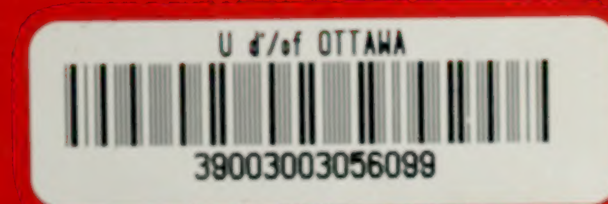

U d'/of OTTAWA
39003003056099


BIBLIOTHECA



HISTOIRE

DES

HOTELLERIES,

CABARETS, COURTILLES,

ET DES ANCIENNES COMMUNAUTÉS ET CONFRÉRIES

D'HOTELIERS, DE TAVERNIERS, DE MARCHANDS DE VINS, ETC.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON, RUE GARANCIÈRE, 8.

LE LIVRE D'OR DES MÉTIERS.

HISTOIRE

DES

HOTELLERIES,

CABARETS, COURTILLES,

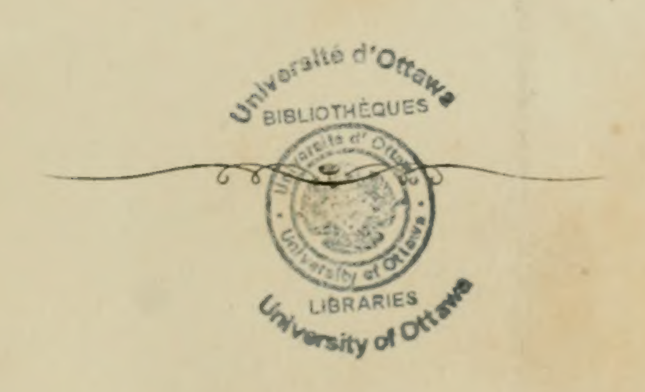
ET DES ANCIENNES COMMUNAUTÉS ET CONFRÉRIES

D'HOTELIERS, DE TAVERNIERS, DE MARCHANDS DE VINS, ETC.,

PAR

FRANCISQUE-MICHEL & ÉDOUARD FOURNIER.

TOME PREMIER.



PARIS.

ADOLPHE DELAHAYS, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

4-6, RUE VOLTAIRE, 4-6.

—

1859



LIVRE PREMIER.

HOTELLERIES, CABARETS.

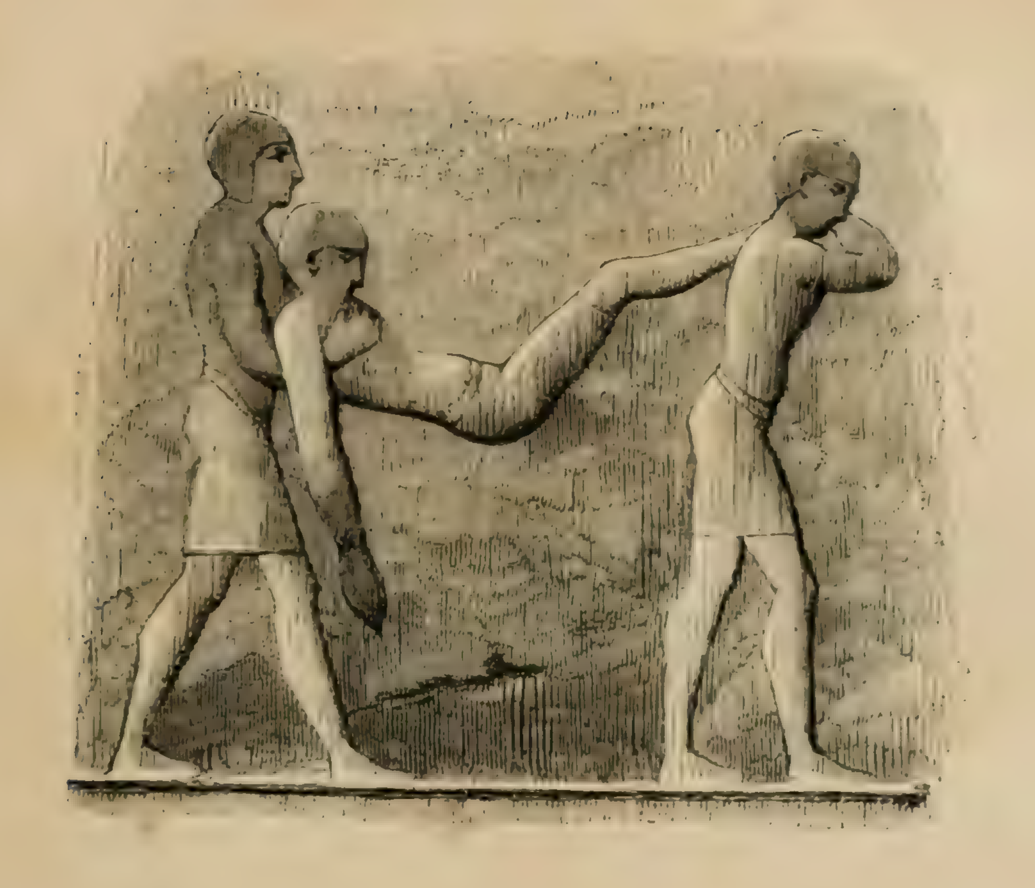
CHAPITRE PREMIER.

L'ORIENT.

(TEMPS ANCIENS.)

JUDÉE, ÉGYPTE, INDE, PERSE, ETC.

SOMMAIRE. — Pourquoi ce livre commence par l'histoire des hôtelleries et des cabarets. — L'hospitalité, chez les anciens, fait concurrence aux hôtelleries, et empêche qu'elles soient nombreuses. — Ce sont des lieux honnis. — Comment, chez les Hébreux, *lupanar* et *hôtellerie* sont mots synonymes. — Querelle des Septante et des rabbins à ce propos. — Auberges des grandes routes en Égypte. — Ce qu'on y trouve, et ce qu'on n'y trouve pas. — Les fils de Jacob et Moïse à l'hôtellerie. — Campement des étrangers sur les places publiques des villes juives. — Le lévite d'Ephraïm à Gabaa. — Si les anciens Hébreux ne connaissaient pas les caravansérails. — Qu'était-ce que l'hôtellerie de Bethléem où naquit Jésus-Christ? — S'il y eut des tavernes en Judée. — Les vins juifs. — Les festins sous la treille. — Les repas du vin. — Défenses de boire du vin sans eau, et de s'enivrer le matin. — Les chansons de buveurs chez les Hébreux. — Les vendanges. — Maisons de vigne, pressoirs, etc. — Vins d'Égypte. — Boissons du petit peuple, et boissons des grands. — Ce que c'est que le vin maréotique. — Femmes ivrognes. — Combats sanglants après boire. — Le vin du marché chez les Phéniciens. — Origine de la chopine. — Vins factices. — Bières égyptiennes. — Le *zythus*, le *britum*. — Le *schékhar* juif, la *sicera*. — D'où vient notre mot *bière*. — L'*arack* des Indiens. — Comment *punch* est un mot de la langue des Indous. — Ce qu'il veut dire. — Le *boule ponge*. — Son histoire abrégée depuis les Indiens jusqu'en 1789. — Le *sorbet* ou *scherbet* des Orientaux. — Cérémonial pour le servir. — La glace à Bagdad, etc. — Quand les glacières furent connues en France. — Le vin à Bagdad du temps des califes. — Supplice des ivrognes à Candahar. — Vins de riz à Bagdad et chez les Chinois. — Le *fikaa*. — Comment les marchands qui en vendent sont de vrais cabaretiers. — Les nouvellistes chez eux. — Les marchands de dragées. — Le prince Breddedin, le visir et le calender, chez le marchand de *fikaa*. — Quand les cafés commencent à s'établir en Orient. — Ce qu'ils sont. — Coup d'œil par anticipation sur ceux de Damas : le *café des Roses*, le *café du Fleuve*, le *café de la Porte-du-Salut*, etc. — Nous y reviendrons.



C'est par l'histoire des hôtelleries et des cabarets que nous commencerons. Ordinaire refuge de toutes ces races honnies, centre parfois infect de toutes ces castes réprouvées, que nous allons suivre à la trace de leurs débauches, de leurs vices, souvent même de leurs crimes, à travers l'antiquité et les temps modernes, ces lieux de tous temps mal famés, bouges à tout jamais flétris, méritent d'être décrits les premiers.

Ils seront pour nous comme une scène ouverte, un théâtre incessamment dressé, où viendront s'agiter dans leur orgie et jouer leur rôle étrange, les débauchés de toutes les époques, depuis les *Vierges folles* et le ***Publicain*** licencieux de l'Écriture, l'*achrestos* des Grecs, le *rappa* et le *nebulo* de l'ancienne Rome, jusqu'au *houlier*, au *goliard* du moyen âge, jusqu'au *raffiné* et au *goinfre* du XVIIe siècle, et même, sans voir se rompre la tradition de scandale et d'orgie, jusqu'au *viveur* et jusqu'au *gamin* du Paris moderne.

Ce sera, nous le répétons, un panorama immense et toujours animé, où se dérouleront, avec leurs mille replis bigarrés, les tableaux étranges, hideux même, quelquefois effrayants, mais toujours curieux, toujours saisissants, de cette *plèbe* des grandes cités, de cette populace, souveraine dans le vice, toujours la même par ses désordres, toujours se ruant vers les mêmes proies, se débattant dans la même fange des mœurs immondes.

La matière est belle, mais périlleuse. Nous saurons donc faire double part : courir à ce qu'elle a d'attrayant, éviter ce qu'elle a de dangereux; car nous nous sommes répété, en commençant ce livre, ce que Guys dit si bien à la fin de sa vingt-huitième lettre sur la Grèce :

« Les bornes de la décence doivent être celles de la curiosité. »

Quelles sont les hôtelleries, dans l'antiquité, chez les Hébreux, chez les Grecs, à Rome? Fleury va vous le dire, dans une seule phrase, que nous n'aurons plus qu'à appuyer de faits faciles à trouver : « Chez les Grecs et les Romains, dit-il, les hôtelleries publiques n'étoient guère fréquentées par les honnêtes gens. » Et, pour parler ainsi, il s'autorise de l'usage de l'hospitalité si perdu aujourd'hui, si ordinaire dans les temps antiques, « même entre les païens. » Il nous montre ces honnêtes gens dont il nous parlait tout à l'heure, se détournant de la porte des hôtelleries, parce que, « dans les villes où ils pouvoient avoir affaire, ils avoient des amis qui les recevoient, et qui, réciproquement, logeoient chez eux quand ils venoient à leur ville. » Et il ajoute : « Ce droit se perpétuoit dans les familles : c'étoit un des principaux liens d'amitié entre les villes de Grèce et d'Italie, et il s'étendit depuis par tout l'empire romain. Ils regardoient ce droit comme une partie de leur religion. Jupiter, disoit-on, y présidoit; la personne de l'hôte, et la table où l'on mangeoit avec lui, étoient sacrées. Les Juifs, de leur côté, l'observoient comme une bonne œuvre, pratiquée de tout temps par les saints; et ils l'observent encore entre eux. »

Il ne faudrait pourtant pas croire, d'après ces derniers mots de Fleury, que, cette généreuse et gratuite hospitalité défrayant ainsi tous les voyageurs, même le premier venu, il ne se trouvait pas d'hôtelleries chez les Hébreux. Il y avait toujours eu, même chez ces peuples primitifs, si bien portés à la vie de famille, assez de gens sans feu ni lieu, toujours nomades, étrangers partout, pour rendre nécessaire l'établissement de ces gîtes publics; mais ici, comme on va le voir, les honnêtes gens devaient s'en détourner plus volontiers encore que des hôtelleries grecques et romaines.

Les Hébreux, d'après certains commentateurs, n'avaient qu'un même mot זונה pour désigner l'hôtesse et la courtisane : c'était donc une même chose, ou tout au moins deux choses se ressemblant fort. Quand le mot écrit tout à l'heure se rencontre dans le texte de l'Écriture, il y a toujours dispute entre les rabbins et les Septante. Les rabbins traduisent bravement par *meretrix* (femme de mauvaise vie), les Septante, plus timorés, par *caupona*, cabaretière : ce qui prouverait, répétons-le, que les deux métiers avaient déjà toute sorte de droits à la plus complète synonymie. Nous ne renouvellerons donc pas le débat, et, pour nous, cette Rahab, chez laquelle vont loger les espions que Josué envoie à Jéricho, sera une cabaretière, quoi qu'en disent les rabbins, et en même temps une courtisane, quoi qu'en disent les Septante. Nous dirons la même chose de la femme chez

laquelle Samson alla loger à Gaza, et au sujet de laquelle le même débat s'est élevé dans le monde hébraïsant. Nous ne voyons pas de raison, quoi qu'en disent les Septante, pour que le robuste amant de Dalila, étranger dans la ville des Philistins, se soit détourné du lupanar; mais, dans le passage de la Genèse où il est parlé des fils de Jacob revenant d'Égypte, et s'arrêtant dans une hôtellerie avec leurs ânes chargés de blé, nous ne verrons pas d'amphibologie possible. Ce sera là pour nous une véritable auberge à loger bêtes et gens, telle qu'il devait s'en trouver dans l'Égypte civilisée des Pharaons. Ne lit-on pas, en effet, dans Diodore de Sicile, ce curieux passage qui peut, à lui seul, nous prouver l'existence de ces logis de passage chez les Égyptiens? « Tous ces peuples, regardant la durée de la vie comme un temps très-court et de peu d'importance, font, au contraire, beaucoup d'attention à la longue mémoire que la vertu laisse après elle. C'est pourquoi ils appellent les maisons des vivants des hôtelleries par lesquelles on ne fait que passer; mais ils donnent le nom de demeures éternelles aux tombeaux des morts d'où l'on ne sort plus. Ainsi les rois ont été comme indifférents sur la construction de leurs palais, et ils se sont épuisés dans la construction de leurs tombeaux. »

Le lieu où Moïse s'arrêta avec Sephora, sa femme, et où le Seigneur fut sur le point de le frapper de mort, pourrait bien aussi avoir été une de ces hôtelleries nombreuses qui se rencontraient sur le chemin de l'Égypte et de la Palestine. On y trouvait le gîte pour soi et pour ses montures; mais voilà tout, et l'on était obligé d'y pourvoir au reste. On portait donc en voyage tout ce qu'il fallait pour se nourrir. Les fils de Jacob reçurent de Joseph, par ordre de Pharaon, d'abondantes provisions pour leur route, et dix ânesses pour porter à dos leur blé, leur fourrage et leur pain. C'est même en ouvrant dans l'hôtellerie l'un de ces sacs de fourrage pour donner à manger aux bêtes de somme, que l'un des frères retrouva l'argent que Joseph lui avait secrètement rendu.

Muni de ces provisions, quand on arrivait dans une ville de Judée, et qu'on y était étranger au point de ne pouvoir y trouver un hôte qui vous offrît un gîte, on s'en allait avec ses ânesses et ses chameaux camper, en véritable Arabe, sur la place publique : ce qui serait une preuve dernière que, dans les villes d'Israel, on ne trouvait guère pour s'abriter que quelques-uns de ces logis mal famés où nous avons vu entrer Samson, ainsi que les espions de Josué, et destinés seulement aux étrangers marchant sans équipage; mais que, quant aux hôtelleries semblables à celles que nous avons vues ouvertes pour les voyageurs sur le chemin d'Égypte, elles y manquaient complétement, au moins dans les premiers siècles.

Les anges, arrivant à Sodome, veulent ainsi aller camper sur la place, malgré les instances de Loth, qui, ardent à l'hospitalité, comme le sont encore les

Orientaux, se tient aux portes de la ville, en attendant les voyageurs fatigués de la route, et, quand ils se présentent, les supplie de devenir ses hôtes.

Le lévite d'Éphraïm, étranger dans Gabaa, ville de la tribu de Benjamin, prend aussi pour campement la place publique; et il y est déjà installé avec sa femme, son valet (*puer*), ses servantes, ses bêtes de somme chargées de fourrage, de pain et d'outres pleines de vin, quand un vieillard, natif, comme lui, d'Éphraïm, vient lui offrir, dans sa maison, une hospitalité qu'il accepte à titre de compatriote.

On a voulu voir dans ces places des cités juives où les étrangers vont ainsi dresser leurs tentes, ces espèces de kans où les caravanes de l'Orient trouvent encore un abri. Nous le croirions volontiers, et alors nous serions aussi portés à considérer comme des caravanséraïs les auberges où les fils de Jacob venaient chercher un refuge. Les kans, en effet, suivant la description qu'en donnent tous les voyageurs en Orient, sont les refuges ouverts aux étrangers dans l'intérieur des villes, tandis que les caravanséraïs sont les vastes asiles bâtis sur les bords du chemin conduisant d'une ville à l'autre. « On les a placés sur les routes fréquentées, à la distance de cinq, six, sept ou huit lieues, dit le voyageur Olivier, parlant des caravanséraïs si nombreux en Perse; et, ajoute-t-il, on a choisi, autant qu'il était possible, les endroits qui sont à portée de la bonne eau. » Voilà bien les abris qui devaient se trouver, au temps de Jacob, sur les routes d'Égypte et de Syrie, et que les versions latines de la Bible désignent par le terme impropre de *diversorium* (hôtellerie). Les caravanséraïs de la Perse et de l'Égypte moderne ont d'ailleurs le même aspect que devaient présenter ces refuges des temps primitifs : longues galeries s'étendant autour de cette vaste cour en parallélogramme qui serait ce que l'Écriture appelle la place (*platea*); cellules de douze ou quinze pieds en carré, ouvertes sur ces galeries, et assises sur une terrasse de sept ou huit pieds; dans ces cellules, absence complète de meubles et d'ustensiles, pas un tapis pour reposer sa tête, pas le plus petit plat pour faire sa cuisine. On n'a qu'à voir cette nudité des caravanséraïs et des kans orientaux, pour comprendre l'utilité des équipages que les fils de Jacob et le lévite d'Éphraïm traînaient après eux; elle vous prouve aussi, de reste, que le voyageur ne devait se confiner dans ces misérables gîtes qu'à la dernière extrémité, et seulement lorsque, nouveau venu dans une ville, il s'y trouvait, comme le lévite à Gabaa, tout à fait étranger, sans ami et sans hôte.

Nous irons plus loin. L'hôtellerie de Bethléem, où Joseph s'en vient frapper avec Marie près de devenir mère, et dans laquelle la foule des voyageurs accourus pour se faire inscrire sur les registres de recensement n'avait pas laissé la plus petite place pour le divin ménage, sera, selon nous, un de ces kans, caravanséraïs urbains ouverts déjà dans les cités juives, comme aujourd'hui encore dans les villes d'Orient; car nous ne voulons point faire à saint Joseph

et à la Vierge l'injure de les envoyer heurter à un de ces logis décriés où nous avons, non sans honte, suivi Samson et les espions de Josué, et dont le plus honnête, s'il en était, semblable à ces *menzils* ottomans assez mal famés eux-mêmes, aurait toujours été un asile indigne du divin charpentier, et dangereux pour sa virginale épouse.

Rien, dans le peu que nous savons sur le lieu où naquit le Christ, ne vient contredire notre opinion. C'était un *diversorium*, dit le traducteur latin de saint Luc, et ce mot, selon nous, doit se traduire par *kan*. Toutes les cellules y étaient prises, et Joseph et Marie durent aller se mettre à couvert dans une étable ou crèche, *in præsepio*. Ce détail, comme on va le voir, est loin de nous démentir. Dans chaque kan ou caravansérai, selon Olivier, se trouvent des écuries placées derrière les chambres, c'est-à-dire à la partie extérieure du bâtiment; des fenêtres très-petites et fort hautes les éclairent, tandis que les chambres ne reçoivent du jour que par la porte d'entrée. Les voyageurs, en hiver surtout, préfèrent souvent le séjour de ces étables à celui des cellules extérieures. Ils se placent sur une estrade large de cinq ou six pieds régnant dans toute la longueur du mur intérieur, et au devant de laquelle sont attachés les chevaux. N'est-ce pas là vraiment l'étable où durent se réfugier Joseph et Marie? Et cette estrade ne vous semble-t-elle pas être l'humble crèche dans laquelle, vers minuit, la Vierge mit au monde l'enfant Dieu, entre le bœuf et l'ânon?

Si, d'après la disposition de l'église souterraine de Bethléem, qui occupe, comme on sait, l'emplacement de l'étable et de la crèche, on vient à nous dire que notre opinion se trouve démentie par cette situation même de la crèche, qui aurait ainsi été creusée dans une grotte souterraine, tandis que les étables des kans se trouvent au contraire de plain-pied avec les cellules et au niveau du sol, nous répondrons que, dans les caravansérais et les kans, rien n'est plus commun que ces chambres et étables souterraines. Il n'est pas un caravansérai turc ou persan qui ne possède son *zir-zémyn*, sorte de caveau maçonné, auquel vous conduit un escalier dont la cage fait saillie au milieu de la cour principale. C'est là que les voyageurs se retirent pour passer au frais les heures les plus brûlantes de la journée. Pourquoi le jour où Joseph et Marie vinrent y chercher un refuge, n'aurait-on pas transformé en étable le *zir-zémyn* du caravansérai encombré de Bethléem, et n'y aurait-on pas entassé pêle-mêle les voyageurs et le bétail attardés?

Nous ne poursuivrons pas plus longtemps ce parallèle entre l'hôtellerie de Bethléem et les kans orientaux. Il nous suffira d'avoir montré qu'on peut l'établir, et, grâce au hasard singulier qui fait du Christ l'un de nos premiers hôtes, d'avoir prouvé en même temps que rien de ce qui touche aux choses les plus intéressantes de l'histoire humaine, rien de ce qui se rattache à cette

grande chronique du monde, toute semée de contrastes, toute bigarrée des plus étranges disparates, ne doit se tenir en dehors de l'immense sphère dans laquelle le lecteur vient d'entrer avec nous.

Si les hôtelleries étaient peu nombreuses dans le pays des Hébreux, les tavernes y étaient plus rares encore. Nous avons eu beau feuilleter toute la Bible, et la relire verset par verset, nous n'avons pu y rien découvrir qui nous mît sur la trace d'un cabaret. Ce n'est pas pourtant que le vin manquât dans cet heureux pays. Le fruit de la vigne était l'une des richesses de la terre promise, et l'on se rappelle l'énorme raisin (charge accablante pour les deux hommes qui le portaient sur leurs épaules) que les éclaireurs de Josué rapportèrent de leurs premières excursions sur la terre de Chanaan, comme un échantillon de la fécondité de ses treilles. Partout même abondance dans le pays d'Israël, mêmes vignes fécondes, épandant leurs pampres dorés et les promesses d'une riche et exquise vendange sur les pentes vertes du Carmel, du Gelboé et du Liban. Le vin récolté sur le versant de cette dernière montagne était renommé entre tous, surtout s'il venait des vignes voisines de Damas. On avait encore en Judée les vins fameux de la vallée de Sorec, cités dans la Genèse, vantés par Jérémie, et avec lesquels Dalila, qui était née dans ce riche vignoble, dut certainement enivrer le voluptueux Samson; puis, les vins d'Engaddi, récoltés près de Bethléem. Chacun, dans le pays d'Israël, avait son figuier et sa vigne, chacun était heureux de les cultiver et d'en recueillir les fruits de ses propres mains : « Allons, dit la Sunamite au bien-aimé, allons, mon bien-aimé, dans la campagne, établissons-nous dans les villages ; levons-nous de bonne heure pour aller aux vignes, voyons si la vigne fleurit, si la tendre grappe est formée, et si la grenade est en bouton. »

C'est à l'ombre de la vigne qu'on faisait fête à ses amis : « Ils mangeoient volontiers dans des jardins, sous des arbres et des treilles, dit Fleury ; car il est naturel, dans les pays chauds, de chercher l'air et le frais. Aussi, quand l'Écriture veut marquer un temps de prospérité, elle dit que chacun buvoit et mangeoit sous sa vigne et sous son figuier. »

Dans ces festins faits sous la treille, le vin aurait dû, de nécessité, être la première chose servie. Il n'arrivait pourtant qu'à la fin du repas, parfois même le festin s'achevait sans qu'on eût vidé une seule coupe. On le réservait, comme boisson de cérémonie, pour ces banquets d'apparat, tels que celui qu'Esther fit préparer pour Assuérus et Aman, et qu'on appelait *festins du vin.* Alors on parfumait le vin, en y mêlant des sucs odoriférants, comme celui que la Sunamite offre au bien-aimé dans une coupe où elle a exprimé le jus de ses grenades; mais le plus souvent, c'est l'eau qu'on mêlait au vin, à proportion presque égale : la force de ces nectars juifs et la chaleur du climat faisaient de cet usage une loi hygiénique assez régulièrement suivie. Le Thalmud en fait

une prescription formelle. Il y est dit que dans la terre sainte, où le vin est extrêmement fort, on ne devait bénir la coupe du repas qu'après y avoir mêlé de l'eau pour la rendre potable; mais pour prévenir toute profanation du vin, qui, après tout, est un don du Seigneur, le code hébraïque ajoute prudemment : « Si la quantité d'eau est telle que le vin en reste trop affaibli, on ne peut plus bénir la coupe, parce qu'alors ce n'est plus du vin qu'on bénirait. »

En dépit de ces préceptes rigoureux et de l'obéissance passive avec laquelle on était accoutumé de s'y soumettre, il y avait en Judée d'intrépides buveurs, ivrognant le jour, la nuit, le matin même : ce qui était une plus grande infraction aux lois, une ivresse moins orthodoxe encore que les autres. C'est contre ces buveurs, ivres dès le matin, que le prophète Isaïe fulmine ses plus terribles invectives; et Céphas, accusé d'être pris de vin, s'indigne d'autant plus de l'accusation, que la troisième heure n'a pas encore sonné, et qu'en s'enivrant à cette heure matinale, il n'aurait pas seulement péché contre la sobriété, mais aussi contre la loi de Moïse.

Ces buveurs, du reste, parmi lesquels saint Pierre se défend si fort d'être compris, et qui restaient toujours si altérés de la veille, qu'il leur fallait s'enivrer dès la première heure du jour suivant, n'enfreignaient ainsi un précepte de la loi sainte que pour mieux suivre quelques autres de ses maximes; celle-ci, par exemple, qui dit en ces termes formels: « Le vin réjouit le cœur de l'homme; » et cette autre, plus souriante encore au buveur qui, tout en satisfaisant sa soif, veut rester agréable au Seigneur: « Le vin réjouit Dieu et les hommes. »

Ces buveurs du pays d'Israël, pour lesquels le Bacchus indien eût été une divinité plus favorable que le sévère Jéhovah, se rencontraient surtout dans la tribu de Juda; car c'était là que se trouvaient les villes les plus opulentes, c'est-à-dire les plus peuplées d'oisifs et de débauchés, et en même temps, comme nous l'avons déjà montré, les vignes les plus exquises et les plus fécondes. Écoutez plutôt ce que dit la Genèse de cette heureuse tribu : « Elle attache le petit de son ânesse à un cep excellent, elle lave son manteau dans le sang des grappes, et l'abondance de cette liqueur lui rend les yeux vermeils. » Après boire, les chansons. Or, si l'on en croit David, les ivrognes d'Israël ne se faisaient point faute de ces hymnes avinés, et ne l'épargnaient pas lui-même dans leurs strophes satiriques.

Et ce n'étaient point là les seuls chants dont le vin fût l'inspiration et le prétexte; on avait encore, dans tout le pays d'Israël, les joyeuses chansons des vendanges, gai prélude de l'ivresse, qu'entonnait à pleine voix le vendangeur foulant sous ses pieds, dans le pressoir, les grappes ruisselantes.

Nous savons comment se faisaient ces récoltes vermeilles; comment, dans

une maisonnette bâtie au milieu des vignes, se dressait la cuve de pierre où s'entassait et fermentait le raisin vendangé ; comment le vin en découlait à flots écumeux dans de larges jarres, pour être transvasé ensuite dans les outres qui servaient à le transporter jusqu'aux villes les plus éloignées de la terre d'Israël, et même jusque dans les pays étrangers. Le prophète Jérémie, dans une admirable allégorie, où le peuple moabite est comparé par lui à un vin longtemps gardé dans le cellier, puis transvasé, transporté de ville en ville, et gâté par ces longs voyages, nous initie vaguement à ces manipulations et à ce commerce des vins en Judée : « Moab, dit-il, a été à l'aise depuis sa jeunesse, on ne l'a pas transvasé de vaisseau en vaisseau, on ne l'a pas transporté avec violence : c'est pourquoi il a conservé sa saveur, il n'a pas perdu son bouquet; mais le jour de sa calamité approche; les vaisseaux seront rompus, les outres déchirées, et jamais plus il ne redeviendra un peuple. »

C'est d'Égypte que les Hébreux avaient apporté l'usage de transvaser le vin pour le mieux garder. Selon Strabon, on ne procédait pas autrement, quand on voulait laisser vieillir le vin maréotique et celui qu'on récoltait dans la banlieue d'Alexandrie : « Il y vient de bon vin, dit-il, et le maréotique, quand il est transvasé, se garde même très-longtemps. » Si les Israélites, pour faire le vin, se contentaient de fouler aux pieds les grappes dans des cuves de pierre, c'est encore de l'Égypte qu'ils avaient rapporté ce procédé simple et primitif; mais les Égyptiens, chez lesquels les vendanges étaient plus abondantes encore qu'en Judée, ne s'en tenaient point toujours à ce pressoir naturel et peu expéditif. J.-G. Wilkinson nous a transmis, d'après les bas-reliefs, plusieurs machines ingénieuses destinées à pressurer la grappe, et à en exprimer jusqu'aux dernières gouttes de la liqueur vineuse. Il en est une qui nous a surtout semblé aussi simple qu'habilement imaginée. Elle consiste en une nasse d'osier, au centre de laquelle est enfermé le raisin, et que trois hommes tordent de toutes leurs forces, en faisant couler à flots le vin dans un vase placé au-dessous.

Par les rudes étreintes de ces ingénieuses machines passaient tous ces vins exquis qui ont été, au temps des Ptolémées surtout, l'une des richesses, l'une des gloires de la sensuelle Égypte. Athénée nous fait connaître les meilleurs, en détaillant les différences de leurs couleurs et de leur goût : « Il y en a, dit-il, de beaucoup de sortes distinctes par le goût et la couleur... Celui de Coptos, dans la Thébaïde, est si léger et si digestif, qu'on le permet même aux fiévreux. Le maréotique est un vin blanc excellent, d'un bouquet suave, diurétique, et ne troublant point la tête. On le nomme aussi l'*alexandrin;* mais celui qui croît sur la langue de terre entre la mer et le lac, et qu'on nomme le *tœniotique*, est encore d'une qualité supérieure; il est d'un jaune foncé. » Athénée, tout fin gourmet qu'il paraisse être, et savamment initié aux trésors des vignobles d'Égypte, omet pourtant nombre de crus dignes de mémoire. Ce n'est pas que

nous lui reprochions d'avoir oublié le vin libyque, détestable piquette dont le petit peuple d'Alexandrie se fit un affreux breuvage, quand il eut le droit de boire autre chose que de l'eau et de la bière. « Il est si mauvais, dit Strabon, qu'on met dans les tonneaux plus d'eau de mer que de vin ; c'est, conjointement avec la bière, la boisson du bas peuple d'Alexandrie. » Mais l'élégant et docte gastronome, l'architriclin érudit des Deipnosophistes, n'aurait pas dû omettre ces vins *sebennytiques*, mélange de trois raisins différents, dont les cépages venaient tous trois de Grèce, et que les gourmets de Rome recherchaient si avidement. « Le sebennytique, dit Pline, vient de trois espèces de raisins, nommées la *Thasia*, l'*æthalus* et la *peuce*. » Il eût été juste aussi qu'Athénée parlât du vin qui abondait dans le nome Arsinoïte, et même dans les oasis, selon Strabon, que M. Letronne a voulu contredire, mais que Malte-Brun a soutenu plus victorieusement. Enfin Athénée, dressant la liste des vins d'Égypte, se devait à lui-même de ne point passer sous silence ce vin de Méroë, que l'on confondrait encore avec le maréotique, son pâle rival, si Lucain ne nous avait montré en vers éloquents et pompeux quelle différence un gourmet doit établir entre ces deux nectars. C'est dans sa description du festin de César et de Cléopâtre qu'il nous a donné ce détail si précieux pour l'œnologie égyptienne : « On leur sert dans des plats d'or tous les dieux de l'Égypte, tant quadrupèdes que volatiles ; on leur verse dans des coupes ornées de pierreries, non pas le vin maréotique, mais ce vin généreux que Méroë voit vieillir en peu d'années sous un soleil assez brûlant pour faire tourner même le falerne. »

Il ne fallait rien moins que cette abondance de vins à saveurs exquises et diverses, pour satisfaire la soif immodérée des buveurs de l'Égypte et l'ivrognerie effrénée de leurs femmes. On trouve, jusque sur les bas-reliefs, la preuve de ces orgies coutumières, même chez les matrones de Memphis et d'Alexandrie. Sur l'un, c'est une dame égyptienne appelant sa servante pour la soutenir dans son ivresse, et n'attendant pas, pour soulager son estomac noyé de vin, le vase que cette servante lui apporte. Sur un autre, ce sont des valets qui rapportent d'un festin leur maître ivre-mort. Aussi Josèphe a-t-il raison d'appeler les Égyptiens le peuple le plus débauché de la terre ; et ne trouvons-nous rien d'hyperbolique dans le tableau que Juvénal nous fait en vers énergiques et violents, d'un banquet à Tentyre ou à Canope, et des rixes qui en étaient la suite inévitable, surtout quand les habitants de villes ennemies s'y trouvaient en présence :

« Un jour que les habitants d'Ombe célébraient une fête, les nobles et les chefs de Tentyra résolurent d'en troubler la joie, de les surprendre au milieu de leurs festins, à ces tables dressées dans les temples, dans les places, et autour desquelles la septième aurore a coutume de les retrouver étendus sur leurs lits. Tout

sauvage qu'il est, ce canton d'Égypte, ainsi que je l'ai remarqué moi-même, ne le cède point en volupté à l'infâme Canope. Ajoute qu'il est aisé de vaincre des ennemis enivrés, bégayants et chancelants; figure-toi d'un côté les Ombes couronnés de fleurs, dégouttants de parfums quels qu'ils fussent, et dansant au son d'un noir flûteur; de l'autre, figure-toi la haine à jeun. On prélude par des injures, c'est le signal du combat; on s'entrechoque en poussant des cris, et le bras tout nu tient lieu de javelot. Déjà peu de mâchoires sont exemptes de blessures; à peine un nez reste-t-il entier. Ce ne sont de toutes parts que des faces tronquées, des figures méconnaissables, des crânes entr'ouverts, et des poings souillés du sang des yeux crevés. Ce conflit néanmoins ne leur paraît qu'un jeu d'enfant, parce qu'ils ne foulent point encore de cadavres aux pieds. En effet, pourquoi tant de combattants s'il n'en succombe aucun? L'acharnement redouble : chacun, s'inclinant vers la terre, ramasse et fait voler des pierres, armes des séditieux, non pas de telles qu'en lançait un Turnus, un Ajax ou bien un Diomède quand il fracassa la cuisse d'Énée, mais des pierres proportionnées aux bras de nos contemporains, bien différents des bras nerveux de ces héros antiques dont l'espèce baissait déjà du temps d'Homère. »

Le vin, toutefois, n'intervenait pas dans les habitudes de ces peuples orientaux, chez les Égyptiens, les Phéniciens et les Juifs seulement, pour y soulever de telles rixes et amener de tels carnages; c'était aussi la grande ressource des accommodements, le nerf des marchés à conclure. S'il en faut croire une étymologie partout accréditée, chez les Romains aussi bien que chez nos aïeux du moyen âge, on ne terminait aucune affaire sans boire, comme font encore nos artisans, le *pot-de-vin* du marché, pot de vin véritable, servi bel et bien en nature, versé à pleins verres et non à pleins sacs d'espèces, comme pour les gros marchés de corruption ministérielle; enfin, une affaire n'était pas réellement faite si le petit verre de vin choisi, ou de fine liqueur, n'était venu en arroser les conclusions et faire dire : C'est arrêté, que la chose soit ratifiée, *rata fiat*, d'où un mot que vous connaissez tous, et qui, sous la forme latine, est d'un usage si français. Eh bien, il en était de même chez les Phéniciens, et par conséquent chez les Hébreux, qui apportaient dans leur commerce les mêmes habitudes que les gens de Tyr et de Sidon. Quand un marché était en bon train d'arrangement et même conclu pour ainsi dire, on se frappait dans la main (*chopen*), puis on allait boire ce qu'on appelait le *chopen*, c'est-à-dire le vin de la main, par métaphore, pour dire le vin du marché. Notre mot *chopine* viendrait, dit-on, de là. La chose n'est pas impossible; mais pourtant c'est bien ingénieux pour être vrai.

Chez tous ces peuples orientaux, chez les Égyptiens et les Juifs surtout, le vin naturel ne suffisait pas, quelque abondantes que fussent les vendanges; on y fabriquait des vins artificiels.

En Égypte, par exemple, on faisait déjà une sorte de vin doux, et pourtant spiritueux, avec le *mixa* ou fruit du sébestier, arbuste tropical aux feuilles dures, épaisses et d'un vert sombre, aux fleurs roses et blanches disposées en corolles tubulées au sommet des tiges. En outre de cette boisson, encore en usage chez les *fellahs* du Fayoum, surtout chez ceux du Delta, qui n'ont pas, comme les premiers, la ressource de faire encore un peu de vin, on y connaissait aussi la bière, dont nous avons déjà parlé d'après Strabon, et qui était, selon lui, la boisson du petit peuple d'Alexandrie. Diodore nous dit aussi quelques mots de cette forte bière, inventée, dit-il, par Osiris, faite d'orge, d'un usage commun partout où en Égypte la vigne n'était pas cultivée, et ne le cédant au vin ni pour la vertu chaleureuse ni pour les vapeurs capiteuses. « Quand, dans une contrée, le sol n'était pas propre à la culture de la vigne, il (Osiris) montra aux habitants comment avec l'orge on pouvait faire une boisson égale au vin pour la force et pour la vertu. »

Cette boisson, sur laquelle on a longuement disserté, était-elle la même que le *zythus* employé plus tard en Grèce? Un autre passage de Diodore semble nous le dire positivement. Était-ce aussi la même chose que le *brytum*, bière faite également avec de l'orge, et qui, suivant Athénée, aurait eu quelque ressemblance avec le *zythum*? Nous le croyons moins volontiers, et nous dirons pourquoi tout à l'heure. Nous verrons plutôt dans la bière d'Égypte une liqueur pareille à celle que les Hébreux appelaient *schékhar*, et qui réunissait si bien toutes les vertus enivrantes de la bière égyptienne décrite par Diodore, que, de son nom, on avait fait le mot *schicharon* pour désigner l'ivresse. La recette qu'Isidore de Séville nous a donnée pour la fabrication de cette bière hébraïque est loin de démentir ce que nous avançons ici. On y voit en effet qu'on fabriquait cette boisson liquoreuse, sorte d'eau-de-vie de fruits, en mêlant, avec le suc de froment, des baies de palmier pressurées, et en faisant épaissir sur le feu tout le mélange : « On fait une liqueur en exprimant le suc du froment et des pommes et les fruits des palmiers ; on fait bouillir le tout dans l'eau qui s'épaissit par la cuisson, et la boisson qu'on obtient s'appelle *sicera*. »

Ce mot de *sicera*, évidemment dérivé, et presque sans altération visible, du *schékhar* des Hébreux, était le nom que, chez les Grecs et chez les Romains, on donnait aussi à une sorte de bière très-spiritueuse qui n'avait rien de commun avec le *brytum* ou *brithum*, nommé tout à l'heure d'après Athénée. Celle-ci était une boisson toute scythique, froide et sans fumet, en usage dans la brumeuse Germanie, aussi bien que dans quelques parties de la Gaule et de l'Espagne, où les Celtes l'avaient importée, et qui, par son mode de fabrication, dont Orose nous a transmis le détail, rappelait d'une manière frappante la façon dont se brassent encore aujourd'hui les bières de l'Alsace; tandis que son nom était lui-même, selon quelques érudits, la racine de notre mot *bière*.

Le *brytum* pouvait bien ressembler en quelque chose à une autre boisson celtique nommée *cousmos*, faite aussi d'orge fermentée, et dans laquelle les érudits ont voulu retrouver l'*ale* anglaise; mais il ne devait avoir, nous le répétons, aucun rapport avec le *xythum*, le *dixyphum* ou double *xyphum*, dont il est parlé, comme d'une potion très-violente, dans la neuvième épigramme du livre Ier de l'*Anthologie*, et surtout avec la *sicera*.

Celle-ci, bien différente de ces boissons du Nord, était une liqueur essentiellement méridionale, gardant toute la séve chaleureuse, tous les sucs enivrants des plantes orientales qui la composaient; car on n'ignore pas le nom des herbes aux vertus énergiques qui y mariaient leurs essences. On sait, grâce à un précieux passage de Columelle, comment, avec le *siser* d'Assyrie mêlé dans une infusion à la racine de lupin coupée en morceaux, on obtenait cette liqueur, autrement appelée *zythum* de Péluse: « Semez le chervis et cette racine provenant d'une graine d'Assyrie, et qui, coupée par tranches, s'unit aux lupins bouillis pour donner un fumet excitant à la bière de Péluse. »

Enfin, dirons-nous pour nous résumer, le *britum* scythique et les autres boissons qui lui ressemblaient et que nous avons nommées étaient, selon nous, de véritables bières, tandis que le *schékhar* des Hébreux, le *xythum* et le *dixyphum* des Grecs, et la *sicera*, étaient plutôt une sorte d'eau-de-vie.

Quant à la force de ces dernières liqueurs, que nous croyons toutes des compositions à peu près identiques, distillées au même degré, on en jugera par les défenses qui sont faites d'en boire, et qui égalent, en rigueur, les prohibitions lancées contre le vin. Chez les Juifs, le *schékhar* est expressément interdit comme boisson du matin. Toujours il est compris parmi les breuvages qui peuvent causer une ivresse dangereuse, et, comme tel, défendu aux prêtres et aux Nazaréens sous peine de mort. L'ange du Seigneur avait défendu que Samson en bût de sa vie, et bien plus, un ordre pareil avait été donné à sa mère tant qu'elle porterait dans son sein l'enfant prédestiné. Même défense pour Jean le précurseur, fils de Zacharie. Le vin et le *schékhar* étaient donc comme un poison pour tous ces enfants choisis par Dieu, dont la première vertu devait être la tempérance. Ce que nous savons du *dixyphum*, le *schékhar* des Grecs, ce que l'épigramme de l'*Anthologie* déjà mentionnée nous dit de sa force, prouve combien étaient sages ces défenses de l'Écriture, cet interdit qu'elle lance contre le fatal breuvage. Il était, en effet, assez énergique pour dompter une fièvre quarte dont tout l'art des médecins n'avait pu maîtriser les accès; l'épigramme de Pallade le dit positivement: « Ce n'est pas en vain que je déclarais que le *dixyphum* avait en soi quelque chose de sacré; c'est par le secours de ce savant maître que je me suis guéri d'une violente fièvre quarte qui depuis longtemps me dévorait, et contre laquelle il eut tout d'un coup plus de force que n'en aurait eu certainement le *croton* lui-même. »

Tout cela posé, une seule boisson semble nous rappeler complétement le *schêkhar*, la *sicera*, le *dixyphum* : c'est l'arack des Indiens. Voyez en effet, d'après ce que nous dit Bernier de cette eau-de-vie de l'Hindoustan, de sa force enivrante, de sa violence si active sur les nerfs, si ce n'est pas là la liqueur qu'on prohibait prudemment chez les Hébreux, et qui était, chez les Grecs, un fébrifuge si efficace : « Elle est brûlante et âcre, dit Bernier, comme cette eau-de-vie qu'on fait de bled en Pologne ; elle attaque même tellement les nerfs, qu'elle rend souvent les mains tremblotantes de ceux qui en boivent un peu trop, et les jette dans des maladies incurables. » L'arack le plus énergique est celui qu'on distille avec les fleurs du *mowah* ou *bosia butyracea*. Elles lui donnent une grande force, et on le nomme à cause d'elles *mowali-arack*. Cette liqueur, qu'une raison d'hygiène faisait sagement défendre aux Européens du temps de Bernier, était pourtant une des boissons préférées des Indiens. Elle devenait même pour eux un breuvage sacré lorsqu'en y mêlant quatre autres ingrédients, c'est-à-dire du jus de limon, de l'eau, du sucre, un peu de muscade, ils en avaient fait un *punch*, ou boisson des *cinq essences* ; car on sait que, chez les Indiens, ce mot *punch* veut dire *cinq*, et que ce nombre est regardé comme saint par les Brames.

Quand Bernier fit son voyage, les Hollandais se donnaient fort à la boisson du *boule-ponge*, comme il écrit, d'après le nom moitié indou, moitié européen, que les Anglais avaient déjà donné au punch ; et, d'après ce qu'il nous apprend, ils s'en trouvaient fort mal. Il impute même à l'usage immodéré de cette liqueur les pertes considérables d'hommes qu'ils éprouvaient alors dans les ports du Bengale : « Le *boule-ponge*, dit-il, est un certain breuvage composé d'arac, c'est-à-dire d'*eau-de-vie de sucre noir*, avec du jus de limon, de l'eau, et un peu de muscade par-dessus ; il est assez agréable au goût, mais c'est la perte du corps et de la santé. »

Cette boisson, si fatale aux étrangers dans l'Inde, n'en était pas moins pour les buveurs indigènes la liqueur de choix et d'apparat, le breuvage d'hospitalité. Bernardin de Saint-Pierre a donc raison d'en faire présenter une pleine calebasse, par le paria de sa *Chaumière indienne*, à ce docteur anglais qui lui a demandé asile : « Il fit un signe à sa femme, qui apporta sur la natte deux tasses de coco et une grande calebasse pleine de punch qu'elle avait préparé, pendant le souper, avec de l'eau, de l'arack, du jus de citron, et du jus de cannes à sucre. »

Au commencement du XVIIIe siècle, le punch, tout dangereux qu'il fût, était déjà naturalisé en Europe, et y faisait les délices des tables, en compagnie du café, du chocolat et du thé, comme lui d'importation récente. Il est vrai qu'il s'était modifié, et que, grâce à la nature moins énergique des ingrédients dont on le composait, il était devenu plus bénin. C'est l'arack qui lui communiquait

tous ces dangers : or notre eau-de-vie européenne, véritable eau de fontaine à côté de cet alcool indien, ne lui en avait laissé, pour ainsi dire, aucun, si ce n'est celui d'une facile ivresse pour ceux qui en usaient sans tempérance.

Voici comment le Dictionnaire de Furetière nous donne la recette de la boisson exotique, au mot *boule-ponge* ou *bonne-ponge* : « S. f. Boisson angloise. On met une chopine d'eau-de-vie sur une pinte de limonade, avec de la muscade et un peu de biscuit de mer grillé et pilé, et l'on bat le tout ensemble jusqu'à ce que les liqueurs soient bien mêlées. — Ce mot vient de ces deux mots anglois *bowl-punch*, qui veulent dire une tasse de punch. »

Cette recette du *punch*, écrite en 1701 dans un livre français, prouve qu'on a eu tort de dire en plusieurs endroits que le punch anglais n'avait été connu en France qu'en 1764. A cette époque il était non-seulement en grande vogue chez nous, mais encore en Russie. C'est d'une ivresse de punch que le czar Pierre III était mort dans sa prison, en 1762. Voltaire le déclare positivement : « Il (Pierre III) avait dit un jour, étant ivre, au régiment Préobasinski, à la parade, qu'il le battrait avec cinquante Prussiens. Ce fut ce régiment qui prévint tous ses desseins et qui le détrôna. Les soldats et le peuple se déclarèrent contre lui (28 juillet). Il fut poursuivi, pris et mis dans une prison, où il ne se consola qu'en buvant du punch pendant huit jours de suite, au bout desquels il mourut. » Nous croyons fort, toutefois, que ce punch de Pierre III, préparé par quelque affidé de Catherine, était plus vénéneux encore que le punch des Indiens, et que son seul danger n'était pas la grossière ivresse qu'y cherchait le malheureux czar.

Mais avant cette mort fatale du mari de Catherine, dont il fut le complice, le punch avait fait bien autrement merveille à Lisbonne, dans cette grande fête que l'amiral Russell avait donnée à tous les équipages de la flotte anglaise, le 25 octobre 1694. On a déjà parlé mille fois du punch gigantesque, historique, qui fut servi ce jour-là ; nous ne pouvons pourtant nous dispenser d'en parler encore et d'en répéter les fabuleux détails. Un bassin de marbre, construit exprès au milieu d'un jardin de citronniers, servait de *bowl*. On y versa à flots six cents bouteilles d'eau-de-vie, six cents bouteilles de rhum, douze cents de vin de Malaga, quatre cents litres d'eau bouillante ; on y jeta par brassées six cents livres du meilleur sucre, deux cents de noix de muscade en poudre, et l'on y pressura le jus de deux mille six cents citrons. Quand tout fut prêt, on lança sur cette mer de punch, digne d'être la Méditerranée du pays de Cocagne et de l'*île des Plaisirs*, sur cet océan sucré, savoureux et tiède à point comme il convenait qu'il fût pour être bon à boire suivant les mœurs gastronomiques de ce temps-là ; on lança, disons-nous, sur la tiède et savoureuse surface, un élégant batelet d'acajou portant le plus joli mousse de la flotte, équipé en Ganymède. Il vogua à pleines rames sur le *bowl* immense ; puis, côtoyant les bords, il se mit à servir

tous les convives qui se tenaient là au nombre de plus de six cents, rangés sur des bancs en amphithéâtre, en attendant qu'on leur donnât cette mer à boire.

Le seul pays où le punch ne fût pas parvenu, c'est-à-dire où il ne fût connu que de nom à la fin du XVIII[e] siècle, était peut-être la Sicile. Du moins, l'aventure qui arriva en 1777, à un dîner chez l'évêque d'Agrigente, et que l'Anglais Brydone, de qui nous la tenons, va vous raconter, le prouverait volontiers :

« La compagnie, écrit M. Brydone, était fort riante. Les Agrigentins ne démentent point leur ancien caractère ; car la plupart étaient ivres avant de sortir de table. Ils nous prièrent de leur faire du punch, liqueur dont ils avaient souvent entendu parler, mais qu'ils ne connaissaient point. Ils en burent tant que je m'attendais à les voir tomber par terre. Ils l'appelaient *pontio* ; ils barbouillaient d'un ton de voix fort haut des éloges en son honneur, et ils disaient, en faisant allusion à Ponce-Pilate, que *pontio* était un bien meilleur homme qu'ils ne l'avaient cru. Un d'entre eux, un chanoine respectable, fut très-malade ; et, pendant qu'il vomissait, il tourna vers moi des yeux mourants, et, en branlant la tête, il me dit avec un soupir : « Ah ! seigneur capitaine, je savais bien que *pontio* était un grand traître. »

Le punch n'est pas la seule chose d'exquise importation que les gourmets de nos salons et de nos cafés doivent à l'antique Orient. C'est de là que nous est encore venu le sorbet tout parfumé, tout glacé, et déjà aussi tout baptisé ; car son nom, comme on l'a écrit dans la plupart des dictionnaires étymologiques, ne dérive ni du latin ni de l'italien, *sorbere*, boire ; sa racine est tout orientale, c'est le mot *scherbet*, qui, chez les Arabes, signifie *boisson*.

Dans le Levant, voici comment se compose et se sert le sorbet. On le fait de jus de citron ou autres fruits, de sucre, et d'eau dans laquelle on fait dissoudre quelques pâtes parfumées ; quelquefois aussi c'est tout simplement un citron ou un limon confit dans le sucre qu'on a délayé dans l'eau. Le tout est glacé avec de la neige, conservée tout l'été par des moyens que Belon trouva merveilleux lors de son séjour à Constantinople, en 1553, et qu'il s'étonna si fort de ne pas voir en usage en France. C'était tout simplement à l'aide d'une cave à glace ou glacière.

Quand le sorbet est préparé, on le maintient au frais jusqu'à ce qu'il vous vienne une visite d'importance, quelque ami digne de prendre sa part de la délicieuse friandise.

Le Français du Loir, qui parcourut tout le Levant depuis Constantinople jusqu'à Bagdad dans l'année 1639, nous raconte ainsi de quelle manière les Turcs font à leurs amis les honneurs du chèrbet (il écrit de cette manière en changeant, selon sa prononciation, le *schiin* des Turcs et Arabes en *ch*) :

« Jamais, dit-il, les Turcs ne se promènent dans les chambres, et si la visite

est de cérémonie, un peu de temps après qu'on est assis, le maître de la maison fait apporter une cassolette auprès de son ami, et deux valets lui couvrent la tête d'une *tavayole*, afin que la fumée du parfum ne s'échappe pas; on lui sert après, dessus une soucoupe de bois peinte en feuillage à la persane, une grande tasse de porcelaine pleine de chèrbet, qui est un suc de limon et de citron confit dans le sucre et qu'on délaye dans l'eau. » Du Loir revient encore dans un autre endroit sur ce cérémonial de la présentation du sorbet, et se montre tout fier de ce qu'un Turc de bonne maison lui en ait fait les honneurs, à lui et à un de ses amis : « Il nous fit boire du cahué et du chèrbet, dit-il, et il nous fit parfumer sous une *tavayole*, que deux valets tenoient étendus sur notre tête. »

Le sorbet, comme le punch, le café, le thé, et autres boissons orientales qui sont toutes de luxe chez nous, ont leur véritable utilité chez les peuples d'Orient. Là, en effet, le vin est tout à fait défendu, ou bien, si, comme à Bagdad, au temps d'Haroun-al-Raschid, il est permis aux musulmans d'en boire, c'est seulement quand le soir est venu : « Tous ceux qui en usent autrement, lisons-nous dans le conte du *Dormeur éveillé*, sont regardés comme des débauchés, et ils n'osent se montrer de jour. Cette coutume est d'autant plus louable, qu'on a besoin de tout son bon sens dans la journée pour vaquer aux affaires, et que par là, comme on ne boit du vin que le soir, on ne voit pas d'ivrogne en plein jour causer du désordre dans les rues de la ville. » A Candahar, l'ivresse est même regardée comme chose si immonde, que l'homme qu'on trouve pris de vin est placé à rebours sur un âne, puis promené ainsi par toute la ville au son d'un petit tambour.

C'est donc, nous le répétons, pour suppléer au vin dont on ne peut boire qu'à certaines heures, et toujours avec la plus sévère tempérance, que les Orientaux d'autrefois, comme ceux d'aujourd'hui, se donnent tout à la boisson du sorbet, du punch, etc. Ils ont de plus, pour se dédommager du vin de la vigne, une sorte de vin de riz dont l'usage leur est permis sans restriction. C'est une boisson délicieuse, selon Petis de la Croix, et qui rappelle certains vins d'Espagne par son goût et sa couleur ambrée.

Marco Polo en but dans ses voyages et il n'en parle qu'avec éloge, ainsi que de l'*arac* (*sic*) ou vin de sucre. Il en fut aussi servi à Rubruquis lors de son séjour chez les Tartares : « En hiver, dit-il, ils composent une très bonne boisson de ris, de mil et de miel, qui est claire comme du vin... » Plus loin il dit encore : « Plusieurs cependant venoient visiter notre guide, et luy apportoient à boire d'un breuvage fait de ris qu'ils metoient dans de grandes et longues bouteilles, et ce breuvage estoit tel, que je ne l'eusse jamais sceu discerner d'avec le meilleur vin d'Auxerre, sinon qu'il n'en avoit pas la couleur. » En Chine, c'est aussi ce *vin* ou plutôt cette *bière de riz* qui est surtout recherchée des buveurs; ils la préfèrent même au fameux *vin de mandarins*,

même au *tarassun*, ignoble eau-de-vie des Tartares, même au vin d'Espagne, que les empereurs commencèrent vers 1720 à faire importer pour leur usage. Cette bière est pourtant plus détestable en Chine que partout ailleurs. « Car elle n'est point brassée, dit de Paw, mais comme distillée grossièrement de riz, et a tout au moins à Canton le goût de la plus mauvaise eau-de-vie de grain qu'on fasse en Europe. Les Chinois boivent cette liqueur chaude, comme toutes celles dont ils usent ; et on peut dire en cela qu'ils sont uniques. »

Du temps des charmants conteurs à qui nous devons les *Mille et une nuits* et les *Mille et un jours*, une liqueur était peut-être préférée à toutes celles-là dans les villes d'Orient : c'est le *fyquaa*, boisson bien simple pourtant ; car, selon Petis, elle se compose, comme la plus médiocre bière, d'orge, d'eau, et, pour relever le goût, d'une espèce de raisin de passe.

Au XIVe siècle, ce sont les marchands de *fyquaa* qui sont les véritables cabaretiers ou pour mieux dire les limonadiers des villes de l'Orient. Leurs boutiques sont de véritables cafés. Elles sont placées dans les *asouques* ou rues marchandes toujours fréquentées par le plus beau monde, toujours égayées par les danses des *tchenguis*. Elles sont comme le relais nécessaire des gens du bel air allant à la promenade. C'est chez le marchand de *fyquaa* qu'on s'arrête, qu'on va prendre les nouvelles, qu'on s'assemble enfin pour causer d'affaires, et en cela ils font grande concurrence aux *hamman* ou bains publics, qui sont aussi des lieux de réunion. Pendant que l'on devise, de petits marchands viennent vous offrir des pommes, des dragées au baume ou à la rose, des parfums, etc. Toute la boutique, assez vaste salle, est du reste garnie de tables sur lesquelles viennent s'accouder, des journées entières, les oisifs qui se sont faits les habitués, les piliers de ces lieux publics. Pour qu'on ne croie pas que nous outrons ces détails, et que nous exagérons les points de ressemblance entre ces tavernes de *fyquaa* et nos cabarets ou nos cafés, nous allons reproduire, d'après la traduction de Petis de la Croix, un passage intéressant de l'histoire de Breddedin-Lolo, dans lequel l'établissement d'un de ces taverniers orientaux se trouve décrit au naturel avec ses commensaux. Breddedin dit au vizir et au calender : « Allons passer le reste de la journée chez un marchand de fyquaa. Ils y allèrent et y trouvèrent un assez grand nombre de personnes qui avaient coutume de s'y assembler tous les jours, et ils s'assirent tous trois à une table. »

C'est bien là, sauf le luxe et moins le café, l'opium et le tabac qu'on y consomme aujourd'hui à la place du simple *fyquaa* ; c'est bien là, disons-nous, l'un de ces centres d'oisiveté où les désœuvrés des villes d'Orient, ces flâneurs muets et graves qui n'ont de longs entretiens qu'avec leur narguilé, leur tasse de liqueur amère et leur soucoupe de hatchich, viennent du matin au soir abriter leur sensualité paresseuse.

Nous reviendrons plus tard à ces cafés du Levant ; nous vous ferons connaître les plus merveilleux, ceux d'Ispaham et de Tehran, ceux de Surate, où Bernardin de Saint-Pierre, l'aimable conteur, nous servira de guide ; ceux surtout de Damas, les plus somptueux peut-être, et les plus enchantés. Nous ne vous mènerons pas à ses cent cinquante cafés ; mais nous vous ferons voir les plus renommés, le café du Fleuve, le café des Roses, le café de la Porte-du-Salut avec ses sycomores, ses rideaux de peupliers, de saules et de platanes, ses cascades murmurantes, ses nattes suspendues sur les bords toujours frais du triple Barrady, et sa foule d'oisifs assidus, venant chaque jour reprendre, dans la même coupe et dans le même narguilé, son ivresse méditative de la veille. Aujourd'hui nous n'avons voulu que vous montrer comment l'Orient antique, sensuel comme l'Orient moderne, mais moins prodigue de luxe dans ses plaisirs quotidiens, avait préparé tous ces enchantements.



CHAPITRE II.

HOTELLERIES ET CABARETS CHEZ LES GRECS.

SOMMAIRE. Si les Lydiens, comme le veut Hérodote, ont ouvert les premiers cabarets, les premières hôtelleries. — Pourquoi on peut leur attribuer cette invention, selon Polydore Virgile. — Comment le même mot grec veut dire cabaretier, marchand et voleur. — Les Grecs ont-ils connu de bonne heure les hôtelleries? — Ce qui les rendit longtemps inutiles. — L'hospitalité dans les temps héroïques. — Héros d'Homère qui se fait aubergiste sur le grand chemin. — Décadence de l'hospitalité. — Les *tesseres*, passe-port des hôtes. — Scène de Plaute. — L'appartement des étrangers dans une maison athénienne. — Les *Xénia*. — Orgueil de ceux qui logent beaucoup d'étrangers. — L'hôte du joueur de flûte Stratonique. — L'*andreion* et le *koimétérion* des Crétois. — Hôtelleries près des temples. — Celle de Platée. — Les instituteurs du temple de la déesse Syrienne. — Les *Proxènes*. — Comment leurs fonctions ressemblent à celles de nos consuls. — Hôtelleries pour les matelots au Pirée. — Les *Angaroi* Persans. — *Stathmoi* ou hôtelleries royales en Perse. — Auberge de Phrygie où couchèrent Alexandre, puis Mithridate. — Les *Hemerodromes*. — Le coureur d'Alexandre. — Un mot anticipé sur les *allages*, ou relais de poste du Bas-Empire. — Si l'auteur des *Antiquités grecques* se trompe quand il dit qu'il n'y eut pas d'hôtelleries publiques en Grèce. — Les auberges d'Athènes. — Les ambassadeurs à l'hôtellerie. — Auberges à Mégare, en Argolide, etc. — Corneille, l'hôtelière de Chéronée. — Ce qui lui arrive avec les Déliens. — Si les hôtelleries grecques étaient des cavaransérais. — Un *kani* de l'*Hellade*. — Vie en commun dans les auberges grecques. — L'hôtellerie sur le théâtre. — Sa description. — Le métier d'aubergiste infâme devant la loi. — Les filles de Thrace, servantes d'auberge et courtisanes. — Leurs stations sur la voie publique. — Ce que dit Plutarque des amitiés d'hôtellerie. — Platon exclut les aubergistes de sa république. — Portrait d'un hôtelier. — Le cabaretier grec. — Démosthène au cabaret. — Quelles gens hantent la taverne. — Déjeuner de Diogène. — *Tapis francs* à Athènes. — Le chef de

---



Hérodote, qui veut trouver une origine à tout, et qui fait volontiers les honneurs de l'invention d'une chose au peuple chez lequel il la rencontre pour la première fois, attribue aux Lydiens l'établissement des premières hôtelleries, des premiers cabarets. La vérité étant impossible à démêler du mensonge, dans ces temps primitifs, nous ne le contredirons pas : nous douterons fort, voilà tout, et nous demanderons seulement pourquoi aux Lydiens et non à un autre peuple cette première idée des cabarets et des hôtelleries? A cela, Polydore Virgile va nous répondre avec une bonhomie singulière que la chose est toute naturelle, que les Lydiens, ayant inventé les jeux, devaient aussi être les premiers à ouvrir les cabarets, « lieux où, comme on sait, le jeu fut toujours en grande faveur : » *quippe tale opus in cauponis maximè semper ferret.*

Larcher y met moins de complaisance. Il ne veut point prendre dans le sens d'hôtelier et de cabaretier le mot *capélos*, employé par Hérodote, et là-dessus il fait une grande querelle à tous les traducteurs latins qui, interprétant ainsi, ont donné pour équivalent au mot grec le mot latin *caupona*. Selon lui, le mot d'Hérodote doit se prendre dans le sens de *revendeur*, *marchand regrattier*, et en aucune façon se comprendre autrement. Il s'appuie sur bon nombre de passages où *capélos*, en effet, est employé avec cette dernière acception, notamment sur une phrase de Platon où il est dit que « tout commerce qui se fait dans les villes autrement que par échange est appelé *capélique;* » mais, avec tout son étalage de raisonnements et de citations grecques, il ne nous a pas convaincus. Sans pouvoir parvenir à donner au passage d'Hérodote un

autre sens que celui consacré par les versions latines, par Polydore Virgile et par Goguet, il n'a fait que nous apprendre ce qu'il ne voulait pas prouver et ce que nous savions déjà, c'est-à-dire que, grâce au double sens de ce mot CAPÊLOS, *marchand* et *cabaretier* étaient homonymes chez les Grecs. Avouons que cette synonymie devait être assez embarrassante, surtout pour l'étranger cherchant dans une ville grecque un *cabaretier* et non un *revendeur*. L'habitude de frauder, de tout temps commune et pour ainsi dire inhérente aux deux métiers, avait d'ailleurs fait encore compliquer l'affaire : pour être juste, on avait été obligé de donner au mot *capêlos* une troisième acception, celle de *voleur*, et au verbe *capêleueïn* le sens de tromper; mais, malgré toutes ces complications de sens, malgré tout ce dédale de significations, quiconque savait bien sa langue grecque pouvait encore se retrouver. Voulait-il du vin : éludant le fâcheux homonyme, il demandait où se trouvait un *oinopolès;* avait-il besoin d'un gîte, il cherchait un *pandokos;* mais en dépit de ses précautions, comme nous le ferons voir, il trouvait toujours par surcroît, avec l'un et avec l'autre, l'inévitable *capêlos*, c'est le voleur que nous voulons dire.

Les Grecs des temps héroïques paraissent n'avoir connu qu'assez tard ce fléau des hôtelleries publiques. Alors, en effet, il n'y avait pas d'hospitalité mercenaire. Tout étranger avait droit à un asile, tout passant était un hôte que vous envoyait Jupiter Xenios. Après le festin, vous répandiez une libation sur la table hospitalière en l'honneur de ce dieu protecteur des étrangers, et vous étiez quitte envers celui qui vous avait reçu. Qu'on arrivât en grande pompe, avec un grand équipage de mulets et d'esclaves portant votre bagage, ou simplement, comme l'Oreste des *Coéphores*, avec un léger paquet et un bâton à la main, on recevait le même accueil. C'était le droit du voyageur. « A la voix d'un étranger, dit éloquemment Barthélemy, toutes les portes s'ouvraient, tous les soins étaient prodigués ; et, pour rendre à l'humanité le plus beau des hommages, on ne s'informait de son état et de sa naissance qu'après avoir prévenu ses besoins. » Ce dernier détail, qui met l'hospitalité des Grecs bien au-dessus de celle pratiquée chez les Juifs, hospitalité exclusive, privilégiée, réservée aux seuls amis ou aux compatriotes, nous est confirmé par plusieurs passages des poëmes d'Homère. Au chant premier de l'*Odyssée*, Télémaque se plaint de ce qu'on fait attendre Pallas à la porte du palais, et cela sous prétexte qu'elle n'est pas connue. Au troisième chant du même poëme, quand Pallas et Télémaque s'en vont chez Nestor et y reçoivent l'hospitalité, c'est seulement à la fin du repas qu'on leur demande leur nom. Athénée a cru devoir plaisanter sur cet usage, qui voulait que l'hôte ne dît son nom qu'après boire : « On le reçoit, on l'enivre, puis on l'interroge, et, l'ivresse aidant à la sincérité, on sait mieux ce qu'on voulait savoir. » Voilà ce que dit le spirituel épicurien ; mais il a beau faire : cette confiance libérale, cette hospitalité ou-

verte à tous, la maison du père de famille se faisant un asile, une hôtellerie pour le passant qu'on ne connaît pas, comme pour le parent et pour l'ami, c'est là certainement l'un des plus beaux côtés de la civilisation des âges héroïques, leur titre le plus sérieux à l'admiration des siècles.

Quelques hommes plus ardents dans leur humanité, et à cette époque païenne devançant d'un élan plus prompt les bienfaits de la charité évangélique, avaient su mieux remplir encore ce devoir de l'hospitalité pour tous; ainsi, cet Axilos, fils de Theutranus, natif d'Arisbé en Troade, et qui fut tué par Diomède :

« Il avait ouvert sur la voie publique, nous dit Homère, une maison dans laquelle il donnait asile à tous les passants. »

Nous nous bornerons à cet exemple des pratiques hospitalières et de leurs bienfaits dans les âges héroïques; aussi bien ce n'est qu'un point détourné de notre sujet, et, comme l'a fort justement dit M. Pouqueville, « il faudrait citer toute l'antiquité pour faire connaître l'importance qu'on attachait dans ce temps-là à l'hospitalité. »

Il ne faudrait pourtant pas croire que cette grande ardeur d'hospitalité ne s'attiédit jamais, et qu'elle ne cessa pas d'être ainsi toute à tous. Quand on ne fut plus au temps de la guerre de Troie, de la Toison-d'or et de Thésée, en plein âge héroïque enfin, ce beau zèle commença à se relâcher bien fort. Le lien de fraternité qui semblait unir tous les hommes et n'en faire qu'une famille, cette chaîne fraternelle, disons-nous, sembla se détendre et peu à peu se rompre. Tous les bras ne furent plus ouverts à l'étranger, les portes se fermèrent au passant. Nous entrons dans cette époque moins primitive et plus défiante où l'hospitalité déserte les villes pour se réfugier dans les campagnes; où Jupiter et Mercure, repoussés par toute une population dure et hautaine, ne trouvent un asile que dans la cabane de Philémon et Baucis. Ce n'est pas qu'on ait tout à fait rompu avec la tradition antique, mais on ne veut plus voir un hôte dans le premier venu. L'hospitalité a ses préférences et fait ses réserves. On reste fidèle au culte de Jupiter Xenios, mais seulement en faveur de ses amis, de leurs proches et des gens qu'ils vous adressent. Pour que l'hospitalité ne se fourvoie pas et ne soit réellement accordée qu'à ceux qui ont le droit de la recevoir, on imagine des signes particuliers auxquels se reconnaissent les gens qui, par amitié et en prenant à témoins Jupiter et tous les dieux hospitaliers, ont contracté l'obligation respective d'être reçus, logés et nourris gratuitement les uns chez les autres. Les *tesseræ hospitalitatis*, dont Tomassin nous a transmis quelques figures, sont au nombre de ces signes, de ces passeports d'hospitalité. Quelquefois ces gages de la convention sacrée sont des plus simples; c'est, par exemple, une pièce d'or, d'argent ou de cuivre que l'on rompt, et dont chaque moitié appartient à l'une des deux familles qui a contracté le droit d'hospitalité. C'est encore un morceau d'ivoire et de bois scié en deux mor-

ceaux, mais de façon qu'en se rejoignant ils semblent n'en avoir jamais formé qu'un. Ces *tessères*, devant lesquelles s'ouvraient si largement les portes hospitalières, pouvaient se prêter aux amis et leur procurer des titres au même accueil ; mais elles se donnaient surtout aux descendants comme un héritage, et, transmis ainsi de père en fils, le droit qu'elles consacraient pouvait durer des siècles. Dans le *Pœnulus* de Plaute, le Carthaginois dit à Agoratoclès : « Donc ton père Antidamas fut mon hôte; cette tessère hospitalière nous fut commune ; » et l'autre répond aussitôt : « Eh bien ! tu recevras chez moi l'hospitalité. »

Quand l'étranger, muni de sa tessère, était arrivé, on préparait au plus vite l'appartement aux hôtes seul destiné, ce que les habitants de nos provinces les plus hospitalières appellent encore des *chambres de réserve*; on se ruait en cuisine, en un mot, on lui faisait fête par tous les moyens les plus empressés et les plus délicats. Vitruve, dans son livre de l'*Architecture*, ayant à nous parler de ces chambres spéciales qu'un propriétaire de bonne maison tenait toujours prêtes pour l'hôte que Jupiter lui enverrait, nous a décrit curieusement l'une de ces réceptions.

« Il y a encore à droite et à gauche, dit-il, de petits appartements avec des portes particulières..., des chambres commodes destinées à recevoir les étrangers, qu'on ne met point dans les appartements qui ont des péristyles. Les Grecs, si délicats et si somptueux, faisaient préparer à l'arrivée de leurs hôtes des salles à manger, des salles à coucher, un office bien approvisionné. Le premier jour, ils les invitaient à leur table, et les jours suivants, ils leur envoyaient des poulets, des œufs, des légumes, des fruits et toutes les autres choses qu'ils reçoivent de la campagne. Voilà pourquoi les peintres ont appelé *xenia* les peintures qui représentent ces présents qu'on envoyait à ses hôtes. Ainsi les pères de famille ne se sentaient pas étrangers sous le toit hospitalier, jouissant dans ces appartements de la même liberté qu'ils auraient eue chez eux. »

On comprend qu'un hôte devait être fier quand il avait fait ainsi à un étranger les honneurs de sa maison, et qu'il avait si cordialement fêté sa bienvenue. Aussi Théophraste fait-il de la vanité que donnait à un maître de maison le grand nombre des hôtes qu'il recevait à table ouverte, l'un des traits de son caractère de l'*Ostentation*. « Enfin, dit-il de l'homme possédé de ce travers, s'il habite une maison dont il paie le loyer, il dit hardiment à quelqu'un qui l'ignore que c'est une maison de famille et qu'il a héritée de son père, mais qu'il veut s'en défaire, seulement parce qu'elle est trop petite pour le grand nombre d'étrangers qu'il retire chez lui. »

Les habitudes, si louables pourtant de l'hospitalité, n'entraînaient pas avec elles que ce seul ridicule chez les Grecs. Théophraste nous montre encore son homme incommode « qui, ne sachant que dire, apprend que... sa maison est

ouverte à tout le monde comme une hôtellerie. » Ainsi, l'oubli des mœurs antiques en était arrivé là au temps de Théophraste; se montrer trop hospitalier, c'était déjà être ridicule!

Les gens qu'on recevait, du reste, aimaient assez eux-mêmes que la maison dans laquelle on leur faisait accueil ne fût pas trop encombrée d'hôtes, et ils auraient volontiers dit de l'hospitalité ce que Molière dit de l'estime :

Sur quelque préférence une estime se fonde

A ce propos, nous allons laisser Élien vous raconter certaine historiette touchant le joueur de flûte Stratonique, hôte dédaigneux de ces maisons trop libéralement ouvertes : « Le joueur de flûte Stratonique, ayant été bien accueilli dans une maison où on l'avait invité à entrer, fut d'autant plus flatté de cet empressement qu'il se trouvait dans un pays étranger, où il n'avait nulle liaison d'hospitalité. Il fit donc de grands remerciements à celui qui le recevait de si bonne grâce; mais, voyant arriver un nouvel hôte et s'apercevant enfin que cette maison était ouverte à tous ceux qui voulaient y loger :—« Sortons d'ici, dit-il » à son esclave; nous avons pris un ramier pour une colombe; ce que nous » avons pris pour une maison d'hospitalité est une hôtellerie. »

Mais encore fallait-il que tous les étrangers exclus de l'hospitalité par ce dédain des anciennes mœurs et par ces préférences des citoyens refusant désormais de voir un hôte dans l'homme qui ne leur présentait pas la tessère de l'amitié; il fallait, disons-nous, que tous les voyageurs, même nouveau-venus dans une ville grecque, et ne pouvant y invoquer aucune liaison d'amitié, pussent cependant y trouver un gîte. On y pourvut. On ne les envoya pas, comme dans les cités juives, camper sur la place publique; on fit mieux. Dans quelques pays, tels que la Crète, il y eut, pour les étrangers, un certain nombre de maisons toujours ouvertes, et des tables toujours dressées. « Il y a, dans toutes les habitations de l'île de Crète, dit Athénée, deux maisons destinées aux *syssities*, l'une se nomme *andreion*, l'autre *koimètèrion*, parce que c'est là que couchent les étrangers. On dresse, dans la maison destinée aux repas communs, deux tables qu'on appelle *hospitalières*, et les étrangers y ont la première place, les autres se rangent ensuite par ordre. »

En d'autres parties de la Grèce on construisit, tout près des temples des grands dieux, de vastes demeures, véritables hôtelleries gratuites, où les voyageurs trouvaient non seulement un abri, mais encore des lits consacrés d'ordinaire au dieu qu'on adorait dans le temple voisin. L'hôtellerie que les Lacédémoniens bâtirent tout près du temple de Junon, sur les ruines de Platée, nous semble avoir été un asile de cette espèce. Le passage de Thucydide, où il en est parlé, est trop curieux pour que nous ne le reproduisions pas ici; c'est d'ailleurs le seul passage d'un historien où se trouvent quelques détails sur les hôtelleries à

cette époque, sur leur configuration et leurs ameublements : « Ils la rasèrent jusque dans ses fondements, dit-il, parlant des Lacédémoniens qui venaient de prendre Platée, et ils construisirent, près du temple de Junon, une hôtellerie de deux cents pieds de longueur, ayant tout autour des appartements hauts et bas ; ils se servirent, pour cette construction, des toits et des battants de porte de Platée. Du reste des meubles qui étaient dans la ville, on employa le fer et l'airain à des lits qu'ils consacrèrent à Junon, et on éleva en l'honneur de cette déesse un temple de pierre de cent pieds de long. »

Ce pieux usage d'établir ainsi, pour les voyageurs, des asiles auprès des temples, nous semble être un débris des mœurs dévotes et hospitalières de l'Orient. Nous trouvons en effet quelque chose qui le rappelle dans ce passage du traité de Lucien sur *la déesse Syrienne*, où il est parlé de l'hospitalité à laquelle avait droit tout étranger venant adorer la déesse. « Quand il est arrivé à Hiérapolis, dit Lucien, il loge chez un hôte qu'il ne connaît pas, il y a même des hôtes publics, institués pour chaque ville, et l'on y est reçu suivant sa patrie. Les Assyriens les appellent instituteurs, parce que ce sont eux qui donnent aux voyageurs les *instructions* nécessaires. » Les *proxènes* athéniens, dont nous avons à parler maintenant, ne sont pas non plus autre chose que ces instituteurs des hôtes en Syrie.

Quelquefois on appelait *proxène* tout habitant d'Athènes en liaison d'hospitalité et de commerce avec les marchands des autres villes grecques ; mais le plus souvent, ils ont un caractère public qu'ils tiennent de la ville ou de la nation qui les a choisis par décret spécial pour être ses agents, et surtout pour donner l'hospitalité à ceux de ses citoyens qui seraient en passage ou voudraient séjourner à Athènes. Quand, par exemple, arrivent les députés de Mégare et de Corhinte, le proxène nommé par ces villes les loge dans sa maison, les guide partout, les sert de son crédit dans leurs négociations ; en un mot, comme l'a fait bien remarquer M. Artaud dans une note de la comédie des *Oiseaux* d'Aristophane, il remplit tout à fait, à l'égard des voyageurs et des députés venus des cités alliées, les fonctions de nos consuls européens envers leurs nationaux, mais avec l'hospitalité de plus, le premier et le plus impérieux des devoirs du *proxène*.

L'institution si libérale de ces agents, hôtes, avocats consultants et *ciceroni* officiels des citoyens d'une ville, en passage et en affaires dans une autre, ne suffisait pas encore à l'idée généreuse et étendue que Xénophon se faisait des devoirs de l'hospitalité athénienne. Il eût voulu que tout matelot étranger débarquant à Athènes, y trouvât un gîte gratuit, et qu'un étranger, de quelque pays qu'il fût, grec ou barbare, fût toujours certain d'y avoir un asile dans une hôtellerie publique. Pour cela, dans son traité sur les *Causes du revenu*, il demande la levée d'un impôt spécial avec l'argent duquel on fera bâtir près des

ports, des hôtelleries pour les pilotes, « en outre de celles qui s'y trouvent déjà ; » puis enfin des auberges publiques, pour tous ceux qui viennent à Athènes.

Ce que Xénophon avait vu pratiquer en Perse, où le système des hôtelleries, des postes, enfin, de tout ce qui est nécessaire aux gens en voyage, était fort bien organisé, lui avait sans doute inspiré l'idée de ces demandes. Nous croirions même volontiers que ce qu'il dit, touchant ces matières, dans sa *Cyropédie*, livre écrit pour un prince des Perses, mais à l'intention visible de l'amusement et de l'instruction des jeunes Athéniens, est moins une description qu'il veut faire des choses de l'Asie, qu'un conseil qu'il veut donner, un exemple à suivre qu'il veut soumettre à ses concitoyens. Il a vu en activité, chez les Perses, le service si utile des courriers et des relais ; et vite il en décrit tout le système, afin d'aiguillonner l'esprit des Grecs, d'ailleurs si inventif et pourtant en cela si arriéré et si loin de ce qu'avaient accompli les barbares. « Je lisois, dit Montaigne traduisant ici Xénophon et voulant sans doute lui-même, par cet exemple des courriers persans, donner quelque émulation à nos messageries si lentes du XVIe siècle, je lisois à cette heure, que le roy Cyrus, pour recevoir plus facilement nouvelles de tous les costez de son empire qui estoit d'une fort grande étendue, feit regarder combien un cheval pouvoit faire de chemin en un jour tout d'une traicte ; et, à cette distance, il establit des hommes qui avoient charge de tenir des chevaulx pretz, pour en fournir à ceulx qui viendroient vers lui ; et disent aulcuns, que cette vistesse d'aller revient à la mesure du vol des grues. »

Hérodote, avant Xénophon, s'était émerveillé de cette organisation des postes persanes, et l'avait brièvement décrite. Il avait nombré les *angaroi* (courriers) du roi Xercès, aussi nombreux qu'il y avait de journées de marche d'un lieu à un autre. « Le premier courrier rend ses ordres au second, dit-il, le second au troisième, et ils passent ainsi de suite de l'un à l'autre, de même que chez les Grecs, le flambeau passe de main en main dans les fêtes de Vulcain. Cette course à cheval s'appelle en langue perse *angareïon.* » En plusieurs autres passages de son histoire, Hérodote nous parle encore de ces postes établies dans les États du grand roi ; et il revient de préférence sur un détail à peine indiqué par Xénophon, c'est-à-dire sur l'hôtellerie attenante à chaque relai. Il ne nomme même jamais l'un sans l'autre. Henri Étienne l'a bien remarqué ; voulant montrer quelle était la distance de la mer grecque à Suze, capitale du grand roi, il se contente de dire qu'il y avait dans cet espace cent et onze relais ou gîtes royaux. Et, à ce propos, il parle des hôtelleries plus somptueuses, où le grand roi s'arrêtait dans ses voyages, immenses et magnifiques *caravanserais* auxquels Élien fait lui-même allusion dans une de ses historiettes. On en trouvait partout dans l'empire, aussi bien dans les provinces de

l'Asie-Mineure que dans la Suziane, et dans la Médie. Alexandre, commençant sa marche contre Darius, fit halte, à son entrée en Phrygie, dans l'un de ces fastueux *stathmoï basilicoi*; et Mithridate, qui vint s'y arrêter lui-même après avoir conquis les États de Nicomède, se souvenant du séjour qu'y avait fait Alexandre vainqueur prédestiné de l'Asie, en tira pour lui-même un favorable augure.

Les Grecs ne mirent point à profit ce que leur apprenaient les récits d'Hérodote et de Xénophon sur les postes rapides et les riches hôtelleries des Perses. Bien plus, ils ne virent dans cette manière d'organiser des courriers, et de faire de tout habitant des provinces de l'empire un porteur de nouvelles forcé de courir sous peine de la vie, ils ne virent là, disons-nous, qu'un nouveau genre d'oppression bien digne du roi des barbares. Du nom *angaroï*, donné aux coureurs persans, ils firent donc le mot *angareïon* désignant l'oppression, ou plutôt tout service imposé par la force. Ainsi les descriptions émerveillées des historiens ne profitèrent qu'au dictionnaire, doté par là d'un terme nouveau; mais le système des messageries grecques ne s'en améliora pas, nous le répétons, soit que le défaut d'unité, le morcellement des pays en petits États, dont quelques uns n'avaient pas plus de trois à quatre étapes d'étendue, rendît impossible en Grèce ce qui s'exécutait et marchait si bien dans les provinces du roi de Perse, sous la puissance d'un seul gouvernement; soit plutôt encore que la haine qu'on portait aux Perses rendît dédaigneux pour toutes les choses qui venaient d'eux. On s'en tint toujours à ces coureurs à pied nommés *hémérodromes* dont chacun devait courir tout un jour au bout duquel il donnait ses dépêches à un autre qui, frais et dispos, continuait sa route, de sorte qu'il n'y avait jamais aucun retard pour cause de lassitude. Du temps d'Alexandre, le service des messageries ne se faisait pas encore autrement. Les dépêches du conquérant n'étaient pas portées avec plus de célérité que ne l'avaient été celles d'Agamemnon. Lors du siége d'Athènes par Philippe, l'ennemi des Romains, le système n'avait pas changé; Tite-Live, qui nous l'apprend, nous donne même à penser que les *hémérodromes* faisaient, en outre de leur service de messager, celui d'éclaireur et d'espion, et étaient ainsi très-utiles aux armées.

C'est seulement sous l'empire romain, et à l'époque surtout du bas-empire, que, dans les pays grecs devenus plus voisins du centre du gouvernement transféré à Constantinople, tout se trouva forcément modifié. Alors, ainsi que nous le verrons plus tard, il y eut en Grèce, comme dans tout l'empire, de grandes routes à relais, et à chaque relai, une hôtellerie où les courriers prenaient de nouveaux chevaux, et où les voyageurs pouvaient aussi s'arrêter. Le tout était compris sous le nom collectif d'*allagê*. Eustathe nous le dit positivement, en faisant de ce mot un synonyme de *stathmos*, « par lequel, écrit-il non moins formellement, on désignait non seulement une écurie et une étable, mais aussi des lieux propres à faire halte, des *stations* où ceux qui voyagent s'arrêtent pour

se reposer. » Voilà bien, si nous ne nous trompons, les auberges de nos grandes routes avec toutes leurs dépendances. L'inévitable maître de poste n'y manque même pas.

Quant au mot *angareion*, il ne se perdit pas : nous le retrouverons dans le latin *angariare*, et dans notre mot français *hangar*, qui eût bien désigné sans doute les abris ouverts du *stathmos* persan, et de l'*allagé* du bas-empire.

De ce que nous trouvons seulement sous les empereurs l'auberge complète chez les Grecs, l'hôtellerie, maison de poste où on *loge à pied et à cheval*, faut-il croire pour cela qu'en des temps plus anciens, ils n'avaient en aucune façon connu ces gîtes publics des grandes routes ; faut-il intrépidement répéter, avec M. Robinson dans son livre, estimable d'ailleurs, des *Antiquités grecques* : « les anciens Grecs n'avaient pas d'hôtelleries publiques? » Nous ne le pensons pas. En effet, quand bien même ce que nous avons dit de la prompte décadence de l'hospitalité, dont l'institution des *proxènes* et les hospices de pèlerins près des temples, ne continuèrent qu'insuffisamment les bienfaits, ne viendrait pas vous prouver que chez les Grecs l'établissement des auberges dût être une nécessité ressentie de bonne heure par ceux qui voyageaient ; les mots nombreux que nous trouvons dans la langue grecque pour désigner une hôtellerie, les passages fréquents des auteurs, irrécusables quoique vagues et obscurs quelquefois, nous attesteraient cette existence, sans contestation possible.

Un vers de l'*Inachus* de Sophocle, cité et commenté par Pollux, nous est une preuve qu'au v[e] siècle avant notre ère, les hôtelleries étaient déjà connues en Grèce. On nommait *pandokos xenostasis* celles qui ne servaient qu'à loger les hommes ; mais le *phatné*, aussi bien que le *stathmo*, était une auberge plus vaste où bêtes et gens pouvaient trouver un gîte. « Il y avait, lit-on dans le *Peltate* d'Epphippe cité par Athénée, des étables pour les bêtes de somme, des écuries pour les chevaux, et des salles pour manger (*gleumata*). »

C'est là que devaient loger les voyageurs à grands équipages, par exemple les envoyés des villes allant en ambassade vers une puissance voisine. Car les diplomates de ces temps-là n'y mettaient pas plus de façon, et se trouvaient fort heureux de l'hospitalité maigre, quoique chèrement payée, que leur offrait la moindre auberge borgne de la Béotie et de la Phocide. Nous le savons, grâce à un précieux passage d'Eschine, dans lequel l'orateur grec nous parle des ambassadeurs d'Athènes s'éloignant d'un de leurs compagnons qu'ils soupçonnent de trahison, et entre autres signes de mépris, refusant de loger et de manger avec lui dans les mêmes auberges. Le *catagogion* était une hôtellerie plus simple et plus commune, ainsi que la *catalusis*. Il s'en trouvait de cette sorte à Athènes, selon Pollux, et aussi, dans toute la Grèce, comme on le voit en plusieurs passages des écrivains grecs. C'est dans une de ces auberges que l'un des deux amis dont Cicéron nous conte l'aventure s'en alla loger à Mégare, tandis que l'autre

se retirait dans la maison d'un hôte. Le bonhomme Secaldus et le vieillard d'Orée se rencontrèrent aussi dans une semblable hôtellerie située en Argolide, et c'est là qu'ils se firent ce mutuel récit de leurs malheurs qui nous a été transmis par Plutarque. Les gens qui s'en allaient consulter l'oracle, les dévots de la Pythie et d'Apollon qui partaient pour Delphes ou pour Tégyre, lieu de la naissance du Dieu, logeaient aussi volontiers dans les hôtelleries ; et, comme vous allez voir par une anecdote que nous conte aussi Plutarque dans son traité *sur les oracles qui ont cessé*, bien il en prit à certains Déliens qui revenaient de Delphes. S'ils n'eussent pas écouté les paroles d'une hôtelière, tous leurs pas étaient perdus, et ils n'eussent pas pu retourner dans leur patrie. « Durant la guerre Péloponésiaque, les Déliens ayant été chassés de leur île, il leur fut rapporté un oracle de Delphes par lequel il leur étoit mandé de chercher et trouver le lieu où Appolo avoit été né, et là y faire quelques certains sacrifices : De quoy eux, s'émerveillant et demandant si Appolo étoit né ailleurs que chez eux, la prophétesse Pythie leur dit davantage que une corneille leur diroit l'endroit. Ces députés des Déliens, en s'en retournant passèrent d'aventure par la ville de Chéronnée, là où ils oyrent l'hostellière devisant, avec quelques étrangers passans, de l'oracle de Tégyre, auquel ils vouloient aller, et leurs propos finis, entendirent, comme ces estrangers prenant congé, luy disoyent : « Adieu, dame Corneille : » Et ainsi, comprenant ce que vouloit dire la réponse de la prophétesse Pythie, et ayant fait leur sacrifice à Tégyre, eurent la grâce d'être bientôt après remis et restituez en leur pays. »

Mais quelles étaient ces hôtelleries, ces *pandokeia* grecs, aussi bien ceux qu'on trouvait dans les villes, que ceux qui se voyaient disséminés sur les grands chemins? Comment étaient-ils distribués, quelle était leur étendue, les conditions de leur confortable, leur prix? C'est ce que nous ne pouvons savoir. Moins heureux en cela que pour l'hospice-hôtellerie de Platée dont nous avons donné la description presque complète d'après Thucydide, nous n'avons rien trouvé dans les anciens auteurs qui nous apprît ces détails. Étaient-ce de simples *caravanseraïs*, comme le pense Pouqueville, et faut-il établir quelque ressemblance entre un *pandokeïon* de la Grèce antique, et l'un de ces *khani* de la Grèce moderne, vaste et misérable hangar où bêtes et gens s'entassent pêle-mêle, et dont Buchon nous a fait une si piteuse description. Nous le croirions avec d'autant plus de raison, qu'un passage de Plutarque vient nous montrer que dans ces hôtelleries de la Grèce, comme aujourd'hui dans les *khani* de l'Hellade, la vie des voyageurs était pour ainsi dire en commun, que « tout enfin se faisait en présence de tous », suivant l'expression de Buchon.

Commandant de faire ce qui est utile à la santé, de chanter et de déclamer s'il le faut, de se promener s'il convient de long en large dans une chambre, Plutarque conseille de ne point se préoccuper si l'on est ou non dans une hôtellerie,

en présence d'étrangers, « et pour ce, dit-il par l'organe de son naïf traducteur, ne faut-il prendre pour couleur et pour excuse de se taire ni la navigation, quand on est avec plusieurs autres passagers dans un vaisseau sur la mer, ni le logis, quand on est en l'hostellerie, encore que les assistants s'en dussent rire et moquer, pour ce que là où il n'est point déshonnête de manger, là n'est-il pas déshonnête aussi d'exerciter sa personne. » Chaque voyageur n'avait donc pas sa chambre particulière, et le *pandokeïon* était donc à la fois réfectoire et dortoir commun. S'ensuit-il qu'on y trouvait le même pêle-mêle que dans les *khani*, et que les hommes et leurs chevaux couchaient sous le même abri? Nous ne le pensons pas.

Nous nous fondons sur le passage d'Epphippe cité tout à l'heure, et sur un autre non moins curieux de Pollux. Dans son précieux chapitre sur la mise en scène et les décorations des théâtres grecs, il nous dit que d'ordinaire s'ouvraient sur le *proscenium*, trois portes, dont celle du milieu pouvait être tour à tour soit un palais, soit une caverne, soit une maison de noble personnage, mais qu'au second plan, à gauche, se trouvait invariablement une hôtellerie, tandis que la droite était occupée par un temple en ruine, ou bien restait vide. Dans les tragédies, au contraire, l'hôtellerie, ou *porte des étrangers*, selon son expression même, était à droite, et la prison se trouvait à gauche. Ces détails, déjà si intéressants, puisqu'ils nous prouvent que la vie d'hôtellerie entrait déjà si bien dans les coutumes journalières des Grecs, qu'on croyait pouvoir en faire un moyen dramatique ordinaire, un sujet de décoration toujours de mise, ces détails, dis-je, gagnent encore en curiosité par ce que Pollux ajoute : « dans les comédies, nous dit-il, une tente figurée par des tapis, était toujours dressée près de l'hôtellerie, sans doute pour que les voyageurs y passassent plus au frais les heures brûlantes de la journée, puis on voyait l'étable pour les bêtes de somme et de trait, avec les grandes portes nommées portes *clisiades* par les Grecs, et qui étaient propres à laisser entrer les chars. » Ainsi nous voilà tout à fait édifiés sur ce point de la distribution d'une hôtellerie grecque, à savoir qu'on y trouvait à part une ou plusieurs grandes salles pour les voyageurs, puis auprès, des écuries pour leurs bêtes, et des remises à portes cochères pour leurs voitures. Mais là s'arrête tout ce que nous avons appris, tout ce que nous pouvons vous apprendre.

Pour ce qui concerne les maîtres de ces auberges, nous ne sommes guère plus instruits, les renseignements même sont encore moins abondants s'il est possible. Nous savons seulement que, de même que le cabaretier, le *pandokeus* ou hôtelier était mis au rang des hommes exerçant un métier infâme. Pollux, qui nous a donné toute la catégorie de gens tarés et marqués d'infamie, n'a garde de l'oublier dans le nombre ; et nous avons de bonnes raisons pour croire que le législateur avait très sagement agi en mettant ainsi, au ban de la morale pu-

blique, tous ces *logeurs à la nuit*, tous ces hôteliers des villes, ou des grandes routes de la Grèce.

Leurs femmes, pour la plupart, étaient des prostituées du plus bas étage. Nous n'aurons pas besoin, pour le prouver, de recourir à ce curieux passage du code théodosien que nous donnerons tout entier plus tard, et dans lequel il est dit que toute maîtresse ou servante d'hôtellerie sera dispensée des peines portées contre les femmes adultères, tant il est vrai que la prostitution était une conséquence immonde de leur hideux métier; quelques phrases de Théophraste, dans son chapitre de la *Médisance*, nous suffiront ici. Il nous parle de ces filles Thraces, si nombreuses à Athènes, où elles se disaient presque toutes nobles, quoique esclaves pour la plupart, marchandes de rubans, cabaretières, et en même temps courtisanes, et, nous montrant son médisant qui lance ses épigrammes contre le fils d'une de ces femmes perdues, et qui transperce du même trait le fils et la mère : « Elle est, lui fait-il dire, de ces femmes qui épient, sur les grands chemins, les jeunes gens au passage, et qui, pour ainsi dire, les enlèvent et les ravissent. » Or, d'après une note de La Bruyère, que n'a pas démentie le savant Coray : « Elles tenaient hôtellerie sur les chemins publics, où elles se mêlaient d'infâmes commerces. » Il paraîtrait donc que le métier d'hôtelière, ici comme chez les Juifs, était le couvert sous lequel la plus vile prostitution se livrait le plus aisément à ses trafics. Nous ne nous étonnerons pas, après cela, qu'il y eût fort mauvaise compagnie dans les bouges décorés en Grèce du nom d'auberge, et nous trouvons Plutarque d'autant plus sensé quand, défendant à tout homme bien né les amitiés de cabaret et d'hôtellerie, il leur dit de : « non pas faire comme plusieurs, qui appellent ami pour avoir beu seulement une fois ensemble, ou avoir joué à la paulme ou aux dez, ou avoir logé en un même logis, amassant ainsi des amitiez des hôtelleries ou des jeux de luicte ou des promenements par les places des villes. » Enfin, nous approuvons fort Platon lorsque, ne voulant admettre dans sa république modèle aucun des abus et des désordres de la république d'Athènes, il commence par en éloigner les hôteliers et leur suite. Dans un autre endroit, au livre VIII de son *Traité sur les lois*, poursuivant la même utopie, il se félicite encore de ce que, d'après son nouveau système de gouvernement, « les Grecs ne tirant plus leur nourriture de la terre et de la mer, mais bien de la terre seule, on n'aura plus besoin chez eux de cet attirail de lois, concernant les traficants, les marchands, les douanes, les hôtelleries. »

Si les maîtresses d'auberges étaient avant tout d'effrontées libertines, les hôteliers étaient de même d'impudents voleurs, âpres au gain illicite, toujours ardents à prendre, mais aussi, regimbant toujours quand il fallait donner; arrogants, insolents, disputeurs, regardant, du haut de leur mépris, l'étranger qui faisait chétive dépense, et faisant la même querelle à celui qui payait peu qu'à

celui qui ne payait pas; de francs coquins en un mot, dignes, à cent titres divers, d'être confondus avec le marchand et le cabaretier, sous l'infamie collective du nom de *capelos*.

Tout homme qui tenait cabaret passait pourtant encore, si c'est possible, pour un plus effronté coquin que l'hôtelier. C'était toujours une honte de fréquenter son bouge, et à moins d'être un homme tout à fait sans pudeur et ayant toute honte bue, on rougissait d'y être vu attablé. Un certain Démosthènes, non pas certes l'orateur, car celui-ci était buveur d'eau, fut un jour aperçu par Diogène le Cynique, « pendant qu'il ivrognait dedans une taverne, dont il eut honte, dit Plutarque, et se voulut retirer au dedans, et Diogène lui dit : Tant plus tu recules en arrière, tant plus avant tu entres dans la taverne, » c'est-à-dire dans l'infamie. Diogène, du reste, quoique parlant ainsi, ne hantait pas moins, en vrai cynique, ces buvettes honnies. Avant d'aller s'accroupir à perpétuité dans la vaste amphore rapiécée qu'il avait trouvée à Metroé, il avait passé sa vie dans le cabaret. C'est même là qu'il prenait ses repas. Un matin qu'il y déjeunait au milieu de gens du peuple, il aperçut, par l'huis toujours ouvert, Démosthènes, cette fois c'est l'orateur, qui passait dans la rue. Il l'appela; et comme l'autre, faisant fi de l'invitation, continuait à marcher, et détournait la tête : eh quoi! lui cria le cynique, aurais-tu honte d'approcher d'un lieu où ton maître ne dédaigne pas d'approcher tous les jours? « Il voulait, dit Élien, qui nous a transmis l'anecdote, parler du peuple en général, et de chaque citoyen en particulier; et c'était lui dire que les orateurs, ainsi que tous ceux qui par état haranguent le peuple, sont les esclaves de la multitude. »

Il n'y avait donc dans les tavernes d'Athènes que des gens sortis de la plus vile populace; les matelots et les portefaix (*pronneikoi*) du Pirée; et ces mauvais garnements que Suidas et Harpocration comprennent sous le nom de *peristatoi*, oisifs turbulents de l'*agora*, où ils trouvaient surtout à cabareter avec des femmes perdues; auditeurs braillards des démagogues du Pnyx, où Démosthènes lui-même, quoiqu'il les dédaignât d'une façon si hautaine quand il les rencontrait ailleurs, était toujours ardent à briguer, toujours fier d'obtenir leurs applaudissements.

Ce n'étaient pas encore là les gueux les plus vils qu'on rencontrât, dans les cabarets. La tourbe des impudents vauriens, dont Théophraste nous a fait le portrait au chapitre VI de ses *Caractères*, y pullulait à toute heure, et ces bouges ou plutôt ces repaires devenaient ainsi non seulement infâmes, mais dangereux à fréquenter. Cette vile canaille avait d'ordinaire un chef, le plus hardi, le plus effronté de la bande, et celui qui faisait à chacun des affiliés de petites avances d'argent nécessaires pour entamer quelque petite affaire bien infâme, pour dresser des pièges aux dupes, pour payer le vin dont on grisait le pauvre homme qui, ivre une fois, était plumé jusqu'aux os. Mais c'est à gros intérêts que le

chef prêtait à chacun des siens cet argent si bon pour l'amorce ; tous les jours il fallait lui en rendre compte, et avant tout acquitter la dette de l'usure. Aussi, Théophraste nous le montre-t-il courant chaque matin par la ville, et faisant sa ronde des cabarets, des gargotes, des lieux où l'on vend le poisson frais pour se faire payer sans retard de ses suppôts et créanciers. C'est pendant la nuit que ces garnements faisaient leurs coups. Les cabarets restaient toujours ouverts, et les filous, attendant leurs dupes, s'y tenaient aux aguets comme l'oiseleur auprès de ses piéges. Souvent la courtisane du Céramique y venait à bas bruit en s'éclairant, par les rues sombres, de la lampe fumeuse qui servait d'enseigne à son bouge, et lui faisait donner à elle-même le surnom dégradant de *torche*. Elle prenait place dans le *tapis franc* athénien, pêle-mêle de filous et de dupes, de voleurs et de volés; demandait effrontément à boire en criant d'une voix enrouée à l'hôte, *crasi*, *crasi* ; s'enivrait largement, en digne Athénienne ; et, la tête échauffée, mais l'esprit toujours présent pour le bon coup à faire, prêtait main-forte à ses dignes acolytes pour dépouiller au vif la malheureuse proie, ou le plus souvent encore, l'aide de ses dégoûtantes séductions, s'il ne s'agissait que de l'enivrer et de l'endormir. Le coup fait, elle prenait sa part du vol et disparaissait. Le matin était venu, et c'était alors le chef de la bande qu'on voyait arriver, et qui, lui aussi, demandait, comme nous l'avons vu, sa dîme du butin.

Mais la pauvre dupe ne tardait pas à être vengée; ce n'était pas la police d'Athènes, assez peu nombreuse, assez peu active, et n'ayant pas retrouvé, comme la nôtre, les cent yeux du mythologique Argus, c'était le cabaretier lui-même qui se chargeait de la vengeance ; c'est par la peine du talion, impitoyablement appliquée aux voleurs par ce fripon passé maître, que la justice se faisait sans désemparer, sans cesse ni relâche. Notre homme rançonnait si bien la bande des détrousseurs, leur faisait payer si chèrement la plus petite place dans son taudis plein de punaises, la moindre assiette de *cycéon*, le plus petit *cotyle* de vin frelaté, nectar de bonne source comme l'on pouvait dire, car le jus de raisin n'y entrait pour rien le plus souvent, et les eaux de la citerne, au contraire, y étaient pour la meilleure part ; notre madré tavernier, en un mot, voleur et empoisonneur tout ensemble, les pillait, les écorchait si bien de toutes les manières, que peu à peu, et sans douleur, il leur faisait rendre gorge, et qu'on pouvait dire que l'argent volé n'avait fait que passer par la main du filou pour entrer et rester dans la sienne.

Le cabaretier n'était jamais en défaut d'expédients pour lutter d'escroquerie avec ses dignes pratiques; d'abord, il avait sa grande ressource, le fond du métier, l'art de mêler et de frelater les vins. Par malheur, rien n'a transpiré des ruses secrètes employées alors pour travestir la divine liqueur, et nous ne pouvons vous indiquer le moindre des ingrédients perfides qui tenaient lieu du raisin, et qui

donnaient au nectar de contrebande le goût et la couleur. Peut-être le tavernier grec faisait-il pour le vin de Crète et de Chypre, ce que le cabaretier parisien du XVIe siècle faisait pour le malvoisie, vin du même cru, comme on sait, et comme le dit Beaujeu; ou bien, ce que les marchands du XVIIIe siècle faisaient non moins effrontément pour le muscat. Dans ce cas, suivant la recette, laissée par Olivier de Serres, ils auraient mêlé ensemble de l'eau, du miel, du jus d'orvale, et de la lie de bière, en remuant bien ensuite l'affreux mélange. Mais, encore une fois, ce n'est là qu'une supposition. Une manœuvre des cabaretiers grecs qui ne nous a pas échappé, grâce à une indiscrétion de Plutarque, c'est celle qui consistait à étourdir d'abord sa pratique avec du vin potable, puis une fois qu'elle était suffisamment égayée, et que ce commencement d'ivresse lui avait émoussé le goût, à lui servir la plus détestable piquette, un vrai vinaigre (*oxos*). Le cabaretier larron avait encore la ressource des fausses mesures, expédient éternel que les vendeurs de toutes choses savent d'instinct, et que l'antiquité pouvait se passer de leur apprendre : « Heu! s'écrie Blepsidème dans le *Plutus* d'Aristophane, n'est-ce pas cette cabaretière d'ici près, qui me trompe toujours avec ses fausses mesures? » Cette fraude, contre laquelle le brave Athénien s'emporte ici, était une altération plus ou moins audacieuse de la mesure publique, de la mesure type ou étalon que le gouvernement d'Athènes avait établi, pour que tout vendeur de liquide s'y conformât, en donnant aux vases qu'il employait, la capacité légale. « Il est vrai, dit Plutarque dans ce curieux passage de ses *symposiaques*, où il veut prouver que, si l'on achète son vin selon la mesure publique, qui est commune pour tous, on doit le boire selon la mesure de son ventre qui est toute spéciale et particulière à la personne; il est vrai que nous allons tous à la taverne acheter le vin à une même mesure et égale, qui est la publique, mais à la table, chacun y apporte son estomac, lequel se remplit non de ce qui est égal à tous, mais de ce qui suffit à chacun. »

Ces mesures pour le vin étaient en outre du *cotyle*, dont nous avons parlé, le *metrète* ou *kéramion*, qui équivalait à deux amphores, ou à dix *chus*, ou bien encore à cent quarante-quatre *cotyles*, et qui aurait contenu environ trente-neuf de nos litres, ou, selon Paucton et Girod du Saugey, trente-cinq de nos pintes françaises. Quand on sait ce que coûtait une pareille mesure de vin, et que du temps de Polybe, par exemple, elle valait quatre as à peine comme le *metrète* d'orge, ce qui fait que pour trente centimes environ, selon l'estimation de Boeckh, on avait trente-neuf litres de vin, on s'étonne des ruses employées par les marchands, des falsifications et des fausses mesures mises ainsi en usage, bien que le bon marché eût dû les rendre inutiles. C'est à croire que même s'ils devaient donner leur marchandise pour rien, les cabaretiers tromperaient, frelateraient et feraient encore faux poids, tant est grande la force du naturel. Un certain cabaretier athénien nommé Canthare avait surtout excellé dans

ces ruses des vins frelatés et des mauvaises mesures. Il en était resté le proverbe : « rusé comme Canthare, » qui se retrouve dans un passage du *Trésor* de Menandre cité par Stobée.

Le plus souvent, grâce à la qualité des pratiques qui affluaient chez eux et qui se faisaient les piliers de leurs bouges, les cabaretiers athéniens, tout habiles qu'ils fussent, trouvaient pourtant à qui parler. C'était toujours à trompeur, trompeur et demi. Comme le cabaretier devait servir le vin avant de recevoir l'argent, souvent l'hôte buvait, puis partait sans payer.

Ces tours de villonie grecque se renouvelaient dans les étuves du *cyno-sarge*, refuge ordinaire des cyniques, des plus viles prostituées appelées *merlans*, et des parasites à jeun; chauffoirs publics du petit peuple pendant l'hiver. C'était de même encore chez le baigneur public où les mauvais chalands usaient de l'eau, comme du vin chez le cabaretier, c'est-à-dire sans débourser une obole : « Il ne fait aucune difficulté d'entrer dans un bain public, dit Théophraste de son vaurien; le baigneur a beau crier, il s'approche de la première chaudière qu'il y trouve, y plonge un vase, le répand sur son corps, et s'en va en lui disant : me voilà lavé, et cela sans avoir la moindre obligation. » De là de belles querelles, comme vous le pensez bien, de là de continuelles esclandres dans lesquelles dominait toujours, en aigre fausset, la voix de la cabaretière, criant bien fort qu'on l'assomme avant qu'on l'ait seulement touchée : « Pour qui donc me prenez-vous? dit, dans le *Plutus* d'Aristophane, la Pauvreté que Blepsidème menace de frapper; pour une cabaretière ou une marchande d'œufs, répond Chremile : car autrement tu ne crierais pas si fort avant qu'on t'ait fait le moindre mal. » De pareilles disputes étaient une honte pour ceux qui s'y livraient. Aristophane dit positivement qu'il est infâme de prendre querelle avec une courtisane, un baigneur, un cabaretier, un marchand de marée; et Théophraste en fait le dernier degré de l'effronterie.

Du reste, comme nous l'avons déjà dit, une simple station à la taverne suffisait, même sans aucune de ces querelles, grandes joies des badauds Athéniens, pour déshonorer un homme de bonnes mœurs, voire un valet sachant vivre. Cymilque, dans Athénée, reproche amèrement à Myrtille de passer sa vie dans les cabarets et dans les gargotes : « Tu sais cependant, lui dit-il, ce qu'Isocrate a écrit dans son Aréopagitique : Un valet qui savait se respecter n'aurait osé ni boire ni manger dans un cabaret, car alors on était jaloux d'une bonne réputation, bien loin de s'abandonner à des bouffonneries et à la crapule. » Hyperide, ajoute Athénée, dit aussi, dans son discours contre Patrocle, si toutefois il est de lui : « Les membres de l'aréopage refusaient d'admettre parmi eux un homme qui avait dîné dans un cabaret. Mais toi, Sophiste, tu es toujours dans ces lieux honnis, non pas avec des amis, mais mêlé avec la tourbe des filles publiques, menant partout avec toi des croupières, et muni des ouvrages

qu'Aristophane, Apollodore, Ammonius, Antiphane et Gorgias ont faits sur les courtisanes de cette ville. Quelle charmante érudition ! »

Ainsi la morale publique décrétant d'infamie, non seulement l'habitué des tavernes, mais l'homme qui ne faisait que s'y arrêter une fois, semblait implicitement réserver les hantises de ces bouges à qui de droit, aux courtisanes, aux vauriens, aux cyniques, comme Diogène, aux sophistes, comme Myrtille. La loi laissait à ces arrêts du bon sens du peuple, le soin de ces flétrissures, et nous ne voyons pas qu'elle se soit en aucune sorte préoccupée, à Athènes, des tavernes, de leurs maîtres et de leurs habitués. Nous ne trouvons mentionnée chez les auteurs grecs qu'une seule loi concernant les cabarets, encore n'est-ce pas une loi grecque. C'est cet étrange édit de Xercès qui, furieux de la défection et des révoltes des Babyloniens, leur défendit l'usage des armes, dit Plutarque, et leur ordonna, sous peine des châtiments les plus sévères, de passer leur vie dans les cabarets et autres lieux de débauche, bien sûr qu'ainsi énervés ils n'auraient ni la pensée ni la force de tenter de nouvelles rébellions.

La seule chose qui prouve que la police athénienne ne fut pas indifférente aux excès de l'ivresse et à leurs suites funestes pour la tranquillité publique, c'est l'institution des *œnoptes* ou *inspecteurs des vins* dont il est ainsi parlé dans Athénée : « Les anciens affectaient tant de luxe et de grandeur, que non seulement ils avaient des échansons à table, mais même des inspecteurs des vins. » Athènes avait fait une charge publique de cette inspection. Eupolis en parle dans ce passage de ses villes :

« Nous nous voyons actuellement commandés par ceux que vous n'auriez pas daigné nommer *inspecteurs des vins*. O ville, ô Athènes, oui, tu es plus heureuse que sage ! »

Mais ces *œnoptes*, comme on le voit par le chapitre suivant d'Athénée, n'avaient pas la police des tavernes dans le ressort de leurs attributions. Comme le *gynœconomus*, magistrat qui veillait à ce que les repas ne réunissent pas plus de trente convives, et ne devinssent pas, sous prétexte de *pic-nics*, des banquets politiques, des rassemblements séditieux, l'*œnopte* n'étendait son inspection que sur les repas particuliers, il était surtout chargé d'examiner aux festins si les convives buvaient également. « Or, dit encore Athénée, d'après l'orateur Philius dans la cause des Crocanides, cette fonction était assez médiocre. Les *œnoptes* étaient au nombre de trois, et c'étaient eux qui fournisaient aux convives les lumières nécessaires pendant le souper. Aussi quelques uns leur donnaient-ils le nom d'*yeux*. »

Peut-être y avait-il, au-dessus de ces *œnoptes*, un officier supérieur, administrateur général des vins, se chargeant de tout ce qui concernait les boissons, des impôts qui les frappaient, mais surtout de leur vente publique, et par conséquent des tavernes. Un passage de Platon, malheureusement unique et

incomplet, puisque nous ne le connaissons que par la citation qu'en fait Pollux, nous porterait à le croire volontiers. Il est parlé d'un certain Strabon que Platon veut louer pour sa bonne gestion dans l'administration des vins, et que, pour cela, il appelle tavernier. Singulier éloge, il faut l'avouer, et qu'il serait facile de prendre pour une épigramme.

Le cabaretier athénien ne devait pas relever seulement de l'administrateur général des vins, il devait être encore soumis à l'inspection de l'*opsonome*, ou magistrat faisant observer les lois touchant les vivres, et ayant pour principale attribution d'empêcher les marchands de denrée de surfaire à l'aide du mensonge. Dans les cabarets, en effet, on ne faisait pas seulement commerce de boisson, mais aussi de nourriture. Comme dans nos tavernes parisiennes, on y donnait à boire et à manger. Les repas qu'on y faisait étaient même souvent des plus délicats et des plus abondants en mets choisis. C'était là, suivant une coutume que nous retrouverons à Rome, que l'on faisait porter, après un sacrifice, les chairs saignantes de la victime, et que l'on en faisait régal avec ses amis, lorsque l'art du maître-queux, du chef de la taverne, leur avait donné l'assaisonnement gastronomique. Les plus grands regrets de Mercure, descendu sur la terre et devenu pauvre mortel, sont pour ces mets exquis, pour ces libations, pour ces friandises des repas de sacrifices dans les tavernes d'Athènes :

« Autrefois dans les cabarets, s'écrie-t-il, je recevais dès le matin toutes sortes de mets délicats, gâteaux au vin, miel, figues, enfin tout ce dont on peut régaler Mercure. Maintenant je meurs de faim, et je reste couché les jambes croisées.

» Carion. Ne le mérites-tu pas, toi qui souvent n'épargnais pas les maux aux gens qui te traitaient si bien?

» Mercure. O doux gâteaux que l'on pétrissait pour moi le quatrième jour du mois !

» Carion. Cet heureux temps n'est plus, en vain tu le rappelles.

» Mercure. O gigot que je dévorais !

» Carion. Eh bien, gigotte ici en plein air.

» Mercure. Entrailles toutes chaudes que je dévorais !

» Carion. Il paraît que c'est une colique d'entrailles qui te tourmente.

» Mercure. O coupe, où le vin et l'eau étaient mélangés par portions égales ! »

Ces restaurants grecs avaient sur la rue un huis, toujours béant, d'où s'hexalait, jusqu'aux passants affriandés, le fumet de leurs plats succulents ; et, comme on pouvait acheter et faire emporter chez soi les mets aux émanations tentatrices, plus d'un ne s'éloignait pas sans avoir envoyé chercher par son esclave le délicat morceau. C'est ce qui arriva un jour à Philoxène, gourmand comme un poëte, et toujours ardent à satisfaire ses appétits, sitôt qu'ils étaient éveillés.

Il passait devant la boutique d'un *capélos* renommé, lorsque le parfum d'un ragoût qu'on y fait cuire lui monte au nez et lui va jusqu'à l'âme. « Cours m'acheter ce plat, dit-il à son esclave d'une voix émue par la convoitise.— Mais il sera trop cher, répond l'esclave qui a jugé du prix par la saveur de l'arome.— Eh bien, tant mieux, réplique Philoxène, il en sera meilleur. » Exclamation digne de Brillat-Savarin!

Toutes ces cuisines de cabaret ne se valaient pas; et, si l'on ne s'adressait pas aux plus renommées, comme l'était par exemple celle de Strarambos qu'Athénée se plaît à citer au double titre de cuisinier et de marchand de vin, on courait risque de ne rencontrer qu'un gargotier maladroit, toujours au dépourvu devant ses fourneaux éteints. Certain Laconien, inexpert de toute chose concernant les tavernes et les hôtelleries, comme il convenait de l'être à un vrai Lacédémonien, s'adressa un jour à l'un de ces cabaretiers dénués, mais il s'en tira en homme d'esprit. « Et certes, dit Plutarque, de qui nous tenons l'anecdote, le Laconien jadis respondit gentilement qui, ayant achetté en une taverne un poisson, le bailla au tavernier pour le luy accoustrer. Et comme le tavernier luy demandoit du vinaigre, du fromage et de l'huile pour ce faire.— Si j'eusse, dit-il, eu ce que vous me demandez, je n'eusse point achetté de poisson. »

En pareil cas, mieux valait s'adresser encore à ces charcutiers qui se promenaient par les rues d'Athènes, principalement dans l'*Agora*, et qui vendaient aux passants les mets grossiers cuits à petit feu sur leur étal ambulant. Avec ces cuisiniers en plein air, on était sûr d'être trompé, c'est vrai, car ils étaient les plus rusés de tous, plus même que les marchands d'étoupes et que les maquignons, nous dit Aristophane, qui pour cela fait de l'un d'eux le successeur désigné du corroyeur Cléon dans le gouvernement d'Athènes; mais au moins était-on certain aussi de trouver à point, sur leurs fourneaux portatifs, ce qu'on ne rencontrait pas toujours dans les cuisines plus amples des cabaretiers. De bons gros boudins au poivre, du *cycéon* et surtout du *thrion*, ce *plum-pouding* primitif dont les Athéniens se repaissaient déjà avec un appétit digne d'un gourmet de Londres, et dont nos notes donneront la recette. Si l'on était friand, et d'un goût trop délicat pour s'accommoder sans dégoût de ces mets de matelots, on avait pour dernière ressource les petits gâteaux, les confitures, le blanc-manger, complaisamment étagés sur la corbeille de jonc odorante et propre de ces petits pâtissiers qui, à la façon de nos marchands de gaufres et d'oublies, couraient les rues d'Athènes et les spectacles. Aristote, qu'on ne s'attendait pas à trouver en cette affaire, nous les montre égayant de leurs cris les entr'actes des représentations scéniques, et se glissant, de degrés en degrés, jusqu'aux derniers bancs de l'amphithéâtre, afin d'offrir aux spectateurs leurs menues marchandises. Suivant le grave philosophe, le succès d'une pièce, tragédie ou comédie, était toujours en raison inverse de celui qu'obtenaient ces

petits marchands avec leurs friandises. Si la pièce était mauvaise, les petits gâteaux avaient beau jeu, c'est à qui en croquerait pour se dédommager par les jouissances de l'appétit des déceptions de la curiosité. Mais jouait-on au contraire une pièce excellente, *OEdipe roi*, par exemple, malheur au pâtissier, son mérite pâlissait devant le génie du poëte, les petits gâteaux étaient dédaignés. Il serait curieux de dresser chez nous une pareille statistique, et de savoir, par le plus ou moins de débit des pommes et des sucres d'orge à l'Ambigu ou à la Gaieté, le plus ou le moins de succès de certains gros mélodrames. On aurait ainsi, de par Aristote, un thermomètre exact des plaisirs du peuple de Paris, et les marchands qui vivent des gourmandises de l'entr'acte sauraient à qui s'en prendre les jours où ils ne vendent rien.

Ces petits commerces de friandises furent toujours très florissants à Athènes, mais à Athènes seulement, qu'on le sache bien; dans toute autre ville grecque, même celles où ils auraient dû avoir chance de prospérer, ils étaient peu lucratifs et même impossibles. Nous ne parlons pas de Sparte, où la gourmandise était un crime, et d'où l'on chassait comme empoisonneurs tous les cuisiniers, même les meilleurs, même ceux qui venaient de Sicile; nous voulons parler de Corinthe, ville de luxe et de plaisir pourtant, mais où l'on n'appréciait en aucune façon les jouissances de la table, les voluptés du cabaret. Aussi l'un des personnages de la comédie du *Marchand* de Diphile s'est-il bien gardé de s'y arrêter par égard pour ses penchants gastronomiques. « Si l'on y voit quelqu'un tenant une table splendide, dit-il avec indignation, les magistrats l'interrogent sur sa manière de vivre et l'emploi de son temps; ils s'informent si ses revenus sont assez considérables pour fournir à ce luxe. S'il dépense plus que ses facultés ne le lui permettent, on lui défend de continuer, et on lui inflige une amende. S'il arrive qu'il n'ait aucun bien au soleil et qu'il continue ce train de vie, il est livré à l'exécuteur de la justice, qui lui fait subir une peine infamante. » Voilà comment on entendait la répression du luxe dans une des républiques les plus voluptueuses de la Grèce!

Alciphron parle de Corinthe de la même manière; seulement il impute à l'avarice des riches ce que Diphile impute à la sévérité des lois, et il est amené à faire ainsi le plus repoussant tableau de la misère dans laquelle le petit peuple y croupissait: « Il ne faut qu'approcher de cette ville, dit-il, pour connaître la mesquinerie des riches et la misère des pauvres. Il était midi, on sortait du bain; j'ai remarqué un grand nombre de jeunes gens d'une jolie figure, d'une physionomie gaie et spirituelle; aucun d'eux n'a pris le chemin des maisons les plus opulentes, tous se sont dirigés vers le Cranion, où se tiennent les marchands de vin et de fruits. Je les ai vus les yeux baissés vers la terre; les uns ramassaient des gousses de pois, les autres des coquilles de noix, cherchant avec attention s'ils n'y trouveraient rien à mettre sous la dent. Ils raclaient

avec leurs ongles les écorces des grenades; les plus petits morceaux de pain, quoiqu'ils eussent été foulés aux pieds, ne leur échappaient pas, et ils les mangeaient. »

Au milieu d'une pareille population de riches toujours arrêtés dans leurs dépenses gastronomiques par la rigueur des lois somptuaires, et de pauvres toujours réduits à une disette forcée, les cabarets ne devaient pas faire fortune. C'est à peine s'ils étaient visités par quelques rares chalands venant, non pas s'y attabler comme à Athènes, mais y acheter simplement au détail leur provision de vin quotidienne; et cela seul, tant le nombre de ces pratiques de cabarets corinthiens était clair-semé, suffisait pour vous faire montrer au doigt. Quand Denis le tyran, chassé de Syracuse, se fut retiré à Corinthe où il vécut, on le sait, comme le plus misérable des portefaix du port, ce qu'on remarqua surtout, selon Plutarque, c'est qu'il allait acheter lui-même son vin chez le cabaretier, et ce fut pour tous la preuve la plus évidente de l'ignominie où il était tombé.

Qu'il en était bien autrement dans cette bonne et joyeuse Athènes! Là, toujours des cabarets pleins le jour et la nuit; toujours des restes de sacrifices joyeusement mangés à la taverne ou chez soi; toujours dans les salles publiques quelques-uns de ces repas de confrérie que nous retrouverons à Rome, et que se donnaient à frais communs les membres de l'une des trente curies de la ville, ou des cent soixante-quatorze bourgades de l'Attique, heureux d'échapper, dans ces repas permis par la loi, à la défense du *gyreconomus*. A Athènes, enfin, non-seulement on ne regarde pas comme honteux d'aller acheter chaque jour son vin au cabaret, mais les riches ne rougissent pas d'en vendre eux-mêmes. Selon un usage qui fut longtemps en vigueur en France, où les abbés des monastères, les hauts magistrats, les rois même vendirent au détail le produit de leurs vendanges, et qui se conserve encore en Italie, surtout à Naples et à Florence, les propriétaires des vignes de l'Attique faisaient débiter par leurs esclaves, dans leur propre maison de ville, le vin qu'ils avaient récolté. Il n'y avait de honte que pour celui qui, comme l'homme au *gain sordide* de Théophraste, trempait d'eau ce vin, « même pour ses amis, » et se rabaissait ainsi au rang des cabaretiers.

Ne cherchait-on plus dans cette ville si bien ouverte au plaisir un lieu où l'on pût manger et boire, mais seulement un endroit où l'on pût se trouver en bonne compagnie, sans aucun mélange crapuleux, comme dans les tavernes, et où il fût loisible d'apprendre les nouvelles et d'en causer, il fallait aller dans les boutiques des parfumeurs et des barbiers, rendez-vous convenu de tous les désœuvrés de distinction.

Pendant que les femmes, à qui était interdit tout lieu de réunion où elles eussent pu se trouver mêlées aux hommes, les cabarets surtout, s'en allaient

jaser dans les moulins, et y chanter l'*epimulie* ou *epauté*, les hommes s'assemblaient dans ces boutiques bien famées, principalement dans celles des barbiers, prédestinées, depuis Midas, à avoir pour maîtres d'intrépides bavards, et, depuis Théophraste et Aristophane, à être le centre de tous les commérages, le quartier général des nouvellistes qui décrètent la paix ou la guerre, et font ou défont les destins de l'État, en face du plan chimérique qu'ils ont charbonné sur le mur. Aristophane veut-il nous apprendre que tout Athènes s'émeut de la fortune subite de Chremile, il se contente de nous dire qu'on en cause beaucoup chez les barbiers. En plusieurs endroits, il nous parle aussi d'un certain Cosmos, parfumeur, chez lequel on s'assemblait pour médire de Cléon, et de la tourbe démagogique qui s'agitait et faisait tapage autour du tribun corroyeur. On pouvait en toute sûreté se livrer à ces médisances chez les parfumeurs et les barbiers, les démagogues socialistes de ce temps-là étaient déjà trop conséquents avec eux-mêmes pour fourvoyer leur rudesse et leur malpropreté dans ces réduits élégants et parfumés. Ils y eussent compromis leur cynisme et leurs haillons. Démosthènes le dit vertement à Aristogiton, qui, pour mieux se poser en tribun et en ami du peuple, affecte, dit-il, de ne se faire voir ni chez le parfumeur, ni chez le barbier. Le seul homme mal famé que nous voyons s'y faufiler parmi les riches oisifs, les gens désoccupés qui s'y rassemblent, c'est l'impudent de Théophraste; encore ne fait-il que s'arrêter à la porte pour crier bien haut qu'il va faire un grand repas et s'enivrer.

En outre des cabarets où l'on vendait du vin, des boutiques de barbiers et des parfumeries où l'on faisait commerce de commérages, plus que de toute autre chose, peut-être y avait-il encore en Grèce, à Athènes surtout, quelques unes de ces *thermopolies* ou *cabaret d'eau chaude* que nous retrouverons plus tard si nombreux et si fréquentés à Rome. Le mot de *thermopole* ou *vendeur d'eau chaude*, si bien grec par ses racines, et, de plus, un passage formel de Pollux, semblent nous le prouver.

On sait combien, dans l'antiquité, l'eau chaude paraissait délectable à boire, et quelles vertus hygiéniques on s'accordait à lui trouver. Plutarque, dans son traité sur la *Conservation de la santé*, dit qu'elle se boit sans soif, qu'elle délasse le corps, soutient les forces, etc.; et Timée n'en parle pas avec moins de faveur, devançant ainsi, sans s'en douter, les exclamations enthousiastes du docteur Sangrado en l'honneur des buveurs d'eau chaude. « Mille fois, s'écrie le maître de Gil Blas dans un passage trop bien en rapport avec la matière traitée ici, pour que nous ne le citions pas tout entier, mille et mille fois plus estimable et plus innocent que les cabarets de nos jours, ces thermopoles des siècles passés, où l'on n'allait pas honteusement prostituer son bien et sa vie en se gorgeant de vin, mais où l'on s'assemblait pour s'amuser honnêtement et sans risque à boire de l'eau chaude! On ne peut trop admirer la prévoyance

de ces anciens maîtres de la vie civile, qui avaient établi des lieux publics où l'on donnait de l'eau à boire à tout venant, et qui renfermaient le vin dans les boutiques d'apothicaires, pour n'en permettre l'usage que par ordonnance des médecins. Quel trait de sagesse! C'est sans doute, ajoute-t-il, par un ancien reste de cette frugalité digne du siècle d'or, qu'il se trouve, encore aujourd'hui, des personnes qui, comme toi et moi, ne boivent que de l'eau, et qui croient se préserver ou se guérir de tous maux en buvant de l'eau chaude qui n'a pas bouilli. Car j'ai observé que l'eau, quand elle a bouilli, est plus pesante et moins commode à l'estomac. »

Si le docteur aux doctrines aquatiques eût su à quel bas prix se dispensait l'eau chaude chez les thermopoles grecs, même lorsqu'on y infusait des plantes rares; s'il eût appris que pour trois demi-oboles, par exemple, selon le poëte comique Philémon, on en avait une pleine tasse, ce qui faisait de cette boisson souveraine une potion vraiment populaire, un plaisir fait pour tous, quelle n'eût pas été sa joie! Mais ce qui l'eût peut-être un peu troublé dans ce triomphe, c'eût été d'apprendre que chez les vrais gourmets, cette eau ne se prenait pas pure, et que même on ne l'y admettait qu'à la condition de la mêler à une portion égale de vin, en tenant l'une à un degré de chaleur extrême, tandis que l'autre était tenue glacée. De cette façon, par ce mélange proportionné des deux extrêmes, d'une partie bouillante et d'une partie glacée s'équilibrant entre elles, on obtenait une température mixte qui pouvait en effet être salutaire pour la boisson dans ces pays méridionaux, où boire trop chaud est insupportable, et trop glacé dangereux. Un passage fort intéressant des lettres d'Aristenète, que nous reproduirons d'après la version trop peu connue du vieux Cyre Foucault, va nous apprendre comment on s'y prenait pour mélanger ensemble l'eau froide et le vin chaud: « Et tout exprès l'échanson, bien sage et avisé, avoit fait chauffer le vin plus que de raison, puis meslé aussi avec de l'eau chaude, à la proportion de ce qu'il pouvoit juger que la froideur de l'eau pourroit bien refroidir le vin, afin que l'excessive chaleur estant amodérée par une extrême froideur, leur breuvage fût assaisonné d'un gracieux tempérament. »

Souvent, par les grandes chaleurs, on y mettait moins de prudence, et l'on se contentait de boire son vin à la glace. Gnathène la courtisane donnait un jour à souper au poete comique Diphile, et comme elle lui présentait une coupe pleine de vin à la neige: « De par tous les dieux! s'écria-t-il, votre puits est une vraie glacière! — Que cela ne vous étonne pas, Diphile, répondit la spirituelle Athénienne avec cet esprit de la réplique que les courtisanes grecques avaient plus que personne, j'ai soin d'y jeter quand il le faut les prologues de vos comédies. »

Du reste, il est temps, pour la glorification de la sobriété grecque, et pour donner un démenti à la médisance latine qui fit du mot *pergræcari* le synonyme

d'*ebriare*, ivrogner, il est temps de dire que dans les villes de la Grèce on buvait très-rarement le vin, quel qu'il fût, sans le mélanger d'eau. Même aux époques héroïques, quand on aurait pu croire toute la Grèce barbare plongée dans une continuelle ivresse, et puisant d'insatiables délices dans les vins exquis de ses terroirs, il en était déjà ainsi. Déjà on préconisait partout le nom de celui qui avait trouvé le bienfaisant secret de mêler l'eau avec le vin, et même on lui avait élevé une statue. Dans les festins homériques, ce mélange du vin et de l'eau était l'un des premiers apprêts. On le faisait dans de larges amphores où l'on puisait ensuite pour remplir les coupes offertes aux conviés; encore ne leur en donnait-on qu'une mesure raisonnable, et ne les laissait-on pas maîtres de boire autant qu'il leur plairait. Pourquoi cette sobriété continuelle, cette haine du vin pur et cette constante intervention de l'eau, qui peut-être était utile et bonne quand il s'agissait des âcres piquettes de l'Arcadie, du vin d'Hérée qui rendait les hommes hébétés, et du *ceramia* qui faisait avorter les femmes, ou bien encore lorsque, s'attaquant aux vins épais et presque solides de la Laconie, à ceux encore de la Béotie et de la Phocide, infectés par une infusion de pommes de pin, on cherchait à donner plus de légèreté à la liqueur, et à corriger la force du poison; mais usage coupable certainement, dirait un fin gourmet, lorsqu'il s'agissait des meilleurs vins de la Grèce, du *pramnium* de Smyrne, récolté à l'ombre du temple de la mère des dieux, du *polios* de Syracuse, des vins de Lesbos et de Thasos, si brillants dans la coupe d'or avec leur couleur d'un jaune pâle, si exquis au goût avec leur fumet généreux et doux, auquel l'âge donnait peu à peu l'agréable parfum de la pomme? Pourquoi donc aussi altérer par un odieux mélange le vin délicieux de Chio? Pourquoi, comme eussent dit les Latins, mêler une eau adultère à ce roi des vins de la mer Égée, si rare et si cher, qu'à Rome, lorsqu'il y fut introduit pour la première fois, on n'en versait qu'une coupe à chacun des convives, même dans les festins les plus somptueux; si bien regardé comme la richesse et la gloire de l'île où on le récoltait, que Chio avait voulu pour seuls symboles à graver sur ses médailles, d'un côté un sphinx couronné de raisin, et de l'autre une amphore; enfin si précieux pour ceux même qui le vendaient, qu'on en vit se sevrer à plaisir de cette rare ambroisie pour s'abreuver de piquette, préférant à la jouissance qu'ils y eussent trouvée le gain qu'ils pouvaient en retirer? Goguet donne pour raison de cette préférence qu'on avait en Grèce pour l'eau mêlée au vin, et de la reconnaissance conçue à l'égard de celui qui en avait établi l'usage, la force trop spiritueuse et trop capiteuse des vins grecs : « Tous sont liquoreux, dit-il, et pour peu qu'on en boive, ils portent à la tête et incommodent. On avait donc cru devoir témoigner quelque reconnaissance à celui qui avait trouvé le moyen d'ôter à ces vins leur qualité malfaisante, par un mélange d'eau exact et proportionné. Car, ajoute-t-il, on observait des règles sur ce sujet. Il y avait certains

vins qu'on trempait plus ou moins, suivant leur qualité. Homère en fournit bien des preuves. »

Il n'y avait guère que les ivrognes de profession qui fissent bon marché de l'usage, pensant que leur coupe eût été profanée si une seule goutte d'eau y fût entrée. Or, il faut bien le dire comme un correctif de notre éloge de la sobriété grecque, ces ivrognes étaient encore assez nombreux, aussi bien à Athènes qu'à Sparte ; à Thèbes et dans l'Asie Mineure, que dans la grande Grèce.

Élien a dressé une liste de ces grands buveurs, et nous sommes nous-mêmes un peu confus de nos louanges de tout à l'heure en la trouvant si considérable. En tête sont tous les tyrans de la Grèce, Denis de Syracuse, Nisée, Timoléon de Thèbes, Charidème d'Orée, Arcadion, qui, tous barbares et ivrognes à la fois, ne faisant du vin qu'un aiguillon de cruauté, donnent un sanglant démenti à ce joli couplet de Désaugiers que nous étions si heureux de croire vrai :

Le bon vin rend l'homme meilleur :
Et du monarque assis à table
Vit-on jamais le bras vengeur
Signer la perte d'un coupable ?
De son cœur le courroux banni
N'obscurcit plus son front sévère :
Armé du sceptre, il l'eût puni,
Il lui pardonne, armé du verre.

Après les tyrans, dans la liste d'Élien, viennent, qui l'aurait cru? les philosophes. Tous trempent volontiers de vin leurs arides doctrines : « Lacyde et Timon, dit Élien, ne sont pas plus connus comme philosophes que comme buveurs. » Anacharsis lui-même, qui n'était pas Scythe pour aimer l'eau, parait au beau milieu de la nomenclature. D'après ce que dit l'anecdotier grec, ses fredaines chez Périandre, où sa philosophie s'était entachée du vice d'ivrognerie, l'avaient quelque peu perdu de renommée. Diotime d'Athènes était aussi un grand buveur. On l'avait même surnommé l'*entonnoir*, parce que se mettant dans la bouche l'un de ces instruments, le plus large qu'il pût trouver, « il avalait tout le vin qu'on lui voulait verser. » Voilà certes un bel ivrogne, et nous ne trouvons digne de lui être comparé que ce singulier Syracusain dont parle Aristote, qui, pour boire à l'aise et avoir du temps devant soi, mettait sur un tapis des œufs frais pondus, et buvait jusqu'à ce qu'ils fussent éclos. Nous avons encore Cléomène, de Sparte, pauvre buveur fourvoyé au milieu d'une population austère, et qui, pour être mis au rang des zélateurs du culte de Bacchus, n'eut pas grands excès à faire. Élien ne trouve même qu'une chose à lui reprocher pour le placer au nombre des intempérants, c'est qu'il était accoutumé « de boire son vin pur à la façon des Scythes. »

Ces Scythes, il est vrai, étaient de bien grands ivrognes, et leur ressembler en

quelque chose pour le fait de la passion du vin, c'était tout aussitôt se mettre dans la catégorie des plus intrépides buveurs. Quoique les auteurs n'en disent rien, nous nous représentons souvent ces barbares venus de Scythie à Athènes pour entrer dans la garde des archontes, ou bien pour être portiers de l'Aréopage et des temples, se gorgeant de vin dans les plus viles tavernes du Pirée et de l'Agora, et, le soir des fêtes solennelles, ronflant et cuvant leur ivresse sur les marches du Parthénon et des Propylées, ou sur les degrés massifs du Pnyx désert.

Les Thraces, qui surtout abondaient à Athènes, où ils formaient presque toute la population domestique, étaient gens de même nature et buveurs d'égale force. Élien ne tarit pas sur leur compte. Pour lui, il semble que ce soient des buveurs pires encore que les Tapyriens, population d'ivrognes perdue entre le pays des Hyrcaniens et celui des Desbrices, et dont il dit quelque part : « On pourrait affirmer qu'ils vivent dans le vin, car lorsque d'autres peuples usent d'huile pour s'oindre le corps, c'est de vin que les Tapyriens se servent. »

Byzance, dont les matelots affluaient surtout dans les ports d'Athènes, sa métropole, était, entre toutes les cités thraces, la ville de la débauche et de l'ivrognerie par excellence. La dépravation athénienne s'y mêlait à la grossièreté dissolue des mœurs barbares, et y décuplait ses forces. C'était le vice dans toute sa rudesse robuste, toujours brutal et inassouvi. « On dit, écrit Élien, que les Byzantins aiment si passionnément le vin, qu'on les voit quitter leurs maisons et les louer à des étrangers qui viennent habiter leurs villes pour aller s'établir eux-mêmes dans des tavernes. Ils leur laissent jusqu'à leurs femmes, commettant ainsi deux crimes à la fois, ivrognerie et prostitution. Quand ils sont ivres, ils ne connaissent d'autres plaisirs que d'entendre jouer de la flûte : le son de cet instrument les met en gaieté, ils ne soutiendraient pas celui de la trompette. Sur cela on peut juger de l'éloignement des Byzantins pour les armes et pour la guerre. C'est pour cette raison que, durant le siége de Byzance, Léonidas, leur général, voyant qu'ils avaient abandonné la garde des murailles vivement attaquées par les ennemis, et qu'ils passaient des jours entiers dans leurs réduits accoutumés, ordonna qu'on établît des cabarets sur les remparts. Cet ingénieux artifice les engagea, quoiqu'un peu tard, à ne point s'écarter de leur poste. Il ne leur restait plus de raison pour le quitter. »

« O Byzance ! s'écrie aussi Ménandre dans un passage de son *Arrhéphore* ou de son *Joueur de flûte* cité par Athénée, tu rends ivrognes tous les marchands étrangers : c'est toi qui nous as fait boire toute la nuit, et même une large dose de vin pur ; voilà pourquoi il me semble que je me lève avec quatre têtes. »

Tout dans Byzance annonçait une ville de débauche effrontée et d'ivrognerie. Les monnaies mêmes en gardaient la marque, et avec leurs emblèmes bachiques allaient porter, par toute la Grèce, la renommée des orgies byzantines. Les

images qu'on y voit représentées nous sembleraient copiées sur les enseignes des cabarets grecs, si quelque chose nous donnait à croire que ces cabarets eussent des enseignes. Ce ne sont que grappes de raisins avec leurs pampres, amphores à larges anses, à large ventre, ou bien encore des têtes de Bacchus couronnées de lierre.

Ce détestable penchant des Byzantins à l'ivrognerie devait leur être un jour funeste. Nous avons vu déjà qu'au temps de la défense de leur ville par Léonidas, ils avaient failli en être les victimes. Ce fut bien pis plus tard, lorsque le Spartiate Cléarque, résolu de les soumettre, sut faire tourner au succès de ses stratagèmes ces habitudes dissolues, et fit aux Byzantins un piége de leur propre vice.

Voici comment Polyen, dans ses *Stratagèmes*, donne le récit de cette curieuse affaire, épisode le plus intéressant peut-être de toute cette histoire des cabarets grecs :

« Quand ceux de Byzance se furent révoltés, Cléarque fut mis à l'amende par les éphores, et s'enfuit à Lampsaque avec quatre navires. Il s'y habitua et fit semblant de n'y penser qu'à boire et à faire bonne chère. Pendant ce temps-là, ceux de Byzance furent assiégés par les Thraces, et envoyèrent les commandants de leurs troupes demander du secours à Cléarque. Il affecta de paraître plongé dans l'ivrognerie, et à peine put-on gagner sur lui qu'il leur donnât audience le troisième jour. Ayant écouté leurs prières, il dit qu'il avait pitié d'eux, et promit de les secourir.

» Outre ses quatre navires, il en arma encore deux autres, et fit voile à Byzance ; là il convoqua l'assemblée, et conseilla de faire monter sur les vaisseaux tout ce qu'il y avait de cavaliers et de gens de pied dans la ville, pour attaquer les Thraces en queue. Cela fut exécuté, et les pilotes eurent ordre de lui, quand ils verraient lever en haut le signal du combat, de mettre en mer et de rester ensuite à flot sur le fer.

» Quand cela fut fait, Cléarque, resté à terre avec les deux chefs, dit : « J'ai soif. » Et, se trouvant près d'un cabaret, il y entra avec eux ; puis, avec les gardes qu'il y avait fait mettre en embuscade, il tua les deux chefs. Il ferma ensuite le cabaret, et ordonna au cabaretier de se taire ; ayant ainsi fait mourir ces deux hommes et enlevé les forces de la ville, il y fit entrer ses propres soldats, et s'en rendit maître. »

C'est ainsi, c'est par cette curieuse histoire, que nous clorons ce chapitre, comme on fait pour une tonne en perce à laquelle on ne met la bonde et le fausset qu'après avoir rempli la plus large coupe, après avoir fait la plus ample libation. Mais avant d'en finir ainsi avec ces hôtelleries jusqu'ici inexplorées de la Grèce antique, avec ces cabarets d'Athènes et de Byzance, que tous les érudits, Barthélemy lui-même n'ont pas connus, ou qu'ils ont, à tort,

dédaignés, nous voudrions que quelques-uns des parfums antiques qui nous ont pour ainsi dire inondés nous-mêmes pendant notre course à travers ces bas-fonds du monde grec se fussent exhalés jusqu'à vous, et vous eussent pénétrés ; nous voudrions que ce chapitre, même à peine ouvert et rapidement parcouru, vous fît monter à l'esprit cette douce senteur des violettes et des roses qui s'échappait dans l'air et parfumait le cellier, quand l'heureux Hermippe, dont nous parle Athénée, défonçait une des tonnes odoriférantes, nouvellement arrivées de Biblos en Phénicie, ou remplies aux dernières vendanges de Lesbos, de Rhodes ou d'Héraclée.

Quelques détails arides, que le besoin d'être exacts et complets, nous a forcés d'amener sur notre plume, quelques dissertations de critique ardue, de philologie rocailleuse, sont venus souvent se mêler aux parties plus intéressantes du récit, et en atténuer la curiosité ; mais qu'on se souvienne qu'il doit en être de ce chapitre comme des vins grecs dont il expose la rapide histoire. Rarement on les buvait dans toute leur force et dans toute leur pureté ; les plus fins gourmets ne les dédaignaient pas mélangés et altérés. Qu'on nous pardonne donc, par égard pour l'érudition et la vérité, nos citations multipliées, nos phrases hésitantes et alourdies par les faits qu'elles traînent, comme, par égard pour l'usage antique, on acceptait les vins grecs avec la poix âcre et infecte qui les imprégnait, avec l'eau de la mer qu'on jetait à flots dans les tonnes.



CHAPITRE III.

LES HOTELLERIES ET LES CABARETS A ROME

ET DANS L'EMPIRE ROMAIN.

SOMMAIRE. Les *mansions* ou hotelleries impériales. — Système d'espionnage qu'on y met en usage. — Pourquoi. — Mort de Titus empoisonné dans une *mansion*. — Assassinat d'Aurelien dans un lieu pareil. — Ce que sont les *lettres d'évection*. — Comment Pertinax est puni pour ne s'en être pas muni. — Droits qu'elles procurent. — Une de ces lettres d'après Marculphe. — Les ambassadeurs à l'auberge. — Ce qu'étaient les auberges des grandes routes d'Italie au temps de Polybe. — Si l'on y paie à la carte ou à la journée. — Prix des aubergistes. — Comment ils regardent à la consommation de leurs hôtes. — *Cediticæ* ou petites auberges de la voie Appienne. — Comment les patriciens en voyage se dispensent d'aller à l'auberge. — Cicéron à l'hôtellerie. — Son aubergiste Macula. — Auberges trop étroites. — Mal closes. — Voyageurs dans les étables. — Danger qu'y court Sévère. — Différence entre le *stabularius* et le *caupo*. — Ce que dit Horace de l'un et de l'autre. — Soin qu'il prend pour éviter leurs bouges. — L'auberge de Benevent. — Cuisines enfumées et lits durs des hôtelleries. — Horace et la servante d'auberge. — Penurie des hôteliers. — Disette de vin et d'eau. — Leurs querelles avec les porteurs d'eau. — Le cabaretier de Ravenne et ses citernes. — Voyageurs sybarites. — Cuisines portatives. — Dangers que l'on court dans les auberges de l'ancienne Italie. — Leur comparaison avec celles de l'Italie moderne. — Meurtres qu'on y commet. — Les aubergistes assassins. — Une *cause célèbre* racontée par Cicéron. — Aubergistes recéleurs. — Comment ils s'approvisionnent. — Débauches infâmes dont les hôtelleries sont le repaire. — Pétrone, Asclyte et Giton dans un *diversorium*. — Emplois infâmes du *catamitus* ou garçon de cabaret. — Antoine à l'auberge des *Pierres rouges*. — Cabaretières courtisanes. — Ce que c'est qu'un *ganeum*. — Ceux de Baies. — Matrones se faisant cabaretières. — Les *helluones*. — Une nuit au *ganeum*. — *Lustra*, bouges les plus clandestins. — Les prostituées établissant un cabaret pour échapper à l'édile. — L'adultère que peuvent commettre les femmes de cabaret toléré par la loi. — Les cabaretiers déclarés infâmes. — Ce que sont d'ordinaire ces cabaretiers. — Syriens et Juifs valets du Cirque. — Tavernières syriennes. — Ce que sont les *ambubaiæ*. — Ce que leur nom signifie en langue syriaque, et comment elles le justifient. — Cabaretières et danseuses portant la mitre. — Leurs pratiques de sorcellerie. — Craintes qu'elles inspirent au peuple. — Leur fromage magique. — Quels sont les hôtes ordinaires de leurs tavernes. — Halte de Lucilius chez une de ces Syriennes. — Ce que devait être ce cabaret. — Si le satyrique y fut bien reçu. — La *Copa*, hôtesse de Virgile. — Fragment de poëme où son cabaret est décrit. — Jardin de la taverne. — Buffets sous la treille. — *Triclinium* champêtre. — Menu d'un repas rustique chez la *Copa*. — L'enseigne de son cabaret. — Les prêtres de Cybèle à la guinguette. — Comment ils vendent pour boire leurs cymbales et leurs tambours. — La danse de l'*ambubaia*. — Si elle rappelle la *romalis* des Gypsies. — Les joueurs de dés. — Les empereurs au tripot. — Supplice burlesque infligé à Claude aux enfers. — Les joueurs au cabaret. — La partie de Curculion et du soldat. — Voleurs au jeu. — Défenses de l'édile. — Comment il n'est permis de jouer qu'à l'époque des Saturnales. — Descentes de justice dans les cabarets et maisons de jeu clandestines. — Dés pipés. — Tricheries des cabaretiers au jeu. — Nouvelles scènes et nouveaux crimes dans les auberges voisines de Rome. — Piége tendu par Tarquin le Superbe à Turnus d'Aricie dans une



Figurez-vous qu'au temps des empereurs, sous Auguste, sous Domitien ou sous Aurélien, alors que Rome est devenue la ville souveraine, se rattachant à tous les points du monde par ses routes solides et larges, dont le nombre et les débris nous étonnent, et qui furent les grands chemins de la civilisation après avoir été ceux de la barbarie; figurez-vous, dis-je, que venant de la Gaule, de la Grèce ou de la Germanie, et que, suivant une de ces grandes voies, vous vous dirigiez vers la ville éternelle. D'espace en espace, c'est-à-dire disposées et échelonnées de telle sorte qu'à la fin de chaque journée on puisse se procurer un gîte et de nouvelles montures, vous trouvez des *mansions*, grandes hôtelle-

ries impériales, qui sont tout à la fois relais de poste ou *mutations*, gîtes pour les voyageurs, étapes pour les soldats. Des magistrats connus sous le titre collectif de *frumentarii* sont préposés à l'administration et à l'inspection de ces grandes auberges, et qui plus est, à l'espionnage de ceux qui y viennent loger. Les véritables *frumentarii* et les *curiosi* n'ont même pas d'autre mission que de se mettre aux écoutes de tout ce qui se dit dans les propos des voyageurs arrêtés à la *mansion*, et si quelque pensée séditieuse s'est fait jour dans ces entretiens, de les dénoncer aussitôt et directement à l'empereur lui-même, ou bien au préfet du prétoire. Ainsi, et Gibbon s'en indigne avec raison, la *mansion* est moins un lieu d'hospitalité qu'un centre d'espionnage, moins un gîte libéralement ouvert qu'un filet perfidement tendu.

Ce qui nous étonne, c'est qu'en vertu de ce système de police qui devait tendre à ramener, à rabattre sur le piége le plus de gens possible, afin d'opérer sur une plus grande masse, les *mansions* n'aient pas été des hôtelleries véritablement publiques, et que, pour y être admis, il ait toujours été nécessaire de se pourvoir de ce diplôme spécial, appelé longtemps *diploma tractatorium*, et à partir de Constantin, connu sous le nom de *lettre d'évection*, « qui est plus spécifique, » dit Bergier. Comme les empereurs en voyage logeaient dans les *mansions*, et que là aussi s'arrêtaient avec leur suite les députés des villes, les magistrats et les préteurs en tournée, peut-être avait-on craint, en laissant ces gîtes impériaux accessibles à tout le monde, de mêler ces augustes voyageurs, ces touristes d'importance, à la foule des voyageurs vulgaires, et de les exposer à quelques dangers. Par précaution donc, on en avait fait des hôtelleries privilégiées, afin que l'empereur ne s'y trouvât jamais qu'en la compagnie de magistrats, de hauts officiers, de soldats ou bien de gens choisis, à qui il avait lui-même octroyé le droit d'y faire séjour par *lettres d'évection* revêtues de son sceau. Tout cela n'empêcha pas que Titus n'y fût atteint par les coupables entreprises de son frère Domitien. C'est dans une mansion du pays des Sabins, presque aux portes de Rome, qu'il fut pris de cette fièvre violente dont il mourut, et que le poison préparé par son frère avait, dit-on, allumée dans son sang. L'assassinat d'Aurélien par Mucapor, dans la mansion de Cœnophrurium, entre Héraclée et Byzance, prouve encore mieux que, en dépit de toutes les précautions, les plus grands dangers pouvaient menacer et atteindre les princes dans ces hôtelleries impériales.

On était pourtant, nous le répétons, très sévère pour tout ce qui regardait les *lettres d'évection* et les priviléges garantis par elles. Ainsi Pline le jeune, quoique ministre et favori de l'empereur, croit devoir s'excuser d'avoir fait donner à sa femme des chevaux de poste sans y être autorisé. Quiconque se présentait dans une *mansion* sans être porteur de son *diploma*, et venait prendre ainsi, sans y avoir droit, sa part d'une hospitalité due seulement aux privilégiés, était aussitôt arrêté, et l'on écrivait au préfet du prétoire et aux maîtres

des offices, pour qu'il fût, par eux, « jugé et puni de sa témérité, » comme écrit Bergier.

« Conformément à cette loy, ajoute le même auteur en son vieux style, nous lisons en l'histoire de Julius Capitolinus, que Publius Helvius Pertinax, qui fut empereur sur ses vieux jours, estant pourveu, en son aage florissant, de la charge de sergent de bandes, qu'ils appelaient *præfectum cohortis*, sous l'empire de Titus, fut condamné, par le président de Syrie, d'aller à pied d'Antioche jusqu'à un certain lieu où il estoit envoyé en qualité de légat, en punition de ce qu'il s'estoyt servy de chevaux publics, sans avoir lettres de postes. »

Aussi était-ce à qui postulerait la concession de ces bienheureuses lettres, à qui se réjouirait bien fort quand il les avait obtenues. En outre de l'importance qu'elles donnaient à celui qui en était porteur, et qui, pour cela seul, méritait d'être regardé comme un homme considérable dans l'empire, elles faisaient octroyer dans toute l'étendue de la plus longue route d'immenses avantages; et bien plus, elles étaient souvent valables non pour un seul voyage, mais pour un temps illimité. Il n'est pas de firman portant la signature du Grand Seigneur lui-même, point de *hati-chérif* qui vous fasse accorder par tout l'empire ottoman une hospitalité comparable à celle qui était due dans les mansions à tout porteur de *lettres d'évection*. On lui devait, à sa première demande, un certain nombre de chevaux et tous les vivres dont lui et sa suite pouvaient avoir besoin. Si la *mansion* était au dépourvu, si ses écuries étaient vides, ses magasins à sec, les habitants du lieu étaient forcés d'y pourvoir à la place du *stationarius* ou maître de l'hôtellerie impériale, et de fournir montures et denrées, immédiatement et dans la quantité exigée par la *lettre d'évection*. C'est ce qu'on appelait *angariare*, par allusion à un usage et à un mot que nous avons déjà trouvés chez les Perses, et dont nous avons parlé.

Marculphe, en ses formules, nous a transmis, dans toute sa teneur, une de ces impérieuses lettres. Nous allons la reproduire d'après lui avec la naïve traduction qu'en a donnée Bergier. On y verra comment les empereurs savaient de tout, même des privilèges de l'hospitalité, faire un abus et une tyrannie :

« Un tel, empereur, à tous nos officiers qui sont sur les lieux : Salut, scavoir faisons que nous avons envoyé Gaius, homme illustre, pour notre légat ou ambassadeur en telle part. A ces causes, nous vous mandons par ces présentes, que vous ayez à luy livrer et luy fournir tel nombre de chevaux, ensemble telle quantité de vivres qu'il luy sera besoin, ès lieux propres et convenables, scavoir, tant de chevaux ordinaires et tant de surcroît, tant de pains, tant de muids de vin, tant de muids de bière, tant de lards, tant de chairs, tant de porcs, tant de cochons de lait, tant de moutons, tant d'agneaux, tant d'oisons, tant de faisans, tant de poulets, tant de livres d'huile, tant de livres de saumure, tant de miel, tant de vinaigre, tant de cumin, tant de poivre, tant de coste, tant de

girofles, tant d'aspic, tant de canelle, tant de grains de mastic, tant de dattes, tant de pistaches, tant d'amandes, tant de livres de cire, tant de sel et tant d'huiles, tant de chars de foin, d'avoine et de paille. Ayez soin que toutes ces choses luy soient pleinement et entièrement fournies, en lieu convenable, et que tout soit accompli sans demeure. »

On voit que les empereurs faisaient la vie large et abondante à leurs légats, et nous avons tout lieu de croire qu'ils agissaient de même, c'est-à-dire, avec une égale profusion, à l'égard des ambassadeurs étrangers. Mais cette magnificence ne datait guère réellement que de l'empire. Nous voyons par les plaintes des députés de Rhodes et de la Macédoine devant le sénat, qu'au temps des guerres de Rome contre Carthage, tout ambassadeur venant féliciter la république de ses succès avait d'abord, il est vrai, été somptueusement hébergé dans un *hospice* public, sorte de prytanée romain digne de celui d'Athènes; mais qu'un peu plus tard, lorsque la république, se sentant plus forte, se crut sans doute exemptée d'avoir des égards et de la courtoisie, sans même accorder à ces députés le bois et le sel que leur devait au moins le *parochus* ou *copiarius*, on les avait envoyés loger tout simplement, amis ou ennemis, dans une auberge des faubourgs, « gîtes sordides, répètent ces pauvres députés rhodiens, où l'on trouve à peine de quoi se loger pour son argent. »

C'est pourtant en des taudis pareils qu'on était forcé d'aller prendre sa nourriture et son logement, lorsque, étant en voyage, on ne portait pas avec soi ces passe-ports impériaux, ces *lettres d'évection* qu'il suffisait de présenter au *stationarius* ou garde de la mansion, pour obtenir de lui si bon accueil, si bon gîte, et surtout, comme Marculphe nous l'a fait voir, provisions à foison, nourriture à bouche que veux-tu.

Du temps de Polybe, c'est-à-dire, à peu près à l'époque même où les députés rhodiens se plaignent si fort d'être contraints à y loger, les auberges étaient déjà nombreuses sur les grands chemins de l'Italie. Même à entendre l'historien des guerres puniques, qui, en sa qualité de Grec peu habitué au confortable des hôtelleries, s'extasie un peu trop gratuitement peut-être sur l'abondance de celles-ci, il paraît qu'à défaut de propreté, on y trouvait au moins à bon marché le logement et le vivre.

« En un mot, dit-il à propos de la fertilité des provinces italiennes, les besoins de la vie y sont à si bon marché, que les voyageurs, dans les hôtelleries, ne demandent pas ce que leur coûtera chaque chose en particulier, mais combien il en coûte par tête; et ils en sont souvent quittes pour un *semisse*, qui ne fait que la quatrième partie d'une obole; rarement il en coûte davantage, quoiqu'on y donne suffisamment tout ce qui est nécessaire. »

Ainsi, voilà donc dans l'Italie antique, ce que nous retrouvons encore dans quelques parties de l'Italie moderne, des auberges à tant la journée, des hôtel-

leries, non à la carte, mais à tant par tête. Si dans maint *albergo* ce système commode s'est fidèlement maintenu, pourquoi, hélas! n'est-on pas de même demeuré fidèle à tout le reste du programme transmis par la vieille tradition; au bon marché, par exemple, qui, mis en comparaison avec les prix exigés aujourd'hui par le *locandiere* toscan ou napolitain, traitant si bien tout étranger de Turc à More, sans pitié ni merci, semble vraiment incroyable, et même paraît n'avoir été possible qu'en temps de mythologie? Un *semisse*, ou trois centimes par jour! C'est à penser, nous le répétons, que Polybe s'est mépris. Nous voulons le croire toutefois, et la chose admise, nous pardonnons de grand cœur à ces pauvres hôteliers italiens qui, payés d'une façon si maigre, regardaient à deux fois avant de donner tout à discrétion à leurs hôtes, et même, dit Plutarque, leur cherchaient querelle pour une trop forte consommation. Que pouvait-on, je le demande, donner de bon cœur pour un *semisse?*

Aussi, quand on vient nous dire qu'en ces hôtelleries on faisait maigre chère, que le gîte y était mauvais, la nourriture détestable, nous le croyons encore plus volontiers; la seule chose que nous ne comprenions pas, ce sont les plaintes du voyageur: quelque mal traité qu'il fût, il en avait toujours pour son *semisse*, et même devait loyalement se croire en reste avec l'hôtelier.

Ces auberges avaient d'abord été tout simplement de petites masures mal couvertes et mal closes, en tout semblables à ces bicoques qui bordaient une bonne partie de la voie Appienne, et qu'on appelait *ceditiæ*, selon Festus, à cause d'un certain Ceditius qui était propriétaire du plus grand nombre. Comme le louage de ces maisonnettes à un hôtelier était d'un assez bon produit, et valait bien, dit Varron, ce qu'eût rapporté la culture du carré de terre sur lequel on les avait bâties, tout propriétaire d'un champ attenant à une route fréquentée ne manquait pas d'en faire construire quelqu'une sur la lisière de son bien.

Souvent les plus riches ne les affermaient pas à des aubergistes, mais se les réservaient pour eux-mêmes comme de petits pied-à-terre échelonnés sur le chemin de leurs villas lointaines; c'est là qu'ils faisaient halte plus volontiers, afin de ne pas être à charge aux hôtes qu'ils pouvaient avoir sur la même route, et surtout pour ne pas se mettre aux mains des aubergistes publics. Les patriciens les plus opulents avaient ainsi, dans toutes les contrées qu'ils fréquentaient souvent, de ces petites hôtelleries particulières auxquelles on donnait comme aux autres le nom de *diversorium* ou *diversoriolum*. Cicéron, afin de ne pas toujours obséder Fabius Gallus de ses séjours chez lui, aurait bien voulu posséder ainsi un bon petit logis, un *diversoriolum* sur la route de Terracine; mais il n'était pas assez riche pour cela, ou plutôt l'argent qu'il eût pu mettre à cette acquisition était toujours dépensé d'avance en livres et en statues. Lorsqu'il ne voyageait pas comme gouverneur, et qu'il n'avait pas, à ce titre, droit au logement gratuit que les *parochi* avaient ordre de faire préparer sur toutes les routes

pour les hauts fonctionnaires, force lui était presque toujours de recourir à l'hospitalité de ses amis; de prendre gîte chez Gallus quand il se rendait en Sicile; ou bien à Petrin, chez son autre ami Lepta, quand il allait du côté de Sitia, dans la campagne de Rome. Quelquefois, faute d'ami et malgré ses dédains, il fallait bien aussi qu'il s'adressât à quelque aubergiste, à Macula, par exemple, qu'il recommande à Lepta quelque part. C'était, à ce qu'il paraît, un assez brave homme d'hôtelier, faisant bien son devoir, servant un petit falerne d'un assez bon cru et assez sincère pour du vin de cabaret, mais n'ayant par malheur qu'un trop petit nombre de chambres dans son auberge; de telle sorte que le grand orateur, s'en allant en grande pompe au-devant de César qui revenait d'Espagne, craignait de ne pouvoir y trouver place avec toute sa suite et tous ses équipages.

Les hôtelleries des grandes routes étaient d'ordinaire ainsi faites, n'ayant, pour recevoir les voyageurs, que des cénacles peu nombreux et assez étroits. Ce n'étaient même souvent que de simples cabarets, où l'on pouvait trouver pour soi-même le vivre et l'abri, mais où ne se trouvaient ni écuries ni hangars pour les bêtes et les équipages. D'autres fois c'était le contraire: les écuries ne manquaient pas, mais les chambres; et les voyageurs étaient obligés de s'en aller coucher sur la paille des étables, pêle-mêle avec les chevaux et les mulets, ce qui n'était pas sans danger, tant ces auberges étaient mal construites et mal closes. Une nuit que Sévère, alors simple centurion, était ainsi couché dans une étable d'hôtellerie, un serpent se glissa jusqu'à lui, et s'enroula autour de sa tête. Mais comme il ne lui fit aucun mal et se retira aux premiers cris qui furent poussés, ce qui aurait pu être un grand danger ne fut qu'un heureux présage, annonçant à Sévère, futur empereur, les hautes destinées qui l'attendaient.

Diversorium était le nom collectif désignant une auberge, quelle qu'elle fût, avec ou sans écuries; mais quand on voulait préciser davantage, pour désigner le maître d'une hôtellerie véritable et au complet, on disait *stabularius;* pour le maître d'une auberge borgne, pauvre *bouchon* de village, on disait *caupo.* C'est des premières qu'Horace veut parler, quand il se montre lui-même allant à Baïes, au lieu de se diriger vers Cumes, son séjour chéri, et gourmandant son cheval qui, pauvre bête d'habitude, veut s'arrêter sur la route aux auberges qu'il reconnaît, *diversoria nota;* mais ailleurs, comme on le voit au dédain qu'il montre et aux mots qu'il emploie, c'est bien vraiment des autres piètres gîtes, des *cauponæ* dont nous parlions tout à l'heure, qu'il entend parler lui-même. « Voudrait-on vivre, dit-il, dans une de ces auberges qu'on trouve sur la route qui va de Capoue à Rome? Non, par Jupiter! et, si l'on consent à s'y arrêter quelquefois, c'est seulement lorsqu'on est crotté jusqu'à l'échine et trempé jusqu'aux os. »

Dans son voyage à Brindes, voyez avec quel soin le voluptueux poete évite ces bouges détestés! Avec quel bonheur, plutôt que de recourir à de tels asiles, il se contente de l'hospitalité précaire que lui offre la petite maison voisine du pont Campanien, et de la maigre provende que lui doivent les *parochi!* Comme il laisse aussi dédaigneusement derrière lui les auberges de Caudium, *Caudi cauponas*, pour courir bien vite à la villa de Cocceius, si magnifique, si plantureuse en toutes sortes de biens, *plenissima villa!* Si, continuant sa route, il consent à s'arrêter chez l'aubergiste de Bénévent, soyez sûr que c'est qu'il ne connaît âme qui vive dans les environs, et qu'il n'a su à quel hôte se vouer. Forcé de manger et de coucher à l'auberge, il s'en venge du moins en se moquant de tout, même du danger qu'il court, lorsque l'aubergiste trop empressé manque d'incendier sa taverne en voulant faire rôtir quelques grives maigres sur un grand feu de sarment, dont la flamme s'épand dans la cuisine, monte en langues menaçantes jusqu'aux solives du plancher, et n'est qu'à grand'peine éteinte par les valets et par les convives empressés en même temps à sauver leur souper. Les lits de ces auberges étaient des plus durs; leurs matelas, au lieu de plume, étaient rembourrés, comme Pline nous l'apprend quelque part, avec ces grosses touffes qui couronnent le sommet d'une certaine espèce de roseaux en Italie. Horace savait d'expérience que sur ces couchettes peu moelleuses l'insomnie vous visite plutôt que le sommeil; aussi, afin de charmer un peu la nuit blanche qui se prépare pour lui, le voyons-nous s'entendre avec l'une de ces bonnes grosses filles accortes, délurées, et de tout point serviables, qui déjà se trouvaient dans les auberges, faisant double métier. Mais celle-ci faussa compagnie au poëte; retenue à quelque rendez-vous plus plaisant pour elle que celui que lui avait donné le chétif et chassieux Horace, elle ne vint pas. Un songe, que nous n'oserons pas raconter après lui, l'en dédommagea.

Il manquait toujours quelque chose dans ces auberges; la cuisine, quand on arrivait, était toujours froide et au dépourvu. Dans celle-ci, c'est le vin, — vin potable, entendons-nous, — qui manquait; dans cette autre, mais ce dernier cas était moins commun, c'est l'eau. A Rome, elle était rare; aussi y voyait-on querelles continuelles entre les porteurs d'eau et les cabaretiers, pour l'eau dont ils se disputaient même une chopine; plaintes répétées de la part des édiles, et procès à tout instant intentés par eux à ces misérables qui, les uns pour abreuver leurs pratiques, les autres pour tremper largement leur piquette, coupaient ou détournaient les conduits des aqueducs et tarissaient les fontaines. C'était pis encore à Ravenne : là pas une citerne qui ne fût à sec, pas la plus petite source. Tous les cabaretiers en étaient réduits au triste sort de celui dont se moque Martial. Quand on leur demandait du vin mêlé d'eau, ils ne pouvaient servir que du vin pur. Leur seul espoir était dans la pluie emplissant par averses leurs citernes altérées; c'était meilleur pour eux qu'une bonne

récolte. « Eh quoi ! s'écrie Martial, vous dites, cher Ovide, que la pluie a détruit la vendange. Que non pas ! Cette pluie est bien plus utile au vin que vous ne le pensez : Coranus le cabaretier a pu remplir d'eau une centaine d'amphores ! »

Les riches voyageurs, qui savaient à quoi s'en tenir sur cette pénurie ordinaire des hôtelleries, prenaient leurs précautions d'avance, quand, par hasard, ils étaient obligés d'y aller loger. A la façon de l'épicurien Philoxène de Cythère, qui ne marchait jamais que précédé d'esclaves chargés de vins, et surtout de choses propres aux plus délicats assaisonnements ; à la manière aussi de ce gourmand du *Péveril* de Walter-Scott et des gourmets dont parle le joueur de Regnard :

Qui, de livres de droit toujours débarrassés,
Portent cuisine en poche et poivre concassé,

ils arrivaient dans ces auberges avec tout un train de maison montée, tout un équipage de cuisine. Leur luxe allait même jusqu'à faire voiturer après eux, ainsi que faisait Tibère, des plates-bandes portatives de melons et de primeurs. Mais le plus ordinairement ils se contentaient, par dédain pour les vases sales et ébréchés, pour les gamelles boiteuses des cabarets, de faire porter leur vaisselle avec eux. Ainsi faisait ce Calpetanus, fanfaron de richesses qui lui appartenaient moins qu'à ses créanciers, et duquel Martial se raille si bien. Qu'il dînât chez lui ou qu'il dînât en ville, à l'auberge ou bien même en plein champ, toujours il lui fallait sa vaisselle d'or.

C'était pourtant une grande témérité que de s'aventurer avec de pareilles richesses en des lieux tels que l'étaient déjà ces auberges. Isolées, presque perdues sur les grandes voies ; peu fréquentées, sinon par des gens qui s'en faisaient un repaire ; tenues d'ordinaire par quelque mauvais drôle complice de tous les larrons, recéleur de tous les vols de la contrée, ces hôtelleries étaient certainement de vrais coupe-gorge. Celles qu'on rencontre de loin en loin sur les routes les plus désertes de l'Italie, et qui sont si sinistres d'aspect, comme le *malalbergo*, par exemple, qui se trouve seul sur la longue route qui sépare Bologne de Ferrare, ou bien encore comme cette maison de poste de Monteroni dans la campagne de Rome (*Torre di mezza via*), dont William Savage a dit spirituellement : « Celui qui ose s'aventurer dans de pareils endroits doit au moins avoir été aux galères ou les avoir dix fois méritées ; » tous ces dangereux refuges devaient être, disons-nous, des lieux de sûreté auprès des *diversoria*, des *cauponæ* de l'ancienne Italie, tels que nous nous les figurons.

Aujourd'hui seulement, et Savage aurait dû le dire, la *mal aria*, plutôt encore que les voleurs, infeste ces auberges de la campagne de Rome. C'est un danger qui a succédé à un autre ; et, comme on va le voir par ce que dit M. Charles Didier, si à cette auberge de Monteroni, ancienne station romaine (*ad turres*), les voleurs furent jadis à craindre, c'est la fièvre surtout et presque

seule, qu'il faut y redouter aujourd'hui : « Une grande maison de pierre, chose rare dans ces contrées, s'élève au bord du chemin : c'est Monteroni, l'unique poste entre Rome et Civita-Vecchia. J'y entre, la solitude y règne ; personne ne paraît pour me recevoir. J'appelle, un silence de mort répond à ma voix. Enfin j'aperçois deux postillons couchés au fond de la pièce sur un mauvais grabat ; deux autres étaient couchés dans leurs manteaux, non pas au coin du feu, mais sur la cendre même du foyer. Tous avaient la fièvre, et ils étaient si faibles, qu'il leur eût été impossible de monter à cheval. Je ne pus obtenir d'eux ni pain, ni même de l'eau. »

Nous pourrions citer mille exemples des vols et des assassinats qui se commettaient dans les *cauponæ* antiques ; vous raconter, entre autres, d'après Cicéron et d'après Valère Maxime, la fin malheureuse de cet Arcadien qui, mis à mort par son aubergiste, apparut en songe à son ami qui logeait chez un hôte à l'autre extrémité de la ville, et fut retrouvé, comme son ombre l'avait dit, tout sanglant, et caché dans un tombereau sous un monceau d'ordures ; mais le fait se passa à Mégare, et lorsque nous sommes en Italie, nous n'avons pas besoin de retourner en Grèce pour vous donner des preuves des crimes commis à journée faite par les hôteliers du Latium. Certaine histoire, que raconte Cicéron, vaudra bien mieux ici. C'est une des pages du grand orateur que les professeurs de troisième ou de seconde servent le plus volontiers, comme sujet de version latine, à leurs élèves épouvantés. Jadis elle nous avait de cette manière intéressés et effrayés. En la relisant, nous avons cru, et vous le croirez vous-même, relire un des plus sombres chapitres des *Causes célèbres*, où, comme vous savez, les histoires d'aubergistes et les histoires de voleurs sont presque toujours même chose.

Cicéron, disons-le d'avance, donne l'affaire comme un exemple de la question de conjecture ou question de fait en matière criminelle, et il fait son récit en conséquence, c'est-à-dire, en véritable avocat, ce qui, du reste, n'en vaut que mieux ici :

« Un voyageur rencontre un marchand qui s'était mis en route pour faire quelques acquisitions, et qui portait avec lui de l'argent. Bientôt, comme c'est l'ordinaire, ils lient conversation, et une certaine intimité s'établit entre eux pour le reste du voyage. Ils s'arrêtent à la même hôtellerie, et annoncent l'intention de souper ensemble et de coucher dans la même chambre. Le repas terminé, ils se retirent ensemble. L'hôte, — comme il en fit depuis l'aveu quand il se vit convaincu d'un autre crime, — avait remarqué celui qui portait de l'argent. Au milieu de la nuit, quand il juge que la fatigue les a plongés dans un profond sommeil, il entre dans la chambre, tire l'épée du voyageur qui l'avait placée près de lui, égorge le marchand, s'empare de son argent, remet l'épée sanglante dans le fourreau, et va se mettre au lit.

» Cependant le voyageur dont l'épée avait servi à commettre le crime se lève longtemps avant le jour, et appelle à plusieurs reprises son compagnon de voyage. Comme il ne répondait pas, il le croit endormi, prend son épée, son bagage, et se met seul en route. Bientôt l'aubergiste s'écrie qu'on a assassiné un homme, et poursuit avec quelques hôtes le voyageur qui venait de partir à l'instant même. Il l'atteint, l'arrête, tire son épée du fourreau, et la trouve ensanglantée. On ramène à la ville celui qu'on croit l'assassin, on le met en jugement.—Vous avez tué, dit l'accusateur. — Je n'ai point tué, répond le défendeur. » Or, ajoute Cicéron pour finir comme il a commencé, en avocat qui cherche en tout cela la fin d'un procès, le mot d'un problème de cour d'assises: « le point de discussion, comme le point à juger : a-t-il tué? appartient au genre conjectural, c'est-à-dire, à la question de fait. » Pour nous, nous n'y verrons qu'une preuve nouvelle du danger des auberges antiques, plus à craindre cent fois que la plus mal famée et la plus périlleuse des hôtelleries de la Calabre ou de la campagne de Rome.

Si l'assassinat nocturne y était pratiqué comme crime d'habitude, le vol et le recel y étaient des délits plus coutumiers encore. L'aubergiste n'approvisionnait jamais sa maison qu'avec les vivres et le vin détournés de la cuisine ou de la cave du maître par les esclaves larrons. Et comme les bons usages ne se perdent jamais, il en est encore ainsi dans l'Italie moderne. « L'aubergiste de *Tavolato*, dit encore William Savage, n'a, comme tout Romain le sait, d'autre vin que celui que les voituriers détournent ou plutôt volent à leurs maîtres en l'amenant des *ville*. En échange, il leur donne à manger. L'auberge de Porta-San-Pancrazio se fournit aussi de poissons apportés par des pêcheurs qui les dérobent en les apportant en ville. » Après cela, nous comprenons à merveille que les hôteliers antiques donnassent des denrées venues de pareilles sources à fort bon marché, et nous commençons à croire que nous avons eu tort de les en louer.

En admettant d'ailleurs que leur profit ne fût pas là, ils savaient toujours le trouver dans quelque infamie bien immonde, mais bien lucrative, dépendante de leur vil métier. Ils prêtaient leur aide et leur maison aux plus coupables débauches. C'est à la porte d'une auberge, au carrefour d'un chemin désert, que Pétrone retrouve son Giton, prototype de tous les autres; et ce qui s'y passe entre eux, ce que Giton lui raconte des violences que lui a fait subir Asclyte dans le même lieu, nous prouve une fois de plus la ressemblance du *diversorium* antique avec les *lupanars* de la plus infâme espèce. Ce qui est pis encore, c'est que les valets d'auberges étaient les complices ordinaires et les patients de ces épouvantables débauches; aussi, dans Plaute, *puer cauponius* s'entend-il pour un Giton, et *catamitus* signifie-t-il l'un et l'autre. Cicéron a donc bien raison de s'indigner contre Antoine de ce qu'un jour, étant allé vers

la dixième heure dans un cabaret borgne des *Pierres-rouges*, il y resta jusqu'au soir, buvant à outrance, et de ce que, revenu à Rome, il se présenta chez lui la tête enveloppée, prenant la voix et les allures honteuses d'un valet d'hôtellerie, déguisement le plus infamant que pût prendre un honnête homme.

Avec les hôtelières, autres désordres, prostitutions d'autre sorte. Si elles étaient vieilles, comme l'hôtesse d'Apulée, c'étaient les plus effrontées entremetteuses; plus jeunes, maîtresses ou servantes, elles faisaient à toute heure argent de leurs caresses. Le *diversorium* et la *caupona* prenaient alors le nom de *ganeum* ou de *ganea*, mot que Calepin traduit en son vieux style naïf par celui de *taverne bourdelière*.

Ce devait être, suivant l'étymologie qu'en donne Festus, des espèces de cabarets souterrains, cachés surtout entre les roches boisées qui bordent les rives du Tibre près d'Ostie et les rivages vermeils du golfe de Baies. Les dames romaines qui, afin de complaire à Néron, échangent l'austère *stola* pour le vêtement des courtisanes et des cabaretières, s'établissent ainsi à Baïes, dans ces grottes de la débauche. Nous les voyons, placées sur le seuil, héler à grands cris toutes les barques qui passent, et inviter du geste matelots et voyageurs à aborder chez elles.

Lorsque quelqu'un de ces hommes, toujours prêts à l'orgie, l'un de ces *helluones* dont Cicéron flétrit si amèrement les mauvaises mœurs, avait répondu à l'un de ces appels, et était entré par la porte étroite et basse du *ganeum*, la débauche commençait, et après avoir duré des journées entières, ne s'achevait qu'au milieu d'un pêle-mêle de coupes brisées, de tables renversées, de valets endormis et cuvant leur vin, de joueurs de flûte ivres, de danseuses gaditanes lassées elle-mêmes par l'ivresse et par les ébats voluptueux de leurs danses lascives.

Ces *ganea*, nous l'avons déjà dit, étaient toujours des bouges clandestins où la débauche se voilait du plus profond mystère, de l'ombre la plus impénétrable. On leur donnait même parfois, pour cela, le nom de *lustra*, comme aux repaires les plus cachés des bêtes fauves. Ceux que l'orgie y rassemblait avaient tout intérêt à n'y être pas vus. Les habitués, quoique fanfarons de vice, pour la plupart, n'y arrivaient que la tête cachée dans la toge, comme Antoine à l'hôtellerie des *Pierres rouges*, et n'en sortaient jamais que protégés par la nuit. Quant aux femmes qui tenaient ces tavernes, et faisaient du métier de cabaretières le couvert secret de leur métier plus réel de *meretrices* et de *prostibulæ*, comme elles avaient à craindre d'être prises en flagrant délit de prostitution, et d'être aussitôt chassées de Rome pour exercer le métier infâme sans figurer au registre de l'édile, leur sûreté leur faisait prendre aussi les plus grandes précautions, afin que le bruit de leurs orgies ne se fît point entendre au dehors.

La police romaine n'était pas dupe de ces supercheries, et, comme la nôtre, elle se montrait tolérante : il lui suffisait de prouver à ces cabaretières que tout ce qui se passait chez elles lui était connu et n'échappait en rien à son inspection secrète. Un édit même, dont nous avons déjà dit un mot, mettait les maîtresses et les servantes de cabaret hors la loi promulguée contre les adultères. Leur faisant un bénéfice de l'infamie de leur métier, elle consentait à ne pas voir un crime dans les débauches qui en étaient la conséquence, et elle leur octroyait la dispense du châtiment. « Celles-là, dit formellement le code Théodosien, seront à l'abri de la sévérité de la loi judiciaire contre la prostitution et l'adultère, que l'ignominie de leur vie rend indignes d'observer les lois. » Mais épargnés ici, les hôteliers et les cabaretiers ne sont que plus sévèrement frappés ailleurs par le législateur. S'il est reconnu qu'ils ont, pour le service de leur établissement, filles ou femmes qui se prostituent, ils sont réputés faire le commerce immonde, qu'ils exercent ou non en même temps un autre métier; et comme tels, ils sont déclarés infâmes. Or cette note d'infamie entraîne la mort civile pour tous ceux qui en sont marqués, les prive de la libre jouissance de leurs biens, de la tutelle de leurs enfants, du droit de serment, du droit d'accusation en justice, etc.

Ces lois, malheureusement, portaient à faux, et restaient le plus souvent inutiles, car ceux qu'elles voulaient atteindre étaient presque toujours par leur naissance au-dessous de la légalité, et le seul châtiment réel qu'il fût possible de leur infliger, c'était de les expulser de Rome et de ses environs, frappant ainsi de mort leur métier, tout à fait impraticable loin de ce grand centre de dépravation. Qu'était-ce, en effet, que ces cabaretiers et ces aubergistes romains? D'ordinaire, des affranchis que la flétrissure de la servitude passée empêchait de rentrer sous la loi commune; mais plus souvent encore, des étrangers de race servile dont les conquêtes romaines en Orient avaient encombré la ville et infesté toute l'Italie.

Les Syriens et les Juifs, « nations faites pour l'esclavage, » comme l'a dit Cicéron, pullulaient surtout dans Rome, et s'y étaient fait une proie des plus viles professions. Les hommes se mettaient aux gages des entrepreneurs des jeux du cirque, arrosaient l'arène, donnaient à boire aux chevaux, tendaient le *velarium*, n'ayant de rivaux dans ces rudes labeurs que les nègres d'Égypte. Ils entraient aussi au service des riches patriciens et des matrones, et se faisaient porteurs de litières. Dans les *Adelphes* et dans le *Heautontimorumenos* de Térence, nous trouvons un valet qui s'appelle Syrus (le Syrien).

Les femmes aussi se faisaient volontiers servantes, comme cette rusée Syra du *Marchand* de Plaute; mais plus volontiers encore elles restaient ce que le ciel oriental les avait faites, vagabondes, débauchées, folles de leur corps, danseuses lascives, comme les Gaditanes, joueuses de cithares, chanteuses d'odes

obscènes par les carrefours et les tavernes ; en un mot, de véritables *ambubaiæ*, comme on les appelait, même à Rome, de leur nom syrien popularisé par les gens de débauche, et dont nos notes donneront le sens infâme.

La plupart, pour faire dignement tous ces métiers ensemble, ont ouvert dans Rome ou dans ses alentours des cabarets ou des hôtelleries. C'est là que, toujours coiffées de la mitre syrienne, qui resta l'attribut des courtisanes, et qu'elles gardent elles-mêmes, parce que c'est un souvenir de leur patrie et un ornement cher à Bacchus, on les voit se délasser de la danse et des orgies par ces pratiques divinatoires, importées comme elles de l'Orient superstitieux. Si elles laissent parfois les *crotales* sonores dont le bruit a guidé leurs danses, et la coupe dans laquelle elles ont versé l'ivresse à leurs hôtes, c'est pour prendre le sceptre de la *saga*, enrouler autour du *rhumbus* magique les fils aux mille couleurs, ou bien c'est pour composer avec des herbages aux secrètes vertus des remèdes et des philtres. Une herbe dont elles faisaient un plus continuel usage prit d'elles son nom d'*ambujea* ; et si Horace, dans sa première satire, les a placées auprès des *pharmacopoles*, c'est, soyez-en sûr, qu'il connaissait bien leurs pratiques empiriques.

Tout cela, aux yeux du petit peuple, a fait de ces femmes des êtres étranges, assez semblables à nos sorcières. On les montre au doigt quand elles passent, on ne regarde leurs danses qu'avec une secrète terreur, et les plus craintifs n'osent approcher des lieux où elles demeurent, et surtout prendre leurs gîtes et leurs repas dans les hôtelleries qu'elles tiennent. On dit, en effet, qu'elles servent aux voyageurs une sorte de fromage qui les change aussitôt en bêtes de somme. C'est saint Augustin qui nous apprend, en s'en moquant lui-même, la terreur du peuple pour ces maléfices des hôtelières.

Mais les hommes sensés se gardent bien d'ajouter foi à de pareilles histoires ; aussi ne voit-on chez les Syriennes que fort peu de gens du commun, tandis que l'élite des hommes du bel air y abonde. Ce sont, par exemple, des patriciens, comme Pison et Antoine, quelquefois des prêtres de Cybèle, sachant trop bien à quoi s'en tenir eux-mêmes sur les miracles et la sorcellerie, pour redouter ceux des *ambubaiæ*. Les poëtes y viennent aussi. Le charme étrange de ces femmes les attire chez elles, et l'ivresse souvent les y retient.

Quand Lucilius fit son grand trajet de Rome à Capoue, et de Capoue au détroit de Messine, long et charmant voyage qu'Horace voulut imiter de tout point dans celui qu'il fit à Brindes, d'abord en suivant à peu près la même route, ensuite en laissant une description quelque peu calquée sur celle du vieux poëte ; Lucilius, dans cette longue pérégrination, disons-nous, fit chez une de ces cabaretières syriennes l'une de ses meilleures haltes. Mais quelle était cette hôtesse ? Était-ce une cabaretière édentée et chenue, comme celle qu'Apulée rencontra un jour ? Était-ce au contraire une leste et vive *ambubaia* ? L'unique

hémistiche qui nous soit resté de cet épisode du voyage du poëte ne nous apprend rien de tout cela : « Là cependant était une cabaretière syrienne. » Voilà tout ce que nous dit ce fragment, le plus écourté de ceux qui nous soient restés du livre III des *Satires* de Lucilius. Si au moins il nous disait en quel lieu le poëte trouva la Syrienne ; mais non, le mot « là » demeure aussi inexpliqué que le reste ; et l'on peut seulement supposer, par la place qu'occupe le fragment, que Lucilius était près du terme de son voyage quand il la rencontra. Le mot « cependant » ferait croire aussi que les hôtelleries n'étaient pas nombreuses au lieu où il trouva enfin celle-ci, et, d'après ce seul mot, nous nous le figurons volontiers découvrant ce cabaret après maintes recherches d'un asile, et s'y arrêtant comme à un gîte providentiel. Y fut-il bien reçu ? Y trouva-t-il un bon feu ? Quelques auteurs, M. Vasges entre autres, et Charles Labitte après lui, ont voulu voir, dans cette taverne de la Syrienne, la méchante hôtellerie dont semble nous parler un autre fragment, et qui, digne pendant de l'auberge dans laquelle Horace s'enfuma si bien à Bénévent, ne put fournir à Lucilius ni falourdes, ni huîtres, ni asperges, « rien de ce qu'il aimait ; » mais pour nous, d'après ce que nous savons des cabarets tenus par les *ambubaiæ*, nous aimerons mieux voir dans celui de la Syrienne du vieux poëte, cette bonne grasse maison dont il nous parle dans un autre fragment du même livre. C'est là que nous nous plaisons à lui voir pousser, devant une table abondante, « cette exclamation d'affamé, » comme dit Charles Labitte : « Nous ouvrons les mâchoires et nous mettons l'ouverture à profit ! » Et si dans ce voyage, plus marqué par les jeûnes que par les bons repas, il eut une fois l'occasion de faire une orgie, comme l'indique encore un fragment, et d'écrire en son honneur ce vers d'heureuse jubilation : « Les brocs sont renversés, et notre raison avec eux, » ce dut être certainement aussi pendant cette même halte chez la cabaretière syrienne.

Cette hypothèse, nous le répétons, bien mieux que celle qui ferait de cette taverne un gîte sordide et enfumé, nous met d'accord avec ce que les poëtes nous ont appris sur ces hôtelières orientales, et surtout avec le voluptueux tableau que Virgile, — car ce doit être lui, — nous a laissé sur un cabaret du même genre.

Heureux de retrouver un débris moins fruste que celui de Lucilius, nous allons vous donner ce délicieux fragment de Virgile, le plus charmant sans contredit, et par là même le plus authentique de tous ces poëmes fugitifs qu'on lui a attribués sous le titre de *Catalecta*. « Ce n'est, comme l'a si bien dit M. Philarète Chasles, ce n'est là que le débris d'un camée » ; mais grâce à la figure si charmante et si étrange qui y a laissé son empreinte, grâce à la main qui a ciselé cette image, ce débris va devenir la perle de ce livre : perle égarée peut-être, diamant perdu dans les immondices ; mais Virgile, qui sut en trouver

de si beaux dans le fumier d'Ennius, nous pardonnera d'avoir enchâssé celui-ci dans le nôtre.

COPA.

Copa syrisca caput Graia redimita mitella,
   Crispum crotalo docta movere latus,
Ebria fumosa saltat lasciva taberna,
   Ad cubitum raucos excutiens calamos.
Quid juvat æstivo defessum pulvere abesse,
   Quam potius bibulo decubuisse toro?
Sunt cupæ, calices, cyathi, rosa, tibia, chordæ,
   Et trichila umbriferis frigida arundinibus.
Est et Mænalio quæ garrit dulce sub antro,
   Rustica pastoris fistula more sonans.
Est et vappa, cado nuper diffusa picato;
   Est strepidans rauco murmure rivus aquæ.
Sunt etiam croceo violæ de flore corollæ·
   Sertaque purpurea lutea mista rosa,
Et quæ virgineo libata Achelois ab amne
   Lilia vimineis adtulit in calathis.
Sunt et caseoli, quos juncea fiscina siccat,
   Sunt autumnali cerea pruna die:
Castaneæque nuces, et suave rubentia mala
   Est hic munda Ceres; est Amor, est Bromus.
Sunt et mora cruenta, et lentis uva racemis;
   Est pendens junco cæruleus cucumis;
Est tuguri custos armatus falce saligna,
   Sed non et vasto est inguine terribilis.
Huc calybita veni: fessus jam sudat asellus,
   Parce illi: vestrum est delicium asinus.
Nunc cantu crebro rumpunt arbusta cicadæ,
   Nunc etiam in gelida sede lacerta latet.
Si sapis, æstivo recubans te prolue vitro:
   Seu vis crystallo ferre novo calices.
Eia age! pampinea fessus requiesce sub umbra,
   Et gravidum roseo necte caput strophio,
Candida formosæ decerpes ora puellæ
   Ah! pereat cui sunt prisca supercilia!
Quid cineri ingrato servas bene olentia serta?
   Anne coronato vis lapidi ista legi?
Pone merum et talos. Pereant qui crastina curant!
   Mors aurem vellens: « Vivite, ait, venio. »

LA CABARETIÈRE.

« La gentille cabaretière syrienne, coiffée de sa petite mitre à la grecque, celle-là même qui sait si bien comment, au son du crotale, il faut bondir et trémousser des hanches, danse après boire ses pas les plus lascifs dans sa taverne fumeuse, en frappant sur ses coudes les roseaux au rauque claquement. Serait-il agréable de chercher, tout harassé, la chaleur accablante et la poussière, et ne vaut-il pas mieux s'aller étendre sur le lit des buveurs? Tenez, voici des coupes, des tasses, des calices, voici des roses, des lyres et des flûtes, et une

fraiche tonnelle tapissée d'oseraies au doux ombrage. N'entendez-vous pas aussi retentir, dans cette grotte ménalienne, les doux fredons de la flûte rustique, aux pastorales mélodies? Nous avons une fraîche piquette tout nouvellement versée dans son outre enduite de poix, et j'entends bruire doucement un ruisselet de l'eau la plus limpide. Voyez, nous avons là, tressées en légères couronnes, des fleurs de safran, des violettes, des touffes jaunissantes mariées à la rose pourprée, et des lis qui nous viennent à pleines corbeilles des rives où l'onde de l'Acheloïs les effleura d'un virginal baiser. Voici des petits fromages qui sèchent sur leurs nattes de jonc, des prunes d'automne jaunes comme la cire, des châtaignes, des pommes légèrement rougissantes, des mûres ensanglantées, des grappes suspendues à leur cep flexible, et le concombre azuré retenu par son lien tortueux. Là est Cérès toute parée; avec elle, l'Amour, Bacchus et le dieu gardien du logis armé de sa faucille de saule et de son redoutable attribut. Allons, mon gentil prêtre de Cybèle, viens ici, ta jolie bourrique est toute haletante; épargne-la, de grâce: songe que ce sont là vos seuls amours, à vous. La cigale glapit sous les arbustes, le lézard se blottit dans sa fraîche retraite; fais de même, si tu es sage, et mollement étendu, sable à plein verre le breuvage resté frais malgré la chaleur. Aimes-tu mieux les vases de cristal? fais-en vite apporter, et sans tarder, repose-toi sous l'ombrage des pampres. Attache sur ta tête pesante la couronne de roses, et cueille un frais baiser sur les lèvres de cette jeune fille.

» Meurent tous ces gens au sourcil toujours froncé, comme dans les temps passés! Ces guirlandes embaumées sont-elles faites pour des cendres insensibles, et les a-t-on cueillies pour que nous en couronnions la pierre des sépulcres? Allons, qu'on apporte le vin sans mélange, qu'on apporte les dés! Périssent ceux qui prennent souci du lendemain! Voici la mort qui nous pince l'oreille et nous crie: « Je viens, je viens, hâtez-vous de vivre. »

Rien ne manque au tableau, rien n'y est oublié de ce qui peut le rendre riant et vrai. Voyez, nous sommes sous une *trichila*, tonnelle ombreuse faite de roseaux et tapissée de pampres; *triclinium* champêtre, tels qu'on les aimait à Rome pour aller se reposer et boire sous l'ombre secrète, comme l'a si bien dit Properce;

... Buffets dressés sous la treille,

pour mieux les désigner encore par un vers charmant de la Fontaine. Les coupes de toutes mesures, les amphores, les calices y sont jetés pêle-mêle avec les flûtes et les lyres, sur les roses et les violettes jonchées. Le vin qui a coulé de ces vases renversés n'était peut-être pas des meilleurs: c'était, ce nous semble, d'après ce que dit le poëte, une piquette (*rappa*) gardant la forte saveur du tonneau enduit de poix dans lequel on l'avait conservée. Mais c'est encore là un

trait de plus pour bien fixer la vérité du tableau. L'hôtesse de Virgile est déjà comme celle que l'abbé de Bernis doit chanter plus tard : l'ivresse de ses vins ne vaut pas celle qu'on prend dans ses yeux :

La maîtresse du cabaret
Se devine sans qu'on la peigne :
Le dieu d'amour est son portrait,
La jeune Hebé lui sert d'enseigne.
Bacchus assis sur son tonneau
La prend pour la fille de l'onde ;
Même en ne servant que de l'eau,
Elle a l'art d'enivrer son monde.

Et qu'importe, d'ailleurs, on ne vient pas chercher ici le luxe et la succulence des banquets patriciens, le nombre infini des mets et la rareté des vins : ce qu'on veut, c'est avec le doux repos, avec ce *dolce far niente* que devait tant aimer le mélancolique Virgile, et qu'il peut trouver ici, comme plus tard il le chercha sous les ombrages de la molle et vermeille Parthénope, c'est un repas rustique, digne des bergers de ses églogues. Et voyez, il est toujours prêt ici, la table champêtre est toujours dressée. C'est comme au repas de Jupiter et de Mercure chez Philémon et Baucis : des fleurs, du laitage et des fruits, voilà tout.

Le linge, orné de fleurs, fut couvert, pour tout mets,
D'un peu de lait, de fruits et des dons de Cérès :

autres vers charmants de la Fontaine qui sont une trop heureuse traduction d'un passage d'Ovide, pour ne pas être aussi l'heureux commentaire d'un poëme de Virgile. Comme chez Baucis, donc, voici chez la cabaretière syrienne, les petits fromages encore tout ruisselants, et qui sèchent sur leurs éventails de paille fraîche ; les prunes, fruits tardifs des jours d'automne, les châtaignes, les pommes légèrement rougissantes, le concombre aux couleurs irisées, les mûres sanglantes et les larges grappes avec leurs pampres. C'est un vrai repas des *Géorgiques*, tel que devait en effet le décrire Virgile. Rien n'y est oublié de ce que devait aimer le pâtre mantouan, sinon peut-être le *moretum* qu'il chantera aussi ; mais il aura craint que ce fromage trop grossier ne pût dignement prendre place en ce banquet si délicatement rustique. Pour ajouter au charme de cette scène champêtre, et doubler son illusion, écoutez de loin cette flûte, aux sons dignes des pipeaux d'un faune, qui, retentissant dans les profondeurs de cette grotte, y mêle ses délicieux fredons au murmure de la petite cascade qui tombe et fuit entre les fleurs et les cailloux blancs ; *source d'eau vive*, eût dit Desportes,

Dont le doux bruit semble parler d'amour.

Maintenant voici les hôtes qui viennent, et qui franchissent en riant le seuil de la guinguette romaine, adressant peut-être quelque plaisanterie grivoise à

ce dieu de bois vermoulu, gardien et enseigne du cabaret, moins redoutable par la faucille mise en sa main, que par l'attribut phallique dont il est décoré, et qui témoigne des mœurs du lieu.

Ce gros homme qui vient d'arriver et qui descend de son âne essoufflé, est un de ces prêtres de Cybèle (*calybita*), qui s'en vont traînant dans toutes les tavernes de la ville et des champs leur paresse obèse et leur ivrognerie. La pauvre bête qu'il attache enfin toute harassée à ce tronc d'arbre l'a porté de Rome jusqu'ici avec les reliques, souvent même avec la statue de la déesse qu'il s'en va montrer par les villages, et avec tout cet attirail de tambourin et de cymbales dont il fait si grand bruit quand il veut attirer autour de lui les curieux et les dévots; heureux si tout à l'heure, pour s'être trop désaltéré, il ne tombe pas ivre-mort sur son tambour enfin muet, et si ce soir, voulant retourner à Rome, il n'est pas contraint de vendre ses cymbales d'airain pour payer son écot.

Mais, suivons ce gros prêtre, quittons ce frais jardin dont les émanations fleuries lui plaisent moins sans doute que celles de la cuisine; entrons avec lui dans la salle enfumée du cabaret. C'est là qu'enivrée par le vin et par la danse, bondit comme une bacchante la fougueuse et lascive *ambubaia*. Voyez, c'est la danse des Ménades ivres; seulement, au lieu du thyrse, elle agite en ses mains les crotales bruyants, et sa tête, au lieu d'être échevelée comme dans les choraules *orgiaques*, est gracieusement couronnée par la mitre des Grecques. Ne reconnaissez-vous pas là, dans ces élans d'une vigueur sauvage, dans ces bonds obliques, dans ce jeu de hanches si fièrement mouvementées, dans tous ces ébats impétueux et si hardiment provocants; dites, n'avez-vous pas reconnu la *romalis*, la danse des gypsies se préparant à la magique opération du *baji?* Oui, c'est bien toujours cette danse aux attractions lascives que ces nomades mystérieux promèneront un jour à travers notre Europe, plus sérieuse après avoir mêlé sa licence aux licences effrénées des débauches romaines; oui, c'est la même qui, déjà honnie par Juvénal, sera frappée d'anathème par nos prélats du moyen âge, mais qui toujours se relèvera folle et bondissante, se riant des foudres du prêtre comme elle s'est ri de la férule du satirique. Nos poëtes chanteront ces danseuses, comme les a chantées Virgile; les aimeront même, comme aimait l'une d'elles le mélancolique Gallus :

« Il fut une jeune fille que son teint de lis avait fait nommer Blanche, et dont les cheveux noirs étaient bouclés avec assez d'art. Je la vis un jour portant sur ses habits une foule de petites sonnettes d'où jaillissaient à chaque mouvement des sons multipliés. Tantôt elle frappait de son doigt blanc ou de son archet une cithare aux cordes rauques que sa main rendait harmonieuses. Sa danse surtout me la fit aimer d'un amour soudain et violent. Je commençai à souffrir une secrète et douce blessure... J'aimais à me souvenir que je l'avais

vue une fois, et cette pensée vivait en mon âme la nuit et le jour... Souvent je me parlais à moi-même comme si elle eût pu m'entendre, et je répétais les airs charmants qu'elle avait coutume de chanter. »

La danse est finie, et il faut d'autres plaisirs aux hôtes toujours insatiables de la Syrienne. « Qu'on apporte le vin! » s'écrie l'un d'eux; et cette fois ce n'est plus de la piquette, c'est du vin pur, c'est du *merum* qu'il demande. « Qu'on apporte des dés! » s'écrie-t-il encore, « et périssent ceux qui pensent au lendemain! n'entendez-vous pas la mort qui dit, nous tirant par l'oreille : hâtez-vous de vivre, je viens. »

Les dés sont apportés; ils retentissent dans le *fritillus* d'ivoire, et, sous le regard inquiet des joueurs, viennent bondir sur la table de pierre. Ainsi commence, pour se continuer tout le jour, toute la nuit peut-être et jusqu'au lendemain, entre les chances si contraires du *senio* (coup de six), et du *canicula* ou *canis* (coup d'as), l'une de ces parties effrénées qu'aimaient tant à jouer les Romains, gens de la plèbe comme patriciens, l'esclave aussi bien que l'empereur; car le plus grand joueur de dés, on le sait par Suétone et par Sénèque, ce fut l'empereur Claude. Il y jouait même en voyage, dans sa litière, et il s'était fait disposer à cet effet une table de jeu (*alveum*), arrangée de telle sorte que le mouvement n'y mettait pas de confusion. Il écrivit même un traité *ex professo* sur le jeu de dés. Aussi Sénèque, dans sa burlesque *Apokolokintosis*, ne trouve-t-il pas de meilleurs supplice à faire infliger par Éaque au pauvre empereur mort, que celui d'une éternelle partie jouée avec un cornet percé.

Mais nous n'avons pas à nous occuper des brelans impériaux, de cette cour de Claude devenue un tripot, des sénateurs brelandiers, ses seuls courtisans, auxquels, lorsque l'empereur fut mort, Sénèque conseilla si à propos les larmes, en des vers traduits ainsi par Jean-Jacques Rousseau :

Et vous qui comptiez d'avance
Des cornets et de la chance
Tirer un ample trésor,
Pleurez, brelandier célèbre,
Bientôt un bûcher funèbre
Va consumer tout votre or.

Ce qu'il nous faut voir, c'est une partie de dés jouée dans un cabaret, au beau milieu de la rue, comme cela arrivait souvent, ou dans quelque coin du *forum*, par deux ou trois mauvais drôles qui jouent après boire, se trichent à l'envi, et presque toujours se battent ou se volent pour finir la partie. Plaute, justement, nous a décrit une pareille scène dans le *Curculio*. Son héros vient de jouer aux dés avec un soldat, et de lui gagner d'une façon un peu leste un enjeu dont il s'est payé lui-même avec assez peu d'honnêteté; il raconte ainsi sa belle prouesse à Phédrome, autre vaurien de son espèce :

« Quand nous fûmes bien repus et bien abreuvés, il me propose une partie

de dés. Je mets mon manteau pour enjeu ; il engage , lui , son anneau , puis il invoque Planésie... Il amène quatre vautours. Je saisis les dés à mon tour, et j'invoque ma bonne nourrice Hercule. Le coup royal ! Je présente au soldat une large coupe, il la vide à l'instant : sa tête s'appesantit, il s'endort. Moi, je dérobe son anneau, et tout doucement me glisse à bas du lit de peur qu'il ne s'éveille. »

Toutes les parties de dés, si nous ne nous trompons, devaient avoir un dénoûment à peu près pareil dans les cabarets, même dans celui de la Syrienne. Aussi en tous temps, excepté pendant les saturnales, ce jeu, comme tous les autres, y était-il défendu, par crainte sans doute des vols et des rixes dont ils étaient l'occasion. C'est tout au plus si l'époque des grandes licences décembrales passées, on permettait aux enfants le triste jeu des noix.

L'édile et ses gens faisaient pour cela la plus exacte police. Vainement le joueur cherchait-il les maisons de jeu les plus clandestines, les cabarets les plus cachés : au premier bruit d'un dé retentissant dans son cornet, les suppôts de l'édile accouraient, la maison était fouillée, le joueur trahi était arrêté et conduit devant le magistrat. Le buveur qui demande si haut des dés chez la Syrienne nous semble bien vouloir se mettre de gaieté de cœur sous le coup d'une rigueur pareille ; car, à voir la fraîcheur du jardin, et combien l'ombre est nécessaire contre les ardeurs du jour, il paraît que le mois de décembre, le mois des saturnales, est passé depuis longtemps. L'édile, dont la sévérité n'a fait relâche que pendant ces quelques jours voués à toute la fureur du jeu, doit certainement avoir mis ses gens en campagne. Quoique ce cabaret soit à quelque distance de Rome, nous ne serions pas surpris de voir apparaître à la fin de la partie, non pas la mort que notre joueur brave si bien, mais un des agents de ce préfet de police romain que personne n'a jamais impunément bravé. Lors de ces visites domiciliaires, le maître du cabaret devait être le premier arrêté, et cela avec d'autant plus de raison, que souvent il était doublement coupable : envers la loi d'abord, que narguait son bouge clandestinement ouvert, puis envers les joueurs qu'il dupait avec des dés pipés quand ils voulaient bien l'admettre dans leur partie. C'était son usage : « Le cabaretier joue avec un dé plus que pipé. » Martial le dit, et s'il ne l'eût pas dit, sachant les mœurs du métier, vous l'auriez certes supposé.

Avant d'être entrés dans Rome, nous connaissons donc déjà tous les abus des tavernes, tant le vice est fatalement inhérent à la condition de l'aubergiste et du cabaretier, et s'incorpore obstinément à eux, qu'ils exercent dans la grande cité ou dans ses environs.

Il ne se fait pas un mauvais coup dans un village ou sur une grande route, sans qu'un tavernier y soit pour quelque chose, comme principal auteur, ce que nous avons vu déjà, ou comme complice, ce que nous allons voir.

Quand Tarquin le Superbe voulut se défaire par la ruse de Turnus Herdonius d'Aricie qui gênait ses projets en ameutant contre lui les chefs latins convoqués au bois sacré de Férente, c'est une auberge qu'il choisit pour dresser plus sûrement son piége. Il savait que dans le maître et les valets il trouverait des gens tout prêts à l'aider habilement pour son crime. Il corrompt un esclave, et sans doute aussi l'hôtelier, détail dont Tite-Live ne parle pas, mais qui va de soi. Grâce à eux, il fait remplir d'armes l'auberge où Turnus a pris son logement; puis, quand tout est préparé, il accuse hautement ce chef de conspirer contre les autres. On lui demande des preuves, et il allègue ce qu'on lui a dit des armes cachées par Turnus dans son hôtellerie. On y court; tous les cénacles sont visités, les armes sont trouvées, et convaincu du crime que Tarquin lui a si perfidement fait imputer, Turnus est condamné par les siens, et on le précipite dans la source de Férente, couvert d'une claie chargée de pierres.

Le meurtre de Clodius par les gens de Milon, événement dont Rome s'émut si vivement, et qui fut le prétexte du plus admirable plaidoyer qu'ait écrit Cicéron, eut aussi pour théâtre une auberge des grandes routes. Mais cette fois l'aubergiste fut victime, sans avoir été complice en aucune façon.

Tout le monde sait le fait, tant par Cicéron qui a si complaisamment appuyé sur certains détails, que par Asconius qui n'a rien omis des choses adroitement sous-entendues par l'orateur. On est au 20 janvier, vers la onzième heure. Milon, qui suit la voie Appienne, ayant dans sa litière sa femme et un ami, et qui marche accompagné d'une escorte nombreuse dans laquelle se trouvent même quelques gladiateurs, rencontre à peu de distance de Rome, près d'un village nommé Bovilles, Clodius, son rival pour la préture, son ennemi politique; il est dans le plus leste équipage, à cheval, et suivi seulement de trente hommes bien armés. Les gens des deux escortes, qui sont des clients et des esclaves, qui dès longtemps connaissent et ont embrassé la querelle de leurs maîtres, prennent d'injures. On en vient vite aux coups. Clodius se jette dans la mêlée impétueux et menaçant; un gladiateur le blesse à l'épaule d'un coup de la[nce], et on l'emporte tout sanglant dans l'hôtellerie prochaine. Les portes en [sont] fermées et barricadées, mais les esclaves de Milon parviennent à les forcer, l'aubergiste, qui veut leur opposer une dernière résistance, est massacré, et Clodius, arraché de son asile, est lui-même mis en pièces et abandonné mort sur la route.

Ce sont ces derniers faits mentionnés seulement dans la *scolie* d'Asconius que Cicéron passe prudemment sous silence; ils sont en effet une charge accablante pour Milon qui, s'il n'a pas lui-même pris part au meurtre, a du moins donné ordre à ses gens de forcer les portes de l'auberge, laissant ainsi Clodius à leur merci. Son ennemi était gravement blessé, le meilleur parti à prendre était de l'achever; c'est ce que Milon a pensé et ce qu'il a laissé faire. Cicéron,

dans la crainte d'éveiller le moindre souvenir de ces faits si défavorables à sa cause, ne dit pas même un mot du pauvre aubergiste mort dans la bagarre. Bien plus, lorsqu'on oppose à Milon le témoignage de Licinius, cabaretier du Grand-Cirque (*popa de Maximo Circo*), qui a entendu les esclaves de Milon comploter la mort de Pompée en se grisant dans sa *popine*, l'orateur prend sur celui-ci la revanche du tort grave que la mort de l'autre a fait à sa cause. Il le malmène d'importance, et finit par s'étonner qu'on ajoute foi au témoignage d'un cabaretier : « *Popæ credi mirabar.* »

Sur cette même voie Appienne que nous avons déjà tant parcourue, où nous nous sommes arrêtés devant les *ceditiæ* cités par Varron et Festus, et sur laquelle, après avoir suivi Lucilius et Horace d'auberge en auberge, nous venons de voir Clodius massacré dans une hôtellerie, se trouvait à vingt-trois milles environ de Rome, c'est-à-dire, à mi-chemin de cette ville et de Capoue, un village considérable dont trois auberges avaient été les premières, et même étaient restées longtemps les seules maisons. Il en avait pris le nom de *Tres Tabernæ*, qui se retrouve à peine altéré dans celui de *Tre Taberne* que porte encore le hameau bâti sur son emplacement. Son heureuse situation à une courte distance de Sublanuvium, à dix milles seulement d'Aricie, et près de l'embranchement de la voie Appienne avec le chemin de traverse qui menait à Antium, avait été cause de ses rapides accroissements. Comme c'était aussi un lieu de relais très commode, et pour ainsi dire la dernière étape importante avant Rome, nous n'avons pas été surpris d'apprendre que plus d'un voyageur illustre s'y était arrêté, et que plus d'un événement considérable dans l'histoire avait eu pour théâtre ce village de cabarets. Cicéron y fit plus d'une halte. Jamais il ne quittait le chemin d'Antium pour prendre la voie Appienne sans s'y arrêter quelques heures; il y écrivait ses lettres, ou bien y lisait celles qu'en passant on y avait laissées pour lui.

C'est ce même village, si peu digne par son nom d'un pareil concours, qui vit la première entrevue de saint Paul avec les nouveaux chrétiens de Rome. L'apôtre revenait d'Alexandrie; il avait débarqué à Syracuse, où il était demeuré trois jours; puis après une autre journée passée à Reggio, une halte d'une semaine à Pouzzoles où il avait trouvé des frères, il était arrivé au *Forum d'Appius* et aux *Trois-Tavernes* en suivant la voie Appienne. Là, l'attendaient tous ses frères de Rome, accourus sur le bruit de son arrivée prochaine; « et les voyant, disent les *Actes*, Paul rendit grâce à Dieu et eut confiance. » Singulière destinée qui rassemble ainsi autour de leur apôtre, dans un village de cabarets et d'auberges, les premiers fidèles d'une religion dont le Dieu, né lui-même dans une hôtellerie, comptait l'hôtelière Rhaab parmi ses aïeules, et dont nous verrons tout à l'heure le premier temple s'élever sur l'emplacement même d'une auberge de Rome, aux clameurs violentes de tous les cabaretiers.

Rien ne prouve mieux peut-être comment les premiers chrétiens savaient se soumettre à cette loi de l'humilité allant jusqu'à l'ignominie, dont l'observance était leur premier devoir.

Mais ce lieu des *Trois-Tavernes*, ainsi sanctifié, devait être ensanglanté plus tard par l'un des crimes qui signalèrent, avec la ruine de Maxence et la chute de l'empire païen, les derniers jours d'une ère de cruauté et d'infamie.

Sévère, compétiteur de Maximin et de son fils Maxence, s'était réfugié dans Ravenne et faisait craindre à ses ennemis une longue résistance. Maxence, pour en finir plus tôt, recourut à la trahison. Il propose à Sévère un accommodement dont les conditions se régleront dans une entrevue à Rome, s'il consent à s'y rendre. Sévère accepte; confiant en la foi jurée, il prend la voie Appienne et se dirige vers Rome. C'est aux *Trois-Tavernes* que l'attendaient les piéges de Maxence. Il y est pris et étranglé, selon les uns; selon d'autres, on le fait mourir de la mort de Sénèque, en lui ouvrant les veines. Et Maximin Hercule, pendant ce temps, profitant du crime de son fils, s'emparait de Ravenne abandonnée par son défenseur.

Il y avait à Rome un quartier qui, de même que le village dont nous venons de parler, portait le nom de quartier des *Trois-Tavernes*. C'est probablement ce qui, pour cette mort de Sévère, a causé l'erreur de Victor le jeune, lequel, dans une de ses lettres, fait de Rome le théâtre de cet événement, en dépit des témoignages plus certains de l'Anonyme et de Zozyme.

D'autres parties de la grande cité devaient encore leurs noms aux auberges ou cabarets qui s'y trouvaient situés, et l'empruntaient surtout aux enseignes parfois bizarres qui décoraient déjà ces gîtes publics.

Le quartier de *l'Ours coiffé* (*vicus Ursi pileati*), par exemple, qui, selon Sextus Rufus, se trouvait dans le quartier des Esquilies, devait avoir emprunté son étrange appellation à quelque enseigne d'auberge bien grossière et bien grotesque sans doute, comme cet autre tableau du même genre qui, vu par Phèdre dans une taverne, devait lui inspirer sa fable fameuse : *le Combat des rats et des belettes*. Ce qui nous porterait d'autant mieux à croire que cette enseigne de *l'Ours coiffé* appartenait à une auberge, c'est que dans le même quartier, tout près du Vatican, se voit encore l'*osteria del Orso*, l'hôtellerie de l'Ours. La curiosité romaine avait dû être volontiers alléchée par la bizarre enseigne, et la concurrence des confrères s'en éveiller promptement; aussi la trouvons-nous reproduite, sans doute par quelque hôtelier jaloux, dans un quartier opposé, c'est-à-dire, de l'autre côté du Tibre, en dehors de la porte Portuensis.

C'est dans la cinquième région de Rome que nous l'avons d'abord trouvée, au centre du quartier qu'elle servait à désigner. Or, dans cette même partie de la ville, un autre endroit devait aussi son nom à un cabaret : il s'appelait *Taber-*

nula, c'est-à-dire, petite Taverne, à peu près ce que Cicéron appelle quelque part *cauponula*.

L'*Esquiline*, ou cinquième région de Rome, nous semblerait, donc ainsi avoir dû être abondamment garnie d'auberges et de tavernes; et d'après ce que nous savons du reste des établissements publics qui s'y rencontraient, nous trouvons les hôteliers et les taverniers fort bien avisés d'être venus de préférence y ouvrir boutiques. Tous les lieux voisins, l'*Amphitheatrum castrense*, vaste arène où les soldats des légions venaient s'exercer à la guerre, et les gladiateurs se préparer à leurs combats contre les bêtes fauves du cirque; le *Vivarium*, grande ménagerie où un nombreux personnel d'esclaves toujours altérés élevait les bêtes destinées aux jeux; et bien mieux, les *Castra prætoria*, immenses casernes que Tibère avait fait construire pour y loger la garde prétorienne, devaient, à journée faite, envoyer des pratiques aux tavernes de l'*Esquiline*. Remarquez en outre que les jardins de Mécène, le lieu le plus élevé de Rome, celui d'où l'on pouvait le mieux la contempler tout entière, se trouvaient dans cette même région, au sommet du mont Esquilin; ce qui y faisait affluer tous les badauds du monde, avides d'embrasser d'un seul regard toute la grande cité, et comme dit Horace, « d'admirer la fumée, les richesses et le bruit de l'heureuse Rome : »

... Mirari beatæ
Fumum et opes strepitumque Romæ.

Tous ces curieux, qui n'arrivaient là qu'harassés et haletants, étaient encore des pratiques naturellement acquises aux cabaretiers. Enfin, tout près de là, hors des murs, était un temple de Bacchus, sur l'emplacement duquel Constantin fit élever plus tard le mausolée de sa fille Constance; il était donc encore naturel que les dévots du dieu de l'ivresse, revenant de son temple, ne rentrassent pas à Rome sans s'arrêter à ses premières succursales, c'est-à-dire, aux cabarets du quartier Esquilin. Nous avons donc eu raison de dire, d'après tout cela, que, des quatorze régions de la ville, celle-ci devait être de droit la plus peuplée de tavernes.

Elles étaient nombreuses aussi, et cela se comprend, autour de tous les lieux de plaisir, autour des spectacles, des cirques, des gymnases. Cicéron nous a nommé tout à l'heure un certain Licinius, cabaretier du Grand-Cirque, et si les besoins de sa cause l'eussent exigé, il aurait pu nous en citer un grand nombre d'autres dans la même enceinte.

Il était nécessaire aussi que les auberges fussent en nombre aux alentours des lieux où se donnaient les jeux publics qui attiraient tant d'étrangers à Rome. Dans les premiers temps de la ville, les curieux qui y affluaient déjà de tous les points de l'Italie, quand venait l'époque des réjouissances publiques, ne

trouvant pas à se loger tous dans les hôtelleries alors trop rares, étaient obligés de dresser leurs tentes sur la place publique et sur le parvis des temples. Denis d'Halicarnasse nous montre un semblable campement des Volsques qui n'ont pu trouver à se loger ni à l'auberge ni chez des hôtes. Quand, à la même époque, ces étrangers retournaient chez eux, comme les auberges étaient aussi rares sur les routes que dans la ville, ils dressaient encore leurs tentes, et campaient au milieu du chemin.

Mais des lieux autour desquels on aurait dû moins s'attendre, peut-être, à trouver des tavernes, ce sont les temples; elles étaient pourtant nombreuses dans leur voisinage. La raison s'en trouve dans l'usage où l'on était, à Rome comme à Athènes, ainsi que nous l'avons déjà dit, de manger après le sacrifice les chairs de la victime. Le *popa* ou aide victimaire tuait la bête et la dépeçait, et sa femme, qui d'ordinaire tenait près de là un petit cabaret, la faisait cuire et la servait aux braves gens qui venaient de sacrifier. Une inscription funéraire conservée par Fabretti nous a transmis le nom d'un affranchi de Q. Critonius qui faisait ainsi le métier de dépeçeur de bêtes, et celui de sa femme Philenia, qui, dans sa taverne située dans l'île du Tibre, tout près sans doute des temples de Jupiter, d'Esculape et de Faune, débitait à ses pratiques les victimes abattues par son mari. Le mot *popa*, quoique Forcellini ne consacre pas cette acception dans son excellent dictionnaire, signifiait donc tout ensemble victimaire et cabaretier : plus d'un passage déjà cité de Martial, et celui de Cicéron mentionné tout à l'heure, pourraient le prouver de reste. Quant au mot *popina*, cabaret, il est impossible qu'il ait une étymologie autre que celle qu'il tire de *popa*, et de l'usage relaté ici.

S'il fallait en croire certaine médisance pieuse de Tertullien, les cabaretiers n'auraient pas recherché le voisinage des cirques dans le seul but d'avoir de nombreuses pratiques, mais encore dans une autre intention non moins intéressée, c'est-à-dire, pour un motif d'approvisionnement facile et à bon marché, de tout point semblable à celui qui les faisait se rapprocher des temples. Selon le dévot et rigoureux censeur des mœurs romaines, les bêtes fauves abattues dans le cirque sous le glaive des gladiateurs, lions, tigres, ours surtout, seraient venus finir prosaïquement, en vrais matous de gouttières, dans les casseroles de ces fricotteurs romains. Ainsi le *beef-steak* d'ours ne serait pas de consommation moderne, et la plèbe romaine en aurait fait son régal quelque mille ans avant l'auteur des *Impressions de voyage*.

Ces tavernes, voisines des temples et des cirques, étaient de simples échoppes, accrochées tant bien que mal aux flancs du monument. Comme ces *canabæ*, dans lesquelles nous verrons plus tard s'établir les marchands du *Forum vinarium* (marché au vin), et de même encore que ces *canabulæ*, rustiques maisonnettes qui se trouvaient surtout aux bords des fleuves, elles

devaient être bâties de tuiles légères mises sur champ, et couvertes de roseaux. On les appelait *tabernulæ*, petites tavernes. C'est dans l'une d'elles, bâtie auprès du temple de la Concorde, que, en l'an de Rome 664, le préteur Sempronius Asellio périt victime d'une émeute de créanciers.

Comme le fait est assez curieux, nous allons en reproduire le récit d'après Valère Maxime.

« On a vu aussi des créanciers se soulever, dit-il; leur animosité s'alluma avec une horrible fureur contre Sempronius Asellio, préteur de la ville, pour avoir pris les intérêts des débiteurs. Ameutés par le tribun L. Cassius, ils l'assaillirent au moment qu'il faisait un sacrifice devant le temple de la Concorde, le repoussèrent des autels et de la place publique, le réduisirent à se cacher dans une petite taverne, et sans respect pour sa robe de préteur, le mirent impitoyablement en pièces. »

Il était rare qu'autour des grands établissements publics, autres mêmes que les cirques, les temples et les casernes, les cabarets ne fussent pas de même en grand nombre. Ils formaient, par exemple, comme une ceinture autour de chacune des deux cents grandes *pistrines* où le petit peuple apportait à moudre le blé qu'il avait reçu à l'*Annone*. Le travail auquel on se livrait dans ces *pistrines* était des plus rudes : il consistait à tourner à bras de lourdes meules que des bêtes de somme eussent remuées avec peine. Aussi trouvait-on peu de gens qui voulussent se livrer à ce labeur, et les maîtres des *pistrines* étaient quelquefois obligés de l'imposer comme châtiment à leurs esclaves coupables. Malgré cela, les moulins chômaient souvent de bras pour leurs meules. Les *pisteurs*, pour s'en procurer, recoururent alors à un moyen des plus coupables, pour l'exécution duquel les cabarets du voisinage leur furent de trop complaisants et trop utiles complices. On va le voir par ce passage si intéressant de l'histoire de l'Église par Socrate le Scholastique, qui nous apprend à la fois comment s'exerçaient ces manœuvres clandestines, et comment la justice de Théodose en eut enfin raison.

« Bien que l'empereur Théodose n'ait demeuré que fort peu de temps en Italie, il n'a pas laissé de procurer de grands avantages à la ville de Rome, soit par la profusion de ses grâces ou par le retranchement des désordres. Il abolit une infâme coutume qui s'y étoit introduite depuis une longue suite d'années.

» Il y avoit de grandes maisons où l'on faisoit autrefois le pain que l'on distribuoit au peuple, dont ceux qui en avoient la garde avoient fait des retraites de voleurs. On avoit bâti à côté des tavernes qui étoient toujours remplies de femmes débauchées, et où il y avoit des trappes où l'on surprenoit ceux qui y alloient pour s'y divertir; car, par une certaine machine, on les faisoit tomber au lieu où se faisoit le pain; et quand ils étoient enfermés, on les faisoit travailler toute leur vie sans qu'on entendît jamais de leurs nouvelles.

» Un soldat de l'empereur Théodose ayant été pris dans ce piége-là, tira son poignard, blessa ceux qui vouloient le retenir, et s'échappa. L'empereur, en ayant eu avis, châtia les concierges de ces maisons, abattit les retraites des voleurs, et purgea Rome de cette infamie. »

Pour que le tableau que nous voulons vous tracer des lieux où se faisaient les repas publics, et qui, par cette destination même, étaient continuellement sous le coup des arrêts de l'édile, « *loca ædilem metuentia* », comme dit Sénèque, soit véritablement complet, et pour n'omettre aucun scandale, nous allons vous mener un instant dans les bains publics de Rome.

Dans les premiers temps de la république, l'édile n'avait eu que faire dans ces grands lavoirs publics, si ce n'est pour s'assurer de leur état salubre, et y veiller à la propreté des gens qui y venaient. Il est vrai que ce dernier point n'était pas chétive affaire, s'il faut strictement appliquer aux bains de Rome ce qu'a dit Athénée dans cette épigramme plaisamment traduite par Lafontaine :

Ne cherchons pas en ces bains nos amours :
Nous y voyons fréquenter tous les jours
De gens crasseux une malpropre bande
Sire baigneur, ôtez-moi de souci :
Je voudrais bien vous faire une demande :
Où lave-t-on ceux que l'on lave ici ?

Le gardien de ces établissements avait d'abord été un simple *balneator*, honnête homme exerçant un métier honnête. Mais la corruption ne tarda pas à avoir prise sur lui et, ce gardien gagné une fois, à pénétrer de toutes parts dans l'établissement. Alors le baigneur ne fut plus un *balneator*, mais un *fornicator*, mot qui indique assez à quels désordres sa maison fut ouverte, et son ministère complaisamment acquis. La loi de décence, qui ordonnait dans les bains la séparation des sexes, devint d'abord illusoire. Ce fut ouvrir à la prostitution ces lieux où, de tout temps d'ailleurs, une impudique coutume avait permis d'admettre les gens dans la plus complète nudité. Les bains ne furent donc plus qu'un immense *lupanar*. Quand le soir était venu, comme pour ajouter au désordre permanent dans ces bouges, on y voyait arriver une bande de courtisanes choisies entre les plus immondes. Leurs visites coutumières dans les bains, et leurs stations autour du foyer, leur avaient fait donner le nom spécial de *bustuariæ*. Leur apparition était un signal; le baigneur ouvrait les cellules et éteignait les lampes.

Tout le jour et jusqu'à la nuit, ces établissements avaient moins l'aspect d'un bain public que d'un immense cabaret ; on s'y ruait en toutes sortes d'orgies. Il était surtout de mode d'y venir souper. Caligula, l'un des premiers, avait donné le ton ; tout parfumé, le corps imprégné des plus fines odeurs qu'on avait fait ruisseler sur son corps, les unes glacées, les autres brûlantes, par un

raffinement qu'il avait inventé lui-même, il passait du bain à la table, leste, frais et dispos pour la débauche.

L'usage de ces soupers au bain, loin de se perdre, ne fit que se propager, et à l'époque de Sénèque, qui s'en plaint fort, il avait gagné même les gens graves. Du temps de Caracalla et d'Héliogabale, chacun s'en faisait un plaisir, et personne un scrupule. C'est dans un de ces banquets que Caracalla fit massacrer, à table même, Sammonicus Serenus, et quelques autres partisans de son frère Géta.

On n'attendait pas toujours les *bustuariæ* pour mener l'orgie à ses derniers excès. Souvent chaque convive amenait avec soi une compagne, ou bien s'arrangeait de telle sorte qu'il pût la trouver au bain quand commencerait le repas : c'était là, le lieu le plus commode pour les rendez-vous galants, c'était le plus sûr et le plus caché. Aussi Ovide n'oublie-t-il pas de l'indiquer aux amoureux par deux vers de son *Art d'aimer*.

Si la compagne d'amour manquait à quelqu'un, il pouvait se rejeter sur les vives servantes du bain : c'était là leur office, aussi bien que de garder les robes des baigneurs. Le législateur le savait bien; c'est pourquoi, dans certaines provinces, ces servantes étaient considérées comme prostituées, et le baigneur comme *lœno*.

Ceux donc qui voulaient le désordre avec toutes ses voluptés n'avaient qu'à courir aux bains publics pour l'y chercher. C'est à ce centre de toutes les débauches que Sénèque adresse l'homme altéré de plaisirs et les demandant à tous les échos; mais l'homme épuisé, au contraire, devait en fuir l'approche. Blattara, l'impuissant de Martial, se détourne avec soin, et pour cause, de leurs excitantes séductions. Quiconque est vraiment austère et ne se fait pas de la philosophie un manteau imposteur pour ses vices, se garde bien aussi, quoique l'usage le permette aux plus graves, de franchir ce seuil déshonnête. Il sait que si on le passe à jeun, on ne le repasse presque jamais sans trébucher sous le faix de l'ivresse :

Sobrius a thermis nescit abire domum,

comme dit Martial, à propos de son Aper, le gueux enrichi.

Mais ce n'est pas tout : afin que rien ne manque dans les bains publics de ce qui fait la joie et renouvelle sans cesse le plaisir, on a établi dans les bâtiments qui les entourent de vastes salles appelées *Nymphæa*, dans lesquelles viennent s'ébattre, au sortir du *Sacrarium*, les jeunes époux qui n'ont point dans leurs demeures de cénacles assez vastes pour recevoir toutes les personnes conviées à leur mariage.

Remarquez ici ce manque de tact et de décence, cette absence complète du sens moral et pudique qui se rencontre à chaque pas quand on pénètre dans la

civilisation romaine. C'est tout près d'un lieu réprouvé, dans les salles mêmes qui en dépendent, qu'un époux célébrant son union conduit sa jeune épouse. Le premier jour où il lui est permis de marcher sans voile, elle entre en des demeures où le vice s'ébat dans ses plus révoltantes nudités; c'est là, tout près des lieux où l'orgie rugit et se tord, que l'on va fêter son chaste et pur hymen. Mais qu'importe, le monde romain n'y regarde pas de si près. Quand les *basiliques*, lieux plus dignes, qu'on ouvrait jadis à la célébration et aux réjouissances des noces plébéiennes, ont été trop encombrées, c'est au *Nymphæum*, c'est dans une salle des bains qu'on a envoyé les jeunes époux et leur cortége!

Un chapitre curieux de G. Pancirole nous décrit, avec tous les détails qui s'y rattachent, l'une de ces grandes salles ouvertes aux repas et aux danses des noces; nous allons le reproduire dans la traduction du vieux Pierre de la Nouë, en nous contentant d'appuyer les faits qu'il relate de citations textuelles que donneront nos notes.

« Outre les basiliques, il y avoit aussi unze autres édifices appelez *Nymphæa*, selon le rapport de P. Victor, qui estoyent des sales fort amples et spatieuses, où ceux qui, de leur extraction, n'avoient point de lieu propre pour recevoir leurs parents et amis, alloient célébrer leurs nopces; ce qui me fait croire qu'estant destinées à telles cérémonies, elles estoyent soutenues de colonnes ou piliers, ainsi que Zonare le recite en la vie de Léon le Grand, et accompagnées de cuisines et chambres à mettre les manteaux, les plats, les assiettes et autres ustensiles de cuisine et de mesnage, et se nommoyent *Nymphæa*, d'autant que les Grecs appeloient l'épousée *Nymphe*. »

Vous voyez, par le passage de Zonare relaté ici, que, de Rome païenne, l'usage des scandaleux *Nymphæa* avait été transporté dans Constantinople chrétienne. La police qui devait déjà les régir à Rome, et veiller surtout à ce qu'il n'y eût pas encombrement de conviés, les y avait suivis. Le code Théodosien en fait mention et règle ce qu'il convient de faire, quels officiers publics il faut envoyer quand il y a trop grande affluence de personnes dans les *Nymphæa*, aussi bien que dans les bains.

La haine des rassemblements, qui deviennent si vite des foyers de sédition, était donc déjà passée à l'état de décret dans la législation antique. Nous avons vu à Athènes le *Gynæconomus* ayant mission de veiller à ce qu'un *pique-nique* ne réunit pas plus de trente personnes; et nous trouvons ici la loi romaine défendant de même qu'il y ait une foule trop considérable de convives dans les banquets des *Nymphæa*. Quant aux invités des repas particuliers, il ne semble pas qu'elle se soit occupée de fixer leur nombre. Mais un vieux proverbe, en jouant ingénieusement sur les mots, avait en revanche borné ce nombre à sept convives seulement; si l'on allait jusqu'à neuf, il menaçait d'une querelle: *Septem convivium*, disait-il, *novem convicium*. Varron, un peu plus indulgent,

avait dit, dans un passage de sa *Ménippée*, cité par Aulu-Gelle, que si le nombre des convives ne doit pas être moindre que celui des Grâces, il ne doit pas non plus dépasser celui des Muses.

Une autre partie de la police des repas tant publics que privés, ceux de la taverne comme ceux du *cœnaculum*, dont le législateur s'était soigneusement occupé, était celle qui regardait le luxe de la table, le prix des plats servis et leur trop grand nombre.

Pour que cette police, confiée aux soins des censeurs, s'exerçât plus facilement, et qu'aucun délinquant ne pût celer sa contravention à la loi somptuaire, ordre était donné de souper les portes ouvertes, dans la première salle de la maison, c'est-à-dire, dans l'*atrium*.

« Et ce, dit Pancirole, traduit par Pierre de la Nouë, dont nous aimons à citer le vieux style à propos de ces choses antiques, et ce, afin que les censeurs passans pussent cognoistre s'ils vivoient conformément aux lois et selon les despens qu'elles leur permettoient; par les quelles, entre autres choses, il étoit porté qu'aucune volaille engraissée ne fût servie sur table, plus qu'aucun n'employât davantage à un souper que 100 escus; par la loy Licinia, fut ordonné qu'on n'excédât pas en un jour la somme de 300 escus, et un certain prix de chair acide et salée, et ce, afin que par leur espargne, ils eussent de quoy frayer à la nécessité publique, les quelles lois, ajoute notre vieil auteur, ont été observées par peu de gens. Car Claudius Æsopus, joueur de tragédies, ayant fait de grands gains, fist un festin où il fut mangé une grande quantité d'oiseaux imitant la voix humaine, comme les perroquets, et qui furent achetés fort cher, et employa en leur achapt 1,000 escus, et au rapport de Pline, 14,000; et son fils, héritier de son luxe, fist un soupper où, après avoir traité magnifiquement et de toutes sortes de viande ceux qu'il avoit conviez, leur donna pour dernière bouchée à chacun une perle rendue potable par le moyen du vinaigre. »

Afin de se moquer mieux encore du censeur et de ses défenses, on avait fait de lui une parodie vivante en instituant pour chaque repas, surtout à l'époque des saturnales, temps d'ivresse et de moquerie, un chef des convives, un roi de la table chargé de régler le boire, et de donner les lois de la fête au nom de la folle gaieté, comme les censeurs le faisaient au nom d'un décret rigide. Il était choisi par le sort des dés. C'est le *coup de Vénus* qui décidait de son élection et le faisait proclamer roi. Une fois nommé, ne croyez point qu'il va, comme pourrait le faire le censeur, prendre des mains de l'*obsonator* et du *vinarius* les tablettes donnant la double liste des plats et des vins, et se courroucer s'il les trouve trop nombreux et trop délicats. Soyez sûrs que s'il s'en préoccupe, c'est seulement au contraire, afin de les censurer, quels qu'ils soient, pour leur trop peu d'abondance et de délicatesse. Mais sa grande affaire, c'est de fixer le nombre des coupes que chacun doit vider, et de régler leur capacité, en penchant tou-

jours, bien entendu, pour le plus grand nombre de rasades, et pour les vases au plus large ventre.

Ce sont là les grands devoirs de cette charge du roi du festin, près de laquelle, il faut bien l'avouer, notre roi de la fève n'est qu'un roi fainéant. Afin d'occuper ses loisirs, le burlesque monarque distribue encore de ci, de là, quelques petits ordres qu'il a soin de faire bien fous et bien bizarres, car il faut qu'ils fassent rire autant que les ordres d'un vrai roi font trembler d'ordinaire. Ainsi, par l'un de ces décrets, que les pénitences de nos *petits jeux* rappellent souvent dans leur burlesque étrangeté, il commandera à un convive de dire du mal de lui-même ; à cet autre, de danser nu, de chanter nu ; à celui-ci, de prendre sur ses épaules la joueuse de flûte qui égaie le festin, et de faire ainsi trois fois le tour de la maison ; à celui-là, de se noircir le visage avec de la suie, ou bien, en plein décembre, temps des saturnales, de se plonger dans un bain d'eau froide. Celui qui exécutait le plus habilement la burlesque prescription, emportait pour prix un magnifique saucisson.

Sans doute, quand était venue l'époque des saturnales, cette parodie des hauts pouvoirs, et principalement des fonctions si redoutées des censeurs et de l'édile, prenait surtout pour scènes les tavernes les plus populeuses, les *popines* les plus mal hantées des *Esquilies* et du *Velabre*. Plus on descend au fond de la populace, plus on y trouve, âpre et mordante, la satire des puissants; c'est une revanche toute naturelle. Plus on s'adresse aux gens châtiés d'ordinaire, plus, quand vient l'heure trop rare où la satire est permise comme représailles, plus on trouve, dis-je, de gens à l'esprit dispos, à la raillerie toute prête et toute acérée pour cribler de mots caustiques les hommes qui châtient, et les percer à jour.

Mais ces bonnes journées de licence et de franc-parler une fois passées, il ne fallait pas que le cabaretier s'avisât de rire de l'édile et de parodier son autorité. C'était, nous l'avons déjà fait voir, à propos des jeux défendus, un magistrat sévère, ayant toujours en main la loi pour faire donner raison à ses rigueurs, et pouvant même au besoin faire de sa propre autorité des édits, exécutoires aussitôt que quatre de ses collègues les avaient validés. Il a droit d'inspection sur toutes les marchandises, dans toutes les boutiques, et s'il trouve des denrées qui ne soient pas de bonne qualité, il peut les faire jeter à la rivière. Ce qui indigne fort un personnage du *Rudens* de Plaute, et lui fait adresser à ce magistrat l'épithète de fâcheux (*fastidiosus*).

Les tavernes sont surtout du ressort de l'édile ; et la police de ces repaires n'est pas petite besogne, vous le devinez bien. Quoique ces lieux soient déjà suffisamment infâmes, il n'en est pas pour eux comme des *lupanars*, où il est interdit à l'édile d'entrer, de peur que son sacré caractère, et la morale publique dont il est le gardien, ne se trouvent souillés par une telle approche. Il peut

franchir le seuil des tavernes, voir ce qu'on y sert, veiller à ce que les prix ne soient pas trop élevés, et surtout à ce que les poids et les mesures ne soient pas frauduleux, mais conformes au contraire aux étalons publics gardés dans le temple de la déesse Ops et dans celui de Jupiter Capitolin. Il a droit de les mettre en pièces s'il ne les trouve pas de bon aloi. La même loi existe pour toutes les villes de l'empire, et atteint tout aussi bien que le tavernier de Rome les cabaretiers de la pauvre Ulubris, chez les Volsques, dont nous parle Juvénal, et ceux d'Aratium, dont Perse a parlé.

Nous ne savons pas si l'édile avait de même le droit de contrôler les diverses qualités du vin, et de faire défoncer dans le Tibre les tonneaux et les outres qu'il trouvait remplis d'une boisson frelatée, d'une *vappa* trop audacieusement trempée d'eau. Ce que nous savons, c'est que les cabaretiers de Rome, comme ceux des environs, dont nous avons parlé déjà, connaissaient tous les secrets de ces vins de fabrique, et en usaient largement, en recourant aux fontaines et aux citernes. Pétrone, dans un passage de son *Satyricon*, qui n'est pas médiocrement plaisant, nomme les divers signes du Zodiaque avec les divers métiers et les diverses choses placés sous leur influence. Savez-vous qui il place sous le signe du Verseau (*Aquarius*)? Les cabaretiers et les citrouilles. Martial, comme on l'a vu déjà par mainte épigramme citée, abonde en traits malins contre les cabaretiers qui l'abreuvent de vin trempé : ainsi, pour ne plus donner qu'un exemple de ses malices, il dit à je ne sais quel tavernier : « Les pluies continuelles mouillent et gâtent la vendange, ô mon pauvre cabaretier, tu ne pourras donc pas vendre du vin pur, quand même tu le voudrais. »

Si l'inspection de l'édile n'avait rien à faire ici, comme on est porté à le croire en voyant l'audace de ces *brouilleurs* de vins romains; en revanche, elle avait où se prendre en s'adressant, dans ces mêmes cabarets, à d'autres abus que la loi, cette fois, lui livrait tout entiers.

Sur un décret de l'empereur, l'édile pouvait arrêter dans les tavernes la vente de telle ou telle denrée, et y restreindre toute consommation au simple débit du vin.

Les désordres dont ces lieux étaient continuellement le théâtre, à la suite des ripailles qu'y faisaient les gens de toute sorte, avaient été cause que plus d'un empereur avaient rendu de tels édits, pour y défendre les repas. Tibère, le premier, avait lancé un de ces décrets et s'y était montré rigoureux jusqu'à la minutie : « Les édiles, dit Suétone, eurent ordre de se montrer fort sévères dans la police des cabarets et des lieux de débauche, et de ne pas même permettre qu'on y vendît de la pâtisserie. »

Claude confirma rigoureusement l'édit de son prédécesseur : « Il fit défense expresse aux cabaretiers de vendre de la viande cuite, » dit Dion Cassius. Les *popines* des contrevenants furent même abattues par ses ordres; et, dans un

excès de colère contre les édiles qui ne le secondaient sans doute pas assez activement dans ses rigueurs, il leur retira la surveillance des cabarets.

De telles mesures de la part de Claude étaient non seulement un excès de sévérité, mais encore une ingratitude; car, lui aussi, dans sa jeunesse débauchée, il avait hanté ces mêmes tavernes qu'il proscrivait d'une façon si inexorable; il avait flairé leur cuisine, savouré leurs mets, peut-être même, dans cette fureur du jeu qui le posséda toujours, avait-il été maintes fois heureux de se dérober à l'ombre de ces bouges pour quelque partie clandestine. Il devait donc épargner cette dure loi aux taverniers de Rome, ne fût-ce que pour les bons souvenirs qu'il avait gardés de leurs *popines*; souvenirs qu'il ne rougissait pas de rappeler, même étant empereur, en plein sénat. « Un jour, dit Suétone, il s'écria dans le sénat, où il était question des bouchers et des marchands de vin : « Qui de nous, je vous prie, peut vivre sans potage? » Et il se mit à vanter l'abondance qui régnait autrefois dans les tavernes, où il allait lui-même chercher du vin. »

Néron ne fut pas moins inconséquent que Claude dans ses sévices contre les cabaretiers. C'est lui, dont nous avons déjà montré les orgies dans les *ganea* de Baies, et qu'on voyait chaque jour, à la nuit tombante, se couvrir la tête du bonnet des affranchis ou d'une cape, pour mieux courir les cabarets de la ville; insulter dans la rue ceux qui revenaient d'y souper; les frapper, les précipiter en riant dans l'ouverture béante des cloaques; entrer par force dans les petits cabarets, les piller, puis le vol fait, partager le butin à ses complices; c'est, disons-nous, ce même Néron, si souvent meurtri pour ses rixes et ses jeux cruels dans les tavernes, qui n'eut pas honte de restreindre par ses édits le trafic de ces pauvres diables de cabaretiers. N'était-ce donc pas assez des pillages qu'il commettait chez eux et qu'il comptait parmi ses plus belles prouesses? « Il fut défendu par lui, dit Suétone, de vendre rien de cuit dans les cabarets, excepté des légumes, tandis qu'on y vendait auparavant toutes sortes de mets. »

Vespasien fit aussi les mêmes défenses; mais lui, du moins, il avait toujours été de mœurs austères, et quand il frappait ainsi les taverniers, on ne pouvait pas l'accuser, comme Claude et Néron, de frapper sur des complices.

Plus d'un empereur devait imiter Néron et Claude dans leurs débauches, mais non pas dans leurs rigueurs contre les cabaretiers. Ceux-là, du moins, étaient conséquents dans leurs orgies. Nous savons, par exemple, que Verus se mit, plus que tout autre, à fréquenter les cabarets, et de jour et de nuit; mais rien ne nous dit qu'il lançât des décrets contre ces lieux où il allait chercher de crapuleuses voluptés. Son repentir, s'il en eut, ne se formula pas en édits proscripteurs et en châtiments.

Julius Capitolinus ne nous a rien laissé ignorer des hantises assidues de Verus dans les *popines*, et des désordres qu'il y commettait. « Émule des Caligula,

dit-il, des Néron, des Vitellus, il courait pendant la nuit les cabarets et les lieux de débauche, la tête enveloppée d'un mauvais capuchon de voyageur ; il se mêlait, ainsi déguisé, parmi les tapageurs (*triconibus*), engageait des rixes, et revenait souvent le visage et le corps tout meurtris. Il était bien connu dans les tavernes, malgré ses déguisements. Il s'y amusait aussi à jeter de grosses pièces de monnaie contre les vases pour les briser. »

C'était un empereur voué d'instinct à la crapule. Les prouesses ordurières de Caligula l'empêchaient de dormir. Caligula avait établi un lupanar dans son palais ; Verus établit une taverne dans le sien. Caligula s'était fait *lœno* et *aquariolus* ; Verus se fit cabaretier : c'est dire qu'il exerça les trois métiers ensemble.

« Ses mœurs, écrit encore Capitolinus, étaient, dit-on, si dissolues, qu'à son retour de Syrie, il établit dans sa maison une taverne où il se rendait après avoir quitté la table de Marc-Aurèle, et il s'y faisait servir par tout ce qu'il y avait de plus infâme dans Rome. »

Gallien eut les mêmes habitudes, au dire de Trebellius Pollion. Lui aussi, « il passait toutes les nuits dans les tavernes, y vivant avec des entremetteurs, des mimes et des bouffons. » Quant à Héliogabale, nous aurions peut-être aussi à parler de lui maintenant, à cause de ses déguisements en tavernier et en aubergiste, et de ses fréquentes visites aux cabarets ; mais nous le retrouverons de reste plus tard, quand nous nous occuperons de lieux pires encore.

Quelle que fût la dissolution des mœurs romaines, aussi infâmes, aussi crapuleuses au sommet de la société que dans ses bas-fonds, jetant dans les mêmes désordres le prince et l'esclave, nous voyons pourtant que plus d'un empereur, écartant sa robe de pourpre de cette fange et de ses souillures, sut se mettre en garde contre cette passion des tavernes que, d'après ce qui précède, on aurait pu vraiment croire contagieuse dans les régions impériales.

Aurélien, l'austère conquérant, ne se préoccupa qu'une fois des cabarets ; ce fut pour écrire à l'un de ses lieutenants de veiller à ce que le soldat ne dépensât pas dans les *popines* l'argent de sa paye enfermé dans sa ceinture.

Le même mot ne se trouva dans la pensée et sous le *style* d'argent d'Adrien, que le jour où il écrivit au poëte Florus le malin couplet que nous a transmis Ælius Spartianus.

Florus lui avait dit en quatre vers : « Je ne veux pas être César pour courir les champs de la Bretagne, et supporter les froids de la Scythie. »

Adrien, que la flatterie déguisée sous ces paroles avait mis en joyeuse humeur, riposta aussitôt au poëte, qui était, à ce qu'il paraît, un pilier de cabaret : « Je ne veux pas être Florus pour courir les tavernes, m'enterrer dans les *popines* et y souffrir la piqûre des moucherons. »

Nous ne connaissons pas ce poëte Florus, qu'Adrien gourmande si plaisam-

ment pour cet amour des tavernes qui lui fait affronter leur saleté infecte et leur vermine ; mais nous pourrions en nommer, et des meilleurs, qui n'étaient pas plus dédaigneux que lui, malgré leur titre de poëtes en renom. Nous avons déjà vu Virgile chez la Syrienne, Lucilius de même. Horace, aussi quoi qu'il en dise, dut avoir affaire dans Rome à plus d'un cabaretier, comme sur la voie Appienne à plus d'un aubergiste. Les épithètes, presque toujours injurieuses, qu'il leur distribue, cachent, nous en sommes sûrs, une pratique assidue de leurs *popines*, une expérience malheureuse de leurs friponneries. Là c'est un cabaretier qu'il traite de voleur : « *Perfidus hic caupo.* » Ici une invective contre « tout ce qui cuit sur les fourneaux des immondes cabarets. »

Ailleurs, s'il parle d'une grasse *popine* « *uncta popina* », c'est pour blâmer son métayer de se laisser gagner par l'appât de ces triviales délices, et de préférer à ses fruits, au vin sincère que sa vigne lui fournit abondamment, les reliefs dégoûtants, seul repas des esclaves de la ville, et la piquette que, même pour son argent, il ne trouvera pas à discrétion chez le cabaretier du coin. S'il écrit le mot *caupona* dans une autre épître, c'est encore pour exprimer une plainte ; c'est pour demander à Scœva si, dans les tapages qui l'incommodent à Rome, le bruit du cabaret voisin n'est pas pour quelque chose. Mais, nous le répétons, Horace s'était plus d'une fois repu dans ces tavernes immondes ; il avait plus d'une fois tâté de cette piquette dont il dégoûte son métayer, et sa voix glapissante avait plus d'une fois grossi ce tintamarre des cabarets qu'il dénonce à Scœva comme l'un des fléaux de Rome.

Martial y va plus franchement : il aimait la taverne, et il l'avoue sans vergogne. Un bon cabaret, voilà ce qu'il demande d'abord, quand il énumère les choses qu'il désire et qui sont pour lui les petits bonheurs de la vie :

« Un cabaretier, un boucher, des bains, un barbier, un échiquier garni, un petit nombre de livres à mon choix, un ami pas trop ignorant, une jeune fille qui plaise à mon esclave, un esclave grand déjà, mais d'un âge à rester leste et vif longtemps ; donne-moi tout cela, Rufus, fût-ce même à Bizonte, et je te cède de grand cœur les thermes de Néron. »

Que de fois sa muse à jeun s'y retrempa dans ce petit vin cuit de la Crète, le nectar des pauvres :

« Les vignes de la Crète, patrie de Minos, t'envoient cette liqueur, moût ordinaire du peuple. »

Que de fois il dut prendre un maigre repas à ces sales fourneaux qu'un cuisinier glapissant portait de taverne en taverne. Et quoi qu'il en ait dit, lui aussi, peu sincère cette fois avec ses désirs, combien il dut porter envie à ce petit esclave de Syrie qui mangea ainsi les millions de sesterces que lui avait donnés son patron ; et cela, en peu de jours, sans entrer même dans les grandes tavernes, et en s'en tenant seulement à ces petites buvettes voisines des quatre grands

bains où l'on dînait sans s'attabler, assis seulement sur une escabelle. Martial vit de loin, et à jeun sans doute, cette ripaille du glouton, et ne pouvant la partager, il en médit :

« Syriscus a dévoré cent fois cent mille sesterces que lui avait donnés son patron. Vagabond ! il les a dépensés dans ces buvettes des quatre grands bains, où l'on mange et boit sur des escabeaux. Quelle gloutonnerie ! dévorer cent fois cent mille sesterces ! Quelle voracité plus incroyable encore, les avoir engloutis sans s'être même accoudé sur le lit d'un véritable banquet ! »

Dans les tavernes, aussi bien que chez les *thermopoles*, dont nous parlerons tout à l'heure, se voyait mêlée à la bande bavarde et fanfaronne des poëtes la tourbe non moins verbeuse et non moins vaine de ces sophistes grecs qui, dès le temps des Scipions, se sont abattus par volées sur Rome, sous prétexte d'amollir ses mœurs et de polir son langage ; mais qui, en réalité, n'y ont apporté que l'exemple de leurs habitudes de taverne, et le mot nouveau de *pergræcari*, boire à la grecque.

Plaute nous les montre de son temps largement enveloppés dans leur *pallium* grec, qui leur couvre même la tête, succombant sous le poids de leurs livres, et s'en allant boire ainsi dans les cabarets ou chez le *thermopole;* puis, quand ils se sentent pris de vin, s'en retournant à pas prudents, en dissimulant la contenance de l'homme ivre sous la démarche rêveuse du philosophe.

Sous les empereurs, nous les retrouvons aux mêmes lieux, étalant les mêmes vices et la même hypocrisie. L'un d'eux, pourtant, avoua ses hantises et les immortalisa même : c'est Philostrate, ce type complet du sophiste grec, qui fit si bien servir les raffinements d'une langue efféminée et abâtardie aux subtilités d'une philosophie en décadence. Lui aussi, entraîné par l'exemple des autres sophistes, il s'était laissé aller à fréquenter les tavernes ; et, s'il était permis de voir un sentiment réel sous les phrases fleuries échappées d'une telle plume, il paraîtrait qu'il y aurait trouvé mieux que l'ivresse, l'amour ; une cabaretière aux beaux yeux l'aurait séduit, et trois lettres, madrigaux en langue grecque de la plus subtile et de la plus fine essence, auraient été l'inspiration de cet amour pour une Hébé de cabaret. Ce qui n'est pas douteux, c'est que, expressions vraies, quoique raffinées, d'une véritable passion, ou simples jeux d'esprit, ces trois lettres existent, et sont l'un des plus curieux monuments de la galanterie antique, et du genre madrigal à toutes les époques.

Elles sont trop charmantes sous leur forme apprêtée, et s'adressent trop bien à l'une de nos héroïnes pour que nous ne vous les donnions pas ici dans la traduction que nous en avons tentée, en dépit des difficultés presque inextricables du texte :

A UNE FEMME CABARETIÈRE.

I.

« Tout en toi me plaît : ta robe de lin me semble être le *peplum* d'Isis ; ton cabaret, le temple de Vénus ; tes coupes rondes et brillantes, les yeux de Junon ; ton vin est une fleur d'ambroisie, et tes trois doigts, unis pour soulever la coupe, sont comme la triple rose enlacée dans la *fulla* sacrée.

» Je tremblé que cette coupe ne tombe, mais non, elle est ferme en ta main comme un *gnomon* sur sa base, et l'on croirait que c'est une fleur poussée et grandie entre tes doigts.

» Si tu l'effleures avec tes lèvres, ce qui reste de liqueur s'échauffe à ton souffle et devient plus doux que le nectar. On le sent qui pénètre en vous par de secrètes routes. Ce n'est plus du vin, c'est un flot de baisers.

II.

» Tes coupes sont de verre ; en tes mains, elles deviennent d'argent et d'or, et ton toucher leur communique je ne sais quoi de fin et de moelleux au regard. Mais c'est là une transparence terne et sans reflet, comme celle d'un lac dormant. Que bien différent est l'éclat de tes yeux, joyaux étincelants de ton visage ! Quelles délices ils portent en nous, quelle soif de baisers ils allument en nos sens !

» Pose donc là ta coupe, je t'en prie, elle est fragile et pourrait se briser ; avec de tels yeux, on n'en a pas besoin.

» Enivre-moi de tes seuls regards, comme l'adorable enfant, échanson du maître des dieux, dans les regards soyeux duquel Jupiter puisait son ivresse.

» Si tu veux encore, cesse de nous verser de ce nectar inutile, cette eau seule suffira : approchant la coupe de tes lèvres, emplis-la de tes baisers, puis présente-la à qui demande à boire. Quel est le malheureux qui songera à demander encore le vin, don de Bacchus, lorsque Vénus l'abreuvera ainsi de son ambroisie ?

III.

» Tes yeux sont plus transparents que le cristal de tes coupes, je pourrais voir ton âme au travers. La couleur de tes joues est plus éclatante que celle du vin. Ta blanche tunique de lin se colore par le reflet de ton visage, et tes lèvres sont teintes du sang des roses. Tes yeux amoureusement humides semblent toujours, comme ceux des statues qui décorent nos fontaines, laisser tomber de douces larmes. Oui, tu es une des Nymphes.

» Que de gens tu arrêtes en leur course, que tu en retiens qui voudraient passer outre, que tu sais en inviter sans dire une seule parole.

» Moi, des premiers entre tous, je viens te voir, et la soif me gagne. Malgré moi je demeure, mais la coupe reste immobile en ma main, je ne l'approche pas de mes lèvres, c'est toi que je bois des yeux. »

Voilà des louanges d'un lyrisme bien galant pour s'adresser à une cabaretière; on dirait vraiment, de ces trois lettres, que ce sont trois odes d'Anacréon à quelques nymphes des vendanges : aussi, avons-nous cru qu'il était bon de les distribuer par stances comme nous avons fait. Cela leur donne une petite allure poétique et lyrique qui n'était pas déplacée dans les cabarets; au contraire, nous avons vu que les poëtes s'y acoquinaient volontiers, et que, par conséquent, ils durent maintes fois y laisser traîner des lambeaux d'hexamètres. L'*Ambubaia* syrienne est venue de même y danser devant nous; nous avons entendu le rustique flûteur qu'elle tenait à ses gages pour enchanter les échos de son jardin et de son cabaret; et si nous cherchions bien, peut-être trouverions-nous de quoi compléter encore cette partie du tableau, ce côté lyrique de la vie de taverne à Rome, ne fût-ce que quelque beau chanteur qui viendrait, comme ceux de nos cafés chantants, y hurler à plein gosier quelques couplets plats ou obscènes. A défaut d'autres, nous aurions Néron qui se faisait une fête et une gloire d'aller ainsi chanter dans les tavernes en costume de cabaretier. C'est là un fait curieux que nous tenons encore de Philostrate. Il nous l'apprend à propos de l'exil de Démétrius, sophiste comme lui, mais moins ami des lieux de débauche, plus austère surtout en paroles.

Ce Démétrius donc s'était mis un jour à déblatérer dans le Gymnase contre les bains, lieux de vaine dépense et de luxure, et contre les efféminés qui allaient s'y souiller de corps et d'âme, sous prétexte de s'y laver. Mal lui en prit.

Ce jour-là même, Néron avait chanté dans un cabaret attenant au Gymnase, et s'y était surpassé. On l'y avait vu, dit Philostrate, « vêtu comme le plus vil tavernier, c'est-à-dire d'un simple caleçon, et nu du reste du corps. Tigellin, préfet du prétoire, instruit de ce qu'avait dit Démétrius, prit ses paroles pour une satire directe de la conduite de Néron dans le cabaret du Gymnase, et il le chassa de Rome, comme si, dit encore Philostrate, les bains se fussent écroulés au souffle de ses paroles. » Cette anecdote est curieuse, non seulement parce qu'elle nous apprend sur Néron, mais encore parce qu'elle est une preuve en action de ce que nous avons dit sur les cabarets dépendants des bains publics et des Gymnases. On nommait plus spécialement *popine*, selon Isidore de Séville, au chapitre II, livre XIV, de ses *Origines*, la taverne attenante aux bains; tandis que, selon Pierre Lefebvre, au chapitre XXVIII du livre III de ses *Agonistiques*, tout cabaret desservant les Gymnases avait pris à Rome, comme en Grèce, la dénomination de *ébêtérion*.

Il ne faut pas s'étonner des éloges que Philostrate faisait tout à l'heure de la beauté d'une cabaretière, et les croire en aucune façon mensongers et hyperboliques. Les cabaretiers romains savaient déjà de quelle ressource sont, pour la vente, les attraits de la marchande, et, quelque vingt siècles avant qu'on vit trôner dans son café de la rue Bourbon-Villeneuve madame Bourette, *la Muse limonadière*, au Palais-Égalité la belle déesse du *café du Bosquet*, et tant d'autres Hébé de la bavaroise et du sorbet que nous retrouvons plus tard, ils avaient inventé *la dame de comptoir*.

Ils savaient qu'un joli minois ferait pour la chalandise bien mieux que la meilleure enseigne; et, qu'avec un seul coup d'œil, la belle fille allécherait plus de pratiques qu'ils n'en attireraient eux-mêmes, par toutes leurs flatteuses paroles d'invitation débitées sur le seuil de la taverne, ou bien même en allant au-devant du chaland, comme faisait cet Aulus Bimius, cabaretier de la rue Latine, dont Cicéron se moque si gaiement dans son discours *pro Cluentio*, ou même comme cette cabaretière de la porte Iduméenne, dont Juvénal nous parlera tout à l'heure.

Les femmes du petit peuple savaient bien elles-mêmes quel succès attendaient leurs charmes si elles se faisaient cabaretières : aussi, était-ce à qui le serait, et ne quittaient-elles qu'à bon escient, et pour un parti tout à fait avantageux, l'espoir d'épouser un tavernier. Pour savoir en cela à quoi se résoudre, elles allaient jusqu'à consulter l'oracle. « Celle dont la tête ne brille pas d'aigrette d'or, dit Juvénal, va consulter les devineresses auprès des tours de bois et des colonnes terminées par les dauphins, afin de savoir s'il ne lui serait pas avantageux de quitter le cabaretier pour épouser le fripier. »

L'achalandage des cabarets gagnait beaucoup, nous le répétons, à la présence de ces belles hôtesses; mais leur moralité y devait perdre aussi dans une proportion égale, en admettant toutefois que cette moralité eût eu jamais à perdre quelque chose. Voyez un peu ce que peuvent deux beaux yeux de plus en de pareils bouges! quelle multitude ils y attirent. Quand la maîtresse, que Catulle aime tant, se sauve de son logis pour aller trôner dans la taverne voisine du temple de Castor et de Pollux, voyez comme la clientèle y devient nombreuse : deux cents pratiques pour le moins. Mais aussi quelles pratiques! Et de quelle épithète injurieuse cette taverne mérite dès lors d'être flétrie par le poete indigné qui l'appelle *salax taberna*, « boutique de luxure ! »

« O, s'écrie-t-il, apostrophant cette clientèle de rivaux et le repaire où les attend son infidèle, ô taverne infâme située au neuvième pilier après les temples des deux frères coiffés du *pileum*. Et vous, ses dignes habitués, pensez-vous seuls... avoir le privilege de lever un tribut sur toutes les belles, et reduire tous les autres au rôle d'eunuques? Vous figurez-vous, parce que vous êtes là

deux cents ou trois cents imbéciles réunis ensemble, que je n'oserai pas vous défier tous. Or, sachez bien que je charbonnerai votre infamie sur tous les murs de ce repaire; car c'est là que s'est refugiée ma maîtresse qui me fuit, cette jeune fille que j'aimais comme jamais femme ne sera aimée, pour qui j'ai eu tant d'assauts à soutenir! Et vous, honnêtes gens que vous êtes, vous partagez tous ses faveurs; et, chose indigne! à qui les prodigue-t-elle? A des gens de rien, à des galants de carrefour : toi entre autres, fils de la Celtibérie, Egnatius; toi dont le mérite consiste dans ta barbe épaisse et tes dents qui doivent leur blancheur à l'urine dont tu les frottes. »

Catulle a tort de se plaindre si fort : si sa maîtresse, l'abandonnant, cherchait ainsi un refuge dans cette immonde taverne, c'est que sans doute il l'avait prise dans un bouge pareil. C'était assez l'usage; toutes ces femmes, si poétiquement chantées, si amoureusement immortalisées par le distique flatteur des élégiaques latins, ne sortaient pas de lieux plus nobles. Elles étaient toutes, il faut l'avouer, des filles de lupanar et de cabaret. Virgile ne dérogeait pas en chantant l'*Ambubaia* de la banlieue de Rome, il faisait ce qu'avait fait Catulle. Horace, s'acoquinant avec la servante de l'auberge de Bénévent, ne faisait que devancer Properce, qui, lui aussi, s'en alla quêter ses amours dans les cabarets. Quand Theïa et Phillis, voulant fuir les fureurs jalouses de Cinthie, s'enfuient tout échevelées du *triclinium* rustique, où Properce s'abandonnait à l'ivresse de leurs danses et de leurs caresses, dans quel lieu cherchent-elles un asile? Dans une taverne d'où peut-être elles étaient venues. Et Cinthie, trop infidèle pour avoir ainsi le droit d'être jalouse, d'où venait-elle alors elle-même? D'une hôtellerie de la voie Appienne, autre repaire des mêmes désordres, où elle s'était livrée sans honte aux caresses bruyantes du libertin qui l'avait amenée là dans sa soyeuse litière.

Douterons-nous encore, après cela, que les tavernes de Rome fussent de véritables *lupanars*, et qu'il n'y eût pas, entre ces lieux honnis, complète identité d'infamie? Souvent la seule différence, c'est que les uns étaient effrontément ouverts sur la voie publique, en plein *forum*, cherchant l'air et le grand jour pour leurs scandales et leurs bruits, tandis que les autres se cachaient dans ces ruelles sombres et étroites que Plaute appelle *angiportum*. Dans les uns on entrait hardiment, le front haut; tandis que, par un reste de honte, on se voilait la tête, on attendait la nuit pour se glisser dans les autres; ce qui avait fait donner aux chalands assidus des *lupanars* le nom de *latebricolæ*, amis des ténèbres. Mais c'étaient là, nous le répétons, les seules différences; et du reste, on trouvait toujours dans les uns ce qu'on trouvait dans les autres : bonne chère et luxure. C'est au point qu'à voir le tableau que l'esclave Syncerastus fait de la maison de son maître le *prostitueur* (*læno*) dans le *Pœnulus* de Plaute, il y a vraiment de quoi s'y méprendre. On croit tantôt qu'il parle d'un *lupanar*,

tantôt qu'il parle d'un cabaret, preuve évidente et dernière que de tels gîtes étaient les deux ensemble.

Syncerastus donc arrive sur la scène, les bras chargés, comme un vrai garçon de cabaret, de vases pour l'orgie et pour les sacrifices, tout cela se tenait à Rome; et il commence à parler ainsi de son digne maître et de sa maison :

« Il n'y a pas de plus grand imposteur, de plus grand scélérat au monde que ce cher maître, pas de bourbier plus sale et plus fangeux. Par les dieux qui me soient en aide! j'aimerais mieux rester toute ma vie au moulin ou dans les carrières, avec une forte ceinture de fer autour des reins, que d'être au service de ce prostitueur (*lænonem*)!

» Quelle race! Combien d'inventions se voient là pour la perdition des hommes! ô justes dieux! On y rencontre toutes espèces de gens, comme si l'on était sur les bords de l'Achéron : le chevalier, l'humble piéton, l'affranchi, le voleur, l'esclave fugitif, le fripon battu de verges, l'échappé de prison, l'insolvable condamné, tout être à figure humaine, pourvu qu'il ait de quoi payer, est reçu dans cet antre. Aussi, ce n'est partout que ténèbres, que repaires mystérieux; on boit, on mange comme dans un cabaret (*quasi in popina*), il n'y a pas de différence. »

Ainsi voilà ce que nous disions tout à l'heure, écrit textuellement dans Plaute.

Plus loin se trouve un détail qui ajoute encore à la ressemblance de la maison du prostitueur avec la boutique d'un tavernier. Le même personnage, faisant allusion aux longues files d'amphores étiquetées qui se voyaient là comme dans un cabaret, se met à dire : « C'est là qu'on voit les billets doux sous forme de cruches cachetées de poix, et avec des adresses en lettres longues d'une coudée. Car nous recrutons chez nous des armées de marchands de vin. »

Plaute vient tout à l'heure de vous nommer les hôtes de la maison du prostitueur, et vous les avez reconnus tous, sans doute pour les avoir déjà rencontrés dans nos tavernes. Il en est quelques uns pourtant, parmi les plus assidus de ces derniers bouges, qu'il nous reste à vous nommer pour que la statistique soit vraiment complète, et pour que vous puissiez vous vanter de connaître toutes les variétés de ces immondes populations.

C'est Juvénal ici qui va parler pour nous. A propos de son Damasippe, sénateur palfrenier, patricien coureur de ruelles, consul commandant surtout aux cabarets, il va vous montrer le beau pêle-mêle de gens de toutes sortes qui s'agitait dans les tavernes :

« Attendez que l'année de son consulat soit révolue, Damasippe prendra le fouet en plein jour; et quand il rencontrera un sénateur déjà vieux, loin de fuir sa rencontre, c'est avec un signe de son fouet qu'il préviendra son salut. Lui-même il dénouera ses bottes de foin, et donnera l'avoine à ses chevaux lassés. Fait-il, suivant le rite de Numa, un sacrifice de brebis et de bœufs à Jupiter, il

ne jurera que par Hippone ou par quelques autres de ces figures peintes sur les murs des écuries.

« Mais lui plaît-il d'aller dans les cabarets où l'on passe la nuit? vous verrez le baigneur tout parfumé de la porte Iduméenne, et la cabaretière accorte et troussée, digne d'être appelée Cyane comme la nymphe des eaux, venir à lui une bouteille à la main, lui faire fête comme à un hôte aimé, et le saluer du nom de seigneur et de roi.

» Mais direz-vous pour le défendre, jeunes nous en avons tous fait autant! soit, mais après, nous avons cessé, et n'avons pas plus loin mené le désordre. Ce qu'on fait de déshonnête doit être court, il faut nous retrancher quelques vices en nous coupant la première barbe. Pardonnons aux jeunes gens, fort bien; mais Damasippe a-t-il cette excuse, lui qui chaque jour se vautre dans les orgies des bains publics et se glisse sous la toile peinte qui ferme l'entrée des *popines*; tandis que l'Arménie, la Syrie, les fleuves de nos frontières à défendre, le Rhin, le Danube réclament la vigueur de son âge mûr, et que Néron demande un défenseur? Non, César, s'il te faut un lieutenant, ne va pas le chercher à Ostie, mais à Rome dans le grand cabaret, côte à côte de quelque assassin, pêle-mêle avec des matelots, des voleurs, des esclaves fugitifs, des bourreaux, des écorcheurs, des prêtres de Cybèle ronflant sur leurs lourdes cymbales. Là, chacun a la même liberté, les mêmes coupes, le même lit, la même table. Dis-moi, Pontius, que ferais-tu d'un esclave qui se conduirait ainsi? Tu l'enverrais en Lucanie ou dans les cachots de l'Étrurie; et pourtant, vous autres descendants des Troyens, trop indulgents pour vous-mêmes, ce qui déshonore le dernier des artisans, vous vous le croyez permis. »

Cette fois le tableau est bien complet; rien n'est omis, pas un type ne manque; voilà bien toutes les variétés de cette espèce de vauriens de cabaret auxquels on donnait le nom générique de *tricones*, et ces ivrognes au vin méchant et tapageur que Sénèque appelle *scordali*. Voilà bien ces prêtres de Cybèle gras et trapus, que nous avons déjà rencontrés chez la Syrienne, et ces voleurs qui font sans doute d'aussi bons coups ici que dans les bains publics où Sénèque aurait pu nous les montrer; mais voilà surtout la meute oisive et bavarde des esclaves qui attendent leurs maîtres et qui, pour s'occuper, s'enivrent et médisent. C'est là leur amusement à eux, ils n'en demandent point d'autre. « Pendant que les jeux se célèbrent, leur crie Plaute dans le prologue de son *Pœnulus*, vous, valets de pied, ruez-vous dans la *popine*. » Et, comme vous pensez bien, ils n'en sortent jamais sans avoir accommodé leur maître de la bonne manière. Le cabaretier sait le premier, et de point en point, ce que ce maître a fait, ce qu'il doit faire; la chronique enfin la plus détaillée de ses affaires les plus secrètes :

» Fermez les portes et les fenêtres, dit Juvénal, éteignez les lumières, bouchez les ouvertures, écartez les témoins, et que les clameurs du voisinage empêchent

de l'entendre : avant l'aurore, avant que le coq ait chanté pour la deuxième fois, le cabaretier saura non seulement ce qu'il a dit, ce qu'il a fait, mais ce que lui imputent l'économe, le cuisinier, le maître d'hôtel. »

Vous avez vu, grâce à Plaute et à Juvénal, les chevaliers chez le prostitueur, Damasippe et autres consulaires chez le tavernier, et comme nous vous y avions déjà montré des buveurs d'aussi haut parage, les empereurs par exemple, vous ne vous en êtes pas étonnés. Ce qui vous surprendra sans doute davantage, c'est d'apprendre que des chevaliers romains ne se contentèrent pas de hanter les tavernes, mais dérogèrent assez pour se faire cabaretiers eux-mêmes. Le fait semble vraiment étrange de la part de patriciens aussi jaloux de leur noblesse que l'étaient ceux de Rome, et nous aurions quelque peine à le croire, si Pline ne nous l'attestait et ne l'appuyait même par ce curieux récit.

« La neuvième année du règne de Tibère on réunit enfin l'ordre équestre en un seul corps. On fixa par des formules le droit de porter l'anneau, sous le consulat de C. Asinius Pollion, et de C. Antistius Vetus, l'an de Rome 775, et, chose remarquable, un incident futile donna lieu à ce changement.

« C. Sulpicius Galba, cherchant à se concilier les bonnes grâces du prince par des actes de jeune homme, avait établi des amendes sur les contraventions des maîtres de tavernes. Il vint se plaindre au sénat de quelques résistances. Les entrepreneurs de délits, dit-il, échappent à l'amende, grâce à leurs anneaux. On statua que personne ne porterait l'anneau équestre, à moins qu'il ne fût, ainsi que son père et son aïeul, de condition libre, qu'il ne possédât quatre cent mille sesterces, et qu'il ne fût, en vertu de la loi Julia sur les théâtres, admis à siéger dans les quatorze premiers rangs. »

Il eût été bien étrange en effet, et la législation romaine eût été bien peu conséquente avec elle-même, si une pareille loi n'était intervenue pour s'opposer à ce que des gens tels que les cabaretiers, flétris ici, fussent considérés là, et déclarés infâmes d'un côté, pussent d'un autre se dire nobles, et prendre rang parmi les chevaliers.

Ils ne se tinrent pas pour battus ; nous les revoyons bientôt, non plus, il est vrai, rechercher la noblesse comme une impunité ; mais, une fois enrichis, singer les patriciens et prendre à tâche de se mettre à leur niveau en faisant comme eux les plus folles dépenses. Ainsi que plus d'un autre artisan de leurs temps, comme M. Jourdain, comme tant de parvenus de notre époque, ils tombent dans le ridicule des ostentations fastueuses, des grands repas, des grandes cérémonies. Martial les prend sur le fait, et vite il les flagelle de son vers sanglant. En une seule épigramme, il fait la comédie de ces savetiers, de ces foulons, de ces cabaretiers gentilshommes qui se donnent le ton outrecuidant de faire les prodigues, et de donner par exemple, à leurs frais, des jeux au peuple romain.

« Un cordonnier, que dis-je, un savetier, t'a donné, ô Bologne, ville si lettrée (*culta*), un combat de gladiateurs ; un foulon en a donné un autre à Modène ; maintenant où le cabaretier donnera-t-il le sien ? »

Les taverniers avaient belle de s'enrichir ainsi, ils faisaient assez de métiers ensemble, et ces métiers était tous trop infâmes pour n'être pas lucratifs ! Leur manière de se faire payer d'ailleurs était des plus prudentes, et bien sagement réglée d'après la moralité de leurs honorables pratiques. On n'avait rien chez eux qu'argent comptant, excellent moyen de ne rien perdre et de n'être pas volé, même par des voleurs ! Aussi Clœreta, l'entremetteuse de l'*Asinaire* de Plaute, les prend-elle pour modèles. Sollicitée pour qu'elle rende quelques uns de ses petits services, elle commence par tendre la main au beau solliciteur et lui dit : « Quand nous demandons du pain au boulanger, du vin à l'*œnopole* (cabaretier), si nous avons de l'argent, ils nous donnent leurs marchandises ; même méthode chez nous : nos mains ont toujours des yeux, elles croient ce qu'elles voient. »

Ils faisaient aussi de gros profits sur les vins qu'ils vendaient, aussi bien sur celui qu'on venait boire dans leurs salles, que sur celui qu'ils détaillaient aux gens trop pauvres pour avoir des provisions dans leurs caves.

Ils avaient le droit de vendre toutes sortes de vins, mais ils n'usaient le plus souvent de ce droit que pour tenir des vins de la pire espèce. Ne croyez pas qu'on trouvât chez eux du falerne, du cécube, même du nomentane ou autres vins de bon cru dont nous vous dirons les noms et la vertu quand nous aurons à parler des gros marchands de vin. Fi ! c'étaient là des boissons trop chères, et sur lesquelles il était trop difficile d'avoir un maigre profit. Ce qu'il leur fallait, c'étaient ces vins du Vatican, épais, hauts en couleur, véritable surène de Rome, qu'il était si facile de mêler d'eau sans qu'il y parût. Il suffisait de mettre de ce vin dans une amphore pour la gâter à tout jamais, et pour donner le plus mauvais goût même au falerne qu'on y verserait ensuite. Les Gaulois, des barbares, auraient regardé un vin pareil comme un véritable poison ; mais, selon le cabaretier de Rome, c'était encore assez bon pour ses pratiques du Vélabre, et pour les mendiants de la porte Trigemine. Le vin de Létamie, espèce de lie presque solide qu'ils faisaient venir d'Espagne, et dont ils pouvaient tripler et quadrupler le volume en la trempant d'eau, était encore d'une grande ressource pour les taverniers. C'était une détestable piquette, mais la vente en était d'un si bon produit ! Martial, qui la connaissait, ne veut pas d'autre pénitence pour Sextilianus, son ivrogne incorrigible. Il est sûr que son amour du vin ne tiendra pas contre une seule dose de cet antidote nauséabond :

« Tu bois, à toi seul, autant que cinq chevaliers, Sextilianus ; même en buvant la même quantité d'eau, tu pourrais t'enivrer. Au théâtre, tu ne te contentes

pas d'emprunter de l'argent à tes voisins, tu en demandes encore à ceux qui sont assis sur les bancs les plus éloignés. Le vin foulé dans les pressoirs péligniens, celui qui a ruisselé des grappes mûries sur les coteaux toscans ne te satisfont pas; fi! il te faut mettre à sec un vase tout plein de vieux nectar opimien, et la cave massique n'a pas assez de noirs tonneaux pour toi! Écoute, Sextilianus, s'il t'arrive de boire plus de dix coupes, il faut que, pour pénitence, le cabaretier te serve de cette lie épaisse de la Létanie, que nous envoie l'Espagne. »

Les taverniers étaient si accoutumés de vendre de ces vins inférieurs sans marchander, et sans que la pratique prît la peine de les flairer et de les déguster à l'avance, qu'ils s'étonnaient quand on leur en demandait de meilleurs ou lorsqu'on faisait les difficiles. Ils ne manquaient pas alors de vous demander la raison de cette dépense, la cause de cette délicatesse insolite; question bientôt satisfaite quand elle était adressée à quelques uns de leurs bons amis les esclaves. L'orateur romain Marc-Antoine, aïeul du triumvir, ne fut pas trahi autrement dans l'asile où il avait fui les proscriptions de Marius. C'est une semblable curiosité de cabaretier, à laquelle satisfit trop bien le bavardage d'un esclave, qui fut cause de sa découverte et de son assassinat.

Le récit que Plutarque fait de cet événement est trop dramatique, les faits qu'il y raconte sont des détails trop significatifs pour notre chronique scandaleuse, et ils prouvent trop bien l'infamie des cabaretiers, vils jusqu'à la délation, et leur perpétuelle connivence avec les esclaves, pour que nous ne citions pas le passage tout entier.

« Marcus Antonius l'orateur, dit Plutarque dans le français naïf et charmant d'Amyot, avait bien aussi trouvé un fidèle ami, toutefois il y fut malheureux. Ce fidèle ami estoit un pauvre homme populaire, lequel ayant ainsi reçeu en sa maison l'un des principaux personnages de Rome pour le cacher, et lui voulant faire la meilleure chère qu'il pouvoit de ce qu'il avoit, envoya un sien valet en une taverne prochaine de son logis, pour quérir du vin, et comme le valet tastast et goustast le vin plus songneusement qu'il n'avoyt acoustumé, et en demandast de meilleur, le tavernier lui demanda pourquoi il n'en prenoit du nouveau et plus commun, ains en voulait du meilleur et du plus cher. Le valet lui respondit simplement comme à son familier ami, que son maistre festoyoit Marcus Antonius, lequel s'estoit allé cacher en son logis.

» Le valet n'eut pas plutost le dos tourné, que le tavernier, traitre, malheureux et meschant, s'en alla courant chez Marius, lequel estoyt déjà à table, où il soupoit, on le fist parler à lui, et il lui promit de lui livrer Antonius entre ses mains; quoy entendant, Marius en fut si aise, qu'il s'escria tout haut, et frappa des mains l'une contre l'autre, tant il fut joyeux, et s'en fallut bien peu qu'il ne se levast de la table pour aller lui mesme en personne jusque sur le lieu.

et l'eût fait si ses amis ne l'eussent retenu; mais il y envoya un de ses capitaines, nommé Annius, avec quelque nombre de soudards, auxquels il commanda qu'ils lui en apportassent tout promptement la teste. Ils y allèrent, et quand ils furent arrivés au logis où le tavernier les guida, Annius demeura à l'huis, et les soudards montèrent en la chambre haute par les degrés, et là, trouvant Antonius, se prirent à encourager l'un l'autre de le tuer, n'ayant personne d'eux le cœur d'y mettre le premier la main, pour ce que le langage d'Antonius estoit une si douce sirène, et avoit une si bonne grâce en son parler, que quand il commença à les prescher et à les prier qu'ils lui voulussent sauver la vie, il n'y eust celui d'eux qui eust le cœur si dur que de lui toucher ni de le regarder seulement au visage, ains, tenant tous les yeux contre bas, se prirent à plorer : Pourquoi Annius voyant qu'ils demouroyent tant à retourner, monta lui mesme en la chambre, où il trouva Antonius preschant ses soudards, et eux tous, esblouïs et tendris par la tendresse de son éloquence; il leur dit à tous vilenie, et lui courant sus lui mesme en fureur, il lui coupa la tête de sa propre main. »

Ce qui est étrange, c'est que ce récit de Plutarque, qui coincide si bien par son dénouement avec celui que Voltaire a fait de la mort de Coligny, a de même, pour les faits qui préparèrent la découverte de l'asile de Marcus Antonius, un rapport frappant avec la manière dont fut découvert le refuge du général Pichegru. Seulement, au lieu d'un cabaretier, ce fut un rôtisseur qui fut complice, et complice involontaire de la révélation. Comme les rôtisseurs sont aussi de nos héros, et que cette aventure ne saurait être mieux placée qu'après l'assassinat de Marcus Antonius, son pendant historique, nous allons lui consacrer cette page, au risque d'anticiper un peu trop sur les événements. Au risque aussi de multiplier trop les citations, et de laisser trop souvent l'esprit d'autrui parler pour nous, c'est à M. Mérimée que nous laisserons le soin de vous dire cette histoire par l'organe de madame Leblanc, principale actrice dans cette affaire, et l'un des personnages du *théâtre de Clara Gazul.*

« Ah Élisa, dit l'espionne à sa fille, dans les affaires rien n'est à dédaigner. C'est pourtant un poulet rôti qui m'a fait découvrir la cachette du général Pichegru; et sans me vanter, cela m'a valu bien de l'honneur, sans parler du profit. Voici le fait : C'était du temps de ton père, le capitaine Leblanc. Il revenait de l'armée, il avait de l'argent, nous faisions bonne chère et grand feu. Un jour donc, je m'en vais chez mon rôtisseur, et je lui demande un poulet rôti. — « Mon Dieu, madame, me dit-il, je suis bien fâché, mais je viens de vendre mon dernier. » — Moi qui connaissais tout le quartier, je voulus savoir à qui. — « Qui est-ce qui l'a pris? que je lui demande. — Lui me dit : « C'est un tel, et il se traite joliment, car depuis trois jours, il lui faut une volaille à chaque dîner. » *Nota benè* qu'il y avait justement trois jours que nous avions

perdu les traces du général Pichegru. Moi je roule tout ça dans ma tête, et je me dis : Diable ! voisin, l'appétit vous est venu, vous avez la fringale. — Finalement, je reviens le lendemain, et j'achète des perdrix qui n'étaient pas cuites, remarque bien cela, pour avoir le temps de faire causer mon marmiton pendant qu'elles rôtiraient. Là dessus mon homme au gros appétit entre, et achète une dinde rôtie, une belle dinde, ma foi ! « Ah ! je lui dis, un tel, vous avez bon appétit, en voilà pour deux personnes et pour une semaine. « Lui cligne de l'œil et me dit : — C'est que j'ai de l'appétit comme deux. » Un Français se ferait pendre plutôt que de manquer un bon mot. Moi, je le regarde entre deux yeux, lui se détourne, prend sa bête et s'en va. Il ne m'en fallait pas davantage, je savais qu'il connaissait Pichegru. — On me happe mon homme, et, moyennant une récompense honnête, il livra bien et beau mon général ; et j'eus pour ma part six mille francs de gratification. »

Ce qui prouve que lorsqu'on conspire, il est bon de rester à la diète, et que pour les proscrits, il n'était pas plus prudent de manger du poulet rôti sous le consulat du jeune Bonaparte, que de boire du vin fin sous celui du vieux Marius.

Mais revenons aux taverniers de Rome, et à leurs gains qu'ils savaient toujours faire si élevés et tenir si bien hors de toute proportion avec leurs faibles dépenses. Nous avons vu combien peu devaient leur coûter les détestables piquettes qu'ils vendaient pourtant chèrement ; leurs autres frais d'établissement n'étaient pas plus onéreux, comme vous allez voir.

Leur cabaret avait le plus souvent un aspect misérable ; c'était un cadre digne, par sa nudité et par sa saleté, des misères et des vices qui venaient y faire tableau. Nous avons même toujours pensé qu'il devait y avoir identité presque complète entre l'aspect assez repoussant des *popines* de l'ancienne Rome et celui des cabarets de la Rome papale, dont William Savage, notre guide ordinaire dans ces hantises anticipées, nous fait ainsi la description :

« La disposition des cabarets est uniforme ; ce sont de longues chambres voûtées, souvent encore une sorte de hangar et une cuisine.

» Là se trouvent de longues tables, et des bancs à pied de chevalet travaillés grossièrement ; le maître du lieu est assis dans une espèce de chaise ou de tribune ; les garçons sont dans le plus complet négligé ; les murailles sont grossièrement peintes ; souvent elles portent cette inscription : « *Quando questo gallo cantara, allora credenza si fara*. Quand ce coq chantera, alors on fera crédit » ; ou quelque autre dicton analogue.

Nous le répétons, l'aspect des *popines* romaines devait, à peu de chose près, ressembler à ces tavernes. Cette tribune où siége le cabaretier devait exister déjà pour que la *copa* pût trôner à l'aise ; ces bancs de chêne à pieds de chevalet sur lesquels viennent s'asseoir les pratiques, nous les avons déjà vus dans ces *sellariolæ popinæ* dont nous a parlé Martial ; ces peintures grossières des murailles,

vous les connaissez aussi déjà par ce tableau des *rats et des belettes* que Phèdre nous a décalqué dans ses vers, d'après l'original vu dans une taverne; ces inscriptions, vous saviez ce qu'elles étaient dans les *popines* par les vers que Catulle, indigné, charbonne sur les murs de l'infâme taverne, et Juvénal vous a dit qu'on en voyait jusque sur les toiles qui y servaient de tentures, « *inscripta lintea.* » Quant au costume des garçons, toujours « dans le plus complet négligé, » comme dit Savage, vous savez, par la manière dont était vêtu Néron quand il se déguisait en *catamitus*, que celui des esclaves de cabaret était au moins décolleté. La ressemblance pour chaque détail continue donc à être frappante.

Savage, parlant un peu plus loin des enseignes des marchands, dit : « L'eau-de-vie et le vin se débitent sans enseigne. » Il en était encore à peu près ainsi dans l'ancienne Rome. Un vieux proverbe, reproduit dans les sentences de Publius Syrus, disait : *Vino vendibili suspensa hedera non opus est;* « à vin vendable, il n'est pas besoin de guirlande de lierre, » ce qui répond à notre vieil adage : « A bon vin point d'enseigne, » la touffe de lierre, attribut de Bacchus, remplaçant chez les anciens le bouchon traditionnel de nos cabarets. Or, comme tout cabaretier se faisait fort de vendre du vin vendable, afin de rester dans la vérité du proverbe, il se dispensait volontiers de l'enseigne, même du bouchon de lierre. C'est pourquoi, lorsque chaque auberge, ainsi que nous l'avons dit déjà, avait toujours son enseigne peinte ou en bas-relief, le cabaret en était souvent dépourvu. On a pourtant trouvé à Pompéia celle d'un marchand de vin : c'est une peinture assez grossière, représentant deux hommes, sans doute deux esclaves de cabaret, qui, vêtus d'un simple caleçon, portent une amphore oblongue, suspendue par une courroie au centre d'un long bâton, dont chaque extrémité repose sur l'épaule de chacun d'eux.

Ce qui manquait moins souvent que l'enseigne à la porte des *popines*, c'était l'étalage ou la *montre*, pour nous servir d'un mot qui traduit mieux celui d'*oculiferium* employé dans ce sens par Sénèque. Elle était chargée, comme celle de nos restaurateurs, de mets alléchants au coup d'œil, échantillons friands et trompeurs de ceux qu'on aurait dû trouver dans l'établissement. C'étaient des œufs, des foies gras, des vulves de truie, etc. Par un raffinement qui n'a pas été renouvelé chez nous, le tout était mis dans des vases de verre remplis d'eau, où certain effet d'optique assez naturel, et dont Macrobe tâche à ce propos même d'expliquer le phénomène, faisait paraître chaque objet d'un volume plus considérable. On voyait encore à l'étalage des quartiers de viande plus ou moins fraîche. Quand c'était de la chèvre, pour faire croire au chaland que la pauvre bête avait brouté dans un pâturage planté et parfumé de myrtes, on en fichait une petite branche dans les chairs saignantes; comme font encore quelques bouchers de nos provinces qui parent d'un rameau de laurier je ne sais quelle

viande qu'ils veulent faire passer pour de la viande de choix. Des morceaux de porc et de fromages, comme chez Philémon et Baucis, et chez le héros du *Moretum* de Virgile, se voyaient aussi à ces montres des *popinatores* : « Ce sont des quartiers de porc durci par le sel, taillé en tranches, suspendus dans l'âtre, un fromage rond traversé au milieu par un brin de genêt, et suspendu aux solives auprès d'un paquet d'aneth bien ficelé. »

Suspensa focum carnaria juxta
Durati sale terga suis, truncique vacabant :
Trajectus medium sparto sed caseus orbem,
Et vetus adstricti fascis pendebat anethi.

Se laissait-on séduire par ces bagatelles de la porte, par ces trompe-l'œil de l'étalage, et entrait-on dans la *popine*, le plus souvent on n'y trouvait rien de ce que promettait la *montre*.

« Nous n'avons point, dit Sénèque, à propos des philosophes de la secte, nous n'avons point de ces étalages, appât trompeur jeté devant l'acheteur qui une fois entré trouve que la montre de cette boutique a, pour toute marchandise, ce qui est appendu au-dessus de son huis. »

Un gourmet se serait fort bien accommodé de ce qui était à la porte en étalage, et pourtant, il n'y avait guère qu'un esclave ou un pauvre diable d'artisan pour se résoudre à manger ce qui se préparait à l'intérieur. Voilà quelle a toujours été la conscience des étalagistes. Tout pour l'apparence et pour l'enseigne, rien pour la réalité.

La cuisine des *popines*, suffisante seulement pour les esclaves, était chose bientôt faite. Le menu n'en était jamais ni délicat, ni varié. C'étaient, par exemple, des lupins, nourriture des Cyniques, en Grèce, sorte de pois grossiers qu'on faisait cuire à grande eau, de telle sorte que, lorsqu'ils étaient refroidis, le gourmet de *popine* y trouvait à la fois à boire et à manger; ou bien des *cicers*, autre espèce de pois, qu'on vendait bouillis ou frits. Le peuple les aimait tellement que, pour mieux se concilier ses suffrages, les candidats au consulat ou à l'édilité lui en faisaient servir dans les rues, au risque d'exciter des rixes pour le partage de cette mangeaille gratuite. Des petits marchands en vendaient sur la place, sous les portiques, même dans les spectacles, où Horace nous montre l'un de ses amateurs de comédie et de tragédie dévorant, pendant la pièce, du cicer frit ou des noix. Un plat de fèves avec leurs cosses, des choux crus et autres legumes indigestes, baignant dans le vinaigre, et, les jours de grand régal, des têtes de mouton bouillies, tous mets que Juvénal nous montre cuisant chez le savetier en ripaille, devaient faire encore partie de l'ordinaire des *popines* : ainsi que des bettes, sorte de légume aqueux, dont on relevait la fadeur par une sauce au vin et au poivre : « Pour que les bettes, dîner des artisans, aient de la saveur, dit Martial, oh! que le cuisinier fait bien de demander force vin et force

poivre. » Les assaisonnements étaient toujours fort relevés. Il était rare qu'on n'y mît pas une assez forte pointe d'ail et de ciboule, et quelques autres apprêts d'une saveur acide et pimentée. Le vinaigre surtout, nous l'avons dit, n'y était pas épargné.

Le tout était préparé par le *coquus* ou par le *popinator* lui même, par sa femme ou par une servante qui prenait alors le nom de *focaria* que lui donne le *Digeste*. Un fourneau, disposé sur l'un des côtés de la *popine*, servait à la manipulation ; tandis que quatre grands vases de terre cuite ou urnes, maçonnés dans l'espèce de table qui formait la devanture, contenaient les provisions froides et préparées d'avance. Derrière le fourneau où la *focaria* s'enfumait à journée faite, on voyait s'étager sur trois gradins de pierre ou de marbre, suivant la richesse du *popinator*, tous les menus vases en usage dans les tavernes et dont on trouve la liste dans le *Digeste* : les *calices* ou coupes rondes, les *ancones*, vases de forme conique, comme l'indique leur nom, les *trullæ*, espèce de bassins, les *sextaria*, vases contenant la sixième partie du conge et qui n'étaient autres peut-être que ces amphores à larges étiquettes que nous avons vues rangées chez le prostitueur du *Pœnulus*.

Deux arrière-boutiques attenaient à cette salle d'entrée de la taverne, comme on le voit par le plan de celle qu'on a retrouvée à Pompéia et que Mazois a minutieusement décrite. Peut-être, ces arrière-salles étaient-elles destinées à recevoir les vaisseaux plus vastes qui ne pouvaient tenir dans la boutique, tels que les *dolia* , les *congiaria* , etc. C'est là, sans doute aussi, qu'étaient dressées les tables ou l'on servait le dîner des pratiques à deux *as* par tête, et que tous ces oisifs de cabaret, une fois bien repus, achevaient leur journée et souvent même passaient leur nuit à voir danser la courtisane, à danser eux-mêmes aux sons de la cithare ou de la flûte, ou tout simplement en causeries grossières et en lazzis dégoûtants. Du temps d'Ammien Marcellin, c'est-à-dire au v[e] siècle, le cabaret était le seul passe-temps et le seul gîte du petit peuple de Rome : « La populace, dit-il, n'a d'autre abri, pendant la nuit, que les tavernes ou les toiles tendues sur les théâtres; elle joue aux dés avec fureur ou s'amuse à faire un bruit ignoble avec les narines. »

Vous figurez-vous, cette *plèbe* romaine, ce peuple roi du monde, s'amusant ainsi, se vautrant chaque nuit sur la paille humide des Paul Niquet du *Velabre* ou du quartier des *Esquilies;* et le matin, venant secouer son lourd sommeil et sa vermine sur les deux bancs de pierre de la porte; car, par la chaleur étouffante qu'il faisait dans ces cabarets, *calidæ popinæ*, comme dit Juvénal, par la malpropreté qu'on y entretenait à plaisir, vous voyez d'ici quelle population d'insectes de toute sorte devait y fourmiller. Les mouches pernicieuses qui se prenaient déjà si bien à la peau du poëte Florus et qui sont encore dans les cabarets de Rome, en été, le fléau des pratiques et des feuillettes qu'on garantit

contre elles par une feuille de vigne, s'y abattaient par nuées; les punaises y faisaient rage, comme dans les tavernes d'Athènes; mais les puces surtout y pullulaient. Pline a beau faire avec ses prétentieuses périphrases, quand il nous cite « ces insectes sautillants qui, pendant l'été, se rendent si insupportables dans les tavernes, » *Cauponarum æstiva animalia*, c'est, sans la nommer, de la puce qu'il veut parler.

Les cabarets, auxquels pour cela Juvénal donne avec raison l'épithète de *pervigiles*, restaient ouverts la nuit, comme nous venons de le voir, et le satirique aurait bien pu compter leurs huis, brillants dans l'ombre des rues romaines, au nombre de ces fenêtres vigilantes,

Nocte patent vigiles te prætereunte fenestræ,

du haut desquelles on lançait souvent sur les passants des messagers fâcheux, comme dit Molière, et d'où l'on épanchait surtout des vases peu inodores.

. . . patulas defundere pelveis.

Les tavernes étaient toutefois munies de fermetures solides; ainsi que les autres boutiques de Rome, elles avaient, pour se clore la nuit, tout un appareil de chaînes et de volets bien fixés, décrit au mieux par Juvénal, dans ces deux vers de sa troisième satire :

Postquam omnis ubique
Fixa catenatæ siluit compago tabernæ.

Mazois détaille cette fermeture d'une façon plus complète encore, d'après ce qu'il a vu à Pompéia : « La porte de la boutique, dit-il, se fermait, comme la plupart des magasins de Paris, au moyen d'une rainure dans le seuil de la porte, et d'une autre semblable dans le linteau de bois; on y introduisait des planches dont les extrémités glissaient à la fois dans les deux coulisses; une barre de bois mobile se plaçait ensuite derrière les planches pour les maintenir ensemble; enfin, la porte se fermait en tournant sur son pivot et achevait de clore l'ouverture de la boutique. »

Il y eut des règlements de police ordonnant que les cabarets ne fussent pas ouverts avant ou après certaines heures. Ammien Marcellin cite un de ces arrêtés par lequel Ampelius, préfet de la ville, enjoint aux cabaretiers de ne pas ouvrir leur taverne avant la quatrième heure.

A certains jours de fêtes religieuses, de réjouissances ou de deuils publics, les tavernes devaient aussi être fermées. Nous ne pourrions préciser quels étaient ceux où cette injonction était surtout obligatoire ; nous savons seulement que, pour la mort d'un empereur ou de quelqu'un de sa famille, l'ordre était des plus sévères, et que même on allait jusqu'à punir de mort celui qui l'enfreignait. Ainsi, selon Dion Cassius, Caligula fit envoyer au supplice un pauvre

diable de *thermopole* qui avait ouvert sa boutique le jour des funérailles de sa sœur.

La rigueur n'eût certainement pas été moins grande pour un cabaretier qui, un jour pareil, n'eût pas tenu sa taverne fermée, car, devant la loi, cabaretier et *thermopoles* étaient gens égaux de tout point; la même police les régissait. L'arrêté d'Ampelius, par exemple, que nous avons cité tout à l'heure, ne les sépare pas. De même qu'il défend aux cabaretiers de ne point ouvrir avant la quatrième heure, de même il ordonne que le *thermopole* ne mette point son eau chaude en vente avant cette même heure.

Les *thermopolia* que nous avons déjà vus établis à Athènes, d'où la mode dut en venir à Rome avec tant d'autres usages grecs, étaient des espèces de boutiques de limonadiers et de liquoristes tout ensemble; les boissons chaudes qu'on y vendait en faisaient même des espèces de cafés, comme Mazois le remarque avec raison.

Les Romains, qui en leur qualité d'Italiens furent toujours friands de vins doux, et de ces liqueurs sucrées et distillées, dont l'usage, fidèlement gardé chez eux, ne nous fut même transmis que par une importation italienne au XVIe siècle, avaient dû accueillir avec faveur les premiers établissements des *thermopoles*. Aussi, dès le temps de Plaute, les voyons-nous très-assidument visités. Non seulement il nous les montre fréquentés, comme les cabarets, par les sophistes, buveurs honteux dont nous vous avons précédemment parlé, mais encore par les gens de toutes sortes, qui forment le personnel si varié de ses comédies. Dans le *Rudens*, il fait dire à l'un de ses héros encore tout trempé de son dernier naufrage : « Par Castor, Neptune est un baigneur bien froid... Ce n'est certes pas lui qui s'avisera de se faire *thermopole*, car les breuvages qu'il fait boire sont salés et glacés. » Dans le *Pseudolus*, un gourmand s'écrie : « En buvant ainsi tant de vin murrhin, tant de vin cuit, de moût, et d'hydromel, je commence à faire de mon estomac une vraie boutique de *thermopole*. » Et dans le *Trinumus*, un autre dit, après avoir fait un même excès des mêmes boissons : « Tu as fait de mon gosier un *thermopolium*, » *thermopotasti gutturem*.

Il suffit de ces quelques citations pour que vous connaissiez à peu près ces boutiques de limonadiers antiques, et les breuvages friands qu'on y débitait. Joignez en effet à ces vins édulcorés avec le miel, parfumés avec la myrre, quelques rafraîchissements légèrement acidulés, tels que l'*aigre de cèdre* si bien en faveur au XVIIe siècle, en Italie et chez nous; et la limonade qu'on boit encore partout, gazeuse ou non gazeuse, depuis Naples jusqu'à Paris, et vous saurez tout ce qu'on pouvait trouver chez le *thermopole*. Si nous vous parlons de ces derniers breuvages, ce n'est pas qu'aucun auteur en ait fait mention ; mais pour être sûr qu'il s'en trouvait de tels dans les *thermopolia*, nous n'avons pas besoin que Pline, Martial ou Plaute nous l'attestent. Cette fois nous avons

une preuve matérielle ; c'est la trace que les vases contenant ces liqueurs ont laissée sur la pierre des gradins et sur les marbres du comptoir dans le *thermopolium* retrouvé à Pompéia, et dont Mazois parle ainsi :

« Il y en a un près de la grande porte de la ville, où la trace de vases est marquée dans le marbre du comptoir, et des gradins sur lesquels on posait les mesures ; ce qui semble indiquer que les liqueurs qu'on vendait dans ces sortes de boutiques pouvaient contenir quelque principe d'acidité. A la porte de ce thermopole sont deux bancs exposés au midi, de manière à offrir en hiver un lieu de repos agréable aux personnes qui fréquentaient cet endroit. »

N'allons pas oublier les potions d'eau chaude qu'on servait chez les *thermopoles* de Rome aussi bien que chez ceux d'Athènes, et auxquelles même ils avaient dû leur nom grec. C'était là la branche première de leur commerce. Cette mode de l'eau chaude s'était de bonne heure introduite à Rome, et peu à peu y était devenue une vogue pour le patricien comme pour l'homme de la *plèbe*. Le patricien mettait sa vanité à parfumer son eau chaude avec les plantes les mieux aromatisées ; la myrrhe, le cyname, le safran. Il la lui fallait chaude à point, et jamais il ne gourmandait si rudement un esclave que lorsqu'il lui apportait sa potion refroidie, ne fût-ce que d'un degré. C'est dans les vases les plus précieux qu'il voulait la boire ; et les *murrhins*, ces vases d'une rareté si mystérieuse, ne servaient pas moins à la dégustation de ces infusions aromatiques, qu'à celles des vins *murrhins* ou parfumés de *myrrhe*, auxquels certainement ils devaient leur nom. Le plébéien, lui, se contentait des infusions grossières servies à un degré de chaleur plus ou moins parfait, dans les vases grossiers des *thermopoles*. Le petit peuple s'adonna avec tant de plaisir à cette boisson, qui du moins avait sur le vin l'avantage de ne pas provoquer l'ivresse, qu'il arriva, à ce qu'il paraît, à en faire abus. Mais quelle sorte d'abus pouvaient amener des boissons qui n'enivraient pas? quels excès pouvaient-elles entraîner? La police romaine ne nous l'a pas appris ; nous savons seulement que par le même décret, qui défendit de vendre de la viande cuite dans les tavernes, les édiles prohibèrent la vente des boissons chaudes. Peut-être était-ce une mesure purement aristocratique qui, en interdisant au peuple ces délicieux breuvages, voulait en faire le monopole de la sensualité patricienne.

C'est sous le règne de Claude que fut rendu ce singulier édit. Le pauvre empereur, quand il le promulgua, avait-il donc un pressentiment de la mort de son fils Britannicus, qui fut empoisonné, comme on sait, dans un de ces breuvages dont il interdisait l'usage? Celui que Néron fit servir au malheureux enfant avait, à dessein, été tenu trop chaud. L'échanson ne l'en dégusta pas moins, selon l'usage, mais Britannicus le repoussa en demandant qu'on y versât un peu d'eau froide, il fut obéi : c'est dans cette eau froide qu'était le poison.

Cette passion des Romains pour les boissons chaudes n'empêchait pas celle

qu'ils avaient pour les boissons glacées. Ils menaient de front dans leurs repas ces deux goûts si opposés et si inconciliables, soit qu'ils mêlassent à proportions égales l'eau bouillante et la glace, pour atteindre dans leurs breuvages cette température mixte si recherchée des Grecs, ainsi que nous l'avons vu, et si élégamment vantée par Aristénète ; soit qu'ils prissent l'un et l'autre séparément, au risque de tous les dangers que devait entraîner un régime si peu hygiénique.

Sur les tables donc, à côté des boissons fumantes, la glace s'élevait par monceaux. « Ceux-ci, dit Pline dans une de ces phrases à antithèses prétentieuses qui lui sont assez ordinaires, ceux-ci boivent de la neige, ceux-là de la glace, et se font une volupté de ce qui est le châtiment imposé aux montagnes. » Sénèque, dans ses *Quæstiones naturales*, parle de la même manière : « Vous en verrez, dit-il, qui, frêles, entortillés de manteaux, assis près d'un foyer, pâles et malades, ne boivent pas seulement de la neige, mais en mangent, et en jettent des morceaux dans leurs coupes aux instants où ils ne boivent pas. »

Il était naturel, d'après cela, qu'il y eût à Rome des marchands de glace et de neige en toute saison. S'il faut en croire Pancirole, Athénée en parle dans un passage, que nous n'avons malheureusement pas pu retrouver malgré toutes nos recherches : « Atheneus escrit, dit Pancirole par l'organe de son naïf traducteur Pierre de la Noue, qu'il y avoit jadis des boutiques à Rome, où l'on contregardoit de la neige toute l'année ; ils la mettoient en terre, dans de la paille, et se vendoit à qui en vouloit, et par icelle le vin se rendoit fort froid. » Un passage de Sénèque, où il est aussi parlé de ces boutiques des marchands de glace à Rome, nous dédommagera de celui d'Athénée que nous n'avons pu retrouver. « Les Lacédémoniens, dit-il, chassèrent les parfumeurs, et voulurent qu'ils quittassent au plus vite leur territoire, parce qu'ils perdaient l'huile ; qu'eussent-ils donc fait à l'aspect de ces magasins, de ces dépôts de neige (*reponendæ nivis officinas*), de ces bêtes de somme employées à porter les blocs aqueux dont la saveur et la couleur sont endommagées par la paille qui les couvre ! Il est si facile d'apaiser la soif de la santé ! »

Ces provisions de glace et de neige conservées par les marchands devaient être à l'usage exclusif des gens de peu, les riches sans doute ayant leurs glacières particulières, aussi bien que leurs parcs d'escargots et leurs viviers de murènes. D'ordinaire, ils en usaient ainsi pour toute chose ; quand ils avaient le goût des raffinements gastronomiques, ils n'aimaient pas, pour y satisfaire, à se pourvoir chez les marchands, et encore moins à s'y livrer en public ; c'est dans le mystère du *triclinium* qu'ils s'y abandonnaient avec quelques amis. Si nous les avons trouvés à la taverne, c'est, quoi qu'en aient dit les satiriques, par exception, et cédant à l'entraînement de la débauche, bien plus que par habitude et par goût. Leurs véritables orgies se passaient donc chez eux, dans leur *triclinium;* mais pour être plus retirées, elles n'étaient que plus échevelées, plus dégoûtantes.

C'était comme à Athènes : le vrai buveur patricien n'allait pas au cabaret, il s'abandonnait chez lui aux excès de son ivrognerie solitaire, souffrant à peine la compagnie de quelques amis comme témoins, et surtout comme complices de son hideux penchant. Voyez le portrait que Lycon nous a fait de l'ivrogne grand seigneur, portrait curieux que nous avons réservé jusqu'ici, pour qu'il fût l'un des derniers tableaux de cette grande galerie de débauchés antiques : pas un mot des cabarets dans cette grande page sur l'ivrognerie. Notre Athénien, comme tant de sénateurs de Rome, comme Caton lui-même tout le premier, s'enivre chez lui ; il ne va que de la chambre où il dort, à la chambre où il boit ; pas un pas de plus. Aller au cabaret serait une fatigue et une honte. Il s'épargne les chutes au retour et les risées de la populace.

« Appesanti par la crapule, dit Lycon, le dormeur quitte lentement un sommeil que l'indigestion et les excès de la veille ont prolongé jusqu'à midi ; ses yeux gonflés de vin, offusqués par les humeurs, et qu'à peine il peut soulever, restent longtemps sans pouvoir supporter la lumière. Il se sent d'une faiblesse extrême, puisque ses veines elles-mêmes contiennent pour ainsi dire du vin au lieu de sang, et il lui est impossible de se lever sans être soutenu. Enfin, appuyé sur deux esclaves, et faible comme s'il était fatigué du sommeil même, vêtu d'une simple tunique, sans manteau, chaussé mollement comme on l'est en sortant du lit, la tête enveloppée pour se garantir du froid, le cou penché, les genoux pliés, le teint pâle, il se fait traîner de la chambre où il couchait pour dormir, dans celle où il se couche à table ; là, il trouve déjà quelques convives journaliers dont il est le chef, et qui sont animés de la même passion. Il se hâte de chasser, en buvant, le peu d'esprit et de sentiment qui lui reste, provoque les autres à boire et les harcèle, croyant que la plus belle victoire l'attend dans ce combat, comme s'il allait vaincre et tuer beaucoup d'ennemis dans une bataille.

» Le temps s'avance et se passe à boire ; la vapeur du vin obscurcit tous les yeux et les fait larmoyer ; tous les convives sont enivrés et ne se reconnaissent plus qu'à peine ; l'un engage sans aucune cause une dispute avec son voisin, l'autre veut dormir et est contraint par force de veiller : un troisième, qui cherche à éviter les troubles et à s'échapper pour se rendre chez lui, est retenu par le portier qui le heurte et le repousse en lui disant qu'il est défendu de sortir. Pendant ce temps, un autre est jeté dehors honteusement ; il chancelle, mais son esclave le soutient et le conduit ; il s'avance, et laisse traîner son manteau dans la boue. Enfin, notre buveur laissé seul dans la chambre, ne quitte la coupe que lorsqu'il est accablé par le sommeil ; alors, devenue trop pesante pour ses mains, elle lui échappe, et il s'endort. »

Bien différent du riche débauché qui s'abrutissait ainsi dans ces orgies secrètes, l'homme du peuple, à Rome comme chez nous, veut, pour s'ébatt-

dignement, le grand jour et la pleine liberté de la taverne. C'est là seulement qu'il rit, qu'il s'amuse et boit bien. Sa joie cherche toujours les lieux publics. Il ne se plaît que là où l'on peut être en nombre, et tout à son aise, bruyant et tapageur. Pour ses repas journaliers, le plébéien de Rome veut la *popine;* pour ses procès, le bruit du *forum;* pour ses élections, les comices en plein vent; pour ses noces, le *nymphæum*, où nous l'avons vu déjà, et dont on lui prête la jouissance au nom de la république ou de l'empereur; enfin, quand viennent les époques de ces repas de confrérie, où tous les citoyens d'une même centurie se réunissent à la même table, il lui faut encore une de ces grandes salles publiques que cette fois on ne lui prête pas, mais dont il paie gaiement le loûage et les frais d'ornementation. Ce sont là ses grands jours; alors il n'épargne rien; sa dépense va jusqu'au luxe. Il a, comme le patricien, son argenterie splendidement étalée, ses tables chargées de plats somptueux et rares; enfin il déploie une telle magnificence, que le Glorieux, cherchant à quoi se prendre de magnifique pour s'en attribuer la dépense, ne trouve rien de mieux que de se faire honneur des fastueux apprêts de l'un de ces repas de confrérie. On lit à ce propos, dans le *Traité de rhétorique* adressé à Herennius, une très curieuse aventure, un tour de hâblerie et d'ostentation que Corneille n'eût pas renié pour Dorante, son *Menteur*. C'est le trait le meilleur de l'excellent portrait du Glorieux romain, tracé de main de maître dans le traité cité tout à l'heure. Nous voulons vous donner cette esquisse tout entière, non seulement parce qu'il s'y trouve des détails précieux pour notre sujet, dont toutes choses relatives aux joies du peuple ressortissent si bien; mais surtout parce que le héros mis en scène, amusant précurseur du *Hablador* espagnol de Quévedo, du Gascon traditionnel depuis Fœneste jusqu'à M. de Crac, et enfin, — qu'on nous passe le mot, — véritable ancêtre de notre *blagueur* parisien, est de droit l'un de nos bons types.

C'est un avocat qui parle, et qui, vrai Chaix d'Est-Ange du Forum, drape ainsi notre homme, qui se trouve être le débiteur récalcitrant et très insolent de sa partie :

« Voyez cet homme qui croit qu'il est beau de se faire passer pour riche. Remarquez d'abord de quel air il vous regarde; ne semble-t-il pas dire : « Je paierais, si vous ne m'importuniez pas? » Quand il soulève son manteau avec sa main gauche, il croit éblouir tout le monde par l'éclat de son diamant et de son anneau d'or. Puis, regardant son unique esclave que voici, que sûrement vous ne connaissez pas, mais que je connais, il l'appelle tantôt d'un nom, tantôt d'un autre : « Hé! toi, Sannion, crie-t-il, viens çà ici, afin que ces maladroits ne me dérangent rien. » De cette façon il fait croire à ceux qui ne le connaissent pas qu'il en choisit un parmi bon nombre d'autres. Il lui parle à l'oreille pour lui dire de dresser les lits du dîner ou de demander à son oncle un nègre qui l'ac-

compagne au bain, ou de faire quelque emplette futile et de pure ostentation; tout cela pour confirmer l'opinion qu'il prétend donner de ses richesses. Il lui dit ensuite, et très haut, afin que tout le monde l'entende : « Fais que l'argent soit compté avec soin et, s'il se peut, avant la nuit. » L'esclave, qui connaît son homme, lui répond qu'il faut envoyer plus de monde, s'il veut que la somme soit comptée dans le jour. « Eh bien, va, dit-il, et prends avec toi Libanius et Sosie. »

» Un jour, il lui arrive par hasard des étrangers qui, dans un voyage, l'ont reçu chez eux avec magnificence. Il en est fortement troublé, mais ne le fait pas voir. « Vous faites bien, dit-il, vous faites bien de venir ici; mais vous eussiez encore mieux fait de vous rendre directement chez moi.—Nous l'eussions fait, vraiment, répondent-ils, si nous eussions su où était votre maison.—Mais tout le monde vous l'aurait dit; venez avec moi. » Ils le suivent et, chemin faisant, tous ses propos ne sont que hâbleries. Il demande, par exemple, en quel état sont les biens de la campagne, et dit : « Je ne puis aller dans mes terres, toutes mes maisons ont été brûlées, et je ne me hasarde pas encore à les rebâtir; j'ai cependant commencé à faire cette folie dans mon bien de Tusculum, où je fais construire sur les anciens fondements. » Ce disant, il entre avec eux dans une maison dont il connaît le propriétaire et où il sait que l'on doit donner un repas de confrérie. « C'est ici que je demeure, » dit-il alors. Puis il regarde l'argenterie qui est exposée; il examine la table qui est dressée, et en loue la disposition. Un esclave vient l'avertir en secret que le maître va arriver et le prie de se retirer. « Ah! dit-il, allons-nous-en, mes amis, c'est mon frère qui arrive de Salerne; je vais à sa rencontre, revenez ici à l'heure du souper. » Alors il va en toute hâte se cacher dans sa maison. Les étrangers s'en vont et reviennent à l'heure indiquée, le demandent, sont accueillis par des railleries, apprennent à qui est la maison, et se rendent dans une auberge.

» Le lendemain, ils rencontrent notre homme, lui content ce qui leur est arrivé, le provoquent, l'accusent; mais lui, sans se déconcerter, leur dit que la ressemblance des lieux a fait leur erreur, que, sans aucun doute, ils se seront trompés de rue, et il se plaint de ce qu'au préjudice de sa santé, ils les a lui-même attendus une bonne partie de la nuit. Cependant il a chargé son esclave de lui procurer des vases, des habits, des domestiques, et l'esclave adroit a su rassembler rapidement toutes ces choses et les choisir avec goût. Alors, notre Glorieux conduit les étrangers chez lui, tout en leur disant qu'il a prêté la plus grande de ses maisons à un ami pour y célébrer des noces. Mais celui de qui il a emprunté les vases a conçu des craintes, et l'esclave vient lui dire qu'il les redemande. « Ah! va-t-en, s'écrie l'impudent; quoi, j'ai prêté ma maison et mes gens, et l'on veut encore mon argenterie; après tout, ajoute-t-il, comme s'il se ravisait, quoique j'aie des étrangers moi-même, je veux bien qu'il s'en serve pour aujourd'hui; va, nous nous contenterons de vaisselle de Samos. »

Pour dresser ces grands repas de confrérie dont notre hâbleur a voulu tirer vanité à si bon marché, il faut s'adresser à une race d'hommes qui, elle aussi, a déjà une jactance des mieux affilées; c'est la gent toujours bavarde et vaine des cuisiniers. Très longtemps ils ont été assez mal considérés; leur métier a même passé pour le plus vil de tous : « *Vilissimum antiquis mancipium*, » dit Tite-Live. Mais cela était bon au temps des Fabius et des Cincinnatus; depuis que Rome est devenue la Rome des Lucullus, la ville du luxe et de la gourmandise, il en est tout autrement. Un bon esclave-cuisinier est chose rare et recherchée; n'a pas le sien qui veut; il faut mettre pour cela jusqu'à cent mille as (6,707 francs environ), comme fit Salluste pour le fameux Dama qui, auparavant, avait appartenu à Nomentanus. A-t-on quelque grand repas à donner, il faut se hâter de courir sur la place pour embaucher quelque cuisinier passable; souffrir patiemment son bavardage et sa jactance, et ne pas trop marchander avec lui, surtout si, se pavanant du titre d'*archimagirus*, il porte déjà à la ceinture le couteau traditionnel, et s'il commande à une bande nombreuse de marmitons. Celui qui ne veut pas le payer son prix est renvoyé avec perte, et doit se contenter pour son gala du maigre talent de ces cuisiniers « qui ne sont mis en besogne que le neuvième jour, » dit Plaute :

> Coquus ille nundinalis est; in nonum diem
> Solet ire coctum.

Ce qui veut dire, ou que ces marmitons maladroits étaient bons tout au plus à préparer les lentilles et la bouillie, mets ordinaires des repas funèbres célébrés le neuvième jour après les funérailles; ou bien, comme le croirait volontiers M. de Pastoret, que, vrais *gas de sauce* des tavernes romaines, ils étaient dignes tout au plus de préparer le dîner que les gens de la campagne venaient y prendre, chaque jour de marché, c'est-à-dire tous les neuf jours.

De ces marmitons de cabaret aux petits marchands de saucisses (*botularii*) qui, avec leurs poëles fumantes, *tomacla fumantia*, dit Martial, se promenaient sous les portiques, dans les carrefours, dans tous les lieux publics de Rome, il n'y avait qu'un pas : la différence d'un fourneau plus grand avec un plus petit, d'un éventaire avec une échoppe. Quant à la cuisine, elle était la même, je veux dire tout aussi mauvaise, qu'elle fût préparée par les uns ou par les autres, en plein vent ou dans la taverne.

Les cabaretiers savaient bien que ces petits marchands étaient pour eux des concurrents redoutables, et partout ils leur faisaient rude guerre. En chaque lieu où ils pensaient que ces fricoteurs en plein vent pourraient colporter leurs victuailles, et, en vendant bien, faire tort d'autant à leurs *popines*, ils envoyaient un de leurs valets chargé d'empêcher la pratique de s'adresser à eux, et de la rabattre, au contraire, sur leurs cabarets. Alors, comme vous pensez, c'était à qui, des petits charcutiers et de ces valets, appelés par Sénèque *institores popina-*

rum, « courtiers des *popines*, » c'était à qui ferait le plus beau tapage, en criant sa marchandise sur le ton le plus vibrant. Les cris de tous les marchands de Rome, et Dieu sait s'ils étaient déjà stridents et nombreux, n'étaient rien auprès de ceux-là, pas même ceux de Baucis, la vieille déguenillée, criant ses herbes « pour attirer les esclaves, » comme dit Perse :

> Pannucia Baucis
> Cum bene distincto cantaverit ocyma vernæ.

Dans les bains, où ils avaient surtout occasion de se rencontrer et de se faire concurrence, ils faisaient plus qu'ailleurs encore un effroyable tintamarre. Sénèque, qui logea longtemps au premier étage de l'un de ces établissements à grands tapages, n'a garde d'oublier, parmi les grands bruits qui s'y font, les cris des cabaretiers et de leurs rivaux. Il ne mentionne même que ceux-là, tant il est vrai qu'il devaient tout dominer et se tenir au plus haut de la gamme discordante : « Ce sont, dit-il, les clameurs diverses des pâtissiers, des charcutiers, des confiseurs, de tous les courtiers de taverne, qui, pour vendre leurs marchandises, affectent chacun une modulation particulière. »

Ces petits marchands de l'ancienne Rome, avec leur fourneau portatif, étaient tout à fait ce que sont encore à Naples les marchands de *macaroni*, avec leur cuisine ambulante. Cette ressemblance, que Mazois trouve incontestable, semblera, en effet, parfaite, quand on aura jeté les yeux sur la gravure qui termine ce chapitre, et qui est l'exacte reproduction d'une peinture d'Herculanum. Voyez ce cuisinier affairé devant son trépied qui fume, n'est-ce pas le marchand de macaroni s'agitant autour de sa chaudière? Ces pauvres gens qui se groupent alentour, dévorant des yeux la *polenta* qui cuit, et d'avance aspirant la fumée, ne sont-ce pas déjà de vrais *lazzaroni?* Même ardeur, même appétit, mêmes haillons. Qui sait ce qui les allèche si bien au parfum? peut-être est-ce déjà le bienheureux plat napolitain. Songez que cette peinture représente une scène des mœurs populaires à Herculanum, l'opulente voisine de la vermeille Parthenope, notre Naples moderne, et que déjà, du temps de Martial, dans toute la Lucanie et sans doute dans les contrées avoisinantes, on était déjà friand d'un mets que le macaroni peut seul nous rappeler. Que serait-ce, en effet, sinon la pâte flexible tant aimée du *lazzarone* que ce plat mentionné dans cette épigramme de Martial :

LUCANICA.

> Filia Picenæ venio Lucanica porcæ :
> Pultibus hinc niveis grata corona datur.

LA LUCANIENNE.

« Je suis la Lucanienne, je viens de ma patrie, Picenum, ville féconde en truies ; c'est là qu'on vous donne une charmante couronne faite avec des pâtes blanches comme la neige. »

Cela dit, nous en sommes pour ce que nous avons avancé : ce que vend à ses *lazzaroni* antiques le cuisinier d'Herculanum doit être du macaroni.

Nous ne savons si le mets resté national chez les habitants du royaume de Naples s'était, par une heureuse importation, naturalisé à Rome, et si les petits marchands de denrées l'avaient joint à l'ordinaire si peu varié de saucisses, de lupins, etc., qu'ils servaient aux passants, et s'ils en faisaient un appât nouveau pour les pratiques, un moyen de concurrence de plus contre les cabaretiers leurs rivaux ; ce qui est certain, c'est qu'avec ou sans cet appât, leur industrie était des plus prospères, et qu'à chaque pas dans Rome, on heurtait un de leurs étalages.

Quelques uns s'établissaient à poste fixe sous les portiques, près d'un pilier auquel ils appendaient, en guise d'enseigne, une guirlande de bouteilles enchaînées. C'était narguer bien effrontément, il faut l'avouer, le cabaretier du coin avec son humble branche de lierre. D'autres ne craignaient pas d'aller se poser avec leur échoppe volante autour du *cupedinarium forum*, ou marché des comestibles, et y bravant sans vergogne les gros marchands qui s'y tenaient, on les voyait happer tous les chalands au passage. Quelle honte pour tous ces vendeurs de poissons, bouchers, cuisiniers, pâtissiers, marchands de volailles, lorsque, se mettant en quête d'acheteurs, courant après le passant, le saluant, l'invitant à venir manger de leurs marchandises, ainsi que Térence nous les montre, ils trouvaient que chaque pratique avait été pourvue d'avance par le petit marchand.

Aussi le corps tout entier des *caupones* et des *cupedinarii* dut-il se réjouir bien fort quand parut, du temps de Martial, certain édit de César Germanicus qui, sous prétexte de déblayer les rues de Rome de tous leurs embarras, porta le coup de la mort à tous ces négoces ambulants, petits trafics parasites s'accrochant aux plus gros commerces, et les dévorant.

Quoique plus d'un cabaretier, dont l'étalage obstruait trop une rue étroite ou l'entrée de quelque édifice, dût lui-même avoir à pâtir de cette ordonnance de salubrité et d'embellissement, certainement toute la corporation dut y applaudir, nous le répétons, et il n'y en eut pas un qui, du fond du cœur, ne donnât raison aux louanges que Martial adressa pour cela à César Germanicus, dans cette charmante épigramme :

Abstulerat totam temerarius institor urbem,
  Inque suo nullum limine limen erat.
Jussisti tenues, Germanice, crescere vicos :
  Et, modo quæ fuerat semita secta via est
Nulla catenatis pila est præcincta lagenis :
  Nec prætor medio cogitur ire luto.
Stringitur in densa nec cæca novacula turba :
  Occupat aut totas nigra popina vias.
Tonsor, caupo, coquus, lanius sua limina servant
  Nunc Roma est ; nuper magna taberna fuit.

« L'*échoppier* audacieux avait envahi Rome tout entière, et l'abord de son taudis était inabordable. Germanicus, tu as ordonné aux passages étroits de s'élargir; ce qui n'était qu'un sentier est maintenant une rue. Plus de piliers avec leurs bouteilles enchaînées; plus de préteur forcé de piétiner dans la boue. On ne craint plus dans la foule pressée les blessures imprévues du rasoir des barbiers en plein vent. Barbier, cabaretiers, rôtisseurs, bouchers, chacun maintenant a sa boutique particulière. Aujourd'hui Rome est une ville, ce n'était autrefois qu'une immense boutique. »

Cette épigramme de Martial, tableau si court et pourtant si complet des embarras dont Rome vient d'être délivrée, n'est-elle pas, en même temps qu'un éloge des édiles romains, une satire de nos édiles de Paris? Quand on voit ce qu'a si bien fait Germanicus, préfet de police de la ville des Césars, pour faire raser toutes les échoppes, et pour désinfecter la rue de toutes les cuisines nauséabondes, on s'étonne de ce que notre édilité parisienne a si longtemps négligé pour balayer chez nous de pareilles encombres, et plus que jamais, on est tenté de répéter au successeur de M. de la Reynie et de M. de Sartines, ce que l'auteur de l'*Epître au préfet de police* lui disait déjà en 1835 :

C'est à toi d'écarter, quelque prix qu'il t'en coûte,
Ces nombreux guet-à-pens placés sur notre route ;
D'extirper de nos murs, vigilant magistrat,
Tout ce qui blesse l'œil, l'oreille et l'odorat.
A tes sergents de ville ordonne qu'on arrête
Ces valets d'abattoir qui, sur une charette,
Aux matous de Paris apportant leurs festins,
Promènent au galop de sanglans intestins.

. . . .

Puisqu'une sage loi qui régit la marée
Exile aux Innocents la limande et la raie,
Pourquoi tous ces poissons aux livides dehors
Qui du faubourg Montmartre assiègent les abords?
Pourquoi les frituriers dont la noire cuisine
Empeste le Pont-Neuf et la Place Dauphine?
Pourquoi même l'été, chez Chevet ou Véfour,
Faut-il poser les pieds sur la grille d'un four
Dont les grasses vapeurs, vainement étouffées,
Affadissent le cœur de leurs tièdes bouffées?

. . . .

Toi seul peux expulser, par des mesures sages,
Tous ceux qui de la rue usurpent les passages,
Tous ces marchands suspects, connus de l'argousin,
Qui sur un chevalet plantent leur magasin.

. . . .

.....Poursuis sans pitié la race israélite,
Qui vend ses faux bijoux débris d'une faillite.

. . . .

Ceux qui dans les quartiers où la presse fourmille
Brûlent obstinément leur infecte pastille,
Ces rusés villageois qui, d'un air de candeur,
Colportent un gibier de méphitique odeur.

Et tant d'hommes sans nom dont le crime est notoire,
Vagabonds inculpés par maint réquisitoire,
Qui vivent de rapine, et pratiquent sans bruit
Le délit dans le jour, le crime dans la nuit.

Nous ne connaissons pas pour l'épigramme de Martial un commentaire plus piquant que les vers de cette satire ; seulement, nous le répétons, l'une est un éloge pour des réformes accomplies, l'autre un conseil pour des réformes non moins urgentes et qui sont presque toutes à accomplir. Tout l'avantage est donc pour la police romaine, et Germanicus, il faut bien le dire, en remontrerait ici à M. Carlier. Lorsqu'il a suffi à Rome d'un seul décret de l'édile pour faire table rase des embarras de la ville, pour faire disparaître les cuisines infectes de carrefours, et renverser, comme d'un souffle, toutes les échoppes parasites se cramponnant aux édifices ; chez nous, il a fallu plus de deux siècles pour balayer même une faible partie de ces encombrements. Dans sa lettre du 19 octobre 1666, Gui Patin écrivait déjà : « On commence ici à exécuter la police préméditée sur les revendeuses, recéleuses, ravaudeuses et savetiers, qui occupent des lieux qui incommodent le passage public ; on veut voir les rues de Paris fort nettes. Le roi a dit qu'il veut faire de Paris ce qu'Auguste fit de Rome, *lateritiam reperi*, *marmoream relinquo ;* on en viendra ensuite aux bouchers, boulangers, cabaretiers et autres. » L'utile projet, à peine en voie d'exécution, fut abandonné. Plus d'un siècle après, en l'an V (1797), on le reprit ; on recommença à faire enlever toutes les échoppes qui obstruaient, à Paris, les places, les quais, les rues. Une année devait suffire pour ce déblaiement ; en voilà cinquante-trois de passées ; or, dites, paraît-il seulement qu'on l'ait commencé en quelques quartiers, dans celui du Louvre, par exemple ? L'échoppe est-elle devenue une chose moins rare, un fléau moins redouté ? Et ce curieux portrait qu'on fit alors de l'échoppier parisien avec ses mœurs envahissantes est-il moins vrai aujourd'hui qu'en 1797 ?

« Les naturalistes ont oublié de parler d'un insecte très connu depuis longtemps, c'est l'*échoppier*. Cet animal, presque aussi industrieux que l'araignée, est bien plus sale qu'elle. Il est d'une grosseur énorme. On le trouve dans tous les lieux où il n'y a ni ordre ni propreté. Il se plaît principalement dans les grandes villes, il vit d'industrie ; il est égoïste par nature ; il ne respecte ni les lambris dorés ni les chefs-d'œuvre des arts. Il obstrue les plus belles promenades, il couvre les ponts et finit par dégrader les palais, les monuments, au point qu'on ne peut les reconnaître. Il est timide ; il s'établit sans qu'on s'en aperçoive. Mais bientôt il s'agrandit, et son système d'envahissement est tel, qu'il faut les plus grands efforts pour l'en déloger. Voyez sur les ponts, sur les quais, au Louvre ; on a beau abattre sa baraque, de nouveaux fils sont tendus ; des clous, des tapisseries, des tréteaux, et voilà l'*échoppier* encore maître de la

place. J'en vis un qui naguère avait commencé de peindre la porte Saint-Denis en acajou. Je vous engage à aller dans la grande salle du Palais ; vous en trouverez un autre, des plus gros, qui s'y est bâti une maison dans laquelle il fait sa cuisine et du café. Il existe là-dedans à l'abri de tous les vents. Sans gêne au milieu de sa double boîte, il dégrade les murs, et enfume les voûtes de la plus belle salle de Paris. On a découvert au Louvre des passages, des colonnes, une niche dans laquelle j'attendais une statue. La place est déjà prise ; un échoppier avec un coffre cadenassé, cloué, arrêté sur tous sens, s'est fait un piédestal, et bientôt on l'apercevra faisant sa soupe dans la niche. Je viens d'apprendre que sous peu de jours on doit former une ruche d'*échoppiers* sur la place Henri IV, au Pont-Neuf, sur cette place, sans contredit la plus convenable que l'on connaisse pour ériger un magnifique monument. Comment se fait-il que les administrations détruisent un abus d'une main pour le recréer de l'autre? Comment, dans le moment où de simples particuliers trouvent leur compte à bâtir des rues en colonnes et de superbes portiques, le gouvernement souffre-t-il que quelques misérables échoppes nous enlèvent les plus beaux points de vue qu'il soit possible d'avoir ? »

On nous pardonnera cette longue digression sur les échoppes de 1666 et de l'an V à propos des échoppes de Rome au temps de Domitien. Aussi bien, croyons-nous, elle était utile ; les abus du passé ne s'expliquant jamais mieux que par ceux du présent; et les mœurs romaines, qui, sans qu'on s'en doute, revivent si bien chez nous, n'ayant pas de plus sûr éclaircissement, de meilleur commentaire que certains détails des mœurs parisiennes. Ce sera donc là notre méthode : chaque fois que l'occasion de mettre ainsi en présence le passé et le présent viendra s'offrir, nous la saisirons avec empressement, et, dût notre vanité en souffrir, dût la gloire de nos civilisateurs modernes en être amoindrie, nous établirons consciencieusement le parallèle, et nous en déduirons les enseignements et les exemples utiles qui plus d'une fois pourront en découler pour nous.

Un usage qui s'est perdu partout en France, sinon en quelques provinces vinicoles telles que la Champagne, mais qui se conserva de tous temps en Italie comme en Grèce, où nous l'avons déjà montré, c'est celui de la vente de chaque récolte de vin, faite au détail par un esclave ou un valet du propriétaire, dans sa maison, sous sa surveillance, et bien entendu, à son profit.

A Naples, à Florence aussi, vous voyez partout établie, au rez-de-chaussée des plus belles maisons, des plus fastueux palais, une petite boutique dans laquelle un valet vend le vin du maître. Vous n'entrez pas comme chez le cabaretier, vous passez par un guichet votre bouteille vide et votre argent, et quelques minutes après, on vous repasse la bouteille pleine. Vous verrez, par un fragment de William Savage cité dans nos notes, que Léon XII voulut aussi introduire à Rome cette façon de vendre le vin. Seulement, comme c'était une mesure de police,

et qu'on l'infligeait de force aux cabaretiers et à leurs pratiques, l'essai ne réussit pas ; Savage vous dira comment. Les Romains du pape ne voulurent pas se souvenir que de cette manière on les ramenait à une coutume de leurs ancêtres les Romains de la république et de l'empire.

En ces temps antiques, presque tout le vin des gros propriétaires de l'Italie se vendit ainsi en de petites *popines* particulières, et par les soins d'un esclave plus ou moins fidèle. On en a retrouvé quelques unes à Pompéia. Elles tenaient à la maison du maître, et avaient même une communication avec la partie du logis qu'il occupait, afin, sans doute, qu'il pût à toute heure exercer son inspection et voir comment marchait la vente.

L'esclave chargé du débit s'appelait *caupo* comme le cabaretier ordinaire. Il paraîtrait que tout riche propriétaire en avait plus d'un à ses ordres ; par exemple, un ou même plusieurs à Rome, suivant le nombre de ses maisons de ville et l'importance de ses récoltes, et un autre par chaque maison de campagne ou *villa*. Là, quand le propriétaire n'était pas très riche, non seulement il faisait vendre par son *caupo*, aux voyageurs passants, le vin récolté dans l'enclos de la *villa*, mais il lui faisait tenir une véritable auberge où l'on trouvait à manger et à coucher. C'est du moins l'avis de tous les commentateurs de Martial sur un passage de la cinquante-huitième épigramme de son livre III, où il est dit qu'entre autres signes de la prospérité de la *villa* de Faustinus en Campanie, on pouvait y remarquer que l'esclave cabaretier, avec son blanc costume, n'avait jamais de temps à perdre dans l'oisiveté,

Non segnis albo pallet otio caupo.

Il faut croire, d'après cela, que ces petits cabarets tenus par les esclaves sur les routes étaient d'un bon profit pour les maîtres des *villæ*.

Les propriétaires antiques ne s'en tenaient pas à ce petit commerce de détail. Parfois ils faisaient des affaires en grand pour les fournitures de vin et de blé, comme ces gros négociants, ces *frumentarii*, que Ballion, le prostitueur du *Pseudolus* de Plaute, envoie plumer par son Hédylie.

Nous soupçonnerions volontiers Crassus de s'être jeté lui-même dans ces gros négoces, surtout dans celui des vins. L'édit qu'il rendit deux ans avant la mort de Marius, pendant son consulat avec Lucius Julius César, afin d'empêcher qu'on vendît désormais le vin d'Aminée, l'un des plus précieux de l'Italie, et ceux de la Grèce, au bas prix de huit as l'amphore ou le kilolitre, pour parler l'arithmétique barbare de nos commerçants, ne serait-il pas le fait d'un propriétaire ou d'un commerçant adroit, qui craint, pour l'écoulement de sa marchandise, une concurrence qu'une simple variation du prix de la marchandise rivale peut paralyser et rendre moins redoutable? A moins que ce ne soit, au contraire, que Crassus, engagé pour quelque forte affaire dans le commerce des vins grecs, ne voulait

pas que, déjà discrédités par la profusion que Lucullus en avait faite lorsqu'à son retour d'Asie il en avait distribué plus de cent mille tonneaux au peuple, ces vins se discréditassent davantage. Pour cela donc, il usait utilement de son autorité de consul et de sa faculté de rendre des édits, en faisant hausser le tarif. Ce qui est bien certain, c'est qu'une pareille loi, pas plus que celles que nous fabriquent nos législatures courantes sur les chemins de fer, les sucres, les houilles, etc., n'était en rien désintéressée.

Caton lui-même, en dépit de son austérité proverbiale, s'entremit dans quelques unes de ces grosses affaires de commerce, mais sans être nommé et sous le couvert d'un affranchi. C'est là un fait qui ne manque certes pas de curiosité. Caton faisant en grand le trafic du blé ou du vin! Caton entrant en concurrence d'affaires avec les marchands de vins, c'est-à-dire, avec les plus grands fripons de Rome! A ne consulter que les apologistes de l'austère stoïcien, Velleius Paterculus, par exemple, on pourrait peut-être croire la chose peu vraisemblable; mais, quand on va au fond de ce stoïcisme plus apparent que réel, quand on se souvient que Caton ne recula jamais devant une nuit de débauche et devant le scandale d'une ivresse, ce qu'Horace a si délicatement exprimé ainsi :

Narratur et prisci Catonis
Sæpe mero incaluisse virtus...

vers heureusement imités dans cette strophe de J.-B. Rousseau :

La vertu du vieux Caton,
Par les Romains tant prônée,
Était souvent, nous dit-on,
De Falerne enluminée.

alors on ne doute plus. Qu'on pardonne ou non au sévère ennemi de Carthage ces petites fredaines de cabaret; qu'on dise ou non avec Sénèque, pour le justifier : « *Catoni ebrietas objecta est, at faciliùs efficiet quisquis objecerit honestum, quàm turpem Catonem.* » « On a reproché à Caton son penchant pour l'ivresse, mais c'est plutôt honorer ce défaut que déshonorer Caton; » on n'en reste pas moins convaincu que celui qui faisait assez bon marché de sa sobriété pour s'enivrer de vin pouvait de même, pour s'en faire marchand, transiger non moins volontiers avec les scrupules de l'honnêteté.

Dans les temps modernes, un autre homme grave se donna aussi au commerce du vin, c'est la Rochefoucaud, l'auteur des *Maximes*, mais il était jeune homme alors, et l'histoire ne dit pas que Caton eût cette excuse; de plus, il était en disgrâce, exilé de la cour par ordre de Richelieu, etc. Quoique prince de Marsillac, il devait chercher dans le commerce moins un amusement qu'un profit nécessaire; d'ailleurs il est constant qu'il ne fit point comme Caton. Sobre par nature, il ne fit aucun abus de sa marchandise. La lettre de son père qui nous a transmis cet intéressant détail resta longtemps inédite dans la collection d'au-

tographes de M. Crapelet, et elle n'a été publiée que dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, par les soins de M. Jules Ravenel; elle mérite donc, à tous égards, d'être reproduite ici. Ainsi, nous aurons au XVIIe siècle, avec preuves certaines, un digne pendant de Caton, marchand de vin à Rome.

« MONSIEUR,

» Il y a deus ou trois ans que mon fils de Marcillac continue un petit commerce, en Angleterre, quy luy a réussy jusques à cette heure; il espère encores mieus soubs vostre protection le succès qu'il en désire, quy est de pouvoir tirer des chevaus et des chiens pour le vin qu'il envoie. Son adresse ordinaire est : *à monsieur Graf;* mais, dans l'incertitude du lieu où il sera, il ose prendre la liberté de vous suplier par moy, de commander à quelqu'un des vostres de prendre soin de ce porteur qu'il envoie pour la conduite des chevaus et des chiens qu'il espère tirer du prix de son vin.

» Sy, pour surcroist de faveur, vous avés agréable de vous souvenir de ce que je vous gaigné à Chantilly, et m'envoier ce qu'il vous plaira du païs où vous estes, je le recevray avec grande estime; et vous tesmoigneray toutte ma vie et à tout ce quy vous appartient, que je suis très véritablement, monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

» LA ROCHEFOUCAULD. »

A la Rochefoucauld, ce 20e février 1642.

La suscription d'une autre main, est: A monsieur, monsieur de la Ferté, embasadur pour le Roy en Engletere.

Comme Caton, l'amer moraliste des *Maximes*, en se livrant au commerce des vins, s'était donné pour confrères les plus grands fripons de son époque, et c'est en quoi le rapprochement est surtout curieux; de cette manière, nous avons, en France, sous Louis XIII, comme à Rome républicaine, deux censeurs de mœurs bien peu conséquents avec eux-mêmes, grâce à l'entourage qu'ils se donnent. La Rochefoucauld, le bel esprit morose, ne faisait, lui, du moins, de la morale que par passe-temps; mais, pour Caton, c'est tout autre chose, il en faisait par devoir, au nom de la loi; car il occupait la charge de censeur, la plus rigide de toutes; si bien que, marchand de vin et censeur, il devenait justiciable de lui-même. Au moindre délit de l'affranchi, son prête-nom dans ce négoce, un procès s'élevant, il y devenait juge et partie. N'est-ce pas une chose curieuse, et n'y a-t-il pas là de quoi nous faire rabattre un peu de notre admiration routinière pour la soi-disant austérité de ce stoïcien? Ne le voyez-vous pas, lui qui se doit tout aux devoirs de sa haute et austère dignité, c'est-à-dire, à la correction des mœurs romaines; lui qui, le jour de son élection, est monté au Capitole pour

jurer sur l'autel des dieux qu'il ne fera rien par haine ou par faveur, mais qu'il suivra en tout les règles de l'équité et de la justice; ne le voyez-vous pas qui, homme double, censeur ici, marchand de vin là, commence par se duper lui-même? Il laisse l'affranchi qu'il commandite enfreindre, autant qu'il peut, les prescriptions de police qu'en sa qualité de censeur il doit lui imposer; il lui permet de duper par ses ruses; bien plus, il l'aide de ses conseils peut-être, pour qu'il trompe plus sûrement la douane romaine, tout aussi vigilante, tout aussi intraitable que la nôtre; pour qu'il échappe en fraude à ce *portitor* ou concierge des portes de Rome qui se tient toujours là, soupçonneux, aux aguets, soit qu'on parte, soit qu'on arrive; car ce portier romain est déjà le type des gardiens moroses : il fouille tout à fond, sans grâce ni merci, et surtout sans politesse, il scrute tous les replis de la tunique ou de la toge, tous les recoins du bagage; il va jusqu'à briser l'enveloppe des lettres et des rouleaux cachetés; aussi, lui et ses pareils, sont-ils on ne peut plus odieux; aussi, comme l'a bien dit M. Naudet, « reçoivent-ils plus de malédictions des voyageurs et des marchands que d'argent des publicains qu'ils servent. » Mais, je le répète, à cet affranchi que la protection de Caton son commanditaire pouvait assurer de l'impunité, que lui importaient les rigueurs de la douane romaine et la surveillance du *portitor?* Toutes les autres peines infligées aux marchands de mauvaise foi devaient de même, sous un tel patronage, le toucher fort peu et, pour ainsi dire, devenir illusoires à son égard, aussi bien celles qui résultaient d'un arrêt de l'édile, que celles dont les prêtres de Mercure étaient les exécuteurs.

Ces derniers châtiments, dont nous n'avons pas encore parlé, s'infligeaient à tout trafiquant pris en flagrant délit de fraude, aux cabaretiers comme aux marchands d'huile; mais il paraîtrait que c'est pour ceux-ci surtout qu'on avait le plus souvent à employer leur rigueur; en fait de mauvaise foi et de roueries commerciales, les marchands d'huile en remontraient encore aux cabaretiers! Leur improbité était même devenue proverbiale. Certain adage latin qui répond tout à fait au nôtre : « Ils s'entendent comme larrons en foire, » ne désigne pas d'autres fripons :

Omnes compactorem agunt quasi in Velabro olearii.

« Ils s'entendent comme les marchands d'huile dans le Vélabre. »

Voilà ce qu'on disait, suivant Plaute, dans ses *Captifs*. Jugez d'après cela si le châtiment qu'infligeait le prêtre de Mercure à de pareils drôles, cloués ainsi par un proverbe au pilori de la morale publique, n'était pas toujours une bonne justice. Ce n'est pas qu'en s'adressant au cabaretier il frappât plus à faux et tirât vengeance légale d'un fripon moins endurci; il devenait même alors une sorte de peine du talion, comme vous allez voir. Quel était en effet ce supplice? Une simple aspersion du coupable par la main du prêtre de Mercure. Le caba-

retier frelateur éhonté, vendeur d'*abondance* plutôt que marchand de vin, était ainsi puni par où il avait péché. Mais le mal, mais l'insuffisance de cette peine, c'est qu'une fois l'aspersion accomplie, une fois la large aiguière vidée sur sa tête, notre marchand se trouvait purifié, comme un pécheur après le baptême, et pouvait hardiment recommencer. Ovide, qui raconte, dans ses *Fastes*, comment se faisait cette ablution, nous donne la prière du patient pendant le supplice, en voici quelques vers. On y verra qu'après avoir demandé pardon d'avoir menti en vendant, il suppliait Mercure de faire qu'il vendît, c'est-à-dire qu'il mentît encore :

Ablue præteriti perjuria temporis, inquit.
. . . .
Ne curent superi si qua locutus ero;
Da modo lucra mihi, da facto gaudia lucro
Et fac ut emptori verba dedisse juvet.

« Purifie-moi du parjure passé..., que les dieux ne se préoccupent plus si j'ai pu mentir en quelque chose; permets-moi de faire bientôt quelques gains, et quand ils seront faits, permets-moi de m'en réjouir; fais enfin que l'acheteur soit heureux de croire à ma parole. »

Longtemps rançonné par ces marchands que Mercure, le dieu des voleurs, ne punissait par la main de ses prêtres que pour mieux les patroner ensuite dans leurs vols, le peuple s'était plaint en mille circonstances de la rareté et de la chèreté des vins. Sous Auguste, les plaintes étaient parvenues jusqu'à l'empereur, mais on n'en avait pas tenu compte. Le goguenard Octave avait fait répondre à la plèbe altérée que son gendre Agrippa prenait d'actives mesures pour l'empêcher de mourir de soif, en veillant avec soin à l'entretien des fontaines publiques, et que par conséquent, on avait tort de se plaindre. Sous Pescennius Niger, ce fut au tour des soldats de réclamer contre la privation de vin dans laquelle on les tenait. Il n'y eut pas jusqu'aux légions de la frontière d'Égypte qui élevèrent une pareille plainte; il leur fut vertement répondu : « Quoi ! vous avez le Nil devant vous et vous demandez du vin? » Les légions que les Sarrazins venaient de vaincre n'eurent pas honte de réclamer elles-mêmes et de crier en tumulte : « Nous n'avons pas reçu notre vin, nous ne pouvons pas combattre. » La réponse cette fois fut plus verte encore : « Rougissez, leur dit-on, car ceux qui vous ont vaincus boivent de l'eau. »

Pendant le règne d'Aurélien, ces plaintes continuaient encore, et cette fois, l'empereur fut sur le point d'y faire droit. Déjà il avait décrété qu'on donnerait *gratis* le vin au peuple, de même qu'on lui fournissait gratuitement le pain, l'huile, la chair de porc. Il avait ordonné de faire acheter à tout prix les vastes plaines boisées qui s'étendent jusqu'aux Alpes maritimes, de les défricher, ainsi que les collines, et de les planter de vignes dont prendraient soin de nombreuses familles d'esclaves qu'on établirait sur ces territoires. Le vin, produit de

cette culture, ne devait pas être soumis au fisc, mais être intégralement et sans impôt distribué au peuple. Déjà tout était prêt, on avait même calculé la ration quotidienne de chacun, « *facta erat ratio dochæ, cuparum, navium et operum,* » comme dit Vopiscus ; lorsque Aurélien écouta les sages conseils de son préfet du prétoire qui lui disait : « Si aujourd'hui nous donnons le vin au peuple de Rome, demain nous serons forcés de lui faire servir des poulets et des oies. » L'avis était prudent, la distribution gratuite fut donc supprimée. Aurélien se contenta de faire vendre, sous les portiques du temple du Soleil qu'il avait fondé, et sans doute aussi à un prix plus bas, quoique Vopiscus n'en dise rien, les vins qu'il avait pour cela exemptés de l'impôt, ou ceux que les gens de la douane de Rome avaient saisis en fraude, *fiscalia vina*. Qui perdit à cela, qui fut frustré par cette concurrence de l'empereur se faisant marchand de vin? Le cabaretier. Le peuple fut donc content; d'autant plus qu'il y gagnait du vin meilleur donné à plus bas prix ; et qu'Aurélien, pour le dédommager de ce qu'il ne lui faisait pas ce don tout à fait gratuitement, fit aux plébéiens une distribution de tuniques blanches en toile d'Afrique et d'Égypte, et même de mouchoirs, ce qu'on n'avait jamais vu jusque-là.

Le lieu où dans les villes antiques, en Italie aussi bien que dans les Gaules, à Rome comme à Lyon, on faisait en grand le commerce de vin, était une espèce de vaste préau garni dans son pourtour de maisonnettes (*canabæ*) dans lesquelles se tenaient les marchands. Figurez-vous notre halle aux vins du quai Saint-Bernard, avec ses maisonnettes-bureaux, toutes numérotées et portant chacune sur sa façade le nom du marchand qui l'occupe. Le *forum vinarium* des villes antiques n'était pas autre chose. Il est bien entendu que par ce mot nous voulons parler du marché au vin, et non pas de l'espèce de hangar qui, sous une dénomination pareille, servait, dans chaque maison de vigne, à abriter le *torcular*, ou pressoir.

Les marchands de vin, dont la corporation fut reconstituée par Alexandre Sévère, nous ne savons pas malheureusement sur quelles bases, n'avaient que ces *canabæ* pour véritables comptoirs, pour centre légal de leurs opérations. C'est du fond de ces échoppes, rappelant par leur nom et par leur forme, suivant Forcellini, celle qu'on nomme encore en Italie *canove* ou *cantine*, qu'ils dirigeaient toutes leurs affaires. Une inscription consignée dans le recueil de Gruter nous montre ceux de Lyon ainsi installés : « *In canabis consistentium.* » Et une autre du même recueil va plus loin encore ; elle ne les nomme plus *vinarii*, mais *canabenses*, habitants des *canabæ*, en nous parlant d'un temple consacré à la fortune de l'empereur en même temps qu'au génie protecteur de cette corporation :

Fortunæ Augustæ sacrum, et genio canabensium

Les affaires qui se traitaient à Rome dans ces *canabæ* devaient être considé-

rables, car on buvait fort en Italie; et très variées, car on n'y connaissait pas moins de quatre-vingts espèces de vins différents. L'Italie, à elle seule, en fournissait cinquante variétés, sans compter, bien entendu, les vins de fabrique, depuis ceux qui, comme le *mulsum*, étaient faits de vieux falerne et de miel nouveau, ou qui, tels que l'*aromatite* et le *myrrhinum*, étaient parfumés de cannelle (*calamum*) ou de myrrhe, jusqu'à ces vins de manipulation grossière qui n'avaient d'autre cru que le laboratoire secret du tavernier.

Ces vins italiens de cinquante espèces différentes, vous les connaissez déjà à peu près tous. Les uns, que vous avez vus couler à flots dans les tavernes, où l'art du cabaretier a su les rendre pires encore, sont d'une qualité détestable. La bouche amère, la langue épaissie par leur âcreté, on dirait volontiers, comme le grec Cinéas en voyant la hauteur des vignes en treilles qui les ont produits : « On a bien fait de pendre si haut la mère de pareils vins. » Les autres, bien différents de ces piquettes plébéiennes, de ces vins du Vatican ou de Nomentane, réunissent les qualités les plus rares et les plus exquises; verdeur, bouquet de haut goût, chaleur tempérée. Vous avez déjà reconnu et nommé le *falerne* que tant de vers d'Horace, de Martial et autres poëtes fins gourmets vous ont fait si souvent déguster; le *cécube*, qui n'est ni moins généreux ni moins célèbre, quoiqu'il soit plus roide peut-être, plus capiteux, et demande qu'on l'attende plus longtemps; le *setin*, plus léger que l'un et l'autre, moins capiteux surtout, et très favorable à la digestion; les vins de Surrente, si excellents pour les estomacs débiles et pour les convalescents, mais qui, par malheur, se laissent attendre parfois vingt-cinq ans avant d'arriver à leur maturité parfaite; enfin, même les vins d'Albe qui, doux, sont si salutaires aux gens de nerfs irritables, et secs, sont mieux que le falerne lui-même, un agréable et bénin confortatif pour l'estomac.

Ce sont ces vins précieux dont on fait bien de soigner la vendange, et qu'on a raison de ne pas négliger un instant, depuis la cueillette du raisin jusqu'au moment où, jaillissant écumeux sous les étreintes du pressoir et versés dans les vastes *dolia*, ils seront, trente jours durant, battus sans relâche avec des verges d'orme sec pour empêcher la lie de s'attacher aux parois; puis enfin tirés à clair, et même quelquefois rendus plus limpides encore à l'aide des œufs de pigeon qu'on y aura délayés.

Ainsi préparés, ainsi mis en bon état de conservation, on les transvase, non pas comme les vins inférieurs, en des vaisseaux de cuir (*culei*), mais en des quartauts (*cadi*) de terre cuite, d'une contenance de deux urnes, c'est-à-dire de vingt-six litres environ; en des amphores d'une capacité pareille, ou bien en ces petits pots, *græca testa*, comme dit Horace, qui, par leur forme élégante, ajoutent encore au prix du vin qu'ils renferment. Tous ces vases sont hermétiquement fermés avec un liége qu'on enduit de poix bouillante. On inscrit sur

leur ventre rebondi l'année où le vin qu'ils contiennent a été récolté ; souvent même, si la récolte a été bonne, on y joint le nom du consul en fonctions pendant cette année heureuse. Puis, quand ils sont ainsi soigneusement clos et étiquetés, ces vases, surtout si ce sont des quartauts et des amphores, sont déposés debout sur un lit de sable fin, dans la *cella vinaria*, sorte de petit cellier à rez-de-chaussée, ou bien encore sous un frais hangar (*horreum*). S'ils sont d'une capacité moindre, et d'une forme plus svelte et plus élégante, comme les *græca testa* par exemple, on les garde dans les salles, on les pose en des niches pratiquées dans la muraille, ainsi que nous l'avons vu faire chez les taverniers et chez le *leno* de Plaute, en ayant soin d'exposer aux yeux la partie du vase sur laquelle est appliquée l'étiquette avec ses lettres hautes d'une coudée.

Dans les cabarets pourtant, il est rare de trouver les niches garnies de pareils vases ; car, d'ordinaire, comme nous vous l'avons peut-être trop prouvé, ils ne sont fréquentés que par les petites gens pour qui ces vins de réserve sont défendus. Mais, c'est autre chose dans les demeures somptueuses de ces patriciens débauchés qui, laissant à la plèbe l'ivresse fangeuse des buvettes publiques, s'enivrent chez eux à bas bruit. Là il faut voir comme la *cella* est toujours fournie de vins précieux ; comme les amphores ne sont aussitôt enlevées de leurs niches que pour être aussitôt remplacées ; comment enfin, non seulement dans la *cella* et dans l'*horreum*, mais encore dans tous les cénacles, même jusque dans l'*atrium*, les vases remplis des meilleurs vins abondent et sont soigneusement rangés.

Il n'est qu'une seule partie d'une maison patricienne de laquelle le vin ne doive pas approcher, c'est l'appartement des femmes. Là ce n'est pas seulement un vice, c'est un crime d'en boire. De tout temps il en a été ainsi. Sous les rois et pendant les premiers siècles de la république, lorsque Rome était grossière et barbare, la sévérité des mœurs était même en cela plus rigoureuse encore que dans la Rome civilisée des empereurs. Romulus mettait au premier rang des femmes coupables l'épouse qui buvait du vin, aussi bien que l'épouse adultère. Selon l'antique législateur, ces deux crimes se tenaient et devaient aller de front au même châtiment. Un mari qui avait trouvé sa femme s'enivrant la tua, et fut absous par Romulus. Il était défendu aux femmes de garder les clefs de la cave, et même d'y toucher. Une jeune fille, les ayant prises dans un coffret, fut condamnée par ses parents à mourir de faim. Il paraîtrait même, selon Caton, que, si chaque jour la femme devait embrasser la première fois qu'elle les voyait, son mari, ses parents, ses cousins mêmes, c'était moins en signe d'amitié que pour qu'on vît bien à son haleine si elle ne sentait pas le *temet*, comme on désignait alors le vin par un vieux mot, d'où dériva plus tard celui de *temulentia*, ivresse.

Les femmes, ainsi frappées par ces défenses sévères, ainsi sevrées de vin, de-

vaient se contenter de liqueurs moins énergiques. On leur permettait le *passum*, par exemple, piquette anodine dont le peuple faisait ses délices, Martial nous l'a dit, et qui, selon Columelle, n'était autre chose que du vin nouveau largement trempé dont on augmentait la saveur en le passant sur un lit de raisins séchés au soleil. Elles avaient aussi ces boissons faites avec des fruits dont Plaute a voulu parler, quand il fait dire par un maître à son esclave : « Prépare le vin de miel (*commisce mulsum*) ; apprête les coings et les poires, qu'ils chauffent bien dans les bassines ; jettes-y de la cannelle, etc. » ; et qui, à prendre cette recette à la lettre, auraient été de véritables cidres ou *poirés* normands, comme celui qu'on extrayait de la poire dans l'Asie Mineure, au dire d'Artémidore, et tel que cet autre dont la pomme était la base, selon Plutarque. C'est tout au plus si, en outre de ces boissons peu dangereuses, on permettait aux femmes une sorte de vin doux, nommé *defrutum*, qu'on obtenait avec les vins les plus légers, trempés d'eau, parfumés d'aromates et réduits au tiers par une longue ébullition.

Quant aux vins grecs, l'usage leur en était interdit, tout nous porte à le croire ; et pourtant ces vins n'arrivaient en Italie que mêlés d'eau, dans une proportion même assez notable pour qu'on les crût impropres aux libations sacrées. Malgré cette altération qui prouve moins, selon nous, la fidélité des vignerons grecs pour un vieil usage de sobriété, que celle de leurs marchands de vin pour une vieille coutume de friponnerie, ils étaient, ainsi que nous l'avons fait voir, la boisson préférée des gourmets : c'est qu'ils étaient chers, en dépit du mélange, et que la cherté déjà était pour quelque chose dans le mérite d'un vin. L'impôt (*portorium*) qu'ils devaient payer, comme marchandise exotique, ajoutait encore à ce prix élevé. Toutefois, il faut le dire, c'était une contribution peu excessive. Elle n'excédait pas le quarantième de la valeur de l'objet vendu ; mais la modicité de l'impôt n'ayant jamais été une raison pour qu'on cherche moins à s'y soustraire, les contraventions étaient assez fréquentes. Plus d'un marchand faisait, comme nous pensons qu'avait fait Caton, seulement peut-être avec moins d'impunité ; car, vous le savez déjà, si la contravention savait être hardie, de même la douane romaine était rigoureuse.

Toute marchandise, le vin surtout, bien entendu, qui était importée dans une province ou qui en était exportée, soit par terre, soit par mer, devait, sans exception ni privilége, acquitter le droit. A peine faisait-on grâce à ce que le voyageur emportait avec soi pour son service et pour ses besoins ; de plus, l'impôt se percevait toujours sans préjudice du péage qu'on devait acquitter sur la plupart des ponts. On devait déclarer soi-même aux bureaux d'octroi les objets soumis aux droits. Si l'on faisait une déclaration fausse et que le mensonge fût reconnu, la confiscation s'ensuivait.

Les plaignants contre la contribution à acquitter n'étaient pas moins nombreux que les contrevenants : c'était à qui crierait à l'exaction, et souvent,

quand il s'agissait d'un percepteur d'impôts, comme Verrès ou comme Fonteius, les réclamations ne laissaient pas d'être fondées. Ce dernier fut véhémentement accusé, par exemple, d'avoir indûment perçu des contributions excessives sur les vins, lorsqu'il commandait dans la Gaule, et il ne fallut rien moins que toute l'éloquence de Cicéron pour détruire ce grief, l'un des plus graves qu'on élevât contre ce gouverneur. De quoi s'agissait-il pourtant? de quatre deniers perçus, à Toulouse, sur chaque amphore, sous prétexte de contributions (*portorii nomine*) et de quelques autres menus impôts dont les agents de Fonteius, Titurius, Porcius, Numius avaient de même grevé, sans trop de raison peut-être, les marchands de vin de quelques bourgs gaulois. C'en avait été assez pour que Pletorius, le principal accusateur, vît dans tout cela un système de fraude puissamment organisé, et prétendit que Fonteius n'avait pas conçu en Gaule l'idée coupable de mettre un impôt excessif sur le vin, mais qu'il en avait mûri le projet en Italie, et n'était même parti de Rome qu'avec son plan d'exactions bien établi. Rien n'est plus redoutable, dans une affaire de vol, qu'un voleur en accusant un autre. Or ce pauvre Fonteius, l'accusé, avait ici des marchands de vin pour accusateurs!

Nous avons déjà passé en revue bon nombre de vauriens; nous pouvons même dire que, dans nos visites minutieuses aux auberges des environs de Rome et aux cabarets de la grande cité, nous avons vu remuer à nos pieds tout ce qui s'agitait de plus vil dans les fanges romaines : sans avoir encore abordé les bouges plus éhontés, dont plus tard nous affronterons le seuil, nous connaissons déjà l'élite des vagabonds, la fine fleur des coquins antiques. Quelques uns pourtant restent encore à mettre en scène, et, avant de clore ce long chapitre, nous allons vous les montrer.

Si nous ne voulions vous décrire ici que les lieux de réunion publique, quels qu'ils soient, sans distinction des personnes qui les fréquentent; si, au lieu de ne vous parler que des endroits où se rassemblent les gens du peuple et les débauchés, nous avions pris à tâche de vous introduire aussi dans ceux qui servent de rendez-vous et de centre à un monde mieux famé, nous nous hâterions de vous conduire dans les *tonstrines*, boutiques des barbiers (*tonsores*), où vont les oisifs du bel air et les nouvellistes bien renseignés; mais là, par malheur, surtout si nous visitions les *tonstrines* de la *Græcostase* au Forum ou du noble quartier des *Carènes*, nous courrions le risque de ne rencontrer aucun des types que nous voulons étudier, et force nous serait de nous rejeter sur les *tonstrines* plus rares de ces bas quartiers où c'est un luxe de se faire raser et de se laver; par exemple, sur celles de la voie Suburrane : là, au moins, les types ne nous manqueraient pas. Nous aurions la tondeuse, d'abord, — ici c'est une femme (*tonstrix*) qui fait l'office de barbier, — puis ses dignes pratiques, les commères du quartier, qui viennent s'y faire coiffer; les esclaves qui viennent jaser ou s'en-

dormir sur les bancs de la boutique en attendant que les leçons de l'école où ils ont conduit les enfants de leur maître soient terminées; mais nous trouverions surtout des voleurs tramant leurs complots et préparant ici leurs coups, à poste fixe, comme dans les cabarets. Voilà, du moins, des types dignes de notre cadre; tandis que, dans les *tonstrines* plus relevées, nous n'eussions vu que des efféminés se ponçant, s'épilant jusqu'au sang, des beaux (*belli*) toujours occupés entre le peigne et le miroir, « *inter pectinem speculumque occupati*, » comme Sénèque l'a dit si spirituellement. Le barbier, tout au plus, eût été digne de notre observation. Et pourquoi encore? Parce qu'il est curieux, parce qu'il est bavard; or ce ne sont point là des cas suffisants pour figurer dans notre galerie. Bavardage et curiosité ont-ils jamais été imputés à crime, surtout à des barbiers? Le commérage n'a-t-il pas toujours été dans l'esprit de ce métier! et l'anecdote du barbier qui, demandant à une pratique inconnue : « Comment vous raserai-je? » reçoit pour toute réponse ces mots à la laconienne : « Sans parler, » n'est-elle pas tout à la fois vieille comme Plutarque, et pourtant nouvelle comme le dernier cancan du barbier du coin?

Des *tonstrines*, nous vous mènerions bien encore dans les boutiques des parfumeurs (*myropolia*), et même en celle des médecins (*medicinæ*). Là aussi, chez ces empiriques romains, qui ne se contentent pas d'ordonner des drogues, mais qui les préparent et qui les vendent eux-mêmes ; là, dis-je, en ces boutiques médicales, pareilles à celles de nos apothicaires, s'assemblent aussi des oisifs et des nouvellistes bavards; nous serions d'autant plus tentés d'y entrer, que nous y trouverions peut-être quelques gens dangereux déjà rencontrés ailleurs. N'est-ce pas là, en effet, qu'on vend les poisons aussi bien que les remèdes, la mort aussi bien que la santé? « J'irai chez le médecin, dit un personnage du *Marchand* de Plaute, et là je me donnerai la mort avec du poison. »

Ibo ad medicum atque ibi me toxico mortem dabo.

Or ne se pourrait-il point faire que le *medicus*, assez ignorant, comme Pline le lui reproche, pour vendre à l'occasion du *minium*, poison des plus subtils, au lieu de cinabre de l'Inde, fût en même temps assez impudent pour livrer au premier venu, par conséquent au premier assassin qui s'aviserait d'entrer chez lui, les drogues les plus vénéneuses? Ce serait là un détail de police et de médecine légale des plus curieux à étudier ; mais des tableaux d'un intérêt plus sûr encore, des personnages qui mieux encore que ceux-ci sont nos héros et nos acteurs, réclament les quelques pages qui nous restent à écrire avant de finir ce chapitre.

Visitons d'abord les *meritoria :* ce sont des lieux, je vous assure, que vous ne serez pas fâché de connaître, pour le compte de votre curiosité, sinon pour l'acquit de votre pudeur.

Ce sont des gîtes dont les plus honnêtes ont assez le caractère de nos hôtels garnis, mais dont les pires, les plus mal famés sont en revanche assez semblables aux *lupanars*. De cette dernière ressemblance, la synonymie dans les noms est même devenue complète : un temps est arrivé où *meritorium* a tout aussi bien signifié hôtel garni que mauvais lieu ; d'après ce qui se passe encore chez nous, vous ne vous en étonnerez que médiocrement, mais n'empiétons pas.

Un passage du *Digeste* nous édifie complètement sur la différence qui existait entre le *meritorium*, — c'est de l'honnête que nous voulons parler, — et la maison à louer ordinaire. Celle-ci, dit Ulpien[1], se loue pour un long temps à des personnes connues et sûres, « *in longum tempus, certisque personis.* » L'autre se loue au jour le jour, « *fere in dies*, » et à des personnes qu'on ne connaît pas, « *incertis personis.* » N'est-ce pas là tout à fait l'un de ces gîtes fortuits que nous appelons chambre meublée, hôtel garni, ou, si nous descendons plus bas, logement et gîte à la nuit. Seulement il ne semble pas qu'il y eût, comme chez nous, des maisons entières destinées à ces locations de hasard. On ne leur consacrait que les derniers étages, le sixième et le septième, par exemple : car, il faut bien que vous le sachiez, les maisons de Rome étaient aussi élevées que celles de Paris, et même, comme vous allez voir, étaient tout aussi mal habitées à leur sommet.

Dans ces *meritoria* des derniers étages, s'entassent les familles nécessiteuses qui vivent au jour le jour, payent leur gîte à la petite semaine et qui n'ont jamais pu amasser de quoi s'acheter un mobilier capable de garantir, ainsi que tout propriétaire l'exigeait déjà, le loyer d'un logement autre que ce *meritorium*, ou réduit de passage ; là viennent encore ces vagabonds qui sont de tous les temps et de toutes les grandes villes, gens sans feu ni lieu, *sine lare certo*, comme dit Horace, qui perchent partout et ne logent nulle part. Il s'y trouve aussi, nous devons le dire, des hôtes d'une plus haute condition que la misère force à déroger, et qui, en dépit de la vanité que tout citoyen romain met à n'habiter qu'une maison ou une partie de maison dont il est propriétaire, sont contraints de se confier aux pénates mercenaires du *meritorium*. La femme et les enfants de Vitellius en furent réduits là. Selon Suétone, ruinés par la gourmandise de ce glouton, abandonnés par lui à Rome sans autre ressource que la maison qu'ils habitaient, ils la louèrent et s'en allèrent loger à l'hôtel garni (*meritorio cœnaculo*). Ils n'en sortirent que pour aller habiter le palais impérial. Vitellius, comme on sait, revint empereur.

De tels locataires, nous devons le répéter, sont rares dans ces gîtes. D'ordinaire même les *meritoria* sont si mal habités, les gens qui viennent y camper sont pendant leur court passage si peu soucieux de la propriété d'autrui, et la dégradent si impitoyablement, en vauriens qui aiment à détruire quand même, que le législateur a implicitement déclaré fatal à la propriété cet usage des

petites locations. Par une prescription du *Codex*, défense est faite à l'usufruitier d'une maison d'en faire un *meritorium*, c'est-à-dire, de la louer par petites chambres.

Pour nous, et sans doute le législateur lui-même l'avait ainsi voulu, cette loi est plus qu'une loi civile, c'est une loi morale : elle ne cherche pas seulement à garantir la propriété, que la population ordinaire des *meritoria* sapait et dégradait à plaisir, mais encore à sauvegarder les bonnes mœurs, auxquelles les scandales accomplis dans ces bouges portaient de plus sûres et de plus funestes atteintes. Les *meritoria*, en effet, voici l'instant de le redire et de le prouver, étaient d'infâmes refuges où se cachaient tous les vices honteux, et ces crimes de luxure qui cherchent l'ombre et ne vivent que par le secret. C'était surtout l'ordinaire asile des adultères. Turnèbe le dit franchement d'après les vieux lexiques : « Ce sont les endroits où les adultères se commettent : » *ubi adulteria committuntur*. Cela dit, vous devinez quel mot du vocabulaire obscène en cours dans les rues du Chantre et de la Bibliothèque, etc., mais que nous n'osons écrire ici, pourrait vous donner la traduction exacte de *meritorium*.

L'usage scandaleux qu'on fit de ces réduits commodes fut bientôt si général, et peu à peu les assimila si complétement aux autres lieux de débauche, que bientôt, comme nous l'avons dit, les deux mots *meritorium* et *lupanar* n'eurent plus qu'un même sens. Quand Vopiscus dit que l'empereur Tacite ordonna qu'on ne tînt plus aucun mauvais lieu dans la ville, défense, ajoute-t-il, qu'il fallut bientôt abroger, c'est du mot *meritoria* qu'il se sert ; Spartianus, de même, lorsqu'il cite la lettre de Sévère faisant reproche à Rogonius Celsus de ce que les tribuns de son armée prennent pour salle à manger les cabarets, et pour chambre à coucher les mauvais lieux : « *pro tricliniis popinas habent*, *pro cubiculis meritoria.* »

Les hôtelleries, c'était assez naturel, prenaient aussi quelquefois à Rome le nom de *meritorium*. Quelques vers de Juvénal ne nous permettent pas d'en douter. Il nous montre un pauvre diable de voyageur qui, malade dans une hôtellerie des quartiers les plus bruyants de Rome dont le bruit le torture, se meurt de ne pouvoir dormir ; et un autre qui, tourmenté par la digestion du repas qu'il a pris dans cette auberge, et qui lui reste sur l'estomac, ne peut sommeiller davantage. Pour désigner ces réduits inhospitaliers, c'est le mot *meritoria* qui sert au satirique :

Plurimus hic æger moritur vigilando ; sed illum
Languorem peperit cibus imperfectus, et hærens
Ardenti stomacho : nam quæ meritoria somnum
Admittunt ? magnis opibus dormitur in urbe.

Ce dernier vers, comme on sait, a été ainsi traduit par Boileau :

Ce n'est qu'à prix d'argent qu'on dort dans cette ville.

Ce qui est encore une preuve décisive que par *meritorium* on désignait une hôtellerie à Rome, c'est qu'on ne nommait pas autrement l'immense asile, véritable hôtel des invalides, dans lequel on hébergeait, aux frais de l'État, les vieux soldats estropiés. Ce *meritorium* était situé dans le lieu où se trouve aujourd'hui Sainte-Marie au delà du Tibre (*transtiberina*).

Le plus souvent, toutefois, l'auberge de Rome, comme celle des grandes routes, s'appelait tout simplement *caupona*, ce qui ne mettait aucune différence de nom entre elles et le cabaret ; ou bien, soit *diversorium*, soit *diverticulum*, sans doute parce que dans la ville, elle se trouvait au détour des rues, comme sur les voies publiques, à l'embranchement des chemins (*diverticulum*). Tacite, voulant nous représenter Néron « qui courait, en habit d'esclave, les rues de la ville, les *lupanars* et les auberges, » n'emploie pas un autre mot : « *Nero itinera urbis, et lupanaria et diverticula veste servili pererrabat.* »

Il n'est pas besoin, je pense, de recommencer ce que nous avons dit déjà sur les aubergistes voleurs. Hôtelier et fripon, cela va de soi : ils sont à Rome ce que nous les avons vus sur les grands chemins, ce que nous les verrons être partout, rançonnant, volant le passant de mille manières, et prenant volontiers pour complice le valet du voyageur, quand celui-ci a le double malheur d'être à l'auberge et d'avoir un valet. Tout détail nouveau serait donc une redite oiseuse. Il est pourtant une épigramme de Martial dont nous ne voulons pas vous faire grâce ; elle peint trop bien d'un dernier trait les connivences de friponnerie qu'avaient entre eux, pour piller le maître, les aubergistes et les esclaves. Martial, par une fiction poétique qui lui est assez ordinaire, se pose en homme qui a des esclaves et des mules, et il dit à celui qui prend soin de ses bêtes :

> Mulio, quod non des tacituris accipe mulis :
> Nec ego, cauponi, non tibi dona dedi.

« Muletier, c'est sûr, tu ne donneras pas cette orge à tes mules qui, tu le sais trop, n'en diront rien ; prends-la pourtant, mais je n'en suis pas dupe, c'est à l'aubergiste, et non pas à toi, que je la donne. »

L'auberge romaine, plus complète en cela que la plupart de celles des grandes routes déjà hantées par nous, pouvait donc loger à la fois bêtes et gens, abriter tout ensemble le maître, sa valetaille et ses bagages. Le Ménechme de Plaute qui arrive à Rome avec un équipage considérable, l'envoie devant lui à l'auberge, sous la garde de Messénion et de ses autres esclaves ; il ne retient même pas avec lui ce qu'il peut avoir de plus précieux dans son bagage, *vasa*, etc., et nous le trouvons même bien imprudent de s'en fier ainsi à la bonne foi de ses esclaves et de son hôtelier.

Tout se payait chèrement dans ces gîtes, et encore y était-on mal hébergé. Le Stratilax du *Truculentus*, en homme bien avisé, prévoit qu'il sera ainsi traité.

quelle que soit l'hôtellerie où on le mène : « Tiens, dit-il, à celui qui veut être son guide, tu me conduiras dans quelque auberge-cabaret, où l'on me recevra mal pour mon argent. »

Tene : in tabernam ducor diversoriam
Ubi male accipiar, mea mihi pecunia.

C'était pis encore dans les faubourgs. Jugez-en par ce que dit Harpax de la vieille Chrysis, hôtesse édentée et crasseuse, qu'il y rencontre : « Moi, je m'en vais loger hors des portes, dit-il, et là je m'établis dans la troisième auberge, chez cette vieille Chrysis, grosse comme un muid, boiteuse, chassieuse, crasseuse. »

Ego devortor extra portam, huc in tabernam tertiam,
Apud anum illam doliarem, claudam, crassam, Chrysidem.

Par la propreté de l'hôtesse, jugez de celle du logis.

Dans la ville ou dans les faubourgs, la plupart des auberges étaient d'immondes repaires, ramassis de gens de toutes sortes, pêle-mêle de voleurs ou de débauchés hébergés par un fripon, et sur lesquels les yeux prudents de l'édile et du préteur étaient toujours ouverts. Chaque soir un licteur — ce que nous appellerions un huissier — de ce dernier magistrat faisait la visite de ces hôtelleries suspectes, afin de savoir quels étrangers s'y trouvaient et pour les inscrire sur son registre. Vous auriez certainement cru cette mesure de police plus moderne, et volontiers sans doute vous en auriez fait honneur à quelque lieutenant ou préfet de police de Paris, au XVIIe ou au XIXe siècle. Loin d'avoir l'initiative de cette idée sage, ceux-ci n'eurent même pas l'honneur de la renouveler les premiers. Nous la retrouverons au moyen âge, à Paris, et ce qui vous étonnera bien mieux encore, dans les États du Grand-Khan aussi, à Catai. Voici ce qu'en dit Marco-Polo : « Sachez que tous ceux qui tiennent auberge écrivent le nom de ceux qu'ils hébergent, le jour, le mois, de sorte que toute l'année, le Grand-Khan peut savoir qui va et vient par sa terre ; et c'est bien chose qui appartient à de sages hommes. »

Mais revenons aux auberges de Rome, et voyons de quelle manière cette mesure y était mise en pratique. Une scène du *Satyricon* nous tiendra lieu de toute explication.

A peine Pétrone, Asclyte et Giton, digne trio de débauchés infâmes, sont-ils installés dans l'auberge, refuge de leurs orgies, que la visite du licteur vient les inquiéter. « Nous entendîmes, dit Pétrone, quelqu'un demander à notre hôte quels étaient les gens qui venaient d'entrer chez lui. Cette question ne me plut guère. A peine son auteur fut-il sorti, que je courus m'informer de l'objet de sa visite. — C'est, nous répondit notre hôte, un huissier du préteur (*lictorem prætoris*) ; sa charge consiste à inscrire sur les registres publics les noms des étrangers ; il vient d'en voir entrer deux chez moi dont il n'a pas encore pris les

noms, c'est pourquoi il venait s'informer du lieu de leur naissance et de leur profession. »

La formalité, vous le voyez, était tout à fait la même, c'est-à-dire tout aussi minutieuse que dans les auberges de nos villes modernes. Pétrone en prit de l'ombrage : soit qu'il vît dans cette visite du licteur prétorien la preuve qu'il s'était fourvoyé dans un bouge plus dangereux qu'il ne pensait; soit qu'il se sentît, ainsi que ses compagnons, du nombre des gens que ces précautions défiantes de la police ont toujours en vue, il prit le parti de décamper prudemment avec Asclyte, pour ne rentrer au gîte qu'à la nuit noire.

Si la police savait prendre ainsi ses mesures contre les aubergistes et contre leurs hôtes si prompts à s'entendre pour la tromper de compagnie, l'aubergiste, pour peu qu'il fût honnête, ne savait pas moins prendre les siennes contre le plus grand nombre de ses honorables pratiques. Il savait qu'avec de tels gens, quand on n'est pas complice, le plus souvent on est dupe. Il était donc défiant et vigilant, mais cela à ciel ouvert, sans confiance feinte, sans dissimulation; il n'estimait pas assez ses dignes hôtes pour leur cacher qu'il les surveillait sans cesse. De là des rixes continuelles, terribles, mais bouffonnes aussi quelquefois, comme celle que raconte encore Pétrone, et que nous allons reproduire d'après lui, non seulement pour le détail de cette batterie de cabaret, mais pour le tableau complet qu'elle nous présente d'une auberge romaine mise en rumeur pendant la nuit.

Nos trois vauriens, Eumolpe, Pétrone et Giton, pour mieux mener leur débauche, ne veulent pas descendre au lieu où mangent et se grisent tous les habitués de l'auberge : ils dédaignent ces orgies de la salle commune dans lesquelles l'aubergiste s'impose souvent comme convive obligé, en s'installant sans façon à la table des buveurs qui lui agréent; ils se sont donc fait servir dans leur chambre, et c'est l'hôte qui, faisant l'office de *sommelier* ou premier garçon des hôtels d'Italie, leur apporte lui-même leur dîner. En entrant, il remarque je ne sais quel désordre dans la chambre, et aussitôt ses soupçons s'éveillent. Le lit est dérangé; Giton, les vêtements en désordre, tient un rasoir à la main : il y a là sûrement quelques mauvais desseins tramés, et même déjà un commencement d'exécution. Pour l'hôte c'est évident, et furieux il s'écrie :

« Qui êtes-vous? des ivrognes ou des vagabonds? Qui de vous a dressé le lit contre le mur? quel secret dessein avez-vous machiné! Je crois, ma foi! que vous voulez déloger cette nuit sans me payer le loyer de votre chambre; il n'en sera rien. Je vous ferai voir que cette maison isolée n'appartient pas à quelque pauvre veuve sans appui, mais à Marcus Manicius. »

Là-dessus la querelle s'engage.

« Tu oses nous menacer! » s'écrie Eumolpe. Et en même temps il donne à l'aubergiste un vigoureux soufflet; mais celui-ci, échauffé par les nombreuses

libations qu'il a faites avec ses hôtes, « *tot hospitum libationibus ebrius* », lance à la tête d'Eumolpe une cruche de terre qui lui meurtrit le front, et le coup fait, s'enfuit à toutes jambes.

» Furieux d'un tel outrage, notre poëte se saisit d'un grand chandelier de bois, et le voilà qui poursuit le fuyard, et qui, l'en frappant à tour de bras, lui rend avec usure le coup qu'il a reçu au front.

» Les valets de l'auberge et un grand nombre d'ivrognes accourent au bruit... L'un, armé d'une broche chargée de viandes encore fumantes, menace de crever les yeux au pauvre Eumolpe; un autre, saisissant un croc à suspendre les viandes, se place dans une attitude belliqueuse.

» Je remarquai surtout, ajoute Pétrone, une vieille chassieuse, « *anus præcipue lippa* », qui, ceinte d'un torchon horriblement sale, « *sordidissimo præcincta linteo* », et chaussée de sabots dépareillés, « *soleis ligneis imparibus imposita* », traînait par la chaîne un énorme dogue, et l'agaçait contre Eumolpe. Mais notre héros parait adroitement avec son chandelier tous les coups qu'on lui portait. »

Voilà, vous le voyez, un beau tintamarre, une batterie complète digne de nos *tapis-francs;* il ne manque plus que l'homme qui met le holà, le *si forte virum quem*, le commissaire enfin. Prenez patience, le voici qui arrive. Ici c'est le procurateur du quartier, le grave et emphatique Bargata. C'est un homme de police, sybarite et sentencieux, qui ne fait sa ronde qu'en litière, et qui verbalise en phrases déclamatoires. Par bonheur pour Eumolpe, il le reconnaît, le donne pour son ami, le proclame la fleur des poëtes, le place sous son égide de juge, à la face des marmitons ébahis.

Et le combat finit faute de combattants.

De telles rixes n'étaient pas rares dans les hôtelleries. Aussi, en cas d'événement, et comme arme de première défense, l'hôte portait-il toujours un fort et long roseau propre à caresser les côtes des tapageurs. Dans les jours de tranquillité, cette canne redoutable, qui était aussi l'arme des portiers de Rome, restait au repos, attachée à la porte de l'auberge. Eumolpe, que nous pourrions suivre à la trace de ses fredaines, d'auberge en auberge depuis Rome jusqu'à Catane, vola un jour celle de son hôte, afin sans doute de se livrer plus impunément à quelque nouveau tapage nocturne.

Quelquefois l'intervention de la police dans les rixes d'auberge et de cabaret ne se bornait pas à une simple visite de politesse comme celle du procurateur Bargata chez l'hôtelier Marcus Manicius; c'était souvent de véritables descentes de justice. Quand on soupçonnait que l'auberge recélait quelque voleur ou quelque chose volée, on procédait dans toutes les règles à une véritable visite domiciliaire. Apulée nous raconte celle qu'on fit ainsi chez l'hôte qui avait

donné asile à ce pauvre Lucius métamorphosé en baudet, et au jardinier qui l'avait volé. Mais la police romaine était tellement myope, que dans toute cette maison minutieusement fouillée, l'âne ne fut pas aperçu, et qu'il fallut, pour qu'on le trouvât, qu'il passât la tête par une lucarne, et se mît à braire.

Pour les personnes et les choses perdues, souvent, avant d'en venir à de pareilles visites dans les auberges, on se contentait d'y envoyer un crieur public. Accompagné d'un valet de la ville, il entrait dans la grande salle de l'auberge et proclamait à haute voix le nom et le signalement de la personne, la description de la chose réclamée. Le nom et le signalement de Giton perdu sont ainsi acclamés par le crieur public dans l'auberge même où Pétrone et Eumolpe le tiennent caché. Mais ni Eumolpe, ni Pétrone, ni l'aubergiste, complice utile qu'ils rosseront pourtant si bien plus tard, ne répondent à la réclamation; le crieur se retire sans avoir eu satisfaction.

S'il ne s'agissait que de simples renseignements sur les personnes de la ville, c'était bien différent : on trouvait alors à qui parler chez les aubergistes; ils n'étaient plus muets et ignorants, mais au contraire bavards outre mesure; leurs cabarets étaient de vrais bureaux d'adresse où l'on donnait le renseignement demandé, avec assaisonnement de médisances.

Apulée arrivant à Hypate, en Thessalie, va droit chez une cabaretière pour savoir à coup sûr où loge un certain Milon dont il a besoin, et le connaître de toutes pièces avant de l'avoir vu. En deux coups de langue de la cabaretière, il est au fait, il sait tout ce qu'il veut savoir sur cet homme, « qui, a-t-elle dit malicieusement, est bien en effet le premier de la ville, car il demeure tout à l'entrée..... »; sur cet avare « qui entasse chez lui des trésors à remuer à la pelle, et qui cependant n'habite qu'un taudis, n'a qu'une petite vieille pour toute servante, et sort toujours habillé comme un mendiant. »

Passe encore si les cabaretières et les hôtelières n'eussent été que médisantes, et si l'on n'eût eu à craindre chez elles que de se voir déchiré à coups de langue. Mais c'étaient là les méfaits véniels, les menus vices du métier. Le voyageur, dans leurs bouges, avait tout autant à craindre pour sa personne que pour sa réputation. Il ne se passait pas de nuit sans qu'il s'y commît quelque crime, soit vol, soit assassinat. Tantôt c'était l'aubergiste qui était le voleur ou l'assassin, tantôt quelques-uns des gens dangereux qui trouvaient chez lui refuge, et ne manquaient jamais d'y dresser des piéges aux passants plus inoffensifs. Ici, comme Cicéron nous l'a conté plus haut, c'est l'hôtelier qui assassine et vole un de ses hôtes, et met ce double crime sur le compte d'un pauvre diable, compagnon de la victime; ailleurs, ainsi qu'Apulée nous le montrera tout à l'heure, c'est un voyageur qui, pendant la nuit, voit massacrer son ami, et qui, épargné lui-même, veut prendre la fuite, mais est aussitôt arrêté par le portier de l'auberge, sur le soupçon, prompt à naître en pareil

lieu, que s'il part si vite c'est parce qu'il a tué son camarade; ou bien c'est encore, le même récit vous le prouvera, un malheureux voyageur qui, son compagnon ayant été ainsi massacré, craint qu'on ne l'accuse de meurtre, et, afin d'échapper à la justice, comme il s'est sauvé des assassins, tente de se pendre ou de s'étrangler avec les sangles de son lit.

Ces crimes commis presque toujours la nuit par des gens mystérieux qui viennent on ne sait d'où, et qu'on ne voit pas le jour; l'aspect des auberges, leur isolement sur les grandes voies à longues distances de toute autre habitation; la manière de vivre, les mœurs décriées des gens qui les tiennent; tout concourt à faire de ces repaires des lieux dont le voyageur redoute l'approche, et que son imagination peuple d'avance d'assassins ou de fantômes. En cela, sa prévention est irrévocable. L'hôte, quel qu'il soit, est un scélérat, et l'hôtesse une sorcière, si elle est vieille surtout.

Nous vous avons déjà parlé, au sujet des *ambubaiæ*, et d'après un passage de saint Augustin, de ces hôtelières magiciennes, notamment de celles qui ensorcelaient leurs pratiques et les changeaient en bêtes en leur faisant manger de je sais quel fromage enchanté. Il serait, je crois, à propos que nous reprenions ce chapitre, et que nous revenions un peu sur cette croyance des anciens en la puissance magique des cabaretières; d'autant que c'est une superstition antique dont la tradition tenace ne s'est pas encore tout à fait perdue en Europe. Dans certaines contrées, les aubergistes, aussi bien que les bergers, passent toujours pour être des sorciers.

Il est, au premier livre des *Métamorphoses* d'Apulée, un curieux épisode, l'histoire de Socrate l'Éginète et de son ami Aristomène, qui ne nous laisse rien ignorer des maléfices étranges, tantôt sanglants, tantôt burlesques, que cette superstition populaire prêtait aux hôtelières, surtout à celles de la Thessalie. Quoique cet épisode soit long et quelquefois diffus dans ses détails, nous allons, d'après l'excellente version de M. Bétolaud, vous le transcrire sans en omettre une ligne. Vous ne vous en plaindrez pas, nous en sommes sûrs. Le récit est étrange, mais d'une étrangeté saisissante; chaque fait d'ailleurs a sa curiosité propre et sa couleur antique. Ce qui nous en plaît aussi, c'est que cette histoire ne nous dépayse pas et est bien tout à fait du domaine de ce livre, par le lieu où elle se passe et par ses personnages. Elle se raconte presque tout entière dans une hôtellerie thessalienne. Socrate, le héros ou plutôt la victime, est un pauvre diable que des voleurs ont commencé de dévaliser, et qu'une cabaretière achèvera; Aristomène, son compagnon, celui qui fait la seconde moitié du récit, est, comme il le dit lui-même, un marchand d'Égine « qui fait le commerce de miel de l'Etna, de fromages et autres denrées pour les aubergistes »; enfin la sorcière qui ensorcèle Socrate est une cabaretière. A tous ces titres donc, ce récit, nous le répétons, a le droit d'être reproduit ici tout entier, d'autant mieux que de

pareils épisodes seront forcément rares dans notre livre, et que c'est là aussi l'un des plus amusants chapitres du plus amusant roman de l'antiquité.

A peine sauvé des mains des voleurs qui l'ont assailli dans un ravin près de Larisse, et qui l'ont laissé presque nu, Socrate arrive chez une de ces hôtelières magiciennes. C'est une vieille femme, dit-il, mais encore galante : « *sed admodum scitulam.* » Elle s'appelle Méroë, nom qui est une preuve de son origine Égyptienne, ou bien peut-être seulement un indice de son goût pour l'ivrognerie, pour le vin pur (*merum*), si tant est qu'il faille lui appliquer ce qu'Ausone a dit dans sa dix-neuvième épigramme, d'une autre vieille ivrognesse qui s'appelait aussi Méroë : « Celui qui le premier te donna ce nom, lui dit Ausone, donna sans doute aussi le nom d'Hippolyte au fils de Thésée ; car il faut être divin pour composer ainsi un nom qui soit le symbole de la condition, des penchants ou de la mort de celui qu'il désigne... Toi, si l'on te nomme Méroë, ce n'est pas parce que tu as le teint noir comme les filles de Méroë, qu'arrose le Nil, c'est parce que tu ne trempes pas d'eau le vin qu'on te verse, que tu aimes un breuvage sans mélange, et que tu bois pur le vin pur. »

Infusum sed quod vinum non diluis undis
Potare immixtum sueta merumque merum.

Si la Méroë d'Apulée, comme celle d'Ausone, et avec d'autant plus de raison qu'elle est cabaretière, s'adonne au vice d'ivrognerie et lui doit son nom, c'est là certes son moindre défaut, et nous le lui pardonnerions presque comme peccadille de métier, voyant les autres dont elle est pourvue. Écoutez plutôt ce qu'en raconte le pauvre diable qui fut sa victime.

« Elle m'accueillit d'abord avec beaucoup d'humanité, dit Socrate, et me fit partager gratuitement une excellente table, et bientôt, dans un vertige amoureux, son lit même. Est-on plus malheureux? Je passe une seule nuit avec elle, et sans plus tarder, me voilà ensorcelé par cette détestable vieille. Les hardes mêmes que la générosité des brigands m'avait laissées pour me couvrir passèrent sur son dos ; je lui abandonnai jusqu'aux petits profits que je gagnais à porter des sacs, car j'avais encore assez de force ; et voilà comment cette bonne femme et ma mauvaise fortune m'ont réduit dans l'état où vous m'avez trouvé tout à l'heure.

» Ma foi ! lui répondis-je, tu mérites bien tout ce qu'il y a de plus cruel au monde, si toutefois quelque chose peut l'être plus que ta dernière aventure. Quoi ! pour de honteux plaisirs, pour la peau d'une vieille débauchée, abandonner son ménage et ses enfants ! — Chut! chut! me dit-il en portant son index sur ses lèvres et en regardant avec effroi autour de lui pour voir s'il pouvait parler en sûreté. Prenez garde ! c'est une femme surnaturelle ; vous risqueriez de vous attirer quelque fâcheuse affaire par des propos imprudents. — Eh bien, cette

puissance, cette reine de cabaret, « *caupona regina*, » quelle femme est-ce donc, au bout du compte? — C'est une magicienne et une devineresse : elle a le pouvoir d'abaisser la voûte des cieux, de suspendre la terre dans l'espace, d'endurcir les eaux, de fondre les montagnes, d'évoquer les puissances infernales, de faire descendre les dieux sur la terre, d'obscurcir les astres, d'éclairer le Tartare lui-même.

» — De grâce, lui dis-je, de grâce écarte ce rideau tragique, plie cette tenture de théâtre, et parle-moi en langage ordinaire. — Combien voulez-vous que je vous raconte de prodiges opérés par elle? Un, deux, une centaine! Inspirer une passion violente pour elle-même, non seulement aux habitants de cette contrée, mais encore aux Indiens, aux Éthiopiens, aux antipodes eux-mêmes, ce ne sont là que des échantillons de sa puissance, de pures bagatelles. Mais apprenez ce qu'elle a fait sous les yeux de plusieurs témoins.

» Un de ses amants ayant pris de force une autre femme, d'un seul mot elle le changea en un castor sauvage. Comme cet animal, pour ne pas être pris, se débarrasse de ceux qui le poursuivent en se coupant les parties naturelles, elle voulut qu'il lui en arrivât autant pour avoir fait la cour à une autre femme. Il y avait dans son voisinage un cabaretier qui par conséquence était en concurrence avec elle, « *atque ob id æmulum* », elle l'a métamorphosé en grenouille : le vieillard fait sa résidence dans un de ses propres tonneaux; il s'y cache dans la lie, et c'est de là qu'il appelle poliment ses chalands d'autrefois. Un avocat avait porté la parole contre elle, elle le changea en bélier; et c'est sous cette figure qu'il plaide aujourd'hui. Une autre fois, elle eut un amant dont la femme se permit contre elle quelques propos piquants. La malheureuse était enceinte; elle la frappa de stérilité, dessécha dans ses entrailles le fruit qu'elle portait, et la condamna à une grossesse perpétuelle. Aujourd'hui, voilà dix ans, au compte de tout le monde, que la pauvre créature porte son fardeau : elle a le ventre tendu, comme si elle allait accoucher d'un éléphant. Le mal qu'elle avait fait à cette femme et celui qu'elle continuait à faire à une foule de personnes excitèrent l'indignation publique. On convint un jour que, le lendemain, on irait se venger d'elle, et qu'on l'assommerait sans pitié à coups de pierres : elle déjoua ce projet par la vertu de ses enchantements. Et comme la fameuse Médée, après avoir obtenu de Créon un seul jour de délai, avait consumé toute sa famille dans les flammes qui s'étaient élancées d'une couronne; ainsi Méroë, après avoir accompli au-dessus d'une fosse certaines dévotions sépulcrales (elle me l'a raconté dernièrement dans un moment d'ivresse), les cloîtra chez eux par cette puissance mystérieuse qui triomphe même des dieux. Ils ne purent ni forcer les serrures, ni enlever les portes, ni percer même les murailles. A la fin, après s'être mutuellement résignés, ils lui crièrent tous, d'une commune voix, en faisant les serments les plus redoutables, qu'ils ne se permet-

traient contre elle aucune violence, et qu'ils viendraient à son secours si quelqu'un avait des intentions contraires. Elle se laissa fléchir, et rendit la liberté à toute la ville. Mais, pour celui qui avait organisé la conspiration, une belle nuit, elle enleva sa maison, c'est-à-dire les murailles, le terrain, les fondations, et transporta le tout dans un autre pays, à 100 milles de là, sur le sommet d'une montagne escarpée et partant très-aride ; puis, comme les constructions qui s'y pressaient déjà ne laissaient pas de place pour le nouveau-venu, elle jeta la maison devant la porte de la ville, et s'en alla. »

Voilà déjà bien des terreurs, mais ce n'est rien auprès de ce qui nous reste à vous montrer pour compléter, d'après Apulée, le tableau de cette auberge de sorcières, les maléfices sanglants de Méroé, cette Canidie thessalienne.

Socrate vient d'achever son récit, et Aristomène reprend :

« Tu me contes là des choses aussi surprenantes qu'elles sont terribles ; à mon tour, je suis tout inquiet, ou pour mieux dire tout épouvanté. Ce ne sont pas des scrupules que j'éprouve, non, je sens comme des coups de poignard. Grands dieux ! si quelque puissance infernale allait aussi lui faire deviner les propos que nous avons tenus ! Couchons-nous donc au plus tôt, et avant le jour, quand le sommeil aura réparé nos forces, nous décamperons le plus loin que nous pourrons. Je n'avais pas achevé ma proposition, que déjà le bon Socrate, cédant à la fatigue de la journée, et aux effets du vin dont il n'avait plus l'habitude, s'était déjà endormi et ronflait de son mieux. Pour moi, j'allai fermer la chambre, pousser les verroux ; j'eus même la précaution de bien placer mon grabat contre la porte ; ensuite je me jetai sur mon lit. D'abord la frayeur me tint longtemps éveillé, et ce ne fut guère qu'aux deux tiers de la nuit que je commençai à fermer l'œil.

» Je venais de m'endormir ; tout à coup voilà un tapage infernal à faire voir que ce n'étaient pas des voleurs. Les portes s'ouvrent ou plutôt sont enfoncées ; les gonds brisés volent en éclats. Ma petite couchette, dont un des pieds était d'ailleurs vermoulu, manque et tombe à terre par la violence de cet effort ; je suis renversé, roulé sur le carreau, et le lit, retombant sur moi, me couvre et m'emprisonne tout entier. Alors je reconnus que certaines affections naturelles produisent des effets qui leur sont contraires. Car, ainsi qu'il arrive souvent que l'on pleure de joie, de même, au milieu de la terreur excessive dont j'étais saisi, je ne pus m'empêcher de rire en me voyant, de moi-même, Aristomène, changé en tortue. Dans cette humble position, sous l'abri protecteur de mon lit, j'attendais, en regardant de côté la suite de cette aventure, quand je vis deux femmes d'un âge avancé ; l'une tenait une lampe allumée, l'autre une éponge et une épée nue. Avec cet appareil, elles se placent autour de Socrate qui dormait bien tranquillement.

» Celle qui tenait l'épée prit la parole : « Voici, ma sœur Panthia, mon garçon

favori (*hic catamitus meus*), celui qui, jour et nuit, s'est joué de ma jeunesse; celui qui, dédaignant ma flamme, ne se contente pas de me diffamer par ses calomnies, mais se prépare encore à prendre la fuite: et il me faudra, nouvelle Calypso, pleurer dans un éternel veuvage le départ et la fourberie de cet Ulysse. Étendant ensuite la main droite pour me montrer à sa sœur Panthia : Et ce conseiller charitable, cet Aristomène qui a proposé cette fuite, et qui est maintenant à deux doigts de sa mort, couché à terre sous son grabat, d'où il regarde tout ceci, se figure-t-il qu'il m'aura impunément offensée? Un jour à venir..... Mais non, maintenant, à l'instant même, il sera puni de ses sarcasmes d'hier, et de sa curiosité présente. « En entendant ces mots, j'éprouvai des transes mortelles; il me prit une sueur froide avec un tremblement tel dans tous les membres, que le grabat lui-même en était agité de violentes secousses, et dansait sur mon dos.

» La douce Panthia répondit : « Ma sœur, pourquoi ne pas d'abord mettre celui-ci en pièces comme font les Bacchantes? Ou bien pourquoi ne pas le lier comme il faut, et le mutiler (*virilia desecamus*)? — Non, dit Méroé (car je vis bien que c'était à celle-là que se rapportait tout ce que Socrate m'avait raconté), non; à lui au moins nous lui laisserons la vie, afin qu'il recouvre d'un peu de terre le corps de ce misérable. » Puis, faisant pencher à droite la tête de Socrate, elle lui enfonça, du côté gauche du cou, son épée tout entière jusqu'à la garde, et au moment où le sang jaillissait, elle approcha une petite outre et le reçut avec précaution, de manière qu'il n'en parût pas une seule goutte. Voilà ce que je vis de mes propres yeux; même, pour accomplir jusqu'au bout l'horrible sacrifice, l'aimable Méroé, après avoir par la blessure plongé la main jusque dans les entrailles et y avoir fouillé, en retira le cœur de mon pauvre camarade.

» Pour lui, il avait eu la gorge coupée de la violence du coup; sa voix, ou plutôt un mugissement sourd et incertain s'échappait par la plaie, et l'air de ses poumons faisait monter le sang à gros bouillons à la surface de son énorme blessure.

» Panthia, la fermant avec son éponge : « Éponge, ma mie, disait-elle, vous qui êtes née dans la mer, gardez-vous de passer par une rivière. » Cette opération terminée, elles relèvent le grabat sous lequel j'étais enseveli; et, se plaçant les jambes écartées au-dessus de ma face, elles se mettent à lâcher de l'eau jusqu'à ce qu'elles m'aient inondé et trempé d'une urine épouvantablement puante.

» A peine ont-elles repassé le seuil, que les portes se relèvent sans présenter la moindre effraction, et reprennent leur ancienne place; les gonds se remettent dans leurs charnières, les battants devant leurs barreaux, les verroux courent se replacer dans leurs gachettes. Mais moi! dans quel état je me trou-

vais? Gisant à terre, respirant à peine, nu, glacé de froid, tout mouillé comme est l'enfant qui sort du ventre maternel! Que dis-je là? j'étais à moitié mort; je me survivais à moi-même, j'étais un posthume, ou tout au moins j'étais comme un homme qui n'attend plus que le gibet déjà tout préparé. Que vais-je devenir, me disais-je, quand on verra demain ce pauvre diable égorgé? J'aurai beau dire la vérité; y trouvera-t-on la moindre vraisemblance? « Vous deviez au moins crier au secours, si un grand corps d'homme comme vous était incapable de résister à une femme. Sous vos yeux on égorge un homme, et vous restez muet! Mais pourquoi n'avez-vous pas été victime d'un attentat pareil? Pourquoi son impitoyable cruauté n'a-t-elle pas sacrifié celui qui avait vu le crime, ne fût-ce que pour en dérober les traces? Allez, puisque vous avez échappé à la mort, allez rejoindre votre camarade. » Pendant que j'étais plongé dans toutes ces réflexions, la nuit fit place au jour.

» C'est pourquoi je jugeai n'avoir rien de mieux à faire que de m'échapper furtivement avant la pointe du jour, et de me mettre en route bien qu'à tâtons. Je prends mon petit bagage, je tire les verroux et je mets la clef dans la serrure. Mais au diable ces portes avec leur incorruptible fidélité! Elles s'étaient spontanément détachées de leurs serrures pendant la nuit, et ce ne fut qu'au bout d'une heure, avec beaucoup de peine, et en tournant cent fois la clef, que je parvins alors à les ouvrir. Holà! quelqu'un, me mis-je à crier, ouvrez-moi la porte de la cour; je veux partir avant le jour. Le portier, qui était couché à terre derrière l'entrée, s'éveilla à moitié : Eh quoi! dit-il, ne savez-vous pas que les chemins sont infestés de brigands? Pourquoi vous mettre en route la nuit? Ma foi! si vous avez quelque gros péché sur la conscience et que vous soyez si curieux de mourir, nos têtes ne sont pas des citrouilles, nous n'avons pas envie de nous les faire couper pour vous. — Mais il fera jour dans un moment, et d'ailleurs, à un pauvre voyageur comme moi, qu'est-ce que les voyageurs pourraient me prendre? Ignores-tu, imbécile, que dix hommes des plus vigoureux ne sauraient en dépouiller un seul qui est tout nu? Le portier, accablé de sommeil, se retournant de l'autre côté : « Que sais-je, dit-il à moitié endormi, si vous n'avez pas égorgé votre camarade, celui avec lequel vous êtes venu loger hier au soir, et si ce n'est pas par mesure de sûreté que vous voulez partir? » Au moment, il me semble que j'y suis encore, je crus voir la terre s'entr'ouvrir jusqu'aux profondeurs du Tartare, et l'affamé Cerbère prêt à m'y dévorer.

» Je connus bien alors que ce n'était pas par bonté d'âme que l'aimable Méroé m'avait épargné, mais que, dans sa scélératesse, elle m'avait réservé pour périr en croix. Je retournai donc dans la chambre, et je cherchai de quelle mort violente je me détruirais. Mais, par fatalité, je n'avais, en fait d'instrument de suicide, que mon seul grabat : Cher grabat! m'écriai-je, toi que je chéris par dessus tout, qui as supporté tant d'infortunes avec moi, qui as été comme té-

moin des infortunes de cette nuit, il n'y a que toi qui pourrais, dans ma cruelle position, citer comme garant de mon innocence : Je veux périr au plus tôt, facilite-moi le chemin du ténébreux séjour. En disant ces mots, je me mets à démonter la sangle qui en faisait le fond, et l'ayant passée par un bout à un chevron qui avançait au-dessus de la fenêtre, je fais un nœud à l'autre bout; je monte ensuite sur mon lit, et me haussant pour qu'il n'y ait pas moyen d'échapper, je passe la tête dans la corde ; mais comme je repoussais du pied ce qui me soutenait, afin que le poids de mon corps serrât le lacet autour de mon cou, et que je ne pusse plus respirer, la corde, qui du reste était déjà vieille et à moitié pourrie, se casse tout à coup. Je tombe de mon haut sur Socrate, couché à côté de moi ; je roule sur lui, et nous voilà tous deux par terre.

» Au moment même, le portier entre brusquement en criant de toutes ses forces : « Où êtes-vous donc, vous qui étiez si pressé de partir au milieu de la nuit et qui ronflez maintenant au milieu de vos draps? » Comme il disait ces paroles, notre chute, ou peut-être aussi ses cris à rendre sourd, réveillèrent Socrate. Il fut le premier debout. « Les voyageurs ont bien raison, dit-il, de maudire ces aubergistes. Cet impertinent entre ici sans se gêner, dans l'intention, je parierais, de voler quelque chose; et avec ses cris épouvantables, il m'a réveillé de mon profond sommeil, moi qui étais si fatigué. » Il eût fallut voir la joie et l'empressement avec lequel je me relevai. Dans mon bonheur inespéré : « Brave portier! m'écriai-je, voilà mon compagnon, mon père, mon frère, celui que tu prétendais cette nuit, dans ton ivresse, que j'avais assassiné. » En disant ces paroles, je serrai Socrate dans mes bras, et je le baisai de tout mon cœur. Mais lui, frappé de l'odeur répandue par la liqueur infâme dont les sorcières m'avaient infecté, me repousse rudement : « Arrière, dit-il, quelle odeur des plus dégoûtantes latrines! » Et il se met à me demander en riant qui m'avait ainsi parfumé? Dans mon embarras, je lui improvisai une mauvaise plaisanterie, et détournant de nouveau son attention vers un autre sujet, je lui frappai sur l'épaule. « En route, dis-je, c'est un plaisir de voyager de grand matin. » Je prends mon paquet, je paie le prix de notre coucher à l'auberge, et nous partons, « *et pretio mansionis stabulario persoluto, capessimus viam.* »

» Déjà nous avions fait assez de chemin, et le soleil, qui venait de se lever, laissait distinguer tous les objets. J'examinais avec une attention mêlée d'anxiété le cou de mon compagnon à l'endroit ou j'avais vu l'épée s'y enfoncer : Imbécile que tu es! me dis-je, faut-il que le vin et le sommeil t'aient fait rêver d'aussi étranges choses! Voilà Socrate, il n'a pas une égratignure ; et il est en pleine et parfaite santé. Et la blessure? et l'éponge? et cette plaie si profonde, si saignante? où est tout cela? Puis m'adressant à lui : Des médecins dignes de foi, lui dis-je, ont bien raison d'attribuer les rêves funestes et pénibles aux excès

de table et aux débauches. Pour m'être hier au soir trop peu ménagé en buvant, j'ai passé la nuit la plus affreuse, et j'ai vu des monstruosités, des horreurs; c'est au point que je suis tenté de me regarder comme un être immonde et de me croire encore couvert de sang humain.

» — De sang humain! reprit en souriant Socrate; non pas, non pas, mais d'urine, à la bonne heure. Du reste pourtant, j'ai rêvé moi-même qu'on me coupait le cou. J'ai éprouvé une douleur à la gorge, et il m'a semblé qu'on m'arrachait le cœur. Encore maintenant, la respiration me manque, mes genoux tremblent, je chancelle en marchant, et j'aurais besoin de prendre quelque chose pour me ranimer.

» — Voilà, lui dis-je, ton déjeuner tout servi. En même temps, j'ôte mon bissac de dessus mes épaules, et je m'empresse de lui présenter du pain et du fromage. Asseyons-nous, ajoutai-je, contre ce platane. Cela fait, je me mis à déjeuner des mêmes provisions. Comme je le regardais attentivement depuis quelques minutes manger avec avidité, je le vis qui devenait livide comme du buis, et qui se trouvait mal; son teint était cadavéreux, et son visage tellement bouleversé, que, dans mon effroi, croyant voir à nos trousses les furies de la nuit précédente, je sentis ma première bouchée de pain s'arrêter, toute petite qu'elle était, au milieu de mon gosier, sans pouvoir ni remonter ni descendre. La quantité de gens qui passait par là mettait le comble à ma terreur. Voudront-ils croire, en effet, que, de deux hommes qui cheminaient ensemble, l'un soit assassiné sans qu'il y ait de la faute de l'autre?

» Cependant, Socrate, qui avait abattu une bonne quantité de pain, et qui avait avalé presque la moitié d'un excellent fromage, fut saisi d'une soif dévorante. A quelque distance du platane, une rivière paisible et calme comme un beau lac promenait avec lenteur le cristal de ses eaux argentées. » Tiens, lui dis-je, régale-toi à cette source blanche comme du lait. » Il se lève, et après avoir cherché une place sur le bord, il se met à genoux, penche la tête, et se prépare à boire avec avidité. Il n'avait pas encore effleuré du bout des lèvres la surface de l'eau, lorsque je vois à son cou une blessure énorme qui s'ouvre; l'éponge en question s'en échappe tout à coup, et avec elle quelques gouttes de sang en petite quantité. Ce n'était plus qu'un cadavre qui allait tomber dans la rivière, si, le retenant par un pied, je ne l'eusse pas, avec assez de peine, retiré sur le bord. Là, après avoir donné, autant que la circonstance le permettait, quelques larmes à mon pauvre compagnon, je l'ensevelis non loin de la rivière, dans un terrain sablonneux. Ce devait être à jamais sa dernière demeure! Ensuite, tout tremblant, tourmenté pour moi-même de transes horribles, je m'enfuis par les endroits les plus écartés, les plus solitaires; et renonçant, comme si j'eusse été coupable de l'assassinat d'un homme, à ma patrie, à mes foyers,

je pris le parti de m'exiler volontairement, et je m'établis dans l'Étolie, ou je me suis remarié. Voilà ce qu'Aristomène nous raconta. »

On comprend que de pareils récits, circulant dans les entretiens du peuple où Apulée dut certainement trouver le fond de cette histoire, dont il se contenta de créer les détails et quelques péripéties, devaient faire étrangement impression sur l'esprit des voyageurs, et leur faire avec raison regarder les hôtelleries comme autant de lieux maudits, comme autant de repaires et de coupe-gorges à fuir. La persévérance de quelques peuples dans les habitudes de l'hospitalité primitive, si louable, si utile, non-seulement pour le gîte qu'elle offrait, mais pour celui qu'elle permettait d'éviter, ne nous étonne plus après cela. Nous comprenons volontiers que partout où l'on avait un peu l'amour des vertus hospitalières et le respect des étrangers, on ne se hâtât pas de les envoyer à l'auberge, où un danger les attendait plutôt qu'un asile, et qu'on préférât, pour peu qu'on fût avec eux en liaison d'amitié, ou même simplement de commerce, les loger et les nourrir chez soi.

Dans les Gaules et chez les Germains, il n'avait pas cessé d'en être ainsi : l'hospitalité gratuite y avait toujours été plus en usage que l'hospitalité mercenaire des auberges. Nous doutons même qu'il s'y trouvât de pareils gîtes avant la conquête romaine. « Les Germains, dit César dans ses commentaires, regardaient comme un crime de faire quelque outrage aux étrangers. Quand il en venait chez eux, pour quelque cause que ce fût, ils empêchaient qu'on ne les insultât, et les regardaient comme des personnes sacrées. Toutes les maisons leur étaient ouvertes, et partout on leur donnait à manger. » En Gaule, selon Aristote, c'était mieux encore : non seulement on hébergeait le voyageur, mais on le conduisait, on le gardait à l'œil. Si, sur la grande voie Herculéenne qui, allant d'Italie en Espagne, traversait toute la Gaule, un Grec ou même un voyageur indigène avait souffert quelque injure ou quelque dommage, on punissait tous ceux sur le territoire desquels la chose était arrivée. On poussait si loin chez les Celtes le culte des passants, que le meurtre d'un étranger était plus sévèrement puni que celui d'un citoyen. Pour le premier de ces crimes, selon Nicolas de Damas, il en coûtait la vie ; celui qui avait commis le second en était quitte pour un bannissement. Nous verrons plus tard, lorsque nous nous occuperons des hôtelleries au moyen âge, comment, chez tous les barbares Germains ou Sarmates, les mêmes usages hospitaliers étaient mis en pratique, comment, par exemple, selon Helmodus dans sa *Chronique des Slaves*, il était si rare, chez les Esclavons du XIe siècle, de refuser le couvert à un étranger ; et comment enfin le déni de l'hospitalité était si bien regardé comme un crime capital, qu'une loi permettait de mettre le feu à la maison de celui qui avait commis cette lâcheté.

Dans la Gaule devenue romaine, ces louables coutumes s'altérèrent, mais

pourtant ne disparurent pas tout à fait ; on s'y empressa toujours de regarder le voyageur comme un hôte et un ami. La moindre relation d'affaires suffit pour établir une liaison d'amitié entre le marchand d'une ville et l'acheteur qui lui venait des contrées étrangères. Seulement la manière d'héberger fut moins libérale, l'hospitalité moins large et moins abondante. On donna l'abri, voilà tout, encore ne fallut-il pas en abuser par un trop long séjour chez le même hôte. Quant à la nourriture, on avait à s'en pourvoir ailleurs. Le voyageur qui arrivait après dîner et le ventre plein était toujours sûr d'être le mieux reçu. Septumanus, le marchand de Lyon, le dit positivement aux chalands étrangers qui peuvent arriver chez lui. La très-curieuse inscription qui le nomme, et qui sans doute servait d'enseigne facétieuse à sa maison de commerce, le déclare net au voyageur. La voici d'ailleurs telle que nous l'avons trouvée reproduite par dom Martin, au tome Ier de son livre sur la *Religion des Gaulois*.

MERCVRIVS HIC LVCRVM
PROMITTIT APOLLO SALVTEM
SEPTVMANVS HOSPITIVM
CVM PRANDIO QVI VENERIT
MELIVS VTETVR. POST
HOSPES VBI MANEAS PROSPICE.

Ce qui veut dire : « Mercure promet ici un gain certain, Apollon la santé, Septumanus l'hospitalité. Celui pourtant qui apportera son dîner s'en trouvera mieux. Mais cela fait, étranger, cherche où te loger. »

Dom Martin se fait fort de cette singulière inscription pour exalter l'hospitalité des Lyonnais au temps de l'occupation romaine ; mais peut-être infère-t-il de là un peu trop promptement que les Gallo-Romains ne connaissaient pas les hôtelleries. Il est facile de prouver le contraire, n'eût-on à opposer au dire un peu hasardé du savant Bénédictin que certaine autre inscription donnée déjà, dans une de nos notes, d'après les *Miscellanées* de Spon. Nous y trouvons consignés le nom et la profession d'un certain Éros, affranchi de Lucius Affranius Céréalis, qui, venu avec sa femme Procilla, de Tarascon à Narbonne, s'était fait hôtelier (*ospitalis*) dans cette dernière ville, sous l'enseigne du Coq (*a Gallo gallinacio*). « Or, écrit Spon, qui tire de là une conclusion toute contraire à celle que dom Martin a déduite du document précédent, cette rare inscription nous prouve que les anciens, de même que les modernes, avaient coutume de prendre des figures d'animaux pour enseigne de leurs hôtelleries. »

De toutes les villes de la Gaule, Marseille est peut-être la seule où nous ayons trouvé, je ne dis pas le mépris complet de l'hospitalité, mais une bienveillance moins marquée pour les voyageurs, et même une sorte de défiance des étrangers. En cela elle reniait hautement sa double origine de Grecque et de Gauloise. Selon Valère Maxime, nul voyageur n'y pouvait entrer, si par

avance il ne déposait se armes entre les mains de gardes, qui les lui remettaient à sa sortie. Les jours de fête, c'est-à-dire quand les étrangers devaient y affluer en plus grand nombre, la police massilienne devenait à leur égard plus vigilante encore et plus soupçonneuse. Il était d'usage alors de fermer les portes, de monter la garde, de garnir les remparts de sentinelles, enfin, d'avoir toujours l'œil sur les étrangers (*peregrinos recognoscere*), comme dit Justin. Toutefois il ne faut pas trop en vouloir aux Massiliens de ces mesures défiantes, et les regarder comme un parti pris contre les devoirs de l'hospitalité. C'était avant tout un souvenir de la Fête des Fleurs pendant laquelle Marseille s'était sauvée avec tant de peine des embûches de Coman et de ses 7000 Ségobriges; en s'entourant de précautions et de vigilance, elle voulait à tout prix prévenir le retour de pareilles surprises, qui avortées la première fois, pouvaient la seconde avoir un plein succès.

La situation des étrangers dans une ville pareille n'en était pas moins assez difficile, et les hôteliers, s'il s'en trouvait, comme tout nous porte à le croire, devaient aussi en souffrir et s'en plaindre; car ce sont gens qui n'ont jamais bien pêché qu'en eau trouble, et qui, par conséquent, ne se sont jamais accommodés d'une police bien faite. En revanche, à ce qu'il paraîtrait, les marchands de vin, que ne pressait pas un pareil système de surveillance, y faisaient assez bien leurs affaires. Ils avaient conservé les bonnes traditions des vignerons et des cabaretiers grecs pour bien fabriquer et bien travailler le vin. Comme dans l'Attique, le paysan Massilien, impatient de sa récolte, savait, pour mieux hâter la maturité du fruit, bien saupoudrer de poussière le cep, les tiges, le raisin lui-même. Si, malgré ces soins, le liquide gardait une verdeur trop âcre, il y infusait de la poix résine, toujours d'après le procédé grec. Mais il avait beau faire, son vin restait toujours noir, épais, *pinguius*, comme dit Pline, et par conséquent assez peu estimé. Il n'arrivait jamais à la qualité supérieure de celui que les Volkes-Arécomikes récoltaient sur le territoire de Béziers (*Biterra*), et moins encore à la renommée de ce vin doux et liquoreux qu'on obtenait dans la vallée de la Durance, en tordant les grappes et en les laissant au cep pendant les premières gelées.

Les marchands de vin de Marseille, aussi bien sans doute que ceux de quelques autres mauvais crus de la Gaule, avaient encore le secret de travestir leur marchandise, et de lui donner une mine plus appétissante, sinon un goût meilleur. Souvent même, ce qui faisait l'un gâtait l'autre. L'aloës, par exemple, qu'ils employaient de préférence, rehaussait la couleur, mais en même temps rendait la saveur amère. Peu importait aux marchands Gaulois, l'œil de l'acheteur était trompé, le vin acheté; et comme le plus souvent on l'exportait au delà des Alpes, on ne s'apercevait de l'amertume déguisée sous cette belle cou-

leur que lorsqu'on était arrivé en Italie, c'est-à-dire trop loin pour avoir justice du vendeur fripon et lui faire reprendre sa marchandise. On fut longtemps la dupe au delà des Alpes de ces piquettes massiliennes, si amères mais si bien colorées. Du temps de Pline, on en exportait encore, malgré les plaintes sans doute renouvelées chaque année contre « ce vin, dit-il lui-même, dont l'aloës corrompt le goût et la couleur. *Aloën mercantur quâ saporem coloremque adulterant.* »

On reprochait encore aux vins gaulois, à ceux de Marseille et de Narbonne surtout, le goût de fumée qu'ils contractaient dans l'*apotheca*, petite chambre placée au-dessus du *fumarium*, et dans laquelle on les exposait, afin que l'action de la chaleur et de la fumée leur donnât une maturité plus rapide. On avait beau boucher hermétiquement les vases qui les renfermaient pour que la fumée ne pénétrât pas dans le vin lui-même, il en restait presque toujours imprégné. En cela, les marchands massilliens étaient moins habiles que les vignerons de Madère, qui, afin de mûrir leur vin, recourent encore, et sans qu'il en soit jamais gâté, à des procédés à peu près semblables. Ils déposent leurs vases pleins dans le voisinage d'un four ou tout près du foyer de leur cuisine; et là, en effet, le vin se mûrit et s'améliore.

Trop fins gourmets pour boire d'un vin aussi mauvais que celui qu'ils fabriquaient et enfumaient ainsi, les Massiliens, nous venons de le voir tout à l'heure, exportaient presque tout le produit de leurs détestables récoltes. Chez eux, la vente de tous les poisons, comme Valère Maxime nous l'apprend, n'était-elle pas interdite? C'est en Italie surtout, nous le répétons, que ces vins trouvaient leur écoulement. Les marchés de vente se traitaient, comme la plupart des affaires d'exportation, par l'entremise des *proxenetæ*, sorte de courtiers ou *moyenneurs*, comme traduit Calepin dans son vieux style, que nous aurions déjà pu vous montrer chez les Grecs, s'entremettant pour de pareilles affaires, et dont la loi romaine, imitée en cela par les ordonnances de nos rois, avait reconnu et consacré les fonctions. Le transport du vin se faisait soit par terre soit par mer, Martial vous le dira bientôt. Pour le voiturer on se servait souvent d'une vaste peau, sorte d'outre gigantesque, dans laquelle le vin était renfermé et qu'on fixait solidement sur une charrette. L'outre avait deux orifices : l'un, plus large, servait à entonner le vin, l'autre, plus étroit et prolongé par une sorte de long boyau, servait à le transvaser dans les amphores, quand on était arrivé au lieu de destination. Une peinture murale, trouvée à Pompéia dans le *thermopolium* voisin de la *maison du questeur*, nous représente une voiture à deux chevaux ainsi chargée d'une outre pleine de vin, et deux esclaves de cabaret occupés à remplir de longues amphores à fonds coniques, en faisant pénétrer dans leur ouverture l'extrémité de l'orifice inférieur de l'outre. On employait aussi, pour le transport des liquides, des vaisseaux en bois cerclé,

semblables à nos tonneaux, mais c'était dans les Gaules seulement, car partout ailleurs on ne connaissait que les outres et les vases de terre de toute dimension; ce qui achève de démentir cette tradition populaire qui, depuis des siècles, donne pour logement à Diogène une tonne en tout pareille aux nôtres, au lieu de le placer dans l'énorme conge de terre cuite où l'une des gravures de ce livre, reproduction exacte d'un bas-relief antique, vous l'a déjà fait voir. Un passage de Pline attribue positivement cette invention des tonneaux de bois aux vignerons des Gaules « qui, dit le naturaliste, enferment leurs vins dans des vases de bois qu'ils entourent de cercles. *Vina ligneis vasis condunt circulisque cingunt.* »

Nous savons comment en Italie on accueillait les vins du midi de la Gaule, à cause de la saveur amère que lui donnait l'aloës; le goût de fumée qu'ils avaient contracté dans le *fumarium* n'était pas fait pour racheter ce vice et pour les faire rechercher. Il semble même que les gourmets italiens passaient plus volontiers sur le premier défaut que sur l'autre. Martial, par exemple, ne le pardonne pas aux vins de Marseille, et il s'en indigne d'autant plus, que ces piquettes ainsi enfumées se vendaient, à ce qu'il paraît, aussi cher que les meilleurs vins de l'Italie. Il s'emporte surtout contre un certain Munna, marchand de vin massilien, qui abusait de ses relations d'amitié avec un certain nombre de gourmets de Rome pour leur envoyer à grands frais des cargaisons de sa piquette. L'épigramme qu'il fit contre ce fripon transalpin est l'une de ses meilleures, l'une de celles dont l'esprit a le moins vieilli :

IN MUNNAM.

Improba Massiliæ quicquid fumaria cogunt
　Accipit ætatem quisquis ab igne cadus,
A te, Munna, venit : miseris tu mittis amicis
　Per freta, per longas toxica sæva vias.
Nec facili pretio, sed quo contenta Falerni
　Testa sit, aut cellis Setia cara suis.
Non venias quare tam longo tempore Romam,
　Hæc puto caussa tibi est, ne tua vina bibas.

CONTRE MUNNA.

« Tout ce qu'on entasse de plus détestable dans les fumaria de Marseille, toute cette piquette en tonneau à laquelle le feu a donné de l'âge, vient de chez toi, Munna : tu expédies à tes malheureux amis, à travers les mers et par de longues routes, les poisons les plus perfides. Encore, n'est-ce pas à bon marché; ils coûtent aussi cher qu'une *testa* de falerne, et que le Setia si estimé dans nos celliers. Je sais bien pourquoi tu ne viens pas à Rome depuis longtemps : c'est, j'en suis sûr, parce que tu as peur qu'on te fasse boire de ton vin. »

Partout où, durant cette interminable course à travers le monde romain, partout où nous vous avons menés, soit au cabaret, soit à l'hôtellerie, vous avez

rencontré les mêmes abus, vous vous êtes heurtés contre les mêmes scandales. Ici, la débauche fangeuse et les désordres infâmes; là le vice toujours impunément abrité et effrontément servi, partout l'orgie ignoble, l'infamie et le vol devenant le fond d'un métier, enfin le vice de tous côtés, parfois même le crime. Si, de cette terre des Gaules où nous espérions trouver plus d'honnêteté, mais où Munna et ses confrères, les marchands de vin de Marseille, sont venus si vite démentir nos prévisions favorables, nous passons en d'autres contrées restées plus longtemps dans leur rudesse, et par conséquent dans leur honnêteté primitive, nous serons tout surpris de voir que les mêmes scandales nous attendent. Pour que les désordres et les vices naissent de toutes parts et pullulent par milliers sur un sol longtemps barbare et vierge, il suffit qu'un pied romain l'ait une fois foulé. Pompée n'avait qu'à frapper la terre pour qu'il en sortît des légions; sous les pas de ses descendants, c'est la débauche partout avec les vices, son inévitable cortége, qu'on voit naître, croître et grandir.

Allons chez les Rhétiens par exemple, peuple si longtemps insoumis, et nous verrons que cette province germaine fut acquise à la corruption de Rome avant de l'être à ses armes. Le vice marchait devant, et, en énervant la vigueur barbare, préparait les voies à la conquête. Une seule tradition nous est venue de ces contrées pendant l'époque romaine, et c'est une tradition scandaleuse; c'est une de ces histoires d'hôtelleries infâmes comme nous en avons tant conté déjà, et qui ne serait même pour nous qu'une preuve de plus, justifiant tout ce que nous avons avancé sur l'identité du *diversorium* et du *lupanar*, si par bonheur le christianisme ne venait en purifier et en sanctifier le dénouement.

Ce qui pouvait être une aventure aux détails honteux devient une histoire édifiante; le théâtre d'une orgie devient le lieu d'un martyre. Le christianisme fera souvent de ces miracles; nous vous raconterons tous ceux qui seront bien de notre domaine, et qui nous sembleront devoir faire utilement tableau dans notre cadre. Ce sera le moyen de montrer comment cette foi si pure, tâchant à saper le polythéisme, ne craignit pas de s'en prendre souvent aux côtés les plus immondes d'une société dont l'adoration des faux dieux consacrait les mauvaises mœurs. Commençons toujours par cette histoire du martyre de sainte Affre, la patronne d'Augsbourg.

Nous sommes à la dernière année du règne de Galérius, c'est-à-dire à l'époque des dernières persécutions qu'auront à subir les chrétiens : Gaïus préside à Augustodunum, aujourd'hui Augsbourg, le tribunal qui envoie au supplice ceux qui se déclarent chrétiens et refusent de sacrifier aux faux dieux. Parmi les femmes les mieux vouées aux divinités impudiques dont le culte fait horreur aux élus de la nouvelle foi, se trouve Affre la cyprienne, fille d'Hilaria, née comme elle à Chypre. Toutes deux sont courtisanes. Quand on vient d'une telle patrie, peut-on être autre chose que prêtresse de Vénus? Secondées dans

leurs désordres par trois jeunes filles venues comme elles sans doute de l'île de Chypre ou de la Grèce, et que Fleury appelle leurs servantes, elles ont ouvert à Augsbourg une sorte d'hôtellerie semblable à celles que tenaient les filles thraces dans Athènes, et surtout à celles de nos *ambubaiæ* à Rome et dans ses environs. Hilaria tenait la maison, Affre et ses compagnes attiraient les clients. « Affre, dit M. Saint-Marc Girardin, qui bien avant nous et mieux que nous a raconté cette légende, Affre était, j'imagine, la Phryné et l'Aspasie de la ville municipale d'Augsbourg en Rhétie. C'était chez elle que soupaient les jeunes Romains qui venaient s'ennuyer à Augsbourg, sous le titre de préteur ou de préfet des soldats, n'ayant d'autre occupation que leur fortune à faire aux dépens de la province, d'autre plaisir que la maison d'Affre, la fille de Chypre, qui les aidait à ruiner les provinciaux. »

Un soir, dans cette maison perdue arrivent deux hommes au front austère, à la contenance grave; c'est l'évêque Narcisse et son diacre Félix. Ils cherchent un refuge contre les persécuteurs mis sur leurs traces par le ministre de Galérius; ils ont vu cette hôtellerie ouverte, et ne la croyant pas aussi infâme qu'elle l'est en effet, ils sont entrés. Affre les accueille, « et, dit la légende, croyant que les deux voyageurs étaient deux hommes enflammés d'impurs désirs, elle apprête un souper et prépare toutes choses ainsi qu'elle avait coutume de le faire en pareille occasion; mais l'évêque, s'étant approché de la table, se mit à prier et à chanter le Seigneur. Affre, stupéfaite de ces paroles qu'elle n'avait jamais entendues, lui demanda qui il était, et elle apprit qu'il était évêque. Aussitôt elle tomba à ses pieds en disant : « Seigneur, je suis indigne de vous recevoir, et dans toute la ville, il n'est pas une créature plus avilie que moi! Je ne suis pas digne de toucher le bord de vos vêtements. »

L'évêque lui répondit : « Ne craignez rien; le Sauveur mon Dieu a été touché par des mains impures, et il est resté sans tache. Ne voyez-vous pas la lumière du soleil qui éclaire les cloaques et les lieux immondes, et qui cependant remonte au ciel aussi pure qu'elle en est descendue? Ainsi, ma fille, recevez en votre âme la lumière de la foi, afin que, purifiée de tous péchés, vous puissiez vous réjouir de m'avoir reçu dans votre maison. Affre lui répondit : « Hélas! j'ai commis plus de péchés que je n'ai de cheveux! comment puis-je laver tant de souillures? » Narcisse répondit : « Croyez, recevez le baptême et vous serez sauvée. »

A ces paroles, qui lui donnent l'espoir du salut même dans la honte, qui lui montrent le ciel ouvert, Affre, toute radieuse de la plus douce joie, appelle les filles qui habitent avec elle, ses compagnes de luxure, dont elle veut faire les compagnes de sa vie purifiée. Elles accourent, et leur montrant avec un pieux respect le saint homme assis à son foyer :

« Cet homme qui est venu vers nous, leur dit-elle, est un évêque des chré-

tiens ! Et il m'a dit : Si vous croyez au Christ et si vous êtes baptisée, tous vos péchés vous seront remis. Qu'en pensez-vous ? » Et les trois prêtresses, Digna, Eumenia et Euprepia, lui répondirent : « Vous êtes notre maîtresse, nous vous avons suivie dans le vice ; comment ne vous suivrions-nous pas dans le pardon de nos péchés ? »

Et après ces paroles, cette nuit qui, comme toutes les autres, devait sans doute se passer dans l'orgie, se passe pour ces filles repentantes dans toutes les ferveurs de la prière, sous le regard et les mains étendues de l'évêque. Le matin venu, Affre avertit sa mère Hilaria de la présence du saint homme, lui apprend le bonheur de sa conversion, et aussitôt la grâce touche la vieille courtisane ; elle n'a plus d'espérance que dans un pareil repentir et dans les bénédictions de l'évêque. Non seulement elle consent à lui donner asile dans une maison qu'elle possède loin de l'hôtellerie, mais quand Affre lui a dit : « Eh bien, à la nuit je vous l'amènerai, » elle s'est écriée pleine de joie : « Amène-le en toute hâte, et s'il s'y refuse tu le supplieras. »

En effet, le soir, Narcisse, entraîné par Affre loin du bouge infâme que sa présence avait si miraculeusement sanctifié, fut amené dans la maison d'Hilaria, où il devait apporter une joie pareille. La vieille Cyprienne tomba à ses genoux, et pendant trois heures, dit la légende, elle les tint embrassés, en disant : « Je vous en supplie, Seigneur, faites que je sois aussi purifiée de mes péchés. »

Ici le légendaire, comme il est d'usage dans ces sortes de récits, fait intervenir le démon qui avant de céder à l'évêque Narcisse cette riche proie, les quatre âmes qu'il lui enlève, le supplie de le laisser encore une nuit, une seule dans l'hôtellerie d'Affre. Narcisse refuse, craignant, pour ces pécheresses à peine acquises à la foi, les dangers de ces heures de la nuit vouées d'ordinaire à l'impureté ; et le démon vaincu disparaît. Le lendemain Affre, ses servantes et sa mère furent baptisées.

Mais bientôt, les soldats du gouverneur Gaïus entourent l'hôtellerie d'Affre ; on saisit la nouvelle chrétienne, on l'entraîne devant Gaïus, qui la menace de la faire brûler vive, si elle ne sacrifie pas aux dieux. Elle refuse, et on l'entraîne dans une île du Lek, où, debout sur un bûcher de sarments, elle mourut en priant le Seigneur.

« Cependant, dit Fleury, Digna, Eumenia et Euprepia, qui avaient été esclaves, pécheresses comme elle et baptisées avec elle par le saint évêque Narcisse, étaient sur le bord du fleuve. Elles se firent passer dans l'île, et trouvèrent le corps de sainte Affre tout entier. Un garçon qui était avec elles repassa à la nage, et en porta la nouvelle à Hilaria, mère de la martyre. Elle vint la nuit avec les prêtres de Dieu, enleva son corps, et le mit à deux milles de la ville, dans un sépulcre qu'elle avait bâti pour elle et pour les siens. Gaïus, l'ayant appris, y envoya, avec ordre de leur persuader de sacrifier, s'il était possible, sinon

de les brûler dans le sépulcre même. Les soldats, après avoir employé en vain les promesses et les menaces, les voyant fermes à refuser de sacrifier, emplirent le sépulcre de sarments et d'épines sèches, le fermèrent sur elles, y mirent le feu et se retirèrent. Ainsi, le même jour que sainte Affre avait été ensevelie, sa mère et ses trois servantes souffrirent le martyre. »

A peu près à cette époque même, où le martyre de sainte Affre, l'hôtelière courtisane, purifiait le sol de la Rhétie et préparait par son pieux exemple la conversion des provinces germaines, naissait et grandissait, dans une petite hôtellerie de la Sicile, une sainte femme qui devait plus que toute autre servir la cause de la foi et lui ouvrir les voies jusqu'au trône impérial. C'est sainte Hélène, la mère de Constantin. Elle était née au IIIe siècle, dans cette ville de Drepranum que Justinien, en souvenir d'elle, devait si richement embellir, et décorer du nom nouveau d'Helenopolis. Son père était hôtelier. Quelques historiens, que cette origine trop peu relevée pour la mère du premier empereur chrétien ne satisfaisait pas, ont voulu la révoquer en doute, et se sont mis à chercher pour Hélène une plus noble parenté. Il en est qui pour cela ont été jusqu'à la dépayser. Ainsi, les agiographes anglais en ont fait une de leurs compatriotes, une noble fille de la ville d'Yorck. Vains efforts! le fait de la naissance d'Hélène dans la petite auberge de Drepanum est resté constant et irréfutable, grâce au témoignage d'Orose, qui, en chrétien de bonne foi, ne nous marchande point la vérité là-dessus, et grâce même à Eutrope qui, bien que moins explicite, nous dit sans périphrase que Constantin était né du mariage assez obscur de Constance « *ex obscuriore matrimonio.* » Après eux, Gibbon, peu soucieux de ne pas contredire les pieux écrivains de son pays et d'enlever une sainte aux martyrologes britanniques, est venu confirmer ce que nous venons de dire de l'origine de sainte Hélène : « Nous sommes forcé d'avouer, écrit-il, qu'elle était fille d'un aubergiste; » puis il ajoute en note : « Il est assez probable que le père d'Hélène tenait une auberge à Drepanum, et que Constance put y loger lorsqu'il revint de son ambassade en Perse sous le règne d'Aurélien. » Mais cette jeune fille, qu'il prenait ainsi dans une auberge, lieu peu accoutumé aux amours pudiques comme vous savez, Constance l'épousa-t-il d'abord, ou bien en fit-il simplement sa concubine? Quoi qu'aient dit Orose et Zozyme, qui prétendent qu'il n'en fit point sa femme, et quoique notre connaissance des mœurs au moins désordonnées des hôtelières de cette époque nous fasse nous-mêmes pencher un peu vers leur avis, ici encore nous nous en référerons à l'opinion peu suspecte de Gibbon, qui, contradictoirement à ce qu'ont écrit Zozyme et Orose, dit qu'Hélène « ne fut pas la concubine de Constance. » N'est-il pas d'ailleurs certain qu'elle était bien légitimement son épouse, quand il la répudia pour épouser Théodora, fille de Maximilien Hercule, mariage qui le rapprochait de l'empire, et qu'à son lit de mort il proclama César, son fils Constantin, ce

qu'il n'aurait pas fait pour un bâtard? D'ailleurs, quelle qu'ait été la conduite d'Helène, la fille de l'aubergiste de Drepanum, pendant sa jeunesse, la fin de sa vie, les œuvres pieuses de la mère de Constantin la rachètent trop bien pour qu'il soit convenable d'y revenir. « L'empereur son fils, dit Fleury, lui fit connaître la vraie religion qu'elle ignorait auparavant, lui donna le titre d'Auguste, et fit mettre son effigie sur la monnaie d'or. Elle disposait de ses trésors, mais c'était pour faire des libéralités et des aumônes. Elle était très assidue aux églises, les parait de divers ornements, et ne négligeait pas les oratoires des moindres villes. On la voyait au milieu du peuple avec un habit simple et modeste dans les assemblée ecclésiastiques. » Il ajoute ensuite, à propos du voyage qu'elle entreprit en Palestine pour retrouver la vraie croix du Christ : « Elle alla, nonobstant son grand âge, visiter les saints lieux, et prendre soin de les orner de somptueux édifices, par la libéralité de son fils. En traversant l'Orient, elle fit des largesses extraordinaires aux gens de guerre, aux communautés et à chacun des particuliers qui s'adressaient à elle. Aux uns, elle donnait de l'argent, aux autres des habits; elle délivrait les uns des prisons, les autres du travail des mines; elle rappelait les exilés. Étant arrivée à Jérusalem, elle commença par faire abattre le temple et l'idole de Vénus, qui profanaient le lieu de la croix et de la résurrection. » Il était impossible de mieux abjurer un passé déshonnête, si tant est que celui de l'hôtelière de Drepanum, devenue impératrice-mère, l'eût jamais été. On devine en effet ce qu'étaient ces temples de Vénus dont l'impiété ironique des païens avait souillé le Calvaire, et qui tombaient enfin à la voix de sainte Hélène; c'était, bien mieux encore que ces cabarets et ces hôtelleries dont nous vous avons tant parlé, un *lupanar* éhonté : la débauche n'y était pas seulement mise en pratique avec tous ses raffinements et son cynisme, mais déifiée et érigée en culte.

Eusèbe parle ainsi de celui que Constantin, fidèle à l'exemple de sa mère, fit détruire dans les montagnes de Phénicie : « C'était un bois et un temple consacrés en l'honneur d'un infâme démon appelé Vénus, non dans une place publique, pour servir d'ornement à une grande ville, mais dans un endroit du mont Liban. On y tenait une école ouverte d'impudicité... C'était un endroit privilégié pour commettre impunément l'adultère et d'autres abominations. Personne n'en pouvait arrêter le cours, puisque personne n'osait entrer en ce lieu, pour peu qu'il eût d'honnêteté et de retenue. L'empereur, en ayant eu connaissance, jugea que ce temple ne méritait pas d'être éclairé des rayons du soleil, et commanda qu'il fût renversé, ainsi que ses statues et ses ornements. » Devant ces scandales consacrés par une religion, on se sent tenté de trouver moins coupables les hôteliers et les cabaretiers, que nous avons vus tant de fois être les ministres de pareilles débauches. Quel mal pouvait-ce être pour un païen d'ouvrir sa maison à des orgies, qui, avant de venir chez lui, avaient trouvé asile

et protection dans les temples? Mais c'est surtout après de semblables récits qu'on se prend à bénir, comme la providence des mœurs, la foi nouvelle qui, chassant devant elle toutes ces impuretés, toutes ces divinités du libertinage et de l'orgie, mit à leur place un dieu chaste et une vierge.

Depuis quelque temps, s'abandonnant malgré soi à l'erreur de certaines idées courantes, on s'accoutume à croire que le christianisme primitif, véritable socialisme anticipé, vrai communisme précurseur de l'autre, jeta ses racines dans les classes inférieures du monde romain, d'où il aurait monté et grandi jusqu'au sommet de la société antique, qu'il couvrit enfin tout entière. On se trompe ; son action était trop intelligente, et il flattait trop mal les appétits grossiers des castes asservies pour être exclusivement populaire. D'un autre côté, il prêchait trop haut l'austérité, le mépris et l'abandon des richesses, pour avoir prise sur les races patriciennes si bien gorgées des trésors du monde, si obstinément égoïstes dans leurs jouissances. Il ne pouvait attaquer le monde antique ni par les bas-fonds ni par son faîte ; c'est aux classes moyennes qu'il s'en prit, sûr de le serrer ainsi de plus près, et pour ainsi dire corps à corps. Là se trouvait un ferment des vieilles semences stoïciennes qui avaient germé dans les écrits de Sénèque et de Tacite, qui avaient échauffé contre la licence romaine l'âpre indignation de Juvénal et de Perse, et qui par ces plaintes sensées des philosophes et des historiens, par ces violentes attaques des satiriques, en sapant la civilisation antique, la religion des sens, avaient préparé l'ère de la civilisation moderne, la religion des âmes. D'abord pourtant, nous devons le dire, l'action du christianisme avait été grande sur les classes populaires ; mais quand elles virent qu'il y avait plus d'austérités dans ses promesses que de jouissances réelles et de libertés, elles s'y vouèrent avec moins d'empressement et même lui devinrent hostiles. De là le nombre considérable aux premiers siècles, puis toujours décroissant, des prosélytes chrétiens dans les races plébéiennes, ce qui fait dire à M. Beugnot dans sa remarquable histoire de la *Destruction du paganisme :* « On répète habituellement que le christianisme était la religion des plébéiens, des pauvres, des malheureux, de tous ceux enfin qui souffraient de l'organisation imparfaite de la société romaine ; cela fut vrai à une époque, mais ne l'était plus au IVe siècle, quoique saint Jérôme ait encore dit : *Ecclesia Christi de vili plebicula congregata est.* »

On nous objectera peut-être quelques conversions étranges, telles que celles de sainte Affre déjà racontée, celle de sainte Aglaé, celle de saint Genest le comédien, celle de Flora et Héléna les courtisanes, que, de l'aveu des Bollandistes eux-mêmes, on eut tant de peine à canoniser, à cause de leur ancien métier ; et se fondant sur ces faits exceptionnels, on viendra soutenir, en concluant contre nous, que le christianisme recruta ses premiers prosélytes non seulement chez les classes infimes, mais chez les plus réprouvées. Nous n'admettons

pas la première partie de cette conclusion, mais, en revanche, nous ne récuserons pas aussi expressément la seconde, nous persévérerons dans ce que nous avons dit de l'action à peu près négative de la foi nouvelle sur les castes inférieures, esclaves, clients, corporations de métiers, etc.; mais nous ne nierons pas qu'elle pût avoir quelque prise sur les courtisanes, les comédiens, classes plus rabaissées, mais aussi plus intelligentes dans leur abaissement, ayant mieux conscience de leur ignominie, et devant même courir avec une sorte d'ardeur à cette religion qui leur rendait le repentir possible, et qui, dans la pénitence, leur montrait le pardon céleste, cette grande délivrance du pécheur.

Qu'avaient à gagner les esclaves qui se faisaient chrétiens? La liberté, c'est vrai, car le Christ émancipait tous ceux qui venaient à lui. Mais cette liberté, il fallait l'acheter par tant d'austérités, par un asservissement si rigoureux aux préceptes de la morale la plus sévère, qu'à ce prix-là, ils ne s'en souciaient plus. Mieux valait pour eux l'esclavage grossier avec la jouissance de choses qu'on volait au maître pour s'en faire un *pécule*, avec l'espoir d'un affranchissement plus ou moins lointain, mais destiné par avance aux métiers les plus vils et les plus lucratifs, quand l'heure en était enfin sonnée. Nous ne nous étonnons donc pas de voir la race esclave non seulement repousser le christianisme et faire fi de la liberté qu'il lui offre, mais bien plus, le poursuivre de sa haine, et prêter à ses persécuteurs l'aide de ses ignobles délations. Sous Marc-Aurèle, qui donc à Lyon et à Vienne accuse le plus hautement les chrétiens? qui donc crie le plus haut qu'ils mangent de la chair humaine, et commettent des incestes? Ce sont les esclaves. Si les idoles renversées ailleurs restent debout dans les champs, c'est aussi parce que les maîtres, convertis eux-mêmes, craignent, par cette destruction, d'ameuter contre eux toute cette tourbe servile, qui croira voir tomber, avec les statues des faux dieux, le *palladium* de son esclavage sensuel. Cet acharnement des esclaves en faveur de l'ancienne religion, et contre la nouvelle, perpétua longtemps la force du polythéisme dans les campagnes. Alors même que le christianisme est tout-puissant dans les villes, c'est à peine s'il a pu se faire quelques prosélytes dans les villages, au milieu de la population d'esclaves (*villici*) et des hôteliers (*diversores*) des grandes routes. De là vient qu'au ve siècle on appelait encore le Christ le Dieu des villes,

Magnus qui colitur solus in urbibus.

et qu'on donne au contraire au polythéisme le nom nouveau de *paganisme* ou religion du paysan (*paganus*). Les prêtres vagabonds que nous avons déjà rencontrés tant de fois, traînant leur oisiveté gourmande dans les tavernes de Rome et de la banlieue, les *galli* ou prêtres de Cybèle, sont encore pour beaucoup dans cette influence prolongée du polythéisme sur les gens de la campagne.

Le culte de Cybèle, la mère des dieux, avait bien un peu baissé vers le temps d'Héliogabale; un autre plus nouveau, celui de la déesse syrienne venue d'Orient à cette époque, avec tout l'attirail des autres rites mithraïques, avait assez vite succédé à sa vieille popularité; mais, les *galli*, prêtres souples s'il en fut, s'étaient plus vite encore accommodés de la nouvelle venue. Sans mettre tout à fait au rebut leur vieille déesse, ils s'étaient faits les ministres charlatans de cette idole de fraîche importation. Désormais, dans leur pèlerinage à travers les bourgs, de taverne en taverne, on put voir, sur le dos de leur pauvre bourrique, l'antique Cybèle au front couronné de tours, côte à côte avec la noire statue de la Vénus syriaque. Le malheureux Lucius, métamorphosé en baudet, succombait sous un fardeau pareil dans ses courses à travers la Thessalie et la Macédoine : c'est un de nos prêtres mendiants qui l'avait acheté au marché de Béroë, ainsi qu'il le raconte par l'organe de Lucien, si bien traduit lui-même par P.-L. Courier : « La fortune, dit-il, qui se jouait à me faire éprouver tant d'accidents divers, m'amena un nouveau maître, non tel que j'eusse pu le souhaiter, car c'était un de ces vagabonds, un de ces quêteurs qui vont, portant par les campagnes la déesse de Syrie, et la font mendier de maison en maison, homme déjà sur l'âge et le plus sale bardache de toute sa confrérie, lequel, ayant offert de moi un demi-écu, fut pris au mot, et sur-le-champ m'emmena bien malgré moi, qui gémissais d'avoir à servir de telles gens. » Puis continuant le récit de ses mésaventures auquel nous gagnons de connaître ces nomades, ces montreurs de reliques, bohémiens dévots de l'antiquité, il ajoute plus loin : « Le lendemain, ils se mirent à l'ouvrage, comme ils disaient. Premièrement, ils habillèrent la déesse et me la chargèrent sur le dos; puis nous sortîmes de la ville, et allant par pays, arrivâmes en un bourg. Là on m'établit porte-dieu; je ne bougeai tandis que la sainte penaille faisait rage de danser et de souffler dans ses flûtes avec mille contorsions et grimaces épouvantables, roulant les yeux, tordant le cou, la tête renversée, leur mitre en arrière; ils se tailladaient les bras avec des épées, se coupaient la langue avec les dents, et remplissaient de sang toute la place à l'entour; ce que voyant, j'entrai dans des peurs non pareilles, doutant qu'il ne fallût aussi du sang du baudet de la déesse. Après s'être ainsi déchiquetés, ils commencèrent leur quête, et recueillirent des assistants d'abord force menue monnaie, puis des provisions de toute espèce que ces bonnes gens leur apportaient, qui un baril de vin, qui un sac de farine, du pain, du fromage, des figues, et jusqu'à de l'orge pour l'âne. C'était de ces dons qu'ils vivaient et entretenaient la déesse dont j'étais porteur. » Rien qu'en voyant ces grasses offrandes données avec un si pieux élan, et si avidement reçues, comment ne pas comprendre l'influence tenace d'un culte qui avait pour adorateurs des gens aussi niaisement superstitieux que les villageois qui donnent ici la dîme, et pour prêtres des saltimbanques aussi

éhontés que ceux qui tendent la main pour la prendre? » Le polythéisme tenait donc dans les populations villageoises par deux racines bien puissantes, la superstition du croyant et l'intérêt du prêtre. Il fallut au christianisme toute la persévérance courageuse de ses évêques et de ses missionnaires pour substituer ses rites si purs à ces indignes momeries. Nous croyons même qu'il dut faire pour cela quelques concessions aux habitudes des paysans, comme il en fit tant aux autres coutumes païennes, pour s'établir doucement à leur place. Il chercha, pour succéder à l'influence des prêtres de Cybèle sur ces esprits rustiques, un équivalent purifié, et il le trouva : ce furent les moines quêteurs et plus tard les moines mendiants, qui par malheur devaient trop bien remplacer partout nos *galli* vagabonds et ivrognes, et retrouver trop fidèlement leur trace, de la cabane où ils quêtaient, à la taverne où ils s'enivraient.

Pour en finir avec ces *galli*, *calibitæ* ou prêtres de Cybèle, prédécesseurs directs, mais indignes, des moines mendiants, et qui furent si longtemps de nos héros, nous allons citer la page éloquente que leur consacre M. A. Beugnot, notre habile devancier dans l'appréciation de l'influence de ces nomades sur l'esprit des campagnes. Ce sera une manière de nous résumer sans faire aucune redite, et en ajoutant même quelques faits nouveaux à ceux que nous avons déjà donnés :

« Il n'était pas de province de l'empire romain, dit-il, où ces prêtres ne pénétrassent, et où ils ne parvinssent à séduire les classes inférieures de la société; ils erraient de bourgade en bourgade, attirant le peuple par leur costume bizarre et par leurs bouffonneries. Ils chantaient et dansaient au son du tambour de basque, ou en frappant sur des vases de métal. Rien n'égalait leur habileté dans l'art d'abuser de la crédulité des villageois dont ils amusaient les goûts et les habitudes, afin de mieux les maintenir sous le joug de la superstition. Leurs mœurs étaient décriées, et l'on citait ces prêtres comme le type de l'ignorance, de l'oisiveté et de la gourmandise. Je suis surpris qu'un clergé si corrompu fît naître chez les paysans un autre sentiment que celui du mépris, mais il faut observer que, dans son sein, existait une hiérarchie assez sagement combinée. Un grand prêtre, nommé *archigallus*, défendait les intérêts communs de cette institution sacerdotale, dont les divers membres, subissant une odieuse mutilation, se trouvaient par cela même, former une société à part, société hideuse, misérable, mais qui, à une époque où le paganisme était fort affaibli, se soutenait au moins par l'union forcée de tous les malheureux qui la composaient. » Comme dernier moyen d'influence, et c'était peut-être le plus efficace de tous, les prêtres de Cybèle se faisaient les devins des gens de la ville et de la campagne. Ils allaient, colportant partout leur art prophétique, révélant l'avenir à qui le demandait, à ceux surtout qui les payaient bien. Le grand collége divinatoire était à Rome. « L'archigallus, dit

encore M. Beugnot, habitait sur le Vatican ; là il tenait bureau ouvert de divination, et se faisait appeler *vaticinator.* » Encore une fois, il est évident, après tout cela, que le christianisme venant apporter ses chastes institutions, son amour du vrai et de la morale, sa haine des superstitions et des fausses prophéties, au milieu de populations ainsi envahies par les doctrines païennes, ainsi exploitées par les charlatans du paganisme, devait s'y créer moins de prosélytes fervents que d'ennemis et de persécuteurs.

Après avoir vu comment les paysans de l'antiquité, guidés par ces devins de cabaret, comprenaient et pratiquaient la religion, veut-on savoir de même comment ils entendaient et pratiquaient le pouvoir quand la violence leur en avait conquis une ombre ; qu'on lise ce court passage du *Querolus*, comédie latine du IVe siècle, où il est fait une cruelle allusion aux *Bagaudes*, paysans révoltés des bords de la Loire.

LE DIEU LARE.

Quel pouvoir veux-tu que je te donne ?

QUEROLUS.

Le pouvoir de dérober ceux qui ne me doivent rien, de frapper les étrangers, et de ruiner mes voisins.

LE DIEU LARE.

Ah ! ah ! mais c'est le brigandage que tu veux, et non le pouvoir ! Je ne sais pas en vérité comment te donner cela. Cependant j'ai trouvé moyen de te satisfaire. Va sur les bords de la Loire.

QUEROLUS.

Eh bien !

DE DIEU LARE.

Là on vit hors du droit des gens ; là point de fictions sociales ; là on prononce sous un chêne les sentences capitales, et on les écrit sur les os ; là les paysans sont orateurs, les simples particuliers sont juges ; là tout est permis ; si tu es riche, on t'appelle *palus*, car c'est ainsi qu'on parle aujourd'hui dans notre Grèce ! O forêts ! ô solitudes ! qui donc a dit que vous êtes libres ?...

Qu'en dites-vous ? le christianisme pouvait-il jamais se prendre à des populations pareilles ? Pouvait-il espérer de faire pénétrer ses doctrines de paix et d'austère pauvreté au milieu de cette jaquerie du IVe siècle qui ne rêve déjà la force que pour organiser le pillage ? Non, ces races de la campagne, si brutales dans leurs désirs, si farouches dans leurs actes, devaient s'obstiner à rester païennes ; et les chrétiens devaient les repousser et les maudire, ainsi que Salvien l'a tenté, mais avec trop d'indulgence peut-être et de miséricorde. Ce qu'ils font, en effet, c'est du communisme en action, c'est du socialisme pratique comme en voudraient faire, par les mêmes moyens et aux mêmes lieux, ces démagogues de la Sologne et du Berry, véritables *Bagaudes* du XIXe siècle.

Si nous passons maintenant aux esclaves, et cherchons à montrer que le christianisme, malgré ses promesses de liberté, n'était pas fait pour les séduire, mais devait au contraire les trouver au premier rang de ses plus ardents ennemis et de ses persécuteurs; comme nous l'avons dit déjà, nous n'irons pas bien loin pour trouver nos preuves. Le monologue de l'esclave Pantomalus, qui ouvre le troisième acte de cette même comédie du *Querolus*, suffira pour le faire voir avec la plus éloquente et la plus complète évidence. Dans cet incroyable fragment, « dernière grande peinture des mœurs que nous ait laissée la comédie antique, » comme l'a si bien dit son très-habile et très-savant traducteur M. Charles Magnin, la vie de l'esclave voleur et libertin va se déployer tout entière. On va le voir en scène tout entier, posant dans l'orgueil de ses débauches, de ses vols et de son ignominie. Il ne va rien omettre de ce qui devrait faire sa honte et de ce qui fait sa vanité; il va nous dire ses ivresses nocturnes dont il vole les instants à son maître et au sommeil; ses longues orgies au bain avec des servantes effrontées et libertines; puis, après s'être bien vanté de ses vices, avoir bien maudit son maître dont il médit en le ruinant, il terminera par l'apologie de l'esclavage qui lui livre des plaisirs si complets et si peu disputés. Chaque mot de ce monologue de Pantomalus est un éloge des vices du paganisme, dont la licence ordurière égaie si bien son esclavage, et en même temps un sanglant blasphème contre les vertus de ce christianisme qui le rendrait libre malgré lui. Nous allons donc vous le donner tout entier, malgré sa longueur, et en dépit de quelques détails un peu moins directs que le reste pour l'intérêt de notre sujet. Mais ce serait malheur de l'écourter, même d'une ligne; tel qu'il est, c'est un tableau trop achevé, c'est un résumé trop complet de la vie des derniers esclaves, cette première des races maudites que nous avons déjà tant de fois heurtées au passage, et que tant de fois encore nous devrons rencontrer.

PANTOMALUS (esclave).

« Il est reconnu que tous les maîtres sont des scélérats, cela est très manifeste; mais j'ai éprouvé qu'il n'y en a pas de plus méchant que le mien. Ce n'est pas qu'on ait rien à redouter de cet homme, mais il est d'une humeur trop désagréable et trop aigre. A-t-on volé quelque bagatelle au logis, il se répand en imprécations comme si c'était là un grand crime. Voit-il détruire quelque chose, il se récrie et nous maudit de la belle manière. Si l'un de nous jette au feu un siége, une table, un lit, il se plaint de notre précipitation : c'est le mot d'usage. S'il pleut par les toits, si les portes sont mal closes, il appelle tout le monde, il veut voir tout lui-même. Par Hercule! cet homme est insupportable. Il écrit de sa main toute la dépense; ce qu'on n'a pas dépensé, il

veut qu'on le lui rende. En voyage, combien n'est-il pas disgracieux et intraitable! Quand nous devons nous lever avant le jour, nous buvons d'abord et nous dormons ensuite, c'est la cause d'une première querelle. Ensuite, entre le réveil et la libation du soir, il survient nécessairement beaucoup d'autres occasions de plaintes. La foule effrayée, les réquisitions des bêtes de somme, la fuite des conducteurs, les mules dépareillées, les harnais mis à l'envers, un muletier qui ne sait pas se conduire lui-même; ce sont là pour lui en voyage des sujets d'inculpations perpétuelles. Avec tout autre, il suffit d'avoir un peu de patience, le temps calme tout; Querolus, au contraire, trouve un germe de querelle dans une querelle. Il fait naître les reproches les uns des autres. Il ne veut pas qu'on se serve d'un chariot qui ne vaut rien, ni d'un animal trop faible : Pourquoi ne m'en as-tu pas prévenu? s'écrie-t-il comme s'il n'avait pas pu le voir lui-même. Oh! que les maîtres sont injustes! S'il s'aperçoit par hasard d'une faute, il dissimule et se tait. Il ne vous accuse que lorsqu'il n'y a plus moyen de s'excuser et de lui répondre : C'est ce que j'allais faire; j'allais vous le dire. Toutes les fois qu'il nous envoie en route d'un côté ou d'un autre, il veut qu'on revienne au jour marqué. Et remarquez l'artifice de ce méchant homme. Il nous accorde toujours un jour de plus pour que nous soyons de retour à l'époque fixée. Ne cherche-t-il pas des sujets de colère? Nous, en effet, quel que soit le délai qu'on nous accorde, nous nous réservons le jour où nous devrions revenir. Aussi notre maître, qui ne veut pas qu'on le trompe ni qu'on dérange ses projets, s'il veut nous avoir auprès de lui aux calendes, nous enjoint de revenir la veille. Mais voilà bien une autre affaire! il exècre tout esclave qui s'enivre, et il reconnaît la chose sur-le-champ; il voit du premier coup d'œil, à votre visage et à vos lèvres, la quantité et la qualité du vin que vous avez bu. Il ne veut absolument ni qu'on le trompe ni qu'on le circonvienne selon l'usage. Est-il possible que personne le serve à son gré ou le satisfasse? Il ne veut pas que l'eau chaude sente la fumée, ni que les coupes gardent la trace des vins parfumés. Et jusqu'où ne pousse-t-il pas la recherche? Un vase bossué ou ébréché, une amphore sale ou manchote; un flacon cassé, plein de lie ou couvert d'une couche épaisse de cire, ce sont là des choses qu'il ne peut voir de sang-froid, et qui font bouillonner sa bile. Je ne comprends pas comment il pourrait se faire aimer avec un si mauvais caractère. Il s'aperçoit tout de suite quand le vin est falsifié ou affaibli par l'eau (*corruptum tenuatumque lymphis*). Nous mêlons ordinairement un vin avec un autre; peut-on appeler falsification (*adulterium*), alléger une bouteille de vin vieux, et la remplir de vin nouveau? Eh bien! Querolus regarde cela comme un crime abominable! Si peu qu'il y ait de fraude, il le soupçonne à l'instant. Il n'y a pas jusqu'aux monnaies d'argent qu'il croit qu'on lime et qu'on altère sans cesse, parce qu'on l'a fait une fois. La différence est pourtant bien petite, l'argent est toujours de la

même couleur. Quant aux pièces d'or, il y a mille moyens de les altérer. Nous les changeons et les rechangeons, c'est un usage qu'on ne peut changer (*muta remuta facimus, et hoc mutari non potest*). Il n'y a pas moyen de distinguer deux choses si semblables. Qu'est-ce qui se ressemble autant qu'une pièce d'or et une pièce d'or? Ici on prend garde à tout quand il est question d'or; on s'enquiert de l'âge, de la couleur, du titre, de la légende, de la patrie, du poids, jusqu'à un scrupule. On regarde de plus près à l'or qu'aux hommes. C'est que, quand il s'agit d'or, il s'agit de tout (*ubi aurum est, totum est*).

» Autrefois Querolus n'avait pas toutes ces pensées, mais les méchants gâtent les bons. Cet Arbiter, chez qui je vais en ce moment, quelle âme scélérate! Il diminue la nourriture de ses esclaves, et il leur demande plus d'ouvrage qu'ils n'en peuvent faire. Si la loi le permettait, il retournerait le boisseau pour en tirer un lucre honteux. Aussi, quand le hasard ou sa volonté rassemble Querolus et lui, ils se donnent des leçons mutuelles. Et cependant, par Hercule! s'il faut tout dire, je préfère mon maître; car enfin, quel qu'il soit, il ne nous refuse pas le nécessaire. Seulement il frappe trop fort, et il crie toujours. Que Dieu les confonde tous deux dans sa colère!

» Et cependant nous ne sommes pas si malheureux ni si sots que quelques uns le pensent. On nous accuse de trop dormir parce que nous dormons le jour; mais, si nous dormons le jour, c'est que nous veillons la nuit. Le serviteur qui se repose dans la journée, veille tout le reste du temps. Je ne crois pas que la nature ait rien fait de mieux au monde que la nuit. La nuit est pour nous le jour: c'est alors que nous faisons tout ce qui nous plaît. La nuit nous allons au bain, quoique ce soit l'usage d'y aller le jour (*nocte balneas adimus quamvis sollicitet dies*); nous nous baignons avec les jeunes servantes de nos maîtresses (*cum pedissequis et puellis*). N'est-ce pas là une vie libre? Tout est alors aussi bien éclairé, aussi resplendissant qu'il convient pour ne pas nous trahir. Je presse une belle que son maître voit à peine habillée (*ego nudam teneo, quam domino vestitam vix videre licet*); je parcours son flanc (*latera lustro*), je mesure le volume et les anneaux de ses cheveux déroulés; je m'assieds près d'elle, je l'embrasse et je suis embrassé; je la presse et je suis pressé. Quel maître a ce bonheur? Ce qui met le comble à notre félicité, c'est qu'entre nous, il n'y a pas de jalousie. Chacun de nous vole, mais personne n'en souffre, parce que tout est commun. Nous enfermons nos maîtres et nous les excluons de nos assemblées; il n'y a d'union qu'entre les esclaves des deux sexes. Malheur à ceux dont les maîtres veillent tard! Tout ce qu'on retranche à la nuit, on le retranche à la vie de l'esclave. Combien d'hommes libres voudraient pouvoir être maîtres pendant le jour, et esclaves pendant la nuit! Tu n'as pas le temps, Querolus, de vouloir partager ces plaisirs; toi, tu comptes ton revenu. Pour nous, toutes les nuits sont des noces, des anniversaires, des jours de jeux, de

fêtes, de danses avec de belles esclaves (*nuptia*, *natales*, *joca*, *debacchationes*, *ancillarum feriæ*). C'est pour cela que quelques-uns d'entre nous ne veulent pas être affranchis (*quidam nec manumitti volunt*); car quel homme libre pourrait suffire à tant de dépenses, et jouir d'une pareille impunité? »

« Non, dit ici avec un juste enthousiasme M. Ch. Magnin, il n'y a rien dans aucun auteur de la même époque qui nous fasse mieux connaître les mœurs de la famille au IVe siècle; rien qui peigne plus à nu cette demi-révolte, ce demi-affranchissement des esclaves que le christianisme était sur le point de transformer en serfs; rien qui nous montre avec plus de verve et de poésie cette frénésie de plaisirs et de danses qui transportait l'esclave ancien comme elle transporte aujourd'hui le noir dans nos colonies. Là aussi les esclaves des deux sexes, épuisés des travaux du jour, dansent toute la nuit au bruit des bâtons qu'ils frappent en mesure. Non, je ne connais rien de plus curieux que ces cinq ou six pages perdues dans cette pièce si étrangement dédaignée jusqu'ici. En vérité, ce monologue n'est pas moins caractéristique des mœurs du IVe siècle que celui de Figaro des mœurs du XVIIIe. »

Pantomalus continue :

« Mais je suis resté ici trop longtemps, je crois que mon maître a crié selon sa coutume. Je devais faire ce qu'il m'a dit, aller chez ses amis : mais qu'y faire? il faut le laisser gronder. Ils sont nos maîtres, ils peuvent dire tout ce qu'ils veulent et aussi longtemps qu'il leur plaît. C'est à nous de le souffrir. Les justes dieux ne m'accorderont-ils jamais ce que je leur demande? Tout maître dur et revêche devrait être exclu des fonctions municipales, du barreau et des offices du palais? Pourquoi cela? Parce qu'après la prospérité, l'abaissement est plus humiliant. Que ne souhaité-je plutôt qu'il fasse toujours ce qu'il fait? Couvert de sa toge, qu'il continue de quêter des suffrages, de dîner chez les juges, d'épier l'heure où s'ouvrent les portes des grands; qu'il soit l'esclave des esclaves; que, comme un charlatan qui guette des dupes, il erre de place en place, cherchant partout et épiant les heures et le temps, le matin, à midi, le soir; qu'il salue sans pudeur ceux qui le dédaignent, qu'il aille au-devant des gens qui l'évitent; que dans l'été il soit brûlé dans une chaussure étroite et neuve. »

Après un pareil morceau, où tous les vices de l'esclavage antique se montrent si bien dans leur complète et hideuse nudité, il n'est pas besoin, je pense, de rien ajouter. Il est évident que la race servile ainsi dégradée, ainsi perdue de vices, était indigne du christianisme et de la liberté par lui offerte. Elle se rendait justice en les repoussant. Les apôtres de la foi nouvelle n'en persévérèrent pas moins dans leurs nobles tentatives, ils s'obstinèrent toujours, et avec les mêmes efforts, à l'émancipation de ces misérables, qui les récompensaient par l'outrage et le martyre. Peut-être même, tant ils y mettaient une pieuse ardeur, se fussent-ils contentés d'atteindre leur but libérateur, sans atteindre en même

temps celui de la foi ; peut-être, avec l'aide des empereurs et des familles patriciennes qu'ils gagnaient peu à peu à leur sainte cause, fussent-ils parvenus à obtenir pour les esclaves le bénéfice de l'affranchissement, avant d'obtenir pour la religion celui de leur conversion sincère. La partie alors eût été inégale, la foi chrétienne eût perdu autant que la charité y eût gagné ; mais les grandes invasions survinrent, qui y mirent bon ordre. Ce que le christianisme tentait de faire en faveur des esclaves et malgré eux, elles vinrent brutalement le défaire. Alors même que l'apôtre chrétien disait, la croix en main, avec la plus angélique ferveur, à cette tourbe avilie : « Soyez libres, soyez égaux, » le chef barbare, accouru des confins de l'Est et du Nord, s'écriait la framée au poing : « Courbez la tête, soyez encore esclaves. » Paroles sinistres qui furent l'arrêt d'une nouvelle servitude, imposée cette fois non seulement à la race servile, mais à la race affranchie, mais à la race libre et riche, au monde romain tout entier. La main de Dieu était là. Il fallait que toutes ces castes vieillies, que tout ce monde en décadence fût plongé dans un universel servage, et, s'y retrempant dans la souffrance et les rudes labeurs, apprît enfin à devenir digne des bienfaits de cette religion dont il avait d'abord renié les doctrines et repoussé les douces libertés.

Nous ne sommes pas les premiers à remarquer cet antagonisme du principe barbare consacrant un nouvel esclavage, et du principe chrétien cherchant à briser la servitude antique ; lutte singulière, de laquelle devait naître la féodalité, par un premier triomphe de l'élément barbare, mais de laquelle devait se dégager aussi peu à peu, par l'influence lentement victorieuse du christianisme, le principe de l'égalité et des libertés modernes. Un écrivain du *Westminster Review* disait en 1835, au sujet de cette longue lutte :

« Il arriva quelque chose d'étrange : d'un côté, le mouvement de la révolution chrétienne s'opérait en faveur de la liberté, de l'affranchissement et du droit du pauvre ; de l'autre, le mouvement politique de l'irruption barbare s'opérait en faveur d'un nouveau pouvoir, père d'un nouvel esclavage. L'action ne suivait pas la réaction ; les deux mouvements contraires étaient simultanés, et la combinaison singulière, née de cette contradiction, a peut-être été mal étudiée par les historiens. Maîtres romains devenus esclaves des conquérants ; anciens esclaves romains passant sous de nouveaux maîtres ; anciens esclaves des Germains et des Goths attachés à la destinée de leurs possesseurs ; prêtres chrétiens placés sur la limite des deux nations, conquise et conquérante, esclave et maîtresse ; cette immense complication remplit le moyen âge et fit la féodalité. Ces diverses nuances de servitude produisirent les divers degrés de vasselage. Il était si difficile d'anéantir l'esclavage, institution enracinée à la fois dans les mœurs du peuple conquérant et dans les lois du peuple conquis, que les monastères eux-mêmes eurent des esclaves. »

Les gens dont nous faisons ici plus spécialement l'histoire, les cabaretiers et les aubergistes devaient être, tout infimes qu'ils fussent, pour une assez large part d'influence vicieuse dans la longue persistance des rites païens, et dans l'opposition que rencontrait le christianisme au milieu des classes asservies et des castes viles. Instruments et refuges de la débauche païenne, ils étaient les ennemis-nés de l'austérité chrétienne. Comment eux, en effet, prêtres et ministres de tous les dieux gloutons, se fussent-ils accommodés d'une religion qui commandait le jeûne, et faisait une loi de l'abstinence? Le paganisme, avec ses divinités sensuelles, ses orgies, ses repas sacrés, ses libations dans les temples et sur les tombeaux, était le seul culte qu'ils pussent comprendre, et à la défense duquel ils dussent se vouer corps et âme. Non-seulement ils vivaient des débauches qu'il permettait, mais encore des sacrifices qu'il exigeait. Le *popa*, nous vous l'avons dit déjà, était tout ensemble un victimaire et un cabaretier. Il ne faut donc pas être surpris si, pressés par l'intérêt de leur double métier, nous les voyons des premiers à repousser les chrétiens, et des derniers aussi à tenir bon contre eux, sur la brèche du paganisme croulant de toutes parts.

Sous Alexandre Sévère, la lutte est déjà ouverte, et les chrétiens sont si faibles, sinon par le nombre au moins par l'autorité et les moyens de défense, qu'ils résistent à grand'peine contre cette tourbe indigne qui s'est levée contre eux. Il s'agit d'un terrain resté vague, dont ils se sont emparés pour y construire une église, et que la corporation des cabaretiers s'est mise à revendiquer nous ne savons à quels titres. Le procès devint sérieux par l'animation pleine de clameurs qu'y apportent nos cabaretiers, et à laquelle sans doute les chrétiens n'opposent qu'une contenance grave, mais ferme. La cause arrive enfin devant le tribunal de l'empereur. Et par bonheur c'était Alexandre Sévère, le premier prince dont le cœur se fût ouvert pour les chrétiens à des sentiments autres que le mépris et la haine. Il s'en tira en juge habile, c'est-à-dire, en homme qui, sans blesser l'ancien culte, ne veut pas manquer l'occasion de consacrer le droit du culte nouveau auquel il a voué des sentiments secrets, et même, dit-on, une adoration cachée. Nous allons laisser Lampride, son historien, vous dire quelle sentence il rendit dans ce curieux procès :

« Les chrétiens s'étant emparés d'un endroit qui avait été public, des cabaretiers (*popinarii*) le revendiquèrent; et Alexandre décida qu'il valait mieux de toute manière le consacrer au culte d'un Dieu que le laisser à des cabaretiers. »

Les chrétiens, ayant ainsi obtenu gain de cause par le jugement impartial d'Alexandre Sévère, restèrent en possession du terrain contesté, et purent bâtir leur église. C'est la première qu'ils édifiaient à Rome, leur culte n'ayant eu jusque-là pour refuge que les profondeurs des catacombes. On a cherché où pouvait être cette première église de Rome, élevée sur un sol que son premier usage et la revendication des taverniers prédestinaient si mal à cette pieuse fon-

dation, et l'on a cru la retrouver dans la vieille basilique de Sainte-Marie, au delà du Tibre (*Sancta-Maria transtiberina*). L'antiquité de cette église, mère et prototype de toutes celles du monde, remonterait en effet, selon les topographes de Rome, au pontificat de Calixte, qui correspond lui-même, comme on sait, aux dernières années du règne d'Héliogabale, et à la première de celui d'Alexandre Sévère. Ce qui aurait fait, selon Eusèbe, que les chrétiens avaient préféré à tout autre, pour la construction de leur église, ce lieu que leur disputaient les cabaretiers, c'est qu'environ au temps où naquit le Sauveur, on y avait vu jaillir tout d'un coup une source d'huile ; détail miraculeux dont nous laissons la responsabilité à l'écrivain légendaire, comme Pitiscus l'a fait prudemment avant nous.

Les cabaretiers de Rome, en se mettant ainsi dès le règne d'Alexandre Sévère en lutte ouverte avec les chrétiens, semblaient pressentir le coup mortel que la nouvelle religion allait indirectement porter à leur métier par ses préceptes d'austère morale et de sobriété. En cherchant à détruire les sacrifices, elle les anéantissait eux-mêmes. Comment en effet leur commerce s'alimentait-il? Moins par le débit du vin au détail et par les gens qui venaient boire dans leur *popine*, que par les libations dans les temples et sur les tombeaux. De quelle manière s'approvisionnaient-ils? Nous vous l'avons fait voir déjà, avec les viandes de l'autel. Comment vouliez-vous alors qu'ils se fissent volontiers les croyants d'une religion qui, par les actes de ses conciles, celui d'Orléans en 533 en fait foi, excommuniait tout chrétien retournant aux sacrifices et y mangeant de la chair immolée, et qui inspirait continuellement à ses prêtres, contre les rites de l'ancien culte, des paroles d'anathème telles que celles-ci, prononcées par saint Gaudence, évêque de Brescia, dans un de ses sermons :

« Les hommes, cédant à leur gourmandise, commencèrent par manger les mets qu'ils avaient préparés pour les morts ; ensuite ils ne craignirent pas de célébrer en leur honneur des sacrifices sacriléges. Car il est difficile de penser qu'ils remplissent un devoir envers leurs morts, ceux qui, d'une main rendue tremblante par l'ivrognerie, dressent des tables sur les sépulcres, et disent d'une voix inintelligible : *L'esprit a soif*. Je vous en supplie, prenez garde à ces choses, de peur que Dieu irrité ne livre aux fureurs de l'enfer ses contempteurs et les ennemis qui ont refusé de porter son joug. » Comment encore les *cabaretiers*, les *bouchers*, les *baigneurs*, tous ces gens exerçant des métiers de gourmandise ou de débauche, eussent-ils pu ne pas combattre une religion qui, par ses préceptes de minutieuse austérité, mettait le Carthaginois Publicola, chrétien novice et peu instruit sur ses devoirs, dans l'obligation de poser à saint Augustin ces huit questions, dont l'exposé seul est un blâme amer contre les anciens rites et les usages qui les font vivre :

« 1° Un chrétien épuisé par une abstinence d'un, de deux ou de plusieurs

jours, ne peut plus résister au besoin ; réduit à craindre de mourir de faim, il aperçoit des mets déposés aux pieds d'une idole ; il est seul, il ne trouvera pas ailleurs d'aliments : doit-il se laisser mourir ou prendre ce qui est aux pieds de l'idole ?

» 2° Un chrétien est invité à dîner par son ami, on sert de la viande. Le chrétien, apprenant que cette chair provient d'une immolation, s'abstient d'en manger. Passant en diverses mains, cette viande est mise en vente. Le chrétien, qui ne la reconnaît pas, l'achète ; ou bien, convié par d'autres amis, et toujours dans l'erreur, il en mange : commet-il un péché ?

» 3° Un chrétien peut-il sciemment acheter des légumes provenant des terres ou des jardins qui appartiennent aux idoles ou aux pontifes ?

» 4° Est-il permis de boire de l'eau d'une fontaine ou d'un puits dans lesquels les résidus du sacrifice se seraient écoulés ?

» 5° Peut-on boire de l'eau provenant d'un puits ou d'une fontaine situés dans l'enceinte d'un temple, quand cette fontaine ou ce puits n'ont pas été souillés ?

» 6° Le chrétien peut-il se laver dans des thermes où l'on sacrifie aux idoles ?

» 7° Peut-il fréquenter les thermes où les païens, aux jours de fêtes, font leurs ablutions, soit qu'il se baigne avec eux ou non ?

» 8° Des païens, un jour de fête, descendent dans les bains en revenant des idoles, ils y commettent quelques uns de leurs sacriléges. Le chrétien, qui sait ce qui s'y passe, peut-il descendre dans le même bain ? »

Le saint évêque fit à Publicola des réponses tolérantes et conciliant tout, capables de tranquilliser sa foi timorée, sans trop effrayer sa conscience ; mais nous savons, par d'autres fragments de ses œuvres, ce qu'il pensait de ces repas d'idoles, gagne-pain des cabaretiers (*popæ*) et des marchands de bestiaux ; et de ces banquets dans les temples, avec lesquels fait si bien contraste la sobriété des agapes chrétiennes. Il n'a jamais assez d'anathèmes pour les proscrire, surtout quand il y trouve, fourvoyés parmi les gentils, quelques-uns de ces mauvais chrétiens, membres paresseux en trop grand nombre dans l'Église d'Afrique : « *Pleraque in Africa Ecclesiæ membra pigriora sunt.* »

« Que dit-on à ces mauvaises tables ? s'écrie-t-il. Des discours impies corrompant les bonnes mœurs. Vous ne pouvez pas parler de l'Évangile, mais vous entendez parler des idoles. La foule murmure des mots comme ceux-ci : « Est-ce que le Christ n'était pas un homme ? N'est-il pas vrai qu'il fut crucifié ? » Puis il ajoute avec une vigueur d'expression impossible à reproduire par la traduction : « Ce que vous buvez là, vous le rejetez dans l'église, *quod ibi bibis, in ecclesia vomis.* »

Les évêques eurent beau faire avec toutes leurs plaintes indignées, les repas

sacrés se maintinrent longtemps dans les temples ; ils flattaient trop bien la sensualité païenne, ils étaient une occasion d'orgie trop commode, pour ne pas survivre à la plupart des autres rites du paganisme. Les épulons, véritables cabaretiers des temples, qui organisaient ces banquets et y présidaient, existèrent bien au delà du temps de Théodose, comme on le voit par plusieurs inscriptions conservées dans le recueil d'Orelli. Tous les gens de métier qui desservaient ces banquets par leurs fournitures ou par leurs mains-d'œuvre, restèrent tout naturellement attachés à l'ancien culte avec non moins de persistance. Ainsi, en l'an 390, alors que le christianisme triomphe de tous côtés et détruit partout les idoles et les superstitions, nous voyons les tueurs de victimes et les marchands de porc, élever un monument à L. Aradius Valerius Proculus, *Augur Pontifex minor*.

Voilà donc des corporations tout entières, et des plus influentes dans les villes et dans les campagnes, qui, à la face même du christianisme triomphant, se montrent attachées au paganisme, et qui rendent des hommages publics à ses derniers prêtres. Presque toutes les corporations ouvrières de Rome, même celles qui comme ici n'avaient pas l'intérêt de leur commerce pour enchaîner leur fidélité au culte des sacrifices, en avaient agi ainsi. Le paganisme était la religion de l'État, la vieille croyance nationale ; le christianisme, au contraire, un culte étranger voulant les forcer de rompre avec toutes les traditions et les rites du passé. C'en était assez pour qu'ils continuassent de se vouer à l'un et de persécuter l'autre. M. Beugnot, en plusieurs endroits de son excellent livre, écrit en 1835, et par conséquent tout à fait en dehors des préoccupations politiques si palpitantes aujourd'hui, revient sur cette haine des corporations ouvrières contre le christianisme, antagonisme étrange qui montre à lui seul combien nos socialistes s'égarent quand, se comparant en tout aux premiers chrétiens, ils prétendent agir sur les mêmes classes et par les mêmes moyens d'influence. Même sous les premiers successeurs de Constantin, lorsque le christianisme est déjà sur le trône, les corporations ouvrières ne lui sont pas encore acquises ; il faudra plus d'un demi-siècle, et la chute de Julien, le dernier appui des païens, pour qu'elles le décident enfin à venir à lui : « Les curies et les corporations, dit M. Beugnot, restèrent soumises à l'influence des païens jusqu'au milieu du siècle suivant... L'ancien culte tirait une grande force de l'appui de ces corps, surtout dans les provinces. »

Une des raisons qui, sous ces premiers empereurs chrétiens, bien loin de rallier les corporations à la nouvelle croyance, avaient dû la leur faire haïr davantage encore, c'est que les prêtres chrétiens, pour subvenir aux frais du culte, se livraient presque tous au négoce où ils faisaient rude concurrence aux commerçants païens, et qu'afin de mieux les y aider et d'écraser plus sûrement les autres, Constantin les avait dispensés de tous les droits payés au fisc par les mar-

chands ordinaires. C'était un mauvais vouloir flagrant des empereurs contre le commerce et les métiers païens (*professiones gentilitiæ*). Il n'éclata pas qu'en cela seulement. On le retrouve plus marqué peut-être encore dans les prohibitions dont ils frappèrent les *repas de confrérie* dont nous avons parlé plus haut, et dans la confiscation de tous les revenus destinés aux dépenses de ces cuisines confraternelles.

C'était certainement réprimer de grands abus et mettre fin à des débauches trop longtemps consacrées par les priviléges des corporations, comme les repas dans les temples l'étaient par la religion ; mais c'était aussi ameuter de bien vives haînes contre la croyance dont les austères doctrines suggéraient de pareilles rigueurs. Les progrès si lents déjà du christianisme près des classes ouvrières durent en être retardés non-seulement à Rome, mais dans tout l'empire. Car partout, depuis les siècles les plus reculés, on retrouvait l'usage de ces banquets en commun. En Égypte, ils avaient été consacrés par Bacchus lui-même ; les plus célèbres étaient ceux qu'on préparait pour les fêtes appelées *lagynophories*, et que le seul fragment qui nous soit resté de l'*Arsinoë* d'Eratosthènes décrit ainsi :

« Un jour que Ptolémée, dans le dessein d'honorer principalement Bacchus, instituait une fête et préparait des victimes de toutes sortes, Arsinoë demanda à l'homme qui apportait les branches d'olivier, quel était le jour qu'on célébrait et la fête qu'on s'apprêtait à donner ? Cet homme lui répondit : La fête s'appelle les *lagynophories*, et les convives, couchés sur des lits de feuillage, se traitent avec des mets qu'ils ont apportés, et boivent chacun à un *lagyne* particulier qu'ils apportent aussi de chez eux. Dès que l'homme se fut retiré, la reine se tournant vers nous : « Cette communauté de repas, dit-elle, a quelque chose de dégoûtant, car la réunion doit nécessairement être composée d'un ramas d'hommes de toutes sortes qui se fournissent des mets réchauffés et nullement engageants. » Si d'ailleurs ce genre de fête eût convenu à la reine, elle n'eût sans doute pas dédaigné de faire les frais du repas comme dans la fête des *conges ;* car là aussi les convives sont servis à part, mais c'est celui qui les a invités au repas qui leur fournit des mets. »

On voit que partout ces repas étaient de vrais banquets démocratiques, des *pique-niques* de fraternité, quelque peu dédaignés des grands, gens au goût difficile. Or, encore une fois, la religion qui, complice de ce mépris des nobles et des princes, faisait supprimer ces festins, devait n'être pas populaire.

Nos cabaretiers perdirent plus que personne à cette abolition des repas de confrérie, mais ce ne fut pas le seul malheur que lui réservaient les austérités et les rigueurs du nouveau culte. En détruisant peu à peu tous les sacrifices, remplacés par ses paisibles cérémonies, il leur avait enlevé leur meilleur approvisionnement ; en mettant ses prêtres sévères et sobres à la place des prêtres

païens ivrognes et gourmands, il décima de même leur clientèle la plus assidue. Nous ne parlons pas seulement des prêtres de Cybèle, qui, malgré leur habileté à servir partout la cause mourante du paganisme pour se perpétuer eux-mêmes, finirent pourtant par disparaître tout à fait des campagnes et des villes, nous parlons encore d'une foule d'autres prêtres non moins débauchés, et, comme les *galli*, hôtes frivoles des *popines*. Les prêtres de Némésis, ou *Nemesiaci*, étaient du nombre. D'abord, aussi bien que les *galli*, ils firent bonne contenance devant les empiétements du christianisme. Pour mieux les repousser et combattre à coups plus sûrs sa vraie croyance par la superstition, ils s'étaient faits diseurs de bonne aventure ; au IVe siècle, c'était à peu près leur seul rôle. Leurs temples étant détruits, ils prenaient les cabarets et les carrefours pour scène de leur divination. « C'est là qu'ils réunissaient le peuple, en se livrant devant lui, dit M. Beugnot, à des danses bizarres et à des combats simulés. Ivres et armés d'une fourche, ils tournaient sur eux-mêmes, et, feignant d'être animés d'un esprit divin, ils prédisaient l'avenir. » Au siècle suivant, on ne les vit plus. La police des empereurs chrétiens avait fini par en faire justice. Peut-être cherchant un dernier refuge pour leurs momeries idolâtres, s'étaient-ils mêlés, comme les *galli*, comme les *ambubaiæ*, à ces bandes nomades qui commençaient déjà leur course par le monde.

Le paganisme, avant de disparaître, avait cherché à se purifier. Quelques-uns de ses prêtres, vrais croyants des faux dieux, et, tels que Symmaque, sincèrement convaincus de l'excellence de leur culte, s'apercevant enfin que le polythéisme s'était perdu par le désordre et la débauche, tandis que le christianisme grandissait chaque jour par l'austérité, tentèrent de revenir eux-mêmes à la pureté des mœurs, à la pratique des vertus chastes, et d'y ramener les derniers païens. C'était frapper d'un dernier coup tous les métiers vils, cabaretiers, aubergistes, baigneurs, courtisanes, qui, à moitié ruinés déjà par le christianisme, n'avaient plus pour vivre que les derniers vices du paganisme. Perdus désormais au milieu d'un monde qui les abandonne en cherchant à se purifier, pris entre deux religions dont l'une tend de tous ses efforts vers les bonnes mœurs, tandis que l'autre essaie d'y revenir, comment pouvaient-ils subsister? Julien lui-même semble ne s'être rattaché au polythéisme qu'à la condition qu'il suivrait désormais des errements meilleurs et des doctrines faisant moins disparate avec les vertus des chrétiens. On le voit se préoccuper de la manière de vivre des prêtres païens, leur recommander d'être chastes et sobres, de fuir les spectacles et les tavernes, de pratiquer l'aumône et l'hospitalité. Il leur fait honte de leur conduite en leur opposant comme exemple celle de ces Galiléens qu'il traite d'impies, tout en les admirant. Ce zèle réformateur, qui, s'il ne le justifie pas tout à fait, atténue du moins son crime d'apostasie, éclate surtout dans sa cinquante et unième lettre (à Arsace), apologie complète de

ses intentions, et la meilleure réponse qu'on puisse faire aux déclamations saintement exagérées de saint Grégoire, qui nous le montre courant sans cesse les mauvais lieux et les tavernes, « *popinationes et pocula.* »

« Si l'hellénisme (le culte païen), dit Julien dans cette lettre, ne fit pas autant de progrès que nous l'espérions, c'est la faute de ceux qui le professent aujourd'hui. Ne tournons point nos regards sur les causes qui ont favorisé l'accroissement de la religion impie de nos adversaires, je veux dire sur leur philanthropie envers les étrangers, sur leur sollicitude à ensevelir et honorer les morts, sur la sévérité (quoique feinte et affectée) de leurs mœurs? Voilà en effet autant de vertus qu'il nous appartient, ce semble, de mettre réellement en pratique. Il ne te suffit pas de tendre à ce but sublime; mais, il est de ton devoir d'y ramener pour toujours tous les prêtres répandus dans la Galatie, soit par la persuasion, soit par les menaces, soit même en les destituant de leur ministère sacré, s'ils ne donnent pas, eux, leurs femmes, leurs enfants et leurs serviteurs, l'exemple du respect envers les dieux; s'ils n'empêchent pas les serviteurs, les femmes des Galiléens d'insulter aux dieux, en substituant leur athéisme (ἀθεότητα) au culte qui leur est dû. Ne manque pas, en outre, de défendre à tout prêtre de fréquenter les spectacles, de *boire dans les tavernes*, et d'exercer un métier vil ou ignoble. Honore ceux qui t'obéiront, bannis ceux qui oseront te résister; établis dans chaque cité des hospices pour que les gens sans asile ou sans moyen de vivre y jouissent de nos bienfaits, quelle que soit d'ailleurs la religion qu'ils professent. Il serait par trop honteux que nos sujets fussent dépourvus de tout secours de notre part, tandis qu'on ne voit aucun mendiant ni chez les Juifs, ni même chez la secte impie des Galiléens, qui nourrit non seulement ses pauvres, mais souvent les nôtres. »

A la lecture de cette lettre, on s'étonne vraiment que Julien ait apostasié; on ne comprend pas que, pour une religion corrompue comme l'était le paganisme, et exigeant de si profondes réformes, il ait renié la croyance qui, malgré ses mépris, lui sert de modèle et lui fournit tous ses exemples. Mais ses ordres furent-ils suivis? Nous en doutons. Les prêtres à qui il les adressait étaient une caste trop avilie pour les comprendre, trop faible pour les faire exécuter. Le paganisme, le culte des sens, après avoir vécu par la débauche, devait finir sans l'avoir renié.

Les aubergistes eussent eu beaucoup à souffrir de l'exécution de ces ordres de Julien. S'il eût été obéi selon son désir, on eût vu renaître les vertus hospitalières de l'âge d'or; plus de pauvres errants, plus de voyageurs sans asile et forcés de chercher un gîte mercenaire : donc plus d'hôteliers. Ce retour vers l'hospitalité des anciens âges était surtout ce qui préoccupait Julien, et lui tenait au cœur. Il rougissait de voir l'indifférence des païens si loin de la ferveur des chrétiens pour l'exercice de ces vertus. Plein du dépit qu'il en ressent, et

certain d'ailleurs que dans ces pieuses pratiques est la cause de l'influence chaque jour plus active des chrétiens, il s'emporte jusqu'à les leur imputer à crime et jusqu'à voir en elles plutôt un moyen et un calcul, qu'un zèle désintéressé : « Il est arrivé, dit-il encore dans sa quarante-huitième lettre, que les pontifes n'ayant aucun soin d'assister les pauvres, ces abominables Galiléens, qui ont reconnu ce défaut, se sont attachés aux exercices de la charité, et ont fortifié leurs erreurs pernicieuses par ces témoignages d'une bonté apparente..... C'est ce qui a donné lieu à leurs agapes, à leurs banquets d'hospitalité et à leurs tables des pauvres; car ces choses sont ordinaires parmi eux, et c'est là qu'ils ont commencé et qu'ils continuent à porter les fidèles au mépris des dieux, et à les engager à l'impiété. »

Les empereurs chrétiens, pour mieux faire revivre ces vertus d'hospitalité dans la pratique desquelles Julien ne veut voir qu'hypocrisie et ruse, se sont avisés d'une mesure habile, qui, tout en atteignant ce but, doit ruiner non seulement les aubergistes, mais un des collèges de prêtres les plus riches de l'ancien culte, les Flamines. C'est en Afrique qu'ils ont commencé l'exécution de leur système, et les municipalités se sont montrées fort dociles à les servir. Ils ont ordonné que tous les citoyens revêtus précédemment des hautes fonctions du *flaminat* et du sacerdoce seront désormais contraints de se faire *præpositi mansionum* (maîtres des mansions), « c'est-à-dire, écrit M. Beugnot, d'entretenir à leurs frais des hôtelleries pour le service public. » Il était impossible de les ravaler plus bas, car c'était les forcer de se ruiner pour se faire les concurrents des aubergistes. On peut même dire qu'en cela, les chrétiens se faisaient trop ouvertement de la charité une arme de haine contre les prêtres du paganisme. Du reste, dans toute l'Afrique, même dans les provinces converties, ce ne fut qu'un cri contre cette illégalité. Constantin fut obligé en 335 de rendre une loi qui la supprimait. Les hôteliers africains en gardèrent longtemps rancune au nouveau culte; les idoles, brisées partout, eurent leurs bouges pour derniers temples. Au v[e] siècle on aurait pu dire encore, comme Tertullien au III[e] : « Il n'est point de bains publics et d'hôtelleries sans idoles. » *Balnea et strabula sine idolo non sunt.*

Pour ruiner les corporations ouvrières et marchandes que nous avons vues contraires à la religion enfin régnante, les *suarii* (charcutiers), par exemple, les *pecuarii* (bouchers), et surtout les cabaretiers à qui le christianisme avait déjà fait éprouver tant de pertes dans leur clientèle et dans leurs approvisionnements; les empereurs s'y prirent d'une manière différente, mais non moins hostile : ils les accablèrent de redevances dont nous n'avions pas trouvé de traces jusque-là, et qui sembleraient être, pour les taverniers surtout, la condition onéreuse de la tolérance qu'on leur accordait en les laissant subsister. Tout le poids de l'approvisionnement, de la salubrité de Rome, de la conservation des

propriétés, dut désormais reposer, à titre gratuit, sur ces corporations. « Vous savez, écrit Symmaque à Valentinien, que sur ces corps pèse tout entier l'entretien de cette immense ville. L'un fournit la viande des bêtes à cornes, l'autre la chair des pourceaux. Celui-là transporte les bois nécessaires aux bains publics, ceux-ci s'emploient à la confection des objets destinés à un service auguste; d'autres s'occupent d'arrêter les incendies à leur naissance. Il serait superflu de les nommer tous et de spécifier les *taverniers*, les boulangers publics, ceux qui voiturent le froment et l'huile; enfin, les nombreuses classes qui, à des titres divers, fonctionnent pour la patrie. »

Sans doute ces redevances existaient auparavant; nous croyons même volontiers que les vins vendus par Aurélien dans le temple du Soleil, et que Lampride appelle *fiscalia vina*, n'avaient pas une autre provenance, quoique nous leur en ayons nous-mêmes assigné une différente : mais il n'est pas moins singulier que nous n'en trouvions trace que dans le code théodosien et dans les lettres de Symmaque, c'est-à-dire, à une époque où les empereurs, nouveaux chrétiens, étaient plutôt disposés à opprimer qu'à protéger les corporations.

Les cabaretiers, comme tous les autres corps de métier ainsi organisés, avaient pour chef un officier impérial. Il prenait le titre de *vinarius*, et tenait sans doute, à la cour de Constantinople, la charge occupée sous les Capétiens et les Valois par le *bouteiller*, puis par le grand échanson. Un certain Longimarus y fut promu du temps de Symmaque, et, par la lettre de félicitations que celui-ci lui adresse, on peut juger de l'importance que donnait cet emploi. La perception de la redevance indiquée tout à l'heure était sans doute dans ses attributions. Aussi devait-il entendre de belles clameurs. Jamais personne n'a crié si fort qu'un cabaretier qu'on écorche. Il paraîtrait même qu'ils firent un tel tapage sous Théodose, que cet empereur, bien qu'assez peu l'ami des gens de désordre, les exempta de cette contribution en nature. C'est du moins ce qui semble ressortir d'un passage d'une autre lettre de Symmaque adressée à Théodose et à son fils Arcadius.

Il faut avouer que ces pauvres taverniers commençaient à faire pitié. Ils ont été vraiment éprouvés trop durement et de trop de façons différentes. Leur condition n'est plus tenable : leur clientèle est perdue; ils sont privés de leurs fêtes païennes, des sacrifices dont ils avaient les restes, des repas de confrérie, etc.; bien plus, jusqu'à ce que l'édit de Théodose soit venu leur en faire grâce, nous les trouvons grevés de cette redevance onéreuse. Encore la perçoit-on sans préjudice des droits que la douane n'a cessé de mettre sur leurs marchandises, et de ces taxes personnelles dont ce passage de M. Rabanis dans son traité sur les *Dendrophores* va vous expliquer la nature : « Les taxes personnelles sont prélevées sur les industries libres, depuis le *tavernier* jusqu'à l'usurier, depuis l'armateur jusqu'à la courtisane; capitalistes, marchands forains,

vendeurs en gros, vendeurs en détail, tous y passent. Leur contribution s'appelle *aurum lustrale*, parce qu'on la demande, ou plutôt parce qu'ils l'apportent tous les cinq ans. » A toutes ces vexations on ajoute encore l'infamie. Le livre VIII du code théodosien, renchérissant sur la pruderie des vieilles lois romaines, déclare que d'un noble et de la fille d'un tavernier, même s'il y a eu mariage entre eux, il ne pourra naître que des enfants illégitimes. « Nous considérons comme illégitimes les enfants des personnes viles qui se sont mariées avec les nobles de la cour : tels sont les commerçants, les esclaves, les cabaretiers, les femmes de théâtre et les filles de celui qui tient un lieu de prostitution ou qui a été condamné à combattre dans l'arène. » Tertullien avait donc eu bien raison de faire dire par les chrétiens, au chapitre XLIII de son *Apologétique*, que, bien qu'ils fréquentassent les marchés, les foires, les bains et les hôtelleries, les mauvais lieux, les tavernes, les traficants de femmes perdues, etc., n'avaient rien à gagner avec eux.

Sous les derniers empereurs païens, le sort de ces métiers avait été bien différent. Tout alors avait prospéré pour eux. La fortune et la protection des princes ne leur faisaient jamais défaut. Au temps de Marc-Aurèle et de Commode, ainsi qu'une inscription recueillie par Orelli le constate, un règlement impérial avait statué définitivement sur les contestations qui survenaient entre les *publicains* (agents du fisc) et tous ces marchands de denrées compris sous le nom collectif de *folli cullearii;* et c'est en faveur de ces derniers qu'il avait conclu.

Sous Dioclétien, le prix du vin avait sensiblement diminué : c'était tout avantage pour les taverniers qui, bien que recourant plutôt à la citerne qu'à la vigne pour la fabrication de celui qu'ils vendaient, ne profitaient pas moins de cette forte hausse. Les frais de manipulation restaient les mêmes, et le prix de la chose manipulée doublait : c'était, je le répète, un profit clair. L'inscription si curieuse de Stratonicée nous a conservé ce tarif des vins de toutes sortes. Nous allons le reproduire avec l'évaluation des prix anciens en prix modernes :

Vins de *Picenum* (le *sextarius*, 1/2 litre)	75 c.
— de Tibur	75
— de la Sabine.	75
— d'Aminée	75
— de Sorrente	75
— de Falerne	75
Vieux vin ordinaire de première qualité, hors des crus ci-dessus	60
Vin commun	20
Cervoise.	10
Bière	05

M. Dureau de la Malle, d'après lequel nous donnons ce tarif, le fait suivre de ces réflexions : « Le vin, qui était à si bas prix en Grèce et même en Italie, du temps de Caton, était, comme on le voit, plus cher sous Dioclétien qu'il ne l'est aujourd'hui en France, dans les pays de vignoble, car le vin commun ne s'y vend pas ordinairement 40 centimes le litre, tandis que le vin vieux ordinaire y coûte 24 sous la bouteille. La culture de la vigne, ajoute-t-il, avait dû souffrir plus que toute autre de la dévastation des barbares et du fléau des guerres civiles. » Suivant une estimation de M. Moreau de Jonnès, ce tarif des vins aurait été encore plus élevé, et le profit des cabaretiers se serait accru dans une même proportion. Selon le savant économiste, le vin de dernière qualité aurait été de 80 centimes le litre.

La dévastation des campagnes, que M. Dureau de la Malle donne pour cause de la cherté des vins, est constatée par un passage de Lactance, où il est parlé en outre des déprédations exercées par Maximin sur les biens des petits propriétaires, et de la fermeture forcée des boutiques particulières où ils vendaient le produit de leur récolte ; ce qui tourna aussi à l'avantage des taverniers, débarrassés ainsi d'une concurrence gênante.

Voici le passage de Lactance :

« Si peu que Dioclès et Maximinien avaient laissé, Maximin le ravit sans pudeur aucune. Les particuliers fermèrent leurs greniers, leurs boutiques, « *itaque horrea privatorum claudebantur, apothecæ obsignabantur.* » On poursuivait le paiement des dettes avant que le terme fût achevé. Les campagnes étaient rendues infertiles ; il vint une famine et une cherté inouïe. »

A ces malheurs dont nos cabaretiers tiraient si bon parti, Maximin ajoutait le scandale de ses continuelles impiétés, qu'ils savaient de même faire tourner à leur profit. C'est ainsi que pour donner une nouvelle vie au culte des faux dieux, un nouvel éclat à leurs sacrifices, il faisait enlever des troupeaux entiers dans les campagnes. Or les restes de cet approvisionnement forcé des temples s'en allaient, comme toujours, bouillir sur les fourneaux des *popines*. Maximin fit plus encore ; par un excès de grossièreté injurieuse pour la nouvelle croyance, il chassa les chrétiens de leurs églises ; puis, afin de mieux profaner leurs autels, il y fit sacrifier, non par les prêtres païens, mais par ses cuisiniers, les viandes dont il devait se nourrir : « raffinement d'impiété ! » s'écrie Lactance.

Déjà, en mille endroits, nous avons fait l'éloge de la sobriété chrétienne, qui contrastait si bien avec les scandales de la gourmandise païenne, et qui tout d'abord avait menacé de mettre à néant le commerce des taverniers. Il nous faut, par malheur, faire à présent la palinodie de nos éloges, et revenir sur notre admiration. La plupart de ceux qui désertèrent l'ancien culte, ne quittèrent pas ses mauvaises mœurs. Chrétiens par l'intention, non par les vertus, ils restèrent païens par la manière de vivre. On ne secoue pas si vite la fange d'un passé

sensuel ; quelque pure que soit la piscine où l'on court laver son âme, elle n'en sort jamais complétement purifiée, et il est bien rare qu'on ne porte pas, dans la voie nouvelle où l'on entre, quelque souillure du sentier qu'on abandonne. Les néophytes renonçaient bien volontiers aux faux dieux, à leur culte obscène, à leurs sacrifices ; mais aux repas des temples, à ces régals sacrés qui avaient fait leur joie depuis l'enfance, c'était autre chose. Ici l'appétit de l'homme l'emportait sur le zèle du croyant. L'ancien culte prenait sa revanche sur le nouveau ; l'église était à son tour désertée pour le temple, et la sobriété commandée par le Christ, le jeûne, loi de l'Église, étaient sacrifiés aux libations de Bacchus.

« Mes frères, s'écrie saint Ambroise, j'ai contre le plus grand nombre d'entre vous un sujet de graves reproches. Je m'adresse à ceux qui, après avoir célébré avec nous la naissance du Seigneur, interviennent dans les fêtes des gentils. Quiconque veut participer aux choses divines, ne doit pas se faire l'allié des idoles. L'effet des cérémonies païennes est de troubler l'esprit par les vapeurs du vin, de fatiguer le ventre par l'excès de la nourriture, de torturer les membres par les danses, et d'occuper tellement l'esprit à des actes de dépravation, que l'on ne peut plus se souvenir de Dieu. Comment est-il possible que vous assistiez à l'épiphanie du Seigneur, quand déjà vous avez célébré les calendes avec toute la dévotion imaginable? Mes frères, éloignons-nous scrupuleusement des solennités et des féeries païennes. Quand les gentils sont plongés dans la joie et dans les festins, nous, soyons faibles et jeûnons, afin qu'ils comprennent que notre abstinence condamne leur voracité. »

La plupart, dociles à ces conseils donnés par tous les pasteurs, ne fréquentaient plus les repas sacrés ; mais ils ne se corrigeaient pas pour cela de leur penchant à l'ivrognerie. Ne pouvant plus l'assouvir dans les temples, ils cherchaient à le satisfaire dans les fêtes si pures de l'église. C'était une double profanation. Les *agapes* chrétiennes des catacombes étaient déjà souillées par ces excès ; et Julien, si injuste et si menteur d'ordinaire dans ses invectives contre la religion qu'il a reniée, a malheureusement trop bien pour lui la vérité et la justice quand il parle des scandales de ces repas. Pas de fête qui ne fût une occasion d'orgie ; pour les plus solennelles, c'était une orgie plus grande, voilà tout. Il n'y avait pas un martyr à qui l'on ne fît l'honneur de se griser annuellement en son honneur. Pour ces chrétiens indignes, vrais païens de fait, il n'y avait rien de changé que le prétexte de la débauche, la fête d'un saint au lieu de la fête d'un dieu. Les libations restaient les mêmes : « Comment, s'écrie saint Augustin, comment croit-on permises les débauches et les ivrogneries au point qu'on les tourne en fêtes et en solennités, pour honorer la mémoire des martyrs, non seulement aux jours qui leur sont spécialement consacrés, mais encore à tous les jours de l'année. » Saint Cyprien tient le même langage ; car

aussi bien que l'évêque d'Hippone, il a continuellement sous les yeux les désordres des chrétiens d'Afrique : « L'ivrognerie, dit-il, est si commune en Afrique, que boire un muid d'un seul coup serait à peine regardé comme un péché. » Puis il ajoute : « Ne voit-on pas les chrétiens s'exciter mutuellement à l'ivresse, pour célébrer la mémoire des martyrs ? »

Ce qui est étrange, c'est qu'il y eut des prêtres chrétiens assez indulgents pour ne pas voir dans ces orgies prétendues saintes un outrage aux vertus chrétiennes, et pour les regarder presque comme un hommage doux au Seigneur. Ainsi saint Paulin, évêque de Nole, après avoir montré quelles étaient ces libations, ne craint pas de les excuser en disant : « Je pense qu'il faut pardonner, à ceux qui s'y livrent, les joies de ces repas. L'erreur est ordinaire aux esprits grossiers. Il ne vient pas à la pensée de ces gens simples qu'ils commettent un péché. Crédules mal à propos, ils s'imaginent que les saints se réjouissent de l'odeur du vin dont on arrose leur tombe. »

..... ignoscenda tamen puto, talia parvis
Gaudia quæ ducunt epulis, quia mentibus error
Irrepit rudibus, nec tantæ conscia culpæ
Simplicitas pietate cadit, male credula sanctos
Perfusis halante mero gaudere sepulcris.

C'était le paganisme des banquets païens prenant pied dans les églises comme dans les temples. La dépense en était couverte par une cotisation des conviés; ou bien c'étaient des *pique-niques*, comme les *lanygynies* d'Égypte, où chacun apportait sa bouteille et son plat. On les appelait alors *commensalia*. C'est sous ce nom que le concile de Laodicée, au IVe siècle, les proscrit par son 55e canon : « Il punit les bigames, les prêtres qui s'occupent de magie, d'enchantements, d'amulettes, ou qui célèbrent des festins à frais communs, « *ex symbolis, quæ vulgus commensalia convivia celebrare.* » Ces banquets et l'ivresse qui en était la suite ne suffisaient pas encore à ces prêtres ivrognes, ils portaient à la taverne ce qui leur restait de soif et d'appétit, et s'y abreuvaient largement. Les canons de l'Église d'Afrique, qu'on trouve reproduit au tome Ier de la *Collection des conciles* du père Hardouin, gourmandent vertement ces prêtres, piliers de cabarets ; et le concile de Carthage, qui nous donne de si curieux détails sur les membres du clergé se livrant à l'usure, séjournant dans les villes étrangères et tenant le commerce ; sur les fils des évêques et des prêtres qui suivent les spectacles, épousent les femmes païennes et s'émancipent avant l'âge, mêle aussi à tous ces reproches ceux qu'il adresse aux prêtres, hôtes assidus des tavernes.

Il paraît, comme le passage de saint Ambroise cité tout à l'heure vous l'a, du reste, déjà fait voir, que c'était aux calendes de janvier, époque correspondante aux premiers jours de notre carnaval, que ces chrétiens, ramenés aux rites païens par l'ivrognerie, affluaient surtout dans les tavernes. Ils s'étaient laissé

enlever les Saturnales et leurs licences; mais ces féeries des calendes si universellement célébrées pour les cadeaux d'étrennes dont elles étaient l'occasion, et pour les libations qu'elles ramenaient, ils ne pouvaient consentir à les voir disparaître. Aucune déesse ne leur tenait plus au cœur que cette Anna Perenna, nymphe du Numicus, à laquelle on avait élevé un temple à quelque distance au nord de Lavinie, et dont la fête, qui revenait le 15 mars de chaque année, était la continuation et le couronnement des réjouissances des grandes calendes. Figurez-vous le mardi gras après le jour de l'an, en admettant, pour rattacher ensemble ces deux grands jours, une suite non interrompue de fêtes. Le christianisme, qui avait détruit tant de rites divers, dispersé sous son souffle tant d'idoles et de superstitions, ne put réussir dans tout ce qu'il tenta pour supprimer ces anniversaires, et déshabituer le peuple des débauches qui les signalaient. Cette fois, il fut obliger de transiger. Il permit les cadeaux du premier de l'an, « le paganisme des étrennes » comme ils furent appelés longtemps dans les actes des conciles et les sermons des évêques; puis, par une de ces substitutions singulières, dont nous avons parlé, d'Anna Perenna, la joyeuse déesse, il fit une sainte, Anna Petronilla, mère de la Vierge. Le peuple alors se laissa faire, il fêta la sainte au lieu de la déesse; c'était le même nom, la fête arrivait le même jour, et ce qui est mieux, les réjouissances étaient pareilles. C'est ainsi que l'Église, par une concession indirecte, permit le carnaval. Car, encore une fois, la fête d'Anna Perenna, qui allait se perpétuer par celle de sainte Anne Pétronille, n'était pas autre chose. « C'étaient, dit M. Ch. Didier, les jours gras du paganisme; et, ajoute-t-il, une nouvelle preuve de la persistance des mœurs populaires, c'est que notre carnaval tombe juste à la même époque que celui des Romains. Le tableau qu'Ovide nous a laissé de ces jours de délire a tout l'intérêt, toute la vie de l'actualité; à deux mille ans de distance, ce sont les mêmes divertissements, les mêmes folies; on y retrouve les chansons équivoques, les danses que l'on ne nomme pas, tout en un mot, jusqu'à la descente de la Courtille.

« Bien loin de s'effaroucher d'honneurs si profanes, la nymphe du Numicus les encourageait au contraire, en accordant autant d'années de vie que l'on buvait de fois à sa santé; la langue latine lui doit même deux mots : *annare* et *perennare. Commodè perennare*, c'était boire des années ou se perpétuer en buvant. »

Avant d'en arriver à tolérer ces réjouissances profanes, les prêtres, nous le répétons, les avaient incessamment proscrites. Leur éloquence n'avait pas eu trop de foudres contre elles. Il n'était pas jusqu'à ces innocentes *étrennes* qu'ils n'eussent déclarées une coutume impie et sacrilége. Ils avaient frappé d'un même anathème les habitants des villes, distributeurs de ces présents, et les habitants des campagnes, qui, les calendes venues, accouraient pour les recevoir. L'ivrognerie à laquelle ils se livraient alors dans les cabarets et les auberges

était la cause de cette proscription bien plutôt que les étrennes elles-mêmes, toute profane que fût leur origine. On le voit bien par ce fragment de la 103e homélie de saint Maxime, évêque de Turin.

« La plupart des habitants, encore fidèles aux folles coutumes de l'ancienne superstition, considèrent le jour des calendes comme l'époque d'une joie excessive. Ils semblent courir après le plaisir, afin de rendre ensuite leur tristesse plus grande, car ils affectent une telle débauche, ils boivent et ils mangent avec une telle incontinence, que celui qui, toute l'année, a été chaste et tempérant, devient ce jour-là ivrogne et crapuleux ; et s'il en faisait moins, il dirait qu'il a perdu son temps, parce qu'il ne comprend pas que c'est son âme qu'il a perdu pendant ces féeries.

» Il se lève de grand matin, et va au-devant de chacun avec de petits présents qu'on appelle *étrennes*, et, voulant saluer ses amis, il leur fait un cadeau avant de leur souhaiter le bonjour. Les lèvres se pressent, les mains se serrent, non pas pour faire échange de témoignages d'amitié, mais pour obtenir que les politesses de l'avarice soient payées. C'est ainsi qu'ils embrassent à la fois et rançonnent un ami..... Ils ajoutent encore d'autres fautes à toutes celles dont nous venons de parler : ainsi, ils entrent chez eux, portant à la main des rameaux, comme s'ils venaient de prendre les augures, et retournent à l'auberge (*ad hospitium redeant*), chargés des présents qu'ils ont recueillis ; ils ne comprennent pas, les misérables, qu'ils rentrent accablés non de cadeaux, mais de péchés. »

L'année, pour ces mauvais chrétiens, malheureusement en majorité à Rome comme à Constantinople, commençait par l'ivrognerie et se continuait de même. C'était tellement un vice d'habitude, que les Pères sont forcés de la tolérer chez leurs diocésains. Ils leur permettent tacitement de s'enivrer, mais à la condition que ce sera en secret, sans scandale; chez eux et non à la taverne.

« La corruption des mœurs, écrit saint Augustin à Alipe, évêque de Thagaste, nous avait réduits au point de souhaiter, je ne dis pas qu'on ne s'enivrât point dans les maisons particulières, mais qu'on ne s'enivrât que là. »

Saint Chrysostôme tient le même langage à ses ouailles de Constantinople dans son *Homélie sur les martyrs*.

« Le vin, dit-il, est certainement un don de Dieu, mais l'usage immodéré qu'on en peut faire est une inspiration du diable... Vous voulez jouir des délices qu'il donne ! Jouissez-en dans votre maison, où quand bien même vous tomberiez en état d'ivresse, tout abritera et cachera votre vice ; mais, de grâce, n'allez pas dans le cabaret (*capeleiô*), où vous vous donnerez en spectacle à ceux qui seront là, et où vous serez pour tous une occasion de scandale. Je ne dis pas cela pour vous commander de vous enivrer chez vous, mais pour vous défendre de fréquenter les cabarets. Voyez combien il est ridicule, après s'être mêlé à une

assemblée comme celle-ci, après Vigiles, après la lecture des saintes Écritures, après la participation aux saints mystères et aux largesses spirituelles, d'être vu, homme ou femme, passer des journées entières dans les tavernes. »

Parmi les gens qui écoutaient l'éloquent prélat, il s'en trouvait donc bon nombre tout prêts à courir du sermon au cabaret. Il le savait, et son cœur de chrétien sincère en saignait douloureusement. Ce n'est pas tout, scandale plus grand encore et qu'il ne connaît pas moins! Dans cette foule qu'il prêche, se trouvent des voleurs et surtout des voleuses, les mêmes qui dérobent dans les bains. Il les dénonce du haut de sa chaire, et au moment où il parle, il en est qu'on pourrait surprendre en flagrant délit, et faire passer, de l'église qu'ils profanent, dans les geôles où l'on enferme les esclaves meurtris de coups de fouet. Que nous sommes déjà loin des temps de la pureté et de l'innocence des chrétiens primitifs, alors qu'ils pouvaient se vanter par la bouche de Tertullien, de n'avoir pas dans leurs rangs un seul criminel, un seul voleur, bien qu'ils ne fussent pas assez dédaigneux des choses du commerce et de l'industrie, pour se priver d'aller dans les marchés publics, dans les foires, dans les hôtelleries, etc.

« J'en prends à témoin vos registres, disait Tertullien au chapitre XLII de son *Apologétique*, en s'adressant aux magistrats païens, vous qui jugez les criminels, y en a-t-il un seul qui soit chrétien? L'innocence est pour nous une nécessité, l'ayant apprise de Dieu, qui est un maître accompli. On nous reproche d'être inutiles à la vie, et pourtant nous allons à vos marchés, à vos foires, à vos bains, à vos boutiques, à vos hôtelleries... *Non sine foro, non sine macello, non sine balneis, tabernis, officinis, stabulis nundinis vestris, cæterisque commerciis cohabitamus hoc sæculum.* »

Alors aussi, quand on les accusait d'être des factieux et des intempérants, ils avaient droit de répondre, toujours par l'organe de leur éloquent défenseur : « La faction des chrétiens est d'être réunie dans la même religion, dans la même morale, la même espérance. Nous formons une conspiration pour prier Dieu en commun, et lire les divines Écritures. Si quelqu'un de nous a péché, il est privé de la communion, des prières de nos assemblées, jusqu'à ce qu'il ait fait pénitence. Ces assemblées sont présidées par des vieillards dont la sagesse a mérité cet honneur. Chacun apporte quelque argent tous les mois, s'il le veut ou le peut. Ce trésor sert à nourrir et à enterrer les pauvres, à soutenir les orphelins, les naufragés, les exilés, les condamnés aux mines ou à la prison, pour la cause de Dieu. Nous nous donnons le nom de frères; nous sommes prêts à mourir les uns pour les autres. Tout est en commun entre nous, hors les femmes. Notre souper commun s'explique par son nom d'*agape*, qui signifie *charité*. » En ce temps-là encore les chrétiens pouvaient apposer aux invectives de leurs adversaires l'exemple édifiant de leurs pieuses diaconesses, dont les premiers devoirs étaient d'être chastes, sobres et fidèles. « Les veuves choisies

pour cette fonction, écrit M. de Chateaubriand, d'après la V[e] épître de saint Paul à Timothée, ne pouvaient compter moins de soixante ans; elles devaient avoir nourri leurs enfants, exercé l'hospitalité, lavé les pieds des voyageurs, consolé les affligés. »

Mais encore une fois ces temps-là ne sont plus. L'heure est venue où Salvien pourra faire, au livre VII de son *Traité du Gouvernement de Dieu*, ce tableau des débauches de la Septimanie chrétienne, revers effrayant, par le contraste de celui que Tertullien nous a tracé tout à l'heure.

« La gourmandise et l'impureté dominent partout, s'écrie Salvien; les riches méprisent la religion et la bienséance, la foi du mariage n'est plus un frein, la femme légitime se trouve confondue avec les concubines. Les maîtres se servent de leur autorité pour contraindre leurs esclaves à se rendre à leurs désirs. L'abomination règne dans les lieux où des filles n'ont plus la liberté d'être chastes. On trouve des Romains qui se livrent à tous les désordres, non dans leurs maisons, mais au milieu des ennemis et dans les fers des barbares.

» Les villes sont remplies de lieux infâmes, et ces lieux ne sont pas moins fréquentés par les femmes de qualité que par celles d'une basse condition. Elles regardent ce libertinage comme un des priviléges de leur naissance, et ne se piquent pas moins de surpasser les autres femmes en impureté qu'en noblesse. »

Revenons enfin à nos vrais personnages, allons à ces tavernes vers lesquelles saint Jean Chrysostôme voyait ses auditeurs chrétiens courir si ardemment. Tous s'y précipitent et s'y entassent pêle-mêle, hommes et femmes, laïques et prêtres. Déjà, tant les vices ont su glisser vite à travers les vertus, suivant la belle expression de Chateaubriand, l'homme d'église aime l'oisiveté et l'ivrognerie; et l'on pourrait dire comme Boileau le dira plus tard :

..... De chantres buvant les cabarets sont pleins.

Mais ce que l'on y voit abonder surtout, ce sont, comme toujours, les gens en haillons que le christianisme, malgré sa charité ardente, a laissés dans leur misère et dans leur fange, et qui viennent toujours chercher au cabaret la consolation des mêmes ennuis : « Aux portes des tavernes, dit saint Ambroise, sont assis des hommes qui n'ont point de tuniques, qui n'ont pas de quoi vivre demain, et qui prononcent sur le sort des empereurs et des autres puissances de la terre. Que dis-je, ils croient régner et commander des armées; pauvres en réalité, ils deviennent riches par l'ivresse : ils prodiguent l'or, ils se disputent les biens du peuple, ils bâtissent des villes, eux qui n'ont pas de quoi payer les aubergistes; le vin les échauffe, et ils ne savent ce qu'ils disent. Opulents tant qu'ils sont ivres, quand ils ont cuvé leur vin, ils s'aperçoivent qu'ils ne sont que des mendiants; ils boivent en un jour le travail de plusieurs. »

Chose singulière et déjà remarquée, du reste, par M. Ampère, ce tableau de l'ivresse de l'homme du peuple est à peu près le même, sauf la rime, que celui tracé par Berchoux quinze siècles après. C'est à croire que l'auteur de la *Gastronomie* s'était inspiré du *Traité sur le jeûne* quand il écrivit ces vers souvent cités :

Avez-vous quelquefois rencontré vers le soir
Un brave campagnard regagnant son manoir,
Après avoir à table employé sa journée?
Sa tête est vacillante et sa jambe avinée.
Il trébuche parfois, mais toujours sans danger,
Car un Dieu l'accompagne et le doit protéger.
Il s'avance, incertain du chemin qu'il doit suivre;
Guidé par la liqueur qui l'échauffe et l'enivre.
La joie est dans ses yeux : son cœur est délivré
Des ennuis dont la veille il était ulcéré.
Après mille détours il retrouve son chaume.
Il se croit devenu souverain d'un royaume :
Ou plutôt l'univers, réclamant son appui,
Dépend de son domaine et relève de lui.
Il lègue à ses enfants des trésors, des provinces :
Sa femme est une reine, et ses fils sont des princes,
Il triomphe au milieu de cet enchantement,
Demande encore à boire et s'endort en chantant.

Il est, ce nous semble, impossible de finir mieux ce long chapitre que par la citation de ces deux morceaux rapprochés et comparés. Ainsi, le peuple fut toujours le même : saint Ambroise le surprit au IVᵉ siècle dans les mêmes vices où Berchoux devait le rencontrer au commencement du XIXᵉ. Au temps où une religion nouvelle lui offrait la prière comme refuge de ses douleurs, et comme consolation de ses misères, c'est au cabaret qu'il court, c'est dans l'ivresse qu'il vient noyer ses peines; et à cette autre époque, encore si récente, où la liberté, que cette même religion avait préparée et qui ne se levait pourtant que sur ses ruines, vient se dresser triomphante aux yeux de l'homme du peuple et briser ses liens; c'est encore au cabaret qu'il court fêter et profaner sa conquête, au cabaret où, depuis lors, toutes les révolutions l'ont retrouvé et laissé. Est-ce donc qu'il faut désespérer de sa régénération par la tempérance, et regarder comme autant d'utopies et de rêves tout ce qu'on tente pour améliorer ses mœurs? Faut-il, devant ce peuple devenu souverain, mais que ses mauvaises mœurs rendent toujours indigne de sa souveraineté, faut-il s'écrier comme Salvien à la face de ces chrétiens du IVᵉ siècle, indignes, eux aussi, de la foi qui les avait émancipés : « Venez, Saxons et Huns, voyez ces chrétiens, ils lisent l'Évangile et font la débauche (*impudici sunt*); ils écoutent les apôtres et ils boivent jusqu'à s'enivrer (*apostolos audiunt et inebriantur*); ils suivent le Christ et ils sont des voleurs (*Christum sequuntur et rapiunt*)! » Ou bien, plus indignés et désespérant de ce monde qui se renouvelle, qui se bouleverse sans cesse

sans s'améliorer jamais, faut-il répéter l'anathème que le païen Merobaude lançait au vieux monde romain vainement rajeuni par la foi : « Tu changes; moi, je reste inflexible! tu dégénères, je te brave! tu te perds, je te maudis! »



CHAPITRE IV.

LES HOTELLERIES ET LES CABARETS

AU MOYEN AGE.

SOMMAIRE. Pourquoi il n'y avait ni hôtelleries ni cabarets chez les Germains. — Vertus hospitalières des barbares. — Leur ivrognerie, selon Tacite, Procope et Julien. — Comment les Allemands du temps de Luther s'en autorisaient encore comme d'un louable exemple. — Hospitalité chez les Burgundes. — Aubergistes et cabaretiers italiens du temps de Théodoric. — Leur friponnerie. — Lois de Cassiodore contre eux. — Auberges, repaires de voleurs et d'assassins dès le VIe siècle. — Hôtelier recéleur des vases d'or volés à Saint-Martin de Tours. — Police mérovingienne pour retrouver les auteurs des meurtres commis sur les grandes routes et dans les hôtelleries. — Gourmandise et ivrognerie des vainqueurs. — Revanche des vaincus. — Banquet gallo-romain chez Petrus Magister, décrit par Sidoine Apollinaire. — Cabaretier *frelateur* de Nanni excommunié par un saint. — Mets ordinaires des tavernes. — Rareté et cherté de la volaille au VIe siècle. — La taverne des bords de la Moselle dans le poëme d'Ausone. — Ivrognerie casanière. — Ce qu'en dit saint Césaire dans ses sermons. — Orgies effroyables chez les Francs. — Comment il faut se griser pour valider un testament. — Origine probable du *poisson* des cabarets. — Moines buveurs. — Leur ivresse dégoûtante. — Défenses des conciles et des *pénitentiels*. — Cabarets sous le porche des églises. — Miracle de saint Remi pour les interdire. — Histoire de deux moines gourmands. — Prix du vin du VIe au IXe siècle. — Variété des boissons. — Le cidre dédaigné. — Raoul Tortaire dans un cabaret normand. — Cervoise et cervoisiers. — Histoire de Gomer, de sa femme et de ses esclaves. — Femmes adonnées au vin. — Ivrognerie de sainte Liutbirge. — Cabarets-lupanars. — Une scène du drame d'*Abraham*, par l'abbesse allemande Hrosvita. — Détails curieux sur les mauvais lieux et les hôtelleries de l'Allemagne au XIe siècle. — La parabole de l'Enfant prodigue au moyen âge. — Comment elle a pour scène unique les cabarets et les hôtelleries. — Courtois d'Arras, l'hôtelier et les deux filles de joie. — Encore les taverniers tenant *bordeaulx*. — Garin le Loherain au cabaret. — Étymologie de *galopin*. — Histoire de ce mot du XIIIe au XVIIe siècle. — Truands, ribauds et ménestrels au cabaret. — Les *klers* dans les tavernes de la Bretagne au VIe siècle. — Comment les troubadours ne célébrèrent pas le vin. — Ivrognerie des trouvères. — Excommunication du ribaud. — Ménestrels se louant pour jouer et chanter dans les cabarets. — Charlatans (*triacleurs*) et marchands de reliques (*pardonneurs*) à la taverne. — Scène de deux d'entre eux avec une tavernière. — Les joueurs de dés. — Ménétriers et ribauds joueurs effrénés dans les cabarets. — Le *Credo* du ribaud. — Oublieurs à la taverne. — Cabarets ouverts la nuit en dépit de l'ordonnance. — Éducation qu'on fait dans les tavernes. — Langage qu'on y parle vanté par Montaigne. — Vin qu'on y boit. — Scène d'un tavernier avec un chaudronnier et un savetier. — Écoliers au cabaret. — Leur amour pour

le vin, le jeu des dés et le jeu de boules. — Mauvaise cuisine des colléges. — Rixe sanglante entre les écoliers et les gens du prévôt, ayant pour motif la querelle d'un valet d'étudiant avec un cabaretier. — Autre querelle des écoliers avec un cabaretier du bourg Saint-Marcel. — Ses suites graves. — Ce que dit Rutebeuf de la vie des écoliers de son temps. — Voleurs à la taverne. — Le *segretain* de Cluny. — Hôteliers voleurs. — Les faussaires du comte d'Artois à l'hôtel de *l'Aigle*, rue Saint-Antoine. — Les ouvriers monnayeurs débitants de vin. — Leurs priviléges. — Serments qu'ils prêtent. — Les faux monnayeurs dans une auberge de Saint-Benoît-sur-Loire. — Conspiration dans un cabaret de Nîmes. — Ordonnance de 1407 sur les registres à tenir dans les hôtelleries. — Autres ordonnances des XIIIe, XIVe et XVe siècles. — Etrangers à la taverne. — Le bon hôtelier et les compagnons de du Guesclin. — Richard Cœur-de-Lion fait prisonnier dans un cabaret du duché d'Autriche pendant qu'il tourne la broche. — Rapprochement avec le grand Condé qui, pendant la Fronde, manque d'être pris dans une auberge du Gâtinais en faisant une omelette. — Le courrier Auberon au cabaret. — Scène de joueurs à la taverne, d'après le mystère de saint Nicolas. — Les voleurs de trésors et le tavernier leur complice. — Un miracle de saint Nicolas. — Baudouin de Seboure et autres chevaliers et barons à l'hôtellerie. — Froissart à l'auberge. — Le pèlerin passant. — Hôtelleries qu'il fréquente. — Où les pèlerins vont loger d'ordinaire. — Hospitalité monastique. — *Xenodochia*, hospices, etc. — Légendes sur l'hospitalité. — Patrons de l'hospitalité : saint Jacques, saint Julien, saint Martin. — Les pauvres à l'abbaye de Saint-Gall. — Auberges orientales. — Hôtelleries des Templiers, des Hospitaliers, des Frères-Pontifes. — Auberges-postes des chevaliers teutoniques. — Défense aux moines et aux prêtres d'habiter les auberges. — L'archevêque de Rouen, Odon Rigault, forcé de s'arrêter à l'hôtellerie. — Affaire grave qui s'ensuit. — Hospitalité dans les châteaux. — Hôtes anthropophages. — Retour aux tavernes. — Noms de quelques cabarets de Paris au XIVe et au XVe siècle. — Statuts des taverniers. — Crieurs de vin, *courratiers*, etc. — Leur corporation. — Ménage d'un cabaretier. — Tavernage. — Droits de taverne. — Chantelage, etc. — Petits cabarets dans les rues. — Rôtisseurs. — Seigneurs marchands de vin. — Le ban du roi. — La légende de saint Liesne et du vicomte de Melun. — Cervoise, Godale. — Étymologie du mot *godailler*. — Un mot sur les tavernes anglaises du moyen âge. — Edgard fait fermer les tavernes. — Singuliers vases à boire inventés par saint Dunstan pour punir les buveurs. — Le moine de Chaucer, etc. — Marchands de vin flamands. — Le vin du marché, à Dinan. — Si Artevell le *brasseur-roi* fut brasseur. — Cabaretiers-vidangeurs à Strasbourg. — Cabarets d'Allemagne. — La taverne des nains de l'Osenberg. — Sorcières dans une auberge de Berlin. — Dame Hollé, la sorcière, dans un cabaret de Schwarza en Thuringe. — Le diable au cabaret. — Comment on bâtit la tour de Glatz en Bohême. — Auberges et cabarets d'Italie, d'Espagne, etc.



Le moyen âge, obéissant, d'un côté, à la tradition chrétienne dont la charité était si inépuisable pour le pauvre et pour le passant, de l'autre, à la tradition barbare si propice elle-même aux étrangers, devait être naturellement une époque vouée au respect et à l'assistance du voyageur, au culte de l'étranger, enfin, mieux que toute autre, une ère d'hospitalité et de secours. C'est ce qui arriva, et ce qui fut cause de la rareté et du peu de fréquentation des hôtelleries pendant un fort long temps.

Nous avons déjà dit comment chez tous les peuples de race celtique et germaine, même chez les nations d'origine gothique, la pratique des vertus hospitalières était trop bien une coutume innée pour que le christianisme ait eu jamais besoin de les initier à ses bienfaits. Nous ne reviendrons donc qu'en peu de mots sur ce détail de leurs mœurs, seul côté par lequel elles fussent accessibles d'avance aux idées chrétiennes et au progrès de la civilisation : « Il n'y a pas de nation, dit Tacite, où l'on se plaise plus à manger ensemble et à recevoir des étrangers, que les Germains. Ils regardent comme un crime de refuser l'entrée de leur maison à qui que ce soit. Chacun apprête à manger à ses hôtes, à proportion de ses moyens. Quand les provisions viennent à manquer, celui qui jusqu'alors avait été l'hôte, montre à l'étranger un autre asile et l'y accompagne (*monstrator hospitii et comes*). Ils vont ensemble, sans être invités, dans l'une des maisons voisines. Il n'importe même où ils aillent, partout ils sont reçus avec la même humanité. On ne met aussi point de différence entre les personnes connues et inconnues, par rapport aux droits de l'hospitalité. » Les

aubergistes ne pouvaient donc point avoir affaire chez des peuples pareils; aussi n'en trouvons-nous pas trace, non plus que des cabaretiers. C'est dans sa hutte que le Germain s'enivrait, et qu'en s'enivrant il réglait ses affaires. Aux assemblées générales, quand il s'agissait de l'élection d'un chef, d'une déclaration de guerre, d'un traité de paix, on s'enivrait encore; et il paraît que tout n'en allait que mieux : « Boire nuit et jour, dit encore Tacite, n'est pas honteux chez eux; ils font des alliances, des réconciliations tout en buvant. C'est en buvant qu'ils élisent leurs chefs et qu'ils font la guerre et la paix. Dans les festins, dit-il, il n'y a pas de dissimulation. Le vin anime aux entreprises hardies. » C'est presque une éloge de l'ivresse barbare; mais il ajoute un peu plus loin comme correctif : « Si vous flattez le penchant qu'ils ont à l'ivrognerie, et que vous leur donniez à boire autant qu'ils en demandent, vous en viendrez plus facilement à bout qu'avec les armes. » Cette ardeur pour l'ivresse resta de tradition en Germanie. Julien retrouva les Germains tels que Tacite les avait vus, buvant du vin, non pas autant qu'il leur en fallait, mais autant qu'ils pouvaient, c'est-à-dire, jusqu'à n'en pouvoir plus. Procope dit à peu près la même chose des Hérules; mais ceux-là n'étaient vraiment Germains que par le goût du vin et non point par la sincérité qu'il inspire d'ordinaire, car en même temps qu'ivrognes ils étaient traîtres et perfides. Jusqu'au temps de Luther, on se souvint chez les Allemands de ce que Tacite avait dit, avec une apparence d'éloge, de l'ivrognerie des Germains leurs ancêtres, et l'on vit des buveurs s'en faire comme une excuse de leur vice, et s'en autoriser comme d'un louable exemple. Voici un bon conte qu'on lit à ce sujet dans les ***Propos de table de maître Martin*** :

« Maître Georges Spalatin dit une fois à la cour de l'électeur de Saxe, Frédéric, que Corneille Tacite a écrit que, parmi les anciens Allemands, il n'y avait aucune honte à boire le jour et la nuit. Un gentilhomme entendit cela, et demanda depuis combien de temps c'était écrit. Spalatin répondit que c'était depuis quinze cents ans, et ce gentilhomme dit : « Ah! Seigneur, puisque copieusement boire est une coutume d'aussi vieille et honorable race, ne la laissons jamais de côté. »

Les Burgundes (***Bourguignons***), les plus humains entre ces barbares, et ceux qui eussent le mieux mérité peut-être cette épithète de doux (*mitis*) que saint Remi donna au Sicambre Clovis en le baptisant, avaient surtout fait une loi de l'hospitalité, mais sans vouloir qu'aucune habitude de débauche et d'ivresse vînt en entacher le bienfait. Toutefois ils n'avaient pas prétendu que cette coutume si favorable à l'étranger fût une charge trop lourde pour celui qui la pratiquait. Il était dit au titre trente-huitième de leur loi, ainsi que Montesquieu en a fait la remarque, que tous les habitants d'un bourg devaient être solidaires pour les frais de l'hospitalité exercée par l'un d'eux : « celui qui recevait un étranger était dédommagé par les habitants, chacun pour sa quote part. » Jaloux d'être seuls

à pratiquer cette vertu, ou ne voulant pas peut-être que le peuple chez lequel ils étaient venus s'établir par la conquête eût, en outre des charges de leur possession, celle de leurs voyageurs à héberger, ils avaient décrété une peine contre quiconque renverrait chez un Gallo-Romain le passant venant lui demander asile : « Si un homme qui voyage pour ses affaires vient demander le couvert à un Bourguignon, et que l'on puisse prouver que celui-ci ait montré à l'étranger la maison d'un Romain, le Bourguignon paiera au Romain trois écus et une pareille somme au fisc. » Ces barbares débonnaires avaient voulu agir en toute chose à l'égard du peuple conquis avec des ménagements semblables. En venant prendre pied sur son sol, ils s'étaient donnés à lui comme un hôte, non comme un conquérant. Mais cette distinction fut bientôt illusoire, ce n'était qu'un euphémisme de mot, non de fait. Le Burgunde, malgré ses douces manières, fit bien voir, et trop tôt, qu'il était un maître et non pas un hôte, que son droit s'exerçait en vertu de la force et non pas en vertu de l'hospitalité. C'est ce que M. Guérard a fort bien fait remarquer.

« Le nom d'*hospes*, dit-il, qui désigna d'abord et l'étranger qui logeait chez autrui, et le maître de maison qui recevait l'étranger, ne rappela pas toujours dans la suite l'idée d'une hospitalité bienveillante et désintéressée. Le Bourguignon, après s'être établi chez le Romain, auquel il enleva les deux tiers des terres labourables, la moitié des bois, des maisons et des vergers, et le tiers des esclaves, fut appelé son hôte, de même que le Romain fut appelé l'hôte du Bourguignon. » L'hôte burgunde, enfin, puisqu'il voulait qu'on l'appelât ainsi, prenait, vous le voyez, la plus large place au foyer, quand par grâce il ne la prenait pas tout entière.

Chez les autres barbares, nous pourrions citer des prescriptions semblables à celles qui, chez les Bourguignons, faisaient de l'hospitalité une loi si rigoureuse ; mais ce qui nous donnerait aussi à croire qu'elles étaient moins fidèlement suivies, c'est que, chez ces mêmes peuples, nous trouvons ce que nous n'avons pas rencontré chez les premiers : des auberges, ces malheureux asiles qu'on voit s'ouvrir aussitôt que les vertus hospitalières tombées en décadence ont laissé se fermer les vrais refuges du pauvre et du passant. Il est vrai que les premières hôtelleries que nous ayons à vous montrer, s'établissant ainsi sur un sol conquis par les barbares, se trouvent dans les États de Théodoric, c'est-à-dire, en Italie. L'hôtelier italien, quoi que pussent faire les barbares, et malgré l'action de leur hospitalité bienfaisante, n'avait pu être dépossédé et disparaître. En vain les ruines de cette vieille civilisation dont il avait si complaisamment servi les vices s'étaient entassées autour de lui, il avait survécu à tout. Il était resté debout au milieu des peuplades nouvelles, avec ses vieilles habitudes, son amour du vol, son astuce, son effronterie, tout prêt à tromper les lois du code barbare, comme il avait trompé les lois romaines. C'est par une tenta-

tive de ce genre qu'il se révèle tout d'abord à nous dans ce nouveau monde.

L'aubergiste italien voulait recommencer sous le roi ostrogoth ce qui lui avait si bien réussi sous les empereurs romains, c'est-à-dire, avoir deux poids et deux mesures, les uns pour les habitants de la ville qu'il ne rançonnait que raisonnablement, les autres pour les étrangers qu'il écorchait sans merci. C'était sa manière d'entendre le droit des gens et l'hospitalité. Mais Cassiodore, ministre honnête homme, Romain par l'intelligence, et digne ministre d'un roi goth par son amour du juste et du vrai, sut bien faire raison de ces friponneries d'auberge. Voici ce que Sainte-Marthe, son naïf biographe, raconte à ce sujet :

« Il (Cassiodore) eut soin de mettre un prix modéré aux vivres, afin que ceux qui les vendaient n'y perdissent pas, mais aussi n'y gagnassent que médiocrement, et que ceux qui les achetaient n'eussent pas occasion de se plaindre. Dans l'édit qu'il fit sur ce sujet, il spécifia toutes les différentes denrées et taxa leur prix, condamnant ceux qui y contreviendraient à une amende, et même au supplice des bastonnades, afin que tout ensemble, la crainte de la perte du bien et celle de la peine corporelle réprimassent la cupidité et servissent de frein à l'avenir.

» Et parce que ceux qui tenaient les hôtelleries interprétaient mal cet édit, prétendant qu'il n'était fait qu'en faveur des citoyens et non des étrangers qui logeaient chez eux, de sorte qu'ils refusaient de se réduire à leur égard au prix porté par l'édit, Cassiodore en donna un second, par lequel il leur était enjoint de se soumettre au premier sous les mêmes peines qui y étaient portées.

» Car, si l'on a réglé un juste prix en faveur d'un peuple qui vit en repos dans son pays et dans sa ville, à combien plus forte raison, dit Cassiodore, doit-on avoir compassion des étrangers et des passants qui souffrent assez d'ailleurs, et pourvoir à leurs besoins? La bonne réception qu'on leur fait, ajoute-t-il, doit calmer leurs inquiétudes et adoucir leurs chagrins. Qu'on prenne donc garde qu'il n'arrive que ce qui a été établi pour le soulagement des peuples ne soit une occasion de leur faire souffrir de cruelles vexations, et ne les expose à un traitement tyrannique. Que les hôtes soient reçus en ne payant que le prix réglé. Que celui qui est invité à l'hospitalité comme à une grâce et à une faveur qu'on veut lui faire, ne soit pas la proie d'une avarice injuste. C'est imiter les voleurs de grand chemin, que d'attirer chez soi les voyageurs dans le dessein de les dépouiller. Qu'on ne s'imagine pas être à couvert des recherches de la justice par l'éloignement des lieux. »

« Enfin, il ordonne qu'on n'excède pas le prix qui sera fixé par les gentilshommes qu'il enverra sur les lieux pour régler toutes choses de concert avec les bourgeois et les évêques, afin que ceux qui tiennent hôtellerie se contentent de gagner honnêtement, et qu'on ne puisse pas dire d'eux qu'ils demeurent sur

les passages comme des voleurs et des bandits qui assiègent les chemins et y exercent leurs brigandages. »

Cette comparaison que Cassiodore établit entre les hôteliers et les voleurs n'est que trop juste pour le temps dont nous nous occupons. Comme aux époques vicieuses que nous avons traversées, l'aubergiste est le complice ordinaire de tous les mauvais coups qui se commettent sur les chemins. Sa maison est le coupe-gorge d'où les bandits s'élancent sur la proie, et où ils la ramènent pour en achever le partage. Quand Foulques, l'archevêque de Reims, fut assassiné, c'est d'une auberge qu'étaient partis les brigands ses meurtriers, et c'est dans une auberge que son corps, relevé sur le chemin, meurtri de mille coups, fut rapporté par ses serviteurs.

Souvent aussi les hôtelleries étaient des lieux de recel. Nous en avons la preuve dans le récit que fait Grégoire de Tours d'un vol commis de nuit dans la basilique de Saint-Martin, et dont les auteurs, trahis par une querelle survenue entre eux, furent saisis dans l'auberge qui leur servait de repaire.

« En ce temps-là, dit le saint historien, des voleurs entrèrent par effraction dans la basilique de Saint-Martin, plaçant contre la fenêtre de la chapelle un treillage qu'ils trouvèrent sur un tombeau, et montant par là, ils pénétrèrent en brisant les vitres. Ils emportèrent beaucoup d'or et d'argent, des voiles de soie, et ne craignirent pas, en s'en allant, de poser le pied sur le saint sépulcre où nous osons à peine appliquer notre bouche. Mais, la puissance du saint voulut faire éclater, par un châtiment terrible, la punition de cette témérité. Car, ceux qui avaient commis ce crime, s'étant rendus à Bordeaux, il s'éleva entre eux une querelle, et l'un d'eux en tua un autre. Le fait s'étant découvert par ce moyen, on retrouva ce qui avait été volé, et l'on prit dans leur auberge (*de hospitali eorum*), l'argenterie mise en morceaux, et les voiles de soie. La chose ayant été annoncée au roi Chilpéric, il ordonna qu'ils fussent enchaînés et conduits en sa présence. Mais alors, ajoute Grégoire de Tours, craignant que des hommes ne mourussent à cause de celui qui, durant sa vie corporelle, avait souvent prié en faveur de ceux qu'on voulait mettre à mort, j'envoyai au roi une lettre de prières pour qu'il ne fît pas mourir ces hommes, puisqu'ils n'étaient pas accusés par nous à qui en appartenait la poursuite. Il reçut favorablement ma demande et leur accorda la vie. Il fit soigneusement remettre en état l'argenterie qui avait été brisée, et ordonna qu'elle fût replacée dans le lieu saint. »

Quand des assassinats étaient commis en plein champ, entre deux *villas*, dit la loi salique, sur le grand chemin, ou dans une auberge; comme la recherche du coupable était chose fort difficile, presque impossible même, dans ces campagnes désertes, la police mérovingienne suppléait par les mesures de la plus adroite sévérité à ce qui lui manquait comme moyen d'investigation. Elle savait même triompher des obstacles résultant de l'isolement des lieux où

les meurtres se commettaient d'ordinaire. Vous allez voir que notre police moderne n'eût pas fait mieux.

Sitôt que le cadavre d'un homme assassiné avait été trouvé dans les champs, le comte, haut justicier de la province, se rendait sur le lieu du meurtre, convoquait à son de corne tous les habitants des maisons voisines, et les sommait de faire connaître le meurtrier. S'ils ne pouvaient faire droit à sa réquisition, il donnait ordre qu'on plaçât le corps au milieu d'un champ, sur un échafaud, de cinq pieds au moins de hauteur, afin qu'on pût l'apercevoir de loin; il enjoignait formellement qu'on laissât ainsi le cadavre exposé pendant sept jours. Puis, il se retirait en commandant aux voisins d'avoir à se présenter à son tribunal dans les quatorze jours. Il les prévenait en outre que si l'assassin n'était pas connu à cette époque, ils seraient tenus eux-mêmes de se justifier du crime par l'entremise de cojureurs, sous peine d'être déclarés coupables.

« A coup sûr, dit M. du Méril à propos de ces prescriptions qui rappellent l'usage slave cité plus haut d'après Helmoldus, à coup sûr nos officiers de police ne s'y prendraient pas mieux. Ces moyens d'instruction tendaient même à leur but d'une manière plus directe et plus sûre que les nôtres; grâce à eux, aucun crime du moins ne restait impuni. Seulement, et c'était là le défaut de ces mesures, il n'était pas également certain que le vrai coupable fût toujours atteint. »

Si nous voulions refaire, pour les temps barbares, le tableau des désordres que nous avons déjà tracés pour l'époque romaine, la tâche ne serait pas difficile. Nous n'aurions qu'à retourner aux mêmes lieux, nous y trouverions les mêmes débauches. Il n'y aurait rien de changé : seulement les héros de ces orgies seraient des hommes nouveaux, s'y jetant avec des appétits étranges, plus sauvages et moins blasés, avec une sorte de rage ardente. Ils aiment avec frénésie la luxure et l'ivresse, ils n'ont pas l'ardeur, mais la brutalité du désir, ils ne sont pas gourmands, mais voraces; et, pour se satisfaire, ils ont la violence, la raison du plus fort. Qui donc eût pu résister? Les Romains ne l'ont pas tenté; au contraire, dans cette impétuosité que montrent les barbares pour courir aux festins et aux lieux de débauche, ils ont vu leur revanche toute prête. Vaincus par la force, ils triompheront par la gourmandise et la luxure, leurs seules armes, les dernières qu'aient en main les peuples corrompus : « Le très-féroce roi des Goths, écrit un contemporain à saint Ferréol, subissant l'influence de ta parole emmiellée, grave, piquante, inusitée, a fait ce que tu voulais, il s'est éloigné des portes d'Arles, et ce que les armées d'Aétius n'avaient pu accomplir, tu en es venu à bout par un dîner. »

Il faut lire dans Sidoine Apollinaire la description d'un repas gallo-romain pour bien juger des piéges que la vieille société mourante tendait aux désirs grossiers de ses vainqueurs, pour bien savoir par quel luxe de banquets, mets

choisis et multipliés, vaisselle d'or, ameublements splendides, elle savait les affriander et les séduire : « ... Le jour tombe, dit Sidoine, que le vin, les danses et le bien-vivre remplissent de joie ces dernières heures ! Voici les lits couverts de pourpre, où viennent s'asseoir ceux qui boiront avides le nectar empourpré ! Voyez, tout est riche, tout étincelle, tout flatte les yeux ! Ces meubles viennent d'Asie, ceux-ci de Grèce ; partout des sculptures et des peintures ; des chasses meurtrières où personne ne meurt, des groupes blessés dont le sang ne coule pas ! C'est plaisir d'errer à travers ces fleurs épanouies qui penchent leurs corolles sur les urnes d'albâtre ; plaisir de livrer son corps à la danse souple et brisée, et d'imiter la tremblante ivresse des Bacchantes :

Juvat ire per corollas
Alabastra ventilantes,
Juvat et vago rotatu
Dare fracta membra ludo.
Simulare vel trementes
Pede, veste, voce Bacchas.

« Le plat du milieu se couvre du lin le plus fin et le plus blanc ; le lierre et le pampre vert le couronnent ; de belles guirlandes courent autour des armoires et des couchettes. Voici des cytises, des lis, des jonquilles ! Déjà la lampe suspendue se remplit d'encens moissonné en Arabie, et la fumée s'élève vers le toit éclatant. Ici l'huile est inconnue ; c'est le baume odorant qui nous verse la lumière. »

Arabumque messe pinguis
Petat alta tecta fumus.
Veniente nocte nec non
Numerosus ungatur
Laquearibus coruscis
Camera in superna lychnus !

« Venez, esclaves ! pliez vos têtes sous le poids du métal travaillé avec un soin exquis ! Venez, musiciens et musiciennes ! Et que vos cordes animées, vos doigts qui chantent, votre airain sonore, vos flûtes passionnées, ravissent nos cœurs ! Donnez-nous tout ce que la poésie a de plus doux, tout ce que l'éloquence a de plus ravissant ! »

Que vous semble de ce banquet de Petrus Magister, vrai Mécène gallo-romain ? N'est-ce pas, sauf quelques détails, qui par leur magnificence sentent plutôt la villa somptueuse que la taverne même la mieux hantée, n'est-ce pas comme chez la *copa* de Virgile ? Rien ne manque presque, pour qu'il y ait similitude complète entre les deux descriptions, qu'un même génie dans ceux qui ont décrit. Virgile était un poete, et Sidoine n'est qu'un versificateur, différence qu'il n'est pas besoin d'apprécier, et, selon nous, la même qui se trouve entre le soleil ruisselant à pleins rayons sur le repas de la cabaretière, et la lampe un

peu pâle qui luit sur le banquet de Petrus Magister. Au reste, c'est toujours un festin poétique et champêtre : fleurs et fruits, lyres et chansons, esclaves chantants, *ambubaiæ* dansantes. Mais le temps n'est plus où nous trouvions dans une simple taverne des environs de Rome tous ces raffinements d'une exquise et voluptueuse simplicité. Aujourd'hui, pour les avoir, il faut pénétrer sous les ombrages d'une riche villa. Les tavernes, bien loin d'offrir rien de pareil, sont des bouges enfumés où l'on ne sert qu'une misérable piquette frelatée, telle que le vin trempé d'eau qui valut à je ne sais quel cabaretier de Nanni les véhéments anathèmes de l'évêque de Camerine, saint Ansuin. Les mets qu'on y apprête sont aussi misérables. Des légumes mal cuits, de la viande de porc ladre, de la vache maigre, voilà l'ordinaire. Mais jamais de plats choisis, jamais de volailles surtout, car c'est là un mets d'élite alors, un mets de roi ; on en jugera par sa cherté. D'après les calculs de M. Guérard, une poule en ce temps-là n'aurait pas coûté moins de cent quatre-vingts francs. Aussi, je le répète, n'en trouve-t-on que sur les tables royales, aux meilleurs jours. Chilpérick, voulant apaiser la colère de Grégoire de Tours, ne trouve rien de mieux que de le prier de prendre place à sa table, et sur un premier refus, il le supplie de tâter au moins d'un potage *où il n'y avait que de la volaille;* invitation trop flatteuse pour que l'austère évêque n'y cède pas.

Ce qu'on pouvait se faire servir de mieux dans les cabarets, c'était du poisson de rivière. Ausone, dans son poëme de la *Moselle*, nous montre les brochets de ce fleuve cuisant ainsi sur les fourneaux des cabaretiers, et même ne trouvant que là un refuge ; car, plus dédaigneux qu'aujourd'hui, on le repousse même des tables bourgeoises.

« Là aussi, dit-il, ce poisson plaisamment désigné par un prénom latin, l'hôte des étangs, l'ennemi acharné des criardes grenouilles, le brochet, recherche des trous abondants, les herbes et la vase. Sans attrait et sans usage pour nos tables, il va bouillir dans les tavernes enfumées de sa vapeur fétide. »

Voulait-on des huîtres, voulait-on même savoir quelques renseignements sur les meilleures, il ne fallait pas s'adresser aux cabaretiers. C'était là une délicatesse trop grande pour qu'ils en fussent instruits. Aussi Ausone, cherchant qui l'initiera à ces détails gastronomiques, se garde-t-il bien de s'adresser à eux : « Je ne les ai pas cherchés dans les tavernes, ces précieux renseignements, dit-il, ni parmi le peuple, ni dans les réunions des parasites de Plaute. Mais, comme souvent, aux jours de fête, j'ai traité quelques amis qui, à leur tour, m'appelaient à leur table, soit aux solennités du jour natal, soit aux repas des noces, ou à celui du lendemain sacré pour les pères, j'ai entendu là plus d'un bon juge, et je n'ai point oublié leurs nombreux éloges. »

Ce qui, à l'époque dont nous parlons, faisait grand tort aux cabarets, et les empêchait de s'approvisionner de bon vin et de denrées de choix, c'est qu'on

était d'usage de faire ses galas chez soi sans jamais s'adresser à la taverne. C'est chez lui, à sa propre table, que le plus ivrogne se grisait. La débauche alors était casanière, mais pour cela n'en était pas plus retenue. Ses excès ne perdaient rien à ne pas avoir un cabaret pour théâtre. On en juge par ce que dit saint Césaire dans ses sermons. A chaque point c'est une virulente invective contre les ivrognes, et pourtant pas un mot des tavernes! Saint Augustin et saint Jean Chrysostôme, qui permettaient presque l'ivresse, du moment qu'elle n'était pas publique, eussent peut-être été moins rigoureux que Césaire.

Son quatre-vingt-onzième sermon est surtout d'une grande véhémence contre les ivrognes de tous rangs, d'abord contre les gens de la campagne.

« Lorsqu'ils ont du vin, dit-il, ou qu'ils se sont fait quelque boisson, ils invitent leurs parents et leurs voisins, comme à un festin de noce, et ils les retiennent pendant des quatre et cinq jours à boire et à s'enivrer à toute outrance, de manière qu'ils ne quittent point cette déplorable débauche pour retourner chez eux, qu'ils n'aient épuisé toute la boisson qu'avait celui qui les a invités. »

Nous ne sommes plus au temps des Mérovingiens, et pourtant les gens de nos campagnes agissent-ils avec plus de retenue et une soif moins ardente quand vient le temps du vin nouveau?

Césaire parle ensuite d'une petite ruse propre à exciter la soif de celui qui ne se sent pas assez altéré. « D'autres, dit-il, se font préparer des ragoûts salés et épicés, afin d'irriter par là leur soif, et de pouvoir se plonger dans l'ivrognerie la plus excessive. » Détail curieux qu'il complète par celui-ci plus singulier encore, et dont l'usage dut se perdre vite : « Le repas fini, pour mieux boire, chaque convive prend le nom d'un ange ou d'un saint patron, et croit lui faire honneur en s'enivrant sous son nom. » Que dites-vous de cette sorte de baptême par le vin, où la religion n'est invoquée que pour venir en aide à l'ivrognerie? De telles choses ne pouvaient se passer que dans une époque transitoire entre le paganisme et le christianisme, c'est-à-dire, tenant encore à un culte par ses mœurs, tandis que par la foi, il tâche de s'attacher à l'autre.

Les hommes les plus riches et les mieux titrés ne rougissaient pas de se ruer dans ces débauches; et au sortir de la table où ils s'étaient ainsi enivrés, ils faisaient fustiger tout esclave qu'ils trouvaient un peu pris de vin. Césaire leur fait honte de cette conduite; il leur dit entre autres choses : « Je voudrais bien savoir si quelqu'un de ceux d'entre vous qui ont plusieurs domestiques souffrirait patiemment qu'un seul d'entre eux fût un ivrogne; de quel front donc, et en quelle conscience, voulez-vous être un ivrogne vous-même? » Après ce beau mouvement d'indignation oratoire, pour rappeler ces buveurs à l'égalité dans la vie sobre, il nous parle des rivalités singulières qui s'élevaient entre les buveurs, de leurs défis à qui boirait le plus, de leurs moqueries contre celui qui ne boit

pas ou qui boit mal. Dans son sermon précédent, c'est-à-dire, le quatre-vingt-dixième, il avait déjà parlé de ces ivrognes fanfarons qui luttent de débauche et de capacité ; et il n'avait pas omis certaine coutume païenne, encore en faveur dans les festins, qui consistait à choisir trois buveurs au hasard, et à leur faire boire quand même une mesure de vin déterminée d'avance, mais toujours énorme : « Je sais, dit-il, que dans les festins que vous vous donnez les uns les autres, vous êtes en usage d'une pratique qui nous est restée des observations superstitieuses des païens, et qui était bien digne d'eux : savoir, de choisir parmi les convives trois hommes pour boire à grands coups et outre mesure, de gré ou de force ; coutume honteuse et infâme ! »

La gourmandise et l'ivrognerie étaient si bien passées dans les habitudes des Francs, que chez eux on ne faisait rien sans qu'un banquet y intervînt pour quelque chose. C'était une formalité qu'en certains cas la loi elle-même avait exigée, bien sûre que cette fois elle ne serait que trop bien obéie. Il en était ainsi, par exemple, lorsqu'il s'agissait de la prise de possession d'un bien donné entre-vifs. Voici comment on procédait en vertu du quarante-sixième titre de la *Loi salique*.

Le donateur, armé de son bouclier, se rendait à l'audience du comte, y laissait juger trois causes, puis prenant un brin de paille (*festucam*), le jetait dans le sein d'un homme à lui étranger (*qui ei non pertineat*), en disant à haute voix qu'il entendait donner à cet homme tout ce qu'il possédait ou une partie désignée de son bien, à la condition qu'il le remettra à une autre personne aussi dénommée dans la déclaration. Cela fait, le tiers se rendait au domicile du donateur, y tenait table pour trois convives, à qui il prouvait par là qu'il avait complète jouissance des biens à lui transmis. Ensuite il devait se rendre chez l'héritier près duquel il était l'intermédiaire du donateur, puis procédant comme celui-ci, il lui jetait dans le sein un autre fétu de paille en prononçant son nom à haute voix, et en indiquant les biens qu'il prétendait lui transmettre dans leur intégrité. Ensuite commençait un second repas avec trois convives, au choix du donataire cette fois. Il les traitait en maître du logis. Il leur servait avant tout le *pultis*, ragoût national des Francs, brouet indigeste fait d'eau et de farine d'avoine, le même que mangent encore les paysans du Bocage, et qu'on appelle *poult* dans le patois normand. Cette formalité de manger le *pultis* était si importante, que si l'on y manquait, la donation était nulle. On était donc exact à la remplir, et comme vous pensez, on l'arrosait largement, droit que laissait la loi, et que les Francs se gardaient bien de méconnaître. Si, par suite, la donation était attaquée, le donataire, par l'attestation de trois témoins, pouvait prouver que tout avait été fidèlement exécuté. Or nous sommes sûrs que celle du *pultis* et du repas dont elle était le prétexte l'était toujours rigoureusement. Les Francs étaient trop bons ivrognes pour y manquer.

Peut-être que l'usage de faire un grand repas en prenant possession d'une nouvelle demeure, et en y appendant, comme on dit, la crémaillère, dérive de la vieille coutume franque, et n'est qu'un reste de la tradition du banquet du *pultis*.

Il est un mot de l'argot populaire qui nous semble aussi dater de cette époque, et dériver, non pas d'une coutume, mais d'une légende : c'est le mot *poisson* pris par les buveurs de nos plus infimes cabarets pour désigner une de ces petites mesures de vin qu'on boit sur le comptoir. Grégoire de Tours nous raconte qu'un pauvre pêcheur des bords de la Loire, n'ayant plus ni dans sa cave ni dans son buffet (*promptuario*) une seule goutte de vin pour se ranimer au travail, se mit à prier saint Martin de lui faire la grâce d'une pêche heureuse au premier coup de filet qu'il jetterait, et qu'en effet, lorsqu'il fut en pleine Loire, il prit de son premier coup de filet un magnifique poisson. Revenu bien vite sur le bord, il entra au cabaret le plus voisin, et le poisson pêché par l'intercession du saint fût le prix du vin qu'il y but. Il nous semble, je le répète, que ce dut être assez de cette légende, propagée de buveur en buveur pendant des siècles, pour faire créer cette expression de *poisson*, encore en cours dans l'argot de nos tavernes.

Ce n'est pas la seule chose que nous apprend cette légende de Grégoire de Tours, nous lui devons encore de savoir que les saints n'étaient pas toujours contraires au goût des gens du peuple pour le vin, et que les buveurs n'ont pas fait un choix déraisonnable quand ils ont pris saint Martin pour patron.

Prêtres et moines savaient bien tous, et des premiers, qu'il y avait dans le ciel des saints indulgents pour la gourmandise, cléments pour l'ivrognerie, et ils se hâtaient d'en abuser. Seulement, comme les prêtres n'osaient s'enivrer dans leurs presbytères, et les moines dans leurs cloîtres, de peur d'ameuter trop de scandales ou de s'attirer de trop rudes châtiments, c'est au cabaret qu'ils allaient chercher leur ivresse. Sauf les gens de la campagne qui, las de se griser chez eux toute la semaine avec leur piquette ou leur mauvaise cervoise, s'en viennent le dimanche à la taverne, boire et chanter à plein gosier, et y manger, comme nouvel aiguillon de la soif, les rouges boudins au serpolet qu'on voit pendre aux solives par longues guirlandes, les prêtres et les moines sont les seuls chalands assidus que nous y trouvions alors. Se modelant sur l'exemple de quelques hauts dignitaires de l'Église de France, tels que l'évêque de Gap, dont Grégoire de Tours nous raconte les excès honteux, c'est dans les tavernes que nous les voyons dépenser les loisirs que leur laissent les offices. Ils y viennent surtout faire de copieuses collations. Un concile de l'an 847, dont la collection du père Labbe nous a transmis les actes, se préoccupa de ces scandales, et statua sur les peines dont on devait frapper ceux qui s'y adonnaient ; déjà, un demi-siècle auparavant, le concile de Francfort, avait cru devoir

s'en inquiéter, tant il est vrai que cette fréquentation des tavernes était un vice ecclésiastique et monacal. Il avait ordonné de rechercher tout prêtre ivrogne et querelleur, tout prêtre buvant dans les cabarets : « *Inquirendum si presbyter sit ebriosus, vel litigiosus, si in tabernis bibat;* » mesures sages, mais inutiles, puisque le capitulaire de l'an 803 dut en renouveler les prescriptions déjà inobservées, et qu'on les retrouve de nouveau formulées et à plusieurs reprises dans le recueil d'Anségise. Au IXe siècle même, ces habitudes de débauche s'étaient étendues en s'invétérant. Elles avaient gagné tous les rangs de la hiérarchie sacerdotale. Le pénitentiel d'Angers, en statuant par un chapitre spécial contre l'ivrognerie des prêtres, avait dû y comprendre l'évêque aussi bien que le simple clerc : « Si un évêque, y est-il dit, ou tout homme engagé dans les ordres, a l'habitude de s'enivrer, qu'il cesse ou qu'il soit déposé; le prêtre ou diacre qui aura vomi à la suite d'un excès de table sera condamné à faire pénitence pendant quarante jours; le moine pendant trente jours; le clerc pendant vingt jours, ou, suivant l'avis de quelques conciles, à se priver de lard pendant sept jours. Le laïque qui s'enivrera subira trente jours de pénitence en s'abstenant de lard, de bière et de vin. Il jeûnera dix jours de plus s'il a grisé son prochain par méchanceté. »

Ces pénitences sont sévères, mais peut-être eussent-elles dû l'être encore davantage. Pourquoi, par exemple ces fautes contre la sobriété n'eussent-elles pas été aussi rigoureusement punies que toute inobservance des jeûnes et du carême? Pour ces péchés-là, l'Église était inexorable, et les historiens sacrés, qui glissent assez volontiers sur les châtiments dont Dieu frappe les prêtres débauchés, ne nous racontent jamais assez longuement ceux qui viennent accabler quiconque désobéit aux commandements de l'Église. Grégoire de Tours s'emporte souvent en violentes invectives contre les ivrognes : il nous parle en termes indignés des excès d'Eberulph, l'un des domestiques du roi Chilpéric, et des débauches du prêtre breton Winoch ; dans sa *Vie de saint Martin*, et sous le nom du pieux apôtre des Gaules, il se plaît à peindre des plus hideuses couleurs le vice des ivrognes ; mais là s'arrête son indignation : il ne trouve pas à raconter contre eux de punition miraculeuse, il ne donne pas leur châtiment en exemple. Mais a-t-il à parler, au contraire, d'un homme qui manque à tous ses devoirs de chrétien, tel que le duc du Maine Roccolène, il s'empresse de nous dire qu'il fut frappé de mort « pour avoir mangé des lapereaux en carême. » Ainsi les péchés n'étaient pas égaux devant l'Église; ceux qui étaient une contravention à ses préceptes passaient pour plus punissables que ceux qui s'attaquaient seulement à la chasteté ou à la sobriété. Il fallait bien faire quelques concessions aux vices du temps, quelque cynique et brutale que fût cette dépravation.

L'Église fit plus : non-seulement elle laissa ses prêtres aller au cabaret sans trop les réprimander, mais elle admit le cabaret chez elle.

A certains jours, le portail de quelques basiliques fut une taverne ouverte à tous, où le vin coulait à flots pour tous; et l'on vit dans le préau de certaines églises (*intra sanctos ambitus*) s'ouvrir toute l'année maint cabaret effronté (*cauponaria officina*), aussi bien que dans les lieux les plus voisins, et presque dans le cloître des monastères. Au milieu du bourg qui s'éleva autour de la riche abbaye de Saint-Riquier, il y avait la rue des cabaretiers, qui, chaque jour, s'obligeaient à servir la redevance collective de trente setiers de cervoise aux bons moines, trop friands sans doute pour se faire payer cet impôt autrement qu'en nature. Les conciles déployèrent souvent, et par des actes spéciaux, leur sévérité contre ces scandales. Il en est un du VIII[e] siècle, par exemple, dont le père Labbe nous donne les statuts, qui défendit d'ouvrir aucune taverne dans une enceinte consacrée. Saint Remi fit les mêmes défenses, surtout en ce qui concernait la vente du vin sous le portail des églises, quoique, pour autoriser cet usage, on pût opposer à ses rigueurs l'exemple de saint Abraham qui, les jours de fête, se plaisait à donner à boire au peuple sur les marches mêmes de son église. Ce scandale, si bien patronné, s'était si fort invétéré, que le saint évêque ne vint à bout de le déraciner dans son diocèse, qu'en faisant un miracle. Rouillard le raconte ainsi dans son *Histoire de Melun*, d'après le chroniqueur rémois Flodoart.

« Le flascon de vin que benit saint Remy et le donna au roy Clovis, ne s'épuisa ni ne défaillit point ; ains, à mesure qu'il en buvoit, miraculeusement redevenoit tout plein : au contraire, fit défaillir celui que sans respect on vendoit en son église, comme si c'eust esté quelque estape publique. »

C'est toujours du meilleur vin que voulaient les prêtres, soit qu'ils allassent au cabaret, soit qu'ils vinssent s'enivrer sous le porche de leur église changé en taverne, soit même seulement qu'ils célébrassent la messe. A l'autel ils buvaient le calice à pleins bords; et l'on en vit qui, bien loin d'observer fidèlement la loi de l'abstinence imposée à quiconque va communier, se chargeaient l'estomac de viandes et de vin avant de se présenter à la sainte table. Ils prétendaient ainsi imiter mieux la cène apostolique. Souvent des prêtres officiants, même des évêques ainsi gorgés, furent saisis de nausées au pied de l'autel, et vomirent l'hostie avec les débris de leur orgie.

Nous n'en finirions pas si nous voulions reproduire ici tout ce que nous ont transmis les *légendaires*, les *chroniques*, les *pénitentiels* sur l'ivrognerie et l'appétit vorace et irrassasiable des gens d'Église. Jean de Cluny, par exemple, dans sa *Vie de saint Odon*, nous raconte les excès justement punis de deux moines de son temps, qui, échappés de leur cloître, courent le monde en gourmands et en ivrognes, prennent les cabarets pour stations, et même, les jours maigres, se gorgent de gras gigots et de volailles.

Le premier, après une longue course, entre chez sa sœur, et son premier mot est pour demander à manger. On lui offre des poissons frais qu'on vient de

pêcher en abondance. « Fi ! des poissons ! crie le moine. Pour qui me prend-on ? Des poissons ! j'en suis las. J'en mange tous les jours depuis de si longues années, qu'il m'est impossible d'en voir sans dégoût. » La bonne femme, alors, veut se mettre à lui faire rôtir un gigot ; mais notre affamé lui prend la viande des mains, en taille une tranche, la jette sur les charbons, tout en criant qu'on lui apporte du vin, et après le premier coup, se met à mordre à belles dents la viande toute saignante. Mais la bouchée lui reste au gosier et l'étrangle ; il tombe par terre suffoqué et râlant.

L'autre moine arrive chez son père comme il fait à peine jour, et tout d'abord il veut déjeuner. On lui remontre que l'heure est indue pour se mettre à table : « Comment, s'écrie-t-il, j'ai marché toute la nuit, et vous voudriez m'obliger à jeûner ! Non, de par le diable ! servez-moi vite ce que vous avez. » Alors on lui apporte du poisson ; mais indigné, comme l'autre, il le repousse avec colère et dédain. Tout en grondant, il cherche des yeux s'il ne trouvera pas dans quelque coin une pâture plus digne, avise une poule auprès de l'âtre, l'assomme d'un coup de bâton, et s'écrie tout triomphant : « Voilà qui me tiendra lieu de poisson (*hœc erit hodie mihi piscis*). » Les valets lui font observer qu'on est en carême, et lui demandent si par hasard il a dispense de son abbé pour faire gras. « Bah ! dit-il, haussant les épaules, la volaille n'est pas de la viande. Les oiseaux et les poissons n'ont-ils pas été créés en même temps ? ils sont donc de la même espèce ! » On trouve la raison bonne, et, sans plus de remontrance, on lui sert la poule. Mais à la première bouchée il s'étrangle ; et pendant qu'il agonise, tous ceux qui se trouvent là, pour ajouter à son châtiment, l'accablent d'injures et de soufflets (*pugnos tamen et cervicatos pro mercede suæ improbitatis in opprobrium antequam moreretur, sumpsit*).

Ce qui rendait les moines du IXe siècle gourmands pour la volaille, c'est que, depuis Charlemagne, c'était pour eux un mets défendu. On ne la leur permettait que huit jours par an, à Pâques et à Noël. Encore était-ce en vertu d'un acte d'extrême indulgence du concile d'Aix-la-Chapelle, en 817, auquel les princes avaient bien voulu souscrire. Charles le Chauve même fit mieux que d'autoriser cette permission, il donna ordre à ses intendants de fournir des volailles nécessaires à ces grands galas de Pâques et de Noël les couvents de Notre-Dame de Soissons, et de Saint-Denis, auxquels il accorda en outre pour ces mêmes fêtes onze cents œufs et cinq muids de froment « pour faire la bouillie, » comme il est dit textuellement dans les diplômes de 862 et 868.

Les moines, nous venons de le voir, ne s'en tenaient pas à ces ripailles permises en vertu de dispenses qu'ils s'octroyaient à eux-mêmes : tous les jours leur étaient bons pour manger oies grasses et poulets ; même en carême, ils ne s'en faisaient faute, et pour s'en justifier, ne se contentant point des raisons de notre moine impudent de tout à l'heure, qui donnait comme maigre la chair

du poulet aussi bien que celle du brochet ou de la perche, parce que oiseaux et poissons furent créés le même jour et par la même parole, ils eussent volontiers fait comme ce drôle de Bois-Dauphin, si bien mis en scène par M. Mérimée au chapitre XXVIII de sa *Chronique de Charles IX*, où M. Alexandre Dumas alla s'inspirer pour pareille aventure de son moine Gorenflot ; comme l'hôte tapageur du cabaret de Beaugency, disons-nous, nos moines du IXe siècle eussent volontiers baptisé carpe et perche tout poulet dodu, afin de pouvoir ainsi le manger sans péché.

La rareté et la cherté des volailles, dont nous avons déjà parlé, et qui ne permettaient pas qu'elles devinssent alors des mets de cabaret, étaient seules des obstacles pour l'âpre gourmandise des moines. Leur soif pouvait se satisfaire à moins de frais. Les vendanges étaient aussi abondantes qu'elles le sont aujourd'hui, et le prix du vin n'était guère plus élevé. Malgré les nombreuses redevances royales ou ecclésiastiques qui grevaient la vente des boissons, entre autres l'impôt du *forage* créé par Chilpéric Ier, selon Grégoire de Tours et Aimoin, et qui consistait en la huitième partie du vin de chaque récolte, le muid ne se vendait que sept deniers, ou 16 francs 45 centimes de notre monnaie ; prix très bas, comparé surtout à celui du froment qui, en 868, se vendait huit sous (227 francs 12 centimes) le muid, et en 877 aussi bien qu'en 976, jusqu'à vingt-quatre sous (676 francs).

Le vin étant à si bon marché, les moines se croyaient en droit de se montrer difficiles ; il ne fallait donc leur servir que du meilleur, de ce vin exquis de Dijon, digne ancêtre de nos vins de Bourgogne, dont Grégoire de Tours vante déjà les mérites, et de ces vins champenois dont on connaissait déjà si bien les vertus, que Pardule, évêque de Laon, donnant à Hincmar, archevêque de Reims, des conseils d'hygiène, crut pouvoir s'étendre ainsi sur ces nectars bienfaisants : « Prenez, dit-il, des vins de qualité moyenne, qui ne soient ni trop forts ni trop faibles, qui proviennent des flancs des coteaux et non du sommet des montagnes ou des profondeurs des vallées. Tels sont ceux du mont Ebon à Épernay, de Chaumussy, de Milly et de Comicy dans le Rémois. Quant aux autres, ils sont trop forts ou trop faibles, et me paraissent entretenir les humeurs. »

Les moines s'accommodaient encore assez de ces petits vins d'Auvergne, qui ruisselaient dans les banquets vantés par l'Auvergnat Sidoine ; et certains vins de composition, tels que la *brumalis canna*, boisson mousseuse faite d'orge, de gingembre et de fruits ; le *claretum*, mélange de vin et de miel relevé par l'arome de quelques plantes balsamiques ; le *moritium* ou vin de mûres ; la potion de fenouil, si recherchée jusqu'au XIIe siècle, et l'*alixone*, citée dans le testament de saint Aldric, leur agréaient volontiers. Mais il ne fallait pas leur parler des boissons de qualité inférieure. On jugera de leur dédain pour ces breuvages par ce que dit Raoul Tostaire, moine de Saint-Benoît-sur-Loire, du

mauvais cidre qu'on lui servait entre Caen et Bayeux, dans une tournée qu'il fit en Normandie :

Ingredior noti mediocria tecta sophistæ
Jentatus quoniam, vina peto, fueram :
Et succus pomis datus est extortus acerbis :
Ori proposui, dum reor esse merum.

« J'entre dans le pauvre taudis d'un frelateur (*sophistæ*) connu dans le pays, et, voulant déjeuner, je demande du vin ; mais voilà qu'on me sert je ne sais quelle boisson faite de pommes acerbes, que j'ai le malheur d'approcher de mes lèvres, croyant que c'est du vin. »

Remarquez le nom de *sophista* (sophiste) que notre moine dédaigneux donne au pauvre tavernier normand. Les gens d'Église traitaient volontiers ainsi les cabaretiers ; ils allaient même jusqu'à les comparer, eux qui frelatent le vin, aux hérétiques frelateurs de la religion. Cette comparaison singulière se trouve textuellement dans les actes d'un concile du IXe siècle.

Toutes les sortes de vins que nous avons citées plus haut étaient du ressort du juge à deux titres différents : d'abord à cause de l'impôt qu'il devait percevoir sur chaque mesure, en vertu de son droit d'inspection sur les récoltes, comme le veut ce passage du célèbre capitulaire *De villis :* « Le jour de Noël de chaque année, chaque juge nous fera connaître le produit des terres labourables,... des vignes, du *vin mis en vente*,... du vin de mûres, du vin cuit, du *medum*, du vinaigre, de la bière, etc. » ; ensuite, parce que la privation du vin comptait parmi les punitions les plus rigoureuses qu'un juge civil ou militaire pouvait faire subir à tout délinquant. « Tout homme, est-il dit dans les capitulaires, qui tient des honneurs de nous, et qui, mandé à l'armée, manque au rendez-vous général, s'abstiendra de chair et de vin autant de jours qu'il aura été en retard. » Il est dit encore dans le même recueil des lois de Charlemagne : « Quand un intendant de nos domaines n'aura pas accompli les ordres du roi, de la reine, du sénéchal ou du bouteiller, il sera mandé à la cour, et tenu de s'abstenir de vin, depuis le jour de sa citation jusqu'à celui de la comparution. De même, lorsque l'intendant sera à l'armée ou de garde ou en mission, les officiers subalternes coupables d'inexécution des ordres qu'ils ont laissés, devront se rendre à pied au palais et s'abstenir de vin et de viandes jusqu'à ce qu'ils soient justifiés ou condamnés. » Ces punitions singulières sont une nouvelle et dernière preuve du goût des Francs pour le vin.

Ils étaient loin d'en avoir un aussi prononcé pour la bière ou cervoise. Ils la laissaient volontiers à leurs esclaves. Tout ce que brassaient les *siceratores* (cervoisiers) dont il est parlé au chapitre XIV du capitulaire *De villis* s'écoulait d'ordinaire loin de la table du maître, dans les *manses* et les *gynécées*. Nous trouvons même sur le dédain des seigneurs francs, et surtout sur le mépris de

leurs femmes pour cette boisson d'esclaves, une anecdote assez curieuse dans l'*Histoire de la Flandre chrétienne au* VIe*et au* VIIe *siècle*, d'Olivier Vred.

Un seigneur flamand, nommé Gomer, revenait d'une entreprise lointaine, quand il rencontra, au bord de la petite rivière de Dieppemorch, un de ses esclaves couvert de contusions, la tête rasée, comme s'il eût été un serviteur coupable et puni, et pleurant amèrement tout en menant sa charrue. Tout ému, Gomer, qui avait l'âme bonne, lui dit : « Qui t'a maltraité ainsi, frère? qui t'a fait raser la tête? » Et l'esclave, interdit d'abord, ne sait que répondre. Enfin, le maître ayant insisté, il lui dit : « C'est votre femme qui nous a tourmentés pendant votre absence, et qui a dépouillé toute votre famille. » Et Gomer lui répliqua : « Suis-moi, et je te rendrai bonne justice. » Arrivé dans sa maison, il assembla tous ses serviteurs, les interrogea, et ce fut à qui d'entre eux se plaindrait le plus fort des vexations dont ils avaient été victimes. « Ayez patience, dit-il alors, désormais vous serez plus heureux. Aujourd'hui je vous convie tous à ma table, vous apporterez seulement votre bière ; j'en boirai comme vous, ma femme de même, et si en buvant elle s'avise de la trouver mauvaise, ne craignez pas de dire tous que c'est une boisson excellente. » C'est dans ce démenti donné par des esclaves à la femme orgueilleuse qu'était la vengeance du bon seigneur Gomer. Mais auparavant il se rendit près d'elle, lui fit les plus durs reproches de sa conduite, lui disant entre autres choses : « Si Dieu est juste, il te rendra les tourments que tu as infligés à autrui, toi qui n'as pas su être bonne pour tous, et qui n'as pas songé qu'esclaves ou libres nous sommes tous un seul corps en Jésus-Christ. » Le dîner venu, les serviteurs prennent place à table ; on sert la bière, et à la première gorgée, la dame se récrie sur l'amertume de ce détestable breuvage ; mais les convives, tous d'une voix, déclarent qu'il est délicieux. Alors elle se lève furieuse et quitte la table, où Gomer, continuant à boire avec ses esclaves, leur promet à l'avenir aide et protection, et leur fait rendre les pécules que sa femme leur avait ravis.

Cette anecdote n'est pas aussi puérile qu'elle paraît l'être ; elle nous fait voir au mieux quelle justice précaire le seigneur, même le plus équitable, rendait à ses serviteurs, quelle médiocre satisfaction il leur accordait en dédommagement des tourments les plus rudes. Il les admet à sa table, boit avec eux, et en buvant, leur permet de démentir sa femme. C'est tout ce que la condescendance féodale lui permet de faire. Nous sommes bien loin de nos temps d'égalité.

Un détail nous importe aussi dans cette histoire : c'est celui du dédain ou plutôt du dégoût de la femme de Gomer pour la boisson des esclaves. Les dames de ce temps-là, en effet, n'étaient pas accoutumées à ces breuvages. Il n'en était pas pour elles comme pour les dames de Rome, à qui le vin fut si longtemps interdit : elles buvaient largement, en vraies barbares. Rien ne leur répugnait.

même pour satisfaire leur penchant à l'ivrognerie. Sainte Liutbirge, assaillie au milieu de ses austérités par un millier de rats qu'elle finit par expulser à force d'oraisons et de litanies, fut ainsi apostrophée, à propos de ses anciennes débauches, par le nain infernal qui avait dirigé contre elle la bande des rats : « Tu n'as pas toujours été si délicate. Un jour que tu soupais avec une de tes compagnes, tu as trouvé dans le vin un rat mort; tu l'as pris par la queue, tu l'as jeté en riant, et en disant qu'il n'avait rien d'impur. Puis tu as bu, contrairement aux préceptes de la religion que tu affiches aujourd'hui. »

Ces ivresses de femmes avaient pour secret théâtre, non pas la taverne, mais la maison conjugale ou bien le *gynécée* retiré, à l'ombre duquel, comme nous le ferons voir d'après M. Guérard, se réfugiaient d'autres infamies et d'autres désordres. Si nous les rencontrons au cabaret et à l'hôtellerie, ce n'est point comme les hommes, avec des intentions d'ivrognerie et de gourmandise, mais dans le but de débauches plus dévergondées ; dans le but du plus honteux trafic. Ces bouges immondes ne se sont pas purifiés depuis les temps antiques. Ils sont toujours restés des lupanars où l'aubergiste fait le métier de *lœno*, où la servante, que nous devrions désigner par un autre nom, fait marchandise de ses caresses, où la première venue trouve à abriter ses désordres.

Hrosvita, ayant à nous montrer, dans son drame d'*Abraham*, Marie, nièce et disciple du saint ermite, quittant la vie austère de la cellule pour l'existence fangeuse des prostituées, ne nous la fait pas voir ailleurs que dans une hôtellerie. L'homme qui lui a donné asile, le *lœno* qui met ses charmes en vente, est un aubergiste (*strabularius*). C'est là que, parée de beaux habits, elle se livre à l'amour des étrangers dont elle partage les orgies, et qu'elle entraîne ensuite dans la chambre bien close, inaccessible à tous, où la luxure dévore ses nuits. Cependant le saint homme qui l'appelait sa fille, qui la voulait sainte et pure comme lui, la pleure avec amertume, et demande à tous ceux qui passent des nouvelles de sa brebis perdue. Enfin, après deux ans ainsi passés dans le désespoir, un ami, qui a vu Marie dans l'hôtellerie infâme, vient tout apprendre à l'ermite, et, par cette révélation, met le comble à sa peine.

L'ami. Elle loge chez un entremetteur, qui reçoit chaque jour de grosses sommes des amants de Marie.

Abraham. Des amants de Marie!

L'ami. Oui.

Abraham. Qui sont-ils?

L'ami. Un grand nombre.

Abraham. Malheur à moi! ô bon Jésus! quelle monstruosité j'apprends! celle que j'avais élevée pour être ton épouse se livre à des amants étrangers.

L'ami. C'est l'usage antique des courtisanes, de se complaire à des amants étrangers.

ABRAHAM. Donne-moi un cheval de selle et un habit militaire, je veux me présenter à elle sous les dehors d'un amant.

L'AMI. Voilà le cheval et l'habit.

ABRAHAM. Donne-moi aussi un *pileum* à larges bords, afin de cacher ma tonsure.

L'AMI. Tu en as besoin pour n'être pas reconnu.

ABRAHAM. Ne ferais-je pas bien d'emporter le seul sou que je possède?

L'AMI. Sans doute, autrement tu ne pourrais t'entretenir avec Marie.

Le saint homme part, et arrive chez l'hôtelier: alors commencent des scènes qui ne sont pas seulement curieuses par les détails qu'elles nous transmettent sur les auberges-lupanars du XIe siècle, mais qui sont aussi d'un intérêt dramatique réel, d'une entente scénique singulière, chose tout à fait remarquable pour le temps. A tous ces titres, nous allons les reproduire d'après l'excellente traduction de M. Ch. Magnin.

SCÈNE V.

ABRAHAM. Salut, bon hôtelier (*strabulari*).

L'HÔTELIER (*strabularius*). Qui me parle? Hôte, salut.

ABRAHAM. Avez-vous de la place pour un voyageur qui veut passer la nuit chez vous?

L'HÔTELIER. Oui, sans doute; nous ne devons refuser notre humble hôtellerie à personne (*nostra hospitiola nulli sunt neganda*).

ABRAHAM. C'est très-louable.

L'HÔTELIER. Entrez, on va vous préparer à souper.

ABRAHAM. Je vous dois beaucoup pour ce gracieux accueil; mais j'ai à vous demander un plus grand service.

L'HÔTELIER. Dites ce que vous désirez, vous l'obtiendrez à coup sûr.

ABRAHAM. Acceptez ce petit présent que je vous offre, et faites en sorte que cette très-belle fille, qui, je le sais, demeure chez vous, vienne prendre place à notre table.

L'HÔTELIER. Pourquoi avez-vous envie de la voir?

ABRAHAM. Parce que je me fais une grande joie de connaître cette femme, dont j'ai entendu louer si souvent la beauté.

L'HÔTELIER. Ceux qui vantent ses charmes ne mentent point; car par les grâces de son visage elle éclipse toutes les autres femmes.

ABRAHAM. De là vient que je brûle d'amour pour elle.

L'HÔTELIER. Je m'étonne que vous puissiez, vieux et décrépit comme vous êtes, soupirer d'amour pour une jeune femme.

ABRAHAM. Il est très-certain que je ne suis venu ici que pour la voir.

SCÈNE VI.

LES PRÉCÉDENTS, MARIE.

L'HÔTELIER. Avancez, avancez, Marie, et faites admirer votre beauté à ce néophyte.

MARIE. Me voici.

ABRAHAM (*à part*). De quelle contenance, de quelle fermeté d'esprit ne dois-je pas m'armer, quand je vois celle que j'ai nourrie dans la solitude de mon ermitage, chargée des parures d'une courtisane! Mais il n'est pas temps que mon visage révèle ce qui se passe dans mon âme, je retiens avec un mâle courage mes larmes près de s'échapper, et je couvre sous une gaieté feinte la profonde amertume de ma douleur.

L'HÔTELIER. Heureuse Marie, réjouissez-vous, car non-seulement, comme de coutume, les jeunes gens de votre âge, mais les vieillards eux-mêmes vous recherchent et accourent en foule pour vous témoigner leur amour (*te ad amandum confluunt*).

MARIE. Tous ceux qui m'aiment reçoivent de moi en retour un amour égal.

ABRAHAM. Approchez, Marie, et donnez-moi un baiser.

MARIE. Non-seulement je vous donnerai les plus doux baisers, mais je caresserai et j'entourerai de mes bras ce cou que les ans ont courbé.

ABRAHAM. Volontiers.

MARIE. Quelle est l'odeur que je sens? Quel est le parfum extraordinaire que je respire? Cette saveur particulière me rappelle celle de mon ancienne abstinence.

ABRAHAM (*à part*). C'est maintenant qu'il faut feindre, à présent qu'il faut me livrer à de joyeux ébats, comme un jeune étourdi, de peur que ma gravité ne me fasse reconnaître, et que la honte ne la pousse à rentrer dans sa retraite.

MARIE. Hélas! malheureuse. D'où suis-je tombée! et dans quel abîme de perdition ai-je roulé!

ABRAHAM. Ce lieu où se rassemble la foule des convives (*ubi convivarum confluit conventus*) n'est pas fait pour entendre des plaintes.

L'HÔTELIER. Dame Marie, pourquoi soupirez-vous? pourquoi versez-vous des larmes? N'habitez-vous pas ici depuis deux ans? et jamais je ne vous ai entendue gémir, jamais je n'ai remarqué que vos propos aient été plus tristes.

MARIE. Oh! plût au ciel que la mort m'eût enlevée il y a trois ans; je ne serais pas descendue à une vie aussi criminelle.

ABRAHAM. Je ne suis pas venu pour pleurer vos péchés avec vous, mais pour partager votre amour.

MARIE. Un léger repentir m'attristait et me faisait ainsi parler; mais soupons

et livrons-nous à la joie, car, comme vous m'en faites souvenir, ce n'est ni le moment ni le lieu de pleurer nos péchés.

ABRAHAM. Nous avons largement soupé, largement bu, grâce à votre libérale hospitalité (*tua largitate administrante*), ô digne hôtelier! Permettez-moi de me lever de table, pour aller étendre dans un lit mon corps fatigué, et refaire mes forces par un doux repos.

L'HÔTELIER. Comme il vous plaira.

MARIE. Levez-vous, mon seigneur, levez-vous, je vais me rendre avec vous dans la chambre à coucher.

ABRAHAM. Je le désire, rien ne m'aurait fait sortir d'ici si vous n'aviez dû m'accompagner.

SCÈNE VII.

MARIE, ABRAHAM

MARIE. Voici une chambre où nous serons commodément; voici un lit qui n'est point composé de pauvres matelas (*haud vilibus stramentis*). Asseyez-vous, que je vous épargne la fatigue d'ôter votre chaussure.

ABRAHAM. Fermez d'abord les verrous avec soin, pour que personne ne puisse entrer.

MARIE. Que cela ne vous inquiète pas; je saurai faire en sorte que personne n'arrive aisément jusqu'à nous.

ABRAHAM (*à part*). Il est temps maintenant d'ôter le grand chapeau qui couvre ma tête, et de montrer qui je suis. (*Haut.*) O ma fille d'adoption, ô moitié de mon âme! Marie, reconnaissez-vous en moi le vieillard qui vous a nourrie avec la tendresse d'un père, et qui vous a fiancée au fils unique du roi céleste?

MARIE. O Dieu! c'est mon père et mon maître Abraham qui me parle! (*Elle demeure frappée de crainte.*)

ABRAHAM. Que t'est-il arrivé, ma fille?

MARIE. Un grand malheur.

ABRAHAM. Qui t'a trompée, qui t'a séduite?

MARIE. Celui qui a fait tomber nos premiers pères.

ABRAHAM. Où est la vie angélique que tu menais sur la terre?

MARIE. Tout à fait perdue.

ABRAHAM. Où est ta pudeur virginale? Où est ton admirable chasteté?

MARIE. Perdue.

ABRAHAM. Si tu n'entres dans la voie du salut, quel prix peux-tu espérer recevoir de tes jeûnes, de tes veilles, de tes prières, lorsque, tombée de la hauteur du ciel, tu t'es comme noyée dans les profondeurs de l'enfer?

MARIE. Hélas!

ABRAHAM. Pourquoi m'as-tu méprisé? pourquoi m'as-tu abandonné? pourquoi

ne m'as-tu pas instruit de ta chute? Aidé de mon cher Éphrem, j'aurais fait pour toi une complète pénitence.

MARIE. Après que je fus tombée dans le péché, souillée comme je l'étais, je n'osai plus m'approcher de votre sainteté.

ABRAHAM. Qui fut jamais exempt de péché, si ce n'est le fils de la Vierge?

MARIE. Personne.

ABRAHAM. Pécher est le propre de l'humanité; ce qui est du démon, c'est de persévérer dans ses fautes. On doit blâmer, non pas celui qui tombe par surprise, mais celui qui néglige de se relever aussitôt.

MARIE. Malheureuse que je suis! (*Elle se prosterne.*)

ABRAHAM. Pourquoi te laisses-tu abattre? pourquoi rester ainsi, immobile, prosternée à terre? Relève-toi, et écoute ce que je vais te dire.

MARIE. Je suis tombée frappée de terreur; je n'ai pu surmonter le poids de vos remontrances paternelles.

ABRAHAM. Songe, ma fille, à ma tendresse pour toi, et cesse de craindre.

MARIE. Je ne puis.

ABRAHAM. N'est-ce pas pour toi que j'ai quitté mon désert si regrettable, et renoncé à l'observance de presque toute discipline régulière? N'est-ce pas pour toi que moi, véritable ermite, je me suis fait le compagnon de table de gens débauchés (*factus sum lascivientium conviva*)? Moi, qui depuis si longtemps m'étais voué au silence, n'ai-je pas proféré des paroles joviales pour n'être pas reconnu? Pourquoi baisser les yeux et regarder la terre? Pourquoi dédaignes-tu de me répondre et d'échanger avec moi tes pensées?

MARIE. La conscience de mon crime m'accable; je n'ose lever les yeux vers le ciel, ni mêler mes paroles aux vôtres.

ABRAHAM. Ne te défie pas ainsi du ciel, ma fille, ne te désespère pas; mais sors de cet abîme de désespoir, et mets ton espérance en Dieu.

MARIE. L'énormité de mes péchés m'a plongée dans le plus profond désespoir.

ABRAHAM. Vos péchés sont bien grands, je l'avoue; mais la miséricorde divine est plus grande que toutes les choses créées. Bannissez donc cette tristesse, et profitez du peu de temps qui vous est donné, pour vous repentir; car la grâce divine abonde où ont le plus abondé l'abomination et les désordres.

MARIE. Si l'on avait le moindre espoir de mériter son pardon, on ne manquerait pas de se livrer avec ardeur à la pénitence.

ABRAHAM. Ayez pitié, ma fille, des fatigues auxquelles je me suis exposé pour vous; renoncez à ce funeste découragement, qui est, je le déclare, plus coupable que toutes les fautes; car celui qui désespère de la miséricorde de Dieu envers les pécheurs commet un péché irrémissible. En effet, comme l'étincelle qui jaillit du caillou ne peut embraser la mer, l'amertume des péchés ne peut altérer la douceur de la clémence divine.

MARIE. Je ne nie pas la grandeur de la bonté suprême, mais quand je considère l'énormité de mon crime, j'ai peur qu'il n'y ait pas de pénitence qui puisse suffire à l'expier.

ABRAHAM. Je me charge de votre iniquité; seulement retournez au lieu que vous avez quitté, et reprenez le genre de vie que vous avez abandonné.

MARIE. Je ne m'opposerai jamais à aucun de vos désirs, j'obéis respectueusement à vos ordres.

ABRAHAM. Je vois bien à présent que j'ai retrouvé ma fille, celle que j'ai nourrie; à présent, c'est vous que je dois chérir par-dessus toutes choses.

MARIE. Je possède un peu d'or et quelques vêtements précieux, j'attends ce que votre autorité décidera à cet égard.

ABRAHAM. Ce que vous avez acquis par le péché, il faut l'abandonner avec le péché.

MARIE. Je pensais à distribuer ces objets aux pauvres, ou bien à les offrir aux saints autels.

ABRAHAM. Le produit du crime n'est certainement pas une offrande agréable à Dieu.

MARIE. Je ne me préoccuperai plus de cette idée.

ABRAHAM. L'aurore paraît, le jour est venu, partons.

MARIE. C'est à vous, père chéri, de précéder, comme le bon pasteur, la brebis que vous avez retrouvée, et moi, marchant derrière, je suivrai vos traces.

ABRAHAM. Il n'en sera pas ainsi, j'irai à pied, et vous monterez sur mon cheval, de peur que l'aspérité du chemin ne blesse la plante de vos pieds délicats.

MARIE. Oh! comment vous louer dignement! Par quelle reconnaissance payer tant de bontés! Loin de me forcer au repentir par la terreur, vous m'y amenez, moi indigne de pitié, par les plus douces, par les plus tendres exhortations.

ABRAHAM. Je ne vous demande rien autre chose que de demeurer fidèle au Seigneur pendant le reste de votre vie.

MARIE. Je m'attacherai à Dieu de toute ma volonté, de toutes mes forces, et si le pouvoir me manque, du moins jamais la volonté ne me manquera.

ABRAHAM. Il convient maintenant de servir Dieu avec la même ardeur que vous aviez mise au service des vanités du monde.

MARIE. Je demande à Dieu que par vos mérites sa volonté s'accomplisse en moi.

ABRAHAM. Hâtons notre retour.

MARIE. Oui, hâtons-nous, car tout délai m'est pénible.

Sous cette histoire édifiante est un tableau complet de la vie des prostituées dans les hôtelleries, leur refuge ordinaire au XIe siècle. Pas un détail n'est

omis : voici les étrangers, amants de passage de ces malheureuses qui se vendent à tout venant, voici l'hôtelier qui reçoit le prix de la luxure, voici la chambre où se passent ces heures coupables de la débauche journalière. Et ne croyez pas que ce soit là un tableau isolé, un épisode capricieusement inventé par l'abbesse allemande Hrosvita ; à quelque auberge que nous allions frapper alors, nous trouverons désordres pareils. Partout même effronterie de l'hôtelier, même ardeur dans son trafic infâme, mêmes appâts jetés aux chalands que le besoin de l'hospitalité n'aurait pas attirés seul sous ses abris immondes. Ainsi, sans quitter ces scènes de l'histoire sacrée qu'un anachronisme heureux transplante en plein moyen âge, leur attribuant pour détails les mœurs du XIe au XIIe siècle, voyez la vie de l'Enfant Prodigue telle que nous la racontent les légendes et les fabliaux. Elle se passe toute dans les auberges, parce que là, au sentiment de ces naïfs conteurs, le jeune homme débauché de l'Écriture devra trouver tous les plaisirs dont il est altéré, toutes les jouissances qu'il appelle de ses désirs. Où rencontrons-nous le *Courtois d'Arras*, par exemple, ce véritable Enfant Prodigue du XIIe siècle, pour lequel le nom seul a été changé, afin que le *dit* du trouvère rajeunît au moins l'Écriture en quelque chose? Nous le trouvons dans une auberge ; mais non point dans une de ces hôtelleries d'aspect barbare, comme nous aurions pu vous en montrer aux temps mérovingiens, alors que, pour tout ornement des salles de festins, on voyait à chaque coin une tonne défoncée ; pour toute cuisine, des sangliers et des daims servis entiers et encore embrochés ; pour vases à boire, des cornes d'urus dont les rebords étaient doublés d'argent, quand ils étaient à l'usage des chefs germains. Nous sommes au XIIe siècle, et le luxe a marché ; les raffinements les plus voluptueux ne manquent même pas dans cette auberge où notre Courtois vient prendre gîte. Pour peu qu'il veuille y mener une vie joyeuse et tâter de tous les plaisirs qu'on y vend, il trouvera vite à dépenser les soixante sous que son père lui a donnés pour sa part d'héritage.

L'hôtelier est là sur le seuil, qui invite le passant de la voix et du regard, comme faisait le tavernier antique, et qui, enseigne vivante, faisant l'office du crieur que nous trouverons à la porte de tous les cabarets du moyen âge, crie à plein gosier : *Bon vin de Soissons à six deniers le lot*[1], etc. Notre Courtois, pris à l'amorce du doux regard du cabaretier et de son annonce, entre dans l'auberge. On lui fait mille politesses, et tout d'abord on lui offre une chambre dans laquelle il trouvera lit moelleux *haut de paille et mou de plume*, oreiller tout parfumé de violettes, et, pour se laver les mains et le visage, les plus fines odeurs, l'électuaire et l'eau de rose. Voyez quelles délicatesses et quelle propreté! Mais Courtois commence par demander à boire : on le sert ; et, tout ravi d'être si vite et si bien

[1] Mesure de deux bouteilles environ

servi, le voilà qui s'applaudit de s'être mis en voyage, et qui se moque encore une fois des conseils prévoyants de son père. Il s'écrie, se voyant si bien à l'auberge, *qu'il fait meilleur là qu'à l'église*. Et il serait tenté de dire, comme Gautier d'Aupais, personnage d'un autre fabliau : « Ma foi, il faut l'avouer, la belle chose qu'une hôtellerie! On vous reçoit bien, on vous sert, par-dessus le marché on vous fait des compliments. Nul embarras que de payer. » Ce dernier point était l'important, et cet étourdi de Gautier d'Aupais commençait seulement à y penser. Pour se faire des ressources et payer l'hôte, il se mit de la partie de quelques voyageurs qui jouaient aux dés dans un coin, et perdit tout ce qu'il pouvait donner comme enjeu, sa cape, son surcot, son cheval; et roué de coups par l'hote qui ne pouvait se payer qu'en cette monnaie, accablé d'injures, il partit. Assez triste aventure, qui fut pourtant aussi à peu près celle de notre Courtois d'Arras, quoique lui, du moins, il fût arrivé à l'hôtellerie l'escarcelle assez bien garnie. Mais les filles de joie et le jeu l'attendaient au piége.

Voici d'abord Perrette, la fille de joie, drôlesse au flair subtil, qui, ayant dépisté cette belle proie, arrive à l'auberge. Elle s'approche de Courtois, le caresse du sourire et du regard, et lui présentant la tasse d'argent, lui fait mille compliments sur ses beaux yeux et sur sa bonne grâce : « Que je serais heureuse, dit-elle, d'avoir si bel ami! Je voudrais qu'il n'eût jamais rien à faire, et qu'il n'y eût duc ni comte en France aussi bien vêtu que lui. »

Là dessus, et comme le cœur de Courtois d'Arras commence à s'émouvoir, ses désirs à s'allumer, survient une seconde fille. C'est la commère de l'autre, et elles échangent tout d'abord un regard d'intelligence; pourtant elle feint d'etre entrée dans cette auberge par hasard, et, s'approchant de notre Courtois, elle lui chuchote à l'oreille mille propos agréables sur les mérites de sa compagne. Elle ne cesse de le féliciter sur sa bonne aventure. S'il lui faut un cœur fidèle et sûr, il tient là son fait, et même ne saurait mieux trouver. Les agaceries redoublent de la part des deux femmes; on boit ensemble, on mange largement, et, pour qu'il y ait plus complète sympathie, véritable communauté amoureuse, on boit à la même tasse, on mange à la même écuelle, ainsi qu'il était d'usage en de telles fiançailles. Nos drôlesses, prévenues à temps par l'aubergiste, ont flairé l'argent; mais il tarde trop à sortir de l'escarcelle. Elles proposent de jouer : Courtois accepte, et l'on se met à une partie de merelle. Mais le jeu, la tricherie même aidant, ne les satisfait pas encore assez vite. Pour en finir avec cette bourse trop lente à se vider, elles l'escamotent et s'enfuient. Quand elles sont parties, l'hôtelier vient donner le coup de grâce au malheureux Courtois. Il demande son paiement, et, comme le pauvre diable n'a plus rien en poche, on le dépouille et on l'abandonne presque nu sur le grand chemin. C'est alors qu'à l'exemple de l'Enfant Prodigue de l'Écriture, se trouvant sans argent, sans ressources, il se rappelle les bons conseils de son père,

et qu'il pleure sur ses fautes. Mais il est trop tard, et lui aussi, il est forcé de se mettre aux gages d'un paysan et de garder les pourceaux, n'ayant pour nourriture qu'un dur pain d'orge tout rempli de paille.

Tout finit comme dans l'Évangile.

Chaque fois que la légende biblique se retrouvera dans les récits du temps, elle aura toujours, nous le répétons, les tavernes pour théâtre ; un hôtelier fripon, des courtisanes ivres, pour personnages; des truands attablés pour comparses. Le prédicateur Michel Menot fait-il de cette parabole un sermon, il ne prend pas une autre mise en scène. Vrai Teniers de la chaire, il nous pose son Enfant Prodigue dans les cabarets les plus immondes, en pleine truandaille : « Il récite, dit Henri Estienne dans l'analyse qu'il fait de ce curieux sermon, au livre Ier, chapitre 31 de son *Apologie pour Hérodote*, il récite comment, allant par pays, il faisoit banquet aux uns et aux autres, et tenoit table ronde, ayant toujours, par les hostelleries, les joueurs de farces, et des garces et truandes. »

Quelque part que nous allions, il faut le répéter, à quelque taverne que nous heurtions, nous trouverons compagnie de même sorte, partout truandes et jongleurs. Les débauchés novices, comme le Prodigue de l'Écriture, qui cherche l'amour et le plaisir tout faits, ne devaient donc pas frapper ailleurs.

Pour bien être assuré des métiers divers, mais tous impurs, qu'exerçait le tavernier, et de l'infamie qui résultait pour lui de ce honteux cumul, il faut lire les invectives que lui adresse Dadouville dans son sermon joyeux : *Les Moyens d'éviter merencolye, soy conduire et enrichir en tous estatz par l'ordonnance de Raison, etc.* :

Toy, tavernier, que tiens bordeaulx,
Aussi gens de maulvaise vie,
Ne fais plus tous ces cas tant faulx.
Cy d'honneur avoir as envye,
Plus tost desire que devye
Que de retirer meschans gens
Tant à la ville comme aux champs.

Ce qu'on lit en plusieurs passages du *Roman de Garin le Loherain* prouve encore bien quelles gens hantaient les tavernes, et comment, par leur fréquentation, ils les transformaient en lieux d'une pire renommée. Il suffira de citer les vers dans lesquels il est parlé du cabaret où se tenait Manuel Galopin :

Il s'en torna maintenant, sans respit;
En la taverne tot maintenant s'en vint.
Iluec trouva Menuel Galopin
Lez le tonnel, en sa main trois dés tint
Et trois put...., tels estoient ses délis.

Puisque ce mot de *galopin* a été amené sous notre plume par cette citation, disons qu'il était, aussi bien que celui de *gamin*, le nom ou plutôt le sobriquet commun à la plupart des taverniers. Il leur venait de la mesure *galo* ou *galona*

dont parle du Cange à propos de l'étymologie de *galopin*, laquelle mesure, encore en usage chez les Anglais, contenait huit pintes et était la huitième partie d'un muid. Au XVIIe siècle, comme on le voit dans le *Dictionnaire de Trévoux* à ce mot, on appelait encore *galopin* la ration de vin qu'on servait aux clercs et aux écoliers pour leur dejeuner. Elle n'était pourtant que d'un demi-setier. Enfin, à cette même époque, c'est-à-dire, au temps de Regnard, on désignait toujours par *galopins* les garçons cabaretiers et rôtisseurs. Merlin dit à M. Grasset, à la scène II de la comédie du *Bal* :

> Et souvenez-vous bien, vous et vos *galopins*,
> De mieux, à l'avenir, enfermer vos lapins.

Mais revenons à nos hôtes les plus assidus des tavernes. Pour y tenir tête aux truands et aux ribaudes, on y voyait d'ordinaire une bande criarde et débraillée de chanteurs et de chanteuses, *menestriers* et *menestrelles*, qui venaient s'y louer pour faire danser, ou pour tendre l'escarcelle aux buveurs, après avoir chanté quelques *vers* ou couplets d'une chanson de geste, ou récité quelque gai fabliau. De tout temps il en avait été ainsi, et l'usage, on le voit par nos goguettes et nos cafés chantants, est même loin d'en être perdu. Au VIe siècle, Taliessin reproche déjà aux *klers*, ou bardes bourgeois de l'Armorique, d'aller chanter dans les cabarets. Voici sa virulente invective, dont ce reproche est l'un des points principaux :

« Les *klers*, s'écrie-t-il, les vicieuses coutumes, ils les savent ; les mélodies sans art, ils les vantent ; la gloire d'insipides héros, ils la chantent ; des nouvelles, ils ne cessent d'en forger ; les commandements de Dieu, ils les violent ; les femmes mariées, ils les séduisent par de tendres pensées ; les pures vierges, ils les corrompent, et toutes les solennités qui ont lieu, ils les fêtent ; les honnêtes gens, ils les dédaignent ; leur vie et leur temps, ils les consument inutilement.

« La nuit, *ils s'enivrent ;* le jour, ils dorment ; fainéants, ils vaquent sans rien faire ; l'église, ils la haïssent ; *la taverne, ils la hantent ;* de misérables gueux forment leur société ; les cours et les fêtes, ils les recherchent ; tous propos pervers, ils les tiennent ; tous péchés mortels, ils les chantent ; tout village, toute ville, toute terre, ils les traversent sans demander permission ; toutes les frivolités, ils les aiment... Les oiseaux volent, les abeilles font du miel, les poissons nagent, les reptiles rampent ; il n'y a que les *klers*, les vagabonds et les gueux, qui ne se donnent aucune peine... »

Au XIIIe siècle, Lanza Marques (*le marquis*), faisant un sirvente contre Vidal, troubadour, qui, dans ses jeux, avait la manie de prendre le rôle d'empereur, lui adressera des reproches pareils : « Nous aurons, dit-il, un empereur fait de telle manière, qu'il n'a ni jugement, ni savoir, ni mémoire. Jamais plus

grand ivrogne ne s'assit sur le trône, ni plus poltron ne porta la lance et l'écu, ni plus méchant poëte ne composa des chansons... Pour lui faire honneur, nous lui donnerons du vin et un vieux chaperon rouge sans cordons; un long bâton sera sa lance : en cet état, il pourra aller en sûreté en France. » Un autre troubadour, Rainolds d'Ayet, reproche aussi à Magret, l'un de ses rivaux, qui mourut en Espagne, à l'hôpital, de débauche et de misère, ses visites trop assidues au cabaret. Ce qui prouve que, chez les troubadours, de telles habitudes passaient pour vicieuses. Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* font même, de ce mépris pour l'ivrognerie, un trait caractéristique de leurs mœurs : « Les troubadours n'ont pas chanté le vin, disent-ils, c'est là un des traits marquants de l'histoire de leur siècle. »

Il en est bien autrement chez les trouvères; bien loin de se faire un mutuel reproche de leur fréquentation des tavernes, ils se vantent d'y aller et d'y dépenser tout ce qu'ils gagnent. Un trouvère du XIVe siècle, mis en scène dans *li Romans de Bauduin de Seboure*, au chant XII, dit franchement à ceux qui l'écoutent, en finissant une branche de chanson de geste :

> Et si j'ai vostre argent, si ne le plaindés pas;
> Car si tost que je l'ai, li tavernier l'ara.

D'après cela, il est très facile de comprendre quelques-uns des anathèmes qu'un trouvère, parodiant les excommunications de l'Église, prête à un ribaud, vaurien comme lui :

« J'excommunie... l'homme riche qui mange seul,... ivrogne qui répand du vin ou qui arrache la vigne, gentilhomme qui ferme son entrée aux ménétriers quand ils viennent chez lui chanter Roger, Olivier et Roland.

» J'excommunie... joueur qui ne laisse pas au tremerel cotte et manteau, jongleur qui ne ment point, moine qui n'aime point la table, plaideur qui n'est pas prêt à faire un faux serment.

» J'excommunie et celui qui hait les conteurs, et celui qui boit de l'eau quand il a du vin, et celui qui fit les dés, auteurs de ma ruine, et tout moine qui enlève l'amie d'un chevalier.

» J'excommunie enfin tous ceux qui trompent ou qui volent d'une manière ou d'une autre, excepté les catins et leurs amis. Pour ceux-là, que Dieu les maintienne en paix, et que toute leur vie ils portent chapel de roses et de fleurs! »

Aller dans les tavernes, y égayer les repas, y faire danser et s'y enivrer au par-dessus, était si bien de la profession des *menestriers*, maîtres ou apprentis, que, dans le projet de règlement présenté, le 14 septembre 1321, par Pariset, *menestrel le roy*, et par les trente-sept jongleurs et jongleresses de la corporation « pour la reformacion du mestier et le proufit commun, » ainsi que le dit l'acte d'approbation de Gilles Haquin, garde de la prévôté, on statua sur ces

visites des *menestrels*, et sur la manière dont ils devaient se louer et se faire payer par les taverniers ou par les convives qui les prenaient en service. On régla surtout ce qui concernait les apprentis. Le *menestreur* apprenti qui joue dans les tavernes ne peut conclure marché que pour lui-même. Défense lui est faite d'inviter les pratiques ou même de faire aucune mention de son métier, soit par paroles, soit par signes. Il ne peut conclure marché que pour ses enfants non encore mariés, ou celles de ses filles dont les maris seraient allés en pays étrangers ou séparés de leurs femmes. Si on lui demande un ménestrel jongleur, il ne doit point en indiquer un nominativement, mais répondre : « *Seigneur, je ne puis alouer autrui que moy-mesmes par les ordenances de nostre mestier; mais se il vous fault menestreus ou apprentis, allés en la rue aux Jongleurs, vous en trouverez de bons.* » Qu'on remarque ici, en passant, combien était puissant l'esprit de corps dans ces associations du moyen âge, et comment, dans les corporations des métiers, même les moins utiles, l'intérêt de tous l'emportait sur l'intérêt de chacun.

Entre autres gens qui, avec les *menestreus*, fréquentaient les cabarets, se trouvaient les charlatans de toutes sortes, les marchands d'onguents et de thériaque nommés *triacleurs*, du nom altéré de cette dernière drogue, et les *pardonneurs*, vendeurs de reliques et d'indulgences, trafic qui, du reste, fut toujours en faveur dans les cabarets de tous les pays, puisque la vente des indulgences, qui amena la grande lutte de Luther contre le saint-siége, n'eut pas d'autre théâtre. Une farce, dont l'exemplaire unique se conserve au Musée britannique, nous montre au cabaret ces charlatans de faux remèdes et de fausses reliques. C'est *la Farce nouvelle, très-bonne et fort joyeuse, à trois personnaiges, d'un pardonneur, d'un triacleur et d'une tavernière.* Elle est ainsi analysée à la page 48 de l'ouvrage si intéressant, paru à Londres en 1849, sous le titre de *Description bibliographique et analyse d'un livre unique qui se trouve au Musée britannique*, etc. :

« Le triacleur ou marchand d'onguents, et le vendeur de reliques ou pardonneur, expliquent tous deux au public le mérite de leurs marchandises, et finissent par s'injurier, parce qu'ils s'interrompent mutuellement dans leurs discours. Enfin, ils s'entendent pour aller boire ensemble, et trompent la tavernière en lui laissant des hauts-de-chausses comme un objet précieux.

LE TRIACLEUR

— Yrons-nous boire ?
Je te pry, allons-y, beau sire
Nous ne faisons qu'entre-nuire,
Se nous ne faisons quelque accord
Tu scez par ton mesme record
Que deux coquins ne valent rien
A un huys

LE PARDONNEUR.

Tu dis très-bien,
Il nous faut aller gourmander :
A quelqu'un nous fault demander
Où est le bon vin d'Orléans.

LA TAVERNIÈRE.

C'est céans, seigneurs, c'est céans :
Venez, entrez, j'ay de bon vin.

LE TRIACLEUR.

Ainsi l'entends-je en latin ;
Tenez, gardez-moy ce coffre.

LA TAVERNIÈRE.

Messieurs, dictes, s'il vous plaist,
De quoy vous meslez-vous tous deux ?

LE PARDONNEUR.

De quoy ? Nous sommes pardonneur,
Dame, à vostre commandement,
Au moins, moy véritablement ;
Mais cestuy-cy est triacleur.

LA TAVERNIÈRE.

Par saint Jehan je me tiens seur,
Se mon mary estoyt icy,
Certes, il seroit bien marry
Se très-bien ne vous festoyoit ;
Car aussi certes il souloit
Se mesler de vostre mestier.

LE TRIACLEUR.

Comme quoy ?

LA TAVERNIÈRE.

Il estoyt ouvrier
Excellent d'arracher les dents.

LE PARDONNEUR.

Sangbieu ! il estoit de nos gens.

» Au nombre des principales reliques mentionnées dans cette pièce, se trouvent :

. . . . le groing
Du pourceau de monsieur saint Anthoine ;
. . . . la creste
Du coq qui chanta cheuz Pylate,
Et la moitié d'une late
De la grande arche de Noé ;
. . . . l'aisle
D'un des séraphins d'emprès Dieu ;
. . . . la pierre de quoy David
Tua Golias le géand.

Si encore il n'y eût eu dans les cabarets et les auberges que des gens de cette sorte, vendant de faux remèdes et de fausses reliques, comme le cabaretier vendait du vin faux, il n'y eût eu que demi-mal et demi-danger ; mais de pires gens y venaient et y dressaient leurs embûches. D'abord c'étaient tous les joueurs de merelle et de dés, sachant, sans en omettre un seul, tous les mauvais tours, toutes les mauvaises tricheries du métier, et comment, par exemple, au jeu du *tremerel* ou des trois dés, si fameux dans les fabliaux, on pouvait, avec grand profit, se servir de *dés pipés*. Il en est parlé dans plus d'un conte du temps. Il semble même que les marchands ne se cachaient pas d'en vendre ; car dans le *Dit du Mercier*, énumération rimée que fait l'un de ces marchands de tous les objets qu'il a dans sa boutique, il est fait mention des dés de Paris, de Reims, de Chartres, et de ceux aussi qui *tombent toujours sur l'as*. L'abus de ce jeu et de ses tricheries était devenu si grand, que saint Louis avait non-seulement défendu le jeu, mais encore la fabrication des dés dans ses États. En 1279, des statuts non moins sévères, donnés aux Juifs de Pamiers, leur interdirent tout amusement pour lequel les dés seraient nécessaires, à moins pourtant que ce ne fût dans un jour de noces ou de fête judaïque.

Mais toutes ces défenses furent illusoires : le jeu continua de faire rage, non-seulement dans les tavernes où s'assemblaient les ribauds, mais encore dans les cloîtres où les moines savaient déjà mieux manier le damier et remuer le cornet que feuilleter le bréviaire. Parfois ribauds et gens d'Église se rencontraient pour une même partie, et il fallait voir alors quelle ardeur de part et d'autre, quelle adresse et souvent même quelles tricheries. Le fabliau du *Curé et les deux Ribauds* nous donne un bien curieux exemple de ces brûlantes parties, où ribauds et prêtres, mis aux prises, savaient toujours par la ruse corriger le hasard. C'est le curé qui perdit tout, même son cheval ; il avait affaire à des partenaires si forts et si madrés ! Mais, plus fins que ses gagnans, et sachant les effrayer à propos sur l'humeur rétive de sa monture, son enjeu perdu, il leur persuada que lui seul pouvait la brider sans crainte. Ils le laissèrent donc faire, et à peine l'eut-il pu saisir par la bride, qu'il l'enfourcha, piqua des deux, et disparut comme un trait. Ces ribauds-là n'étaient adroits qu'au jeu. Voici, du reste, comment ces deux joueurs types nous sont représentés dans le fabliau : « J'ai connu deux ménétriers qui étoient les plus déterminés ribauds que jamais on ait vus. L'un ne gagnoit pas une obole qu'il ne la risquât sur un tablier ; l'autre y seroit venu apporter, je crois, le seul pain qu'il auroit eu à manger pour toute sa semaine ; en un mot, c'étoit chez eux une telle rage, que, si en plein hiver, il eussent rencontré quelqu'un sur le grand chemin, Français ou Allemand, n'importe, ils l'eussent arrêté pour le faire jouer. A ce goût pour les dés, ils joignoient encore l'adresse de les manier ; mais ils n'en étoient pas plus riches, et, en les voyant sous leurs haillons déchirés montrer aux passants les

coudes et les fesses, on se disoit à soi-même : « Voilà de quoi faire deux beaux » *soudoyers* pour le service de notre prince. » Tels étoient, en somme, nos deux escrocs. Si vous voulez maintenant savoir leurs noms, je vous dirai que l'un s'appeloit Thibault, et l'autre Renier. »

Jouer et boire étaient alors les seules délices du coin du feu, et la coutume n'a guère changé. Le poëte Wandalbert conseille ce double et charmant ébat quand viennent les longues soirées de novembre. Le jeu, le vin nouveau, puis après, un bon somme, voilà pour lui le seul bonheur, et, à vrai dire, ce ne sont pas des souhaits trop barbares :

Tunc dulces ludi, tunc et gratissimus ignis,
Atque novo oblectat somnum invitare lyæo.

On pouvait se donner ces joies en sa maison ; mais, de préférence, on allait les chercher toutes faites à la taverne.

Écoutez le *Credo du Ribaud* conservé au manuscrit 7218 de la Bibliothèque nationale. En quoi le ribaud a-t-il foi? Plutôt dans les joies de la taverne que dans les béatitudes du ciel. Quelles sont ses délices? Boire à pleins verres le vin d'Orléans, de la Rochelle et d'Auxerre ; se chauffer les doigts en tournant la broche pour quelque rôti vermeil qu'il arrose de verjus, puis s'étaler sur la paille fraîche qui jonche le cabaret, ou digérer longuement, étendu sur les longs escabeaux de bois :

En terre lait toute ma joie.
Et cuidiez-vous or que je croie
Mieux *in Jhesum* qu'en la taverne?
J'aim miex cil qui la gouverne
Quam Christum, filium ejus.
Quant j'avoie o le verjus,
Mon haste en la broche torné,
Et j'avoie mon vis torné
Vers le vin qui est cler ou voirre
D'Orliens, de Rocele ou d'Aucoirre,
De ce est la joie *unicum*.
Bien boire et manger à foison,
Dormir, reposer, solacier,
Despendre assez, moi envoisier.
Dominum nostrum apeler,
Le tavernier por rapeler
Au vin et por son escot prendre
Por juer et fere despendre
Por XI, por XII prester,
Por le jeu des dez aprester.

Vous voyez encore une fois, par ces derniers vers, que jouer aux dés était le fond, presque le mobile unique de ces hantises de la ribaudaille au cabaret. Cependant, d'année en année, les ordonnances royales en renouvelaient la défense. Ainsi, celle du 27 février 1350 dit formellement que « les taverniers ne doivent recevoir ni receller chez eux aucuns joueurs de dez et autres gens

diffamez. » Mais on avait toujours mille moyens d'éluder l'ordonnance. Si l'on ne jouait pas pour de l'argent, on avait le recours de jouer pour des oublies, des échaudés, des roinsolles et autres menues friandises, *denrées aux dés* comme les appelle le *Dit des cris de Paris* ; que les petits marchands venaient vendre dans les cabarets. Une farce allégorique du temps, où la Vertu paraît sous la figure d'une marchande d'oublies, et le Pouvoir temporel sous les traits d'un prêtre joueur, nous montre comment ces petits débitants de gourmandises venaient s'installer dans les tavernes.

« La femme nommée Vertu entre, ayant un corbillon à oublieur sur ses espaulles, en cryant :

Oublie ! oublie ! oublie !

POUVOIR TEMPOREL.

Desployez-nous icy contant
Les dez dessus le corbilon.

LA FEMME.

Sans nulle faute, compaignon
Voulentiers je vous l'ouvriray

HONNEUR SPIRITUEL

Avez-vous donc point le moyen
De me faire ung moulin bien gent
Pour engrener heures et matines ?

Quelquefois le joueur, bien servi par le sort, pouvait gagner tout ce que portait l'oublieur : alors le corbillon lui revenait de droit, et, en signe de triomphe, dit Jean de Garlande, il l'appendait à l'huis de la taverne.

C'est le soir surtout, comme aujourd'hui les marchandes de plaisir, que les oublieurs couraient les rues et s'installaient dans les tavernes. Or leur présence dans les cabarets à cette heure tardive suffirait seule à prouver combien on observait mal un autre article de l'ordonnance du 27 février 1350 citée tout à l'heure, qui disait : « Les cabaretiers ne doivent point recevoir de buveurs chez eux, lorsque le couvre-feu de Notre-Dame sera sonné. »

Enfreindre les lois et s'en moquer, était abus coutumier dans les tavernes. Pensez-vous, par exemple, qu'on ne s'y raillât pas à toute heure des ordonnances contre les blasphémateurs ? Vingt passages des romans, fabliaux et poésies du temps, nous montrent que les cabarets étaient des écoles de jurements et d'impiété :

Mais ils sont pluseurs gens en che siecle regnant
Qui ne croient en Dieu, le pere roy amant,
Se che n'est sus bon gaige qu'avoir voelent devant ;
Bonne fin en taverne che vont-ils desirant

Voila ce que nous lisons au chant V, vers 84 de *li Romans de Bauduin de*

Seboure, *IIIe roy de Iherusalem*. Guillaume de Machaut, en son poëme de *la Prise d'Alixandre*, en dit plus encore :

Mais Dieu, qui est lassus en hault,
A ses amis onques ne fault,
Ains les conforte et les gouverne
En terre, en mer et en taverne,
Qui est la chappelle au dyable.
Et vraiement ce n'est pas fable;
Car s'i on aprend à jurer,
A mentir et à parjurer,
Ordure, luxure et usure,
De jour, de nuit et à toute heure.

C'est là, comme aux halles et à la place Maubert[1], qu'on parlait déjà le pur langage populaire, ce véritable *gofe parisien*, que dégoisait si bien Catherine de Médicis, selon le *Scaligerana*, et que Montaigne préférait en toute franchise au jargon des maîtres ès arts : « Veoid-on, dit-il au chapitre VIII du livre III de ses *Essais*, plus de barbouillage au caquet des harengières qu'aux disputes publicques des hommes de cette profession? J'aimerois mieulx que mon fils apprinst aux tavernes à parler, qu'aux escholes de parlerie. »

En cherchant bien et commentant soigneusement les divers articles des ordonnances portées sur les taverniers, on verrait que, dans leur conduite, tout était infraction et désobéissance. L'ordonnance déjà citée voulait qu'ils ne pussent donner à leur vin d'autre nom que celui du pays où il était crû. Or, je vous demande si, à toute heure, ils ne se gaussaient pas de cette loi, quand, au lieu du vin de tel ou tel cru, ils servaient aux buveurs la piquette manipulée à bas bruit dans leurs propres celliers, et qui leur méritait déjà ces reproches plaisants que nous trouvons dans le sermon d'un *Cartier de mouton* :

Nous prirons pour ces taverniers
Qui sont souvent sy coustumiers
A braser le goust du ressin,
Qu'i puissent estre en leurs seliers
Noyés avecques leur brasin.

Un autre article servait de tarif, et marquait le prix qu'ils devaient mettre aux diverses espèces de vins. Je n'ai pas besoin de vous dire que celui-là fut enfreint mieux encore que les autres. Nous allons le transcrire pourtant, parce qu'on y trouve nommés quelques uns des vins alors en vogue : « Les taverniers ne pourront vendre le meilleur vin du royaume, comme celui de Saint-Pourçain, Beaune et Saint-Jean, que dix deniers la pinte, et le meilleur vin blanc, six deniers parisis, et les autres au-dessous, à proportion. » Les vins cités ici sont à peu près les mêmes dont il est parlé dans les fabliaux du temps, aussi bien dans la *Bataille des vins*, qui en donne la liste la plus complète, que dans

le *Chemin de povreté et de richesse* par Jean Bruyant. Cette pièce étant moins connue, nous allons en citer les quelques vers qui nous importent ici :

Pain de bouche et estrange vin.
Bourgouing, Gascoing et Angevin
Beaune, Rochelle et Saint-Pourçain.
Que l'on met en son sein pour sain

Vous voyez que les vins de l'Aunis, de l'Anjou et du Poitou avaient alors grand renom. On lit dans le *Roman du Renard* :

Et si burent bon vin d'Anjou
De la Rochele et de Poitou

Les vins d'Orleans avaient aussi leur prix, comme on l'a vu déjà en maints passages. Mais on se gardait des vins du Maine, que Basselin invective ainsi :

De Colinou ne buvez pas.
Car il mene l'homme à trépas.
Laval rompt la ceinture :
Ce sont bailleurs de tranchaisons.
Ennemis de la nature

On se defiait aussi des vins capiteux du Midi, et des boissons melangées, telles que l'hypocras, dont ils étaient la base. Eustache Deschamps, dans une de ses *Poésies morales, d'un notable enseignement pour continuer santé en corps d'omme*, donne à leur sujet ces conseils hygiéniques aux buveurs :

De boire vous veullez garder
Ypocras, Clare et Garnache
Gros vin vermeil, trouble qui sache
La fumée de la doleur
Au chief, et fait au cuer ardeur
Es costez et en la vessie
Et es reins gendre maladie
Souvent de pierre et de gravelle

Si, se moquant des ordonnances, le tavernier, au lieu des vins nommés ici, et qu'il annonçait lui-même à haute voix à sa porte, servait à ses buveurs des vins frelatés ou *brouillés*, pour employer le mot alors en usage, il trouvait souvent, parmi ses dignes pratiques, des gens tout prêts à prendre sur lui une bonne revanche, tout disposés à lui rendre tromperie pour tromperie. Il n'en faut pour preuve que *la farce nouvelle, très-bonne et fort joyeuse, à troys personnages : C'est assavoir le chauldronnier, le savetier et le tavernier*. Le livre cité tout à l'heure l'analyse de cette manière :

« Le chaudronnier et le savetier se querellent et en viennent aux coups pour une chose assez futile ; enfin, ils s'apaisent et vont boire ensemble. Après avoir bu, ils s'aperçoivent qu'ils n'ont d'argent ni l'un ni l'autre. Pourparlers avec le tavernier auquel ils promettent de le payer le lendemain. Mais, comme celui-ci vient chercher son argent, le chaudronnier s'est déguisé en femme du savetier,

et le savetier se feignant enragé, distribue coups de pieds et coups de poings à droite et à gauche :

LE TAVERNIER.

Pour Dieu, tenez vostre mary,
Puis qu'il est ainsi enragé.
La mort bien je serai payé,
Ou je n'irai hors de céans.
Prestez vostre argent à tels gens,
Qui n'ont pas vaillant un festu.
Encore s'ay-je esté battu ;
Qui pis vault j'ay esté trompé.
. . . .
Adieu, messieurs, je m'envoys.

Des pratiques plus mauvaises, plus hargneuses et plus récalcitrantes encore au paiement que ces gens de métier, c'étaient les écoliers *galoches*, *compains*, *capettes* de Montaigne, *coquillars* et *goliars*, pour leur donner les surnoms divers dont ils se baptisaient eux-mêmes. Personne qui fût plus qu'eux assidu à la taverne, et une fois qu'ils y étaient, personne qui fît plus grand tapage avec plus maigre dépense, soit qu'ils s'attablassent dans la salle, jouant au *tremerel* ou à la *merelle*, et perdant jusqu'aux aiguillettes de leurs chausses, ainsi que nous l'apprendra Rabelais ; soit qu'ils s'en allassent jouer à la boule dans le petit préau qui attenait à toute taverne un peu bien famée. Le cabaret de la *lamproye*, où Rabelais naquit à Chinon, avait, lui aussi, son jeu de boule, dont on montra longtemps la place aux visiteurs dévots de *pantagruelisme*, et plus tard il ne se trouva pas aux environs de Paris un seul cabaret borgne, une seule *maison de bouteille* appartenant à petites gens, poëtes ou petits procureurs, les *factums* et les satires de Furetières en font foi, qui n'eussent dans leur dépendance un petit préau, bien uni, bien sablé, tout disposé enfin pour le patriarcal amusement. Au temps où nous parlons, il était moins innocent, à cause des gens qui en faisaient leur plaisir dans les cabarets. Car, si ce n'étaient des écoliers, c'étaient des ménestrels ou *jongleurs*, piètres sires comme vous savez. Celui qui est mis en scène dans le fabliau de *Saint Pierre et du Jongleur*, ne voulait pas d'autre passe-temps :

En la taverne est ses retors,
Et de la taverne au bordel ;
A ces deux portent le cembel,
Les dez et la taverne amoit
Tout son gaaing i despendoit.
Toz jors voloit estre en la *boule*,
En la taverne et en la foule.

Il nous semble entendre d'ici le tapage que font ces drôles, leurs éclats de rire, leurs jurons, la querelle qui s'allume, la rixe qui commence, les bancs qu'on brise, les brocs et les boules qu'on se jette à la tête.

D'ordinaire, qui disait écolier disait tapageur, ivrogne et gourmand. Or, pour qu'ils fussent ainsi tout eux-mêmes satisfaisant à leur aise, leur amour du bruit, du vin et de la goinfrerie, il leur fallait la taverne. Dans leur collége, force leur était de se tenir bouche close, ne rien dire, ne rien boire et ne rien manger. A Montaigu, un demi-hareng, une pomme cuite, un peu de beurre, tel était tout l'ordinaire pour le plus affamé. Ailleurs, c'était un peu mieux, mais fort maigre encore. Ainsi, Jeanne de Bourgogne n'avait alloué que trois sous par semaine pour la nourriture et l'entretien de chacun de ces pauvres écoliers du collége de Navarre. Ce que dit, sur cette maigre chère scolastique, Jean d'Antville en quelques vers de son *Archithrenius*, assez heureusement traduits par M. Jacques Demogeot, n'a donc rien d'hyperbolique :

Près du tison murmure un petit pot de terre,
Où nagent des pois secs, un oignon solitaire,
Des fèves, un poireau, maigre espoir du dîner :
Ici, cuire les mets c'est les assaisonner ;
Et quand l'esprit s'enivre aux ondes d'Hippocrène,
La bouche ne connaît que les eaux de la Seine.

Comment s'étonner si, après de pareils écots, se sentant l'estomac mal abreuvé et mal rassasié, les écoliers couraient à la taverne et y passaient leurs journées de vacance, s'y grisant pour toute la semaine? Quelquefois, quand ils étaient libres et logeaient hors des colléges, ils faisaient pourtant chère lie chez eux entre amis, et se contentaient d'envoyer leurs valets chercher le vin chez le cabaretier du coin. C'est ainsi surtout que faisaient les plus raisonnables, qui s'épargnaient de cette manière le spectacle d'orgies dégoûtantes et de rixes fâcheuses. Il arriva pourtant en 1192, en plein règne de Philippe-Auguste, qu'à propos d'un de ces *cuistres* ou valets de collége, envoyé par un écolier pour chercher du vin, et, pris de querelle avec le cabaretier qui finit par le rouer de coups, il s'éleva l'un des plus sanglants conflits qui eussent jamais mis aux prises l'Université de Paris et la prévôté. Ce valet appartenait à un écolier noble de la nation allemande. Quand le cabaretier l'eut bien rossé, l'histoire ne dit pas pourquoi, mais c'était sans doute à cause du prix, sur lequel notre *cuistre* voulait surfaire pour s'en réserver quelque chose, il revint chez son maître et se plaignit bien fort. L'écolier se leva furieux, et se faisant suivre de quelques autres bons drôles de sa nation, il s'en alla tout briser chez le cabaretier. Ils ne se retirèrent qu'après avoir laissé le pauvre homme pour mort. Mais bientôt arrivèrent le prévôt et ses gens que les voisins effrayés étaient allés avertir. La maison qu'habitaient les Allemands fut entourée par la garde prévôtale et par les bourgeois indignés qui lui prêtaient main forte ; les écoliers voulurent faire une sortie ; la lutte s'engagea, cinq écoliers restèrent parmi les morts. Le maître du *cuistre* malencontreux était du nombre.

L'Université s'émut de ce meurtre de cinq des siens, et en demanda justice

au roi ; ce qui fut fait. Le prévôt fut arrêté et incarcéré, et l'on fit de même main basse sur tous les bourgeois qui avaient prêté leur aide à ses violences. Encore n'était-ce là que le prélude d'autres rigueurs. Philippe-Auguste ordonna que le prévôt resterait en prison toute sa vie, à moins qu'il ne voulût subir publiquement l'épreuve de l'eau, qui, s'il en triomphait, le renverrait à demi absous et puni seulement d'un bannissement perpétuel, mais qui, s'il y succombait au contraire, le ferait condamner à mort. Pour les autres gens arrêtés, rigueur égale, épreuve pareille ; seulement, on en laissa quelques uns à la discrétion des écoliers, qui eurent le droit de demander leur grâce. Ceux qui s'étaient enfuis furent considérés comme coupables, et, sans désemparer, on démolit leurs maisons et l'on dévasta leurs champs.

Les écoliers, pourtant, prirent en pitié le prévôt et les bourgeois ses complices; ils demandèrent qu'on les livrât à la justice de l'Université, qui se contenterait de leur infliger la flagellation, châtiment bénin à son usage. Philippe-Auguste n'y consentit pas. Il répondit fièrement qu'il n'était pas de sa dignité de confier, à d'autres qu'à ses officiers, le soin de punir ceux de ses sujets qu'il avait jugés coupables.

Un accident vint tout terminer. Le prévôt, après quelques jours de détention, chercha à franchir un mur pour s'évader, tomba d'une grande hauteur, se cassa la jambe et mourut des suites.

Et tout cela pour un valet allemand rossé par un cabaretier !

En 1229, pendant la régence de Blanche de Castille, ces scènes se renouvelèrent pour une cause à peu près semblable, mais avec des péripéties et un dénouement tout autre.

C'est dans un cabaret du faubourg Saint-Marceau, sorte de courtille hors des murs, comme celle qu'on voyait de l'autre côté de Paris, vers la porte du Temple et le *clos Malevart*, que la rixe s'engagea, et, ce qui va nous surprendre sans doute, des écoliers en théologie furent les provocateurs. Il est vrai que, s'il faut en croire la *Bataille des VII arts*, ces suppôts de la haute science n'étaient pas des moins ivrognes :

> Madame la haute science,
> . . . .
> A Paris s'en vint, ce me semble,
> Boire les vins de son celier.

Mais laissons Mathieu Paris vous conter cette grave affaire :

« Cette même année (1229), dit-il, la seconde et la troisième férie avant les calendes, jours auxquels les écoliers en théologie ont coutume de se livrer à la joie, quelques uns d'entre eux sortirent de Paris, du côté de Saint-Marceau. Le temps était beau, et le lieu propice pour s'y récréer comme d'habitude. Arrivés à Saint-Marceau, et échauffés par le jeu, ils entrèrent dans

un cabaret où se trouvait par hasard (*casu*) d'excellent vin, très-agréable à boire. Une discussion s'étant élevée sur le prix du vin entre les cabaretiers et les clercs attablés, on commença à se donner des soufflets, à s'arracher les cheveux; mais les gens de l'endroit accoururent, délivrèrent les cabaretiers des mains des clercs; de plus, ils accablèrent de coups ceux-ci qui résistaient, et les forcèrent à prendre la fuite, après les avoir bien et bellement fustigés. Les clercs rentrèrent tout meurtris à la ville, et appelèrent leurs camarades à la vengeance. Le lendemain, ils se rendirent à Saint-Marceau armés de glaives et de bâtons, entrèrent violemment dans la maison d'un cabaretier, défoncèrent tous les tonneaux de vin et le répandirent sur le pavé, puis ils parcoururent les rues, assaillirent avec fureur tous ceux qu'ils rençontrèrent, hommes et femmes, les blessèrent et les laissèrent demi-morts sur la place. Le prieur de Saint-Marceau, instruit de la violence exercée sur ces hommes, qu'il était tenu de défendre, déposa sa plainte entre les mains du légat romain et de l'évêque de Paris. Ceux-ci vinrent trouver la reine, alors investie de la régence du royaume, et lui demandèrent d'ordonner la punition d'un pareil attentat. La reine, avec une légèreté ordinaire aux femmes, et n'écoutant que le premier mouvement de colère, ordonna au prévôt et à deux de ses routiers de s'armer et de sortir en toute hâte de la ville, pour punir les auteurs de cette violence, sans épargner personne. Ceux-ci, toujours bien disposés quand il s'agissait d'être cruels, franchirent en armes les portes de la ville, et rencontrèrent hors des murs plusieurs clercs occupés à jouer et qui n'étaient aucunement coupables de l'excès qu'on voulait punir. Ceux en effet qui avaient causé le combat, les vrais auteurs du désordre, étaient de ce pays qui touche à la Flandre, de ces gens qu'on appelle vulgairement Picards. Sans prendre plus d'information, les satellites se jetèrent sur ces innocents qu'ils voyaient désarmés; ils tuèrent les uns, blessèrent les autres, accablèrent ceux-là de coups, les dépouillèrent et les traitèrent inhumainement. Quelques uns d'entre eux échappèrent par la fuite et se cachèrent dans les vignes et dans les carrières. Parmi ceux qui périrent de leurs blessures se trouvèrent deux clercs fort riches et de grande réputation; l'un d'eux était d'origine flamande, l'autre Normand de nation. Cet énorme abus d'autorité étant venu aux oreilles des maîtres de l'Université, ils commencèrent par suspendre toutes les leçons et argumentations; puis ils allèrent tous se présenter à la reine et au légat, leur demandant avec instance de leur faire rendre justice pour telle violence. « Il est inique, disaient-ils, qu'on ait profité d'un prétexte si léger pour faire tourner au préjudice de l'Université tout entière un désordre imputable seulement à quelques misérables et méprisables clercs. C'est celui qui a commis la faute qui doit en supporter le châtiment. » Mais la reine, le légat, l'évêque de Paris s'étant complétement refusés à leur faire rendre justice, les maîtres de l'Uni-

versité, ainsi que les écoliers, se dispersèrent; les docteurs cessèrent leur enseignement, et les écoliers leurs études; en sorte que, de tous ces hommes au nom fameux, il n'en restait plus un seul dans la ville. Ainsi, Paris demeura privé de ses clercs qui faisaient sa gloire. Parmi ceux qui se retirèrent se trouvaient de célèbres Anglais, tels que maître Alain de Bécoles, maître Nicolas de Fernham, maître Jean le Blond, maître Raoul de Maidenston, maître Guillaume de Durham, et plusieurs autres qu'il serait trop long de nommer. La plus grande partie des maîtres choisit la ville d'Angers pour y fixer le siége métropolitain de l'Université. Alors, en quittant la ville de Paris, nourrice de la philosophie et élève de la sagesse, les clercs vouèrent à l'exécration le légat romain, maudirent la reine et son orgueil de femme, et lui reprochèrent son honteux commerce avec le légat. En s'en allant, les valets ou goujats des clercs, ceux que nous appelons d'habitude *goliards*, chantaient des vers grotesques de leur façon :

« Aïe! aïe! nous mourrons; on nous renverse, on nous attache, on nous noie, on nous dépouille. C'est pour le beau ... du légat que nous souffrons ces maux.

Heu morimur strati, vincti, mersi, spoliati,
Mentula legati nos facit ista pati.

« Un versificateur plus réservé s'est servi d'une apostrophe ou prosopopée dans laquelle la ville de Paris s'adresse aux clercs en gémissant :

« Mes clercs, je tremble de crainte parce que vous voulez m'abandonner; je suis accablée de douleurs. Je pleure sur mes pertes, pleurez sur les vôtres :

Perfundor fletu, mea damna fleo, tua fleto.

» Enfin, par les soins de personnes prudentes, on travailla à faire des deux côtés les concessions qu'exigeaient des torts mutuels. La paix fut rétablie entre les clercs et les habitants, et l'Université vint se réinstaller à Paris. »

C'est en souvenir de ces désordres que Rutebeuf décocha contre ces clercs guerroyeurs et mutins les traits les plus mordants de son âcre sirvente, *Li diz de l'Université de Paris*, où il peint d'ailleurs, en vers si vrais, la vie fainéante et dissolue de ces étudiants venus à Paris pour apprendre, et qui n'y restent que pour mener la débauche, regarder la *bele musarde*, se griser et se battre :

. . . .
Li filz d'un povre païsant
Venrra à Paris por apranre :
Quanques ces pères porra panrre
En un arpant ou .ij. de terre,
Por pris et por honeur conquerre,
Baillera trestout à son fil,
Et il en remaint à escil

Quant il est à Pariz venuz
Por faire à quoi il est tenuz,
Et por mener honeste vie,
Si bestorne la prophétie
Gaaing de soc et d'areure
Nos convertit en armeure.
Par chacune rue regarde
Où voie la bele musarde.
Partout regarde, partout muze;
Ces argent faut et sa robe uze :
Or, est tout au recoumancier.
Ne fait or boen ci semancier
En quaresme, que hon doit faire
Choze qui à Dieu doie plaire.
En lieu de haires, hauberts vestent,
Et boivent tant que ils s'entestent
Si font bien li troi ou li quatre
Quatre cent escoliers combattre,
Et celleir l'Universitei :
Na ci trop grant aversitei.
Diex! jà n'est-il si bone vie,
Qui de bien faire auroit envie,
Com ele est de droit escolier!
Ils ont plus poinne que colier,
Por que ils vuelent bien aprendre;
Il ne pueent pas bien entendre
Aseoir asseiz à la table.
Lor vie est aussi bien metable,
Com de nule religion :
Por quoi sait hon sa région,
Et va en estrange païz,
Et puis si devint foulz naïz,
Quant il y doit aprendre sens?
Si pert son aveir et son tens,
Et c'en fait à ses amis honte,
Car il ne seivent qu'oneurs monte.

Avouons que ce tableau de la vie des écoliers du XIVe siècle, toujours en querelle ou au cabaret, toujours guerroyant ou ivrognant, siéerait à merveille à nos étudiants du XIXe siècle, qui usent leur jeunesse en débauches ou en émeutes, ne quittant l'estaminet, où ils font de la politique avinée, que pour faire à tout propos, et contre tous les pouvoirs, des démonstrations sottement menaçantes.

Les écoliers, même ceux de la plus hargneuse et de la plus guerroyante humeur, n'étaient pas la pire engeance qui hantât les tavernes et les rendît funestes aux gens inoffensifs. Déjà, au temps de Grégoire de Tours, nous y avons rencontré des voleurs et des assassins, et nous les avons trouvées trop complaisantes complices de tous ces coupables, recéleuses pour les uns, repaires pour les autres. A l'époque où nous sommes, au temps des écoliers et des trouvères, c'est pis encore. Il est rare qu'on s'y arrête longtemps sans péril.

Un très amusant fabliau de Jean le Chapelain, ayant pour titre *Le sacristain*

de Cluny (*Li ditz dou soucretain*), nous fait voir, dans une singulière et plaisante péripétie, deux de ces voleurs dont les auberges étaient le repaire. Ils ont volé à Thibaut, le métayer du couvent de Cluny, un porc qu'il engraissait pour les fêtes de Noël, et qu'il venait de tuer. Ils l'ont mis dans un sac et l'ont caché dans un tas de fumier; puis ils sont allés attendre dans la taverne que la nuit soit venue pour leur rendre possible l'enlèvement de cette grasse proie. Cependant un certain Hue a tué d'un seul coup de bâton le sacristain du couvent, qui venait caresser sa femme, la belle Idoine; pour cacher le cadavre, il l'a aussi mis dans un sac, puis il est venu l'enterrer sous le même tas de fumier. A la brune, nos voleurs décampent du cabaret, reviennent au fumier, et en retirent leur sac, qu'ils traînent à grand'peine jusque chez le tavernier. Ils se remettent à boire. L'envie les prend bientôt de manger une grillade pour aiguillonner la soif. L'un tire son couteau, l'autre ouvre le sac et se met en devoir de faire sortir le porc; c'est le moine qui paraît. Ils s'étaient trompés de sac. Nous ne vous dirons pas leur stupeur ni le reste de l'histoire, que nous avons d'ailleurs fort abrégée dans plus d'un détail. Qu'il vous suffise de savoir par là à quel point les tavernes étaient, pour les voleurs, un abri utile et effronté. Comment en eût-il été autrement? Tout maître de cabaret ou d'hôtellerie était lui-même, le plus souvent, un hardi coquin, un détrousseur de passants, qui ne laissait jamais sortir de chez lui un voyageur sans l'avoir rançonné et volé. Bien heureux encore le voyageur qui pouvait en sortir, et qui n'y trouvait pas la mort de la main de l'aubergiste lui-même, ou sous les coups des assassins auxquels il ouvrait son auberge. Les morts violentes dans les hôtelleries, et la disparition des effets du mort, devenus la proie de l'hôtellier, furent choses si communes au XIV[e] siècle, qu'une ordonnance de 1315, conservée par Laurière, décida que « l'hoste qui retient les effets d'un étranger mort chez lui, doit rendre le triple de ce qu'il a retenu. »

Il ne faudrait pas croire qu'il en était ainsi seulement dans les auberges des grandes routes, et que celles des villes fussent en comparaison des lieux de sûreté. C'étaient de même de vrais coupe-gorge, à Paris aussi bien et peut-être mieux encore qu'en tout autre lieu du royaume; quiconque avait quelque trame sombre à ourdir, quelque mauvaise action à machiner dans l'ombre, venait s'y cacher et y dresser ses plans. Jeanne de Divion, l'adroite complice de Robert d'Artois, pour la falsification des titres de la succession de la comtesse Mahaut, se garda bien de prendre un autre gîte qu'une auberge quand il lui fallut venir à Paris et y faire séjour, pour mener à bonne fin ses criminelles machinations.

L'hôtellerie où elle prit son logement était l'une des plus connues de Paris; elle s'appelait l'*Hôtel de l'Aigle*, et elle était située dans la rue Saint-Antoine, dont une partie s'appelait rue de l'Aigle, « *vicus de aquilâ*, lit-on dans les cartu-

laires, *per quam itur ad sanctum Antonium*, » tout près de la place Baudoyer où se réunissaient alors les ouvriers foulons qui voulaient se louer. Cet hôtel était, selon le commissaire Lamare, une propriété de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés.

C'est là que Jeanne ouvrit son atelier de faussaire, et que de complicité avec un certain Jean Oliete et sa femme, elle falsifia les sceaux royaux et les écritures, contrefaçons odieuses et maladroites qui n'aboutirent qu'à sa perte et à celle du comte d'Artois son instigateur, dégradé de noblesse, et mort dans l'exil après un procès fameux, le plus grand scandale du règne de Philippe de Valois.

Voici comment M. Le Roux de Lincy, dans un des curieux articles qu'il a consacrés à cette grande affaire, raconte le séjour de Jeanne de Divion à l'*hôtel de l'Aigle*, et les actes de faussaire qu'elle y commit.

« Ce fut à la porte Baudoyer, à l'hôtel de l'Aigle, dit-il, que Jeanne prit un logement. C'était un petit séjour situé au bord de la rivière et plus loin que la Grève, partie de la ville alors presque déserte, et seulement fréquentée aux heures de la promenade. Jeanne avait, depuis quelque temps, fait connaissance avec un certain Jean Oliete, qui non seulement lui vendit plusieurs sceaux, mais encore lui indiqua la manière de les appliquer. Jeanne, aussitôt arrivée à Paris, manda cet homme et lui fit connaître la raison qui l'avait amenée. Oliete était marié avec la fille de Robert Rossignol, écrivain juré, vendeur de thèses à l'Université de Paris. Il jugea qu'une telle affaire devait être largement payée, et qu'il en pouvait partager les profits avec son beau-père, qui garderait, dans tous les cas, le plus profond silence. Maître Rossignol, tenté par les beaux discours de Jean Oliete, son gendre, étourdi par la puissance et le nom de celui pour qui il fallait travailler, consentit à se rendre la nuit dans la maison de Jeanne de Divion. Il s'était d'abord excusé en disant qu'il ne pouvait porter avec lui ni parchemin ni encre; mais Oliete lui répondit que sa demoiselle lui donnerait tout ce qui serait nécessaire, et le conduisit à l'*hôtel de l'Aigle*. Jeanne pria maître Rossignol de copier un acte par lequel le feu comte d'Artois, deuxième du nom de Robert, investissait de son comté Philippe d'Artois son fils et les enfants mâles de ce dernier; en témoignage de ce, les trois grands baillis d'Artois et trois autres chevaliers du même pays appendaient leur scel audit acte. Maître Rossignol vit bien que c'était *mauvaisetié* et fausseté que la demoiselle lui ordonnait de faire; mais, craignant de la refuser, au lieu de mettre pour date 1302, comme portait le modèle qu'il avait sous les yeux, il écrivit *treize cent vingt-deux*, sans que damoiselle eût remarqué cette erreur volontaire; puis maître Rossignol, *à qui tout le cuer trembloit de cette fausseté*, se leva et voulut prendre congé : « Non, non, répliqua Jeanne; tu ne sortiras pas; tu verras ce que je ferai. » Alors elle ouvrit un coffret posé sur une table; elle

en tira des sceaux, les étala sur la table, et alluma plusieurs torches; puis jetant de côté sa coiffe, elle arracha quelques uns de ses longs cheveux, et s'en servit comme de fil pour séparer en deux chaque sceau, que Jean Oliete échauffait à la lumière des torches; ensuite, elle les fixa au parchemin sur lequel Rossignol venait d'écrire. Ce dernier, tremblant de tous ses membres, s'écria : « Haï! haï? damoiselle, qu'est-ce que vous faites? qu'est-ce que vous avez fait? C'est fausseté, trahison et desloyauté. On vous devrait brûler, et je crois bien que vous le serez. » Mais Jeanne, souriant de pitié, lui cria : « Tais-toi, chétif; c'est pour monseigneur Robert d'Artois, qui est si grand homme, si puissant, comme tu sais, et tu ne seras jà si hardi que tu en parles, ni que tu oses dire que tu l'aies écrite; si tu parles, tu es mort. »

D'autres faussaires, les faux-monnayeurs, cachaient souvent aussi leur frauduleuse industrie dans les tavernes et dans les auberges. On s'en étonnera moins quand on saura qu'en plusieurs villes, telles que Paris, les ouvriers qui travaillaient aux gros ouvrages dans les hôtels de monnaie étaient en même temps débitants de vin, et même débitants privilégiés, car une ordonnance royale, rendue à Bourges le 3 mars 1508, les exempta de l'impôt du huitième établi même sur le vin que les nobles vendaient au détail, par ordonnance de Blois du 22 septembre 1506. A Orléans, les ouvriers qui travaillaient à la monnaie étaient presque tous des vignerons. Un hameau qui fait partie de la commune d'Orléans, dans la paroisse Saint-Marc, et qui sans doute fut habité jadis par un certain nombre de ces vignerons-monnayeurs, en a même gardé le nom de hameau de *la Monnaie*.

Il est facile de s'imaginer que des gens pratiquant à la fois deux métiers, et dressés par l'un, celui de cabaretier frelateur, à tromper et à falsifier dans l'autre, fussent tout disposés à faire de la fausse monnaie, et n'y missent pas plus de scrupule qu'à fabriquer du faux vin de Bourgogne, etc. Cela était si naturel, qu'en 1360, l'idée vint d'y mettre un empêchement. Une ordonnance fut rendue qui obligeait le cabaretier de jurer qu'il observerait les lois nouvellement promulguées sur la valeur des monnaies. Mais qu'était-ce pour de pareilles gens que le lien d'un serment?

Sous Charles VII, une lettre longtemps inconnue de Jacques Cœur l'argentier, nous met sur la trace d'une bande d'*arginneurs* ou faux monnayeurs établis dans la ville abbatiale de Saint-Benoît-sur-Loire; et c'est dans une auberge, celle de l'*Omme sauvage*, qui, je crois, y existe encore, qu'elle nous les fait voir exerçant leur métier en toute impunité. Cette lettre s'adresse à M. Barbançois, capitaine de la ville de Saint-Benoît; elle lui fait savoir :

« Que hier, après vêpres, est venu le trouver, lui Jacques Cœur, un homme inconnu qui lui a dit vouloir lui parler moyennant la promesse de tenir sa parole secrète, lequel lui a dit que le receveur des aides à Saint-Benoît avait des

accointances avec des *arginneurs*, par le moyen desquels il faisait ecus d'*arginnes*, lesquels employait au payement des gens d'armes, ainsi que des lingots qui semblaient d'or, mais qui n'étaient que laiton doré, *et que se devoit réunir le dit receveur avec les dits* arginneurs *de nuyt en une ostellerie du dit saint Benoist où pend l'ensoingne de l'Omme sauvage.* »

En voilà assez pour que nous comprenions que l'auteur du *Renart contrefait*, dont le manuscrit in-4° se conserve à la Bibliothèque nationale sous le n° 6985 du fond Lancelot, n'ait pas oublié les faux monnayeurs dans l'énumération qu'il fait, au folio 32, des brigands de toute sorte qui se réunissaient dans les cabarets :

C'est hostel de gloutonnie,
Plain de trestoute ribaudie,
Recept de larrons et houlliers (*suppôts de mauvais lieux*),
De bougres, de *faulx monnoiers*.
Quant tous malvais voeullent trichier.
Es tavernes se vont muchier (*cacher*).
Hostel de bourdes et vantance.
Plain de male perseverance

En temps de guerre, on avait toujours les tavernes en défiance et en suspicion, parce qu'on savait qu'elles étaient souvent d'utiles refuges pour les traîtres et les espions, détail qui n'est pas omis non plus dans ce même passage du *Renart contrefait* :

Ce est l hostel aulx *trayteurs*,
Et a trestous ces malfaitteurs
. . . .
A gens qui ont malvaisez mains

A Nîmes, en 1356, au temps qu'on se précautionnait fort contre les Anglais, on fit fermer la porte des Arènes, à cause d'une auberge qui en était tout proche, et qui, si cette porte fût restée ouverte, eût pu servir de repaire aux ennemis du roi, « qui là, dit Mesnard, eussent pu s'entendre de nuit avec ceux du dehors, et peut-être même les eussent fait entrer par ladite porte ou pardessus les murailles. »

Les fauteurs de troubles et d'hérésies venaient aussi dans les cabarets et y tenaient leurs prêches; il faut ajouter pourtant que tous ne l'osaient pas, et que les plus hardis seuls s'y hasardaient. Les Chartes du prieuré de Mazangues, citées par Ducange au mot *Albergum* de son Glossaire, parlent, sous la date de 1258, d'un certain Grillonus qui s'en allait ainsi prêcher dans toutes les auberges (*in albergata omnia*), chose que personne n'avait osé faire (*quod nullus auderet*).

De tout cela naissaient des désordres qui, aussi bien que les vols et les assassinats qu'on y commettait de jour et de nuit, faisaient activement surveiller les cabarets et les auberges, et les mettaient sous le coup des ordonnances

les plus sévères. Nous en avons déjà cité quelques unes, en voici d'autres d'une rigueur peut-être plus directe encore.

Dans l'ordonnance rendue par Louis IX à Paris en décembre 1254, pour la réformation des mœurs dans le Languedoc et le Languedoil, se trouve un article, le vingt-neuvième, qui enjoint aux hôteliers de n'héberger que les gens en passage. « Item, est-il dit, nul ne soit receu à faire demeure en taverne, se il n'est tres passant, ou il n'a aucune mansion en la ville. » C'était restreindre de beaucoup la population des cabarets, et par conséquent la rendre moins dangereuse. Cette disposition, reproduite sous le même règne dans l'article douze de l'ordonnance pour *l'utilité du royaume*, était sans doute encore en vigueur en 1405, et les hôteliers s'en faisaient fort pour ne pas recevoir les gens qui leur paraissaient suspects ; car cette année-là, nous voyons un certain hôtelier nommé Adam Corbel, refuser le logis à des gens d'assez mauvaise mine. « Iceulx compagnons, lisons-nous dans le *Recueil des lettres de rémission*, se vouldrent loger dans l'ostel Adam Corbel, lors hostellain publique, lequel les refusa à hosteler céans. »

C'est à deux années de là, le 29 novembre 1407, que fut rendue l'ordonnance enjoignant aux aubergistes de tenir un registre où ils inscriraient le nom des gens qu'ils logeaient ; mesure prudente, souvent renouvelée depuis, et que vous vous souvenez sans doute d'avoir trouvée déjà à Rome, et, suivant Marco Polo, dans les États de Cathai.

C'est en vue des étrangers, les seuls qui eussent droit de prendre gîte dans les auberges, suivant l'ordonnance de saint Louis, que toutes ces précautions étaient prises. La manie des longs voyages à petites journées et des pèlerinages lointains les rendait fort nombreux et ne laissait jamais les hôtelleries désertes. On les y rançonnait à outrance, sans grâce ni merci, car tous les aubergistes n'avaient pas le naturel bon et dévoué de l'hôte qui hébergea si généreusement les dix compagnons de Duguesclin, et leur fit de si belles offres de service, à en croire la chronique rimée de Cuvelier :

En une hostelerie furent tous .X. entrez ;
Ils ont l'oste appelé, qui les a escoutez :
« Apportez-nous du vin, hostes, se vous volez. »
Et li hostes respont : « De coi vous le paierez ? »
Et dit .I. escuier : « De coi vous effraez ?
Il a ci chevaliers et escuiers assez. »
— « Chevaliers, dit li hostes qui fut bien escolez,
Où avez-vous laissiez vos esperons dorez ?
J'eusse vos chevaux céens bien establez,
Encore ai-je estable, fain et avaine assez
Pour .L. chevaux nourrir .X. mois passez. »
Et dit .I. escuier qui de Nantes fu nez :
« A beaux hostes ! dit-il, pour Dieu ne nous gabez.
Nous venons de Bordeaux, s'avons des maux assez ;
Et Bertran du Guesclin, qui nous y ot menez.

Delivres fu l'autr' ier, I. chevalier loez.
A LX M. doubles d'or fin fu rançonnez
Tous li mondes en fu forment espoantez
Comment .I. tel avoir porra estre trouvez
Et li hostes respont : « Il en ara assez.
Encore ai X. chevaux dont j'a henne les blez.
Et V cent gras moutons et de pourceaux lardez.
Du vin en mon celier XXX tonneaux passez
Que pour lui venderai ; et tous les draps forrez
Que ma fame achetai . quand je fu mariez
Mais s'il en a mestier, par Dieu qui fu penez !
Il en ara plus tost c'un pestaux n'est lavez
Et pour l'amour de ce que de lui me parlez ,
Je vous ferai servir de ros et de pastez,
Et tous les meilleurs vins que j'aray buverez.
Et vous coucherai bien se demourer volez :
Car du meilleur du monde aujour d'ui me parlez :
C'est tous li plus hardis et li plus redoubtez ,
Et li plus eureux et li plus fortunez ,
Qui soit en tout le monde ne qui onques fu nez ;
Car avec tout ce qu'il est ainsi fondez ,
C'est si maint convoiteux qui soit en .C. citez ,
C'est tous li plus courtois qui puist estre trouvez ,
C'est li mains orgeilleux et li plus beaux parlerz ,
Qui soit en tout le monde environ de tous lez. »
Lors dit à sa maisnie : « Cette gent ci servez
De tous les biens que j'ai et que Dieux m'a prestez. »
Lors fu la table mise ainsi con vous oez ;
Li I a l'autre dit : « Dieux nous a amenez ,
Saint Julien nous a richement hostelez

Nous avons cité ce long morceau , non pas que nous ayons grande foi dans tous les détails qui s'y trouvent, mais parce que, faisant un heureux contraste avec nos précédents tableaux , où la misère et les mœurs viles des taverniers s'étalent si bien à l'aise, il nous montre que, parmi ces gens misérables et tarés , il pouvait s'en rencontrer parfois de riches , et même de généreux , chose plus rare.

Tel n'était pas toutefois l'hôtelier allemand chez lequel Richard Cœur-de-Lion chercha un asile, et qui, bien différent de l'hôte si dévoué des compagnons de Duguesclin, le livra sans vergogne, ou plutôt le laissa volontiers prendre par les gens du duc d'Autriche.

Il est avéré que Richard , poursuivi par la vengeance de ce duc, dont il avait froissé l'orgueil durant la croisade, fut pris au retour dans un misérable cabaret, tandis que, pour se cacher mieux, il tournait chapons à la broche. Philippe Mouskes, du moins, le dit positivement dans sa *Chronique rimée* , ainsi que nous le verrons tout à l'heure. Le continuateur de Guillaume de Nangis est moins formel. Son récit cependant diffère peu de celui de Mouskes. L'arrestation, selon lui, aurait eu lieu de même dans une auberge (*ostel*) dépendant d'un château ou ville appartenant au duc.

Voici du reste ce qu'il raconte :

« Quand le roi et les templiers furent débarqués, ils cherchèrent des chevaux et montèrent dessus, et allèrent par l'Allemagne, tant qu'ils s'hébergèrent en un château du duc d'Autriche en Allemagne. Il arriva que le duc séjournait alors dans ce château ; et, quand celui qui était alors avec le roi d'Angleterre pour le faire prendre sut que le duc était au château, il vint à lui et lui dit : « Sire, c'est à ce moment qu'il faut bien faire ; le roi d'Angleterre est hébergé dans cette ville, gardez qu'il ne vous échappe. » Le duc fut très-joyeux de ces nouvelles, car, à ce que disent certaines gens, le roi lui avait fait affront devant Acre. Il commanda que les portes du château fussent toutes fermées, que ses gens s'armassent, et alla lui-même à la maison (*à l'ostel*) où le roi était hébergé, et mena avec lui celui qui lui avait apporté ces nouvelles, pour qu'il le reconnût. On fit savoir au roi que l'on venait dans la maison pour le prendre ; il fut surpris, et ne sachant que faire, prit une mauvaise soubreveste, entra à la cuisine, et s'assit près du feu, pour tourner les chapons qui rôtissaient. Je ne dis pas cela pour vrai, mais quelques gens l'ont dit. Les gens du duc entrèrent dans la maison, cherchèrent de çà de là, et ne trouvèrent personne, si ce n'est le templier et ceux qui accommodaient la viande à la cuisine. Celui qui avait dénoncé le roi entra en la cuisine, le vit qui tournait les chapons, à ce qu'on dit, et dit aux chevaliers : « Le voici, prenez-le. » Ils le prirent, et il fut prisonnier du duc jusqu'à ce qu'il vînt à rançon. »

La scène est presque la même dans la chronique de Mouskes, comme nous l'avons dit. Seulement, les détails sont plus positifs ; le fait surtout du roi déguisé et tournant la broche, qui est donné comme douteux par le continuateur de Nangis, est exposé comme incontestable par le chroniqueur belge.

Richard et les siens se donnent pour marchands. Ils viennent à la taverne avec deux barils. Un homme qui buvait là, reconnaît ces barils pour les avoir vus à Acre, sort aussitôt et court avertir le prévôt, qui vient en hâte avec des sergents :

L'ostes, ki les vit venir,
A dit : « Signor, quel le ferès,
Vesci le provost, ja l'aurès.

Le roi reste étonné,

Moult durement s'est esbahi :

Et s'asseyant près du feu,

Si prist à torner les capons
Tot ausement comme uns garçons.

Ses compagnons, de leur côté, se mettent à preparer le reste du dîner. Le prévôt entre, demande quels sont ces gens qui font ainsi la cuisine, et dit qu'on

lui a menti, que ce ne sont pas des marchands. L'homme, qui a reconnu les barils, renouvelle sa dénonciation :

Prouvos, dist-il, Carius itens
Avoit li rois Ricars en l'ost
Il est caiens, queres le tost.

Puis, il s'approche du roi qui tournait les chapons, et lui ôte son feutre. On le reconnait. Il met la main sur un couteau, veut se défendre, mais le prévôt le fait saisir :

Li cavaliers vint là tout droit
U li rois les capons tornoit.
I capel de feutre li oste
Fors de son chief, tot voïant l'oste
Le roi à tost reconneu :
« Prouvos, dit-il, je l'ai s'eu
Le roi vès-le-ci ou il siet,
Or le prendre, quar il me siet
Moult sot, quand il se bestorna,
Qui roi iers et capons torna. »
Et quant li rois çou entendi,
Sus est saillis, plus n'atendi,
Et mist sa main a I coutiel
Qu'il portoit, ameure moult biel
Défendre se vot durement,
Mais li provos tot esranment
Li a dit : « Si Dieux me faut,
Nule desfense ne vos vaut ;
Rendés-vous, car vous estes pris. »
Et dist li rois : « Jou sari soupris.
Mais ja siergans avant ne viegne
Ki cavaliers est si me tiegne,
Je me rene, que vaut li des rois?
Voirement sui Ricars li rois. »

Pour compléter ce récit de Philippe Mouskes, et donner un contraste à sa naiveté, nous allons vous dire les emphatiques déclamations que cette même arrestation de Richard Cœur-de-Lion, si simple, si vulgaire dans ses détails, a suggérées à Philippe le Breton, au IVe chant de sa *Philippide* :

« Hélas! qui peut échapper aux coups imprévus du sort, et éviter les périls que le destin lui a d'avance assignés. Souvent, on tombe par hasard dans des violences pires que celles qu'a préparées l'astuce, et souvent il arrive, par l'enchainement des destins, qu'un ennemi rencontré à l'improviste est plus dangereux que celui qui va cherchant de tous côtés. A quoi bon dresser des mets, servir dans la cuisine? à quoi bon que le seigneur s'avilisse aux fonctions de l'esclave? à quoi sert à ce roi de s'être détourné de sa route, d'avoir changé de vêtements, de s'être fait moindre que le moindre des serviteurs?..... Un roi ne dissimule pas, non plus qu'une montagne ne se cache..... Ainsi donc, tout en se cachant, le roi fut fait prisonnier par celui-là même qu'il redoutait

le plus, et qu'il voulait le plus éviter, ainsi il fut pris, en se cachant, de celui qui ne le cherchait point, et qui certainement n'avait aucun espoir de le rencontrer. »

Nous ne savons rien de plus singulier, après cette arrestation du Cœur-de-Lion, tournant la broche, déguisé en garçon de cabaret, et voulant se défendre avec un couteau de cuisine, que les dangers courus, sous un déguisement à peu près semblable, par le grand Condé, homme d'une trempe pareille, sinon plus forte et plus vigoureuse encore, lorsque, pendant la Fronde, il fit cent vingt lieues pour rejoindre son armée, campée près de Briare.

Il s'était déguisé en palefrenier, et à chaque fois qu'il lui fallait exercer son métier, il y était noblement inhabile, héroïquement maladroit. M. de Saint-Aulaire s'est étrangement trompé lorsque, racontant cette fuite et le travestissement du prince, il a écrit : « Qu'il s'acquittait mieux qu'aucun de ses compagnons des différents métiers que lui imposait la nécessité. » L'académique historien de la Fronde n'avait lu ni la relation de Chavagnac, l'un des guides du prince, ni celle de Gourville. Ceux-ci, moins flatteurs pour le prince leur maître que M. de Saint-Aulaire pour le prince mort depuis deux siècles, ne nous laissent ignorer aucune de ses gaucheries de valet, et s'en raillent même à leur aise. Peut-être, après tout, était-ce encore une façon de le flatter. A les en croire, un jour qu'on commanda à Condé de brider un cheval, il ne sut comment s'y prendre. Mais ce fut bien pis encore, un jour que, dans un mauvais cabaret de village, on lui donna à tenir la queue de la poêle pour faire cuire une omelette qu'il jeta dans le feu en voulant la retourner.

Nous allons laisser Gourville vous raconter cette aventure du grand Condé faisant une omelette, digne pendant, il faut l'avouer, de Richard Cœur-de-Lion tournant la broche :

« Dans une des courses militaires du prince, dit Gourville, toutes ses provisions consistaient en quelques paniers de pain, auquel j'avais fait ajouter du vin, des œufs durs, des noix et du fromage. Avec ces provisions, nous marchâmes bien avant dans la nuit, et entrâmes dans un village où il y avait un cabaret. On y demeura trois ou quatre heures ; et n'y ayant trouvé que des œufs, le grand Condé se piqua de bien faire une omelette. L'hôtesse lui ayant dit qu'il fallait la tourner pour la mieux faire cuire, et lui ayant enseigné à peu près comme il fallait faire, l'ayant voulu exécuter, il la jeta bravement du premier coup dans le feu. Je priai l'hôtesse d'en faire une autre, et de ne pas la confier à cet habile cuisinier. »

Ce que nous vous avons dit des compagnons de Du Guesclin à l'auberge et de Richard Cœur-de-Lion qu'on y fait prisonnier, suffit pour nous faire voir qu'elles trouvaient surtout leurs hôtes dans les gens revenant des pays lointains, des régions d'outre-mer. Les croisés s'en allant en Palestine ou bien ceux

qui en revenaient, y faisaient halte, les courriers royaux y prenaient leurs relais.

Nous allons, à ce propos, vous donner, d'après un mystère du moyen âge, LE JEU DE SAINT NICOLAS (*li Jus de saint Nicholai*), la scène du courrier Auberon chez un hôtelier, scène curieuse qui nous amènera à vous citer celles qui suivent dans le même mystère[1], et qui sont plus intéressantes encore, en ce qu'on y trouve, dans toute sa vérité et tout son relief, le tableau complet d'une taverne avec les gens qui la fréquentent de jour et de nuit, jouant, buvant, se querellant, puis volant pour couvrir les frais du jeu et de l'ivresse, et ne trouvant l'hôte complaisant qu'en deux seules choses, le vol et le partage des choses volées.

Mais il est temps d'entrer en scène, c'est le tavernier qui l'ouvre, en criant son vin sur le seuil, suivant l'usage :

LE TAVERNIER. Céans il fait bon dîner, céans il y a pain chaud et harengs chauds, et vin d'Auxerre à plein tonneau.

AUBERON (le courrier). Que vend-on céans ?

LE TAVERNIER. Ce qu'on y vend ? ami, du vin qui point ne file.

AUBERON. A combien est-il ?

LE TAVERNIER. Au tarif de la ville. Je ne tromperai personne, ni à la vente ni à la mesure. Asseyez-vous en cette enceinte.

AUBERON. Hôte, tirez une pinte, je boirai tout debout ; je n'ai cure de tant rester : il faut que je prenne garde à moi.

LE TAVERNIER. A qui es-tu ?

AUBERON. Je suis au roi, je porte son sceau et son bref.

LE TAVERNIER. Tiens, celui-ci te montera à la tête : bois bien, le meilleur est au fond.

AUBERON. Ce hanap n'est pas profond. Il serait bon à goûter le vin. Dites, combien dois-je payer ? j'ai tort de tant demeurer.

LE TAVERNIER. Paie un denier, et une autre fois tu auras pinte pour maille ; c'est à douze deniers sans mentir ; paie un denier ou bois encore.

AUBERON. Vous prendrez à présent la maille, et au retour, le denier.

LE TAVERNIER. Veux-tu déjà faire le panier ? au moins me dois-tu trois parties. Avant que tu sois parti d'ici, je saurai bien à quoi m'en tenir.

AUBERON. Hôte, mais quand je reviendrai vous aurez (à me donner) la pinte pour un denier.

LE TAVERNIER. Par (ma) foi, ce sera à chandelle éteinte. Tu peux te donner de la peine pour rien.

AUBERON. Je ne puis régler avec vous que si je ne coupe une maille en deux.

CLIQUET (valet du tavernier). Qui veut faire une partie, à ce coup, petit jeu pour s'amuser ?

LE TAVERNIER. Avez-vous entendu, sire courrier ? allez arranger votre affaire.

1.

AUBERON. Soit, pour une partie, pour faire la paix.

CLIQUET. Pour un, mais pour tout ce que tu dois.

AUBERON. Alors fais-le donc dire à l'hôte auparavant.

CLIQUET. Ce ne sera pas mal fait. Dites, hôte, en est-il paix?

LE TAVERNIER. Oui, avant qu'aucun ne s'en aille.

AUBERON. Jette à qui aura le plus de points, sans tricherie.

CLIQUET. Ils s'en vont, je n'en ai pipé aucun.

AUBERON. Par ma foi! tu n'as ni cinq ni six; mais il y a deux ternes et un as.

CLIQUET. Ce ne sont que sept points. Hélas! comme je réussis peu aux dés!

AUBERON. Toutefois, je jette après, beau doux ami; quoi que tu aies, tu n'en goûtes pas, et (cependant) paie-le. J'ai quaterne, le plus mauvais jeu.

CLIQUET. Honnis soient tous les courriers; car toujours ils sont à la fuite.....

Un peu plus loin, après une scène où interviennent deux crieurs, l'un pour le vin du roi, l'autre pour le vin de la taverne, et que nous reproduirons en son lieu, se trouve encore une partie de dés entre Cliquet, Pincedé, et autres joueurs, puis vient le vol du trésor du roi d'Afrique, vol commis par ces joueurs fripons, la connivence de l'hôte, et nombre de curieux détails que nous nous reprocherions de ne pas donner ici.

CLIQUET. Or çà, Pincedé, sois le bien venu! aussi bien étais-je tout seul.

PINCEDÉ. Certes, Cliquet, entre nous deux, nous avons bu souvent ensemble.

CLIQUET. Pincedé, que te semble du vin? pour lui, je me suis déjà débarrassé de mes nippes.

PINCEDÉ. Tant qu'il sera sur la barre, je ne me soucie pas de passer mon chemin.

CLIQUET. Buvons un denier toutefois; tire-nous demi-lot, Caignet.

CAIGNET. Sire, comptez avec Cliquet, avant qu'il commence un nouvel écot.

LE TAVERNIER. Cliquet, tu devais un lot, et puis un denier de ton jeu, et trois parties pour le courrier; ce sont cinq deniers, peu s'en faut.

CLIQUET. Cinq deniers soit, il ne m'importe; jamais hôte ne me trouva dur.

LE TAVERNIER. Caignet, à cette heure, tire tout pur pour Pincedé qui est venu.

CAIGNET. Par (ma) foi! il y a ici pauvre conquête; car nous n'y gagnons guère.

CLIQUET. Caignet, honni soyez-vous de tirer à aussi fausse mesure! Que demande si souvent à saint Jacques un homme qui écorche et dépouille les gens?

PINCEDÉ. Apportez-nous de la chandelle, si vous savez faire autant de bien.

CAIGNET. Çà vite! vous l'avez en la main. Tenez, il y a maintenant deux deniers (de vin); tu n'es pas paresseux à compter ni à te tromper, si l'on veut s'en rapporter à toi.

Pincedé. Verse, Cliquet, et fais-moi boire; il s'en faut de peu que ma lèvre ne se fende.

Cliquet. Bé, bois assez; qui (te) le défend? Bois, de par Dieu, qu'il te fasse profit!

Pincedé. Dieu, quel vin! il est plus froid que glace. Bois, Cliquet, il y a ici bonne convention, l'hôte ne sait ce qu'il vend. Il (le vin) fut à seize dehors auparavant.

Arrive un troisième interlocuteur, ayant le nom assez étrange de Rasoir; on le fait mettre à table, on lui fait payer à boire, et il avale bien, sans faire le coq mouillé, comme il dit. Si bien que Pincedé lui crie : « Rasoir, as-tu mangé des harengs? Enfin, en parlant de mille choses, ils mettent l'entretien sur certain trésor du roi d'Afrique, qui n'a plus pour se garder ni serrure, ni clef, ni valet, et qu'ils pourraient bien aller prendre à eux trois. Rasoir n'y croit guère et dit même : « Voyez si l'on peut faire crédit là-dessus. » Pincedé, joueur avant tout, joueur comme son nom, est d'avis qu'il vaut mieux faire une partie. Ils en tombent d'accord, et ils se demandent seulement quel jeu ils doivent choisir.

Cliquet. Pincedé, jouons-nous aux croix?

Rasoir. (Non), mais à la mine entre nous trois; sur ce gain, il y a bonne étrenne.

Mais avant, Pincedé veut régler avec l'hôte, et là-dessus s'élève une petite discussion qui nous montre de quelle nature étaient celles qui devaient à toute heure s'élever dans les tavernes. Toujours un buveur qui veut payer moins que son écot, et un tavernier qui réclame plus que son dû.

Pincedé. Bel hôte, prête-moi une onzaine; je te devrai dix-sept en tout.

Le tavernier. Tu te trompes.

Pincedé. De combien?

Le tavernier. De beaucoup, et j'ai peur qu'il t'en arrive malheur.

Pincedé. Or, comptons donc chaque pièce.

Le tavernier. Ton premier lot, ce fut trois.

Pincedé. Eh! en vérité.

Le tavernier. Et puis un de l'*octroi*, et les trois parties de la perte; ceci vous semble-t-il un compte clair?

Pincedé. Ce sont cinq, si je veux encore; et vous m'en prêterez onze maintenant; cela fait dix-sept, ce compte va-t-il bien?

Cliquet. Pincedé, regarde ce que tu empruntes; tu dois bien savoir que je voudrais avoir bon gage; tu es très serré dans ta cape, j'ai peur qu'elle ne t'échappe avant que tu sortes de la maison.

Une autre partie s'engage, et cette fois on se met à jouer aux dés. C'est Caignet qui en prête, et ce sont des dés non pipés, mais de bon aloi, bien auto-

risés : « Regardez, Rasoir, dit Caignet, je les fis tailler par échevins. » On joue pour le vin bu, et celui-là gagné ou perdu, on jouera pour le vin à boire. Pincedé, plus hardi, veut faire une partie à sec argent. « Oui vraiment, » dit Rasoir ; et ce qui est dit est fait. Mais le jeu se prolonge, et Caignet se plaint pour sa chandelle qu'on brûle. « Vous éclairera-t-on pour rien ? dit-il... Vous gâtez ici une grosse chandelle, et tout notre monde veille pour votre jeu dans la maison. » On ne l'écoute pas et l'on continue ; bientôt la querelle s'engage entre Cliquet, qui ne veut pas déposer les deniers qu'il a perdus, et Pincedé, qui les réclame. Entre de tels joueurs, on en vient bien vite aux coups.

Pincedé. Tiens, comme paiement, ce soufflet ; je commence et je vaux mieux que toi.

Cliquet. Et je te rends la pareille ; maintenant tu peux voir si je te redoute.

Ils se prennent aux cheveux, s'arrachent et se déchirent leurs habits, la seule garantie du tavernier ; aussi Caignet, qui les a laissés faire tant qu'ils ne s'en sont pris qu'à leur peau, se met-il à crier.

Caignet. Sire, sire, vous perdez tout ; accourez vite, nos gages sont en danger ; car ces ribauds se déchirent tout, et ils n'ont habit qui beaucoup vaille.

Sous le holà du tavernier, la paix se fait ; mais comme il faut toujours un peu se disputer après s'être battu, on revient sur la partie, cause du combat ; mais Caignet, à qui Cliquet a dit en le prenant pour arbitre : « Maintenant, jugez comme ami, » Caignet met tout d'accord en disant à Cliquet de verser à boire à Pincedé, en ordonnant à tous deux de boire, après quoi il s'écrie : « Je veux que vous soyez réconciliés, puisque je suis votre juge. »

Cliquet. Pincedé, je vous fais amende honorable ; pour la paix, je vous donne le vin.

Pincedé. Cliquet, de mon côté, je vous le pardonne ; je sais bien que c'est le vin qui vous le fit faire.

Curieux détails de mœurs ! On ne s'embrassait pas pour se réconcilier, on buvait ; c'était plus sincère, si tant est que la sincérité puisse être en quelque chose dans le vin de cabaret.

Mais voici bien d'autres affaires : quand il s'agit de payer définitivement le tavernier, nos joueurs reviennent sur la question du trésor : « Bonne affaire, dit Cliquet, le gain sera très-grand. » Ils veulent mettre de ce complot l'hôte, qui est tavernier trop complet pour refuser. « Nous prendrons tout notre soûl, dit encore Cliquet, là où nous savons le trésor, chacun aura son cou chargé de grands lingots d'or et d'argent. Je veux faire un marché si avantageux que jamais vous n'en fîtes un tel. Vous recélerez céans, en votre maison, notre gain, et vous y participerez et prendrez dessus nos écots ; n'ayez aucune crainte au sujet de votre paiement..... Votre argent vous sera si bien rendu

que vous aurez plein un bac d'or fin ; mais faites-nous prêter un sac dans lequel nous mettrons l'avoir. »

Le sac est prêté, un sac de deux mesures. Nos filous sortent et reviennent bientôt après chargés d'or ; car ils ont trouvé le roi endormi, et ses barons de même, « aussi profondément que s'ils étaient morts. » Et ils ont profité de ce sommeil pour prendre un « bon et lourd coffre tout rempli de besans. »

Rasoir. Ah ! vif diable, qu'il pèse ! Pincedé, mets ce sac plus près ; ce coffre pèse comme un grès, il s'en faut de peu qu'il ne me crève.

Pincedé. Jette ici tout d'un coup, je n'ai pas envie d'y laisser le coffre ; j'aime bien mieux me faire mal. Je veux ici éprouver ma force, et ne consentirai pas à ce qu'un autre que moi l'emporte. Chargez-le-moi, s'il vous plaît.

Rasoir. Prends, nous t'aiderons cependant.

Cliquet. Maintenant, mettons-nous donc en route pendant que nous sommes en telle veine de bonheur.

Rasoir. Hôte, hôte, ouvrez-nous la porte ; votre sac ne revient pas vide. Nous ne voulons pas vous tromper.

L'hôte ouvre en effet, et voyant tout cet or, il s'écrie émerveillé :

« Seigneurs, vous aurez et bon feu et bon siége, n'en doutez nullement, et du vin qui n'est pas frelaté ; mais il crut sur le flanc d'une roche. »

Rasoir. Caignet, abaisse un peu la broche, et laisse-nous tâter jusqu'au trouble.

Cliquet. Bel hôte, et faites-nous apporter une chandelle double avec.

Le tavernier. Il n'en viendra pas sans cela, comme je pense et devine.

Caignet. Seigneurs, voici la chandelle et vins meilleurs que ceux que vous eûtes d'abord.

Rasoir. Par ma foi ! bénie soit l'heure à laquelle un pareil vin fut entonné.

Après le vin, le jeu, et le vin encore pendant la partie ; elle s'anime vite, car on n'y joue plus seulement des deniers et des mailles, mais de beaux et bons besans ; le sommeil arrive toutefois, et Rasoir, qui gagne le premier, est d'avis de se reposer.

Rasoir. Hôte, entendez un peu ; nous sommes quelque peu peu fatigués, nous avons veillé toute la nuit ; nous partagerons bien comme amis ; mais nous dormirons auparavant.

Pendant qu'ils dorment, saint Nicolas, que le prudhomme du roi d'Afrique a supplié de lui découvrir les voleurs du trésor, et de les amener à restitution, leur apparaît en songe, et leur dit d'une voix courroucée : Malfaiteurs ennemis de Dieu, allons, vous avez trop dormi ; vous êtes pendus sans aucune ressource. Vous eûtes tort de voler le trésor et l'hôte a mal agi en le recelant.

Pincedé. Qui est-ce qui nous a réveillés ? Dieu ! comme à cette heure je dormais profondément !

Et saint Nicolas continue, en saint qui a son franc parler :

« Fils de p....., vous êtes tous morts ; à cette heure, les fourches sont faites ; car vous avez forfait votre vie, si vous ne croyez mon conseil..... Je suis saint Nicolas, qui remet dans la voie les égarés. Remettez-vous tous en chemin, rapportez le trésor du roi. Vous fîtes très grande folie quand vous osâtes jamais penser à le prendre. L'image qui était placée sur le trésor aurait bien dû le protéger ; ayez soin qu'elle y soit remise aussitôt, ainsi que le trésor, si vous tenez à vos corps, et mettez l'image dessus. Je m'en vais sans aucun retard.

A ces saintes paroles, Pincedé, Rasoir et Cliquet sont persuadés qu'ils ont forfait, et qu'il faut réparer leur crime. Ils se mettent en devoir de reporter le trésor où ils l'ont pris. L'hôte, que la grâce n'a pas touché, et dont la scélératesse est plus endurcie, ne veut pas entendre parler de restitution, ou tout au moins il veut qu'on le paye bien avant de sortir.

L'hôte. Seigneurs, je ne prends rien sur moi, si vous avez commis quelque méfait; mais videz-moi vite ma maison, car je n'ai cure de tel gain.

Pincedé. Hôte, vous fûtes complice, puisque le temps vient de dire la vérité, et vous devez avoir part égale du péché et de l'avoir.

Le tavernier. Hors d'ici, fils de p....., gloutons ! Voulez-vous me couvrir de blâme ? Caignet, va-t-en recevoir l'écot, puis mets-les hors de ma maison.

Caignet, pour bien obéir, se met à débarrasser Cliquet de sa cape ; quand on ne trouve rien dans les poches d'un habit, c'est l'habit qui paye lui-même.

Pincedé se ravise pourtant, et avant de reporter le trésor, il veut dessus prélever une dîme.

Seigneurs, croyez ma hardiesse; que chacun prenne une poignée de ces besans, il n'y paraîtra pas.

Cliquet. Tais-toi, félon, il nous mésadviendrait; nous pourrions en être punis.

Rasoir. Mets-le ici, car ici il fut pris ; et remets l'image dessus.

Mais ces bonnes pensées ne leur durent pas. Une fois le trésor rendu, la pensée leur vient de faire d'autres vols, de guetter d'autres proies. Seulement, chacun ira de son côté, et fera son coup à part.

« Que chacun aille désormais seul, dit Cliquet, l'un ou l'autre sera heureux. »

Pincedé. Soit ! certes.

Rasoir. Soit, et que Dieu m'aide, car jamais le bien ne nous chercherait. J'ai épié une paroi que j'aurais bientôt creusée, pour le trousseau d'une mariée, qui est en une huche de chêne.

Cliquet. Seigneurs, et moi je m'en vais à Fresnes..... Si je puis faire occasionner une querelle, le maire y aura dommage.

Pincedé..... Je ne veux pas me lasser en allant si loin ; près d'ici, à une longueur de rue, j'ai épié une lessive que j'aiderai à faire.

RASOIR. Pincedé, maintenant, il s'agit de bien pincer.

Voilà bien toute la vie de taverne au moyen âge, ivrognes, joueurs et voleurs partout, le cabaretier menant le branle, et sachant être toujours le plus altéré ivrogne, le plus effréné joueur, le plus endurci voleur. Saint Nicolas trouve tous les autres prêts au repentir : le cabaretier seul est impénitent. Cette scène vaut à elle seule tout ce que nous avons dit, tout ce que nous pourrions dire encore sur l'infamie des gens de ce métier, placés si à propos par nous à la tête des gens honnis, parmi les premières recrues des classes réprouvées. C'est la preuve complète que l'auteur du *Renart contrefait* ne se trompait point et ne forçait point les teintes de son portrait quand il peignait ainsi les cabaretiers de son temps :

Et des taverniers que diray?
Je ne sçay que je en feray.
Je y tenroye bien mon lieu,
Car j'ayme bon vin et bon feu ;
Et une chose si m'en tient,
Car qui loialment se maintient,
Sans tricherie et sans tolst (*larcin*),
Il feroit de la livre solzt.
De trestous mestiers c'est le pire,
Qui la verité en veult dire :
De nulz preudhommes n'est amé,
Sur tous aultres est diffamé

Enfin pour en revenir à cette scène du *Jeu de saint Nicolas*, rien, encore une fois, n'est comparable au tableau naïf qu'elle présente pour la vérité et la variété des détails. C'est le cabaret complet avec ses vrais hôtes, avec ces joies ignobles et fangeuses le jour, avec ses périls la nuit. Nous ne savons, pour lui être mis en parallèle et lui servir de pendant, sinon de complément, que ce curieux fragment de la *Griesche d'esté*, où Rutebeuf, revenant avec complaisance sur les habitudes des vauriens à la taverne, nous les montre y faisant large dépense d'un argent qui leur vient on ne sait d'où ; riches aujourd'hui, pauvres demain, mais toujours ivres ; payant avec leur cape quand l'argent leur manque, mais toujours joyeux, toujours chantant, même quand au jeu la chance des dés leur a été contraire :

Au tavernier font du vin trere :
    Or entre boule
Ne boivent pas, chascun le coule.
Tant en entonent par la goule,
    Ne lor sovient
Se robe achater lor covient.
Riche sont, mès ne sai dont vient
    Lor grant richece :
Chascun n'a riens quant il se drece
Au paier sont plain de perece :
    Or faut la feste,

Or, remainent chançons de geste;
Si s'en vont nu comme une beste
Quant ils s'esmuevent.
A lendemain povre se truevent;
Li dui dé povrement se truevent...
Tout ont joué, tout ont béu.
Li uns à l'autre déceu...
Por lor tabar qui n'est pas nués...
Et avril entre,
Et ils n'ont riens de fors le ventre
Lors sont-ils viste et prunte et entre,
S'il ont que metre,
Lors les verrüés entremetre
De dez prendre et de dez jus metre.

En temps de guerre, quand les troupes se mouvaient d'un pays à un autre, les hôtelleries, surtout celles des grands chemins, se remplissaient d'hommes d'armes de toutes sortes, archers, argoulets, francs-taupins, etc. Mais la présence de ces hôtes armés n'amenait pas la sécurité dans ces bouges : au contraire, ils n'en devenaient que plus dangereux; car je ne sache pas de bandes de brigands plus à craindre que ne l'étaient ces troupes de gens de guerre, toujours dispos au pillage, ardents à la maraude et à la picorée. Il leur fallait toujours quelqu'un à dépouiller. Quand ils ne mangeaient pas le bourgeois, ils mangeaient l'aubergiste, et si celui-ci manquait, ils se rejetaient sur le paysan. « Aller à la picorée, pour les gens d'armes qui vont manger le bonhomme aux champs, est de notre siècle. » Voilà ce que dit Estienne Pasquier au chapitre 3 du livre VIII de ses *Recherches de la France*, et il eût pu ajouter qu'en cela le XVI[e] siècle ne faisait que suivre l'exemple de ses aînés, et que si d'aventure il créait le mot *picorée*, inconnu jusque là, il n'était pas l'inventeur de la chose. Tout était bon à ces maraudeurs, le gibier, la volaille, etc., enfin, tout ce qui se vend, se donne et se vole, voire des vêtements, ce qui nous a valu cette jolie phrase d'un conte d'Eutrapel, sur je ne sais plus quel vaurien, « accoustré de bons habillements que la damoiselle Picorée avait faits et filés. »

Les ordonnances, pourtant, étaient sévères, et les châtiments des plus rigoureux pour le fait de ces maraudes. Non seulement l'archer en séjour chez un bourgeois ou chez un homme de la campagne ne devait rien lui prendre, mais il devait payer tout ce qu'il y consommait, donner dix deniers pour un chapon, quatre pour une poule, et cinq sous pour un mouton. C'était la taxe, comme on peut le voir dans l'ordonnance du 20 janvier 1514, recueillie par Fontanon. Encore, le mouton étant dépouillé, l'archer était-il tenu de rendre la graisse, les pieds et la peau. Tout homme d'arme ne devait passer qu'une nuit chez le même bourgeois, et son nom devait être écrit sur la porte de la maison par le fourrier qui relevait ensuite tous ces noms étiquetés, et en remettait la liste à l'officier, dont la charge était d'aller s'informer de la conduite de chaque

homme chez le bourgeois. Celui qui avait dérobé quelque chose ou qui s'était permis quelque privauté défendue envers l'épouse, la fille ou la servante, était pendu incontinent, sans autre jugement que celui du capitaine et du lieutenant, et sans appel. Mais toutes ces rigueurs légales, dont on peut lire le détail au chapitre 4 du livre IV de la *Milice française*, par le P. Daniel, étaient le plus souvent illusoires. Le bourgeois, et surtout le paysan, *le bonhomme*, comme l'appelle un édit de François I[er], n'en étaient pas moins rançonnés sans merci par l'homme de guerre. C'était bien pis encore quand la cabane du pauvre *Jacques* se trouvait sur le passage de ces routiers des grandes compagnies, Brabançons, Écorcheurs ou Malandrins, brigands enrégimentés, qui prenaient leur vivre et leur solde dans la huche et dans l'escarcelle du campagnard. Tout alors était saccagé sans pitié, pillé, volé, et même incendié en cas de résistance. Mais si, en s'éloignant, ces terribles bandes laissaient des traînards derrière elles, si même quelques uns des routiers cherchant un gîte s'enfonçaient dans les terres et s'éloignaient trop du reste de la compagnie, alors il y avait d'affreuses représailles. Le routier perdu était impitoyablement massacré et volé. C'était la peine du talion dans toute sa rigueur, la vengeance dans toute sa justice. Les lois l'avaient compris ainsi elles-mêmes ; aussi les voyons-nous toutes portées à l'indulgence pour ces meurtres de routiers par les paysans. Nous trouvons dans le *Trésor des Chartes*, sous la date du 10 février 1447, une lettre de rémission signée de Charles VII, par laquelle il est fait grâce à plusieurs paysans pour le meurtre commis à Saint-Just d'Avray en Beaujolais, sur la personne de deux hommes d'armes de la compagnie de Rodrigue de Villandrando, en des circonstances ainsi détaillées par ladite lettre de grâce :

« Charles, etc., savoir faisons, etc. Nous avoir receu l'umble supplicacion de Antboine de saint Pol, laboureur de terres, parroissien de Saint-Just d'Avray, ou mandement d'Amplepuys, Jehan Baron, Martin Dumont, Barthelemi Chavel et Perrerin Fournier, tous parroissiens dudit lieu de Saint-Just d'Avray, et habitans ou mandement de Chamelet, ou pays de Beaujolys, contenant : Que, quatorze ans ou environ, au temps que Rodriguo de Villendrade, capitaine de gens d'armes, et ses gens demeuraient en la ville de Charlieu, deux hommes de guerre de la compagnie dudit Rodriguo alèrent en l'ostel dudit Anthoine, et lui dirent qu'il les logeast en sondit hostel, et qu'ils le payeroient de ce qu'il leur bailleroit. Lequel Anthoine les logea en sondit hostel, et leur bailla foin, avoine, pain, char et autres choses à eulx nécessaires, excepté vin, pour ce que il n'en avoit point ; et, quand lesdites gens de guerre eurent souppé et pansé leurs chevaulx ; et eulx dormans ilec, ledit Anthoine voyant lesdites gens de guerre endormiz, et considerant les afflictions, raençons, pilleries et bateures et autres maulx énormes et innumerables et dommaiges, que les gens dudit Rodriguo et des autres capitaines suivant les rotes (routes), faisaient en

pays de Beaujouloys et aux habitants d'icelluy, yssit hors de son dithostel, et s'en alla hastivement, sans le sceu de sa femme ne aultre de son hostel, ès hostelz et domiciles desdit Jehan Baron et Martin Dumont, ès quels il trouva les dessusdiz; et d'ilec s'en ala en l'église forte dudit Saint-Just d'Avray, où il trouva Barthelemy Chavel et ledit Perrin Fournyer, parroissiens dudit Saint-Just; à ung chascun desquels particulièrement ledit Anthoine de saint Pol dist que en son hostel étaient logiez deux hommes de guerre, lesquels estoient bien montés et avoient de l'or et de l'argent, et que, pour ce, il les convenoit destrousser et avoir ce qu'ils avoient; et que pour ce faire et adviser entre eulx la forme et manière, leur dist qu'ils veinssent vers la chapelle Saint-Laurens, près à ung trait d'arbalette de ladite église forte. Lesquels ensemble, ledit Anthoine, incontinent après, se assemblérent auprés de la chapelle et auprès d'ung pillier estant au suel de Estienne Gerry et Hecques, les dessusditz Anthoine de saint Pol, Jehan Baron, Martin Dumont, Berthelemy Chavel, Perrin Fournyer, supplians, parlans des dessusditz hommes de guerre, et doubtant que s'ils les détroussoient seulement que la chose ne fut sceue, disdrent entre eux qui les convenoit tuer ou les laisser aller sans leur faire du mal; et à la fin, délibérèrent de les prendre, tuer et destrousser, et de fait les dessusditz, embastonnez chacun d'un épieu, excepté ledit Martin, qui portoit une serpe à son col, s'en alérent auprès de l'ostel dudit Anthoine, et eulx estant près dudit hostel, ledit Anthoine entra dedans sondit hostel et au cellier ou estable où estoient dormans lesdites gens de guerre et leurs chevaulx; ledit Antoine ouvrit la porte du celier ou estable où estoient dormans lesdites gens de guerre, teilement que les autres, ses complices entrérent un et prindrent lesdites gens de guerre, et les lièrent et iceulx menèrent, ensemble leursdits chevaulx, jusques au milieu du bois appelé du Sapey; et eulx estant illec, environ mynuyt, lesditz Anthoine de saint Pol, Berthelémy Chauvet et Perrenin Fournier, tenans le plus vieil desditz hommes d'armes, et ledit Jehan Baron, le plus jeune, ledit Perrenin Fournier dist ausdites gens de guerre qu'ilz se confessassent l'un à l'autre. Laquelle chose ils ne vouldrent faire; mais de fait s'efforça ledit vieil homme d'eschapper desditz Anthoine et ses compagnons. Et ce voyant ledit Anthoine, et doubtant que, s'ils leurs eschappoient, qu'ils ne fussent perduz et destruiz par ledit Rodriguo et autres gens de guerre, ledit Anthoine de Saint-Pol mist parmy la gorge audit plus vieil desdites gens de guerre l'épée dudit homme de guerre, laquelle ledit Anthoine lui avoit osté en le prenant et lyant en sondit hostel, et semblablement ledit Jehan Baron tua ledit autre jeune homme de guerre du coustel propre d'icellui homme de guerre, lequel il lui avoit semblablement osté de son cousté; et ce pendant ledit Martin Dumont tenoit lesditz chevaulx desdites gens de guerre, à un trait d'arbalestre ou environ, hors ledit bois. Et illec les dessusdiz laissèrent lesdites gens de guerre mors, vestuz seulement de leurs che-

mises, chausses et soliers, pour ce que, avant qu'ilz les tuassent, leur avoient osté robbes, chapperons, chappeaulx et aultres habillements qu'ilz povoient avoir, combien que lesdiz supplians ne leur ostèrent, ne trouvèrent ung seul denier. Après lesquelles choses, lesdiz supplians s'en alèrent en ce point, chacun d'eulx en leur hostel et ailleurs, ou bon leur sembla; et ledit Martin emmena lesdiz chevaulx au boys appelé le Fraymer, où il les tint jusqu'au lendemain au soir, qu'il les mena en l'ostel appelé de les Salles; et illecques garda lesdiz chevaulx deux ou trois jours, et jusqu'à ce que tous lesdiz supplians, une nuit, se assemblèrent ou dit hostel de les Salles, et délibérèrent tous ensemble que lesdiz Perrenin Fournyer et Martin Dumont yroient vendre lesditz chevaulx au lieu de Vienne. Lesquels Perrenin et Martin alèrent à Vienne vendre lesditz chevaulx, ledit Perrenin, vestu de la robbe dudit jeune homme de guerre, et ledit Martin, vestu de la robbe d'un nommé André Peupet, ygnoscent toutes voyes dudit cas. Auquel lieu de Vienne les dessusdiz vendirent lesdiz chevaulx le prix et la valeur de neuf bons escus; et ce fait, s'en retournèrent tous ensemble audit hostel de les Salles, et illecques environ l'eure de nonne firent partaige et division entre eux des biens et destrousses qu'ils avoient desdites gens de guerre, telement que, à leur povoir, ils départirent entre eux par égale porcion, et le plus justement qu'ils peurent ladite destrousse. Lequel cas ainsi fait et avenu, est demouré sans venir à notice de justice, jusques à naguère que lesdiz supplians, doubtant qu'il ne viengne à la notice et cognoissance de nos officiers et ceulx de notre très chier et très-amé cousin, le duc de Bourbonnoys, et craignant rigueur de justice, se sont, à l'occasion dudit cas, absentez du pays, et n'oseroient jamais y retourner, se nostre (pardon) et miséricorde ne leur étoient sur ce imparties; hublement requerant que, actendu ce que dit est et que lesdiz supplians, pour les grans et énormes pilleries, roberies, raençonnements, boutemens de feux et aultres maulx, dommaiges, inconvéniens, innumérables cruaultez et tyrannies, que faisoient au povre peuple souffrir lesdites gens de guerre qui étaient audit pays de Beaujouloys, et mesmement que, au temps dudit cas advenu, tous les manans et habitans de Saint-Just ou la plupart d'iceulx étaient retraiz en ladite église forte, pour doubte desdites gens de guerre, à l'occasion desquels lesdiz supplians estoient comme tous forcenez et hors de sens et comme gens desesperez, et cuidoient recouvrer leurs pertes sur lesdites gens de guerre, et que, en autres choses, ils sont gens de bonne fame, renommée et honneste conversacion, etc... Pourquoi nous, etc... avons remis et pardonné, etc. »

Cette lettre de grâce est longue, mais nous avons dû la reproduire, non seulement à cause du caractère si curieux des détails qui s'y trouvent, que parce qu'un de nos personnages, un aubergiste, l'hôte de l'*ostel des Salles* s'y trouve intéressé et compromis pour l'asile qu'il offre d'abord au paysan Martin ame-

nant avec lui les chevaulx volés, puis à tous les assassins qui viennent de nuit partager dans son auberge l'argent, produit de la vente de ces chevaux, et le reste du butin fait sur les gens de guerre assassinés. C'est une preuve nouvelle qu'après tout mauvais coup et tout vol accompli, il était d'usage de prendre l'hôtellerie la plus proche pour refuge et pour lieu de partage. Ici l'hôte des Salles a pour excuse de sa connivence de recéleur ce qui fait aussi l'excuse des assassins, le besoin de se venger des routiers, et de prendre enfin sur quelques uns d'entre eux les représailles méritées par le pillage et la férocité de tous. Les aubergistes, d'ailleurs, à cause de leur isolement sur les routes, devaient toujours être des premiers à souffrir de ces ravages, et même à en être détruits. Qu'on lise dans les chroniques comment se comportaient ces bandes qui ne laissaient pas une cabane debout ni dans les champs ni sur les chemins, et l'on verra s'il était possible qu'une seule hôtellerie échappât à leur pillage : « Dans la guerre de la Praguerie, lisons-nous, le dauphin, le duc de Bourbon et maints seigneurs, avec un grand nombre des plus larrons qui fussent au monde et qu'on nommait les *écorcheurs*, faisoient à Jacques Bonhomme si forte guerre, qu'on n'osoit issir des bonnes villes. Quelques personnes qu'ils rencontrassent, ils leur mandoient : *Qui vive?* s'il étoit de leur parti, il n'étoit que dérobé ou mis à rançon. *Pour certain on alloit bien douze lieues sans trouver que boire, que manger.....* et tuaient et coupaient les gorges aux autres, que ce fussent prêtres, clercs, moines, nonnains, ministres, hérauts d'armes, femmes ou enfants. » Les ordonnances n'en disent pas moins au temps de Charles VI : « Des partroubleurs de paix, desquels aucuns pour leurs péchés furent bannis par la justice de notre royaume, ayant assemblé gens de mauvaise volonté et perverse condition, chevauchent le royaume, envahissent les châteaux, tant à nous qu'à nos vassaux nobles et gens d'église ; prenant par force femmes mariées, nonnains, pucelles ou autres ; violant icelles, comme bêtes muettes, mettant à mort les bons et simples gens, laboureurs, marchands, bourgeois qui n'y pensent à mal, lesquels maux ne pouvoient pis faire nos anciens ennemis les Anglois. » Le passage suivant d'une chronique rimée de l'époque complétera le tableau de ces ravages, qui faisaient de nos campagnes la proie d'un ramas de bandits recrutés dans la plus fangeuse populace de toutes les nations, et qui, dans leur farouche acharnement, n'accordaient grâce ni merci à âme qui vive :

Mais au noble royaume y avoit confusion
D'une grand' compagnie. Y estoient à foison
Gens de maint pays et mainte nation.
L'un Anglais, l'autre Escot, l'y avoit maint Breton,
Hennuyers et *Normands* y avoit à foison,
Par le pays alloient prendre leur mansion,
Et mettoient partout les gens à rançon.
Vingt cinq capitaines trouver y pouvoit-on,

Chevaliers, écuyers y avoit, ce dit-on,
Qui de France piller avoit dévotion,
Et n'y demeuroit bœuf, vache, ne mouton,
Ne pain, ne chair, ne oye, ne vin, ne chapon.
Tout pillard meurdrier, tout traistre et tout fêlon,
Estoient en la *route* dont je fais mention.

Il suffira de ces détails pour prouver combien ces ravages de grandes compagnies étaient funestes aux campagnes, et combien le meurtre des deux routiers de la bande de Villandrando, la pire de toutes, avait été une représaille méritée. On est tenté d'excuser même le vol qui en fut la suite, vol qui, en réalité, n'était qu'une restitution forcée, et même la part qu'y prit, comme recéleur, le maître de l'*ostel des Salles*; ces pauvres gens, cabaretiers ou aubergistes, avaient tant à souffrir, encore une fois, de la présence des gens de guerre dans leur pays! Qu'il y vînt des routiers ou des francs-archers, des soudards sans foi ni loi ou des soldats disciplinés, ils étaient toujours assurés d'être mis à rançon, d'être pillés, dévorés, rossés même à l'occasion; c'était immanquable. Or, ces hôtes dangereux abondaient toujours chez eux, de droit et de nécessité. Dans quelques villes, telles que Bordeaux, où les bourgeois furent exemptés de la charge de loger les gens de guerre, par lettres royales du 20 juin 1451, relatives au traité fait avec les gens des trois États, force était aux hôteliers d'heberger toute cette canaille armée; dans les autres villes où ce privilege n'existait pas, ils devaient encore donner la table et l'abri à la pire espèce de ces drôles. L'ordonnance de 1514 sur la gendarmerie, qu'on peut lire dans le recueil de Fontanon, ne disait-elle pas que tout homme d'arme monté sur un courtaud, ce qui prouvait sa petite condition, ne devait aller loger qu'à l'hôtellerie, le gîte chez les bourgeois étant réservé aux cavaliers de haut grade et de haute naissance, montés sur grands chevaux. A cela, l'aubergiste perdait les hôtes qui seuls eussent pu le bien payer. Les autres étaient hors d'état de le faire; eussent-ils eu la volonté de payer leur dépense, qu'ils n'en eussent pas eu le pouvoir. Combien en effet l'ordonnance leur accordait-elle de solde par jour? Deux sous. Et quel était le prix de la table d'hôte chez l'aubergiste? Deux sous par repas, comme on le voit par un compte de la prévôté de Paris en 1441, recueilli par Sauval. Vous voyez que l'aubergiste, dans le cas même où le soudoyer eût voulu lui abandonner toute sa solde d'un jour, ne pouvait se payer que d'un repas, et devait par conséquent donner tout le reste gratis. Mais c'était pis cent fois encore quand il avait affaire à des soudoyers sans solde, à qui le licenciement n'avait laissé que la cape et l'épée. De ceux-ci il n'avait que des horions à attendre, s'il se risquait à demander un écot. C'était là, du reste, ses profits les plus ordinaires, qu'il fût âpre ou non à demander son dû; car il ne se passait pas un jour qu'il ne s'élevât dans son auberge quelque querelle suivie bientôt d'une rixe, où, en voulant mettre le

holà, il attrapait les meilleurs coups de part et d'autre. Déjà les bretteurs abondaient dans les tavernes, et, gris ou non, y ferraillaient à tout propos, surtout quand il s'agissait de payer l'écot. Le quart-d'heure fatal arrivé, ils élevaient une dispute, cassaient plats et verres, mettaient flamberge au vent, ameutaient autour d'eux tous les gens qui se trouvaient là, même les gens du dehors, puis après quelques bons coups donnés à tort et à travers, ils disparaissaient dans la bagarre. Le Mercutio de Shakespeare eût déjà pu dire à Benvolio, comme il le fait dans la première scène du troisième acte de *Roméo et Juliette* : « Tu ressembles à ces hommes qui, entrant dans une taverne, prennent leur épée et la posent sur la table en disant : « Dieu me fasse la grâce de » n'avoir pas aujourd'hui besoin de toi ! » Et bientôt, au second verre de vin qu'ils avalent, les voilà aux prises avec le premier venu, sans motif et sans nécessité. »

Par bonheur, il venait parfois dans les hôtelleries des personnages d'une plus haute importance et d'un commerce moins dangereux. On en voyait plus d'un qui, soit qu'ils préférassent à toute autre hospitalité l'abri indépendant de ces gîtes publics, soit qu'ils n'eussent, dans les villes où ils arrivaient, aucun parent, aucun ami, venaient, en simples passants, demander à l'aubergiste le vivre et le coucher. Nous avons de cela mille exemples, tant dans les chroniques que dans les romans de chevalerie. On appelait cela *prendre hostel*, comme il appert de ces deux vers du *Roman de la Violette* :

Gerars vint vers ians, s'es salue,
Puis lor requiert et *prie hostel.*

Et comme on peut le voir encore dans cet autre passage du même roman :

D'illuec est venu à Couloigne,
Par les rues a tant marchié,
Qu'il est venus au grant marchié.
Son *ostel prist* ciés .j. borgois
Con apiele Adan le Grigois.

Au départ, on demandait son compte à l'hôte, et l'on partait après avoir payé. Dans le *Roman de la Violette*, c'est à la fille de l'hôte que Gérars de Nevers demande ce qu'il peut devoir, et c'est elle qu'il paye. L'un des plus intéressants épisodes d'un autre roman de la même époque, *Li romans de Bauduin de Sebourg*, a pour scène un cabaret. Le héros du poëme, *IIIe roy de Jhérusalem*, vient à l'auberge avec sa mie déguisée en écuyer, et après de longues scènes souvent imitées depuis, et dont il est inutile de rien citer, il part, laissant à son hôte son cheval et ses armes, ainsi qu'il était convenu.

Nous ne taririons pas si nous voulions citer tous les personnages des romans, poésies ou chroniques de ces temps-là, que nous voyons aller prendre gîte à

l'auberge. Ainsi, nous lisons à la stance neuvième de la pièce de Martial de Paris, ayant pour titre *Comment le Pont de l'Arche fut prins :*

> De là s'en vint le soir logier
> Auprès dudit Pont ès fauxbourgs,
> En la maison d'un tavernier
> Qui logeoit lors gens tous les jours.

Dans l'*Histoire et plaisante chronicque du petit Jehan de Saintré*, etc., au chapitre LV, les Lombards « l'ung chevalier et l'aultre écuyer » à qui Saintré eut affaire et qui vinrent à Paris « en très belle compagnie, » nous sont montrés par Antoine de la Salle, descendant rue Saint-Antoine et « logiés à l'hostel de *l'Ours*, à la porte Baudoier ; » auberge des plus fameuses alors, car nous la trouvons nommée dans une charte de 1377 (*ex archivo Camberiaci*), et dont l'enseigne devait survivre longtemps, car, à trois siècles de là, Gueulette écrivait en note pour le passage cité de *Jehan de Saintré* : « Il y a, à cent pas de Saint-Gervais, une très-vieille maison qui porte encore pour enseigne un ours. »

Vous voyez donc, quoi que nous ayons pu dire, qu'il y avait assez bonne compagnie dans les auberges, et que souvent le champion qui voulait rompre une lance n'avait pas où chercher ailleurs un second ou un tenant. Il en fut ainsi pour Montigny, dont il est parlé sous la date de 1406, dans l'*Histoire de Charles VI, roy de France*, par Junéval des Ursins :

« De Montigny venoit à cheval le long de la rue aux Febves, et en passant au coin où avoit un hostel, auquel pendoit pour enseigne *la Croix d'or*, et y demeuroit un bourgeois nommé Colin du Pont, qui estoit assez riche homme, il vit par une fenestre trois compagnons touz armez, etc. »

Mais parfois aussi, les chevaliers venant dans ces hôtelleries, étaient contraints de se compromettre avec toute la ribeaudaille qui y pullulait, et de ferrailler avec le premier ivrogne à qui il prenait envie de les insulter. Nous avons une scène de cette espèce dans *la Chevalerie Ogier de Danemarche*. Bertrand trouve à la porte d'une taverne un ribaud nommé Richard, qui prend son cheval par la bride, lui demande hardiment qui il est, le somme de lui donner dix marcs d'argent, et de jouer avec lui aux dés dans la taverne, le cheval gris de fer (*auferrant*) sur lequel il était monté. Bertrand ordonne fièrement à ce drôle de laisser les rênes de son cheval ; mais l'autre, qui est ivre, ne répond à cet ordre qu'en faisant reculer la pauvre bête et la forçant de se cabrer et de tomber sous son cavalier. Bertrand est descendu à temps, par bonheur. Il fond l'épée haute sur le ribaud, et l'a bientôt jeté par terre :

> Li quens Bertrans est apres aroutes,
> Vint a la porte, illuec est arrestes
> Es un ribaut, Richars est apeles,
> Niesiert au duc de Digon li dervés

Où voit Bertran, cele part est alés,
Saisist le resne du destrier pomelé :
« Vassal, dist-il, de quel terre estes nés?
Estes espie, Sarrazin ou Esclers?
Vostre tréu tantost me paierés,
Dix mars d'argent de deniers monées.
En la taverne avec moi en verrés,
Et l'auferrant sor qoi estes montés.
Tote vo robe a hasart juerés. »
Bertrans l'entent, ne si vint pas à grès,
Mult cruelment fu Richars regardés :
« Vassal, dist-il, qui ma resne tenés,
Laissiez-le-moi, ou vos le comperrés. »
Et c'il respont, qui estoit enivrés :
« Certes, dist-il, jà avant n'en irés. »
Puis si l'enpaint par mult grant crualtés :
En un tai est si cevalx reculés ;
Iluec caï, à paine est relevés.
Bertrans descient, a poi qu'il n'est desvés ;
L'espée a traite, vers celi est alés :
Tel li dona, li chiés li est volés.

Parfois, les seigneurs ne se contentent pas de prendre à l'auberge le vivre et le gîte de passage, ils y prennent leurs maîtresses, et y contractent des liaisons qui ne laissent pas d'avoir des suites. En 1560, époque un peu plus récente que celle dont nous devons nous occuper, et dont nous ne parlons ici que par anticipation, François de Vendôme, vidame de Chartres, eut ainsi un commerce intime avec la fille d'une hôtelière. Il en naquit un enfant qu'il n'eut garde d'oublier, non plus que sa mère, dans le curieux testament que M. de Pétigny a reproduit dernièrement au tome Ier de la troisième série de la *Bibliothèque de l'école des Chartes*. On y trouve spécialement mentionnés : « La fille de l'hostesse qui solloyent tenir l'hostellerie de Saint-Nicolas de Dreux, et l'enfant dont elle est ensaincte du fait de luy. »

Allons pour un instant en Allemagne, et la manière dont nous verrons s'y conduire par les cabarets et les auberges un plus noble personnage encore, le duc Henry de Liegnitz, nous fera nous étonner moins des mœurs dévergondées et des accointances plus que roturières de ce bon vidame de Chartres. Notre duc, lui, ne se prend point à séduire les filles d'auberge, il est bien mieux avisé. Il ne prend des hôtelleries que la meilleure chère, les lits moelleux et les bons vins. A couvert sous son titre, qui semble une hypothèque plus que suffisante pour toutes les dépenses qu'il peut faire, il se laisse accabler de bien-être et d'honneurs, puis, un beau jour, quand il est bien repu, il part sans rien dire et rien payer.

C'est son écuyer, Hans de Schweinichen, qui nous a donné cette odyssée de gourmandise et de friponnerie, en des mémoires, publiés il y a vingt ans seulement, sous le titre prétentieux de *Lieben, Lust und Leben der Deutschen der*

Sechszeherten Jarlunderts Amours, plaisirs et vie des Germains au XVIe *siècle*.
Or, le brave Hans, le Falstaff, ou le Sancho Panca de ce don Quichotte, n'était pas indigne de celui qu'il servait, comme on l'a fort bien remarqué dans l'article de la *Revue Britannique* où ces curieux mémoires sont longuement analysés. Il méritait à tous égards d'être le chroniqueur de ces bombances et de ces ivresses. Sa jeunesse passée tout entière, comme celle de tout bon gentilhomme allemand de ces temps-là, entre les brocs et les dés, l'y avait prédestiné de longue date. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire la première page venue de la partie de son journal qui le dessine lui-même; cette page-ci par exemple où se résume tout entière cette existence bizarre; dans laquelle, en quelques phrases, il se fait voir tout à la fois économe, religieux, libertin, vaniteux, buveur, avide de gain, prodigue d'argent, enfin un Allemand au complet :

« Cette année, dit-il, j'ai eu le malheur de perdre ma mère; que Dieu ait son âme, je la pleurerai jusqu'à la fin de ma vie. — Le blé se vend deux *grosschens* le setier. — Mon père a augmenté ma pension de onze thalers — Il m'a donné un bel habit de deuil en velours noir, qui pourra ne pas manquer de plaire à Augustine. — Il y a demain grande réunion à la taverne des *Trois-Anges*, on y boira rudement. — Dieu me fasse la grâce de vivre dans la paix, l'innocence et la santé, *amen*! — Voici quelle est la valeur actuelle des comestibles, etc. »

Il nous semble que voilà bien le résumé par anticipation de la vie d'un homme qui s'apprête à être le factotum d'un duc magnifique et libertin, le majordome de ses plaisirs, le premier ministre de ses gourmandises, tenant le tout en partie double, mais ayant par malheur au passif d'insatiables désirs, grande soif et grand appétit, tandis que, à l'actif, se trouve peu d'argent et peu de crédit.

A Augsbourg, Hans eut fort affaire : « Liegnitz, lisons-nous dans l'analyse qui nous sert de guide, demeura longtemps dans cette ville, que la bonhomie des habitants et leur facilité de duperie lui rendaient précieuse. Ses jours et ses nuits se passaient à la table de jeu, dont il corrigeait habilement les chances, selon Schweinichen : trois ou quatre cents ducats par séance étaient le résultat de ses travaux. » Mais ces gains énormes ne suffisaient pas. Ils ne faisaient que passer par la bourse mal close de Liegnitz, sans en combler jamais le vide. Les dettes s'accumulaient. L'hôtelier chez qui Liegnitz logeait et faisait grande chère, commençait à maugréer bien fort; les autres fournisseurs en faisaient autant. Il fallut songer à calmer ce vacarme de créanciers, et pour cela recourir au grand expédient des aventuriers, à un emprunt.

Le duc s'adressa d'abord aux plus gros banquiers d'Augsbourg, aux Fugger, ces Rothschild du XVIe siècle, que Rabelais ne devait pas oublier, mais qu'il rend

presque méconnaissables en les appelant les Fourques d'Augsbourg, au chapitre VIII du livre Ier de son *Gargantua*. Le vieux Fugger, chef de la famille, commença par refuser, mais très-respectueusement, en alléguant qu'il venait de prêter au roi d'Espagne une somme de 4,000 ducats d'or comptant, et même en accompagnant son refus, comme lénitif et calmant, d'une invitation à un splendide banquet. Liegnitz accepta, mais n'en resta pas là. Il alla au grand conseil de la ville, éblouit de son faste ce corps de bourguemestres et de marchands, et d'éblouissements en éblouissements, les amena à lui prêter mille ducats d'or, sur sa reconnaissance pure et simple, sans intérêts, et sous la seule condition de rendre cette somme dans un an. Mille ducats d'or, c'était beaucoup; il eut pourtant là à peine de quoi satisfaire son aubergiste. Il laissa donc crier les autres fournisseurs, lesquels, du moment qu'un bon lit et une bonne table lui étaient assurés pour longtemps, lui importaient beaucoup moins.

Le séjour du noble aventurier put ainsi se prolonger à Augsbourg; mais l'heure où les mille ducats et quelques autres sommes produites par d'autres expédients furent épuisés, et la patience des bourgeois à bout, arriva enfin. Alors il fallut bien partir et chercher des dupes ailleurs. Voici comment l'intéressante analyse que nous suivons à la trace résume cette curieuse partie du *Journal de Hans*.

« Tant que les Augsbourgeois voulurent être dupes, le duc leur fit la grâce de les duper; mais cette résidence à Augsbourg, cet âge d'or du prince et de son compagnon, ne pouvait durer longtemps. A force de traiter l'altesse et sa suite, à force de la combler de présents, les bourgeois tâtèrent leurs poches, consultèrent leur caisse, y trouvèrent un déficit considérable, et réfléchirent aux inconvénients que peut entraîner le plaisir d'avoir un duc souverain pour hôte et pour commensal..... Ils pensèrent que la leçon était complète, que l'honneur de défrayer un noble, de le fêter, était payé un peu cher, et qu'il était temps de congédier cet honorable escroc. Tout fut fini pour Liegnitz. Se présentait-il à une table de jeu, les joueurs disparaissaient. On savait ce qu'il en coûtait de résister à la supériorité de sa fortune et aux chances qu'il maîtrisait. Le ministre des finances Schweinichen frappait en vain à toutes les portes; marchands, juifs, usuriers, brocanteurs, nobles vaniteux, boutiquiers timides, femmes honnêtes, religieuses, et filles folles de leur corps, étaient devenus sourds et insensibles. Chacun trouvait de bonnes raisons pour échapper à la contribution prélevée par Schweinichen et son maître. Les fonds des deux aventuriers baissaient tous les jours, et le bon Hans, touché de la détresse du prince, fut obligé de vendre, pour une somme de soixante-cinq ducats, la belle chaîne d'or que lui avait donnée son père.....

» On partit d'Augsbourg pour se rendre à Cologne. Dès le début, le duc, dont l'escarcelle était déserte, invita à dîner toute la ville, donna grande fête,

et, huit jours après, il devait cinq cents ducats au maître de son auberge.

» Les antécédents du suzerain vagabond étaient parvenus jusqu'aux oreilles du tavernier. Il réclama vivement son solde de compte, et ne l'obtint pas. A force de diplomatie, Hans gagna quelque répit; mais le délai de quinze jours expiré, l'aubergiste devint plus menaçant que jamais. Que faire? quelles ressources trouver dans cette circonstance difficile? Le duc avait si bien réussi près du conseil général d'Augsbourg, qu'il résolut de se soumettre à la même épreuve auprès du conseil général de Cologne.

» Hans reçut plein pouvoir de son maître pour traiter avec les bourgeois. Il ne demandait qu'un faible emprunt de dix mille ducats, seulement pour deux années, avec tous les intérêts imaginables. Hans se présenta devant la vénérable assemblée, qui le reçut avec le respect dû à un si digne plénipotentiaire. On l'écouta d'autant plus patiemment qu'on était résolu d'avance de ne pas lui prêter un denier. Tout le monde se leva quand l'éloquente oraison fut terminée. On vota à l'unanimité qu'une garde d'honneur serait accordée à l'orateur, que cette garde le reconduirait jusqu'à son domicile, et que l'on délibérerait en séance solennelle avant de donner réponse au noble duc.

» Trois jours après, la députation des bourgeois revint trouver Hans de Schweinichen, et lui apporter la réponse écrite et la délibération du conseil. Cette réponse était aussi longue, aussi verbeuse, aussi respectueusement hypocrite que le discours de l'ambassadeur avait été adroit et diffus. « On admirait, « disait-on, l'éloquence brillante de Hans; on avait, pour le duc et ses aïeux, « grande admiration. Toutefois, dans l'impossibilité où se trouvait la ville de « prêter de l'argent aux grands seigneurs, elle se contentait d'offrir à son altesse, « non le prêt, mais le don gratuit de deux cents ducats. » Cette offre humiliante fut acceptée par la bassesse. »

Il n'est pas besoin d'ajouter que le duc, devant cinq cents ducats à son hôtelier, pour les grandes bombances qu'il avait menées chez lui, et n'en ayant reçu que deux cents par cette aumône, partit sans rien payer du tout.

Une pareille dépense de cinq cents ducats, faite en assez peu de temps, nous donne à présumer qu'il y avait grand luxe et grande abondance dans les hôtelleries du moyen âge, et que, pour le confortable, elles ne devaient pas le céder à nos hôtels garnis le plus en renom. Nous ne nous étonnerons donc plus d'y avoir vu courir avec empressement et préférence tant de gens de haute considération, et nous donnerons volontiers raison à tous ces seigneurs anglais ou français, que Froissart, commensal assidu lui-même et hôte cosmopolite des auberges qu'il rencontre dans ses longues courses, nous montre, en maint passage de ses chroniques, se contentant de pareils gîtes. Voyez, au chapitre XXIV du IVe livre, les chevaliers anglais qui arrivent à Paris; ils ne manquent certes pas de maisons amies où aller frapper : c'est pourtant à l'hôtellerie

qu'ils s'adressent : « Si descendirent ces chevaliers d'Angleterre, messire Thomas de Percy et les autres, en la rüe qu'on dit la Croix du Tiroüer, à l'enseigne du *Chasteau de festu.* » Or, il paraît que cette hôtellerie du *Chasteau de festu* ou *festu*, était célèbre et le resta longtemps, car nous la retrouvons indiquée au chapitre XVII du livre II de *Pantagruel*, sous le nom de *Cabaret du Chasteau* : « Brief, quand nous feusmes de retour, il (Panurge) me mena boire au *cabaret du chasteau*, et me monstra dix ou douze de ses bougettes pleines d'argent ; » nous savons de plus que l'on désignait par le nom de rue du *Chastiau* ou *chatiau festu* la partie de la rue Saint-Honoré, comprise entre la rue Tire-Chappe et le coin de la rue de l'Arbre-Sec, ou carrefour de la Croix du Trahoir. Guillot dit en effet, dans son *Dit des rues de Paris* :

Mès par la crois de Tiroüer,
Ving en la rue de Néèle.

. . . .

Droitement de *Chastiau-festu*
M'en vint à la rue à Prouvoires, etc.

Ce quartier de Paris était déjà, à ce qu'il paraît, un centre de population et de commerce ; et les hôtelleries qu'on y retrouve encore en assez grand nombre, y abondaient aussi déjà. Ainsi, sans rappeler l'*ostel de la Croix d'or*, situé tout près de là, au coin de la rue aux Febvres, et dont nous vous avons parlé d'après Juvénal des Ursins, nous pouvons citer celui du *Lion d'argent* qui avoisinait davantage la *Croix du Trahoir*. Froissart en parle au chapitre XXVIII de son IVᵉ livre. Quand il nous dit que Poullain, l'un des amis du duc de Touraine, « demeuroit à la croix du Tiroir, assez prêt de l'ostel du *Lion d'argent.* »

Mais, puisque nous en sommes venus à parler de Froissart, il ne faut pas nous arrêter seulement à ces hôtelleries de Paris, il faut le suivre vers celles qu'il rencontre sur son passage, lors de sa grande course dans le midi de la France, vers Tarbes et Orthez. Chroniqueur aussi consciencieux qu'hôte reconnaissant, il n'oublie aucune des auberges où il s'arrêta, celles surtout où il fut bien logé. Or, il faut bien le dire en l'honneur des aubergistes : celles-ci sont les plus nombreuses.

Ici Froissart nous parle de l'hôtel de *l'Ange*, à Montpellier, où descend un certain Le Mongat ; ailleurs, il nous dit son arrivée à Cassères sur la Garonne, avec messire Espaing de Lyon, sans oublier le souper qu'il fait disposer par ses varlets, et pendant les apprêts duquel il va visiter la ville. « Quand nous fûmes outre, nous cheimes à Cassères et demeurasmes là tout le jour ; et entre-meutes que les varlets appareilloient le souper, messire Espaing de Lyon me dit : « Messire Jean, allons voir la ville. » Sire, dis-je, je le vueil. » Suit alors un récit de la visite aux murailles de Cassères, et une longue narration du bon sire Espaing, laquelle se termine ainsi : « A ces mots retournasmes-nous à

l'hostel, et trouvasmes le souper tout prêt, et passasmes la nuit; et au lendemain nous nous mismes à cheval et chevauchasmes tout contremont la Garonne. » Un long récit égaie d'ordinaire cette chevauchée de Froissart et de son compagnon, à travers champs, par monts et par vaux; et d'ordinaire encore c'est messire Espaing qui le fait, car il est mieux renseigné sur les lieux qu'ils parcourent, et à tout instant le curieux Froissart le harcelle de questions. L'arrivée à une auberge interrompt presque toujours le narrateur; par bonheur pour son babil et la curiosité de Froissart, il peut se réserver de le continuer le lendemain, la route qu'ils ont à faire ensemble étant fort longue. Ainsi, après un assez long propos du bon sire sur le bourg d'Espaigne et sur le comte de Foix, il s'arrête tout d'un coup; on vient d'entrer dans la ville de Tournay, et peut-être même d'apercevoir l'auberge où l'on veut aller loger. Alors Froissart écrit : « A ces paroles vinsmes-nous à la ville de Tournay, où nostre giste s'adonnoit. Si cessa le chevalier à faire son conte, et aussi je ne lui enquis plus avant; car bien savois là où il l'avoit laissé et que bien y pouvois recouvrer, car nous devions encore chevaucher ensemble; et fusmes ce soir logiés à l'ostel *à l'Estoile*, et là tenus tout aises. » Cette enseigne de *l'Estoile*, si commune pour les hôtelleries du moyen âge, et qu'ailleurs nous trouvons modifiée en enseigne de *la belle Etoile*, d'où la locution ironique *coucher à la belle étoile*, dont vous connaissez tous le sens, portait bonheur aux auberges où descendait Froissart. Il se trouve au mieux dans toutes celles qui la portent. A Tarbes, où leur arrivée interrompt encore un récit du bon sire d'Espaing, c'est à pareille enseigne qu'ils vont loger, et ils n'ont de même qu'à s'en louer très-fort : « A ces mots, dit-il, je laissai le chevalier en paix, et assez tost après, nous vinsmes à Tarbes, où nous fusmes tout aises à l'ostel, à *l'Estoile*; et y séjournasmes tout ce jour, car c'est une ville trop bien aisée pour sejourner chevaux de bons foins, de bonnes avoines et de belles rivières. » A Orthez, gite et bien-etre pareils, pour Froissart. Ce n'est pas à *l'Etoile* qu'il descend cette fois mais à *la Lune*, ces asiles pour la nuit se mettant volontiers sous l'invocation des astres protecteurs.

« A lendemain, nous partismes et vinsmes disner à Mont-Gerbiel, et puis montasmes et busmes un coup à Ercier, et puis venismes à Ortais, sur le point de soleil esconsant. Le chevalier descendit à son ostel, et je descendis à l'ostel à *la Lune*, sur un escuyer du comte, qui s'appelait Ernauldon du Pan, lequel me reçut moult liement, pour la cause de ce que j'estois François. »

Ces derniers détails ne manquent pas d'intérêt, mais demandent une explication, celui surtout qui a trait à cet Ernauldon du Pan, qui, bien qu'écuyer du comte de Foix, tient à Orthez une hôtellerie publique. Nous devons d'abord vous dire qu'en Espagne et dans toutes les provinces limitrophes, il en était ainsi. Les vraies auberges, je ne parle pas des misérables hangars qu'on appelle *ventas*,

et où l'on trouve à peine un abri, étaient la propriété des seigneurs, qui, lorsqu'ils ne les tenaient pas eux-mêmes, comme ce passage de Froissart le donnerait à penser, les affermaient à des gens de leur domaine, mais le plus souvent à des bohémiens, ainsi que nous le montrerons plus tard. C'était un abus, car, se faisant un monopole de l'hospitalité non gratuite, les seigneurs empêchaient que les hôtelleries se multipliassent sur les chemins. Si du moins ils eussent eu soin de bien fournir de vivres et de tenir en bon état celles dont ils étaient les propriétaires, et au profit desquelles ils s'opposaient ainsi à ce que d'autres auberges fussent établies, le mal eût été moins grand, l'abus moins dommageable aux voyageurs; mais il en était tout autrement. « La principale cause de la cherté des vins en Espagne, lisons-nous dans un livre excellent, qui, pour être daté de 1765, n'en donne pas moins au mieux le détail des mœurs espagnoles, dans les temps plus anciens, est le désordre des cabarets et auberges sur les routes, où les voituriers et marchands, forcés de s'arrêter, paient fort cher un mauvais gîte qu'on donne à leur mulets, sans y trouver pour eux de quoi vivre. Aussi, tant qu'ils ont la facilité de nourrir ces animaux dans quelques pâturages sur la route, ils n'entrent point dans les auberges qu'ils ne soient arrivés au lieu de leur destination. Ce mal vient de ce que les seigneurs ou les juridictions des lieux ont érigé en ferme le droit de tenir cabarets et auberges dans leur territoire, en sorte qu'ils ne permettent pas qu'il s'en établisse de nouvelles au-delà du nombre qu'ils ont fixé.

« Ajoutez à cet abus celui de charger les aubergistes des passages, du logement des troupes, des officiers de justice, et des commensaux de la maison du roi. »

Nous ne savons si ce droit de suzerain ou plutôt de propriétaire, exercé par les seigneurs espagnols et portugais sur les auberges, avait fait accorder à ces lieux, si bien décriés ailleurs, plus de considération et de crédit. Le passage dont la citation précède ne nous le prouve en rien, loin de là; cependant nous serions presque tentés de le croire, en lisant certain *auto* du vieux poëte portugais Gil Vicente, dans lequel se trouve hasardée et fort au long détaillée, une comparaison entre une auberge et l'église. Certes, si les hôtelleries eussent été tout à fait dans la Péninsule ce qu'elles étaient ailleurs au moyen âge, des mauvais lieux, asiles de tous les vices et de toutes les débauches, le vieux poëte, s'adressant à un public dévot, ne se fût point avisé de cette téméraire comparaison.

Nous allons vous donner, d'après l'excellent article consacré à Gil Vicente et à son théâtre, dans le numéro de février 1847 de la *Revue britannique*, l'analyse de cette curieuse allégorie :

« Voici en peu de mots, y lisons-nous, le sujet de *l'auto da alma*. Si les aubergistes sont nécessaires aux voyageurs de ce bas monde pour s'y reposer des

fatigues de la route et y réparer leurs forces, il n'importe pas moins à l'âme de rencontrer une hôtellerie hospitalière dans son pèlerinage vers l'éternité. Cette hôtellerie, c'est l'église; elle est desservie par quatre de ses pères, saint Augustin, saint Ambroise, saint Jérôme et saint Thomas. Un ange gardien est chargé d'y conduire une âme, et, chemin faisant, il échange avec elle les discours les plus édifiants. Par malheur, l'ange croit devoir prendre les devants sur sa compagne de route, et le diable ne manque pas de profiter de l'occasion pour essayer de la séduire. Il est sur le point de réussir à force de flatteries et de séduction; il la couvre de riches joyaux, de somptueux habits qui gênent sa marche et la fatiguent, en sorte qu'elle est sur le point de renoncer à poursuivre son voyage, quand l'ange gardien vole à son secours. Ce n'est pas sans peine qu'il la décide à persévérer; elle arrive enfin à l'auberge, épuisée de fatigues. Les bons conseils qui lui sont donnés par les saints, et un repas spirituel, symbole de l'eucharistie, restaurent ses forces. Elle se dépouille des ornements maudits, et, pleine d'humilité, avec une contrition sincère, elle se remet en marche. Le tentateur a perdu son temps. »

Quelle différence entre cette pieuse comparaison de l'église, asile du pécheur, avec une hôtellerie, refuge du voyageur, et le singulier tableau que d'Assoucy devait faire au XVIIe siècle, de l'Olympe mythologique comparé à un cabaret! Selon nous, et vous serez certainement de notre avis quand vous connaîtrez cette folle description du burlesque poëte de l'*Ovide en belle humeur* et du *Ravissement de Proserpine*, il y a, dans la différence de ces deux tableaux, l'un sérieux et dévot, l'autre de la plus nauséabonde impudence, toute la mesure de l'estime qu'on avait encore dans la Péninsule au XVe siècle, pour les hôtelleries, gîtes misérables, mais honnêtes, et celle du mépris qu'inspirait en France, au XVIIe siècle, la vie dégoûtante des tavernes.

Vous avez vu l'esquisse sévère du tableau dessiné par Gil Vicente; voici maintenant la pochade hardie crayonnée par Charles Labitte, d'après celui de d'Assoucy :

« Toute la science comique de d'Assoucy consiste à réduire la vie des dieux aux proportions de la vie bourgeoise, dans ce qu'elle a de plus trivial et de plus pudiquement caché; à prêter aux immortels habitants de l'Olympe les allures et le langage des « tripières du Petit-Pont. » Dans cet ignoble travestissement, le palais des dieux n'est plus qu'une taverne où l'on suffoque à l'odeur rance du « lapin aux choux. » De lourds sabots de bois mal taillés remplacent, aux pieds des déesses, les brodequins aux agrafes d'or; l'inquiète et jalouse Junon, le poing sur la hanche, parle comme une harengère à ses rivales. Quand Hébé paraît à la table céleste, une écuelle toute farcie de pois au lard remplace dans ses mains la coupe d'ambroisie. Ce n'est plus le puissant sourcil de Jupiter qui fait trembler le monde, c'est la boule de son jeu de

quilles. On ne trouve plus dans Bacchus le vainqueur de l'Inde, qui courbe au joug de son char les tigres obéissants, et marche au milieu de danses joyeuses, le front ceint de pampres et de grappes dorées : il est devenu un ivrogne trapu, carré des épaules, bourgeonné, à cheval sur sa futaille. Le Dieu des vers mange du pain bis sur les hauteurs du Pinde, et remplace sa cithare par des cliquettes. Quant aux innocents plaisirs de l'âge d'or, d'Assoucy s'en inquiète peu ; la soif inextinguible n'a que faire des ruisseaux de lait et des larmes de l'Aurore, qui ne sont à son sens que de l'eau claire. Il raconte comment, dans ce temps de l'innocence, on mangeait à satiété, et sans cuiller, des soupes épaisses, après avoir dormi une bonne partie des matinées ; comment des bœufs entiers, tout ruisselants de jus, venaient d'eux-mêmes cuire aux flammes petillantes, et il se plaît à décrire ces merveilles des cuisines primitives.

» Au milieu de ce dévergondage d'idées, d'Assoucy, fort dévot du reste, tourne parfois en ridicule les pieuses traditions. Ainsi Pluton répète le *benedicite* avant de souper. De cet entassement confus de souvenirs mythologiques, de mœurs de tavernes et de grossier jargon, le poëte, si on peut lui donner ce nom, a formé un ensemble singulièrement répugnant, et, comme il le dit lui-même, « un ragoût à donner la nausée. »

On peut bien se scandaliser, avec M. Ch. Labitte, de ces dernières impiétés de d'Assoucy, et de ce *benedicite* marmotté par Pluton ; mais on ne doit pas s'en étonner de la part de ce dernier des *trouvères* errants, comme nous prouverons que le fut l'étrange auteur de l'*Ovide en belle humeur*. Dans ces échappées de verve burlesque, qui dépassent si bizarrement les bornes de l'anachronisme profane, il ne fait que suivre l'exemple de ces farceurs du moyen âge, ses devanciers, qui, prêtant leur mœurs pillardes aux personnages du vieux et du nouveau Testament, mènent, comme nous l'avons vu déjà, l'Enfant prodigue de tavernes en tavernes, et dressent dans une hôtellerie borgne la table des noces de Cana. Bien mieux, il suit les errements d'hommes dont la parole eût dû être bien plus grave et ne tomber jamais dans les écarts du burlesque. D'Assoucy le parodiste ne fait ici que ce qu'ont fait avant lui, en maint sermon, les prédicateurs du XVe siècle ; Olivier Maillart, par exemple, pour qui le Dieu d'Israël n'est qu'un bon évêque à longue barbe, à belle mître dorée, bague au doigt et cape rouge sur la tête, et Satan un ivrogne, amateur de *repue franche*, qu'un dernier excès a forcé de garder le lit. « Voulez-vous, lui disent les médecins, du poisson d'eau douce ou de la marée, du veau, du bœuf ou du porc, de la volaille ou du gibier ? » Et Satan répond : « Merci, j'ai le cœur affadi et ne me sens de goût que pour une sorte de viande ; c'est celle que mangent les femmes aux bains des accouchées : c'est du pâté de langues. » Et depuis ce temps, dit le prédicateur, le pâté de langues fut fort en vogue, surtout dans les

couvents. Maillard a-t-il à parler de la venue de Joseph et de Marie à Bethléem, il s'y prend de la même sorte, poussant jusqu'à leurs derniers excès la parodie et l'anachronisme. Il nous montre les deux époux s'en allant, avec leur âne et leur maigre bagage, d'auberge en auberge, et demandant partout un gîte, que les hôteliers, examen fait de leur chétif équipage, leur refusent toujours, dans la crainte de n'être pas payés. Ces aubergistes de Bethléem ne parlent pas autrement que ceux de Paris au temps de Maillard. Ils font fièrement fi des pauvres gens ; n'ont-ils pas à loger, ceux-ci des grands seigneurs, ceux-là toute une bande de gros marchands, *grossorum mercatorum*. Après cela, ce sont les propos des passants, qui jasent et dégoisent, comme l'eussent fait les gabeurs de la place Baudoyer, voyant s'arrêter à l'ostel de *l'Aigle* une belle jeune fille et un barbon avec son âne. « Voyez donc, leur fait dire le prédicateur, voyez donc ce vieux papelard qui conduit un âne par le licol. Est-ce que cette jolie petite femme est la sienne ? » Et tout cela dans un sermon, devant des gens qui se signaient chaque fois qu'ils entendaient prononcer le nom de Dieu, sans se douter qu'ils n'assistaient là qu'à une parodie, qu'ils ne voyaient là qu'une caricature.

Toutes ces choses mi-partie pieuses, mi-partie burlesques, nous ont peu à peu amenés à parler des derniers hôtes que nous ayons à voir dans les hôtelleries et les tavernes, gens faisant, eux aussi, métier et comédie de la religion.

Les pèlerins, car c'est d'eux que nous voulons parler, logeaient aussi dans les auberges, et cela depuis longtemps, quoiqu'ils eussent toujours eu droit, plus que personne, à l'hospitalité gratuite des monastères ; mais soit qu'ils préférassent, et pour cause, comme nous le ferons bientôt voir, la liberté et même la licence de ces gîtes mercenaires et fangeux ; soit qu'en plusieurs endroits écartés, abbayes, prieurés et même simples ermitages venant à manquer, force leur était bien d'aller heurter à l'hôtellerie pour trouver un abri, il est de fait que nous les trouvons, en un grand nombre de circonstances, prenant l'auberge diffamée pour station de leur pieux voyage. A l'époque des invasions normandes, époque déjà reculée pour les temps dont nous parlons, les jeunes pirates qui voulurent reprendre par ruse et amener à l'armée les barques enlevées par le duc Hugues, ne surent rien faire de mieux que de se déguiser en pèlerins, et de venir sous ce costume demander un gîte au meunier qui tenait une sorte d'hôtellerie sur la Seine, près du bourg de Saint-Germain, et qui était en même temps le chef des pêcheurs du duc et le gardien de ses barques. L'épisode est curieux et mérite que nous le rapportions, d'après le chapitre LVII du livre II de l'histoire de la chronique de Richer : « Le duc prévoyant l'attaque des Normands, avait ordonné d'enlever toutes les barques, dans une étendue de vingt milles, sur le rivage où allait arriver l'ennemi, afin de lui ôter toute facilité d'effectuer le passage ; mais on sait que son dessein manqua, et

qu'il en arriva tout autrement qu'il ne pensait. Dix jeunes gens, qui avaient pris la ferme résolution de braver tout danger, changèrent leur costume militaire en habit de voyage, et vinrent en avant des rois, feignant de vouloir accomplir un pèlerinage; ils s'avancèrent donc portant des paniers sur leurs épaules, des bâtons ferrés à la main. A la faveur de leurs faux habits de voyageurs, ils traversent la ville de Paris, passent la Seine sur des ponts sans que personne les inquiète, et gagnent l'autre bord où étaient retenues les barques. Ils vont loger dans l'hôtellerie d'un meunier, et racontent qu'ils sont venus de la rive opposée pour visiter les tombeaux des saints. Le meunier voyant de beaux jeunes gens, bien qu'ils fussent couverts d'habits très-communs, leur accorde une gracieuse hospitalité, et même les soigne de son mieux. Ceux-ci, méditant leur stratagème, donnent de l'argent pour avoir du vin, et enivrent leur hôte; ils passent ainsi tout le jour dans les plaisirs de la table; puis, voyant que le vin rend le meunier plus facile, ils lui demandent quel est son métier: celui-ci répond qu'il est meunier; ils poursuivent, et lui demandent s'il n'a pas d'autre emploi; il leur dit qu'il est encore le chef des pêcheurs du duc, et qu'il retire quelque profit en louant des barques. Ils reprennent: « Puisque nous te trouvons si bon pour nous, nous te demanderons encore autre chose, et si tu sers nos vœux, c'est-à-dire, si tu nous portes de l'autre côté du fleuve, nous te promettons de te donner dix louis, car, fatigués de la longueur du chemin, nous ne pouvons aller prier plus loin. » Et comme l'hôte leur répondait que, par édit du duc, les barques avaient été attachées sur cette rive, afin d'ôter aux Germains, qui marchaient sur lui, le moyen de passer, ils lui dirent que, pendant la nuit, ils pourraient faire la chose sans s'exposer au blâme. Le meunier, avide d'argent, reçut le prix offert, et engagea sa foi qu'il ferait ce qu'on demanderait. Quand vint la nuit, les jeunes gens exigèrent l'exécution de sa promesse; l'hôte, prenant avec lui un jeune enfant, son beau-fils, s'avance dans l'ombre vers les barques avec les deux jeunes gens. Ceux-ci l'entourent, et se voyant seuls, ils prennent l'enfant et le précipitent dans la rivière; le meunier s'efforce de crier, ils le saisissent par le cou, et le menacent de mort s'il ne fait pas ce qu'ils veulent, c'est-à-dire, s'il ne leur livre les bateaux. Le meunier, pressé par eux, obéit effrayé. Ils se concertèrent ensuite, attachèrent leur hôte dans l'une des barques, et chacun d'eux en conduisit une à l'autre bord; puis, déposant à terre leur hôte toujours attaché, ils montèrent tous sur la même, revinrent aux premières et en emmenèrent neuf encore. Huit fois ainsi, ils traversent le fleuve, et emmènent soixante-douze barques. »

Si les pèlerins, quels qu'ils fussent, avaient fidèlement observé leur vœu, qui leur montrait un but pieux au bout de leur voyage, et leur commandait l'honnêteté et la sobriété sur la route, jamais ils ne fussent allés frapper à la porte

d'une hôtellerie ; plutôt que de s'adresser à ces gîtes maudits, et de s'y souiller de corps et de pensée par un seul repas pris, par une seule nuit passée, en gens de cœur et de piété, ils fussent allés coucher dans la grange du premier villageois, ou même en plein air ; toutes les intempéries du ciel étant préférables pour une âme pieuse, même à la plus légère occasion de scandale. Or, à quoi bon le redire, ces occasions-là étaient fréquentes dans les auberges, et celles de piété et de prières fort rares. Nous ne savons guère qu'une histoire dans laquelle deux cabaretiers se trouvent mêlés aux choses de la religion, et vous allez voir si c'est à leur avantage. Mais il faut vous apprendre d'abord que l'anecdote se lit dans l'un des plus amusants *ana* du XVIe siècle, réimprimé au XVIIe, sous le titre du *Réveille-matin des esprits melancholiques*, etc., et que le héros de l'aventure est certain *maître Gonin*, accoutumé à larder le premier venu de ses bons mots, et à mettre toujours les rieurs de son côté : « Une fois, est-il dit, que ce boufon passoit au travers les faux-bourgs de la ville de Blois, il vit une fort belle croix dressée depuis peu, laquelle il considéra longuement ; et voyant qu'elle étoit entre deux cabaretiers, il s'escria : « Voilà une croix bien placée, car elle est entre deux larrons. » Aussitost un des cabaretiers, qui estoit assis sur le pas de sa porte, entendant cela, luy dit : « Monsieur, vous « vous trompez, nous ne sommes point larrons ; nous vendons notre marchan- « dise, et logeons chascun sans extorquer rien de lui qui ne soit raison- « nable. » — « Hé ! mon amy, dit le boufon, soyez seulement bon larron, si vous « voulez estre sauvé. » A quoy le cabaretier ne seut que repartir. » Voilà un tavernier bien malmené. Eh bien ! quel que fût celui que notre maître Gonin eût ainsi pris à partie, qu'il fût de Paris ou d'Orléans au lieu d'être de Blois, il eût pu de même l'apostropher en tout esprit et toute justice, voire ne pas lui marchander tant la verte raillerie, et en toute franchise le traiter de mauvais larron. En effet, qui eût voulu trouver un aubergiste ou un tavernier honnête au moyen âge, n'eût pas moins perdu ses pas, nous l'avons prouvé de reste, que s'il l'eût cherché dans l'antiquité, et le cherchait encore de nos jours. Nous n'en avons rencontré qu'un seul jusqu'ici ; c'est celui qui accueillit si bien les compagnons de du Guesclin, suivant la *Chronique* de Cuvelier ; et depuis, demandant partout le pareil de cet homme rare, et désespérant de le trouver dans les récits vrais, dans les chroniques croyables, nous avons été forcés de nous en référer aux légendes et autres récits fabuleux. C'est au recueil célèbre des *Gesta Romanorum cum applicationibus moralisatis et mysticis* que nous devons d'avoir enfin rencontré une seconde fois cette curiosité introuvable, ce mythe de l'aubergiste honnête homme. Il n'en faudrait pas plus pour faire arguer de faux et d'invraisemblables la plupart des autres récits de ce livre tant vanté pourtant, et dont M. Thomas Wright faisait encore un si grand éloge en 1846 dans son *Essay on the Litterature, Superstions and History*,

of England in the middle ager. Le conte dont notre rare hôtelier est le héros s'appelle les *Trois Pâtés.* Nous ne vous en ferons pas grâce, car ne fût-il pas curieux par le type unique qui s'y trouve, qu'il le serait certainement par l'étrangeté de ses péripéties et de ses détails, et parce qu'il est l'origine du conte des *Trois Cassettes*, tant répété et remanié par les conteurs du moyen âge, puis enfin si bien mis en scène par Shakespeare dans son *Marchand de Venise :*

« Il y avait une fois un riche orfévre qui vivait dans une certaine ville près de la mer. C'était un homme méchant et avare. Il avait amassé une grosse somme d'or, et il en avait rempli un tronc d'arbre creusé, qu'il laissait exposé à la vue de tout le monde, dans un coin de son foyer; en sorte que personne ne pouvait soupçonner que son trésor fût caché là. Mais il arriva qu'une nuit, tandis que tous les habitants dormaient, les eaux de la mer s'élevèrent, entrèrent dans la maison, et soulevèrent la bûche. Quand la mer se retira, elle emporta avec elle la bûche, qui, après avoir flotté longtemps, fut enfin jetée sur un rivage, près d'une ville, à un endroit où était une auberge. Le maître de l'auberge s'étant levé de bon matin, vit la bûche près de sa porte. Il pensa que ce n'était rien de plus qu'un morceau de bois jeté par hasard ou abandonné par quelqu'un. C'était un homme très-généreux et très-charitable envers les pauvres et les étrangers. Un jour, des voyageurs étant venus loger chez lui par un temps bien froid, l'aubergiste voulut faire du feu. Il prit une cognée pour fendre la bûche; mais, après deux ou trois coups, il entendit un bruit singulier; il frappa encore et découvrit l'argent. Il le recueillit, et l'enferma dans un coffre avec l'intention de le rendre à son propriétaire légitime, si celui-ci venait le réclamer. De son côté, l'orfévre s'en allait errant de ville en ville pour chercher son trésor; et, à la fin, il arriva dans l'auberge de l'homme qui avait trouvé la bûche. Lorsqu'il eut parlé de la perte qu'il avait faite, l'hôte dit en lui-même : « C'est sans doute à cet homme que l'argent appartient; il faut que » je fasse une épreuve pour savoir si c'est la volonté de Dieu que je le lui rende. » Alors l'aubergiste fit faire trois grands pâtés de farine. Il remplit l'un de terre, un autre des ossements d'un mort, et dans le troisième, il plaça l'argent qu'il avait trouvé dans la bûche. Ayant fait cela, il dit à l'orfévre : « Voulez-vous » que nous mangions ces trois pâtés de bonne viande? celui que vous choisirez » sera pour vous. » L'orfévre pesa dans ses mains les trois pâtés, et ayant trouvé que celui qui était rempli de terre était le plus lourd, il dit à l'hôte : « Je prends celui-ci; et si je n'en ai pas assez, je choisirai ensuite cet autre » (il montrait celui qui était plein d'ossements); quant au troisième, gardez-le » pour vous. » L'hôte, voyant cela, se dit en lui-même : « Maintenant, je le vois » clairement, Dieu ne veut pas que cet homme ait l'argent. » Et aussitôt, il fit venir les pauvres et les faibles, les aveugles et les boiteux; puis, en présence

de l'orfèvre, il ouvrit le pâté et lui dit : « Vois, malheureux, je t'ai remis ce » pâté entre les mains, et tu as préféré à ton argent la terre et les ossements » d'un mort, parce qu'il ne plaisait pas à Dieu que ton argent te fût rendu. » Ensuite l'hôte partagea sous ses yeux le trésor entre les pauvres, et l'orfèvre se retira plein de confusion. »

Voilà certainement un saint homme d'aubergiste, et nous souhaiterions, pour l'honneur du corps, que le récit fût plus véridique. Chez cet homme-là, du moins, nos pèlerins eussent pu venir demander asile sans trop craindre de fourvoyer leur piété. Mais qui sait, des hôteliers si honnêtes gens n'étaient peut-être pas ce qu'ils demandaient. D'après la vie qu'ils menaient, vie débauchée sous des dehors pieux; d'après le trafic qu'ils faisaient de coquilles et de fausses reliques, nous serions tentés de croire qu'il leur fallait plutôt pour hôtes, et tout ensemble pour compères et pour complices, des aubergistes fripons. Nous le pensons d'autant mieux, que les cabarets et les auberges devaient être naturellement les boutiques où ils faisaient impudemment marchandise des choses saintes, comme ils furent plus tard, en Allemagne, du temps de Luther, le lieu choisi par les moines Augustins pour la vente des indulgences. Les pèlerins qui revenaient de Saint-Jacques de Compostelle, en Espagne, ou ceux, non moins nombreux, qui étaient allés au mont Saint-Michel, vendaient surtout à foison des coquilles sculptées ou non sculptées. Les papes Alexandre III, Grégoire IX et Clément X avaient pourtant donné à l'archevêque de Compostelle le droit d'excommunication contre tous ceux qui feraient ce trafic ailleurs que dans la ville de Saint-Jacques. Nos pèlerins n'en tenaient compte, et, se croyant aussi libres dans leur trafic lorsqu'ils revenaient du pèlerinage de Compostelle, que s'ils fussent revenus de celui de Saint-Michel, que le même interdit ne frappait pas, ils colportaient partout et vendaient chèrement leur marchandise pieuse. De cette cherté et des ruses qu'ils mettaient en usage pour bien vendre, sont restées plusieurs locutions proverbiales : *Il ne donne pas ses coquilles; — Portez vos coquilles ailleurs; — C'est vendre des coquilles à ceux qui reviennent de Saint-Michel.*

Il n'en faut pas davantage pour que vous sachiez ce qu'étaient les pèlerins, et compreniez bien pourquoi nous les avons admis dans ce livre au double titre d'hôtes des cabarets et de fripons. Nous voulons pourtant que vous les connaissiez mieux encore, et, pour cela, il suffira de vous citer ici certain fragment d'un traité fort rare, paru en 1662, temps où ces scandales duraient encore, sous le titre de *Discours sur le renfermement des pauvres.*

« Quant aux pèlerins, il est à propos d'observer que la pluspart ne sont que des vagabonds, qui n'ont qu'une fausse pauvreté et une dévotion apparente, et qui se couvrent du prétexte de leurs voyages pour commettre des crimes avec impunité. Il y a longtemps que le monde est infecté de ces coureurs : les pre-

miers chrestiens y estoient trompés, comme nous, à toute heure; et c'est ainsi que Pérégrinus, ce fameux imposteur, les surprit, et que, tirant avantage du droit d'hospitalité, qui estoit sacré et inviolable chez eux, il en reçut des courtoisies et des bienfaits sans exemple. Mais le nombre de ces affronteurs s'accrut en sorte qu'ils fussent enfin contraints de restraindre dans des limites plus resserrées la charité qui les animoit, et de ne rendre plus tant de bons offices aux estrangers qui visitoient les sépulcres des martyrs, et les lieux célèbres en sainteté et en miracles, s'ils n'apportoient des attestations de leur piété et de leur indigence.

» Nous voyons la forme de ces attestations dans les actes du concile de Nicée qui fut tenu sous l'empire de Constantin. L'église en a gardé la pratique avec fruit durant plusieurs siècles; mais le temps, qui n'espargne point les meilleures choses, l'a enfin abolie..... Cependant ce malheur a été cause de mille désordres, et a fait que, quelque saincte que soit l'institution des pélerinages, ils sont dégénérés, à l'esgard de plusieurs, en une malheureuse occasion de débauche et de scandale. »

Voyons maintenant, par un exemple, comment, au lieu d'aller de monastère en monastère, nos pèlerins s'en allaient, nomades, paillards et gourmands, d'hôtelleries en hôtelleries. Or, cet exemple, nous n'irons pas loin le chercher, le type demandé est sous notre main, au complet, dans l'une des pièces qui composent la collection de *Farces, moralités, sermons joyeux*, etc., publiée par Techener, en 1837. Elle a pour titre le *Pèlerin passant; monologue seul, composé par maître Pierre Tasserye.*

On y voit d'abord notre homme, qui, pour commencer ses pérégrinations, s'en va à *l'Escu de France*, hôtellerie à la description de laquelle il consacre dix-neuf vers insignifiants, et qu'il quitte pour *l'Escu de Bretaigne*,

Dont la dame estoit de hait,
Et dame de bien en effaict,
De noble race et bien famée,
Par la commune renommée.

Réflexion curieuse de la part d'un dévot pèlerin, et singulière, vu la personne qui en est l'objet. C'est, je pense, la seule hôtelière que nous pourrions trouver à cette époque, étant *dame de bien..... de noble race et bien famée.* Par malheur, la belle dame ne veut du bien qu'aux jeunes gens de son pays, et est assez rude aux étrangers; le pèlerin ne s'arrête donc point chez elle, quelque désir qu'il en ait. Il s'en va à *l'Ancre*, puis à *l'Escu d'Alençon;* mais il ne trouve à se loger à sa guise, ni dans l'une ni dans l'autre auberge, et il va se décider pour *le Chaspeau rouge*,

Un grant logis, une grant court...
C'estoyt un paradis terrestre :

Quand il est forcé de rétrograder et d'aller plus loin, par l'affluence des gens

> Qui attendoyent estre logé
> Muches en un coin a requoy
> Tant du pays que d'estranges

A *l'Escu d'Orléans*, où il veut alors trouver un gîte, c'est autre chose. Là plus de maîtres, plus de valets, volets fermés, porte close, il n'y a plus d'auberge :

> Mais plus n'y a d'hostellerye
> Car le droict seigneur de céans
> A bien changé de seigneurye
> C'est celuy qui tient l'armarye
> De France la possession
> O la noble succession !

Remarquez ici, à propos de cette auberge de *l'Escu d'Orléans* fermée et délaissée, une allusion transparente à la maison d'Orléans, tombée en grand desarroi, après l'assassinat du duc Louis, par Jean-sans-Peur, et plus encore, par suite de l'emprisonnement du duc Charles, en Angleterre, après Azincourt. Il n'en faut pas davantage pour nous permettre d'assigner à cette pièce singulière la date de 1415 environ.

Peut-être dans les vers qui suivent, à propos de l'auberge à *l'Escu de Bourbon*, faut-il trouver une allusion semblable, et y voir indiqué le fait récent de la mort d'un des sires de Bourbon. Cette hôtellerie, peut-être imaginaire, comme beaucoup de celles que notre pèlerin a nommées, est, dit-il,

> Une maison de grand abord
> Ou aultre fois il a fait bon,
> Mais l'oste de céans est mort, etc.

Plus loin, à l'enseigne de *la Ville de Chateaudun*, il a plus de bonheur; là, du moins, il peut faire séjour et prendre sa *repue*, mais, toujours nomade, il ne tarde pas à repartir :

> De là je fus à *Chasteau-Dun*,
> Ou pas grand sejour je ne fys
> J'eus la repue, et puis adieu

A quelques vers de là, il dit :

> Je fus à *l'Escu de Calabre*.

et c'est la dernière auberge qu'il trouve designée ainsi par les armes d'un pays. Il est donc temps de dire d'où venait cet usage, encore persistant dans quelques villes, de donner de telles enseignes aux hôtelleries, et de les armoirier, pour ainsi parler, à l'écusson d'une ville, d'une province ou d'une seigneurie. La raison en est d'abord dans l'appel que les hôteliers pouvaient faire ainsi à tous les nouveaux arrivés d'un même pays, joyeux de venir prendre gîte sous

le patronage du nom de leur province, et de se donner pour point de ralliement l'enseigne portant les armes de leur seigneur. Peut-être encore, si toutefois il en était à Paris de même qu'en Espagne et en Navarre, que l'écuyer d'un seigneur se faisait hôtelier sans honte, comme nous avons vu que l'était cet écuyer du comte d'Orthez qui hébergea si bien Froissart. Dès lors, il ne serait plus surprenant que chacun de ces écuyers tenant auberge prît pour enseigne l'écu que son grade en chevalerie lui ordonnait de porter partout. Malheureusement, nous n'avons pour appuyer cette opinion que le passage de Froissart invoqué ici, et, d'un autre côté, la façon d'être des hôteliers ne nous prouve que trop qu'entre eux et le titre d'écuyer, ou tout autre titre de noblesse et de chevalerie, il ne pouvait y avoir rien de commun.

Mais nous n'en avons point fini avec le *Pèlerin passant*. Il nous tarde pourtant de le suivre et d'achever sur sa trace la curieuse tournée des auberges de Paris au XV[e] siècle.

Après bien des courses, il arrive à l'hôtellerie du *Chef saint Denis*, et il y trouve la perle, le phénix (*fenys*) des hôteliers.

Quand j'eus couru longue saison,
Je m'en vins au *Chef sainct Denys*,
Dont le maistre de la maison
En aultres c'estoyt un fenys.

Mais voyez le malheur, et comme il est vrai de dire que les prodiges ne durent guère; cet honnête homme d'hôtelier, cet aubergiste phénomène, vient à mourir, et notre pèlerin passant, désespérant d'en retrouver un semblable, s'en retourne chez lui, de guerre lasse et après avoir, au passage, tâté encore de la cuisine de quelques auberges, qu'il nous énumère brièvement ainsi :

Je m'en vins au *port Sainct-Ouen*,
Et de là au *port de Sainct-Iore ;*
Mais le maistre estoyt à Rouen,
Ainsi qu'on me mist en mémoyre.
De là alay plus oultre encore
En un logis d'antiquité
Qui se nomme *la Trinité*.

Voilà donc comme les pèlerins s'en allaient d'hôtelleries en hôtelleries, promenant de table en table leur gourmandise nomade. Si le Passant ne parle pas des cabarets, c'est certainement par pudeur et respect humain, et non parce qu'il s'abstint d'y entrer pour ivrogner à l'aise. Le pèlerin tenait de trop près à l'homme d'église pour n'avoir pas les mêmes goûts ; d'ailleurs, mieux que lui, n'avait-il pas pour prétexte d'ivresse, pour excuse d'une soif insatiable, ses longues courses par les chemins poudreux et par les chaleurs brûlantes? et puis, comme le plus ivrogne des hommes de lutrin et de sacristie, n'était-il pas lui-même chantre à plein gosier, chantre, malgré le vent et la pluie, de

cantiques monotones, toujours rhythmés sur la même coupe, psalmodiés sur le même air? Les pèlerins de Saint-Jacques, par exemple, chantaient celui-ci, dont la mélodie, fortement accentuée, devait rester populaire :

Quand nous fûmes sur le pont qui tremble
Hélas! mon Dieu!
Quand nous fûmes dans la Saintonge
Hélas! mon Dieu! etc.

Pour ce qui est des chantres d'église, dont nous venons de parler, et que nous ne voulons pas quitter sans avoir dit quelque bon conte sur leur amour du vin et leur assiduité aux tavernes, quoiqu'ils ne chantassent pas à journée faite et en plein air, comme les pèlerins, on ne les trouvait pas moins toujours altérés, et tellement insatiables qu'on en trouvait qui allaient par les cabarets, lécher les hanaps encore humides, et égoutter sur leurs lèvres les pots oubliés sur les dressoirs. Certain cabaretier d'Orléans joua un jour un malin tour à je ne sais quel chantre de la cathédrale, qui avait cette coutume déplorable de ne point faire grâce aux dernières gouttes des pots, et de faire rubis sur l'ongle avec le vin des autres buveurs :

« En l'église de Saincte-Croix d'Orléans, lisons-nous dans le *Facétieux reveille-matin*, recueil déjà cité, il y a d'ordinaire une très-belle musique composée de chantres très-excellents qui n'attendent guère volontiers la grande messe sans boire. Ils ont coustume d'aller à un cabaret assez proche de l'église, où souvent ils dejeunent. Entre eux autres, la basse-conte avoit de coustume, sitost que la chambrière estoit allée tirer le vin, de s'en aller hocher les pots qui sont d'ordinaire sur les armoires, et quand il y trouvait du vin, il les mettoit sur le nez et les vuidoit. La chambrière s'estant aperceu plusieurs fois de cela en advertit son maistre, qui au mesme-temps fit tendre la sourissière, où l'on prit une souris qui fut tout aussitôt mise avec du vin dans le pot, et y demeura toute la nuit. Nos chantres ne manquant pas de venir le lendemain pour desjeuner, et le basse-conte, selon sa coustume, se met à hocher les pots, où, trouvant du vin dans celuy où estoit la souris, le vuida d'une traicte, adonc ayant senty quelque chose, il dit : Parbleu j'ay avallé un pépin de raisin. — Vrayment, lui dit l'hoste, c'est bien une souris que j'ay mise dans le pot, pour vous apprendre une autre fois à boire le vin qui est dans mes pots. — Ce pourroit être gribouri avec ses cornes, si n'a-t-il pas laissé de passer. »

Pour en revenir à nos pèlerins, et pour en finir avec leur séjour assidu dans les auberges, nous ne pouvons rien faire de mieux que de vous mener, en la compagnie du vieil Anglais Chaucer, à l'hôtellerie où il assemble les héros si variés de ses contes, son *Decameron* à lui; et qui, bien qu'on soit d'abord en droit d'en douter d'après le gîte où on les trouve et les récits assez peu dévots

qu'ils content à tour de rôle, sont tous des pèlerins prêts à partir pour Canterbury.

Afin qu'on ne se scandalise pas trop de cette station au moins profane, surtout quand on songe que c'est la dernière d'un pieux voyage, et afin qu'on ne croie pas que c'est une téméraire invention du conteur narquois, nous vous dirons que de tout temps il en avait été ainsi aux abords de la vieille métropole britannique. Alors même qu'on n'avait pas pour prétexte de sa pieuse visite à l'église de Canterbury le désir de voir et d'adorer les restes de saint Thomas Becket, il était rare qu'on y entrât sans s'être reconforté d'une boisson copieuse, sans s'être grisé *théologalement*, comme eût dit Rabelais. Sous le règne d'Edgard, au temps de l'évêque Dunstan, des cabarets toujours pleins infestaient la ville et les villages d'alentour. Le saint homme éveilla contre eux la colère du prince. Par ordonnance royale, ils furent tous fermés à l'exception d'un seul pour chaque bourg ou chaque petite ville. Ce n'est pas tout, les rigueurs d'Edgard, guidées par le zèle de Dunstan, s'étaient attaquées même à la quantité du vin que tout buveur devait consommer, sous peine de punition sévère. Les mesures prises à cet effet furent singulières, s'il faut en croire Guillaume de Malmesbury cité par Joseph Strutt au tome Ier de son *Angleterre ancienne*, etc., traduite par Boulard : il avait été ordonné « qu'on attachât dans chacune des tasses servant à boire, des épingles ou des clous à différentes distances, afin que quiconque boirait d'un seul trait plus de liqueur qu'il n'y en avait d'une de ces distances marquées à l'autre, fût puni sévèrement. » Mais ces prescriptions étaient trop étranges pour être longtemps observées ; aussi ne nous étonnerons-nous pas de voir au XIVe siècle les pèlerins de Chaucer manger et boire à l'hôtellerie, sans aucune préoccupation de la police surannée d'Edgard et de saint Dunstan.

Cette hôtellerie choisie par Chaucer est située dans le bourg de Southwarch enclavé aujourd'hui dans l'immense enceinte de Londres ; et elle a une enseigne : *la Jacquette*, détail qui n'est point inutile ici, car, à lui seul, et quand même nous ne trouverions pas mentionnée tout à l'heure *la Couronne* qui servait alors d'enseigne à certaines tavernes anglaises, il prouverait de reste que si le proverbe « à bon vin point d'enseigne » était en cours en Angleterre, la première ligne de l'épisode de Rosalinde en fait foi ; il n'était pas toujours observé comme règle, et mis en pratique par les cabaretiers.

Mais il est temps d'écouter parler Chaucer par l'organe de son habile traducteur, M. J. Delecluze, et de savoir quelle était l'importance, le *confortable* de cette belle hôtellerie de *la Jacquette*, combien de personnes pouvaient s'y loger avec leurs équipages, et quelles gens de toutes sortes s'y étaient arrêtés ce soir-là. Il est bien entendu que nous ne donnerons place ici qu'aux détails qui nous importent, et que lorsqu'un personnage mis en scène par Chaucer ne rentrera

pas dans notre catégorie ou ne tranchera pas curieusement sur le personnel ordinaire des tavernes, nous le tiendrons dans l'ombre avec discrétion.

« Depuis la fin d'avril jusqu'au commencement de mai, dit donc le vieux conteur, lorsque tout germe et fleurit, quand les oiseaux recommencent leurs chants, c'est alors qu'une foule de gens, impatients d'aller en pèlerinage, se dirigent vers différents pays. Canterbury est surtout fréquenté; il y arrive du monde de tous les comtés d'Angleterre, et la plupart de ceux qui viennent sur la tombe du bienheureux martyr Thomas accomplissent ordinairement, par cet acte, un vœu qu'ils ont formé pendant qu'ils étaient malades.

» Un jour de cette saison, m'étant rendu à l'hôtellerie de *la Jacquette*, située dans le faubourg de Southwarch, pour aller delà faire dévotement mon pèlerinage à Canterbury, il arriva que le même soir, vingt-neuf personnes, poussées par la même intention pieuse que moi, descendirent à la même auberge. Tous, nous convînmes de partir ensemble et de voyager à cheval. Cependant, les chambres et les écuries de l'hôtellerie étaient vastes; en sorte que nous et nos montures nous fûmes logés fort à l'aise.

» Dès que le soleil fut couché, je m'entretins avec chacun des pèlerins, et il fut convenu que l'on partirait de bonne heure, et que le voyage se ferait comme je vais vous le dire.

» Mais puisque j'ai du loisir, je crois convenable, avant de commencer cette narration, de vous mettre au courant de la condition, des mœurs et du rang de chacun des pèlerins, et de vous donner une idée de leurs allures et de leurs équipages. Commençons par le chevalier, car il y avait un chevalier parmi nous..... »

Suit alors le portrait exact de ce chevalier, brave homme tout bardé de fer, guerrier brave, qui, bien qu'il ait saintement combattu partout, en Lithuanie, à Algésiras, à Grenade, à Belmarry, à Leyes, à Satalie, ne croit pas déroger en s'arrêtant dans cette auberge de faubourg, et s'y acoquinant avec la société mêlée qui s'y abrite. C'est l'usage, la chevalerie ne le défend pas, et plus tard, nous verrons bien que don Quichotte, malgré ses dédains chevaleresques, ne fait pas fi des hôtelleries, même lorsqu'il les prend pour ce qu'elles sont et non pour des châteaux. « Quant aux gentilshommes,..... dit aussi Noël du Fail en ses *Contes d'Eutrapel*, ils iront comme ils pourront et sans ordre, en forme de gens de guerre, après avoir conduit leurs enseignes, et là boiront pinte à la taverne, si bon leur semble, et riront sobrement toutefois..... » Hantise et séjour à l'hôtellerie n'étant pas contraire à chevalerie et à noblesse, tout ceci le prouve suffisamment, Chaucer a donc bien fait de mener chez l'hôte de *la Jacquette* le brave croisé et son fils, qui lui sert d'écuyer. Pour celui-ci, « passablement grand, fort et svelte de corps, » on comprend mieux encore qu'il ne se trouve pas fourvoyé à la taverne : il est « toujours amoureux,

dit Chaucer, et cherchant partout le plaisir. » Or, vous êtes assez de nos hôtes pour savoir qu'ici il trouvera certes à qui parler, et comment se satisfaire dans son ardente recherche. Au service du père et du fils est un rustre anglais, un franc *yeoman* qui de lui-même viendrait au cabaret si son devoir de varlet (*franc tenancier*) ne l'y conduisait à la suite de son seigneur. « Ce yeoman était vêtu d'un habit vert, et portait sous son ceinturon un faisceau de flèches aiguës garnies de plumes de paon. Il préparait admirablement bien une flèche ; jamais elle ne tombait. Dans sa main était un arc robuste. Il avait la tête ronde comme une noix, le visage brun, et s'entendait parfaitement au métier de bûcheron. Armé de brassards, la dague au côté, il avait encore une épée et un petit bouclier, le tout aiguisé, nettoyé et bien en état. Sur sa poitrine brillait un saint Chrysostome en argent, et de son baudrier vert pendait un cor. C'était un véritable forestier, si je ne me trompe. »

Quand on a lu ce portrait si vrai et si vivant, on trouve, qu'en dites-vous, que Walter Scott a eu peu de frais à faire pour dessiner et *pourctraire au vif*, figure et costume, le Robin Hood de son *Ivanhoe*.

Voici maintenant une personne que nous n'avons pas encore rencontrée ici, et que certes nous ne nous attendions pas à y trouver, tant elle devrait être par état toute confite en dévotion, et nourrie dans l'horreur des lieux pareils à celui-ci. C'est une prieure, modeste et dodue, ayant nom madame Églantine, vraie fleur de cloître en effet, et qui s'étiolerait à rester longtemps dans cet air malsain de vapeurs avinées et de blasphèmes. « Le plus grand jurement qu'elle se permît, dit Chaucer, n'était que *par saint Eloi !* » Prude et réservée comme elle est, combien elle doit souffrir d'être en lieu pareil : c'est à lui faire craindre de s'y pervertir et d'y contracter habitude mauvaise. Car ainsi qu'il est dit encore, à propos des tavernes, dans le *Renart contrefaict :*

Riens tant ne fait maulvaise femme
Comme hanter gens de diffame,
Chascun jour poeut sur lui veoir
Gens qui trop font à décheoir ;
Putains et ribaus servira,
Et toudis entour eulx ira,
Verra leur dissolucion,
Orra leur male intencion,
Tout temps touteffois ot toute heure.
Qui avecquez tés gens demeure,
Cuidiez-vous que ne l'en souviengne,
Et que de leur ordre ne tiengne ?

Dame Églantine est de plus lisse, accorte et proprette, comme il sied à une nonne bien née ; elle ne saurait rien toucher que du bout des doigts et sans craindre de se salir. Comme le dégoût doit la prendre ici et l'écœurer, quand des bouffées nauséabondes lui viennent de la cuisine et de l'écurie :

« Elle avait les meilleures habitudes, dit Chaucer, et à table elle ne laissait

jamais tomber un morceau de sa bouche, ne salissait jamais ses doigts avec la sauce, ni ne tachait sa bavette. Ses lèvres étaient toujours si bien essuyées, que quand elle avait bu, il ne restait pas la plus petite parcelle de graisse à son verre. Tous ses soins, en un mot, tendaient à la faire paraître à table et partout avec distinction. Du reste, gaie, pleine de grâce et d'amabilité, elle affectait des manières de cour et de personne opulente, afin de commander le respect autour d'elle.....

» Sa guimpe, exactement serrée, faisait ressortir son nez heureusement proportionné, ses yeux d'un gris bleuâtre et sa petite bouche rose et souriante. Quant à son front, il était admirable : il avait au moins un empan de largeur, et cependant madame Églantine n'était pas grande.

» Son vêtement était fait avec élégance et d'une propreté extrême; à son bras était suspendue une paire de chapelets de corail avec une garniture en argent, que maintenait un bijou d'or poli sur lequel était gravé un A avec ces mots : « *Amor vincit omnia.* »

» Une *nonne* l'accompagnait : c'était sa chapelaine. Outre cela, elle était suivie de trois prêtres. »

Pour ceux-ci, ce sont bien des hommes de taverne et de plaisir, l'un d'eux surtout, qui est *frère quêteur ;* aussi nous garderons-nous bien d'omettre, et pour ce dernier plus encore que pour les autres, aucun des traits de leur physionomie qui peut s'adapter à notre cadre.

« L'un était moine, dit Chaucer, maître homme s'il en fût, cavalier et chasseur déterminé, un homme enfin digne de faire un abbé. Son écurie était pleine des meilleurs chevaux ; et quand il chevauchait, on entendait les grelots de sa bride sonner aussi fort que les cloches de l'église qu'il gouvernait. Il trouvait la règle de saint Maur et de saint Benoît choses bien vieilles et surtout bien sévères ; aussi ledit moine laissait-il tomber toutes ces antiques coutumes en oubli, pour suivre les nouvelles habitudes du monde où il était lancé. Il n'aurait pas donné une parole du texte qui dit : « que les chasseurs ne peuvent passer pour des hommes pieux, et qu'un moine sans règle et loin du cloître est comme un poisson sans eau, » de ce texte, dis-je, il n'aurait pas même donné une huître. Peut-être n'avait-il pas tort. A quoi bon étudier ?... Sa tête chauve, ainsi que sa face, brillaient comme s'ils eussent été frottés d'huile, ses yeux étincelaient comme des charbons ardents, et toute sa personne témoignait d'un parfait embonpoint. Avec ses bottes justes et son cheval noir bien caparaçonné, il avoit tout l'air d'un beau prélat. Ce n'était pas un de ces prêtres pâles comme un revenant, mais un moine qui aimait à avoir un cygne rôti sur sa table. »

Voilà certes un beau et splendide moine ; mais le frère quêteur, comme vous l'allez voir, est encore un meilleur type, et partant, plus digne de poser ici en pleine lumière et en pleine ripaille.

« Il y avait un *frère quêteur*, gars follâtre et gaillard. Dans les quatre ordres mendiants, on n'aurait pu trouver un frère égal à celui-ci pour plaisanter et donner de belles paroles; plus d'une femme avait été mariée par lui et à ses frais. C'était le vrai pilier de son ordre. Aimé de tous, on le voyait familier avec les *frankelins* (francs tenanciers) du pays, et même avec les plus respectables dames de la ville. Car, ainsi qu'il le disait, il avait pouvoir de confesser, tout comme un curé, y étant autorisé par son ordre. Aussi écoutait-il la confession avec beaucoup d'indulgence, et savait-il donner l'absolution de manière à être agréable aux pêcheurs. Il possédait surtout à fond l'art d'infliger des pénitences qui lui valussent des revenant-bon. Car, en donnant à un frère d'un ordre pauvre, c'est faire entendre qu'on est bien confessé, et que le frère vous a trouvé repentant. Or, pour beaucoup de gens dont le cœur est dur, il est si difficile de faire un retour sur soi-même, qu'au lieu de prier et de pleurer, ils préfèrent donner de l'argent aux pauvres frères. L'écharpe de celui-ci était remplie de petits couteaux et d'épingles pour donner aux belles dames. Sa voix était claire, et notre homme était également habile à chanter, à jouer de la vielle et à raconter des histoires. Bien que son col fût aussi blanc que la fleur de lys, le frère n'était pas moins fort comme un champion de combat, connaissant la bonne taverne de chaque ville, et bien plus empressé de hanter les hôteliers et les garçons d'auberge que d'aller assister les lépreux et les pauvres... » Passage curieux qui, pour la manière directe dont il rentre dans notre sujet et y ramène ce curieux personnage, mérite bien que nous le citions dans le texte du vieux poëte anglais :

Of yeddings he bare utterly the pris.
His nekke was white as the flour de lis.
Therto he strong was a champioun,
And knew well the taverns in every toun,
And every hosteler and gay tapster,
Better than a lazar or a beggere.

Le reste de l'esquisse répond à ces premiers traits et les complète : « Dans son couvent, il passait pour le plus habile frère quêteur, et il n'y avait pas de veuve, n'eût-elle eu qu'un soulier, dont il n'eût exigé quelque chose, tant il s'y prenait bien. Aussi *son pourchas valait-il mieux que sa rente*. Aux jours de fête d'amour, il folâtrait comme un jeune chien, et faisait très bien ses affaires. Mais il n'allait pas là, selon l'habitude des hommes de cloître ou des pauvres écoliers, avec des habits usés. Au contraire, il était paré comme un homme de qualité, comme un pape; enveloppé d'un manteau court qui se tenait roide autour de lui comme une cloche, et affectant de se donner un air galant en bégayant son anglais de manière à le faire paraître plus doux. Tout en chantant et en jouant de la harpe, ses yeux étincelaient comme les étoiles au milieu d'une nuit d'hiver. Hubert était le nom de ce digne frère quêteur. »

Quand les gens d'église ou de cloître venaient dans les hôtelleries, on leur faisait toujours grande fête, on se ruait en cuisine, on dressait les meilleurs lits pour les maîtres et les valets, on jonchait la meilleure litière pour les bêtes. On a pu le voir par les quelques mots que dit Chaucer de l'accueil fait à nos trois prêtres et à tout leur train par l'hôte de *la Jacquette*. En France, il en eût été de même. Il suffisait, pour qu'un hôtelier devînt poli et serviable, qu'il eût flairé la venue prochaine de quelque prêtre, surtout d'un prélat. Il ne fallait que prononcer une fois devant lui le nom de *monsieur*, donné alors aux évêques, pour qu'il devînt tout empressé, et prodigue de souples courbettes envers celui qu'on saluait de ce bienheureux titre, car « c'est un grand mot que *monsieur*, dit Polygame dans le dix-septième des *Contes d'Eutrapel*, et qui pénètre bien avant aux cerveaux des poursuivants ces vains et caduques honneurs de ce misérable monde, et sous lequel sont beaucoup de gens trompez et abusez. » Sept ou huit vauriens, « bons compagnons qui revenaient de l'armée sans double ne liard » en connaissaient bien tout le pouvoir magique, et ils surent en tirer parti, comme vous allez voir, aux dépens d'un benêt d'hôtelier qu'ils prirent pour dupe, et d'un pauvre diable dont ils firent l'instrument de leur duperie :

« Voicy donc, lisons-nous dans le conte d'Eutrapel, cité tout à l'heure, qui se présenta tout à propos (ô nécessité que tu as de mains), c'est qu'ils trouvèrent un gros vilain gueux, auquel ils promirent monts et merveilles, s'il vouloit seulement dire *ita*, *ita*, sans autre parole, et que tous l'appelleroient monsieur et seroit, comme tel, traité à la fourche. Le maraut se laissa aller, et bien instruit et accoustré de bons habillements que la damoiselle Picorée avoit faits et filés, monté sur une vieille mule de bagage, arriva avec son train à la prochaine hôtellerie, où descendu reveremment, fut conduit en la plus belle et apparente chambre, parce que l'hoste s'estant enquis, avait ouy que c'estoit un riche prélat, qui ne vouloit être cogneu, pour être luy et les siens mal en point, à cause que ces méchants huguenots l'avoient dévalisé, et qu'il estoit contraint de faire quelque séjour, en attendant qu'un sien fermier lui eût dedans deux ou trois jours apporté argent : « Cependant hoste mon amy, disoit le faiseur de maistre d'hostel, n'espargnez rien à faire bonne chère à monsieur et à nous ses serviteurs, qui tous en avons bien besoin, ne vous enquerrant davantage plus curieusement qui il est ; car, son argent venu luy remonté, vous cognoistrez par monsieur de ce clergé, qui est grand, et qui indubitablement le viendroit saluer, qu'il n'est pas petit compagnon, mais mot pour cette heure. L'hoste cuidant bien enfiler son eguille, n'espargna rien pour cochoner et traiter friandement son monsieur, et messieurs qui là furent à gogo trois ou quatre jours. Il alloit parfois à la chambre par grand respect, mais introduit qu'il estoit, avec advertissement le faire court, n'avoit autre réponse que *ita*, *ita* ; et en l'instant

le rideau tiré et la porte fermée, marchans les honnêtes gens si doucement, qu'ils n'eussent pas escaché ne rompu un œuf : mais se faschans de trop grand aise, et estans bien refais, firent un matin porter les uns les selles de leurs chevaux, autres leurs bottes, feignant les faire racoustrer, et cependant envoyer leurs chevaux à la forge et à l'eau, et le rendez-vous à la maison neuve. Si bien que s'estant ainsi escoulez et eschapez, monsieur demeura tout seul pour les gages dormant en son lict bien profondément, et ses accoustrements nuptiaux de gueux fort pertinemment colloquez, et catégoriquement empaquetez près de luy.

» L'hoste, qui faisoit tourner et remuer broches au grand galop, s'estonnoit ou estoient les gens de monsieur, pas un desquels il n'appercevoit, quelque diligente recherche qu'il en fist. Néantmoins, sur les dix heures, il s'enhardist à frapper un petit coup à la porte de la chambre, puis deux, puis trois, et finablement, par ne luy estre respondu, il entre en la chambre, les verrières de laquelle estant bouchées et fermées claustralement, il cherchoit par cy et par là tastonnant; mais il n'oyoit que monsieur qui petoit harmonieusement et en homme de bien. « Il est onze heures, » crioit l'hoste qui peust estre en ces tenebres s'estoit heurté au manteau de la cheminée. Monsieur le disner est pret, en danger de se gaster; monsieur vous plaist-il qu'on couvre? Le vilain, tout endormy, respondoit en basse contre, *ita*, *ita*. Les fenêtres ouvertes, et tout bien espluché et diligemment examiné tant par l'hostesse qui avoit descouvert, comme les femmes sont toujours au guet, que les associez s'estoient retirez, que par les serviteurs et chambriéres qui s'en disoient être bien apperceus, comme est leur coutume donner l'advertissement longtemps après le coup : fut trouvé ce beau monsieur de neige, lequel en pénitence fut quelque peu fouetté, et mis dehors par derrière, afin que les voisins perdissent entière cognoissance de telle fredaine. »

L'histoire, qu'en dites-vous, est assez bonne, et trop vraiment digne de figurer ici pour que vous nous teniez rigueur de l'avoir reproduite, et de nous être, à cause d'elle, éloigné un instant de l'hôtellerie de *la Jacquette*, et des hôtes du charmant Chaucer. Vous nous en voudrez d'autant moins qu'il est facile d'y revenir, et que le premier type qui nous tombe sous la main dans cette cohue de bons drôles est des meilleurs et des mieux posés :

« La barbe fourchue, la tête couverte d'un castor de Flandre, et bien botté, venait ensuite le *marchand*, parlant solennellement de son commerce, et faisant sonner bien haut l'accroissement de sa fortune. Il aurait voulu que toute l'étendue des mers fût comprise entre Midlebourg et Orewell, port du comté d'Essex, afin de gagner plus d'argent. Car c'était à cela que ce brave homme employait toutes les ressources de son esprit. Du reste, comme personne d'entre nous ne connaissait le montant de ses dettes, il parlait avec une confiance or-

gueilleuse de ses marches et de ses emprunts. En somme, c'était un véritable marchand; mais, pour dire la vérité, je ne sais comment il se nomme. »

Ensuite vient l'étudiant, « un clerc ayant étudié là logique, » mais quoiqu'il fasse une fort comique figure « sur son cheval maigre comme un râteau, » nous ne vous en dirons rien. Nous connaissons depuis longtemps les plus joyeux types de l'espèce, celui-ci, « avec son parler toujours bref et sentencieux, ses discours roulant sans cesse sur la vertu et la morale, » celui-ci, disons-nous, déparerait le tableau, il est trop déplacé à l'hôtellerie pour être bien à sa place avec nous. Nous passerons de même sans en rien dire sur le *sergent aux lois*, pilier habituel du Parvis. Il a beau « se tenir fort bien sur son cheval, et avoir assez bonne mine avec son habit de couleur mélangée, noué avec une ceinture de soie à petites raies, » il est trop discret pour nous, trop sentencieux dans ses discours, et il a trop l'air, comme dit le vieux poëte, « d'assister toujours aux assises par commission officielle et patente. » Nous n'en parlerons pas davantage, et nous irons droit à un brave homme dont l'allure nous sourit bien autrement. C'est un *Franklein* ou magistrat campagnard « d'une complexion sanguine, ayant la barbe blanche comme la marguerite, et ne sachant pas se passer de prendre chaque matin une soupe au vin. » Vous voyez déjà l'homme. Le reste du portrait, que Chaucer semble avoir écrit avec amour, est à l'avenant. « Véritable enfant d'Épicure, dit-il, il ne pensait qu'à vivre agréablement; car Épicure regardait le plaisir comme la félicité parfaite. C'était le chef de famille par excellence, le saint Julien de la contrée. Chez lui, le pain et la bière ne manquaient jamais. Aucun habitant n'était aussi bien fourni que lui, et toujours des plats de poissons et de viande étaient apprêtés d'avance. On peut dire que dans sa maison la mangeaille et la boisson pleuvaient en quelque sorte. Vers l'arrière-saison, tous les mets changeaient de nature. Le magistrat engraissait des perdrix dans les mues, des brochets et des brèmes dans son vivier. Malheur à son cuisinier si les sauces n'étaient pas bien relevées, et si l'attirail du fourneau n'était pas en bon état. Quant à la table, elle était constamment dressée, et chargée tout le long du jour. Aux sessions de paix, notre homme devenait lord, seigneur, souvent même chevalier du comté. Au milieu de nous, il paraissait avec une dague et une gibecière en soie blanche comme du lait, pendue à sa ceinture.

Excellent et joyeux juge, n'est-ce pas, et qui certainement ne devait pas rendre des arrêts moroses. Il est bien à sa place dans cette grasse hôtellerie, au milieu des brocs qu'on emplit à rasades, des tables qu'on dresse, et des broches qui tournent. Si l'auteur gaillard des *Contes d'Eutrapel* l'eût connu, il l'eût certainement donné pour compagnon de table et de tribunal à cet autre juge-modèle, patriarche de la Basse-Bretagne, dont il parle ainsi dans son chapitre *Que les juges doivent rendre justice sur les lieux* : « Et si parfois il se

veoid trop chargé d'affaires, il condamne tous les habitans du village à disner ou à souper, et faire grande chère ensemble : de quoy il n'y a pas un seul appelant, ne intimé, ne appelé en désertion. » Et delà notre auteur prend occasion d'ajouter quelques mots d'éloge sur la bonne coutume qu'on avait alors en Bretagne de prendre le cabaret pour premier tribunal, et de n'en appeler au juge que lorsque l'arbitrage par la bouteille avait été reconnu inutile. « Pour tout vray, dit Lupolde, il se juge plus de procès en un jour à *la Pie qui boit* en la rue Haute, ou au *Rabot*, derrière la *Cohue* de Rennes, qu'il ne s'en juge au Présidial en trois mois, et estre le plus grand moyen qu'on puisse trouver pour avoir raison d'un procès, que faire boire les parties ensemble. » Du reste, en ce temps-là, il en était ainsi pour toute chose, rien ne se réglait bien qu'en taverne ; un marché n'était solide et valable qu'autant que les verres s'étaient heurtés pour sa conclusion, et que le clairet du cabaretier l'avait arrosé. « Car, lisons-nous encore dans un des *Contes d'Eutrapel*, à propos d'un gentilhomme « estant à bâtir quelque marché en belle taverne, » rien ne se fait en ce pays avec les paysans, ne fust cas que de louée journalière, qu'il n'en faille boire. » Par suite de cette manière de terminer les différends, et comme disait un chansonnier de l'autre siècle, de vider les débats en vidant les pots, il arrivait que les gens de lói et tous leurs suppôts restaient oisifs, ne sachant où mordre. A Orléans par exemple, ville où l'on apprenait le droit mieux qu'ailleurs sans avoir presque jamais occasion d'en pratiquer la science, il en était ainsi. Le petit vin du terroir attirait tant de clients au cabaret et les rendait d'esprit si conciliant, d'accommodement si facile, qu'il ne restait plus personne pour le tribunal. Le plus gros litige se jugeait sans appel à la taverne, si bien que dans cette bonne ville, il n'y avait de piteux et de contrits que les juges et leurs gens : « J'ay ouy conter à l'hoste de l'*Escu de France* d'Orléans, lisons-nous encore dans les *Contes d'Eutrapel*, qu'en icelle ville n'y avoit qu'un seul sergent royal, exploitant : lequel, pour ne gaigner que peu ou rien, mouroit de faim en son estat, fut contraint à nouveau mestier, ayant néantmoins sa gaule ou baguette pendue à sa boutique pour ne manquer à être destitué de tel précieux joyau. »

Prendre ainsi un second métier, quand on était homme de justice et que la justice ne donnait pas de l'eau à boire à cause de la concurrence du cabaret, était ce qu'il avait de plus raisonnable à faire. Une autre ressource restait encore, c'était, le tribunal se déplaçant ainsi, de se faire soi-même pilier de taverne. Certain *huissier crieur* que nous trouvons buvant et braillant dans l'hôtellerie de *la Jacquette* n'avait pas d'autre méthode.

« L'huissier crieur qui était avec nous, dit Chaucer, avait le visage rouge, comme celui d'un chérubin, les yeux petits, la barbe rare, le front noirci par d'affreux boutons ; les petits enfants en avaient peur. Luxurieux, d'ailleurs,

comme un moineau franc, on aurait vainement employé, pour faire disparaître les saletés qui couvraient son visage, le mercure, la litharge, le soufre, le borax, la céruse, l'huile de tartre ou tout autre onguent ; rien n'aurait pu le débarrasser des écailles et des verrues qui hérissaient sa figure. Éternel buveur de vin, il aimait l'ail, l'oignon et les poireaux. Quand il devait faire la criée, c'était l'instant où il criait davantage, et à peine s'était-il enivré qu'il ne voulait plus parler que latin, ce qui n'est pas étonnant, puisqu'il en entendait répéter tout le jour. Mais vous savez bien qu'un geai peut aussi bien apprendre le nom du premier venu que celui d'un pape. Aussi, lorsque l'on pressait notre huissier sur son savoir, ne répétait-il jamais que ces trois mots : « *Quæstio: quid juris?* » C'était un drôle plus que complaisant. Pour un quarteau de vin, il aurait prêté sa maîtresse pendant douze mois à un ami, sans avoir l'air de s'apercevoir de ce qu'il laissait faire. Escamotant l'argent de ses camarades avec talent, il leur apprenait à se débarrasser des terreurs qu'inspire la malédiction de l'archidiacre. « N'ayez pas peur, leur disait-il, à moins que votre » âme ne soit dans votre bourse, car alors il pourra la poursuivre là, pour la » mettre en enfer. » Il portait sur sa tête une couronne plus grande que celle qui sert d'enseigne à un cabaret, et en guise de bouclier, il avait une galette. »

Ainsi voilà un hôte tout à fait digne de nos tavernes. Chaucer, pour le prouver mieux, a malicieusement amené, comme dernier trait de ce type singulier, la comparaison de sa coiffure avec l'enseigne de ces cabarets qu'il aime tant ; de telle sorte, qu'il est de toute façon prédestiné à y faire bonne figure. Mais il n'est pas venu seul à l'hôtellerie de *la Jacquette* ; avec lui se trouve un autre bon drôle bien capable de le comprendre et de le compléter. C'est le *pénitencier* de Roncevaux, qui est homme d'église, comme l'autre est homme de justice, c'est-à-dire ivrogne et fripon avant tout.

« Avec le crieur, dit Chaucer, venait son ami, son compère, le *pénitencier* de Roncevaux arrivant de Rome. En marchant, il chantait toujours cette chanson connue : *Amour, viens ici*, » et son ami l'huissier lui faisait la basse avec une voix en bourdon, qu'aucune troupe n'aurait pu couvrir. Le pénitencier avait les cheveux jaunes comme de la cire, lisses et flottans sur ses épaules, comme des flocons de filasse, marchant sans son capuchon qui était plié dans sa valise ; il allait donc tout échevelé, à peine vêtu, lançant de tous côtés ses yeux brillants comme ceux d'un lièvre, portant un bonnet auquel était une image de sainte Véronique, et tenant sur ses genoux sa valise, dans laquelle il rapportait tout chaud, de Rome, un paquet d'indulgences. Sa voix était aigre et menue comme celle d'un bouc ; seulement il n'avait pas de barbe, n'était pas de nature à en avoir, et conséquemment ne s'était jamais rasé. Toutefois, c'était un pénitencier comme il y en a peu, car il prétendait avoir dans son porte-manteau le voile de Notre-Dame, et posséder un morceau du vaisseau dans lequel saint

Pierre vint pour retrouver Jésus. Avec toutes ses reliques, il allait chez les pauvres gens de campagne, et en un jour, il leur enlevait plus d'argent qu'ils n'en pouvaient gagner en deux jours de travail. Mais dans une église, c'était un prêtre qui représentait bien, soit qu'il lût une histoire, qu'il donnât une leçon, ou qu'il chantât à l'offertoire. Il soignait surtout ce dernier talent, persuadé qu'il était, qu'en chantant, on perfectionne sa prononciation et que l'on prêche mieux, ce qui rapporte de l'argent, chose importante pour lui. Aussi entretenait-il sa voix en chantant toujours gaiement et à haute voix. »

Cet homme nous eût manqué pour compléter ce que nous vous avions dit des gens d'église coureurs de cabarets, des *pardonneurs* ou vendeurs de reliques y colportant leurs marchandises dévotes, pour en faire argent par la montre ou par la vente. Il faut en convenir, de tous les charlatans de choses saintes, celui-ci est le mieux dessiné, le plus fièrement campé; et si dans ce livre il ne fait pas disparate avec le reste des gens qui s'y groupent et qui sont nos héros, dans le récit de Chaucer, il fait un étrange contraste avec certain prêtre, « bon curé d'une ville, bien pauvre d'argent, mais riche en paroles et en œuvres. » Celui-là, comme vous en pouvez juger par ce peu de mots, est trop homme de bien pour être des nôtres et pour entrer ici en scène; nous n'en parlerons donc pas, non plus que de son frère le laboureur, autre brave homme, tout aussi indigne d'être de nos gens, à cause de son honnêteté. « Qu'il fût en gain ou en perte, dit Chaucer, il n'en aimait pas moins Dieu de tout son cœur, et son voisin tout autant que lui-même. Il était si bon, qu'il eût labouré la terre et battu son grain pour l'amour du Christ et sans se faire payer, si la chose lui eût été possible. » Vous voyez bien encore une fois qu'un pareil homme ne mérite pas de figurer ici. Mais en revanche, nous ne vous ferons point grâce de son voisin de table le meunier, gredin éhonté qui revient de droit à notre justice.

« Le meunier était un des plus hardis gaillards de son temps. Les os et les membres gros, il ne trouvait jamais son maître, et, à la lutte, il eût fait reculer un bélier. A l'aide de ses larges épaules, de sa taille ramassée et de ses articulations noueuses, il n'y avait pas de porte dont il n'eût enlevé les barres et fait sauter les panneaux. Sa barbe était rousse comme le poil d'un renard ou d'une laie, et sur le côté droit de son nez s'élevait une verrue hérissée d'une touffe de poils rouges comme ceux de l'oreille d'un cochon. Ses narines étaient grandes et noires. De sa bouche, large comme un four, s'échappaient continuellement de grosses plaisanteries, et ce qui est pis encore, de laides paroles indécentes. Il dérobait le blé, et demandait jusqu'à trois fois son paiement; aussi le drôle était-il cousu d'or. Sa cotte et son capuchon étaient bleus; une épée et un bouclier pendaient à sa ceinture, et de plus il portait une cornemuse au son de laquelle il nous fit tous sortir de la ville. »

Auprès est une commère qui serait bien digne, de toutes façons, d'être la femme de ce drôle. Ils n'ont qu'à se donner la main et se mettre à tenir taverne où hôtellerie. Quiconque a peur d'être rançonné sans merci n'aura qu'à se bien garer de leur bouge. En attendant, le compère est meunier, comme vous l'avez vu, et la commère, brave femme de Bath, comme Chaucer la nomme, est fabricante de draps. Mais voici son portrait, esquissé, aussi bien que les autres, de main de maître.

« Dans toute la paroisse, nulle autre femme n'osait passer devant elle à l'offrande; et si cela était arrivé, la bonne dame en serait devenue furieuse et ne l'aurait jamais pardonné à sa hardie rivale. Ses coiffures étaient de soie lamée, et je n'oserais pas affirmer que ce qu'elle portait sur la tête le dimanche ne pesât pas au moins une livre. Ses bas, rouge écarlate, soigneusement tirés, brillaient doux et neufs sur ses jambes. Haute en couleur, le regard décidé, son attitude seule laissait deviner qu'elle avait été une maîtresse femme pendant toute sa vie. Sans compter les galants de sa jeunesse, ce dont nous ne parlerons pas, elle avait conduit cinq époux à l'autel. Trois fois elle avait été à Jérusalem; on l'avait vue à Rome, à Bologne, à Cologne et à Saint-Jacques en Galice, non sans qu'elle se fût souvent égarée en chemin. Pour tout dire, c'est une égrillarde du premier ordre. Elle monte avec aisance un cheval marchant au pas d'amble. Coiffée d'un chapeau large comme un bouclier, sa figure est entourée d'une jolie guimpe. Son corps est entouré d'un manteau, ses pieds armés d'éperons, et tout en trottant, elle cause et badine avec ceux qui l'entourent, parlant à présent des remèdes contre l'amour, art moins nécessaire pour elle aujourd'hui, mais qu'elle a sans doute bien connu et fréquemment exercé. »

Nous ne vous dirons rien des quelques artisans qui se trouvent aussi dans l'hôtellerie de Southwarch, le petit mercier, le charpentier, le tisserand, car en dépit de leur métier, qui devrait les conduire au cabaret et les mettre en la compagnie de nos drôles ordinaires, ce sont gens de trop grave allure et de mine trop honnête. Voyez comme ils ont une belle tenue! A en croire Chaucer, leurs couteaux, leurs ceintures et leurs poches sont ornés, non pas de cuivre, mais de bel et bon argent bien travaillé et bien brillant. Ils ont chacun les dehors de beaux bourgeois propres à figurer dans une salle dorée et sous un dais; enfin « leur prudence, dit Chaucer, les rendait dignes d'être faits *aldermen*, d'autant plus qu'ils avaient tous du bien et des rentes. » Ces gens-là, si cossus, si bien fourbis, ne sont pas de ceux, soyez-en sûrs, qui s'enivrent souvent et surtout s'enivrent gratis. Il leur faut, pour se mettre en train, quelque bonne ripaille gratuite où l'on n'a à débourser que soif bien aiguisée et bon appétit, comme celle par exemple dont parlent encore ces bons *Contes d'Eutrapel* que nous ne nous lassons pas de citer, et dont le roi Louis XI fut l'ordonnateur.

« quand il festoya les Anglais à Amiens à l'ayde de je ne scais combien de gros hommes choisis qui beuvoient sous la porte, festoyant les étrangers et leur tenant tables rondes et ouvertes à toute fin. » Vraiment quand on voit la belle contenance de ces braves gens, les mêmes qui, laborieux artisans pendant la paix, étaient de si bons archers en temps de guerre, et maniaient aussi bien l'arbalète et la longue *sagette empennée* que le rabot et le maillet, quand on se représente aussi la belle tenue du *Yeoman* mis en scène tout à l'heure, on ne s'étonne pas, qu'aux fatales journées de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, les troupes anglaises aient eu si facilement raison des bandes en guenille qui faisaient toute notre infanterie, et qui, au lieu de se recruter chez des gens de cette trempe, n'étaient formées que de ribauds et de mauvais garçons, bons au cabarets et mauvais aux batailles, « capitaines du *Post d'étain*, de la *Corne de cerf*, de la *Pie qui boit*, de la *Croix-Verd*, dit ironiquement Eutrapel, qui leur donne ainsi pour drapeaux les enseignes des tavernes où ils faisaient leur service...; et autres enfants de la ville, ajoute-t-il, qui avec leurs braves accoustrements et piaffe, ne se trouvent qu'aux voleries et lieux où ils sont les plus forts, estant naturellement couards, et qui ne valent rien qu'en compagnie et sur leur advantage. » Il est vrai que l'Angleterre ne garda pas longtemps une aussi solide armée. Quand l'industrie commença à grandir chez elle, et mettant sans cesse ni relâche toutes les mains en besogne, donna à tous ses artisans l'argent nécessaire pour se racheter du service, il fallut bien que le roi anglais cherchât ses soldats autre part que dans ces boutiques de tisserands et de foulons, qui jusque-là lui en avaient fourni de si braves; force lui fut alors d'envoyer ses recruteurs aux cabarets, aux hôtelleries et autres vils repaires, afin que, pour quelques guinées ils y enrôlassent les vauriens qui y pullulaient. Faute d'autres gens meilleurs, il fallut, comme on avait fait en France au temps de nos défaites, enrégimenter la canaille, et mettre hallebardes et mousquets aux mains des truands. Ces grandes levées de vauriens qui purgeaient les villes et les campagnes pour infester les armées, s'appelaient des *presses*, et elles étaient bien nommées. Le Falstaff du *Henry IV* de Shakespeare, va vous dire, dans une incroyable tirade de l'acte IV, scène 2, comment s'opéraient ces grandes rafles de la milice anglaise, et quelles ordures elles écumaient au passage. Nous empruntons l'excellente traduction de M. Guizot :

FALSTAFF.

« Si mes soldats ne me font pas mourir de honte, je ne veux être qu'un hareng sec. J'ai diablement abusé de la *presse* du roi. J'ai pris, en échange de cent cinquante soldats, trois cents et quelques guinées; je ne *presse* que de bons bourgeois, des fils de propriétaires; je m'enquiers de tous les jeunes garçons fiancés, de ceux qui ont déjà eu deux bans de publiés; je me suis pro-

curé toute une partie de poltrons aux pieds chauds qui aimeraient mieux entendre le diable qu'un coup de tambour, gens qui ont plus peur d'un coup de couleuvrine qu'un daim ou canard sauvage déjà blessés. Je ne presse que les mangeurs de rôties beurrées, qui n'ont de cœur au ventre que pas plus gros qu'une tête d'épingle....., et ils ont racheté leur congé. De sorte qu'à présent, toute ma troupe consiste en porte-étendards, caporaux, lieutenants, gens d'armes, misérables aussi déguenillés qu'on nous représente Lazarre sur la toile, quand les chiens gloutons lui léchaient ses plaies; d'autres qui n'ont jamais servi, des cadets de cadets; des garçons de cabaret qui se sont sauvés de chez leurs maîtres; des aubergistes banqueroutiers; tous ces cancres d'un monde tranquille et d'une longue paix, cent fois plus piteusement accoutrés qu'un vieux étendard délabré. Voilà les hommes que j'ai pour remplacer ceux qui ont acheté leur congé; si bien qu'on s'imaginerait que j'ai là cent cinquante enfants prodigues en haillons arrivant de garder les pourceaux et de vivre de restes et de pelures. Un écervelé, que j'ai rencontré en chemin, m'a dit que je venais de rafller les potences et de presser tous les cimetières. On n'avait jamais vu de ses yeux de pareils épouvantails. Je ne traverserai pas Coventry avec eux, voilà ce qu'il y a de bien sûr. Par dessus le marché, ces gredins-là marchent les jambes écartées, comme s'ils avaient des entraves, et, en effet, j'ai tiré la plupart d'entre eux des prisons. Il n'y a qu'une chemise et demie pour toute ma compagnie, et la chemise encore est faite de deux serviettes bâties ensemble et jetées sur les épaules comme le pourpoint d'un héraut, sans manches, et la chemise entière, pour dire la vérité, a été volée à mon hôte de Saint-Alban, ou à l'aubergiste au nez rouge de Dantry. »

Avouons-le vite après cela, de telles bandes étaient bien dignes d'entrer en campagne avec les nôtres que les vieilles troupes anglaises battaient si fièrement toute à l'heure, que les *Contes d'Eutrapel* nous ont si bien fait voir dans toute leur couardise fanfaronne; et que, si nous en voulons une description plus complète et plus chaudement colorée, Brantôme va nous *pourtraire au vif* d'une façon plus vive encore: « C'estoyent pour la plupart, dit-il, des hommes de sac et de corde; méchants garniments échappés de la justice et surtout force marqués de la fleur de lys sur l'épaulle, essorillés, et qui cachoient les oreilles par longs cheveux hérissés, barbes horribles, tant pour cette raison que pour se montrer plus effroyables à leurs ennemis. » Peu de pages auparavant, Brantôme avait dit encore, parlant de notre infanterie toute misérable de vêtements et hideuse de mine: « Elle n'étoit composée que de marauts, bélitres, mal armés, mal complexionnés, faicts-néans, pilleurs et mangeurs de peuple... Et aussy dans les vieilles peintures, tapisseries et vitres des maisons anciennes, et Dieu scait comment représentés et habillés à la pendarde, vrayment comme l'on diroit de ce temps, portant des chemises à longues et grandes manches, comme Bo-

hêmes de jadis ou Mores, qui leur duroient vestues plus de deux ou trois mois sans changer, ainsi que j'ay ouy dire à aucuns, monstrans leurs poitrines velues, pelues et toutes découvertes, les chausses plus bigarrées, découpées, déchiquetées et ballafrées, usans de ces mots, et la plupart montroient la chair de la cuisse, voire des fesses. D'autres, plus propres, avoient du taffetas si grande quantité qu'ils le doubloient et appeloient chausses bouffantes; mais il falloit que la plupart montrassent la jambe nue, une ou deux, et portoient leurs bas de chausse pendus à la ceinture. »

En Angleterre, je ne dis pas en France où l'on était alors plus tolérant et plus hospitalier pour toute la truandaille, cette ressource de s'enrôler et de vendre sa peau au recruteur pour quelques *pences*, était souvent la seule qui restât à tous ces mauvais garçons. Les lois rendues contre eux étaient des plus rigoureuses, surtout depuis le temps où, par la destruction des cloîtres, on avait enlevé aux mendiants leur dernier asile. On faisait si bonne chasse à leurs bandes errantes, que tous ces vauriens, encore une fois, n'avoient, pour éviter la prison et la marque, qu'un seul parti à prendre : celui de se faire soldat.

« Les mendiants, dit Lingard, qui recevaient autrefois des secours aux portes des monastères et des couvents, erraient alors par bandes et troublaient souvent la tranquillité publique. Pour arrêter ce désordre, on fit un statut qui rappelle les plus barbares coutumes des païens. Quiconque « vivait oisif et sans occupation pendant trois jours » était classé parmi les vagabonds, et passible du châtiment suivant : On faisait imprimer sur sa poitrine la lettre V, et on le livrait à son dénonciateur, qu'il était tenu de servir, comme esclave, pendant deux ans. Ce nouveau maître devait le nourrir au pain et à l'eau. Il pouvait lui fixer un anneau au cou et à la jambe, et le forcer à toute espèce de travail « en le frappant ou l'enchaînant. » Si l'esclave s'absentait quinze jours, on lui imprimait la lettre S sur la joue ou le front, et il devenait esclave pour la vie. S'il récidivait, il était passible du châtiment de sa félonie. Deux ans après, ce statut affreux fut révoqué. »

Nous ne savons, mais c'est chose probable, si la marine d'Angleterre se recrutait de matelots, de la même manière que sa milice de soldats, et ne se grossissait qu'avec le trop plein des cabarets et des mauvais lieux ; nous serions bien tentés de le croire en lisant certaine complainte recueillie par M. Wright et Orchard Halliwell dans les *Reliquiæ antiquæ*, puis par M. A. Jal, dans son *Archéologie navale*, laquelle nous dit les plaintes et les regrets du matelot anglais au XIVe siècle. Vous allez voir, par la citation de quelques uns de ses curieux couplets, traduits ligne pour vers, quelles sont les plaintes, quels sont les regrets, quels sont surtout les désirs gourmands de ces échappés de la taverne, devenus matelots malgré leurs dents :

Il peut renoncer à tous les plaisirs, l'équipage
Qui va faire voile pour Saint-James,
Car c'est un chagrin pour bien des hommes
De commencer à faire voile.

En effet, qu'ils aient pris mer
A Sandwich ou à Winchelsea,
A Bristol ou ailleurs,
Leur courage commence à défaillir.

A l'instant le maître commande
Aux matelots en toute hâte
De se ranger à l'entour du mât
Pour prendre les cordages.

— Holà ! hissa ! — Alors ils crient.
— Eh ! dis donc, compagnon, tu te tiens trop près,
Ton camarade ne peut haler si près de toi !
C'est ainsi qu'ils commencent leur tapage.

Combien est différent le sort des passagers qui peuvent descendre pour s'amuser dans le *boat* (chaloupe), et boire à pleins *bols* le malvoisie chaud. Écoutez à ce propos les autres couplets :

— Donnez vite le *boat*, gardien,
Que nos passagers puissent s'y amuser un peu,
Car quelques uns auront le hoquet et gémiront
Avant qu'il soit tout à fait minuit.

— Hale la bouline ! maintenant, hale l'écoute !
— Coq, faites vite et tôt notre repas,
Nos passagers n'ont aucun désir de se mettre à table ;
Je prie Dieu qu'il leur donne du repos.

Alors un matelot vient et dit. — Soyez gais,
Vous aurez de l'orage et des périls.
— Retiens ta langue, tu ne sais ce que tu dis,
Tu te mêles de tout mal à propos.

Pendant ce temps, les passagers sont en bas,
Et tiennent leurs bols serrés dans leurs mains,
Et crient au malvoisie chaud :
Tu aides à nous reconforter !

. . . .

Notre propriétaire arrive en ce moment fier comme un lord :
Il débite un grand nombre de royales paroles,
Et se place lui-même au haut de la table,
Pour voir si tout est bien en ordre.

A l'instant, il appelle le charpentier,
Et lui ordonne d'apprêter ses outils
Pour faire des cabines d'un côté ou de l'autre,
Et plusieurs petits cabanons.

Un sac de paille serait bien bon là,
Car plus d'un a besoin de reposer son chaperon :
J'aimerais autant être dans un bois,
Sans boire ni manger.

Car quand nous allons nous coucher,
Les pompes sont près de la tête de nos lits,
Et il vaudrait mieux être mort,
Que de sentir l'odeur puante de ce voisinage.

Ce *propriétaire*, qui se prélasse si bien sur son navire où il exerçait une autorité supérieure à celle du capitaine, nous le retrouvons fier et important à l'hôtellerie de Chaucer dont nous nous sommes tant écartés, et vers laquelle il nous ramène si à propos. D'après le portrait qu'en fait le vieux conteur, vous allez voir que si le matelot était un pauvre hère, le propriétaire, en revanche, était un heureux mortel, à terre comme sur son bord :

« Le marin était de Dermouth, à l'ouest de l'Angleterre, si je ne me trompe. Enveloppé d'un habit qui ne tombait que jusqu'à ses genoux, il chevauchait de son mieux sur un roussin. Sa dague, suspendue par un lacet pendu à son cou, retombait sur son bras. Le soleil lui avait bruni le visage. C'était vraiment un bon diable, prenant et donnant sans y attacher d'importance, et ne manquant jamais de bien boire du vin en revenant de Bordeaux, lorsque le marchand donnait à bord. Ce qu'il a ramené de gens dans leur pays est incalculable, et lorsqu'il fallait combattre pour les défendre sur mer, son bras était terrible. Quant à ses talents pour éviter les courants, connaître les côtes et les bons mouillages, pour interroger les astres et bien piloter son bâtiment, ils n'étaient égalés par ceux d'aucun marin, depuis Hull (Yorkshire) jusqu'à Carthage. Courageux et habile, souvent battu par les tempêtes, il connaissait bien les cieux depuis Gotland jusqu'au cap Finistère, et il n'est si petit golfe en Bretagne et en Espagne qu'il n'eût exploré. Son bâtiment portait le nom de la *Madelaine*. »

Ce brave homme est le dernier pèlerin que nous ayons à vous montrer chez l'hôte de *la Jacquette*, et son portrait étant ainsi tracé, nous pouvons hardiment laisser Chaucer vous dire en poursuivant son récit : « Maintenant que vous connaissez l'équipement, le nombre et la condition de tous ceux que le sort avait rassemblés à l'hôtellerie de *la Jacquette*, à Southwark, il nous reste à vous dire comment nous nous sommes tous comportés dans cette auberge pendant la nuit. »

« .....Vous saurez donc que l'hôte, après avoir préparé un copieux souper, nous fit faire à tous très-bonne chère. Le vin était bon, et il nous laissa bien boire. Un tel hôte eût certainement fort bien rempli l'office de maréchal dans un palais. C'était un grand homme au regard ferme, un bourgeois plus respectable qu'aucun de ceux de Cheapside ; prudent, expérimenté, hardi dans ses

discours ; un homme, enfin, doué de toutes les qualités masculines. De plus, il était gai, et après le souper, aussitôt que nous eûmes fait les comptes, il commença à badiner et à dire des gaudrioles. « En vérité, messieurs, nous dit-il, je vous reçois avec la joie dans le cœur, par ma foi, et je ne mens pas, je n'ai pas encore vu dans mon auberge de compagnie comme la vôtre. Je me sens tout disposé à vous être agréable. Je me flatte même d'avoir trouvé le moyen de vous procurer du plaisir sans qu'il en coûte rien. Vous allez à Canterbury? Que Dieu vous aide, et que le bienheureux martyr vous récompense! Mais je fais réflexion que, pendant le chemin, vous ferez bien de vous disposer à jaser et à prendre de la distraction. Car, en conscience, il n'est ni commode ni amusant d'avancer sur son cheval en y restant muet comme une pierre. J'ai donc imaginé un moyen de vous rendre la route moins longue et moins ennuyeuse. Si vous voulez consentir à ce que je vais vous proposer de faire demain matin en montant à cheval, par l'âme de mon père qui est mort, vous aurez du plaisir. Consentez-vous? levez les mains sans dire un mot! » Nous ne tînmes pas longtemps conseil. On accorda la parole à l'hôte, et on lui demanda son *verdict*. « Seigneurs, écoutez bien, dit-il, et ne prenez pas ma proposition en dédain. Sachez donc que, pour abréger les longueurs et les ennuis du voyage, chacun de vous sera tenu de raconter deux contes, l'un en allant à Canterbury, et l'autre au retour à Londres; que celui d'entre vous qui aura raconté les plus belles aventures, les histoires les mieux fournies de traits agréables et de bonnes sentences, aura à souper, ici, dans cette auberge, en revenant de Canterbury, et que nous n'épargnerons rien pour ce repas. En outre, pour augmenter autant qu'il sera en notre pouvoir votre bonne humeur, je m'offre pour vous accompagner à cheval, et vous servir de guide sans rétribution. J'ajouterai que si quelqu'un de la compagnie ne se conforme pas à la loi que je propose, il sera condamné à payer la dépense pendant toute la route. Si vous consentez à exécuter ce que je dis, faites-le moi savoir à l'instant, et je me préparerai pour me mettre de bonne heure en marche avec vous. »

« Toutes ces conditions furent acceptées, et nous jurâmes de bon cœur de les observer ponctuellement. On loua même l'hôte de sa bonne idée, du projet qu'il avait de devenir notre guide, d'être le juge de nos récits, et de régler la dépense du voyage. Tous, grands et petits, nous le reconnûmes pour notre protecteur. On fit apporter du vin, on but bien, et sans tarder nous allâmes prendre du repos. »

Ajoutons en passant que boire rasade avant de s'en aller mettre au lit était un des usages les plus chéris de nos pères; on appelait cela *vin de coucher*, comme on le voit par la trente-sixième nouvelle des *Contes et joyeux devis* de Bonaventure Desperriers. Cela dit, laissons Chaucer nous achever son récit touchant la proposition du joyeux hôtelier.

« Le lendemain, dès que le jour commença à paraître, notre hôte, plus vigilant qu'un coq, nous éveilla, puis nous forma en troupe. On se mit en marche au petit pas pour se diriger vers la châsse Saint-Thomas. Cependant, avant de partir, notre hôte arrêta son cheval et nous tint ce langage : « Seigneurs, écoutez-moi, s'il vous plaît. Vous vous souvenez sans doute de la promesse que vous avez faite ; de mon côté, je n'ai pas oublié la mienne. Si la chanson d'hier soir s'accorde avec celle de ce matin, voyons maintenant quel est celui d'entre vous qui dira le premier un conte. Si jamais j'ai été un franc buveur de vin et d'ale, que celui qui ne se conformera pas à ce que j'ai décidé soit condamné à payer toute la dépense du voyage. Maintenant tirez la paille ou renoncez au voyage, et que celui qui prendra la plus courte commence à raconter. Sir chevalier, ajouta-t-il, mon maître et mon seigneur, venez tirer comme je l'ai dit. Approchez, madame la prieure, ainsi que vous, monsieur l'étudiant. Mettez toute honte de côté, livrez-vous au hasard, et que chacun avance la main. »

» Aussitôt chacun se prépara à tirer à courte paille, et soit hasard, ou que la chose dût être ainsi, la vérité est que la paille échut au chevalier, au grand contentement de tout le monde. Lié par la convention et son serment, il fut obligé de nous dire un conte. Que vous dirai-je de plus? Lorsque le bon chevalier vit qu'il en allait ainsi, et comme il était tout disposé à tenir sa promesse, il dit : « Hé bien, allons, puisque je dois commencer ce divertissement, que Dieu soit loué de ce que la paille m'est échue ! Maintenant mettons-nous en route et écoutez ce que je vais vous dire. » Après avoir ainsi parlé, on monta à cheval, on partit, et montrant un visage joyeux et serein, le chevalier nous raconta l'histoire que vous allez entendre. »

Nous ne vous la dirons pas, non plus que celles qui suivent et que raconte chacun des pèlerins à son tour. Aucune n'est assez du ressort de notre sujet pour trouver ici sa place. Mais avant d'en finir avec cette hôtellerie de *la Jacquette* où nous sommes demeurés si longtemps, dites-nous que vous semble de ce brave homme d'hôte si amoureux des bonnes histoires bien contées, et qui même se plaît tant à en entendre, qu'il promet bonne chère et bon logis, le tout gratis, à celui qui racontera la meilleure. Cet aubergiste joyeux et libéral ne vous paraît-il pas digne de prendre place avec l'hôte des compagnons de du Guesclin, parmi ces hôteliers honnêtes gens, si rares partout, et d'une si difficile rencontre. Ce digne homme nous a de plus fait souvenir par opposition, et autant qu'un contraire peu rappeler son contraire, de certain cabaretier mis en scène dans le 259e conte du Pogge, puis dans la 122e nouvelle de Bonaventure Desperriers, et qui, bien différent de celui-ci, ne se crut pas suffisamment payé par une chanson, pour une simple repue faite dans sa taverne. L'hôte de Chaucer aurait donné le dîner pour la chanson, et le coucher pour le refrain.

« Un voyageant par pays, dit Desperriers, sentant la faim qui le pressoit, se mit en un cabaret, où il se rassasia si bien pour un dîner, qu'il en eût bien attendu le souper, pourvu qu'il eût été bientôt prêt. Or comme le tavernier son hôte, visitant ses tables, l'eût prié de payer ce qu'il avait dépendu, et faire place à d'autres, il lui fit entendre qu'il n'avoit point d'argent, mais que s'il lui plaisoit, il le paieroit si bien en chansons, qu'il se tiendroit content de lui. Le tavernier, bien étonné de cette réponse, lui dit qu'il n'avoit besoin d'aucune chanson, mais qu'il vouloit être payé en argent comptant, et qu'il avisât à le contenter et s'en aller. « Quoi! dit le passant au tavernier, si je vous chante une chanson qui vous plaise vous ne serez pas content? — Oui vraiment, » dit le tavernier. A l'instant le passant se print à chanter toutes sortes de chansons, excepté une qu'il gardoit pour faire bonne bouche; et reprenant son haleine, demanda à l'hôte s'il était content. « Non, dit-il, car le chant d'aucune de celles que vous avez chantées ne me peut contenter. — Or bien, dit le passant, je vous en vais dire une autre qui, je m'assure, vous plaira. » Et pour mieux le rendre attentif au son d'icelle, il tira de son aisselle un sac plein d'argent, et se prit à chanter une chanson assez bonne, et plus qu'usitée à l'endroit de ceux qui vont par pays : « *Metti la man à la borsa et paga l'hoste*, » qui est à dire : « Mets la main à la bourse, et paie l'hôte. » Et, avant icelle finie, demanda à son hôte si elle lui plaisoit, et s'il étoit content : « Oui, dit-il, celle-là me plaît bien. — Or donc, dit le passant, puisque vous êtes content et que je me suis acquitté de ma promesse, je m'en vais. » Et à l'instant, se departit sans payer, et sans que l'hôte l'en requit. »

Après la description que nous a faite Chaucer de son hôtellerie de *la Jacquette*, rien ne nous manquerait de ce que nous voulons savoir sur les auberges anglaises au moyen âge, si dans quelque recoin de ce long prologue des contes de Canterbury, dont nous ne vous avons omis aucun détail intéressant, il se trouvait quelques mots sur les boissons qu'on y buvait, sur le prix que coûtait chaque chose, et sur la dépense qu'entraînait un des pèlerinages si communs alors. Nous allons tâcher de suppléer à l'absence de ces détails par des faits puisés à d'autres sources.

Pour les boissons, nous aurons bientôt tout dit. C'etait le vin d'abord, celui que l'hôte fait servir avant le souper vous en est une preuve. Mais en eût-on servi de même dans toutes les auberges anglaises, même dans celles où venaient loger les pauvres gens? Je ne le pense pas; le vin alors, plus encore qu'aujourd'hui, étant boisson de choix, breuvage de haut prix. D'où faisait-on venir celui que l'on buvait le plus volontiers? Quel était l'heureux pays qui suppléait par la richesse de ses terroirs à la froide stérilité du sol anglais? Était-ce, comme aujourd'hui, l'Espagne, et surtout le Portugal, qui, en vertu du traité de lord Methuen, déverse, depuis tantôt deux siècles, dans les tavernes des trois

royaumes, les flots de son chaleureux *porto?* ou bien la France voyait-elle préférer ses vignobles? A tout ceci, notre réponse sera facile, grâce à un seul passage de Froissart, où il est dit que, du temps d'Édouard III, les chevaliers anglais n'aimaient pas à faire la guerre en Espagne, parce qu'ils accusaient ses vins généreux de leur brûler le foie, d'aggraver la chaleur du climat et le poids de leurs armes. Le chroniqueur fait au contraire remarquer avec une joie secrète que les mêmes chevaliers faisaient le plus bel éloge des coteaux fertiles et des vins salutaires de la France, et qu'ils n'y allaient jamais guerroyer sans une vive satisfaction. C'est là ce qui les rendait si ardents à conserver la Guyenne. S'ils tenaient à cette belle province, c'était autant par goût d'ivrognes que par ambition de conquérants. De là, mieux encore que de la Bourgogne, venaient les vins qu'ils préféraient. Chaucer déjà vous l'a donné à entendre, quand il vous a montré son marin de Darmouth amenant des cargaisons de vin de Bordeaux, et profitant du sommeil du marchand pour les déguster par furtives lampées; et Froissart vous le prouve encore mieux, quand il rapporte que, sous Édouard III, trois cents vaisseaux marchands, partis des ports d'Angleterre, vinrent mouiller à Bordeaux, qui était alors le siége du gouvernement du prince Noir, et ne remirent à la voile qu'après avoir été chargés des prémices de la récolte. Enfin, pour qu'on ne doute pas de l'estime que tout gosier anglais avait pour les vins de France dès la première fois qu'il en avait tâté, on n'a qu'à lire, dans le fabliau célèbre de la *Bataille des vins*, comment certain chapelain d'outre-Manche, invité par son roi à juger de l'excellence des vins différents, fit dégénérer en une ivresse complète son admiration pour les nôtres :

« Le roi, dont toutes ces prétentions et ces querelles ne faisoient que redoubler encore l'irrésolution et l'embarras, déclara qu'il vouloit faire lui-même l'essai de tous les aspirants. C'étoit le moyen de décider ce grand procès d'une manière sûre, et sans que personne eût à se plaindre. Le chapelain l'imita et voulut goûter aussi; mais trouvant alors que le vin valoit un peu mieux que la cervoise de sa patrie, il jeta une chandelle à terre, et excommunia toute boisson faite en Flandre, en Angleterre et par delà l'Oise. A chaque lampée qu'il avaloit, car telle est sa manière de faire l'essai, il disoit : *ise goute* (IS GOOD, *c'est bon*). Bref, il goûta si bien, qu'on fut obligé de le porter sur un lit, où il dormit trois jours et trois nuits sans se réveiller. »

Les vins d'Espagne, si bien dédaignés alors que nous les voyons à peine nommés dans ce fabliau, et par conséquent à peine admis à lutter avec leurs rivaux les vins de France, devaient bientôt prendre la supériorité. Au XVIe siècle, ils étaient, avec tous les autres vins du Midi, ceux de Chypre et des Canaries, les plus recherchés en Angleterre. Ils comptaient pour beaucoup, selon Harrison, dans les cent tonneaux qui furent bus le jour de l'intronisation de Nevil, archevêque d'York, la sixième année du règne d'Édouard VI, et les quatre-vingts tonneaux

que le prédécesseur de ce prélat consommait, année commune, pour le seul service de sa maison, venaient plutôt d'Espagne et des Canaries que des vignobles de France. C'est alors qu'Howel prétendait, dans ses lettres familières, qu'il n'y avait que le vin des Canaries pour faire constater la vérité de cet adage : « Le bon vin fait le bon sang ; le bon sang donne une bonne humeur ; la bonne humeur inspire les bonnes pensées ; les bonnes pensées mènent aux bonnes actions, et les bonnes actions au ciel. Donc le bon vin mène au ciel. » Puis il ajoutait, toujours en vertu de son hypothèse, qu'il y avait en Angleterre, beaucoup plus que partout ailleurs, des gens dignes d'aller au ciel, car c'est là qu'on buvait le plus de vin des Canaries.

Pour plus amples détails sur la consommation des vins en Angleterre au XVIe siècle, on peut consulter le *Privy purse expenses of Henry VIII*, page 363, et encore le *Privy purse expenses of Elizabeth of York* (june 1502), page 23.

Après ces vins, si fort en faveur en Angleterre, il ne faut pas oublier le breuvage le plus populaire en ce temps-là, le breuvage national des Anglais du moyen âge, comme il est encore celui des Anglais du XIXe siècle, la bonne *ale* ou *good ale*, pour lui donner son épithète en même temps que son nom britannique. La *godale* donc, à qui nous devons le verbe *godailler*, qui de prime abord semble pourtant d'acception trop franche et trop joyeuse pour être d'origine anglaise, la *godale* était une bière douce, liquoreuse, et, comme le dit le Duchat dans sa note 85 sur le chapitre XII du livre II de *Pantagruel*, « autant bonne qu'on la peut faire sans houblon. » Dans les Pays-Bas, cette boisson portait le même nom et obtenait la même faveur ; là, aussi bien qu'en Angleterre, on pouvait voir les chaudronniers de Dinant, les drapiers de Bruges, les tisserands de Liége, buvant

Sans demander chambre ne sale,
Parmi les rues, la *godale*,

comme il est dit dans une curieuse citation donnée à ce mot par le *Glossaire* de du Cange.

Froissart, au chapitre LXI du livre Ier de ses *Cronicques*, fait aussi allusion au goût des habitants de Valenciennes pour cette boisson indigène : « .....Et leur disoient les Bidaux, allez boire vostre *godale*. » Enfin, comme pour nous prouver qu'au XVIe siècle cette bière nationale était encore en pleine faveur dans les villes brabançonnes, malgré la préférence qu'on y eût volontiers accordée aux vins français, Marot nous dit dans sa ballade sur l'arrivée de monsieur d'Alençon en Haynault :

Princes remplis de hault loz meritoire,
Faisons-les tous, si vous me voulez croire
Allez humer leur cervoise et *godale*
Car de nos vins ont grand desir de boire
Sur les climats de France occidentale

Cela dit sur les boissons, et ce premier détail omis par Chaucer étant ainsi développé à point, venons vite à cet autre qu'il a de même mis en oubli, et qui n'a pas moins de curiosité pour nous : le prix d'un repas et d'une nuit passée dans une hôtellerie anglaise. Nous ne savons ce qu'un particulier devait débourser pour pareil séjour, mais nous savons, grâce à la curieuse publication du *Privy purse expenses of Henry the eighth from november MDXXIX to december MDXXXII*, ce qu'il en coûta au roi Henri VIII. Or, comme en ce temps un roi ne payait pas plus libéralement qu'un bourgeois, nous n'aurons pas moins par là le tarif ordinaire des hôtelleries. C'est à Sittingbourne, dans le comté de Kent, à quarante milles de Londres, qu'en revenant de Calais, le roi Henri VIII s'était arrêté dans une auberge portant l'enseigne du Lion. Il y fit un repas, y passa une nuit, et en partant il donna quatre shillings huit sous à l'hôtelière, que le texte anglais appelle la femme du Lion (*wife of the Lyon*). Quatre shillings huit sous ! Ce n'est certainement pas un traitement trop royal.

Voulons-nous savoir maintenant par comparaison ce qu'on payait en France au XIVe siècle pour quelques jours passés à l'auberge en faisant médiocre dépense ; nous trouverons de quoi nous édifier à ce propos dans un compte conservé précieusement aux archives de la ville de Reims : c'est celui des dépenses faites par le père de Jeanne la Pucelle, lorsqu'étant venu à Reims au mois de septembre 1429 pour assister au sacre dans la compagnie du roi, il prit gîte chez l'hôtesse de *l'Ane rayé*. Ce compte, reproduit au chapitre VI de la *Description historique de Rheims* par Geruzez, est ainsi conçu :

« A Alis veuve de feu Raulin-Mauriau, hôtesse de *l'Ane rayé*, rue des Tapissiers, pour dépense faite en son hôtel par le père de Jeanne la Pucelle, qui étoit en la compagnie du roi quand il fut sacré en la ville de Rheims, ordonné être payé, des deniers communs de la ville, la somme de vingt-quatre livres parisis, comme il appert à plein par le mandement dudit lieutenant. Donné le 18 septembre 1429, et par quittance de ladite Alis, écrite au dos d'icelui mandement. »

Pour ce qui est des sommes qu'on pouvait dépenser alors dans un pèlerinage d'après le prix courant de chaque chose, il nous sera difficile de vous satisfaire. Nous ne trouvons même de renseignements positifs et détaillés à ce sujet que dans la relation écrite par un noble pèlerin de la fin du XVIe siècle : c'est-à-dire, par conséquent, l'un des derniers peut-être qui eût entrepris le voyage de la terre sainte, et qui, comme on l'a dit de tant de pèlerins, et notamment de sainte Paule au XIIIe siècle, « s'en ala en Bethleem, et en la balme dou Sauveour entra et vit le saint *diversoire* (hôtellerie) de la Vierge. »

Ce noble pèlerin s'appelle Nicolas de Hault, seigneur de Froment et Mortaix, chevalier du Saint-Sépulcre, et son livre a pour titre, VOYAGE DE HIERUSALEM

FAIT EN L'AN 1593... *Chaumont en Bassigny*, 1608, in-8. Notre gentillâtre champenois y relate fort au long comment, parti pour la terre sainte en avril 1593, il visita tous les saints lieux, et fut de retour chez lui au mois de mars de l'année suivante. Pour ne nous épargner aucun détail, il nous dit ce qu'il dépensa à un denier près; et ce fait d'un touriste trop minutieux, ce fait, dis-je, qui pouvait passer pour assez inutile de son temps, est fort curieux du nôtre. Il dépensa donc, dans toute son année de pérégrinations dévotes, 159 écus 20 sols 6 deniers. Total bien modeste et bien court pour un si long voyage, à calculer même cette somme d'après le taux de l'époque. Encore se hâte-t-il d'ajouter : « Je sçai bien que la pluspart de nostre compagnie en sortit à moindre frais, peult-être aussi avec moins d'incommodité que moi. » Au nombre des articles curieux consignés dans ce compte méticuleux, nous trouvons ceux-ci :

« A Marco Farguinetto, capitaine du vaisseau, pour un mois qu'il me nourrissait . . . . 8 écus.

» Pour rascoustrer ma chaussure . . . . 22 deniers.

» Pour 35 couronnes d'oliviers, prises au mont Olivet. . 5 livres 13 sols.

» Pour voir la sépulture de la Vierge. . . . . 22 deniers.

» Pour 38 croix acheptés à Betlehem . . . . 10 livres.

» Pour 6 mouchoirs . . . . 30 sols. »

Souvent, ainsi que notre gentilhomme nous l'a dit tout à l'heure, ces lointains voyages se faisaient avec moins de dépense encore, tous les pèlerins ne voyageant point comme lui en grands seigneurs et en gens curieux de bagatelles dévotes achetées à grands frais. La plupart profitaient du droit de gîte qu'ils avaient dans les châteaux, comme nous l'indique un passage du *Lai de Gruelan;* dans les monastères, comme nous le ferons voir tout à l'heure; dans les presbytères, même dans les églises, et par conséquent ne se préoccupaient point davantage de la nourriture et du coucher. Mais ces pèlerins-là étaient de la pire espèce, et malheur à qui leur donnait asile. Dans les châteaux, s'ils étaient en nombre, ils mettaient tout au pillage; dans les églises, ils commettaient de monstrueuses impiétés. Nous le savons par un décret de Gautier, évêque de Poitiers, dont la citation n'est possible qu'en latin, tant sont énormes certains faits qu'il relate : « *Cum ex nocturnis vigiliis quæ a peregrinantibus in ecclesiis fieri consueverunt, plerumque contingat ecclesias ipsas sanguinis vel seminis pollutione fœdari, et alia enormia committi.* »

D'autres pèlerins, aussi pauvres mais plus honnêtes, et craignant même de compromettre leur piété consciencieuse en se mêlant aux vagabonds abrités par les gîtes gratuits des monastères, dédaignaient de se faire ainsi de leur habit et de leur bourdon un passeport d'hospitalité forcée. Mais, d'un autre côté, comme leur escarcelle mal garnie ne leur permettait pas d'aller heurter aux hôtelleries, ils se contentaient d'aller coucher chez ces misérables *logeurs* qui vous

hébergeaient « de nuit pour un liard et au jour la journée. » Ces gîtes n'étaient même tolérés qu'en vue des honnêtes passants, défense expresse était faite d'y donner refuge aux fainéants et vagabonds. Nous lisons en effet dans un réglement du parlement du 12 décembre 1551 : « La cour a défendu aux personnes accoustumées de loger de nuit pour un liard et au jour la journée..... les gens oiseux, etc... » Pour ceux-là que l'épithète d'*oiseux* qualifie d'une façon par trop honnête, n'y avait-il pas la grande *cour des Miracles* avec toutes ses succursales, et quand dans ces infects repaires il y avait trop grande foison de misérables, ne leur restait-il pas pour lit le pavé de la rue, pour oreiller le montoir du coin? Théophile, qui pour bon libertin qu'il était, valait bien ces gueux en guenilles, ne voulait pas d'autre couchette, surtout en temps de guerre :

Grâce à ce comte libéral
Et à la guerre de Mirande,
Je suis poëte et caporal,
O Dieux! que ma fortune est grande!
Oh! combien je reçois d'honneur
Des sentinelles que je pose!
Le sentiment de ce bonheur
Fait que jamais je ne repose.

Si je couche sur le pavé,
Je n'en suis que plus tôt levé;
Parmy les troubles de la guerre,
Je n'ay point un repos en l'air,
Car mon lit ne saurait bransler
Que par un tremblement de terre.

C'est surtout dans les ruelles sombres et fangeuses avoisinant la Seine, comme celle du *Cagnard*, qui descendait de la rue de la Huchette aux abords du pont Saint-Michel, et qui devait son nom à l'une des appellations argotiques du mendiant; c'est aussi sous les voûtes des abreuvoirs, et mieux encore sous les arches des ponts, que venait se blottir la nuit toute cette population de réprouvés que la loi repoussait des gîtes ouverts pour les passants honnêtes, et que le trop-plein des cours des Miracles laissait sur le pavé. Ces repaires sombres ne leur servaient pas seulement d'abri pour se reposer, mais encore d'embuscades ténébreuses, du fond desquelles ils s'élançaient sur la proie comme des oiseaux de nuit. Il est parlé, dans la *Confession de Sancy*, d'une bande d'Irlandais réfugiés à Paris, que l'extrême misère avait poussés de la mendicité au vol, et qui s'embusquaient ainsi dans les niches du Pont-Neuf. C'est pour cause de religion, et afin de se soustraire à l'obéissance d'une reine hérétique qu'ils avaient quitté leur pays, et qu'en bons catholiques ils étaient venus infester le nôtre; aussi trouvaient-ils des gens pour excuser les excès auxquels les portait leur misère. Sancy, ou sous son nom d'Aubigné, s'adresse à ces impudents défenseurs : « Et quant à ceux-là, dit-il, qui se logeoient dans les niches du

Pont-Neuf, lors non achevé, et qui au soir et la nuit prenoient par un pied ceux qui passoient sur le pont, et les ayant précipités et dépouillés, les jetoient dans l'eau, et ceux-là si l'on fait quelque difficulté de les sanctifier, il faut avoir égard, s'ils ne présupposoient ne faire mal qu'à des hérétiques. » Au livre V, chapitre XV de son *Histoire universelle*, d'Aubigné dit encore sous la date de 1602 : « D'autre côté, les Irlandais deschassez qui se voyoient avec leurs femmes et leurs enfants errans par toute la France, et qui surtout emplissoient et infectoient Paris, et même qui furent trouvés faisant des voleries, et de nuit avoir égorgez quelques passants sur le Pont-Neuf ; ces gens-là faisoient sonner qu'ils étoient fugitifs pour la loi catholique. »

Ces pauvres diables d'Irlandais, dénués déjà comme ceux d'aujourd'hui, et pour la même cause, mais criminels dans leur misère, ce qui rompt fatalement le rapprochement, nous ramènent, sans trop de détours, à nos pèlerins, qui eux aussi, se cachant sous le couvert de la religion, et la prenant à tous propos pour excuse, se faisaient gracier en son nom de leur vagabondage et de leurs excès. Quels étaient les gîtes où nous avons laissé les plus honnêtes d'entre eux? quels étaient ces logements à un liard que l'édilité parisienne du XVI[e] siècle semblait leur avoir réservés? Aucun livre du temps ne nous les a décrits ; pas une ligne des chroniques, pas un vers des romans ou des fabliaux qui nous ait transmis le moindre détail sur leur dénûment et sur leur inévitable saleté ; mais par ceux qui existent encore, nous pouvons à peu près juger de ce qu'ils pouvaient être, d'autant mieux que ces bouges infects ne se sont point déplacés, et qu'ils se retrouvent hideux et purulents dans les mêmes quartiers, dans les mêmes rues, peut-être même dans les mêmes maisons qu'ils infectaient déjà de leurs ordures. Il en est des nichées de pauvres gens comme de celles des hirondelles, quelque longue qu'ait été leur absence, quelque lointain qu'ait été leur voyage, elles reviennent toujours se blottir au même trou. Nous pouvons donc hardiment, en sachant où sont encore ces quartiers voués aux gîtes misérables, dire où ils se trouvaient au moyen âge, et connaissant ce qu'ils sont, dire ce qu'ils étaient, abstraction faite, bien entendu, des rares améliorations que les idées d'hygiène les plus élémentaires ont pu y introduire. Voici ce que M. de Peyramont écrivait à ce sujet en 1840 :

« Visitez les maisons des rues de la Mortellerie, de la Coutellerie, et les rues qui avoisinent l'hôtel de ville, celles de la petite Pologne, près de l'abattoir de Miromenil, les aboutissants de la rue Saint-Honoré, depuis le Palais-Royal jusqu'à la rue Saint-Denis, les rues hors barrières depuis celle d'Austerlitz jusqu'à celle du Maine, et tant d'autres, et vous verrez comment les maçons, les cordonniers, les repasseurs de couteaux, les vitriers, les ramonneurs, les tailleurs, les terrassiers, les peintres en bâtiments sont entassés dans d'infâmes chambrées..... A peine l'air se renouvelle-t-il dans ces sombres réduits où le jour ne

pénètre qu'en se glissant dans une cour étroite, espèce de puits infect où viennent se dégorger les eaux ménagères. »

M. Bayard, dans sa *Topographie médicale du 4e arrondissement de Paris*, ne donne pas sur ces hideuses agglomérations des détails moins explicites et moins curieux, surtout quand il raconte comment, dans une pièce du quatrième étage, qui n'avait pas cinq mètres carrés, il trouva « vingt-trois individus, hommes, femmes, enfants, couchés pêle-mêle sur cinq lits..... L'air de cette chambre, ajoute-t-il, était tellement infect, que je fus pris de nausées. Les souliers et les vêtements de ces individus répandaient une odeur aigre et insupportable qui dominait les autres exhalaisons. »

Au moyen âge, ce devait être pis encore. Aujourd'hui, en effet, si les demeures sont insalubres, les rues sont assainies, mais figurez-vous alors des logements infects dans des rues infectes; figurez-vous des réduits dont les exhalaisons morbides doublent leur intensité et leur action délétère par les miasmes putrides du dehors. En 1768, Voltaire pouvait encore écrire avec raison au médecin Paulet, dans une lettre datée du 22 avril : « Vous avez à Paris un Hôtel-Dieu où règne une contagion éternelle, où les malades entassés les uns sur les autres se donnent réciproquement la peste et la mort. Vous avez des boucheries dans de petites rues sans issues qui répandent en été une odeur cadavéreuse, capable d'empoisonner tout un quartier. Les exhalaisons des morts tuent les vivants dans vos églises, et les charniers des Innocents ou de Saint-Innocent sont encore un témoignage de barbarie qui nous met fort au-dessous des Hottentots et des Nègres... Nous serons longtemps fous et insensibles au bien public. On fait de temps en temps quelques efforts, et l'on s'en lasse le lendemain. La constance, le nombre d'hommes nécessaires et l'argent manquent pour tous les grands établissements; chacun vit pour soi : *sauve qui peut* est la devise de chaque particulier. » Aujourd'hui l'hygiène des rues et des logements a fait bien des progrès. Qu'on ouvre la fenêtre des chambres malsaines, bien que la rue soit encore étroite et humide, c'est un air sain, c'est la vie qui entre par cette fenêtre ouverte; autrefois c'était la peste, c'était la mort qui y pénétrait. Aussi voyez avec quel empressement la ville était désertée sitôt que la contagion arrivait. Nous lisons dans la chronique de Frodoart, sous la date de 945, à propos du *mal des ardents* : « Quantité de monde, tant à Paris qu'en province, périt d'une maladie appelée le *feu sacré* ou les *ardents*. Ce mal brûlait petit à petit, et enfin les consumait sans qu'on y pût remédier. Pour éviter ce mal ou en guérir, ceux de Paris quittaient la ville pour prendre l'air des champs..... Hugues le Grand fit alors éclater sa charité en nourrissant tous les pauvres malades, quoique parfois il s'en trouvât plus de six cents. Comme tous les remèdes ne servaient de rien, on eut recours à la Vierge, dans l'église Notre-Dame, qui, dans cette occasion, servit longtemps d'hôpital. »

Ces épidémies sévissaient dans le Paris du moyen âge en raison directe de l'insalubrité de ses rues et de ses logements. Qu'on ne s'étonne donc pas de les avoir vues peu à peu disparaître. A mesure que l'hygiène et la propreté, son plus puissant mobile, ont fait un progrès, ces épidémies ont fait un pas en arrière. Il en est d'elles comme du scorbut, cette peste des mers, dont M. Littré disait dans son remarquable travail sur l'*Histoire des grandes épidémies:* « Que l'on enferme un équipage nombreux dans un bâtiment malpropre, humide, où toutes les précautions d'hygiène soient négligées, avec des vivres insuffisants et malsains; qu'on lance un tel vaisseau et un tel équipage dans une lointaine expédition, et le scorbut ne tardera pas à s'y développer. » Ayez de même une ville sillonnée de rues fangeuses, une ville sans air et sans soleil, une ville de marécages au dehors et de boue au dedans, comme le fut Paris jusqu'au XVII[e] siècle, et vous y trouverez une peste toujours en germe, une peste toujours prête à éclore, et de dix ans en dix ans, abattant son vol funèbre sur les quartiers les plus immondes de cette ville immonde, sur les rues d'une telle saleté qu'elles font tache sur cette cité de boue. Durant les mois d'octobre et de novembre 1418, une de ces épidémies s'était ruée sur Paris, et en deux mois il lui en avait coûté 50,000 habitants, pris, pour le plus grand nombre, dans les quartiers habités par les logeurs dont nous parlions tout à l'heure, et par les gens de métier. On portait jusqu'à six et huit chefs de famille à une seule messe de morts, « et, dit une chronique du temps, convenait marchander aux prêtres, combien ils les chanteraient, et bien souvent convenait payer 16 ou 18 sols parisis, et d'une messe basse 4 sols parisis..... Les cordonniers de Paris comptèrent le jour de leur confrérie de saint Crespin et saint Crespinien, les morts de leur métier, et comptèrent qu'ils étoient trespassés bien dix-huit cents, tant maîtres que valets, en les deux mois d'octobre et de novembre en ladite ville... En quatre ou cinq cents n'en mourait pas douze anciens, presque tous étoient enfants et jeunes gens... » Une fois qu'elle avait pris pied dans ces quartiers d'immondices et de contagion, la peste tenait bon, et il fallait longtemps avant qu'elle lâchât sa proie. Souvent on la croyait partie qu'elle y était encore; elle n'était qu'assoupie, et il ne fallait qu'une crevasse ouverte, qu'une étoupe remuée pour la réveiller : « J'ai ouy dire à l'un de nos devanciers, dit le médecin Ellain qui écrivoit à Paris pendant la peste de 1606, que les massons qui batyssoient en une maison qu'il avoit près le Ponceau, moururent tous de la peste, pour avoir tiré, de quelques crevasses qui estoyent en une chambre, de la filace ou des estoupes qui estoyent infectées de *plus de sept ans*, parce qu'il y avoit autant que la peste avoit été à Paris. »

Les contagions, en éclatant, faisaient abandonner les villes, nous l'avons dit, et d'immenses migrations avaient lieu vers les campagnes, souvent même jusque chez les nations voisines, si l'épidémie était plus terrible et la peur plus

forte. Il en résultait aussi de lointains pèlerinages, par bandes et en masse, comme celui de ces enfants qui, en 1458, s'acheminèrent des divers points de l'Allemagne vers le mont Saint-Michel, en France. M. Littré, dans le travail cité tout à l'heure, a considéré comme une sorte de maladie singulière, comme une espèce de contagion née de la grande épidémie des croisades, le zèle même qui les possédait, l'ardeur voyageuse qui les entraînait vers le saint rocher. Peut-être a-t-il raison, mais peut-être aussi ne faut-il voir dans leur migration que la peur d'une de ces maladies, qui de même que la peste de 1418, décimaient surtout l'enfance et la jeunesse, et considérer leur voyage comme l'accomplissement d'un vœu ayant pour but de conjurer le mal par des prières. Ces *enfants de Saint-Michel*, comme on les appela, furent bien accueillis partout; tant qu'ils furent sur la terre d'Allemagne, on leur procura même tous les moyens de faire leur route. Il en partit plusieurs centaines d'Elwangen, de Schwasich-Hall et autres lieux : « A Hall, dit M. Littré, on leur donna un pédagogue et un âne pour porter les malades. La bande alla jusqu'aux rivages de la mer, où elle attendit le temps du reflux pour arriver de pied sec au lieu désiré. Ces malheureux pèlerins ne trouvèrent pas en France des sentiments analogues à ceux qui les avaient conduits si loin, et ils essuyèrent toutes sortes de malheurs. Une vieille chronique allemande dit, dans son langage simple et naïf : « Plusieurs moururent de faim, plusieurs moururent de froid, quelques uns furent pris en France et vendus. Aucun n'est jamais revenu. »

Quand de pareilles bandes de pèlerins s'abattaient dans les campagnes, force leur était ou de coucher à la belle étoile, ou de gagner au plus vite une grande ville. Là du moins ils savaient bien, comme firent les pastoureaux à Orléans, forcer les bourgeois d'être hospitaliers. Mais dans les champs, sauf quelques mauvaises chaumières; sur les routes, à part quelques rares et misérables auberges, pas de ressources pour eux s'ils ne parvenaient par la prière ou la violence à faire baisser la herse et ouvrir devant leurs troupes dévotes les portes des châtellenies. A peine si deux voyageurs marchant de compagnie pouvaient trouver en dehors de ces gentilhommières, c'est-à-dire dans ces chaumines et dans ces pauvres hôtelleries, abri convenable et provende suffisante. En quelques unes, la disette de toutes choses était si grande que le vin même y manquait. Dans le fabliau du *Boucher d'Abbeville* par Eustache d'Amiens, Mile, le gras et riche boucher, revenant du marché d'Oisemont, est surpris par la nuit qui le force de s'arrêter à Bailleul. Il y rencontre une bonne femme, et son premier mot est pour lui demander une auberge où il puisse loger et boire. Voici ce que la vieille lui répond : « Nous en avons une, mais vous y ferez chère mauvaise. Je vous conseille d'aller plutôt chez sire Gautier, notre curé; lui seul a du vin, et dernièrement encore il lui en est arrivé deux tonneaux de Noyentel. » En beaucoup d'autres villages, même réponse eût été faite à notre

boucher. Partout chez l'aubergiste, maigre figure et cave vide, chez le curé ou chez les moines bonne chère et cave remplie. Les pèlerins au moins avaient la ressource et le droit de s'adresser à ces derniers, et d'exiger chez eux l'hospitalité ; mais tout voyageur n'en pouvait faire autant. Dans ce cas il fallait, je le répète, recourir aux moyens extrêmes, se contenter de la terre ferme pour couchette, de l'eau du ruisseau pour boisson, et pour nourriture du pain dur du bissac. C'est ce que font sans plus de cérémonie, au beau milieu de leur pèlerinage, *les deux bourgeois et le vilain*. A ce propos même, Legrand d'Aussy a écrit cette excellente note : « Les auberges ne se trouvant guère que dans les villes, et étant très rares dans les campagnes où il n'y avait presque que des châteaux isolés et des villages peuplés de serfs, les voyageurs, surtout ceux de la classe du peuple qui n'avaient pas la ressource de se présenter dans les gentilhommières, étaient obligés de porter en route leurs provisions. C'est ce défaut d'hôtelleries qui engagea les anciens fondateurs d'ordres à prescrire par leur règle l'hospitalité, et beaucoup de personnes à fonder des hôpitaux pour les voyageurs et pour les pèlerins. Charlemagne, dans ses Capitulaires, avait défendu de leur refuser le couvert, le feu et l'eau. »

Si d'aventure une auberge se trouvait enfin sur le chemin de ces bourgeois, vilains ou manants en voyage, c'était d'autres difficultés : encombrement de voyageurs, chambres envahies, provisions dévorées. Ne croyez pas que cette grande foule de gens fût profitable pour l'aubergiste. Le plus souvent il eût préféré à tout ce monde deux ou trois pèlerins tranquilles, mangeant peu et payant bien. Qu'était-ce en effet que cette cohue? D'ordinaire, ce n'était autre chose que la valetaille de quelque grand seigneur ayant droit de loger gratuitement, avec toute sa suite, dans les hôtelleries publiques. En 1252, les seigneurs de Simiane jouissaient de ce privilége si onéreux aux hôteliers : « *Habent jus hospitandi in hospitiis publicis albergariorum*, » dit la Colombière à la page 592 de sa Généalogie de la maison de Simiane. Nous penserions volontiers que beaucoup de seigneurs, de prélats et d'abbés avaient alors un droit pareil, aussi bien en Italie qu'en France. Aussi l'évêque de Parme, que le *Chronicum parmense*, sous la date de 1295, nous fait voir dans sa chevauchée vers Reggio, s'arrêtant au bourg de Sainte-Catherine, et y demeurant environ trois jours dans la maison de l'aubergiste Jean China, nous semble avoir usé ici d'un semblable droit d'hébergement gratuit. D'autres fois, si ce n'étaient pas les seigneurs, c'étaient les valets tous seuls qui encombraient l'auberge, tenant toute la place et d'une façon plus insolente que s'ils eussent été maîtres. Par exemple, c'étaient les courriers qui, sous prétexte des dépêches qu'ils portaient, se faisaient servir les premiers, happaient les meilleurs morceaux, et, leur cheval bridé et bien repu, partaient sans dire un mot. Quand d'aventure ils restaient plus longtemps et payaient, c'est qu'ils avaient d'autres desseins que de courir pour leurs mes-

sages, c'est qu'ils étaient moins courriers qu'espions. Il fut un temps où les princes de la maison de Guise en entretinrent ainsi deux, qui vaguaient par les routes d'hôtellerie en hôtellerie, et qui, toujours l'oreille au guet et le pied levé, venaient au premier bruit, au premier mot, leur rapporter ce qu'ils avaient entendu. « Ceux de Guise, dit le sieur de la Planche dans son *Histoire de l'estat de la France*, considérant qu'ils avoyent été contraints pour se maintenir, d'offenser tant de sortes de gens, qu'à grand'peine pouvoyent-ils discerner qui leur estoyent amy ou ennemy, et encore que plusieurs s'offrissent à leur faire plaisir, estimant que cela procédoit plustost pour avoir expédition de leurs afaires en cour ou pour les surprendre, que pour aucune bonne affection, s'avisèrent d'entretenir ès cours des princes étrangers, et parmy la France, des serviteurs secrets, et aux despens du roy leur donner de grosses pensions, tant pour leur rapporter fidèlement ce qu'ils pourroyent entendre d'eux, que pour les entretenir en la bonne grace desdits seigneurs. Pour ce faire, on pratiquoit, s'il étoit possible, et gaignoit-on à force d'escus les serviteurs qui avoyent l'aureille de leurs maîtres. Davantage, il y avoit deux coureurs qui alloyent par les champs, faisant grand'chère aux meilleures et plus fameuses hôtelleries des villes et bourgades qui espyoient les passants pour sentir quel vent les menoyt. Et afin de mieux descouvrir leurs conceptions, eux-mêmes commençoient à médire de la maison de Guise, en telle sorte que le plus souvent les plus rusez estoyent surpris, et tout soudain mis prisonniers sans savoir pourquoi ne comment, où ils demeuroyent jusqu'à ce que ceux de Guise en fussent advertis, et que l'on sceust leur vie, la cause de leur voyage, et qui les menoyt. Mais le pis estoit qu'au sortir de la prison, il se trouvoit des gens qui les transportoyent en tel lieu qu'on n'en avoyt jamais nouvelles, si ainsi estoit qu'on les soupçonnoit ou qu'on eust opinion tant fust petite qu'ils fussent gens de beaucoup nuire. Bref, l'article de dépense des serviteurs secrets de la France seulement, et qui ne se nommoyent point, montoit plus de vingt mille livres par mois, comme l'on disoit. »

De ce passage ressortent trois faits curieux : savoir, d'abord, que les *fonds secrets* étaient un moyen déjà connu et utilement employé ; ensuite que les hôtelleries étaient déjà les endroits les plus commodes pour la police, cherchant à dresser ses piéges, et à tendre ses *souricières;* enfin, que pour bien connaître les bruits du jour, et les estimer à leur juste valeur, c'est à l'auberge seulement qu'il fallait aller. Machiavel le savait bien. Retiré des affaires, d'homme politique devenu simple métayer, quand il voulait remettre un pied dans ce monde qu'il avait fui, et entendre encore dans son plus vrai retentissement l'écho de l'opinion populaire, c'est à l'hôtellerie, c'est au cabaret qu'il venait s'asseoir. Sombre et muet, blotti dans un coin, il saisissait au vol la vérité sur les choses du temps, vérité triviale sans doute, formulée en termes gros-

siers, mêlée à de gros éclats de rire, trempée de piquette affreuse, mais bien plus sincère pourtant que celles que lui apportait l'écho menteur du palais des Médicis et des Borgia. Beaucoup d'honnêtes gens faisaient comme Machiavel, en Italie. A Venise il y avait un certain Bernard Secchini tenant hôtellerie sous l'enseigne du *Navire d'or*, qui voyait affluer chez lui, comme plus tard dans les cafés, nombre de gens curieux de nouvelles, avides de causeries sur les affaires du jour. Fra Paolo Sarpi, l'illustre servite, ne craignait pas lui-même d'y venir. Son historien l'avoue sans lui faire en quoi que ce soit un crime d'avoir fréquenté cette maison de Secchini, « où, dit-il, se trouvaient fort souvent, pour y débiter des nouvelles, beaucoup de galants hommes vertueux et gens de bien..... Le père, ajoute-t-il un peu plus loin, qui prenait un grand plaisir à ces entretiens, s'y rendit pendant la plus grande partie de sa vie, et dès l'année 1586. »

Souvent les auberges des grandes routes, points de ralliement des courriers bavards et espions, étaient aussi des rendez-vous de chasse. Les veneurs et fauconniers venaient s'y reposer. Défense même leur avait été faite en 1395 d'aller s'abriter ailleurs, car en outre qu'ils marchaient toujours en compagnie assez nombreuse et surtout turbulente, les meutes qu'ils poussaient devant eux, les faucons qu'ils portaient sur le poing, ne manquaient jamais de faire de grands dégâts dans les domaines où ils pénétraient. L'ordonnance de 1395, mentionnée tout à l'heure, et que nous avons trouvée citée dans Ducange au mot *Hostelagium*, avait donc sagement statué quand elle leur avait interdit toute hospitalité gratuite : « Que tous veneurs et fauconniers à qui que ils soient, y est-il dit, ...ne se loge dores-en-avant en aucun lieux ou plats pays, ne ailleurs fort hebergeries, où l'en a accoustumé hébergier pour l'argent. »

Même dans ces auberges, tout homme menant une meute ou tenant un faucon sur son gant, était d'ordinaire assez mal reçu, car il arrivait presque toujours qu'un des chiens cherchant à mordre ou le faucon à déchirer, l'un happait quelque beau rôti à la broche, l'autre quelque poule domestique rôdant dans les recoins de l'âtre. De là des querelles, de là même des rixes entre le voyageur au faucon ou au chien, et l'hôtelier et l'hôtelière. Geffroy, qui était duc de Bretagne au commencement du XI[e] siècle, fut tué dans une circonstance semblable, comme il revenait d'un pélerinage à Rome. Voilà comment, au livre III chapitre XLVII de son *Histoire de Bretagne*, dom Lobineau raconte ce fait d'après le chapitre XXVII de l'*Historia S. Florentii salmuriensis :*

« Ne croyant pas qu'il y eût d'œuvres plus méritoires que le voyage de Rome, il résolut, puisque toutes les autres bonnes œuvres n'avaient pas apaisé la colère divine, d'entreprendre ce long et pénible voyage. Il mit ordre, avant que de partir, aux affaires de la Bretagne, et laissa le gouvernement de l'État à la duchesse sa femme, à son frère Judicaël, évêque de Vannes, et au duc de Nor-

mandie son beau-frère, parce que ses enfants n'étaient pas en âge de gouverner, et se mit en chemin avec l'évêque de Nantes... » Toutes les chroniques mettent ce voyage de Geffroy en 1008. Cette année fut aussi la dernière de sa vie, et si l'on en veut croire un abbé de Saint-Florent, qui vivait deux cents ans après, voici de quelle manière il la termina à son retour de Rome :

« Les gens de qualité se distinguoient alors du peuple par les oiseaux de proie qu'ils portoient sur la main, comme ils se distinguent à présent en portant l'épée. Quelque part qu'ils allassent, ils avoient toujours leurs oiseaux avec eux. Celui de Geffroy ayant étranglé la poule d'une femme chez qui le duc étoit logé, cette femme, dans le premier mouvement de sa colère, prit une pierre qu'elle jeta à la tête du duc de Bretagne ; le coup se trouva mortel, et ne lui laissa pas le temps de mettre ordre aux affaires de l'État, et à celles de sa conscience, après quoi il mourut. »

Si notre duc, mieux avisé, ne s'était point adressé à une hôtelière colère et brutale comme tous les gens de cette espèce ; et, préférant à ce bouge l'asile gratuit que lui offraient les monastères, et qu'en sa qualité de prince et de pèlerin on lui eût ouvert partout et à toute heure ; s'il ne se fût pas laissé confondre avec ces vauriens qui couraient alors les grandes routes sous prétexte de pèlerinage, et qu'on flétrissait du nom injurieux de *romipètes;* certes il n'eût pas encouru ce danger ; il n'eût pas ainsi péri de malemort. Il y avait toujours risque à se laisser prendre pour un de ces drôles. Quand d'aventure on ne trouvait point sur le grand chemin les gens du guet et de la police pour vous inquiéter et vous faire rendre gorge, les hôteliers pour vous rançonner, on trouvait sûrement au retour tous les gabeurs et les bons rieurs de la ville prêts à vous flageller d'épithètes mordantes et d'injurieuses plaisanteries. Qui disait un pèlerin venant de Rome, disait, pour ces plaisants, un vaurien, un éhonté mendiant. Les proverbes, qui sont l'esprit de ce vieux temps, ne tarissaient pas en formules satiriques contre ces vagabonds. Ici ce sont les *proverbes communs* du XVe siècle qui disent :

Trout arrière, trout avant,
Ceux qui viennent de Rome valent pis que devant.

Ailleurs, dans un livre du XVIe siècle, le *Jardin de récréation* de Gomès de Trier, c'est un autre proverbe, modifié ainsi pour la rime, non pour la raison, par un parémiographe plus moderne :

Jamais cheval ni méchante homme
N'amenda pour aller à Rome.

Ou bien c'est ce dicton mieux acéré encore, et qui nous montre le pèlerin, non plus comme un homme, mais comme une bête fauve :

« Le loup alla à Rome ; il y laissa de son poil et rien de ses coutumes. »

Ce qui ressort de tous ces adages trempés dans le fiel le plus amer de la raillerie populaire, et que deux vers du poëte ont si bien résumés :

> Rarement à courir le monde
> On devient plus homme de bien ;

c'est qu'alors, selon le bon sens du peuple, il ne fallait pas tenter de courses lointaines, même dans un but dévot ; ou bien, c'est que de tels voyages étant entrepris par suite d'une *emprise* chevaleresque, ou d'un vœu religieux, il fallait bien s'y garder de mauvaise accointance avec les drôles qui couvraient les routes, ou se garer soigneusement des abris dangereux et des gîtes funestes.

De tout temps l'Église, par la voix de ses prédicateurs, par les récits de ses légendaires, avait cherché à prémunir l'esprit des chrétiens contre ces asiles de perdition trop souvent préférés à ceux qui s'ouvraient humblement au seuil des cloîtres. La légende de saint Polycarpe, par exemple, recueillie dans la collection des Bollandistes, nous a fait voir, par un récit assez semblable à la fable païenne de *Simonide préservé par les dieux*, comment les auberges étaient maudites du ciel, et quels dangers il y avait pour l'âme et le corps à s'y arrêter, même une nuit. Le saint vient frapper à une hôtellerie dont un païen est le maître, ce qui accroît encore les risques que court le saint homme dans une telle maison. On l'accueille, et brisé de fatigue, il se hâte d'aller prendre du repos. Pendant son sommeil, un ange lui apparaît, et à trois fois l'avertit que l'auberge va s'écrouler, et le prie de se retirer. Le saint ne s'éveille et n'obéit qu'au troisième avertissement. Il s'éloigne de l'hôtellerie maudite. A peine a-t-il fait quelques pas qu'il se souvient d'un oiseau dont une veuve chrétienne lui a fait présent et qu'il a laissé dans l'auberge ; il revient le chercher et s'éloigne une seconde fois. Il n'a pas franchi le seuil, que l'hôtellerie tombe en ruine derrière lui.

Pour faire contraste avec ces récits, et pour engager à préférer toujours l'hospitalité des saintes demeures, l'Église avait d'autres pieuses légendes qui vantaient le repos et la sécurité qu'on trouvait dans les retraites monastiques, dans les cloîtres et dans les ermitages, aussi éloquemment que les autres avaient fait voir le danger des hôtelleries. Ici c'était la légende de saint Euthymème qui, ayant reçu dans sa retraite (*hospitio*) quatre cents étrangers, voit se renouveler pour ses hôtes le miracle de la multiplication des pains ; ou bien c'était encore le récit de la vie de saint Antoine passant les nuits à prier et les jours à cultiver des légumes pour nourrir les étrangers qui peuvent lui venir et qu'il attend. Ailleurs, c'était saint Longin le centurion, recevant dans sa demeure les assassins (*sicarios*) envoyés pour le tuer, et leur faisant accueil comme à des hôtes ordinaires ; saint Apollonius, abbé, se faisant le guide de ses hôtes égarés ; ou

bien, pour opposer à ces exemples à suivre les récits d'actions contraires, c'était la légende de saint Fusé, qui voit subitement frappé par la main de Dieu, et possédé du démon, l'homme qui lui a refusé l'hospitalité.

Une foule d'autres légendes racontaient encore jusqu'aux moindres bienfaits des moines, des prêtres et des personnes pieuses envers les pèlerins et les passants. Celle-ci nous disait, par exemple, comment saint Abraham, par un effort de zèle dont nous avons déjà parlé, servait lui-même à boire aux voyageurs sous le porche de son église; cette autre nous vantait les pieuses *eulogies*, offrandes de pain et de vin faites par les fidèles et déposées sur l'autel, afin que les pèlerins, imprévoyants par trop de zèle pieux, et partis pour les lieux saints sans argent et sans provisions (*sine nummis et sacculo*), comme la légende raconte que fit Cadocus, évêque de Bénévent, pussent trouver ainsi dans l'église de quoi satisfaire les premiers besoins de la faim et de la soif; une coupe de vin dont ils pussent approcher leurs lèvres, un pain sacré dont il leur fût permis d'emporter une partie et que rappelle encore le pain bénit dont les menus morceaux sont distribués aux fidèles pour qu'ils les mangent dévotement chez eux.

On mêlait aux louanges méritées par ceux qui se montraient les plus ardents à faire ces offrandes des récits pieusement satiriques contre ceux, laïques ou prêtres, qui contrevenaient à ce saint usage, ou qui, par fraude, s'attribuaient, au détriment des pauvres et des voyageurs, le bénéfice des choses offertes. Nous lisons, dans le livre de Grégoire de Tours, *De la gloire des confesseurs*, une singulière anecdote sur l'un de ces prêtres, mauvais gardiens des *eulogies*, dépositaires infidèles du pain et de la boisson du pauvre.

« Il y avait à Lyon, dit le saint évêque, deux époux de race sénatoriale, qui, n'ayant pas d'enfants, instituèrent l'Église leur héritière. Le mari mourut le premier, et fut enterré dans la basilique de Sainte-Marie. Pendant une année entière, la veuve y vint prier assidûment. Elle y faisait dire tous les jours une messe commémorative, et apportait à l'offrande un setier de vin qu'elle faisait venir de Gaza en Syrie; mais comme cette femme ne se présentait pas régulièrement à la communion, le sous-diacre en profitait pour substituer au vin précieux un vinaigre détestable. Il plut à Dieu de révéler cette fraude, et le mari apparut à sa femme : « Hélas! très-douce épouse, lui dit-il, nous sommes donc bien déchus que nous offrons maintenant du vinaigre à l'autel! — Comment, répondit la veuve, j'ai toujours donné, pour le repos de ton âme, du vin de Gaza de premier choix! » A son réveil, elle courut entendre matines, assista au divin sacrifice, et, quand vint le moment de communier, elle saisit le calice et avala le vinaigre, qui faillit lui faire tomber les dents. Ainsi fut reconnue la supercherie du sous-diacre. »

Ces récits se faisaient aux veillées, dans les châteaux, chez les artisans, aussi bien que dans les cloîtres, et tout en égayant les longues heures, ils édifiaient,

ils inspiraient le respect et la pratique des mœurs hospitalières, l'horreur pour les vices qui tendaient à en altérer la pureté.

« ...Ces vies de saints, recueillies par les Bollandistes, a dit M. de Chateaubriand, dans son *Analyse raisonnée de l'histoire de France*, n'étaient pas d'une imagination moins brillante que les relations profanes : incantations de sorciers, tours de lutins et de farfadets, courses de loups-garous, esclaves rachetés, attaques de brigands, voyageurs sauvés, et qui, à cause de leur beauté, épousent les filles de leurs hôtes (*saint Maxime*) ; lumières qui, pendant la nuit, révèlent au milieu des buissons le tombeau de quelque vierge ; châteaux soudainement illuminés (*saint Viventius, Maure et Brista*).

» Saint Déicole s'était égaré ; il rencontre un berger, et le prie de lui enseigner un gîte : « Je n'en connais pas, dit le berger, si ce n'est dans un lieu arrosé de fontaines, au domaine du puissant vassal Weissart. — Peux-tu m'y conduire? répondit le saint. — Je ne puis quitter mon troupeau, » répliqua le pâtre. Déicole fiche son bâton en terre, et quand le pâtre revient après avoir conduit le saint, il trouva son troupeau couché paisiblement autour du bâton miraculeux. Weissart, terrible châtelain, menace de faire mutiler Déicole ; mais Berthilde, femme de Weissart, a une grande vénération pour le prêtre de Dieu. Déicole entre dans la forteresse ; les serfs empressés le veulent débarrasser de son manteau ; il les remercie et suspend son manteau à un rayon de soleil qui passait à travers la lucarne d'une tour. » Il nous suffirait de ce dernier trait pour faire voir jusqu'où les dévots légendaires poussaient la fantaisie du détail. La légende de saint Julien *l'hospitalier*, véritable patron sous l'invocation duquel eussent dû s'ouvrir les hôtelleries, n'est point empreinte de cette poésie un peu romanesque ; elle est d'une forme plus sérieuse, et porte mieux avec soi la vérité qui touche et persuade.

« Et alors, dit la légende dorée de Jacques de Voragine, à propos du saint et de sa sœur, ils s'en allèrent ensemble vers un très-grand fleuve, où beaucoup de gens périssaient, et ils fondèrent un hôpital en ce désert pour faire pénitence et pour porter de l'autre côté de l'eau tous ceux qui voulaient passer, et tous les pauvres devaient être reçus en cet hôpital. Et longtemps après, comme Julien était à se reposer, très-fatigué, vers le milieu de la nuit, et qu'il gelait fortement, il entendit une voix qui pleurait piteusement, et qui appelait Julien, afin de passer le fleuve. Entendant cela, le saint se leva tout ému, et il trouva un homme qui mourait de froid ; et il le porta en sa maison, et il alluma du feu, et il s'efforça de le réchauffer ; et comme il ne pouvait y réussir, il craignit que ce malheureux ne vînt à expirer de froid, et il le porta en son lit, et il le couvrit avec grand soin. Et peu après celui qui lui était apparu ainsi malade et lépreux se montra très-resplendissant, et, s'élevant vers les cieux, il dit à son hôte : « Julien, Notre-Seigneur m'a envoyé vers toi, et il te fait savoir qu'il a

agréé ta pénitence, et vous deux vous reposerez en Notre-Seigneur dans un peu de temps. » Et il disparut aussitôt. Et peu après, Julien et sa femme, pleins de bonnes œuvres et d'aumônes, reposèrent en Notre-Seigneur. »

On garda bon souvenir de la vie si pieuse et si hospitalière de saint Julien. Il fut pris pour patron par les gens amis des voyageurs et prompts à ouvrir leur porte au passant fatigué. Les aubergistes mêmes, ne fût-ce que pour faire croire qu'ils étaient hospitaliers, se firent gloire, nous l'avons dit déjà, d'ouvrir leur gîte et d'arborer leur enseigne sous son invocation. Une locution curieuse : *Avoir l'hôtel Saint-Julien*, traversa tout le moyen âge; elle s'entendit d'abord pour le bonheur si rare de trouver un bon gîte, puis, par extension, pour toutes les félicités qu'on pouvait souhaiter en amour. Un poëte qui a obtenu un rendez-vous de sa maîtresse, et qui vient de passer de douces heures avec elle, ne remercie que saint Julien qui lui a donné si bon *ostel :*

Saint Julien qui puet bien tant,
Ne fist à nul home mortel
Si doux, si bon, si noble ostel.

Avoir bonne femme, faire bon ménage, c'était encore *avoir l'ostel saint Julien;* aussi Eustache Deschamps a-t-il eu raison de dire :

Qui prend bonne femme, je tien
Que son ostel est saint Julien.

Mais encore une fois, c'était surtout à propos d'un bon gîte heureusement trouvé qu'on employait la bienheureuse expression, car avant tout saint Julien était hospitalier :

Saint Julien bon herbet (*hébergeur*),

comme on lit dans le recueil manuscrit des *proverbes français* du XVe siècle.

Pour être sûr de son intercession dans cette recherche d'une bonne auberge ou d'un hôte bienveillant, il fallait chaque matin, avant de se mettre en route, réciter une prière en son honneur. Nous lisons dans *Le dit des hereus :*

Tu as dit la patenostre
Saint Julien à cest matin,
Soit en roumans, soit en latin,
Or tu seras bien ostelé.

Cette prière au patron des voyageurs s'appelait l'*Oraison de saint Julien.* Or vous savez si elle était en route d'un utile secours, si vous avez lu, comme je pense, le conte que Boccace a fait sous ce titre, et que la Fontaine a imité dans le cinquième de son deuxième livre. Renaud d'Ast, le héros du conte, s'explique ainsi sur l'efficacité de l'oraison qu'il ne manque jamais de dire dévotement chaque fois qu'il se met en voyage :

Comme homme simple et qui vit à l'antique,
Bien vous dirai qu'en allant par chemin,
J'ai certain mot que je dis au matin,
Dessous le nom d'oraison ou d'antienne
De saint Julien, afin qu'il ne m'advienne
De mal giter : et j'ai même éprouvé
Qu'en y manquant cela m'est arrivé.
J'y manque peu : c'est un mal que j'évite
Par-dessous tout, et que je crains autant.

Et notre homme, si vous vous souvenez du conte, avait raison de parler ainsi, autant que les trois drôles qui déjà s'apprêtaient à lui voler son cheval avaient tort de se moquer du saint et de son oraison, car Renaud eut enfin un bon gite, et les autres n'arrivèrent qu'à une potence. La prière, il est vrai, fit son effet un peu tard. Le patron commença par laisser voler le pauvre Renaud d'Ast, et par permettre qu'il se morfondît de longues heures, tout nu et jusqu'au cou dans les boues et dans la neige. Mais la revanche qu'il lui ménageait était si belle! Il y avait si bon feu, si bonne table, servante si accorte, et surtout maîtresse si gracieuse et si avenante dans la maison qui s'ouvrit enfin pour lui :

Renaud n'était si neuf qu'il ne vît bien
Que l'oraison de monsieur saint Julien
Ferait effet et qu'il aurait bon gite.

Le saint ne fit pas les choses à demi; il était un peu le patron de la bonne chère et des amoureux, nous vous l'avons déjà dit, et nous vous le ferons mieux voir encore tout à l'heure. Il fit donc à son protégé large part de bombance et d'amour :

Conclusion que Renaud, sur la place,
Obtint le don d'amoureuse merci.

Pendant ce temps, nos trois voleurs, qui avaient ri de saint Julien et de son oraison, étaient pris, jugés, pendus, ou pour mieux dire, en nous servant de l'heureuse expression du poëte, n'étaient plus qu'un « *trio branché.* »

Après cela, doutez de la puissance
Des oraisons. Ces gens gais et joyeux
Sont sur le point de partir leur chevance,
Lorsqu'on les vient prier d'une autre danse.
En contre échange, un pauvre malheureux
S'en va périr selon toute apparence,
Quand sous la main lui tombe une beauté
Dont un prélat se serait contenté.
Il recouvra son argent, son bagage,
Et son cheval et tout son équipage;
Et grâce à Dieu et monsieur saint Julien,
Eut une nuit qui ne lui coûta rien.

Les voleurs, quoique se moquant volontiers de l'oraison du saint, savaient

pourtant commenter à leur manière la fameuse locution *avoir l'hôtel saint Julien*. Ils lui donnaient un sens contraire à celui que lui donnaient les pèlerins. Pour ceux-ci, on entendait par là trouver un bon gîte et échapper aux voleurs; pour nos drôles, par une interprétation tout opposée, c'était trouver une bonne proie, quelque niais sans défense et facile à détrousser. Les filles de mauvais lieux ne s'exprimaient pas non plus autrement quand il s'agissait pour elle d'un ribaud à qui accorder le *déduit*, ou surtout de quelque pauvre galant à plumer après l'avoir fait boire. Mabile, l'une de ces prostituées de Provins si fameuses au XIIIe siècle, selon le proverbe, et qui logeait justement dans la rue des P......, dont le nom scandaleux s'est conservé jusqu'ici dans la ville des roses, Mabile, l'héroïne gaillarde d'un fabliau de Courtois d'Arras, s'était bien vantée d'avoir ainsi l'*hôtel Saint-Julien* aux dépens de Boivin Provins; mais le drôle était plus fin qu'elle, et il avait juré de l'avoir aussi. Il se laissa bien héberger, dorloter à l'aise, ne donna pas un denier, sauva même sa bourse que guignaient Mabile et ses femmes, et bien mieux, échappé de leurs griffes, il s'en alla tout conter au prévôt, qui lui donna dix sous pour son conte et sa dénonciation. C'était avoir doublement l'hôtel saint Julien. Legrand d'Aussy a donné de ce fabliau une analyse assez ingénieuse, mais il a eu le tort de manquer d'audace et d'en dénaturer le caractère, sous prétexte d'en atténuer le scandale. De Mabile, qui est une prostituée dans le fabliau, il fait une couturière dans son analyse, ce qui n'est pas la même chose, bien que la différence entre les deux métiers ne fût pas déjà bien grande. Avant de vous faire lire ce curieux conte, nous vous devions cet avertissement, que Legrand, du reste, a lui-même donnée en note :

« Qui veut ouïr l'aventure de Boivin, qu'il approche et m'écoute. Il pourra se vanter de la savoir au vrai, à moins qu'il ne bouche ses oreilles pour ne pas m'entendre.

» C'étoit un maître ribaud et un coquin bien adroit que ce Boivin : Provins n'en avoit pas deux comme lui. Un jour il lui prit envie, pendant le temps de la foire, de jouer un tour de son métier. Depuis un mois, il avoit exprès laissé croître sa barbe. Il prit une cotte, un surcot et une chape de bure grise, une coiffe de burat, de gros souliers bien épais, avec une grande bourse de cuir dans laquelle il mit douze deniers qui composoient tout son avoir, et, pour mieux ressembler à un vilain, il s'arma d'un aiguillon.

» Ainsi équipé, le drôle alla dans une rue détournée, vis-à-vis de la maison d'une certaine Mabile, couturière fort renommée et qui avait chez elle plusieurs ouvrières. Le long du mur étoit une souche, Boivin s'y assit, mit son aiguillon par terre, et, le dos un peu tourné aux fenêtres de Mabile, sans paroître s'occuper d'elle, il commença, d'un air fort affairé, à se parler ainsi :

« Çà, puisque nous voilà hors de la foire et dans un endroit tranquille, fai-
» sons un peu notre compte. D'abord j'ai reçu, pour un de mes bœufs, trente-

» neuf sous, j'en ai reçu dix-neuf pour un autre ; sur quoi il faut défalquer » douze deniers que j'a donnés à Giraut qui me les a fait vendre. Dix-neuf et » trente-neuf, ça fait..., ça fait... Morbleu! si j'avois ici des fèves ou des pois » pour compter, je le saurois bien vite. Dix-neuf et trente-neuf... Oh! je me » rappelle que Sirou m'a dit que c'étoit cinquante. Item pour deux setiers de » blé pour ma jument, mes cochons et la laine de mes agneaux, cinquante » autres sous. Cinquante et puis cinquante, et puis dix-neuf et puis trente-neuf, » ça fait bien tout justement cent, cent sous, c'est comme qui diroit cinq » livres..... n'est-ce pas une, deux, trois..... »

» Et tout en parlant ainsi, Boivin faisoit sonner ses douze deniers ; il les prenoit à plein poing, les tiroit de sa bourse, les y remettoit : on eût dit qu'il avoit à compter un trésor.

» Les filles, au bruit, étoient accourues à la fenêtre, et elles avoient appelé Mabile. « Chut! leur dit celle-ci, ne l'interrompez pas, il faut nous amuser » du vilain, et nous régaler aujourd'hui à ses dépens. Laissez-moi faire. »

» Mabile étoit l'une des commères les plus fines et les plus adroites dont vous ayez jamais ouï parler; mais elle ne savoit pas avoir affaire à un matois bien autrement rusé qu'elle encore. Le pendard, feignant toujours de n'être occupé que de son compte, qu'il embrouilloit exprès à chaque moment, répétoit sur ses doigts, d'un air imbécile: « Dix-neuf, et puis trente-neuf, et puis cent, et puis cinquante... » Enfin, au bout de quelque temps, comme s'il n'eût pu se dépêtrer d'un compte aussi embarrassant, il s'écria avec un soupir :

« Ah! si j'avois ici ma douce nièce Mabile, la fille de Tiece, ma sœur! Elle » avoit de l'esprit celle-là. Quelle consolation ce seroit pour moi, à présent que » j'ai perdu ma femme et mes enfants. Elle m'aideroit dans mon ménage ; je » lui aurois donné un bon mari, et après moi tout mon bien. Mais elle s'est en- » fuie, la mauvaise, et m'a planté là. »

» En parlant ainsi, Boivin sanglotoit douloureusement, et il s'écrioit de nouveau : « Ah! Mabile, ma douce nièce Mabile! »

» Mabile, qui n'avoit pas perdu un mot de tout ce soliloque, crut qu'il étoit temps de profiter de la confidence. Elle descendit dans la rue. « Prud'homme, » dit-elle, excusez-moi si je vous interromps ; mais vous ressemblez si fort à » un oncle que j'ai, qu'il ne m'a pas été possible d'y tenir. Dites-moi un peu » votre nom et votre village, s'il vous plaît. » Boivin répondit qu'il s'appeloit Foucher de la Brousse ; puis regardant la couturière avec un air d'étonnement, il ajouta : « Mais vous-même, damoiselle, je suis bien trompé si vous n'êtes pas » Mabile, ma nièce. »

» A ces mots, Mabile feint de se pâmer, et tombe assise sur la souche ; un moment après elle se relève et s'écrie : « Dieu m'a donc accordé enfin tout ce que » je demandois. » Alors elle se jette au cou de Boivin, le serre dans ses bras,

lui baise les yeux et la bouche, et semble ne vouloir jamais se lasser de l'embrasser. « Douce amie, reprend le ribaud, c'est donc véritablement toi? —
» Oui, sire, c'est la fille de votre sœur Tièce. — Ah! belle nièce, tu es cause
» que j'ai eu pendant longtemps bien du chagrin; mais je te pardonne puisque
» te voilà retrouvée. » Et mes deux hypocrites de s'embrasser de nouveau, en larmoyant chacun de leur côté.

» Les filles admiroient de la fenêtre l'adresse avec laquelle Mabile jouoit son personnage. Elles voulurent la seconder et descendirent dans la rue pour lui demander si l'honnête homme à qui elle témoignoit tant d'amitié étoit de sa connoissance. « De ma connoissance, damoiselles! Eh! c'est mon oncle Foucher,
» le propre frère de ma mère Tièce.— Quoi, dame! votre oncle Foucher dont
» vous nous avez tant de fois parlé? — Oui, vraiment, lui-même. — Certes,
» vous devez être bien glorieuse; car si une nièce comme vous lui fait honneur,
» entre nous, il est bien taillé pour vous en faire aussi. » Alors les donzelles
» vinrent l'une après l'autre, avec une révérence, embrasser Boivin. « Mais ne
» restez donc pas plus longtemps dans la rue, bel oncle, lui dirent-elles, entrez,
» c'est ici pour vous *l'hôtel Saint-Julien*, et nous vous y recevrons comme vous
» le méritez. » En même temps, elles le prirent par-dessous le bras pour le conduire dans la maison. Au milieu de tout ceci, il affectoit un air niais qui vous eût fait pâmer de rire. Les fillettes avoient beaucoup de peine à s'en empêcher; elles lui tiroient la langue par derrière en se moquant de lui, mais encore une fois, le plus sot dans cette aventure n'étoit en aucune façon celui qui le paroissoit.

» Aussitôt qu'il fut entré, Mabile appela Ysanne, l'une des ouvrières, pour lui commander un bon dîner. « Avez-vous de l'argent à me donner? répliqua celle-ci,
» je ne possède pas une maille. — Va toujours, reprit Mabile, et mets en gage,
» s'il le faut, nos surcots et nos couvertures. C'est aux dépens de ce vilain que
» nous nous régalons, avant le soir il aura tout payé. » Ysanne courut donc chez l'usurier chercher de l'argent, et revint avec deux oies et deux chapons gras. Toute la maison aussitôt se met en œuvre pour les apprêter. L'une les plume, l'autre fait du feu, celle-ci tourne la broche, celle-là met la table, tandis qu'un autre va quérir du vin.

» Mabile, pendant ce temps, tâchoit d'amuser son hôte. « Bel oncle, comment
» se porte ma tante? Et mes petits cousins, ils doivent être bien grandis depuis
» que je ne les ai vus. — Ah! belle nièce, j'ai manqué de mourir de chagrin;
» Dieu me les a tous pris. Je suis tout seul à présent, et ce n'est plus que de
» toi que je peux attendre ma consolation. — Que m'avez-vous dit là bel oncle?
» Hélas! je m'en doutois qu'il devoit m'arriver malheur; j'ai rêvé de morts cette
» nuit. » Et alors elle se mit à pleurer. « Bon, bon, les morts sont morts, lui
» dit Ysanne, il faut les laisser et rire avec les vivants. Allons, dame, lavez et

» mettez-vous à table, le dîner est prêt; quand vous aurez bu, vous aurez de » quoi faire des larmes. »

» Boivin feint de s'extasier quand il voit le repas qu'on lui a servi. Il déclare que ce n'est pas son intention de causer à sa nièce pareille dépense; et, comme s'il vouloit s'en charger, il feint de porter sa main à sa bourse pour en tirer douze deniers. La nièce l'arrête en protestant que c'est lui faire insulte. Elle avoit pour projet de l'enivrer et de lui escamoter alors la bourse entière. Dans ce dessein, elle le fait boire copieusement; mais le ribaud possédoit une tête à l'épreuve; il avala gaiement toutes les rasades que lui versent les filles, sans seulement en paroître moins altéré.

» Quand Mabile voit qu'elle ne peut, par cette voie, réussir à le voler, elle en emploie une autre. En faveur de sa parenté, elle veut le régaler de *l'hôtel Saint-Julien* qu'on lui a promis.

» Je n'ai pas besoin, ajoute Legrand d'Aussy, qui comme nous a préalablement dit à ses lecteurs ce qui se cache sous ce mot de débauche clandestine, je n'ai pas besoin d'expliquer ici le sens de cette expression, qu'on a déjà vue employée ailleurs. Ysanne est chargée de la commission, qui chez l'auteur est décrite avec toutes ses circonstances; mais il est recommandé tout bas à la députée de profiter du premier moment où le vilain s'oubliera, pour lui couper les cordons de sa bourse. Celui-ci, plus fin qu'elle, les coupe lui-même, sans qu'il y paroisse, par-dessous sa chape, et il cache la bourse dans son sein.

» Quand il rentre, Mabile, qui voit les deux cordons pendants, et qui croit la bourse escamotée, va pour la redemander à Ysanne. Celle-ci proteste qu'elle n'a rien vu; Mabile l'accuse de fripponnerie; elles se disent des injures et se battent. Boivin, de son côté, se plaint de ce qu'on l'a volé. Tout ce qu'il y a de gens dans la maison prend parti pour ou contre Mabile; le combat devient général; on crie, on jure, on s'arrache les cheveux; les tisons, les meubles volent à la tête, c'est un vacarme si effroyable que les voisins et les passants accourent au bruit, et qu'ils sont obligés de frapper sur les combattants pour les séparer. Quant à Boivin, après avoir joui de ce spectacle, il va conter son aventure au prévôt, qui le soir en divertit à table ses amis, et lui donne dix sous. »

Quelquefois au lieu de *l'hôtel Saint-Julien*, expression si singulièrement parodiée dans ce fabliau du ribaud et de Mabile, on disait *l'hôtel Saint-Martin* pour désigner qu'on tenait bon gîte, bonne table, et... le reste; les ivrognes surtout préféraient cette variante, saint Martin étant leur patron bien mieux encore que saint Julien.

Saint Martin boit le bon vin,
Et laisse l'eau courre au moulin,

comme disait au XVI[e] siècle, d'après le dicton populaire, Gabriel Meurier dans

son *Trésor des sentences*. Le roman de *Flores* et de *Blanchefleur* dit la chose franchement, et montre sans détour qu'avoir *l'hôtel Saint-Martin*, c'était se bien gorger au cabaret, avoir franche lippée, ample repue :

> Sovent dient par le bon vin
> Que ils ont l'ostel saint Martin.

Avait-on eu joyeuse aventure avec quelque joyeuse commère? avait-on bien trompé, bien rossé quelque mari jaloux qui s'en allait cocu et content, on ne se faisait pas faute de la bienheureuse locution ; c'est encore saint Martin qui endossait la bonne fortune sous son benoît patronage. Les deux clercs du conte de *l'Anneau*, si gaillardement écrit par Jean de Boves, n'ont, au dénoûment de l'aventure, de reconnaissance qu'au révérend patron. Leur seule pensée, c'est de dire merci à Dieu et à saint Martin. Leur action a bien été quelque peu libertine et profane. Pour se venger du meunier Gombert, qui a fait main basse sur le blé qu'apportait Martin, et sur la jument que montait Thibault, ils ont un peu trop gaillardement pris leur revanche en nature, Thibault sur la fille, Martin sur la femme du manant ; n'importe, la vengeance consommée à la grande confusion du meunier, qui, par-dessus le marché, reçoit de bons horions, le matin venu, aux félicitations qu'ils s'adressent se mêle le nom du saint dont l'intercession leur a donné cette vengeance et cette bonne nuit ; et le conteur Jean de Boves ne croit pas pouvoir mieux finir le conte qu'en disant sans pitié pour le pauvre meunier : « *C'est ainsi qu'ils eurent à ses dépens l'hôtel Saint-Martin.* »

Sous le patronage et sous l'invocation de saint Julien, — car c'est à lui que nous devons nous arrêter bien plus qu'à saint Martin dont nous avons déjà dit tout ce que nous devions dire, — s'ouvrirent par tout le monde chrétien des refuges hospitaliers, des asiles de charité. C'était le saint des pauvres par excellence, le patron des égarés. A Paris, dès le VI[e] siècle, un asile s'était ouvert sous son nom, asile bien humble, pauvrement meublé, presque malsain, car les eaux de la Seine, alors mal contenues, en battaient les murailles et y infiltraient leur humidité. Les évêques y venaient loger pourtant, comme pour mieux donner l'exemple de l'humilité, et pour que le pauvre ne dédaignât pas ces gîtes où eux-mêmes ne craignaient pas de venir poser leur tête. En l'an 580, quand Grégoire, le saint évêque de Tours, vint à Paris pour les affaires de son église, c'est là qu'il descendit et qu'il prit gîte, s'y soumettant à toutes les austérités. « Il y logeait dans une cellule, il y dormait dans la cour et sur les dalles du parvis. » Après les pauvres y vinrent les étudiants qui sont des pauvres aussi et des pèlerins, pauvres demandant le pain de la science, pèlerins s'aventurant sur le chemin du savoir. Quand ils y affluèrent en plus grand nombre, l'hospice dut s'agrandir. C'est alors qu'on éleva son église, précieux joyau de l'art gothique, et que l'on construisit les bâtiments qui longeaient la rue Ga-

lande. C'était dans la dernière partie du XIIIe siècle, époque où la foi et la charité furent une révélation pour l'art, ainsi que le prouvaient le style de l'édifice et le caractère d'un petit bas-relief, dernier débris qui eût survécu dans ces derniers temps à toutes les merveilles du charitable asile. Il représentait justement la scène que la *Légende dorée* vous a racontée tout à l'heure. On y voyait le saint rayonnant de la plus naïve et de la plus suave bonhomie, sa femme, au visage plus épanoui encore, puis, auprès de sa cellule, dont les murailles trempent jusque dans l'eau, le mendiant auquel Julien porte secours et dont le front nimbé prouve qu'il n'est autre que Jésus-Christ lui-même sous les haillons d'un mendiant. C'est ainsi en effet que procédaient ces pieux récits, comme M. Maury l'a si bien fait remarquer. « Dans les légendes, dit-il, qui ont avec celle-ci beaucoup d'analogie, la métaphore mal comprise se trahit encore. Nous voulons parler de ces pauvres, de ces mendiants qui se présentent à des saints qui les ont pieusement assistés, mendiants qui étaient Jésus-Christ en personne, récits touchants destinés à traduire d'une manière plus sensible et plus frappante le précepte évangélique. »

M. Didron, qui a été l'un des premiers à défendre les restes du vieil hospice, et à s'indigner contre l'édilité parisienne qui laissait le rare bas-relief dont nous venons de parler servir d'appui à la fenêtre d'un mécanicien, M. Didron, le savant archéologue et l'habile écrivain, a précisé mieux que personne quel était le caractère de l'hospice ouvert à Paris dès les premiers temps du moyen-âge sous le nom de Saint-Julien-le-Pauvre, et qui, ne dérogeant jamais au but de sa fondation, resta, jusqu'à ces derniers temps, sous la dépendance de l'Hôtel-Dieu de Paris, dans le ressort de l'administration générale des hospices.

« A Paris, dit M. Didron, en face de la cathédrale, de l'autre côté du fleuve, et hors de l'île occupée par la cité, furent élevés, aux époques primitives de notre histoire, des bâtiments civils et une église dédiée à saint Julien le Pauvre; c'était un *hospitium* dans toute l'étendue étymologique du mot, une auberge, un caravansérail comme on en voit en Orient, et où l'on recevait pour rien tous les étrangers. Or, les étrangers de ce temps, comme encore ceux d'aujourd'hui, pour la plupart du moins, c'étaient de jeunes voyageurs poussés hors de leur patrie par les inquiétudes du cœur et les curiosités de l'esprit. Ils allaient à Jérusalem, centre de la croyance; à Paris, centre de la raison, pour s'échauffer ou s'instruire, pour remplir les vides de l'âme ou de l'intelligence. A toutes les époques de notre histoire, Paris a été une effluve de lumière où sont venues s'éclairer les plus grands hommes du moyen-âge. Il fallait à tous ces pèlerins de la science un pied-à-terre assuré et calme où ils pussent se délasser et vaquer à leurs sublimes affaires.

» Julien l'Hospitalier donna son nom à cet asile. Auberge pour les étrangers qui venaient quêter de la science, auberge pour les étudiants qui venaient s'ins-

truire, c'était en même temps un hospice pour ces voyageurs qui étaient souvent malades de fatigue et toujours de pauvreté. Qui dit étudiant dit pauvre, comme M. Michelet le prouve excellemment l'histoire en main; qui dit voyageur dit malade. Pour les nécessités du corps, le bâtiment de Saint-Julien se fit hospice, il se fit école pour les besoins de l'âme.

Cela dit, M. Didron ajoute un curieux paragraphe duquel il ressort clairement que nous avons bien fait d'admettre les écoliers parmi nos personnages, à titre de débauchés d'abord, d'hôtes effrénés des tavernes, en dépit des défenses du prévôt, déjà constatées, et de certaine charte du cardinal Pierre portant la date de l'an 1402, *pro fundatione collegii sanctæ Catharinæ Tolosanæ « ne scolaribus detur occasio tabernandi et se distrahendi ab exercitio studiali;* » ensuite à titre de pauvres, puisqu'en effet allant sur les brisées des mendiants, ils prennent pour patron le même saint, pour asile le même gîte, l'hospice Saint-Julien. Ce que nous savions sur la misère des pauvres *capettes* de Montaigu, réduits à l'ordinaire de la trentième partie d'une livre de beurre, de la moitié d'un hareng, et d'une pomme cuite par jour; sur la mendicité des élèves du collége de Navarre, qui s'en allaient criant par les rues : « Du pain, du pain, pour les pauvres écoliers de madame de Navarre; » enfin, sur la masse des étudiants de Paris, qui chaque matin faisait sa provende des miettes tombées de la table des Chartreux du *Diable Vauvert;* tout cela nous avait déjà donné beaucoup à penser sur le rapport de la vie de l'écolier avec celle du pauvre au moyen âge, et sur l'identité presque complète de ces deux existences misérables. Mais voyant le même patron, saint Julien, adopté par les uns et les autres, et la communauté de misère réellement consacrée par cette invocation commune, il n'y a plus eu de doute pour nous; du pauvre à l'écolier, il n'y a plus eu que la différence du savoir. D'un côté, soif, faim, haillons dans l'étude, de l'autre, même pénurie dans le vagabondage. Mais pour les uns, les écoliers, espoir de puissance et de dignités magistrales achetées au prix de la maigreur et des veilles; pour les autres au contraire, les mendiants, perpétuité de misère et d'ignominie, méritée par l'endurcissement dans la paresse et dans le vice. L'écolier partait comme le pauvre, de l'hospice de Saint-Julien, mais s'il était studieux, il s'en allait siéger enfin en Sorbonne; le mendiant allait finir dans les fanges des *cours des Miracles :*

« Partout durant le cours du moyen âge, dit M. Didron dans le paragraphe annoncé tout à l'heure, partout à côté d'un hôpital s'élevait une école; ainsi, dans la grande ville de Reims, l'école et l'hôpital étaient abrités sous les ailes de l'immense cathédrale. Dieu bénissant les affligés avec la main droite, tandis que de la gauche il tient un livre qu'il montre et qu'il ouvre à tous, est le type constant sous lequel est représenté Jésus-Christ, l'auteur et la personnification divine du christianisme. Mais Paris c'est une capitale, c'est une de

ces villes où toutes choses abondent, fourmillent et se multiplient. Déjà la Cité avait son hospice et son évêché, il fallait aussi que cette partie de la ville qui s'étend de la montagne Sainte-Geneviève à la Seine, et où fut plus tard l'Université, eût son école et son hôpital. Ici les deux établissements furent réunis en un seul et concentrés dans Saint-Julien. L'école séculière ou de Saint-Julien avoisinait celle de la Cité, ou de l'évêché, qui était l'école ecclésiastique; la première touchait la seconde, pour ainsi dire, et n'en était éloignée que du jet d'une pierre, par un petit bras de la Seine. A ce titre, elle devait être sa rivale; ce maigre filet d'eau fut comme un abîme qui les sépara. « L'étude de la théologie demeura à l'évêché, dit Félibien dans son *Histoire de Paris*, mais les humanités et la philosophie, qui occupaient le plus grand nombre d'étudiants, se faisaient à Saint-Julien, d'où elles s'étendirent plus haut. Jusqu'en 1525 se firent à Saint-Julien l'élection du recteur de l'Université et l'élection des intrants qui choisissaient ce recteur. » Le roi de la science venait donc prendre à Saint-Julien possession de son domaine, comme les souverains sont sacrés sur le trône, avec la couronne et l'épée du plus grand et quelquefois du premier roi d'une monarchie. »

Cet hospice de Saint-Julien n'était pas le seul qui s'ouvrît à Paris aux pèlerins et aux pauvres; il y avait encore celui de Saint-Jacques de l'Hôpital, ou aux Pèlerins, comme Dubreul l'appelle, et celui de la Trinité, vastes hôtelleries de charité où tout passant n'ayant pas d'ami qui pût le recevoir dans Paris trouvait à s'héberger gratuitement, aux frais des âmes dévotes qui avaient doté et renté ces maisons.

L'hôpital de Saint-Jacques, s'il fallait en croire Claude Fauchet, eût daté de Charlemagne, qui avait une grande piété pour cet apôtre, mais il est plus certain encore que si l'église remontait à cette époque, l'hospice datait tout au plus de la première moitié du XIV[e] siècle.

« En l'an de grâce 1317, plusieurs notables et dévotes personnes, dit Jacques Dubreul, qui avoient fait le voyage de Saint-Jacques, muez de dévotion, délibérèrent entre eulx d'édifier une église et un hospital, en la grand'rue Sainct-Denys, près la porte aux Paintres, à l'honneur de Dieu, de la vierge Marie, et du benoist apostre monsieur saint Jacques, pour loger et héberger les pèlerins passans, allans et retournans de leur voyage, et d'y fonder quatre chappellains et quatre clercs pour faire le service divin, tel qu'il seroit advisé et ordonné. Et en la fin de ladite année, lesdits confrères pèlerins acquirent de leurs propres deniers le pourpris depuis l'hostel d'Ardoise (*d'Artois*), dans la rue Saint-Denys, proche de la rue au Cigne, jusques au coin de la rue de Mauconseil, et partie d'icelle rue jusques au coin de la rue de Merderet, tant de longueur que de largeur, pour édifier ladite église et hospital, le cloistre, les salles, logis des bénificiers et gens d'église. »

Le porche de l'église était décoré, entre autres statues, de celles qu'on a déterrées il y a quelques années, et qui servent aujourd'hui d'enseignes monumentales à un magasin de nouveautés. Entre toutes se distinguait l'image de saint Jacques, placée dans la partie du portail qui faisait justement face à la rue aux *Oües* ou aux *Oies*, rue aux succulents parfums, car les broches des plus fameuses et des plus infatigables rôtisseries y tournaient incessamment, renvoyant jusqu'à la rue Saint-Denis et jusqu'à la statue du saint, quelques chaudes bouffées de la flamme odorante qui dorait leurs rôtis. Aussi, ce carrefour de Saint-Jacques de l'Hôpital était-il célèbre pour les gourmets de ce temps-là; c'était à qui viendrait y humer le fumet des bons morceaux pour se préparer à les savourer, ou bien pour se dédommager de ne pouvoir y mordre. On disait d'un fin gourmet : « *Il est comme saint Jacques de l'Hôpital, il a le nez tourné à la friandise*, » plaisanterie des gabeurs du temps qui est restée proverbe. Mais en cela, voyez le malheur, et comme le basard est parfois ironique; les gens qui étaient le plus à même de humer ces émanations culinaires et de se donner de l'appétit en les savourant, étaient ceux-là même qui ne pouvaient tâter des gras morceaux dont ils étaient les avant-coureurs pleins de promesses; c'étaient nos pauvres et nos pèlerins.

L'hôpital de la Trinité était de même situé dans la rue Saint-Denis, mais à une plus grande distance de cette rue aux Oües, *via ad aucas vel ocas*, qui devait donner à nos pèlerins de si vives tentations de gourmandise.

Comme celui de Saint-Julien, comme celui de Saint-Jacques, cet hôpital devait, selon l'intention de ses fondateurs, servir d'asile aux pèlerins et aux pauvres, mais seulement toutefois à ceux de ces gens-là qui étaient attardés et qui n'avaient pu entrer dans Paris avant que les portes en eussent été fermées, car en 1202, année de sa fondation, l'endroit où il fut bâti était encore hors des murs, tout près de la porte aux Paintres et d'une croix nommée *Croix de la royne*, qui lui fit donner à lui-même le premier nom qu'il porta :

« En l'an 1202, dit encore Jacques Dubreul, il y eut deux nobles hommes, l'un nommé Wilhem Escuacol, qui est un nom allemand et vaut autant Wilhem que Guillaume en notre langue, et Jean de la Passée, frères charnels de mère seulement, lesquels voyant que plusieurs pauvres pèlerins, pour être arrivez tard, ne pouvoient entrer en la ville et estoient contraints coucher sur la terre, achetèrent deux arpents d'une pièce tenant à la *Fontaine la royne*, hors Paris, pour estre lors la porte d'icelle ville au lieu que nous appelons maintenant la porte aux Paintres... Ils commencèrent à y bastir un hospital, et entre autres choses, une fort belle grande salle haute du rez-de-chaussée de trois ou quatre toises, afin de la rendre moins humide pour loger lesdits pauvres..... Belle grande salle de deux toises et demy de long et six toises de large, fondée sur grandes arcades, fermée à croix possiers, le tout de pierres de taille. »

Pour administrer saintement cette maison, on avait fait venir trois religieux de l'abbaye d'Hermières, de l'ordre de Prémontré; on les avait bien logés dans une maison « manable » bâtie exprès pour eux, on les avait richement rentés; mais, en dépit de ces avantages, ils n'avaient pas tardé à se départir du but pieux des fondateurs. « Plus enclins à leur particulier qu'à la charité, tant spirituelle que corporelle, dit Dubreul, ils auraient peu à peu délaissé ladite hospitalité. » L'hospice alors fut tout à fait désert; les pèlerins, qui n'avaient jamais dû y venir de bien bon cœur, les auberges, même les plus misérables, ayant toujours eu plus d'attraits pour eux, en oublièrent tout à fait le chemin. Que firent alors nos religieux? A quel usage destinèrent-ils la grande salle construite pour être le dortoir de tous ces passants sans abri? Ils en firent une salle de spectacle, ils la louèrent aux *confrères de la Passion*, « pour y faire jouer par personnages aux jours de festes quelques histoires, tant de ladite Passion qu'autres concernant le christianisme. » Quelque pieux que fussent les sujets de ces spectacles, les installer dans cette maison vouée à l'hospitalité, c'était au moins une profanation. François Ier la fit cesser en 1544. S'occupant alors de la police générale des pauvres de la ville et des faubourgs, « pour esviter l'inconvénient des maladies contagieuses, » il trouva que parmi ces gueux qu'il cherchait à classer et à loger, « il y avoit une grande multitude d'enfants en bas âge, lesquels, pour l'impuissance de leurs père et mère, n'estoient instruits en la religion catholique ny mis en mestier, de façon qu'estans parvenus à l'âge, ils devenoient *cagnardiers* et coupeurs de bourse. » Il fallait un asile pour toute cette marmaille dangereuse, on y avisa, et c'est l'hôpital de la Trinité qui fut choisi. On fit mieux que de les y loger, on les y instruisit, et chacun dut y apprendre un métier. De pauvres compagnons « de divers métiers » les prenaient en apprentissage. Ils venaient là gagner leur franchise « à demeurer quelques années en de petites maisons basties tout à l'entour d'une grande cour, pour sujet en l'enclos dudit hospital. »

L'hospice était ainsi à peu près ramené au but philanthropique de ses fondateurs; ce n'était plus une hôtellerie de vagabonds, c'était mieux : c'était une maison de secours et d'enseignement, c'était l'hôtel saint Julien des gens de métier; leurs enfants y trouvaient refuge et instruction. M. Charles Louandre, dans son article *Du travail et des classes laborieuses dans l'ancienne France*, publié par la *Revue des deux mondes* du 1er décembre 1850, nous a édifiés au mieux sur ce remarquable établissement. « L'hôpital de la Trinité, dit-il, fondé à Paris en 1545, pourrait être, même aujourd'hui, comme un véritable modèle de bonne administration. Les enfants pauvres admis dans cet hôpital étaient divisés en deux classes : les plus jeunes apprenaient à lire, à écrire, à chanter; les plus âgés apprenaient un métier, et le produit de leur travail était destiné en partie à l'entretien de l'hospice, en partie à un fonds de réserve qui

leur était remis à l'âge de vingt-cinq ans, lorsqu'ils sortaient de l'hôpital. On leur apprenait de préférence quelques métiers inconnus en France, afin d'éviter le tort que la concurrence aurait pu faire aux classes ouvrières. Cette précaution avait de plus l'avantage d'introduire dans le royaume des industries nouvelles. » Bien qu'excellente en tout point, cette institution souleva mille clameurs. Les ouvriers de Paris prétendirent qu'elle créait un atelier privilégié qui nuisait aux leurs et leur enlevait leur gagne-pain. En 1556, ils allèrent jusqu'à s'insurger contre le pauvre hôpital, « de même, dit M. Louandre, qu'ils se sont révoltés de nos jours, sur plusieurs points de la France, contre le travail des maisons religieuses ou des prisons. » Mais nous n'avons pas à nous occuper de ces questions, si intéressantes pourtant, en ce qu'elles nous montrent l'ouvrier animé de tout temps du même esprit d'opposition, criant contre les institutions mauvaises et combattant les bonnes; il nous faut vite revenir à nos hospices, et faire voir comment ils furent presque tous détournés promptement du but de leurs fondateurs, sans y être ramenés, comme celui de la Trinité, par une institution aussi hautement philanthropique.

L'hospice de Saint-Jacques s'était maintenu plus longtemps que celui de la Trinité; les religieux qui le desservaient se montrèrent plus fidèles à tenir leurs vœux, et les pèlerins à y venir prendre gîte. Souvent ils n'y passaient qu'une nuit; se couchaient de bonne heure, se levaient de même, et partaient après avoir adressé une oraison au patron Jacques ou au *potron Jaquet*, comme on disait par une altération de mots trop ordinaire au moyen âge; de là, par souvenir de ce patron qui faisait lever et prier ses pèlerins de si bonne heure, l'expression encore en usage « *se lever dès potron Jaquet*, » pour dire « se lever de bon matin. » A la fin du XVIe siècle cependant, l'hospice Saint-Jacques était tout à fait abandonné, il n'y restait que les religieux que cet abandon laissait fort à l'aise et pourvus d'une sinécure bien rentée. Louis XIV avisa à mieux employer les revenus sans emploi, il les attribua à son hôtel des Invalides.

L'hospitalité était aussi tombée bien vite en désuétude au Petit-Saint-Antoine. Dès le XIVe siècle, les religieux qu'on y avait placés, et qui, en vertu de leurs vœux, auraient dû être les hôtes dévoués des pauvres et des passants, employaient à tout autre chose qu'à les bien héberger, leur temps, leurs revenus, la viande des porcs que par privilége ils avaient seuls le droit de laisser courir et s'engraisser dans les boues de la ville, et les dîmes qu'ils allaient quêter dans les campagnes, à la façon de ces prêtres de Cybèle que nous vous avons montrés dans les temps antiques. Aussi, dès ce même XIVe siècle, Guiot, de Provins, avait-il fait justice de ces religieux de Saint-Antoine, si peu empressés à faire acte de bienfaisance et d'hospitalité, si ardents au contraire à se faire une richesse avec les dîmes qu'on leur donnait pour les pauvres. Aux

yeux du satirique, ce sont des voleurs, des *truands;* et voici comment il en parle dans un passage de sa *Bible*, que Legrand d'Aussi a mis dans un français plus accessible à tous les lecteurs : « Ce fut un matois bien adroit et bien fin que ce Durand Chapuis qui imagina les *Chaperons blancs* et qui donna des signes pour attacher à la poitrine,

Donna ! non fist les vendoit.

Il attrapa ainsi beaucoup de monde, fit bien deux cent mille dupes, et gagna considérablement d'or et d'argent.

» Eh bien ! nous avons aujourd'hui des *truands* qui emploient des moyens semblables : ce sont les moines des couvents de Saint-Antoine. Ils ont établi un hôpital qui n'a ni fonds ni revenus, mais qui, par les aumônes abondantes qu'ils ont le secret d'amasser, leur procure d'immenses richesses. Clochette en main, précédés de reliques et de croix, ils parcourent, en quêtant, non seulement la France entière, mais encore l'Allemagne et l'Espagne. Il n'y a ni foire, ni ville, ni four, ni moulin où ils n'aient une bourse pendue. Au temps des vendanges, ils vont dans les campagnes quêter le vin. Les bonnes femmes leur donnent linge, anneaux, guimpes, fermaux, ceintures, fromages, jambons, en un mot, tout ce qu'elles ont; et tout leur convient. Cette année, leurs cochons leur rapporteront cinq mille marcs, car la France n'a pas de villes et de châteaux où ils n'en nourrissent.

» Dans leur hôpital, ils ont quinze convers gros et gras; là, ils achètent et vendent : ce sont des marchands. Aussi n'y en a-t-il pas parmi eux qui ne possède cinq cents marcs; quelques uns même en ont jusqu'à mille. Du reste, chacun a sa femme ou sa mie; ils marient avantageusement leurs filles, laissent du bien à leurs enfants[1], font grande chère; mais dans tout cela saint Antoine n'est pour rien. »

Combien, quand on considère ces mauvaises mœurs et ce peu de fidélité des moines à observer les vertus hospitalières, on se sent déjà loin des temps de charité chrétienne où saint Basile et saint Jérôme, faisant de l'hospitalité le premier devoir des religieux, instituaient, pour recevoir les voyageurs et les pauvres, des *xenodocheia*, pieux asiles ouverts à l'imitation de cette cabane des voyageurs dont parle Jérémie (chap. IX, v. 2), et rappelant ces autres refuges que le roi Hircan avait établis le premier à Jérusalem. Combien sont loin tous ces hospices qui, sous ce même nom de *xenodocheia*, couvrirent tout le monde chrétien et rendirent longtemps les auberges inutiles et désertes. On en trouvait partout, et il était dit que dans chacun les frères recevraient le gîte et la nourriture, « *fratres in iis pascantur*, » comme il est écrit dans une pièce recueillie par Muratori. A Rome, il s'en était établi dès le temps des premiers papes et sous leur patronage; de même dans la Lombardie, où la venue des

barbares ne les fait pas fermer. Ils ont des habitudes trop hospitalières pour interdire ces asiles d'hospitalité, ils les protégent même. Le roi Astolf, par exemple, permet d'ouvrir un *xenodocheion* dans les dépendances de son palais, *in defensione palatii;* il accorde aussi aux religieux qui le dirigent le droit de recevoir des pèlerins une certaine rétribution, mais il défend de la percevoir double. « *Xenodocheia quæ sub defensione palatii esse videntur compositionem exigere si debuerint, non exigeant duplum.* » Détail qui nous édifie mieux que tout autre sur la nature de ces hospices, qui, de cette manière, semblent avoir été peu différents des hôtelleries publiques ; seulement, sans doute, on y était hébergé à meilleur marché, et les mauvaises mœurs n'y avaient point accès, comme dans les auberges. Ils restaient en effet toujours sous le patronage des rois, qui les donnaient en bénéfice ; et les abbés avaient mission de les visiter sans cesse.

Les lois mérovingiennes et carlovingiennes n'avaient pas moins fait que les lois lombardes pour l'établissement de ces hospices. Plusieurs avaient été fondés sous la première race, pour les voyageurs, les malades et les infirmes ; les conciles surtout avaient encouragé ces fondations, sans dispenser pour cela les particuliers de l'hospitalité qu'ils devaient aux passants, de l'aumône qu'ils devaient aux pauvres. « Les prêtres, dit le concile d'Auvergne, recommanderont aux chrétiens d'être hospitaliers, de ne refuser le gîte à aucun voyageur, d'écarter toute occasion de rapine, de ne rien vendre aux passants au-dessus du tarif du marché. Si l'on vend plus cher, les étrangers porteront leurs plaintes aux prêtres, qui ordonneront de vendre plus humainement. » Le premier concile d'Orléans recommande aux évêques de donner des aliments et des habits, autant qu'il leur sera possible, aux pauvres, aux infirmes, à ceux qui ne peuvent pas vivre du travail de leurs mains. « Que chaque cité nourrisse les pauvres habitants, dit aussi le deuxième concile de Tours ; que les fermiers, les prêtres, les citoyens, nourrissent chacun leurs pauvres. » Charlemagne et Alcuin, l'un dans ses capitulaires, l'autre dans ses lettres, renouvellent sans cesse les ordres relatifs aux hospices, à l'hospitalité, et aux aumônes dus par chaque citoyen. L'article 16 d'un capitulaire de l'an 803 est aussi formel que la loi des Burgandes citée plus haut. Il y est dit que l'hospitalité ne doit jamais être refusée aux voyageurs. L'article 35 du capitulaire de l'an 809 dit aussi qu'on doit asile à tous les voyageurs « *tam nullis quam bonis hominibus.* » Enfin, le le 75ᵉ capitulaire du livre Iᵉʳ crée des contributions régulières et canoniques, « *susceptiones regulares et canonicas*, » pour l'entretien des hôtes, des étrangers, des pauvres, dans les différentes localités, « *per loca diversa.* » Jamais on n'avait poussé plus loin la charité envers les étrangers et fait plus pieusement concurrence aux hôtelleries. Aussi pensons-nous qu'elles étaient fort rares à cette époque, et que celles qu'on trouvait à longues distances sur les routes

étaient presque toutes désertes. Aussi Charlemagne se soucie-t-il peu d'en parler dans ses capitulaires, non plus que des tavernes. Il se préoccupe pourtant de celles-ci dans l'article 16 de son capitulaire de l'an 806; il déclare que le tavernier qui, ayant acheté du vin à bas prix, *medico pretio*, le vend plus cher, fait un gain honteux, mais il pousse l'indulgence jusqu'à ne point stipuler de punition contre cette fraude.

Alcuin, dans une de ses lettres, parle des *xenodocheia*, c'est-à-dire, des hospices, *id est hospitalia*, pour les pauvres et les voyageurs, et il les recommande au zèle et aux aumônes des évêques. Théodulphe fait de même dans l'article 25 de son *capitulare ad presbyteros :* « Il est recommandé aux prêtres d'aimer l'hospitalité, et de ne la refuser à personne. Que tous ceux qui la pratiquent sachent qu'ils reçoivent Jésus-Christ dans la personne de leurs hôtes. » Puis s'adressant à des gens qui ne doivent être autres que des hôteliers, ayant l'habitude assez peu confiante et charitable de faire payer l'hôte avant de lui laisser franchir leur seuil, Théodulphe ajoute : « Il y a de l'inhumanité et de la barbarie à ne pas accueillir un étranger avant qu'il ait payé le prix de son logement, et à faire, pour acquérir un bien terrestre, ce que le Seigneur nous a ordonné d'accomplir pour gagner le royaume des cieux. »

Dans la pétition adressée par les moines de Fulde à Charlemagne contre un abbé Ratgaire et contre ses continuelles violations de tous les principes monastiques, l'hospitalité et le soin des pauvres passent au premier rang des choses à rétablir dans le monastère dépossédé un instant des pieux usages. « Que l'hospitalité antique ne soit pas mise en oubli, est-il dit dans cette supplique conservée au chapitre XXXII du livre III des *Antiquités de Fulde*, par Christophe Bower, mais qu'on reçoive tous les étrangers honorablement, et avec toute l'humanité requise; et lorsqu'il en viendra un grand nombre à la fois, comme le jour de la fête de notre patron saint Boniface, qu'on prenne des mesures pour le logement et la nourriture de tous. » Ce qui regarde les pauvres et les pèlerins impose des soins et une charité plus dévouée encore : « Qu'on ne néglige pas de recueillir les pèlerins et de leur laver les pieds; mais qu'on reçoive miséricordieusement tous ceux qui se présenteront, et que tous les frères s'occupent de leur laver les pieds, suivant la règle et la coutume de nos prédécesseurs. » Cette coutume de laver les pieds aux pèlerins, que la tradition évangélique avait transmise comme un devoir, fut longtemps observée. Dans quelques monastères, on allait jusqu'à préparer un bain pour le pauvre qu'on y recevait. Ce fait de charité raffinée a sa preuve dans une fort curieuse anecdote racontée par Notker le Bègue, et qui est en même temps un précieux document pour l'histoire des divers idiomes parlés en Allemagne au IXe siècle. Le fragment de Notker est ainsi traduit à la page 89 du tome Ier de l'*Esprit des journalistes de Hollande* (1772) :

« Un Gallo-Franc qui passait sa vie à contrefaire l'estropié demanda asile au couvent de Saint-Gall, dont l'abbé ordonne qu'on lui prépare un bain et qu'on lui fasse présent d'un habit. Le mendiant entre au bain, et le trouvant trop chaud, s'écrie : « *Calt, calt est!* » Par malheur *calt*, qui, dérivé de *calidum*, signifiait *chaud* en langue romane, voulait dire *froid* en tudesque. « Si c'est trop froid, répondit l'hospitalier, il est facile d'y remédier. » Et il verse dans la cuve un seau d'eau chaude. « *Eya! mi calt est! mi calt est!* » s'écrie le Gallo-Romain. — « Quoi! c'est encore trop froid! » dit l'hospitalier. — « *Eya mi calt est, calt est!* » A ces mots, le moine jette un chaudron d'eau bouillante sur le malheureux Gallo-Franc, et celui-ci, oubliant son rôle, saute hors du bain et s'enfuit. »

Soit négligence, soit misère, et partant impossibilité de subvenir aux dépenses qu'ils imposaient, ces usages d'hospitalité se perdirent peu à peu. Les moines n'ont guère avoué que la misère qui les justifiait et qui les faisait plaindre. « Aujourd'hui, dit le Loup de Ferrières, qui, lui du moins, avait raison, car il écrivait après une des invasions des Normands, aujourd'hui presque tous nos biens sont dévastés, ou nous ont été ravis...... Nous éprouvons une incroyable pénurie;..... nous n'accordons plus aux pèlerins l'hospitalité publique tant recommandée par les constitutions des anciens rois. Nos serviteurs à demi nus souffrent de la faim et du froid. Les malheureux, les vieillards et les infirmes ont cessé d'être secourus. »

Une des charges d'hospitalité qui dut se maintenir plus longtemps, c'était celle qu'on appelait le droit d'*albergagium*, droit en vertu duquel les prêtres et les moines étaient tenus d'héberger les soldats. On conçoit pourquoi il dut survivre aux autres : celui à qui on l'eût refusé aurait eu la force pour l'exiger. En 1235, selon le *Gallia christiana*, il était encore en vigueur en Angleterre.

Ce même droit d'*albergagium*, d'*albergium* ou même d'*albergum*, le seigneur l'avait dans la maison de son vassal. On l'appelait encore droit de gîte, *jus gisti ac procurationis*, ou bien, comme on lit dans une charte de Louis le Gros de l'année 1111, *usualis et consuetudinaria hospitatio*, et c'est par lui que, comme l'a dit Eutrapel en son conte *Du temps passé et présent*, que « estoit en la puissance du gentilhomme chevaucher cent lieues sans qu'il lui en coustat pas la maille, et se tenoit bien heureux, celui qui le hébergeoit et logeoit. » Ce mot d'*albergium* venait de l'ancien allemand *hereberga*, ou, selon Grimm, *heri-pergâ* qui signifie *château*, et nos mots *hesberger*, *esberge*, puis *auberge*, en viennent. En Allemagne, comme vous voyez, sur la foi du vieux mot, don Quichotte aurait pu, sans faire de contre-sens de langage, prendre un château pour une auberge. Henry Estienne, dans son traité de la *Precellence du langage françois*, nouvellement remis au jour par M. E. Feugère, consacre ainsi cette

étymologie : « Et pour montrer encore davantage, dit-il, comment en notre langage tout leur a esté bons (aux Italiens), et qu'ils n'ont rien trouvé trop chaud ni trop froid (comme nous disons en commun proverbe), j'adjouteray qu'ils nous ont pris aussy les mots qu'il est vraysemblable que nous ayons de nos Gaulois, comme *heberge* ou *hesberge*. Et quant à cestuy-cy, nous avons à nous plaindre pareillement des Espagnols, car ils en font leur proufict aussi bien que les Italiens, lesquels disent *albergo*, et eux *alvergueria*. Je dis qu'il est vraysemblable que nous l'ayons de nos ancestres Gaulois, veu qu'aujourd'hui encore les Allemans en usent : lesquels nous suivons de beaucoup plus près, et principalement quand nous escrivons *hesberge;* car il n'y a autre différence entre ces mots et le leur, sinon que nous adjoutons un *e* en la fin. Tant y a que, comme nous avons aussi le verbe *heberger* ou *hesberger*, ainsi les deux nations susdites ont, l'une *albergar*, l'autre (asçavoir l'espagnole) *alvergar.* »

Si les gentilshommes prenaient le droit d'auberge chez leurs vassaux, et même partout où ils passaient, il faut ajouter que sur leurs terres ils rendaient souvent la pareille aux voyageurs. Ils établissaient dans leurs domaines des hôtelleries qu'ils entretenaient à leurs frais. Une charte de 1243, relatée dans le tome I[er], page 68, du *Gallia christiana*, nous montre un certain Raimond qui, pour célébrer l'anniversaire de sa naissance, donne et assigne trois cents sous annuels, *trecentos solidos annuales*, pour l'entretien de l'auberge de la *villa*, « *in alberga nostræ villæ inferioris.* »

Les communes aussi s'étaient faites hospitalières, imitant les coutumes bienfaisantes des maisons religieuses et des maisons seigneuriales. On lit au chapitre LVI des coutumes de Beauvoisis : « Et autel, comme nous avons dit de le garde de Maladrerie, doit en faire de le garde des *ostcleries*, qui sont fetes et establies pour hebergier les poures. »

Il fallait parfois se garder de l'hospitalité offerte sur les grandes routes, si nous en jugeons par une horrible histoire que raconte Raoul-Glaber, et qui nous reporte aux drames les plus sanglants du cannibalisme américain.

C'était aux approches de l'an 1000, l'année de malédiction et de mortalité. La famine sévissait partout, au point qu'on se jetait sur les voyageurs attardés pour les dépecer et les faire rôtir; qu'on se repaissait partout de la chair des enfants, et qu'on avait vu un boucher venir au marché de Tournus pour y vendre de la chair humaine cuite. Un misérable s'était construit une cabane aux environs de Mâcon, tout près de l'église de Saint-Martin de Chatenay. Il y attirait les voyageurs, et les assommait pour les dévorer. L'un d'eux put s'échapper, et courut avertir l'empereur Othon de ces crimes monstrueux. On s'empara de l'anthropophage, moins homme que bête fauve, on pénétra dans son repaire, et l'on y trouva quarante-huit crânes humains. Conduit à Mâcon,

on l'attacha à une poutre, dans un cellier, et on l'y brûla à petit feu. « Nous avons nous-même, dit Raoul-Glaber, assisté à son exécution. »

Les vertus hospitalières, qui peu à peu avaient déchu, se renouvelèrent et se retrempèrent par les croisades. C'est l'exemple des Orientaux, si ardents à accueillir le pauvre et le passant, qui fut l'élément de cette rénovation. Il fallut en cela que la loi de Mahomet vînt en aide à la loi du Christ. Celui qui avait dit « que l'hospitalité pour le pauvre soit de trois jours, » ramena au devoir, par l'exemple de ses préceptes mieux observés, les disciples de celui qui avait dit : « Aidez-vous les uns les autres. »

Les templiers et les hospitaliers, dont l'origine est tout européenne et les institutions toutes orientales, furent des premiers à mettre en pratique ces principes de l'antique hospitalité chrétienne, retrempés à leurs sources originelles, l'Orient. Partout où s'établirent leurs congrégations religieuses et guerrières, on vit s'élever, à l'exemple des *fundiks* ou auberges dont les Arabes avaient semé leurs déserts et même les côtes de la Sicile, on vit, disons-nous, s'élever et grandir les commanderies de l'ordre de Saint-Jean et de l'ordre du Temple. C'étaient des hôpitaux ou maisons de charité dans lesquelles on recueillait les pèlerins, les pauvres et les malades.

Ces hospices ou *hôtelleries* étaient si bien, par leur fondation et leur entretien, l'objet de tous les soins des deux ordres hospitaliers, et chacun de ces établissements était si bien attribué à la surveillance d'un certain nombre de chevaliers, qu'au lieu de partager en compagnie ces grandes congrégations, on les séparait en *auberges*, et que les palais qu'ils habitaient prenaient eux-mêmes ce nom. Dans l'ordre de Malte, ces appellations s'étaient conservées, alors même que les usages qu'elles rappelaient avaient disparu depuis longtemps. « On appelait *auberges*, dit un voyageur, des palais bâtis à Malte aux frais des chevaliers,... et dans lesquels logeaient et vivaient en communauté, sous l'inspection du bailli, les jeunes profès qui venaient à Malte pour y faire leurs caravanes ou apprentissage... Tous ces palais, qui existent encore et qui ont été affectés par le gouvernement anglais à des services publics, sont remarquables par leur architecture, dans laquelle on retrouve le style qui, à l'époque de leurs constructions, était particulier au pays de la langue à laquelle ils appartenaient. L'auberge de Bavière, et surtout les auberges de Provence et de Castille, pourraient soutenir la comparaison avec les hôtels, peut-être même avec les palais des capitales de l'Europe. »

Les chevaliers teutoniques, qui furent, comme on sait, les premiers souverains de la Prusse, avaient aussi établi sur leurs terres des commanderies-auberges. Ils y avaient même adjoint un *wything* (maître de poste) chargé de faire parvenir, à l'aide de facteur ou *brif ganger*, les lettres d'une commanderie à l'autre, sur toute l'étendue des domaines de l'ordre. Cet établissement, dont

on trouve trace dès 1279, dans les archives de Kœnigsberg, comme l'indique le *Leipziger litteratur Blatt* de juillet 1835, prend le pas de trois siècles au moins sur la création des postes en France, attribuée à Louis XI.

A côté des grands ordres mi-partis religieux, mi-partis militaires, se trouvait une autre congrégation, religieuse aussi, mais plus pacifique et partageant ses soins entre la vie monastique et l'art des constructions : c'était la compagnie des *hospitaliers pontifes* ou *faiseurs de pont*. Comme leur nom l'indique, ils jetaient des ponts sur les rivières, bâtissaient, aux abords, des auberges où ils donnaient gratuitement asile aux voyageurs, et, de plus, ils entretenaient les routes et chaussées. Notre compagnie nationale des *ponts et chaussées* n'a fait que succéder à cette compagnie religieuse des frères pontifes, sur le modèle de laquelle elle paraît même avoir été constituée. M. de Chateaubriand, au livre IV, chapitre III de son *Génie du christianisme*, parle ainsi des frères pontifes : « Ils s'obligeaient par leur institut à prêter main-forte aux voyageurs, à réparer les chemins publics, à construire des ponts, et à loger les étrangers dans des hospices qu'ils élevèrent au bord des rivières. Ils le fixèrent d'abord sur la Durance, dans un endroit dangereux appelé *Maupas* ou *mauvais pas*, et qui, grâce à ces généreux moines, prit bientôt le nom de *Bon-pas*, qu'il porte encore aujourd'hui. C'est cet ordre qui a bâti le pont du Rhône, à Avignon. »

Les templiers s'occupaient aussi de la construction et de l'entretien des routes. Plusieurs chemins de l'Espagne et du midi de la France sont dus à leurs travaux, et portent encore leur nom. Ces sortes de constructions étaient du reste l'objet de la constante sollicitude des moines et des prêtres au moyen âge. « On peut voir dans les écrits de Pierre le Chantre, dit M. Magnin, et dans ceux de Robert de Flamesbourg, pénitencier à l'abbaye de Saint-Victor, à Paris, que les confesseurs étaient autorisés à imposer, comme surcroît de pénitence, une aumône pour l'établissement des ponts et bacs, et pour l'ouverture et l'entretien des routes. »

Les seigneurs, surtout les hauts justiciers, étaient chargés de la garde et de la police des chemins ainsi mis en bon état, et entretenus à l'aide des contributions ecclésiastiques et par les soins des templiers ou des pontifes. Quand un marchand passait sur leur terre pour se rendre à quelque foire, ils étaient tenus de l'escorter; si le marchand se trouvait volé, il avait droit d'exiger un dédommagement du seigneur, et en cas de refus, de demander justice au suzerain. Souvent il fallait en venir à cette extrémité, car alors tout seigneur, étant volontiers voleur lui-même, n'inquiétait guère ses confrères du grand chemin. On en trouvait peu dont on pût dire, comme du baron mis en scène dans le fabliau du *Pauvre mercier* : « ... Possesseur de grandes terres, il y avoit établi une telle police, que les fripons et les voleurs n'osoient y paroître. Ce n'étoit pas un homme, comme beaucoup d'autres, à les faire contribuer ou à recevoir d'eux

de rançon. Chez lui, point de miséricorde : autant de pris, autant de pendus. »

Le président Hénault a cité un arrêt rendu par saint Louis à la requête d'un marchand que le seigneur de Vernon, soit négligence, soit complicité avec les voleurs, avait laissé voler sur ses domaines ; et un autre arrêt de 1287, rendu pour la même cause, contre le comte d'Artois. Ces seigneurs négligents ne faisaient pas moins payer de nombreux péages sur les routes et sur les ponts, sous prétexte de la protection qu'ils auraient dû accorder aux voyageurs. Plus tard, ce fut encore pis, les seigneurs n'eurent plus la garde des chemins, mais ils n'en maintinrent pas moins tous les péages.

Il ne faudrait pourtant pas, sur ces quelques faits, juger mal de l'hospitalité seigneuriale au moyen âge. Nous avons déjà cité quelques exemples de seigneurs hospitaliers et bienfaisants, en voici un pour conclure, qui sera plus décisif encore. Nous l'empruntons au passage du *Génie du christianisme*, déjà cité tout à l'heure : « Sur une rude et haute montagne du Rouergue, couverte de neige et de brouillards pendant huit mois de l'année, on aperçoit un monastère bâti vers l'an 1120, par Alard, vicomte de Flandre. Ce seigneur, revenant d'un pèlerinage, fut attaqué dans ce lieu par des voleurs ; il fit vœu, s'il se sauvait de leurs mains, de fonder en ce désert un hôpital pour les voyageurs, et de chasser les brigands de la montagne. Étant échappé au péril, il fut fidèle à ses engagements, et l'hôpital d'Albrac ou d'Aubrac s'éleva *in loco horroris et vastæ solitudinis*, comme le porte l'acte de fondation. Alard y établit des prêtres pour le service de l'église, des chevaliers hospitaliers pour escorter les voyageurs, et des dames de qualité pour laver les pieds des pèlerins, faire leurs lits et prendre soin de leurs vêtements. »

Le temps arriva bientôt où ces fondations hospitalières cessèrent tout à fait, époque d'indifférence, âge d'airain du christianisme, où non seulement on ne vit plus s'ouvrir de nouveaux asiles, mais où se fermèrent ceux qui étaient restés ouverts. Les chevaliers de Saint-Jean, par qui aurait dû, même en ces temps de froideur chrétienne, s'éterniser l'exemple de ces vertus abandonnées, furent des premiers à ne pas les pratiquer : « J'ai vécu avec eux à Jérusalem, dit Guiot de Provins, traduit encore ici par Legrand d'Aussi, et je les ai vus orgueilleux et fiers. D'ailleurs, puisque de nom et de fondation ils doivent être hospitaliers, pourquoi ne le sont-ils pas réellement ? Un moine a beau mener une vie très-dure, jeûner, travailler, chanter et lire les Écritures saintes, s'il n'est pas charitable, ce n'est qu'une maison inhabitée où l'araignée file sa toile. » Les templiers ne s'étaient pas dépopularisés autrement. C'est en cessant d'être hospitaliers qu'ils avaient commencé à tomber dans le mépris du peuple. Les témoins d'Écosse interrogés sur eux au concile britannique ne leur reprochèrent pas autre chose : « *Item dixerunt quod pauperes ad hospitalitatem non libenter recipiebant.* »

L'abandon dans lequel tombaient ainsi les hospices monastiques fit la fortune des hôtelleries et des cabarets si longtemps désertés. Les moines non seulement y renvoyaient les voyageurs, mais ils y retournèrent eux-mêmes. Il fallut en 1301 que les constitutions de l'abbaye de Cluny fissent défense aux religieux, aux abbés et aux prieurs surtout, de s'arrêter dans les auberges et d'y manger, et cela « pour le salut de leur âme et l'honneur de l'ordre, *pro suarum animarum salute et pro honore ordinis.* » Ces défenses, renouvelées sans doute par tous les réformateurs d'ordres, n'empêchèrent pas les moines et les prêtres de multiplier leurs visites aux hôtelleries et aux cabarets. A Rouen, en 1425, nous trouvons deux chanoines du chapitre au cabaret du *Lion d'or*. Voici le fait raconté par M. B. de Xivrey dans l'analyse qu'il a faite de l'*Histoire du privilége de Saint-Romain*, par M. Floquet :

« Après un démêlé assez vif qui eut lieu en 1425 entre le chapitre et le lieutenant général Poolin, celui-ci et les deux chanoines députés sortirent ensemble de l'hôtel du président de l'échiquier, et l'on s'achemina vers les prisons. Mais dans une des rues qui y conduisaient était une taverne portant pour enseigne le *Lion d'or*, et soit que la chaleur fût grande ce jour-là, soit qu'on se fût altéré en exposant de part et d'autre ses raisons au président de l'échiquier, Poolin et les chanoines entrèrent de compagnie dans cette taverne, et burent ensemble, ce qui assurément montre peu de rancune de la part de ces bons prêtres qui venaient de perdre leur cause contre le lieutenant Poolin : ceci soit dit à leur louange. Il y avait bien dans les statuts capitulaires un article qui défendait expressément aux chanoines « d'aller boire à la taverne en habist d'église, sous peine de dix sols d'amende, » et c'était en costume que nos deux chanoines étaient entrés au *Lion d'or*. Mais si le chapitre n'en sut rien ou feignit de l'ignorer, qu'avons-nous à dire ? »

Les affaires ecclésiastiques, élections ou autres, se traitaient souvent au cabaret, surtout dans les pays où comme à Strasbourg, Cologne ou Liége, les évêques étaient souverains. En 1389, à Liége, après la mort de l'évêque Arnold de Horne, il y eut grand scandale par suite des manœuvres de corruption tentées par Gerlac de Montjardin, pour faire parvenir à l'épiscopat et au titre de *mamburn* son fils, seigneur de Baldewin. Il eut des amis qui se répandirent dans les tavernes fréquentées par le petit peuple ; on était en carême, il en profita pour faire acheter une grande quantité de poissons à grosse tête appelé *cabelhau*, qu'il fit porter dans ces tavernes et dont il régala gratis les buveurs. Mais son dessein fut découvert, selon la chronique de Corneille Pantfliet, et il fut banni pour dix ans.

Un demi-siècle après, un évêque de cette même ville de Liége se trouva fort mal aussi d'avoir laissé les gens d'hôtellerie et de taverne s'entremettre, même indirectement, dans ses affaires. C'est l'un d'entre eux, hôtelier du *Cygne*, qui

prêta sa maison au comte de la Marche, le fameux *Sanglier des Ardennes*, pour qu'il y entraînât sournoisement l'évêque, et l'y forçât à résigner ses pouvoirs : ce qui fut fait.

Il n'en faut pas plus pour prouver que moines, prêtres, chanoines et évêques, non seulement n'avaient pas honte d'aller au cabaret, mais ne croyaient pas déroger en les fréquentant : ce qui n'empêchait pas qu'à leurs yeux le tavernier ne fût un être vil, digne des plus viles fonctions. A Strasbourg, par exemple, où chaque homme de métier devait à l'évêque une redevance en travail, ne voyons-nous pas que l'office réservé aux cabaretiers était de nettoyer chaque lundi les latrines (*necessarium*) et les greniers de l'évêché.

Il arrivait en plus d'une circonstance que les évêques avaient à cœur de préférer le gîte que leur offraient les auberges à celui que les monastères leur donnaient gratuitement : c'est lorsqu'ils étaient en querelle avec ces monastères. Une nuit passée à l'hôtellerie, dans le voisinage d'une abbaye, était le meilleur signe du peu d'estime qu'ils avaient pour l'abbé de ce monastère et pour ses moines, dont ils semblaient ainsi dédaigner l'hospitalité. Du temps de saint Bernard, le nouvel élu au siége de Langres en agit ainsi : « Il descend dans une hôtellerie, écrit au pape Innocent II saint Bernard encore scandalisé,... il arrive le jeudi soir, il repart le samedi matin... On aurait pu croire d'abord que c'était par humilité monastique et par mépris pour les honneurs, si la suite n'eût démenti ces présomptions favorables. Et, en effet, quels ne durent pas être mes soupçons, quand l'archevêque, au retour d'une entrevue avec lui, protesta publiquement qu'il ne consentait à rien, et résistait directement à toute conciliation. »

Quelquefois c'étaient les moines eux-mêmes qui, craignant d'être surpris au sein des plus honteux désordres, fermaient leurs portes aux évêques, visiteurs trop clairvoyants, et les forçaient d'aller loger dans les hôtelleries. C'est ce qui arriva pour l'archevêque de Rouen, Odon Rigault, qui, vers 1248, faisait la visite des couvents, prieurés et presbytères de son diocèse. Il faisait sérieusement et sévèrement cette visite. Il n'épargnait ni les oisifs ni les débauchés. On le voit par les *registres de ses visites* qui nous ont été conservés. Le 10 octobre, il écrivait au folio 9, à propos de certain prieur d'Ouville déjà visité, réprimandé une fois, mais non pas corrigé : « Le prieur est presque toujours dehors, et sur cinq jours, il n'en passe pas un en clôture ; *item*, il n'assiste pas aux offices ; *item*, c'est un ivrogne, et de la plus honteuse espèce, au point qu'on le ramasse parfois dans la campagne ; *item*, il fréquente les fêtes, les tavernes (*potationes*), les parties de plaisir avec les laïques ; *item*, il est incontinent, et sa réputation a souffert de ses rapports avec une femme de Grainville et avec la dame de Robertot ; *item*, avec une femme de Rouen qu'on appelle Agnès. » Une autre fois, il était arrivé chez un prêtre, Guillaume, curé de Notre-Dame de Gournay, et

l'avait trouvé en plein concubinage avec une femme, sa compagne depuis vingt ans. Vite, il l'avait fait suspendre de ses fonctions pastorales; mais notre curé, bien avisé, était parvenu à trouver sept témoins justifiant de sa chasteté, et sa peine avait été levée.

Il ne faut pas s'étonner, voyant la rigueur de l'austère archevêque, si certains monastères assez mal disciplinés faisaient des façons pour l'admettre et même lui refusaient formellement le *droit de visite*. Les religieux du prieuré de Saint-Germain-sur-Ay, près de Coutances, n'en agirent pas autrement avec lui.

C'était le 7 septembre 1266, Odon Rigault arrivait de l'abbaye de Lessay avec son train de cinquante chevaux, équipage un peu somptueux pour un prélat réformateur du luxe, et qui, par l'embarras qu'il entraînait, donnait déjà raison aux moines peu disposés à le recevoir. Odon avait envoyé en avant deux de ses domestiques, et l'on avait refusé de leur ouvrir; il espérait qu'on aurait pour lui plus de politesse, et il continua sa route. On l'accueillit comme on avait accueilli ses gens. La porte du prieuré resta fermée, et il fallut que notre archevêque allât coucher à l'auberge. Le lendemain il revint à la charge, et *quoiqu'il ne vît personne*, il se mit à sommer les moines, non plus de lui ouvrir les portes, mais de payer la dépense de la nuit passée à l'hôtellerie; même réponse que la veille, porte close et pas un mot. Odon prit alors le parti de se retirer, et quand il fut au Pont-d'Ouve, près de Carentan, il écrivit à l'évêque de Coutances, en le chargeant d'en donner connaissance à l'abbé du Mont-Saint-Michel, sous la dépendance duquel était l'abbé de Saint-Germain, une très curieuse lettre que M. de Caumont a traduite ainsi :

Lettre d'Odon Rigault, archevêque de Rouen, à l'évêque de Coutances.

« Frère Odon, par la permission divine, ministre indigne de Rouen, à son vénérable frère et ami spirituel Jean, évêque de Coutances par la grâce de Dieu, salut éternel en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

» Dans le cours de la visite que nous faisions avec l'aide de Dieu du diocèse de Coutances, pour remplir les devoirs de nos fonctions, nous avons fait savoir au prieur de Saint-Germain, par lettres et messages, notre intention d'inspecter son prieuré, et l'obligation où il était de nous donner l'hospitalité dans cette occasion. Cependant, quand la veille de la Nativité de la sainte Vierge Marie, qui a été célébrée dernièrement, nous nous sommes transporté en personne, avec l'aide de Dieu, audit prieuré, le prieur était absent, et ceux qui étaient restés dans la maison ayant été sommés par nous, devant un grand nombre de témoins, de nous ouvrir les portes, pour que, Dieu aidant, nous pussions visiter le prieuré et y recevoir l'hospitalité, ils nous repoussèrent et se refusèrent net

à nous laisser entrer. Nous nous vîmes obligé de nous retirer dans le village et d'y passer la nuit à nos frais. Mais le lendemain matin, nous nous rendîmes une seconde fois en personne audit prieuré ; le prieur était encore absent, et ceux qui le suppléaient avaient fermé les portes. Nous les sommâmes, comme la première fois, de les ouvrir devant nous et de nous recevoir, en protestant hautement, en présence d'un grand nombre de personnes, de notre intention de procéder sans retard, comme il était de notre devoir, à la visite du monastère. Nous les sommâmes aussi de nous défrayer des dépenses faites par nous et notre suite la veille. Nous ne voulons ni ne devons voir avec indulgence l'affront qui a été fait à nous et à l'église de Rouen dans cette circonstance ; nous le voulons d'autant moins, que déjà une autre fois, en présence de l'abbé du monastère du Mont-Saint-Michel, le prieur dudit lieu nous a laissé faire la visite, dont il nous conteste aujourd'hui le droit, et nous a acquitté notre procuration, comme beaucoup de monde le sait. C'est pourquoi nous vous mandons de notifier audit prieur qu'il ait à se justifier, d'ici à la Saint-Michel prochaine, des griefs que nous avons exposés plus haut, et à payer la dépense que nous avons faite à Saint-Germain ledit jour. Faites-lui savoir et annoncez publiquement que nous le menaçons de la suspension dans le cas où il n'obéirait pas à nos injonctions. Vous nous ferez part de ce que vous aurez fait en vertu de nos lettres patentes.

» Donné au Pont-d'Ouve, l'an du Seigneur mil deux cent soixante-six. »

La réponse de l'abbé de Saint-Michel, que nous ne reproduirons pas, fut ce qu'elle devait être, très-respectueuse pour l'archevêque, très-sévère pour le prieur ; et sans doute il s'ensuivit pour celui-ci une punition exemplaire, capable de donner une utile leçon à tout abbé ou prieur trop disposé à se dispenser d'une visite gênante en envoyant le prélat visiteur coucher à l'hôtellerie.

Il est vrai que c'était agir assez cavalièrement avec un archevêque chargé du droit de censure et de réforme. L'envoyer loger au cabaret, c'était justement l'envoyer dans l'un de ces lieux honnis où par devoir de prélat et de censeur des mœurs ecclésiastiques, il devait empêcher prêtres et religieux d'aller prendre gîte et même de s'attabler. Les fréquentations de taverne étaient, nous l'avons déjà vu par plus d'un exemple, notamment par celui du prieur d'Ouville, cité tout à l'heure, l'un des griefs les plus graves et les plus communs que les prélats eussent à formuler dans leurs ordonnances de police ecclésiastique. En 1486, l'évêque de Metz, Henry de Vaudemont, dans les ordonnances de réforme publiées à Joinville où il vivait retiré, ne stigmatise aucun vice avec plus d'amertume et de rigueur que le vice d'ivrognerie et les cyniques habitudes dont les tavernes sont le refuge. Il paraît par là que son clergé messin donnait volontiers dans les mœurs dissolues. Il reproche textuellement aux

prêtres de son église de courir en armes par la ville, de fréquenter les tavernes, les maisons de jeu et de débauche : « *Presbyteros et clericos, nocturno tempore post horam congruam, variis armorum telis accinctos per plateas et vicos, canendo cantiones incedere, publicas tabernas frequentare, ac ludis publicis interesse, aliaque execrabilia perpetrare.* »

Toutes ces sévérités des évêques et des abbés n'avaient point de cesse tant qu'il s'agissait d'empêcher prêtres et moines d'aller au cabaret; mais elles s'amendaient bien vite, et le plus rigide se faisait aussitôt de composition facile dès qu'il s'agissait de lever contribution sur les tavernes, notamment d'y percevoir la dîme. Croiriez-vous même qu'il y avait tout avantage à un prieur ou à un abbé de multiplier les cabarets dans le ressort de son prieuré ou de son abbaye. Le plus petit bouchon lui devait impôt. Il payait d'abord pour avoir le droit d'être arboré, et à la fin de chaque année il payait encore pour avoir le droit de rester et de reverdir au bout de sa perche. Le premier impôt s'appelait *buffetagium*, et l'on peut lire utilement ce que du Cange entasse de curieuses citations à ce mot, dans son *Glossaire*. On l'appelait aussi *droit de popine;* Hontheim ne l'appelle même pas autrement dans un passage de son *Histoire de Trèves* sous la date de 1361. L'autre impôt, celui qu'on payait par chacun an, se nommait droit d'*affoirage* ou *tavernerie*. Il en est parlé ainsi dans une charte de 1471, recueillie au folio 97 du Cartulaire de Lagny : « Les religieux ont certain droit seigneurial en ladite ville de Laigny, appelé droit d'*affoirage* ou *tavernerie*, et à cause dudit droit d'*affoirage* ou *tavernerie*, avoient iceulx demandeurs droit de prendre et percevoir par chacun an sur les taverniers vendant vin à destail, taverne ou feuillée, en icelle ville de Laigny, cinq solz tournois. » Personne n'était plus âpre que les gens d'Église à toucher ces impôts sur les cabarets et sur les vins. La plus forte de ces contributions au moins profanes dont le clergé se faisait un si riche revenu était celle qu'on payait au pape dans cette bonne ville d'Avignon, où, de l'aveu de Pétrarque, la cour papale ne resta si longtemps que par gourmandise pour nos excellents vins du Midi. Selon une charte de 1367 sur la gabelle du vin d'Avignon, soit qu'on fût tavernier, soit qu'on fît vendre sa récolte à la taverne, il fallait toujours laisser prendre par les fermiers de l'impôt le huitième du prix de son vin. Pour tenir maison de jeu, *taberna tricharia*, dans cette même ville d'Avignon, il fallait payer d'autres droits spécifiés au chapitre LXIV des *Statuta avenionensia* de l'an 1243.

Sur la terre du roi, tout individu, pourvu qu'il eût *de quoi* et qu'il payât à son seigneur le *chantelage*, c'est-à-dire un denier par tonneau mis sur *chantier*, avait permission d'ouvrir taverne. La police prévôtale n'en demandait pas davantage.

Les taverniers, si peu soumis à l'inspection préalable de leur moralité, avaient donc tout loisir d'être des vauriens et des mauvais garçons. Ce qui semble plus étrange, c'est que la loi, qui laisse si libre carrière à tout homme sans aveu

voulant tenir cabaret, est datée du règne de saint Louis. « Tuet cil pueent estre tavernier à Paris qui veulent, se il a de quoi par paiant le chantelage au roy. » Il est vrai que le dévôt prince, pour être conséquent avec ses bonnes mœurs et remettre les taverniers sous la sévérité du droit et de la morale, rendit en 1256 une autre ordonnance par laquelle étaient déclarés infâmes tous ceux qui fréquentaient les cabarets. Ceux qui *sont passant* étant seuls exceptés, et mis à l'abri de cette excommunication civile. Mieux eût valu peut-être commencer par la rigueur et rendre plus difficile à obtenir le droit de tenir taverne. De cette façon, le second édit eût été inutile, et la moralité des cabarets, dont il était une sauvegarde insuffisante, eût été mieux assurée.

En quelques pays, le droit d'ouvrir cabaret, comme on le voit par une charte de 1202 de l'évêque Hugon, s'appelait *tavernage*, mot d'une acception multiple et fort répandue au moyen age. En Normandie, en effet, selon la vieille coutume citée par du Cange au mot Tabernagium, il désignait l'impôt ou plutôt l'amende qu'on infligeait aux taverniers quand ils enfreignaient les lois sur le prix du vin : « L'amende de cette manière de action est appelée *tavernage*, et est pour refrener et pour oster la convoitise des taverniers. L'amende del *tavernage* fut établie par l'outrage de leur vente, afin que le commun peuple ne fust grevé.» Prescription excellente et que nous aimons à retrouver dans le code coutumier de cette bonne province de Normandie, où l'on comprenait si bien tout ce qui touchait au bien-être du petit peuple, et à l'hospitalité pour le passant. N'était-ce pas dans ce plantureux pays, cette grasse *cocagne* de la France, qu'on ne demandait rien qu'une chanson à celui qu'on hébergeait, comme le dit Jean le Chapelain au commencement de son fabliau *le dict du Soucretain :*

Usaiges est en Normandie
Que qui herbergiez est, qu'il die
Fable ou chançon *lie* à l'hoste ;
Cette coutume pas n'en oste
Sire Jehan li chapelain
Voura conter d'où soucretain
Une aventure sans essoigne.

En ce temps-là, toute chose concernant les tavernes et les hôtelleries était réglée par la plus exacte police ; mais nous ne voulons pas dire par là que tous les réglements fussent exactement exécutés. D'abord, en août 1365, on avait rendu les statuts et réglements des marchands de vin de Paris, stipulant la confirmation des droits de la confrérie. Ensuite, le 8 novembre 1407, était venu le règlement pour les vendeurs de vin à étapes, et le 27 du même mois, le statut cité déjà, en vertu duquel les hôteliers devaient tenir registre des gens qu'ils logeaient ; en mars 1408, exemption d'impôts avait été accordée aux hôteliers pour le fourrage qu'ils pouvaient fournir aux voyageurs ; en décembre 1410, règlement plus sévère, car il réduisait à soixante seulement le

nombre des cabaretiers : il est vrai que, pour ces soixante maintenus dans leur métier, le statut étendait les anciens priviléges. Il donnait à nos cabaretiers le droit au port d'armes. Ce fut certainement une permission dangereuse, surtout à cette époque de troubles et de guerres civiles ; ce qui nous le ferait croire volontiers, c'est que le 23 février 1429, Henri VI, le roi de funeste mémoire, le monarque anglo-français, rendit une ordonnance qui réduisait de soixante à trente-quatre le nombre des cabaretiers de Paris. Ces mauvais drôles avaient, sans aucun doute, abusé de leur nombre, et de leur droit de porter l'épée. Dans quelques uns de leurs statuts, ces ordonnances sur les tavernes allaient jusqu'à la minutie. Nous ne parlons pas de celles, fort justes dans leurs rigueurs, qui défendaient à tout cabaretier de donner refuge aux teneurs de brelan; nous n'entendons pas parler non plus de ces ordonnances nécessaires qui, comme les ordonnances civiles de l'évêché de Metz, décrétaient des amendes contre les ivrognes : « *Item*, sera aussi défendu à tout bourgeois de fréquenter taverne, cabaret ou feuillée pour s'enyvrer, sur peine pour chascune fois qu'il sera yvre, de payer VI livres d'amendes ; et là où un tombera en pareil accident, l'hoste sera tenu advertir le procureur de Monsieur soubz pareille peine. » C'était là, nous le répétons, des rigueurs nécessaires, des ordonnances dont notre police perfectionnée devrait bien renouveler les sévérités. Mais à quoi bon tant d'autres décrets dont les prescriptions semblent aujourd'hui oiseuses et puériles; celui par exemple du 24 juin 1467 qui détermine la forme que devront avoir les bancs de cabaret, et qui met à l'amende le menuisier coupable de n'avoir pas observé pour leur construction, pour l'épaisseur et la membrure, les mesures fixées par les réglements. Nous comprenons jusqu'à un certain point la sévérité de la municipalité marseillaise qui, selon Rutti au livre X, chapitre V de son *Histoire de Marseille*, commandait de fouler aux pieds les raisins étrangers débarqués dans le port, et même de brûler futailles et navires ayant servi au transport de ce nectar de contrebande; le duc Philippe de Savoie, qui, en 1475, suivant Guichenon, renouvela pareille défense à tous ses sujets, hôtes, taverniers, aubergistes, « *sive sint hospites, tabernarii, albergatores,* » nous semble aussi avoir agi avec quelque discernement; mais pourquoi pousser la minutie législative jusqu'à décréter, comme le font par les articles 15 et 97, les lettres du roi de février 1415, relatives aux échevins de Paris, que tout cabaret vendant vin parfumé de sauge ou de romarin portera, au lieu d'un bouchon de lierre, un cerceau pour enseigne.

Cette question de l'enseigne était du reste des plus capitales pour l'achalandage d'un cabaret ou d'une hôtellerie. C'était le signe du rendez-vous des habitués, leur mot de ralliement. Nous avons déjà trouvé l'enseigne dans l'antiquité, nous la trouvons bien mieux encore au moyen âge. Partout elle se balance et resplendit au pignon aigu des hôtelleries. Voyez, au manuscrit du

roman de Montauban, la miniature du chapitre *Comment les filz Aymont se partirent des foretz des Ardennes*: c'est la représentation complète d'une hôtellerie, et l'enseigne n'y est pas oubliée. Elle pend au haut du pignon, elle est peinte d'un flacon d'or sur fond vert. De même pour la miniature du folio 36, v. d'un manuscrit de Térence du XVe siècle, conservé à la bibliothèque de l'Arsenal, l'enseigne brillamment peinte flotte à la pointe du pignon.

Nous vous avons déjà montré bien des enseignes de tavernes et d'auberges depuis l'antiquité jusqu'au temps qui nous occupe, depuis l'enseigne de l'*Ours coiffé*, à Rome, et celle du *Coq*, arborée par certain hôtelier de Narbonne, jusqu'à celle de la *Jacquette*, à Southwarth; nous allons tâcher de vous en nommer d'autres, et en même temps de vous faire voir comment, survivant à mainte génération de cabaretiers, il se trouve que quelques unes de ces enseignes subsistent encore, ou du moins ont laissé dans le nom d'un établissement, dans la désignation d'une rue, un souvenir de leur existence.

Vous connaissez tous cette ruelle étroite et infecte qui commence rue des *Lavandières-Sainte-Opportune*, et finit rue des *Déchargeurs?* Elle s'appelle rue du *Plat-d'étain*. C'est un cabaret dont vous pouvez apprécier la nature assez immonde d'après le lieu fangeux où il se trouvait, qui l'a fait nommer ainsi. Villon et ses dignes *compains*, c'est vous en dire assez, y allaient faire leurs orgies. On lit au vers 996 de la deuxième partie des *Repues franches:*

Ils se boutèrent tous à tas
A l'enseigne du *Plat d'estaing*,
Où ils repurent par compas,
Car ils en avoyent grant besoing.

Ailleurs était une auberge, sans doute rivale, qui, pour faire mieux concurrence, avait pris l'enseigne à peu près semblable du *Pot d'étain*. Il en est parlé dans un acte du 3 juillet 1446 : « Vente d'une maison qui fut feu George Craèche aboutan par derrière aux postaux et maison du *Post d'étain.* »

Par une fort amusante farce ayant pour titre *Farce, nouvelle très-bonne et fort joyeuse de Pernet qui va au vin, à trois personnaiges, etc.*, et que nous trouvons citée dans un livre souvent mentionné ici, nous apprenons le nom de quelques enseignes des cabarets de Paris au XIVe siècle. Il s'agit d'un certain mari dont un sien cousin veut caresser la femme, et que le couple amoureux, afin de s'ébattre à l'aise, envoie quérir du vin à la taverne. Le pauvre niais obéit sans trop se faire tirer l'oreille, mais il revient vingt fois sur ses pas, pour vingt oublis qu'il a faits. Par exemple, il ne se souvient pas du nom du cabaret où il doit aller :

PERNET.
Faictes bouter la nappe,
Je reviendray tantost du vin.
(*Il sort.*)

LE COUSIN.

Que je manye ce tetin,
Et pensons de faire nostre entreprinse,
Maugré Pernet qui faict du fin.

PERNET, *revenant.*

Est-ce à *Pillon*, ou au *Coffin*,
Au *Sabot* ou à la *Lanterne?*
J'ay mis en oubli la taverne.

Ces deux dernières enseignes étaient devenues vite des noms de rues. En 1326, il y avait déjà la rue de la *Lanterne-en-la-Cité*, et c'est sans doute le cabaret mentionné ici qui lui avait valu ce nom. Le *Sabot* avait, lui aussi, servi de parrain à certaine rue du faubourg Saint-Germain qui joint la *Petite rue Taranne* à la rue *du Four*, et qu'on avait d'abord appelée la rue *Copieuse*, peut-être encore par allusion au cabaret du *Sabot* et aux gras repas qu'on y faisait. Comme toutes les enseignes des bonnes maisons, celle-ci avait été reproduite, — en ce temps-là la concurrence était permise jusqu'à la contrefaçon inclusivement. — Un second cabaret du *Sabot* s'était ouvert au faubourg Saint-Marcel. Au XVI[e] siècle, il était on ne peut plus florissant. Ronsard, qui logeait près de là, rue des Fossés-Saint-Victor, y buvait à journée faite. Il paraîtrait même, à en croire ce médisant de Furetières, que sa Cassandre, si pompeusement chantée, n'était autre que la cabaretière du *Sabot*. « Oh! s'écrie notre indiscret dans son *Roman bourgeois*, que les pauvres lecteurs sont trompés quand ils lisent de bonne foi un poëte, et qu'ils prennent ses vers au pied de la lettre! ils se forment de belles idées de personnes qui sont chimériques ou qui ne ressemblent en aucune façon à l'original. Ainsi, quand on trouve dans certains vers :

Je ne suis point, ma guerrière Cassandre,
Ni Myrmidon, ni Dolope soudart....

il n'y a personne qui ne se figure qu'on parle d'une Pantasilée ou d'une Talestris. Cependant cette guerrière Cassandre n'étoit réellement qu'une grande hallebreda, qui tenoit le cabaret du *Sabot* dans le faubourg Saint-Marcel. »

Pour en finir avec ces enseignes d'hôtelleries et de cabarets qui ont donné leur nom aux rues de Paris, nous parlerons de celle de la *Levrette*, qui servit à faire désigner la ruelle assez malsaine qui menait de la rue de la Mortellerie à celle du Martroi; et de là, nous serons amenés à vous raconter, d'après le récit que nous en trouvons dans le *Facétieux réveille-matin*, la curieuse aventure d'un Allemand qui avait pris gîte dans cette hôtellerie :

« Un Allemand, estant arrivé à Paris, s'en alla loger dans une hostellerie où pendoit pour enseigne la *Levrette*. Estant sorti pour aller par la ville faire ses affaires, il oublia le nom de son hostellerie, non pas qu'il ne sceust et bien que

c'estoit l'enseigne de la *Levrette*, qu'il nommoit bien en sa langue : mais ayant oublié comment elle s'appeloit en françois, il ne sçavoit comment il la devoit demander. Passant par devant un pâtissier, il vid un lièvre sur l'estal, qu'on avoit donné à mettre en paste, et sachant que les levriers prennent les lièvres, il demanda au pâtissier : « Mon amy, comme pelez-vous cette-cy qui prit cette-là ? » voulant demander comme s'appeloit l'animal qui prenoit le lièvre. Il eut peine à se faire entendre du pâtissier ; mais à la fin, tant par gestes qu'autrement, ayant compris ce qu'il vouloit dire, il lui dit que l'animal qui prenoit les lièvres s'appeloit un chien. « Fort bien, un chien, dit-il, mais comme pelez-vous un chien grand, qui a le ventre fort menu, les oreilles droites, et les jambes menues et longues, qui court bien ? » Le pâtissier aussitôt entendit qu'il vouloit luy parler d'un levrier. « Bon, bon, un lévrier, dit l'Allemand. Comment, dit-il, pelez-vous son femme ? » Il comprit qu'il vouloit dire la femelle du lévrier ; il luy dit : « C'est une levrette. » — Fort bien, une levrette. Dites-moi donc, je vous prie, où est l'enseigne de la *Levrette*. » Par ce moyen, il trouva son hostellerie. Un François se trouveroit aussi empesché en Allemagne, et n'auroit pas peut-être l'adresse de se servir de cette invention. »

Vous voyez, d'après tout ce que nous avons dit, à quelles séries de choses diverses les taverniers empruntaient leurs enseignes. Tout leur était bon, animaux, instruments, ustensiles, etc. ; mais ce qui valait le mieux, c'étaient les armoiries, les écus des comtes, ducs et princes. Le dit du *Pèlerin passant* nous a suffisamment édifié à ce sujet, et nous n'aurons plus rien à en dire quand nous vous aurons cité la singulière dédicace de l'auteur du *Paysan françois*, petit livre fort curieux du XVIe siècle. Notre écrivain naïf, recherchant la protection de la *royne* Catherine de Médicis, la Florentine, imagine de dire qu'arrivant à Fontainebleau, il a tâté de toutes les auberges, de celles du *Dauphin*, de la *Fleur de lys*, etc. ; vous comprenez que par là il entend en effet le dauphin et le roi, dont il a recherché la protection, mais qu'enfin il n'a trouvé bon gîte à espérer qu'à l'*Ecu Médicis*.

Lorsqu'à Fontainebleau, distant de mon village
Six lieues j'allay (MADAME), vous y pensant trouver,
Pour ce discours rustic, mais bon vous présenter
Tel que j'avois ouy ailleurs qu'au labourage ;
Logeay au *Dauphin*, à petit hostelage,
Ne pouvant à l'*Escu* pour y peu despenser,
Ny à la *Fleur-de-Lys*, car il y fait trop cher,
Hostelleries des grands, non des gens de village ;
Fus bien toutes-fois : puisse-je dire alors,
Trouver à me loger au *Dauphin* toujours, lors
Ou qu'à la *Fleur-de-Lys*, ou à l'*Escu de France*,
Ne pourray loger : or, encore, dit-on,
Que l'on est bien traitté, et qu'en somme il fait bon
A l'*Escu Médicis* ou celui de *Florence*.

A la manière quelque peu satirique dont est conçu le livre qui suit cette bizarre dédicace, nous croyons bien que dame Catherine laissa le pauvre diable coucher à la *belle étoile*.

Le luxe des enseignes et l'étrangeté des images qu'elles représentaient n'étaient pas inutiles aux taverniers et aux aubergistes pour bien démarquer leurs maisons et pour les aider à se faire entre eux une rude concurrence, et surtout pour bien se faire distinguer des étaux en plein vent ou des misérables cuisines en échoppes qui détournaient et accaparaient les pratiques. Pour bien savoir ce qu'étaient ces petits fricoteurs de Paris au moyen âge, enfumant et empestant places, rues et ruelles, ces colporteurs de denrées avariées, ces vendeurs de piquette et de *godale*, qui, avec leurs tonneaux trébuchant sur de frêles charrettes, encombraient toutes les rues, barraient tous les passages, il faut lire un bien curieux passage de la *Branche des royaux lignages* recueillie au tome VIII des *Chroniques nationales françoises*. L'auteur nous les représente comme des vivandiers ayant suivi l'armée et s'épandant dans les rues du camp, mais ce n'est qu'un tableau déplacé de son cadre, et qui, par le tohu-bohu de gens qu'il représente, convient à Paris bien mieux qu'à ce campement dont il veut figurer le mouvement :

En l'ost, çà et là, par les rues
Resont les bonnes gens menues,
Qui du travail de leur cor vivent,
Et qui pour gaaingnier, l'ost sivent.
Cil font petiz forniaus et fors
Es fossez près des quarrefors ;
Moult se sont du faire hastez,
Là cuisent tartes et pastez.
Taverniers, dont maints sont en détes,
Ront tonniaus de vin en charretes,
Qu'aus soudoiers qui en demandent
Troubles, à tout la lie vendent.
Li autre leur godale crient,
Qui est d'Arraz, si comme ils dient.

Puisque cette citation nous appelle à parler des *vivandiers* et *cantiniers*, disons que, selon le *Valesiana*, le nom des premiers vient de *viventia*, viandes, d'où *viventiarii;* et que les autres doivent leur nom au mot italien *cantina*, signifiant cave à vin (*cella vinaria*), et déjà employé au chapitre XVIII de la *Vie de sainte Françoise*, abbesse, par Bertram. Au moyen âge, on appelait aussi *cantine* le meuble à liqueurs que nous nommons cabaret. La planche 23e de la *Collection d'armes et meubles* d'Asselineau en offre un curieux spécimen, or et argent avec sculptures en demi-relief, style XVIe siècle.

Revenons à nos petits marchands des rues de Paris, à nos petites cuisines ambulantes et enfumées. Avec les cris de toute cette *truandaille* marchande, la *petite flambe* de ces temps-là, plus d'un rimeur a composé ce qu'on appelle

un *dit*. Nous ne citerons rien de celui qui est reproduit partout ; mais comme il en est un tout aussi curieux et beaucoup moins connu, puisqu'il n'a été imprimé que deux fois, la première au tome III du *Voyage bibliographique* de Dibdin, la seconde à la suite des *Etudes sur Gilles Corrozet* par M. A Bonnardot, qui, ignorant même cette première transcription de Dibdin, croyait donner une primeur ; de ce *dict* en quatrain qui a pour titre les *Crys d'aulcunes marchandises que l'on crye dedans Paris*, nous extraierons quelques couplets :

. . . .

Puis ung tas de frians museaulx
Parmy Paris cryer orrez,
Le jour pastez chaulx, pastez chaulx,
Dont bien souvent n'en mangerez.

. . . .

Et se cryer vous entendez
Parmy Paris tretous les crys
Cryer orrez les eschauldez
Qui sont au beurre et œufs pétris.

Aussy on crie les tartelettes
A Paris, pour enfans gastez,
Lesquels s'en vont en ces ruettes
Pour les manger, ia n'en doubtez.

. . . .

D'autres cris on fait plusieurs,
Qui longs seroient à réciter.
L'on crie vin nouveau et vieulx,
Duquel l'on donne à taster.

Les crieurs pour le vin, dont ce dernier couplet entend parler, n'étaient pas de ceux que nous avons déjà mentionnés en maints passages et principalement à propos de *Courtois d'Arras*, dont le fabliau original, recueilli par Méon, nous montre l'un de ces braillards patentés, enseigne vivante, carte parlante, criant sur le seuil de l'hôtellerie-taverne qui l'a pris à son service :

Çà est li bon vins de Soissons,
Sor la verde herbe et sor les jons,
Fet bon boivre privéement,
Céenz croit l'en à toute gent,
Céenz boivent et fol et sage,
Céenz ne lesse mie son gage,
Ne convient fors conter sa dete,
Tesmoing Manche-Vaire et Porrete
Qui céenz menjuent et boivent,
Et accroient quan qu'eles doivent,
N'onques n'en paient qu'un festu.

Le fabliau si ingénieux des *Trois aveugles de Compiengne* par Cortebarbe nous parle aussi de l'un de ces crieurs qui, du haut du seuil d'une taverne, détaille les délices de la maison qu'il sert, et pousse ainsi à la chalandise :

Ci a bon vin frès et novel,
Çà d'Aucoire, çà de Soissons.
Pain et char, et vin et poissons;
Céenz fet bon despendre argent.
Ostel i a à toute gent,
Céenz fét moult bon hebergier.

Mais encore une fois, ce n'est pas de ces crieurs sur place que prétend parler le dernier couplet du *dit* cité tout à l'heure, mais bien de ces autres crieurs qui s'en allaient par bandes dans les rues, celui-ci pour une taverne, celui-là pour un autre, et qui, courtiers braillards, commis voyageurs en plein air, assourdissaient la pratique en pleine rue, et même au besoin la prenaient au collet. Ils portaient en main un grand hanap de bois contenant une certaine mesure du vin qu'ils avaient à vendre, et à chaque passant, altéré ou non, ils faisaient *taster* de leur échantillon. Mais ce qu'ils avaient surtout à faire, c'était de crier à pleins poumons le prix de ce vin dont ils tenaient tant à faire débarrasser leurs patrons. « *Præcones vini*, lit-on dans le *Glossaire* de Jean de Garlande, chapitre XXVII, *clamant*, *hiante gulâ*, *vinum venundandum in tabernis ad quatuor denarios.* » Et, comme bien vous pensez, ils accompagnaient le tout d'épithètes on ne peut plus élogieuses. Nous ne savons si l'usage de ces crieurs courant par la ville est aussi ancien que celui des autres crieurs hélant la pratique à la porte du cabaret, et que, si vous vous en souvenez, nous avons déjà trouvés sur le seuil des tavernes romaines; mais ce qui est certain, c'est que, dès le XIIIe siècle, ils exerçaient déjà leur haletant métier, non seulement à Paris, mais dans toutes les villes françaises et flamandes. Le moine Albéric des Trois Fontaines nous en parle dans sa chronique, sous la date de 1235. Une vieille femme (*vetula*) nommée Adélaïde, possédée du désir de répandre la parole de Dieu, et ne se trouvant pas les poumons assez forts pour cette propagande bruyante, paya chèrement un crieur de vin, afin qu'il s'en allât par la ville en répétant, au lieu de son cri ordinaire, cette sainte formule : » Dieu pieux, Dieu miséricordieux, Dieu bon et excellent; » et à mesure qu'il marchait et criait, elle le suivait et répétait : « Il dit bien, il dit vrai. » L'intention était pieuse, pourtant on arrêta la pauvre femme, on lui fit son procès, et comme on crut reconnaître qu'elle n'avait agi ainsi que par vanité humaine (*causa laudis humanæ*), elle fut brûlée.

Comme les marchands, les crieurs formaient une corporation, et avaient leurs statuts. C'est Philippe-Auguste qui, en 1258, les leur avait accordés. Nous ne rapporterons de ces statuts que ceux qui ont trait aux crieurs du vin :

« Quiconque est crieur à Paris, il puet aler en la quele taverne que il voudra, et crier le vin, por tant qu'il y ait *vin à brosche*, se en la taverne n'a crieur, ne li tavernier ne li puet veer (*défendre*). »

Ainsi le crieur avait son *droit au travail;* il entre dans une taverne, on y

vend du *vin à brosche*, c'est-à-dire *en broc*, en détail, le crieur manque pour annoncer ce vin, vite il prend sa place, et même malgré le tavernier qui croit pouvoir vendre son vin sans son aide, il s'en va crier cette marchandise par la ville, puis revient réclamer le salaire dû à son *cri*. C'est, je le répète, le *droit au travail* dans toute sa pureté primitive. De là devaient naître de fréquents débats, c'est ce qui arriva, comme on peut le voir au tome II du recueil de Laurière, dans diverses lettres royales de 1274, 1315, 1345, 1351.

« Se li crierres treuve beuveurs en une taverne, et il leur demande à quel feur (*prix*) ils boivent, le crieur criera à cel feur qu'il li diront, veuille ou ne veuille li tavernier, portant que il n'i ait crieur. »

Encore une preuve de l'indépendance que la corporation des crieurs savait garder envers celle des taverniers, indépendance qui, il faut le dire, était la sauvegarde du public. Le cabaretier, en effet, ne pouvait de cette façon faire crier pour son vin un prix autre que celui qu'il faisait payer dans sa taverne, puisque c'est aux buveurs même que les crieurs venaient s'enquérir de ce prix.

A propos de cet article, nouvelle rébellion de la part du crieur, et de la part du roi nouvel article pour maintenir quand même le droit du crieur :

« Le tavernier qui vent vin à Paris, qui n'a point de crieur, et il cloust son huis contre le crieur, le crieur peut crier vin au tavernier, au feur lor roi, se est à savoir à sept deniers, se il est bon tems de vin, et se il est chier tems de vin, il le puet crier à douze deniers. »

Ainsi, quoique fasse le tavernier, qu'il refuse sa porte « *cloust son huis contre le crieur* » ou non, son vin est crié, et alors c'est le prix courant, le prix du roi (*feur lor roi*), qui sert de tarif.

« Li crierres a touz les jours de sa taverne quatre deniers au moins, et plus il ne puet prendre, par son serrement.

» Li crierres doit crier chaque jour deux fois, fors mi le quaresme, les diemenges, les vendredis et les huit jours de Nouel et les Vigiles, qu'il ne crient qu'une fois. Le vendredi de croix aourée (adorée) ne crient pas crieurs.

» Le crieur ne crie pas le jour que le roi ou la reine ou ses enfants meurent... »

Ces règlements pour les jours et les heures ouvrables existaient dans toutes les villes, et partout devaient être fidèlement exécutés, sous peine de fortes amendes, non seulement par les cabaretiers, mais aussi par les *poulletiers* (marchands de poulets), les boulangers, etc. Nous lisons dans une pièce du XIVe siècle, *ordonnance sur le fait de l'Esward du Venel :* « Qu'il ne soit aulcuns poulletiers, boulenguiers, *cabareteur* hostelain, cocheriaux, revendeurs qui acattent et ne facent aquater en le rue de Bellaie, à la Croix as Poullés ne ailleurs, aucun pigeon ne volille quelque elle soit, que le heure de prime ne soit sonnée à Saint-Amé ou Saint-Pierre, sous 10 livres..... » Ces *poulletiers*

ou poulaillers, dont ce règlement nous amène à parler, étaient régis par une sévère police, plus rigoureuse encore que celle qui régissait les cabaretiers. Leur corporation avait ses jurés qui visitaient chaque jour les maisons des maîtres poulaillers et même celles des rôtisseurs, pour certifier la bonté des viandes; on brûlait incontinent, ou l'on jetait à la rivière la viande cuite qui avait plus d'un jour. » Les *oyers*, dont la rue aux Oües mentionnée plus haut était le grand centre, entraient dans cette corporation des poulaillers et des rôtisseurs, c'est même sous leur nom que les statuts avaient été dressés en 1258; il y était dit entre autres choses : « Que nul des rôtisseurs ne cuise chair de bœuf, de mouton ni de porc, si elle n'est bonne, loyale et suffisante à bonne moelle. » Il n'y avait pas jusqu'aux assaisonnements de mets qui n'eussent aussi leurs statuts. Le plus curieux, relaté au livre V, titre 45, chapitre Ier du *Traité de la police* de Lamarre, s'exprime ainsi : « Et d'autant que la vie des hommes dépend d'une fidélité inviolable en la confection des sauces, moutardes et autres denrées dépendant dudit art, nul ne s'en pourra mêler dorénavant qu'il ne soit expert, habile et reconnu par une approbation générale. » Les assaisonnements mis sous la sauvegarde de la police, l'excellence des sauces garantie par le gouvernement, nous semblent une chose assez curieuse. Il est bien entendu que les cabaretiers et les hôteliers chez qui on venait manger et boire devaient aussi observer ces statuts dressés pour les *oyers* et les assaisonneurs, aussi bien que ceux qui avaient été faits pour eux-mêmes, et que ces autres règlements qui les mettaient sous la dépendance des crieurs. C'est à ceux-ci que nous devons revenir pour un dernier article qui va nous ouvrir toute une série de faits nouveaux :

« Se li roi met vin à taverne, tout li autre tavernier cessent, et li crieur tout ensemble, doivent crier le vin le roi au matin et au soir par les carrefours de Paris. »

L'article est clair; en accordant à tout le monde, comme nous l'avons vu, le droit de se faire tavernier, le roi se l'était réservé pour lui-même. En bon propriétaire, sa récolte faite, il la vendait, et pour que la vente se fît mieux, il la faisait crier. Alors, tous les crieurs étaient à ses ordres, personne n'avait le droit de les mettre en besogne tant que la récolte royale n'était pas achevée de crier, et bien plus, ce qui est le comble du monopole, personne ne pouvait plus vendre, toutes les boutiques à vin devaient se fermer jusqu'à l'épuisement de la royale vendange. C'était ce qu'on appelait le *ban le roy* dont il est ainsi parlé dans les *Crieries de Paris :*

Aucune fois, ce m'est avis,
Crie-t-on le ban le roy Loys.
Si crie-l'on en plusors leus,
Le bon vin fort à trente-deux,
A seize, à douze, à six, à huit.

La vente de ce vin privilégié se faisait en gros et en détail, dans une rue particulièrement affectée à ce négoce : elle s'appelait la rue *Vin-le-Roi*, et c'est la même qui, depuis le XVIIe siècle, porte le nom de rue des *Trois-Maures* qu'elle doit à quelque enseigne de cabaret. Elle avait été bien choisie; elle donnait en effet dans le plein quartier des marchands de vin, dans cette rue des Lombards, qu'on appelait alors rue de la *Buffeterie*, *vicus buffeteriæ*, comme dit un acte cité par Sauval, à cause du grand nombre de marchands de vin qui s'y trouvaient. Ainsi, c'était dans leur voisinage, à leur porte même, qu'en vertu du privilége le plus effronté, se faisait cette vente du vin du roi à laquelle il leur était impérieusement défendu de faire concurrence. Ce n'est pas tout, quand la vente du vin des celliers royaux était achevée, le tour des taverniers ne venait pas encore. S'il prenait envie à quelque seigneur ou à quelque abbé de vendre aussi sa récolte et de la faire crier par la ville, il fallait lui céder le pas, et malheur à quiconque, enfreignant ce droit féodal, voulait faire argent de son vin tant que celui du seigneur n'était pas vendu. C'était pour les gentilshommes un monopole de seconde main, et toutefois très-fructueux encore; la plupart en profitaient donc. Dans une *lettre de rémission* de 1427, il est parlé par exemple d'un Bertran de Saint-Venant « qui souventes fois se meloit d'estre cabareteur et vin vendre. » Rouillard raconte aussi, dans son *Histoire de Melun*, l'aventure d'un vicomte de cette ville, qui, ayant voulu abuser de son droit et châtier un vassal qui s'était trop hâté de mettre sa récolte en vente, fut puni lui-même par la perte de tout le vin qu'il voulait. A la voix de saint Liesne, protecteur du faible et punisseur du puissant, les tonneaux du pauvre homme résistèrent aux coups que les gens du vicomte leur portaient pour les défoncer, et ceux du seigneur au contraire s'ouvrirent et laissèrent échapper tout ce qu'ils contenaient. Le droit des moines ne venait qu'après celui des gentilshommes. Pour que le vin des monastères fût vendu concurremment avec celui des seigneurs, il fallait de ceux-ci une permission particulière. En 1054, le duc de Bourgogne, Robert Ier, octroya ainsi aux religieux de Sainte-Benigne de Dijon le droit de débiter leur vin dans la taverne ouverte au milieu même de leur cloître, et cela, soit qu'il voulût ou non vendre lui-même sa récolte dans le même temps, et publier son ban. Anselme d'Amiens ne se racheta de l'excommunication dont il avait été frappé en 1054, à cause de ses rapines, qu'en accordant à l'église, avec la moitié d'une pêche annuelle au feu, la moitié de son ban de vin pendant dix-huit jours de chaque année, à l'époque de la Saint-Jean.

Dans quelques pays, les nobles ne se contentèrent pas d'être ainsi marchands de vin par hasard, et une fois l'année; ils ouvrirent franchement taverne et firent le commerce. C'est ainsi, par exemple, qu'il en fut à Liége. Mais là ce fut affaire d'influence politique et d'élection. On était en 1380 environ : « Liége,

écrit M. Michelet, avait cru d'abord exterminer ses nobles; le chapitre avait lancé sur eux le peuple, et ce qui en restait s'était achevé dans la folie d'un combat à outrance. Il avait été dit que l'on ne prendrait plus les magistrats que dans les métiers, que pour être consul il faudrait être charron, forgeron, etc. Mais voilà que des métiers même pullulent des nobles innombrables, de nobles drapiers et tailleurs, d'illustres marchands de vin, d'honorables houillers. » Et à l'appui de ce qu'il avance ainsi, M. Michelet cite en note quelques uns de ces nobles qui s'étaient faits taverniers. Ainsi : « M. Colar Bakenheme, chevalier..... qui demoroit en la maison qu'on dit le Crexan, à Liége, en laquelle ilh avoit longtemps vendut vins (car il est *viniers*), anchois qu'il presist l'ordenne de chevalerie; » puis « le très-noble et très-vaillant Thomas de Henricourt, » lequel « de plusieurs gens estoit accointeis par tant qu'il estoit *vinier*. » Mais si en réalité ces nobles faisaient le commerce, c'était moins pour le commerce lui-même que pour les charges communales auxquelles il donnait seul le droit d'aspirer. C'était alors à Liége comme ce fut à Paris après la révolution de février 1848; pour arriver à quelque emploi du gouvernement, pour avoir quelques chances dans les élections, vous vous le rappelez, il fallait se dire ouvrier ou prouver qu'on sortait d'une famille d'ouvriers : c'était là le titre suprême, la meilleure noblesse. A Liége, il fallait se dire commerçant, il fallait prouver qu'on avait fait le commerce des vins ou de la houille. On en était tout à fait revenu à ces temps d'oligarchie démocratique qui avaient fait d'Athènes la proie de Cléon le corroyeur et de cette tourbe d'artisans braillards si bien mis en scène par Aristophane. Dans toutes les villes de la Belgique, il en était de même, et nous voyons qu'à Gand, pour arriver aux emplois, il fallait aussi se dire homme de métier, fût-on pourtant de la classe des *pooters* ou riches bourgeois. C'était le seul moyen de participer à tous les priviléges de la commune. Alors que faisait-on? Pour éluder la loi en ayant l'air de s'y conformer, on s'enrôlait dans quelque corporation qui vous donnait le titre d'ouvrier ou de marchand sans vous obliger à en exercer le métier. Jacques d'Artevelde ne fit pas autrement. Quoiqu'il fût le chef des *poorters* gantois, l'entrée des charges lui était interdite. Il prit donc rang dans une corporation, et c'est celle des brasseurs qu'il choisit. Voilà pourquoi Froissart, qui n'avait pas étudié tout le mécanisme de la commune gantoise, dit de lui sans commentaire : « Et avoit adonc à Gand un homme qui avoit été brasseur de miel. » Phrase qui a fait commettre, à propos d'Artevelde le *brasseur-roi*, tant d'erreurs historiques, et ce qui est pis, tant de mauvais romans.

N'eût-on été en Flandre que simple marchand de vin ou simple brasseur, sans y ajouter, comme le fit Henricourt, le titre de noble, ou comme Artevelde la qualité de *poorter*, on eût encore eu son influence. Tout dans les vieilles Flandres, aussi bien que dans la Belgique moderne et dans nos dépar-

tements du Nord, tout se traitait à la taverne. A Dinant, par exemple, pas de transactions, pas d'affaires entre « potiers d'arain, » chaudronniers, qui n'eût son « vin du marchié, » son pourboire, son accord le verre en main. Rien de fait si le vin n'avait été bu et payé, rien de conclu. En France, c'était bien à peu près de même; le pour-boire intervenait partout et pour tout. Vous savez ce que nous vous avons déjà dit, en commençant, du *ratafiat* et de son étymologie, nous pourrions facilement le compléter en quelques mots.

Non seulement il fallait une visite au cabaret, non seulement il fallait le vin, comme on disait, pour mener à bonne fin une affaire; mais il le fallait encore à tout moment pour entretenir le bon accord entre ouvriers. C'était le lien, c'était le ciment de la confraternité. Les statuts du compagnonnage l'exigeaient, aussi bien pour les enfants du père Soubise que pour ceux de maître Jacques; mais ce qui semblera plus étrange, c'est que les édits royaux s'en préoccupèrent aussi, et firent à ce sujet des règlements. Qu'on lise les lettres du roi du mois de janvier 1466, relatives aux drapiers de Bourges, celles encore du 24 juin 1467, relatives aux foulons de drap, on y verra que tout ouvrier faisant son tour de France est tenu, en arrivant dans une ville, de payer le vin de la bienvenue aux ouvriers de sa profession : « Et vous le savez, dit Monteil à ce propos, pour être bien venu, il faut bien faire boire tous ses camarades, non comme si le marchand vendait, mais comme si le marchand donnait le vin. » D'après les lettres du roi, de janvier 1404, relatives aux tanneurs d'Évreux, quand un corroyeur se mariait, il pouvait bien se dispenser de faire danser ses confrères, mais en quelque nombre qu'ils fussent, il fallait quand même qu'il leur donnât à boire à tous.

A ce propos, nous voudrions bien vous donner quelques détails sur ces noces d'artisans, mais ces détails nous manquent; nous ne les trouvons nulle part bien précisés et assez abondants. Un seul conte pourrait nous en donner, c'est celui de ces deux cordeliers dont le *Facétieux réveille-matin* raconte la grivoise aventure, et qui, après avoir bien mangé et bien bu, trouvent moyen, la nuit venue, de prendre pour eux la mariée; mais par malheur, ce conte est trop gaillard pour que nous le donnions ici. Nous le regrettons toutefois, car il s'y trouve, nous le répétons, force bons détails sur les repas d'épousailles de ce temps, et sur les danses qui les suivaient. Ces noces, quand c'étaient surtout celles d'artisans cossus, se faisaient quelquefois dans les grandes salles des hôtels des grands seigneurs, quand l'absence des maîtres les laissait vacants. L'intendant, comme le prouve un passage du *Ménagier*, publié dernièrement par M. Pichon, avait alors le droit de les louer pour ces noces bourgeoises, et de laisser ces joies populaires s'ébattre avec tout leur fracas, leurs chants et leurs danses, sous ces lambris féodaux. Ainsi, le grand seigneur du moyen âge faisait de toute manière concurrence au tavernier. D'abord, nous l'avons vu

déjà, il vendait son vin à la criée et même au détail, — une anecdote, que nous pourrions citer d'après le sermon de Barletti du quatrième dimanche de l'Avent, nous prouverait que cette vente du vin par les seigneurs se faisait non seulement en France, mais en Italie, où l'usage en venait des Romains, et où il est encore conservé ; — ensuite, nous le voyons maintenant, notre gentilhomme, hébergeant ces noces du peuple sous les voûtes armoiriées de sa grande salle, se faisait encore une fois tavernier. Le bourgeois et l'artisan s'en trouvaient bien, car pour peu que leurs conviés fussent nombreux, je ne sais trop comment ils eussent pu les placer tous dans les salles assez étroites des tavernes, et, à moins de les forcer de manger à la même écuelle, ce qui d'ailleurs était assez d'usage alors, comment ils eussent pu trouver pour chacun une assiette et un gobelet sur le *dressoir* assez dégarni des tavernes ordinaires. Nous savons en effet, à un hanap près, de quoi se composait le ménage d'un tavernier ordinaire : Des pots et des gobelets d'étain ou de fer battu plus ou moins bien fourbis, quelques plats de terre et quelques assiettes, plus souvent encore, au lieu d'assiettes et de plats, de simples *tranchoirs* (tranchoueres), planchettes rondes et plates ou petites nattes de jonc grossièrement tressées, sur lesquels on mettait le fromage sec ou ruisselant; le tout pêle-mêle sur une table grasse et boiteuse. Autour, des bancs massifs, mentionnés déjà, dont l'ordonnance réglait la forme et la longueur. Ces tables étaient assez étroites, ces bancs étaient assez courts; n'y prenait pas place qui voulait. Il est parlé, dans les *Contes d'Eutrapel*, de l'usage où l'on était d'enrouler sa serviette autour du banc quand on voulait garder sa place à cette table enviée. Cette serviette, vous le pensez bien, était à l'avenant du reste, un lambeau de toile à gros fils dont nos marins ne voudraient pas pour leurs voiles. Encore était-ce un grand luxe que d'en avoir, et en plus d'une taverne, les bords de la nappe en tenaient lieu, et devaient suffire à tout le monde. Nous verrons bientôt comment Villon entendait le grand art de duper le tavernier « en torchant son nez à la nappe. » Pour en finir avec cet inventaire des choses, meubles, ustensiles des tavernes, nous allons reproduire le fragment d'une pièce on ne peut plus intéressante. C'est le contrat de louage pour quatre ans d'une taverne et de ses meubles par une belle-mère à son gendre et à sa fille. On le trouve dans le *Chirographe* du 27 février 1390 : « Comme au traicté de mariage entre Thomas Hongnars et demisselle Jehene du Clerc, défuncte demisselle Marie de Fives, mère de ladicte demisselle, eust donné à ycelle la moitié de le maison ...où elle demeure, où lesdits conjoints pourront demeurer pendant quatre ans, pour y *travener*, marcander et faire tout leur boin proufiet, avec ce tous les hostieux servans au fait de taverne, est assavoir, nappes, pots, mesures, hanaps, bans, taules et autres coses que leur preste par le terme de quatre ans. » Comment, avec un tel matériel, les taverniers eussent-ils pu convenablement dresser de grands festins.

et héberger comme il convenait ces noces des artisans si nombreuses au moyen âge, et qui duraient si longtemps. C'est à peine s'ils étaient en état de recevoir des hôtes ordinaires, et avec ceux-ci encore, quels gains vouliez-vous qu'ils fissent? Ils étaient soumis au plus rigoureux des tarifs. Une ordonnance, citée par Monteil dans son *Histoire des Français des divers états au* XVe *siècle*, les obligeait de remettre aux échevins le revenu de leurs comptes, tous les jours, excepté quand venait le temps du carnaval ou de *la belle chière*, comme on disait alors. D'un autre côté, pour la vente du vin, les grands seigneurs leur faisaient terrible concurrence, et quand la vendange était bonne, gâtaient imprudemment la vente par l'abaissement des prix le plus inouï. En Anjou même, selon les *Contes d'Eutrapel*, une année que la vendange avait foisonné à souhait, ne vit-on pas les seigneurs donner à boire à tout le monde ce qu'il voudrait, pour un *Ave Maria*.

Nous sommes bien sûrs que dans ces pays du Nord dont nous parlions tout à l'heure, pays de la soif bien mieux que le Midi, sans doute parce que la boisson y manque, et y gagne, entre autres attraits, celui du fruit défendu, nous sommes certains, disons-nous, que dans les Flandres, en Allemagne, en Suisse, le métier de cabaretier ne fut jamais aussi complétement gâté. Vous savez la réputation proverbiale des Suisses et des Allemands à l'endroit de l'ivresse et de la bombance; au moyen âge, ils l'avaient et ils la méritaient déjà. C'est, nous en jurerions, par raison d'ivrognerie bien plutôt que pour tout autre motif, que les Suisses se sont faits mercenaires. On a dit, depuis François Ier, « point d'argent, point de Suisses, » et depuis plus longtemps, on pourrait dire: « point de vin, point de Suisses. » Quand on allait à Bâle ou à Berne enrôler des bandes, on stipulait d'abord la solde, puis souvent le *par-paye* ou supplément de solde, mais plus souvent encore l'argent du vin ou le *trinkgeld*. Si l'on ne se mettait pas d'accord pour ce *trinkgeld*, tout le marché manquait. Quand René de Vaudemont alla chercher à Bâle le secours des cantons, qui pourtant auraient bien dû le recevoir à bras ouverts et lui prêter gratuitement leur aide, à lui, qui venait associer sa cause et sa vengeance à la leur contre le Téméraire, leur ennemi commun, il fallut marchander, il fallut liarder comme dans un marché de bétail; mais avant tout il fallut payer le terrible *trinkgeld*. On lit dans une pièce bien rare et bien intéressante, le *Dialogue de Joannes et de De Ludre*, comment ce pauvre prétendant, après avoir épuisé ses ressources pour payer la solde d'avance, pour un *par-paye* de 1500 florins, dût donner encore pour un *trinkgeld* une pièce d'or par enseigne.

Les Allemands, en ivrognes passés maîtres, n'entendaient pas moins que les Suisses le grand art du pourboire et les prouesses de l'ivrognerie. En commençant ce chapitre, nous avons vu par un passage de Tacite que commentait un contemporain de Luther, de quelle manière cette passion dégoûtante s'était

perpétuée à titre héréditaire des Germains aux Allemands ; voici un passage de la *Cosmographie de Munster* traduite par Belleforest, qui ne le démentira pas : « Le vice d'yvrognerie dure encore à présent qui est une grande pauvreté, et celuy, chez les Allemands, qui vuide plus souvent les plus grands vaisseaux à un traict, celui-là sera estimé plus fort et robuste, et plus gentil compaignon. » Ce que, dans nos vieux anas, on trouve de contes et d'anecdotes sur le goût des Allemands pour les cabarets, et sur leur ardeur à vivre dans les hôtelleries, est vraiment inouï ; à chaque page, on les y trouve en scène en pleine taverne. Voici deux de ces contes pris au hasard : « Un Allemand entra en une hostellerie où ayant beu tout son saoul, il s'endormit ; et aprés avoir dormy tout le jour, il se resveilla, et s'en vouloit aller sans payer. L'hoste luy dist qu'il payast les six pintes de vin qu'il avoit beües. Il refusa de les payer, disant qu'il n'y en pouvoit avoir que cinq, et que son ventre n'en pouvoit tenir davantage. A ces paroles l'hoste repliqua : Il peut bien estre que tu n'en as mis que cinq pintes dans ta panse, mais parce que le vin est bon, il en est entré une autre dans la teste, qui font six. A ces paroles l'Allemand lui respondit : Vous avez raison, et par ainsy paya les six pintes de vin. » L'autre conte, par exception, ne prouve rien contre l'ivrognerie des Allemands, et peut donner au contraire un exemple de leur zèle à observer le maigre et le jeûne, même lorsqu'ils étaient à l'hôtellerie et en pays étrangers. Il n'en sera pas moins curieux ; aussi bien nous n'avions jamais eu occasion de parler de cette observance du carême, des quatre-temps, etc., dans les cabarets : « Un Allemand se trouvant en France en une hostellerie, en un jour maigre, demanda un œuf pour son desjeuner ; on lui en bailla un qu'il fit cuire à la coque : l'ayant ouvert, trouva que c'estoit un vieil œuf couvé qui avoit un poulet tout formé : le voyant, il crut que l'hoste s'estoit trompé : ce qui l'obligea à le cacher, de crainte qu'on ne luy fist payer un poulet pour un œuf. Comme il eut desjeuné, il vid qu'on ne luy compta que deux liards pour cet œuf qu'il paya fort volontiers : et en sortant, disoit en luy-mesme : Pardi, par ma foy, bon pays France, un œuf et un poulet pour deux liards ! Il en eust sans doute faist autant d'une fille qu'on luy eust fait espouser en la trouvant pleine : il ne faudroit pas aller bien loin pour cela ; car de présent, le plus souvent, les filles se donnent comme les œufs, que l'on vend toujours pour frais, et le plus souvent il y a des poulets dedans. »

Cette pauvreté de nos auberges, où l'on servait de si piètre mangeaille à si bas prix, un œuf pour deux liards ! devait donner aux Allemands une bien triste idée de notre façon de vivre. Combien ils entendaient mieux, je ne dis pas le luxe, mais la bonne chère toujours abondante, le bien-être toujours plantureux des hôtelleries. Pour eux, le cabaret et l'auberge c'était le fond de la vie. Partout on les retrouve dans leurs mœurs, et comme les grands

mobiles de leurs habitudes. Dans quelques villes et bourgs, on ne consentait à aller à l'église qu'à la condition qu'elles se transformeraient en tavernes : « Et ceci rappelle, lisons-nous dans les *Propos de table* de Martin Luther, ce que les paroissiens d'un certain curé lui répondirent. Il se nommait Ambroise R..., et comme il exhortait ses paroissiens à venir écouter la parole de Dieu, ils lui dirent : « Oui, notre digne curé, si vous faites apporter et défoncer dans l'église » une barrique de bière, et si vous nous engagez à venir en prendre, nous irons » volontiers vous écouter. » L'Évangile est à Wittemberg comme la pluie qui tombe sur une terre aride et desséchée du soleil, elle la rend fertile. » Les Allemands, par un effort d'imagination digne d'eux et bien d'accord avec leur vice favori, avaient trouvé moyen de faire de la taverne le grand recours des créanciers; voici comment. Chez eux pas de prisons pour dettes, on n'y connaissait pas même l'usage de ces garnisaires ou *mangeurs*, les *comesores* de la basse latinité, que les créanciers plaçaient en pension chez leurs débiteurs réfractaires pour les dévorer et s'engraisser de leur maigreur jusqu'à ce qu'ils eussent payé. En Allemagne, c'est le créancier lui-même qui se faisait garnisaire et *mangeur;* mais trop bon gourmet pour courir les risques de la mauvaise chère qu'il aurait infailliblement trouvée chez son débiteur, il allait de préférence prendre garnison à l'hôtellerie, où il se gorgeait et s'enivrait aux dépens de son homme jusqu'à complète satisfaction de sa dette. Ce fait curieux des mœurs allemandes au moyen âge nous est attesté par ce passage des *Contes d'Eutrapel :*

« ...Pour le regard du sien (son intérêt), il protestoit demeurer sur les bras et despense de son hoste, comme est la coutume d'Allemagne, où le créancier à faute d'être payé au jour dit, se va loger en la meilleure hôtellerie, y boit, mange et fait grande chère aux dépens de son débiteur jusqu'à l'entier paiement. »

Ce qui pourtant ne laissait pas que de détourner les Allemands des hôtelleries en dépit de leur amour du vin et de la goinfrerie, c'est que, comme chez nous, c'étaient des bouges dangereux, infestés de voleurs, ou hantés par les mauvais esprits. Nous ne vous conterons qu'une seule histoire de ces voleurs des auberges d'outre-Rhin, nous la choisirons entre mille. Elle est racontée dans les *Propos de table* de Luther.

« Conrad de Ross, secrétaire de Maximilien, homme d'un courage héroïque, étant en voyage, s'arrêta chez un hôte qui était un voleur; il y reçut bon accueil, et il vit une jeune fille qui pleurait; il la questionna en secret, et elle lui dit qu'elle était forcée de résider parmi les brigands, et que l'hôte, dans la nuit, donnerait un signal qui ferait venir des paysans des environs, instruits qu'en pareil cas il y avait des voyageurs à égorger et à dépouiller. Conrad se tint sur ses gardes, et passa la nuit tout armé; quand les paysans vinrent, il

les attaqua avec l'aide de ses serviteurs, il en tua plusieurs, et il emmena l'hôte bien garrotté.

Les histoires de sorcières et de diables au cabaret et dans les auberges fourmillent encore bien mieux que les contes de voleurs à chaque page des vieux recueils de traditions allemandes. L'antique croyance aux sortiléges des hôtelières s'y retrouve vivace et terrible, au point que l'on croirait que c'est un dernier reste de ces superstitions païennes mentionnées dans notre troisième chapitre d'après Apulée, saint Augustin, etc. Nous lisons ceci dans un livret fort rare ayant pour titre le *Docteur Gelaon* ou les *Ridiculités anciennes et modernes :*

« Pierre d'Amiens assure que de son temps certaines hôtesses d'Allemagne, grandes sorcières, changèrent quelques-uns de leurs hôtes en mulet. » C'est tout à fait ce que nous avons lu dans saint Augustin sur les hôtesses de son temps, et sur les effets du fromage magique de ces Circés de cabaret.

Qu'un homme d'apparence grave et couvert d'habits sombres entrât par hasard dans un cabaret d'Allemagne en ces temps-là, la joie cessait aussitôt, les rires s'arrêtaient, les verres restaient pleins, et les signes de croix commençaient; puis la salle était peu à peu désertée; l'homme noir restait seul. Pour ces francs buveurs, qui avaient si vite sacrifié leur soif à leur panique, c'était un sorcier. Quand on arrivait harassé dans quelque bruyante hôtellerie, voulait-on qu'autour de soi se fît aussitôt le silence et la solitude, il suffisait de prendre des airs réfléchis et sombres, ou bien, comme par mégarde, de tracer quelques figures sur la table. Tout à coup, comme par miracle, la salle tapageuse devenait silencieuse. L'auteur du *de Arte cabalistica* ne s'y prit pas autrement dans une circonstance ainsi racontée par Frédéric Ruthenshoen :

« Le célèbre Reuchlin, l'un de ceux qui contribuèrent au rétablissement des lettres en Allemagne, arriva un jour d'hiver à midi dans un village, où il lui fallait attendre sa voiture dans une auberge remplie de paysans ivres qui faisaient grand bruit. Pour ne pas perdre son temps, il résolut de lire son Térence dans la salle de débauche même; mais comment faire taire des paysans? En vain eût-il voulu leur parler raison, les prier de vouloir bien lui céder un coin de la table et l'y laisser tranquille; l'auteur du fameux traité *de Verbo mirifico* trouvant peut-être ici, pour la première fois, que sa parole n'est pas toujours toute-puissante, s'avisa d'un moyen qui lui réussit parfaitement. Il se fit apporter un grand verre d'eau et un morceau de craie avec laquelle il traça sur la table un vaste cercle surmonté d'une croix. Il plaça ensuite le gobelet vers la droite et son couteau à la gauche de cette figure, et mettant son Térence dans le cercle même, il commença à lire. Les paysans, le prenant pour un sorcier, se taisent sur-le-champ, le regardent avec frayeur, n'osent ouvrir la bouche ni se remuer, et Reuchlin continue ainsi tranquillement sa lecture, jusqu'à l'arrivée de la voiture qu'il attendait. »

Partout, dans la tradition allemande, les histoires de taverne se mêlent et se confondent avec les histoires de sorciers; nous l'avons dit et nous allons le prouver. C'est le recueil des frères Grimm que nous mettrons pour cela le plus utilement à contribution. Ici ils nous racontent, d'après les vieilles légendes, le *Festin des esprits* dont Frédéric III fut le héros. Ailleurs, ils nous parlent de cette fameuse hôtellerie de l'*Eau bruissante* située dans la Hesse, tout près du château de Plesse, et non loin du puits d'où sortent les bons lutins du *peuple paisible*, bienfaiteurs des hommes, tourmenteurs des animaux. Ils nous disent encore la légende de cette malheureuse récolte de 1450, dont le vin fut si mauvais en Allemagne qu'on s'en servit pour noyer la chaux dont fut bâtie l'indestructible tour de Glatz.

Mais nous voulons vous donner au long quelques-uns de leurs récits, nous choisirons le plus merveilleux. Voici par exemple la légende des *Fers du diable* telle qu'ils la content, d'après Prætorius et les *Zungensünde* :

« A Schwarzenstein, à une demi-lieue de Rastenburg, en Prusse, on voit deux grands fers pendus aux murs de l'église; voici ce que la tradition raconte à ce sujet : Il y avait en cet endroit une cabaretière qui, en vendant de la bière aux gens, ne leur donnait pas la mesure. Le diable l'entraîna une nuit devant la forge, réveilla brusquement le forgeron et lui dit : « Maître, ferrez-moi mon cheval! » Le forgeron se trouvait être justement le compère de la vendeuse de bière; en conséquence, dès qu'il s'approcha d'elle, elle lui dit tout bas à l'oreille : « Compère, ne vous pressez pas, faites lentement. » Le forgeron, qui l'avait prise pour un cheval, eut grand'peur lorsqu'il entendit cette voix dont le son lui était connu, et la frayeur le fit trembler de tous ses membres, la ferrure fut par là retardée, et dans l'intervalle, le coq chanta; le diable fut alors obligé de prendre la fuite; mais la cabaretière en fut malade, et ne se rétablit que longtemps après. Si le diable devait ferrer toutes les cabaretières qui font courte mesure, le fer serait bientôt hors de prix. »

Contons encore, d'après le même recueil des frères Grimm, une autre tradition qui prouve comment les sorcières, en Allemagne aussi bien que dans l'antiquité, passaient pour commensales assidues des auberges, dont elles faisaient la scène de leurs maléfices nocturnes :

« Deux sorcières arrivèrent ensemble un jour dans une auberge; elles avaient placé dans un certain endroit deux brocs ou baquets plein d'eau, et elles délibérèrent sur la question de savoir si ce serait le grain ou le vin qui ressentirait les effets du sort qu'elles préparaient. L'aubergiste, qui était caché dans un coin, entendit leur conversation, et le soir, lorsque les deux femmes furent au lit, il prit les baquets et les versa sur elles; l'eau se changea aussitôt en glace, et toutes deux moururent sur l'heure. »

Enfin, nous terminerons par la légende des nains de l'Osenberg, que les frères Grimm avaient empruntée à Winkelmann :

« En 1653, Winkelmann se rendait de la Hesse à Oldenbourg, en passant par l'Osenberg. Il fut surpris par la nuit dans le village de Bümmerstet. Un cabaretier, âgé de cent ans, lui raconta que, du vivant de son père, sa maison était bien achalandée, mais que maintenant, elle l'était fort mal; que du temps où son grand-père brassait de la bière, des gnomes vinrent de l'Osenberg chercher de la bière toute chaude et encore dans la cuve, et qu'ils la payèrent avec une monnaie inconnue, mais de bon argent. Il ajouta encore qu'un jour d'été, un petit vieillard vint chercher de la bière, mais qu'en ayant trop bu, il s'endormit. S'étant réveillé, et voyant qu'il s'était arrêté trop longtemps, le bon petit vieux se mit à pleurer amèrement, disant : « Ah! mon père va me battre pour mon retard. » Il se leva donc précipitamment et partit, mais il oublia d'emporter sa cruche à bière, et on ne le revit pas depuis. Enfin il termina en disant que son père avait donné cette cruche en dot à sa fille, et que tant que la cruche était restée dans la maison, les chalands y avaient abondé, mais que depuis quelque temps qu'elle était cassée, tout allait de travers et semblait s'être brisé avec elle. »

Ces démons de cabaret étaient du moins assez bons diables, comme vous voyez; ils faisaient peur d'abord, mais ils en dédommageaient bien ensuite. Dame Hollé, la grande sorcière chasseresse des traditions thuringiennes, fut plus généreuse encore que ne l'avait été le vieux nain de l'Oldenberg. Il est vrai qu'elle devait davantage aux paysans, que la vue de son cortége avait failli faire mourir de peur :

« Il y a dans la Thuringe un village nommé Schwarza. Dame Hollé, un jour de Noël, chassait devant ce village. Elle était précédée de son fidèle Eckart, qui, mêlé au cortége, avertissait ceux qu'il rencontrait de se retirer du chemin, disant qu'il ne leur arriverait aucun mal. Ce jour-là précisément, deux jeunes villageois étaient allés au cabaret chercher de la bière, et ils la portaient à la maison quand parut le cortége de dame Hollé, qu'ils se mirent à regarder. Comme la troupe fantastique tenait toute la largeur de la route, ils se retirèrent dans un coin avec leurs cannettes remplies de bière; mais plusieurs femmes se séparèrent de la bande, s'approchèrent, prirent les cannettes et les burent. Les pauvres garçons étaient trop effrayés pour faire aucune observation; mais leur embarras était grand. Comment faire, en effet, quand ils allaient arriver au logis avec leurs cannettes vides? Enfin, le fidèle Eckart vint à eux et leur dit : « Remerciez Dieu, qui vous a inspiré de ne pas souffler le plus petit mot, car vous alliez avoir le cou tordu; à présent, allez-vous-en de suite à la maison, et surtout ne dites rien de cette histoire à personne; vos cannettes seront toujours pleines de bière, jamais elles ne tariront. » Les deux paysans obéirent; et, en effet, leurs cannettes ne se vidèrent pas; pendant trois jours ils prirent bien garde à leurs paroles, mais ils ne purent garder plus longtemps la chose, et ils racontèrent à leurs parents ce qui s'était passé; et dès lors tout fut perdu;

les cannettes aussitôt tarirent. D'autres disent que cela n'arriva pas le jour de Noël, mais bien à une autre époque. »

Nous terminerons ici ce chapitre, si long et si plein, nous osons le dire. Comment en effet terminer mieux que par des légendes cette suite de récits traitant des choses du moyen âge? Nous vous aurions bien ramenés une dernière fois vers les auberges italiennes que nous n'avons fait qu'apercevoir; pour transition, nous vous aurions conté, d'après Boccace, l'histoire mi-partie allemande, mi-partie italienne, de ce bâtard de l'empereur Frédéric Barberousse, Urbain le méconnu, qui, né d'une fille d'auberge, fut aubergiste lui-même. L'analyse qu'a donnée de ce roman M. de Paulmy, au tome V de ses *Mélanges d'une grande bibliothèque,* nous aurait suffi pour vous le faire bien connaître; nous vous aurions dit aussi quelques mots de cette *confrérie de la Calza,* assemblée de buveurs et de savants dont les membres se réunissaient pour s'amuser, boire et s'instruire, faisant pique-nique de bonne chère, de science et de poésie; mais ces matières exquises conviennent mieux au chapitre que nous allons commencer, et qui comprendra la première partie des temps modernes. L'ère de l'Italie et de l'Espagne, c'est la renaissance, l'ère de la France, ce sont les XVIIe et XVIIIe siècles. Nous verrons successivement tous ces pays et tous ces temps dans leur joie et dans leurs débauches.



FIN DU PREMIER VOLUME.

HISTOIRE

DES

HOTELLERIES,

CABARETS, COURTILLES,

ET DES ANCIENNES COMMUNAUTÉS ET CONFRÉRIES

D'HOTELIERS, DE TAVERNIERS, DE MARCHANDS DE VINS, ETC.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON, RUE GARANCIÈRE, 8.

LE LIVRE D'OR DES MÉTIERS.

HISTOIRE

DES

HOTELLERIES,

CABARETS, COURTILLES,

ET DES ANCIENNES COMMUNAUTÉS ET CONFRÉRIES

D'HOTELIERS, DE TAVERNIERS, DE MARCHANDS DE VINS, ETC.,

PAR

FRANCISQUE-MICHEL & ÉDOUARD FOURNIER.

TOME SECOND.



PARIS.

ADOLPHE DELAHAYS, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

4-6, RUE VOLTAIRE, 4-6

1859

LIVRE PREMIER.

HOTELLERIES, CABARETS.

(SUITE.)

CHAPITRE V.

LES HOTELLERIES ET LES CABARETS

DU XVe AU XVIe SIÈCLE.

SOMMAIRE. Misère de Paris au commencement du xve siècle. — Les Anglais et les loups maîtres de la ville. — Famine. — Les tavernes désertées par les buveurs et hantées par les conspirateurs. — Édit du roi anglais Henri VI qui restreint de moitié le nombre des cabaretiers. — Plaintes des poëtes. — Regrets du temps passé. — Le chanoine Roger de Collerye. — Comment ce prêtre est le prototype de Roger Bontemps. — Son histoire. — Sa manière de dire les offices. — Ce qu'était sa chapelle. — L'*office du vin* selon l'auteur du *Catholicon des mal advisez*. — Appel fait par Roger Bontemps à tous les bons drôles, surtout aux suppôts de la basoche. — Un mot sur le cabaret du *Pot de cuivre* à Dijon où s'assemblent les enfants de la *Mère-folle*. — La *nef des fols*. — Les enfants *Sans-soucy*. — Ballade que Marot écrit pour eux. — Le mardi gras de l'an de bombance 1511. — *Teneur du cry* ou annonce qui invite tous les *sotz* à cette fête. — Le *prince des sotz* aux Halles. — Une ballade d'Étienne Dolet. — Pourquoi cet imprimeur poëte fut brûlé, et pourquoi les écoliers ne durent pas le plaindre. — Un dernier mot sur Roger-Bontemps. — Discussion à propos de son nom, etc. — Encore les moines au cabaret. — Le moine aux monosyllabes. — Les jacobins au cabaret du *Treillis vert*. — Les taverniers hypocrites. — Images saintes dans leurs bouges. — Comment chaque chambre des hôtelleries porte un nom de saint ou de sainte. — Le diable cabaretier. — Bon tour que lui jouent des soldats. — Comment toute l'histoire de la réforme se passe dans les tavernes, etc. — La vente des indulgences. — Ce que dit Cornelius Agrippa dans son livre de la *Vanité des sciences* sur les moines mendiants. — Les Augustins et autres moines comparés aux bohémiens. — Luther et Carlostadt à l'*Ourse noire*. — Une histoire de cabaret racontée par Bossuet. — Naissance de Calvin à l'hôtellerie des *Quatre nations*. — Hôtes divers des tavernes. — Les avocats et les voleurs pêle-mêle. — Les soldats et les servantes. — Une cabaretière au xvie siècle. — Les cabarets-tripots. — Une cause célèbre en 1599. — Assassinat dans l'hôtellerie des époux Bellanger. — Complots dans les tavernes et les hôtelleries. — La conspiration d'Amboise à l'hôtel garni. — Le tripotier Becquet. — Assassinat chez les taverniers Perrichon et Levasseur pendant la ligue. — Édit de 1562 sur la police des hôteliers et cabaretiers. — Philosophes et poëtes à l'hôtellerie et au cabaret. — Villon ; sa vie dans les tavernes. — Rabelais. — Sa naissance à l'hôtellerie de *la Lamproye*, etc. — Mellin de Saint-Gelais. — Sa *folie aux hostelliers*. — Passerat, son sonnet sur les auberges d'Angerville et d'Artenay. — Montaigne en voyage. — Ce qu'il raconte des auberges de Suisse et d'Italie. — Curieux détails. — Excursions dans les cabarets de Rome. — Érasme. — Ce qu'il dit des hôtelleries de la Suisse et de l'Allemagne. — Shakespeare. — Comment une grange d'auberge est son premier théâtre, etc. — Conclusion.



Le XV[e] siècle est un temps de deuil pour nous. Si nous voulions le bien décrire avec toutes ses détresses et toutes ses misères, il faudrait mettre un crêpe à notre plume ou plutôt laisser là notre œuvre, bien qu'elle doive être le récit des douleurs sociales aussi bien que le tableau des débauches et des infamies.

Paris alors est aux mains des Anglais. C'est une ville captive et bâillonnée. Au lieu d'un roi fou, la conquête lui a donné pour souverain un enfant presque idiot, l'imbécile Henri VI. Le peuple y meurt de tristesse et de faim. Autrefois au moins, dans les plus mauvaises années du règne de Charles VI, il avait, pour se distraire un peu, le spectacle des fêtes et des mascarades bruyantes qu'on donnait à l'hôtel Saint-Pol, le palais des grands *esbattements* royaux; ou bien, comme allégement de ses ennuis, comme satisfaction de ses haines cruelles, il lui était encore donné de voir, à certains jours, le supplice de quelques grands rebelles, décapités en place de Grève ou clandestinement noyés dans la Seine, aux environs de la tour de Nesle ou de la tour de Billy; il avait aussi ses journées de représailles en ce temps-là, journées sanglantes des *maillotins* et de caboche, où le maillet populaire avait raison de la dague féodale; journées de massacre et de débauche, où l'on passait sans encombre de la Grève, toute ruisselante de carnage, à la taverne, toute pleine de bruit et de rires joyeux.

de l'orgie du sang à l'orgie du vin. C'étaient là les belles journées du peuple, le droit de tuer, le droit de boire dans toute leur hideuse licence; mais maintenant, ces jours si terribles par leurs crimes et même par leurs joies sont passés. Paris n'est plus libre, Paris est à son tour la proie d'une conquête. Le peuple qui lui est le plus odieux, l'Anglais, pour lequel il se sent au cœur une haine d'instinct, le tient pantelant dans ses serres, c'est une sentinelle anglaise qui garde ses portes, c'est un roi anglais qui trône dans son hôtel Saint-Pol et dans son Louvre, c'est un fauconneau anglais qui, toujours braqué et mèche allumée, le regarde et le menace du haut des noirs créneaux de la Bastille. Toutes les misères à la fois l'accablent et le dévorent, ce pauvre peuple de Paris. Comme si ce n'était pas assez des Anglais pour le ronger jusqu'aux os, les bêtes fauves elles-mêmes se sont mises de la partie, et la curée est complète. Les loups sont sortis par bandes des bois immenses qui alors serraient de près la ville et lui faisaient comme une ceinture d'ombrages; ils sont entrés par les brèches des murailles, par les portes mal closes, et, à la nuit tombante, ils se ruent en hurlant sur les passants attardés. Ils rôdent surtout aux environs des cimetières « et même dans les rues, dit M. de Barante, pour dévorer les corps morts dont ils trouvaient abondance. » Le voisinage du cimetière Saint-Jean fait que la Grève en est infestée; mais les environs de celui des Innocents sont plus dangereux encore : « Et si, lisons-nous dans le *Journal du bourgeois*, mangèrent un enffent de nuit en la place aux Chats, derrière les Innocents. » C'est pendant l'hiver de 1420 que ces bandes errantes font le plus de ravages, en 1438 elles reparaissent; et alors, s'il fallait en croire le récit peut-être un peu exagéré du chroniqueur déjà cité, le nombre de leurs victimes s'accrut encore. Il paraîtrait qu'en septembre de cette année-là les loups dévorèrent quatorze personnes entre Montmartre et la porte Saint-Antoine.

Encore est-ce là le moindre et le plus évitable des maux qui s'étaient abattus sur Paris et qui le dévoraient en ce temps-là. La famine était un fléau bien autrement terrible, et qui, le froid aidant, jetait sur le pavé des rues un bien plus grand nombre de victimes : « La ville, écrit M. de Barante, continuait à souffrir une horrible misère; le pain devenait chaque jour plus rare et plus cher; il fallait se lever la nuit pour aller faire foule à la porte des boulangers, et encore, il n'y en avait pas pour tout le monde. Les riches qui pouvaient, outre le prix du pain, payer pinte ou chopine de vin au garçon boulanger, étaient les seuls servis. On voyait de pauvres petits enfants se traîner dans les rues en pleurant et en criant : « Je meurs de faim. » Ils tombaient sur les fumiers où on les trouvait morts d'inanition et de froid; car le bois était devenu aussi d'une rareté extrême, et ce n'était pas une des moindres souffrances. »

A quoi bon ajouter qu'au milieu de toutes ces misères celle des cabaretiers

était la plus grande. Ces gens, qui vivent de la joie et de l'abondance, devaient naturellement être les premières victimes de la détresse publique et de la famine. C'est ce qui arriva ; nos vins, proie de la conquête, étaient emportés par immenses naulées en Angleterre. A la place, on nous rendait cette froide ale anglaise dont nous vous avons déjà dit l'histoire en lui laissant le nom de *godale* (bonne *ale*), qu'on lui donnait alors un peu par antiphrase. On nous laissait aussi, comme par grâce, nous abreuver d'une mauvaise piquette faite de pomme et de prunelles, et qu'on appelait *despense*.

Comment vouliez-vous qu'avec de pareilles boissons à mettre en vente, et dans un temps pareil, les cabaretiers pussent mener leur métier? Aussi, la plupart fermaient-ils boutique ; ou bien ne l'ouvraient que pour tenir chez eux assemblées clandestines où se tramait à bas bruit la ruine de l'Anglais. La police de Henri VI et de son tuteur, le duc de Bedfort, faisait bonne garde ; elle eut connaissance de ces menées des taverniers, qui, pour se dédommager de n'avoir plus de vin à vendre et de pratiques à enivrer, faisaient métier et marchandise de politique et de complots ; le 23 février 1429, une ordonnance que nous avons déjà citée plus haut fut rendue par le roi anglais en vue de ces désordres. Ceux qui se faisaient les agents de ces conspirations de tavernes furent menacés des peines les plus sévères ; et, afin de mieux couper court au mal en rendant moins nombreux les bouges où il s'abritait et trouvait son aliment, un de ses articles réduisit de soixante à trente-quatre le nombre des cabaretiers qui exerçaient alors à Paris.

De là, nouvelles imprécations contre le roi anglais ; de là, nouvelles plaintes de tous ces pauvres diables, qui regrettaient le temps passé, le *bon temps*, et dont l'ivresse des cabarets, quelque piteuse et frelatée qu'elle fût alors, était la dernière consolation.

Nous n'en finirions pas s'il fallait vous citer toutes les pages des livres de ce temps-là où les regrets de ce *bon temps* se trouvent formulés en phrases plus ou moins amères. C'était le thème favori des poëtes ; partout, quel que fût le caractère de l'œuvre qu'ils écrivissent, ils trouvaient le moyen de glisser des vers pleins d'angoisses, comme désolation du présent et comme regret du passé. Voici par exemple ce que nous lisons dans le *Mistere du viel Testament par personnages*, etc., scène de *Laban, ses bergiers, et ses filles, et de la venue de Jacob en Mesopotamye* :

SUFFÈNE.

Le bon temps, qu'est-il devenu,
Jetham? il n'en est plus nouvelles.

JETHAM.

A ceste heure il est descongneu
Le bon temps

SARRUG.

Qu'est-il devenu?
Plus n'est comme je l'ay congneu.

SUFFÈNE.

Est-il chanu?

SARRUG.

Est-il ange ou s'il a des elles,
Le bon temps?

SUFFÈNE.

Qu'est-il devenu,
Jetham?

JETHAM.

Il n'en est plus nouvelles, etc.

Un de ceux qui se distinguèrent le mieux par ces plaintes contre la misère du temps présent, parce que sans doute il s'était aussi distingué le mieux par son ardeur pour les joies et les orgies du temps passé, ce fut un chanoine d'Auxerre nommé Roger Collerye; assez bon poëte, mais gourmand meilleur. Il chanta si bien le *bon temps*, le regret étant pour sa muse ce que l'indignation avait été pour celle de Juvénal; il personnifia si complétement en lui l'objet de ses plaintes, qu'on ne les sépara plus; le poëte et son sujet ne firent qu'un tout, sous une seule et même appellation. De par sa bonne humeur et le caractère joyeux de ses vers, le chanoine auxerrois perdit son nom de Collerye pour prendre celui de Bontemps, et comme son prénom de Roger lui resta toujours, on eut en lui, complétement baptisé, le type encore vivant de la gaieté populaire, toujours franche, gaillarde, épanouie, éclatante; Roger Bontemps. M. de Paulmy consacre ainsi cettte origine du célèbre type : « Roger de Collyrie n'est vraiment illustre que parce que l'on assure que c'est lui qui est le véritable Roger Bontemps. Bontemps était en effet le sobriquet qu'il avait adopté et sous lequel il se désignait dans ses poésies. Il le justifiait par le genre de ses productions, toujours gaillardes et même un peu libertines. Cependant il était prêtre, et secrétaire de l'évêque d'Auxerre... »

Quelques vers, extraits çà et là de ses poésies, petit volume rarissime publié en 1536, nous prouveront mieux encore comment le renom joyeux du chanoine n'est pas un renom usurpé.

Commençons par les plaintes, qui ne durent guère chez lui, et qui sont toujours tempérées d'un sourire. C'est dans son *Dialogue des abusez* qu'on trouve les plus amères :

— Quel temps court-il? — Temps à redire.
— N'est pareil au temps passé.
— Du temps passé mon cœur soupire,
Au temps qui court le monde empire
De jour en jour. — J'en suis lassé.
— Or, est le bon temps trépassé.

Mais la plainte, encore une fois, ne dure guère pour le chanoine bon vivant, c'est la note la plus brève de sa gamme poétique. Bontemps est mort, vient-il de dire, eh bien, il faut qu'il renaisse, ajoute-t-il presque aussitôt, comme s'il voulait qu'il n'y eût pas interruption dans sa lignée joyeuse, et qu'il en fût au contraire pour cette dynastie de la joie comme pour celle de la royauté. Bontemps est mort! Vive Bontemps! Et pour qu'il ressuscite mieux, c'est en lui que le chanoine le fait revivre. Tout d'abord, il se compose un digne cortége, une cour tout à fait bien *duisante*. Pour faire appel à tous ceux qu'il veut pour compagnons et pour escorte, il ne dit qu'un mot : Je suis Bontemps. Or, s'écrie-t-il dans la ballade dont cet appel est le sujet :

Or, qui m'aymera si me suive,
Je suis *Bontemps*, vous le voyez.
. . . .
Moi, mes suppôts, à pleine rive,
Nous buvons d'une façon vive
A ceux qui y sont convoyés.
Danseurs, sauteurs, chantres, oyers (rôtisseurs),
Je vous retiens de ma chapelle.

Sa chapelle! digne chanoine, et qu'était-ce que cette chapelle? vous l'avez dit déjà sans doute, une bonne et grasse taverne bien close et bien hantée; quelque cabaret dont il desservait les offices en compagnie de cet autre chanoine auxerrois dont il fit l'agréable épitaphe, prêtre d'aussi bon appétit que lui, prenant pour devise : Courte prière et long dîner; passant volontiers ses heures en taverne, empruntant avec plaisir, rendant avec peine, et lequel enfin, pour en finir avec lui par quelques vers de l'épitaphe :

A ses debteurs disoit des paraboles,
Et les payoit doucement en paroles.
Aucunes fois au sexe féminin
Se démontroit gracieux et benin, etc.

Sa chapelle, encore une fois, car ce mot un peu profane ici nous tient au cœur, sa chapelle, à ce brave Roger de Collerye, c'était celle de tous les prêtres de ce temps-là, celle de ces moines dont parle si souvent Rabelais et qui laisseraient plutôt troubler le *service divin* que le *service du vin;* celle encore de ces gourmands tonsurés dont Laurens Desmoulins nous décrit les rites gastronomiques dans son livre si rare le *Catholicon des maladvisez :*

Les gros gourmands n'ont jamais d'autre église
Qu'une cuisine où ils font leur service,
Et le prêtre est que pas fort je ne prise ;
Le cuisinier qui fait par haute guise
Oblation au ventre et sacrifice,
Car autre Dieu n'ont, la chose est notice
. . . .
Et leur autel est sans qu'on le demande,
La belle table où souvent on gourmande,
L'odeur des mets est l'encens delectable

Roger lui-même avoue qu'il n'avait pas d'autre foi et ne pratiquait jamais d'autre culte :

> A Dieu foisois, en tout temps et saison,
> Soigneusement brève et courte oraison,
> Trouvé n'étois en roches ni cavernes,
> Soigneusement visitois les tavernes.

Et pour mener là la vie joyeuse avec toute sa licence, pour y boire *d'autant et d'autel*, comme dit encore Rabelais, *pour y manger patenotres et tout*, il ne se contentait pas de la sequelle ardente, gloutonne et libertine, qu'il a conviée tout à l'heure, il lui fallait encore, pour grossir son cortége, les clercs du Parlement, les clercs du Châtelet, toute la basoche enfin, bande trop austère par métier pour ne pas être avide de gaillardises dans ses récréations, gent trop braillarde pour ne pas être toujours altérée. Sus, leur dit-il :

> Bon pied, bon œil, sus, à coup qu'on s'éveille ;
> Francs chastelains, soudain, tôt à l'estrade.
>
> . . . .
>
> Gentils suppôts, aujourd'hui je conseille,
> Pour éviter d'avoir la bouche fade,
> Qu'en un préau, au dessoubs d'une treille,
> A ces flacons vous tirerez l'oreille.

Quel appel gaillard et bien digne de trouver un écho dans tous les cabarets et sous toutes les treilles de la France, depuis Auxerre la vermeille jusqu'à Sens, autre grasse cité, toute pleine de gras chanoines ; depuis Dijon, la bonne ville du bon vin bourguignon, où les gais suppôts de la *mère folle* tenaient leurs assises à cet éternel cabaret du *Pot de cuivre*, ouvert et baptisé en 1250, et encore debout au milieu du XVIIe siècle, en 1630 ; jusqu'à Paris, cette capitale si plantureuse en toutes sortes de biens et de joies ; ce chef d'ordre de toutes les compagnies du plaisir, de toutes les congrégations de la bombance. Jamais, que nous sachions, ses écoliers, fussent-ils de la nation allemande et *lichards* (*leccatores*) de la nef des fols (*navis stultifera*), jamais ses basochiens, je dis les meilleurs, les plus gais, ceux qui menaient le mieux farces et *sotties* en rayant de leur talon ferré la surface glissante de la table de marbre, jamais enfin ni les *enfants Sans-soucy*, ni aucun des sujets du prince des sots n'avaient ouï proclamation plus affriandante, *cry* plus digne de les provoquer aux *franches lippées* de la fête de l'Ane et aux ivresses des tavernes.

Je n'en excepte, pour entrer en parallèle et l'emporter sur cette pièce du chanoine d'Auxerre, que la ballade composée par Clément Marot pour ses compères les *enfants Sans-soucy*, et la fameuse complainte *Teneur du cry*, rimée pour le mardi gras de 1511, à l'occasion d'une grande représentation de Gringore. Nous allons vous donner ballade et *cry ;* aussi bien ce sont choses de notre sujet ; vous croiriez, tant ils allèchent à l'ivresse et poussent aux hantises du cabaret,

ouïr encore l'appel du cabaretier vous hélant de la voix et du geste, et, du haut de son seuil, vous provoquant à boire. Par ma foi, si après avoir lu ces vers friands vous vous sentez en humeur de ripaille, ne vous en prenez qu'aux poëtes qui vous y auront mis par leurs rimes alléchantes, et dites volontiers ce que disait le héros des *Débats et facétieuses rencontres de Gringalet et de Guillot Gorgeu, son maistre :* « Le tavernier a plus de tort que moy, car passant devant sa porte, et luy étant assis (ainsy qu'ils sont ordinairement); il me cria, me disant : Vous plaist-il de déjeuner céans? Il y a de bon pain, de bon vin et de bonne viande. »

Nous commencerons par la ballade, laquelle, nous le répétons afin de vous donner mieux le désir de la lire, est de maître Clément Marot :

BALLADE DES ENFANTS SANS-SOUCY.

Qui sont ceux-là qui ont si grand envie
Dedans leur cueur, et triste marisson,
Donc cependant que nous sommes en vie,
De maistre ennuy n'écoutons la leçon?
Ils ont grand tort, veu qu'en mainte façon
Nous consommons nostre florissant âge,
Sauter, danser, chanter à l'avantage,
Faux anvieux est-ce chose qui blesse;
Nenny pour vray, mais toute gentillesse
Et gay vouloir qui vous tient en ses laqs,
Ne blasmez pas doncques nostre jeunesse,
Car noble cueur ne cherche que soulas.

Nous sommes druz, chacun ne nous suit mye,
De noirs soucys ne sentons le frisson,
Mais de quoy sert une teste endormie?
Autant qu'un bœuf dormant près d'un buisson,
Languards piquants plus forts que hérisson,
Ou plus reclus qu'un vieil corbeau en cage,
Jamais d'autruy ne tiennent bon langage;
Toujours s'en vont cherchant quelque finesse.
Mais entre nous nous vivons sans tristesse,
Sans mal penser, plus aises que prélats,
Sans dire mal, c'est donc grande simplesse,
Car noble cueur ne cherche que soulas.

Bon cueur, bon corps, bonne phizionomie,
Boire matin, fuyr noise et tanson;
Dessus le soir, pour l'amour de sa mie,
Devant son huys la petite chanson,
Trancher du brave et du mauvais garçon;
Aller de nuict sans faire aulcun outrage,
Se retirer; voilà le tripotage.
Le lendemain recommencer la presse.
Conclusion : nous demandons liesse :
De la tenir, jamais ne fûmes las.
Et maintenant que cela est noblesse
Car noble cueur ne cherche que soulas.

ENVOY.

Princes d'amour à qui devons hommage
Certainement, c'est un fort grand dommage
Que nous n'avons en ce monde largesse
Des grands trésors de Junon la déesse
Pour Vénus suivre, et que dame Pallas
Nous vint après réjouir en vieillesse,
Car noble cueur ne cherche que soulas.

Voyons maintenant le *Teneur du cry*, qui eut tant d'échos des Halles jusqu'à la place Maubert, au mardi gras de l'année de bombance 1511 ; mais auparavant, écoutez ce que dit M. Sainte-Beuve sur cette grande journée de farces et de *beuveries*, où l'argot et le vieux *gof* des Halles eurent si beau jeu. Ce vous sera une occasion de savoir, si vous ne le savez déjà, ce qu'était, au XVIe siècle, une représentation dramatique.

« Le mardi gras de l'année 1511, dit donc M. Sainte-Beuve, est surtout mémorable, dans l'histoire du théâtre, par la représentation du *Prince des sots* et de *Mère sotte*, qui se donna aux halles de Paris, sous la direction de Jean Marchant, charpentier, et de Pierre Gringore, compositeur. Le spectacle était composé d'une sottie, d'une moralité et d'une farce, et la sottie elle-même, composée d'un *cry*, espèce de prologue en style d'argot. A l'appel qui leur est fait, les sots de toute espèce s'assemblent : On voit arriver les grands de la cour, le *seigneur de Joye*, le *seigneur du Plat*, le *seigneur de la Lune*, le *général d'Enfance;* on cause de l'excellent prince :

UN DES SOTS.

On lui a joué de fins tours.

UN AUTRE SOT.

Il en a bien la congnoissance,
Mais il est si humain tousjours,
Quand on a devers luy recours,
Jamais il ne use vengeance.

» Les abbés et prélats font défaut ; on cherche l'*abbé de la Courtille*, autrement dit *de Plate bourse :*

Je cuyde qu'il est au concile.

» Il arrive pourtant tout essoufflé. On jase très-librement des absents :

Vos prélats ont ung tas de moynes,
Ainsy que moines réguliers ;
Mais souvent dessouls les courtines
Ont créatures fémynines
En lieu d'Heures et de Psautiers.

» Dans la scène suivante arrive *Mère sotte* « habillée par-dessous en Mère » sotte, et par-dessus son habit ainsi comme l'Église ; » elle déclare à *Sotte*

occasion et à *Sotte France*, ses deux confidentes, qu'elle veut usurper le temporel des rois, et, à la faveur de son déguisement, elle s'applique à séduire les prélats et abbés du *Prince des sots*. *Plate bourse* et les autres courent au piége. Ces prélats révoltés et les seigneurs fidèles engagent un combat, pendant lequel le prince découvre la robe de Mère sotte, et lui arrache son vêtement emprunté. Les combattants alors reconnaissent leur erreur, et s'entendent pour déposer la fausse papesse. Notez que *Sotte commune*, c'est-à-dire le bon peuple qui paie, n'a cessé de faire entendre ses doléances à travers ce jeu..... *plectuntur Achivi*. L'allusion personnelle au pape paraît encore plus à nu, s'il est possible, dans la moralité de l'*Homme obstiné*, qui fut jouée après la sottie. D'une part, le *peuple français* et le *peuple italique* déplorent leurs maux, de l'autre, *Simonie* et *Hypocrisie* célèbrent leurs propres vices, et l'*Homme obstiné* en *miles gloriosus*, énumère les siens dans une ballade; comment il aime à faire et défaire les rois; à braver ciel, terre et enfer; à boire soir et matin du *vin de Candie friand et gaillard*, etc. Mais, à l'arrivée de *Pugnition divine*, qui menace les endurcis des flammes éternelles, et à la vue des *Démérites communes*, en qui chacun peut reconnaître ses péchés comme en un miroir, tout le monde se convertit, excepté l'*Homme obstiné*, qui persévère dans l'impénitence et qui reste piqué du *ver-coquin*, comme il dit. Le même jour du mardi gras 1511, ajoute M. Sainte-Beuve, la sottie et la moralité furent suivies d'une farce joyeuse tout à fait étrangère aux affaires publiques, et qui n'avait de hardi que son obscénité. Malgré tout, un souvenir historique s'attache à cette représentation des Halles qui faisait ainsi, comme la petite pièce et les violons à la veille du concile de Pise et de la bataille de Ravenne. Nous avons là nos franches atellanes gauloises; c'est déjà notre vaudeville. »

Oui, nous sommes de l'avis du savant et ingénieux critique, c'est déjà notre vaudeville, moins la morgue prétentieuse et l'apprêt cherché; plus la franchise et la modestie. Ils ne cherchent pas leur esprit, ces braves gens de la table de marbre; ils ne courent pas après, et quand ils l'ont trouvé, ils ne le thésaurisent pas en avares; ils le donnent tel qu'il éclôt, en pleine verve, en plein éclat de rire; ils le dépensent comme une richesse infuse et intarissable; et même, voilà le plus merveilleux, alors qu'ils sont le mieux en fonds de ce bon et savoureux esprit, et qu'ils le prodiguent avec le plus de largesse, ils veulent toujours qu'on les appelle *sotz*, compères de *Mère-sotte*, suppôts des *sotties*. N'est-ce pas la plus malicieuse des antiphrases, la plus adroite et la plus ironique des contre-vérités. Le *cry* qui annonce ce beau mardi gras dramatique de 1511 est fait au nom de la compagnie des *Sotz*, et ne s'adresse qu'aux *sotz* de toutes sortes. Écoutez plutôt :

LA TENEUR DU CRY.

Sotz lunatiques, sotz étourdis, sotz sages,
Sotz de ville, sotz de château, de village,
Sotz rassotez, sotz nyais, sotz subtils,
Sotz amoureux, sotz privez, sotz sauvages,
Sotz vieux, nouveaux, et sotz de toutes âges,
Sotz barbares, étranges et gentilz,
Sotz raisonnables, sotz pervers, sotz rétifs,
Vostre prince, sans nulles intervalles,
Le mardy gras jouera ses jeux aux Halles.

Sottes dames et sottes damoiselles,
Sottes vieilles, sottes jeunes et nouvelles,
Toutes sottes aymant le masculin,
Sottes hardies, couardes, laides et belles,
Sottes fresques, sottes douces et rebelles,
Sottes qui veulent avoir leur picotin,
Sottes trottantes sur pavé, sur chemin,
Sottes rouges, maigres, grosses et palles,
Le mardy gras jouera le prince aux Halles.

Sotz ivrognes aymant les bons loppins,
Sotz qui ayment jeux, tavernes, esbatz,
Tous sotz jalloux, sotz gardant les patins,
Sotz qui faites aux dames les choux gras,
Advenez y, sots lavez et sotz salles,
Le mardy gras jouera le prince aux Halles.

Mère sotte semond toutes ces sottes;
N'y faillez pas y venir, bigottes,
Car en secret faites de bonne chière,
Sottes gaies, délicates mignottes,
Sottes qui êtes aux hommes familières,
Montrez-vous moult douces et cordiales,
Le mardy gras jouera le prince aux Halles.
Fait et donné, buvant à pleins potz,
Par le prince des sotz
Et ses suppotz.

Nous ne savons vraiment pourquoi M. Sainte-Beuve disait tout à l'heure que ce *cry* « est une espèce de prologue en style d'argot. » Il est bien en français vraiment, et en français le meilleur qui se parlât en ce temps-là, je ne dis pas au Louvre où notre pauvre langue tendait déjà à se dénaturer en s'italianisant, mais aux Halles, mais à la place Maubert. Or, n'est-ce pas là que Malherbe allait prendre leçon de bon et franc langage? M. Sainte-Beuve a donc eu tort de faire fi de cette pièce et surtout de ne la pas donner. Pour nous, nous nous serions bien gardé d'un pareil dédain, d'un pareil oubli. S'il est des vers que nous passions discrètement sous silence, ce ne sont pas ceux-là, ce sont ceux, au contraire, qui poussent au mépris de nos héros ordinaires, à la haine de l'ivresse, à la désertion des tavernes. Nous ne citerions pas, par exemple, dans toute son étendue, certaine ballade d'Estienne Dolet, dans laquelle il s'avise,

l'ingrat! de conseiller la sobriété aux écoliers d'Orléans, et de leur dire :

Laissez à part vos vineuses tavernes,
Museaux ardents de rouge enluminés.

Dire aux écoliers d'alors, aux enfants Sans-soucy, d'abandonner la taverne, mais c'en était assez pour être lapidé en pleine place Maubert; aussi Dolet y fut-il brûlé vif. Les pamphlets qui avaient été la cause de sa condamnation et l'avaient conduit au bûcher, étaient, j'en suis sûr, aux yeux des écoliers, une raison de supplice moins grave que la malencontreuse ballade où il déconseille l'ivresse. Ceux des écoliers qui la connaissaient durent le maudire sur son bûcher; le chanoine d'Auxerre, plus rigoureux encore, l'aurait excommunié.

Tout ce que nous vous avons raconté sur les basochiens, ses compères, nous a quelque peu distrait et détourné de ce qui nous restait à dire de ce bon prêtre; pourtant, nous ne nous en sommes pas éloigné autant que vous pourriez croire; est-on loin du curé quand on parle des paroissiens? Nous pouvons donc, sans encombre et sans plus de transition, reprendre son histoire. Pour en finir avec lui comme nous avons commencé, c'est de l'origine de son surnom de Roger Bontemps que nous allons vous entretenir encore une fois.

Tout le monde n'est pas d'accord sur l'étymologie que nous vous en avons donnée. Il est beaucoup de gens qui lui cherchent une autre origine dans laquelle notre chanoine auxerrois n'entre pour rien. Pasquier, par exemple, n'est pas de notre avis, ce que nous lui rendons bien en n'admettant pas celui qu'il émet lui-même au chapitre soixante-deuxième du livre VIII de ses *Recherches de la France*. D'abord, il commence par se moquer, avec un dédain spirituel, de ces recherches d'étymologies populaires; « car je vous prie, dit-il, quel profit rapportera-t-on, apprenant dout vient le *Roger Bontemps* et telles autres particularitez, sinon pour faire le moi, ce que quelques auteurs anciens reprenoient en un Junius Codrus, qui, en escrivant les Vies des empereurs de Rome, par une superstition trop grande, particularisoit par le menu mille petites façons de faire qui estoient en eux, lesquels non seulement ne servoient d'aulcune édification, mais au contraire apportoient ennuy à qui les lisoit. « ... Se ravisant cependant, il ajoute bientôt : « Je veux donc dire que le *Roger Bontemps* que nous practiquons pour dénoter l'homme de bonne chère, est ainsi dit par abus, au lieu de Rouge Bontemps; parce que ceste couleur au visage de toute personne promet je ne scay quoi de gai et non soucié, comme au contraire la couleur blesme est ordinairement accompagnée d'une humeur fade et mélancholique. » Cette opinion de Pasquier n'est que soutenable, personne toutefois ne l'a partagée, aucun livre ne l'a reproduite. L'abbé Tuet, dans ses *Matines Senonoises*, est de l'avis de l'abbé Lebœuf, et par conséquent du nôtre. Le Duchat, étymologiste un peu hasardeux selon son habitude, suit le même

procédé que Pasquier. Il veut que le nom de Roger soit une altération, et c'est le mot *réjoui* qu'il y retrouve travesti. Il est vrai qu'en plusieurs provinces, notamment dans l'Orléanais, on dit encore non pas un *Roger*, mais un *réjoui Bontemps*. Mais ce n'est pas tout, ces dissidences étymologiques ne s'arrêtent pas là. Fleuri de Bellingen, dans son livre si curieux des *illustres proverbes*, cherche à son tour le prototype du viveur proverbial, et ce n'est pas dans la personne de notre chanoine qu'il prétend le retrouver; selon lui, le premier Roger Bontemps fut un seigneur nommé *Roger*, de la famille de *Bontemps*, dans le Vivarais, lequel était un homme sans souci, et grand amateur de la bonne chère. Le dictionnaire de Trévoux reproduit en ces termes l'opinion de Fleuri de Bellingen à propos du nom-proverbe : « Il vient d'un seigneur nommé Roger, de la maison de Bontemps, fort illustre dans le pays de Vivarais, dans laquelle le nom de Roger est toujours affecté et propre à l'aîné, depuis plusieurs siècles ; et parce que le chef de cette maison fut un homme fort estimé par sa valeur, sa belle humeur et sa bonne chère, on tint à gloire, en ce temps-là, de l'imiter en tout, et plusieurs se firent, par honneur, appeler *Roger Bontemps;* ce qui, par corruption, a été étendu aux fainéants et aux débauchés. » Pour conclure, disons qu'on ne s'en est pas encore tenu là; une dernière version étymologique, toute différente des précédentes, a été émise notamment par Quitard, qui s'exprime ainsi dans son *Dictionnaire des proverbes :* « On a prétendu que la dénomination de *Roger Bontemps* concernait Pierre Roger, troubadour du XVIIe siècle, chanoine d'Arles et de Nîmes, qui abandonna ses bénéfices pour aller de cour en cour, jouer des comédies dont il était auteur; mais on n'a appuyé cette assertion d'aucune preuve. »

Ainsi, en s'égarant pour la plupart, nos étymologistes ont fouillé toutes les classes de la société, pour trouver l'ancêtre de la race joyeuse des Roger Bontemps; celui-ci en a fait un chanoine, celui-là un bon gros gentillâtre, cet autre un gai jongleur; ce qui prouverait au moins une chose, c'est que parmi tous ces gens de castes si diverses, il y avait assez de gaieté native, assez de bonne humeur, pour qu'on pût hésiter entre eux et ne savoir à laquelle de ces castes rieuses renvoyer l'honneur de la rieuse origine. Il n'y a guère qu'au peuple qu'on n'ait point songé; le pauvre Bonhomme était si misérable et si morose en ces temps-là, qu'on ne pouvait en conscience s'imaginer qu'un type si jovial pût naître et grandir chez lui. Mais depuis, sa gaieté s'est bien émancipée; de triste et morose qu'il était, il est devenu rieur, gabeur et narquois. Pendant que la verve et le rire du noble, du chanoine et du poëte s'éteignaient peu à peu, sa verve et son rire à lui s'éveillaient et prenaient le dessus; c'est au point qu'aujourd'hui, remettez en question cette origine douteuse du vieux type, et vous verrez tout le monde s'écrier que ce doit être un enfant du peuple, que le peuple seul a pu, dans un jour d'ivresse, donner un pareil fils à la joie, que le

peuple, enfin, est de droit le vrai père de Roger Bontemps. Béranger n'a pas pensé autrement. Ayant à chanter notre personnage, il ne s'est inquiété ni du chanoine d'Auxerre, ni du gentillâtre du Vivarais, ni du troubadour toulousain; pour le trouver tout créé, bien vivant, en pleine joyeuseté, il l'a demandé au peuple; il l'est allé chercher dans la mansarde; il en a fait un gamin de Paris; un de ces gueux aimables qui chantent à tout propos le refrain déjà si célèbre au XVIIe siècle.

Vivent les gueux...

Enfin, un bon buveur de Courtille, un beau chanteur de cabaret :

Aux gens atrabilaires,
Pour exemple donné,
En un temps de misères,
Roger Bontemps est né.
Vivre obscur à sa guise,
Narguer les mécontents,
Eh, gai! c'est la devise
Du gros Roger Bontemps.

Du chapeau de son père
Coiffé dans les grands jours,
De roses et de lierre
Le rajeunir toujours;
Mettre un manteau de bure,
Vieil ami de vingt ans;
Eh, gai! c'est la parure
Du gros Roger Bontemps.

Posséder dans sa hutte
Une table, un vieux lit,
Des cartes, une flûte,
Un broc que Dieu remplit,
Un portrait de maîtresse,
Un coffre et rien dedans,
Eh, gai! c'est la richesse
Du gros Roger Bontemps.

Aux enfants de la ville
Montrer de petits jeux;
Être un faiseur habile
De contes graveleux:
Ne parler que de danse
Et d'almanachs chantants;
Eh, gai! c'est la science
Du gros Roger Bontemps.

Faute de vins d'élite,
Sabler ceux du canton;
Préférer Marguerite
Aux dames du grand ton;
De joie et de tendresse
Remplir tous ses instants;
Eh, gai! c'est la sagesse
Du gros Roger Bontemps.

Dire au ciel : Je me fie,
Mon père, en ta bonté ;
De ma philosophie
Pardonne la gaieté ;
Que ma saison dernière
Soit encore un printemps ;
Eh, gai ! c'est la prière
Du gros Roger Bontemps.

Vous, pauvres pleins d'envie ;
Vous, riches désireux ;
Vous, dont le char dévie
Après un cours heureux ;
Vous qui perdrez peut-être
Des titres éclatants ;
Eh, gai ! prenez pour maître
Le gros Roger Bontemps.

Oui, nous le répétons, ce Roger Bontemps de Béranger, né du peuple, grandi chez le peuple, est bien le Roger Bontemps de notre XIXe siècle, mais encore une fois, ce ne peut pas être en même temps celui du XVIe. Les deux époques ne peuvent pas avoir un même représentant de la joie, un même type de l'ivresse; de nos jours, c'est un homme du peuple ; en ce temps-là, ce devait être un chanoine, ou peut-être encore un moine mendiant ; mais ce qui est certain, c'est que, de nécessité, ce devait être un homme d'église. Si vous vous souvenez de ce que nous vous avons dit sur les moines au cabaret dans notre dernier chapitre, et même si vous n'avez en mémoire que les vers cités tout à l'heure de Roger de Collerye et de Laurens Dumoulin, vous ne nous démentirez pas, vous vous trouverez en effet suffisamment édifiés sur les mœurs sacerdotales et monastiques, et sur l'insatiable amour de toutes joyeusetés qui faisaient alors l'essence et le mobile de la vie de l'église et du cloître. Nous ne nous en tiendrons pourtant pas là. Nous savons trop de choses à ce propos pour que nous ne vous fassions pas un peu nos confidents. Nos mains sont pleines de vérités, et nous ne sommes pas de l'humeur timorée de Fontenelle, qui les fermait en pareil cas, nous, nous les ouvrons toutes grandes, au risque de faire crier un peu au scandale.

Selon Marot, il n'y avait bon docteur de l'église qui, pour se bien ouvrir les idées et se bien éclaircir la vue, ne bût quelques larges rasades du meilleur, un verre de vin étant pour ces casuistes la glose la mieux explicative, la plus lumineuse des scholies. Priez, dit-il, dans le *Second colloque d'Erasme* :

Priez doncques ces beaulx docteurs
Qu'aux sainctz escriptz ils vous en treuvent
Quelque passage ; et s'ils ne peuvent,
Commandez-leur de boire un verre
De bon vin de Beaulne et d'Auxerre,
Ils pourront bien faire cela...

Par malheur, il arrivait parfois à nos docteurs que l'abus de la lumineuse liqueur amenait pour les yeux de l'esprit, comme pour ceux du corps, les ténèbres après la clarté. La vue se perdait, mais nos docteurs tenaient bon : ils divaguaient et buvaient à tâtons; voilà tout; les plus sages se tenaient le raisonnement que Marot rima si bien peut-être encore en souvenir de quelque chanoine, dans cette très-jolie épigramme :

Le vin qui trop cher m'est vendu
M'a la force des yeux ravie;
Pour autant il m'est défendu
Dont tous les jours m'en croît l'envie.
Mais, puisque lui seul est ma vie,
Malgré les fortunes senestres,
Les yeux ne seront pas les maistres
Sur tout le corps, car, pour raison,
J'aime mieux perdre les fenestres,
Que perdre toute la maison.

Quand nos gens d'église et de cloître ne s'en prenaient ainsi qu'à leur santé et ne satisfaisaient qu'aux dépens de leur corps cette ardeur insatiable qu'ils avaient pour l'ivrognerie et la bonne chère, ce n'était que demi-mal; c'était même bénédiction, le péché trouvait ainsi son purgatoire terrestre. Mais c'était pis quand il fallait que le bien du pauvre en souffrît, quand ces dépenses des honteuses ripailles étaient faites sur l'argent des aumônes; quand, recourant à d'indignes mensonges, on déclarait employées en œuvres pies les sommes qui, en réalité, avaient été gaspillées au cabaret. C'est pourtant ce qui arrivait à journée faite. Aussi, dans tous les libelles qui parurent au XVIe siècle contre le clergé et les moines, ne se fait-on pas faute de le dire hautement; on y va jusqu'à nommer les tavernes où s'assemblaient ces moines gloutons et faisant carrouses. On lit, par exemple, au livre Ier, chapitre XXXVI de l'*Introduction au traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modèrnes* : « Et alors (Jean Menard) composa un livre appelé Déclaration de la règle et estat des cordeliers, où il descouvre quelque peu le pot aux roses; et entre autres choses escrit qu'outre ce qu'il falloit pour la pension du couvent de Paris, on demandoit tant souvent argent pour avoir habillements, livres, papier, encre, pour la despense faicte en maladies, etc., qu'il en demeuroit assez pour visiter le *Pannier verd*, près des Jacopins, et autres tavernes et maisons secrettes. »

Chaque fois que les vieux conteurs ont des moines à mettre en scène hors de leurs cloitres, soyez assurés que c'est à la taverne ou dans une hôtellerie qu'ils vous les feront voir, ici caressant l'hôtesse ou la servante, là mangeant gloutonnement, et de peur de perdre une bouchée, se gardant bien de parler autrement que par monosyllabes, à la façon de ce moine dont Bonaventure Desperriers a fait le héros de sa LXe nouvelle :

« Quelque moine passant par pays arriva dans une hôtellerie sur l'heure de

souper. L'hôte le fait asseoir avec les autres, qui avoient déjà bien commencé; et mon moine, pour les atteindre, se met à bauffrer d'un tel appétit, comme s'il n'eût vu de trois jours pain. Le galant s'étoit mis en pourpoint pour mieux s'en acquitter, ce que voyant, un de ceux qui étoient à table lui demandoit force choses, qui ne lui faisoit pas plaisir; car il étoit empêché à remplir sa poche. Mais, afin de ne perdre guère de temps, il répondoit tout par monosyllabes rimés; et crois bien qu'il avoit apprins ce langage de plus longue main, car il y étoit fort habile. Les demandes et les réponses étoient. Un lui demande : « Quel habit portez-vous? — Froc. — Combien êtes-vous de moines? — Trop. — Quel pain mangez-vous? — Bis. — Quel vin buvez-vous? — Gris. — Quelle chair mangez-vous? — Bœuf. — Combien avez-vous de novices? — Neuf. — Que vous semble de ce vin? — Bon. — Vous n'en buvez pas tel? — Non. — Et que mangez-vous les vendredis? — Œufs. — Combien en avez-vous chacun? — Deux. — » Ainsi cependant, il ne perdoit pas un seul coup de dent, et il satisfaisoit aux demandes laconiquement. S'il disoit ses matines aussi courtes, c'étoit un bon pilier d'église. »

Nos moines avaient leurs cabarets attitrés, leurs hôtelleries de choix, et il est bien entendu que ces hôtelleries et ces tavernes étaient celles où l'on recevait le mieux, où l'on mangeait grassement, où l'on buvait largement, le tout à bon marché. Il se trouvait des aubergistes assez bons apôtres, des hôtesses assez bonnes dévotes pour faire aux moines tous ces avantages, même à leurs propres dépens. Il est vrai que les bonnes âmes avaient sur les autres pratiques un dédommagement tout prêt. Certaine hôtelière que Bonaventure Desperriers met en scène dans sa CXIX^{e} nouvelle était du nombre de ces dévotes hôtesses si avenantes aux moines, et cela au grand déplaisir de son fils, qui, du reste, sut bien s'en venger, et par une gaillarde *cautelle.*

« Au diocèse d'Anjou, fut une bonne femme vefve, hôtesse, laquelle, par bonne dévotion, avoit accoutumé logé les cordeliers, et les bien traiter selon son pouvoir; dont un sien fils en fut marri, voyant qu'ils dépendoient beaucoup du bien de sa mère, sans espoir de récompense; et pour ce délibéra les étrangers. » Suit le récit de sa vengeance, pour laquelle un maître *jeune veau,* innocente bête, lui sert trop bien de complice. Comme le conte est grivois et a des parties au moins gaillardes, nous vous laisserons aller le lire au lieu indiqué. Qu'il vous suffise ici de savoir que la *cautelle* réussit au mieux. Le cordelier, que le fils de l'hôtesse voulait faire déguerpir, et que le jeune veau, caché dans sa chambre, assaillit de nuit, et de la plus burlesque manière, poussa les plus beaux cris. « Adonc le pauvre cordelier commença à crier hautement miséricorde, incontinent s'en retourna coucher, implorant la grâce de Dieu, disant les sept psaumes et autres oraisons. » La farce était jouée, la vengeance prise, le jeune garçon n'en voulait pas davantage. « Le lendemain, devant les quatre

heures, le fils retourna aussi secrètement qu'il avoit fait auparavant, et emmena son veau. Quand les pauvres cordeliers furent levés, ils annoncèrent à l'hôtesse de céans ce qu'ils avoient ouï la nuit, et lui donnoient à entendre que c'étoit un trépassé qui faisoit céans sa pénitence; et ainsi décrièrent tant cette hôtellerie en le racontant à tous les frères qu'ils rencontroient, qu'oncques puis n'y logea cordelier n'y autre moine. »

Cette peur qui a pris les bons moines, cette frayeur des trépassés et des revenants écartaient beaucoup de gens des hôtelleries; car la superstition que nous avons trouvée en Allemagne existait aussi dans toutes les provinces de France, de même qu'au delà du Rhin on y croyait aux sortiléges des aubergistes, et au retour nocturne des esprits dans leurs bouges; les âmes, se disait-on en cela, revenant de préférence au lieu où le corps avait été frappé : or, comme vous le savez et comme nous nous réservons de vous le faire voir encore, les meurtres étaient toujours fréquents dans les auberges.

Afin d'écarter ces idées sinistres et de mettre leur gîte à l'abri des maléfices et des piéges du diable, les hôteliers y multipliaient sur les murs des figures pieuses, des images de sainteté. On n'y voyait pas seulement alors, comme au XVIIᵉ siècle, de ces tableaux des quatre saisons, grossièrement enluminés, qui inspirèrent à madame de Sévigné sa charmante et spirituelle phrase sur « les printemps d'hôtellerie; » ni les douze mois de l'année, « l'un semant, dit Monteil, l'autre moissonnant; l'un taillant la vigne, l'autre vendangeant; l'un tuant un cochon, l'autre s'asseyant devant une bonne table. » L'hôtelier voulant plutôt sanctifier qu'orner son logis, ne s'accommodait pas seulement « de ces femmes en peinture dont il est parlé dans les *Dames galantes* de Brantôme, que l'on porte de Flandres et que l'on met au-devant des cheminées d'hostelleries et cabarets avecques des flûtes d'Allemant au bec. » Il lui fallait aussi, à cet hôte dévôt, des *crucifiements,* des *images de la passion*, des figures de martyrs, etc.; enfin, toute une série de beaux cadres comme ceux que Monteil fait acheter par son aubergiste de Pithiviers. « Dans les salles, lui fait-il dire, je mis grand nombre de formes, d'escabelles; et ce que les voyageurs aiment encore mieux, des images pour attendre plus patiemment les heures des repas. Je les fis venir de Tours, je les fis placer sur velours, dans de beaux cadres; et comme je ne suis rien moins que jaloux de ma science d'hôtelier, et que je ne crains rien moins que de la faire connaître, je dirai qu'une bonne hôtellerie ne peut se passer d'une arche de Noé avec tous les différents animaux qui, à travers les ouvertures, passent leurs têtes, qui chantent, qui crient ou qui bêlent; d'une tour de Babel avec ses canonnières et ses canons; des principaux patriarches avec l'habit bourgeois de la Champagne et le chapelet au bras; d'un crucifiement avec un bon larron dont l'âme est reçue par un ange, et un mauvais larron dont l'âme est fouettée par un diable, etc..... »

Encore n'était-ce pas assez de ces images saintes; l'hôte ne croyait pas de cette façon sa maison suffisamment sanctifiée et recommandable aux âmes dévotes. Il donnait à chacune de ses chambres ainsi pieusement décorées le nom d'un saint ou d'une sainte, singulier système de numérotage dont le martyrologe faisait les frais, et qu'indique assez justement comme étant une parodie sacrilége, ce bon Artus Désiré. Il est le seul qui nous ait transmis ce détail, et voici comment il en parle dans un couplet de son rarissime petit poëme, la *Loyauté consciencieuse des taverniers,* auquel nous aurons à faire tant et de si utiles emprunts :

Semblablement toutes leurs chambres painctes,
Où il n'y a qu'ordure et ivrongnise,
Portant les noms des benoistz sainctz et sainctes :
Contre l'honneur de Dieu et son Église,
L'une s'appelle à leur mode et devise
Le Paradis, et l'autre Saint-Clément;
Et quand quelqu'un rabaste fermement,
L'hostesse crie, André, Guillot, Mornable,
Laisse-moy tout, et va legerement
En Paradis compter de par le diable
Son si veut chauffer
Portent le fagot
Robin ou Margot,
De par Lucifer.

Les hôteliers et les cabaretiers avaient beau faire avec toutes leurs momeries, elles n'empêchaient pas que pour le commun elles ne passassent pour lieux de sorcelleries hantés par tous les démons qui venaient apprendre sur terre leur métier de mauvais diables. Les uns, disait-on, diablotins ou diablotines, se faisaient valets ou chambrières, comme il est écrit au livre Ier, p. 4, du livre *De l'imposture du diable;* les autres, plus délurés, s'établissaient hardiment taverniers, en ayant soin, bien entendu, de n'arborer leur enseigne que dans quelque lieu bien sombre, au coin de quelque bois bien ténébreux, rappelant ainsi l'enfer par ses terreurs et par son ombre. Les voleurs, dignes pratiques, venaient seuls dans ces bouges, et le diable tavernier happait de première main les âmes des malheureux qu'ils y tuaient chaque nuit; ou bien, c'étaient encore des soldats pillards, matois, plus matois que le diable, et capables de le faire endiabler lui-même. Guillaume Bouchet nous conte à ce propos une très-amusante histoire dans la *quinzième série* de son second livre :

« Je vous feray certain, dit-il, de ce que j'ay leu en un livret, pourquoy c'est que les picoreurs et gens de guerre s'amusent tant à remuer mesnage, et bouleverser coffres, sacs et bahuts, cercher de tous costez; mesme creuser la terre et mettre le nez partout. Or il est escrit en ce livret, qu'une compagnie de soldats estant en un bourg, ne laissoient coing ne cornière sans cercher, visiter et creuser; parquoy on leur demanda dont cela venoit que les gens d'armes

souloient espier et fureter tous les lieux où ils estoient les maistres et les plus forts. Un soldat balafré leur en donna une bonne raison, leur disant : « — Qu'un petit diable fut une fois envoyé d'enfer pour voir le monde et pour se déniaiser parmy les hommes; et que ce petit diable s'estant mis tavernier près d'un bois, cinq ou six soldats vindrent en son logis, qui mangèrent à un repas toute la provision de la sepmaine, demandans toujours viandes de renfort. Le diabloton, qui estoit du nombre de ceux que les bonnes gens de village disent ne sçavoir que faire gresler le persil, leur dit qu'ils avoient tout mangé, et qu'ils devoient estre saouls de ce qui eust pu contenter dix fois autant d'hommes qu'ils estoient. — Comment, ventre! teste! dirent les soldats, penses-tu que si le diable estoit cuit, nous ne le mangeassions tout maintenant? » Le farfadet, tout espouvanté, s'enfuit d'où il estoit venu, et dist à ses compagnons ce qu'il avoit veu et ouy, qui arrestèrent de ne plus recevoir de là en après soldat en enfer. De manière que le mesme jour y estant descendus quelques tout droit, la porte leur fut fermée, et lettres authentiques données que doresnavant nuls soldats ne seroient reçeus en enfer, lesquelles lettres ils cerchent partout, et il n'y a coing ne cornière qu'ils ne visitent, pensans trouver leur lettre d'exemption, qu'ils ne peuvent recouvrer. Et cependant grippent tout ce qu'ils trouvent, et s'accommodent de tout ce qui leur est utile et nécessaire, faschez de la perte de telle lettre et privilége. Voilà par une raison, demanda celui qui faisoit le conte, digne de son autheur, qui devoit estre quelque bon goulu, qui parloit ainsi à l'advantage des soldats, desquels seroit l'enfer dès longtemps plein, s'il estoit ainsy qu'il se peut remplir? »

Cette histoire de démon nous ramène facilement aux moines, qui, à l'occasion, en eussent bien agi avec le diable comme avaient fait nos soudards; plus fins même et mieux avisés, peut-être l'eussent-ils pris à leur service, trouvant qu'office de diable n'est pas déplacé dans un cloître, et peut même y être nécessaire, ne fût-ce que pour ouvrir la porte aux vices, qui ne demandaient qu'à entrer en tels lieux. C'est ce que pensa certain prieur qui prit aux gages de son couvent je ne sais quel malin esprit qui s'était fait l'hôte de je ne sais quelle chambre d'auberge. Vous allez voir que ce diable devenu moine ne fut pas moins misérable que celui qui s'était fait cabaretier. C'est Martin Luther qui racontait l'histoire, et comme elle est amusante, on l'a placée parmi ses *Propos de table* :

« Le prieur d'un monastère se mit en voyage avec un autre frère, et quand ils furent arrivés à une auberge, l'hôte leur dit qu'ils étaient les bienvenus et qu'ils lui porteraient bonheur, car il avait dans une chambre un malin esprit que personne ne pouvait chasser, et ceux qui logeaient là étaient battus et tourmentés de toutes les façons. Et il ajouta qu'il ferait placer pour les respectables pères un bon lit dans cette chambre, car le diable n'aurait aucune prise sur

d'aussi saints personnages. La nuit, lorsqu'ils se furent couchés et qu'ils voulaient dormir, l'esprit commença à faire du bruit et à les tourmenter; les moines se dirent alors l'un à l'autre : « Mon frère, demeure en repos et laisse-moi dormir. » Le diable revint une seconde fois, et il prit le prieur par le cou, et celui-ci s'écria : « Retire-toi, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et reviens nous trouver dans le couvent. » Et, après qu'il eut ainsi parlé, ils restèrent en repos et ils s'endormirent. Lorsqu'ils revinrent dans le couvent, le diable était assis sur le seuil de la porte, et il se mit à crier : « Sois le bienvenu, père prieur. » Ils ne furent point troublés, car ils voyaient qu'il était en leur puissance et en leurs mains, et ils lui demandèrent ce qu'il voulait. Il répondit qu'il désirait les servir dans le couvent, et il demanda qu'on lui indiquât un endroit où ils pourraient le trouver lorsqu'ils auraient besoin de son service. Et ils lui assignèrent un coin de la cuisine; et, afin qu'on pût le reconnaître, ils lui donnèrent un froc auquel ils attachèrent une petite clochette, comme un signe auquel on le distinguât. Ensuite, ils l'appelèrent pour qu'il leur apportât de la bière. Alors, ils l'entendirent courir et dire : « Donnez-moi de la bonne bière, et je vous apporterai de bons écus. » Il fut connu dans la ville entière. Lorsqu'il allait chez un débitant et qu'on ne lui donnait pas la quantité convenable, il disait : « Donnez-moi pleine mesure et bonne bière, je vous ai donné de bon argent. » Ces papistes pensaient qu'il y avait de bons esprits qui pouvaient obtenir le salut, et qui servaient les hommes; c'est ainsi que les païens envisageaient leurs dieux lares, ignorant qu'ils n'adoraient que des démons. Un cuisinier du couvent se plut à tourmenter cet esprit en jetant des plats et des débris dans le coin où il était, et ayant continué, quoique averti plusieurs fois de cesser, l'esprit le blessa en faisant tomber sur lui une poutre de la cuisine; alors, le prieur le força de partir. »

Pour en finir avec ces histoires de diables au cabaret, que nous n'avons pu épuiser dans notre dernier chapitre, et qui sont la partie légendaire, la mythologie de notre livre, nous allons vous en donner une dernière, toujours d'après le récit qu'en faisait Martin Luther, mais revue et dramatisée par la plume humouristique de Henri Heine. Il commence par nous édifier sur cette croyance au diable qui possédait la forte intelligence de Luther, et qui est cause de sa presque continuelle intervention dans les *Propos de table* du grand réformateur :

« Au temps de la réformation, dit Henri Heine, le souvenir des légendes catholiques s'effaça rapidement, mais nullement la croyance aux enchantements et aux sorciers. Luther ne croit plus aux miracles du catholicisme, mais il croit encore à la puissance du diable. Ses *Propos de table* sont pleins d'histoires anciennes et curieuses où il est question des tours que fait Satan, des kobolds et des sorcières. Lui-même souvent il crut lutter avec le diable en personne. A

la Wartbourg, où il traduisit le Nouveau Testament, il fut si fortement troublé par le diable, qu'il lui jeta son écritoire à la tête. Depuis ce temps, le diable a une grande horreur de l'encre, mais peut-être plus encore du noir d'imprimerie. Dans ses *Propos de table,* il est bien souvent question de la finesse et de l'astuce du diable, et je ne puis me dispenser de vous citer encore une histoire :

« Le docteur Martin Luther conte qu'un jour quelques bons compagnons étaient assis et devisaient dans un cabaret. Il y avait parmi eux un garçon impatient, emporté et sauvage, qui s'était mis à dire que si quelqu'un voulait lui donner une bonne pinte de vin, il lui vendrait son âme.

» Peu de moments après, un homme entra dans la chambre, s'assit près de lui, but avec lui et lui dit :

» — Écoute, tu as dit tout à l'heure que si quelqu'un voulait te donner une bonne pinte de vin, tu lui vendrais ton âme.

» Celui-ci répéta encore : — Oui, je le veux bien; aujourd'hui buvons, faisons des folies et soyons de bonne humeur.

» L'homme, qui était le diable, dit oui, et bientôt après il disparut. Lorsque le même buveur eut passé joyeusement toute la journée, il se trouva ivre; le même homme, le diable, revint, s'assit près de lui, et dit aux autres compagnons de débauche :

» — Mes chers sires, quand quelqu'un achète un cheval, la selle et la bride ne lui appartiennent-elles pas aussi? Que vous en semble?

» Tous eurent une grande frayeur. Mais finalement l'homme leur dit :

» — Allez, parlez nettement.

» Ils en convinrent et répondirent : — Oui, la selle et la bride lui appartiennent aussi. Alors le diable s'empara de ce garçon emporté, l'enleva par le toit, et personne ne sut jamais où il était allé. »

Henri Heine conclut ainsi :

« Bien que je porte le plus grand respect à notre grand maître Martin Luther, il me semble qu'il a complétement méconnu le caractère du diable. Celui-ci ne parla jamais du corps avec autant de mépris qu'il le fait en cette circonstance. Quelque mal qu'on ait dit du diable jusqu'ici, on ne l'a pas encore accusé d'être spiritualiste. »

Était-ce pour dégoûter de l'hôtellerie et de la taverne les Allemands poltrons que Luther les donnait presque toujours pour scènes à ses contes diaboliques? Nous ne le pensons pas. Le moyen, d'ailleurs, eût été assez peu efficace; les Allemands étaient peureux, c'est vrai, mais ils étaient encore plus ivrognes : ils avaient moins de peur pour le diable qu'ils n'avaient d'amour pour le vin. Quand Luther voulait détourner les Allemands de l'ivrognerie, il procédait autrement; il savait alors leur faire des contes qui les prenaient non par la peur,

mais par la nausée, moyen bien plus infaillible, quoique le buveur de ce temps-là fût de nature assez inaccessible au dégoût. Par exemple, pour leur donner une juste défiance des vins d'exportation et des ingrédients de toutes sortes qu'ils peuvent contenir, il leur racontait « qu'un juif opulent étant mort, avait ordonné que son corps fût porté à Ratisbonne: mais comme le cadavre d'un juif ne pouvait voyager sans s'exposer à payer des taxes considérables, les autres juifs déposèrent en secret le cadavre dans un tonneau plein de vin. Les voituriers, ignorant cette circonstance, burent souvent furtivement, durant la route, de ce vin où séjournait le cadavre du juif. Ils furent bien attrapés. »

Souvent il avait des paroles plus graves, et combattait par les raisonnements de la plus sévère morale le vice des ivrognes. Un jour on lui demanda : « Un délit commis dans un moment d'ivresse est-il excusable? » Il répondit par ces paroles d'un sens profond dont nos hommes de police et nos juges pourraient encore faire leur profit : « Nullement; au contraire, l'ivresse aggrave la faute. Les péchés cachés se manifestent durant l'ivresse, comme dit le proverbe : « Ce qui est dans le cœur de l'homme sobre est dans la bouche » de l'ivrogne. » Aussi, les hommes astucieux observent-ils ce que dit un homme ivre. Parlait-on des bons vins et se mettait-on devant lui à décrire et à détailler leurs qualités, lui aussitôt prenait la parole pour énumérer les maladies dont ils sont la source amère : « Nous abusons de la boisson, disait-il, et nos excès sont à notre détriment; ils nous causent diverses maladies, la pierre, la goutte. Ceux qui font usage du vin sont le plus souvent goutteux; la bière produit l'hydropisie. »

Quelquefois il allait jusqu'à monter en chaire pour mieux tonner contre les ivrognes, et pour mieux recommander aux juges la répression de leurs désordres et de leurs orgies bruyantes dans les cabarets :

« L'an 1534, le jour de Saint-Jean-Baptiste, le docteur Luther prononça une exhortation très-vive contre les buveurs qui faisaient tapage dans les tavernes, en dépit des préceptes de Dieu et des ordonnances de l'électeur, et qui donnent scandale aux étrangers. Il rappela aux magistrats qu'il était de leur devoir de punir de semblables désordres, de peur que la punition de Dieu ou de l'électeur ne vînt les frapper eux-mêmes. Pareils scandales ne doivent pas être tolérés dans la ville, à cause de l'Évangile. »

En 1539, il fait sermon pareil, dans lequel il n'est pas avare de citer de bons exemples.

« Le 10 mai 1539, jour du dimanche *Exaudi*, lisons-nous toujours dans ce curieux livre de ses *Propos de table*, le docteur Luther prononça un sermon très-véhément sur un texte des épîtres de saint Paul contre l'habitude brutale de l'ivresse à laquelle s'adonnent les Allemands, se rendant la fable de toutes les nations, se privant des biens corporels, de l'honneur et de la santé, et se

fermant le ciel. C'est un vice qui mérite l'excommunication, et qu'il faut combattre de toutes les manières; autrement, les femmes et les enfants au berceau s'enivreront, et, au jour du jugement, le monde se trouvera rempli d'ivrognes. Il parla de la sobriété des Turcs, qui vivaient bien plus frugalement et qui faisaient usage d'une boisson qu'ils appelaient *maslack*, faite avec des herbes et du miel. Et ils avaient trois sortes de boissons différentes : la première, pour l'usage de tous les jours; la seconde, lorsqu'ils voulaient aller à la guerre; la troisième, quand ils voulaient approcher d'une femme, comme la bière de Torgau. »

Ailleurs, il s'en prend aux jeunes, qui, par le luxe de leurs habillements et leur goût pour les boissons, ne cessent de ruiner l'Allemagne :

« Si l'Allemagne, dit-il, n'avait besoin de tant de soieries et d'épiceries, elle serait certes bien plus riche. Nous pourrions bien renoncer à l'orge et boire de l'eau au lieu de bière; mais si les jeunes gens n'ont pas de bière, il leur semble qu'ils ne peuvent avoir aucune satisfaction. »

Mais il y a deux hommes dans Luther, le moraliste et le buveur : souvent, quand le moraliste a parlé, le buveur a soif; et alors surviennent de singulières contradictions. Il se trouve que notre docteur est tout aussi bon ivrogne que ceux qu'il sermonnait si fort; tout aussi fin gourmet que ces gais convives auxquels il montrait tant de maladies cachées au fond de leur hanap. Personne ne pleure mieux que lui sur le froid climat de l'Allemagne, patrie des tristes vendanges; personne n'a plus de haines pour les vins frelatés, et plus d'invectives contre ceux qui commettent pareil sacrilége.

« Nous autres Allemands, dit-il par exemple, nous sommes bien malheureux, car nous ne pouvons avoir aucune boisson bonne et franche. Les vins, qui nous viennent du Rhin ou d'ailleurs, sont fraudés par les conducteurs. Aussi les Italiens se moquent de nous et disent que celui qui boit de nos vins devient hydropique. Voici ce qui m'est arrivé : Un prince très-honorable m'envoya un tonneau rempli d'excellent vin du Rhin, et les conducteurs burent une portion de ce vin et substituèrent de l'eau à sa place. »

Luther avait été moine, il fallait bien qu'il se souvînt un peu de son ancien métier; il était Allemand, il fallait bien qu'il fût un peu de son pays. Il faut hurler avec les loups, il faut boire avec les Allemands. Luther se donnait d'instinct et par complexion naturelle ce conseil d'ivrognerie raisonnée, dont Balzac fit le texte d'une longue lettre à je ne sais quel officier français, prisonnier au delà du Rhin :

« Pour les Brindes d'Allemagne, dit-il, dont vous me parlez avec douleur, de la même sorte que des coups de bâton de Turquie, il me semble qu'en cela votre sobriété est un peu délicate. Il faut apprendre à hurler avec les loups, comme disent ceux qui parlent proverbe; et sans vous alléguer les grands

capitaines, ne savez-vous pas que les sages ambassadeurs se sont enivrés autrefois pour le bien des affaires de leur roi, et ont sacrifié toute leur prudence et leur gravité à la nécessité des grands et à la coutume des pays où ils étaient? Je ne vous conseille pas la débauche défendue; mais je ne pense pas qu'il y ait du mal de noyer quelquefois vos ennuis dans le vin du Rhin, et de vous servir de cet agréable moyen d'accourcir le temps dont la longueur dure extrêmement aux prisonniers. »

Tous ces raisonnements un peu avinés de la lettre de Balzac, le solennel ivrogne, Luther, nous le répétons, les eût énergiquement combattus du haut de la chaire, mais comme à part lui, il leur eût donné raison! Comme il se les fût bien adressés à lui-même, alors qu'il était seul, méditant et buvant, méditant pour mieux boire, buvant pour mieux méditer, ou bien alors qu'attablé au cabaret avec son meilleur ami, le doux Mélanchthon, ils mettaient entre eux, pour aiguillon de l'entretien, un broc bien fourbi, plein d'excellente bière de Torgau, mousseuse et écumante aux bords! On connaissait ses goûts et on les flattait. Après son grand discours du 17 avril 1521, dans la grande salle de la diète, à Worms, le duc de Brunswick ne crut pouvoir mieux le dédommager de sa fatigue et le récompenser de son éloquence, qu'en lui envoyant quelques cruchons de bière.

« Notre cher maître, dit Henri Heine, était debout près d'une fenêtre, exposé à un courant d'air très-vif, tandis que la sueur découlait le long de son front. Son long discours l'avait sans doute beaucoup fatigué, et il paraît que son gosier était devenu très-sec. — Cet homme doit avoir sans doute grand'soif, — pensa le duc de Brunswick; du moins, nous lisons qu'il lui envoya à son auberge trois cruchons de la meilleure bière de Eimbeck. Je n'oublierai jamais cette noble action, qui fait tant d'honneur à la maison de Brunswick. »

Quand Carlostadt, disciple apostat de Luther, et chef nouveau des sacramentaires, vint jeter à la face de son ancien maître ce défi fameux qui fut le prélude d'une si grande querelle, qui mit le schisme dans le schisme, l'hérésie dans l'hérésie, c'est au cabaret qu'il vint le trouver, c'est à la taverne que fut lancé le grand cartel scolastique. Bossuet, au chapitre 3 du livre II de son *Histoire des variations*, nous a décrit cette scène étrange avec sa plume énergique et magistrale :

« A Orlemonde, dit-il, au sortir du sermon de Luther, il (*Carlostadt*) vint le trouver à l'*Ourse noire*, où il logeoit... Carlostadt déclare à Luther qu'il ne peut souffrir son opinion de la présence réelle. Luther, avec un air dédaigneux, le défia d'écrire contre lui, et lui offrit un florin d'or s'il l'entreprenoit. Il tire le florin de sa poche, Carlostadt le met dans la sienne.... Ils se promettent de faire bonne guerre. Luther but à la santé de Carlostadt et du bel ouvrage qu'il alloit mettre au jour. Carlostadt fit raison, et avala le verre plein. Ainsi,

la guerre fut déclarée à la mode du pays. L'adieu des combattants fut mémorable :

» — Puissé-je te voir sous la roue, dit Carlostadt à Luther.

» — Et toi, puisses-tu te rompre le cou avant de sortir de la ville. »

N'est-ce pas étrange de voir de pareilles scènes, de pareilles luttes dont les plus vénérables dogmes de la religion sont l'objet, prendre des tavernes pour théâtre et pour lice? Il en fut pourtant ainsi pour la plupart des luttes braillardes et sanglantes des deux grandes révolutions religieuses, le luthéranisme et le calvinisme. On y parla moins du haut d'une chaire que du haut d'un banc de cabaret. Calvin, qui en cela fut mieux prédestiné que Luther, naquit tout préparé pour ces querelles trempées de vin et de sang, dans la grasse hôtellerie des *Quatre nations*, à Noyon. Le fils d'un hôtelier devait être porté d'élan contre une religion qui, comme le catholicisme romain, ordonnait des jours maigres; et d'élan aussi vers l'hérésie, qu'il rêva plus tard, laquelle, biffant du calendrier les jeûnes et le carême, proclamait la souveraineté universelle et quotidienne du gras. Qu'on n'aille pas croire que nous nous moquons : cette question du maigre et du gras fut pour beaucoup dans ces grandes querelles. Combien de gens en firent la question unique, le point important! combien prirent conseil de leur ventre en cette grave affaire de conscience, et se décidèrent d'après les raisonnements de leur appétit! Les sceptiques furent ceux qui se dirent comme Érasme : « J'ai l'esprit catholique et l'estomac luthérien, » et qui se firent à l'avenant une croyance mi-partie, n'étant ni chair ni poisson.

La première protestation contre le catholicisme fut une protestation du ventre plutôt qu'une protestation de conscience. Par quoi commence-t-on, en effet? Par l'inobservance du vendredi, des vigiles et du carême. Le premier manifeste huguenot à Paris fut quelque bonne oie bien grasse, achetée chez le meilleur rôtisseur de la rue aux Ouës et mangée sournoisement un vendredi de carême. Ces sortes de complots à la fourchette se tramaient surtout et se consommaient dans le faubourg Saint-Germain, aux environs de la rue de Seine, dans cette petite rue des Marais où devait venir mourir le dévôt Racine, et qui alors était un repaire de huguenots, le foyer le mieux attisé du calvinisme. Quand d'Aubigné en parle, voici ce qu'il en dit, comme au chapitre XIII du livre III de son *Baron de Fœneste* : « .... La *rue des Marais,* que nous autres appelons le petit Genève. »

Il y avait toujours dans le complot quelque cabaretier, digne confrère du père de Calvin. C'était lui qui dressait la table et qui assaisonnait le repas hérétique. La réforme religieuse, comme de nos jours la réforme politique, avait eu ses banquets facétieux. Le capitaine Frisquet mena Fœneste et Monrond dans l'une de ces tavernes huguenotes : on le voit par le passage dont nous venons de citer deux lignes; et la première rafle de calvinistes opérée par la

police royale sous François Ier se fit aussi en lieu pareil. On y prit, chez un nommé Visconte, quinze ou vingt pauvres diables de huguenots en flagrant délit de viande mangée un vendredi, et vous allez voir ce qui leur en coûta, d'après le récit que Regnier de la Planche a fait de cette prise, dans son *Histoire de l'Estat de France*, etc., sous la date de 1559 :

« Et d'autant qu'il y avoit plusieurs captures à faire ; outre ce que les juges du Chastelet et les commissaires départirent tous les sergents par bandes et cantons, il fut aussi mandé de la cour aux maistres du guet et aux archers de la ville de leur assister, fust de jour et de nuict ; lesquels avec tous les bedaulx des juridictions ecclésiastiques et subalternes, faisoient assez bon nombre.

» Du commencement, afin de n'effaroucher personne, ils firent semblant de recercher quelques voleurs et larrons, et furent quelques jours rôdans çà et là, sans toutefois entrer en aucune maison suspecte de la religion, ny mesme approcher du faubourg Saint-Germain des Prés, qui estoit sur tous autres recommandé, pour ce qu'on l'estimoit une *petite Genève*, comme ils en parloient entre eux.

» Ceux de la religion s'estant ainsi rasseurez, tout en un coup ce faubourg fut assailli, et commença l'on en la *rue des Maretz*, près le Pré aux Clercs, chez un nommé Le Visconte, qui retiroit coutumièrement les allans et venans de la religion, et principalement ceux qui venoyent de Genève et d'Allemagne, en la maison duquel aussi se faisoient souvent de grandes assemblées. Et, afin de le surprendre mangeant de la chair aux jours défendus, comme il en avoit la réputation, ils dressèrent leurs embuscades par un jour de vendredy, chez les accusateurs, et nommément chez un clerc du greffe criminel nommé Freté, caut et rusé en ces matières, s'il en fut oncques. Aussi, estoit-il dressé de la main du feu président Lizet, en sorte que, quand on ne pouvoit tirer témoignage et confession suffisante des accusés de ce crime, on mettoit ce fin Freté aux cachots avec eux, lequel savoit si bien contrefaire l'évangéliste que le plus subtil et advisé tomboit en ses filets, et par ce moyen, on en avoit fait mourir beaucoup.

» Freté donc, alléché de la despouille de ses voisins, pour les avoir de longtemps remarquez, retira chez soy quarante ou cinquante sergents en sa part, qui y estoient entrez à la file. Et sur les onze heures, estant arrivé Thomas Bragelonne, surnommé Le Camus, conseiller au Chastelet (je le nomme ainsi à la différence de son frère, lieutenant particulier), avec deux ou trois commissaires des plus envenimés contre ceste doctrine, la maison de Visconte fut incontinent environnée et rudement assaillie. Mais combien que de quinze ou seize personnes qui estoyent à table, il n'y en eust que quatre qui fissent teste (car les autres se sauvèrent par-dessus les murailles et à travers champs), si firent-ils une telle résistance, se croyant assaillis par brigands et voleurs, que

tous ces sergents furent mis en route, et les plus hardiz si vivement blessez qu'on pensoit qu'il en deust mourir une douzaine pour le moins; ce qui leur vint contre espérance, car ils faisoyent leur compte de prendre, piller et emprisonner, et non d'estre battus.

» En ce conflit, Bragelonne et ses commissaires furent en grand danger d'estre tuez, et n'eust été ce Visconte, c'estoit fait d'eux. Le malheur tomba sur les blessez, qui n'eurent part au butin, ains ouvrir seulement le passage à leurs compagnons qui leur vindrent sur le soir pour renfort.

» Cependant, les combattants (du nombre desquels estoient deux frères, gentilshommes d'Anjou, appelez Soucelles) eurent loisir de se sauver, et les autres de la religion, des maisons prochaines, eurent aussi le temps de se retirer, quittant leurs maisons à la merci des juges et sergents qui y trouvèrent richesses d'or et d'argent monnoyé, principalement chez ce Visconte, où ces hostes avoyent laissé leur argent en garde.

» Et par ainsy furent menez prisonniers la femme d'iceluy, ses petits enfants et son père, homme vieilli et caduc; emportant devant eux, comme en triomphe, un chapon lardé et de la chair crue qui estoit au garde-manger; car, de cuite, il ne s'en trouva point. Cela estoit pour les rendre davantage odieux au peuple. Aussi receurent le père et la belle-fille tels maltraitements, qu'ils moururent en prison, en grande pauvreté et langueur. »

On ne s'en tint pas là : la maison, ou plutôt, pour l'appeler de son vrai nom, l'*hôtel garni* du pauvre Visconte fut minutieusement fouillé, ses livres de comptes compulsés; et, pour achever de le ruiner, on finit par mettre garnison chez lui du grenier à la cave.

« Ayant, continue La Planche, Bragelonne et ses commissaires trouvé au journal du Visconte que certains deniers qu'ils avoyent prins, appartenoyent aux gentilshommes du roy de Navarre et autres gens de nom, ils se persuadèrent que ceux-là ne laisseroient perdre leur bien légèrement, et qu'ayant osé le défendre en plein jour, ils pourroient retourner la nuict, et leur donner une charge plus aspre. Pourquoy ne voulant quitter ce butin, ils firent venir à leur secours plus de quatre ou cinq cents hommes de pied et de cheval, tous armez à blanc, qui firent le guet quatre ou cinq jours et nuicts, pendant qu'on vuidoit la maison des absents, et les fist-on tant boire de ces *vins de provisions* de Visconte, qu'ils se battoient entre eux-mesmes, en sorte qu'il y en eut un tué d'un coup de pistolet. »

Et il en était ainsi par toute la ville, dans tous les cabarets; perquisitions, saisies, garnison, et cela, toujours pour cette grave question du gras et du maigre.

« Ces juges et pillards, tout ensemble, ne sentant plus de résistance, estendirent leurs poursuites par tous les endroits de la ville, là où pareillement les

suspects avoyent abandonné leurs maisons. Mais leurs meubles furent si bien remués par ces officiers de justice que c'estoit à qui se reprocheroit d'avoir chacun jour mieux butiné, comme à vray dire les coins des rues estoient tellement farcis de meubles à vendre, que, durant les fuites de Paris pour crainte de la guerre, ni en autre temps, ils ne furent oncques à tel marché.

» Bref, on ne pouvoit aller par Paris sans passer à travers gens de pied et de cheval armez à blanc, qui tracassoyent çà et là, menant prisonniers hommes et femmes, petits enfants et gens de toutes qualitez. Les rues aussi estoyent si pleines de charrettes chargées de meubles qu'on ne pouvoit passer, les maisons estant abandonnées comme au pillage et saccagement, en sorte qu'on eust pensé estre en une ville prise par droit de guerre, si que les pauvres devenoient riches et les riches pauvres. Car avec les sergents altérez se mesloyent un tas de garnementz qui ravageoient le reste des sergents, comme glaneurs.

» Mais ce qui estoyt le plus à déplorer, c'estoit de voir les pauvres petits enfants qui demeuroyent sur le carreau, crians à la faim avec gémissements incroyables, et alloyent par les rues mendiants, sans qu'aucun osast les retirer, sinon qu'il voulust tomber au mesme danger; aussi en faisoit-on moins de compte que de chiens, tant ceste doctrine estoit odieuse aux Parisiens, pour lesquels davantage aigris et acharnez, il y avoit gens par tous les coins des rues (je ne sais de qui envoyez et ressemblans à pauvres prestres ou *moynes crottez*), qui disoyent à ce pauvre peuple crédule que ces hérétiques s'assembloyent pour manger les petits enfants, et pour paillarder de nuict à chandelles éteintes, après avoir mangé le cochon au lieu de l'agneau paschal, et commis ensemble une infinité d'incestes et ordures infâmes : ce qui estoit receu comme oracle. Bref, ce spectacle dura longtemps, en sorte que ces manières de gens avoyent fait comme une habitude ordinaire d'aller de jour et de nuict saccager maisons au sceu du parlement, lequel cependant fermoit les yeux. »

Et tout cela, encore une fois, pour un peu de viande mangée un jour indu dans un cabaret, entre amis qui voulaient plutôt sans doute faire ripaille que sédition, et à qui l'hérésie importait moins que la bonne chère.

Nous avons ici retrouvé nos moines mendiants et prédicants, nos *moynes crottez,* ainsi que La Planche les désigne. C'était naturel. Partout où il y a quelques désordres en matière de religion, on les rencontre, tantôt les excitant, tantôt s'acharnant à les réprimer. Aujourd'hui, c'est à la répression qu'ils poussent, c'est le feu des persécutions qu'ils attisent, ce sont des victimes que leur faux zèle cherche partout, même dans les cabarets. Au temps où Luther les prit enfin à parti, il n'en était pas ainsi. Ce n'était point comme persécuteurs qu'on les voyait s'installer et prêcher dans ces mêmes tavernes. En ce temps-là, moins religieux que marchands, ils y venaient faire argent des choses saintes; la grande vente des indulgences avait été décrétée par le pape Léon X. Le

cardinal Pucci, premier ministre de ces bénédictions fiscales, ayant pris une carte d'Europe, l'avait divisée par départements, avait calculé, d'après la richesse d'un pays, ce qui devait lui revenir des bonnes grâces du ciel et du saint-siége; enfin, selon l'expression si spirituelle de l'abbé Banier dans son *Histoire générale des coutumes religieuses*, il avait disposé toutes choses pour mettre en *fermage le salut de tous les chrétiens.*

Un vigoureux dominicain, Jean Tetzès, celui dont la voix était la mieux vibrante et stentorée, s'était chargé de l'affaire pour la haute et la basse Saxe, et c'est lui qui rencontra Luther sur son chemin. Il allait faire un marché, c'est une bataille qu'il trouva. Les cabarets en furent les premiers champs clos.

Tout se fit d'abord avec une certaine solennité, Tetzès et ses moines gardèrent bien le décorum de leur mission : « Lorsqu'ils entraient dans une ville, dit Miconius, prêtres, moines, le sénat, l'école, les hommes, les femmes et les enfants allaient au-devant d'eux, bannière au vent et cierges allumés. On élevait une croix au milieu du temple, surmontée des armes du pape. Enfin, Dieu même n'aurait pas été reçu avec plus de magnificence. »

Voilà certes une splendide manière d'entrer en marché avec les consciences : Tetzès et les siens ont l'air de vrais apôtres, et il serait injuste de dire d'eux ce que le chansonnier disait si spirituellement des missionnaires de 1823 :

> Les missionnaires sont tous
> Commis voyageurs trafiquant pour nous.

Mais tout se gâte bientôt, l'Église s'efface pour faire place au négoce; l'apôtre disparaît, le marchand arrive; l'Évangile cède à la réclame. Alors, selon Beausobre, à qui nous accordons toute créance ici, bien qu'en sa qualité de protestant, il soit intéressé dans l'affaire, alors « on eut l'audace de prêcher que Tetzès avait sauvé plus d'âmes par les indulgences que saint Paul par ses prédications; que dès qu'on entendait le son de l'argent dans le bassin, les âmes étaient à l'instant délivrées du purgatoire; que les homicides, les débauches, et un outrage même à la virginité de la Mère de Dieu étaient des crimes dont on pouvait acheter le pardon. » Pour faire ces propositions éhontées, les dominicains ont eu la pudeur de sortir du sanctuaire. C'est dans les tavernes, lieux où toutes choses alors se vendaient à la criée, qu'ils ont établi leur chaire, ou plutôt leur comptoir. Là, une fois la vente faite, ne sont-ils pas d'ailleurs installés au mieux pour dépenser à leur guise la meilleure partie des sommes qui en ont été le produit!

« On tenait les bureaux dans les cabarets, dit formellement l'abbé Banier, et l'on y voyait ces prédicateurs consumer en débauches une bonne partie de l'argent qu'ils recevaient. »

C'est là que Luther, sortant de sa retraite de Wittemberg, tout pâli par les orgies de l'étude, vint les surprendre en plein scandale; c'est là qu'il leur lança pour défi ses quatre-vingt-quinze conclusions sur la matière des indulgences, dont la dernière était celle-ci : « Pourquoi le pape, qui retire les âmes du purgatoire pour de l'argent, ne le fait-il pas par charité? » C'est là enfin, dans ces tavernes devenues les immondes succursales des églises chrétiennes, que retentit pour la première fois la parole de l'âpre démolisseur, parole intarissable et effrayante dans son ardeur, et dont il disait lui-même : « C'est la parole qui, pendant que je dormais tranquillement et que je buvais ma bière avec mon cher Mélanchthon, a tellement ébranlé la papauté, que jamais prince ni empereur n'en a fait autant. »

Vous savez le reste.

Les pratiques de pieux mercantilisme, que nous venons de voir exercées tout à l'heure par les moines dans les tavernes allemandes, n'étaient pas nouvelles. De tout temps et dans tous les cabarets de la chrétienté, il y avait eu un semblable colportage des choses saintes. Nous avons déjà rencontré les pèlerins qui, bien loin d'y donner leurs coquilles, savaient en faire du bel et bon argent. Les moines vendeurs d'indulgences et de pardons ne nous ont pas davantage échappé, et vous devez vous souvenir d'un certain *pardonneur* qui, dans une farce dont nous vous avons donné l'analyse, dupe je ne sais quelle tavernière. Mais ce n'était alors qu'un menu négoce de reliques mal contrôlées, d'indulgences peu authentiques; maintenant, les affaires se font en grand, c'est une grande foire de pardons ouverte au grand soleil, sous la commandite du saint-siége : tout marché conclu est béni du pape, le trésorier pontifical touche les fonds, et le moine colporteur palpe son droit de courtage. Il y a profit pour tout le monde.

C'est dans les villages surtout qu'on trouvait le plus de gens prêts à se prendre à cette glu de béatitude et de miséricordes; les moines négociants y affluaient donc mieux encore que dans les villes. Le curé, d'ordinaire, s'entendait avec eux; au prône, il tonnait bien fort contre les péchés, mortels ou véniels, dont les indulgences fraîchement apportées devaient obtenir le pardon, et, au sortir de la messe, c'était à qui courrait chez le *pardonneur*. Une indulgence de quelques jours dispensait de tant de *meâ culpâ!* Le moine écoulait promptement toute sa marchandise, et, avant de partir, il régalait bien le curé qui avait si à propos amené la clientèle à sa boutique. C'est au cabaret que s'était faite la vente, c'est au cabaret que se faisait le régal donné comme récompense au complaisant curé.

L'auteur des *Repues franches* connaissait tous ces bons tours; blotti dans un coin de taverne, il avait assisté sans doute à plus d'une de ces bonnes ripailles où l'on mangeait l'argent des ouailles en se gaussant bien de leur crédulité;

aussi ne les a-t-il pas oubliés dans l'appel qu'il fait à tous bons ribauds chercheurs de *repues franches*,

Tant jours ouvriers que dimanches.

Voici de quelle façon il invite le marchand d'indulgences et le curé son compère :

Venez-y tous, bons pardonneurs,
Qui sçavez faire les honneurs
Aux villages de bons pastez,
Avecques ces gras curatez,
Qui ayment bien vostre veneue,
Pour avoir sa franche repeue;
Affin que chascun d'eux enhorte
Les parroissiens, qu'on apporte
Des biens aux pardons de ce lieu,
Et qu'on face du bien pour Dieu.
Tant que le pardonneur s'en aille,
Le curé ne dependra maille,
Et aura maistre Jehan Laurent,
Fermement payé les despens,
Et quarte de vin simplement
Au curé à son département.

Mais ces vers de l'auteur des *Franches repues*, à propos des moines mendiants et des *pardonneurs*, ne sont que reproches anodins, invectives de bonne humeur; Cornélius Agrippa les apostrophe d'une bien autre manière quand il les prend à partie dans son fameux traité de la *Vanité des sciences*, aux chapitres des *Sectes monastiques* et de la *Mendicité*. Il va jusqu'à les comparer à la pire espèce des vagabonds et des *belistres*, « aux Cyngres ou Égyptiens, lesquels, dit-il,

Ayment à caymander, de leur logis s'ennuyent,
Quierent les estrangers et leurs combourgeois fuyent.

» Or, ajoute-t-il, après avoir énuméré tous les excès de cette Bohême de son temps, or, cette vilaine façon de belistrer, nonobstant que l'on soit fort et deluré, ne se pratique point par gents vils, ny entre la racaille tant seulement, mais a trouvé lieu en la religion, et s'est haussée jusques à l'estat ecclésiastique, et parmy les moynes : dont nous avons tant de sectes de frères mendiants et autres questeurs et caymans, du nombre desquels sont ceux qui, sous la couverture d'une perverse et dangereuse religion, portent çà et là avec eux des reliques des saints, comme ils font à croire, ou contrefaisant des gens de bien par une frauduleuse apparence de saincteté, garnis de plusieurs fables, de miracles saincts et controuvés, font peur au simple peuple, le menaçant ores d'une calamité, ores d'une autre qu'ils diront venir de quelque sainct courroucé, ou leur promettent des indulgences et dispenses, et par tels moyens sous le titre d'aumosnes, remplissent leurs bourses, et, rodans par le païs, attrapent, des païsans credules

ou des femmelettes étonnées par la superstition, des aigneaux, des chevreaux, des veaux, des cochons, du lard, du vin, de l'huile, beurre, bled, légumes, lait, fromage, des poules, de la laine, du lin, et de l'argent aussi : tant qu'ayant pillé toute une contrée, ils s'en retournent chargés de proye et grasse dépouille en leurs repaires : Là où ils sont receus avec grand feste et joye par leurs compagnons, loués et extollés de ce qu'ils ont sceu si religieusement et saintement piper et abuser le poure menu peuple et les devotes femmelettes, et ont opinion, ces gueux, de faire service très agréable à Dieu, et s'acquittent très bien de leur devoir, quand par telles façons de bélistrer et caymander et par ces tromperies insignes, au grand dommage et diminution du bien public, remplis de pillage, ils peuvent engraisser leurs compagnons de séjour et oisifs, faisant cependant fort peu de compte des vraies œuvres de miséricorde, sous ombre desquelles tant d'aumosnes leurs sont faictes et apportées. La farce de ceste manière de gens a esté autres fois écrite par Apulée sous les tiltres des prêtres de la déesse syrienne, en son *Asne doré.* »

Cette comparaison des moines mendiants et des prêtres de la déesse syrienne, nous l'avions déjà faite sans savoir certainement que ce passage de Cornélius Agrippa nous donnerait si bien raison. Grâce à ce que nous avons écrit déjà, ce n'est plus qu'une redite, mais en pareil cas, ce qui est deux fois dit est deux fois vrai.

L'auteur de la *Vanité des sciences* ne s'en tient pas encore là; voici comment il continue sur le compte de ces moines, qui lui tiennent tant au cœur :

« Avec ceux-ci l'on peut joindre tant d'autres frères et moynes mendiants, lesquels ayant délaissé la saincteté de leurs reigles et professions ont changé la piété au gaing et proffit, comme si la religion ne consistoit en aucune œuvre que à courir çà et là sous le voile de poureté et qu'il leur fut licite de rôder par tout le monde, bélistrant, raclant, amassant de tous costés argent d'une façon hypocrite, déshontée, importune et présomptueuse, n'estimant déshonnête aucune sorte de gaing, se présentant audacieusement aux assemblées et convocations, aux places et marchés, aux temples, escholes, cours et palais des princes, aux colloques et conférences publiques et privées, aux confessions et disputes, aux prédications et chaires, forteresses de leur imprudence, et de là espandre entre le peuple leurs calomnies et mensonges, vendre leurs marchandises de pardons et indulgences, et mesurer leurs bienfaicts par cérémonies et mines, partir (partager) avec les marchands, usuriers, ravisseurs et destructeurs du peuple, les biens qu'ils ont mal acquis, attirer à eux partie du butin et attraper argent des gens simples, grossiers et ignorants et des superstitieuses vieilles, alléchant premièrement, à l'exemple du vieil serpent, les sottes femmelettes et par icelles se faisans voye et planche pour pouvoir après decevoir les hommes. Et combien qu'ils soient enveloppés dans un habit vil et simple, affecté et curieu-

sement composé pour servir à leur badinage, et monstrer qu'ils sont poures, et qu'ils crient qu'il faut avoir l'argent en mespris, et s'éloigner de toute ambition : eux néantmoins n'ont à cœur chose du monde plus que de faire amas d'argent, pour l'amour duquel ils tournoyent la mer et la terre, se fourrent par toutes les maisons et *hostelleries*, vendent à beaux deniers les sacrements et ministères de religion, exigent tyranniquement les aumosnes ainsi que servis et tribus qui leur seroient deus, s'entremettent des affaires d'un chascun et le tout en faisant leur proffit et non autrement. »

Dès le précédent chapitre traitant des *sectes monastiques*, Agrippa avait longuement parlé de cette *belistrerie* des gens de cloître. Prenant à partie tout le monde des moines, il avait dit avec une franchise inexorable :

« ... Le nombre des bons entre eux est fort esclairci et diminué en ce temps, et la trouppe des mauvais accreue à merveille. Car là abbordent de toutes parts, ainsi qu'à une franchise et receptacle des meschans garnements, tous ceux qui sont effrayés par leur mauvaise conscience, qui craignent la rigueur des loix, et n'ont retraicte asseurée ailleurs, qui sont chargés de crimes dignes de grands supplices, qui ont mené vie infâme et deshonneste, qui sont reduits à belistrer et demander leur pain après avoir dissipé leurs biens en paillardises, berlans et tavernes, et sont chargés de debtes envers un chascun. Ceux qui prennent plaisir à ne rien faire, fuyent le travail et espèrent de vivre là en oisiveté....

» Voylà la grande mer en laquelle, avec les autres poissons, vivent Behemot et Leviathan, monstres énormes et estranges reptiles, le nombre desquels est infini : d'où sortent tant de marmots stoïques, tant d'importuns attrape-deniers, tant de belistres bien emmantelés, tant de monstres embéguinés, porte barbe, porte cordes, porte licols, porte sacs, chaussés de cuir ou porte sabots, pieds nuds, vestus de noir, gris, blancs, grivellés, fauves, portant rochets, retz, chappes, manteaux, cappes, ceincts, desseincts, portant brayes, et tant d'autres tels bouffons et bastelleurs, lesquels ayant perdu entièrement leur crédit en ce qui concerne les affaires du monde, parlent avec grande autorité des choses célestes et divines; en quoy leur est foy adjoustée, à cause de leur habillement estrange et prodigieux; en sorte qu'eux seuls usurpent aujourd'hui le sainct tiltre de religion, sont, ce disent-ils, compagnons de Jésus-Christ et de mesme chambrée avec les apostres. Néantmoins leur vie est pleine de meschanceté, d'avarice, luxure, gourmandise, ambition, témérité, arrogance et en somme de tout vice : mais tousjours excusée et impunie sous le couvert de la religion... »

Qu'on lise tous les auteurs du XVIe siècle, prosateurs ou poëtes, on les trouvera tous d'accord sur la paillardise des moines, sur leur amour de la luxure et du cabaret. Ici c'est l'auteur du *Moyen de parvenir* qui dit avec la cynique sincérité de son style : « ... D'autant qu'il n'y a gens qui soient plus sur le c... que moines et gens bénis, ministres et sçavants qui étudient assis, et qui au lieu

de conserver les saints ordres qui leur ont été conférés, les quittent, et abandonnant l'ordre de Dieu, se rangent aux ordres du diable, qui leur confère grâce d'être plus ribauds que jamais et plus... que les autres gens. » Ailleurs, ce sont les mille et un sarcasmes de Rabelais sur ces *beaulx pères* mendiants, sur leurs *viresvoustes* ou tours de souplesse dans les maisons et les tavernes dont ils écrèment les grasses délices, sarcasmes violents et amers sur lesquels la verve des rimeurs du XVIIe siècle devait encore surenchérir. Que n'a-t-on pas dit, par exemple, sur la *mule des cordeliers?* que n'a-t-on point conté des capucins s'en allant *naqueter* de cabarets en cabarets, de fermes en fermes, et employant mille inventions ou *virevoutes* — car ce mot avait survécu à Rabelais — pour attraper les bribes les plus savoureuses.

Voici, par exemple, comment un livre imprimé en 1607, le *Passe-partout des jésuites*, parle des capucins, gens, y est-il dit :

Desquels la troupe vagabonde
Ne s'attache point en ce monde
A quelque certain ratelier :
Et marmiteuse ne s'arreste
Qu'aux *virevoustes* de sa queste,
Faisant de son dos son grenier.

Le peuple ne tarissait pas lui-même en facéties sarcastiques, en appellations burlesques, pour bien désigner et flageller ces moines. Ainsi, les voyant toujours errants par les campagnes, y glanant la dîme des meilleurs fruits, il s'accoutuma à ne plus séparer cette dîme multiple de ceux qui la percevaient, et à désigner, par le même mot *mendiant*, le moine et quelques uns des fruits dont il emplissait sa besace. Ces fruits d'ailleurs, voyez le hasard, se rapprochaient par la nuance de leur écorce de la couleur exigée pour les habits des quatre ordres mendiants, ou *quatre mendiants*, comme on disait par abréviation. Ils étaient, comme nous l'apprennent deux vers de *la Muse en belle humeur*,

Les uns noirs et les autres blancs,
Les uns gris, etc.

Or, les fruits dont nous voulons parler ont en effet des couleurs pareilles : le raisin sec est noir, la figue séchée et sucrée est blanche, l'amande est grise, la noisette ou l'aveline sont brunes. Vous comprenez maintenant pourquoi on appelle *quatre-mendiants* certaine assiette friande, joie des desserts de restaurant. Ce n'est qu'un souvenir des moines quêteurs, noirs, blancs, gris, bruns et de leur lourde besace toute remplie de ces fruits noirs, blancs, gris et bruns comme eux. Au XVIIe siècle, le fameux dessert s'appelait déjà comme aujourd'hui. Les hôtes du *Petit-Môre* et de la *Pomme-de-Pin* ne le désignaient point autrement quand ils le demandaient à l'*issue* du repas pour bien aiguillonner leur soif. Le

Dictionnaire de Trévoux en fait foi. Le prédicateur le plus burlesque de cette époque, le petit père André, connaissait le mot et son étymologie, et un jour il s'avisa de retourner celle-ci en chaire pour en faire une raillerie plus directe contre les moines. Les *quatre mendiants* étaient aussi appelés *fruits de carême*, parce qu'en effet c'était surtout en carême que les moines les acceptaient pour dîme et s'en délectaient au réfectoire. Le malin prédicateur, pour en bien parler en leur temps, prit donc occasion d'un sermon de carême qu'il prêchait devant Louis XIII et voici, à leur propos, la singulière sortie étymologique qu'il hasarda : « On appelle, dit-il, le *fruit du carême, quatre-mendiants*, parce qu'en effet chacun des fruits qui le composent a pour patron un des quatre ordres mendiants : Les *franciscains-capucinaux* représentent les raisins secs; les *recollets* sont les figues sèches; les *minimes* semblent des amandes avariées, et les *moines déchaux* ne sont que des noisettes vides. »

Nous voudrions en avoir fini depuis longtemps avec les désordres des gens de cloître et d'église, et le cœur nous *deult* de nous y être arrêtés si longtemps; la faute n'en est pas à nous, mais bien au sujet même, trop riche et trop abondant pour qu'il nous fût possible d'en dire moins et d'atténuer le scandale par quelques réticences. Et que de choses encore nous aurions à dire si nous tenions à être tout à fait complets et à ne rien sous-entendre! Nous n'aurions pour cela qu'à puiser à pleines mains dans l'*Apologie pour Hérodote* d'Henri Estienne, dans les œuvres d'Érasme, etc., comme nous avons déjà puisé dans Rabelais, dans Eutrapel, dans Bonaventure des Perriers, dans le *Moyen de parvenir;* la moisson de scandales serait pareille, sinon plus abondante encore. Dans Érasme, en son livre des *Adages*, nous trouverions jusqu'à des proverbes consacrant la renommée d'ivrognes intrépides qu'avaient partout les moines et les prêtres. Il dit, par exemple, que de son temps, pour désigner un vin excellent et plein de force, on l'appelait *vinum theologicum* (vin théologal), et en cela il est d'accord avec Rabelais, qui dit quelque part *boire théologalement* pour « boire abondamment. » Érasme rapporte encore, dans ce même livre des *Adages*, que les Allemands de son temps avaient ce proverbe : *Monachorum nunc nihil aliud est quam facere, esse, bibere;* « la vie des moines ne consiste qu'à manger, boire et paillarder. » Songez que c'est chez les Allemands, buveurs à l'ivrognerie proverbiale, que ce proverbe avait cours!

De tous les moines, les plus gourmands peut-être étaient les Dominicains. Nuls parmi les frères prêcheurs n'abusaient mieux de la permission que donnent les longs sermons d'être altérés et de bien boire. Ces moines avaient des vignes partout, même dans Paris. La rue *Saint-Dominique d'Enfer* doit son nom au vignoble qu'ils possédèrent sur son emplacement jusqu'en 1550. Leur vendange était toujours la première faite et la première consommée. C'est d'un de leurs prieurs au large visage et à la trogne bien enluminée qu'était venue la

locution proverbiale *une face d'abbé*, et je croirais volontiers que ce vers d'un poëte latin du XIV[e] siècle :

O monachi, vestri stomachi sunt amphora Bacchi,

« Moines, vos estomacs sont des cruches de vin, » fut écrit par allusion aux panses dominicaines. Du reste, il ne faut que connaître un couplet de sept autres vers latins, écrits par un poëte du même temps en manière d'oraison mentale, que ces moines auraient adressée à leur patron chaque fois qu'ils se mettaient à table, pour bien savoir jusqu'où allait leur passion pour le vin, leur ferveur et leur culte pour la *dive bouteille :*

Sanctus Dominicus, sit nobis semper amicus
Cui canimus nostro jugiter præconia nostro,
De cordis venis, siccatis ante lagenis.
Ergo tuas laudes si tu nos pangere gaudes,
Tempore paschali, fac ne potu puteali
Conveniat uti ; quod si fit undique muti
Semper erunt fratres qui non curant nisi fratres.

« Honneur au bon saint Dominique, qui ne permet pas que nous allions au chœur chanter d'un gosier sec des hymnes à sa gloire! grand Dieu! si tu veux que nous célébrions dignement tes louanges, ne nous réduis pas à ne boire que de l'eau de puits, car nous serions muets pour toujours. »

Sur la réputation bachique des Dominicains, un cabaretier avait pris pour enseigne l'*image de saint Dominique.* Elle lui avait porté bonheur; grâce à ce patronage de bon augure, son logis s'était achalandé des meilleurs buveurs, qui, une fois en nombre, se constituèrent en confrérie d'ivrognes, et, de par l'enseigne de leur tavernier, s'intitulèrent *dominiquains* (*sic*), ni plus ni moins que s'ils eussent fait vœu monastique. L'ordre, dont ce cabaret devenait ainsi la succursale, n'avait-il pas en effet deux patrons, saint Dominique et le vin; nos drôles n'avaient prêté serment qu'au dernier, avaient-ils eu tort? leur vœu, du moins, était ainsi certain d'être sincère.

Ils avaient une règle, comme de vrais moines, et cette règle, véritable code monastique en cela, portait que chacun des confrères observerait la chasteté. Je suis sûr qu'ils ne l'enfreignirent point. Le buveur n'est point polythéiste, il n'a jamais deux passions à la fois. Il aime le vin, cela lui suffit; il dédaigne l'amour. Un moine est moins abstinent; il admet volontiers le cumul dans ses désordres, et l'ivresse pour lui n'est qu'un aiguillon de luxure. Nos *dominicains* du cabaret, à tout prendre, vaudraient donc mieux que ceux du cloître. Une chanson du XVII[e] siècle, publiée dans le *Nouveau recueil des belles poésies*, etc., sous ce titre : *Pour ceux qui fréquentoient le logis de saint Dominique et qu'on appeloit dominiquains*, nous détaille, en quelques couplets, tous les statuts de

ce chef d'ordre bachique. Voici quelques vers du premier qui nous importe seul :

Nous sommes dix, tous grands buveurs,
Bons ivrognes et grands fumeurs,
Qui, ne cessant jamais de boire
Et de remuer la mâchoire,
Méprisons d'Amour les faveurs...

Pour expliquer l'amour des moines et des prêtres pour le vin, on cherchait alors et l'on trouvait mille raisons plus ou moins facétieuses, mais surtout ironiques. L'un disait, à propos de cette locution, *vinum theologicum,* dont nous avons parlé : « Les gradués en droit se sont emparés des canonicats, des doyennés, archidiaconnés, et n'ont laissé aux pauvres théologiens que les bénéfices à charges d'âmes. Or, comme il est écrit des pasteurs qu'ils mangeront les péchés du peuple, il n'y a qu'un vin très actif qui puisse faire digérer un aliment si coriace ; de là l'expression. »

D'autres trouvaient d'autres arguments, notamment Henri Estienne dans son *Apologie pour Hérodote*. Nous allons reproduire en partie ce qu'il a écrit à ce propos :

« Retournant, dit-il, à ces proverbes, *vin théologal* et *table d'abbé* ou *table de prélat,* je soutiens que, sans eux, on n'eût jamais pu avoir l'intelligence de ce passage d'Horace :

Nunc est bibendum, nunc pede libero
Pulsanda tellus : nunc saliaribus
Ornare pulvinar Deorum,
Tempus erat dapibus sodales.

» Ni de celui-ci du même poëte :

Absumet hæres cæcuba dignior,
Servata centum clavibus et mero
Tinget pavimentum superbis
Pontificum potiore cœnis.

» Et, ajoute Henri Estienne, la preuve qu'on a eu besoin de ces proverbes pour faire bien entendre ces passages, je la trouve encore dans la glose suivante sur ce dernier : *Mero dicit potiore (meliore) cœnis pontificum quam quo pontifices in cœnis suis quæ semper sumptuosissimæ fuerunt, undè nunc theologicum dicunt vinum usi sunt.* Horace dit que ce vin étoit encore meilleur que celui qu'on servoit aux pontifes romains dont les repas étoient très somptueux ; et c'est là l'origine du *vin théologal.* Voilà de quoi sont responsables les commentateurs envers les théologiens et les prélats. »

L'exemple, comme on voit, venait de loin . des prêtres du paganisme ; et pour qu'il se perpétuât mieux, c'est dans les hautes régions de la hiérarchie religieuse qu'il s'était conservé. Dans un certain temps, les papes avaient été

les premiers ivrognes. Le Vatican était devenu avec eux ce qu'avaient été les palais des empereurs de Rome, une splendide taverne, sinon un lieu pire. Théodoric de Niem, secrétaire du saint-siége, évêque de Ferden, avoue, sans rougir pour son héros, qu'Alexandre V, dont il écrit l'histoire, était « grand buveur, et de grands vins. » Ce sont ses propres expressions traduites.

S'il fallait en croire les lettres de l'ambassadeur d'Espagne à Philippe II, Sixte V n'aurait été qu'un méchant ivrogne; on soupçonne aussi Boniface VIII d'avoir donné dans le même travers, mais sans grande preuve. L'excellent pontife nous semble en effet n'avoir fait acte de buveur que le jour où, par une bulle, il institua des indulgences pour ceux qui boiraient un coup après grâces. Enfin, d'après tout cela, on donne volontiers raison au chansonnier dont Henri Estienne cite ce couplet touchant la sobriété plus que douteuse des pontifes :

Le pape qui siége à Rome
Boit du vin comme un autre homme,
Et de l'hypocras aussi...

Nous pourrions finir ici ce chapitre de *beuverie* pontificale, mais une autre chanson le couronnera mieux. Il s'agit d'Innocent XII. Quand il eut été élu pape, les plaisants firent, comme c'est l'usage, mille quolibets sur sa personne. Le nom de son père et celui de sa mère, dont on se souvint à propos, y prêtaient surtout. Pasquin et Marforio s'en défrayèrent pendant plus d'une semaine. Il n'y eut pas un cabaret de Rome qui ne trouvât un écho pour les refrains avinés qui consacrèrent l'élu du conclave. Or, comme vous allez voir, il ne pouvait, en cette occasion, naître autre chose que des chansons à boire, et il fallait de nécessité que les rieurs de taverne se mêlassent de l'affaire; par ses deux noms malencontreux, le nouveau pape leur revenait de droit. Il s'appelait *Pignatelli* du chef de son père et *Caraffa* du chef de sa mère. Vous comprenez le dernier nom et vous voyez d'ici les allusions de buveur qui en pouvaient naître; quand vous saurez que, d'un autre côté, l'autre nom *Pignatelli* veut dire *petit pot* en italien, vous aurez le secret de tous les couplets qui entrèrent en circulation dans les tavernes romaines, toutes roulant sur les mêmes mots, toutes aiguisées par le même trait. En tout cela, c'est le hasard qui avait été le plus spirituel. Coulange, qui était alors à Rome, voulut faire aussi son couplet, et il ne le fit ni meilleur ni pire que tous ceux qui couraient :

Nous devons tous boire en repos,
Sous le règne de ce saint père;
Son nom, ses armes, sont des pots,
Une caraffe était sa mère.
Célébrons donc avec éclat
Cet illustre pontificat.

Le trait n'est pas bien fin, la rime n'est pas bien riche, et, je le répète encore,

c'est la rencontre fortuite de deux noms qui fait ici tout l'esprit. Le hasard en avait déjà eu plus d'une fois de cette manière. Je me souviens d'un passage de la scène Ire des *Grenouilles* d'Aristophane, où Bacchus plaisante de même sur le nom de *Stamnion*, qu'il dit être celui de son père; or en grec *stamnion* signifie *cruche*. Le dieu s'écrie donc fièrement : « Moi, Bacchus, fils de Cruche. » Enfin, tout cela nous rappelle, et à vous sans doute aussi, une bonne vieille chanson :

Mon père était broc,
Ma mère était pot,
Ma grand'mère était pinte,

dont nous trouvons l'histoire dans une note de l'article écrit sur Philippe Pot par M. G. Peignot dans la *Biographie universelle*, note que, pour le dire en passant, M. Génin a reproduite, sans en indiquer, bien entendu, l'origine, en un endroit de son édition des *Lettres de la reine Marguerite*. Voici ce que dit M. G. Peignot : « Guy Pot, frère aîné de Philippe, fut père d'Anne Pot, qui épousa Guillaume de Montmorency, d'où viennent les ducs de Montmorency, les princes de Condé, de Conti, etc. » Puis, avec une intention ironique à l'adresse des nobles maisons dont il dévoile ainsi la très-roturière origine, il ajoute cette note sournoise : « On a fait, pour ridiculiser cette alliance, une chanson dont le refrain est :

Mon père était broc. »

Nous ne savons où Peignot a trouvé l'anecdote, mais elle est curieuse; quelle qu'elle soit et d'où elle vienne, elle méritait d'avoir sa place ici ; nous ne savons si elle est vraie, mais elle est certainement vraisemblable; elle est tout à fait dans l'esprit du temps où elle dut être faite, c'est-à-dire le règne de Louis XI, dont Philippe Pot, comme on sait, fut le conseiller et le ministre. Si la chanson nous était parvenue tout entière, peut-être y trouverions-nous, dans quelques autres allusions malicieuses, les preuves qui nous manquent. Malheureusement nous n'en avons que le refrain, et c'est à tort qu'un érudit du *Bulletin du bibliophile* a prétendu la retrouver dans une autre, qui en ramène bien le refrain, il est vrai, qui en reproduit bien l'esprit, mais qui n'a en aucune façon le caractère de satire politique, que son origine devrait lui faire supposer. Cette seconde chanson, du reste, étant franche et d'une bonne allure bachique, est tout à fait de notre domaine : aussi allons-nous en citer ici les trois couplets tels que les donne le recueil manuscrit d'un amateur de Lyon. Pour ce qui est de l'air, tout le monde le sait, depuis que Béranger l'a remis à la mode en l'adaptant à sa charmante chanson de *Paillasse;* si pourtant quelqu'un ne le connaissait pas, il le trouvera noté sous le n° 633 de la *Clé du caveau* de Capelle, première édition :

CHANSON DE TABLE.

Buvons à tire larigot,
Chers amis, à la ronde,
Au dieu du vin soyons dévot,
Il gouverne le monde.
Jadis nos ayeux
Prêchaient encor mieux
Cette morale sainte.
Mon père était broc,
Ma mère était pot,
Ma grand'mère était pinte.

Il suffirait de ce couplet pour prouver, quoi que prétende M. Pericaud, auteur de l'article cité tout à l'heure, pour prouver, dis-je, qu'ici le refrain est plus vieux que la chanson, et qu'il n'est ramené que comme souvenir et citation d'une plus ancienne.

J'eus pour parrain le dieu Bacchus,
Ce fut sous une treille
Que de luy le nom je reçus
D'enfant de la bouteille.
Dès que je fus né,
De ce jus sacré
J'eus la première atteinte.
Mon père était broc,
Ma mère était pot,
Ma grand'mère était pinte.

La nourrice que je tetais
Me donnait la bouillie,
Mais à ce mets je préférais
Le vin de Malvoisie.
Enfant, je suçais,
Au lieu de hochet,
Un raisin de Corinthe..
Mon père était broc,
Ma mère était pot,
Ma grand'mère était pinte.

C'est le jeu de mots fait sur un prince de l'Église qui nous a conduit à cette citation chansonnière. Nous ne quitterons pas le sacré collége, qui pourtant n'est guère limitrophe à notre domaine, sans y glaner quelques faits nouveaux assortissants au sujet de ce livre.

Un cardinal du temps de Paul IV nous en fournira d'abord l'occasion, c'est Innocenzo del Monte, qui, neveu adoptif de Jules III, avait dû à cette parenté, à ce *népotisme*, c'est la véritable expression, d'être promu au cardinalat dès l'âge de dix-sept ans. « Cet indigne sujet, comme dit Amelot de la Houssaye, ne fit que déshonorer la pourpre; on lui donna le surnom de cardinal *Simia*, soit parce que ses manières immondes rappelaient celles du singe, soit, comme

le dit encore la Houssaye, à cause de l'emploi qu'il avait eu de gouverner le singe dans la maison de son oncle. »

Tout ce qu'il commit de bassesses, d'actions honteuses et même de crimes ne se peut nombrer. Quand Paul IV eut succédé à Jules III, il voulut faire justice de cet abus vivant de *népotisme* papal; « il eut envie, dit la Houssaye, de lui ôter le chapeau, et il l'aurait fait sans doute si le cardinal Pedro Pacheco ne l'eût détourné par un mot que Paul interpréta comme dit contre ses neveux, qui abusaient de son autorité : *Très saint père, la réformation doit commencer par nous-mêmes.* » Sauvé cette fois, Innocenzo del Monte n'échappa point à la rigueur plus efficace de Pie IV. Il est vrai qu'il mit le comble à ses crimes. Dans une aventure que nous ne voulons pas raconter et qui eut pour théâtre une hôtellerie des États romains, il fit mettre à mort, par ses sbires, un hôtelier et son fils. Pie IV fut instruit de ce nouveau méfait, il fit arrêter le coupable, et, pour son double homicide, le retint treize mois en prison. Ce n'était certes pas assez, et, en effet, sa sévérité ne s'en tint pas là. Innocenzo fut dépouillé d'une partie de ses revenus ecclésiastiques, qui furent appliqués à un hôpital de Saint-Esprit, et on le confina pour toute sa vie dans le monastère du mont Cassin. Amelot de la Houssaye conclut ainsi cette scandaleuse histoire, dont le meurtre de l'hôtelier et de son fils fut le principal forfait : « Ainsi rien ne convenait mieux au cardinal Innocenzo del Monte que le proverbe de *simia in purpura.* » Pour accepter cette conclusion, il faudrait d'abord admettre que le singe est un animal dangereux.

Nous n'en finirons pas avec ces épisodes singuliers de l'histoire des cabarets et des hôtelleries, auxquels des prélats se trouvent si étrangement mêlés, sans vous dire un mot de l'abdication peu volontaire d'un évêque, qui eut une auberge pour théâtre.

C'est de Jean de Heinsberg, évêque de Liége au temps de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire, que nous voulons parler. Il était domestique *parasite* des ducs de Bourgogne ; il leur avait vendu sa ville, au point que, s'autorisant d'un prétendu arbitrage de l'archevêque de Cologne, il leur avait laissé lever, en 1431, sur les Liégeois, l'amende monstrueuse de deux cent mille florins du Rhin. Il fut puni par où il avait péché; il fut dévoré par ceux mêmes dont il avait alléché l'avidité. Une heure vint où, voyant les progrès que le parti français faisait à Liége sous les auspices du *Sanglier des Ardennes*, le comte de la Marche, l'évêque tenta de fausser compagnie à ses premiers patrons, et pencha visiblement vers la France. Il tendit les bras à la Marche, l'attira dans son évêché, et, le 8 mars 1455, lui rendit le gouvernement de Bouillon. Le duc de Bourgogne prit alors l'éveil. « Son évêque tournait, » comme dit M. Michelet, et, pour peu qu'il lui laissât achever sa volte-face, Liége était perdue pour lui. Il déjoua le danger. Attirer le prélat au palais ducal, et là, par des menaces de mort, qui,

quoi qu'on ait dit, ne furent pas mises en avant, l'amener à une abdication, c'était chose facile. Le duc craignit qu'on ne criât à la violence, il prit un autre parti. Afin qu'on pût croire que l'évêque avait pu conserver toute l'indépendance de sa volonté, c'est sur un terrain neutre, c'est dans une auberge qu'on l'attira sous je ne sais quel prétexte; elle portait l'enseigne du Cygne (*hospitium de cygno*), dit la chronique. Il suffit de la vue des gardes du duc, postés, hallebarde en main, à toutes les issues, pour que, sur une première invitation, le pauvre évêque résignât ses pouvoirs, et acceptât pour successeur un neveu du duc de Bourgogne, le jeune Louis de Bourbon.

Nous voilà loin, grâce à cette péripétie politique, des scènes joyeuses dont nos tavernes et nos hôtelleries sont l'ordinaire théâtre. Un couplet peut nous y ramener; aussi bien c'est pour compléter l'idée surgie à propos d'un couplet que nous nous en sommes écartés.

Il s'agit encore de moines, et c'est un poëme gaillard, le *Triomphe des Carmes,* qui nous donnera notre couplet de transition.

Jean Gilles, dit le Prieux,
Nous ne sommes cy que tous deux,
Or, nous donne, par courtoisie,
Ung peu de fromage de Brie,
Et plain *poichon* de vin d'Ausoire.

A l'antépénultième mot de ce dernier vers, à ce mot *poichon,* qui vous semble être d'un argot bachique plus moderne, vous avez, j'en suis sûr, levé l'oreille. Quelle en est l'étymologie? Est-ce celle que nous avons avancée dans notre premier volume en rappelant la légende de saint Martin et du pêcheur de la Loire, ou bien ce mot ne serait-il qu'une altération de cet autre « *poinçon* » employée encore dans l'Orléanais pour désigner un petit tonneau, les deux tiers du muid environ? Cela peut être; en tous cas, pour se transformer de cette façon, si le mot perd une lettre, la chose perd beaucoup de sa capacité, car le *poisson,* comme l'entend le bon carme et comme l'entendent encore nos ivrognes, n'est qu'une faible partie du *poinçon.*

Le débat ne vaut pas la peine qu'on le pousse plus loin. Nous remarquerons seulement que *poisson,* pris dans le sens de mesure, était un mot usuel du jargon des tavernes au XVIe siècle.

Les *Trois poissons* était une enseigne assez commune pour les cabarets; à Paris seulement nous en connaissons deux qui l'avaient arboré. Un d'abord rue Saint-Marcel, et celui-là même où mons Eutrapel voudrait grassement passer sa vie.

« Que pleust à Dieu, disois-je en moi-même, lisons-nous dans ses *Contes,* estre avec les compagnons d'Iservay, au petit cabaret des *Trois poissons,* au faubourg Saint-Marceau de Paris, à ce bon vin d'Orléans. »

L'autre cabaret des *Trois poissons* était situé dans les environs du Palais; il y avait affluence de jeunes clercs qui, buvant bien et perpétuellement, faisaient de l'heureuse taverne la rivale de la *Pomme de pin.* Nous lisons, à la scène VI[e] de l'acte II de la *Vefve,* l'une des *Comédies facecieuses de Pierre de l'Arivey :* « Si je vay au Palais, tous ces clercs sont alentour de moy ; l'un me mene aux *Trois poissons,* l'autre à la *Pomme de pin.* »

Puisque nous tenons ici les clercs de procureur et avocats au cabaret, nous ne les quitterons pas si vite; nous les chercherons en d'autres tavernes, et nous ne manquerons jamais de les y rencontrer en compagnie des meilleurs drôles, s'y accoutumant même à la fréquentation de ces maîtres jurés voleurs, pour lesquels ils plaideront d'autant mieux plus tard que ce seront d'anciens amis. « Doncques pour donner fin à tels vénérables *hillots,* comme dit Jacques Tahureau en ses *Dialogues,* je ne veux oublier une bonne partie d'entr'eux, et principalement de ces jeunes advocatz, escoutant les quels ne sçavent pas moins pratiquer la loy *vinum,* le livre *de edendo,* au *Petit diable,* au *Roy Pepin* ou autre ressort de bons alterez. » S'ils n'étaient pas là en lieu convenable pour s'instruire du *Digeste* et des *Institutes,* au moins s'y trouvaient-ils quelquefois fort à point pour instrumenter contre des coupables. Il s'en rencontrait de toute sorte aux hôtelleries et aux tavernes. L'hôte, d'abord, qui, d'ordinaire, cumulait en soi toutes les sortes de perversions, et dont ils étaient les premières dupes, en dépit de leur science dans l'art de flairer et de dépister les voleurs. Écoutez ce qu'en son livret, cité plus haut, la *Loyauté consciencieuse des taverniers,* Désiré Arthus a dit de cette engeance tavernière, recrutée dans la plus tarée et la plus vile de toutes :

> Bref, ils ont tous si très grand privilége
> De *desrober* et de *piller marchans*,
> Que plusieurs gens abandonnent leur siége
> Et leur mestier pour estre des meschans.
> Sur les chemins des grands villes et champs,
> Ne trouverez de douze maisons l'une
> Qui n'ait enseigne, d'un soleil, d'une lune,
> Tous vendans vin, chascun en son quartier,
> Depuis qu'un coup ont gousté la fortune,
> Ne veulent plus faire d'autre mestier.
> Quand en cest endroit,
> Sur vous et sur moy,
> Ils ont plus de droit
> Qu'empereur ne roi.

Pas de clerc bien avisé qui pût se vanter d'échapper à leurs piéges et de n'y laisser quelques écus de trop. Dans le cas, d'ailleurs, où ce subtil argent de la chicane en goguette se fût sauvé des lacs du tavernier, il y avait toujours, tendus tout près, les filets de quelque bon *hillot,* disposés à happer ce que le cabaretier laissait perdre. Les *enfants sans soucy,* dont nous vous parlions tantôt,

étaient certainement, de toute la basoche, ceux qui, pour l'habileté à déjouer une intrigue, à se sauver d'une tromperie, auraient pu lutter le mieux avec un tavernier, et ces dignes filous piliers de leurs bouges; et cependant, voyez l'adresse de ces drôles, nos basochiens eux-mêmes donnèrent plus d'une fois dans le panneau et durent s'en aller de la taverne volés et partant dégrisés. Guillaume Bouchet, en sa *quatriesme serée,* nous raconte une aventure survenue au fameux cabaret du *Petit More,* dans le temps de l'Épiphanie, les *bacchanales du roy boit,* comme il dit, laquelle se termina par un dénoûment de cette sorte, le tout au profit d'un maître filou et à la courte honte d'une très-honnête compagnie, à laquelle nos *enfants sans soucy* et leur badin s'étaient venus mêler. Vous allez voir comment les dames y perdirent leurs bijoux et les hommes leur argent, ne gagnant que les invectives du tavernier, qui cherchait son débiteur au milieu de toutes ces pauvres dupes.

« Il se trouva, dit-il, à ceste serée du Roy boit, un homme assez d'apparence qui nous faisoit cest honneur de nous rechercher et de se trouver en toutes ces bacchanales du roy boit. Le voyant lest et accort, on fut d'avis de luy bailler le bouquet, et de fait une honneste damoiselle, en le baisant, luy présente au nom de toute la compagnie. Il le prend avec une grande révérence, il les remercie de l'honneur qu'on lui fait, mais il leur dit qu'estant si petit compagnon, il craignoit fort qu'on ne lui fit pas ce bien de se trouver à son festin, et que, pour en estre asseurée, il les prie de luy donner quelque gage pour plus grande assurance, autrement qu'il se défiera de leur promesse et ne pensera pas qu'on le veuille tant honorer et priser que de se trouver au lieu où il a grand envie de leur faire bonne chère. Il fait tant que pour s'assurer il tire d'une damoiselle une chaisne, d'une austre un bracelet, d'une dame un anneau, de l'autre un carcan; des hommes qui n'avoient pas de joyaux, il tire de l'un un double ducat, de l'autre un escu, des autres des réales et testons, chacun s'efforçant à luy bailler des arres, tant on avoit grand envie à se trouver à ce banquet, car il avoit dit qu'il ne feroit nul compte de ceux qui ne l'asseuroient point, et les prioit de n'y venir, parce qu'il ne les pourroit pas bien traicter, ne sachant le nombre. Ceux qui n'avoient pas de gages pour donner estoient les plus faschez du monde et empruntoient à leurs amis. Cestuy à qui l'on avoit baillé le bouquet ayant ces gages, il leur baille le jour et le lieu où il devoit faire son festin, et les prie de s'y trouver sans les envoyer convier, car, disoit-il, je n'ay pas tant de serviteurs. Il ne faut pas de faire ses apprêts, il marchande au *Petit More,* il convient, pour ce soir là, à tous les joueurs d'instruments, et à des *enfants sans soucy* avec leur badin, qui luy promirent de bien badiner. Toute la ville était asçavante de ce grand banquet. Celuy qui avoit entrepris la charge de les festoyer fait ses provisions et les appreste au lieu à ce dedié, les violons et cornets avec les farceurs tiennent leurs promesses : celuy à qui l'on avoit

baillé le bouquet, et qui devoit faire tous les frais, s'y trouve tout le premier; les conviez ne faillirent point à se rendre à l'heure du disner, afin de voir la magnificence, et retirer leurs gages. Estans arrivez, le maistre du convy fist couvrir et les remercie de l'honneur qu'il recevoit d'eux. Estans assis, sans grande cérémonie, on les sert de telles sortes que tous disoient qu'ils n'avoient jamais veu de nopces ne receptions de mariées, ne quelque autre festin si magnifique que cestuy-cy. Durant le banquet, on n'entend rien que violons, cornets, flustes, luths et épinettes. Estans finis, voicy des matachins, voicy des farceurs et badins qui redoublent la feste. Après la badinerie finie, on commence à danser, celuy qui les avoit invitez menant la danse. Le branle finy et le bal commencé, il remercy un chascun de la courtoisie qu'on luy avoit faite, et qu'il demeuroit leur serviteur à jamais, les priant de l'excuser s'ils n'avoient été si bien traictez comme il leur appartenoit et comme il en avoit bonne envie. Durant le bal, il fait apporter la collation, où il ne manquoit rien. Quand il voit tout le monde empesché, mesme que les violons avoient cessé et faisoient comme les austres, il se dépestre de toute la compagnie, si bien qu'il esvanouït et fait un pertuis en l'air, dont il n'est point encore sorty. Tous les conviez le recherchent, tant pour le remercier que pour avoir leurs gages, et se trouvèrent bien estonnez qu'on n'en sçavoit aucunes nouvelles; mais ils le furent bien encores plus quand ceux qui avoient entrepris le banquet ne les vouloient laisser sortir qu'on ne baillast un escu pour teste, comme il avoit esté convenu entre eux et celuy qui leur avoit fait apprester le festin. Ce fut le meilleur, et ne me peut tenir de rire, quand je vy qu'on contraignoit les tabourineurs à payer leur escot, qui ne l'ont pas accoustumé, et que le badin ne peut si bien badiner qu'il n'en eust meilleur marché que les austres. Je vous laisse à penser si ceux qui avoient baillez de bons gages n'avoient pas bien payé leur escot, et, pour nous fascher davantage, la ville en estans toute asçavantée, on venoit de toutes parts au-devant de nous, et demandoient: Eh bien messieurs! eh bien mesdames! avez-vous pas esté bien traictez pour votre argent? Voilà comment ceux qui veulent mestre les autres en despense bien souvent y tombent eux-mesmes, dont ils ne se doivent plaindre; autrement, eux-mesmes s'accuseroient, s'ils reputoient à offense ce qu'ils vouldroient bien commettre à l'endroit d'autruy. »

Ces *serées* de Guillaume Bouchet, d'où ceci est extrait, sont pleines de ces bons contes de duperies au cabaret par les pratiques entre elles ou par l'hôtelier lui-même, par l'hôtelier surtout, avec lequel il semble que maître Bouchet ait eu souvent maille à partir pour des tromperies de cette sorte.

C'est lui qui, dans sa *Première serée*, *Du vin*, donne du mot *hoste* la singulière étymologie de *hostis*, vu que tout hôtelier est l'*ennemi*-né de celui qu'il héberge, de celui qu'il fait boire, et pour qui il gâte la meilleure chose que Dieu ait faite, le vin.

« ... Les François, dit-il, ont appelé ces gens icy *hostes*, du mot latin *hostis*, qui est à dire ennemy : le François retenant du mot latin *hostis*, hoste et hostellier, n'ayant, le François, plus grand ennemy que celui qui gaste et corrompt une si bonne chose qu'est le vin, ne le pouvant autrement ne plus proprement appeler qu'ennemy. »

Bouchet, qui fait de cette *étymologie* celle qu'il adopte, continue par les preuves qui constatent son excellence et sa raison.

« Et pour monstrer, dit-il, que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on tient les hostes et taverniers pour ennemys, vous trouverez qu'anciennement celui qu'on nomme *hospes* en latin s'appeloit *hostis ab hostiendo, i, æquando,* aussi *nostri hostes,* nos ennemys meslant l'eau avec le vin les rendent esgaux, vendant l'un autant que l'autre. »

Puis, partant de cette étymologie burlesque, si bien dans l'esprit de son époque, toute bouffonne et tout érudite, maître Guillaume Bouchet s'échappe en mille citations grecques et latines qu'il trouve moyen de changer toutes en invectives contre ces *hostes*, cabaretiers ou ennemis, suivant qu'on prenne le mot avec son acception française ou son acception latine.

« Et c'est une des raisons, dit-il, pourquoy Platon ne veut point que ses citoyens soient hostes et tiennent hostelleries, et le permet seulement ès plus abjecte du peuple, à cause que telles gens sont vicieux. Et le jurisconsulte, au tiltre *de Nundinis,* fait mention de ce qu'en dit Platon. Muret dit avoir trouvé en un livre non encores imprimé, que les hostes sont accomparez à la fortune, en ce qu'ils baillent, en commençant, de bon vin, puis en servent de mauvais. La fortune, en faisant ainsi, en livrant d'entrée à ses favoris de grands biens avec grande félicité, puis après les remplissant d'autant de malheurs qu'elle leur a departy de bonheur. La saincte Escriture mesme voulant exprimer un grand mal quand la parole de Dieu est falsifiée, altérée, meslée et corrompüe, elle use de ce mot *cauponari* (être cabaretier). Et aussi il ne falloit pas, aux prémices que les anciens présentoient à leurs dieux, que les Latins appeloient *libationes,* leur bailler du vin meslé avec de l'eau, estant appelé *spurcum,* le vin pur dénotant une sincérité et un cœur sans fraude; meslé avec de l'eau, superstition et tromperie. »

Encore Guillaume Bouchet ne s'en tient-il pas là; le vin frelaté lui tient trop au cœur; il n'est pas content s'il n'a pas dit à quoi on peut le reconnaître, et si, de ce nouveau paragraphe, il n'a pas fait une nouvelle invective contre les taverniers.

« Messieurs, fait-il dire à l'un de la *serée*, si vous aymez ma santé, je vous prie de m'enseigner comme je pourrai sçavoir si, en du vin, il y a de l'eau, et, s'il y en a, comme je la pourray séparer d'avec le vin, estant subject à deux maladies qui sont causées et aydées pour boire de l'eau. La plus dangereuse est

l'hydropisie, la plus douloureuse la colique, qui peut venir de la mixtion d'eau et de vin, dont s'engendre un vent flatueux qui est dissipé par la chaleur du vin pur. Que si le vin pur, dissipant par sa chaleur les vents, me nuisoit en quelque autre chose, j'aymerois mieux boire le vin tout pur et l'eau toute pure que le boire meslez.

» Si ne laisserois-je pourtant de vous apprendre à cognoistre s'il y a de l'eau dans le vin, et s'il y en a, de les séparer, m'asseurant qu'estes si advisé que ne prendrez du vin que modérément si le beuvez sans eau, craignant l'hydropisie. Si vous mettez des pommes ou des poires sauvages, disoit-il, dans un vaisseau de vin, et tout va au fond, asseurez-vous qu'il y a de l'eau parmy ce vin. A défaut de pommes et de poires, prenez un baston frotté d'huyle, et si, le mettant dans le vaisseau, il retient quelque chose de ce vin, le vin, indubitablement, est meslé; aucuns mettent le vin de quoy ils se doubtent dessus de la chaux vive, que si elle se dissoult et détrempe, c'est chose asseurée qu'il y a de l'eau avec ce vin. Que si on veut les séparer, mettez-les en un vaisseau de lierre, car le vin s'escoulera dehors, et ne demeurera que l'eau dans le vaisseau, à cause que le lierre, dont est fait ce vase, estant plein de trous, fait place au vin qui sortira, et ce qui a plus de corps se contiendra mieux dans le vaisseau, le vin ne voulant avoir nulle amitié avec l'eau, si bien que par après ne le vin ne l'eau se sentent d'aucun meslange, le vin pouvant passer à travers l'eau sans aucune mixtion de l'une avec l'autre, ce que pourrez aisément comprendre prenant deux vaisseaux de terre nommez monte-vins. »

Après cela vient le chapitre non moins important des vins mêlés, de ces mélanges effrontés que les taverniers vendaient sans vergogne pour des nectars sincères, mais qui leur valaient toujours de rudes invectives de la part des connaisseurs. Le surnom de *brouilleurs de vin* était la moindre de ces injures, et le plus accommodant de ces ivrognes se contentait de se plaindre en montrant les bourgeons de sa trogne rubiconde, floraison vineuse née de cette rosée frelatée :

. . . .
Des taverniers, brouilleurs de vins,
Gros bourgeons avons entour nez;
Ce sont biens que nous ont donnés
Les taverniers en leurs buvettes.
Voyez nos nez bien bourgeonnez,
N'en reste plus que les cliquettes.

Ainsi parle un poëte buveur dont Techner a admis les rimes avinées dans son *Recueil de facéties et joyeusetés*. Mais on ne s'en tenait pas toujours, contre les frelateurs, à ces vers moitié tristes, moitié badins; les poëtes sérieux eux-mêmes, qui, après tout, n'étaient pas fâchés d'avoir du bon et vrai vin quand,

d'aventure, ils allaient à la taverne, se mêlaient aussi de ces abus et en faisaient bonne justice.

Écoutez, par exemple, comment, en son *Catholicon des mal advisez,* le grave Laurens Dumoulin nous dévoile l'adresse des marchands pour brouiller et frelater les vins :

On trouve aussi un tas de taverniers,
Affin que d'eux je parle pur et franc,
Qui lescive faire sont coutumiers;
Meslant le vin rouge avec le blanc,
Qui feront boire reversures aux gens.
Tels taverniers en fin sont indigents.
Je demande, pour faire conséquence,
A nos seigneurs messieurs les taverniers,
S'ils trouvent point chargé leur conscience
De brouiller vins, comme ils font volontiers?
Je crois que non.....

La conscience d'un tavernier! ô brave homme! ô poëte! pourquoi donc en parler, puisque, non content de frelater ton vin, il ne te donnait même pas ta mesure?

O gens pervers, en malice rusez,
. . . .
Vin éventé vous vendez soir et main (*matin*);
On le connoist, chascun sait votre cas :
C'est que mesure bonne ne faites pas,
Sur deux bons pots, un mauvais aux repas
Passe parmy.

Au style près, ne pourrions-nous pas adresser reproches pareils à nos marchands de vin d'aujourd'hui, et les délégués de la régie ne retrouveraient-ils pas ici l'origine de bon nombre de ces secrets qu'ils éventent chaque jour dans tant d'entrepôts clandestins, finement, mais, hélas! impuissamment dévoilés par mainte plume expérimentée, notamment par celle de M. Lanquetin, dans le *Journal des Débats* du 20 janvier 1845?

Pour rendre la similitude des ruses du passé et de celles du présent plus complète encore, à la honte des marchands de vin de toutes les époques, on nous permettra de ne pas nous en tenir aux citations que nous venons de faire, et d'en risquer encore quelques-unes qui ajouteront à la vérité du détail.

La meilleure nous sera fournie par un manuscrit de la *Bibliothèque de la Haye,* dont M. Jubinal a tiré de très-curieux extraits pour enrichir la lettre qu'il adressa, à propos des richesses littéraires de cette collection, à M. de Salvandy, alors ministre, sous la date du mois de novembre 1844.

Le principal personnage en jeu dans la pièce dont nous voulons parler est le seigneur Triche, dont vous comprenez le rôle d'après le nom. Les taverniers, *grands suppôts de tricheries* depuis qu'il existe un cabaret, sont, bien entendu,

ses premiers serviteurs. C'est pour Triche, c'est de par la volonté de Triche qu'ils frelatent le vin :

Triche est tout plein de décevance
Quant il, par si fait alliance,
Tantz vin divers fait faire unir
D'Espaigne, Guyene et de France,
Voir et du Rhyn fait la muance,
De quoi le gaing puet avenir,
Mais s'il porra fort vin tenir,
Bien sciet del eaue fresche emplir.
..... J'auques Triche en point voldras
Connoistre, tu le conoistras
De son pyment, de son clarrée
Et de son novell ypocras,
Dont il fera sa bource crass,
Quand les dames de la cité,
Ainz qu'au moustier ou au marchée,
Vers la taverne au matinée
Venent trotant le petit pass;
Mais lors est Triche bien paié,
Car chacun vin est essaié,
Mais qu'il vinègre ne soit pas.
Et lors les ferra Triche entendre
Qu'ils auront, s'ils veulent attendre,
Gamache, Grec et Malvoisie.
Pour faire les le plus despendre,
Des vins lour nomme mainte gendre,
Candy, Ribole et Romanie;
Provence et le Montross escrie;
Si dist qu'il ad en sa baillie
Rivere et Muscadelle à vendre;
Mais il la tierce part n'ad mie,
Ainz ditz ce pour novellerie
Au boire dont les puet suspendre.

..... Il contrefait de son engin
Du vin françois le vin du Rhin,
Voir ce que creust en tièle guise
Près de la rive de Tamise.

Notre homme, qui est Anglais, on le voit de reste à son patois, continue sur le même ton à propos des cervoises frelatées qu'on servait dans les tavernes de Londres. Nous en parlerons quand nous serons arrivés à ces tavernes d'outre-Manche.

Maintenant, il nous tarde de revenir aux *Serées* de Guillaume Bouchet et à ce que nous devons y trouver encore touchant ces frelateurs, dont elles nous ont si à propos conduit à parler.

C'est par un bon conte que Bouchet termine ce chapitre si important, et c'est par une invective nouvelle contre ces mécréants du bien boire que son conte entre en matière :

« Une république bien policée devroit surtout punir ces brouille-vins !

» Pleust à Dieu, répliqua un bon drôle, qu'ils fussent aussy bien chastiez que celuy dont je vous vais faire présentement un petit conte : J'estois un jour, disoit-il, en une taverne avec aucuns miens voisins ; il arriva, ainsi que nous beuvions, que je vay apercevoir nostre hoste qui portoit deux seaux tous pleins d'eau en sa cave, et deux aultres pleins de vin que portoit son valet. Tout sur l'heure, me mestant à la fenestre, je crie à pleine teste : Au feu ! au feu ! aussi effroyablement que le petit bossu de Turc qui routissoit le gentil Panurge crioit : Dalbaroth ! Dalbaroth ! Toute la ville fut incontinent esmue, craignant le feu, à cause que c'estoit vers le soir, tellement que la taverne se trouva pleine de toutes sortes de gens. Les uns y apportant de l'eau, comme contraire au feu, les autres de l'huyle, le feu estant aucune fois si grand, que l'eau, à cause de sa frigidité, ne peut pénétrer jusque là où est la nourriture du feu, mais l'huyle, qui est lente et crasse, ne s'escoulant pas si aisément, estoupe et assopist ce qui nourrist le feu ; les austres apportoient du vin aigre, estant, par sa grande frigidité, du tout contraire au feu, et, par sa ténuité, pénétrant où l'eau ne l'huyle ne peuvent pénétrer. Le peuple entrant en la chambre où nous estions, et ne voyant ne feu ne fumée, nous demande où estoit le feu. Tout enroué d'avoir si crié au feu, je leur respons qu'il falloit bien qu'il feust en la cave, et là trouvent le tavernier avec son valet qui mettoient de l'eau dans le vin et brouilloient tout. Alors, l'un leur jette son eau et son seau à la teste, l'autre son huyle, l'autre son vin aigre, si bien que peu s'en fallust qu'ils ne fussent noyez et assomez de coups. Nostre hoste esbahy de voir tant de gens en sa cave ; et si ne laissèrent pas après à le trouver, et si bien le pelauder, qu'il garda le lit plus de six mois après. Et quand il en voulust informer, il ne trouva sergent, ni procureur, ni advocat, ni juge qui voulussent estre pour luy.

» Qui voudroyt estre aussy pour ces gens-là, adjoutta celuy qui avoit fait ce conte, qui non-seulement marient le puys à la cave, mais, pour habiller leur vin, mettent dans les tonneaux des choses qui nuisent grandement à nostre santé, comme de la semence de éruca, du soufre, de l'eau de mer cuite, du miel, de la résine, du lait de vache et de la chaux, du sable, des œufs. Quelqu'un prenant la parole va dire que de là estoit venu ce qu'on dist : c'est un ris de l'hostelier, il ne passe pas le bout des dents, ou plustost des lèvres, car je ne sçay pas de quelle partie on rit. Et à la vérité, disoit-il, comment est-ce que ceux qui gastent ce que Dieu a fait, pourroient rire à bon escient, et du bon cœur, et contre leur conscience ? »

Toutes les fois qu'en faisant ses *Contes*, G. Bouchet trouve sous sa main un hôte ou un tavernier, c'est toujours pour le dauber ainsi d'importance en racontant de lui quelque friponnerie nouvelle. En une seule occasion il se départ de cette verve railleuse, il rend justice à l'action honorable d'un hôtelier : encore ne prend-il pas cette histoire dans ses souvenirs, pas un hôte de son temps

n'étant assez honnête homme pour mériter mention pareille, c'est dans l'historien Cedrenus qu'il trouve l'anecdote; or, cachée ainsi dans un recoin de la *Byzantine*, elle peut presque passer pour une fable, et G. Bouchet ne crie pas trop fort qu'elle n'en est pas une en effet. Quant à nous, elle nous semble telle, et d'autant mieux, qu'un conte courant depuis des siècles dans nos traditions, l'*Histoire du chien de Montargis*, nous paraît, à peu de chose près, avoir été copié sur elle.

On en va juger par la version qu'en donne G. Bouchet dans sa *Septième sérée : Les chiens.*

« Cedrenus raconte qu'un hostelier trouva un passant mort qu'on avoit volé et tué, ayant son chien auprès de luy qui le gardoit. Cet hoste, meu de pitié, fit enterrer ce mort; le chien le gratifiant, se donne à luy et le suit, demeurant avec luy en l'hostellerie. Il arrive qu'un jour le meurtrier de son maistre arrive là dedans pour loger; ce chien lui saute au visage, ayant accoustumé de faire bonne chère aux autres hostes. Cela donna si grande présomption à l'hoste qui avoit faist enterrer le maistre du chien que ce brigand estant prins fut convaincu d'avoir fait le meurtre et condamné d'estre roué. »

Faits pareils ne sont pas communs dans l'histoire des hôtelleries. Nous y trouverons plus souvent un hôte voleur et assassin qu'un hôtelier vengeur de gens assassinés. La funeste réputation que les aubergistes du XVIe siècle s'étaient en cela acquise, comme dignes successeurs de tous ceux que nous avons rencontrés sur notre chemin depuis l'époque des Romains jusqu'à celle-ci, fut cause qu'en certaines circonstances on les prit pour les auteurs de crimes qu'ils n'avaient pas commis, et qu'on les envoya au supplice comme de vrais coupables, bien qu'ils fussent innocents.

Les époux Henry Bellenger et Catherine Cordier, dont la cause criminelle eut tant de retentissement la dernière année du XVIe siècle, durent tous leurs malheurs à une erreur de justice, basée moins sur la vraisemblance des faits que sur cette fatale renommée qu'avaient les aubergistes de tenir non des auberges, mais des *coupe-gorge* où ils faisaient eux-mêmes fonctions d'assassins.

Un soir du mois de février 1599, un étranger se présente chez eux, on lui donne l'hospitalité qu'il demande, et le lendemain il se retire.

A peu de jours de là, ce même étranger, qui se nommait Jean Prost, disparaît, et l'on cherche vainement sa trace. Enfin, après de nombreuses et longues perquisitions, on retrouve son cadavre gisant au loin. Le malheureux avait été assassiné.

La prévôté informe. On apprend que Jean Prost a logé, peu de jours avant sa mort, chez les époux Bellenger, et, comme, par une fatalité qui tenait un peu aux habitudes larronnes des hôteliers, ceux-ci avaient profité de l'absence du voyageur pour mettre la main sur les hardes et l'argent qu'il avait laissés dans

sa chambre, on les mit sans désemparer en prison; on les crut assassins parce qu'ils étaient voleurs. Le délit que constituait le larcin de cette *épave* fit croire au crime de meurtre dont on les accusait.

La mère de Jean Prost, Sébastienne Domenchin, activa, par ses démarches, les rigueurs de la justice. La cause s'instruisit, et des charges accablantes s'amoncelèrent contre les deux époux. Traînés dans les cachots du Châtelet avec une de leurs servantes, accusée de complicité, on les soumit tous trois à une longue captivité; on leur fit subir toutes les tortures atroces de la question ordinaire et de la question extraordinaire; enfin, leur exécution allait mettre le comble à tous ces supplices préliminaires, quand une révélation, on peut le dire miraculeuse, vint les sauver, en faisant connaître le véritable coupable.

Un voleur de grand chemin nommé Jean Bazana, et qui n'était pas sans doute autre chose, son nom le donnerait à penser, qu'un de ces aventuriers italiens ou espagnols qui infestaient alors les grandes routes, fut arrêté par la maréchaussée; son procès étant fait, on le conduisait à la potence, quand il fit les plus complets aveux pour tous ses crimes passés et présents. C'est alors qu'on apprit qu'il était seul, et sans aucun complice, le meurtrier de Jean Prost.

L'accusation contre les époux hôteliers et contre leur servante tombait d'elle-même; la porte de leur cachot s'ouvrit en effet, mais les tortures de la question leur avaient disloqué les membres; ils étaient innocents, et pourtant, par suite des rigueurs d'une justice trop hâtive, ils devaient rester infirmes toute leur vie. Qui donc subviendrait à leurs besoins? N'allaient-ils être rendus à la liberté que pour tomber dans une misère injuste? C'était au tribunal d'implorer pour eux de la munificence royale quelque bienfait les vengeant des maladresses de la justice; il n'en fut pas ainsi, on ne leur accorda qu'une chose, le droit d'actionner devant les juges la mère de la victime, cette malheureuse Sébastienne Domenchin, qui, par un sentiment bien naturel, s'était montrée si ardente à obtenir justice du meurtre de son enfant, et avait ainsi contribué, sans le vouloir, aux tortures subies par les époux Bellenger. Certes ces malheureux méritaient un dédommagement de leurs souffrances, mais ce n'était pas à la mère de la victime à le leur accorder; en les accusant, elle n'avait fait qu'invoquer le droit de sa douleur et de son deuil. Elle s'était trompée en faisant frapper des innocents, mais la justice, qui agissait pour elle, devait, avant de porter ses coups, éclairer son implacable accusation; avant d'exercer ses sévices, elle devait ne céder ni à l'évidence de certains faits, ni à l'éloquence trop intéressée des plaintes d'une mère voyant partout des coupables et criant vengeance.

Le tribunal appelé à juger cette cause singulière en décida ainsi : les époux Bellenger n'obtinrent rien de Sébastienne Domenchin.

La cause des deux hôteliers fut pourtant éloquemment plaidée par mestre Anne Robert. On remarqua entre autres choses, dans son plaidoyer, qui est

demeuré célèbre, le récit qu'il fit d'un meurtre à peu près semblable à celui de Jean Prost, et dont une même erreur de justice avait été la conséquence. »

« Un historien moderne, qui a recherché les singularités de l'histoire de Venise, récite une aventure approchante de nostre faict. Fuscarus, fils d'un duc de Venise, avait inimitié mortelle et capitale avec un autre gentilhomme vénitien nommé Hermolaus Donat. Ce gentilhomme se trouva mort, sans sçavoir l'auteur du meurtre; Fuscarus, sur le soupçon de l'inimitié, est mis en justice, condamné et envoyé en exil, où il mourut de regret de se voir chassé de son pays. Advint, trois mois après sa mort, qu'un voleur fut exécuté, lequel, à l'échelle, entre autres crimes, confessa que c'étoit lui et non Fuscarus qui avoit commis le meurtre de ce gentilhomme vénitien. En tels et semblables inconvénients, seroit-il raisonnable de donner une impunité à celui qui a esté calomniateur en effet, soit que la malice, soit que l'imprudence l'ait conduit à cette calomnie? »

Et mestre Anne Robert part de là pour dire que Sébastienne Domenchin, elle aussi, a été calomniatrice envers les époux Bellenger, et qu'elle doit réparer à leur égard le tort des sévices qu'elle a excité la justice à leur faire subir.

« Qui doute, dit-il, s'emportant trop loin, sans songer que c'est d'une mère en deuil qu'il parle, qui doute que les pleurs et les larmes malicieuses de cette femme ont esté de fausses adresses et des inventions suffisantes pour surprendre la prudence des meilleurs juges, qui, au milieu de la nuict, c'est-à-dire en l'obscurité d'un crime occulte, ont suivi la route des formes ordinaires de la justice? »

Il est plus vrai, il est plus éloquent, quand, invoquant le souvenir des tortures souffertes, il s'écrie :

« Vous estes cause du cruel traitement que le demandeur a souffert en la question, mais vous dites que c'est par imprudence et sans malice; à tout le moins, par une condamnation de dommages et intéretz, suppléez quelque récompense pécuniaire, pour subvenir à la misère de ce pauvre homme et lui aider à traîner le reste de sa vie languissante après tant de tourments. Et si cette femme vous représente la piété et les regrets d'une mère, imaginez-vous, messieurs, les misérables gémissements de cet innocent au milieu de la cruauté d'une question ordinaire et extraordinaire, n'ayant lors autre sentiment que de ses douleurs, en une heure mille morts sans mourir. Un corps gehenné, tirassé, demi-deschiré, les nerfs séchez et roidis, les membres froissez et fracassez, avec un effroyable traictement du reste du corps, lié, tiré, misérablement estendu. Et, à dire vray, c'eust esté à ce pauvre homme un grand heur de mourir, car ce qui lui reste n'est plus un corps entier, ce sont pièces disloquées et disjointes, membres desrompus, estropiez et affoiblis, ayant à présent le corps resduit en tel estat et en telle misère que mal aisément désormais il pourra,

au travail de ses bras, gaigner la vie de lui, de sa femme et cinq enfants. C'est la clameur et les plaintifs gémissements de ces pauvres petits enfants, dont la voix pénètre au ciel, et la plainte en vient jusqu'à vous en ce lieu, pour vous esmouvoir en pitié. Luy cependant se voyant misérable en son corps, et sa famille réduicte à la mendicité, vit et meurt tout ensemble. Ce luy est une peine qui tousjours renouvelle et une mort qui jamais ne prend fin. »

Dans cette émouvante péroraison, maître Anne Robert n'oublie qu'une chose, c'est que le vrai coupable en toute cette affaire, ce n'est pas cette mère qui pleure et qu'il faut vénérer à cause de son ardeur même à demander le supplice de ceux qu'elle croit être les assassins, le vrai coupable ici c'est la loi barbare qui commande les tortures, cette loi qui frappe avant d'avoir condamné, et qui, une fois de plus, par ces souffrances de trois innocents, vient de prouver sa cruelle absurdité.

La matière était belle pour plaider contre la question et pour devancer, par d'éloquentes paroles, la généreuse, mais si tardive mesure inspirée à Louis XVI par M. Hue de Miroménil, l'abolition de la torture. Maître Anne Robert manqua l'occasion d'anticiper ainsi sur le bienfait du roi philanthrope. Le président Louis Servin, qui résuma les débats, ne la saisit pas davantage. C'est d'autant plus à regretter que ce résumé de la cause est un morceau vraiment remarquable, une digne réponse à la belle plaidoirie d'Anne Robert.

Les faits s'y trouvent relatés avec une éloquente lucidité et avec plus d'un détail que nous avons omis. Il sera donc utile de citer encore quelques passages de ce morceau.

« Or, dit Louis Servin, d'une part mestre Anne Robert vous a représenté au vif la misérable condition de Bellenger et de sa femme, naguères accusés, maintenant demandeurs, comme ils ont été poursuivis en Chastelet, jugés, appelants, condamnés par arrest, le mari mis aux tourments, la question présentée à la femme et à la servante, bref, toute la famille mise en trouble par l'accusation d'un horrible crime d'assassinat prétendu commis en la personne d'un hoste, crime duquel Dieu a fait connoistre par la révélation de l'assassin que les âmes et les mains de ces pauvres gens sont innocents... Le mary accusé en ce parlement, et non accusé tant seulement, mais jugé et tourmenté au corps et en l'esprit, vient aujourd'huy en jugement, comme un homme ressuscité par l'innocence, amène sa femme avec lui, et dit contre l'accusatrice, que celuy qui calomnie son prochain ressemble au faux témoin, qui est comme le marteau, l'espée et la flesche aiguë; quoi qu'il soit nay pauvre et misérable, que néantmoins il est de vie pure et innocente; que son âme et celle de sa femme n'est moins précieuse devant Dieu que celle des plus riches; qu'ils n'ont fait tort à personne; qu'ils ont vescu contents en leur pauvreté, pauvreté don singulier de Dieu et mal cogneu des hommes : et néantmoins qu'eux pauvres

et innocents ont été affligez, mille peurs lui ont saisi le cœur, la vie du mary fut mise en péril, et celle de la femme, le fils ouy contre le père, toute la famille diffamée ; la crainte de perdre crédit, d'avoir tous les jours mauvais, n'avoir plus moyen de gagner sa vie, n'oser plus se montrer ; les fascheux ennuis d'une triste prison, privation de lumière, détention et gouffres homicides, de cachots obscurs... Question baillée au mary, présentée à la femme, tout danger, toute angoisse, les yeux ternis, l'âme accablée, appréhension de nudité, de faim, de mort, et de mort ignominieuse... Ils demandent aujourd'huy ce que demandoient les hommes tourmentez injustement en la justice d'Athènes, que l'autel de la miséricorde fust paré d'un monument portant déclaration de leur innocence. Ils prétendent une réparation contre l'accusatrice... »

Cela dit pour la cause des demandeurs, mestre Servin, en juge intègre, ajoute avec non moins d'éloquence, dans l'intérêt de la défenderesse, à qui l'on fait un crime de son trop d'ardeur à chercher les assassins de son fils :

« Ceste pauvre mère estoit en peine, elle cherchoit son fils et ne le trouvoit, fils qui estoit homme simple, à qui il estoit aysé de faire tort, car il estoit tout seul, il avoit de l'argent, il le laissoit en sa chambre, il tendoit aux larrons ; son hoste et son hostesse y ont mis la main, ils ont laissé entrer des hommes à sa chambre, hommes qu'ils ne connoissent. Qu'est-ce que la mère pouvoit penser après cela ? N'avoit-elle pas raison de dire qu'on l'avoit tué ?

» Peut donc ceste pauvre mère soustenir avec raison qu'il ne faut avoir esgard à la faute des demandeurs sous ombre de leur basse condition. Car, pour une pièce de pain, ils eussent commis forfait, puis qu'ils ont touché à l'argent d'un hoste qui se fioit en eux.

» Ce sont les moyens par lesquels la pauvre deffenderesse peut dire qu'elle n'a intimé une accusation pour laquelle on puisse l'arguer de calomnie. »

Maître Servin conclut ainsi :

« Doncques, pour faire fin à la misère des demandeurs telle qu'elle fut à celle de Joseph, la cour s'il luy plaist ayant esgard aucunement à leur requeste, les mettra en liberté en les déclarant innocents du crime d'hospitalité violée et assassinat dont ils ont esté accusés, sans néantmoins leur adjuger aucune réparation, despens, dommages et intérêts contre la deffenderesse, puis qu'elle n'est pas, ne peut estre jugée calomniatrice.

» Ainsi chacune des parties obtenant ce qu'elle doit espérer par la raison, l'authorité demeurera aux choses jugées... »

Et selon nous, ces conclusions étaient aussi bonnes qu'on pouvait les espérer alors ; l'arrêt rendu les consacra. La justice consentit à ne pas se souvenir du vol que les époux Bellenger avaient commis en s'emparant des hardes abandonnées de Jean Prost, et cet oubli, qui devait coûter à sa rigueur, dut, en les graciant d'une peine méritée, leur être comme un dédommagement, bien faible

il est vrai, de celles dont une fatalité judiciaire de l'époque leur a fait subir les tortures anticipées.

De tout cela il résulte qu'il pouvait se trouver des hôteliers innocents du crime d'assassinat, mais innocents du crime de vol, jamais.

Ceux mêmes qui eussent pu comparaître devant le Châtelet sous le coup de l'une et de l'autre accusation sans mettre la justice en état de faillir, comme pour les époux Bellenger, formaient, je crois, le plus grand nombre. Encore oublié-je les autres petits délits de *receleurs, entremetteurs,* etc., qui compliquaient d'ordinaire, pour tout hôtelier incriminé, ces accusations fondamentales. Je ne parle pas non plus de certains méfaits dont, plus que personne, ils se rendaient coupables en temps de trouble, leurs vrais jours de triomphe et de bombance à eux.

Du reste, pour qu'on juge de leur art en toutes ces mauvaises industries, nous allons glaner quelques faits dans les *Mémoires de Pierre de l'Estoile.* Voici ce qu'on y lit sous la date de décembre 1589 :

« En cest an 1589, sept jours après la mort du très chrestien roy Henri troisième, roy de France et de Polongne (comme Dieu est juste et admirable en toutes ces précédures et jugements), l'un des plus meschans séditieux et ligués larrons de Paris, nommé François Perrichon, tavernier et capitaine du quartier de l'école Saint-Germain l'Auxerrois, tua un autre ligueux son compagnon, nommé Muteau, apparanté et soustenu des principaux ligueux de Paris; lesquels poursuivirent si vivement et animeusement la justice de ce meurtre, que combien que ledit Perrichon fut des plus grands ligueux de Paris, porté et appuyé des Seize, comme ayant barricadé le feu roy de plus près, et jusques à la porte de sa maison du Louvre, ce néantmoins, au rapport de maistre Hiérosme Auroux, conseiller en la grant chambre, fut condamné à estre pendu et estranglé. Ce qui fust exécuté le 9 aoust de cet an 1589, au quel jour nous le vismes pendre M. Sebilet et moy, au carrefour devant le Châtelet, estans sortis de la conciergerie deux jours auparavant, où nous l'avions veu amener et crier après nous *aux Politiques!* disans qu'il nous falloit tous pendre. »

A deux ans de là, le dimanche 3 mars 1591, un autre meurtre fut commis par un tavernier, non plus sur la personne d'un confrère, mais sur celle bien plus considérable d'un gouverneur de l'Arsenal. L'affaire, fort curieuse, se complique de l'un de ces cas de *maquerellage* qu'on retrouve si fréquemment quand on étudie les mœurs des taverniers de ce temps-là ; mais ce qui la rend plus piquante, ce sont les détails du marché, la vente de la fille, dont le prix payé par le tavernier est nié par le gentilhomme. Celui-ci ne veut plus d'argent, mais la fille même qu'il a cédée, et, en fin de compte, il n'obtient du cabaretier ni la fille ni la somme, mais un bon coup d'épée dont il meurt.

« Ce jour, dit l'Estoile (dimanche 3 mars 1591), moururst Selincour, un des

gouverneurs de l'arsenail à Paris, qui avoit été blessé de sa propre espée le dimanche 3 de ce mois, par un marchand de vins nommé Levasseur, à raison de quelques meubles qu'avoit le dit Vasseur au dit Selincourt appartenans, dont il voulut que l'autre lui fist restitution. Mais le principal fondement de leur querelle étoit une *garse* que Selincour avoit vendue au Vasseur; et disoit le dit Vasseur en avoir payé à Selincour quatre cens escus, lorsqu'il se maria à la veufve Yver, contrôleur de la chancelerie de Paris. Laquelle estant morte, le dit Salincour vouloit ravoir sa garse, ce que l'autre refusoit faire, si on ne lui rendoit préalablement son argent. Querelle digne du temps. »

Si ce ne sont des taverniers que nous trouvons prêtant la main à tous les mauvais coups de cette époque de meurtre et de guet-apens, ce sont gens de la même espèce, teneurs de lupanars et de tripot. De ces derniers, l'Estoile en cite un, le nommé Becquet, qui prend part à l'assassinat du marquis de Megnelet, comme il nous avait indiqué tout à l'heure ce damné Perrichon, émeutier enragé, professeur de barricades à la barbe de Henri III, bloqué dans son Louvre. Si nous cherchions bien de notre temps, nous trouverions encore les marchands de vin et leurs garçons au premier rang des recrues de l'émeute. La déportation en fait justice aujourd'hui; alors c'était la pendaison. Nous avons vu celle de Perrichon, l'Estoile va de même nous faire assister à celle de Becquet.

« Le mercredi 4 (mars 1594), Becquet fut pendu et estranglé devant le Louvre à Paris, pour avoir assisté au meurtre commis en la personne du marquis de Megnelet, à la Fère, qui néantmoins n'estoit encores réduitte. M. Levoix, conseiller en la grant chambre, lequel il avoit emprisonné et mal traité pendant la ligue, aida fort à ceste exécution, et fut cause en partie de le faire pendre. »

Les teneurs de tripot, comme l'était ce Becquet, qui, sous prétexte de donner à jouer à la paume, ouvraient leurs maisons à toutes sortes de désordres, passaient pour d'aussi dangereux drôles que les taverniers et les hôteliers. Cela est si vrai que, par l'article 535 de la *Coutume de Normandie,* il ne leur était pas accordé, plus qu'à ces derniers, d'action en revendication contre les gens qui avaient pu contracter dettes chez eux. Jugez par là combien ils devaient être âpres au paiement, avec quelle ardeur ils devaient prendre, fût-ce même en nature, ce qui leur était dû : à celui-ci sa cape, à cet autre son feutre, etc., puisqu'enfin il fallait être payé sur place ou se résoudre à ne pas l'être du tout. Cette avidité du cabaretier s'acquittant de sa créance sur ce que possédait la pratique sembla encore coupable à la loi. Elle vit dans son assouvissement un énorme abus à réprimer; car, de cette manière, des familles entières couraient risque d'être dépouillées, tout ce qui était dans un logis d'ivrogne pouvant, en dépit des besoins de la femme et des enfants, passer de la main du mari buveur dans celles du cabaretier.

Défense fut donc faite au tavernier de rien acquérir par cette voie d'acquittements forcés.

L'article 361 de l'ordonnance du roi Henri III, donnée à Paris au mois de mai 1579, le stipula ainsi :

« Deffendons.... aux dits taverniers et cabaretiers de faire aucunes acquisitions pour debtes et tailles de despense de bouche faicte en leurs tavernes et cabarets, pour pain, vin et autres denrées par eux fournies, sur peine de nullité des contrats. Et à tous notaires de passer tels contracts sur peine d'amende arbitraire. »

Cette législation était des plus rigoureuses: aussi Boucher d'Argis, qui commenta l'ordonnance, s'en étonne, au point d'ajouter en note : « Les anciens commentateurs ne rendent aucune raison de cette prohibition rigoureuse, et les lois romaines, qui renferment un grand nombre de dispositions contre les hôteliers, n'en contiennent point de semblables. Il paraît, en effet, bien extraordinaire d'enlever à celui qui a pu faire des avances considérables pendant une longue suite d'années le droit d'une compensation légitime, et la faculté de se faire rembourser en acquérant sans fraude l'héritage de son débiteur; mais il y a lieu de présumer que le législateur a voulu sagement prévenir l'abus des crédits, dont la dangereuse facilité, offrant à l'ivrognerie et à la débauche un appât ruineux, n'étoit qu'un piége adroit dont les cabaretiers se servoient pour envahir le patrimoine de ceux qui fréquentoient leur maison; et cette opinion, que nous croyons pouvoir présenter, doit mériter quelque confiance, quand on compare l'article 361 de l'ordonnance de Blois avec l'article 128 de la coutume de Paris, qui refuse aux cabaretiers et taverniers *toute action pour vin ou autres choses par eux vendues en détail par assiette en leur maison.* La coutume de Normandie, celles de Melun et d'Étampes, ont des dispositions semblables. »

Voilà donc ce que nous disions plus haut, des prescriptions de la coutume normande, dûment justifié. Mais ces mesures sont vaines. Rien ne pouvait empêcher l'hôtelier ou le cabaretier de se payer sur les effets de l'hôte, quand il ne pouvait se payer sur sa bourse. Il faisait happer par un de ses valets le feutre ou le manteau, les envoyait vendre, et palpait l'argent. N'étant ainsi nanti d'aucune harde, mais bien de son prix, il n'enfreignait pas la loi.

Nous avons pour exemple de pareils faits l'histoire lamentable d'un jeune soudard qui fut ainsi dépouillé par un hôte qu'il n'avait pu payer, et qui, de désespoir, finit par se donner la mort. Cette triste aventure, qui avait lieu au temps à peu près où était rendue l'ordonnance citée tout à l'heure, et pour laquelle elle est un amer démenti, a été mise en vers par un rimeur de l'époque, Claude Mermet; nous allons donner son récit un peu émondé. La vie de l'hôtellerie au XVIe siècle s'y développe dans toute sa curieuse vérité.

CAS

MERVEILLEUX D'UN JEUNE SAOUL D'ART (*sic*),

lequel (après avoir mangé son cheval) s'est planté son espée au travers du corps.

Dans la ville, un jour, sur le tard,
Arriva un brave saoul d'art,
Sur un cheval courant la poste,
Et s'en va loger chez un hoste,
Où il fust servy et traité,
Honnoré, chery, respecté,
Comme doit estre un gallant homme,
Portant d'escuz quelque grand'somme.
Il estoit vestu bravement,
Ayant tousjours l'habillement
D'un jeune qui a prime teste,
Mais homme de bien quant au reste.
Il disoit qu'il avoit le soin
De desloger pour aller loin :
Mais sentant sa bouche friande,
La table pleine de viande,
Les pots et verres (sans raison)
Tous remplis de vin de Couson,
Vin d'Abas et vin de Bourgoigne
(Cuidant fol qui d'iceux s'esloigne),
De Millery, de Saincte-Foy,
Il fut si à la bonne foi,
Voyant les marchands tant honnestes
Qui là mangeoyent les alloüettes,
Grives, perdrix et gras chapons,
Boudins, saucisses et jambons,
Qu'il ne sçavoit trouver manière
De ce lieu se tirer arrière.
Toujours tenoit propos humain,
Sans avoir soin du lendemain.
Il devisoit bien de la guerre,
Qui se fait par mer et par terre,
Mais il ne se souvenoit rien
De dire à son hoste combien
De chère si bien ordonnée
Il faisoit payer par journée :
Il ne luy challoit de compter
Que ses despens pourroyent monter.
Il avoit toujours la manière
D'accoster quelque chambrière,
Cherchant passe-temps et délit,
Ou en allant faire le lit,
Ou, en quelque coin de chambrette,
Quand il la rencontroit seulette,
Quelque petit coup la baisoit,
Ou d'autre chose la pressoit.

. . . .

Il s'en alloit boire d'autant,
La chambrière muguettant,
Avecque son escharpe verte,
Quand il trouvoit la cave ouverte.

. . . .

Mais il changea tantost propos
Quand il fallut faire son compte.
L'hoste lui demandoit (sans honte)
Dix escuz, arrestant marché.
Ha, dit-il, je suis bien fasché,
Je ne trouve rien en ma bource,
Et si l'ai par trois fois secousse.
Et l'hoste lui disoit tousjours :
Je vous ay nourry vingt jours
Céans, vous et vostre monteure,
Mais vous payerez à ceste heure.
Le saoul d'art dit : C'est bien raison,
Quand je serai dans ma maison.
Je vous manderay sans doubtance,
La somme, et vous ferez quittance
En bonne forme au messager;
Vous n'aurez point d'escu léger,
Vous aurez une pleine manche
De souls et de monnoye blanche.
Comment! seriez-vous tel garçon
De payer en ceste façon?
Dist l'hoste. Devant que l'on sorte
Ce gentil cheval par la porte
Du logis, je seray payé.
Vous n'avez que trop delayé.
Allez-moy appeler la crie,
Varlet, qu'on mène à l'herberie,
Le cheval, pour estre vendu
Somme, c'est assez entendu.
N'oublie selle ny croupiere
Et (à ma requeste et priere)
Que le dernier encherisseur
Soit de ce cheval possesseur.
Et n'ayons pas tant de dispute :
Laschez là ceste haquebute,
Je seray payé tout comtant.
Lors le saoul d'art (en se grattant
D'une bonne grâce la teste)
Dit ainsi : La mauvaise beste
Qu'un lyon quand on lui faict tort;
Il est dispos, agile et fort,
Il est raisonnable et non traitre,
Mais il ne veut jamais permettre
Qu'on luy face quelque tour gent,
Sinon à beau jeu, bone argent.
Quand je n'avoy cheval ny mule,
Sans argent, gage ny cédule,
J'ai prins mille et mille repas,
Estant en ce bon pays bas :
Au Daulphiné (bonne province)
J'estois respecté comme un prince,
Chacun me presentoit son bien
Pour en user comme du mien;
Il ne se parloit que de prendre.
Ores, il faut mon cheval vendre.
Ha! qu'il ne se fust pas vendu,
Si j'eusse le pair entendu.

Sur cela le varlet vint dire
Qu'il ne se trouvoit tout au pire,
Du cheval avec ses harnois,
Que vingt et cinq livres tournois.
Eh bien, dit l'hoste, l'arquebuse
Fera bien encore l'excuse,
Avec son gentil fourniment,
Pour achever le payement.
Varlet, fais que le crieur ouvre
Le ressort et vende la pouldre
Pour en payer le vin muscat
Que beust le saoul d'art délicat,
Dernièrement, jour de feste,
De quoy il doit encore feuillette.
Fais que toute la somme y soit :
Et le compagnon qui pensoit
Avoir ses despens à créance,
S'en ira froid à pied sans lance.
Or, le jeu fut si bien joué,
Que mon saoul d'art fut desnué
De son cheval, de son armeure;
Après quoy ne fist grand demeure
Au logis, n'ayant point d'argent.
Il fut encor si diligent,
Qu'il s'en va (portant son espée
Tenant tousjours bonne pippée)
Accoster un cabaretier
Qui, vendant vin, faisoit mestier
D'acheter hardes et les vendre.
Lors le saoul d'art lui va semondre
Son espée pour l'achetter.
Cet hoste là, sans contester
Lui baille un escu de l'espée
Toute neufve, fresche dorée.
Le saoul d'art serre son escu,
Disant : Or je me voy vaincu,
Par perte de cheval et d'armes,
Jusqu'à en jetter chauldes larmes :
Par force je seray records
De me planter l'espée au corps.
En pain, en vin, et en viande,
De petit prix et peu friande,
Mon cheval tout vif j'ai mangé,
En volaille et pastez changé,
Chez l'hoste qui me l'a fait vendre.
A chacun veux-je faire entendre
(Comme à ceste heure je l'entends)
Que ceux qui prennent le bon temps,
Demeurans en l'hostellerie,
Mengeans la bécasse rostie,
La poullaille, le coq farcy,
La perdrix, et la caille aussy,
Les longes de veau, les ruelles,
Les pigeons et les tourterelles,
Voire les petits passereaux,
Y mangeront leurs chevaux,
Leurs harquebouzes, leurs espées,
Leurs robes simples et fourrées,

Leurs vignes, leurs prés, leurs maisons.
Il n'y a rithme ni raison
De s'aller fourrer chez un hoste
Sans marchander combien il coste;
Encor ny fault (sans nul flatter)
Que le moins qu'on peut arrester.

Nous avons eu rarement occasion de citer d'aussi longs récits rimés; mais, comme l'histoire est curieuse, les détails piquants et faisant tableaux, les vers d'ailleurs d'un tour qui ne manque ni d'esprit ni de franchise, on nous pardonnera sans peine notre citation.

Le recueil des poésies de Mermet est assez rare, et comme ce n'est pas là la seule pièce qui s'y trouve être de notre ressort, nous allons, puisque nous avons le bonheur de le tenir en main, le mettre encore à contribution.

Il s'y rencontre surtout un morceau fort intéressant pour nous, en ce qu'il est le portrait complet d'une hôtelière de l'époque. C'est celui que Mermet intitule : *D'une bonne hôtesse!* Nous en tenons donc une enfin, allez-vous dire. Halte-là! notre poëte est gausseur : je crois l'hôtesse modèle qu'il nous donne pour tout à fait imaginaire, tandis que les drôlesses d'hôtelières sur lesquelles il daube d'importance, sous prétexte de faire son éloge, étaient bel et bien vivantes; vices bien portants en chair et en os. C'est un tableau par antiphrase, un portrait ironique, montrant moins ce qui est que ce qui ne devrait pas être. Il n'en est, du reste, que plus piquant.

D'UNE BONNE HÔTESSE.

Une femme de renommée
Sous ceste pierre est enterrée.
Elle a plus aimé en son temps
L'homme que les escus comptans.
Depuis l'âge de la jeunesse,
La bonne femme fut hôtesse.
Elle logeoit de bons marchans;
Et fermoit la porte aux meschans;
Ell' ne cherchoit servante belle
Pour en être la maq...elle;
Elle ne vouloit, à grand tort,
Acheter aucun poisson mort,
De peur d'envoyer en la fosse
Ceux qui en mangeroyent la sausse.
Ell' faisoit payer seulement
Ce qu'on dépensoit justement;
Elle se contentoit, discrète,
En tout temps d'un profit honneste.
Elle respectait selon Dieu
Son pauvre mary en tout lieu.
L'on connoissoit à sa vesture
Qu'elle estoit sage créature;
Elle avoit son habillement
Garny d'un simple passement;

Elle ne fardoit son visage,
Pour se montrer plus jeune d'âge;
Elle ne portoit tortillon
Fait en aisle d'émerillon
Ou de faulxcon, mauvaise beste,
Père du cocu deshonneste;
L'on voyoit sous son couvre-chef
Grisonner le poil de son chef;
Ell' ne portoit en nulle sorte
Les cheveux d'une teste morte,
Elle avoit toujours sur le cœur
La crainte de quelque moqueur.
Elle ne portoit dans sa boëte
De musc ambre gris ny civette,
De peur qu'on n'eut dit sans raison
Qu'elle sentoit la venaison :
Ell' faisoit, comme charitable,
Maint pauvre disner à sa table.
Elle estoit prompte à secourir
Les gens qui s'en alloyent mourir :
Si elle fut pauvre en ce monde,
Elle est là où tout bien abonde.
Ses hoirs ne pourront par excès
Dissiper ses biens en procès :
Ell' n'a laissé autre héritage
Que le nom d'une femme sage
Qui a bien cinquante ans vescu,
Sans mettre de reste un escu.
Elle a esté si vertueuse
Qu'elle est maintenant bien heureuse.

Si nous voulions trouver un digne époux à cette hôtesse modèle, nous ne pourrions le rencontrer vraiment pareil, c'est-à-dire, avouons-le, tout aussi imaginaire que dans les œuvres de maistre Roger de Collerye. Cet hôte merveilleux, si digne de cette merveilleuse hôtesse, c'est maître Huguet Taillant, qui, en son vivant, était *hoste de la Monnoye à Ausserre.*

Pas un homme qui le valût aux yeux de Collerye, et ce suffrage devrait déjà lui tenir lieu d'un immense éloge. Si, dans une fête où se trouvait le gai chanoine, Taillant n'avait pas fait chorus à une ballade, la ballade ne valait rien; applaudi à une saillie, la saillie était mauvaise. C'est l'opinion de Taillant qui faisait loi pour le bien rire et le bien boire, et qui consacrait tout. Aussi, après une bombance où tout s'était bien passé, maître Roger écrivait-il à la fin des vers qui en célébraient la gloire :

Les jeux d'amour y furent approuvez
Du dict Taillant et de sa chambrière.

Quand il mourut, maître Roger lui devait une belle complainte, ou tout au moins une belle épitaphe. Il ne manqua pas cette dernière, et c'est là que nous trouvons ce pendant tant désiré pour le portrait de la bonne hôtesse de Claude Mermet :

ÉPITAPHE DE FEU HUGUET TAILLANT, HOSTE DE LA MONNOYE,

A AUSSERRE.

Cy gist le bon honorable Huguet,
En son seurnom Taillant bien renommé,
Qui, en son temps, ne feist jamais le guet
Aux amoureux qui cuillent le muguet,
Se dy alier par eux n'estoit sommé,
Ilz se voyoit dont il faisoit taverne,
Lequel estoit des buveurs consommé
Qui ne croissoit n'en rocher ne caverne.

Ceux qui n'avoient or et argent en bourse,
Ne se trouvoyent par lui les bien venuz,
Ce néantmoins ne leur estoit rebourse
Se sur iceulx il y avoit ressource,
Et fussent-ilz en chemise et tout nudz,
Riches et plains qui ont gros revenuz,
Bien recueilliz estoient en sa maison,
Gens d'église jeunes, vieulz et chenus,
Bien les aymoit, comme homme de raison.

L'escot n'estoit compté ne hault ne bas,
Par son varlet ne par ses chambrières;
Et si d'amours ilz aymoient les esbas,
Pourvu que bruyt n'en venoit ne debas,
Le bon Taillant ne s'en soussioit guières.
Par cœur sçavoit les façons et manières
Comme il failloit les gens entretenir,
Au doulx Jésus soient faictes les prières
Qu'avecques luy le veuille retenir.

Que vous semble de notre hôte d'après ce portrait? Il était bon diable, c'est vrai, mais quelque peu faible et complaisant aussi; donnant assez volontiers dans ces utiles services rendus aux amours faciles, avec lesquels on ne marchande pas trop « *pourvu qu'il n'en vienne ni bruit ni débat.* » Que voulez-vous? C'était là le fond du métier; pas un tavernier n'échappait à sa honte; Taillant lui-même, vous le voyez, Taillant, le cabaretier modèle, y donne les mains.

Nous aurions beau dire ici, nous aurions beau crier, nous ne pourrions faire qu'il en fût autrement alors, comme aujourd'hui. Ce bon Laurens Desmoulins, déjà cité tout à l'heure, s'évertua pour cela, en vers indignés, dans son *Catholicon des mal advisez;* mais ce fut en pure perte. Nous n'imiterons pas sa grande colère. Tout ce que nous pourrons faire, c'est de redire les vers que lui inspirèrent ces amours clandestins et coupables, trop complaisamment abrités sous les tonnelles ombreuses des guinguettes du temps, trop impunément blottis dans les cabinets particuliers des restaurants de l'époque.

Il s'adresse aux taverniers et leur dit :

Vous qui ètes recelleurs de gens tels,
Le mal qu'ils font vous encombre et vous blesse.
. . . .
Vous leur livrez vos jardins, vos hôtels,
Ou recélez sont de jour et de nuict.
Amendez-vous, taverniers déceptifs,
Car de tous maux vous estes nutritifs.

Un éloge, sans restriction aucune, que Collerye fait de Taillant, c'est qu'il ne comptait jamais un écot ni trop haut ni trop bas : or, ma foi! cet éloge-là en vaut bien un autre, surtout par le temps qui courait alors, voué sans vergogne aux tarifs arbitraires, excessifs, ruineux ; laissé enfin tout au bon plaisir de messieurs les hôtes, qui réglaient, comme ils l'entendaient, la dépense, et étaient en droit de regarder tout nouvel arrivant comme une *proie taillable à merci.*

Jusqu'au règne de Henri III, les choses allèrent de même. Point de loi, point de tarif; tout était remis à la bonne foi, à la conscience de l'hôte, autant dire à celle du diable.

Enfin, les voyageurs, les buveurs, furent pris en pitié : une ordonnance fut rendue; et il y eut une telle joie dans la gent biberonne, qui naturellement compta toujours quelques poëtes parmi ses meilleurs suppôts, que tout d'abord, comme le thème le plus joyeux, elle fut prise pour être mise en chant.

Le vin à deux sols la pinte! quel plus beau texte en effet? Cela ne valait-il pas bien la peine de trouver quatre vers? On les trouva :

Le plus cher vin vendu la pinte
Partout ne sera que deux sols;
Qui le vendra plus cher sans feinte
Payera l'amende tout son saoul.

C'est là le couplet le plus saillant de ce décret mis en rimes, que nous avons trouvé dans le recueil de Techener : *La fleur des chansons nouvelles,* p. 6-11, sous ce titre : *Discours de l'ordonnance du roy sur le faict de la police générale de son royaume.* Le tout se chantait sur le chant : *du soldat de Poictiers.* On s'y préoccupait de toutes les choses de la goinfrerie, non-seulement pour le boire, mais pour le manger. On en jugera par les quatrains suivants :

Les tavernes seront munies
De ce qu'il faut tant pain que vin,
De viandes seront fournis
Comme il appartient à tel train.

Comme pour un pareil sujet de jubilation la rime devait venir abondante et facile à celui qui écrivait!

Au rotisseur pour l'abillage
D'une grosse pièce, sans plus,
Prest à larder selon l'usage,
Aura un douzain et non plus.

. . . .
Banquets ne feront ne despense
Les jurés de chacun mestier :
En passant maistre en ceste France,
Ny d'eulx prendre aucun denier.

Pour ce dernier quatrain, reproduisant l'article de l'ordonnance qui interdisait les repas de confrérie, la rime dut être plus difficile à naître; mais qu'importe après tout la défense de se griser en compagnie, puisque restait la liberté de bien boire seul?

Payé sera pour la despense
D'homme et cheval à l'hostellier,
Pour les jours suivant l'ordonnance,
Vingt et cinq sols au prix dernier.

Quant à cette dernière prescription, je doute bien fort qu'elle fût jamais observée dans toute sa teneur. Cela était bon dans le compte de la loi, mais dans celui de l'hôtelier, non pas. Venait-il quelques gens du roi, pour eux on en passait par le tarif légal, il le fallait bien ainsi; mais c'était à charge de revanche et d'indemnité sur le pauvre diable qui venait après.

L'ordonnance, cependant, avait bien pris ses précautions pour que personne ne fût ainsi lésé, en ignorant du prix à payer pour chaque chose dans une auberge. Nous n'avons vu que le texte rimé de l'ordonnance du 21 mars 1579, *sur le taux des hôtelleries,* laquelle n'était, du reste, elle-même qu'une reproduction de celle du mois de mars 1577; il est assez explicite déjà, le texte en prose l'est plus encore. Il y est dit que l'hôte sera tenu d'écrire sur la principale porte de son auberge le taux de tout ce qui se prend chez lui : le manger, le boire et le coucher. Les aubergistes se soumirent : on put lire, en effet, le tarif exigé, écrit en gros caractères sur les montants ou bien au-dessus de l'huis principal de l'hôtellerie. Si c'était une petite auberge où l'on ne logeât que les gens à pied, on lisait : DÎNÉE DU VOYAGEUR A PIED, SIX SOLS; COUCHÉE DU VOYAGEUR A PIED, HUIT SOLS.

Si c'était une grosse auberge, au contraire, de celles qui logeaient hommes et bêtes, qui avaient vastes écuries, vastes remises, vastes cuisines, vastes salles, grandes tables, grands feux, et qu'on nommait plutôt *gîtes* qu'hôtelleries, ainsi qu'on le voit au chapitre premier du *Guide des chemins de France,* par Charles Estienne, alors le tarif montait. On lisait écrit à la porte : DÎNÉE DU VOYAGEUR A CHEVAL, DOUZE SOLS ; COUCHÉE DU VOYAGEUR A CHEVAL, VINGT SOLS. C'était déjà une assez forte dépense, surtout pour le temps. Encore n'était-ce pas tout, et lorsque dans quelques hôtelleries, qui s'annonçaient par la splendide enseigne pendue sous de beaux grillages dorés, on vous avait servi en une belle vaisselle d'argent; lorsqu'on vous avait fait coucher dans de moelleux lits de soie, comme

ceux que trouva Montaigne à la couchée de Châlons, je ne puis vous dire à quel taux élevé montait la dépense; seulement il est certain que le tarif était de beaucoup dépassé, et qu'alors vous n'aviez pas à vous plaindre. Si vous vous en avisiez, c'était l'hôte qui criait le plus fort; si, bien plus, vous refusiez de payer, il n'était pas empêché pour recourir de suite aux grands moyens. Vous étiez arrivé sur un bon cheval, maintenant à l'écurie : vite, notre homme ne pouvant avoir argent du maître, se payait sur la monture. Répliquiez-vous? Fort sur le droit, il vous ripostait sans sourciller, en palpant le prix de la bête, qu'il en agissait ainsi en vertu de l'article 396 des *coutumes de Rheims*. Si le cheval ne suffisait pas, l'hôte faisait comme pour le pauvre soudard de tout à l'heure; il vendait l'épée du voyageur, avec le baudrier, etc., et cela avec d'autant moins de peine, qu'une ancienne ordonnance lui permettait de désarmer les pratiques dès l'entrée. On trouve cet édit, bien digne d'un temps de guerre civile, dans les registres du Parlement, sous la date du 20 juillet 1553; il est des plus formels : « Les hostelliers, y est-il dit, désarmeront leurs hostes. »

Quand on reprochait aux hôteliers d'être si âpres au paiement, si inexorables pour la pratique, ils se justifiaient par des plaintes, se disaient de pauvres diables bien dignes de pitié, plus misérables cent fois que ces mendiants pour lesquels l'article 30 des ordonnances de la ville de Metz, sur la *police des pauvres*, les forçait d'appendre un tronc à leur huis. Ils s'indignaient surtout des impôts qui les accablaient; ils parlaient toujours des contributions dont ils avaient été grevés par les édits du 15 décembre 1595 et du 13 février 1596. Et cependant, quand on allait au fond de la vérité de ces plaintes, il se trouvait que la plupart des aubergistes qui criaient le plus fort étaient justement exempts d'impôt, soit pour une cause, soit pour une autre. En Bretagne, il y avait beaucoup de ces hôtelleries franches. On lit, sous la date du 9 décembre 1599, dans le *Précis des délibérations des États de Bretagne* : « Par les baux des impôts et billots, l'exemption des hôtelleries franches est réservée et stipulée. » Plus tard, sous la date du 23 janvier 1637, on y lit encore : « Les États consentent à l'établissement d'une hôtellerie franche des impôts et billots à Quintin... Permis par lettres-patentes aux héritiers de Lalouer de Saint-Brieux, en considération des services par lui rendus à Henri IV. »

Mais qu'ils fussent ou non francs d'impôts, les hôteliers volaient; jamais la pratique ne profitait de leurs franchises. Voyez si Artus Désiré, dans son inexorable petit pamphlet déjà si souvent cité ici, fait exception pour les voleries des privilégiés. Ils volent si bien à l'avenant des autres, qu'il ne prend pas la peine de parler de cette exemption d'impôts, qui devrait pourtant rendre quelques-uns moins ardents et moins impitoyables. Partout la *piperie* est la même et procède par ruses semblables : pots d'étain bossués exprès, chopines à fonds élevés en dedans; mauvaise huile, beurre rance, etc.

Si vous prenez bien garde à leurs forfaits,
Vous trouverez leurs chopines et pots
Tous maschoquez, bossus et contrefaitz
Pour desrobber aux chalans et suppotz.
Ces choses-là ils font tout à propos,
A celle fin qu'ils ne tiennent pas tant,
Et les culs sont si repoussés avant,
Si tempestez et si renforcez d'eulx,
Que vous perdrez, sans être consentans,
Dessus un pot, bien près d'un verre ou deux.
Il n'y a pipeurs,
Entre tous mestiers,
Ne plus grands trompeurs
Que sont taverniers.

Semblablement, ils ont escuelle et platz,
Dont chascun plat le cul eslève et haulce,
Et tout exprès ils les font faire platz,
Afin que pas ne tienne tant de saulce,
Et pour couvrir leur déception faulce,
Vous y donront, à vos grands coustz et frais,
D'une morue et austres poissons frais,
Avec un peu de vieux beurre vilain
Gros comme un pois, et à veoir leurs aprestz,
Il semblera que le plat soit tout plain.
Les faux desloyaux,
Trippes et boyaux,
Se donront en vain,
Pour un liard de pain.

Si vous mangez sallade en leur maison,
Dans lesditz platz aussi unis que glace,
Ils vous mettront pour maille de cresson,
Auec un peu d'huile d'olive grasse,
Et de cela, sauf notre bonne grâce,
Ils ne prendront que dix et huit deniers,
Et eussiez-vous tout plain coffre et panniers
D'or et d'argent, vous n'en payerez point plus,
Car c'est le taux des susditz taverniers,
Mais gaigneront les trois pars au surplus.
D'un seul denier quatre,
Et n'en rabatront,
Payer vous feront,
Pour crier ne battre.

Arrive après cela le tableau des avanies que font les taverniers à quiconque regimbe pour payer : rien n'est omis, ni leur morgue insolente qui ne permet pas qu'on les contredise d'un mot ou qu'on rabatte leur compte d'un denier; ni leur emportement, ni les injures dont ils vous accablent pour un liard en litige. Ils vous tiennent par la honte dont ils savent bien qu'ils vous abreuveront quand il leur plaira de vous invectiver en pleine rue, les gros mots en bouche et le poing sur la hanche :

En leur estat, ils ont plus de puissance,
Cent mille foys que le roy notre sire,

Car ils prendront toute vostre chevance,
De fait et force, et n'oseriez mot dire.

. . . .

Si selon Dieu et vostre conscience,
Vous les payez, et qu'ils ne soient contents,
Ils se mettront contre vous en deffense,
Et vous suyvront un espace de temps,
Devant le monde en injure et contens,
Crieront sur vous au meilleur de la rue :
« Vilain meschant, paye-moi ma morue ; »
Dont vous feront si grande injure et honte,
Qu'arresteront vos chevaulx et charrue,
Et les payerez tout au long de leur compte...

Un peu plus haut Artus Désiré nous avait fait voir, par un exemple, la façon dont la plus détestable cuisine devait être toujours chèrement payée dans une taverne :

Devant mes yeulx j'ay veu en plaine rue,
A une hostesse achepter sur le banc,
Pour six deniers d'une vieille morue
Qui ne valoit à peine pas un blanc.
Or, devinez, sans le vin, ne pain blanc,
Combien el' fut aux compagnons vendue ?
Je suis mauldit si la faulce pendue
N'en fit payer deux soulz et six deniers.
Or, regardez si c'estoit chose due,
Et combien c'est que gaignent taverniers.

Artus Désiré ne s'en prend pas seulement aux maîtres d'hôtellerie qui se pavanent si bien sur leur seuil, bouquet à l'oreille, comme les montre Robert Gobin en sa fable des *Loups ravissants*, ou bien portant ce bonnet de drap blanc dont il est parlé chapitre 6, livre II, des leçons de la Nauche, et qui tranche si bien avec le bonnet rouge des pâtissiers de village que Brantôme, il nous semble, mentionne quelque part; il s'attaque aussi, comme à drôles ne valant pas mieux que leurs maîtres et même faisant pis, aux garçons de tavernes et aux chambrières :

Dedans Rouen, varletz sont appelez,
Et à Paris nommez clercz de taverne,
Clercz d'yvrongnise ordoux et verolez,
Qui ont la chair toute puante et terne,
Promptement sont les clercz de Maugouverne ;
Les clercz du diable, où tout péché abonde.
Au demourant les meilleurs filz du monde,
En outre plus l'esprit si maling ont,
Qu'il n'y a gentz soubz la machine ronde
Plus adonnez à mal faire qu'ilz font.

Ce sont ces *clercs de tavernes*, ces garçons de cabaret, qui sont chargés d'avoir l'œil sur le client et surtout de le harceler à la dépense quand, sa bouteille étant vide, il n'en demande pas une nouvelle :

Si trop longtemps vous demourez à table,
Sans boire vin, comme l'on est par coups,
Jehan l'ivrongnet, plus puant que le diable,
Sans l'appeler accourra devers tous,
Et vous dira : « Messieurs, que voulez-vous? »
Pour vous donner occasion de boire,
Et tant de fois vous baillera mémoire
D'avoir du vin, que sans nécessité,
Vous contraindra, en son audace et gloire,
D'offencer Dieu par prodigalité.

Pour la chambrière Margot, comme l'appelle notre rimeur, sa besogne est de flatter et de dorloter la riche pratique, tout en faisant mine revêche aux pauvres gens.

Si ce sont gens de grosse gravité,
Portant un bord de velours sur leurs manches,
Servis seront en grand félicité,
A nappe fresche et à serviettes blanches
Margot viendra qui frottera leurs hanches,
Auprès du feu, à beaulx couvrechef blanc;
Mais si un pauvre, assis au coin du banc,
Demande avoir serviette sur l'espaulle,
On luy donra plutost pour un grand blanc
De coups de poing ou de grands coups de gaulle.

Margot ne s'en tient pas là, elle vient s'asseoir à l'écot des riches, les cajole et les enjôle.

Incontinent que serez arrivez,
Ils vous donront pain et vin sans demande.
Et à cel fin que plus fort vous buvez,
Ils vous feront filer long la viande,
Et la Margot orgueilleuse et friande,
Auprès de vous viendra rire et prescher.
. . . .

Ainsi, toujours bonne mine à celui qui arrive bien monté, avec grand équipage; mauvais visage et souvent même porte close à celui qui survient à pied :

Si ce sont gens bien montez et bottez,
Reçus seront à grand joye et soulas,
Et près du feu ils seront décrottez,
Traictez, grattez, et frottez hault et bas.
Mais comme ay dit, si c'est quelque homme las,
Qu'il soit à pied par faulte de monture,
De leur logis ne feront ouverture;
Ains l'envoyeront chercher un autre apport,
En grand danger de coucher sur la dure,
Et de gaigner possible là sa mort.

Les laisse-t-on entrer par pitié, ces malheureux passants, c'est pour les abreuver de mépris et de mauvais vin, les reléguer dans le coin le plus enfumé

de la salle, et leur dire à chaque chose qu'on leur sert et dont ils se plaignent : « C'est assez bon pour vous. »

Si pauvres gens tant de villes que champs
Dessus le jour vont boire en leur maison,
Les vieux pourris, podagres et meschants,
Pour leurs habilz feront d'eulx méprison,
Et leur donront d'un vin hors de saison,
Du plus petit, et de basse valeur,
Lequel payeront autant que le meilleur;
Et s'il advient qu'en demandant du doulx,
Ils respondront par une grande fureur :
« Au diable! au diable! il est trop bon pour vous. »

Croyez-vous toutefois que, pendant ce temps, le riche, qui a bien payé, soit convenablement traité, et qu'on lui continue toutes les petites mijoteries dont les dorloteries de Margot étaient la friande promesse? Point. On le mène en une mauvaise chambre, mal close, mal éclairée, et on le couche en de sales draps. Il a grassement payé pourtant; oui, mais il a payé d'avance, et c'est là le mal. Le lit le fait durement repentir de son imprudence : il crie après la chambrière; mais c'est peine perdue, elle lui soutient que les draps sont tout blancs, tout frais sortis de la lessive; et à la première réplique, elle lui souffle la chandelle au nez, de telle sorte que s'évertuant dans l'ombre, il ne puisse plus lui montrer, preuves en main, qu'elle a menti :

Après qu'aurez tout à leur mot compté,
Et accordé ce qu'ils demanderont,
De salles draps vous serez remonté,
Et en vieulx lict qu'il vous appresteront,
Et facilement accroire vous feront,
Qu'il sont tous blancz et venant de buée;
Et la servante à jurer despravée
Affermera, tant au riche qu'au pauure,
Qu'ils sont tous frais et que la relevée,
Ils ont esté repliez dans le coffre.

Une des choses qu'Artus Désiré reproche le plus aux taverniers, — et ceci fait honneur à sa piété, — c'est le mélange éhonté qu'ils font des choses de la religion avec les choses d'ivrognerie et de luxure. Il leur fait d'abord un crime de leurs enseignes peintes, presque toutes à l'invocation d'un saint ou d'une sainte,

En leurs logis pleins de vers et de teignes,
Où est logé le grand diable d'enfer,
Mettent de Dieu et des saints les enseignes.

. . . .

Leurs ditz logis où ny a que desroys,
Pendre font tous sur le pavé du roy,
De grands tableaux et enseignes dorées,
Pour desmontrer qu'ilz ont fort bien de quoy,
Et qu'il y a de très grasses porées.

. . . .

L'un pour enseigne aura la Trinité,
L'autre sainct Jehan, et l'autre sainct Savin,
L'autre saint Mor, l'autre l'Humanité
De Jésus-Christ nostre sauveur divin.
De Dieu des sainctz sont leurs crieurs de vin,
Tant aux citez que villes et villages,
Et vous mettront dessus les grands passages,
Aux lieux d'horreur et d'immondicité,
Des susdits sainctz les dévotes images,
En prophanant leur préciosité.

Notre rimeur s'indigne aussi de ce que les tavernes restent ouvertes pendant les offices, et qu'on y trouve plus grande foule qu'aux églises. Il est en cela plus intolérant que certains chapitres, notamment celui de Troyes en Champagne. Par ses STATUTS SYNODAUX, *qualiter sacerdotes erga parochianos suos se debent habere; locus primus*, il avait permis à tout tavernier d'ouvrir sa porte et de tenir table, même pendant les offices, pour les étrangers passants. Il est vrai que certains édits royaux n'avaient pas été du même avis que les statuts synodaux, et avaient même défendu ce qu'ils permettaient. C'est sur ces ordonnances, moins écoutées par les taverniers que celles du synode, que maître Artus se fondait pour dire :

Au temps présent on a beau leur défendre,
De bailler vin durant la dicte messe,
Maulgré le roy ne laisseront à vendre,
Et à tenir jeux de dez à largesse,.
Car en ces jours, c'est quand il y a presse,
Et que leurs lieux sont tout pleins d'ivrongnise,
Parquoy il fault quand on est à l'église,
Qu'à leurs gourmans ils ouvrent la taverne,
Et qu'à toute heure ayent la nappe mise :
Ce temps pendant que le diable gouverne.

Que n'a pas dit déjà Artus Désiré sur les abus des tavernes, et cependant sa verve n'est pas épuisée; loin de là, ses plus vertes invectives sont en réserve. C'est aux gens qui quittent un bon métier pour prendre l'immonde profession de cabaretier, c'est enfin aux hôtelières elles-mêmes, si coquettes, si arrogantes dans leur coquetterie, qu'il tient à décocher les meilleurs traits de sa satire. Voyons ce qu'il dit d'abord des premiers :

Quand un marchant pour taverne tenir,
Vient à laisser son train de marchandise,
De son salut ne luy peut souvenir.
Par avarice où son cueur tire et vise,
Compte ne tient de Dieu ne de l'église,
Ains n'a soucy que d'amasser du bien;
Et s'il estoit aussi homme de bien
Que fut jamais monsieur sainct Jehan-Baptiste,
Meschant sera, de ce n'en fauldra rien,
Et deviendra malicieux et triste.

Il s'acharne plus opiniâtrément encore avec un esprit d'analyse plus impitoyable après les hôtelières; il ne les laisse qu'après les avoir détaillées, avec une plume vengeresse, dans tous les secrets ridicules de leur orgueil et de leur coquetterie :

Quand l'hostelière a le bruit des yvrongnes,
Et quel se voit un grand amas d'argent,
Cela lui fait si enfler ses deux trongnes,
Quelle ne fait compte d'aucune gent.
Quand elle voit quelque gros président
Loger chez elle et qu'elle a tout l'apport,
Alors son cœur s'eslève si treffort,
Qu'il semble à voir sa mine et contenance,
Que crainte el' n'ait de diable ne de mort,
Et qu'il n'y ait femme plus riche en France.

Être belle et brave, comme une dame de haute noblesse, avoir de somptueux atours, comme une duchesse et comme une présidente, et trôner tous les jours, splendide et fière, dans ce luxe et cet apparat, voilà ce qui tenait le plus au cœur des tavernières de ce temps-là. En cela, nos belles limonadières, si avides de beaux affiquets, de dentelles, de dorures, etc., qui les fassent rayonner derrière le comptoir, sur un trône en velours d'Utrecht, sont bien leurs dignes descendantes; la coquetterie et le faux luxe étaient du métier, ils se sont éternisés, sans compter les autres menues grâces de l'état.

Mais écoutons encore ici Artus Désiré :

Regardez-moy ces hostesses pisseuses,
Elles seront dessus leurs bancz assises,
En grant orgueil et si très glorieuses,
Qu'on jugeroit que sont femmes rassises;
Le nez el' ont rouge comme cerises,
Et en cela se pensent si très belles,
Que s'il advient que quelqu'un parle à elles,
Ell' lui tiendront gravité si très grande,
Que de fierté les mauditles femelles,
Ne respondront à ce qu'on leur demande.

A Toulouse, il y eut presque une émeute, à cause de cette morgue des tavernières, qui, ne s'en tenant pas à la coiffure bourgeoise, voulaient, comme grandes dames, se parer du noble chaperon de velours. Un arrêt du *Livre blanc* vint formellement le leur interdire; et si, plus tard, cette licence de coquetterie leur fut enfin octroyée, ce fut seulement par ironie dans les *Joyeuses recherches de la langue tolosaine,* rarissime livret de ce bouffon d'Odde de Triors. Il y est dit : « Hotelières et tavernières avec leur face cramoysie et rouge museau peuvent porter chaperon de velours, qu'est une chose du tout contrevenante à l'ordonnance d'institutions du Livre blanc de cette ville de Toulouse. » Oh ! que si cette sentence n'eût pas été une moquerie, c'est-à-dire eût été aussi réelle

qu'elle semble l'être, quelle liesse et quels airs de triomphe dans le monde de mesdames les hôtesses toulousaines, dans tous ces cabarets et toutes ces auberges qu'Odde de Triors a soin de nous nommer en un autre endroit : « En ces tavernes et lougis, comme Remond Lautier, la Véronique, la Clef, la Francimande, la *Loannette,* la Prune, la Saulvage, Pinel, la *Blanque, Gueissel, Le Romieu, Gratalon, Alias,* le Pipotier et Paillardise, quand tenait lougis, et plusieurs autres, lesquels je ne nomme *brevitatis causa.* »

Mais revenons aux hôtesses parisiennes, aussi bien ce sont elles seules qui tiennent au cœur de notre guide, Désiré Artus. A un certain passage, il trouve presque de l'éloquence pour les invectiver, et nous dire qu'elles étaient le plus immonde composé de tous les vices :

Si tout l'orgueil qui fut jamais au monde
Estoit perdu, on le recouvreroit
Au mauldit corps de l'hostelière immonde;
Qui d'un couteau son cœur inciseroit,
Et vous dy plus, que l'on y trouveroit
Ire, larcin, avarice et usure,
Avecques pots de mauvaise mesure,
Et qui pi est, dans le profond meillieu,
Un gros fardeau de charnelle luxure,
Couvert de dez et d'impudicque jeu.
Tant graves sont les dites hostelières,
Que par superbe elles se font nommer,
Dames sans queue ainsi que chevalières,
Des grands seigneurs qui sont à renommer.
Or, en ces lieux, je les veulx surnommer
Pour leur oster ce tiltre de princesses,
Je les baptise et les nomme diablesses,
Filles du diable, encor de Lucifer,
Qui leur donna sur leurs paillardes fesses,
De gros fouets et des verges d'enfer, etc.

Si en passant vous ostez le bonnet
En leur faisant honneur et révérence,
Un fier regard vous donront le cornet
En meprisant vostre honneste présence,
Et outre plus, d'une folle loquence,
Se gaudiront et mocqueront de vous.
. . . .

Tout ce qu'a dit Artus Désiré sur les taverniers, leurs femmes, leurs chambrières et les abus de toutes sortes qui leur servaient d'escorte, n'est pas son opinion exclusive. On en retrouve le détail exact, précis et toujours amer dans plus d'une pièce du temps; par exemple, dans celle que nous allons citer maintenant, et qui, tout en nous donnant des faits nouveaux, ajoutera par plus d'un point au piquant de ceux connus déjà.

Rien ne dit plus et mieux sur les mœurs qu'une chanson bien faite. Or, c'est une chanson sur les taverniers et les tavernières que nous allons reproduire, et

c'est une des meilleures que nous ayons jamais trouvées. Elle ne laisse rien à apprendre sur les façons en pratique dans les cabarets, sur la moralité de ceux qui les établissaient pour refaire leur fortune ruinée ailleurs ; sur les habitudes dissolues des chambrières, *bonnes à tout faire*, comme dans nos modernes hôtelleries ; sur les manières de galanterie et de ruineuse coquetterie des dames du lieu ; bref, sur les mauvaises denrées effrontément servies, chèrement tarifées, mais aussi en échange très-souvent fort mal payées. Écoutez, d'ailleurs, ces dix longs couplets qui se trouvent à la page 91 de la *Fleur des chansons nouvelles* (à Lyon, par Benoist Rigaud, 1586), petit volume que Techener a reproduit dans le recueil de ses *Joyeusetez*, *facécies*.

CHANSON NOUVELLE

DES TAVERNIERS ET TAVERNIÈRES.

sur le chant :

Enfans, prenez courage.

Bourgeois et gentils hommes,
Qui allez par pays,
D'argent vous faut grands sommes
Pour payer vos logis ;
Vous trouverez une hostesse
Qui fait de la maistresse,
Quelque vin ripopé,
Vous avez d'advanture,
Souvent lasche ceinture,
Quand vous avez soppé.

Taverniers, tavernières,
Qui sçavez les manières
D'amasser à grand tas,
Quand vous avez un hoste,
Pour Dieu vivez de coste,
Mais ne le pillez pas.

Les despences sont chères,
Chez ces beaux taverniers,
Et si n'en mangez guères
Pour beaucoup de deniers.
Le disner qu'on vous donne,
La carpe n'est pas bonne,
Le brochet trop gardé,
Au dessert le fruictage,
De Milan le fromage,
Vous estes mal disné.

Taverniers, tavernières,
Qui sçavez les manières, etc.

Pour toute la journée,
Pour homme et pour cheval,

Grasse somme est payée,
Cela vous faict grand mal,
Trois francs ou quatre livres,
Et si n'êtes pas yvres,
Car le vin est petit;
Souvent sortez de table,
La chose est véritable,
Avecques appétit.

Taverniers, tavernières,
Qui sçavez les manières, etc.

Au cheval son avoine,
Vous sçavez présenter,
Mais vous n'avez la peine
De la lui voir oster.
Quand vous avez l'hostesse
Qui vous faict la caresse
Pour avoir de l'argent,
Elle a bien la finesse
De prendre hardiesse
De prester son corps gent.

Taverniers, tavernières,
Qui sçavez les manières, etc.

S'il faut une chandelle
Pour aller vous coucher,
La chambrière belle
Vous faut pour la moucher;
Si elle est godinette,
Vous baisez sa bouchette
Un petit coup ou deux;
Si vous estes bien sage,
C'est tout un du visage,
Mais gardez l'entre-deux.

Taverniers, tavernières,
Qui sçavez les manières, etc.

La belle chambrière,
Au matin vous va voir,
Vous faisant bonne chère
Pour son butin avoir;
Ce sont les tromperies
Et les affronteries
Que font les taverniers,
Un chacun s'employe
Pour attrapper monnoye,
Ce sont fins alesniers.

Taverniers, tavernières,
Qui sçavez les manières, etc.

S'il y a en la ville
Quelque malentendu,
De nature serville
Qui a tout despendu;
Prend quelque chambrière
Qui entend la manière

De dresser son tétin,
Ayant argent en bource,
Il y va d'une cource
Pour avoir ce butin.

Taverniers, tavernières,
Qui sçavez les manières, etc.

Ayant fait bonne chère
Quelque petit de temps,
Avec sa chambrière
Prenant son passe-temps.
Hélas! se dict la dame,
Ce nous serait diffame,
Quand nous n'aurons plus rien,
Pauvreté nous gouverne,
Il faut lever taverne
Pour amasser du bien.

Taverniers, tavernières,
Qui sçavez les manières, etc.

La taverne levée,
L'enseigne et le bouchon,
La dame bien peignée,
Les cheveux en bouchon :
Soudain y aura presse
Pour l'amour de l'hostesse,
Chacun y accourra;
Il n'y aura yvrongne
Qui n'y porte sa trongne,
L'argent y demeurera.

Taverniers, tavernières,
Qui sçavez les manières,
D'amasser à grand tas,
Quand vous avez un hoste,
Pour Dieu, vivez de coste,
Mais ne le pillez pas.

Voilà certes des vers qui sentent leur bon poëte, mais leur poëte touriste étrillé à l'auberge.

Villon lui-même n'aurait pas mieux fait, s'il se fût jamais avisé de tracer le récit satirique de ses pérégrinations à travers les hôtelleries de la France, notamment de l'Orléanais, alors qu'il fuyait les anathèmes, et, qui pis est, les potences de monseigneur Thibault d'Aussigny, évêque d'Orléans. Lui, du moins, s'il avait eu à raconter nombre de mauvaises *couchées*, nombre de détestables soupers faits dans les auberges, ou plutôt, comme on disait alors, parlant des bouges de grandes routes, dans ces *repues* provinciales. Il aurait pu, par revanche, nous donner après le détail des bons tours qu'il joua aux cabaretiers de Paris, comme s'il eût voulu prendre sur eux et leurs victuailles le dédommagement des mauvaises choses qu'il avait prises, et, aventure plus rare, payées peut-être dans ces hôtelleries.

Ces bonnes tavernes de Paris! c'était donc toujours à elles qu'il fallait revenir. Le vin y était frelaté, d'accord, mais d'une si adroite manière, qu'on prenait presque volontiers le faux pour le vrai. Leurs hôtes, d'ailleurs, étaient souvent si commodes à la fraude, si accessibles au crédit!

Eustache Deschamps les avait déjà vantées entre toutes, surtout avant celles d'Allemagne; il avait dit aux souverains de ce triste et morne pays, pour leur prouver qu'un château, chez eux, ne valait pas un cabaret en France :

Princes, par la vierge Marie!
On est, en la *Cossonnerie*,
Aux *Cannettes*, ou aux *Trois rois*,
Mieux servis en l'hostellerie,
Car ces gens que je vous escrie,
Jà n'y parleront que Thioys.

Villon fait mieux, il ne s'en tient pas aux vers de louanges envers les tavernes parisiennes, il revient à elles, et, pour en jouir plus longtemps, il écrème gratis leurs délices. Il a pour cela des ruses particulières, dont il fait ses uniques ressources, et qui se trouvent racontées dans les *Repues franches*, comme dans un traité de recettes larronnes. Ce titre de *Repues franches* est bien trouvé, qu'en dites-vous? Ce sont en effet repas où le convive fripon, tout en se repaissant bien, reste *franc* et quitte du prix à payer, et, tant il est alerte à décamper, *franc* aussi des poursuites de l'hôte. Bien boire le vin de celui-ci, et s'en aller en lui faisant la nique, voilà le sublime du métier; Villon a fait quatre vers qui en sont bien la devise, mais non pas certes la morale :

C'est bien disné, quand on s'échappe,
Sans débourcer pas ung denier,
Et dire adieu au tavernier,
En torchant son nez à la nappe.

Ce quatrain termine la IIIe de ces *Repues*, et il pourrait, pour toutes, revenir comme final et comme conclusion. Pour être complets, il n'en est pas une des onze, cinq pour la première partie, six pour la seconde, que nous ne devrions vous conter en détail, mais cela, malgré le charme du récit que nous prendrions tout fait à Villon, traînerait peut-être en longueur ou en ennui. Il nous suffira de donner le titre de chacune avec quelques vers en guise de scholies, et surtout avec l'indication du lieu où se passe la scène friponne; nous connaîtrons ainsi quelques tavernes de plus.

D'abord vient le préambule, où, en vers dignes du sujet, il fait appel à quiconque doit, par nature, se mettre à la piste et faire sa joie des *Repues franches*.

Tous gallans, à pourpointz sans manches,
Qui ont besoing de repeues franches;

Et tous ceux tant yver qu'esté,
Qui en ont grant nécessité.

. . . .

Venez y donc grans et petis.

. . . .

Venez, gorriers et gorrières.

. . . .

Venez y, varletz, chamberières,
Qui sçavês si bien les manières,
En disant mainte bonne bave,
D'avoir du meilleur de la cave.

. . . .

Afin d'attrapper la repeue,
Que chascun de vous se remue.

. . . .

Venez y pour sçavoir plusieurs
Des passaiges et des adresses,
De maintes petites finesses
Que l'on faict bien facillement,
Qu'advient par faulte d'argent,
En maint lieu la franche repue,
Qui ne doit à nul estre teue.
Par tel, qui ne veue ne l'aura,
Paiera, et celuy qui fera
De ceste repeue le présent,
De l'escot s'en yra exent.

Cela dit, pour bien prêcher d'exemple, l'*acteur* (l'auteur) se met lui-même en scène, et raconte ce qui lui advint, quand, nouveau venu à Paris, et n'ayant ni sou ni maille, il chercha pourtant où manger et se coucher :

Et ne sçavoye où héberger;
D'ung logis me vins approcher,
Sçavoir si on m'y vouloit loger,
En disant avez à menger?
L'hoste me respondit : Si ay;
Lors luy priay pour abréger,
Apportez le donc devant moy?

L'hôte obéit; on sert mon homme *passablement*, *selon son estat et sa sorte*, et on le laisse ruminer à l'aise, tout en digérant le dîner, la ruse qu'il emploiera pour s'échapper sans payer. Il ne trouve rien de bon, et faute d'argent comptant, à la dernière sommation de l'hôte, il lui met en main son épée, *qui bien tranche*, avec le fourreau, etc. Et le tavernier, happant le tout, lui donne un bonsoir pour quittance. C'était la dernière ressource du drôle, et alors, comment vivre le lendemain? Par bonheur, en musant de par les galeries du Palais, il rencontre quelques *compaignons* besoigneux comme lui, et tout aussi altérés. Ils furent donc bientôt d'accord. Un grand complot de volerie et de ripaille s'organisa, et voici comment le grand dessein en fut formulé :

Sçaurions-nous trouver la manière
De tromper quelqu'ung pour repaistre?
Qui le fera sera bon maistre.
Ainsy parloient les compaignons
De bon maistre Françoys Villon,
Qui n'avoient vaillant deux ongnons,
Tentes, tapis, ne pavillons.
Il leur dist ne nous soucions,
Car aujourd'huy sans nul deffault,
Pain, vin et viande à grant foison,
Aurez, avec du rost tout chauld.

La première proie happée, c'est du poisson frais; Villon est seul à faire le coup, et il s'y prend d'une assez étrange manière, ainsi que vous allez voir. En pleine poissonnerie, il marchande un panier plein de poisson, et il finit par l'acheter, sans payer bien entendu, mais en disant : « Faites-le-moi apporter, je paierai au porte-panier. » En s'en allant, il passe par Notre-Dame, toujours suivi de l'homme qui porte le poisson. Un *penancier* (confesseur) était au confessionnal, il s'en approche et lui dit tout bas : « J'ai là mon neveu, à qui un gros péché pèse, et qui voudrait bien être dépêché au plus vite. — Ainsi ferai-je, » dit le penancier. Et maître François, s'approchant du porte-panier et, d'un tour de main le débarrassant, lui glisse à l'oreille : « Le poisson était pour ce penancier, je le porte à sa cuisine, mais c'est lui-même qui vous paiera, attendez-le. » Et il décampe : le tour est fait. Nous ne vous dirons pas comment les deux dupes se débrouillèrent, nous suivrons maître François, qui est déjà en train de voler des tripes sur le Petit-Pont. De quelle manière? Cette fois, l'obscénité du détail nous empêchera de vous le dire; nous glisserons aussi, vu sa vulgarité, sur la ruse employée pour avoir du pain dans la hotte même d'un varlet de boulanger, et nous viendrons vite au tour qu'ils jouèrent au tavernier pour se procurer du vin. C'est là peut-être la meilleure friponnerie de ce maître larron, dont il a été dit plus haut :

C'estoit la mère nourricière
De ceux qui n'avoient pas d'argent.

La scène, cette fois, se passe en plein cabaret, dans cette fameuse taverne de la *Pomme de pin*, dont le nom aux bachiques souvenirs reviendra si souvent sous notre plume. Alors on ne s'y attablait pas encore, on n'y buvait pas du *vin à assiettes*, afin de nous servir de l'expression consacrée pour désigner les cabarets où l'on donnait à boire et à manger; non, on n'y vendait, comme on va voir, que du vin à emporter, ce qui fait cette taverne bien différente de ce qu'elle sera plus tard, alors que Racine et Boileau, Chapelle et Régnier, y venant chercher les traces de Rabelais, et même celles de Villon, y feront largement ripaille de bon esprit et de bonne chère. Ces poëtes-là valent mieux que celui que nous avons en main : ils ont le *savoir*, et non plus le *décevoir*, ainsi

que le disait Marot; mais il faut concéder quelque chose au temps de misère et de rapine où il vivait, et parce qu'il fut gai, parce qu'il fut plein d'esprit et de verve, lui pardonner un peu d'avoir été fripon.

> Après qu'il fut fourny de vivres,
> Il fault bien avoir la mémoire,
> Que s'ils vouloient ce jour estre yvres,
> Ils falloient qu'ilz eussent à boire.
> Maistre Françoys, debvez le croire,
> Emprunta deux grans brotz de boys,
> Disant qu'il estoit nécessaire
> D'avoir du vin par ambargoys.
>
> L'un fist emplir de belle eau clère,
> Et vint à la *Pomme de pin*,
> Portant ses deux brotz sans renchère,
> Demandant s'ils avoient bon vin,
> Et qu'on luy emplist du plus fin,
> Mais qu'il fust blanc et amoureux.
> On luy emplist, pour faire fin,
> D'ung très bon vin blanc de Baigneux.
> Maistre Françoys print les deux brocs,
> L'un empres l'autre les bouta.
> Incontinent, par bon propos,
> Sans se haster il demanda
> Au varlet, quel vin est cela?
> Il luy dist vin blanc de Baigneux.
> Ostez, ostez, ostez cela,
> Car par ma foy, point je n'en veulx.
> Qu'esse-cy, estes-vous bejaulne?
> Vuidez-moy mon broc vistement,
> Je demande du vin de Beaulne,
> Qui soit bon et non aultrement.
> Et en parlant subtillement,
> Le broc qui estoit d'eaüe plain
> Luy changea à pur et à plein.
> Par ce point ils eurent du vin
> Par fine force de tromper,
> Sans aller parler au devin;
> Ils repurent per ou non per.
> Mais le beau jeu fut à souper,
> Car maistre Françoys à brief mot,
> Leur dist : Je me vueil occuper,
> Qui mangeront ennuy du rost.

Vient donc après le tour de la pièce de rôti à enlever pour compléter le menu de cette ripaille, toute de friponneries. Il est aussi lestement joué que les deux autres, et nos compains ainsi

> ..... eurent par grant excès
> Pain, vin, chair, et poisson et rost.

Mais de quelle sorte de viande était ce rôti *empoigné en pleine broche*, comme dit Villon, c'est ce qu'il oublie de nous apprendre. C'était sans doute quelque

quartier de mouton, quelque grasse éclanche, ou bien plutôt encore un gros épinai de porc, la chair qui fût le mieux de mise dans un repas de cabaret. « Aussi, écrit Guillaume Bouchet dans sa *Quinzième sérée*, n'y a-t-il point de viande plus à propos à la taverne, et en plus grande quantité, que celle du pourceau, ny qui se puisse apprester en tant de sortes, ayant bien cinquante diversitez de goust : combien que ce soit toujours chair de pourceau, que la sauce diversifie, comme disoit l'hoste de Flaminius, n'entrant en cuisine viande plus à propos que celle-là, ne qui serve tant pour apprester les autres. C'est pourquoi les comiques disent que les gourmands et hanteurs de tavernes ne demandent que du pourceau, mesmement s'il est salé. »

Maître François ne s'en tient pas aux fredaines larronnes racontées tout à l'heure, il ne nous a dit que la première partie de ses *Repues franches*. La seconde s'entame par un tour qui n'est pas de notre ressort, vu le lieu qui lui sert de scène et les gens qui en sont les dupes. Point de tavernier ici, mais un ambassadeur de *loings pays*, trop grand personnage pour que nous parlions de lui.

La seconde *Repue franche* de cette deuxième partie nous ramène au cabaret. C'est dans l'une des meilleures tavernes que le Lymousin, héros de cette nouvelle équipée, nous conduit. La désignation du lieu nous est donnée avec détail :

S'en vint à une hostellerie
Rue de la *Mortellerie*,
Où pend l'enseigne du Pestel.
A bon logis et bon hostel.

Vous voyez que pour annoncer une auberge, on s'y prenait alors déjà comme nos hôteliers de grandes routes. Mais à ce nom de la Mortellerie, si mal famée aujourd'hui, si pleine de piètres gîtes et de misérables cabarets, vous avez pensé peut-être que nous avons affaire à un bouge de la pire espèce, ou bien à l'un de ces *phalanstères* populaciers où s'entassent, par chambrées infectes et vermineuses, maçons, manœuvres, et gâcheurs de plâtre, tous ces *mortelliers* enfin, ainsi qu'on les appelait alors, et qui formaient déjà, comme aujourd'hui, la principale population de cette rue, dont ils ont été les parrains? Point du tout. Nous sommes dans une hôtellerie de haut étage, digne de rivaliser pour la renommée avec celle du *Paon blanc*, située tout près, au coin de la ruellette boueuse qui lui doit son nom, et la même où je ne sais quelle fausse Marion Delorme devra plus tard venir mourir centenaire.

Dans cette auberge du *Pestel* viennent de grands seigneurs, menant train magnifique, faisant somptueuse dépense, et ayant affaire à un hôte assez riche pour obtenir de lui un crédit de cinq ou six mois. Il est vrai, et cette *Repue franche* en est la preuve, que le plus souvent le bonhomme en est pour sa con-

fiance. Mais lui-même aura tant de dupes à tondre pour se dédommager! La dame du lieu est bien parée. Le conteur cite même quelque part :

..... Les robbes de l'hostesse,
Qui sentoyent le muguelias.

La taverne où s'en va le souffreteux dont la friponnerie fait les frais de la troisième *Repue franche* n'est peut-être pas aussi bien munie, et pourtant notre drôle a bien vu qu'il serait servi à souhait s'il demandait

Une perdrix ou un poussin,
Avec une pinte de vin
De Beaulne, qui soit frais tirée.
Et puis après, pour faire fin,
Le cotteret et la bourrée.

Mais il faut payer, et c'est toujours la même histoire. L'hôte veut prendre la robe du souffreteux, et celui-ci offre sa personne, aimant mieux garder son vêtement que sa liberté :

Dieu mercy, je n'ay pas trop chault;
Mais s'il vous plaisoit m'employer,
Je vous serviray sans deffaut,
Jusques à mon escot payer.
— Et comment, que sçavez-vous faire?
Dites-le moy tout plainement.

C'est l'hôte qui dit ces deux derniers vers, et le souffreteux répond qu'il sait chanter; alors arrive, pour dénoûment, la même aventure que Desperriers nous a contée déjà comme étant arrivée à un hôte qu'un gueux paya d'un refrain. La chanson est la même, la morale aussi. Vous connaissez l'une, voici l'autre :

Devant tous fut notiffié,
Qu'il estoit gentil compaignon,
Et qu'il avoit, par son traicté,
Bien disné pour une chanson.

La *Repue du pelletier* ne nous occupera pas, non plus que celle des *Gallans sans soucy*. Cette dernière, en effet, n'est autre que l'aventure tant répétée de ces convives fripons qui, sommés de payer, feignirent de se disputer à qui délierait sa bourse, et ayant pris le valet d'auberge pour juge et lui ayant bandé les yeux afin qu'il choisît le payant au hasard, décampèrent pendant que le pauvret se débattait dans l'ombre. On sait que le maître survient enfin, et que le valet, cherchant toujours à l'aveuglette, le prend au collet en lui criant : C'est vous qui payerez. Pas un recueil d'anecdotes où ne se trouve ce conte, pas un cabaret un peu fameux où l'on n'en place la scène. Le récit de Villon, sur lequel se modelèrent tous les autres, se passe à la taverne du *Plat d'étain*,

enseigne très-répandue à Paris au moyen âge, puisque, dès le XIVe siècle, elle donnait son nom à la rue qui va de la rue des Lavandières-Sainte-Opportune à celle des Déchargeurs, et puisqu'une impasse, restée célèbre dans le voisinage de la rue Saint-Martin, lui doit aussi la désignation qu'elle porte. L'enseigne du cabaret dont parle Villon n'a pas laissé de pareilles traces, bien qu'elle fût la même; rien, en effet, ne nous parle plus du *Plat d'étain* dans les environs de la rue des Arcis, où Villon la place :

> Le cas advint au *Plat d'estain*,
> Emprès Saint-Pierre des Arsis.

De Villon à Rabelais, il n'y a que la main, pour les allures du style, s'entend, sinon pour celles des mœurs. C'est donc à cet autre maître François que nous allons venir maintenant.

Il est certes bien de nos gens, mais il le serait mieux encore s'il était né, comme on l'a dit, dans une hôtellerie. Par malheur, ce fait de la naissance à la fameuse auberge de la *Lamproye* de Chinon est aujourd'hui controuvé. Voici comment Bréquigny s'en explique au tome V des *Notices des manuscrits*. Il vient de parler d'Antoine Leroi et de la biographie de Rabelais, et il ajoute : « Il fait voir... que Rabelais n'était pas sans biens, puisqu'il avait à Chinon une grande maison, qui, par la suite, servit d'hôtellerie, où J. de Thou logea en 1593. C'est cela sans doute qui a donné lieu de dire que Rabelais était fils d'un aubergiste de Chinon. Ce ne fut qu'après sa mort que sa maison devint une hôtellerie, comme le même de Thou nous l'apprend dans une jolie pièce de vers latins où il suppose que l'ombre de Rabelais se félicite de ce qu'on a fait de sa maison un usage si conforme à ses goûts, en la consacrant aux festins et transformant son cabinet en cellier. Cette pièce se trouve dans la vie de de Thou. »

Bréquigny aurait dû, ne fût-ce qu'en note, citer, et le passage des *Mémoires de de Thou* relatif à son séjour à Chinon, et ces vers de l'*ombre de Rabelais*, qu'il composa dans un moment de bonne humeur. Nous ferons mieux que lui, nous donnerons l'un et l'autre, non pas dans le texte même, c'est du latin, et cela nous répugne, mais d'après la traduction qui fut faite en 1714.

« Avant que le roi vînt dans l'Anjou, lisons-nous dans ces *Mémoires de de Thou* traduits, à la fin du VIe livre, Calignon et de Thou, qui s'étoient rendus à Saumur et à Chinon, eurent quelques petites aventures peu considérables à la vérité, mais qu'on ne doit pas passer sous silence dans la vie d'un particulier.

» Ils étoient logez à Chinon, dans une grande maison qui, autrefois, avoit appartenu à François Rabelais, médecin célèbre, savant dans les langues grecques et latines, et fort habile dans sa profession. Il avoit absolument abandonné ses études sur la fin de ses jours, et s'étoit jeté dans le libertinage et dans la bonne

chère. Il soutenoit que la raillerie étoit le propre de l'homme, et sur ce pié-là, s'abandonnant à son génie, il avoit composé un livre très spirituel, où il avoit une liberté de Démocrite et une plaisanterie outrée; il divertit ses lecteurs sous des noms empruntez, par le ridicule qu'il donne à tous les étatz de la vie et à toutes les conditions du royaume.

» La mémoire d'un homme si agréable, qui avoit employé toute sa vie et toute ses études à inspirer la joye, donna lieu, au président de Thou et à Calignon, de plaisanter avec ses mânes, sur ce que sa maison étoit devenue une hôtellerie où l'on faisoit une débauche continuelle; son jardin, le rendez-vous des habitants les jours de fête, et le cabinet de ses livres, qui donne dessus un cellier, pour mettre du vin. A la prière de Calignon, de Thou fit sur ce sujet, les vers suivants :

L'OMBRE DE RABELAIS.

J'ai passé tout mon temps à rire,
Mes écrits libres en font foi;
Ils sont si plaisants, qu'à les lire,
On rira, même malgré soi.

La raison sérieuse ennuie,
Et rend amers nos plus beaux jours.
Que peut-on faire de la vie,
Sans rire et plaisanter toujours?

Aussi Bacchus, dieu de la joie,
Qui régla toujours mon destin,
Jusqu'en l'autre monde m'envoie
De quoi dissiper mon chagrin.

Car de ma maison paternelle
Il vient de faire un cabaret,
Où tout plaisir se renouvelle
Entre le blanc et le clairet.

Les jours de fête on s'y régale,
On y rit du soir au matin;
Dans le jardin et dans la salle,
Tout Chinon se trouve en festin.

Là chacun dit sa chansonnette;
Là le plus sage est le plus fou,
Et danse, au son de la musette,
Les plus gais branles de Poitou.

La cave s'y trouve placée
Où fut jadis le cabinet;
On n'y porte plus sa pensée
Qu'aux douceurs d'un vin frais et net.

Que si Pluton, que rien ne tente,
Vouloit se payer de raison,
Et permettre à mon ombre errante
De faire un tour à ma maison,

Quelque prix que j'en püsse attendre,
Ce seroit mon premier souhait
De la louer ou de la vendre
Pour l'usage que l'on en fait.

Ces vers sont d'un bon tour, et je doute, tant ils sont francs d'allure, qu'ils aient rien fait perdre à la pièce latine dont ils sont la très accessible et très élégante traduction. Nous y gagnons d'apprendre en outre, d'une façon certaine, que la maison de Rabelais devint en effet une taverne, si, comme on l'a cru d'abord, elle ne l'était pas dans l'origine. Peut-être, moins le doute qui l'entoure, cette dernière version eût-elle mieux valu que celle alléguée par de Thou; peut-être y eût-il eu plaisir à continuer de croire que le père de maître François était non pas un apothicaire, mais un cabaretier possédant, en outre de cette belle taverne, le petit clos de la *Devinière,* que Rabelais chantera si bien, et qui était si fertile en ce bon vin *pineau* qu'il préférait à tous les autres. Mais qu'importe après tout, il faut le répéter, que maître Alcofribas ait eu ou non, pour maison natale, un cabaret, et pour apanage de famille un vignoble en renom : il n'en fut pas moins prédestiné aux hantises de ces lieux de gaillarde liesse et de riche vendange; il n'en fêtera pas moins tous ceux qu'il rencontrera sur sa route, il n'enverra pas moins à la postérité le nom des bonnes tavernes qui lui auront agréé le plus, tant à Chinon qu'à Paris. A Chinon, c'est la *Cave peinte,* où, *fesant gaillardement sur une jambe la gambade en l'air,* on descendait « sous terre par un arceau incrusté de plastre peinct au dehors rudement d'une danse de femmes et satyres, accompaignans le vieil Silenus riant sur son asne. » A Paris, ce sont les plus fameux cabarets qu'il hante, et, pour bien faire voir qu'il les connaît de reste, il y envoie son *escolier lymousin.* C'est bien maître François qui est guide de celui-ci quand il s'en va « pour cauponiser ès tabernes méritoires de la *Pomme de pin,* du *Castel,* de la *Madelaine* et de la *Mule.* » Tous ces lieux, vous les connaissez déjà, ou vous les retrouverez bientôt. La *Pomme de pin,* Villon nous y a déjà conduits; le *Castel,* ce doit être cette auberge du *Château fétu* où nous sommes entrés déjà en la compagnie de ces chevaliers anglais dont Froissard nous a raconté l'arrivée dans Paris; la *Mule,* c'est, sans nul doute, cette même taverne que Bonaventure Desperriers nous a déjà nommée dans un de ses *Contes et joyeux devis.* Quant au cabaret de la *Madelaine,* le seul des quatre que nous ne connaissions pas encore, il devait être tout proche de l'église du même nom, située en la Cité, et voisine elle-même de la *Pomme de pin;* bien qu'étant la paroisse de la corporation des porteurs d'eau, elle fut peu digne de ces entours bachiques. Cette *Madelaine,* j'entends parler du cabaret, se retrouvera pour nous à l'époque des grands buveurs du grand siècle, quand Saint-Amand, dans un accès de mythologie avinée, fera cette invocation :

Paris! qui prends pour ton Hélène
Une petite Magdelaine, etc.

Rabelais ne s'en tient pas à ces *popines* chinonnaises et parisiennes; autant il a vu de pays, autant il a hanté de cabarets, et vous savez combien il voyagea : il va jusqu'à citer les rôtisseries fameuses, et c'est à celles d'Amiens, puis, dans Amiens même, à celle d'un certain Guyot, qu'il donne la palme.

Il dit d'abord au chapitre XI du livre IV de son *Pentagruel :* « Dedans Amiens, en moins de chemin quatre fois, voire trois qu'avons faict en nos contemplations, je vous pourrois montrer plus de quatorze roustisseries anticques et aromatizantes. » Plus loin, dans le même livre, au chapitre LI, parlant d'un repas et d'une beuverie faite par quelques lecteurs de décrétales qui cherchaient à s'éclaircir la vue, il écrit : « Ce que feut faict, et en beau cabaret assez retirant à celluy de Guillot en Amiens. Croyez que la repaissaille fut copieuse et les beuvettes numéreuses. »

Maintenant cherchons si Rabelais a raison dans les préférences qu'il accorde à cette ville si bien *roustissante*, et ensuite à ce Guyot, le premier rôtisseur de cette cité de rôtisseurs; nous trouvons qu'en effet son flaire de gourmet ne le trompait pas, et que son enthousiasme gastronomique s'adressait à la bonne enseigne.

Amiens, avant d'être la patrie des bons pâtés, fut celle des bons rôtis, et voici la raison que le Duchat en donne dans une note vraiment curieuse : « La raison, dit-il, du grand nombre de rôtisseries que longtemps depuis encore on trouvoit dans toute la Picardie, et particulièrement à Amiens, c'est que, dans les hôtelleries du pays, on ne fournissoit au passant que le couvert, la nappe, les verres, le pain et le vin... » Et le Duchat cite, à l'appui de son dire, un passage de Iodicus Sincerus, à la page 315 de son *Itinerarium Galliæ.*

Il justifie, en termes aussi clairs et en vertu de citations non moins certaines, la réputation que Rabelais vient de faire à l'Amienois Guillot. On nous pardonnera, pour cette fois, de répéter après lui les quelques phrases latines, du reste assez transparentes, qu'il cite pour autorité :

« Voici, dit-il, comme Jean de la Bruiere Champier, livre XV, chap. I, de son *De re cibaria*, parle du nommé Guillot, qui, vers le milieu du XVI[e] siècle, étoit en réputation du plus délicat traiteur qui fût en France. *Nostra memoria*, dit-il, *novimus in Gallia Belgica Ambiani unum popinarium nomine Guillielmum* (Guillotum *vulgus cognominat*) *qui etiam num citius dicto exquisitissimis omnis generis avitii cibis, aut formæ, aut piscium cœnas instruebat, quæ vel regibus dari dignissime potuissent. Hic facile inter popinarios Gallicos palmam jure obtinuit.*

Nous ne savons guère, pour opposer comme rivaux à la célébrité de cet

illustre restaurateur du XVIe siècle, que « le beau et noble cabaret à Tours, à l'enseigne de la *Mitre et la Crosse,* » dont il est parlé au chapitre XI du *Supplément au Catholicon,* ou bien celui de la *Rose* de Blois, cité au livre Ier, chapitre X de la confession de Sancy, celui aussi des *Trois Maures,* dans la même ville; ou bien ceux, plus fameux encore, qui faisaient affluer à leur table toute la noblesse gourmande de Paris. C'est à ce passage d'un écrit du temps cité par Meyer en sa *Galerie du* XVIe *siècle,* qu'on doit de connaître le nom des hôtes heureux de ces riches tavernes, et de savoir en quel temps de raffinement culinaire il leur fut donné de prospérer : « On ne se contente plus, y lit-on, à un dîner ordinaire de trois services, consistant en bouilli, rôti et fruit, il faut, d'une viande, en avoir cinq ou six façons, des hachis, des pâtisseries salmigondis; chacun veut aller dîner chez *le Môre,* chez *Samson,* chez *Innocent,* chez *Havard.* »

Il y a certes loin de ces beaux cabarets à ces misérables *repues* dont parlent certains auteurs de la même époque, en gens qui s'étaient, et pour cause, attablés plus souvent qu'ailleurs à ces maigres festins.

Le gîte, par exemple, que l'Espagnol et le soldat gascon cités par d'Aubigné en son *Baron de Fœneste* finirent par trouver à la Réole, devait être des plus mauvais. Son enseigne tout argotique, *le Maupiteux,* le donne assez à penser; elle suffit pour qu'on voie, sans autre description, la cohue de garnements qui devait en faire son repaire.

Dans Paris et aux environs surtout, on eût pu en rencontrer mille semblables; les tavernes champêtres, mais peu innocentes en aucune sorte, qu'on trouvait à foison tant à Gentilly qu'à Vaugirard, étaient certainement des bouges du même aloi. Entre autres convives de piètre valeur, on y voyait mesdemoiselles les chambrières avec messieurs leurs galants, faisant là régal en pique-niques de tout ce qui avait été dérobé, la semaine durant, dans le buffet du maître, ou de ce qu'on avait obtenu, par paroles menteuses, du fournisseur de la maison :

> Avoir convient pastez du pastissier,
> Et les escrire au compte de nostre maistre.
> Le mien amy m'avoit promis hier
> Qu'à Gentilly feroit la nappe mettre,
> Et si me fist ma foy promettre,
> Que luy ferois au retour compaignie.

Voilà ce qu'on lit en la page 7 d'un petit in-12 imprimé à Rouen chez Loys Costé, sous le titre très-appétissant de *Le caquet des bonnes chambrières déclarant aucunes finesses dont elles usent vers leurs maistres et leurs maistresses.*

Un peu plus loin, à la page 9, une chambrière passée maîtresse nous apprend comment il faut s'y prendre pour s'échapper de la maison; comment, ayant

feint d'être malade, on obtient d'aller respirer l'air pur des champs, mais comment aussi, une fois libre, on ne va prendre que l'air du cabaret :

Puis maintenant il faut aux champs aller
Se récréer pour n'être plus malade,
Et pour ce faut à madame parler
En soupirant et faisant la fanfade,
Dire faut qu'elle veut l'estrapade
Et que longtemps à la soif endurée
Le sien amy appreste la sallade,
Le hareng sor, le pain, pinte et bourée.

On ne s'attendait pas à trouver autre chose que des soudards ivres mêlés et acoquinés à ces chambrières larronnes et joufflues; il se faufile pourtant d'autres gens encore dans ce pêle-mêle nauséabond et criard, et ce qui va peut-être vous surprendre, ces nouveaux venus, ce sont des poëtes.

Ronsard le dithyrambique ne prit pas autre part ses inspirations. Son Permesse, c'était, dit-on, le flot frelaté qui coule de la bonde d'une tonne de cabaret; sa muse, c'était une tavernière décorée tantôt du doux nom de Marie, tantôt de celui plus héroïque, mais tout aussi menteur, de Cassandre.

« Oh! pourrons-nous dire avec Furetière, qui nous transmet ce fait curieux dans son *Roman bourgeois*, et dont nous ne pouvons mieux faire que répéter l'éloquente invective; oh! que les pauvres lecteurs sont trompés quand ils lisent de bonne foi un poëte, et qu'ils prennent ses vers au pied de la lettre : ils se forment de belles idées de personnes qui sont chimériques, ou qui ne ressemblent en aucune façon à l'original. Ainsi, quand on trouve dans certains vers :

Je ne suis point, ma guerrière Cassandre,
Ni Mirmidon, ni Dolope soudard,

il n'y a personne qui ne se figure qu'on parle d'une Pantasilée ou d'une Talestris. Cependant cette guerrière Cassandre n'étoit réellement qu'une grande hallebreda qui tenoit le cabaret du *Sabot*, dans le faubourg Saint-Marcel. »

Mellin de Saint-Gelais, qui fut en sa façon tout aussi bon poëte que Ronsard, et en même temps hanteur tout aussi assidu des tavernes, eut bien plus de franchise que le chantre héroïque de la Cassandre tavernière; il ne fit point passer les images coutumières qui l'entouraient à travers le prisme menteur de sa poésie : du cabaret il ne fit point un Parnasse, du cabaretier un Bacchus, et de la cabaretière une Hébé. Il vit chaque chose dans sa réalité, il ne la déforma en aucune sorte, il la nomma par son vrai nom.

En ce dernier point même il alla trop loin, c'est-à-dire jusqu'au cynisme parfois ordurier de l'expression. La pièce de lui, qu'il nous faut absolument citer ici, ne le prouve que trop. Il nous faudra bien malgré nous, sinon la mu-

tiler, au moins l'entrecouper de points qui conserveront à notre texte une décence que Mellin n'a pas su conserver aux mots.

FOLIE AUX HOSTELIERS.

Hosteliers, vos hostes passans
De ces droits-cy sont jouïssans :
Ils peuvent en toute saison
Besongner en vostre maison,
Par prix ou par douces prières,
Vos filles et vos chambrières.
Ils ont loy sans vous offenser,
Ne trouvant le pot à p.....
En sa place déterminée,
De p..... à la cheminée.
Un temps fust que sans grand respect,
On lâchoit à table le p.....
Et le r...... et y fut le pape.
Et qu'on se mouchoit à la nappe;
Et souloyent les plus paresseux,
Se torcher le c..... aux linceuls.
Aujourd'huy on est plus honneste.
Toutesfois, je vous admoneste,
Afin que mieux vous y pensiez,
Qu'aucuns s'en tiennent dispensez,
Tant de droit humain que divin,
Quand vous leur donnez mauvais vin.

A la bonne heure, voilà bien la véritable hôtellerie du XVI[e] siècle, enfumée et infecte, réceptacle honteux de prostitution et de paillardise, et par là d'autant plus digne des gens qui en font leur gîte. Les poëtes, il faut bien le répéter, s'y fourvoient pourtant : Saint-Gelais aurait-il si exactement décrit s'il n'avait pas vu par lui-même? La vérité même de son tableau trahit ses fréquentations au cabaret! Bien mieux, il est des écrivains de ce temps-là qui ne se contentent pas d'aller à la taverne, mais qui, même sur un coin de ses tables tachées, viennent y écrire leurs œuvres.

Joachim du Bellay fait allusion à un grand historien de son temps qui ne composait jamais en un lieu plus sérieux ses plus sérieux chapitres. A l'entendre, cet homme grave ne se fit une popularité qu'en laissant, comme par mégarde, sur la table de taverne où il venait de les tracer, les quatre premières lignes de son principal livre :

C'est un gentil appas, pour les oiseaux attraire,
Ce que d'un autre dit le commun populaire,
Qui par les cabarets tout exprès delaissoit
Quatre lignes d'un livre et outre ne passoit,
Avec un tiltre au front, qui se donnoit la gloire
D'estre le livre quart de la françoise histoire.
Qui doncques, je te pry, niera que cesty-cy
Ne soit des plus heureux sans se donner souci,

Qui quatre livres peut de quatre lignes faire,
Qui du doigt pour cela est montré du vulgaire,
Qui pour cela de France est dit l'historien,
Et auquel pour cela on fait beaucoup de bien.

La tradition de cette façon de composer entre les pots, l'usage de dater ses œuvres poétiques ou historiques d'une taverne, se conserveront longtemps. A deux siècles de là, nous retrouverons les cabarets érigés encore en officines de poésies, de romans ou d'histoire. Une taverne, par exemple, sera le cabinet de travail de ce charmant vagabond, de ce nomade de génie, qui eut nom l'abbé Prévost.

« Souvent, écrit M. Ambroise Firmin Didot dans son intéressante *Histoire de la typographie*, souvent il disparaissait pendant plusieurs années; puis il revenait tantôt de Hollande, tantôt de quelque couvent, et rapportait des manuscrits qu'il donnait à imprimer à mon bisaïeul. La feuille d'impression lui était payée un louis, somme considérable alors. Nous possédons des traités signés au cabaret, au coin de la *rue de la Huchette*, selon l'usage du temps. »

Nous ne savons ce qu'étaient, à l'époque de l'abbé Prévost, ces cabarets de la rue de la Huchette, mais nous devons vous dire qu'au temps dont nous parlons, au XVI[e] siècle, ils étaient de beaucoup les meilleurs de Paris. Il n'y avait, tout le long de cette rue, que belles hôtelleries, bonnes tavernes et rôtisseries odorantes. L'ambassadeur vénitien, le révérend Bonaventure Calatigirone, qui vint à Paris sous Henri IV, garda de ces merveilleuses cuisines le plus appétissant souvenir. Quand il fut de retour à Venise, le mettait-on sur le chapitre de son voyage à Paris, aussitôt il songeait à cette bienheureuse rue de la Huchette, et il s'écriait en son patois : « *Veramente queste rotisserie sono cosa stupenda.* »

Si maintenant vous vous étonnez qu'un ambassadeur ait pu mettre le pied dans une rue si dédaignée aujourd'hui par les gens de cette qualité, je vous dirai qu'au temps dont nous parlons, ils faisaient plus encore; non-seulement ils venaient voir la *rue de la Huchette*, mais encore ils y logeaient.

Les ambassadeurs de l'empereur Maximilien, qui vinrent à Paris sous le règne de Louis XII, furent hébergés dans cette rue même, à l'hôtellerie de l'*Ange*. C'était, à ce qu'il paraît, la plus fameuse; car, en novembre 1552, on l'assigna aussi pour demeure à certain autre ambassadeur de très loin venu, à celui du roi d'Angus, « prince qui règne en la terre d'Achaye, dite l'Achaïe. » D'après ce que nous lisons dans un *extrait des registres de la ville*, donné par les *Archives curieuses*, ce brave étranger venait à Paris sans mission, il y passait seulement « pour veoir, selon une lettre du roi, le Palais et autres choses qui y sont singulières et recommandées envers les nations étranges. » On craignit pour lui les embarras de la badauderie parisienne, et le connétable écrivit aux échevins

de lui donner quelques officiers ou archers de la ville. « Afin que allant par la ville le peuple ne luy soit pas à la queue, comme il a coutume quand il s'offre à luy chose nouvelle, et qu'il n'a pas accoutumé. »

On eut beau faire, la curiosité du populaire fut la plus forte; au grand ennui du pauvre ambassadeur, elle eut plusieurs fois le dessus sur les archers qu'on lui avait donnés pour garde.

« Il y avoit, lit-on dans une lettre du prévost, une si grande multitude de gens assemblez de toutes parts, par curiosité de les veoir, que impossible leur eust été de le pouvoir démeller et désenvelopper, et encore a fallu tenyr des archers à la porte de leur hostellerye pour garder le peuple d'y entrer, qui n'y afflua à autre intention, sinon pour les veoir. Ils ont été au Louvre, aux Tournelles, à la Bastille, à Notre-Dame, à laquelle, sur toutes choses, ils ont demandé à veoir l'ymaige Saint-Cristofle, qu'ils ont trouvée de grande et singulière admiration, et se délibèrent d'aller aujourd'huy au Palais, et demain à Saint-Denys, en France. Ils demandent fort à veoir des draps d'escarlate des plus beaux. Il me faudra leur en faire montrer. Ils ont confessé d'eux-mêmes que la ville de Constantinople n'approche à l'excellence de ceste ville, qu'elle n'est à moitié tant peuplée, et se sont fort ébays de la grande affluence du peuple. »

Quand, pour les voyageurs étrangers, il n'y avait d'ennui dans ces auberges que ces sortes d'embarras résultant de la curiosité populaire, c'étaient choses facilement supportées, mais bien souvent, au lieu de ces ennuis, on trouvait des dangers, surtout si l'on avait quelque caractère politique capable d'éveiller la suspicion; surtout encore si, au lieu d'être logé dans une bonne hôtellerie de France, on avait pris gîte dans quelque mauvaise auberge d'un mauvais pays, dans un de ces bouges, par exemple, qui se trouvaient sur les routes et aux environs des villes d'Espagne.

Le gouvernement espagnol avait-il un piége à tendre à quelque envoyé secret, c'est là qu'il avait soin de le dresser, sûr que la proie attendue y viendrait toujours à point. Il prit ainsi ce pauvre Bodin, qui s'en allait à Madrid savoir des nouvelles des fils de François Ier, restés en ôtages.

Il s'était logé avec ses compagnons dans une hôtellerie « en laquelle, dit-il, tost après vindrent huit ou dix souldars de la garde de mes dits seigneurs, lesquels saisirent les clefs du logis, et par dedans et dehors, firent le guet toute nuict. »

A tous égards, ces auberges espagnoles étaient les plus dangereuses que pût affronter un voyageur; si l'on n'y trouvait pas la soupçonneuse Sainte-Hermandad, toujours prête à vous inquiéter, on y trouvait des bandits bien plus inquiétants encore. Quant aux vivres, ils étaient toujours absents; point de viande, pas de vin, pas même de pain, cela n'était pas dans l'usage. On n'y trouvait que de quoi assaisonner fort mal ce qu'on avait pu apporter, de l'huile,

du vinaigre et du sel. Ces détails se lisent textuellement au chapitre 1er *De hospitiis* de l'*Itinerarium Hispaniæ et Lusitaniæ,* publié chez Janson, à Amsterdam, en 1656. On n'a qu'à songer à cette pénurie des *ventas* espagnoles, pour que la méprise de ce pauvre Don Quichotte, qui prend l'une d'elles pour un château superbe, et les filles de joie qui s'y trouvent pour de nobles châtelaines, paraisse encore plus plaisante : « Regardant de toutes parts, pour voir s'il ne découvrirait pas quelque château, quelque hutte de berger où il pût trouver un gîte et un remède à son extrême besoin, il aperçut, non loin du chemin où il marchait, une hôtellerie ; ce fut comme s'il eût vu l'étoile qui le guidait au port de sa rédemption. Il pressa le pas, si bien qu'il arriva à la tombée de la nuit. Par hasard, il y avait sur la porte deux jeunes filles, de celles-là qu'on appelle de joie, lesquelles s'en allaient à Séville avec quelques muletiers qui s'étaient décidés à faire halte cette nuit dans l'hôtellerie. Et, comme tout ce qui arrivait à notre aventurier, tout ce qu'il voyait ou pensait, lui semblait se faire et venir à la manière de ce qu'il avait lu, dès qu'il vit l'hôtellerie, il s'imagina que c'était un château, avec ses quatre tourelles et ses chapiteaux d'argent bruni, auquel ne manquaient ni le pont-levis, ni les fossés, ni aucun des accessoires que de semblables châteaux ont toujours dans les descriptions. Il s'approcha de l'hôtellerie, qu'il prenait pour un château, et à quelque distance il retint la bride à Rossinante, attendant qu'un nain parût entre les créneaux pour donner avec son cor le signal qu'un chevalier arrivait au château. Mais voyant qu'on tardait, et que Rossinante avait hâte d'arriver à l'hôtellerie, il s'approcha de la porte, et vit les deux filles perdues qui s'y trouvaient, lesquelles lui parurent deux jolies demoiselles ou deux gracieuses dames qui, devant la porte du château, folâtraient et prenaient leurs ébats. »

On ne s'étonnera pas tant du mauvais état des auberges espagnoles quand on saura par qui elles étaient tenues, et quelles gens les hantaient d'ordinaire. Elles n'avaient d'autres maîtres que des *Gitanos,* et l'on n'y voyait venir que des muletiers, contents de trouver de la paille pour leur coucher et un peu d'orge pour leurs bêtes. C'est tout au plus encore s'ils étaient servis à souhait, car ne regardant leurs *ventas* que comme de vrais campements de nomades, les *Gitanos* hôteliers ne s'occupaient jamais de les pourvoir suffisamment. Ils ne songeaient à la paille du coucher et à l'orge que lorsqu'ils voyaient arriver muletiers et mulets. Le grenier était vide, et il fallait que les arrivants se décidassent à passer outre, ou bien à dormir là, sur la dure et sans souper. Ainsi, ces auberges n'offraient en réalité que le couvert, la chose la moins indispensable sous le ciel pur et la chaude atmosphère de l'Espagne.

A la fin du XVIIIe siècle, rien de tout cela ne s'était amélioré. On en peut juger par ce qui est dit dans une brochure aujourd'hui assez rare, parue en 1784, sous le titre de *Voyage de Figaro en Espagne :* « Les chemins sont affreux,

les voitures incommodes, fatigantes, peu roulantes; les journées sont longues, il fait chaud, l'air est vif; on est las, on a soif, on a faim, on brûle d'envie d'arriver, de manger, de dormir; on donnerait de l'or pour un bon repas, pour un bon lit, pour arriver, et le plus souvent, quand on arrive, on ne trouve dans les auberges ni paille ni pain : il faut dîner, souper par cœur, dormir par terre ou sur une chaise. Les auberges de Madrid ne sont guère mieux pourvues de vivres et de meubles; ce sont les Milanais qui les tiennent. Les Bohémiens ou *Gitanos* tiennent les cabarets sur la route. »

En France, il n'y avait jamais eu misère si grande dans les cabarets, même au XV[e] et au XVI[e] siècle. A la fin de celui-ci, quand Passerat fit, d'Orléans à Paris, ce voyage dont les déconvenues lui inspirèrent un sonnet si plaintif, il n'avait pas, quoi qu'il en dise, rencontré pénurie ni délabrement pareils. Il avait mal dîné à Artenay, il avait mal soupé à Angerville, nous voulons bien le croire, mais encore avait-il dîné, mais encore avait-il soupé; en Espagne, dans un trajet beaucoup plus long, je gage qu'il n'eût fait ni l'un ni l'autre. Que n'eût-il donc pas dit alors? Que ne lui eût pas inspiré ce jeûne forcé? Puis qu'ayant même fait ces deux repas, il avait au cœur toute l'amertume épanchée dans ces stances de mélancolique digestion :

Qui a rompu l'humaine et la divine loi,
Qui a trahi sa foy, son pays et son roy,
Et allumé les feux de la guerre civile;

Quiconque est celui-là, s'il veut que ses péchés
Ne lui soient à la fin devant Dieu reprochés
Qu'il dîne à Artenay et soupe à Angerville.

Les meilleures auberges étaient celles d'Italie et d'Allemagne, pays de touristes déjà, et partant intéressés aussi déjà à leur faire bon accueil en des gîtes convenables.

Nous connaissons, par Montaigne mieux que par tout autre, le confortable de ces auberges d'outre-Rhin et transalpines, qui lui avaient donné le vivre et le couvert pendant le long voyage dont il nous a laissé une relation si curieuse. Il n'en trouva que fort peu dont il eût à se plaindre.

« A dire vrai, écrit-il, parlant de celles au delà des Alpes, j'ai toujours été non-seulement bien, mais même agréablement logé dans tous les lieux où je me suis arrêté en Italie, excepté à Florence (où je ne sortis pas de l'auberge, malgré les incommodités qu'on y souffre, surtout quand il fait chaud) et à Venise, où nous étions logés dans une maison trop publique et assez malpropre, parce que nous ne devions pas y rester longtemps. »

Il ne se plaint même pas des prix qu'on y réclamait pour la table et le coucher; il est vrai que, d'après le tarif qu'il en donne, ces prix étaient fort raisonnables. « On paye en cette route, dit-il, parlant de celle de France, en-

viron 10 sous pour table, 20 sous par jour pour homme, le cheval, pour le louage et despans, environ 30 sous, font 50 sous. »

Où il se plut davantage et où il se serait arrêté volontiers plus longtemps si la curiosité ne l'eût bien vite emporté plus loin, c'est à Lavenelle, tout près d'Arezzo. Il n'a jamais vu auberge pareille à celle qui s'y trouve, et il va jusqu'à la comparer à celle du *More*, à Paris, et à celle même de *Guillot*, à Amiens.

« L'hostellerie, écrit-il, est au deçà dudict village d'un mille ou environ, et est fameuse; (aussi) la tient-on la meilleure de Thoscane, et a-t-on raison, car à la raison des hostelleries d'Italie, elle est des meilleures. On en faict si grande feste qu'on dict que la noblesse du pays s'y assemble souvent comme chez le *More*, à Paris, ou *Guillot*, à Amiens. Ils y servent des assiettes d'estein, qui est une grande rareté. C'est une maison sule, en très bele assiete, d'une pleine, qui a la source d'une fontaine à son service. »

Cette vaisselle d'étain qui l'émerveille tant ici, et qui nous semble si commune à nous, il l'avait déjà trouvée tout aussi bien fourbie dans les hôtelleries de Bade. « Les fames, dit-il,... fourbissent aussi beaucoup mieux la vaisselle qu'en nos hostelleries de France; aux hostelleries, chaque chambrière a sa charge, et chaque valet. »

Quand Montaigne était bien satisfait d'un hôte, ainsi que cela lui arriva tant de fois sur sa route, il ne dédaignait pas, comme c'était, à ce qu'il paraît, l'usage à cette époque, de lui laisser ses armoiries peintes, lui permettant d'en appendre l'écusson à sa porte, en guise d'enseigne. Il gratifia de cette faveur son hostesse de Plombières : « Il me commanda, dit-il, parlant de lui-même comme si c'était d'une autre personne, à la faveur de son hostesse, selon l'humeur de la nation, de laisser un escusson de ses armes en bois qu'un peintre dudict lieu fist pour un escu, et le fist l'hostesse curieusement attacher à la muraille par le dehors. »

Le touriste roturier qui n'avait pas d'armoiries à laisser en peinture, et comme souvenir à son hôte, se contentait de charbonner quelque inscription sur les murs de l'auberge qu'il quittait, inscription menteuse, on s'en doute bien, car elle témoignait d'une satisfaction que le voyageur devait avoir rarement éprouvée. A la fin du dernier siècle, la vieille coutume existait encore. Choisy, qui écrivit à Florian, sous le titre de *Rêveries d'un voyageur*, une lettre descriptive moitié vers, moitié prose, sur son voyage en France, s'y conforma comme tout le monde, et en parle ainsi :

« J'arrivai, par la plus belle des soirées, à Saint-Pierre le Moutié, bercé de ces idées douces, bienfaisantes et heureuses; je résolus d'y coucher, et c'en fut une de plus. Si ce voyage étoit un itinéraire, je devrois un article de distinction à l'auberge de *Saint-Nicolas*, je vous la ferois connoître comme la meilleure que j'ai trouvée en France, et je recueillerois sur la cheminée une foule

d'inscriptions honorables en français, anglais et allemand, toutes de bonne compagnie ; elles attestent la vérité de celle que je mis à mon tour sur cette cheminée polyglotte :

Saint-Pierre-le-Moutier est un charmant séjour ;
Bons chevaux, bonnes gens, bon lit et bonne chère,
Voilà, mes chers amis de France et d'Angleterre,
Ce qu'on y trouve nuit et jour.

» Cela ne peut s'appeler *charbonner de ses vers les murs d'un cabaret.* Cette auberge ne mérite pas ce nom, et le crayon des jolies miss qui revenoient de Nice eût inspiré, même à ceux de Boileau, des idées plus galantes. »

Puisque le mot cabaret vient d'être ramené sous notre plume par cette citation, nous en profiterons pour regretter que Montaigne n'en ait pas parlé en même temps que des hôtelleries italiennes, sur le compte desquelles il trouve tant à s'extasier. Il avait dû pourtant voir des tavernes à Rome. Il s'en trouvait, et de fort bonnes. L'Arétin, moins discret, en parle en maintes circonstances. Il est vrai que dans les sujets que traite sa plume obscène, la vie de taverne devait naturellement et souvent intervenir.

A la scène IV de l'acte II de la comédie de la *Courtisane,* il nous donne à penser que les cabarets comptaient non pas seulement parmi les plaisirs, mais même parmi les curiosités de Rome; après s'y être grisé, on allait dans des lieux pires encore.

André. Ah! ah! Allons voir le Campo-Santo, l'obélisque, Saint-Pierre, la *Pomme de pin,* la banque, la tour de Nona... Nous irons ensuite au pont Sixte, et dans tous les b... de Rome.

Maco. Le b... est partout dans Rome.

André. Comme dans toute l'Italie.

Un peu plus loin, à la scène VII, il parle encore d'une autre taverne portant l'enseigne du *Vœu du paon,* en souvenir sans doute des grands festins dans lesquels figurait cet oiseau chevaleresque. L'espèce de sorcière entremetteuse qui l'amène à parler de cette taverne, dans laquelle elle venait ivrogner benoîtement, est une bien singulière créature ; et vous ne nous pardonneriez pas de la laisser passer sans permettre à l'Arétin de vous crayonner son portrait.

Alvigia. ... Quand je pense que tout le monde, jusqu'au villageois, lui donnait la bienvenue, le cœur me crève; et il n'y a pourtant pas mille ans qu'elle but au *Vœu du paon* (*al Pavone*) peut-être de six sortes de vins.

Rosso. Dieu la bénisse! car au moins elle n'était pas de ces précieuses.

Alvigia. Jamais, jamais il n'y eut vieille de plus grand appétit et de si belle paresse.

Rosso. Que t'en semble?

Alvigia. Chez le boucher, chez le charcutier, au marché, au four, à la

rivière, à l'étuve, à la foire, au pont Sainte-Marie, au pont Quadrocapre, et au pont Sixte, toujours, toujours c'était à elle de parler, et elle passait pour un Salomon femelle, une sibylle, une chronique, auprès des sbires, des taverniers, des portefaix, des cuisiniers, des moines, et de tout le monde. Et elle allait comme une dragonne au milieu des gibets, pour tirer les yeux aux pendus, et comme une baladine à travers les cimetières, pour arracher les ongles des morts à la belle heure de minuit.

La joie ne devait pas toujours venir à la taverne à la suite d'une pareille femme, hanteuse du sabbat et des gibets. Elle a même jeté, rien qu'au passage, je ne sais quelle odeur cadavérique sur ce chapitre. Afin de nous ragaillardir avec nos véritables hôtes, allons un peu au *mont Testaccio*, le quartier des guinguettes romaines, les Porcherons de Rome. On le trouve tout près de l'Aventin, à côté du Tibre, et à fort peu de distance des restes du pont Sublicius. C'est un monticule artificiel formé de gravois et de vases brisés (*testæ*), ainsi que l'annonce son nom de *Testaccio*. Dans les flancs de terre meuble et facile à creuser, on a pratiqué un grand nombre de caves, dans lesquelles le vin se conserve à merveille. Cela explique la présence de toutes les guinguettes qui le couvrent de la base au sommet, et l'affluence de tout le peuple de Rome sur ce point. A chaque grande fête il ne manque jamais d'y venir dîner; et alors les gens du monde, qui, faute de joie pour eux-mêmes, ont toujours aimé à voir celle du peuple, comme si elle devait jeter sur leur ennui un reflet de franche gaieté, viennent en foule au mont Testaccio. Les acteurs sont à table, buvant bien, et les spectateurs en voiture, enviant leur part dans ces plaisirs. A certains jours, on peut dire que Rome tout entière est aux guinguettes. L'Arétin en fait la remarque dans la première scène de la *Talanta :*

TALANTA. Chaque fois qu'il y a fête au Testaccio, il ne reste personne à Rome.

Coulange, lors de son voyage à Rome, ne manqua pas d'y faire pèlerinage, en bon buveur et bon chansonnier qu'il était. Seulement, quoique assez grand seigneur de naissance et de fortune, il ne voulut pas s'en tenir au spectacle de la joie populaire qui s'ébattait là si gaillardement, il en voulut sa part, et bravement il alla boire. L'usage de Paris et de ses cabarets l'avait accoutumé à pareilles licences.

Il ne quitta pas Rome sans en avoir vu toutes les tavernes. Dans le nombre, il en préféra quatre, y compris la plus fameuse du *mont Testaccio*, et en leur honneur il fit ces quatre couplets sur l'air alors le plus en vogue dans le monde des ivrognes :

SUR LES QUATRE FAMEUX CABARETS

DE ROME.

Sur l'air de : *Lampons.*

Sur mer fuyons les combats;
Pour moy, je fais plus de cas
Des vaisseaux de la *Palotte*
Que de tous ceux de la flotte.

Lampons, lampons,
Camarades, lampons.

Le bruit court que Papachin
Nous prendra quelque matin :
Il vaut mieux baiser la mule
Du saint homme *Pape Jule.*

Lampons, lampons,
Camarades, lampons.

Mourons où mourut Bourbon,
Il éternisa son nom,
Suivant l'histoire profane,
A la porte *Ethimiane.*

Lampons, lampons,
Camarades, lampons.

J'opine à rester icy,
J'y bois fort bien, Dieu mercy :
J'aime mieux le *pont Tetache*
Que le quartier Saint-Eustache.

Lampons, lampons,
Camarades, lampons.

Avouez, après cela, que Saint-Amand ne fut qu'un médisant, quand au retour de son voyage de la ville des papes, se disant, en bon ivrogne, désespéré de la pénurie de tavernes qu'il avait trouvée là-bas, il s'écriait dans une pièce à son meilleur ami :

O cher ivrogne! ô cher Faret!
Qu'avec raison tu la méprises;
On y voit plus de trente églises,
Et pas un pauvre cabaret!

Avouez aussi, je le répète, que Montaigne eut tort, ne fût-ce que comme touriste, curieux de toutes choses, ainsi qu'il devait l'être, de ne pas s'acoquiner, même une heure, dans quelque cabaret du mont *Testaccio.* Mais il paraît qu'en fait de tavernes, il ne voulut rien voir, rien connaître. Il s'arrêta pourtant, sans doute malgré lui, en quelques hôtelleries qui n'étaient pas autre chose, il nous semble; celles, par exemple, où il logea à Fo, et qui n'étaient sous forme d'auberges que des *cabarets chantants :* « Il se trouve, dit-il, quant

à toutes les hostelleries des rimeurs qui font sur champ des rimes accommodées. Les instruments sont en toutes les boutiques, jusqu'aux ravaudins des carrefours des rues. »

Du côté de Spolète, certaines tavernes villageoises, avec tables dressées sous l'ombrage, verte ramée et mets rustiques, lui plurent tant aussi qu'il ne put s'empêcher d'en parler, en quelques lignes qui ont je ne sais quel agreste parfum des vers d'Ovide sur l'âge d'or : « Cette contrée est semée de plusieurs tavernes, et où il n'y a point d'habitation ; ils font des ramées où il y a des tables couvertes, et des œufs cuits, et du fromage, et du vin. Ils n'y ont point de beurre, et servent tout fricassé de l'huile. » Par malheur, l'âge de fer n'est pas loin de cet âge d'or ; il y a un loup dans cette bergerie. Non loin de ces campagnes aux riantes tonnelles, est un brigand toujours prêt à tomber sur les voyageurs qui se laisseront prendre trop longtemps aux charmes de ces verdoyantes tavernes. Tout le pays est en terreur, et il fallut bien que Montaigne s'effrayât et prît ses précautions comme un autre : « Nous fûmes contraints d'y montrer notre bollette (*passe-port*), non pour la peste qui n'étoit alors en nulle part d'Italie, mais pour la crainte en quoi ils font d'un Petrino, leur citoyen, qui est le plus noble banni voleur d'Italie, et duquel il y a plus de fameux exploits, duquel ils craignent et les villes d'alentour d'être surpris. »

Il n'arriva heureusement malheur à Montaigne ni là ni ailleurs, en Italie. Sa seule déconvenue fut de *gîter* quelque nuit dans la mauvaise hôtellerie dont il nous a déjà parlé, et à Pavie, dans une auberge pire encore. Celle-là, par exemple, était vraiment la plus détestable de toute la Péninsule. Il en parle, en récapitulant les bons et mauvais gîtes dans lesquels il s'est arrêté : « La meilleure auberge où j'eusse logé, depuis Rome jusqu'ici, étoit la poste de Plaisance, et, je le crois, la meilleure d'Italie depuis Vérone ; mais la plus mauvaise hôtellerie que j'aie trouvée dans ce voyage est le *Faucon* de Pavie. On y paye, ici et à Milan, le bois à part, et les lits manquent de matelas. »

Nous ne savons comment il se trouva à Sienne ; mais, par le *Poggiana* (partie IV), nous sommes à même de combler cette lacune et de vous apprendre qu'il y avait là aussi belles et bonnes auberges, si grandes même et capables de loger un tel nombre de cavaliers, que, par suite de cette cohue, un voyageur assez novice se vit exposé à la plaisante affaire ainsi contée par le Pogge :

« Antoine Lusco, dit-il,... était un homme à bons contes. Il dit un jour qu'étant allé à Sienne avec un Vénicien fort simple, peu accoutumé à monter à cheval, ils couchèrent dans une auberge où il y avoit quantité de cavaliers. Quand il fallut partir, chacun prend son cheval, sans que le bon Vénicien branlât de sa place. Antoine lui ayant demandé à quoi il s'amusoit pendant que tous les autres étoient déjà à cheval : — Je suis, dit-il, prêt à partir ; mais, comme je ne

saurois reconnoître mon cheval entre tant d'autres, j'attends que tout le monde soit parti, parce que celui qui restera sera le mien. »

En Allemagne, où nous arrivons avec Montaigne, et montés en croupe, le bon philosophe n'avait pas été si dédaigneux du cabaret. Comment d'ailleurs eût-il pu faire ? Il le trouvait partout; chaque maison était une taverne. Il fallait bien boire, et il but. Il en vint même à dire, ô doux et invincible effet de l'ivresse ! que ce pays-là valait mieux que la France.

« Il préféroit les commodités de ce pays-là, sans comparaison, aux françoises, et s'y conforma jusqu'à y boire le vin sans eau. Quant à boire à l'envi, il n'y fut jamais convié que de courtoisie et ne s'entreprit jamais. La chèreté en la haute Allemagne est plus grande qu'en France; car, à notre compte, l'homme et le cheval dépensent pour le moins, par jour, un escu au soleil. Les hostes comptent, au premier lieu, le repas à quatre, cinq ou six *bas* (baths) pour table d'hoste. Ils font un autre article de tout ce qu'on boit avant et après ces deux repas, et les moindres collations; de façon que les Allemands partent communément le matin du logis sans boire, etc. » Ailleurs Montaigne dit : « Et est un crime de voir un gobelet vide. » Parole singulièrement justifiée et complétée par ce passage des *Voyages du duc de Rohan :*

« Je doute, dit-il, que les mathématiciens de notre temps puissent jamais si bien trouver le mouvement perpétuel que les Allemands le font faire à leurs gobelets... Ils ne pensent faire bonne chère, ni permettre amitié ou fraternité, comme ils disent, à personne, sans y apporter le seau plein de vin pour la sceller à perpétuité. »

De Thou, dans ses Mémoires, avait étendu le tableau davantage, sans pourtant trop charger la couleur; il en avait fait une véritable toile de Rubens. Après avoir lu cette description d'une foire allemande, le grand peintre n'eût eu qu'à prendre sa palette :

« On trouve devant Mulhausen, dit de Thou, une grande place où s'assemble, durant la foire, une prodigieuse quantité de monde de tout âge et de tout sexe; on y voit les femmes soutenir leurs maris, les filles leurs pères chancelants sur leurs chevaux ou sur leurs ânes : c'est la vraie image d'une bacchanale. Dans les cabarets, tout est plein de buveurs; là de jeunes filles qui les servent, leur versent du vin dans des gobelets d'une grande bouteille à long col, sans en répandre une goutte; elles les pressent de boire, dans les plaisanteries les plus agréables, boivent incessamment et reviennent à toute heure faire la même chose, après s'être soulagées du vin qu'elles ont pris. Ce qu'il y a de particulier, c'est que dans un si grand concours de peuple, et parmi tant d'ivrognes, tout se passe sans querelle et sans contestations. Ce fut inutilement qu'il appela plusieurs fois son hôte, trop occupé à servir tant de monde; enfin, après l'avoir attendu longtemps, l'hôte vint lui faire un lit dans un poêle. »

De ce *poêle* que de Thou a nommé ici, nous en parlerons tout à l'heure, quand nous aurons pénétré davantage, à la suite d'Érasme et de quelques autres, dans les tavernes de l'Allemagne et de la Suisse. Mais auparavant, achevons ce que nous avons à dire, ce que nous avons à peindre ici des mœurs et des coutumes ivrognantes de ce bienheureux pays. Misson, avec quelques fragments de ses *Voyages*, complétera ce que nous avons dit déjà :

« Les Allemands sont, comme vous savez, d'étranges buveurs; il n'y a point de gens au monde plus caressants, plus civils, plus officieux; mais encore un coup, ils ont de terribles coutumes sur l'article de boire. Tout s'y fait en buvant, on y boit en faisant tout; on n'a pas eu le temps de se dire trois paroles dans les visites, qu'on se trouve tout étonné de voir venir la collation, ou tout au moins quelques brocs de vin, accompagnés d'une assiette de croûtes de pain hachées avec du poivre et du sel, fatal préservatif pour de mauvais buveurs. Il faut vous instruire des lois qui s'observent ensuite, lois sacrées et inviolables. On ne doit jamais boire sans porter la santé de quelqu'un : aussitôt après avoir bu, on doit présenter du vin à celui dont on a porté la santé. Jamais il ne faut refuser le verre qui est présenté, et il le faut nécessairement vider jusqu'à la dernière goutte. Faites, je vous prie, réflexion sur ces coutumes, et voyez par quel moyen il est impossible de boire. Aussi ne finit-on jamais; c'est un cercle perpétuel : boire en Allemagne, c'est boire toujours... Vous saurez encore que les verres sont respectés dans ce pays autant que le vin y est aimé. On les met partout en parade; la plus grande partie des chambres sont lambrissées jusqu'aux deux tiers de la muraille, et les verres sont arrangés tout autour, comme des tuyaux d'orgue, sur la corniche de ces lambris. On commence par les petits, on finit par les grands; et ces grands sont des cloches à melon, qu'il faut vider tout d'un trait, quand il y a quelque santé d'importance. »

Quelle ivrognerie robuste! avouez-le, et que de scènes de grosse et brutale joie elle doit amener! Je n'en sais qu'une vraiment grave et presque sinistre qui eut une hôtellerie allemande pour théâtre, et que nous allons vous conter d'après de Thou, ne fût-ce que pour faire un peu contraste avec les précédents tableaux, dont la succulence avinée finit par écœurer.

De Thou, près d'arriver à Stuttgard, s'arrête dans un petit village où il ne se trouve qu'une auberge. L'hôte ne sait point parler français; de Thou parle l'allemand assez mal; le souper court risque de n'être pas commandé, faute au convive et à l'aubergiste de pouvoir s'entendre. Le ministre du lieu sait, par bonheur, parler latin, et, pour de Thou, c'est une langue presque maternelle. Il prie le bon luthérien de venir souper avec lui; il commandera le repas, et, en récompense, il en prendra sa part. Un ministre luthérien n'est jamais un homme bien réjouissant; celui-ci est sinistre : il mange à peine et ne dit mot.

De Thou l'excite vainement; même sobriété, même silence. Une fois pourtant il hasarde un mot sur la Saint-Barthélemy, affreuse catastrophe alors de fraîche date; il a pris son homme au défaut de l'armure. Ce n'est plus alors qu'un flot de paroles ou plutôt d'invectives : voilà notre ministre qui s'emporte en blasphèmes et en cris à ameuter tout le village. Par bonheur, les portes sont bien closes, et d'ailleurs, pour que de Thou ne perde rien de sa harangue, notre homme parle latin. Aussi bien, s'il eût ainsi crié en bon allemand, l'hôte, comprenant tout, aurait ouvert les portes, et, clamant aussi fort que l'énergumène, il eût appelé là toute la population huguenote. Qui sait si de Thou en eût pu réchapper ! Pour la première fois, il se trouva heureux de ne savoir pas l'allemand en Allemagne. La scène, après tout, aurait pu tourner au tragique; n'en rions point. Pour nous elle nous semble être, avec moins de solennité toutefois, le pendant de celle où un prince d'Allemagne, l'électeur de Bavière, je crois, fit une si terrible peur au duc d'Anjou, en passage dans ses États pour aller prendre possession du trône de Pologne : on sait qu'il le fit dîner dans une salle toute tendue de noir, en face du portrait de Coligny, la grande victime, et qu'après un repas plus silencieusement sinistre que celui de de Thou avec son luthérien, il le força d'entendre l'éloge funèbre du noble amiral et de le saluer en passant. Si le duc d'Anjou eût fait la moindre résistance, une troupe de huguenots armés eût envahi la salle, et le prince français eût été écrasé avec sa faible suite.

Ces mornes et sanglants luthériens attristaient jusqu'à des lieux plus gais que ceux dont nous vous faisons la bizarre chronique. Ne les avons-nous pas vus déjà, dans les cabarets et les hôtelleries, à l'œuvre de leurs disputes haineuses et de leurs rixes acharnées, sous le regard fulgurant de Luther, de Carlostadt, démons de ces luttes où la vraie religion doit laisser tant de lambeaux ? Et les calvinistes, ne les avons-nous pas rencontrés aussi faisant des cabarets leurs premiers prêches, les souillant de leurs premières agapes confraternelles, les ensanglantant de leurs premiers combats ? Rien ne manque à la teinte sinistre que ces hommes d'apostasie et de haine ont jetée sur nos pauvres tavernes et sur nos pauvres hôtelleries, à qui suffisaient bien pourtant les scandales et les crimes de leurs clients ordinaires ! Jusqu'ici tout s'y trouve arrivant à leur suite; tout, hormis cependant une conspiration, mais c'est que nous avons oublié d'en parler à son heure; car le plus gigantesque des complots de ce temps-là, la conjuration d'Amboise, fut tramée et vendue dans un des repaires qui sont de notre ressort, dans une maison garnie. Afin de réparer notre oubli, nous allons laisser le sieur de la Planche vous conter, dans son *Histoire de l'Estat de France,* les particularités peu connues de cette grande trame d'hôtel garni, les connivences, puis la trahison du sieur des Avenelles, avocat et logeur tout ensemble, puis la perte de la Renaudie qui en fut la suite.

« La Renaudie, dit donc la Planche, pour la difficulté des logis, à cause des

troubles et persécutions, se retira chez un suyvant le Palais comme avocat, nommé des Avenelles, qui tenoit maison garnie à Saint-Germain des Prez, à la mode communément usitée à Paris. Cestuy-ci faisant communément profession de l'Évangile, avoit receu la Renaudie chez soy. Advint que pour les continuelles allées et venues de plusieurs gens et pour les propos qui eschappoyent il se douta qu'on brassoit quelque chose. La Renaudie aussi voyant qu'il hallenoit après, et qu'il ne se pouvoit passer de cette maison, luy en jetoit quelques mots à la traverse, comme par forme de dispute. Ayant donc la Renaudie conféré avec luy, luy cognoissant le danger où il se mettoit de loger les ministres, et d'entreprendre beaucoup de choses hazardeuses pour le temps, il fit tant qu'on luy en declara autant qu'il s'en pouvoit dire. De quoy encore ne se contentant, fit tant que des uns et des autres il sceut le but, et de prime face, loua, approuva grandement le tout, voire jusques à offrir et jurer d'employer sa personne et biens pour une chose toute saincte et équitable. Mais, comme l'affaire prenoit longs traits, ses bouillons aussi diminuoient. Après donc avoir considéré la grandeur de l'entreprise, l'authorité de ceux à qui l'on s'adressoit et la difficulté d'y parvenir, il se proposa que si elle ne sortoit son effet, il estoit en danger de mort, tant pour avoir logé le chef, que de n'avoir decelé ce qu'il en savoit. Davantage estant pauvre, avare et ambitieux, il pensa avoir trouvé prompt moyen de se faire riche et mémorable à jamais, comme faisant le contraire, il seroit toujours des plus avant et des moins prisez. Ces choses considérées, il se proposa d'en advertir les gens du cardinal, estimant qu'ils seroient bien lasches s'ils recognoissoient un tel service. Ayant donc retiré à soy un jeune Italien qui avoit aussi juré et promis de le servir à cette affaire, il alla trouver un maistre des resquetes du Roy, nommé l'Allemand, seigneur de Vouzé, autrement dit Marmagne, qui gouvernoit les plus secrettes affaires du cardinal, et chez secretaire de duc de Guise, auxquels il desclara tout ce qu'il en savoit et avoit pu conjecturer. »

Ce qu'il advint de cette trahison, l'arrestation des conjurés, lés massacres d'Amboise, la mort de la Renaudie lui-même, tué en combattant, tout cela est trop connu pour que nous ayons à en dire même un mot; nous avons hâte d'ailleurs d'en finir avec ces lâchetés, que suivent de si près des spectacles de mort, et il nous tarde d'arriver à des tableaux d'un tout autre genre, sans pourtant sortir de l'époque à laquelle nous sommes revenus.

Celui pour lequel nous persisterons à nous y arrêter encore est le plus gai, le plus vraiment aimable des hommes de ce temps-là, c'est Érasme, ce Lucien de la latinité moderne, aussi vif, aussi fin dans son latin du XVIᵉ siècle que l'autre avec son grec si pur encore du temps des sophistes; Érasme, ce subtil observateur, philosophe trop pratique pour ne pas être douteur, philosophe trop nomade pour ne pas être conteur, et pour ne pas assaisonner ses récits de cette

pointe railleuse qui aiguise le scepticisme de tous les gens d'esprit coureurs de routes et d'aventures, et qui donne à leur satire je ne sais quelle malice tempérée, la plus facilement insinuée, la plus pénétrante de toutes. Nous regrettons bien de n'avoir à vous montrer que dans les auberges, halte de ses voyages, ce joli causeur, ce délicat diseur : il vous semblera bien dépaysé dans ces bouges, mais moins peut-être que vous ne pensez, car il aimera presque à y venir une fois qu'il aura surmonté le premier dégoût ; il aimera à y parler, à y écouter surtout, blotti dans un coin de la salle encombrée, comme Molière assis sur sa chaise de bois, et toujours aux écoutes, dans la boutique pleine et bruyante du perruquier de Pézénas. A toutes ces observations d'Érasme attentif, nous devrons un de ses plus spirituels colloques, tout entier sur les diversités d'hôtelleries que ses voyages l'ont mis à même de connaître, et sur les variétés de confortable ou de malaise qu'il y a trouvées. Nous vous le donnerons tout entier, comme le tableau le plus complet des gîtes que nous étudions depuis si longtemps, et dont pourtant nous n'avons pu jusqu'ici donner que des descriptions partielles. Nous en tenons une à peu près complète, véritable faisceau de détails charmants auquel peuvent se rattacher tous ceux que nous avons nous-même éparpillés dans ce chapitre ; nous ne la laisserons pas échapper.

Voici donc ce colloque, dont les interlocuteurs sont Bertolphe et Guillaume, celui-là parlant pour Érasme et racontant, celui-ci n'ayant qu'à écouter ou tout au plus à hasarder une réplique qui ranimera le récit.

Et d'abord, pour affriander à la lecture du reste, donnons le sommaire qu'en a dressé Gueudeville, dont nous suivons la traduction.

L'HOSPITALITÉ ALLEMANDE OU LES AUBERGES.

La civilité, la joie, les servantes bonnes rieuses, la propreté, le bon marché, tous agréments qui attirent à une auberge, et qui font qu'on s'en arrache plutôt qu'on en sort ; surtout si la bonne chère répond au reste. — Grossièreté male d'un aubergiste : recevoir un étranger sans saluer ni parler, lui montrer de la main l'écurie ; le laisser accommoder son cheval ; lui refuser tout ce qu'il demande ; vouloir qu'il se conforme aux autres ; et, à la moindre plainte, lui dire brusquement de chercher ailleurs. — Compagnie fort désagréable, mauvaise chère, mauvais vin, contrainte en tout, paier chèrement et n'oser le dire, manières toutes sauvages, et qu'on traite néanmoins de franchise et d'égalité humaine.

BERTOLPHE. Je vois que presque tous ceux qui passent par Lyon y restent deux ou trois jours. D'où vient cela ? Je suis tout d'une autre humeur ; car lorsque j'ai un voyage à faire, dès que je suis en chemin, je n'ai point de repos que je ne voie où je devois arriver.

GUILLAUME. Et moi, je ne sais comment on peut quitter sitôt cette agréable ville; j'admire qu'on ait assez de courage pour s'en arracher.

BERTOLPHE. Mais enfin, par quel endroit?

GUILLAUME. C'est qu'il y a là le lieu d'où les compagnons d'Ulysse ne pouvoient sortir, il y a des sirènes. Personne ne sauroit être mieux traité chez soi qu'à Lyon dans une auberge.

BERTOLPHE. C'est beaucoup dire. Qu'est-ce qu'on y fait de si extraordinaire?

GUILLAUME. Il y avait toujours, près de la table, quelque bonne rieuse, quelque grosse réjouie qui, par ses bons mots et ses plaisantes saillies, faisoit la joie du repas. Il y a là aussi du plus beau sang qu'on puisse voir; et les femmes y sont pleines de charmes et d'attraits. Premièrement, l'hôtesse, qui a l'air de quelque chose, venoit nous voir, nous disant de nous réjouir, et nous priant de prendre en bonne part ce qu'on mettoit sur la table. A la mère succédoit la fille, fort jolie personne : des manières engageantes, et surtout d'un caquet si agréable qu'elle auroit inspiré de la gaieté à Caton; oui, tout grave qu'étoit ce Romain, notre nymphe lyonnoise l'auroit *desourcillé,* l'auroit mis en belle humeur. Ce qui faisoit le plus de plaisir, c'est que ces demoiselles ne nous parloient pas comme à des étrangers, comme à des passagers qui logent chez elles, mais elles s'entretenoient aussi librement avec nous que si nous avions été des plus anciens et des plus intimes amis de la maison, que si elles nous avoient vus toute leur vie.

BERTOLPHE. Je reconnois en cela l'honnêteté, la bonté, la franchise de la nation française.

GUILLAUME. Comme ces aimables jaseuses ne pouvoient pas être toujours avec nous, ayant leurs occupations domestiques, et d'ailleurs étant obligées de visiter aussi et de saluer les autres passagers, on nous laissoit, pour nous tenir compagnie et pour nous divertir, une jeune fille instruite et aguerrie à toutes sortes de railleries et de badinages : elle ne se faisoit point une affaire, quoique seule, de recevoir tous les traits de satire, de plaisanterie qu'on lui lançoit. Elle repoussoit toutes les attaques, elle se défendoit contre tous les assauts. Enfin, elle soutenoit la comédie, jusqu'à ce que la demoiselle du logis vînt la relever et la dégager; car la mère étant une femme d'âge, elle n'agissoit pas en jeune actrice, et son rôle étoit plus sérieux.

BERTOLPHE. Mais qu'est-ce que c'étoit que le repas? car, enfin, le ventre ne se remplit pas de plaisanteries, on ne vit pas de saillies et de bons mots.

GUILLAUME. Je puis vous assurer qu'on mange très-bien : et si bien que je ne conçois pas comment ils traitent de cette abondance, de cette force-là pour un prix si médiocre : on croiroit qu'ils y mettroient du leur, et qu'ils viseroient plutôt à pratiquer la vertu d'hospitalité qu'à vivre commodément de leur négoce et qu'à amasser du bien. Est-on hors de table, ils vous débitent

des contes à faire mourir de rire, et cela pour empêcher qu'on ne s'ennuie. Pour moi, je m'imagine être au logis plutôt qu'en voyage et en auberge.

BERTOLPHE. Et dans les chambres, comment cela va-t-il?

GUILLAUME. Nous n'y manquions jamais de jeunes filles ou soi-disant telles : c'étoient des gaillardes qui ne demandoient qu'à rire : on jouoit, on folâtroit avec elles en tout bien et en tout honneur. Ces prétendues pucelles vous demandoient librement si vous n'aviez rien de sale; et si on leur donnoit des hardes à laver, elles les rapportoient dans toute la propreté souhaitable. Pour abréger l'histoire, nous n'avons vu là que des filles et des femmes, excepté à l'écurie; et même souvent les filles y accouroient. Quand vous partez, elles vous embrassent, et vous disent adieu avec autant d'affection et d'amitié que si tous leurs hôtes étoient leurs frères ou leurs plus proches parents.

BERTOLPHE. Ces manières-là conviennent peut-être aux Français, mais pour moi, je préfère les Allemands; leurs coutumes et leurs usages dans les logements sont beaucoup plus de mon goût, parce que ces manières sont mâles et qu'elles sentent l'homme.

GUILLAUME. Je n'ai jamais eu ni l'occasion ni la volonté de voyager en Allemagne; si donc vous vouliez bien vous donner la peine de m'apprendre comment on est reçu en ce pays-là dans les hôtelleries, vous me feriez plaisir.

BERTOLPHE. Si cette réception est uniforme, et si les passagers sont traités de même dans toute la contrée germanique, c'est ce qui ne m'est pas connu; mais pour ce que j'ai vu, ce qui s'appelle vu de mes propres yeux, je vous en instruirai volontiers. Premièrement, quand vous entrez dans l'auberge, ne croyez pas qu'on coure au-devant de vous, qu'on vous souhaite la bienvenue, enfin qu'on vous fasse l'honneur de vous saluer, tant s'en faut; on vous admet d'un air froid, d'un visage indifférent. Et pourquoi? C'est que ces messieurs, qui sont pourtant *aubergistes* de métier, seroient fâchés qu'on crût qu'ils se soucient d'avoir des hôtes, qu'ils les briguent; du moins indirectement, qu'ils font la moindre démarche pour attirer chez eux les voyageurs, car ils regardent cela comme quelque chose de bas, de lâche, et qui est indigne de l'austérité, de la sévérité germanique. Sur ce principe de grandeur d'âme et de noble fierté, après qu'on vous a laissé appeler et crier *tout votre saoul,* enfin quelqu'un ouvrant la petite fenêtre de l'étuve, car ils s'y tiennent presque jusqu'au solstice d'été, c'est-à-dire jusqu'au mois de juin, ouvrant, dis-je, cette petite fenêtre, il avance sa tête à peu près comme fait la tortue lorsqu'elle regarde hors de son écaille. Il faut demander humblement à cet homme-là : Monsieur, ose-t-on se flatter d'avoir l'honneur de loger ici? S'il ne vous répond pas par un rude *non,* s'il ne vous refuse point, vous pouvez à coup sûr inférer de là qu'il y a de la place pour vous, et qu'on vous fait la grâce de vous recevoir. Si vous demandez où est l'écurie, on vous la montre de la main; vous y allez, vous y entrez, et il

vous est permis d'accommoder votre cheval à votre fantaisie, à moins que vous n'ayez un valet, car aucun domestique de la maison n'y met la main. Dans une hôtellerie d'importance, un garçon ne se contente pas de vous indiquer l'appartement des bêtes chevalines, il veut bien se donner la peine de vous y conduire; il fait plus, car il vous montre précisément l'endroit où vous devez mettre votre monture, c'est-à-dire le lieu le moins commode de l'écurie, leur méthode étant de garder toujours les meilleures places pour les survenants, et principalement pour les nobles. Si vous avez le courage de vous plaindre, on ne diffère pas d'un moment à vous mettre le marché à la main : « Monsieur, vous crie-t-on, si cela ne vous plaît pas, vous tenez le remède, pourvoïez-vous ailleurs, il y a d'autres auberges que celle-ci. » Dans les villes, ils ont bien de la peine à vous donner du foin; ils en fournissent tout le moins qu'ils peuvent, encore le vendent-ils presque aussi cher que l'avoine. Quand vous avez eu soin de votre cheval, vous vous rendez tout entier dans la chambre du poêle. Je dis *tout entier,* car cette chambre étant commune, vous y entrez avec vos bottes, votre bagage et votre boue.

GUILLAUME. La coutume de France vaut beaucoup mieux. On vous mène dans une chambre particulière; là, vous pouvez à votre aise vous débotter, vous nettoyer, vous chauffer, et même dormir si l'envie vous en prend.

BERTOLPHE. Il s'en faut bien que ce soit la même chose chez les *logeurs* de la Germanie. Étant dans la grande salle du fourneau, vous ôtez vos bottes, vous mettez vos souliers, vous changez même de chemise, si le cœur vous en dit. Ensuite, vous pendez auprès du fourneau vos hardes mouillées, et vous vous en approchez pour vous sécher. Il y a aussi de l'eau toute prête pour vous laver les mains, si vous le jugez à propos; mais ordinairement cette eau est si nette, que quand vous vous en êtes servi, il faut au plus vite en chercher d'autre pour se laver encore une fois et pour se purifier de la purification.

GUILLAUME. J'aime et je loue ces vrais hommes; ils sont ennemis des délices et de la mollesse.

BERTOLPHE. Quand vous arriveriez à quatre heures après midi, n'espérez pas, pour cela, souper avant neuf heures; il en est quelquefois bien dix.

GUILLAUME. Pourquoi cette longue abstinence?

BERTOLPHE. C'est qu'ils n'apprêtent rien que quand ils croient qu'il ne viendra plus personne; et cela pour pouvoir servir tout le monde à la fois, tant ils sont bons ménagers de leur peine et de leur temps.

GUILLAUME. Ils vont au plus court et n'aiment pas longue besogne.

BERTOLPHE. C'est cela même. Imaginez-vous donc que souvent il s'assemble dans la même étuve quatre-vingts ou quatre-vingt-dix voyageurs à pied ou à cheval : fantassins, cavaliers, marchands, mariniers, charretiers, laboureurs mâles et femelles, sains et malades, etc.

Guillaume. Cela s'appelle à la lettre une vie de communauté.

Bertolphe. Ce qu'il y a de fort désagréable : l'un se peigne la tête qui est peut-être une forêt, l'autre essuie sa sueur, l'autre décrotte ses guêtres ou ses bottes, et il y en a tel qui pue l'ail. Enfin c'est une cohue épouvantable; et pour la diversité, tant de personnes que de langues, jamais la tour de Babel n'en forma une plus grande confusion. S'ils voient quelqu'un d'une autre nation que la leur, qui, à son habit, paraisse revêtu de quelque dignité, ou du moins qu'on juge que c'est un homme de façon et au-dessus du commun, alors toute la vénérable assemblée jette les yeux sur lui, et on le contemple, on l'examine par des regards aussi fixes, aussi attentifs et aussi longs, que si c'étoit quelque nouvelle espèce d'animal qu'on auroit amené d'Afrique, et que ces grossiers sont tellement appliqués à ce nouvel objet, que lors même qu'ils sont à table, ils tournent la tête pour le regarder, et ils le dévorent tellement des yeux que ces bonnes bêtes oublient que la *pature les semond.*

Guillaume. A Rome, à Paris, à Venise, on n'est pas si sujet à l'admiration, et on se soucie fort peu, dans ce pays-là, d'éplucher les nouveaux visages.

Bertolphe. Cependant quelque besoin que vous ayez de prévenir le repas, il vous est défendu, sous peine de péché mortel, de rien demander. Entre neuf et dix heures du soir, lorsqu'il est trop tard pour attendre d'autres passagers, paroît, sur la scène, le premier acteur : c'est un vieux domestique avec la barbe blanche, la tête rasée, l'air hagard, et parfaitement sale dans son ajustement.

Guillaume. Je souhaiterois à nos seigneurs les révérentissimes et illustrissimes cardinaux de la sacro-sainte Église romaine des valets de chambre ou des échansons de cette tournure-là.

Bertolphe. Ce barbon, jetant les yeux partout, compte tout bas combien il y a de gens dans l'étuve, et plus il s'y trouve de passagers, plus on fait grand feu dans le fourneau. Or, vous remarquerez que cela se fait quelquefois dans un temps où le soleil est brûlant, où l'on a bien de la peine à supporter la chaleur de la saison ; car, dans ces auberges dures, et qu'on pourroit presque nommer les antipodes de la délicatesse, la meilleure partie du bon traitement, c'est de chauffer si bien les gens que la sueur tombe du visage à grosses gouttes ; cependant si quelqu'un de la compagnie, n'étant pas accoutumé à cette torture-là, se hasarde seulement à entr'ouvrir la fenêtre, de peur d'étouffer, il entend aussitôt : « Fermez ! fermez ! » Si vous donnez pour réponse : « Mon Dieu, je n'en puis plus, je meurs de chaud, » on vous crie d'un ton plus fort et fièrement brusque : « Cherchez donc une autre hôtellerie. »

Guillaume. Avec tout cela, rien ne me paroît plus dangereux que ce grand nombre de personnes qui respirent la même vapeur, surtout lorsque le corps étant fatigué, on est obligé de manger là et d'y passer plusieurs heures. Je ne dis rien de cet encens d'ail qu'on y rend par le haut, de ce parfum mâle ou

femelle qu'on laisse aller par le bas, de ces haleines empuantissantes. De plus, il n'est pas qu'il n'y ait plusieurs de ces passagers qui ont des maladies cachées; or chaque maladie porte avec soi sa contagion. Il est certain que la plupart sont infectés de la gale d'Espagne ou de France, comme quelques-uns l'appellent, parce que cette gale est commune à toutes les nations. Je crois que ces invalides de Vénus ne sont pas moins contagieux que les ladres. Jugez à présent si on court moins de risque dans ces auberges que dans un lieu pestiféré.

BERTOLPHE. Ce sont des gens d'une forte et d'une robuste complexion, et loin que cela leur fasse peur, ils s'en moquent et n'y font pas la moindre attention.

GUILLAUME. Mais cependant leur force et leur courage mettent la vie et la santé des autres en danger.

BERTOLPHE. Quel remède à cela? Telle est leur coutume, et les braves gens, les esprits fermes et constants, n'aiment pas à changer d'usage; ils prennent toute innovation pour légèreté.

GUILLAUME. Il n'y a pas encore vingt-cinq ans que les thermes ou les bains publics se pratiquoient chez nous; rien n'étoit plus commun en Brabant. A présent ils sont éteints, ils sont tombés presque partout. Pourquoi? C'est que la maladie vénérienne nous a fort bien appris à nous en passer.

BERTOLPHE. Mais écoutez le reste de mon histoire. Ce Ganymède barbu fait une seconde visite, et, cette fois-là, c'est pour mettre la nappe. Il couvre les tables proportionnellement au nombre des convives. Mais, bon Dieu! comment les couvre-t-il? Ce n'est assurément pas avec la propreté, avec la magnificence de ces Milésiens outrément sensuels qui se préparoient un an à faire un festin! Le linge de notre étuve est d'une grosse toile de chanvre; vous croiriez qu'il a servi à des antennes de vaisseau. Chaque table est destinée pour huit personnes; il n'y en a jamais moins. Alors ceux qui connoissent la carte et les manières du pays se placent comme il leur plaît. Car, là, l'espèce triomphe en égalité d'individus; et la fortune y tenant l'orgueil sous les pieds, il n'y a nulle différence entre le pauvre et le riche, entre le maître et le valet.

GUILLAUME. C'est là cette ancienne et heureuse égalité que la tyrannie, la violence, l'ambition et l'intérêt ont bannie du monde. Je ne doute point que le législateur des chrétiens n'ait vécu de même avec ses disciples.

BERTOLPHE. Tout le monde étant assis, ce beau mignon de maître d'hôtel apparoît pour la troisième fois; et ayant passé toutes les compagnies en revue, on perd pour un moment l'honneur de sa présence. La quatrième apparition est pour distribuer à chacun une assiette de bois, une cuiller de même métal, une tasse de verre, et, enfin, du pain : tout cela se fait par intervalles; autant d'ustensiles, autant de voyages du Ganymède. Avoit-on une fois muni les convives de pain, chacun avoit tout le temps de le chapeler, de le gratter, de le nettoyer,

enfin de l'accommoder à son goût. On donnoit cela comme un amusement pendant que la cuisine s'apprêtoit; à quoi il ne se passoit guère moins d'une heure.

Guillaume. Et pendant ce temps-là aucun membre de ce corps bigarré ne crie : Faites-nous donc manger, si vous voulez; faut-il nous en tenir au pain sec?

Bertolphe. La hardiesse ne va pas jusque-là : du moins ceux qui connoissent l'air du bureau ne prendront jamais tant de liberté. Après cette longue pause, on apporte, enfin, de quoi boire. Quelle liqueur à votre avis? Il est vrai qu'elle a le nom et la couleur du vin : mais, Père éternel! est-ce là le fruit du bienfait de notre père Noë? Ce jus de vigne n'avoit pas la moindre force! il convenoit parfaitement aux sophistes; très-délié et encore plus âcre. Si quelqu'un de la salle chaude, étouffante, prie qu'on lui aille chercher d'autre vin, offrant même de le païer séparément, on ne dit rien d'abord, on laisse passer cela, mais néanmoins en vous regardant, comme si on vouloit vous dévisager. Si vous retournez à la charge, vous devez vous attendre à cette rude et fière réponse : « Vous êtes donc, à ce que je vois, bien dégoûté, mon bon monsieur! De tant de comtes et de marquis que j'ai bien voulu recevoir dans mon auberge, pas un ne s'est plaint de mon vin, et vous ne le trouvez pas bon! Mais, enfin, il ne faut point tant de façon, si la finesse de votre palais, si la friandise de votre gosier ne s'accommodent point de ma cave, cherchez fortune ailleurs. » Car les Allemands ne prennent pour des hommes que les nobles de leur nation; et c'est pourquoi ils font partout une grande parade de leurs armes. Nos convives sont donc déjà pourvus de pain et de vin : c'est toujours, en attendant mieux, pour faire taire leurs boyaux qui crient après la pâture; c'est de quoi étourdir la grosse faim. Ensuite viennent les plats en grande pompe. Le premier contient des morceaux de pain trempés dans du bouillon de viande; et, si c'est un jour maigre, dans du bouillon de légumes. A cela succède une autre soupe. Puis, de la viande récente ou de saline réchauffée. Après cela, des espèces de bouillies, ou, si vous voulez, des pois, des fèves, du riz, des choux au lard, etc. Enfin, le prélude qui dure plus que la pièce; cet accessoire, qui surpasse le principal, étant fini, on vous sert de la viande rôtie, ou du poisson bouilli : l'un et l'autre mets sont passablement bons; mais ces officiers de gueule sont fort épargnants sur le dernier article, et, par un effet de leur vigilance, ces plats font sur la table une station très-courte. Au reste, ces repas d'hospitalité vénale se font comme la comédie se joue sur le théâtre. Car, comme dans les pièces dramatiques il y a des entr'actes, des intermèdes et des chœurs, de même il sort de la cuisine allemande quantité d'entremets qui ne sont pas grand'chose. Mais ils ont soin que le dernier acte soit toujours le meilleur.

Guillaume. C'est en agir comme un digne favori des études, comme un

bon faiseur de pièces théâtrales; en un mot, c'est faire les règles de la bonne comédie.

BERTOLPHE. Autre circonstance remarquable! Il n'est permis à aucun convive de dire : « Otez-moi ce mets-là, personne n'en mange. » Ce seroit un attentat contre la patience, contre la gravité germanique. Non, il faut que le temps prescrit, fixé pour chaque partie du spectacle ou du repas soit rempli, et je crois, Dieu me pardonne, qu'ils mesurent ces espaces de durée avec des clepsydres ou des horloges d'eau. Enfin, le barbon tant de fois rebattu se remontre; quelquefois le maître du logis vient lui-même, qui, en parure et en ornements, ne le cède point à ses domestiques, nous demandant avec une simple et naïve humanité : « Eh bien, mes amis! comment vous en va? que dit le cœur? » A cet agréable signal, on apporte du vin un peu meilleur que le précédent. Or, vous saurez que les Allemands étant gens dévots de Bacchus, ces hôtes dont je vous parle estiment le plus ceux qui boivent le mieux. C'est un grand mérite chez la nation de réitérer souvent les rasades, et preuve de cela, c'est que dans les hôtelleries, le passager qui auroit plus avalé de verres lui seul que toute la compagnie ensemble ne payeroit pas un denier plus que les autres.

GUILLAUME. Bonne nation! dignes descendants de Noé!

BERTOLPHE. Dans le sérieux, et sans hyperbole, il est certain que souvent un convive dépensera en vin la moitié plus qu'il ne doit payer pour tout le repas.

Mais avant de finir, il faut encore que je vous régale d'un point ou d'une circonstance historique. Lorsqu'on a bu à l'allemande et que le vin commence à fumer dans la cervelle, c'est une chose incroyable que le bruit de voix et le joyeux tintamarre qui se fait dans cette chaude et suante assemblée. Il suffit de vous dire que c'est comme si une surdité s'étoit emparée de toute la chambre, et que, comme dit le proverbe, on n'y entendroit pas Dieu tonner. Il s'y mêle souvent de ces mauvais plaisants qui contrefont les fous, et quoique de toutes les espèces d'hommes il n'y en ait point à mon sens de plus haïssable que celle-là, vous ne sauriez croire néanmoins combien les Allemands y prennent de plaisir. On pourroit dire, en jeu de mots, que le vulgaire germanique est fou de cette folie-là. Ces fous donc, vendeurs de sagesse pourtant, chantent, causent, crient, dansent, s'entre-poussent, se culbutent. Enfin, ils font un si horrible fracas, qu'on croiroit que l'étuve va tomber, et qu'on se parle les uns aux autres comme si on étoit devenu sourd. Cependant nos bonnes gens ne croient pas qu'il y ait au monde un plaisir qui approche du leur. Fussiez-vous un Socrate, il faut paroître approbateur, vrai supplice pour un honnête homme. Ce qu'il y a de plus désagréable, c'est que, bon gré, mal gré, il faut indispensablement passer dans ce tumulte une bonne partie de la nuit.

GUILLAUME. Oh! je vous prie, mon ami, finissez promptement votre festin; car, franchement, sa longueur commence à m'ennuyer.

Bertolphe. Encore un mot d'audience, et je vous laisse en repos. Enfin, après qu'on a desservi le fromage, notez, par parenthèse, que le fromage, pour être excellent, doit être pourri, voire fourmiller de vers; après donc qu'on a ôté ce premier et dernier dessert, vient le Mercure à barbe neigée, tenant à la main comme un tranchoir de cuisine, sur lequel il fait avec de la craie quelques cercles et demi-cercles; il met sur la table cette pièce mystérieuse, et qui est comme une figure de grimoire : mais il vous met cela sans ouvrir la bouche, et affectant un visage morne, un air triste, une contenance sombre; enfin, vous le prendriez pour un autre Caron, ce sale, ce crasseux, ce renfrogné batelier du Styx. Ceux qui savent de quoi il s'agit sur ce cadran calculaire et arithmétique fouillent d'abord dans la poche et donnent de l'argent, et chacun apporte tour à tour son offrande; la cérémonie ne finit que quand le tranchoir est rempli. Ensuite, le vieux maître d'hôtel ayant remarqué ceux qui ont fourni leur contingent, il suppute la somme sans rien dire, et si le compte est juste, il fait signe de la tête qu'il est content.

Guillaume. Et si par hasard il trouvoit plus qu'il ne faut?

Bertolphe. Apparemment le bonhomme le rendroit, et la chose n'est pas sans exemple.

Guillaume. Personne ne crie-t-il contre le compte, se plaignant qu'il monte trop haut?

Bertolphe. Personne, à moins qu'il ne veuille faire une sottise, car il entendroit sur-le-champ : « Quelle sorte de visage est-ce là? Quoi, vous êtes assez ridicule pour ne vouloir pas payer comme les autres? »

Guillaume. Vous me parlez là d'un genre d'hommes qui, loin d'être nés pour la servitude, comme les Romains sous Tibère, ne connoissent ni la flatterie ni le déguisement.

Bertolphe. Si quelqu'un, fatigué du chemin, demande à passer de la table au lit, et à se coucher immédiatement après le repas : « Vous estes bien pressé, lui dit-on, ne sauriez-vous attendre les autres? Si faut-il bien pourtant que vous preniez patience. »

Guillaume. Suivant l'idée que vous me donnez de cette nation-là, je m'imagine être dans une ville de la république de Platon.

Bertolphe. La scène bachique finie, et quand il est temps que la paix du dieu du sommeil succède au tumulte et à la confusion du dieu du vin, alors on montre à chacun son nid. C'est un endroit qu'on peut vraiment, et à la lettre, appeler *cubiculum*, chambre à coucher, car il n'y a que des lits, rien qui soit d'un autre usage, rien qui puisse exciter la tentation du larcin.

Guillaume. Du moins la propreté règne dans ce dortoir?

Bertolphe. Sans doute, on dort aussi proprement qu'on mange. Vous vous souvenez du linge de table? Les draps ne sont pas moins fins; et pour comble

d'agrément, ils servent quelquefois sur un blanchissage de plus d'une demi-année.

Guillaume. Pendant ce temps-là, comment en use-t-on avec les chevaux, comment sont-ils traités!

Bertolphe. Avec le même ordre, la même discipline, la même régularité que les hommes.

Guillaume. Mais est-on reçu partout de même? toutes les hôtelleries d'Allemagne sont-elles sur le même pied?

Bertolphe. A prendre la chose à la rigueur, ce n'est pas partout de même ; il y a des endroits où l'on est reçu plus honnêtement, plus civilement, mais il y en a aussi où la réception est plus impolie, plus grossière, plus dure que je n'ai dit. En général, vous pouvez vous en tenir à ma peinture et à ma description.

Guillaume. Que diriez-vous à présent? M'écouteriez-vous avec plaisir si je vous contois comment les passagers sont traités dans cette province d'Italie qu'on appelle la Lombardie? comment aussi en Espagne, ensuite en Angleterre, et dans la province de Galles? Car les manières angloises sont moitié françoises, moitié allemandes, la nation britannique étant composée de ces deux peuples; quant aux Gallois, ils se vantent d'être les anciens et naturels habitants de l'île.

Bertolphe. Si vous voulez me faire connoître les coutumes, les manières, les usages de ces pays-là, je vous en aurai beaucoup d'obligation, et loin de vous dispenser de cette peine-là, je vous prie de vouloir bien la prendre, car je n'ai jamais voyagé dans les lieux que vous venez de nommer.

Guillaume. Ce ne sera pas pour à présent, car je n'ai pas le temps; le batelier m'a dit de ne pas venir plus tard qu'à trois heures, qu'autrement on pourroit bien partir sans moi. Cependant il a tout mon petit bagage dans son bateau. Une autre fois nous aurons la commodité de causer tout notre saoul.

Il est dommage qu'Érasme ne nous ait pas donné un second colloque sur ces auberges espagnoles, suisses, anglaises, etc., comme il avait écrit le premier sur les hôtelleries allemandes. Nous aurions eu ainsi, et peint des plus vives nuances, le tableau complet de l'*hospitalité vénale,* comme dit Érasme, dans tous les pays. La tâche lui a paru peut-être trop longue, ou bien peut-être a-t-il eu peur que le dégoût ne le prît trop vite en renouvelant trop souvent le récit de ces scènes si naturellement dégoûtantes; ce n'est pas en effet la connaissance de ces choses qui dut lui manquer. Touriste infatigable, il avait, en matière d'hôtelleries, une expérience cosmopolite; mais il était si las de vivre en auberge! Il devait craindre même d'en parler. C'est même par lassitude, par dégoût pour cette existence, qu'il se priva longtemps de visiter certains pays. Le pape Adrien l'invitait à venir en Italie : invitation pareille venue d'aussi haut

avait de quoi séduire Érasme; que répondit-il pourtant? Une lettre où l'ennui de vivre encore dans les hôtelleries l'emportait même sur son désir de voir Rome : « Y auroit-il sûreté pour moi, dit-il, de voyager à travers les neiges des Alpes, et les poêles, dont l'odeur me fait mourir, et les auberges sales et incommodes, et les vins piqués, dont le goût seul met en danger ma vie. »

Puisque Érasme se lassant des voyages, à cause des auberges, recule ainsi devant la tâche de conteur qu'il eût pu si bien remplir, nous la prendrons à sa place. En complétant ce que nous avons dit déjà, nous nous efforcerons, avec l'aide des meilleurs guides, de faire le plus exact tableau des hôtelleries anglaises, espagnoles, russes même et suisses. Ces auberges alpestres, qu'Érasme, il nous l'a dit tout à l'heure, a craint d'affronter, nous vous les décrirons les premières, avec le secours de l'excellent Mabillon. Sa description vient plus d'un siècle après Érasme, mais tout était si stationnaire, si immuable encore dans ces pays primitifs, que le pieux bénédictin ne dut pas les trouver différentes de ce qu'elles étaient au temps du sceptique voyageur. Son récit, daté de 1682, peut donc bien, pour nous, remplacer celui qu'Érasme aurait fait au XVIe siècle :

« Lorsqu'on arrive dans une auberge, l'hôte et l'hôtesse vous tendent la main, et vous assurent qu'il ne pouvait venir personne chez eux qui leur fût plus agréable.

» On entre ensuite dans la salle à manger, dans laquelle il y a une si grande quantité de mouches, à cause du poêle où elles se cachent en hiver, qu'il faut se défendre de leur importunité avec un petit balai.

» L'odeur d'un tabac très-violent n'est pas moins incommode... On vous sert plus souvent ce que vous ne voulez pas que ce que vous voulez : un pain désagréable, fait avec du levain de bière et assaisonné de fenouil, des viandes imprégnées de poivre, selon l'usage de la nation, ou d'autres épices de cette force. Chaque plat est soigneusement noté sur une table d'ardoise.

» La forme des lits est fort incommode pour des Français, car ils sont plus courts que le corps, et tellement chargés d'oreillers, qu'on y semble moins couché qu'assis. La matière n'en vaut pas mieux que la forme, parce qu'en été même, au lieu d'une légère couverture, vous êtes étouffé sous une pesante couette de plume.

» Du reste, tout y est propre et net; chaque salle à manger d'une auberge catholique a toujours un crucifix dans le lieu le plus élevé. Quand vous êtes disposé à partir, l'hôte apporte le tableau de votre dépense, écrit avec de la craie, et après avoir compté à demi-voix, il vous indique la somme, sur laquelle on ne peut élever impunément la moindre contestation, tant sont grandes la bonne foi et l'équité de cette nation.

» Au moment du départ, c'est une coutume de porter aux partants une santé pour l'amour de saint Jean. »

Nous ne contredirons que sur un point le bon Mabillon, c'est pour cette phrase par trop apologétique, ce nous semble, à propos de la probité des hôteliers helvétiens : « On ne peut pas élever impunément la moindre contestation, tant sont grandes la bonne foi et l'équité de cette nation. »

Pour que les aubergistes des Alpes méritassent un si formel éloge, il fallait qu'ils fussent bien différents de ce qu'ils sont maintenant pour la plupart, bien différents de ce que nous les avons trouvés nous-même. Pour justifier notre dire, si bien en opposition avec celui trop bienveillant de l'excellent moine, il nous suffirait de citer quelques faits qui nous sont personnels, et qui nous feraient voir écorchés au vif par ces mêmes gens dont les ancêtres l'avaient si bien traité; mais comme nous pouvons faire le procès sans nous constituer partie, nous préférons ne donner notre témoignage que comme conviction, et pour les détails et les preuves, nous en référer à quelque aventure qui nous soit étrangère. L'une des plus singulières en ce genre est celle-ci, que nous extrayons d'une revue anglaise, du mois de décembre 1836. Jamais peut-être l'inhospitalité helvétique n'a mieux été montrée avec toutes ses ressources larronnes et son avidité; l'aubergiste n'est pas positivement le voleur, mais il est le complice :

« A Hirschensprung, petit hameau qu'on trouve à quelques lieues de Sargans, en descendant la vallée du Rhin, du côté d'Attresten, l'unique auberge est un vieux chalet où viennent se réunir et boire quelques paysans d'Appenzell et de Saint-Gall, quelques ouvriers wirtembergeois qui se dirigent sur Neuchâtel, et les conducteurs de voitures qui se rendent à Coire ou se dirigent vers le lac de Constance. Malgré la misère du lieu, il y a un poêle, c'est-à-dire un édifice allemand, haut comme la salle, avec un enfoncement où les femmes se tapissent et se grillent pendant l'hiver, et des cordes disposées pour la dessiccation du linge autour de ce vaste monument. Deux ou trois chandelles de suif éclairaient trois tables de chêne massif, et une Thurgovienne au grand réseau de dentelle noire distribuait en riant le cidre aigre, le pain et le tabac enfermé dans de grosses boîtes de plomb aux assistants gravement accoudés. Leur attention était absorbée par la chanson d'un marchand d'œufs à moitié gris et de fort belle humeur. Près du poêle, on distinguait, dans la demi-teinte, un Anglais maigre et triste, enveloppé d'un grand manteau écossais, et évidemment fatigué de cette atmosphère infecte, où venaient se confondre toutes les saveurs de l'étable suisse et du poêle allemand. Un autre homme, appuyé sur la table la plus voisine de l'Anglais, arrêtait sur lui ce long regard à demi voilé sous la paupière, et qui semble guetter une proie. »

Voilà certes un tableau d'une très-curieuse réalité; c'est presque celui d'Érasme en raccourci, avec quelques détails de plus et quelques autres de moins. Le tabac et l'Anglais manquaient chez Érasme. Mais continuons, nous verrons

bientôt que le voleur absent aussi de l'hôtellerie décrite dans le spirituel dialogue ne fait pas défaut ici, et qu'il y trouve au moins un complice.

« Il y avait encore, à l'autre extrémité de la salle, deux paysans d'une physionomie caractérisée et singulière, l'un vêtu de velours brun usé, comme les paysans d'Italie, l'autre enveloppé d'un vieux carrick roussâtre et pelé, la face surmontée d'un chapeau pointu, le corps protégé par un long et vieux gilet rayé. Pendant que le vieux marchand d'œufs continuait sa psalmodie gutturale, et que l'Anglais engageait conversation avec son voisin, conducteur de char, qui devait le mener à Rorschach, sur le Boden-Lee, les deux hommes mal vêtus dont je parle plaçaient sur la table un de leurs chapeaux, détachaient les courroies de leurs ceintures de cuir, en faisaient jaillir plusieurs centaines de pièces d'argent, et se mettaient à compter les florins que la dernière foire leur avait valus. C'étaient des marchands de bœufs du Tessin ; leur commerce avait été bon ; le chapeau pointu se trouva rempli par douze cents florins, qu'ils partagèrent en présence de tous ceux qui étaient là, parlant haut et faisant leur évaluation et comptant leur argent sans crainte. La vivacité de leur accent, la mobilité de leurs traits, leur gaieté méridionale, la joie d'un gain considérable, et la pensée de leur retour à Bellinzona, où ils allaient rapporter cette richesse, contrastaient avec la tranquillité lourde des Suisses septentrionaux qui les entouraient et avec la misère du hameau et du logis.

» Cependant l'Anglais disait au conducteur de char, en allemand mêlé d'anglais et d'italien :

» — Six florins pour cette route, n'est-ce pas beaucoup?

» — Combien de florins dans la guinée? demandait encore l'Anglais embarrassé.

» — Deux florins, reprit le Suisse d'une voix accentuée. La guinée contient près de douze florins, mais le conducteur espérait que la confusion du mot deux et du mot douze (*swey* et *swielfe*) amènerait trente florins de plus dans ses filets.

» — Ainsi vous demandez trois guinées pour neuf lieues? c'est exorbitant.

» A ce moment l'aubergiste entra ; les paroles de l'Anglais le frappèrent, il ouvrit la bouche pour parler, mais un coup d'œil du conducteur la lui fit fermer aussitôt sans qu'il eût dit un mot. Un geste accompagnait ce coup d'œil. L'un voulait dire : Ne dis rien ; l'autre ajoutait : Il y aura cinq florins pour toi. Le conducteur, en effet, avait déployé sa main de manière à faire voir à celui qu'il faisait son complice ses cinq doigts largement ouverts.

» Le voiturin avait fait tout cela avec une assurance et l'autre avait compris avec une prestesse qui décelaient une longue habitude. C'est avec le même aplomb, qui tournait cette fois à l'ironie, que le conducteur ajouta, s'adressant toujours à l'Anglais :

» — Je vous rendrai neuf kreutzers.

» Et l'hôte, comme pour se donner la même assurance dans sa complicité, ajoutait aussi naïvement qu'il pouvait : — Neuf kreutzers, ce serait le compte.

» Les trois guinées de l'Anglais retentissaient déjà sur la table, et déjà aussi le Suisse tirait de son gousset pelé sa misérable petite pièce mal argentée, lorsque le marchand de bœufs du Tessin se leva et dit à l'Anglais avec un mélange de vivacité italienne et de bonhomie suisse :

» — *Per Dio!* voulez-vous des florins pour vos guinées, le compte sera facile : attendez, attendez.

» Et le marchand de bœufs, sans engager la moindre discussion avec le conducteur son compatriote, jeta trente-six florins sur la table de chêne, ramassa les trois guinées, fit apporter du vin blanc de *Margrave* (*Margrafer's weine*), et le but à la santé de l'Anglais, auquel il venait de rendre trente florins. Le conducteur prit ses six florins, mangea son fromage, et ne parut point troublé. L'aubergiste sifflait tranquillement dans l'enfoncement du poêle tout en bourrant sa pipe. »

Maintenant si l'on vient encore, se faisant fort du témoignage suranné de Mabillon, vous vanter trop haut la loyauté des hôteliers de l'Appenzell ou du reste de la Suisse, contentez-vous de répliquer à l'éloge par ce récit.

S'il fallait d'autres pièces de conviction encore, on en trouverait sans peine dans les relations des touristes anglais, ceux de tous les voyageurs en Suisse qui ont certainement le plus souffert des exactions inhospitalières des aubergistes. Il en est un qui a fait, à ce point de vue, une étude complète de leur caractère, déduisant les causes pour ainsi dire nécessaires de leur perversion. C'est dans le *Monthly Magazine* de septembre 1835 que son esquisse a paru. Nous en extrairons quelques passages :

« Qu'un voyageur s'engage dans les petits chemins, dans les sentiers inexplorés, s'il tient à connaître la Suisse. Qu'il entre dans les auberges misérables des bords du Rhin, sous les huttes des Grisons et dans les chalets d'Euslibuch, qu'il contrarie toutes les indications des voyageurs qui l'ont précédé, qu'il dérange tous les jalons plantés par eux. Voilà le seul moyen d'étudier le pays, autrement il remportera la plus fausse idée des habitants et de leurs mœurs. Les aubergistes, les conducteurs, les bateliers, représenteront à ses yeux le caractère suisse, trois classes d'hommes parmi lesquelles l'honnêteté se rencontre sans doute encore, mais pour lesquelles les occasions de pécher sont fréquentes, et qui sont bien loin de résister toujours à la tentation si souvent offerte. Le contact des étrangers, leur passage rapide et constant, ont d'ailleurs effacé sur les routes les plus suivies les traits distinctifs de la vieille nationalité.

» Cette moisson annuelle, cette coupe réglée de voyageurs, cette exploitation des bourses étrangères, ce grand appât monté à l'amour du gain, n'agissent point sur un peuple sans le modifier. La Suisse est couverte, pendant trois

mois, de visiteurs qui lui paient tribut. Elle les regarde comme son butin, et cette idée n'a pas laissé que d'altérer un peu, sur les grandes lignes, la cordialité et la loyauté d'autrefois.

» Les Anglais contribuent particulièrement à augmenter ce genre de démoralisation, qui (selon quelques personnes) menace d'envahir la Suisse entière. L'exigence anglaise, les mille raffinements et les soins nombreux auxquels le confort accoutume nos gens de bon ton et nos dandys, ont tout à fait désorienté les calmes et graves habitudes des Suisses. Forcés d'obéir à leurs hôtes, de se déplacer à chaque moment, d'aller chercher de l'eau chaude à tous les quarts d'heure, ils ont pris le parti de subir tant de contrainte avec patience, mais de la transformer en argent et de la porter sur la carte. »

Les Allemands sont moins âpres au gain; l'habitude de voir des voyageurs ne leur a pas appris l'avidité. Il est vrai qu'ils ignorent tout à fait la manière d'attirer la clientèle touriste. Ils ne savent rien des secrets du confortable. Ils en sont encore à ne mettre qu'un drap dans un lit, et à couvrir à cru leur voyageur avec un édredon.

« Je passai ma dernière nuit en Bavière, à l'hôtel des *Trois Mores*, dit, dans ses *Nouveaux souvenirs d'Allemagne,* M. de Reiffemberg. J'en dirais du bien si je pouvais m'accoutumer à ces lits étroits munis d'un seul drap... et où l'on vous recouvre à cru, même au milieu des ardeurs de l'été, d'un édredon banal, chose à la fois incommode et malpropre. Quant aux rideaux du lit, c'est une superfluité que les souverains mêmes ne se permettent pas dans la meilleure partie de l'Allemagne. »

Si les auberges sont ainsi dénuées, les tavernes, en revanche, sont l'abondance même; toujours foule nouvelle, toujours bière coulant à flots.

Quand tout se ferme, la taverne reste ouverte. A Munich, on ne voit plus personne dans les rues à neuf heures et demie, les spectacles eux-mêmes sont terminés, mais il y a encore foule au cabaret. On peut y festoyer jusqu'à onze heures, et il faut voir comme les bons Bavarois usent de la permission.

» Un des plaisirs de la bourgeoisie, dit encore M. de Reiffemberg, est la fréquentation des celliers à bière. On nomme ainsi des guinguettes où se rendent le plus d'honnêtes gens et les personnes les plus graves. On vous y sert de la bière simple ou de la bière double appelée *bock,* boisson réellement très-confortable, et avec le cruchon qui la contient on ne manque jamais de vous apporter du pain. Le pain est l'accompagnement obligé de la bière bavaroise.

» Une de ces tavernes les plus connues était le *Knorr Keller.*

» Elle est située sur une colline d'où l'on découvre toute la ville, et couronnée d'un pavillon dans lequel M. Knorr a eu l'heureuse idée d'établir une chambre obscure, où tout ce qui se passe à quatre lieues à la ronde vient se refléter avec une perfide fidélité.

» Il est curieux de remarquer les mouvements que se donnent quantité d'individus qui ne pensent pas être observés et qui se livrent avec sécurité aux occupations les moins faites pour être données en spectacle, etc. »

Suit le portrait de M. Knorr, brave homme ayant l'obésité et la bonhomie allemandes; un vrai bourgeois bavarois enfin, rond comme une boule, mais pourtant poli. Son urbanité pour les dames va jusqu'à l'idylle. A chacune il offre un bouquet à l'entrée.

Les salles de son cellier (*Keller*) sont immenses. On y boit et l'on y mange pêle-mêle au milieu des barils; quand la foule est trop grande, c'est ceux-ci qu'on déloge pour faire place. Quand Thorswalden vint à Munich, on fit aussi cave nette, afin de recevoir à l'aise les trois cents convives du banquet donné au grand sculpteur, le Canova du Nord.

Chaque dimanche Knorr reçoit chez lui, dans ses salles ou dans ses jardins, cinq mille personnes au moins. Or, admettez pour chacun trois cruchons de bière, et vous aurez un bénéfice net de 15,000 kreutzers, c'est-à-dire 250 florins; mais comme tout Bavarois en boit bien six fois autant, il faut, dans notre calcul, sextupler la somme du profit.

Knorr était brasseur avant d'être tavernier, et il possédait un million de fortune. Il y avait de cela douze ans en 1843, époque où M. de Reiffemberg visita son cellier. Il avait déjà doublé son million.

C'est surtout dans les villes d'universités que les *Keller* sont d'un bon rapport; ils ne désemplissent pas d'étudiants. A Heidelberg, à Iéna, à Leipzig, la fortune de tout tavernier est certaine; s'il peut, pendant dix ans, s'accoutumer au plus effrayant tintamarre de verres brisés, de cruchons cassés, de chansons hurlées, et à l'infecte atmosphère du tabac fumé jour et nuit, il est sûr de se retirer riche.

Nous vous parlerons plus loin des tabagies de Leipzig, où nous voulons vous faire voir en un faisceau les souvenirs réunis de Luther, de Gœthe et de Faust, mais dès à présent nous voulons vous mener à celles d'Iéna. Nous aurions désiré qu'ici encore M. de Reiffemberg nous servît de guide, mais puisque à sa place nous trouvons lord John Russel, qui, par un *Curieux voyage en Allemagne*, préludait assez peu gravement aux graves fonctions de ministre, le spirituel polygraphe belge nous permettra de ne pas le regretter lui-même.

C'est après nous avoir fait connaître longuement les mœurs familières aux *Buschenschaft*, associations des étudiants allemands, que le noble touriste nous fait pénétrer avec lui jusque dans les tabagies où chaque Buschen, dieu de la joie, s'agite dans sa fumée comme Jupiter dans son nuage.

John Russel nous donne d'abord la chanson des Buschen, odes enthousiastes en l'honneur de la joie, ironiques satires contre ceux qui ne sont pas Buschen et qu'on flétrit du nom de Philistins :

« Buvons à la ronde, frères! et vive à jamais Iéna! Partout le désir d'être libre se fait sentir autour de nous; les Philistins brûlent de faire partie de notre corps, car les Buschen sont libres... *Houzza!*

» Buvons donc à la ronde, et vive à jamais notre pays! soyons toujours purs et fidèles, comme l'ont été nos pères, et n'oublions pas non plus ce que nous devons à la postérité. Oui, les Buschen sont libres... *Houzza!*

» Buvons donc, Buschen, buvons à la santé de notre prince! Il a juré de maintenir nos droits et nos priviléges; notre amour est à lui tant qu'une goutte de sang coulera dans nos veines. Oui, les Buschen sont libres... *Houzza!*

» Buvons à la santé des dames! S'il en est un qui ose outrager ce sexe, il n'est pas pour lui de place parmi les amis et les hommes libres. Oui, les Buschen sont libres... *Houzza!*

» Buvons aussi à la santé de l'homme courageux; l'amour, les chansons et le vin sont les preuves de sa force : celui qui ne les connaît pas est digne de pitié, mais les Buschen sont libres.... etc. »

Souvent les chants des Buschen n'ont pas cette portée démocratique. La seule liberté qu'ils demandent est celle qu'on trouve dans le vin, et alors, comme dit fort spirituellement John Roussel : « Je ne sache que la loi de Mahomet qui pût en être offensée. »

« Que le temps vienne, qu'il vienne comme il pourra, que les empires s'élèvent et tombent, que la fortune tourne sur sa roue, et gouverne à son gré la terre, nous placerons notre couronne sur le front brillant de Bacchus; la gaieté sera la reine et le Rhin leur capitale.

» Sur la grosse tonne d'Heidelberg siégera notre conseil d'État; voici notre Johannisberg, où notre sénat discutera; notre cabinet ira régner au milieu des vins de la Bourgogne, et nos lords et nos fidèles communes s'assembleront en Champagne. »

Vienne maintenant la description du lieu où se font ces orgies, où se chantent ces chansons, et pour nous le tableau sera complet. Voici cette description, toujours de la main de lord John Russel, et d'après ce qu'il vit à Iéna.

« Entrez, dit-il, dans l'auberge qui est située vis-à-vis de la place du Marché, et qui est sans contredit la première de la ville, vous n'apercevez qu'un nuage épais de fumée qui vous dérobe la vue de tous les objets. Du sein de ce nuage s'échappe, vous ne savez comment, une sombre lueur, et vous n'entendez autour de vous qu'éclats de joie et chants de débauche. A mesure que l'œil s'accoutume à cette atmosphère, des visages humains semblent se dessiner, mais obscurément encore, à travers le nuage à demi éclairé. Des pots d'étain commencent à briller à côté des personnages. Enfin, comme la fumée qui sort de la fiole et prend par degrés la forme de notre ami Asmodée, l'homme et son pot de bière se dégagent et prennent une forme décidée.

» Vous pouvez alors avancer, mais en tâtonnant, entre deux longues tables qui semblent être sorties de terre comme par enchantement. Lorsque vous arrivez au bout de la table à côté du grand poêle, vous avez devant vous le paradis de Buschen, auquel il ne manque plus que ses houris. Chaque Buschen, coiffé de sa toque, un pot de bière à la main, une pipe ou un cigare à la bouche, et une chanson sur les lèvres, ne doute pas que lui et ses compagnons ne croissent pour la régénération de l'Europe, qu'ils ne soient les véritables représentants du courage et de l'indépendance du caractère germanique, et les seuls vrais modèles d'une jeunesse généreuse et libre. La main sur leur pot de bière, ils font serment de délivrer l'Allemagne, ils prennent une seconde pipe, allument un second cigare, et jurent que la sainte-alliance est une chose fort incommode. »

Ceci, on le devine, était écrit en 1824, et rien n'a changé pour les Buschen, seulement ce n'est plus à la sainte-alliance que s'adresse leur haine; elle ne manque pas pour cela d'aliments.

Auprès de la taverne, toujours si florissante en Allemagne, l'hôtellerie continue à être misérable : ainsi, à Munich, les auberges sont d'un dénûment tout à fait primitif. On n'y trouve qu'un avantage, c'est d'y vivre économiquement. On voudrait faire de la dépense qu'on ne le pourrait pas. « Si je rends hommage aux guinguettes, dit M. de Reiffemberg, je ne suis pas aussi content des hôtels. » Il n'en trouva qu'un seul dont le confortable fût à peu près suffisant, c'est celui de la *Cour de Bavière*. Mais pour le monter tel qu'il était, il avait fallu les efforts et les fonds d'une compagnie d'actionnaires.

Dans les villages, les auberges valent moins encore, mais au moins sont-elles franchement, rustiquement misérables, et présentent-elles d'ailleurs le tableau de mœurs fort curieuses à étudier.

« Les auberges de villages, dit M. de Reiffemberg, ont un aspect qui leur est propre. La salle commune est longue et basse, une étuve immense est la pièce principale. Le plafond, tout de bois, est noirci par la fumée et par le temps. On dit en Flandres, pour une promesse en l'air : *Écrivez cela au plafond.* Ce proverbe vient sans doute d'un usage observé également dans ces cantons, où l'on écrit à la craie, sur les solives qui soutiennent l'étage, les comptes arriérés des rouliers et des autres chalands. »

Ne se croirait-on pas encore au temps d'Érasme, et qu'on va dresser la table pour la compagnie qu'il nous a décrite, et que lui-même, le repas fait, va se blottir dans un coin de l'étuve pour mieux observer? Tout est immuable dans ces pays-là. Les maisons aujourd'hui sont ce qu'elles étaient il y a deux siècles. Depuis le XVIe siècle, il en est dont on n'a pas reblanchi les murs. C'est si vrai, qu'en 1825 on trouva dans une chaumière du Tyrol, appendue à la même place où on l'avait clouée il y a deux cent cinquante ans, une gravure représentant l'assassinat du duc de Guise à Blois.

C'est pour de pareilles contrées qu'en racontant ce qui était, il se trouve qu'on décrit encore ce qui est aujourd'hui : les deux âges se complètent. Le présent ici est toujours un peu le passé ; nous croyons donc avoir bien fait en nous complaisant dans cette longue halte. Faute de renseignements sur ce qui était autrefois, nous avons dit ce qui est aujourd'hui, et c'était, je crois, la même chose pour la vérité du tableau. Nous terminerons par deux épisodes qui appartiennent plus directement aux choses de jadis, et qui n'en compléteront pas moins le tableau anticipé que nous avons fait de celles du présent.

Le premier de ces deux épisodes est le voyage d'Albert Durer dans les Pays-Bas, de 1520 à 1521 ; le journal en existe écrit par l'illustre peintre lui-même. Il en a été donné une version fort exacte dans le tome Ier du *Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire.* C'est d'après elle que nous ferons ici nos citations :

Albert Durer loge moins souvent à l'auberge que chez des personnes amies, ou auxquelles il a été recommandé. L'hospitalité qu'on lui donne est donc à peu près gratuite ; il ne lui en coûte qu'un pourboire, qu'il paie même plus souvent en gravures qu'en argent, ce qui fait grand honneur aux valets allemands. Se trouver satisfait d'un pareil salaire, et ne pas dire, comme l'ignorant de la Fontaine :

.... Le moindre ducaton
Ferait bien mieux mon affaire,

voilà qui sent le valet presque lettré. On n'en ferait pas tant chez nous.

« J'ai, dit Durer, donné à Jean, le valet du beau-frère de Jobst, une *Passion* sur cuivre. » Une autre fois, c'est d'une *Némésis* qu'il fait cadeau à un autre valet amateur.

Il lui arrive aussi, quand par hasard il loge en auberge, de payer en pareille monnaie la dépense qu'il a faite. Il crayonne le portrait de l'hôte ou de l'hôtesse, et on lui donne quittance.

« A Bruxelles... j'ai dessiné pendant la nuit, à la lumière, maître Conrad, qui a été mon hôte ; j'ai aussi dessiné au crayon, dans le même temps, le fils du docteur Lampartes et mon hôtesse. »

Les hôtes pourtant ne sont pas tous aussi accommodants, et quelques-uns préfèrent l'argent comptant à cette monnaie en peinture ; l'aubergiste chez qui Durer logea à Anvers était de ceux-là.

« Le jeudi après l'Assomption 1520, dit le peintre voyageur, je suis rentré dans la maison de Jobst Planckfels, et j'ai mangé quatre fois avec lui ; ma femme a mangé avec lui deux fois ; j'ai changé un florin pour nourriture, de plus une couronne. Pendant les sept semaines de mon voyage, ma femme et ma servante ont dépensé sept couronnes ; elles ont acheté divers objets pour une valeur de quatre florins. J'ai dépensé quatre stubers avec les camarades, j'ai mangé six

fois avec Tomassin. Le jour de Saint-Martin, on a coupé la bourse à ma femme dans l'église Notre-Dame, il y avait deux florins dedans; quelques clefs s'y trouvaient également. *Item*, le soir de Sainte-Catherine, j'ai donné un à-compte de dix couronnes d'or à mon hôte Jobst Planckfels; j'ai mangé deux fois avec le Portugais. Rodrigo m'a fait présent de six noix indiennes. J'ai donné deux stubers de pourboire à son garçon. » Ces détails-là, tout insignifiants qu'ils paraissent, en apprennent beaucoup sur la vie privée à cette époque-là, sur les mœurs du temps, assez vagabondes et assez larronnes. On coupe les bourses à l'église, et Albert Durer ne dédaigne pas d'aller au cabaret pour y dépenser quatre stubers avec les camarades. Il y fait souvent de plus grands régals. A Malines, il trouve un peintre qui est en même temps hôtelier, et, pour se conduire en bon confrère, il fait là plus grande dépense qu'ailleurs. « J'ai logé, dit-il, à l'hôtel de la *Tête d'or,* chez maître Henri le peintre. Les peintres et les sculpteurs m'ont invité dans mon auberge, et m'ont fait de grands honneurs dans leur assemblée. » Cet usage de festoyer un confrère se renouvelle pour célébrer la bienvenue de Durer partout où il passe; à Gand, on lui fait même plus grande chère encore : « Le doyen des peintres est venu chez moi, dit-il, et avec lui, les peintres les plus distingués; ils me firent beaucoup d'honneur et soupèrent avec moi. Mercredi matin, les peintres m'ont conduit sur la tour Saint-Jean; là, j'ai dominé la vaste et merveilleuse ville, dans laquelle j'ai été reçu comme un grand artiste. Après j'ai vu le tableau de Johannes : c'est un ouvrage admirable qui montre un grand génie, particulièrement Ève, Marie et Dieu le Père, qui sont très bons. J'ai vu ensuite les lions vivants, j'en ai dessiné un au crayon. J'ai vu aussi, sur le pont où l'on décapite, les deux simulacres d'honneur qui furent élevés en mémoire d'un fils qui y décapita son père. Gand est agréable, c'est une ville curieuse; quatre grandes rivières la traversent. J'ai donné pour boire, aux sacristains et aux valets des lions, trois stubers. J'ai encore vu à Gand bien des choses singulières. Les peintres et leur doyen ne m'ont pas quitté, ils ont déjeuné et soupé avec moi, ont tout payé, et ont été très affables. J'ai donné en partant cinq stubers de pourboire dans mon hôtel. »

Nous pourrions faire encore plus d'une citation de ce voyage de Durer, parler de ses relations avec Érasme, des présents de bonne amitié qu'ils échangèrent, des portraits que Durer crayonna à la ressemblance du fin et spirituel savant, etc.; nous pourrions aussi donner comme hors-d'œuvre la chaude et mystique apostrophe que notre peintre adresse à Luther, mais nous en avons déjà tant dit sur ce grand réformateur, que s'il nous était encore permis de parler de lui, ce devrait être seulement à propos des anniversaires qu'on célèbre encore en son honneur dans les cabarets allemands, aussi bien et plus dévotement peut-être que dans les temples luthériens. Nous essayerons encore cette esquisse, et ce sera notre irrévocable adieu aux cabarets d'outre-Rhin.

On saura d'abord que la grande place de Leipzig forme un immense parallélogramme ainsi disposé. D'un côté l'énorme hôtel de ville avec sa grosse tour, dont les exécutions des criminels ensanglantent trop souvent la base; des autres côtés, un triple rang de hautes maisons, dont le rez-de-chaussée et les étages supérieurs sont habités par des marchands ou des commissionnaires, tandis que les caves sont envahies par des cabarets et des restaurants.

On y vend de la bière, du vin, des liqueurs de toutes sortes, de la charcuterie, et leur clientèle ordinaire se compose de petits boutiquiers, de commis marchands, de juifs, et surtout d'étudiants. L'éternel va-et-vient dont les tavernes sont le centre forme le tableau le plus animé. A l'entrée, tous ces visitants sont mornes, la brume de l'atmosphère a jeté sur leur face je ne sais quel triste voile; mais à la sortie, ils ont une tout autre figure, vive, riante, colorée enfin de toutes les teintes dont on peut s'enluminer au cabaret.

De tous leurs hôtes, après Luther, Hoffmann et Gœthe ont été les plus illustres.

Laissons d'abord parler Hoffmann : « La vie, dit-il, serait fort agréable et peu coûteuse à Leipzig, sans une disposition fatale qui me coûte bien des florins. Sur le marché et dans le *Peterstrass,* se trouvent la *Cave italienne,* celles de *Rossi,* de *Triober* et de *Mainoni,* Le pavé, usé par les habitués qui s'y rendent, décline tellement en pente jusqu'aux degrés de la cave, qu'involontairement, presque sans le savoir, on est entraîné jusqu'en bas. Dès qu'on y est, on se trouve dans une assez jolie salle, bien meublée et fort agréable à voir : mais la maudite température souterraine dessèche tellement le gosier qu'il faut sans cesse l'humecter, ce qui coûte horriblement de temps et d'argent. »

C'est surtout le 19 mai, jour anniversaire des prédications de Luther à Leipzig, que les libations sont copieuses, et quand une fois par siècle cet anniversaire devient une centenaire, c'est beaucoup mieux encore. Le 19 mai 1839 fut une de ces fêtes séculaires : c'était la troisième depuis Luther.

Les caves, d'ordinaire, sont fort mal éclairées à l'entrée, ce jour-là elles étaient resplendissantes. Des transparents avec devises, des allégories, des guirlandes de fleurs, tout annonçait qu'on fêtait le dieu de l'endroit, dieu terrible et joyeux tout ensemble, dieu porte-foudre et dieu buveur, Jupiter et Bacchus à la fois, mais qu'on dépouillait de ses premières attributions pour ne lui laisser que les autres. Sa face rubiconde étincelait vermeille et riante à tous les coins sous la fumée des lampions, et entourée d'une guirlande de devises épicuriennes. Tout ce que Luther lança d'aphorismes joyeux se lisait là en pleine lumière.

« L'ivresse nous rapproche de la Divinité; celui qui n'aime ni les femmes, ni le vin, ni la musique, sera fou toute sa vie. »

C'était là le plus brillant, le mieux en saillie de tous ces aphorismes du bachique apôtre. Il avait des disciples, ce jour-là, en nombre innombrable et

d'une soif intarissable. Les flammes du punch ruisselaient partout, embrasant la lourde atmosphère. Au milieu de la salle, des jeunes filles échevelées comme des bacchantes, et surtout ivres comme elles, chantaient les ballades lascives, et quand la salle était pleine à en suffoquer, des escouades d'étudiants allumaient leurs torches aux feux du punch, sortaient de la taverne, et s'en allaient par les rues, chantant pour refrain de leurs chœurs avinés l'éternel *gaudeamus igitur, dum juvenes sumus.*

Une des caves se distinguait des autres par un transparent singulier, en ce que l'image de Luther ne s'y voyait pas seule; des scènes de Faust s'y voyaient représentées. Pourquoi ce souvenir de Gœthe mêlé à celui du grand apôtre? C'est que dans cette cave de l'*Auerbach Keller* Gœthe était venu plus d'une fois, c'était son cabaret de prédilection. Quand il était simple étudiant à l'université de Leipzig, il ne fréquentait pas d'autres tavernes. C'est là que, charbonnant sur les murs tachés de vin des vers d'un jet aussi facile que le flot qui coule de la tonne défoncée, il préludait à ses grandes œuvres.

Il composa à l'*Auerbach Keller* plus d'une scène du *Faust*, et c'est là aussi qu'il écrivit cette étrange ballade de la *Puce* transformée en ministre, pendant que le chœur répète en pizziccato :

Wie kuicken und ersticken
Doch gleich wenn einer stichs.

« Nous écrasons et nous étouffons tous ceux qui nous piquent. »

Gœthe quitta de bonne heure les hantises du cabaret. Il était devenu trop vite un grand fonctionnaire pour pouvoir sans vergogne leur rester fidèle. Mais il n'eut pas la même inconstance pour le vin du Rhin. Tout le monde savait son goût pour la vive liqueur, et les patriciens de Brême savaient bien qu'ils chatouillaient délicatement la fibre du fin buveur quand ils lui envoyaient tous les ans, pour sa fête, deux bouteilles tirées de ces divines caves de Roleinwein, où se conserve encore du Johannisberg de la récolte de 1625. On désobéissait, pour Gœthe, à la loi nationale, qui donne aux seuls citoyens de la république brémoise la faculté d'acheter de ce vin.

A cause de Gœthe, cet autre dieu allemand, l'*Auerbach Keller* est le but d'un pèlerinage pour les poëtes de toutes nations. Blumembach, Schiller, Oken, Tieck, les deux Schlegel, Coleridge, l'ont fait. Enfin il n'est personne d'un peu lettré qui, se trouvant à Leipzig, ne croie devoir rendre cet hommage à Gœthe. Ceux dont l'admiration est pratique et positive se grisent largement ce jour-là à la table où la tradition dit que Gœthe, buvant fort, écrivit la fameuse scène des étudiants; ceux qui n'ont qu'une admiration platonique se contentent de lire cette scène, qui là se trouve illustrée par les peintures murales dont les sujets sont tous extraits du *Faust*. Pour nous, qui ne sommes pas à l'*Auerbach*

Keller, mais qui tenons le précieux livre, nous nous dédommagerons en le relisant et en vous faisant relire à vous-mêmes la célèbre et fantastique scène. Elle sera d'autant mieux à sa place qu'elle se passe, on le sait, à l'*Auerbach Keller* même. Nous empruntons la traduction de M. Gérard de Nerval, charmante et exacte.

CAVE D'AUERBACH A LEIPZIG.

ÉCOT DE JOYEUX COMPAGNONS.

FROSCH. Personne ne boit! personne ne rit! Je vais vous apprendre à faire la mine! Vous voilà aujourd'hui à fumer comme la paille mouillée, vous qui petillez ordinairement comme un beau feu de joie.

BRANDER. C'est toi qui en es cause, tu ne mets rien sur le tapis, pas une grosse bêtise, pas une petite saleté.

FROSCH *lui verse un verre de vin sur la tête*. En voici des deux à la fois.

BRANDER. Double cochon!

FROSCH. Vous le voyez, j'en conviens.

SIEBEL. A la porte ceux qui se fâchent! Qu'on chante à la ronde, à gorge déployée! qu'on boive et qu'on crie : Ohé! holà! oh!

ALTMAYER. Ah! Dieu! je suis perdu! Apportez du coton, le drôle me rompt les oreilles.

SIEBEL. Quand la voûte résonne, on peut juger du volume de la basse.

FROSCH. C'est juste. A la porte ceux qui prendraient mal! Ah! tara la la da!

ALTMAYER. Ah! tara la la da!

FROSCH. Les gosiers sont en voix. (*Il chante.*)

Le très saint Empire romain
Comment peut-il durer encore?

BRANDER. Une sotte chanson! Fi! une chanson politique! une triste chanson! Remerciez Dieu chaque matin de n'avoir rien à démêler avec l'Empire romain.

FROSCH, *chantant* :

Lève-toi vite, et va, beau rossignol,
Dix mille fois saluer ma maîtresse.

SIEBEL. Point de salut à ma maîtresse, je n'en veux rien entendre.

FROSCH. A ma maîtresse, salut et baiser! Ce n'est pas toi qui m'en empêcheras. (*Il chante.*)

Tire les verrous, il est nuit;
Tire les verrous, l'amant veille:
Il est tard, tire-les sans bruit.

SIEBEL. Oui, chante, chante, loue-la bien, vante-la bien : j'aurai aussi mon tour de rire, elle m'a lâché, elle t'en fera autant. Qu'on lui donne un kobold

pour galant, et il pourra badiner avec elle sur le premier carrefour venu. Un vieux bouc qui revient de Blocskberg peut en passant au galop lui souhaiter une bonne nuit, mais un garçon de chair et d'os est beaucoup trop bon pour une fille de cette espèce. Je ne lui veux point d'autre salut que de lui voir ses vitres cassées.

BRANDER *frappant sur la table.* Paix là, paix là, écoutez-moi! Vous avouerez, messieurs, que je sais vivre; il y a des amoureux ici, et je dois, d'après les usages, leur donner, pour la bonne nuit, tout ce qu'il y a de mieux. Attention! une chanson de la nouvelle facture, et répétez bien fort la ronde avec moi (*il chante*) :

Certain rat, dans une cuisine,
Avait pris place, et le frater
S'y traita si bien, que sa mine
Eût fait envie au gros Luther.
Mais un beau jour, le pauvre diable,
Empoisonné, sauta dehors,
Aussi triste, aussi misérable,
Que s'il avait l'amour au corps.

CHOEUR.

Que s'il avait l'amour au corps!

BRANDER.

Il courait devant et derrière,
Il grattait, reniflait, mordait,
Parcourait la maison entière,
Où de douleur il se tordait;
Au point qu'à le voir en délire
Perdre ses cris et ses efforts,
Les mauvais plaisants pouvaient dire :
Hélas! il a l'amour au corps?

CHOEUR.

Hélas! il a l'amour au corps!

BRANDER.

Dans le fourneau, le pauvre sire
Crut enfin se cacher très-bien;
Mais il s'y trompait, et le pire
C'est qu'il y creva comme un chien.
La servante, méchante fille,
De son malheur rit bien alors :
Ah! disait-elle, comme il grille!
Il a vraiment l'amour au corps!

CHOEUR.

Il a vraiment l'amour au corps!

SIEBEL. Comme ces plats coquins se réjouissent, c'est un beau chef-d'œuvre à citer que l'empoisonnement d'un pauvre rat!

BRANDER. Tu prends le parti de tes semblables.

ALTMAYER. Le voilà bien, avec son gros ventre et sa tête pelée, comme son malheur le rend tendre ; dans ce rat qui crève, il voit son portrait tout craché. »

Au milieu de cette scène, où se peignent si bien les mœurs des Allemands en gaieté, où retentit avec tout son bruit leur gros rire, avec toute sa trivialité leur façon de plaisanter lourde et obscène, on voit arriver Méphistophélès et Faust.

Du seuil, Méphistophélès juge le tableau qui s'offre à lui, et avant de faire un pas de plus pour entrer dans la taverne, il parle ainsi à Faust :

« Je dois avant tout t'introduire dans une société joyeuse, afin que tu voies comme on peut aisément mener la vie. Chaque jour est ici pour le peuple une fête nouvelle ; avec peu d'esprit et beaucoup de laisser-aller, chacun d'eux tourne dans son cercle étroit de plaisirs comme un jeune chat jouant avec sa queue ; tant qu'ils ne se plaignent pas d'un mal de tête, et que l'hôte veut bien leur faire crédit, ils sont contents et sans soucis. »

C'est peut-être ce qui a été dit de plus juste sur la vie de cabaret, existence de désœuvrement ruineux où l'on s'initie à tous les vices, où l'on désapprend l'honnêteté et le travail, où le vin qu'on boit pour se désaltérer vous embrase d'une soif nouvelle, où l'on devient insatiable des plaisirs en s'en rassasiant toujours.

Faust ne connaît point encore cette vie, mais, en bon Allemand qu'il est, il pourrait y trouver des délices ; Méphistophélès le craint, et comme il rêve pour lui d'autres tentations autrement dangereuses, il ne veut lui faire connaître les orgies du cabaret que pour l'en dégoûter aussitôt. Voilà pourquoi il descend avec lui dans la taverne, voilà pourquoi, s'attablant avec les écoliers, il est le premier à les provoquer à boire. Faust les verra s'enivrer et prendra cette ivresse en horreur ; celle de l'amour, dont Méphistophélès veut faire sa seule passion, n'aura donc ainsi que plus de charme pour lui. Mais le vin de l'hôte ne suffisant pas pour griser ces durs ivrognes : « Allons, vite en perce le vin de l'enfer, » se dit tout bas Méphistophélès, et, après avoir chanté sa fameuse chanson de la *Puce*, dont nous citions deux vers tout à l'heure, pendant qu'Altmayer s'écrie : « Vive la liberté, vive le vin ! » il dit lui-même : « Je boirais volontiers un verre en l'honneur de la liberté si vos vins étaient tant soit peu meilleurs.

SIEBEL. N'en dites pas davantage...

MÉPHISTOPHÉLÈS. Je craindrais d'offenser l'hôte, sans quoi je ferais goûter aux aimables convives ce qu'il y a de mieux dans notre cave.

SIEBEL. Allez toujours, je prends tout sur moi.

FROSCH. Donnez-nous-en un bon verre, si vous voulez qu'on le loue, car lorsque je veux en juger, il faut que j'aie la bouche bien pleine.

ALTMAYER. Ils sont du Rhin, à ce que je crois.

MÉPHISTOPHÉLÈS. Procurez-moi un foret.

BRANDER. Qu'en voulez-vous faire? Vous n'avez pas sans doute vos tonneaux devant la porte.

ALTMAYER. Là, derrière, l'hôte a déposé un panier d'outils.

MÉPHISTOPHÉLÈS *prend le foret de Frosch.* Dites maintenant ce que vous voulez goûter.

FROSCH. Y pensez-vous? Est-ce que vous en auriez de tant de sortes?

MÉPHISTOPHÉLÈS. Je laisse à chacun le choix libre.

ALTMAYER *à Frosch.* Ah! ah! Tu commences déjà à te lécher les lèvres.

FROSCH. Bon! si j'ai le choix, il me faut du vin du Rhin; la patrie produit toujours ce qu'il y a de mieux.

MÉPHISTOPHÉLÈS, *piquant un trou dans le rebord de la table, à la place où Frosch s'assied.* Procurez-moi un peu de cire pour servir de bouchon.

ALTMAYER. Ah çà! voici de l'escamotage.

MÉPHISTOPHÉLÈS *à Brander.* Et vous?

BRANDER. Je désirerais du vin de Champagne et qu'il fût bien mousseux. *Méphistophélès continue de forer, et pendant ce temps quelqu'un a fait des bouchons et les a enfoncés dans les trous.*

BRANDER. On ne peut pas toujours se passer de l'étranger, les bonnes choses sont souvent si loin! Un Allemand ne peut souffrir les Français, mais pourtant il boit leur vin très-volontiers.

SIEBEL, *pendant que Méphistophélès s'approche de sa place.* Je dois l'avouer, je n'aime pas le fort; donnez-moi un verre de quelque chose de doux.

MÉPHISTOPHÉLÈS *forant.* Aussi vais-je vous faire couler du tokay.

ALTMAYER. Non, monsieur, regardez-moi en face, je le vois bien, vous nous faites aller.

MÉPHISTOPHÉLÈS. Hé! hé! Avec de tels convives ce serait trop risquer! Allons vite, voilà assez de dit. De quel vin puis-je servir?

ALTMAYER. De tous, et assez causé. *Après que les trous sont forés et bouchés, Méphistophélès se lève.*

MÉPHISTOPHÉLÈS *avec des gestes singuliers :*

Si des cornes bien élancées
Croissent au front du bouquetin,
Si le ceps produit du raisin,
Tables en bois, de trous percées,
Peuvent aussi donner du vin.
C'est un miracle, je vous jure,
Mais, messieurs, comme vous savez,
Rien d'impossible à la nature!
Débouchez les trous et buvez!

TOUS *tirant les bouchons et recevant dans leurs verres le vin désiré par chacun.* La belle fontaine qui nous coule là !

MÉPHISTOPHÉLÈS. Gardez-vous surtout de rien répandre.

TOUS *chantent :*

Nous buvons, nous buvons
Comme cinq cents cochons !

(Ils se remettent à boire.)

MÉPHISTOPHÉLÈS. Voilà mes coquins lancés, vois comme ils y vont.

FAUST. J'ai envie de m'en aller.

MÉPHISTOPHÉLÈS. Encore une minute d'attention, et tu vas voir la bestialité dans toute sa candeur.

SIEBEL *boit sans précaution, le vin coule à terre et se change en flamme.* Au secours! Au feu! Au secours! L'enfer brûle.

MÉPHISTOPHÉLÈS *parlant à la flamme.* Calme-toi, mon élément chéri. *Aux compagnons.* Pour cette fois ce n'était rien qu'une goutte du feu du purgatoire.

SIEBEL. Qu'est-ce que cela signifie? Attendez! attendez! Vous le payerez cher; il paraît que vous ne nous connaissez guère.

FROSCH. Je lui conseille de recommencer.

ALTMAYER. Mon avis est qu'il faut le prier poliment de s'en aller.

SIEBEL. Que veut ce monsieur? Oserait-il mettre en œuvre ici son *Kocus-pocus?*

MÉPHISTOPHÉLÈS. Paix! vieux sac à vin!

SIEBEL. Manche à balai, tu veux encore faire le malin!

BRANDER. Attends un peu, les coups vont pleuvoir!

ALTMAYER *tire un bouchon de la table, un jet de flamme s'élance et l'atteint.* Je brûle! je brûle!

SIEBEL. Sorcellerie! Sautez dessus! Le coquin va nous le payer. *Ils tirent leurs couteaux et s'élancent vers Méphistophélès.*

MÉPHISTOPHÉLÈS, *avec des gestes graves :*

Tableaux et paroles magiques,
Par vos puissants enchantements,
Troublez leurs esprits et leurs sens !

(Ils se regardent l'un l'autre avec étonnement.)

ALTMAYER. Où suis-je? Quel beau pays!

FROSCH. Un coteau de vignes, y vois-je bien?

SIEBEL. Et des grappes sous la main.

BRANDER. Là, sous les pampres verts, voyez quels pieds! Voyez quelle grappe! *Il prend Siebel par le nez, les autres en font autant naturellement et lèvent les couteaux.*

MÉPHISTOPHÉLÈS, *comme plus haut :*

Maintenant partons, c'est assez.
Source de vin, riche vendange,
Illusions, disparaissez!
C'est ainsi que l'enfer se venge

(*Il disparaît avec Faust; tous les compagnons lâchent prise.*)

SIEBEL. Qu'est-ce que c'est?

ALTMAYER. Quoi?

FROSCH. Tiens, c'était donc ton nez?

BRANDER *à Siebel.* Et j'ai le tien dans ma main!

ALTMAYER. C'est un coup à vous rompre les membres; apportez un siége où je tombe en défaillance.

FROSCH. Non, dis-moi donc ce qui est arrivé.

SIEBEL. Où est-il le drôle! Si je le trouve, il ne sortira vivant de mes mains.

ALTMAYER. Je l'ai vu passer par la porte de la cave.... à cheval sur un tonneau... J'ai les pieds lourds comme du plomb. (*Il se retourne vers la table.*) Ma foi! le vin devrait bien encore couler.

SIEBEL. Tout cela n'était que tromperie, illusion et mensonge.

FROSCH. J'aurais pourtant bien juré boire du vin!

BRANDER. Mais que sont devenues ces belles grappes?

ALTMAYER. Qu'on vienne dire encore qu'il ne faut pas croire aux miracles. »

Pareilles scènes, sauf la sorcellerie, bien entendu, sauf surtout les métamorphoses un peu renouvelées de celles des compagnons d'Ulysse par Circé, ne sont pas rares dans les tavernes de Leipzig. Gœthe a peint d'après nature. Il est seulement dommage qu'il ait mêlé le fantastique à son tableau; pour quelques-uns, c'était le rendre peut-être invraisemblable, mais pour nous il n'en garde pas moins sa vérité. Nous l'aurions toutefois voulu plus complet encore, mais avec ce que nous avons dit déjà des caves de Leipzig, avec ce que nous allons pouvoir en dire encore, grâce à la citation d'un article fort intéressant de M. G. Depping, on pourra compléter l'esquisse. C'est de Leipzig, au temps de la foire, qu'il parle ici.

« On peut bien penser, dit-il donc, que les cafés, les tavernes, les cabarets, et ce qu'on appelle les *Keller* ou caveaux font de bonnes affaires; aussi le nombre en est-il considérable. Plusieurs de ces établissements sont renommés. »

M. Depping parle alors du *Auesbach,* mais il n'ajoute aucuns détails autres que ceux que nous avons donnés. Il n'est pas tout à fait de notre avis sur la scène de Gœthe, que nous pensions devoir se renouveler chaque jour dans les *Keller;* il aime même à croire « que les buveurs qui fréquentent aujourd'hui cette taverne ne chantent point comme les joyeux compères Siebel, Frosch et Altmayer, enivrés par le vin que leur a versé le mystérieux personnage » :

Uns ist ganz Kannibalisch wahl
Als wie.....

Vers traduits plus haut dans tout leur cynisme; il a tort selon nous : il croit les Allemands beaucoup plus réservés qu'ils ne sont.

Il termine ainsi : « Dans tous ces lieux de réunion, on fait, le soir, de la musique. Pendant le jour, des musiciens ambulants, des harpistes, des chœurs nombreux d'instruments à vent parcourent les rues de la ville; on remarque entre autres les montagnards de l'Erbirge Saxon, qui causent l'admiration générale, et par la vigueur de leurs poumons et l'ensemble de l'exécution. Naguère le dimanche, quand le temps était favorable, on se rendait sous les chênes et les bosquets touffus de *Kintschy*. Nous ne savons si cet établissement existe encore aujourd'hui, mais le lieu le plus fréquenté par la population ouvrière, c'est le *champ de la foire*, qui s'étend devant le jardin de Riemer. On y voit toutes ces curiosités qui sont l'accompagnement ordinaire des foires : des bêtes féroces, des figures de cire, des escamoteurs, des acrobates, et surtout des cabarets....

» Si vous n'aimez pas le tapage et que vous vouliez pourtant voir ce spectacle, venez le matin : le soir, c'est un bruit assourdissant; les orchestres, les danses, les cris des marchands; les ouvriers s'y donnent rendez-vous après leur travail.

» Le samedi de la troisième semaine, appelé semaine des comptes (*Zahlwoche*), à midi, la cloche de l'hôtel de ville se fait entendre de nouveau pour annoncer la clôture de la foire.

» Les baraques disparaissent, les étrangers s'en vont, le mouvement extraordinaire des chemins de fer qui, pendant trois semaines, apportaient et remportaient des flots de curieux, cesse, et la ville rentre dans son calme habituel. »

Nous aussi nous quittons Leipzig; nous dirons même adieu à toute l'Allemagne, où nos lecteurs trouvent peut-être que nous sommes restés trop longtemps acoquinés aux hantises de ces tavernes. Pour retrouver bien vite des gens de la nature de ceux que nous venons de voir, des étudiants, nous retournerons en Espagne, où cette gent-là abonde. Nous prendrons ses plus célèbres types : don Pablo de Ségovie, Lazarille de Tormes, Guzman d'Alfarache; à leur suite, nous irons dans les hôtelleries où ils firent si maigre chère et de si bons tours, chez le *gargotier* où ils salirent tant de fois leurs chausses et leurs dentelles trouées, mais où ils disaient de si bons contes; puis nous les quitterons pour une excursion dans les pays que nous n'avons pu visiter encore. Après une course rapide dans les auberges slaves, nous viendrons aux tavernes anglaises, et, nous attablant avec Shakespeare et ses compagnons, nous finirons là notre interminable pérégrination à travers la ribaudaille du moyen âge et de la renaissance.

Mais d'abord abordons l'Espagne, et pour premier guide, prenons le grand *Tacano,* ce don Pablo de Ségovie que Quévédo s'est complu à peindre avec tant d'amour, et dont toute la vie, telle qu'il nous la livre, est une véritable comédie, bien mieux, une véritable épopée de *capa e spada*, de cape et d'épée, montrant la corde au dénoûment.

Toutes les hôtelleries d'Espagne, Pablo les a connues, les mauvaises comme les bonnes, si toutefois de son temps il en était de celles-ci. Celle qu'il dut hanter d'abord n'était, du moins, pas du nombre. C'est celle de Viveros, « hôtellerie éternellement maudite, » dit-il lui-même, d'après la spirituelle traduction de M. Germond de Lavigne, que nous ne cesserons pas de suivre. Ce qu'il ajoute nous confirme bientôt qu'il avait raison dans son invective.

« L'hôtelier, dit-il, était Morisque et fripon, et de ma vie je n'ai vu chat et chien en aussi bonne harmonie. »

Pour comprendre cette première plaisanterie, il faut savoir qu'en Espagne on donnait aux Morisques le nom de *chien,* et qu'un fripon s'appelle un *chat.* Les deux sobriquets, mis d'accord pour qualifier dignement l'aubergiste, faisaient de lui, en somme, un fort mauvais drôle.

Comme tous ceux de son espèce, il commençait par être obséquieux et bas : flatteur avant d'être voleur.

« Il nous fit grande fête, dit Pablo, s'approcha du carrosse, nous donna la main pour nous aider à descendre, et nous demanda si nous allions étudier. Après notre réponse, il nous conduisit dans l'hôtellerie, où se trouvaient deux sacripants avec des filles de joie, un curé qui lisait son bréviaire à la fumée, un vieux marchand avare qui cherchait à oublier de souper, et deux étudiants à petit collet, pique-assiettes avisant au moyen de se rassasier à bon compte. »

Jolie clientèle, n'est-ce pas? Vous allez bientôt voir que ses façons répondent à sa mine. Diégo, le maître de Pablo, fait commander, pour lui et ses gens, un copieux souper; les étudiants s'en invitent et en font inviter les deux donzelles.

« Il n'est pas convenable, disent-ils, que dans un lieu où se trouve un cavalier si distingué, ces dames restent sans manger. Ordonnez, seigneur, qu'elles prennent une bouchée. »

Diégo fait mieux, il prie ces dames de prendre place, et tout le souper dévoré est la modeste bouchée qu'on demandait pour elles : il ne resta qu'un cœur de laitue que mangea don Diégo.

Ce n'est pas tout encore, voici maintenant les deux sacripants qui se mettent de la partie; afin d'être servis plus à point, ils sont allés eux-mêmes chercher à la cuisine ce qui reste à apporter du souper commandé par Diégo.

« Ils s'installent portant à eux deux la moitié d'un chevreau rôti, deux longes

de cochon, et une paire de pigeons en ragoût que le curé, resté dans un coin, dévorait du regard.

» Eh bien, père, lui disent-ils, allez-vous rester là? Venez, approchez-vous, le seigneur don Diégo nous traite tous.

» Le bon père ne se le fit pas dire deux fois, et quand don Diégo vit qu'ils s'étaient tous impatronisés à sa table, il commença à s'attrister. Les convives se partagèrent le menu et lui donnèrent je ne sais quoi, des os et des ailerons; le reste fut avalé en un clin d'œil.

» — Mangez peu, seigneur, disaient les sacripants, cela pourrait vous faire mal.

» — Il est bon, ajouta le maudit étudiant, de peu manger pour s'accoutumer à la vie d'Alcala. »

Pablo, pendant ce temps, jeûnait avec l'autre domestique de don Diégo, et entre ses dents affamées, maugréait fort de son jeûne.

Après le souper, nos vauriens, bien repus au compte de Diégo, s'en prennent au pauvre avare qui ronflait dans un coin, rêvant sans doute qu'il avait bien mangé. Ils délient sa valise, y trouvent une boîte de confiture sèche qu'ils vident d'une bouchée, et qu'ils remplissent de pierres; une outre de vin vieux qu'ils vident de même pour la remplir de cailloux et de laine; puis, riant bien, ils vont dormir. Le matin venu, avec lui l'heure du départ, ils s'adressent à l'hôtelier pour discuter la dépense. « Ils firent un compte, dit Pablo, auquel Juan de Leganos lui-même n'aurait rien compris, et qui se trouva monter à soixante réaux. Mon maître paya, nous mangeâmes un morceau... Les étudiants et le curé se huchèrent chacun sur un âne, et nous remontâmes dans notre voiture. Nous ne fûmes pas plutôt en route que les uns et les autres se mirent à nous faire la nique et à se moquer de nous tout à leur aise.

« — Seigneur élève, criait l'hôtelier, pareilles leçons vous feront vieux.

» — Je suis prêtre, disait le curé, je dirai pour vous une messe.

» — Seigneur mon cousin, hurlait l'étudiant maudit, c'est quand il en cuit qu'on se gratte, et non après.

» — Je vous souhaite plus de prudence, seigneur don Diégo, ajoutait l'autre.

» Nous feignîmes de ne pas entendre, mais Dieu sait combien nous étions furieux. La pensée de cette aventure nous conduisit jusqu'à Alcala, où nous arrivâmes à neuf heures; nous descendîmes à l'auberge, et nous passâmes le reste du jour à refaire le compte du souper de la veille, sans parvenir à le tirer à clair. »

L'hôtelier qu'ils quittaient leur avait au moins servi un vrai souper pour leur argent, ce qui ne se trouvait pas toujours alors, nous l'avons dit plus haut, dans les auberges espagnoles; de plus il leur avait donné pour adieu un bon conseil qu'il ne leur devait pas; c'était beaucoup pour la conscience d'un au-

bergiste, et Morisque encore; je doute que celui chez qui ils descendirent à Alcala en eût fait autant.

Celui-ci aussi était de la race des Morisques, la seule qui, avec celle des *Gitanos*, desservît alors les auberges et les cabarets de l'Espagne.

Ce nouvel hôte n'hébergeait que des étudiants, et il le faisait en vrai pédagogue, pour la mauvaise humeur du moins.

« L'hôte, dit Pablo, était du nombre de ceux qui croient en Dieu par courtoisie ou d'une manière inexacte ; le peuple les appelle Morisques, et il y a encore à Alcala bon nombre de ces gens-là, aussi bien que de certains autres qui ont de grands nez et qui n'en manquent que pour sentir le porc. » — Il veut parler des juifs. — « Notre hôte, donc, en me recevant, me fit plus mauvaise mine que si j'étais curé ou si je venais lui demander un billet de confession. Je ne sais s'il voulut par cette réception nous inspirer dès l'abord un certain respect pour sa personne; je croirais plutôt que de telles manières sont d'usage entre ses pareils; il n'est pas étonnant de trouver mauvais ce caractère chez ceux qui ne suivent pas une bonne loi. »

A Madrid, Pablo eut d'assez grandes mésaventures dans la seule hôtellerie où il s'arrêta. L'aubergiste le rançonna, et un moine qu'ils avaient pris en route le pilla au jeu sans merci, lui et un vétéran de Philippe II, dont le visage tout couturé d'estafilades servait d'enseigne à sa bravoure mal récompensée.

La scène des tricheries du juif et les incidents qui lui font suite sont fort plaisamment racontés.

« L'honnête homme nous pluma complétement, dit Pablo du vieux moine au long rosaire de bois; il m'enleva tout ce que j'avais, six cents réaux, et au soldat les cent qu'il avait offerts. Nous lui proposâmes de continuer sur gages; il répondit que ce n'était qu'un passe-temps, que nous étions son prochain, et qu'il ne voulait pas nous gagner davantage.

» — Je vous donnerai maintenant un conseil, ajouta-t-il : ne jurez plus; voyez, je me suis recommandé à Dieu, cela m'a porté bonheur.

» Nous ne soupçonnions pas l'habileté de ses doigts, et nous le crûmes; le soldat jura... mais trop tard, de ne jouer jamais, et je fis comme lui.

» — Vive Dieu! disait le pauvre sergent (il m'avoua que c'était là son grade), je me suis vu au milieu des luthériens et des Maures, et jamais je n'ai été dépouillé de la sorte.

» L'ermite se mit à rire et retourna son rosaire; moi qui n'avais plus un maravédis, je lui demandai de nous faire souper et de nous défrayer tous les deux jusqu'à Ségovie, puisque nous n'en avions plus le moyen ; il nous le promit et commanda trois cents œufs pour notre souper. »

Voici maintenant la scène de la nuit et celle du réveil :

« On nous fit coucher dans une salle commune, parce que les chambres de

l'hôtellerie étaient occupées ; je me couchai fort triste ; le soldat appela l'hôte, le pria de lui garder ses papiers avec la boîte de fer-blanc qui les renfermait, et un paquet de chemises hors de service.

» L'ermite se recommanda à Dieu, pendant que nous le recommandions au diable, et il s'endormit. Je restai éveillé quelques instants encore, cherchant un moyen de lui reprendre mon argent, et le sergent ronfla bientôt, songeant à ses cent réaux.

» Avant le jour, le sergent, éveillé le premier, demanda de la lumière, appela l'hôte et lui réclama ses papiers. Mais voici que l'hôte ne pouvait se rappeler où il les avait mis, et lui rendit seulement son paquet. Ce fut une scène terrible autant que comique. Le pauvre sergent, en chemise, l'épée à la main, remplissait la maison de ses cris, poursuivait l'hôte en menaçant de le tuer. L'ermite, craignant que ce ne fût un coup monté contre ses réaux, se tenait bien tranquille au fond de son lit, en jouant avec son rosaire. Enfin, on retrouva les papiers, le soldat se calma et acheva de s'habiller ; l'ermite en fit autant, paya pour nous, reprit son âne, et nous continuâmes ensemble notre route, fort mécontents, le brèche-dent et moi, de n'avoir pu reprendre notre fortune. »

A Ségovie, c'est une autre cuisine. Pablo est descendu chez son oncle le bourreau, qui doit lui remettre l'héritage de son honorable père. Pablo se trouve là dans une compagnie assez mêlée de toutes sortes de gens, excepté de gens honnêtes ; c'est un spadassin, un frère quêteur, un porcher, etc., et, sur le tout, l'oncle lui-même, bien digne d'être l'amphitryon de tout ce monde à titre de fouetteur et de pendeur juré, tous devant tôt ou tard lui passer certainement par les mains.

Le repas fut digne de la compagnie. Il fut pris à la gargote, et Pablo, dans son récit, va vous dire de quelle façon on sut le hisser de cette gargote du rez-de-chaussée jusqu'à la mansarde qui servait de salle de festin.

« On mit la table, dit-il, et ce ne fut pas long, puis l'un des convives, attachant un chapeau au bout d'une corde, le descendit par la fenêtre, comme font les prisonniers pour demander l'aumône, et le remonta avec le dîner servi dans des morceaux de plats, des assiettes écornées et des tessons de cruche.

» Tout cela venait d'une gargote située au-dessous du logis de mon oncle.

» On prit place autour de la table, le quêteur au haut bout et le reste sans ordre. Je ne saurais dire ce qu'on nous servit ; c'étaient toutes choses propres à exciter à boire. Je m'abstins, mais les convives de mon oncle ne s'en firent pas faute ; ils mangèrent *avec soif,* on peut le dire, car ce fut moins parce qu'ils étaient affamés que parce qu'ils calculaient à l'avance la quantité de vin que ce stimulant leur ferait boire. »

Une seule fois Pablo trouve à prendre sa revanche de ces repas de sale gar-

gote, et de ses couchées en de vermineuses hôtelleries : c'est à Séville. Mais on lui donne plus qu'une compensation. La jeune hôtesse qui le loge tombe dans l'excès contraire à la malpropreté si bien d'usage dans lés auberges espagnoles ; c'est la propreté même avec tous ses soins, toutes ses coquetteries méticuleuses.

C'était une jeune fille « blonde et blanche, éveillée, clignotante, un peu rieuse, un peu coquette. Elle zézayait quelque peu, elle avait peur des souris et se piquait d'avoir de jolies mains ; aussi, pour les faire voir, elle mouchait très-souvent les chandelles et découpait à table. A l'église, elle avait toujours les mains jointes; dans les rues elle avait sans cesse quelque chose à désigner ; chez elle, c'était à tout moment une épingle à remettre à sa chevelure; elle jouait de préférence aux dames; elle faisait sans cesse semblant de bâiller, afin de montrer ses dents et de se faire des croix sur la bouche. Enfin toute la maison n'était occupée que de ses mains, et tout le monde, même ses parents, en était ennuyé. »

Une auberge tenue par une pareille mijaurée devait être peu fréquentée. Il n'y avait de logement que pour trois locataires. C'était donc plutôt une maison garnie qu'une auberge, mais maison garnie avec table d'hôte où Pablo fit assez bonne chère tout en jouant de la prunelle avec la petite hôtesse proprette.

Il fit bien de s'en donner à cœur joie dans cette maison du bon Dieu, car à peu de temps de là il devait tomber dans une autre qui était bien vraiment l'hôtellerie du diable.

La duègne qui en était l'hôtesse était la plus affreuse duègne qu'on ait jamais pu voir. Celle que nous avons rencontrée à l'auberge d'*el Pavone*, à Rome, et la fameuse Célestine n'étaient pas plus hideuses. Comme elles, celle-ci était sorcière et entremetteuse, et avait tous les secrets mignons de ces deux honorables métiers. Tous ses hôtes n'étaient que des mendiants de la pire espèce, des rufians, des voleurs, et pour tous elle était une complice commode ou une recéleuse.

« C'était, dit Pablo, une femme de bien faisant la cinquantaine, armée d'un grand chapelet, et dont le visage était sec et ridé comme une pomme cuite au four, ou comme une coquille de noix. Sa réputation était grande dans le quartier; elle y était aimée, choyée, recherchée, autant que le fut en son temps la vieille Célestine, d'illustre mémoire. Sa maison était connue de tout ce qui avait du cœur, de la jeunesse, de la beauté, et il était peu de jeunes filles qui ne fussent ses écolières.

» Nulle aussi bien qu'elle ne savait enseigner la manière de porter le voile et de laisser coquettement à découvert les parties du visage les plus dignes d'être vues. A celle qui avait de belles dents, elle conseillait de rire toujours, même en pleurant; à celle qui avait de jolies mains, elle donnait des leçons d'escrime;

elle enseignait à la blonde de laisser flotter ses cheveux en longues boucles sur la toque et sur les épaules ; à celle qui avait de beaux yeux, elle apprenait ces clignotements, ces élans vers le ciel, ces manœuvres sans nombre qu'on ne pourrait analyser dans un volume de cinq cents pages. Elle en remontrait aux plus savantes dans l'art de composer des fards; elle prenait les brunes, les noires, les corbeaux les plus invétérés, et les blanchissait de telle sorte que les maris ne les reconnaissaient plus lorsqu'elles rentraient chez elles. Elle disait qu'elle avait pour chaque âge une manière d'obtenir les générosités d'un galant; pour les fillettes par gentillesse, pour les jeunes filles par faveur, et pour les vieilles par dévouement. Elle avait des recettes pour tous les maux, pour toutes les passions, pour tous les désirs. Enfin, et ici je m'arrête de peur de trop dire, la brave femme était des plus habiles dans l'art si familier à ma pauvre mère et à la bonne Cyprienne ma gouvernante. Que d'innocence toutes trois ont protégées. »

Pablo ne tarde pas à être assailli par les conseils de la vieille, qui prétend quand même se faire conseillère d'amourette ; c'est là son métier, et elle veut mal de mort à tout jeune garçon qui ne lui donne pas à lever quelque gibier féminin.

« Comment, nigaud, dit-elle un jour à notre pauvre niais, des femmes te mettent martel en tête, tu loges chez moi, tu sais qui je suis, et tu ne penses pas à moi ! Oubliais-tu donc que je suis, sur cette terre, l'inspectrice perpétuelle de cette sorte de marchandise, que je ne vis que des services que je suis appelée à rendre, et que nulle aussi bien que moi ne sait engager une intrigue et mener à bonne fin une aventure. Au lieu de s'adresser à moi, tu t'en vas avec un fripon et un autre fripon à la poursuite d'une poupée de céruse et d'amidon qui t'en a donné à retordre. Avant d'user leurs jupons, ces dames veulent toujours savoir ce qui leur en reviendra. Sur ma foi, mon fils, tu eusses épargné bien des ducats, si tu te fusses adressé à moi ; car moi, je ne tiens pas à l'argent, je le jure sur les âmes de ceux que j'ai perdus, et puisse m'échoir un bon mariage en récompense de ma franchise, je ne te demanderais pas, à l'heure qu'il est, un maravédi de ce que tu me dois pour ton logement si je n'en avais besoin pour acheter des simples et des petites bougies.

» La bonne femme, ajoute Pablo, allait sur les brisées des apothicaires, elle se graissait souvent les mains pour s'en aller par le chemin de la fumée tenir conseil avec les sorcières ses pareilles. »

Pablo n'eut pas longtemps à jouir de l'hospitalité gratuite et des amours à bon marché que lui offrait la sorcière. Des alguazils vinrent un jour, qui les délogèrent, l'hôtesse et lui ; les garrottèrent bel et bien, et les eussent menés tous deux en prison si, à quelques paroles du pauvret, ils n'eussent reconnu qu'il n'était pas encore un gibier assez fait pour eux.

Il l'échappait belle ; pour ne pas courir de nouveaux risques, il quitta la

maison maudite. Il y avait connu, entre autres honorables personnes, de faux mendiants, de faux estropiés, qui gagnaient gros avec leur ton pleurard et leurs cicatrices d'emprunt. L'envie lui prit de faire comme eux; il vendit son accoutrement de cavalier, s'acheta des haillons, et, ainsi vêtu à souhait pour la gueuserie, il s'en alla par les carrefours.

« J'achetai, dit-il, un vieux colletin de cuir de Cordoue, un large pourpoint de toile d'étoupe, un gaban de pauvre rapiécé, mais propre, des guêtres et de vastes souliers. Je me reversai sur la tête le collet de mon gaban, je pendis à mon cou un christ de cuivre et un rosaire à mon côté. Je cachai dans la doublure de mon pourpoint soixante réaux qui me restaient, puis je m'abandonnai à ma nouvelle fortune.

» Un pauvre qui savait parfaitement son état m'apprit à donner à ma voix un ton doucereux, m'enseigna quelques phrases bien larmoyantes, et je me traînai par les rues de la ville, pratiquant mon nouveau métier.

» — Donnez, bon chrétien, disais-je d'une voix exténuée; donnez, serviteur de Dieu, au pauvre estropié; il est sans ressource et il a faim.

» C'était là ma formule de la semaine, mais pour les fêtes j'en avais une autre, et je débitais sur un ton différent.

» — Fidèles chrétiens, disais-je, dévots du Seigneur, au nom de la reine des Anges, mère du Christ, faites l'aumône au pauvre perclus qu'a frappé la main de Dieu.

» Je m'arrêtais un instant, chose des plus importantes, et je reprenais :

» — Le mauvais air et une heure fatale m'ont frappé pendant que je travaillais dans une vigne, et mes membres sont restés perclus. Je me suis vu sain et robuste comme vous tous et comme je demande à Dieu qu'il vous conserve... Loué soit le Seigneur!

» Là-dessus pleuvaient les doubles maravédis, et je gagnai beaucoup d'argent. J'eusse gagné bien davantage, si je n'avais eu un concurrent redoutable. C'était un gros garçon, laid comme le péché, manchot des deux bras, estropié d'une jambe, qui parcourait les mêmes rues que moi dans une charrette et recueillait beaucoup d'aumônes, parce qu'il parlait fort mal.

» — Prenez pitié, serviteurs de Jésus-Christ, disait-il d'une voix rauque en terminant par un cri de fausset, prenez pitié des maux que le Seigneur m'a envoyés pour mes péchés. Donnez au pauvre, Dieu vous le rendra, donnez au nom du bon Jésus.

» Le malheureux parlait faux, écorchait tous les mots, et n'en gagnait pas moins gros comme lui. Je compris qu'en matière d'aumône le style et le ton font plus de mal que de bien; c'était une science que l'étude et les épreuves pouvaient seules me donner; aussi en peu de temps j'eus changé de langage, les doubles maravédis revinrent à ma sébile, et je fis de magnifiques recettes.

Du reste, j'etais digne de compassion. Mes deux jambes étaient enveloppées, attachées ensemble, enfermées dans une poche de cuir, et je ne pouvais me traîner sans mes deux béquilles. Je passai la nuit sous la porte d'un chirurgien, avec un pauvre du quartier, l'un des plus effrontés coquins que Dieu ait créés. Il était fort riche, et nous le considérions comme le recteur de l'ordre des mendiants; il gagnait plus que tous les autres. Le pauvre diable ne manquait pas d'infirmités naturelles, mais il comptait davantage sur celles que produisait l'artifice pour émouvoir la charité publique; il se serrait un bras près l'épaule avec un cordon, en sorte que sa main était gonflée et ce bras tout enflammé; il avait près de lui un coussin sur lequel reposait ce bras malade et immobile.

» — Considérez, disait-il d'une voix dolente, les afflictions que Dieu envoie au chrétien.

» Si une femme passait : Belle senora, lui criait-il, Dieu conduise votre âme! et toutes les femmes du quartier passaient à dessein devant lui et lui faisaient l'aumône pour être appelées belle senora.

» S'il voyait venir un soldat jeune ou vieux : — Ah! seigneur capitaine.

» Si c'était un seigneur mal ou bien mis : — Ah! seigneur cavalier.

» A ceux qui passaient en voiture, il disait : — Votre Seigneurie.

» Au clerc qui venait sur une mule : — Seigneur archidiacre, et Seigneur docteur, à l'apprenti chirurgien.

» En un mot, il flattait d'une manière terrible. Je me liai avec lui d'une telle amitié qu'il me prenait pour compère de toutes ses ruses, pour confident de tous ses secrets, et plus d'une fois il m'associa à ses bénéfices.

» Il avait trois petits enfants qui s'en allaient par les rues, demandant l'aumône et volant tout ce qu'ils pouvaient. Ils lui rendaient compte chaque soir de leurs recettes de la journée, et il gardait tout. Il était de moitié avec plusieurs des enfants commis dans les églises à la garde des troncs, et il partageait avec eux les saignées qu'ils parvenaient à y faire. Avec les conseils et les leçons d'un si bon maître, j'acquis bientôt un talent égal, et j'exploitai aussi à merveille toute cette petite engeance. En moins d'un mois, j'étais le possesseur de plus de deux cents réaux qui ne devaient rien à personne, mais que je devais à tout le monde, et ce petit pécule fut considérablement accru par une nouvelle invention pour laquelle mon camarade de chambre me proposa un acte de société.

» Jamais mendiant n'eut une idée plus industrieuse. Nous enlevions chaque jour à nous deux quatre ou cinq enfants; on les faisait réclamer à son de trompe; nous allions l'un ou l'autre demander le signalement.

» — En vérité, disions-nous, c'est celui-là même que j'ai recueilli à telle heure, et sans moi un carrosse l'écrasait; il est dans mon logis.

» Nous rendions l'enfant, et on nous donnait la récompense. L'affaire fut excellente et nous enrichit de telle sorte que j'amassai cinquante écus d'or.

Pendant ce temps mes jambes s'étaient guéries, bien que je les tinsse toujours enveloppées, et je sentais revenir en moi mes idées de vagabondage et de changement. »

En effet, Pablo se remet bientôt en route d'hôtellerie en hôtellerie. Il se dirige vers Tolède. Pierre qui roule n'amasse pas de mousse, dit le proverbe; Pablo lui, en courant toujours, n'amassa pas la sagesse. Il y perdit même le peu d'honnêteté qu'il avait encore, si tant est qu'il pût lui en rester après son séjour parmi les gens qu'il vient de quitter.

De la *Cour des miracles*, et nous y étions tout à l'heure, ces gens-là ne faisaient qu'un saut à la prison. Pablo prit le plus long, mais n'y arriva pas moins; encore ne fut-ce qu'un relai pour pousser jusqu'à la potence.

Auparavant il s'acoquinera quelque temps avec des comédiens qui lui eussent appris l'art des mauvais rôles, mais non celui des mauvaises actions; puis il deviendra *grec* par métier, il fera profession de filer la carte, de piper les dés, le tout avec assaisonnement de langage argotique, le seul idiome étranger qu'il ait appris dans ses courses, et c'est à l'horizon de cette dernière phase de sa vie que la potence se dressera enfin.

Voyons-le d'abord parmi les comédiens, c'est-à-dire à l'auberge encore, car les troupes nomades n'ont pas d'autres gîtes, souvent même pas d'autres salles. C'est dans les hangars qu'ils dressent leurs tréteaux.

« A quelque distance de Madrid, dit Pablo, je rencontrai dans une hôtellerie une compagnie de comédiens qui s'en allaient à Tolède. Leur équipage se composait de trois charrettes, etc. »

Un de ses anciens condisciples se trouve être de la bande, il renoue connaissance avec lui, et demande à être admis *in comico corpore*. On le lui accorde moyennant finance, et le marché conclu, on se met en route, la noble compagnie trouvant le pays de trop peu d'importance pour s'y faire voir, et ayant hâte d'aller cueillir des bravos à Tolède. Chemin faisant Pablo ébaucha et acheva une conquête.

« Quand il fut question de partir, dit-il, nous nous entassâmes tous pêle-mêle, hommes et femmes, sur les trois chariots. Dans celui où j'étais monté se trouvait la danseuse de la troupe, chargée en même temps de jouer les reines et les rôles graves de la comédie. Elle avait un minois des plus agaçants, le regard vif, la bouche souriante, et en un clin d'œil j'en fus vivement épris. »

Il lui faut un confident. Il s'adresse à son voisin, c'était le mari. Mais ne croyez pas que ce soit un obstacle pour l'amour de Pablo. Le mari était bonhomme, sans passion aucune, et il trouvait bon qu'on dépensât quelque argent pour sa femme, il y mettait même de la vanité. « Elle en vaut bien la peine, » disait-il en se rengorgeant.

Quand pour réponse à sa confidence Pablo eut reçu cet aveu : « Je suis le

mari, » il s'attendait à des jalousies, à des espionnages. Point; cet époux savait vivre. « Il sauta hors du chariot et s'en alla dans un autre : sans doute, dit l'amoureux aventurier, pour me laisser libre de parler à la princesse. Le procédé du mari me sembla fort plaisant, et me prouva, comme il le disait lui-même, qu'il était sans passion; jamais je n'avais rencontré un plus touchant exemple d'abnégation et l'esprit de communauté porté à un plus haut degré. »

L'amour pour la danseuse enchaîne Pablo à toute la compagnie comique; il s'enrôle pour deux ans, avec assignation d'emploi et promesse d'une belle part dans les revenus.

Il commença par d'assez tristes recettes; l'auteur *impressario* qui dirigeait la bande lui fit jouer une pièce qui fut sifflée à outrance. Ses acteurs s'insurgèrent contre lui et l'accusèrent de leur insuccès; lui, se drapant avec fierté, leur soutint que ce n'était pas lui qu'on avait sifflé, vu que dans la pièce vilipendée rien ne lui appartenait. La raison n'était-elle pas excellente? Il la développa complaisamment à Pablo, qui criait plus fort que les autres : « En prenant un incident à l'un, lui disait-il, à l'autre un autre, il avait fabriqué un manteau de pauvre. » Puis il ajoutait que les comédiens poëtes étaient ainsi tous sujets à restitution, parce qu'ils n'avaient d'esprit que celui qu'ils avaient appris et de talent qu'à l'aide de leur mémoire; que l'appât de deux ou trois cents réaux rendait fort communs ces petits larcins, etc.

Cet art poétique eut des séductions pour Pablo. Voler des bribes de vers ou de prose valait mieux que voler sur les grands chemins, c'était moins dangereux, et il en revenait presque autant de réaux; notre drôle voulut donc tâter du métier. Il fit tout ce qui le concernait. Il fit des vers pour les amoureux, des cantiques pour les sacristains et les sœurs converses.

« Les aveugles seuls, dit-il, m'eussent fait vivre par une prodigieuse dépense d'oraisons qu'ils payaient huit réaux la pièce. »

Il ne négligeait pas pour cela la comédie, il avait toujours quelque pièce sur le métier. Il composait d'ordinaire avec grand bruit, en marchant, en criant, en gesticulant. Il eut pour cela une assez plaisante aventure dans l'hôtellerie qu'il habitait.

« Ce jour-là donc, dit-il, j'étais à l'œuvre, j'écrivais une scène de chasse; la servante du logis montait l'escalier, qui était étroit et obscur, et m'apportait mon dîner; elle arrive à la porte de ma chambre et l'entr'ouvre au moment même où je récitais avec de grands cris cette strophe de ma scène :

Fuyez, fuyez, gardez-vous de cet ours,
Il m'a blessé, il est furieux,
Il va se précipiter sur vous.

» La brave fille m'entend, elle était Galicienne, et partant, des plus simples;

elle veut fuir, marche sur ses jupes, tombe et roule dans l'escalier, renverse la soupe, brise les plats, descend jusqu'en bas comme une boule, se relève sans avoir aucun mal, et se sauve dans la rue en criant : — A l'aide, un ours est dans la maison, il a tué un homme.

» J'entends ses cris, je descends en toute hâte, et je trouve tous les voisins déjà réunis se disposant à chasser la bête fauve. Alors, je leur racontai la cause de l'effroi de la servante, et j'eus beaucoup de peine à les persuader. Je fus obligé de jeûner ce jour-là, et pour comble d'ennui, l'aventure fut connue de mes camarades, et devint en un instant la fable de toute la ville. »

C'en fut assez pour Pablo, il quitta le métier de poëte et celui d'histrion, qui l'avait entraîné vers l'autre. Avant de se hasarder dans une voie nouvelle, il voulut se sanctifier un peu. La vie de couvent l'affriandait, il la commença par l'escalade d'un cloître de nonnes où nous le laisserons avec son bonheur, suivi bientôt d'assez tristes déconvenues.

L'amour est un fruit difficile à cueillir en lieu pareil. Que de nuits il faut passer auprès de la muraille, que de pluies il faut subir, que de gelées supporter pour trouver enfin le moment de le saisir et de le croquer à l'aise! Pablo s'en lassa bien vite, mais avant de dire adieu à ses passions claustrales, il voulut se payer par ses mains des peines qu'elles lui avaient fait endurer, et dont quelques profits d'amourettes ne l'avaient pas suffisamment dédommagé.

« Il y avait du reste, dit-il, assez longtemps que j'étais à Tolède ; je priai ma nonne de me confier, pour une loterie, une provision de colifichets de prix, des voiles, des bas de soie, des sachets d'ambre, et m'adjugeant, d'autorité privée, tous ces lots, dont la valeur allait bien à cinquante écus, je pris le chemin de Séville, où je comptais trouver plus d'espace pour courir l'aventure. Je vous laisse à penser, seigneurs, combien la nonne donna de regrets et de larmes, sinon à moi, du moins à ce que j'emportais. »

Pour vous parler de la vie larronne de Pablo, après vous avoir parlé de ses amours dévots, la transition est toute trouvée, lui-même vient de s'en charger.

Il ne fait qu'un saut de Tolède à Séville, du cloître où l'on vole à si grande peine un baiser, aux hôtelleries où l'on peut faire de si bons coups et tout voler à l'aide d'une carte adroitement filée ou d'un dé prudemment garni de plomb pour qu'il tombe toujours sur le double six.

« J'avais pris, dit-il, un métier facile. Je jouais, et nul ne pouvait m'en remontrer en matière de tricherie. J'avais une grande provision de dés pipés, de cartes préparées, et de tous les instruments nécessaires pour duper le Maure, saigner le chrétien, et plumer la poule sans crier.

» Je déballais et dressais ma boutique dans toutes les hôtelleries de la route, et de l'argent qui venait sur la table, il m'en échappait bien peu. »

Pablo fait ensuite la description de tous les tours qu'il jouait, c'est un *manuel*

de piperies, un *vade-mecum* de tricheries au complet. Il peut servir pour ceux qui veulent tromper comme pour ceux qui ne veulent pas qu'on les trompe; il est ainsi utile pour le bien comme pour le mal. Mais il est bien entendu que, pour son compte, Pablo ne le pratiquait que pour l'un de ces deux usages, le mauvais.

« Seigneurs, disait-il, déclamant *ex professo,* n'abandonnez jamais votre jeu de cartes, sinon on vous le changera tout en mouchant la chandelle.

» — Gardez pour vous les cartes dont les coins sont usés ou brunis, c'est à cela qu'on reconnaît les as.

» — S'il y a parmi vous quelque aide d'office ou quelque marmiton, qu'il n'oublie pas que dans les cuisines et dans les écuries on pique les as avec une aiguille, ou bien on en plie les coins afin de les reconnaître.

» — Si vous jouez avec d'honnêtes gens, gardez-vous des cartes imprimées, elles portent le péché avec elles; l'impression traverse le papier, et on les reconnaît à l'envers aussi bien qu'à l'endroit.

» — Ne vous fiez pas aux cartes blanches, elles se salissent trop, et pour celui qui tient le jeu, la moindre tache lui suffit.

» — Quand vous jouez au jeu d'*écart,* surveillez celui qui tient les cartes; s'il fait des cornes aux figures, c'est comme s'il vous les faisait à vous-mêmes, et votre argent n'est plus à vous.

» — Je ne vous en dirai pas davantage, seigneurs, ceci suffira pour vous prouver que vous devez agir de prudence; soyez certain que le nombre des manigances que je vous cache est immense. »

En effet, maître Pablo, vous n'en êtes là qu'aux éléments de l'art de la tricherie, à l'A B C grec, comme on pourrait dire, et Dieu sait combien vous en remontreraient à partir du M. Toutabas de Regnard, tous ces joueurs des tripots parisiens, qui, chez Frédoc ou à l'hôtel de Tresmes, savaient si bien par quels secrets on corrige le hasard, soit aux cartes, soit aux dés, soit au tric-trac.

Un livre entier, fort curieux, et par bonheur aussi fort rare, a été fait sur ces manœuvres industrieuses des grecs de l'autre siècle. On y apprend une foule de procédés qu'ignorait ce bon Pablo. Il y est dit comment on pipe les dés de diverses manières, à l'aide de divers métaux; comment, pour reconnaître les cartes, on peut faire usage de craie, de pâtes, de savons ou autres drogues : mais ce sont là encore des secrets mesquins dont se servent aussi les joueurs de gobelets, les novices seuls en font usage. Les grecs de bonne race, les tricheurs experts ont des façons de friponner qui ne laissent pas de traces après elles. Le grand talent pour chaque grec est d'avoir sa ruse particulière, avec laquelle il puisse duper même ses pareils, voler des voleurs. Ainsi il étudiera de nouvelles manières de mêler méthodiquement les cartes; il les combinera par leur nombre, il étudiera par cœur leurs différentes séquences. Quelques-uns

faisaient en cela de véritables prodiges. Il en était un, grand pilier du Pharaon, qui était la terreur des banquiers par les sommes énormes que son habitude ou plutôt même sa prescience dans le maniement des cartes lui faisait toujours gagner. Il lui suffisait de regarder le jeu sur la tranche pour dire où se trouvait chacune des douze figures. Le banquier avait-il fini la taille et relevé ses cartes, notre grec ne manquait pas de savoir par cœur l'ordre de celles qui étaient dans les deux tas. Si le banquier, par malheur, ne mêlait pas bien ses cartes ou en laissait seulement trois de suite, il était débanqué à coup sûr. C'est même inutilement qu'il prenait à toutes les tailles un nouveau jeu, notre homme savait la séquence, et jouait toujours avec le même avantage.

Vous voyez qu'avec celui-là Pablo n'eût été qu'un enfant. Les ruses qu'il nous a dites tout à l'heure eussent fait sourire de pitié ce grand grec. Il n'en est pas une qui ne fût connue même des dupes, et qui, lorsqu'un grec s'en avisait encore, ne lui attirât quelque mauvaise affaire. Celle, par exemple, qui consistait à moucher la chandelle d'une main et à enlever de l'autre le talon du jeu coûta cher un jour à un joueur qui voulait en abuser trop.

Il jouait au piquet avec un vieux capitaine de cavalerie, et le croyant sa dupe, il faisait son tour sans beaucoup d'adresse. Le capitaine était au fait, il se défiait toujours des moucheurs de chandelle. Il laissa la manœuvre se renouveler deux ou trois fois, et enfin, posant ses cartes sur la table : « Monsieur, dit-il au joueur, permettez-moi de vous faire remarquer que toutes les fois que vous mouchez la chandelle, je n'ai point d'as. Je vous serais bien obligé de vous dispenser de prendre tant de peine. J'aime mieux ne pas voir clair que d'avoir des jeux si louches. »

Cela équivalait certes à un bon avertissement, notre joueur n'en tint compte; décidément il n'était pas adroit. Il lui arrive un jeu déplorable; pour le raccommoder, il ne lui fallait pas moins que les huit cartes du talon. Il prend donc les mouchettes et dit au capitaine : « Je vous demande bien pardon, monsieur, mais c'est une vieille habitude que j'ai prise au piquet de moucher toujours les lumières. » Et il moucha, mais le capitaine le prit sur le fait et lui arrêtant la main en plein escamotage : « Moi aussi, monsieur, lui dit-il, j'ai l'habitude de moucher ceux qui me volent au jeu. » Il tira de sa poche un pistolet et lui brûla la cervelle.

Maintenant revenons à don Pablo, et laissons-le terminer ses cours de tricherie élémentaire par l'explication des termes qui formaient l'argot spécial de l'honorable métier. Voyons s'il était bon professeur de *langue verte*, comme on appelle aujourd'hui, d'après un drame moderne, tout bon grec bien initié au langage des tapis verts.

« Donner la mort à quelqu'un, dit Pablo, signifie lui gagner son argent; on appelle *reflux* un mauvais coup joué à un ami. Les simples d'esprit étant notre

meilleure ressource, nous appelons *doubles*, par opposition, ceux qui les raccolent; *blanc* est le synonyme de l'homme sans malice, bon comme le pain; *noir* la qualification de celui qui a oublié la délicatesse. »

Pablo vécut, comme il dit, de ce langage et de ces artifices jusqu'à Séville, gagnant, avec l'argent de ses dupes, le loyer de ses mules, sa nourriture, son logis, et bien mieux, le faisant servir à gagner encore d'autres dupes.

A Séville, il mène grand train dans une hôtellerie décorée de cette enseigne du *Maure*, qui, je ne sais pourquoi, s'était popularisée dans tous les pays, surtout comme enseigne d'auberge et de cabaret. Pablo rencontre là un de ses anciens condisciples d'Alcala, qui avait changé son nom de *Mata* en celui de *Matoral*, comme s'il était plus sonore et coïncidait mieux avec le noble métier de matamore, que l'ancien étudiant exerçait en effet. C'était un forcené spadassin. « Il faisait commerce de vies, dit Pablo, il était marchand de coups de couteau, commerce dont il paraissait fort satisfait. Il en portait, du reste, les preuves sur son visage; il n'y manquait pas de cicatrices, et il disait d'ordinaire qu'on juge du talent d'un maître d'armes et de l'habileté d'un spadassin aux balafres de sa figure. »

Pablo est invité par lui à un dîner de matamores de la même espèce, qui se donnait dans l'auberge où logeait Matoral, sorte de guinguette des faubourgs. Tous les bons fils de Séville devaient se trouver là, et afin que Pablo n'eût pas l'air trop novice dans cette compagnie, Matoral lui enseigne comment il faut marcher, la cape traînante et faisant le gros dos; comment surtout, afin de hurler avec les loups, il faut parler l'andalou avec les Andaloux, et par conséquent grasseyer largement. Pour que l'accoutrement soit à l'avenant du langage, Matoral lui plante au côté une dague longue comme une épée et large comme un coutelas, puis il lui fait avaler une demi-mesure de vin, l'homme n'ayant d'esprit et de vaillance qu'avec cette pointe-là.

Il n'a pas fini de s'équiper qu'il voit entrer quatre braves de la plus fine fleur, tout balafrés d'estafilades, de vrais visages de goutteux enfin, comme dit Pablo en son style pittoresque. Ils marchent ainsi que des balançoires, se carrant sous leurs capes drapées et sous leurs hauts chapeaux relevés par devant comme un diadème. Ils sont armés jnsqu'aux dents, n'ayant pas moins d'une paire d'épées dont la pointe traîne par terre à dépaver les rues. L'œil fixe et flambant, la moustache cirée et montrant les cornes, la barbe et les cheveux taillés à la turque, ils sont vraiment effrayants à voir.

Le repas est digne des convives; quatre vagabonds déguenillés en sont les officiers servants. On mange peu, mais on boit terriblement. Le poisson, la viande, tout ce qui est servi n'est qu'un prétexte de *beuverie mirifique*, comme eût dit Rabelais. On mange pour boire. De simples bouteilles n'eussent pas suffi, on a donc placé au milieu de la chambre une auge immense pleine jus-

qu'aux bords. A chaque santé portée, celui qui veut faire raison va se mettre à genoux et boire dans l'auge à pleine gorgée. A la seconde génuflexion, le plus solide ne peut plus se relever et bat la campagne; alors on ne porte plus de santés, on vocifère des menaces de mort, on voue vingt coups de poignard à l'assistant de Séville, et l'on marque à tuer tout espion, tout recors qu'on pourra atteindre. Il en est un surtout qu'on jure de ne pas épargner, c'est celui qui a dépêché, il y a quelques jours, Alonzo Alvarez, un autre de ces fiers-à-bras. Matoral jure de le venger et de boire le sang des recors qui l'ont tué avec autant de volupté qu'il a bu le vin de l'auge sacramentelle.

Des menaces on va passer à l'exécution; tout trébuchants, nos matamores se mettent en route. Matoral est à l'avant-garde, les autres font le corps de bataille, et Pablo est prudemment derrière. La ronde de nuit paraît au détour d'une rue, on l'attaque bravement, et Pablo décampe. Il manque la seule occasion de combat qu'il eût trouvée de sa vie, mais il se souvient qu'il fut poëte et grand admirateur d'Horace; il veut, ne fût-ce qu'une fois, l'imiter efficacement; il se montre aussi mauvais soldat que lui. Ainsi il échappe aux recors, mais ce n'est que partie remise; encore quelques équipées, et, bel et bien arrêté, puis paternellement accommodé par les mains de son oncle, qu'il ne retrouve que pour cela, il s'en ira à la potence rendre son âme vagabonde.

C'était là une fin digne de sa vie, mais que de bons drôles, en l'Espagne de ce temps-là, auraient méritée comme lui. Toute cette ribaudaille dépenaillée et hardie qu'ont dépeinte Quévédo et Allemani se recrutait de pareils vauriens, et passait toute sa vie à tendre au même but. C'était injustice ou hasard quand toute la bande ne l'atteignait pas.

Guzman d'Alfarache et Lazarille de Tormes sont les plus curieux et les plus amusants de l'espèce. Voyons d'abord, pour une courte esquisse, le Guzman d'Alfarache, non tel que l'a dépoétisé Lesage en le francisant, mais tel qu'il sortit, naïf et vrai, des mains de son auteur espagnol; tel qu'il passa pour arriver jusqu'à nous par la très-singulière traduction de Chapelain, oui, du grand Chapelain lui-même, qu'on ne s'attendait pas à trouver dans cette affaire. Mettre en français les aventures du *Gueux*, comme il appelle Guzman en tête du livre, c'était en effet préluder étrangement au poëme qu'il fit plus tard. De Guzman à l'héroïne immaculée dont il fit une épopée, quelle distance! Le même homme ne pouvait suffire aux deux efforts et réussir pour l'un comme pour l'autre. Par bonheur pour nous ici, c'est le poëme qui est détestable, et la traduction qui est excellente. Elle a une séve, une tournure, une verdeur archaïque tout à fait étonnante. On dirait Rabelais traduisant Quévédo. C'est la même connaissance de toutes les ressources de notre langue fouillée jusque dans ses bas-fonds; c'est le même jet toujours heureux, toujours abondant du mot juste, du mot vrai, bravant, pour rester sincère, tous les hasards de la trivialité. On en jugera,

du reste, car cette fois encore nous n'épargnerons pas les citations, non plus seulement dans un intérêt de curiosité, mais dans un intérêt littéraire. Le livre n'est pas connu et il mérite de l'être beaucoup : nous ferons donc tout pour qu'il le soit du moins un peu.

A plus d'un autre titre Guzman mériterait sa place ici. D'abord c'est le gueux prototype, et puis, entre autres métiers de gueuserie, il a exercé celui de garçon hôtelier. N'en est-ce pas assez pour que, mieux que personne, il soit des nôtres ?

L'auteur qui le fait parler est des plus bavards, c'est souvent un mal, mais ici ce sera un avantage ; il n'en prêtera que mieux à Guzman, touchant les hôtelleries, toutes sortes de propos d'une très-amusante et très-utile prolixité. Après ce qu'il en dira, nous pourrons clore le chapitre des hôtelleries espagnoles. Il n'y aura plus matière qu'à des redites.

Voici donc comment Guzman raconte son enrôlement, la vie qu'il passa chez l'hôtelier et les friponneries dont il fut le complice.

« L'hoste me dist : Escoute, petit, veux-tu me servir? Je ne le trouvay pas mal à propos pour l'heure, bien qu'il me fust dur à digérer d'apprendre à servir, ayant appris à commander, et plus que tout autre un tavernier. Je lui dis qu'ouy. Entre donc, dit-il, et demeure; je ne veux pas que tu serves à autre chose qu'à donner la paille et l'avoine et les gerbées, et tenant bon compte de combien et à qui tu le donneras. Je le feray ainsi, lui répondis-je, et en cest office, je passay ainsy quelques jours mangeant sans qu'on me limitast ma pitance, et travaillant règlement par forme de passe-temps, car si ce n'estoit le jour que venoit l'asnerie, tout le reste avec les passants ne valoit pas le parler.

» Là, j'appris à tremper l'avoine en l'eau bouillante pour la renfler et croistre de moitié; je me dressay à faire fausse mesure, à raffler de la main, à enfoncer le mollet du bras dans le picotin, à revisiter la mangeoire, et à chastrer d'un tiers les mesures à ceux qui s'en fioyent à moy et qui me chargeoient de soigner leurs chevaux.

» Vous y voyez parfois venir de jeunes hobereaux, copieuses jarretières et moustaches redressées, proprets et sans valets, faisant des gentilshommes : c'estoit avec ceux-là qu'il faisoyt bon. Nous nous en venions à eux, et prenant leurs montures, les menions à l'escuyrie, où nous leur donnions assignation pour moitié de payement sur les hostelleries suivantes, et pour l'autre on la leur bailloit souvent par advance, encore étoit-ce mal mesuré; mais je te jure bien que quand ce venoit à compter, ils payoient le tout comme entier.

» Pour nos bouches, elles estoient réglées à notre discrétion, pour mettre le prix aux denrées, sans esgard de taux ni d'ordonnances qui ne s'observent point, et qui sont là seulement posées, afin que l'on en paye les droits au juge

et au greffier du lieu, et afin de n'estre pas mis à l'amende faute de les avoir là attachées. »

Vous voyez qu'il en est en Espagne comme nous avons vu qu'il en était en France. On y dit fi de la loi, et l'on vole à journée faite, en vue même de la pancarte qui, appendue à la porte, vous défend légalement de voler. L'ordonnance qui vous dit d'être honnête est chose bonne en théorie, mais en pratique le déshonnête vaut bien mieux. C'est donc seulement à son corps défendant que l'hôtelier espagnol aussi bien que l'aubergiste français reste dans la probité. Pour certaines choses il y est contraint, et Guzman, déjà hôtelier dans l'âme, l'avoue en enrageant.

« Pour la nourriture des bestes, dit-il, chaque chose ayant son prix fait, on sçait jusques au dernier denier ce que chacun dépend, tant en foin et en avoine qu'en logement. Il n'y avoit là-dessus que surfaire, mais la dépense de la bouche estoit ce qui me plaisoit, car nous disions à tort et à travers d'une voix asseurée, cela vaut autant de testons et tant de sols, disant toujours plustost un teston plus qu'un denier moins.

» Les sages nous payoient sans réplique à nostre parole, mais les novices demandoient comme quoy; et c'estoit se gaster à eux, car montant le prix à toutes choses, nous cherchions tousjours à y adjouter quand ce n'eust deu estre que pour l'assaisonnement de la marmite; et de l'argent ainsi leur venoit à manquer qu'il falloit payer aussi roide qu'une obligation par corps dont le terme est eschu.

» La parole de l'hostelier est un arrest définitif dont il ne faut point penser à appeler qu'à sa bourse, et rien ne sert de hausser le ton et d'user de menaces; la plupart d'iceux sont archers de la sainte confrérie, et s'il leur entre en fantaisie, ils vous suivront un homme sans mot dire jusques au premier bourg et là luy mettront sus qu'il leur aura violé leur femme ou leur fille, voulu brusler leur maison, donné des coups de bastonnade, seulement pour meffaire et pour se vanger. »

L'hôtelier espagnol était décidément plus dangereux que l'aubergiste français; celui-ci n'entendait que le vol, celui-là, plus raffiné dans son vice, entendait le *chantage*. Guzman, ma foi, était à bonne école.

« Nous avions aussi, continue-t-il, des bestes de réserve pour la commodité des pauvres passants, lesquelles estoient telles que personne d'eux n'entroit à pied dedans l'hostellerie qui n'en sortît à cheval. »

Il y a là-dessous, si je ne me trompe, quelque obscénité, tout au moins quelque ironie. Ce qui suit nous donne raison de le croire :

« Au reste, dit en effet Guzman, si vous y laissiez quelque chose, que vous fussiez un peu négligent à serrer votre fait, vous le retrouviez soudain, mais je me mocque.

» Que de larcins, que de violences, que de meschancetez se font et se commettent dans les hostelleries! Que Dieu y est en peu de révérence, et que la justice y a peu de lieu! En effet, il n'y en a point pour eux, ou, s'il y en a, elle est de leur cabale. »

Ce dernier trait, ce nous semble, n'est guère à l'honneur de la Sainte-Hermandad, qui, s'il fallait en croire Guzman, eût été volontiers la complice des méfaits des hôteliers. Serait-ce que, pourvu qu'on les logeât gratis, les archers de la redoutable confédération fermaient volontiers les yeux sur la façon dont le passant était rançonné et écorché? Je ne jurerais point du contraire, d'autant qu'en ceci Guzman peut être digne de créance. Il a tenu de près aux abus dont il parle, il en a vécu même, et c'est pourquoi sans doute il n'est que plus âpre à blâmer ceux qui en vivent encore.

Ce qu'il dit pour conclure touchant le danger de cette mauvaise police des auberges espagnoles, sur les entraves qui en résultent pour le commerce, etc., est on ne peut plus sensé.

« Le trafic est interrompu par la crainte des hosteliers, lesquels, pour de mauvais services tirant un bon payement, volent au veu et au sceu d'un chascun. Je suis, ajoute-t-il, oculaire tesmoin de beaucoup de choses, qu'en beaucoup de temps je ne déduirois pas, je dis de ces insolences-là, lesquelles, si nous entendions dire qu'elles se fissent parmy les barbares, tous barbares qu'ils sont, nous ne lairrions pas de les en blasmer, et cependant nous le voyons de nos propres yeux, en nos propres terres, et nous ne nous en remuons pas.

» Mais je vous puis assurer que la réparation des chemins des passages et des hostelleries ne requiert pas moins de soin que force autres choses de conséquence, à cause du commerce qui en dépend, et je donne volontiers cet advis, quand mesme il n'y iroit du mien, et que sortant de ce lieu, je n'aurois plus guère à battre la campagne, pour ça estre subject à l'incommodité. »

Ce n'est pas en cette seule occasion que nous trouvons Guzman d'Alfarache acoquiné aux hôtelleries, et ayant à pâtir de la vie qu'on y mène. C'est par une mésaventure d'auberge que ses aventures avaient commencé.

« J'arrive en une hostellerie, dit-il, desgouttant de sueur, poudreux, les pieds foulez, mélancolique, et plus que tout, les mâchoires deslibérez, les dents longues, et l'estomach afflachi. Il pouvoit estre midy, je demanday à disner, l'on me dist qu'il n'y avoit que des œufs, encore passe s'il eust esté vray, mais la fausse hostesse en avoit la pluspart de couvez, vu que l'excessive chaleur en fust cause, ou bien que le renard eust mangé ses poules sur le poinct de les esclorre; et pour n'en pas tout perdre, elle faisoit passer parmy d'autres bons; ce que pourtant mesme elle ne fist pas pour moy; que Dieu les lui veuille rendre aussy bons qu'elle me les donna. »

Après cela, Guzman raconte comment sa table fut mise par cette hôtesse mé-

créante. « Elle me fist cheoir sur un petit banc escourté de l'un des pieds, et dessus un siége de pierre m'estendit un torchon de cuisine et me servit une salière d'un cul de pot cassé, une auge à poulet pleine d'eau fangeuse et la moitié d'une galette plus bise et plus grise que la nappe mesme, puis soudain, dans un plat, une aumelette qui méritoit plustôt le nom d'emplastre qu'austrement; les œufs, le pain, la cruche, l'eau, la salière, la nappe et l'hostesse ne faisoient qu'un. Je me vis sans répliquer le ventre vuide, et les boyaux si ramonez qu'ils alloyent et venoient s'entrechoquant en iceluy. Je mangeay le tout pour bon et avec mesme ardeur que le porc fait le gland, bien que véritablement je sentisse craquer sous mes dents les tendres ossements des pauvres poussinets, mais ils ne faisoient que me chatouiller les gencives. »

Ce qui suit forme un fort long chapitre que nous ne donnerons pas, quoiqu'il ne manque point d'intérêt par les détails qu'il contient sur toutes sortes de friponneries d'hôteliers, de pâtissiers et de juges, surtout aussi par le récit de la vengeance que quelques soldats vauriens tirèrent de la duègne aubergiste qui leur avait fait faire un tout aussi piètre dîner qu'à Guzman, vengeance des plus justes, soit dit en passant, et qui tint lieu à Guzman de bonne digestion.

Il va bientôt loger dans une autre hôtellerie, et il y tombe de fièvre en chaud mal, il y fait aussi mauvaise chère, et pour surcroît, il y est mangé de vermine. « Les puces, dit-il, avoient donné sur moy en si grande abondance qu'il sembloit que pour elles il fust aussi an de famine, et qu'on leur eust baillé mon corps pour se nourrir. Et comme si j'eusse eu la rougeole, je me levay si malmené qu'il n'y avoit partie en tout mon corps ou endroit de mes mains ny de mon visage où l'on eust pu donner encore une saine atteinte. »

Que pensez-vous pourtant que dise de la vieille de tout à l'heure l'aubergiste qui, lui aussi, traite si mal son monde? Il en dit pis que pendre, et s'évertuant aussi contre la justice avec laquelle il doit avoir maille à partir, il prétend qu'elle la protége et la soutient pour raison de certains profits cachés.

« Comme quoi, crie-t-il, cette vieille sorcière est-elle au monde et que la terre ne l'engloutict pas! Tous les hostes en sortent mal contents, je n'en vois point qui ne la mauldissent, chacun s'en plaint; ou bien tous sont meschants, ou bien elle est meschante, qui est bien le plus vray, car le mal ne peut estre égal en tant de personnes.

» Pour ces choses et beaucoup d'austres, nul ne s'arrête chez elle, on luy faist la bénédiction d'une lieue, et ne passe-t-on à quartier, mais ma foy elle devroit avoir été faite sage par le pourpoint qu'elle porte sous la chemise, boutonnée de cent boutons que l'on luy a vestu pour pareille affaire. On luy a défendu de faire taverne, et je ne sçay, quant à moi, comme quoy elle en recommence le mestier, et qu'on ne commence pas à la chastier. Je ne sçais à quoy est bon cela, il doit y aller quelque chose, comme dit la fourmy. Il y a

du mystère caché qu'aujourd'huy aussi librement que hier, et que l'an précédent elle vole et rançonne les passants. Mais ce qui en est de pis, c'est qu'elle vole comme par commandement, et il doit être ainsi, puisque le gardien, le dénonciateur, les sergents et le commissaire le voyent tous et font tous les aveugles, sans qu'aucuns d'eux la recherche; sans doute elle les tient contents, les emplumant de ce qu'elle desplume d'autruy. Ce qu'il faut de nécessité, autrement elle se perdroit, et ils luy feroient faire un autre tour de ville, bien qu'elle perde beaucoup plus, la malheureuse, qu'elle est à deschalander sa maison de la sorte, car si elle accommodoit bien le monde, on y courroit et de force choses de peu on en fairoit une de conséquence et de valeur, comme fait la fourmy qui, tirant de chaque fente un grain, en forme son grenier pour le long de l'année; personne ne lui tiendroit le pied sur la gorge. Mauditte soit-elle, qui est si dépravée.

» Arrivé qu'il fut là, continue Guzman, je crus que c'estoit fait, mais il recommença disant : La pureté de la Vierge en soit louée, en ma maison, au moins, tout pauvre que je suis, il n'y a pas de fallace, tout s'y vend pour ce qu'il est, non pas du chat pour du lapin, de la brebis pour du mouton. C'est la netteté de la vie qui rend un homme estimable et qui le fait aller la teste haulte et descouverte par tout le monde. Que chascun prenne le sien et qu'on n'affronte personne, etc. »

Or, savez-vous quelle fut la conclusion de cette belle morale, dont l'hôte se faisait le prêcheur, n'oubliant que de la mettre en pratique lui-même? C'est qu'à peu de temps de là, il fut pendu pour le seul de ces méfaits qui eût été découvert, et dont la justice saisit avidement l'occasion pour lui faire payer tous les autres.

Nous n'en finirions pas s'il nous fallait détailler ici toutes les haltes de Guzman dans les hôtelleries, et à chacune les mésaventures qu'il rencontrait. Même sous une bonne fortune, il y avait quelque accident, tant il est vrai qu'en pareils lieux il ne se trouve rien de bon. Ainsi, à Orgay, il rencontra une de ces accortes servantes d'auberge dont le moindre défaut est d'être honnête fille; il lui donna, pour la nuit, un rendez-vous qui fut accepté, mais ayant trouvé chaland meilleur, elle ne vint pas, et à sa place, c'est une ânesse détachée de sa mangeoire qui s'en vint dans la chambre de Guzman. Tout émerillonné de désirs, il se releva cherchant baisers et embrassades, et ne trouva que ruades. Voici de quelle façon il nous avait fait le portrait de sa belle, portrait dont toute fille d'auberge pourrait, sauf la beauté qu'avait celle-ci, être vraiment l'original :

« En entrant dans l'hostellerie, une jeune fille me vint prendre le manteau, elle étoit plus que servante, mais moins que fille aussi, d'assez belle taille, gaye et bien emparlée, telle que les maistres les cherchent pour achalander les maisons. »

On pourrait croire que Guzman, si bien édifié à l'endroit de ces fines donzelles, s'en garerait désormais. Point du tout; quand il se mariera plus tard, c'est une femme de cette sorte qu'il épousera. Il est vrai qu'il nous la donne comme la perle des filles, n'ayant rien des vices du métier, prude au contraire, et, pour comble, jolie et gracieuse au possible, dernier détail qui rend peut-être invraisemblable celui de ses vertus pudiques.

Il la trouva à Alcala, où il menait, avec les écoliers dont il s'était fait le condisciple émérite, la vie de liesse et d'orgie qui mérite de sa part cette description exclamative :

« O la douce vie que celle des escoliers, quand ils créent un petit évesque le jour de saint Nicolas, quand ils harcellent les niais, qu'ils les resveillent et qu'ils les hastent d'aller, qu'ils les affeublent de neiges, et qu'ils leur crochettent leurs coffres et leur font payer la bienvenue, à faute de quoy ils ne leur laissent livre entier, chapeau ne manteau qu'ils n'enferment; quel plaisir il y a de les voir rechercher; pratiquer des voix et des suffrages pour leurs élections de généraux, comme les nations sont estroitement liées en particulier pour leur manutention, et comme elles se liguent diversement avec les autres pour faire leur parti plus fort.

» Que c'est une chose galante, lorsque, attendant leur messager et leur quartier, ils mettent leurs meubles en gage, les uns pour des pastez, les autres pour des tartes, que les Tescots vont chez les rôtisseurs et les Aristotes à la taverne, sans couverture et sans tranchefils qui soit. De plus, la jaque de maille se cachoit dans la paillasse et l'espée sous le lit; la rondelle pendoit dans la cuisine avec le couvercle de la tinette et du saloir. En quelle boutique de confiturier n'avions-nous de nos hardes engagées, quand on ne nous y vouloit plus faire de crédit? De cette sorte, parmy ces passe-temps divers, je poursuivis ma théologie. »

Au lieu d'être prêtre et docteur en fin de cette théologie-là, Guzman fut époux; et marié, que fut-il? Il nous le dira de reste tout à l'heure.

La fillette qu'il épousa se nommait Grâce, et, à ce qu'il nous en dit, était digne de ce nom à toutes sortes de titres. Nous vous avons dit qu'elle était honnête fille, bien qu'elle fût fille d'hôtelier; ce qui va vous surprendre davantage encore, c'est que son père, bien qu'hôtelier, était honnête homme; nous allons de merveille en merveille, mais enfin il faut bien en croire ce pauvre Guzman. Il tire même occasion de l'honnêteté de son beau-père pour nous dire qu'après tout il se trouvait parfois de telles gens parmi les aubergistes. Quant à d'honnêtes femmes parmi les hôtelières, c'est beaucoup plus rare.

« Mon beau-père, que Dieu absolve, dit donc Guzman, combien qu'hostellier, ne laissoit pas d'estre honneste homme; ils ne crochettent pas tous, non, les malles des passants ni leurs bougettes; il y en a tout plein encore qui ne font

pas oster l'aumosne aux montures par leurs garçons d'estable, et qui ne limitent pas si estroitement le disner aux voyageants; cela appartient plutôt aux femmes, qui regardent volontiers de près à toutes choses et qui trouvent à tondre sur un œuf; que s'il se passe quelque chose de semblable, ils n'en peuvent mais pour eux, et surtout mes gens n'y trempèrent oncques. »

Guzman part de là pour parler de l'honnêteté de son beau-père l'hôtelier et pour donner la raison de cette rarissime exception. Ces gens-là, à l'entendre, étaient hors de leur place en ce métier.

« Car ils estoient des plus vaut mieux dans leur contrée, gentilshommes à l'épreuve du canon, que la seule pauvreté avoit réduits à ce métier infâme. »

N'étant pas né pour son état, il le fit mal; il faut être voleur d'instinct pour être bon voleur, et notre homme ne le fut pas; faute de savoir ruiner les autres, il se ruina lui-même. Il avait eu le malheur de se faire cautionner par un effroyable mangeur qui dévorait en festins intérêts, capital, bref, toute la maison, et qui, croquant toujours, mena ainsi la pauvre auberge à la banqueroute. L'hôtelier étant mort, sa femme, qui tenait la maison, en eut tous les ennuis avec ce pauvre Guzman, qui, en épousant la fille, ne pensait pas s'être *engendré* — c'est le mot du temps — dans une pareille misère. Il était là, quand vint la débâcle.

« Quand le terme du payement fut expiré, dit-il, on vint exécuter ma belle-mère pour y satisfaire, et emporta-t-on tout tant qu'on trouva au logis, sans qu'il y eust rien à dire qu'à nous emporter aussi, moy et ma femme, mais autant valut, puisqu'ils nous en mirent dehors, sur le beau carreau de la rue. »

Ne croyez pas que Guzman y reste; il est homme d'industrie, il se relève, mais pour tomber en pire misère. La maison est décrétée et mise en vente, la belle-mère la rachète, mais à quel prix! Pour faire honneur au payement, il faut mourir de faim ou bien avoir recours au vice; on commence par l'un, puis bientôt lassé, on finit par l'autre.

« Cette hostellerie, comme j'ay dit déjà; estoit des plus hantée et des mieux achalandée de la ville, chascun la désiroit pour soy; c'est pourquoy on y mit enchère sur enchère, montant sur ma belle-mère, qui la prétendoit aussi fort et ferme de son costé, pour son assentement, comme personne qui s'estoit là nourrie, de tout temps elle et ses filles, et dont la bonne grâce y avoit attrait les chalands; et de fait elle nous demeura en dépit des jaloux, mais à bien si haut prix et désavantageux marché, Dieu mercy leur envie et leur collusion, qu'à peine après cela avions-nous du pain à mettre sous nos dents, et tout le bien que nous faisions, la rente nous l'engloutissoit et suçoit comme une esponge, de sorte qu'avec l'office mesme, quelque grand personnage que nous fussions, nous tirions la langue d'un pied, et mourions de malle rage de faim. »

C'est alors que, « se voyant si chétif et si maigre, » Guzman voulut bien se

faire, pour le profit, mari aveugle, mari complaisant; il pensa d'abord que la vertu de sa femme ferait tant que rien ne tournerait à conséquence, que tout serait ombre et fumée, hors le bénéfice qui serait palpable et sonnant; il s'abusait.

« Mon seul désir, dit-il tout contrit, estoit de vivre et de rouler, mais je m'y efforçay en vain, encore bien qu'à ce dessein je permisse chez moy qu'on tînt académie, qu'on y fist des visites, et qu'on s'y assemblast pour rire et pour causer, avec mille autres sottises qui me tournèrent toutes à contrepoil; je croyois éviter Carybde, et je tombai dans Scylla.

» Il ne me sembloit pas qu'aucune de ces choses peut faire feu, et que ce seroit bien tout si les galants en avoient la fumée et la senteur, pour affamez qu'ils puissent estre. Je me persuaday que ma femme estoit comme une botte de cumin, pendue dedans un sac au milieu d'une fuye, pour y faire venir les pigeons à l'odeur : mais il m'en arriva comme au confiturier, les mouches se jettèrent sur mes pots et les mangèrent. Du commencement je dissimulay d'en rien cognoistre, et ne faut donner qu'un pied à une femme pour faire qu'elle en prenne quatre; nous estions misérables et vivions par ce moyen, quoyque très mesquinement, mais les libertez se faisoient grandes et profondes, il n'y avoit plus de pied, on s'esmancipoit desjà. Perdant pour moy le respect et la crainte, ma réputation se noyoit, mon honneur se honnissoit, la maison s'en alloit descriée et me falloit tout avaller pour vivre. Ma belle-mère ne disoit mot, ma belle-sœur négocioit, et ma belle femme en passoit par où l'on vouloit, tant elle estoit accommodante. Pour moy, je ne pouvois pas en parler, ayant ouvert la porte au mal, et cognoissant en effect que sans cela nous fussions tombez de faim, sans espoir de remède; je laissay le moustier à sa place, en faisant l'ignorant tant qu'il me fut possible. »

Si du moins cette vie honteuse eût eu de moins maigres profits, Guzman eût pu s'accommoder avec sa conscience, et voyant l'effet, se moins repentir de la cause; par malheur il n'en était pas ainsi, et comment eût-il pu en être mieux? Il n'y avait dans ce pays-là que des escoliers pauvres hères, payant plus d'audace et de mine que d'argent comptant, du reste, pas un de ces richards avec lesquels on est si bien payé du mal bénin qu'on peut faire et du vice qu'on sert. Quand on fait tant que de se jeter dans le travers, encore faut-il y trouver son gain, et bien escompter sa faute, sinon l'on est deux fois dupe. Guzman en fut bientôt à se faire ces aveux-là.

« Alors, dit-il, je pensay : Mon malheur a cela de bon qu'il est en son dernier poinct, et qu'il ne peut plus croistre, je ne dois pas craindre qu'il m'arrive jamais pis, quoi que je puisse faire, j'en tiens si jamais personne, c'est un mal qui est fait, le plus fort en est passé; puis donc que mon honneur est si très engagé, il vaut mieux tout à fait le vendre, mais ne faut pas que ce soit icy,

où le profit est si petit, l'infamie si grande, les escoliers si trompeurs, et le vivre si pénible. Si d'une ou d'autre façon il nous convient mal faire, prenons-nous à ce qui sera le plus utile; je veux bien que nous perdions quelque chose, mais au moins ne soyons point comme le simple ravaudeur du coin, qui, pour regarnir les bas de ses chalands, ne feint point d'employer jusqu'aux haillons qui couvrent sa misère; il ne nous faut pas ainsi tout mettre à l'abandon, mais demeurer avec telle pièce, par devers nous, qu'elle puisse fournir du moins aux nécessitez de la vie, et donner le *vestum* et le *vestitum;* sortons, sortons de cette vallée de larmes et de calamités devant que les vacances arrivent, où tout sera mort en ce lieu. Quittons cette perverse nation, de qui tout ce qu'on peut tirer en gros est un pasté de requeste, ou deux tourtes de blanc-manger; encore, lorsqu'ils en font la despense, ils ne partiront pas qu'ils n'en aient frippé la moitié. Si leurs mères leur envoyent un baril d'olives de Cordoue, ils pensent faire encore beaucoup de nous en apporter un plat, et nous veulent bien crever les yeux avec leurs deux saulcisses enfumées. Non, non, bonnes gens, non, ce n'est pas pour vostre nez, il nous couste un peu davantage. »

Quand on fait tant que de se déshonorer, encore faut-il que ce soit avec éclat, avec profit, et la cour est le seul pays où cela soit possible; voilà ce que se dit Guzman pour conclure, et il prend aussitôt son parti de s'en aller dans cette cocagne des déshonneurs bien récompensés, dans cette terre promise des hontes profitables.

Il sait comment il devra jouer son rôle de mari complaisant, comment il lui faudra déguerpir aussitôt que le galant arrivera chez madame; il connaît les prétextes qu'il lui faudra adroitement alléguer pour pallier ces départs et laisser le plus tôt possible le galant seul avec sa femme. Il a rencontré tant de gens qui pratiquaient ces manéges et y gagnaient une grande aisance pour leur ménage!

« Ce sont ceux-ci, dit-il, qui vont à la rostisserie acheter eux-mêmes la viande, quérir le vin à la taverne, et porter le panier au marché; mais, pour les honorables, il leur suffit de laisser la place franche et de s'en aller à la comédie ou au jeu de billard, si d'aventure les commissions leur manquent. »

Guzman veut être de ces honorables-là; aussi, quand il a plié son bagage, « petit comme celuy d'un limaçon, » quand il l'a mis dans une charrette avec sa femme, ce grand espoir de sa fortune à venir, quand avec cet équipage il a passé la porte d'Alcala et qu'il se trouve sur le chemin de Madrid, alors il se met à faire mille rêves dorés, à travers lesquels passent et repassent à la file les galants les plus jolis du monde, pleins d'amour pour sa femme et de générosité pour lui. Afin de les mieux recevoir, il songe à ouvrir une maison où il tiendra table, où sa femme trônera, régnant par le sourire et par l'œillade, et où lui-même sera le percepteur des beaux et bons écus, produit net de ces séductions.

« J'alloys, dit-il, j'alloys pensant en moi-mesme : Je mène ici un boucon de roy, un fruict nouveau, tout frais cueilly, qui n'est point encore desfleury, j'y mettray tel prix que bon me semblera. Je ne puis manquer à trouver personnes qui m'employent fort utilement pour entrer en ma place, et en ce cas un des plaisirs secrets se peut bien dissimuler et supporter, pourveu que sous prétexte d'amitié on espargne un louage de maison, et la despence qu'il y faudroit faire, d'austre costé, avec ce que je pourroy gagner de mon industrie, il n'y a pas de doute que je n'enrichisse bientôt. Quand je me verray devant moy assez de quoy tenir logys, je prendray des pensionnaires, six ou sept, qui fonceront à l'appointement et qui défrayeront nostre table, et ainsy nous roulerons. Je pense avoir toutes les parties nécessaires à un homme de service, pour tout ce à quoy l'on vouldroyt m'occuper; dedans le logis, je suis patient et endurant; dehors, je suis d'humeur active et allante, je me donneroy des cognoissances, j'acquereray du nom et du crédit; puis, quand je me trouveray où je me désire, alors je prendray l'essor, et lairray là toutes ces mesquineries; je feray mon trafic tout seul, sans qu'il me soit plus besoin d'user de ces moyens sinistres, ny de ces ressorts odieux. »

Tout alla bien d'abord; Guzman et sa femme firent une entrée royale à Madrid. Dans l'hôtellerie où ils se présentèrent, on les reçut bien, non à cause de leur équipage, qui était mince, mais à cause de leur mine, qui était avenante et prospère, celle de l'épouse surtout.

« L'on nous fit tout bon accueil, dit Guzman, et non pas à cause de l'asne, ains à cause de la déesse qu'il portoit. »

Il est vrai que cette déesse, comme Guzman se plaît à appeler sa femme, était d'aspect tout à fait affriandant. Elle séduisait par le visage et par la parure.

« Ma femme, dit l'heureux mari, avoit vestu le meilleur de ses habits, et sur sa teste portoit une toque popine garnie de sa plume et de son cordon. » C'était là, pour le ménage nomade, le plus beau de son avoir, aussi mons Guzman se hâte-t-il d'ajouter : « Hormis cela, je donne au diable le meuble que nous avions, vous en excepterez la guitare qui nous accompagna toujours. »

Qui lui eût dit, hélas, qu'arrivé à Madrid en un si triste équipage, il en partirait dans un plus misérable encore, avec la honte de plus et le regret de n'avoir su conserver le bien-être qui d'abord s'y était offert à lui, et l'abondance que les premiers galants de sa femme, un riche fripier et un gentilhomme, avaient à l'envi jetée dans son ménage? Pourquoi aussi fut-il trop avide? Complaisant discret, sauvant tout par la façon de tout prendre, il était heureux, mais ayant une fois levé le masque, s'étant fait le proxénète public des caresses vénales de sa femme, il perdit tout, même le droit de rester à Madrid. L'ordre de déguerpir lui arriva un beau soir, et il partit, trop heureux de retrouver la petite charrette qui l'avait amené. Quelle conclusion tirer de cette honteuse histoire? Que, Dieu

merci, les gens de cette misérable espèce savent toujours être à point les artisans de leur punition. Leur façon imprudente de jouir du bonheur les amène vite à la cruelle expiation de ce bonheur honteusement acquis.

N'eussions-nous gagné que l'occasion d'en déduire cette utile morale, l'histoire de Guzman était, avouez-le, fort bonne à raconter ici; mais, Dieu merci, elle était excellente encore par mille détails qui étaient tout à fait de notre sujet et que nous nous fussions fait un crime de négliger.

Les lieux qu'ils nous a fait connaître en nous entraînant à sa suite sont pourtant moins les véritables hôtelleries espagnoles, ces *ventas* citées plus haut, que des hôtels garnis d'étudiants curieux à visiter, j'en conviens, mais non pas autant que les autres. D'ailleurs, avec lui, pas un mot des cabarets, à tel point qu'on pourrait croire qu'il ne s'en trouve pas en Espagne. Par bonheur, Lazarille est là pour nous détromper à ce sujet.

Suivons-le, et ce que Guzman, ce que Pablo lui-même ont omis ou dédaigné de nous faire connaître, va nous apparaître en pleine lumière, avec sa vraie couleur et tout son mouvement.

Lazarille, guidant l'aveugle son maître, s'arrête-t-il à Escalona, ce n'est pas dans une de ces hôtelleries confortables que nous a montrées Guzman, c'est dans une vraie *venta*, dénuée, misérable, plus même que celle où notre héros d'Alfarache s'arrêta au début de son voyage, pour ne plus rencontrer la pareille. Il y avait trouvé un triste souper, c'est vrai, mais encore ce souper existait-il; rien de cela dans la *venta* d'Escalona. L'aveugle est obligé de faire acheter une andouille que Lazarille est obligé de faire rôtir lui-même, et quant au vin, il faut l'aller chercher au cabaret; bonne fortune pour Lazarille, qui, on sait l'histoire, profite de cela pour dépêcher l'andouille à laquelle il a substitué un navet, et pour avaler la meilleure partie du broc qu'il est allé faire remplir.

Avec son aveugle, ce fripon de Lazarille trouvait ainsi à mettre sous sa dent quelques bons morceaux que les coups du maître, vengeant son estomac frustré, lui faisaient, il est vrai, payer bien chèrement après, mais avec l'écuyer dont il devient ensuite le valet, il n'a plus même la ressource de ces bouchées friandes dont son dos meurtri ne regrettait pas le payement. Cette fois il jeûne tout à fait. Sauf la morgue et l'habit, le maître et le valet sont de vrais gueux, et comme on fait rechercher par toutes les villes d'Espagne les mendiants qui affament le pays, alors en disette de blé, comme tous ceux qui ne veulent pas déguerpir de bonne grâce sont pourchassés à grands coups de fouet dans les carrefours, le pauvre écuyer et le pauvre valet sont obligés de dissimuler leur misère, de cacher leur faim, qui, ainsi, est devenue plus qu'un malheur, presque un crime, puisqu'elle entraîne la proscription. C'est en pareil cas que Dufresny eût pu placer à propos son mot si profond : Pauvreté n'est pas vice, lui disait-on, et il répondit : C'est bien pis.

Lazarille a bientôt son dédommagement, et il en mésuse, bien entendu. L'occasion de boire gratis de ce bon vin qui lui a si longtemps manqué se présente enfin, le cabaret lui devient hospitalier : il ne se contente pas d'y aller; il y vole, il y demeure, il n'en sort plus; il n'y boit pas, il s'y noie.

C'est aux lansquenets allemands arrivés à Tolède à la suite de l'empereur Charles-Quint qu'il devait cette bonne fortune. Ils étaient tous fort bien fournis d'argent. Or, où un soudard allemand peut-il dépenser ce qu'il possède, sinon à la taverne? Lazarille le savait bien, il s'attacha donc aux lansquenets, s'accrocha à leur amitié et ne les quitta plus.

« Pendant, dit-il, que mes Allemands ont été ici, je les allois enlever chez eux pour les conduire au cabaret où étoit le meilleur vin, et nous nous en donnions si bien et si beau, que tel qui y étoit allé de lui-même ne s'en retournoit plus chez lui, que l'on ne l'y apportât à quatre; et le meilleur étoit que Lazarille de Tormes n'y mettoit pas un blanc du sien.

» Vraiment oui, ils eussent bien souffert que j'eusse mis la main à la bourse, ils faillirent à me battre deux ou trois fois, que j'en voulus faire le semblant. « *Point! point! monsir Lézard Tormet,* me disoient-ils en jargon, *vous vous mocquez du monte, fermez, fermez vot l'argent dans lit vot bourse.* » Voulant dire que je me moquois du monde et que j'enfermasse mon argent, qu'où ils étoient présents nul ne devoit payer un seul denier.

» J'adorois l'humeur de ces gens-là, et j'en étois d'autant plus charmé que je ne les quittois jamais sans revenir chargé de pain, de jambon, de langues de mouton, et de toutes sortes de viandes salées d'un goût admirable, tant ils savoient bien assaisonner avec le bon vin et les épices.

» Ils m'en remplissoient mes basques et mes poches avec tant de profusion, que nous avions à manger, ma femme et moi, pour toute une semaine, de ce qu'ils me donnoient à chaque fois.

» La bonne chère me faisoit repasser avec plaisir sur la faim que j'avois autrefois endurée, et j'en rendois de bon cœur grâce à Dieu de tout. Mais, comme dit le proverbe, *le bon temps ne dure pas toujours,* la cour a quitté Tolède, et mes chers Allemands, au départ, m'ont fort pressé de les suivre et de ne me mettre en peine de rien. »

Si Lazarille n'eût écouté que son envie, il se mettait du voyage, il suivait l'escouade biberonne partout où il lui aurait plu d'aller, sachant bien que tous les cabarets du chemin eussent été les relais du voyage; mais il était marié, et pour une femme maussade, il lui fallut renoncer à ces Allemands joyeux. Ah! dit-il avec un soupir du plus profond regret, comme ils mènent une vie douce!

« Vous voyez ces bonnes gens sans cérémonie, qui portent le cœur sur la bouche, qui entrent sans difficulté dans le plus petit cabaret comme dans le palais du prince, et qui ne dédaignent point de saluer jusqu'au moindre bou-

chon, pourvu que le vin en vaille la peine. C'est une nation ronde et franche, et toujours si bien fournie de monnoie, que je ne demanderois jamais à Dieu de meilleure rencontre que la leur, toutes les fois que la soif me pourroit prendre. »

Pauvre Lazarille! il court risque alors de mourir altéré, car pareille compagnie ne se rencontrera plus pour lui. Par malheur le pli était pris; son habitude du cabaret était devenue entraînante, irrésistible. Tout l'argent du ménage y passait, car on ne payait plus pour lui. La femme criait Dieu sait comme! et Lazarille ne l'apaisait qu'en restant à la maison pour songer à ses affaires. Mais c'était un effort trop grand pour qu'il fût de longue durée; après deux jours au plus de travail, d'ennui, et surtout de soif, il s'échappait vers la taverne, aussi vite que l'éponge s'en irait à l'eau si elle pouvait courir.

Un jour qu'il s'attendait à une bourrasque de reproches et qu'il baissait déjà la tête pour la laisser passer, il fut fort surpris, en rentrant chez lui, de trouver sa femme douce comme un agneau. Elle ne lui adressa pas le plus petit mot blessant, et si elle lui parla du cabaret, ce fut pour lui dire de suivre son envie et d'y retourner le lendemain. Il n'eut garde d'y manquer ce jour-là, et aussi les suivants, car il n'attendit pas pour obéir au bienheureux conseil que sa femme l'eût renouvelé.

Il finit par ne plus quitter la taverne, il y resta le jour et la nuit. Un matin il se ressouvint de sa maison, et cahin-caha il en reprit le chemin. Il y trouva sa femme en couches, et M. le corrégidor, qui, tout en plaignant la mère, berçait déjà le nouveau-né. Lazarille comprit tout et retourna philosophiquement au cabaret. Là avait été la cause de sa mésaventure, la consolation devait bien s'y trouver aussi.

Toute sa vie fut pleine de pareilles déconvenues, et elle nous mènerait trop loin, à n'y prendre même que les détails de mœurs qui sont de notre sujet; nous le laisserons donc ici, en compagnie des brocs qui le consolent. L'épisode même de son séjour avec les Bohémiens logés « dans un casal souterrain, » et parmi lesquels il retrouve la fille de son aubergiste de Madrid, ne nous allèchera point assez pour nous retenir plus longtemps avec lui; nous passerons de même sur son aventure dans la misérable hôtellerie où il s'arrêta, tout près de Valladolid, en compagnie d'une fille de joie, d'une duègne, son chaperon, et de quelques bravaches d'allure singulière; nous aurons hâte d'arriver au peu de mots que nous avons à dire sur les hôtelleries portugaises, et sur les méfaits de toutes sortes, vols surtout, qui se commettent là comme ailleurs.

Le P. Vieyra a fait en sa langue maternelle, le portugais, un livre dont le titre seul prouve le curieux attrait, c'est l'*Art de voler;* il n'a garde, bien entendu, d'oublier les taverniers parmi les plus habiles suppôts de l'industrie dont il révèle les mystères. Ceux qui frelatent le vin, ceux qui donnent des viandes

menteuses, de la chèvre, par exemple, pour du mouton, sont rangés par lui, en son XLVIIIe chapitre, parmi *ceux qui volent avec des ongles invisibles*. En voici la très-curieuse liste d'après la traduction de M. Eugène de Montglave :

« Les ciriers qui étendent de la cire noire sous de la cire blanche ; les confiseurs qui couvrent une couche épaisse de sucre *moscovade* ou terré d'une couche légère de sucre blanc ; *les pâtissiers qui glissent des abatis de chat dans une demi-douzaine de pâtés ; les cabaretiers qui baptisent leur vin ; les traiteurs qui donnent de la chèvre pour du mouton ;* le tondeur de draps qui, sans mettre les ciseaux dans une pièce qu'il apprête, retient un vingtain par aune pour son industrie ; le maréchal ferrant qui encloue votre cheval et le blesse de nuit pour pouvoir le guérir ensuite et nourrir sa famille ; les pharmaciens qui mêlent de l'huile de lampe à un emplâtre qui exige toute autre huile prescrite par le Codex ; le cordier qui vend pour neuve une amarre qu'il a confectionnée avec deux vieux câbles qu'il a défaits ; le chapelier qui a étendu de la laine grossière et pourrie sous une pâte fine, afin de vous livrer un chapeau qu'il vous donne pour du castor ; le serrurier qui emploie du mauvais fer là où il devrait se servir d'acier de bonne trempe ; l'orfévre qui a compté dans le poids de l'or la matière dont il s'est servi pour les soudures, et dans le poids de l'argent l'alliage et le cuivre qu'il y a mêlés : tous ces industriels, quels qu'ils soient, et beaucoup d'autres encore qu'il serait trop long d'énumérer ici, usent de ces stratagèmes et de mille autres pour cacher les ongles invisibles qui nous dépouillent. »

Pas un métier, on le voit, n'échappe à la nomenclature larronne. S'il fallait qu'un jour toute la bande des voleurs de l'industrie se mît à défiler, il en serait comme pour celle des fous ; il ne resterait plus personne pour la regarder passer. Toutefois il y a voleurs et voleurs ; les uns le sont par hasard et accident de leur profession, les autres par la force même, par l'exigence du métier ; et les taverniers sont de ceux-ci. Le P. Vieyra, qui oublie volontiers les autres, revient donc souvent sur leur compte.

Ici il nous parle de je ne sais quel empirique vinicole qui, *brouilleur de vin* en grand, prétendait pouvoir conserver et bonifier les produits de tous les crus, mais qui ne faisait que les gâter : « Un curieux lui donna quelque argent pour en faire l'expérience sur un tonneau. Mieux eût valu, ajoute le judicieux jésuite, la tenter sur un quartaut, que de perdre deux pipes de vin, avec je ne sais quel mélange de sable et d'ingrédients hétérogènes. »

Ailleurs, il prend à partie une hôtelière par trop bien entendue, qui savait d'un seul plat en faire dix et plus, à force d'allonger la sauce, et par là, multiplier ses profits en proportion égale.

« J'ai vu, dit-il, à Beja, une hôtesse acheter pour dix reis deux choux de Murcie ; elle les mit dans un pot avec deux piments bien écrasés, dix reis d'huile, les fit bouillir à deux reprises, et, sans dépenser un réal de plus, elle

en composa trente plats copieux d'un vingtain chacun, avec lesquels elle festoya ses hôtes et ses muletiers, qui furent enchantés du régal ; mais la malicieuse hôtesse fut plus enchantée encore du résultat de son calcul, qui lui produisit, avec un vingtain, six testons, qu'elle empocha. »

Le P. Vieyra raconte cela en son chapitre XXII[e], qu'il intitule : *De ceux qui volent avec les ongles malicieux.*

C'est dans le même passage qu'il parle de ces gros marchands habiles à faire surenchérir par fraude les huiles et les vins, à leur profit et au détriment du pauvre peuple.

« Ils font, dit-il, entrer leurs approvisionnements en ville, peu à peu, afin que de trop grands arrivages n'amènent pas l'abondance, et que l'abondance ne fasse pas baisser les prix. Pour les maintenir en hausse et enfler leurs bourses, au prix de la désolation des masses, ils ont recours à certaines malices qui, heureusement, sont découvertes et auxquelles on mettra un terme, si on leur fait perdre sans pitié toutes les denrées qui auraient été injustement frappées par un semblable monopole. »

Suivent plusieurs passages curieux sur d'autres industriels aux *ongles malicieux,* comme les a appelés le révérend père. Il n'en épargne aucun. Il vient de nous dénoncer tout à l'heure quelques-uns des plus considérables, monopoleurs, accapareurs, etc.; maintenant, pour n'être pas moins sévère envers les petits, et les mettre, devant sa justice, sur un pied d'égalité qui fait peu d'honneur aux puissants du monopole qu'il a flagellés déjà, et à qui en vertu de cette égalité même on est amené à donner les noms de voleurs et de faussaires aussi bien qu'aux moindres fripons, il va nous parler de cabaretiers faisant fausses mesures, puis de faux monnayeurs, puis d'usuriers, etc.

Deux histoires sont excellentes entre toutes celles qu'il cite : c'est celle d'abord d'un faux monnayeur qui, déjà condamné, croit pouvoir se sauver par un faux brevet scellé d'un sceau royal qu'il veut fabriquer lui-même avec un morceau de plomb.

« Je ne sais si je dois dire, écrit le P. Vieyra, que la malice de pareils ongles frise de près le crime de lèse-majesté, lorsque je les vois pousser l'audace jusqu'à vendre des lettres et des provisions fausses revêtues de signatures et sceaux du roi.

» J'ai connu un paroissien de cette école qui était détenu à la prison de Lisbonne pour avoir fabriqué de la fausse monnaie et en avoir rogné de la bonne; il me demanda de lui procurer en secret un peu de plomb, et il paraissait certain de pouvoir réussir à faire casser le jugement qui le condamnait en appelant à une autre cour; il se donnait du reste pour un pauvre religieux de je ne sais quel ordre d'Italie. Il s'était muni déjà d'un magnifique diplôme de sa composition; il n'y manquait plus que d'y apposer le sceau royal, et c'est

pour le fabriquer en conscience qu'il lui fallait absolument un peu de plomb. »

La cabaretière qu'un peu auparavant il avait alléguée en exemple est, il faut l'avouer, beaucoup moins coupable. On pourrait même à la rigueur ne pas lui faire un crime de ce dont il l'accuse. Que fait-elle, en effet? Elle tire bon parti de sa marchandise, voilà tout. Où donc est le grand mal?

Il paraît du reste qu'il n'y a pas beaucoup de bien à dire des hôtelleries portugaises. Toutes mauvaises que nous ayons trouvé celles des Espagnols, elles étaient, à ce qu'il paraît, beaucoup meilleures que celles de leurs voisins : c'est du moins ce que pense le voyageur Twiss, qui vit le Portugal et l'Espagne en 1765, époque où rien ne devait être encore changé dans le confortable des auberges de la Péninsule. Cette contrée-là, en effet, porte dans ses mœurs une immuabilité que nous avons déjà constatée en Allemagne.

Twiss dit donc, à propos de *Ciudad-Rodrigo*, la première ville qu'il rencontre après avoir passé la frontière portugaise : « J'y trouvai les auberges bien meilleures que celles du Portugal ; on y a de bons lits et des draps propres, quoique sans rideaux, ce qui est général en Espagne. »

Voici donc pour la première fois dans la Péninsule une auberge qui n'est pas dégoûtante. Il ne faudrait pourtant pas trop croire le bon touriste sur parole. Un peu plus loin en effet il donne un détail qui nous semble quelque peu menteur à propos de la prétendue sûreté des routes espagnoles. Il ne tend à rien moins qu'à faire penser que c'est là le moins dangereux des pays pour celui qui voyage. C'est la Bétique de Fénelon toute retrouvée.

« Nous traversâmes le 27 février, dit-il, un beau pays de plaine, couvert de champs et de forêts de chênes verts ; nous dînâmes au pied d'un arbre et fûmes coucher dans une *venta*. Je remarquai qu'il n'y avoit aucune serrure aux portes. L'aubergiste me dit qu'il tenoit lui-même lieu de serrure, et qu'on pouvoit se reposer en sûreté. J'eus lieu d'observer en effet, dans mes voyages en Espagne, ajoute Twiss, que les voyageurs ne courent aucun danger. »

Voilà d'un seul mot toutes les histoires de voleurs déclarées menteuses, la Sainte-Hermandad reconnue inutile, enfin tout ce que nous avons dit précédemment démenti et non avenu. Mais encore une fois nous ne croirons pas le bon Anglais sur parole. Toutefois nous ne ferons pas pour cela complétement fi de lui et de son livre; il s'y trouve des faits qui sont encore bons à prendre, des pages bonnes à citer : ainsi celle qu'il consacre aux points de ressemblance qu'il a remarqués entre certaines coutumes des Espagnols et des Hollandais, ressemblance qu'il explique par la longue domination de ceux-ci chez ceux-là. On secoue le joug des hommes, mais non pas celui des usages.

C'est à la suite d'une scène d'auberge où il vit danser par son hôte portugais et sa femme je ne sais quel *fandango* à deux tout à fait semblable au *plugge dansen* des Hollandais, que Twiss est amené à écrire cette curieuse page.

« ..... Je me rendis à l'auberge, dit-il, c'est la meilleure que j'aie trouvée en Portugal, excepté à Lisbonne; j'eus le plaisir de voir danser un *fandango* au cabaretier avec sa femme, à la musique d'une guitare. Le joueur pinçoit plusieurs cordes ensemble, à trois temps, et battoit de la main la mesure sur le corps de l'instrument. Le *fandango,* qui se danse à deux, ressemble beaucoup à ce que les Hollandais appellent *plugge dansen.* Apparemment que ces peuples ont adopté cette danse, ainsi que beaucoup d'autres usages, dans le temps qu'ils étoient sous la domination espagnole. Tels sont, ajoute-t-il, ces voiles de taffetas noir dont les femmes se couvrent le visage quand elles sortent, et que les Espagnols nomment *velo* et les Hollandois *faly.* Telle est la coutume de fumer du tabac, dérivée sans doute des Espagnols. Il n'y a pas jusqu'à la prononciation de la lettre G, qui s'aspire également dans les deux langues, qui ne prouve aussi cette imitation...

» Quand mon hôte et sa femme eurent dansé jusqu'à se mettre à la nage (*sic*), un autre couple leur succéda, et la chambre s'étant à l'instant remplie de la meilleure compagnie du village, qui dansa successivement, je fis les frais du bal et finis la soirée en jouant une partie de whist avec mon hôte, sa femme et sa sœur. J'eus un assez bon souper consistant en une pièce de volaille rôtie, des sardines au poivre et au vinaigre, une salade au lard, des œufs, des pommes et des oranges, et je couchai dans un bon lit. »

Twiss aurait pu pousser beaucoup plus loin qu'il ne le fait la comparaison entre les mœurs espagnoles et les mœurs hollandaises. Il aurait pu la poursuivre jusque dans la langue, et la trouver, par exemple, non-seulement dans l'usage du tabac, qu'il regarde comme une importation des Espagnols chez les Hollandais, mais encore dans le mot même du lieu où il s'en fait la plus grande consommation, l'*estaminet.* C'est là, j'en jurerais, un mot d'origine espagnole, un dérivé évident d'*estamiente,* qui signifie *cercle, réunion, assemblée.*

Tout à l'heure nous venons de voir un *cabaret dansant;* pourquoi Twiss, cherchant toujours ses points de ressemblance, ne nous parle-t-il pas à ce propos-là des cabarets chantants qui depuis de longues années déjà existaient en Hollande? En revanche, le médecin français Sorbières va nous en parler.

« Près la bourse au blé d'Amsterdam, lisons-nous donc dans le *Sorberiana,* il y avoit un certain cabaret où il y avoit trois fois le jour musique de violons et d'orgues, et des fontaines avec des personnages qui jouoient au sommet de la maison : cela attiroit continuellement du monde à boire, et l'invention étoit d'un certain anabaptiste qui, ayant appris l'arabe en sa captivité, fut depuis agent pour les États à la Porte du Grand Seigneur, et enfin professeur à Leyde en cette langue, mais avec si peu de latin, que lorsqu'il faisoit rire les auditeurs, il disoit : *Rideant quantum volent, interim nos pergabimus.* » Après tout, ce caba-

retier fait professeur pouvait bien garder quelque chose de son premier métier : ce fut le latin de cuisine.

Le luxe décrit tout à l'heure ne régnait pas dans toutes les auberges et tous les cabarets hollandais. De l'aveu du même Sorbières, on y faisait chère assez maigre, d'où il résultait que les voyageurs français, les moins accommodants de tous, s'emportaient en gros mots et souvent en coups contre les autres. Sorbières avait vu déjà chose pareille en Italie, les aubergistes étant partout les mêmes, et les Français portant aussi partout leur humeur emportée. « Il me souvient, dit-il, qu'allant de Florence à Rome par le messager, deux François de notre compagnie voulurent battre l'hôte de Radicofant, parce qu'il leur donnoit des omelettes trop minces. »

Mais revenons aux tavernes hollandaises. Le tableau en est tout fait dans les mille scènes de tabagies si admirablement peintes par Van Ostade, Brawer, Ténier, et nous ne pourrions que gâter la matière en la faisant passer, toute colorée qu'elle est déjà, à travers notre style incolore ; nous ne nous en aviserons donc pas. Nous n'en dirons que quelques mots.

Grâce à la *Description d'Amsterdam en vers burlesques* par Blainville, nous savons quel était le mieux achalandé des taverniers d'Amsterdam au XVIIe siècle :

Nous boirons aussi chopinette
Chez Dérick, en sortant de là.

Ce Déric était peut-être le même que notre tavernier anabaptiste et arabisant de tout à l'heure. Blainville n'en dit rien. Il ne dit pas non plus si son cabaret était de ceux qui s'ouvraient de jour pour se fermer la nuit, ou de ceux au contraire qui s'ouvrent à la nuit tombante pour n'être fermés qu'à l'aurore.

Ceux-ci s'appellent des *Nachtuys* (maisons de nuit), et je vous laisse à penser quelles orgies elles abritent, de quelles dégoûtantes ivresses elles sont le théâtre de cinq heures du soir à cinq heures du matin. Il n'est pas un bon Hollandais qui n'y oublie le proverbe paternel :

Als de vièn es in der man,
Dan is de wièsheid in de kan.

« Quand le vin est dans l'homme, la sagesse est dans le flacon. »

Les tavernes de jour ne valent guère mieux que celles de nuit, et quand vient la *kermiss*, je ne sache pas de guinguette hollandaise, de *Slaatuintjes*, comme on nomme les petites tavernes populacières qui se trouvent dans la banlieue d'Amsterdam, en dehors de la porte de Leyde, où l'on ne s'ébatte en pareilles ivresses. Voyez plutôt la *kermiss* de Rubens, ce n'est pas une scène de *Nachtuys*, c'est un tableau de *Slaatuintjes* : jugez ! Aussi la description que

M. Marmier, dans ses *Lettres sur la Hollande,* nous a faite d'une *kermiss,* nous semble-t-elle un peu terne. Le mouvement n'y manque pas, mais la couleur. Voici pourtant ce tableau, vrai Rubens en camaïeu.

« C'est une chose curieuse que ces *kermiss,* avec leurs petites boutiques en plein air, leurs voitures de charlatans, et tout ce monde endimanché qui accourt des environs; chaque ville a sa ferme, et même chaque village un peu important. Les fourneaux des marchands de gaufres, les petites échoppes ambulantes où l'on vend des liqueurs, en sont les éléments essentiels. A Amsterdam, la kermesse dure un mois, et du matin au soir, sur les places publiques, la graisse fondue petille dans la chaudière, les crêpes s'amoncellent sur le plateau d'étain, et le violon crie dans les tavernes. Heureuse! oh! bien heureuse alors la jeune servante qui a de par la ville un cousin ou un fiancé pour lui donner le bras, la promener en grande toilette à travers les magnificences du *Kulverstraat,* les délices culinaires du *Botermarkt,* et lui faire savourer le soir le rosbif du *Nachtuys.* »

Mais passons vite à d'autres scènes d'un plus chaud et plus saisissant coloris; parlons de ces auberges coupe-gorge, de ces *kochmer-beyes* qui, des frontières de la Hollande jusqu'au Danube, formèrent jusqu'au commencement de ce siècle une ligne non interrompue de dangereux repaires.

C'est pour les besoins de la plus terrible des associations de bandits que furent ouverts ces innombrables refuges. En 1790, ils existaient déjà, et les malheurs des temps, en détruisant le commerce, en rendant désertes les grandes routes, ne faisaient qu'accroître les dangers de toutes sortes qui suivaient partout les brigands maîtres de ces bouges. On les avait disposés et échelonnés de telle sorte qu'ils formaient, sur une étendue de près de deux cents lieues, une ligne de postes redoutable, où chaque détachement de la bande pouvait s'embusquer pour attendre une proie, et, au besoin, chercher un refuge pour échapper aux poursuites.

Afin d'en arriver là, il avait fallu enrôler dans la bande tous les aubergistes, tous les cabaretiers, ce qui n'avait pas été fort difficile, la probité plus que suspecte de ces gens-là et leur ardeur à accepter les propositions qui tendent au mal les rendant toujours par avance les complices de tout bandit qui viendra chez eux et qui les paiera bien.

On fit plus : dans cette association, véritable *whêm* de brigands, on enrôla jusqu'aux gens de justice. Dans plus d'une contrée, tous les fonctionnaires de la police, aussi bien le commissaire que le dernier de ses agents, furent à la solde des bandits : c'est ce qui explique le calme et la sécurité de ces voleurs, alors même qu'ils étaient pris en flagrant délit. Pour peu qu'ils eussent quelque inquiétude au moment de leur arrestation, elle se dissipait bientôt au seul nom du juge devant lequel on devait les conduire.

Les femmes se chargeaient d'être les faussaires de la bande; c'étaient elles qui fabriquaient avec une dextérité merveilleuse les passe-ports, à l'aide desquels les bandits circulaient sans inquiétude d'une ville à l'autre. Il est vrai que la police, grassement payée, était toujours prête à fermer les yeux sur les petites défectuosités de forme ou d'écriture qui eussent pu trahir le faussaire.

On ne saurait croire jusqu'où alla l'audace de ces aventuriers, du moment que, par ces utiles précautions, ils se furent assurés une impunité presque certaine. On vit dix d'entre eux, par exemple, aller passer toute une saison aux eaux d'Aix-la-Chapelle. Ils s'y donnaient pour des barons allemands ou pour des négociants hollandais, et ils en revinrent avec de très-gros profits.

Comme toute bande bien apprise et bien organisée, celle-ci avait son argot, dont nous aurons occasion de vous dire plus d'un des termes usuels. Il se composait d'hébreu, de hollandais, d'allemand, de français, c'est-à-dire qu'on trouvait dans le langage la trace de tous les éléments hétérogènes dont l'association s'était elle-même formée. Le mot *kochmer-beyes*, cité déjà, était de ce jargon : il signifiait lieu de refuge, que ce fût ou non une auberge.

Les bandits ne tenaient pas tous à la fois la campagne. Pendant que les chefs et les membres les plus actifs de l'association se cachaient dans les *kochmer* ou couraient la plaine, le plus grand nombre, distribué sur le sol, dans les villes, dans les villages, vaquait tranquillement aux travaux des métiers ordinaires : c'était la masse de réserve; on les appelait les *apprentis*. A un signal ils devaient être prêts, déserter leurs maisons, quitter leurs familles, et suivre le chef jusqu'à la mort. Le jour de leur enrôlement, ils en devaient faire serment, et ils savaient que s'ils manquaient à le tenir, un poignard invisible était prêt à les frapper. Tout apprenti faisant défaut à l'appel était considéré comme déserteur, et le déserteur comme traître. Or, on va voir, par le fait suivant, comment on tirait vengeance d'une trahison.

Un des bandits tomba aux mains des gens de la police, et, jeté dans un cachot, révéla le lieu de la retraite de Picard, son chef. La peur et peut-être l'espoir d'une prompte libération l'avaient conduit à cet aveu. La nuit qui suivit, il crut entendre quelqu'un qui l'appelait à demi-voix, il leva les yeux et vit un bras passé entre les barreaux de sa fenêtre : « Qui es-tu? dit-il. — Picard, ton maître. Mon devoir m'obligeait à tout tenter pour te rendre libre, je viens te délivrer. » Et Picard, descendu dans le cachot, limait déjà les fers du prisonnier. Un barreau, détaché de la fenêtre, leur livra passage à tous les deux, la muraille fut escaladée, et les deux brigands arrivèrent bientôt au lieu où les attendait toute la bande, rangée en demi-cercle, silencieuse et sous les armes.

« *Schleichener* (traître), dit Picard à celui qu'il venait d'arracher au cachot et qu'il poussa d'un geste terrible au milieu de la troupe immobile, tu pensais sans doute que ta perfidie resterait inconnue, parce que c'est au fond d'une

prison que tu nous trahissais, et impunie parce que tu étais défendu contre nous par ta captivité même : tu te trompais, rien n'est caché pour Picard, aucune vengeance ne lui échappe, celle qu'il doit tirer de ton crime est toute prête. »

Le canon d'un pistolet touchait déjà la tempe du misérable, il demanda grâce, il supplia à genoux qu'on le laissât mourir les armes à la main, en l'exposant aux plus terribles dangers dans la prochaine expédition; les brigands, devenus des juges, furent inexorables.

« Compagnons, leur criait Picard, ce n'est pas pour un malheureux de cette espèce qu'il faut violer les lois de notre troupe. » Il lâcha la détente de son pistolet, et le traître tomba à ses pieds.

Les brigands seuls allaient par troupe, les apprentis, au contraire, sauf un cas exceptionnel qui pouvait exiger une levée en masse, devaient exercer leur industrie isolément. Défense leur était faite de se rassembler même dans les foires. Si les chefs les rencontraient réunis, fût-ce seulement par groupes de quatre ou cinq, ils les faisaient arrêter immédiatement et punir très-sévèrement.

Au premier ordre, ils devaient se rendre à la plus grande distance. Il était de la politique de la bande, sans doute par crainte des trahisons, de dépayser autant que possible les adeptes, et de faire ravager un pays par des bandits venus d'un autre assez lointain. C'est ainsi qu'il arriva souvent que les villages de la Meuse inférieure furent envahis par des voleurs venus des bords du Weser et de l'Èbre, tandis que, au contraire, ces derniers parages étaient désolés par les incursions d'une bande arrivée des bords du Rhin.

Les expéditions ne s'entreprenaient jamais que sur un avis donné par les espions juifs, qui, sous le nom tout argotique de *baldovers*, étaient comme les éclaireurs de la bande. Ils savaient toujours où se trouvait quelque belle proie à saisir, et ils étaient aussi à même de donner sur les lieux où l'on pouvait tenter un coup de main pour s'en emparer, les renseignements les plus certains et les plus précis. Seulement ils les faisaient toujours payer chèrement au chef, à qui importaient ces révélations. Ils ne parlaient qu'à prix d'or. Les bandits payaient, mais malheur au baldover si le butin n'était pas aussi considérable qu'il l'avait annoncé. Alors on lui faisait rendre gorge, et il fallait que par ses propres richesses, considérables d'ordinaire, il suppléât à ce qui manquait dans la proie espérée. Le plus souvent toutefois les choses marchaient au mieux, et l'on n'avait pas à revenir sur le premier accommodement. C'est la victime désignée par le juif qui payait tout. Celui-ci prenait alors un autre rôle : de *baldover* il devenait *scherfendspieler*, c'est-à-dire recéleur, toujours d'après le vocabulaire argotique de ces bandes. Double rôle, double profit, et le *scherfendspieler* savait toujours s'arranger de telle sorte que son gain ne fût pas inférieur à celui du *baldover* : c'est l'*égyptien* (le voleur) qui payait tout.

Voyons maintenant comment celui-ci savait à son tour saisir la proie qu'avait levée le *baldover* et que le *scherfendspieler* guettait déjà comme une dépouille opime.

Sitôt qu'une expédition avait été résolue, chaque membre de l'association en recevait avis par un message confidentiel, quelquefois même par le chef en personne. Tous alors se dirigeaient vers le lieu du rendez-vous, soit isolément, soit deux par deux, mais jamais plus de trois. La façon de voyager dépendait des ressources de chacun; les plus pauvres allaient à pied, les plus riches à cheval ou en voiture. Il en était enfin qui menaient avec eux les charrettes destinées à transporter le butin.

La route était souvent longue, difficile, entrecoupée de ravins et de forêts Pour qu'on ne s'y égarât pas, on convenait des lieux où les bandits en marche devaient faire halte, et où chaque groupe pourrait trouver les *kochemeresucks*, ou signes de ralliement que le chef y avait laissés en passant.

Ces signes, placés à l'entrecroisement des routes, étaient on ne peut plus simples : c'était d'ordinaire une ligne tracée sur le chemin même qu'il fallait prendre; chacun, en passant, la coupait d'une ligne plus courte. Le dernier venu apprenait ainsi la direction qu'il lui fallait suivre, et savait en même temps, en comptant les petites lignes échelonnées sur la plus grande, quel était le nombre des amis qui étaient passés avant lui.

Pour plus de précaution, quand la difficulté, et pour ainsi parler l'ambiguïté des routes le rendait indispensable, on jetait comme par hasard sur la voie une branche d'arbre chargée de ses feuilles, en dirigeant l'extrémité feuillue vers le sentier qu'il fallait suivre.

La nuit, ces signaux ne pouvant plus servir, on recourait à d'autres qui ne s'adressaient point à la vue. On avait dédaigné le sifflet, trop connu des voleurs ordinaires; on l'avait remplacé par le *kochemloschen*, cri aigu et prolongé que le voyageur attardé pouvait prendre pour la voix criarde des hiboux.

On atteignait ainsi le lieu du rendez-vous. Là, le chef passait l'inspection des armes; il faisait charger le *schneller* (le pistolet), il donnait les mots d'ordre, les mots de ralliement, et ceux qui devraient faire connaître le moment de l'attaque et le moment de la retraite. Enfin il distribuait les torches, qui, à un signal, devaient être toutes allumées.

La colonne, alors, s'avançait en silence, ayant son chef en tête. Il était armé de son bâton de commandement et du levier avec lequel la première *pesée* devait être faite. Après lui venait le bélier, longue poutre de douze pieds destinée à enfoncer les portes et les murailles. Les officiers subalternes suivaient, tous armés jusqu'aux dents, et portant les outils du métier, qu'ils appelaient *clamones* dans leur jargon. Enfin on voyait défiler tout le reste de la bande Pas un qui ne fût armé comme les chefs, pas un non plus qui n'eût le visage noirci ou

masqué. Ce n'était point par crainte qu'on ne les reconnût, car ils étaient presque tous étrangers au village qu'ils venaient ainsi attaquer, c'était au contraire pour qu'on pensât qu'ils étaient du voisinage, et afin de rejeter ainsi les soupçons sur tout autre que sur eux-mêmes.

Quand on était arrivé au bourg, dont nous supposerons que la principale maison était le but de l'attaque, on détachait aussitôt, pour s'assurer des cloches et des crieurs de nuit, ceux de la bande qui connaissaient les localités. Cela fait, on marchait sur la maison condamnée, et tout d'un coup elle se trouvait cernée de toutes parts.

On ne procédait point comme dans les siéges en règle, par l'envoi d'un parlementaire et par des sommations de se rendre; on commençait par une attaque, et l'attaque par une épouvantable clameur annonçant que l'ennemi était là et qu'il ne fallait espérer ni grâce ni merci.

Les torches s'allumaient comme par enchantement, et le bélier allait rebondir à coups pressés et retentissants contre la principale porte de la maison assiégée. Malheur à qui paraissait aux fenêtres! En même temps qu'on ébranlait les portes, on criblait de balles les croisées; mais les bourgeois, même sans la crainte de ce danger, n'avaient garde de se montrer. Au premier bruit ils avaient barricadé toutes les issues, ils avaient éteint les lumières et étaient descendus dans les caves, livrant sans défense aux bandits toutes les rues du village.

La porte de la maison assaillie finissait, quelle que fût la force de ses verrous, par céder aux efforts redoublés du bélier; alors les bandits, toujours leur capitaine en tête, entraient pêle-mêle dans cette terre promise. S'il en était un seul que la peur d'une résistance inattendue fît hésiter sur le seuil, le chef avait le droit de lui brûler la cervelle et de lui passer sur le corps. C'était un cas prévu par le code de la bande, mais il se présentait bien rarement; la proie était si proche et le danger si peu probable! L'ardeur à se ruer sur un butin que les *baldovers* avaient promis si riche et si abondant était plus naturelle que l'hésitation.

Qu'eussent fait d'ailleurs contre une pareille multitude les pauvres habitants revenus de leur effroi? A quoi eût pu servir leur résistance désespérée? Si quelques-uns s'y hasardaient, ils étaient bientôt massacrés; si au contraire ils se livraient d'eux-mêmes, on se contentait de les garrotter, puis hommes, femmes, enfants étaient enveloppés dans des matelas ou des tapis, et entassés dans quelque coin sombre. La maison étant ainsi déblayée de ses habitants, on l'illuminait de la cave au faîte, et l'on commençait le pillage.

Le butin espéré devait être tel que l'avaient annoncé les baldovers, il n'y devait pas manquer un denier, sinon malheur au propriétaire! Il était momentanément tiré de son cachot pour être soumis aux plus horribles tortures. Les

bandits n'écoutaient ni les protestations ni les prières. Un aveu, l'indication du lieu où se trouvait le trésor pouvaient seuls faire cesser les tourments.

Quand tout le butin était réuni, empaqueté, emballé et mis sur les chariots, le capitaine rappelait par un signal tous ses bandits épars. Les blessés étaient mis sur les épaules des plus vigoureux, mais en cas d'alerte un peu vive, on les tuait d'après ce principe d'épouvantable prudence : « Les morts ne parlent plus. »

La retraite de la bande était souvent inquiétée par l'arrivée de forces supérieures. Les voleurs tenaient bon, et plus d'une fois on les vit soutenir avec avantage le feu des troupes régulières. Dans le cas plus ordinaire encore d'une retraite tout à fait victorieuse et sans inquiétude, ils fêtaient leur triomphe par d'épouvantables cris. Avec les débris des portes et des meubles brisés, ils allumaient un feu de joie, et jusqu'à ce qu'ils fussent revenus au lieu du premier rendez-vous, ils marchaient en agitant leurs torches. Ce but une fois atteint, tous les cris cessaient en même temps, toutes les lumières s'éteignaient, et au milieu de ces ténèbres et de ce silence, les voleurs, se disséminant par petites troupes, disparaissaient comme une bande de mauvais esprits.

Vous connaissez maintenant ces aventuriers redoutables, leurs mœurs, leurs institutions; il vous reste à savoir leur histoire, leur origine. Un curieux article paru dans le *Pictural annual*, au mois d'octobre 1832, va vous édifier complétement à ce sujet :

« Un homme appelé Moïse, juif de nation, et dont le premier nom était Jacob, passe pour avoir été le patriarche de cette race vagabonde.

» Ce fut lui qui donna une forme et une organisation aux éléments discords de la grande famille des voleurs, et qui investit le coquin isolé et errant de la qualité de bandit. Sa femme, sa digne compagne, dressa son sexe dans l'art de pénétrer au fond des prisons et d'entretenir la correspondance générale; enfin leur fils, vrai sang de son père et de sa mère, devint à son tour un chef célèbre, et leurs deux filles épousèrent des hommes qui moururent par la corde et la guillotine, en les laissant mères d'une postérité de francs voleurs.

» La résidence de cette noble famille était Windschoof, près de Groningue, en Hollande. Abraham Jacob le fils, plus célèbre sous le sobriquet de Snyder, peu content des lauriers qu'il avait cueillis en Hollande et en Belgique, fit trois campagnes jusque sous les murs de Paris, et des deux filles Rébecca et Dinah, l'une fut mariée à Francis Bosbeck, capitaine de la bande hollandaise, et l'autre à Picard surnommé Kotza, juif belge, l'un des plus fameux bandits de l'Europe.

» La bande du Brabant se fit bientôt connaître, grâce aux talents et à la cruauté des deux chefs rivaux, Picard et Bosbeck. Celui-ci surtout était un démon incarné, ce qui ne l'empêcha pas d'aimer la belle Rébecca Moïse, et

d'en être aimé. Rébecca était cependant trop bonne israélite pour accorder sa main à un chrétien ; elle exigea de son amant qu'il se conformerait à l'ancienne loi, et après avoir hésité quelque temps entre son Dieu et sa maîtresse, Bosbeck se fit juif et prit le nom de Jéhu. Rébecca fut alors la plus tendre, la plus dévouée, et pendant quelque temps la plus heureuse des femmes légitimes... ; mais enfin Jéhu se rendit coupable d'une infidélité conjugale.

» Ses malheurs, il est vrai, eussent suffi pour aigrir un caractère plus ferme que le sien. Son premier accident après son mariage fut une captivité de dix-neuf mois dans un cachot souterrain si profond et si étroit, qu'il pouvait à peine y respirer. Ses pieds étaient chargés de lourdes chaînes qui les tenaient plongés dans une vase humide, et il ne pouvait espérer un changement de position que lorsqu'il était transporté sur l'instrument de torture. Il persévéra cependant avec fermeté dans son refus de rien avouer, et fut enfin relâché ; mais comme pour se refaire la main il commit un vol en plein jour : pris une seconde fois, il fut délivré par le dévouement vraiment héroïque de sa femme, qui donna sa liberté pour la sienne. Cependant, quand le sort les réunit, il ne la remercia qu'avec des coups et des malédictions. Les mauvais traitements ne purent l'arracher à son amour... Rébecca aimait toujours l'ingrat ; mais enfin, nous l'avons dit, Jéhu fut infidèle ! Sa femme le vit de ses propres yeux se promenant bras dessus, bras dessous avec sa rivale, et indignée, elle courut le dénoncer à la police. Sa rage ne fut satisfaite que lorsqu'il fut suspendu au gibet de la Haye. »

Jéhu mort, un autre diable incarné, Jean Bosbeck, son frère, prit le commandement de la bande, et sut la maintenir à la hauteur de sa réputation.

Elle avait une rivale, celle de Crevendt et de Neuss, aussi nombreuse, aussi redoutable, mais agissant par des moyens tout différents. Où la bande de Bosbeck employait toutes les ressources de la violence, portes enfoncées par le bélier, fenêtres escaladées, etc., les bandits de Neuss ne recouraient qu'à la ruse. Ceux-là volaient par force, ceux-ci pour ainsi dire par *insinuation*. C'est seulement quand ils eurent pour chef Mathieu Weber, surnommé Fetzer, qu'ils commencèrent à se servir du bélier. Jusque-là ils avaient trouvé plus facile de s'introduire dans les maisons par un stratagème fort simple et qu'on pourrait appeler le *vol à l'hospitalité*. Un voyageur se disant égaré, et presque toujours accompagné d'une petite fille dont le rôle était de prendre une voix suppliante, venait heurter à la maison désignée pour le pillage. Il était rare qu'on n'ouvrît pas aux accents pleurards de l'enfant ; c'était ce qu'attendaient les bandits apostés aux deux côtés de la porte. A peine avait-elle crié sur ses gonds qu'ils se ruaient dans le corridor et envahissaient toute la maison. Suivant que la circonstance était ou non pressante, le danger d'une surprise plus ou moins imminent, ils n'y restaient que le temps de la dévaliser, ou bien ils s'y installaient pour toute

la nuit. Dans ce dernier cas, on faisait bombance, on banquetait largement, joyeusement, si bien même qu'on a vu Felzer forcer les pauvres diables qu'il pillait, ses hôtes par la violence, de s'asseoir à table et de trinquer avec lui.

Ce Felzer était le plus étrange des bandits; on ferait le plus beau roman avec l'histoire de sa vie, histoire que d'ailleurs il rédigea lui-même, et dont le manuscrit, trouvé dans la prison, fut produit devant le tribunal qui l'envoya à l'échafaud. Nous en détacherons ce fragment :

« Michel de Dentz et moi, dit Felzer, nous fûmes pris au bourg de Neuss et logés dans un vieux moulin qui servait habituellement de prison à des personnages importants comme nous. Ce moulin, à raison de son élévation et de sa situation isolée sur les remparts, semblait devoir ôter aux captifs tout espoir de fuite; mais je pensai qu'il ne nous en coûterait pas davantage de tenter l'aventure. Après bien des projets, je conclus qu'il était nécessaire de parvenir jusqu'à l'étage au-dessus de celui dans lequel nous étions enfermés; je montai sur les épaules et puis sur la tête de mon camarade, et, à l'aide d'une barre de fer que j'avais détachée de son lit, je réussis à pratiquer une ouverture dans le plafond, à travers laquelle je me glissai assez facilement; mais il me fallut toute ma force pour glisser Michel après moi.

» Il y avait une fenêtre dans la chambre où nous nous trouvâmes, mais elle était solidement grillée, et nous vîmes la sentinelle qui allait et venait au bas, de sorte qu'il nous fallut encore monter à un étage supérieur. Nous y parvînmes encore par le même moyen, et là nous n'avions plus sur nos têtes que la coupole de bois qui sert communément de toiture aux moulins. Il ne s'agissait donc plus de monter, mais de descendre. Comment faire à une hauteur dont la vue seule donne le vertige? Il me vint à l'idée que les vieilles voiles du moulin nous seraient utiles si nous pouvions nous en emparer sans être aperçus; nous en tirâmes en effet deux à nous. « Avec la première, nous pourrons, me dis-je, nous laisser glisser jusqu'à la galerie qui entoure la tour à la hauteur de la meule, et avec la seconde, sauter jusqu'à terre. Aussitôt fait que dit : la voile fut fixée tant bien que mal au balcon où nous étions, et saisissant étroitement la toile dans mes bras, je me mis à descendre. Le vent, par malheur, soufflait comme le diable, et une bourrasque qui éclata me froissa si violemment contre cette maudite muraille, que tous mes os en craquèrent. Aveuglé par les plis de la voile, étourdi par les contusions, je ne savais plus où j'étais ni ce que je faisais. Avais-je atteint la galerie? l'avais-je dépassée? Les forces me manquèrent, mes doigts s'engourdirent et lâchèrent prise : je tombai.

» Le choc fut tel, que je me crus mort. Cependant Michel, en tombant sur moi le moment d'après, rappela mes sens. La sentinelle prit l'alarme et cria à la garde; il fallait fuir sans plus de retards, et trouvant, à ma grande surprise,

que je n'avais aucun os brisé, nous courûmes jusqu'à l'Erp, qui était tout proche, passâmes la rivière à la nage, et gagnâmes la forêt. »

C'est à Cologne que Fetzer fut exécuté. Son repentir était profond; un seul regret s'y mêla, regret d'un vol qu'il n'avait pu faire, mais regret bien touchant pourtant : « Ah! disait-il à son confesseur, que n'ai-je seulement deux heures de liberté, je ferais le plus beau vol dont on ait entendu parler, et avec mon trésor j'assurerais de quoi vivre à ma fille, qui va tomber dans la misère. Dire, ajoutait-il les larmes aux yeux, dire que je n'ai pas même pu laisser de quoi lui faire donner une bonne éducation chez les Ursulines de Cologne! »

L'une des dernières bandes fut celle de Neuwied, qui se forma des débris des autres, quand les autorités eurent enfin réussi à les détruire ou à les disperser. Elle tint bon même contre les troupes françaises, et ne craignit pas d'en venir aux mains avec elles en bataille réglée. Ce fut son dernier, son suprême effort.

Presque tous les chefs périrent les armes à la main, avec les plus courageux de la bande.

Qu'on ne croie pas cependant que la grande association des voleurs du Rhin fut ainsi anéantie tout entière. Elle ne fut détruite que comme armée active de bandits, comme troupe ostensible et organisée; mais comme association clandestine frappant et volant dans l'ombre, agissant par groupes de nuit et par détachements isolés, ayant pour séides ici des joueurs, là des vagabonds obscurs, etc., elle subsista toujours. Ses défaites l'avaient ramenée à ses éléments primitifs, à ce système de brigandage occulte qui, avec d'aussi beaux profits, lui assurait une sécurité plus certaine.

Un seul brigand, Schinderannes ou Schinder-Hans, le vrai voleur du Rhin, dont il ne quitta jamais les bords, continua ses vols à main armée, à ciel ouvert.

Il était né à Nastœtten en 1779, dans la plus basse classe du peuple. Un châtiment infamant qu'il reçut pour je ne sais quel délit de jeunesse le jeta dans la carrière du vol. Il se donna pour maître le fameux Frick, dit Tête-Rouge, qui le mit bientôt au premier rang de la bande avec Mosebach, Siebert, Iltis Jacob et Zughetto.

Schinderannes ne tarda guère à prendre le pas sur tous ces hardis voleurs. Un an après son entrée dans la bande, il la commandait. Sa tête alors était mise à prix, tous les efforts des agents de l'autorité tendaient à sa capture; ils y réussirent. Une nuit, Schinderannes fut pris dans le moulin de Weiden. On le dirigea sur Oberstein. Pendant une halte, mis dans une prison de village, il tenta de s'échapper. Il avait déjà gagné le toit, et, à l'aide d'une corde, il se laissait glisser jusqu'à terre; mais lorsqu'il était encore à une assez grande hauteur, la corde cassa. On accourut au bruit de sa chute, et on le plongea

dans une geôle plus sûre; on pouvait le croire perdu. Déjà à Saarbruck, dont la forteresse était devenue sa prison, tout se préparait pour son exécution, la nouvelle s'en répandait partout; une lettre signée de Schinderannes, et jetée à profusion dans le pays, vint troubler cette espérance et la remplacer par la terreur. Il n'était resté que trois jours à Saarbruck, la troisième nuit, il s'était échappé.

Sa bande, quand il la rejoignit, s'était donné un autre chef, l'Italien Petri, surnommé Pierre le Noir, espèce de géant crépu et à longue barbe. A regarder son teint livide, on eût dit un cadavre; à l'entendre parler, on eût dit un corbeau. Il en avait le croassement et les instincts de mort. A jeun pourtant il n'était pas terrible. Il fallait, pour le faire sortir de sa paresse inerte, une bouteille d'eau-de-vie ou de *kirchen* : alors la bête fauve se réveillait, et l'incendie d'une église, d'un village entier, ne lui coûtait pas plus cher que l'assassinat du premier venu. Il n'était digne de commander une bande qu'à cause de sa férocité. C'était beaucoup déjà, et Schinderannes, au retour, put craindre de ne pouvoir rentrer dans le commandement de sa troupe. Petri fut heureusement pris peu de temps après; on le délivra, mais pendant le peu de jours de son emprisonnement dans un cachot humide, sans une goutte d'eau-de-vie, il avait pris un tel dégoût pour la rive française sur laquelle il s'était laissé surprendre, qu'à peine redevenu libre, il franchit le Rhin et ne reparut plus sur ce bord; il le laissa sans partage à l'ambitieux commandement de Schinderannes.

Celui-ci faillit lui-même le perdre bientôt après; cette rive française était décidément fatale aux bandits. Au lieu même où Petri avait été pris, Schinderannes fut arrêté, et on le plongea à Simmerm, dans le même cachot qui avait inspiré au pâle géant tant de mélancolie et une si brusque résolution. Vous allez voir par la description que M. D.-L. Ritchie, historien de ces bandes, a laissée de la geôle souterraine de Simmerm, comment il était en effet naturel d'y prendre un amer dégoût de la vie : « C'était un trou voûté, creusé à vingt pieds de profondeur, sous les fondations d'une prison, avec une simple ouverture au faîte, par laquelle on descendait le prisonnier comme un seau dans un puits. On n'aurait pu, il est vrai, fermer cette ouverture sans l'étouffer, mais il paraissait impossible d'y grimper, pratiquée comme elle l'était au milieu même du toit, tandis que la chambre où elle conduit n'était elle-même qu'un second cachot occupé par un autre bandit. »

Comment sortir d'un pareil *in pace?* Schinderannes y réussit, et c'est M. Ritchie qui va vous dire de quelle manière :

« Le jeune chef, écrit-il, ne désespéra pas de sa fortune. Il tissa une corde avec la paille sur laquelle il couchait, força les barreaux d'une fenêtre, et sauta dans les fossés de la ville, où il se disloqua le pied. Il lui fallut trois jours et trois nuits pour se glisser jusqu'à la porte d'un ami, restant étendu dans les bois pen-

dant le jour, comme une bête fauve, et recommençant la nuit son pénible voyage. »

M. Ritchie, qui a fait de la vie de ce brigand étrange tout un roman curieux, *Schinderannes, le voleur du Rhin,* nous raconte ensuite comment, ayant rejoint sa bande, ce chef, ainsi délivré, sut la fortifier de recrues nouvelles dont Karl Beuzel, jeune noble au caractère romanesque et hardi, fut la plus importante et la plus imprévue. Ensuite il entre dans le détail vraiment singulier du caractère de son héros, qu'il pose, sans pourtant rien emprunter à la fiction, en vrai *Fra Diavolo,* en vrai *Marco Spada,* enfin, en brigand complet d'opéra-comique. Écoutez ce qu'il en dit, et vous avouerez que M. Scribe, dans ses fables, n'est pas à beaucoup près aussi ingénieusement invraisemblable que M. Ritchie dans cette histoire vraie :

« Redouté, dit-il, au point que les mères faisaient taire leurs enfants criards en les menaçant de son nom, Schinderannes était cependant aimé des paysans, qui ne l'eussent trahi à aucun prix, et l'une des plus belles filles de l'Allemagne abandonna ses parents pour partager sa vie aventureuse en costume d'homme.

» Gai, généreux, humain, il sut jeter sur ses actes les plus audacieux un vernis de poésie qui le rendait intéressant. Il aimait la musique et les vers. On chante encore aujourd'hui sur les bords du Rhin la chanson qu'il fit pour sa maîtresse. Adonné aux plaisirs, adorateur des femmes, il fut volage dans ses amours tant qu'il ne connut pas Julia Blasius, la jeune fille dont nous parlions tout à l'heure, et qui sut le fixer par ses charmes. »

Schinderannes fut pourtant longtemps avant de connaître la grande vie du chef de bande; sans savoir comment en Hollande, comment en Belgique, où nous avons vu déjà tant de troupes bien organisées, on faisait avec des bandits de véritables armées : il n'avait qu'une compagnie, hardie il est vrai, fidèle et bien aguerrie, mais peu nombreuse, peu régulière, et il pensait que son ambition de chef devait s'en tenir là. Picard, que nous connaissons déjà, fut le premier qui lui révéla le contraire. La renommée de Schinderannes était venue jusqu'à lui, et il voulut se l'adjoindre avec sa troupe pour une expédition qu'il préparait sur les bords du Mein. Il vint lui-même l'inviter à cette alliance. Voyant ce chef venir à lui à la tête d'une escorte de cinquante cavaliers régulièrement armés et équipés, payés comme des soldats, sans compter leur part du butin, Schinderannes comprit qu'auprès de Picard il n'était, lui, qu'un chef errant, qu'un brigand vulgaire. Dès lors sa résolution fut prise de changer de manière et d'entrer plus fièrement dans le brigandage, en ne se contentant plus de parcourir à pied les forêts, d'aller d'un moulin abandonné à un château en ruine, et d'écumer à grande peine les hameaux et les routes. Sa dignité de bandit avait d'ailleurs été blessée de l'effet que la vue seule de sa misérable troupe avait produit sur les voleurs belges. « Ceux-ci, dit M. Ritchie, avaient été sur-

pris de voir la troupe du grand Schinderannes, qui consistait en une poignée de brigands à pied, chacun accoutré à sa fantaisie, ou selon ses moyens, et conduits par un jeune homme dont la jolie figure et les bonnes manières sentaient plus le boudoir que le camp. »

Schinderannes, en modifiant les allures trop irrégulières de sa bande, ne changea rien à ses propres habitudes d'humanité dans le vol; il continua d'être pitoyable pour le paysan pauvre, mais par contre aussi, et selon une façon d'agir qui le distinguait des autres chefs, il persista à être impitoyable pour les juifs.

« Tout au rebours des autres bandits, dit M. Ritchie, Schinderannes poursuivait les juifs avec une sorte d'acharnement.

» Il se fit même tellement redouter de tous les enfants d'Israël établis sur les bords du Rhin, qu'ils demandèrent la faveur de composer avec lui, en payant un tribut semblable au *black mail* (impôt du voleur) des montagnes d'Écosse.

» Un de ses tributaires, Isaac Herz, riche marchand de Sobernheim, craignant encore pour sa vie, n'osait pas toutefois sortir sans une escorte de gendarmes. Schinderannes, l'ayant su, somma le juif de comparaître devant lui pour répondre de cette défiance.

» A l'heure convenue, la face cadavéreuse d'Isaac se montra à la porte du voleur, où une sentinelle était en faction. S'étant nommé, il monta l'escalier, et trouva sur le palier du premier étage une autre sentinelle qui l'annonça. La porte s'ouvrit et le juif, la tête basse, se glissa dans la chambre plus mort que vif. Schinderannes, entouré de ses officiers, sous les armes, était assis avec un télescope devant lui, à côté de sa belle Julia, tous deux magnifiquement vêtus.

» — On nous a rapporté, dit le capitaine d'un ton sévère, que tu ne voyages qu'avec une escorte de gendarmes, pourquoi cela? — Le juif voulut répondre, mais la parole expira sur ses lèvres.

» — Ne sais-tu pas, continua Schinderannes avec plus de douceur, que je n'aurais qu'un mot à dire pour te faire loger une balle dans la tête, quand tu serais au milieu d'un escadron? — Isaac se prosterna en signe d'acquiescement, mais il ne put prononcer une syllabe. Il paya vingt-six francs pour les frais de cette audience, et renonça à ses inutiles précautions. »

Nous venons de voir Shinderannes au comble de la puissance, sa chute est prochaine pourtant, et c'est encore M. Ritchie que nous allons laisser vous en conter les péripéties.

« Ayant été pris sur la rive allemande du Rhin, il fut transporté à Francfort et de là à Mayence, pour y être jugé par les autorités françaises, ayant pour compagnon de ce dernier voyage la belle et fidèle Julia et le fameux voleur Fetzer.

» En chemin une roue de la voiture se brisa. — Camarades, dit Fetzer, c'est l'image de la roue de notre vie qui bientôt ne tournera plus.

» A Mayence, ils trouvèrent une grande partie des gens de leur bande dont on instruisait aussi le procès. Le jour du jugement, tous ces bandits, ayant comme naguère leur chef à leur tête, mais escortés par de nombreux détachements de troupes et entourés par la moitié de la population du pays, se rendirent en long cortége à l'ancien palais électoral.

» En entrant dans la grande salle de l'Académie, dont les murailles de marbre avaient tant de fois retenti des sons d'une musique de fête, Schinderannes alla tranquillement s'asseoir sur son banc et promena ses regards sur le concours de spectateurs qui étaient accourus pour voir ce redoutable brigand.

» On eût dit qu'il éprouvait un étrange plaisir à être le héros de ce spectacle. Peut-être son imagination lui retraçait-elle le souvenir de son enfance méprisée, du châtiment qui l'avait flétrie, et peut-être le contraste lui donna-t-il de l'orgueil.

» Pendant tout le cours de l'audience, il joua avec son jeune enfant, parla bas à sa Julia et lui pressa souvent les mains.

» Quand on lui lut la sentence, il fut agité d'une émotion inattendue. Ses craintes pour sa Julia l'emportèrent sur son sang-froid : — Elle est innocente, s'écria-t-il, elle est innocente, c'est moi qui l'ai séduite!

» Ce cri du cœur fit verser des pleurs à tout l'auditoire.

» Julia ne fut condamnée qu'à deux ans de prison, mais Schinderannes et dix-neuf membres de sa bande eurent la tête tranchée.

» L'exécution eut lieu le 21 novembre 1803, où l'on vit tomber vingt têtes en vingt-six minutes. »

Cette exécution de Schinderannes, qui amena la destruction complète de sa bande, mit fin aux représailles de ces brigands redoutables contre ceux qu'ils soupçonnaient de les avoir trahis, et que pour cette raison ils poursuivaient à outrance, comme une whême sanglante, jusqu'à ce qu'ils eussent pris leur vengeance complète. Du nombre des gens menacés, marqués à tuer par le terrible chef, était un officier français, M. de la Fizelière, qui, étant à Mayence avec un de ses camarades, avait fait manquer un coup de main tenté par un des lieutenants de Schinderannes contre l'hôtel de la poste de cette ville.

C'est du fils même de M. de la Fizelière que nous tenons cette particularité. Il a bien voulu nous en écrire lui-même le récit, et nous allons le reproduire ici tel qu'il nous l'a donné :

« Le colonel d'artillerie de la Fizelière, étant sous-lieutenant, se trouvait à Mayence au moment où la troupe de Schinderannes dévastait les provinces rhénanes.

» Il habitait le premier étage d'une maison située en face de la poste aux

lettres, et il partageait ce logement avec un de ses camarades nommé Cailly.

» M. de la Fizelière fut éveillé une nuit par un bruit singulier qui venait de la rue. Il se leva et ne tarda pas à entrevoir dans l'obscurité quatre hommes qui, à l'aide d'une échelle, essayaient de forcer les barreaux de la fenêtre située en face de la sienne.

» Il se hâta d'appeler son ami, et le chargea de surveiller les mouvements des voleurs, tandis qu'il irait de son côté prévenir le directeur de la poste par une porte de derrière dont il avait par hasard remarqué la situation dans une rue voisine.

» M. de la Fizelière réussit au gré de ses désirs, sans donner l'éveil aux voleurs; il prit ses armes, M. Cailly en fit autant, et ils allèrent se mettre en embuscade derrière la porte de leur maison, tout prêts à sortir pour charger les bandits au premier signal de défense venu de l'hôtel de la poste.

» Ils n'attendirent pas longtemps; les voleurs, étant parvenus à scier ou à tordre un des barreaux, ouvrirent la fenêtre. L'un d'eux se disposait à se glisser par l'ouverture qu'ils avaient pratiquée, quand le directeur des postes et son domestique se glissèrent devant lui, le fusil à la main, et le précipitèrent du haut de l'échelle.

» Les deux sous-lieutenants s'élancèrent alors de leur cachette, et, l'épée à la main, se ruèrent sur les brigands.

» Après une courte lutte dans laquelle l'un des bandits fut grièvement blessé d'un coup d'épée, ils prirent la fuite et sortirent de la ville.

» M. de la Fizelière et M. Cailly les poursuivirent, mais ils ne tardèrent pas à perdre leurs traces dans les sentiers dont ils ignoraient les détours.

» Le lendemain ils reçurent une lettre par laquelle on les menaçait dans les termes les plus énergiques de la vengeance de Schinderannes. Par bonheur pour les jeunes officiers la troupe des voleurs du Rhin fut dispersée quelques semaines après, par suite de l'exécution de ses chefs. »

Si nous nous sommes appesanti si longuement sur l'histoire de ces bandits du Rhin, bien que l'époque toute moderne à laquelle ils appartiennent soit très-éloignée des siècles dans les limites desquels ce chapitre devrait se renfermer, c'est que, par la nature des faits qu'ils racontent, ces récits, véritables épopées du moyen âge ou du XVIe siècle, semblent du domaine de ces mêmes époques et jurent étrangement avec la civilisation de la nôtre. On ne croirait jamais que nous avons été contemporains de Schinderannes. Quand sa vie étrange sera passée avec le temps à l'état de légende, ce n'est pas sous sa véritable date qu'on la placera, on la fera remonter d'un siècle au moins pour faire du grand bandit du Rhin un contemporain de notre Cartouche et de notre Mandrin; ou plutôt encore, pour la rapprocher mieux des époques dont ses brigandages ont le caractère, on fera de Schinderannes un bandit du temps de l'empereur Ma-

thias ou de Bethlem-Gabor. Nous avons devancé le moment où se fera cette transposition de date, et nous nous sommes mis ainsi dans la vraisemblance, sinon dans la vérité.

Il est un autre héros plus moderne encore, mais qui n'appartient pas moins, comme Schinderannes, par ses mœurs, son caractère, à une époque beaucoup plus reculée, à cette ère d'héroïsme sauvage où le bandit commençait le conquérant, et qu'on appelle le moyen âge; cet homme, c'est le Hongrois Sobri. Dans notre siècle ce ne fut qu'un brigand, au moyen âge c'eût été sans nul doute un héros; sa biographie n'est pour nous qu'une histoire de voleur, c'eût été une épopée pour nos pères du xv[e] siècle.

Il avait le courage d'un preux, bien plus, il en avait la loyauté et l'honneur. Qu'on oublie un moment que nous parlons d'un homme de notre époque, qu'on transpose sa vie comme nous le faisons nous-même, qu'on le rejette dans le passé, lui et ses actes, à deux siècles plus loin, et l'on verra que ces mots d'honneur, de loyauté, d'humanité, dont nous nous servons ici, ne sont pas exagérés, mais lui sont dus. Il n'eut qu'un tort, c'est de donner, lui caractère du passé, lui homme primitif et abrupt, dans l'une des manies de notre présent aux doctrines frelatées; c'est de se jeter dans les idées de réforme humanitaire, et de se croire un apôtre; à partir de là il devient coupable. J'aime presque à le voir, fils de paysan, se cherchant une fortune dans le pillage de ces insolentes richesses dont se gorgent les magyares, rançonnant le riche, épargnant le pauvre, le nourrissant même et lui donnant une part de son butin, mais du moment qu'il érige cette façon d'agir en doctrine, en actes de haute justice, je ne vois en lui qu'un brigand et un fou. Je consens qu'il suive un instinct, mais non pas un parti pris. Si quelque chose a jamais légitimé ou plutôt excusé le vol, c'est la misère de l'homme à l'état sauvage, tel enfin qu'était Sobri quand la première chaleur de l'âge et du besoin le jeta sur les grandes routes; mais si c'est par système, par raisonnement, que cet homme est bandit, tout l'accuse, tout le flétrit. Je ne sais pas de pire monstre qu'un brigand philosophe. Sobri eut le malheur de chercher à l'être, mais ce n'est pas sous cet aspect que nous le considérerons; c'est le voleur que nous voulons voir, le bandit menant ses continuelles maraudes dans les steppes de la Hongrie; disputant la vie du désert, les honneurs du brigandage nomade aux *topindas* ou bandes de bohémiens; prenant d'assaut un donjon magyare, et le lendemain faisant grâce à une chaumière et même y jetant comme aumône une part de ses dépouilles opimes; voilà notre homme, voilà le Sobri que nous voulons vous faire connaître, ne fût-ce que par un seul épisode de sa vie.

Un de ces ouvriers errants, nomades de l'industrie, qu'on appelle *reisende mechanici* et qui parcourent l'Allemagne à pied, venait de quitter un *hane,* sorte d'auberge hongroise où il avait passé la nuit, lorsqu'il fut attaqué près d'un bois

par des voleurs qui lui enlevèrent tout ce qu'il possédait. Son livret d'ouvrier, qu'on lui prit comme le reste, lui tenait surtout au cœur. Cette perte, en effet, l'exposait à être arrêté aux portes de la première ville où il entrerait.

Son chagrin allait jusqu'aux larmes, lorsqu'un cavalier fort bien vêtu vint à passer. Il lui demanda pourquoi il se plaignait ainsi; en ayant su la cause : « Pensez-vous, lui dit-il, pouvoir reconnaître à première vue les gens qui vous ont volé? » L'ouvrier répondit affirmativement, et l'étranger l'engagea à le suivre. L'autre reculait, il était peu soucieux de retrouver ces gens qui, ne lui ayant laissé que la vie, pouvaient bien maintenant s'aviser de la lui prendre. Sur les instances de l'inconnu, il s'y décida pourtant.

Quand ils furent arrivés à l'endroit où avait été commis le vol, le cavalier siffla trois fois. Trois hommes sortirent du taillis. « Voilà mes voleurs! cria l'ouvrier épouvanté et reculant encore. » Mais l'étranger gourmandait déjà en termes fort vifs les trois bandits, leur reprochant de s'être oubliés assez pour voler un si pauvre homme. « Sommes-nous donc, leur disait-il, des voleurs ordinaires? ces malheureux à qui nous devrions donner par humanité, devons-nous, dans l'égarement de la cupidité, leur prendre le peu qu'ils possèdent? » Il siffla alors une seconde fois, et d'autres hommes parurent. Il leur commanda de s'emparer des trois premiers et de les fouetter jusqu'au sang. Une fois ce supplice infligé, il leur ordonna de rendre à l'ouvrier non-seulement son livret, mais ses hardes et l'argent qu'il avait sur lui quand on l'avait arrêté. A cette petite somme, il en ajouta une plus forte de sa propre bourse; puis il le congédia en lui disant : « Allez maintenant, et si l'on parle de Sobri, dites comment il traite ses gens quand ils oublient ce qu'ils doivent à ses ordres et à leur réputation. »

L'ouvrier, très-surpris, mais non encore tout à fait rassuré, s'en alla en hâte vers la ville voisine. Au premier *mehana* (restaurant) où il entra pour se refaire un peu par un petit verre de *raki* ou une rasade de *smederevski*, ce qu'il eut de plus pressé à faire, ce fut de raconter ce qui venait de lui arriver. Il y avait là des gens de l'autorité qui prirent bonne note de son récit. Le lendemain ils firent appeler l'ouvrier devant le juge. C'est par une offre que l'on commença avec lui. S'il voulait faire connaître la retraite de Sobri, on lui promit cent ducats. Le pauvre garçon fut d'abord interdit de la proposition et hésita un moment; la reconnaissance finit pourtant par être la plus forte, il refusa. « La retraite de Sobri, dit-il, m'est tout à fait inconnue. — Je vous crois, dit le juge, mais nous savons qu'il parcourt en ce moment les environs de la ville, vous seul pouvez nous aider dans les recherches que nous dirigeons contre lui. Si vous refusez de rendre ce service à la loi, nous regarderons votre refus comme un acte de complicité, et l'on vous mettra en prison comme si vous étiez de sa bande. »

L'ouvrier ne s'attendait pas à cette conclusion, il en fut atterré. Il ne voulait pourtant pas trahir Sobri. Il feignit de consentir à ce qu'on lui demandait, mais il se réserva en lui-même de n'agir qu'au gré de sa reconnaissance, et d'égarer la justice, si c'était possible, au lieu de la guider.

Tout agité de ce qui venait de se passer, il s'en alla, au sortir du tribunal, errer quelque temps dans la campagne. Il n'avait pas fait deux cents pas qu'un passant l'arrête : « Me reconnaissez-vous? — Non, répond l'ouvrier stupéfait, ou plutôt je ne veux pas vous reconnaître, votre tête est mise à prix. — Et l'on vous a proposé de la vendre, n'est-ce pas? eh bien, c'est ce qu'il faut faire. — Comment! — C'est de l'argent fort bon à gagner, gagnez-le, c'est moi qui vous en prie. Allez dire aux juges que vous m'avez vu, et assurez-les que je dois me trouver à cet endroit demain, à la même heure. » Cela dit, Sobri s'éloignait, il revint : « S'il vous plaît d'ajouter que je viendrai avec cinquante des plus déterminés de mes hommes, faites-le; je vous laisse libre pourtant de ne pas le dire. Quant à vous, comptez toujours sur moi, brave homme, je sais aussi récompenser la fidélité. »

Tout ce que Sobri avait prévu arriva. L'ouvrier rendit compte aux magistrats de ce qu'il avait vu ; cent cinquante ducats lui furent promis, payables le jour où Sobri serait dans leurs mains. Vaine promesse! en la faisant ils tremblaient des mesures qu'il leur faudrait prendre pour être à même de la réaliser. Ils n'osèrent rien faire pour prendre Sobri. Le pauvre ouvrier n'eut pas un seul des ducats promis. Le brigand fut plus généreux : un jour le pauvre ouvrier reçut une bourse contenant mille florins, c'est Sobri qui la lui envoyait.

Qu'est devenu ce redoutable chef? C'est ce qu'on n'a pas encore pu savoir.

Voici ce qu'on lisait à ce propos dans une revue anglaise du mois d'avril 1837 ; nous empruntons la traduction de la *Revue britannique :* « Jamais la police n'a pu parvenir à s'emparer de Sobri, dont le sort est encore aujourd'hui enveloppé de mystères. On assure qu'il a été tué en 1837 dans un combat acharné contre un détachement de lanciers, et quoiqu'on n'ait point obtenu de preuves authentiques de ce fait, ce qui le rend fort probable, c'est que depuis ce temps sa bande est complétement dispersée.

» On rencontre bien parfois encore de petits détachements de cinq ou six hommes qui infestent les routes, mais le noyau de cette armée, qui devait régénérer la Hongrie à sa manière, a disparu avec le chef. »

Les *hanç* ou hôtelleries de la Hongrie ne sont pas pour les brigands de ce pays des repaires aussi favorables que le sont les auberges pour les bandits des autres contrées. Il est si rare qu'un voyageur de quelque importance vienne y loger! Les vertus hospitalières qui revivent dans le monde gréco-slave, comme au meilleur temps de la *philoxenia* antique, peuplent d'étrangers passants les demeures particulières, et rendent désertes les hôtelleries. Qu'y viendraient

alors faire les bandits? Ils en dédaignent l'approche ou n'y viennent que lorsque, par un temps trop mauvais, ils ont eux-mêmes besoin d'un abri. Il y a là, pour eux comme pour le passant, une chambre vide où l'homme peut s'établir, une écurie délabrée où le cheval peut prendre place. Tout cela est mal clos, sans portes et sans fenêtres. Le vent y souffle comme en plaine, et, pour se réchauffer, on n'a qu'un étroit *mengal* ou plat de braise qu'il faut sans cesse renouveler. Quant aux vivres, on n'en trouve point. Pour les repas, il faut aller au *mehana*, sorte de cabaret moitié café, moitié restaurant, dont nous avons déjà dit un mot, et où l'on est hébergé à l'orientale.

La vie du voyageur, on le voit, serait assez difficile dans ces pays si l'hospitalité slave, digne reflet de l'hospitalité de la Grèce antique, ne remédiait à ses incommodités. Quand un Bulgare apprend qu'un Franc de quelque importance est au hane, il vient le trouver et l'emmène chez lui. L'arrivée de l'étranger sous chaque toit bulgare est une véritable fête. Les voisins sont invités, la cuisine flambe, le *saki* coule à flots, et le gobelet des ancêtres circule de main en main. Si l'on est chez un Albanais, chez un Grec, chez un Slave macédonien, ce n'est plus, comme chez le Bulgare, une grossière coupe d'étain, mais un vase qui porte encore les traces d'une vieille dorure ou d'une ciselure précieuse.

Le vin n'est pas non plus épargné, car la vigne est la culture favorite des Gréco-Slaves; son produit est leur meilleure richesse. Leurs vins mériteraient d'être célèbres à l'égal des vins grecs. Si celui de Ténédos, dont la couleur pourpre est si éclatante; si celui de Chypre, dont on admire tant la couleur dorée; si enfin le vin de Samos, qui a la douce saveur du lunel, comme celui de l'Athos rappelle par son parfum le bouquet pénétrant des vins d'Espagne; si tous ces nectars ont une juste renommée, il ne faut pas accorder moins d'honneur aux vins de Moldavie. On croit, en les buvant, boire du bourgogne d'un bon cru. A Ambelakia, à Pharsale, sur toutes les côtes, se vendange un petit vin de liqueur tout à fait délicieux. Le principe sucré domine dans les vins grecs; la verdeur spiritueuse fait, au contraire, la force et le fumet des vins slaves. Les vignobles de l'Herzégovine, de la Bosnie et de la Serbie, sont abondants en vins d'une séve énergique. Ils valent beaucoup mieux que ceux du Danube valaque ou moldave, où dominent les principes acides et aqueux. Ceux-ci pourtant peuvent s'améliorer beaucoup par un procédé étrange. Le Valaque qui veut avoir de bon vin fait geler toute sa récolte pendant l'hiver : ce qu'il y a de plus généreux dans la liqueur résiste à la congélation; il le prend et jette le reste.

Les Serbes ont le vin célèbre qu'ils appellent *smederevski*, et qui croît en effet sur les coteaux de Smederevo. À les entendre, les vignobles qui produisent ce vin blanc exquis descendent, par une reproduction non interrompue,

des ceps que l'empereur Probus planta sur le mont d'Or, montagne de ces contrées.

On conserve le *smederevski* dans des outres goudronnées ou de petits tonneaux très-longs qui peuvent se porter à dos de cheval. Jamais un *starechine*, ou chef de village, ne se met en route sans porter avec lui une de ces outres pleine ou un de ces petits barils oblongs.

Le Serbe, le Valaque ou le Bulgare, sont très-jaloux de leurs récoltes. A la garde de chaque vignoble est préposée une sentinelle armée qui se loge dans une *vigla* (vedette), abritée elle-même par un gros orme ou un rocher. S'il vient un homme ou quelque bétail faire du dégât dans la vigne, la sentinelle doit faire feu. Les champs de maïs sont gardés de la même manière.

Dans les banquets qui suivent les vendanges, dans ceux qui sont donnés en l'honneur des hôtes, ces bons vins, dont le fruit a été si bien gardé, coulent à pleines rasades, non point pendant, mais avant ou après les repas, car les Orientaux ne trouvent rien de plus plaisant que de boire en mangeant, et nos manières, en cela, leur prêtent fort à rire.

Les libations se prolongent longtemps, mais c'est que le Slave aime fort à converser, et que le vin est le nerf des entretiens. Le chef de la famille se lève le premier et dit : « Nous nous sommes assis honnêtes, nous nous levons en tout honneur. » Les réjouissances de l'hospitalité ne sont pas finies là.

De la salle qu'on appelle *oda*, on monte à l'espèce de belvédère qu'on nomme *tchardak;* là des pipes et le café vous attendent. Tout à l'heure on a bu à la même coupe circulant de convive en convive; maintenant on fume au même tchibouck. Chacun y hume sa bouffée et le passe après à son voisin.

Quand le soleil est couché, on conduit l'hôte à l'appartement qu'on lui destine. Un grand feu y est allumé, et quelqu'un de la famille, un enfant, la jeune fille surtout, reste auprès pour l'entretenir et veiller sur le sommeil de l'hôte.

Si tout à l'heure, avec Schinderannes et Sobri, nous nous sommes trouvés reportés aux temps héroïquement barbares du moyen âge, ceci, par un même retour vers un passé plus lointain, ne nous ramène-t-il pas aux époques antiques où l'hospitalité, le culte des hôtes, était la première des vertus ?

Entrons maintenant au *hane*, et un autre tableau va s'offrir à nous, tableau aux reflets antiques encore, et tout empreint de je ne sais quel parfum de traditions grecques ; nous allons nous croire dans le *pandokeion* solitaire et délabré des environs d'Argos, ou bien dans quelque *kani* à moitié désert de l'Hellade. Rien n'y manquera, que le bien-être toujours absent de ces gîtes slaves comme il l'était jadis des *pandokeia* antiques. Mais ce délabrement, ce dénûment, seront des points de ressemblance de plus entre le passé et le présent.

M. Desprez, qui a consacré de si curieux articles aux Gréco-Slaves dans la *Revue des deux mondes*, sera notre guide pour cette visite au *hane* bulgare.

Il nous montre d'abord le voyageur désireux d'un gîte où il puisse se reposer au bout de sa route, trouvant enfin ce *hane* « désert et ruiné, » et seul avec son guide, s'y installant sur un grabat, n'ayant d'autre couche que quelques ais trébuchant sur des pieds boiteux, d'autre nourriture que les provisions qu'il a lui-même apportées. N'est-ce pas, je le répète, tout à fait le khani de la Grèce moderne ?

Selon M. Desprez, il serait difficile de trouver d'autres gîtes publics en Bosnie, en Romélie et vers le bas Danube, « où, dit-il, les Russes ont tout détruit. »

« Souvent, ajoute-t-il pourtant, notre voyageur rencontrera dans ce *hane* abandonné une compagnie de *palikares*, et l'arrivée d'un *vrai franc* éveillera chez eux une gaieté, une verve poétique où se révélera tout le moderne hellénisme. Tantôt ce sont des danses mimiques et à caractère comme l'Europe n'en connaît plus ; tantôt ils raconteront quelques légendes des anciens temps de la ville, comme ils appellent Stamboul, qui égalera en luxe d'images les plus merveilleux contes de l'Orient, ou bien ils se livreront à des exercices où éclate leur admirable souplesse, et où l'on reconnaît tous les jeux décrits par Homère.

» Puis s'accompagnant de la lyre de leurs frères barbares, comme quelques-uns appellent encore les Slaves, c'est-à-dire de la *guzla*, ils chanteront leurs derniers combats. Au milieu du silence profond des auditeurs, assis en cercle autour du feu, passe et repasse, pleine de vin pourpré, l'énorme *tchoutoura*, bouteille en bois ciselé dont le bouchon, de bois aussi, ferme si hermétiquement l'orifice, qu'on a peine d'abord à le croire séparé du vase. Peu à peu tout s'anime ; la réserve fait place à l'abandon, et alors devient claire la grande, l'éternelle antithèse entre l'Orient et l'Occident. »

Ici, grâce surtout à cette *tchoutoura* rebondie d'où l'ivresse jaillit à flots pourprés, le *hane* se transforme presque en taverne, et l'on pourrait s'en étonner, car nous sommes sur terre ottomane, presque chez des mahométans. Ce qui surprendra bien mieux encore, c'est qu'à Stamboul même on trouva longtemps des cabarets véritables où le buveur turc, en dépit de Mahomet, ne se gardait d'aucun des excès auxquels le vin entraîne.

A la fin du XVIe siècle il en était encore ainsi à Constantinople, et pour faire cesser ces désordres et ramener les croyants à l'observance de la sobriété et à la haine du vin prescrites par le prophète, il ne fallut rien moins que les rigueurs d'Amurath et de Mahomet IV.

C'est de 1634 que datent les sévérités longtemps infructueuses du premier.

Nous lisons à ce sujet dans l'histoire des Turcs, par Ricaud : « Amurath résolut, en 1634, d'interdire entièrement le vin. Un édit sévère ordonna de

raser les cabarets, de défoncer les tonneaux qui s'y trouveraient, et de répandre le vin dans les rues.

» Afin de savoir au vrai de quelle manière on obéissait à ses ordres, il se déguisait souvent pour se promener en cet état dans la ville, et lorsqu'il trouvait quelqu'un chargé de vin, il l'envoyait en prison et le faisait battre jusqu'à la mort.

» Un jour il rencontra un pauvre sourd qui, n'entendant pas le bruit qu'on faisait à l'approche du sultan, n'évita pas assez promptement un prince dont l'abord était funeste. Cette négligence lui coûta la vie : il fut étranglé par ordre du Grand Seigneur, qui ordonna qu'on jetât le corps dans les rues; mais cette grande sévérité ne dura guère, et tout retourna bientôt sur l'ancien pied. »

C'est Mahomet IV qui accomplit la nouvelle réforme. Ricaud va nous dire de quelle manière.

« Il résolut, écrit-il, en 1670, de défendre à tous les soldats l'usage du vin. On se souvenait des terribles séditions que cette liqueur avait fait naître, et principalement de ce qui était arrivé sous Mahomet III, qui avait vu son sérail forcé par une bande de soldats furieux, et qui ne s'était dérobé à leurs fureurs qu'en leur sacrifiant ses principaux favoris. Une ordonnance fut publiée pour défendre entièrement l'usage du vin et pour commander à tous ceux qui en avaient dans leurs maisons de l'emporter hors de la ville.

» Le sultan condamnait à mort tous ceux qui violeraient cette ordonnance, dans laquelle il parlait du vin comme d'une liqueur infernale inventée par le démon pour faire périr les âmes des hommes, pour troubler leur raison, pour mettre les États en combustion.

» D'abord on fut rigoureux dans l'exécution de cet arrêt, jusque-là qu'il en coûta beaucoup de sollicitations et d'argent à l'ambassadeur d'Angleterre et aux marchands chrétiens de Constantinople pour obtenir la permission de faire du vin autant qu'il en faudrait pour leur maison.

» A Smyrne, les officiers du Grand Seigneur n'eurent pas la même indulgence pour les chrétiens, qui, de cette sorte, furent une année entière sans faire de vin. On eut même de la peine à consentir qu'ils en fissent apporter des îles de l'Archipel et des autres lieux qui n'étaient pas compris dans la défense, car elle n'avait lieu que dans les endroits où il y avait des mosquées.

» Outre cela, on faisait tous les vendredis des sermons chargés de déclamations contre ceux qui en boiraient.

» Enfin, l'ordonnance était si sévère que le vin semblait banni pour toujours des États du Grand Seigneur; mais, au bout de l'an, on se relâcha un peu de cette sévérité : les ambassadeurs et d'autres chrétiens eurent permission de faire du vin chez eux.

» Au bout d'une autre année, l'indulgence des vins fut générale; les cabarets

furent rétablis, et aujourd'hui cette liqueur y est aussi commune qu'auparavant. »

Cette interdiction du vin était l'une des ordonnances les plus formelles de Mahomet. Il suivait en cela un vieux précepte de sobriété en cours depuis des siècles chez les Arabes.

Selon un passage cité par M. de Sacy au tome Ier de sa *Chrestomathie arabe*, le vin de datte était seul permis par quelques docteurs aux époques qui précédèrent l'hégire; quant au vin véritable, il était sévèrement proscrit. Comme nous l'indique à quelques pages plus haut un autre passage du même livre, les nobles eux-mêmes ne s'en permettaient pas l'usage.

Mahomet mit en préceptes ces antiques coutumes, et leur donna force de lois. Deux passages du Koran s'expliquent sur cette interdiction du vin, et la maintiennent en termes sévères. D'abord pourtant le Prophète, ayant à se déclarer personnellement à ce sujet, avait été moins rigoureux. Interrogé par Osman sur le vin et sur les jeux de hasard, il lui avait répondu par ces paroles, qui devinrent un verset du Koran :

« Il y a dans ces choses-là de grands dangers et de grands avantages pour les hommes. »

Ces paroles étaient d'une interprétation trop commode, et surtout trop élastique. On pouvait selon son désir y trouver une défense ou une permission. Or, comme on le pense bien, ce n'est pas la défense qu'y vit le plus grand nombre, toujours empressé à ne pas trouver de dangers dans la débauche, mais à y voir au contraire des avantages, le plaisir étant le plus grand pour eux. On se mit donc à boire avec excès sous les tentes et dans les villes arabes.

Un jour Osman se trouva à Médine, dans un banquet où vers la fin les convives, échauffés par le vin, se prirent de querelle et se battirent à outrance. Plusieurs furent laissés pour morts. Il raconta ces désordres au Prophète, qui en fut fort attristé. C'est alors qu'il écrivit dans le Koran, au chapitre *Maidahou de la table*, cet autre verset, qui est le complément formel du premier, et qui ne laisse aucun doute sur l'intention d'abord mal comprise qui l'avait dictée :

« Certainement le vin, les jeux de hasard, les pierres sur lesquelles on sacrifie des chameaux ou autres animaux pour être partagés par le sort des flèches, sont toutes choses abominables devant Dieu; retirez-vous-en, afin que vous vous sauviez. »

Les paroles du Prophète étaient claires cette fois; mais sous l'inspiration du premier verset, le mauvais pli avait été pris, et l'on continua à compter bon nombre d'ivrognes chez les mahométans. Il en est même des plus sages qui croient encore que le vin ne leur est pas défendu. S'ils n'en font point usage, c'est par raison et non parce qu'ils suivent un précepte du Koran.

Cela rendit nécessaires les édits des kalifes et des sultans. Ils firent bien voir

qu'à leur sens il n'y avait point d'ambiguïté dans les préceptes du Prophète, et qu'on ne devait pas, suivant son tempérament, leur donner tantôt l'une, tantôt l'autre interprétation.

Hadgage, ce lieutenant des kalifes dont la sévérité est devenue proverbiale chez les Orientaux, sévit surtout avec la plus grande rigueur contre ceux des habitants de Bagdad qui se prenaient de vin, et qui, pour raison de débauches, se déshonoraient et passaient la nuit hors de chez eux.

On lit au sujet de ces édits sévères un conte fort ingénieux dans le *Halbetel kumeit* (n° 1466). Nous allons le reproduire ici d'après la traduction qu'en a donnée Cardonne dans ses *Mélanges de littérature orientale* sous ce titre : *Défaite ingénieuse de deux ivrognes :*

« Hadgage, ce lieutenant des kalifes si renommé par sa sévérité, avait ordonné à l'intendant de police de Bagdad de faire périr tous ceux qu'il rencontrerait dans les rues deux heures après le coucher du soleil. Cet officier, faisant sa ronde, surprit deux jeunes gens pris de vin. — Qui êtes-vous, leur dit-il d'un ton menaçant, pour oser contrevenir aux ordres du lieutenant du calife? L'un des deux jeunes gens lui répondit par ces deux vers impromptus :

» — Les plus grands seigneurs, pâles et tremblants devant mon père, inclinent la tête en sa présence, mais leur posture humiliée le touche peu. Il verse leur sang et s'empare de leurs richesses.

» L'intendant, persuadé que ce jeune homme était un proche parent du kalife, n'osa le faire périr et se contenta de le faire conduire en prison.

» Il fit la même question à son compagnon, qui lui répondit par ces deux autres vers :

» — Le feu est allumé jour et nuit dans les cuisines de mon père, et une foule de convives assiége continuellement sa table.

» L'intendant, le prenant pour le fils de quelque prince des Arabes du désert, crut devoir à ce coupable les mêmes ménagements qu'au premier.

» Il conduisit le lendemain les deux jeunes gens devant Hadgage en lui racontant ce qui était arrivé. Ce vizir les ayant interrogés, le premier avoua qu'il était le fils d'un chirurgien, et le second dit que son père vendait des fèves toutes cuites dans le bazar de la ville. Hadgage, malgré sa sévérité naturelle, ne put s'empêcher de rire de la méprise de l'intendant de police, et fit grâce aux deux coupables en faveur de la subtilité de leur esprit. »

Les sages, comptant peu sur la sévérité de ces ordonnances, fort mal suivies en effet, on vient de le voir, ont aussi voulu ériger en précepte cette interdiction du vin dont les princes avaient fait une loi, et je doute qu'ils aient obtenu plus d'obéissance. Il n'est pas jusqu'à des poëtes qui ne se soient mis de la partie en prenant eux aussi le rôle de censeurs, et qui ont flétri d'un vers impitoyable cette fréquentation des cabarets si chère à leurs pareils des autres pays.

Sadi, dans son Gulistan, ne permet pas qu'on aille à la taverne pour quelque prétexte que ce soit; et il ne voit qu'hypocrisie dans le fait de ceux qui prétendent y aller pour leurs affaires, et même pour prier. Singulier oratoire en effet!

« Si, dit-il dans ce poëme du *Parterre des fleurs*, traduit dernièrement par M. Semelet, si une personne va au cabaret pour faire sa prière, elle ne sera censée (*y être*) que pour boire du vin. »

Le poëte Nadi-Effendi, l'un des plus célèbres du XVII[e] siècle en Orient, est d'une sévérité plus grande encore. Dans les conseils qu'il donna à son fils et qu'il formula dans un poëme excellent digne d'être lu et obéi à l'égal du Koran, il ne flétrit rien tant que l'usage de ces choses pernicieuses qui ont nom le vin et l'opium.

« Le vin, mon fils, dit-il, était un présent que la nature avait fait aux mortels pour réparer leurs forces épuisées par le travail et adoucir leurs maux, mais ils ont abusé de ce don précieux; l'usage immodéré qu'ils en ont fait a obligé notre Prophète à proscrire cette liqueur. Soumettez-vous sans murmures à la loi qu'il a portée. Le vin dégrade celui qui en boit avec excès, et l'humanité même. Il lui fait perdre la raison, qui devrait être son guide; il ruine la réputation et nous fait perdre pour toujours l'entrée des honneurs et des dignités.

» Mais si le vin produit des effets si pernicieux, ceux de l'opium sont mille fois plus funestes. C'était sans doute de cette plante que Dallé-Mulaléha, cette fameuse magicienne d'Égypte, présenta à ceux qui voulaient la faire périr quand elle les changea en toutes sortes d'animaux. C'est l'effet que produit le jus du pavot. Elle tire de la classe des hommes celui qui en fait usage pour le ranger sous celle des bêtes.

» Voyez la démarche d'un preneur d'opium. Il s'avance à pas lents et tardifs; ses jambes peuvent à peine soutenir son corps, maigre et décharné qu'il est; ses yeux pâles et éteints, ses joues creuses, son teint livide et plombé, font douter, en le voyant, si c'est un cadavre sorti du tombeau ou un être qui respire. »

Une chose dont ne parlent pas tous ces livres et dont les scandales n'étaient pourtant pas moins criants que ceux qu'entraîne l'ivresse, c'est le spectacle honteux que donnait la prostitution dans les tavernes orientales. Pour avoir quelques détails sur ces désordres, il faut lire ce que les historiens européens ont écrit sur ces contrées et surtout les relations des anciens voyageurs.

De ceux-ci, le plus curieux peut-être est le Bolonais Ludovico Barthema, qui visita tout le littoral de la Syrie et de l'Égypte, depuis Tripoli jusqu'à Damas, et qui ne nous laisse rien ignorer des choses plus ou moins honteuses dont il fut témoin. Il flétrit surtout les mauvaises mœurs des mamelucks, encouragés aux

vices et à tous leurs désordres par des priviléges qui leur assurent toutes sortes d'impunités.

Selon Barthema, ils ne vont jamais seuls, mais toujours deux ou trois ensemble. Rencontrent-ils des femmes, ils peuvent les emmener dans une hôtellerie et en user à leur bon plaisir. C'est un des honteux priviléges dont nous parlions tout à l'heure. Seulement, comme les femmes ne marchent jamais que voilées, ils n'ont pas le droit de leur faire violence quand elles ont refusé de montrer leur visage. Si après qu'ils l'en ont priée la femme répond : « N'est-ce pas assez, mon frère, d'avoir usé de moi comme il te plaît, sans chercher à me connaître ? » ils doivent la laisser libre sur-le-champ.

Cela amenait d'étranges aventures. Barthema, qui nous édifie sur toutes ces choses au tome I[er], page 348, de son *Ramusio,* ajoute que du temps de son séjour à Damas, c'est-à-dire en 1502, « il arriva que des mamelucks avaient ainsi joui de leurs propres femmes sans s'en douter, et en croyant s'être emparés d'une femme étrangère. »

Dans les temps antiques au moins, et surtout en Assyrie, pareille confusion ne pouvait jamais arriver. Maris et femmes allaient à la taverne ensemble et à front découvert, c'est ensemble qu'ils faisaient la débauche, et même quand il en fallait revenir, il paraît que l'époux s'en trouvait bien. La femme, bien qu'elle ne s'y fût pas épargnée davantage, était toujours moins envahie par l'ivresse. Elle devenait le guide et l'appui du pauvre mari trébuchant. Écoutez G. Bouchet dans sa *Première sérée :* « Athénée dit, écrit-il, que les Assyriens n'alloient jamais à la taverne sans leurs femmes, et encore qu'elles bussent à leurs maris et à tous ceux qui estoient dans le cabaret, si est-ce que les femmes ramenoient leurs maris dans leurs maisons. »

Si l'on doutait, même après tout ce qui précède, qu'il y eût des cabarets en Orient, nous invoquerions comme autorité de notre dire M. Quatremère en sa traduction de l'*Histoire des sultans mamelucks* de Makrisi. Parlant des réformes faites par le sultan Melik-Daher-Bibars, en l'an 667 de l'hégire (1268), l'historien dit :

« Il ordonna, par un édit, de supprimer, dans les villes de Forstat et du Caire, ainsi que de leur territoire, l'usage du vin, les désordres des divers genres, et les courtisanes. Toute la contrée se trouva délivrée de la présence du vice.

» On pilla les cabarets où se tenaient habituellement les hommes débauchés; on saisit les biens des prostituées, et on les retint en prison jusqu'à ce qu'elles se mariassent; des hommes vicieux furent en grand nombre condamnés à l'exil. Des ordres du même genre avaient été envoyés dans les différentes provinces; on abolit la contribution qui se levait sur ce honteux trafic, et les fermiers de cet impôt reçurent en échange des fonds affectés sur une branche de revenus licites. »

Le savant traducteur et commentateur, pris du même scrupule que nous tout à l'heure, à propos de ce mot *cabaret* qu'il vient d'employer, le justifie en note par ces explications sur le mot arabe qu'il a ainsi traduit : « Les commentateurs de Hariri (Makam II) expliquent [*ici le mot arabe*] par maison d'un marchand de vins. On lit dans le *Kitab-Aliguli*, tome IV, fol. 16 : Le mot *hânâh* est le pluriel de *hânah*, qui désigne le lieu où l'on vend le vin. » Nous trouvons ici le prototype du *hane* gréco-slave.

M. Quatremère ajoute, citant toujours le même livre : « Ailleurs je lis (t. Ier, fol. 334) : « plusieurs fois j'avais bu dans son cabaret ; » dans la chronique d'Olbi : « les cabarets furent supprimés ; » dans le *Kitab garou-datain* : « le sultan trouva que le camp de Mausel (Mosul) ressemblait à un cabaret, tant on y voyait du vin, des lyres, des luths, des cymbales, des musiciens, des musiciennes. »

L'existence des hôtelleries en Orient n'a plus besoin d'être prouvée ici ; nous en avons assez parlé, au commencement de cet ouvrage, et nous avons assez montré leur identité avec les caravansérails. Il est bon toutefois d'ajouter qu'après avoir peu à peu disparu dans ces temps de désastres, ces gîtes publics furent rétablis par le grand Noureddin. C'est un des utiles services qu'il rendit aux musulmans. Son historien, traduit par M. Reinaud dans son extrait des *Historiens arabes relatifs aux guerres des croisades*, se garde bien de l'oublier. Ce que Noureddin fit là pour les voyageurs lui semble devoir être cité après ce qu'il fit pour les pauvres et les malades. Il parle ainsi de tous ces bienfaits du sultan :

« On est redevable à Noureddin de la fondation de plusieurs hôpitaux, entre autres du grand hôpital de Damas.

» Cet établissement est très-vaste et doté de riches revenus. J'ai été à même de voir par mon expérience qu'il n'a pas été fait seulement pour les indigents, mais pour tous les musulmans en général, riches et pauvres. Une fois que je revenais tout malade d'un pèlerinage à Jérusalem, je demandai un médecin ; on m'adressa à celui du grand hôpital, et je trouvai le médecin qui écrivait des ordonnances.

» Du plus loin qu'il me vit, il vint à moi d'un air riant, et me demanda ce que je voulais ; je lui expliquai mon mal. Aussitôt il écrivit une recette, puis il prépara des médicaments et me dit : « Mon apprenti va vous les porter. — Mais, lui dis-je, Dieu merci ! je puis bien me passer de vos drogues, je suis assez riche pour ménager le bien des pauvres. » A ces mots le médecin me regarda et dit : « Eh, monsieur ! je ne doute pas que vous ne puissiez vous passer de nos drogues, mais ici personne ne dédaigne les bienfaits de Noureddin. Par Dieu ! Il n'y a pas jusqu'aux enfants de Saladin et à ses émirs qui n'envoient chercher leurs médicaments à cet hôpital. — J'ignorais cela, repris-je. » Il ré-

pliqua : « C'est que Noureddin a voulu être utile à tous les musulmans, riches et pauvres. »

Ici le musulman égale le chrétien. Ce sont les principes du Christ mis en œuvre au nom du Prophète. On ne s'étonnera plus après cela que Noureddin, qui s'occupait ainsi du soin des malades et des pauvres, ait aussi pris le voyageur en pitié.

« C'est, dit le même écrivain, c'est encore Noureddin qui a bâti les khans ou hôtelleries le long des grandes routes.

» Maintenant, on peut voyager en sûreté, et l'on sait où déposer ses effets. Il fit aussi bâtir des tours et des lieux d'observation le long des frontières. Au moindre mouvement de l'ennemi, on lâchait un pigeon, et les musulmans, avertis, se mettaient sur leurs gardes. Ce fut là une très-bonne idée de Noureddin, et l'une des plus utiles. Dieu lui fasse miséricorde! »

Nous avons dit tout à l'heure que, ces faits étant posés, le mahométan devient l'égal du chrétien; ce n'était pas assez dire, car si l'on compare la conduite tenue ici par Noureddin, et la façon d'agir des chrétiens établis en Palestine à l'époque des croisades, on verra que tout l'avantage reste à l'infidèle. Les vertus sont de son côté, le brigandage de l'autre.

Nous avons pour preuve le témoignage de Jacques de Vitry, qui, dans son *Histoire de Jérusalem*, annexée aux *Gesta Dei per Francos*, nous initie, page 1097, aux scandales des chrétiens établis en terre sainte, et s'y faisant voleurs et recéleurs sous le couvert du métier d'hôteliers, qu'ils avaient pris pour la plupart.

« Ceux-ci, dit Jacques de Vitry, qu'un esprit de pénitence n'avait pas poussés vers la terre sainte, mais qui n'y étaient venus et ne s'en étaient faits les habitants que contraints par la violence (*violentia coacti*), ouvraient des hôtelleries pour les étrangers à des prix immodérés (*immoderato pretio*). Ils trompaient de mille manières ces pauvres gens sans défiance, ils tiraient d'eux des sommes qui ne leur étaient dues en aucune façon ; enfin ils ne cherchaient que dans la dépouille de leurs hôtes les ressources de leur misérable existence. Bien plus, entraînés par l'espoir d'un gain plus considérable, ils faisaient de leurs hôtelleries des asiles pour les assassins, les voleurs, les joueurs et les prostituées : « *Sicariis, latronibus, alearum lusoribus et meretricibus publicis, spe lucri majoris receptacula præparantur.* »

Les Européens ont continué de préférer en Orient le métier d'aubergiste à beaucoup d'autres, et sans doute aussi ils ont conservé la tradition de brigandage que leur transmettaient leurs devanciers du temps des croisades. Chardin remarque dès les premières pages de son *Voyage en Perse* que la plupart des Français qu'il trouva en grand nombre à Smyrne étaient « teneurs d'auberges et cabaretiers. »

Les musulmans leur laissaient volontiers la honte de ces vilains métiers, se réservant pour eux-mêmes l'honneur d'être hospitaliers gratuitement et de fuir le vin.

Dans quelque contrée du monde gréco-slave, l'amour de l'hospitalité et le mépris pour les gîtes où on la vend si cher sont encore poussés plus loin. On y va jusqu'à ne pas permettre, même à des Francs, l'établissement d'une hôtellerie.

Il en est ainsi par exemple dans le district frontière de Budna, annexée à l'Albanie autrichienne. Selon J. Müller dans son *Roumelien*, *Albanien*, etc., qui fait l'éloge de cette contrée aux mœurs primitives : « ... Un dévouement chevaleresque pour l'empereur et la patrie, enfin des mœurs cordialement hospitalières qui ne permettent pas l'établissement d'une auberge, même dans la capitale, tels sont les principaux traits du caractère national, dont l'amour de la vengeance est la seule tache. »

Dans l'Asie Mineure, on n'est pas moins fidèle à ces patriarcales coutumes. Le culte de l'hospitalité y est le premier devoir. Les soins qu'il réclame passent avant tous les autres; l'argent qu'il faut pour y pourvoir dignement est toujours le premier mis en réserve.

Chaque village, quelque petit qu'il soit, a son *oda*, logement d'hospitalité gratuite. Quelquefois il en a plusieurs, cela dépend du nombre des habitants.

Une maison est choisie pour l'établissement de l'*oda*, et une fois que la fondation a été solennellement consacrée, celui dont la demeure en a été honorée et pour ainsi dire sanctifiée prend l'engagement pour lui et les siens d'entretenir l'*oda* à perpétuité. Il laisse ce devoir à ses enfants comme un pieux héritage. Refuser l'*oda* compris dans une succession, c'est la refuser tout entière.

« Le gouvernement, lisons-nous dans une relation recueillie par le *Litterary Gazette* de 1834, ne prend aucune part aux dépenses de cette hospitalité. Et cependant ce n'est pas sur les riches seulement que pèse cette charge d'une espèce nouvelle.

» Un pauvre Turc à qui un petit champ suffit à peine pour nourrir sa femme et ses enfants, après qu'il a payé la dîme à l'aga, se fait une loi de réserver une chambre dans sa maison, qui souvent n'en a que deux, pour servir d'*oda* à l'étranger.

» On ne demande pas à l'hôte qui se présente s'il est disciple du Prophète, juif ou chrétien; il est étranger et voyageur, cela suffit, il a droit à l'hospitalité. On lui fournit le logement, le feu et la nourriture. A-t-il un cheval ou un chameau, on en prend soin aussitôt.

» Une nappe ou une peau, suivant l'occurrence, est étendue sur la table, chacun s'empresse à la servir. La soupe et le pilau, le fromage, le *petmer* (es-

pèce de raisiné), un pain mat en couronne avec un grand plat de viandes fumantes, sont accumulés devant l'hôte. Quelquefois le repas est la contribution de plusieurs familles. L'une fournit la soupe de *trakane* (espèce de pâte de toutes sortes de farine, d'un goût relevé par les assaisonnements), l'autre le pisan, une troisième le petmer, une quatrième le pain; puis on se gêne, on se presse, on se foule dans un étroit réduit, pour laisser une meilleure place à l'étranger et à sa suite, quelle qu'elle soit. »

Par toute la Turquie vous en trouverez autant; il n'est pas un coin de terre où l'on y ait désappris les vertus de la Bible, si bien oubliées dans nos contrées. C'est par l'hospitalité que la tradition du livre saint revit surtout dans sa primitive beauté, tradition divine que l'Évangile, tout en nous enseignant les devoirs de la charité, n'a pas pu, pour la perpétuité des vertus hospitalières, éterniser et féconder chez nous.

Il est triste de dire que les devoirs commandés par le plus ancien de ces deux codes divins, la Bible et l'Évangile, sont ceux qui sont le plus fidèlement suivis; il est triste de prouver que l'obéissance due depuis cinquante siècles aux prescriptions du Deutéronome survit, soumise et forte, à celle que depuis deux mille ans seulement nous devons à l'Évangile. A quoi cela tient-il? A l'immuabilité des usages dans l'Orient, immobile et rêveur, et d'un autre côté, à l'inconstance native des peuples occidentaux, qu'une fièvre incessante emporte sans cesse vers des civilisations nouvelles, oublieuses du passé et dédaigneuses même de ce qu'il y avait d'excellent dans ses coutumes.

Qu'on jette un coup d'œil sur l'Europe d'aujourd'hui, et qu'on dise si elle a rien gardé de l'Europe d'il y a cent ans. Un siècle passe, et tout ce qu'il avait vu naître disparaît et s'engloutit avec lui. Allez en Orient, au contraire, et c'est la vie d'il y a trois mille ans qui va revivre sous vos yeux, la vie sereine des patriarches pasteurs.

Chez nous, vous auriez trouvé le luxe et le confortable, là, vous trouvez la rusticité nomade; mais les uns devaient se payer chèrement, l'autre est gratuite; ceux-là ne s'accordaient qu'entourés de périls et de tromperies de toutes sortes, celle-ci se donne, se livre avec effusion, sauvegardée par l'honneur de l'hôte qui vous ouvre sa tente, et qui, pour vous défendre des larrons ou des assassins, se ferait tuer sur son seuil. Son dévouement, son désintéressement, vous commandent à vous-même d'être dévoué, d'être désintéressé, tandis que malgré vous, par les rapines de l'hôtelier européen, par ses astuces obséquieuses, vous étiez presque porté à lui rendre tromperie pour tromperie. La vie d'auberge nous a même gâtés pour l'hospitalité gratuite; quand on nous l'accorde par hasard, on nous l'accorde mal, sans laisser-aller, sans effusion, et nous la recevons de même, avec la conscience visible de la gêne que nous apportons. Il y a toujours je ne sais quelle défiance entre les deux hôtes, celui

qui reçoit et celui qui est reçu, surtout si ce dernier n'est pas un ami de la famille, mais simplement un étranger recommandé. En Turquie, quand il s'agit d'être hospitalier, on ne fait pas de distinction entre l'intime et le passant.

« Chez nous, dit l'Anglais E. Maltby dans son intéressant ouvrage *Mœurs et coutumes bibliques expliquées d'après les récits des voyageurs,* chez nous les passants s'abritent dans des hôtelleries, et il faut dire à la grande honte des pays chrétiens qu'il ne serait pas toujours prudent d'exercer l'hospitalité dans nos villes en recevant sans aucune distinction tous les étrangers, comme le font les mahométans.

» D'un autre côté, ajoute finement Maltby, les occasions de nous montrer charitables envers nos semblables ne nous manquent pas, et si nous ne pouvons loger des anges sans le savoir ou fournir aux besoins de notre Sauveur, rappelons-nous ces paroles du maître : « *En tant que vous avez fait ces choses à l'un de ces plus petits de mes frères, vous me les avez faites.* » (Matthieu, XXV, 40.)

Un peu auparavant, comme pour prouver que, si les chrétiens, qui doivent suivre les préceptes de l'Évangile, ne sont pas aussi empressés à exercer l'hospitalité que les mahométans, qui ont encore pour loi la tradition biblique, la faute n'en revient pas à un oubli du code évangélique, Maltby cite divers passages où les vertus hospitalières sont recommandées. Il invoque par exemple le témoignage des apôtres, qui ont dit : « *Prenez part aux nécessités des saints.* » Il prend aussi pour garant cette parole de saint Paul, au XIIIe verset du chapitre XII de son Épître aux Romains : « *Empressez-vous d'exercer l'hospitalité;* » et cette autre de l'Épître à Tite : « *Que l'évêque exerce l'hospitalité, qu'il aime les gens de bien,* » et enfin cette parole de saint Pierre dans sa première Épître (chap. IV, verset 9) : « *Exercez l'hospitalité les uns envers les autres sans murmurer.* » Mais pour conclure, Maltby en arrive toujours à dire que la vertu si éloquemment recommandée n'en a pas moins été complétement mise en oubli.

Pour se consoler des pensées de tristesse où le jettent ce dédain et cette négligence, il se complaît au spectacle de ce qui se passe en Orient; n'ayant pas trouvé un lieu en Europe où le précepte évangélique soit suivi, il revient aux lieux où les prescriptions bibliques sont religieusement observées.

Nous y reviendrons avec lui, dussions-nous, par là, retomber dans quelques redites en répétant quelques détails sur lesquels nous nous étions déjà appesanti dans notre premier chapitre.

« Autrefois, comme aujourd'hui, dit-il, il n'y avait pas en Orient d'auberges comme les nôtres. La cabane des voyageurs, *diversorium viatorum,* dont parle Jérémie (chap. IX, v. 2), était sans doute semblable aux khans ou caravansérails qu'on y voit de nos jours. Un caravansérail est tout simplement une

enceinte formée par quatre murs, et qui contient à l'intérieur une rangée de petites chambres. Au milieu de la cour qu'elles forment se trouvent ordinairement un puits ou une fontaine.

» Les chambres sont tout à fait vides, en sorte que le voyageur doit porter avec lui tout ce dont il a besoin pour son voyage, même sa nourriture et celle de ses bêtes, comme le firent les frères de Joseph, car personne ne demeure dans les khans pour fournir les provisions à ceux qui arrivent. »

M. Maltby cite ici un verset de la Genèse que nous avons reproduit nous-même dans l'une de nos premières pages, puis il ajoute :

« Les portes sont toujours ouvertes pour laisser entrer les étrangers, à moins que ceux qui y logent momentanément ne les aient fermées, pour être plus en sûreté. Les chevaux et les chameaux n'ont plus d'autre place que la cour, où on les voit s'agenouiller tranquillement, même dans la boue, quand il pleut.

» Les hôtelleries des grandes villes sont tout à fait semblables, seulement elles sont plus grandes et mieux bâties que celles du désert; elles sont munies d'étables pour les bêtes et de magasins pour les marchandises, on peut acheter des provisions chez les rôtisseurs, qui se logent ordinairement tout près.

Suivent quelques lignes sur l'opinion déjà développée par nous que l'hôtellerie où naquit le Sauveur n'était autre qu'un caravansérail, et quelques explications sur la crèche qui fut le premier berceau du divin enfant. Cette crèche, selon Maltby, était l'auge de pierre où l'on met en Orient la nourriture des bestiaux.

De là le savant anglais passe à quelques détails sur l'hospitalité qu'on reçoit dans les maisons d'Orient, et qui est si nécessaire pour suppléer à l'insuffisance ou plutôt au dénûment des grands gîtes publics. Ici encore il retrouve l'Évangile recommandant aux disciples, par la bouche de saint Luc, de préférer au séjour dans les hôtelleries l'asile qu'on pourra leur offrir dans la plus humble maison. Ce conseil concilie le bien-être avec la morale.

« Comme les voyageurs, dit Maltby, ne peuvent commodément faire un long séjour dans les caravansérails, ils se font toujours recevoir dans la maison d'un des habitants de la ville quand ils désirent y rester quelques jours. C'est ce que faisaient les disciples du Sauveur quand il les eut envoyés prêcher l'Évangile en leur disant : « *Dans quelque maison que vous entriez, demeurez-y, mangeant et buvant tout ce qu'on vous donnera.* » (Luc, X, 57.)

Très-souvent il arrive que, de peur d'embarrasser trop son hôte par le nombre de chameaux et la quantité de bagage qu'on traîne après soi, on vient seul loger dans sa maison, laissant au khan et chameaux et bagage. La plus vaste habitation ne suffirait pas en effet pour loger à la fois le plus simple voyageur et tout ce qui l'accompagne. S'il faut en croire Burckardt, il ne faut pas moins de dix chameaux pour porter les bagages d'un seul marchand et de sa

famille pendant un voyage. Si le voyageur est un personnage d'importance, c'est pis encore. Selon le même Burckardt, l'épouse du vice-roi d'Égypte, Mahomet-Ali, avait besoin de cinq cents chameaux quand elle voyageait en Arabie.

Un touriste anglais, M. Buckingham, nous raconte comment il passa plusieurs jours chez un hôte après avoir eu soin de laisser au caravansérail tout ce qui aurait été un embarras pour la maison hospitalière. Il voulait lui-même rester au khan, mais on lui fit violence pour qu'il vînt habiter chez l'hôte.

« Nos chameaux furent déchargés au khan, dit-il, mais les nombreux amis de notre compagnon de voyage ne nous permirent pas de rester là. Ils nous invitèrent avec tant d'instances que nous crûmes d'abord nécessaire de refuser à tous pour prévenir toute jalousie. Pendant une journée entière, nous reçûmes les visites des habitants les plus respectables de la ville, et le soir, au nombre de trente, nous nous rendîmes dans une maison où l'on avait préparé à souper. Nous fûmes reçus dans une chambre magnifique, ornée de lambris dorés, de siéges couverts de riches tapis avec des coussins de soie. Deux fakirs ou mendiants indiens étaient assis avec les autres sur le sofa, et quoique vêtus de haillons et couverts de vermine, ils étaient servis avec la même attention que nous.

» Notre souper fut servi sur un grand plateau de métal richement orné; il était composé de quarante plats d'étuvée de riz, de fruits, etc. Nous eûmes pour boisson du lait caillé, du lait glacé, des sorbets, et du jus de grenade glacé et parfumé avec de l'eau de rose, en sorte que personne ne pouvait regretter l'absence du vin. Nous nous rendîmes ensuite sur la terrasse, d'où l'on jouissait d'une vue fort belle et très-étendue, pour fumer nos pipes et pour prendre notre café du soir. »

C'est là de l'hospitalité magnifique. Celle que vous offrent les pauvres gens a moins d'éclat, mais ne se livre pas avec moins d'effusion et de cordialité. Ainsi le voyageur Keppel, qui a raconté les voyages de son ami M. Hamilton, nous dit comment celui-ci, arrivé au milieu d'un camp d'Arabes, passa la nuit sous l'une de leurs tentes.

On mena une brebis à sa porte, et la fille de l'hôte vint la traire elle-même. On étendit un tapis pour qu'il s'y reposât : on lui donna des pipes, du café, du lait et du beurre, et pour son repas, un mouton rôti tout entier. Il partit le matin, et le soir, ayant gagné un autre camp arabe, il y reçut la même hospitalité.

Le voyageur reçu sous la tente est inviolable et sacré. Il n'en est pas malheureusement de même pour le voyageur sur la route. Dans le désert, ce sont les Arabes qu'il rencontre; dans la Mésopotamie, aux environs de Bagdad, ce sont les Kurdes, pillards plus à craindre encore et plus impitoyables.

Deux missionnaires anglais avaient laissé à Bagdad la caravane avec laquelle

ils avaient fait une longue route, et qui, par le nombre de ses hommes armés, avait jusque-là imposé aux brigands qui infestaient le pays. Ils s'étaient joints à une autre beaucoup moins forte et que rien ne garantissait d'une attaque. Ils firent pourtant sans danger une partie du chemin; ils se croyaient sauvés, quand, arrivés au fond d'une vallée étroite et longue, encaissée entre deux rangs de collines escarpées, repaire ordinaire des Kurdes, ils entendirent tout à coup un grand cri : c'était le signal d'une attaque.

Les Kurdes s'élancèrent du milieu des rochers et se précipitèrent sur eux; les marchands tirèrent quelques coups de fusil et s'enfuirent derrière les collines; d'autres, qui ne pouvaient se résoudre à abandonner leurs riches ballots de soieries, restèrent sur leurs chameaux et s'arrachèrent de désespoir les poils de la barbe. Ils furent presque tous massacrés. M. Hocker, l'un des missionnaires, fut l'un des premiers blessés. Un coup de lance l'atteignit dans le dos avant même qu'il eût été averti du danger, et lorsqu'il se retourna, il reçut dans le côté un autre coup qui le jeta à bas de son chameau et le fit rouler du haut de la colline.

Cette chute pouvait le sauver, mais un Kurde en avait observé les mouvements. Il arriva au bas de la colline aussitôt que le missionnaire déjà ensanglanté, il tira sur lui, et lui fit au menton une blessure assez profonde.

M. Hocker fut ainsi laissé pour mort. Il parvint pourtant à se relever; il se traîna plus loin, et vit avec une stupeur mêlée de satisfaction qu'il était seul. Tout ce qu'il possédait lui avait été enlevé; on lui avait ôté jusqu'à ses habits, en ne lui laissant que sa chemise, mais les Kurdes avaient disparu. La caravane avait même pu réunir ses tronçons épars, et, tant bien que mal recomposée, elle avait repris sa marche. M. Hocker, tout affaibli qu'il était, tenta de l'atteindre, et y réussit.

Pour cela il lui fallut panser ses plaies avec sa chemise, qu'il déchira par lambeaux, et marcher pieds nus sur le sable brûlant, pendant que le soleil frappait d'aplomb sur sa tête découverte.

Le tout n'était pas de rejoindre ses compagnons dépouillés, dénués comme lui, et moins préoccupés de leurs richesses perdues que du désir de trouver une source pour se désaltérer; le meilleur était pour tous d'arriver à un gîte. Ils eurent ce bonheur vers le soir du même jour.

Là on put se compter et calculer ses pertes. Le missionnaire compagnon du P. Hocker n'avait pas été blessé comme lui; il s'était échappé sain et sauf, mais sans vêtements. Pour lui comme pour Hocker, grâce au bagage qui n'avait pas été pillé, on improvisa une garde-robe, et on les conduisit dans une maison où on leur offrit le couvert et la nourriture : du pain et des raisins.

Par malheur le village était petit, et la caravane, bien que cruellement décimée, était nombreuse encore; on ne put rester longtemps en cet endroit.

Après deux jours de halte, qui furent employés à réunir les chameaux échappés de l'attaque des Kurdes, ou bien à en acheter de nouveaux, on se remit en route. C'était pour courir de nouveaux dangers. Le pays qu'ils parcouraient présentait de grands obstacles, et à peine s'y étaient-ils engagés depuis une semaine, à travers mille fatigues, qu'ils eurent à soutenir une nouvelle attaque de voleurs.

Ils y perdirent le peu qne les Kurdes leur avaient laissé.

« Il est, dit Maltby, dont nous avons suivi la narration, il est impossible de décrire les souffrances que les deux missionnaires eurent à subir dans cette circonstance; mais, ajoute-t-il avec une mystique onction, et se faisant fort de la parole évangélique, *leur vie ne leur était point précieuse*, pourvu qu'ils pussent enseigner à ces barbares la *bonté du Christ*. Ils n'abandonnèrent point leur pieuse entreprise, car plus ils voyaient de cruauté dans leurs oppresseurs, plus ils se sentaient pressés de leur annoncer l'Évangile de paix et d'amour. »

Ces bandes de Kurdes, dont la rencontre est si terrible pour les voyageurs, sont forcées par la misère au brigandage, qu'elles exercent avec une si sauvage ardeur. Ceux de cette race qui se livrent à l'agriculture ou bien au soin des troupeaux sont bientôt contraints d'abandonner cette vie misérable pour celle plus lucrative que procurent le vol et l'assassinat. Il en est qui n'en viennent à cette extrémité qu'après avoir vendu même leurs enfants,

Écoutons plutôt ce qu'en dit un voyageur français, M. Otter.

« Les Kurdes, écrit-il, qui demeurent dans les pays que nous traversions, apportaient à la caravane du lait, du beurre, du fromage, des volailles, et quelquefois des agneaux.

» Un jour un homme vint m'offrir quelques volailles à acheter; il avait avec lui sa fille, alors âgée de douze à treize ans, vêtue seulement d'une chemise de toile. Je demandai au père, qui n'avait lui-même que des caleçons de toile, pourquoi il n'habillait pas mieux son enfant? — Hélas! me répondit-il, les calamités de la guerre et notre extrême pauvreté ne nous permettent pas d'y songer. Dans ce moment, il faut que je paye trois *tomans* (environ soixante francs), et je ne sais comment me procurer cette somme. Mon troupeau, mes meubles et tous mes autres biens ont été saisis par les impôts; il ne me reste que deux brebis dont le lait nous nourrit tous les deux. Je vendrais volontiers cette pauvre fille à quiconque me donnerait l'argent qu'on me demande, fût ce même à un étranger, car elle ne pourrait pas être plus mal qu'avec moi. Elle serait plus malheureuse encore si elle venait à me perdre, ce qui arrivera sûrement si je ne puis trouver de quoi payer.

» Je me sentis ému de pitié pour ce malheureux, mais je ne pouvais le tirer de sa misère. J'achetai ses volailles et son lait, que je lui payai quatre fois leur valeur. »

Les Arabes, sans avoir comme les Kurdes la misère pour excuse de leurs brigandages, sont tout aussi voleurs. C'est de ceux-là, fils d'Ismaël, le bâtard d'Abraham, que l'Écriture a eu raison de dire :

« *Leur main est contre tous et la main de tous contre eux.* »

Verset de la Genèse (XVI, XII) qui maintenant encore est applicable dans toute sa vérité.

Voleurs, comme je l'ai dit, pour le passant, les Arabes sont empressés et charitables pour leur hôte, et même pour le voyageur qu'un ami leur a recommandé.

Le vieux La Brocquière, qui parcourut l'Orient pendant la première moitié du XV[e] siècle, raconte le bon traitement que sur pareille recommandation lui firent les Arabes, qui, en toute autre circonstance, l'eussent certainement dépouillé.

« Aucun d'eux, dit-il, ne me fit le moindre déplaisir, et ils ne me prirent rien. Ce leur était cependant chose bien aisée, et je devais d'ailleurs les tenter, puisque je portais sur moi deux cents ducats et que j'avais deux chameaux chargés de provisions. »

Ce même voyageur nous donne quelques détails sur les khans ou caravansérails qu'il trouva sur sa route en Judée et en Syrie : « Après la vallée d'Hébron, dit-il par exemple, nous en traversâmes une autre fort grande, près de laquelle on montre la montagne où saint Jean-Baptiste fit sa pénitence. De là, nous vînmes en pays désert loger dans une de ces maisons que la charité a fait bâtir pour les voyageurs et qu'on appelle khans, et du khan nous nous rendîmes à Gaza. »

Un peu plus loin La Brocquière nous raconte une aventure qui lui arriva dans un caravansérail où les Albanais lui prouvèrent que, s'ils respectaient l'hospitalité chez eux, ils ne se croyaient pas engagés aux mêmes égards pour celle qu'ils partageaient dans cet asile gratuit. Ils n'eussent pas volé leur hôte, mais ils dépouillaient volontiers leurs compagnons d'hôtellerie. C'est à Colthay que notre vieux touriste eut cette mésaventure :

« La ville, dit-il, possède un caravansérail où nous allâmes loger. Déjà il y avait des Turcs, où nous fûmes obligés d'y mettre tous nos chevaux pêle-mêle, selon l'usage; mais le lendemain matin, au moment où j'apprêtais le mien pour partir, je m'aperçus qu'on m'avait pris l'une des courroies qui me servait à attacher, derrière ma selle, le tapis et autres objets que je portais en trousse.

» D'abord je criai et me fâchai beaucoup, mais il y avait là un esclave turc, homme de poids et d'environ cinquante ans, qui, m'entendant et voyant que je ne parlais pas bien la langue, me prit par la main et me conduisit à la porte du caravansérail. Là, il me demanda en italien qui j'étais. Je fus stupéfait d'en-

tendre ce langage dans sa bouche. Je répondis que j'étais Franc. D'où venez-vous? ajouta-t-il. — De Damas, dans la compagnie d'Hoyarbarach, et je vais à Brousse retrouver un de mes frères. — Eh bien! vous êtes un espion et vous venez chercher ici des renseignements sur le pays. Si vous ne l'étiez pas, n'auriez-vous pas dû prendre la mer pour retourner chez vous?

» Cette inculpation, à laquelle je ne m'attendais pas, m'interdit. Je répondis cependant que les Vénitiens et les Génois se faisaient une guerre si acharnée que je n'osais m'y risquer. Il me demanda d'où j'étais. — Du royaume de France, repartis-je. — Êtes-vous des environs de Paris? reprit-il. Je dis que non, et je lui demandai à mon tour s'il connaissait Paris. Il me répondit qu'il y avait été autrefois avec un capitaine nommé Bernardo. « Croyez-moi, ajouta-t-il, allez dans le caravansérail chercher votre cheval, et amenez-le-moi ici, car il y a là des esclaves albaniens qui achèveraient de vous prendre ce qu'il porte encore. Tandis que je le garderai, vous irez déjeuner et vous ferez pour vous et pour lui une provision de cinq jours, parce que vous serez cinq journées sans rien trouver.

» Je profitai du conseil, j'allai m'approvisionner, et je déjeunai avec d'autant plus de plaisir que depuis deux jours je n'avais goûté viande, et que je courais risque de n'en point tâter pendant cinq jours. »

Pour se reconforter comme vient de le faire La Brocquière, il y a toujours quelques rôtisseries dans le voisinage des caravansérails, quelquefois aussi des cabarets, mais au temps de notre vieux voyageur on n'en était pas encore arrivé là. Les Turcs n'osaient vendre du vin, à peine osaient-ils en boire. Ils ne s'y risquaient qu'en cachette, et surtout dans les maisons des Francs, s'imaginant peut-être que, le péché n'existant pas pour leur hôte, il cessait d'exister pour eux.

« En route, dit donc La Brocquière, je m'étais lié avec quelques-uns de mes compagnons de caravane. Ceux-ci, quand ils surent que j'étais logé chez un Franc, vinrent me trouver pour me demander de leur procurer du vin. Le vin leur est défendu par la loi, et ils n'auraient osé en boire devant les leurs, mais ils espéraient le faire sans risque chez un Franc, et cependant ils revenaient de la Mecque. J'en parlai à mon hôte Laurent, qui me dit qu'il ne l'oserait, parce que, si la chose était sue, il courrait les plus grands dangers. J'allais leur rendre cette réponse, mais ils en avaient déjà cherché ailleurs et venaient d'en trouver chez un Grec. Ils me proposèrent donc, soit par pure amitié, soit pour être autorisés auprès du Grec à boire, d'aller avec eux chez lui, et je les y accompagnai.

» Cet homme nous conduisit dans une petite galerie où nous nous assîmes par terre, en cercle, tous les six. Il posa d'abord au milieu de nous un grand et beau plat de terre qui eût pu contenir au moins huit lots (seize pintes). En-

suite il apporta pour chacun de nous un pot plein de vin, le versa dans le vase, et y mit deux écuelles de terre qui devaient nous servir de gobelets.

» Un de la troupe commença le premier, et il but à son compagnon, selon l'usage du pays. Celui-ci en fit de même pour son suivant, et ainsi des autres. Nous bûmes de cette manière et sans manger pendant fort longtemps. Enfin, quand je m'aperçus que je ne pouvais pas continuer davantage sans m'incommoder, je les suppliai à mains jointes de m'en dispenser; mais ils se fâchèrent beaucoup et se plaignirent, comme si j'avais résolu d'interrompre leurs plaisirs et de leur faire tort.

» Par bonheur il y en avait un parmi eux qui était plus lié avec moi et qui m'aimait tant qu'il m'appelait *karday*, c'est-à-dire frère. Celui-ci s'offrit à prendre ma place et à boire pour moi quand ce serait mon tour. Cette offre les satisfit, ils acceptèrent, et la partie continua jusqu'au soir, où il nous fallut retourner au khan.

» Le chef était en ce moment assis sur un siége de pierre, et il avait devant lui un falot allumé. Il ne lui fut pas difficile de deviner d'où nous venions, aussi y eut-il quatre de mes camarades qui s'esquivèrent. Il n'en resta qu'un avec moi. Je dis tout ceci afin de prévenir les personnes qui demain ou un jour quelconque voyageraient ainsi que moi dans leur pays, qu'elles se gardent bien de boire avec eux, à moins qu'elles ne veuillent être obligées d'en prendre jusqu'à ce qu'elles tombent à terre. »

Il sera bon, croyons-nous, de compléter tous les détails qui précèdent sur les hôtelleries et les tavernes orientales par quelques autres sur la police à Constantinople. Nous en avons trouvé de fort intéressants dans le journal le *Temps* du 24 décembre 1833, et le meilleur sera de les reproduire ici.

« La police de Constantinople, y est-il dit, est confiée à plusieurs fonctionnaires civils ou militaires. Les plus importants sont : L'*estambol cadisi*, ou juge de Constantinople : on peut le comparer à notre préfet de police; l'*estambol hagassi*, ou le commandant militaire de la ville; le *muhsir aga*, ou prévôt militaire, fait chaque mercredi la visite des marchés, il veille au maintien des ordonnances; le *bottandschi baski* est chargé de la surveillance des deux rives du Bosphore, et conséquemment des ports de Constantinople, de Scutari et des autres mouillages. Il a la prérogative de pouvoir condamner à mort; le *muhtessib*, ou juge des marchés, veille au maintien des statuts des diverses maîtrises et corporations. Il n'a pas le droit de condamner à mort, mais il peut faire fendre les narines et même faire couper le nez; l'*ajak naïbi*, ou inspecteur des provisions de bouche, ne s'occupe nullement de la qualité, mais du poids et du prix; l'*assas baschi*, ou prévôt de la ville, est le surveillant des prisons; le *susbaschi*, ou commissaire de police, fait exécuter les sentences prononcées par les fonctionnaires que nous venons de nommer; enfin le *mimar baschi*, ou inspecteur des

bâtiments, est le grand voyer de Constantinople. On ne peut rien construire et faire aucune réparation sans son autorisation.

» Les agents subalternes sont nombreux; les uns sont militaires et représentent notre gendarmerie; d'autres ont les mêmes fonctions que les sergents de ville; enfin viennent ceux qui doivent entretenir la propreté et ceux qui veillent à la sécurité pendant la nuit.

» Ces derniers se nomment *passban* et forment plusieurs classes. La plus nombreuse est celle des *passbanleri* ou gardes du feu. Armés de longs bâtons ferrés, ils se promènent toute la nuit, et au premier indice d'incendie, ils font retentir la ville du cri sinistre : *Janghin war* (le feu est).

» On se croirait presque dans les rues de Paris lorsqu'à Constantinople on rencontre une bande de chercheurs de boue (*araidschilar*) armés de pelles et de balais, chaussés de longues bottes qui couvrent les cuisses, couverts d'un caftan de cuir. Ces *araidschilar* enlèvent les boues et autres immondices; ils les transportent sur le bord de la mer, et là ils en font le triage, le lavage, pour en retirer tous les objets qui peuvent avoir quelque valeur. Ils payent un tribut annuel au *subaschi*.

» Voici maintenant quelques-unes des principales dispositions des ordonnances de police.

» Le gain du marchand, le salaire de l'ouvrier sont limités; le premier ne doit jamais aller au delà de 11 pour 100; quant au second, on lui permet un bénéfice de 12. Tout marchand d'objets de première nécessité qui refuse de vendre au taux fixé par le juge, tout ouvrier qui s'obstine à ne vouloir pas travailler, sont punis.

» L'attention de l'autorité doit toujours se porter sur la confection du pain. Les gâteaux doivent être bien examinés et faits dans la proportion de sept *okka* du beurre le plus frais pour un *mudd* de farine.

» Chez les *traiteurs*, la viande doit être cuite et les légumes salés à point, les verres et les assiettes propres, la vaisselle bien étamée, le linge blanc, et les mets en suffisance. Il leur est expressément défendu de préparer de deux manières différentes le même morceau de viande, c'est-à-dire d'en faire un rôti d'abord et une fricassée le lendemain.

» Une surveillance sévère doit être exercée sur les tailleurs; il leur est enjoint, sous peine d'amende, d'être de parole; s'ils gâtent un vêtement ou s'ils le cousent mal, c'est à leurs risques et périls; il en est de même s'ils osent innover en la moindre chose dans la forme des caftans ou autres vêtements.

» Il est défendu aux marchands d'esclaves de se servir de rouge et de blanc pour embellir la figure des femmes qu'ils vendent; il leur est également enjoint de ne pas déshabiller les femmes lorsqu'ils les livrent aux acheteurs, les habits dont elles sont revêtues devant leur rester.

» Si les coutures des babouches et autres chaussures manquent dès les deux premiers jours, on punit le cordonnier, mais si c'est la peau ou le maroquin, on s'en prend au corroyeur. Des peines sévères doivent être appliquées aux parfumeurs et confiseurs qui introduiraient quelque mélange dans les parfums et autres objets qu'ils confectionnent.

» Les *bezas* ou commerçants en toiles et en soieries seront punis s'ils mêlent de la mauvaise soie à la bonne, et s'ils trompent sur la mesure. Il est enjoint aux teinturiers, sous peine d'amende, de n'employer que de bonnes couleurs.

» Les meuniers ne doivent pas élever de volailles, qui mangeraient l'orge et le seigle de ceux qui font moudre. Il leur est cependant permis d'avoir un coq pour savoir l'heure.

» Les pauvres ne peuvent mendier que le lundi et le jeudi, jours de marché, mais jamais dans les mosquées. »

A examiner toutes ces prescriptions de la police ottomane, en mettant à part quelques sévérités par trop minutieuses, on voit que les Turcs ne sont pas aussi barbares qu'on le pense. La même réflexion vient quand on étudie la législation des Hindous, qui ne condamne pas moins rigoureusement les désordres des débauchés et les duperies des commerçants.

Par les lois de Manou, l'oignon, l'ail et le vin sont prohibés sous peine de bannissement. Le jeu est encore plus formellement interdit.

« Le joueur de profession, est-il dit dans ce code de morale primitive, doit être, aussi bien que celui qui tient maison de jeu, puni du supplice des voleurs. Quand l'esprit du jeu domine dans un pays, on peut regarder comme prochaine la ruine du prince et de l'empire. »

Quelques lignes après, on trouve sur l'organisation de la police des prescriptions qui étonnent par leur raffinement. On ne devrait pas s'attendre à trouver chez un peuple patriarcal l'emploi de moyens qu'on pouvait croire tout modernes, et dont l'usage implique certaines perversions chez ceux qui, même dans l'intérêt de la sécurité publique, y ont recours. Ces moyens ne sont autres que l'enrôlement dans la police des voleurs de profession.

« Pour que les crimes ne soient pas impunis, est-il dit formellement dans les lois de Manou, on a des agents secrets, généralemeut des repris de justice ou des voleurs de profession, lesquels se glissent partout, écoutent, épient et donnent à la justice les moyens d'agir avec promptitude. »

Du reste, on se tromperait fort si l'on ne s'attendait qu'à trouver vertus et pureté chez ces peuples du primitif Orient. Tous les vices y ont germé dès les temps les plus antiques, et de là vient l'abâtardissement qui peu à peu a fait de ces races des populations inférieures aux nôtres.

En Chine, on trouve les mœurs les plus honteuses. On n'a qu'à lire au tome Ier des *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi*, page 162, quelques

pages sur le penchant des Chinois pour les plus infâmes débauches, entre autres pour la sodomie, et l'on saura tout à fait que penser de la pureté de ces races naïves.

Si même le christianisme est le seul culte qui soit rigoureusement interdit en Chine, c'est qu'il tendait à ramener les populations vers une pureté devenue désormais incompatible avec les mœurs de cette race corrompue; c'est que, défendant le culte des idoles et du concubinage, il rapporte tout à Dieu. La religion des Chinois a-t-elle au moins conservé quelques principes capables de dédommager ces peuples de l'absence de la seule vraie croyance; impose-t-elle la pratique de quelques vertus? Non, pas même la pratique rigoureuse de l'hospitalité. Ce sont les bonzes qui se la sont attribuée, et loin de l'exercer gratuitement, ils s'en font un commerce, un monopole.

« En Chine, lisons-nous dans l'*Asiatic journal* de juin 1829, les monastères sont souvent, suivant les circonstances, transformés en hôtelleries. Dans les temples appelés des *houams*, les moines vont jusqu'à donner à dîner, même à un Fankwei, diable étranger de race européenne, mais ils en attendent toujours une récompense. »

Cependant, lorsque l'institution des bonzes chinois se trouve attaquée dans son existence par quelque secte ennemie, c'est en se faisant une arme de cette hospitalité soi-disant gratuite qu'elle se défend et prouve son utilité. « Ils ont toujours représenté au gouvernement, écrit Paw dans ses *Recherches philosophiques sur les Chinois et les Égyptiens*, que l'empire manquant de prêtres, le peuple ne pouvait se passer de moines, et que ce n'est que dans leurs pagodes qu'on exerce l'hospitalité, vertu que l'état pitoyable des auberges chinoises rendait nécessaire. Ils disent que les voyageurs peuvent se vanter d'être reçus à toute heure dans leurs monastères, que les envoyés et les ambassadeurs mêmes y logent, parce qu'on ne peut leur indiquer même des endroits plus commodes, ou que les *cong-quam*, ou hôtels publics, n'existent pas dans toutes les villes ou y tombent souvent en ruine.

» Il est vrai, ajoute Paw, que les auberges sont sans comparaison plus délabrées et plus misérables à la Chine qu'en Portugal et en Espagne, mais les bonzes ont tort de vouloir justifier un grand abus par un autre encore plus grand; et si l'on en croit les jésuites, il n'y a pas de sûreté à passer la nuit dans les bonzeries? »

Où donc vivre alors dans ce pays, quand on y voyage? Les mesures prises par les Chinois pour fermer leur empire aux Européens étaient donc précautions à peu près inutiles; on y serait bien entré, mais certes on n'y serait pas resté; il eût fallu pour cela le zèle évangélique des missionnaires, qui y prirent pied quelque temps en dépit des privations et des persécutions. C'est par eux que nous connaissons l'inhospitalié de ce pays, où l'on nous appelle

barbares; aussi Paw, pour appuyer le passage cité tout à l'heure, se fait-il fort de leur témoignage. Par exemple il reproduit en note ces quelques lignes de la *Description de la Chine*, par le P. Du Halde (tome II, page 62), à propos du *cong-quam* :

« Quelques-unes de ces hôtelleries chinoises, dit le bon missionnaire, paraissent mieux accommodées que les autres, mais elles ne laissent point d'être très-pauvres. Ce sont pour la plupart quatre murailles de terre battue et sans enduit qui portent un toit dont on compte les chevrons. Encore est-on heureux quand on ne voit pas le jour à travers; souvent les salles ne sont pas pavées et sont remplies de trous.

» Telles sont, ajoute Paw, les meilleures auberges de la Chine, car les autres qu'on voit dans le centre des provinces sont si misérables qu'on ne peut les comparer à rien. »

Ce qui étonne, c'est qu'auprès de cette misère, qui annonce une complète barbarie, on rencontre à chaque pas chez les Chinois des choses qui accusent au contraire la civilisation la plus avancée et la mieux entendue. Ici il ne faut que se moquer d'eux et fuir leur exemple; là, au contraire, il faut en toute sincérité leur rendre justice et les imiter. C'est ce que pensa un utopiste du siècle dernier, comparant le peu de surveillance exercée sur nos chemins, avec celle qui donne au contraire tant de sécurité aux grandes routes chinoises.

« Nous lisons, dit-il dans le journal l'*Avant-Coureur* du 13 juin 1768, nous lisons dans les *Mémoires de la Chine* qu'on y trouve sur les grands chemins, de demi-lieue en demi-lieue, un poteau sur lequel sont écrits en gros caractères la distance de la ville prochaine d'où l'on est parti, et celle de la ville où la route conduit. Ainsi les guides ne sont pas nécessaires, et l'on sait à tout moment où l'on va, d'où l'on vient, combien on a fait de chemin, et ce qu'il en reste encore à faire. Rien de plus satisfaisant pour les voyageurs. Ne pourrait-on pas, en France, imiter cet établissement chinois en mettant de pareils poteaux, non pas de demi-lieue en demi-lieue (car la dépense serait trop considérable), mais seulement de deux lieues en deux lieues, ce qui suffirait pour la commodité des voyageurs, qui ne seraient plus exposés à être trompés par de fausses indications verbales ?

» A la Chine, sur les bords des grands chemins, on rencontre de demi-lieue en demi-lieue un corps de garde où est arboré l'étendard de l'empereur, et où logent deux soldats qui veillent à la sûreté de la route publique. Ainsi, ajoute l'historien, *on voyage dans cet empire aussi tranquillement qu'on se promène dans les villes*. A l'instar de cette coutume chinoise, on pourrait parmi nous envoyer, dans la distance de huit ou dix lieues, par exemple de Paris à Beaumont-sur-Oise, deux cavaliers de maréchaussée qui partiraient tous les

jours de Paris au lever du soleil, et qui iraient jusqu'à Saint-Brice, où l'on enverrait deux autres cavaliers de Beaumont, qui, tous les quatre, auraient le temps de se rendre dans leurs villes respectives avant la nuit fermée, et ainsi dans toutes les autres villes du royaume. Par ce moyen, on n'aurait plus rien à craindre sur nos grands chemins de la part des malfaiteurs. On supprime les réflexions d'utilité évidente qui résultent de ce projet, qui ôterait désormais toute inquiétude aux voyageurs et à leurs familles.

« Quant aux frais de cet établissement, on ne doute pas que s'il était approuvé du gouvernement, les corps de ville, les riches commerçants et les citoyens zélés n'y contribuassent volontiers. »

Le service fait tous les jours par notre gendarmerie remplace à peu près celui que demandait de là maréchaussée notre utopiste de 1768 ; mais on ne se doute guère que la première idée de cette organisation, toute de sécurité, eût son origine dans l'imitation d'un usage des Chinois. Il serait à souhaiter, en revanche, et par un échange de bons exemples, que ceux-ci nous imitassent dans l'établissement de leurs hôtelleries ; ils arriveraient ainsi à les rendre moins délabrées, plus confortables. Ce ne serait, du reste, que les ramener à leur premier état de prospérité, car du temps de Marco-Polo et de Maïol elles étaient loin, à ce qu'il paraît, d'être dans un si complet dénûment. Selon le premier, au livre II, chapitre XX, de ses *Voyages*, et suivant l'autre, au XXIIe de ses *Colloques*, les anciennes auberges chinoises étaient si immenses et si bien munies, que tous les jours une armée entière aurait pu y trouver le vivre et le logement :

« *In regno Chinarum,* » écrit Gronovius, qui répète le dire des deux écrivains que nous venons de citer, « *hospitia disposita per vias, quæ singula quotidie exercitum possunt excipere...* »

Suivant une tradition en cours dans le pays même, c'est par suite de la dernière invasion des Tartares que ces magnifiques gîtes auraient été détruits. Paw répète ce bruit et s'en moque, mais sans trop de raison ; il donnerait même à penser qu'il n'avait lu ni Marco-Polo ni Maïol, et qu'il ne savait rien de l'ancienne prospérité des hôtelleries chinoises. « On a dit, écrit-il, que c'est par l'invasion des Tartares que beaucoup de *cong-quan* (ou *cong-kuan*) sont tombées en ruines ; mais on ne voit point que les Tartares se soient amusés à renverser ou à piller des édifices dégarnis de toute espèce de meubles, et où l'on ne peut loger que quand on est muni d'une patente ou d'un ordre de la cour, de sorte que les voyageurs ordinaires n'osent même y entrer. »

Nous n'avons pas parlé des cabarets en Chine ; nous nous dédommagerons en nous étendant longuement sur les coutumes bachiques de leurs ennemis les Tartares et sur celles des Russes, dignes descendants de ces derniers, et surtout leurs dignes héritiers en fait d'ivrognerie.

Chez eux, on s'enivre à outrance, non pas seulement isolément, mais par

masses, on pourrait même dire par multitudes. Au XVIe siècle, tandis que le brandevin était encore d'un usage fort rare dans les pays du Nord, au point qu'on le considérait comme un remède en Suède, les Russes en faisaient déjà débauche, et je ne parle pas seulement des seigneurs, mais des paysans et des soldats. En 1788, l'année même où les Suédois le payaient chèrement comme le meilleur spécifique contre la peste, on vit le czar Boris Godunow régaler de brandevin, jusqu'à ce que complète ivresse s'ensuivît pour chacun, son armée tout entière, qui ne comptait pas moins de trente mille hommes.

Si le voyageur russe désire quelque chose, c'est l'arrivée à quelque chaude hôtellerie ; si le cocher qui mène son *drowski* réchauffe un désir, c'est pour la grasse taverne où il pourra approcher ses doigts d'un bon poêle et ses lèvres d'un gobelet de forte eau-de-vie. Dans tous les chants moscovites, il n'en est pas de plus brûlant, de plus amoureux que celui du postillon désirant le cabaret et adressant son invocation altérée à l'enseigne bachique qui tarde trop à poindre au bout de la route glacée.

« Petite taverne, chante-t-il le regard en avant et la narine flairant déjà la fumée qu'il voudrait apercevoir, petite taverne qui porte le Czar pour enseigne, ma bonne petite mère, tu es là sur la route, qui invites si gracieusement le passant ! Sur la grande route qui mène à Saint-Pétersbourg, pas un garçon tel que moi ne passe sans céder à ton sourire et sans s'arrêter un peu. »

Après viennent d'autres couplets où l'amour de la jeune hôtesse se mêle bien un peu à l'amour pour son cabaret, mais c'est celui-ci qui domine, et l'on sent bien que l'un ne serait pas venu sans l'autre.

« Voilà, continue le postillon chanteur, voilà le brillant soleil rouge qui se lève derrière la montagne, qui brille sur la girouette, et qui colore les chênes de la forêt ; qu'il réchauffe mon cœur, qu'il le ranime ainsi que le cœur ami de la petite fille que j'ai choisie.

» Ah ! c'est toi, petite fille chérie, dont les sourcils sont noirs et les petits yeux noirs. C'est toi dont la face ronde est charmante, et toute blanche et toute rose, sans fard et sans céruse. Ta voix est douce et ta causerie est gentille, et sur ta ceinture on voit retomber tes beaux grands cheveux nattés. »

Il n'est pas toujours prudent aux cochers de trop fréquenter les tavernes, surtout au temps des fortes gelées. Il arrive souvent alors que l'ivresse est mortelle par la transition subite de la chaleur excessive du cabaret avec le froid très-vif du dehors.

Plus d'un cocher de grand seigneur a été trouvé mort de cette manière. Voici, par exemple, ce que nous lisons dans les *Souvenirs de Russie,* publiés en 1829 par le *Literary Gazette :*

« L'ivresse suivie du sommeil est presque toujours mortelle. Je me souviens de l'exemple d'un cocher qui, après avoir conduit la voiture de son maître au

théâtre, se rendit à un *kaback* (cabaret) voisin afin d'y charmer les heures d'attente par son breuvage accoutumé, un ou deux verres d'eau-de-vie. Cette fois il doubla la dose, et remonta sur son siége plus étourdi qu'à l'ordinaire. Il s'y endormit. Le laquais, quelques instants après, donna le signal du départ, mais les rênes étaient immobiles dans les mains de l'infortuné Jéhu, et l'un des valets, en essayant de le soulever, le trouva mort. Il est aisé, ajoute le touriste chroniqueur, de concevoir le grand nombre d'accidents auxquels les sentinelles sont exposées pendant un hiver en Russie : à Saint-Pétersbourg et à Cronstadt, l'année 1820, on en trouva plusieurs qui avaient péri dans une seule nuit. »

Le moindre danger pour les cochers des voitures publiques qui sont connus à Saint-Pétersbourg sous le nom de *isvotchik*, c'est, quand ils sont un peu gris, d'être trompés par les mauvais sujets qui les mettent en course, et, le trajet fait, les frustrent de leur salaire. Cela est assez facile, eût-on même affaire à un *isvotchik* à jeun. Les maisons de Saint-Pétersbourg ont, en effet, deux portes : on se fait descendre devant l'une, et l'on disparaît par l'autre.

Les *isvotchiks* plusieurs fois trompés sont maintenant sur leurs gardes ; ils ne laissent descendre la pratique que s'ils sont d'abord nantis du payement ou d'un bon gage. Le voyageur que nous venons de citer raconte, à ce propos, une aventure singulière dont l'empereur Alexandre fut le héros :

« Il lui arrivait souvent, dans ses excursions incognito, de prendre la voiture modeste d'un *isvotchik*. Un jour qu'il avait ordonné de le conduire au palais, il dit, en descendant, à son cocher d'attendre un moment et qu'on lui enverrait son salaire. « Non, non, répliqua l'autre, je suis fait à ce jeu ; j'ai conduit plus d'un gentilhomme à ce palais sans jamais le revoir ; examinez vos poches, et voyez si vous ne pouvez pas y trouver mon salaire. — Je n'ai décidément pas d'argent, dit l'empereur ; mais attends, voici mon manteau que je te laisse en gage. — Je suis satisfait, dit l'*isvotchik*, je vois qu'il est neuf, et vous vous hâterez certainement de le racheter. » L'empereur rit de tout son cœur et disparut. Quelques minutes après, son valet de chambre vint demander le manteau de l'empereur, et présenta à l'*isvotchik* étonné une centaine de roubles pour le dédommager des pertes qu'il avait précédemment essuyées.

» Le cocher se retira dans la plus grande consternation, en pensant qu'il avait pris l'empereur de toutes les Russies pour un mauvais payeur. »

Nous avons écrit tout à l'heure le mot *kaback*, et nous avons fait voir que c'était le nom du cabaret en Russie. Quelquefois ce nom se prononce *cabat*, ce qui le rapproche encore davantage du mot français. Aussi ne serions-nous pas étonné qu'il y eût parenté entre les deux vocables, et certainement dérivation de l'un à l'autre. Mais lequel est le dérivé ? Ici est la question ; nous laisserons à de plus érudits le soin de la résoudre, et nous passerons outre au tableau du

reste fort peu réjouissant, que présentent ces tavernes moscovites encombrées de paysans silencieux et moroses.

« Le peuple, en Russie, dit Chappe d'Auteroche à la page 196 de la première partie de son *Voyage en Sibérie*, n'ayant rien à démêler avec le souverain, il paraîtrait qu'on devrait trouver au moins le plaisir dans cette classe de la nation. Partout ailleurs les paysans s'assemblent les jours de fête ; les pères, réunis au cabaret, souvent à l'ombre d'un tilleul, se délassent de leurs travaux en buvant quelques bouteilles de vin.

» Ces plaisirs sont inconnus en Russie. Le peuple danse quelquefois, principalement certains jours de carnaval, mais il est dans ce temps livré à la débauche et à l'ivrognerie. On n'ose même pas se mettre en route, de crainte d'être insultté par cette populace.

» Les paysans, en Russie, sont communément dans leurs poêles les jours de fête, ou bien ils restent debout devant la porte, sans faire aucun exercice. L'oisiveté est pour eux le plus grand plaisir, après ceux de l'eau-de-vie et des femmes. Si un paysan russe possède quelque argent, il va seul au *cabat* (cabaret). Il le dépense et s'enivre ; dans quelques minutes, il ne craint plus qu'on lui enlève sa fortune. »

Dans les villes russes, au XVIe et au XVIIe siècle, le commerce du vin et de l'eau-de-vie se faisait par les Livoniens. Les profits énormes qu'ils y récoltaient étaient pour eux un riche dédommagement de la liberté que le czar conquérant de leur patrie leur avait enlevée.

« Leur gain principal, dit le vieux voyageur français Margeret, consistoit en la liberté qu'ils avoient de vendre eau-de-vie, medon et autres sortes de breuvage sur lequel ils gagnent non dix pour cent, ains cent pour cent, ce qui semblera incroyable ; mais néanmoins c'est la vérité. »

Les tavernes où s'assemblent les serfs sont les mieux remplies, mais aussi celles où se passent les plus hideuses scènes. Un jour, c'était du temps de Catherine II, le plus fameux de ces cabarets d'esclaves, à Novogorod, fut incendié et ensevelit sous ses ruines tous ceux qui s'y trouvaient entassés et que l'ivresse avait empêchés d'échapper à la mort. Il était évident que cet incendie avait une cause criminelle. On cherchait le coupable, quand il se présenta lui-même. C'était la fille même de Wolwikoff, gouverneur de la ville, c'était la belle Lizinka courant au-devant de la justice et du châtiment ; elle venait aux pieds de l'impératrice avouer son crime et ses causes. Elle aimait Féodor, que son père lui refusait impérieusement pour époux ; elle le recevait même en secret. Un jour Wolwikoff survint, et Féodor n'eut que le temps de se cacher sous les lourds coussins sur lesquels le farouche Moscovite avait coutume de s'étendre pour cuver son ivresse. A peine entré, il s'y jeta de tout son poids, et Féodor, qui n'était qu'un frêle adolescent, mourut écrasé sous la lourde

masse. Comment faire disparaître ce cadavre? Lizinka, éperdue, se confie à la fidélité de l'esclave qu'elle croit le plus dévoué; mais celui-ci, le service rendu, met à son silence le prix le plus infâme. Lizinka, placée entre la mort et le déshonneur, choisit le déshonneur. L'esclave n'est pas encore satisfait, il veut prostituer à ses amis, d'autres esclaves, celle qui s'est abandonnée à lui. Il l'entraîne dans une taverne immonde, et il la promet pour dernier plaisir à la bande de misérables qu'il y a conviée. Ils se plongent d'abord dans l'ivresse, et elle est plus forte que leur impatience. Ils oublient l'infâme volupté promise, et s'endorment. Lizinka saisit une torche, met le feu aux parois vermoulues et tout enduites de résine, et les entendant craquer déjà sous les premières étreintes de la flamme, elle s'enfuit. Tel est son malheur, tel est son crime. Catherine l'a écoutée avec bienveillance. Elle connaît assez l'amour pour en comprendre les désespoirs et en pardonner les violences; elle n'envoie point Lizinka au supplice, mais elle lui donne pour asile une de ces retraites pieuses où se trouve le repentir et non l'expiation, où l'amour céleste est la sublime consolation des terrestres amours.

Cette histoire est si bien un drame qu'on en fit une tragédie à la fin du dernier siècle. D'après le récit qu'en donna *le Mercure* dans un de ses numéros de l'année 1786, cinq actes on ne peut plus tragiques furent rimés sous ce titre : *Féodor et Lizinka.*

Pour ne pas sortir des tavernes ou hôtelleries slaves et rester aussi dans les histoires terribles, nous allons emprunter à Regnard le récit d'une aventure qui lui arriva dans une hôtellerie de la Pologne qui n'était autre chose que le repaire d'une bande de voleurs. Il vient de nous raconter comment étant parti de la cour, il traversa le duché de Jéroslaw, et il ajoute : « Nous fûmes pendant le chemin attaqués par trois voleurs. Nous étions dans notre carrosse, enfermés de toute part, à cause du vent. Notre cocher, à qui ils dirent d'arrêter, n'en voulut rien faire, et nous fit signe de prendre nos pistolets, ce que nous fîmes promptement, et sortîmes du carrosse le pistolet à la main, et le valet avec un bon fusil qui le coucha en joue. Quand ils virent cette disposition, ils demeurèrent tout court et nous regardèrent sans oser approcher. Nous continuâmes notre chemin à pied le pistolet à la main, et comme il était tard, nous arrivâmes peu de temps après à l'hôtellerie, où ils envoyèrent deux de leurs compagnons qui vinrent comme des passagers pour examiner notre contenance.

» Ils virent que nous apprêtions nos armes, et que nous fûmes toute la nuit sur pied. Nous ne les connaissions point pour ce qu'ils étaient, et comme il était déjà tard, nous n'avions pu les remarquer, à cause de l'obscurité.

» Ils sortirent deux heures avant le jour, et nous nous disposions à sortir quand le cocher nous dit qu'il les avait vus se joindre à quatre autres aux environs de la maison, et qu'ils avaient gagné le bois qui était à cent pas de là.

» Nous ne jugeâmes pas à propos de partir qu'il ne fût jour, et nous attendions qu'il fît clair, quand nous entendîmes passer quatre chariots avec deux bœufs chacun. Nous nous servîmes de cette occasion pour passer dans le bois, et comme il faisait clair de lune, nous fîmes prendre à tous les charretiers des bâtons blancs qui paraissaient, au clair de la lune, comme si c'eût été des fusils.

» Nous passâmes ainsi sans qu'ils osassent nous attaquer, quoique nous entendissions siffler de tous côtés. On nous dit à la première ville que ce bois en était tout plein, et qu'il était difficile d'y passer sans être volé. »

Au temps de Regnard, quand en Pologne et dans la Russie Noire on ne trouvait pas des voleurs pour hôtes habituels des auberges, on y rencontrait des juifs. C'était tomber de fièvre en chaud mal, et n'avoir aucune chance de sauver ses dépouilles.

Dans la Russie Noire, les juifs n'ont même d'autres gîtes que des auberges, véritables phalanstères d'excommuniés, où ils s'entassent familles sur familles. Les repaires où s'agitent ce tohu-bohu israélite s'appellent, selon Regnard, des *carchemats;* mais laissons-le vous les décrire, après quelques paroles de dégoût hautain pour leurs hôtes :

« Ces messieurs, dit-il donc, ne sont pas moins maltraités en Pologne qu'en Italie ou en Turquie, où ils sont l'excrément du genre humain, et l'éponge qu'on presse de temps en temps, et particulièrement quand l'État est en danger. Quand ils ne seraient pas distingués par une marque particulière, en Italie par un chapeau jaune, en Allemagne par l'habit, en Turquie par le turban, en Pologne par la fraise, il serait impossible de ne pas les reconnaître à leur air excommunié et à leurs yeux hagards.

» Quelque riches qu'ils soient, ils ne sauraient sortir de cette vilainie, dans laquelle ils sont nés, et qui fait horreur à ceux qui les ont vus, particulièrement en Pologne, dans les *carchemats* ou hôtelleries, qu'ils tiennent dans toute la Russie Noire, où ils sont trente ou quarante dans une petite chambre. Les enfants sont nus comme la main, et les pères et mères ne sont qu'à moitié habillés. Je ne crois pas qu'il y ait au monde une nation plus féconde; on trouve dans une même boîte, pleine de paille, dans un même berceau, quatre ou cinq enfants de la même mère, qui paraissent comme de petits corbeaux dans un nid, tant ils sont noirs et hideux. »

A Cracovie, Regnard ne trouva pas d'hôtellerie, et il fut réduit à s'aller loger, avec ses compagnons, chez un Italien, le plus grand hâbleur de la terre, et et dont nous nous étonnons qu'il n'ait pas fait plus tard un type de comédie, comme il savait si bien les peindre. C'eût été une amusante vengeance de tous les mensonges dont le régala cet hôte, et dont il ne fut pas du reste un instant la dupe. « Ce qui fut le plus plaisant, dit Regnard, c'est qu'il ne cessait de nous dire

qu'il ne prétendait aucun argent pour le temps que nous logions chez lui, et quand il fallut aller au marché, il vint nous demander un écu, disant qu'il avait changé tout son argent en lettres de change, chez MM. Pessalouki, de Vienne. »

En Suède, Regnard est plus heureux qu'en Pologne; non-seulement il y trouve des hôtelleries, mais celle où il va loger est tenue par un Français. Les gens de notre nation faisaient, à ce qu'il paraît, le métier qu'exercent les Suisses aujourd'hui : ils allaient volontiers ouvrir auberge et tenir table dans les pays étrangers. On pouvait dire alors la *pension française,* comme on dit aujourd'hui par toute l'Italie la *pension suisse.* Celle-ci, du reste, a bien encore l'autre pour concurrente; en Suisse même nous nous souvenons d'avoir eu pour hôte à Brigge, au pied du Simplon, un brave homme né en Bourgogne, et à Venise c'est aussi un Français, Arnaut, de Marseille, qui nous hébergea en l'hôtel de l'Europe, l'ancien palais Justiniani.

C'est chez un Normand que Regnard logea à Stockholm, et il s'y trouva en très-bonne compagnie. Énumérant les Français de distinction qu'il trouva dans cette capitale de la Suède, il écrit :

« A l'auberge, chez Virchal, Normand, MM. de Saint-Leu, la Neuville, Grandmaison, écuyer de M. le comte Charles Oestiern; Coittard, chirurgien, etc. »

Nous ne savons pas si l'auteur friand des *Folies amoureuses* trouva dans cette auberge et dans les tavernes suédoises cette chère lie qu'il aimait tant à savourer dans les tavernes parisiennes. Il a omis de nous édifier à ce sujet. Il ne parle pas plus des cabarets de la Suède qu'il ne parle de ceux du Danemark; la vérité est pourtant que, s'il ne retrouva pas dans ceux-ci l'abondance qui lui agréait tant dans les cabarets de Paris, il y retrouva du moins les mêmes enseignes. Comme Paris, Copenhague avait sa *Pomme de pin,* et pour hôtesse de la taverne fameuse, Copenhague, comme Paris, avait une femme charmante. Le roi Christian II la vit et s'en éprit. Rien ne résistait aux amours de ce Néron, ou plutôt de ce Philippe II du Nord; ses caprices étaient impérieux et tyranniques comme ses volontés. Il fit enlever mademoiselle Sigebrite, et lui donna pour geôle l'appartement le plus secret de son palais. S'il allait en voyage, il l'emmenait avec lui.

On peut dire que c'était un supplément de bagage; car, par crainte du scandale et pour la mieux cacher, il la faisait voyager dans un coffre. Un jour que lui, toute sa cour, et mademoiselle Sigebrite dans son coffre, traversaient en barque la mer Baltique, une tempête survint. Il fallut alléger l'esquif et jeter à la mer tout le poids inutile. Rien ne fut épargné; le coffre même, prison de la belle tavernière, fut, avec le reste, jeté comme proie à la tempête. Le calme revenu, Christian ne réclama pas sa maîtresse, mais son coffre. On lui apprit

son naufrage, et il se contenta de dire : « C'est dommage! » Ce fut sa seule plainte. On ne savait pas ce qu'il regrettait. Faut-il voir en ceci une effroyable indifférence ou bien un effort de dissimulation?

La police des auberges et des cabarets est bien faite en Suède. Longtemps l'ivresse y avait été défendue et punie comme un crime, puis peu à peu les ordonnances prohibitives avaient été mises en oubli, et les Suédois, en vrais Scythes, s'étaient précipités dans tous les désordres de l'ivrognerie. La loi du 24 août 1813 les a rappelés à la sobriété primitive.

Voici ce que nous lisons à propos de cet édit de tempérance dans un des excellents articles que le *Globe* publia en 1827 sur le livre du docteur Schubert, *Reise dusch Schweden*, etc.

« L'auteur, y lisons-nous, s'étant arrêté à Trensune, quelques règlements relatifs à l'usage immodéré des liqueurs fortes fixèrent son attention. Ils étaient affichés dans les chambres des voyageurs. »

« Toutes les réunions pour boire dans les lieux publics, ainsi que les banquets » accompagnés de musique et de danse dans les maisons particulières, sont » strictement défendus... »

« Le statut du 24 août 1813, ajoute-t-il un peu après, a exercé une grande influence, quoiqu'il ne soit que la remise en vigueur d'anciennes ordonnances qui étaient tombées en désuétude. D'après ces règlements, celui qui a été vu ivre est condamné pour la première fois à une amende de trois dollars; pour la seconde fois à une peine double; pour la troisième et la quatrième fois à une amende plus forte encore, avec privation du droit de voter aux élections, de celui d'être nommé représentant, et de quelques autres droits fondés sur la confiance que peuvent avoir en lui ses concitoyens. En outre il est exposé publiquement dans sa paroisse le dimanche suivant. Si le même individu est trouvé en faute une cinquième fois, il est enfermé dans une maison de correction et condamné à six mois de travaux forcés, et s'il recommence, il est emprisonné pendant une année entière.

» Si le scandale a lieu dans une assemblée publique, comme une foire, une vente à l'enchère, etc., l'amende est double, et si c'est dans une église, le délinquant est traité plus rigoureusement encore. Quiconque est convaincu d'avoir entraîné un autre à s'enivrer est condamné à une amende de trois dollars, qui est doublée lorsque celui qu'il a dérangé est un mineur, ce qui n'empêche pas ce dernier de recevoir chez ses parents une correction sévère.

» Un ecclésiastique coupable de ce délit perd immédiatement son emploi; si c'est un laïque qui occupe quelque place considérable, il est suspendu de ses fonctions et souvent destitué.

» L'ivresse n'est en aucun cas admise comme l'excuse d'une autre faute, et celui qui meurt dans cet état est enterré ignominieusement et privé des prières

de l'Église. Il est défendu de donner et encore plus de vendre aucune liqueur forte aux étudiants, ouvriers, domestiques, apprentis, et aux simples soldats.

» Quiconque est ou ivre dans les rues, ou faisant du bruit dans un cabaret, est sûr d'être emprisonné et détenu jusqu'à ce qu'il soit dégrisé, sans être pour cela dispensé de l'amende. De ces amendes une partie revient aux dénonciateurs, qui d'ordinaire sont des officiers de police ; l'autre est donnée aux pauvres.

» Si le délinquant se trouve sans argent, il est gardé en prison, au pain et à l'eau, jusqu'à ce que quelqu'un ait payé pour lui ou qu'il se soit acquitté par des journées de travail. Deux fois par an ces ordonnances sont lues du haut de la chaire par les pasteurs, et tout aubergiste est tenu, sous peine d'une forte amende, d'en avoir un exemplaire affiché dans les principales chambres de sa maison. »

Ce ne sont pas les seules prescriptions de police auxquelles soient soumis les hôteliers suédois. Après neuf heures en été et huit en hiver, leurs portes doivent être fermées pour tout le monde, excepté pour les voyageurs sans gîte.

Sur les grandes routes les auberges sont assez rares. On ne trouve guère à se loger dans ces sortes de maisons de poste que les Suédois appellent *gastgifvergard*. C'est là que se réunissent les chevaux, qui, selon l'usage suédois, doivent être fournis à tour de rôle par les paysans chaque jour, et chacun selon l'étendue de sa ferme.

Ce sont de grandes maisons de bois avec deux ailes de chaque côté, l'une servant d'écurie, l'autre servant de hangar pour les *karra*, sortes de longues charrettes sur lesquelles on vous voiture.

La façon dont ces maisons de poste sont fournies de chevaux fait que le plus souvent, soit à cause de la négligence des fermiers, soit à cause de la longue distance qui existe entre leur ferme et la poste, il faut attendre leur arrivée pendant de longues heures. On n'obvie à ces retards qu'en prenant un *forbub*, c'est-à-dire en envoyant douze heures à l'avance un messager qui donne avis de votre passage sur toute la ligne que vous devez suivre ; mais souvent le *forbub* s'arrête en route, et bien qu'il ait pris sur vous l'avance d'une journée, vous arrivez avant lui.

Le meilleur moyen d'être promptement servi, mieux même que lorsqu'on a envoyé devant soi un *forbub*, c'est d'être porteur d'un passe-port de courrier et d'avoir un cornet de postillon. Avec le passe-port vous imposez au maître de poste ; avec le cornet vous ébranlez en l'assourdissant le garçon d'auberge ou *hollkard*, et vous le faites sortir de sa désespérante immobilité.

Il vous sert lentement et mal, mais au moins il ne vous vole pas. Faut-il en savoir gré à sa probité moins qu'aux rigueurs de la police qui a pourvu par des

tarifs exactement maintenus qu'on ne rançonnât le voyageur ni pour son gîte, ni pour sa nourriture, ni pour le transport. Il n'en coûte pour trois lieues que quinze sous par cheval. En cas de mécontentement vous pouvez formuler votre plainte sur le registre spécial qui est ouvert dans toutes les postes pour recevoir les réclamations des voyageurs. Ce même registre vous indique aussi fort exactement les distances d'un lieu à un autre, de telle sorte que pour cela il est encore impossible au maître de poste de vous tromper.

Ce qui malheureusement n'a pas été prévu par la police, et ce qu'elle n'a pas réglé comme le reste, c'est la qualité que doivent avoir les vivres qu'on vous donne dans les auberges. Ici comme partout les hôteliers abusent de la permission de vous les servir détestables.

« Ce qui, dit M. Marmier dans une de ses *Lettres sur le Nord,* ce qui ajoute aux ennuis d'un voyage dont il est toujours assez difficile de prévoir la fin, c'est la malpropreté et le dénûment des auberges. Hors des villes et des villages de quelque importance, on ne peut guère attendre autre chose que la bouteille d'eau-de-vie de pomme de terre, qui est en station permanente sur la table, et le *knockebrad,* espèce de galette dure et sèche mêlée d'orge et d'avoine, selon la récolte de l'année ou la fortune du paysan. Si à ces deux éléments primitifs des dîners suédois l'hôtesse ajoute une tranche de viande fumée ou un poisson, il faut rendre grâces à sa prévoyance.

» J'arrivai un soir dans une auberge de la Wermelanes avec l'appétit d'un homme qui a fait quarante lieues dans une journée. Mon hôtesse n'avait dans son armoire qu'une tasse de lait et deux œufs. J'avoue que mon égoïsme allait jusqu'à faire préparer les deux œufs pour moi seul, au risque d'affamer le lendemain la maison, mais la prudente femme ne m'en donna qu'un : « Il peut venir encore un voyageur, me dit-elle, et il faut bien que je lui garde quelque chose. » L'œuf qu'elle m'apporta, bouilli dans l'eau, était gâté; elle me regarda casser la coquille, et quand elle vit tomber le petit poulet dans l'assiette, elle me dit d'un grand sang-froid : « Je m'en doutais, » puis elle s'en alla. Je pris avec résignation ma tasse de lait, et je me couchai en pensant à la joie du voyageur qui viendrait dans quelques jours demander le second œuf. ».

Ce n'est pas qu'il n'y ait quelques belles hôtelleries en Suède; là comme partout, dans les lieux où l'on sait que quelque intérêt de curiosité pour un beau site ou pour un bel établissement attirera les voyageurs, une auberge confortable a été ouverte avec toutes ses aisances et son luxe minutieux. Rien n'y manque de ce que peut souhaiter même un touriste anglais : on se croirait dans une hôtellerie de la Suisse.

M. Marmier en trouva une pareille aux environs des forges de l'Osterby, qui comptent parmi les plus célèbres, et par conséquent parmi les plus fréquentées de la Suède :

« Entre la forge et la prairie, dit-il, en face du bois de sapins, l'auberge d'Osterby s'ouvre aux regards du voyageur, et quand j'y suis entré, et quand on m'a présenté le livre où tous les étrangers avaient exprimé leur admiration, les Anglais avec des vers de Byron et les Allemands avec des citations de la Bible ou de saint Paul, j'ai cru me retrouver en Suisse, dans un de ces hôtels où il est convenu qu'on dînera à trois francs par tête et qu'on écrira six lignes de banalité ou d'érudition. »

Dans certaines tavernes d'Angleterre on ne s'en tient pas à ce simple registre où s'inscrivent les impressions du passant, on en tient un autre bien plus considérable et rédigé tout entier d'après un instinct complétement britannique. Ce n'est plus la pensée plus ou moins admirative du passant qui s'y formule, c'est un souvenir du repas copieux qu'il a fait et de sa bonne digestion qui s'y grave et s'y éternise.

Allez dans les grasses tavernes qui avoisinent les grands turfs; entrez, par exemple, dans celle de *Spread-Eagle*, qui est située au pied des collines d'Epsom, demandez à l'hôte son livre de cuisine, volumineuses annales de toutes les bombances hippiques qui depuis un siècle ont signalé les triomphes ou consolé de tous les casse-cou du *turf*, et l'on vous apportera d'énormes volumes dont la première page fut écrite par l'aïeul de l'hôte actuel, officier tranchant, tavernier favori de Georges III, et dont les feuillets, blancs encore, seront remplis de la main de l'illustre cabaretier, qui se rengorge en vous voyant parcourir ces pages. Quels fastes! quelles annales de gloutonnerie! avec quel soin minutieux elles sont tenues! comme chaque chose s'y retrouve avec son détail exact!

Depuis 1780, vous avez eu sur le turf d'Epsom soixante-treize *derby*, un par année; cherchez sur le grand livre le *bill* qui détaille la dépense faite en victuailles pour ces soixante-treize fêtes, et voici, à une once près, ce que vous trouverez : Rien qu'en rosbif, forme immuable, il a été dévoré 4,922 tonnes de bœuf pesant chacune 1,000 kilogrammes. Le jambon a donné plus encore : ce qui a croulé sous les fourchettes des *riders* et des jockeys affamés pourrait former une pyramide de 412,645 mètres cubes. Le compte des volailles de toutes sortes, coqs bouillis, oies au four, etc., qui ont été dévorées, n'est pas moins effrayant : il s'élève à 264,645 pièces; ajoutez à cela 246,104 fromages de Stilton et de Chester, dont chacun a 20 pouces d'épaisseur sur 49 pouces de diamètre, et vous aurez le plus gigantesque menu qu'une armée d'infatigables mangeurs puisse dévorer en soixante-treize ans. Le tout ne demanda pas moins de 219 journées de cuisiniers, et coûta aux consommateurs 3,250,000 livres.

Passons maintenant aux rafraîchissements absorbés dans le *tap-room* et dans le *parlour* de la même taverne de Spread-Eagle, et nous allons voir qu'ils pouvaient suffire à humecter la masse énorme de victuailles que nous venons

de décrire. Mettons en première ligne 2,500,000 bouteilles de vin de Champagne; puis, pour les ladies de tout âge, pour les jeunes surtout, alignons 1,250,000 flacons de limonade, de soda-water et de ginger-beer; ensuite, 2,100,000 bouteilles de porto et de sherry; puis, pour boisson ordinaire, 300,000 tonneaux de porter, ale forte et double stout, le tout sans préjudice du rhum et du brandy, dont l'énorme chiffre de consommation est couvert sur le registre par une large tache d'encre tombée de la plume avinée et lassée du calculateur. Le vertige de l'ivresse a dû le prendre rien qu'à aligner ces nombres. Concluons par le total des livres de glace employées pour frapper et rafraîchir tous ces liquides, et qui s'élève à 726,000, et enfin, puisqu'en effet tout est énorme dans ce menu, qui eût fait reculer Gargantua lui-même, n'oublions pas les 1,120 livres de moutarde qui jetèrent leur pointe et leur montant dans tout cet indigeste chaos.

On comprend, par ce qui précède, que les taverniers, ou, pour mieux dire, les *victuailleurs,* puissent s'intéresser aux courses qui les ont fait mettre si copieusement et si fructueusement en besogne. Leur intérêt a été jusqu'à leur faire créer des prix spéciaux dont ils font les fonds pour chaque *derby* annuel. Ces prix, pour lesquels les victuailleurs patentés ont seuls droit d'apporter leur part, sont de plusieurs sortes. Tantôt c'est une coupe d'or, tantôt un *stake* de 210 souverains.

La somme, quelle qu'elle soit, qu'ils dépensent pour cela, leur est rendue au centuple. Pas de prix gagné sans d'abondantes rasades arrosant la victoire. Qui les verse? Le tavernier. Et quel profit pour lui au fond de chaque bouteillle! Après le *Champaign stake,* par exemple, il est de règle que le vainqueur offre au jockey-club du lieu douze douzaines de bouteilles de vin de Champagne.

Ce turf d'Epsom était de droit la proie des cabaretiers; ce sont eux en effet qui, flairant par avance la fortune qui les attendait, y vinrent les premiers.

La première maison d'Epsom fut une taverne, le petit cabaret à bière portant grossièrement peint un taillis de chêne (*oaks*) pour enseigne. Devant son humble façade s'étendait une vaste pelouse bien aérée, bien plane, admirablement disposée enfin pour l'entraînement des chevaux. Le général Burgoyne y passa en 1770; il apprécia d'un coup d'œil tous ces avantages, acheta le petit cabaret, en fit un magnifique rendez-vous de chasse, y lança quelques courses, et commença ainsi le renom hippique de cette localité fameuse. Le comte de Derby, le membre le plus fashionable de l'illustre et fashionable famille de Stanley, acheva ce qu'avait ébauché Burgoyne. Du cabaret devenu déjà rendez-vous de chasse, il fit un magnifique château qui conserva toujours l'ancien nom d'*oaks,* mais qui ne sembla plus le devoir qu'aux admirables futaies ombrageant ses parcs immenses et lui servant de verdoyante ceinture. La vieille enseigne était bien loin.

C'est le comte de Derby qui fonda les premiers prix d'Epsom, les premiers *stakes* (souscriptions particulières). Le plus important fut un souvenir de son mariage avec la belle lady Élisabeth, *the maid of the oaks* (la vierge des *oaks*), brillante et rapide amazone qui prouva bien par la fondation de ce prix, *stake* de ses noces, de quelle valeur était pour elle la reproduction bien entendue de la race chevaline. Elle voulut que son *stake* ne fût couru que par des *fillies*, pouliches de trois ans. La jeune lady comprenait déjà le prix de la maternité, et sans le connaître, se faisait un axiome de ce vers de Virgile : *Corpora præcipue matrum legat.*

En toutes choses de la vie anglaise, nous retrouverons la taverne. Pour les courses, elle est le point de départ; pour les élections, nous le ferons voir, elle est le point de réunion; pour certains mariages, elle est le temple. Nous voulons parler de ces unions clandestines dont l'atelier du forgeron de Gretna Green fut le refuge quand les cabarets, qui les avaient d'abord abritées par toute l'Angleterre, leur eurent été fermés.

C'est dans les prisons que cette espèce de mariage s'était d'abord pratiquée, et d'après le lieu, on devine entre quelles gens. L'exemple, trop commode à suivre pour n'être pas contagieux, eut ses imitateurs dans les cabarets, avec l'aide intéressée des cabaretiers, et entre personnes qui, on le devine bien, n'étaient pas d'une moralité meilleure que celle des premiers. Par malheur on ne s'en tint pas là; tout autre système matrimonial fut négligé pour celui-là. L'union ainsi faite était si facile à nouer, si facile à rompre! Il fallut que le gouvernement intervînt, mais trop tard, et pas assez énergiquement : Gretna-Green survécut. Le *Monthly review*, dans un de ses numéros de 1834, fait ainsi l'historique de ces mariages étranges, où des geôliers, puis des cabaretiers, tenaient lieu de prêtres et de notaires :

« Quoique depuis un temps immémorial, lisons-nous, le mariage, dans tous les pays soumis à la religion romaine, ait toujours été regardé comme un acte exclusivement religieux, dans plusieurs parties de l'Europe, et surtout en Angleterre, l'intervention d'un prêtre n'a jamais été considérée comme essentielle. La manière de se marier du XIVᵉ au XVIIᵉ siècle consistait par un accord *per verba de præsenti*, c'est-à-dire entre les personnes contractant présentement un engagement pour devenir mari et femme, ou une promesse *per verba de futuro;* et si la promesse était suivie de la consommation, le mariage était considéré comme bon, sans l'intervention d'un prêtre. Quant au premier contrat, il était considéré comme un mariage définitif en substance, mais incomplet pour la forme. Quoique l'accord *per verba de futuro* fût insuffisant sur ces deux points, la cohabitation des parties, après avoir échangé leurs promesses mutuelles, rendait avec le temps le mariage parfait en substance, et lui donnait une validité égale au premier, qui ne pouvait être annulé par la cour ecclésiastique.

» L'époque à laquelle la prison de *la Flotte* devint une sorte de chapelle pour les unions clandestines n'est pas certaine. Il existe dans les manuscrits de Landswon, au *Museum britannique,* une lettre de l'alderman Low à lady Hickes, où il lui apprend qu'un mariage a été célébré dans *la Flotte.* Cette lettre est de 1613. Cet usage de se marier dans une prison paraît s'être établi par degrés.

» Il n'est pas douteux que si beaucoup de mariages étaient célébrés à *la Flotte*, d'autres l'étaient aussi dans des chambres préparées à cet effet dans des tavernes et dans des maisons particulières situées dans le voisinage de la prison. Les ministres partageaient les profits du métier avec leurs pourvoyeurs, gens chargés d'amener les parties.

» Les cabaretiers chez lesquels se célébraient les mariages avaient droit à une portion des profits pour le prix des liqueurs qui se buvaient dans ces joyeuses occasions. Quelquefois ces cabaretiers entretenaient un ministre à vingt shillings par semaine, tandis que d'autres, lorsque arrivait un mariage, envoyaient chercher un ministre de leur choix, et partageaient les bénéfices avec lui.

» Ce n'était pas seulement à *la Flotte* qu'avaient lieu ces mariages illégaux et clandestins; on y procédait aussi dans un grand nombre d'autres endroits de la capitale.

» Enfin le gouvernement résolut d'arrêter un pareil scandale, mais il n'y réussit pas. Une chapelle fut bâtie à May-Fair en 1730. Le ministre était le fameux Keith, qui commença à marier *ad libitum,* avertissant dans les journaux des avantages particuliers des unions contractées à May-Fair. Keith fut mis en prison, mais les mariages ne continuèrent pas moins pour cela.

» Quelquefois aussi les ministres fournissaient des maris au rabais, comme l'attestent plusieurs actes, entre autres celui-ci : « 22 juin 1728. Mariage entre » Josiah Walsh et Élisabeth Cutchey. Reçu de M. Ralf et de M. Hargrove, afin » de pourvoir la dame d'un mari, 2 guinées, lesquelles serviront aussi à payer » les autres frais de la noce. »

» Le motif de ces mariages impromptu, de la part de ceux qui les contractaient, était d'échapper à des créanciers trop pressants et de paralyser ainsi la rigueur de leurs poursuites. Les mariages contractés devant le fameux forgeron de Gretna-Green, en Écosse, sont les restes de ces vieilles coutumes. »

Servir de temple pour des unions clandestines, il est vrai, mais qui veulent cependant avoir quelque ombre de légitimité, c'est déjà presque de la moralité pour une taverne anglaise. Aujourd'hui les cabarets d'outre-Manche en auraient, que je sache, beaucoup moins. On s'y accouple bien toujours, mais on ne s'y marie plus. Plus d'état civil dressé entre deux brocs, plus de ministre prélevant sa dîme; le cabaretier seul intervient pour verser la rasade abondante destinée à arroser les fiançailles d'occasion. En revanche, si l'on n'y prend plus femme

à peu près légitime, on y peut encore mettre son épouse en vente. Le cas n'est pas très-commun, j'en conviens, mais pourtant il se rencontre; et en l'an de grâce 1837, par exemple, au mois de juillet, on vit pareille vente s'effectuer en pleine auberge, à Whitehaven, l'une des fortes villes du Cumberland. Voici ce qu'on écrivit alors à ce sujet aux gazettes de Londres, sous la date du 15 juillet :

« Il y a deux jours, nous avons été témoin d'une vente de femme. Le vendeur était un fabricant de paniers, et l'acquéreur un scieur de long. Depuis longtemps la femme objet de cette vente était infidèle à son mari, qu'elle avait à diverses reprises rendu père, et son affection pour le scieur de long était devenue si scandaleuse, que le mari voulut s'en défaire par vente publique; après quelques pourparlers et des négociations assez longues, il fut enfin convenu entre les trois intéressés que le mari nourrirait plusieurs enfants nés du mariage, et que la femme serait acquise au scieur de long moyennant la modique somme de douze sous.

» L'hôtesse de l'auberge où ce marché a été conclu n'a pas voulu être témoin de la livraison de la marchandise; c'est un passant qui a été recruté dans la rue pour faire l'office de témoin. Après la conclusion de cette affaire de commerce, les époux, l'acquéreur et le témoin ont passé gaiement la soirée ensemble, sacrifiant plus d'une fois à Bacchus. »

Ainsi dans les tavernes se font toutes les sortes de commerce, mais le trafic des voix, à l'époque des élections, est celui qui se pratique sur la plus large échelle. Le cabaret alors devient un véritable centre politique, une vraie boutique de corruption électorale. Tous les taverniers sont enrégimentés par les meneurs de tel ou tel candidat, et se parent effrontément de leurs couleurs, bleues, ou rouges, ou jaunes, dont ils pavoisent aussi le devant de leurs maisons. Ces jours-là les tavernes ne sont plus connues par leurs enseignes, mais par leurs banderoles aux nuances politiques, et elles sont moins remplies de buveurs que de démagogues, d'orateurs tous parés des mêmes couleurs qui flottent en banderoles à la porte.

Si l'on y boit, c'est gratis, ou plutôt aux frais du candidat à élire. On s'égosille, on s'altère à brailler pour lui, n'est-il pas juste qu'on se désaltère à son compte, et personne n'y fait faute; on crie d'autant mieux qu'on veut après boire davantage.

Pour que vous vous fassiez une idée complète de ce tohu-bohu d'élections et d'ivrognerie, nous allons vous reproduire, d'après un curieux article de M. Duvergier de Hauranne, publié dans le *Globe* du 11 juillet 1826, un coin du tableau de la grande élection qui fut si disputée en 1826 dans le Westmoreland, entre M. Brougham et lord Lowther :

« Pendant les élections, dit donc M. Duvergier de Hauranne, les électeurs

qu'on déplace vivent aux dépens des candidats. Ce serait *bribery* que de leur donner deux shillings d'argent; mais en comestible on peut être aussi généreux que l'on veut, grâce sans doute à cette maxime évangélique, que ce qui passe par la bouche ne souille pas le cœur. Pour mettre un peu d'ordre dans ce désordre, voici comment on s'y prend ordinairement : chaque électeur reçoit un billet pour son déjeuner, un autre pour son dîner, et un troisième pour son souper, enfin autant de billets qu'il veut pour des verres d'*ale* et de *porter*, et vous sentez qu'il n'en veut pas peu.

» Ce sont des lettres de change payables à vue que les aubergistes ne manquent jamais d'acquitter. De leurs mains elles reviennent au comité central, qui chaque soir règle les comptes. Les *bleus* ont en outre une table d'hôte où chacun paye sa dépense, et dont M. Brougham est président. C'est là que se réunissent les officiers et sous-officiers de l'élection, là qu'ils tiennent grand conseil et se réunissent pour le lendemain. J'ai assisté hier à l'un de ces dîners, et c'est une chose fort curieuse.

» Dans une salle immense, entre écurie et toit, deux tables de bois grossier rassemblent cent vingt personnes environ. Là point de distinction; le pair du royaume s'assied à côté du paysan, le possesseur de 100,000 livres de rente à côté du *freeholder* à 40 shillings de revenu. Au dessert arrivent les toasts, qui sont la partie la plus importante.

» Quelquefois, j'en conviens, ces dîners ont quelque chose de formel et de froid, les toasts s'y succèdent méthodiquement comme des litanies, et les hourras neuf fois répétés (*three times three*) à un signal donné ressemblent à un bruyant exercice commandé par un officier consommé. C'est presque toujours quand le président est l'un de ces *torys* à principes inflexibles qui croiraient la constitution perdue si au XIXe siècle on ne buvait pas exactement comme au XVe. »

Réflexion excellente qui va droit au ridicule de ces traditions trop immuables de la vieille Angleterre respectant tout du passé, même ses désordres; aperçu très-sensé qui, entre autres mérites, a pour nous celui de nous justifier d'avoir, en mêlant ensemble les deux tableaux, voulu prouver l'identité complète, inflexible, de ce qui fut jadis avec ce qui est encore, et qui menace de durer toujours en s'éternisant dans les abus. Mais laissons M. Duvergier de Hauranne continuer sa narration; il est en trop bonne voie pour que nous l'arrêtions plus longtemps,

« Le soir, dit-il, il n'y avait pas dans Appleby un seul électeur qui marchât droit. Jugez de l'effet que devait produire toute cette population chancelante ou étendue par groupes au milieu de la rue. Pour peu que cela dure, il n'y aura plus dans huit jours rien à boire dans le comté.

» Pour bien voir une élection, une petite ville vaut d'ailleurs mieux qu'une grande. Tout y est concentré sur un seul point, et en cinq minutes on peut

entendre un discours, assister au *poll*, voir les agents des candidats courir de taverne en taverne pour rassembler les électeurs, donner par les fenêtres un coup d'œil à quelques repas, recevoir enfin quelques douzaines de pierres et de coups de bâton. »

Ce dernier trait n'est pas moins vrai que le reste, et il peut servir à nous annoncer la grande bataille entre électeurs, bataille non pas à coups de votes, mais à coups de poing, dont notre narrateur va nous faire le récit. Il commence par nous dire comment, la veille du combat, les *bleus*, qui tenaient pour Brougham, avaient déchiré le drapeau des *jaunes*, tenant pour lord Lowther, et sur lequel se lisait cette philanthropique inscription : *No popery*. Ce n'était qu'un prélude belliqueux, une escarmouche d'avant-garde, voyons la bataille :

« La matinée avait été tranquille, mais à quatre heures, quand l'ale et le soleil avaient échauffé toutes les têtes, un *jaune* s'est avisé de monter sur les *hustings*, et d'adresser aux *bleus* une vive apostrophe. Aussitôt cent broughamistes s'élancent sur lui, l'arrachent de la tribune et, malgré sa résistance, le jettent en bas. De toutes parts on court aux armes, c'est-à-dire aux bâtons et aux pierres; on se procure les uns en brisant les supports de quelques échoppes, les autres en dépavant la rue, et la mêlée commence.

» Les deux partis s'étaient organisés comme deux armées; postés aux extrémités de la rue, ils faisaient l'un contre l'autre des charges régulières. Tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, nous les voyions successivement passer en désordre et repasser triomphants. En un clin d'œil, des deux hôtels quartiers généraux des deux partis, il n'est resté que les murailles; les portes, les fenêtres, tout a été brisé, et ce n'est qu'en se défendant à coups de bouteilles que les assiégés ont sauvé l'intérieur. Les *hustings* eux-mêmes ont plus d'une fois changé de maître. Cette petite guerre civile, légalement organisée à certaines époques périodiques, doit vous paraître fort étrange. Mais ce qui l'est encore plus, c'est le peu de compte qu'on en tient. « *You'll have some fun,* » vous dit-on tranquillement, et toute la population se met aux fenêtres pour regarder le spectacle. A peine en paraît-elle émue. Peu s'en faut qu'elle n'applaudisse les vainqueurs et ne siffle les vaincus; et sauf quelques marchands qui ferment leurs boutiques, personne ne donne le moindre signe d'inquiétude ni d'étonnement. C'est que chacun sait que l'agitation n'est qu'à la surface : c'est une soupape par où s'échappe le trop-plein des passions populaires; l'explosion ne serait à craindre que si on la fermait. »

Pourquoi celui qui écrivait ces lignes en 1827 ne s'est-il pas dit en 1848, alors qu'il organisait les fatals banquets d'où s'échappa la révolution tout armée, qu'en France la grande machine populaire n'a pas, comme dans la régulière Angleterre, de soupape de sûreté, et qu'à la moindre fissure, au contraire, qui donne jour à son ébullition, tout ce qu'il y a de violence dans ses instincts,

d'emportement dans ses fureurs, jaillit, éclate, fait explosion? Chez les Anglais, peuple grave et qui a le grand art de s'arrêter à temps, on peut jouer avec tout, même avec les émeutes, c'est-à-dire avec le feu. On sait que l'incendie n'ira jamais plus loin que le bourg où il s'est allumé. Chez nous, peuple d'emportement, qui d'un feu de paille, voire d'un feu de joie, ferions un embrasement, c'est tout le contraire. L'auteur des *Lettres sur l'Angleterre,* 1827, aurait bien dû réfléchir à tout cela en se rendant au banquet de la rue des Batailles, le 22 février 1848. Que de déceptions il se fût épargnées si, en lui, l'apôtre des réformes eût pris un peu conseil de l'observateur qui raisonnait si bien trois ans avant 1830, devant le tohu-bohu des élections de Westmoreland!

Il nous a conté la bataille, il va nous dire comment la paix revint, et trouver là un prétexte pour de nouvelles réflexions non moins sensées que les précédentes.

« Cependant, dit-il; grâce à l'intervention de quelques gentlemen, une trêve a été conclue. Les blessés ont été se faire panser, et l'un d'eux, s'étant, dit-on, maladroitement adressé à un chirurgien du parti contraire, n'a pu en obtenir le plus petit emplâtre. » Ce dernier trait est du meilleur comique. En France, j'en douterais; en Angleterre, j'en jurerais.

« Une heure après, on ne se serait pas douté qu'il y eût eu du bruit; tout s'était apaisé sans gendarmes ni dragons. Il est d'autres pays où le gouvernement tremble et sévit dès que quatre hommes sont assemblés ou que le cri le plus légal sort à la fois de trois bouches. Des deux systèmes lequel est le plus sûr? »

Ce n'est pas lorsqu'on s'y bat que la taverne est dangereuse à Londres, c'est quand on y joue, c'est surtout quand du jeu, le chemin est si court de l'un à l'autre, on passe au vol, surtout encore quand, par une industrie trop commune aux taverniers anglais, elle devient le dangereux dépôt des recels de toutes sortes.

Le jeu, ce premier fléau des cabarets anglais, fut aussi le premier qu'on voulut en bannir. Dès 1461, le roi Édouard IV avait rendu un édit qui le proscrivait sous des peines sévères. C'était la première année de son règne, et il ne pouvait l'inaugurer par un édit plus sage. Voici, d'après le curieux livre déjà cité ici, *The privy purse expenses of king Henri the eight,* etc., page 306, la teneur de l'acte qui fut alors formulé par le parlement contre les jeux de dés et de cartes, permis seulement pendant la durée des douze jours de Noël : « *None hosteler, taverner, victualler, artificer or houscholder, or other, use any such play in their houses or elsewhere upon payne of prisonment and other arbitrarie at the king's will.* »

Pourquoi, dans la même ordonnance, ne trouve-t-on pas quelques prescriptions aussi sévères contre les pernicieuses industries abritées par les tavernes?

Est-ce donc que déjà au XVe siècle on ne les y exerçait pas encore? J'en doute. Le tavernier, à Londres comme ailleurs, en dut toujours avoir trop bien l'instinct et la science. Ce qui me fait croire d'ailleurs, même sans preuve certaine, qu'à cette époque déjà les cabaretiers anglais ne devaient pas se faire faute d'être complices de tous les bandits et recéleurs de leurs vols, c'est qu'aux temps pour lesquels les renseignements ne nous manquent pas, ils nous apparaissent en possession complète, et selon toute apparence, depuis longtemps établie, de ces métiers infâmes et pernicieux.

Qu'on lise, par exemple, certains petits livres prototypes séculaires de nos *Mystères de Paris* et de nos *Mystères de Londres;* qu'on feuillette curieusement, sans crainte d'être écœuré par le parfum fangeux qui s'en exhale, le *Calendrier de Newgate*, l'*Histoire de Colly le Rossignol*, goualeuse anglaise du XVIIe siècle, et surtout les *Grandes annales des voleurs de mer et de rivière*, et y trouvant à chaque page des histoires de cabaretiers complices et recéleurs, on se convaincra sans peine que l'organisation du vol devait être, comme nous l'avons dit, établie de toute éternité dans les tavernes anglaises.

M. Ph. Chasles, qui s'est fait le lecteur assidu de ces scandaleuses archives, et, qui mieux est, l'analyste minutieux des faits qu'elles exposent, a bien voulu nous les rendre accessibles par les précieux extraits qu'il en a tirés, révélations pleines d'imprévu et de ténèbres qu'il éclaire au reflet de son style brillant, et que nous ne pouvons que reproduire ici d'après l'article curieux qui les mit le premier au jour dans la *Revue de Paris* du 24 mars 1844.

Il y est parlé d'abord de la *taverne flottante*, repaire étrange qui, il y aura bientôt deux siècles, engloutit tant de riches dépouilles, et dont la curieuse description peut seule expliquer le titre donné aux bandits ses habitants, dans le livre tout à l'heure cité, *Annales des voleurs de mer et de rivière*.

« On ne pouvait, dit M. Chasles, exercer ce brigandage qu'à Londres, sur les bords de la Tamise. Pour cette piraterie en grand, dont la métropole était la proie, et à laquelle les vastes flots de la Tamise servaient d'asile et de théâtre, on avait inventé des bateaux à recel, et la plus considérable de ces administrations fluviales était une taverne flottante, ou plutôt un fort beau café destiné à cet usage.

» On dressait des enfants à nager entre deux eaux, traînant après eux les objets volés que l'on renfermait dans des outres huilées. Il y avait une hiérarchie et un service parfaitement organisés, une marine aux ordres des pirates, et des distinctions honorables pour les voleurs à succès. Comme dans tous les pays commerciaux et avides, on ne se faisait pas faute de détruire la propriété d'autrui pour s'attribuer un très-petit bénéfice. Avec une vrille on perforait de grands vaisseaux, et par de légères saignées multipliées on parvenait à les couler bas; quand ils faisaient eau de toutes parts, et que les ballots flottaient

sur la Tamise, ils devenaient la proie des *water-rats*, qui avaient des bateaux tout prêts. »

Les tavernes voisines de la Tamise, toutes favorables au recel des objets volés sur les bateaux, étaient pour la plupart des succursales du grand cabaret flottant; elles étaient, comme lui, les dépôts commodes où venaient s'entasser les riches *épaves*, fruit des criminels naufrages que M. Chasles vient de nous décrire. Le fameux Titus Oates, dont tant de supplices causés par ses dénonciations ont rendu la mémoire si exécrable à Londres, fut longtemps l'hôte, le chapelain, le *factotum* de l'un de ces dangereux repaires. C'est là qu'ayant besoin d'un traître capable de prendre sur lui la responsabilité de toutes les dénonciations du complot dont on avait besoin pour proscrire et victimer les papistes; c'est là, disons-nous, c'est au milieu de cette fange où grouillaient le vice et le crime, qu'on vint le chercher; c'est de là que, revêtu de la simarre magistrale, on l'amena devant le roi et les ministres, puis enfin devant le parlement, où la parole lui fut donnée pour qu'il exposât dans toute leur hideur les impostures qu'il avait inventées ou qu'on lui suggérait, à la grande joie du vieux parti anglican, qui, dans chaque parole du dénonciateur, surprenait l'arrêt de mort d'un papiste.

Sous Jacques II vint la réaction catholique, la vengeance; c'est alors qu'on sut toute la vérité sur l'ignominie de Titus Oates, c'est alors qu'on recula de dégoût devant les révélations de son fangeux passé, comme on avait reculé d'horreur en écoutant ses dénonciations. Le livre qui mit à jour tous les mystères de ce chapelain de cabaret, improvisé pour le crime, accusateur public de toute une religion, était l'œuvre de l'un des anciens amis de Titus lui-même; il portait le titre de *Gémissements de Jacques Ketch*. Les pages où sa vie de gueuserie et de débauche dans *Little Britain* se trouve racontée, celles où il est mis en jeu sous les voûtes enfumées des tavernes de *New-Alley*, en compagnie de son digne acolyte Dick le Désossé, sont trop curieuses à toutes sortes de titres pour que nous ne vous les donnions pas ici dans leurs traductions les plus textuelles.

« Il demeurait, y est-il dit, dans *New-Alley*, d'où l'on apercevait la Tamise, et qui était une espèce de rue, ou plutôt de boyau fangeux, conduisant, par une pente marécageuse, jusqu'à ce fleuve, semblable à une mer.

» Dans le flux, on avait de l'eau jusqu'à mi-jambes dans les caves; c'était la terreur des hommes de justice que ces parages, où ils ne s'aventuraient guère. Les habitants de la ruelle, aussi sauvages que les indigènes des côtes d'Afrique, avaient creusé des puits dans ces caves mêmes, et tout agent qui leur résistait ou leur déplaisait était conduit là pour y périr.

» Titus, qui vivait dans un de ces domiciles à demi aquatiques, était appelé dans le quartier *le Chapelain*.

» Il avait pour son service personnel un jeune mousse qu'il rossait toute la journée et qui jouissait de la plus mauvaise réputation. C'était Titus qui rédigeait les lettres des contrebandiers, les comptes des voleurs, et qui tenait leurs livres de recel. Tantôt il était payé, tantôt il ne l'était pas, ce qui lui constituait une vie peu profitable et faisait retentir le taudis de querelles fréquentes.

» Une de ses pratiques les plus habituelles était Dick le Désossé, qui possédait vingt ou trente métiers différents, tous dignes du gibet. Il était contrebandier de terre et de mer, mendiant, voleur, et avait été aide-bourreau. Cet homme jouissait de la faculté singulière de démonter à loisir sa charpente osseuse, et d'assumer ainsi pour son compte toute espèce d'infirmités. Il se faisait bossu dans toutes les directions, rendait ses jambes cagneuses ou arquées, enfonçait sa tête dans ses épaules, devenait cul-de-jatte, et pétrissait son propre corps comme un pâtissier pétrit sa pâte. A la flexibilité des jointures, il unissait la souplesse incroyable des chairs et des parties molles, de manière à se transformer rapidement en boule, en fuseau, et à se jeter pour ainsi dire dans tous les moules. Il n'y avait pas de signalement possible à donner de ce Protée humain. Il échappait à toutes les poursuites et à toutes les accusations. Son incroyable agilité lui servait à s'échapper de toutes les prisons, et une fois sorti, il changeait de figure, de taille et de bosse. »

Ne vous figurez-vous pas Mazurier se faisant voleur, le John Devani tant admiré dernièrement pour les prestigieux escamotages de sa personne, mettant son industrie non plus à se métamorphoser en singe, en monstre, en serpent, mais à se faire invisible pour l'Argus de la police de Londres, à se faufiler sous les portes des geôles, à glisser entre les grilles, etc.? Voilà Dick, l'ami de Titus, le voilà dans toute sa force, avec toute sa souplesse, avec toute son élasticité pernicieuse, le *clown* errant, le *clown* voleur. Une chose m'étonne, c'est que Walter Scott, qui a mis toute cette époque en scène avec une telle science de sa couleur et de ses caractères, avec un pittoresque si minutieux et si savant, ne se soit pas emparé de l'ami Dick pour égayer de ses évolutions prestigieuses et larronnes quelques-uns des chapitres de son roman de *Péveril du Pic*, l'œuvre qui nous révèle le mieux l'état des mœurs anglaises à cette époque, et celle qui, pour notre compte, nous a fait connaître la première le type étrange de Titus Oates. Mais continuons; aussi bien nous avons hâte de le retrouver et de l'étudier, cet homme à la face sinistre, dans ses relations et ses complicités avec Dick. Sachons d'abord où celui-ci logeait et où tous deux se rencontraient.

« Dick, écrit l'auteur des *Gémissements de John Ketch*, habitait de l'autre côté de la Tamise, dans un mauvais *hovel* ruiné, d'où il pouvait diriger les mouvements de ses petits bateaux, qui servaient aux déprédations nocturnes de sa bande.

» L'ami de Dick le Désossé, Titus, qui passait pour un savant homme, et qui, dans les parages, avait le renom de hanter bonne compagnie, avait indiqué à ce même Dick quelques bons coups à faire. Toute une cargaison de tabac avait été dévalisée au détriment du doyen de Westminster, qui avait dû recevoir ce cadeau d'un ministre hollandais de ses amis. Dick, conseillé par le chapelain Titus, escamota la cargaison et enivra le pilote hollandais. Mais il ne payait jamais la part qui revenait naturellement à Titus.

» Ce Dick, dans sa jeunesse, avait été valet d'un catholique, et Titus, le faisant parler après boire, avait obtenu de lui beaucoup de renseignements sur les intentions secrètes et sur les plans vagues de la partie sacrifiée et conspiratrice de la population anglaise. Il en tira un grand parti pour perdre à la fois tous ses ennemis, et spécialement Dick.

» Le matin même du jour où il alla faire sa première déposition contre les prétendus conspirateurs, Dick le Désossé lui avait joué un tour abominable.

» Titus était sensuel et ami de toutes les voluptés de son corps. Il prenait une quantité considérable de tabac, auquel Dick eut soin de mêler cette poudre alors connue sous le nom singulier de *bewitching powder*, et dont l'effet était de plonger dans la léthargie la plus profonde ceux à qui on l'administrait. Le méchant Dick, après de copieuses libations de *blue devil* (eau-de-vie de grain) et des prises non moins fréquentes administrées au chapelain, avait fait signer à celui-ci, dont il avait guidé la main engourdie, un reçu total et définitif des sommes dues à lui, Titus, par Dick le Désossé. On retrouva le chapelain ivre-mort sur les dernières marches de sa cave, les pieds pendants et baignés dans l'eau, qui en couvrait le sol à sept ou huit pouces d'élévation. Sans doute Dick avait poussé la complaisance jusqu'à le porter là. »

Titus ne sortit de ce lourd sommeil que pour reconnaître la duperie de Dick et pour s'en venger. C'est ce jour-là même que, s'étant affublé de noir de la tête aux pieds, il vint frapper à la porte du grand conseil assemblé, et une fois introduit, y dérouler la trame infernalement ourdie de ses dénonciations. On riait à le regarder, car il avait la plus étrange figure : « Ce n'est pas un visage, disait Charles II, c'est un menton. » Mais en revanche, on tremblait en l'écoutant parler, tant il y avait de calme et glacial cynisme dans ses paroles, distillant goutte à goutte le poison de leurs mensonges et de leurs trahisons. Il avait si bien l'art de l'invention vraisemblable, dans l'imposture même la plus éhontée, il avait aussi tant de mémoire dans ses mensonges, et par là savait si bien ne jamais se démentir, que n'eût on même pas eu intérêt à croire ce qu'il disait, on y eût malgré soi ajouté foi. Malheureusement, dans le conseil du roi, tout le monde était disposé à donner créance à de telles impostures, eussent-elles été moins adroitement ourdies. Milord Shaftsbury surtout, qui trouvait là l'entière satisfaction de sa haine contre le parti papiste, applaudissait à

chaque mot dénonciateur qui s'échappait des lèvres pincées de Titus, et lui, fin renard, pour encore mieux enivrer de son fiel le haineux ministre, se mettait à nommer un à un, comme chefs du complot, ceux qu'il savait être plus spécialement détestés par milord. Mais ce n'était pas assez pour Titus de donner aux autres leur vengeance, il lui fallait aussi la sienne. Après les ennemis du ministre, il se mit donc à étaler la longue liste de ses propres ennemis : ses créanciers, fort nombreux, venaient les premiers; puis ce fut ce pauvre Dick, qu'il donna pour un espion assidu des jésuites, et que ce seul mot fit envoyer au gibet; puis ce furent les jésuites de Douai eux-mêmes, qui jadis l'avaient expulsé de leur collége, et dont on se hâta de confisquer tous les biens qu'ils possédaient en Angleterre; puis ce fut encore le capitaine de vaisseau qui l'avait chassé de son bord pour ses mœurs honteuses. Enfin la liste entière se monta à cent cinquante ou deux cents personnes que, sans autre forme de procédure, on envoya d'une fournée au gibet ou à l'échafaud.

Titus y gagna l'ignoble bonheur de se venger et l'incroyable honneur d'être presque canonisé par les anglicans, qui, en lui décernant le titre de saint homme, satisfaisaient à la plus vive ambition de son hypocrisie. L'heure des représailles vint enfin, mais elle ne fut ni assez longue ni assez décisive. Tant que dura le règne de Jacques II, il fut enfermé dans une dure prison, d'où on le tirait cinq fois par année pour lui donner le fouet à la queue d'une charrette. C'était encore un trop doux supplice, et qui, d'ailleurs, ne se prolongea pas assez. La déchéance du roi papiste interrompit l'acte de justice. Titus, sous la reine Anne, redevint heureux et saint homme comme devant. Par acte spécial du parlement, il eut un logement dans le palais de la reine, on le déclara sauveur de l'État, et en récompense on lui servit une rente annuelle de 4,000 livres sterling. « C'était, dit éloquemment M. Chasles, c'était Marat pensionné. »

Cela nous a mené bien loin des tavernes, et nous aurons beau y revenir en toute hâte, nous n'y retrouverons jamais le pareil de ce fangeux imposteur. Ce sont de ces reptiles que la fange même la plus impure ne peut enfanter qu'une fois. Son histoire, cependant, servira, par quelques-uns de ses détails, à nous rendre vraisemblables quelques-uns des faits qui nous restent à vous exposer pour compléter le tableau des tavernes repaires des *tapis-francs* de Londres. Nous avons vu Titus factotum de ces bouges, teneur de livres des recéleurs, garde-note des assassins, mettant en ligne de compte l'homme à tuer et le meurtrier à payer, celui-ci au passif, celui-là à l'actif. Pour qu'on n'aille pas prendre ce raffinement de l'organisation larronne pour une invention de l'auteur des *Gémissements de John Ketch*, nous allons, à une autre époque, vous mener dans un autre repaire, où vous verrez chose toute pareille, un système de voleries tout aussi régulièrement établi, calculé, et mis au net. C'est chez maître

Peachum, l'un des héros de la fameuse pièce de Gay, l'*Opéra du Gueux*, que nous allons vous conduire. Dès la première scène nous le trouvons en besogne, apurant ses livres de compte, mettant d'un côté les voleurs dont il veut bien continuer d'être le recéleur, de l'autre ceux qui ne lui sont plus bons à rien, et qu'il peut en conscience, et ce qui vaut mieux, avec profit, livrer sans retard à la justice; car notre homme est comme Titus, il mange à deux râteliers, celui du vol et celui du tribunal : ici il recèle, et, passez-nous le jeu de mots, là il décèle. Ses dénonciations, toutefois, se font sur une bien moindre échelle que celles de Titus. Avant tout, Peachum se croit fort honnête homme; écoutez-le parler, c'est la probité même, et son métier vaut pour le moins, à tous égards, celui d'avocat.

« Le métier d'un avocat, dit-il, est sans doute fort honnête; il en est de même du mien. Il sait ainsi que moi doubler sa profession en travaillant tour à tour pour les fripons et contre les fripons. N'est-il pas juste après tout que nous protégions les fourbes et que nous les encouragions, puisque ce sont eux qui nous font vivre? »

A la scène qui suit, Subtil, le valet de Peachum, vient l'avertir qu'un voleur de ses pratiques, Thomas Baillon, a été pris et vient d'être condamné. Faut-il le sauver ou le laisser pendre? Cela dépend de Peachum; il n'hésite pas longtemps. Au gibet! Telle est sa sentence, et il met en ligne sur son livre les 40 livres sterling que, selon le tarif de la police de Londres, la tête de Thomas Baillon, ainsi livrée, doit lui rapporter. « Peste soit du coquin! dit-il tout en écrivant. Lorsque je le tirai d'affaire à la session précédente, je l'avertis de ce qui lui arriverait s'il ne devenait plus adroit. Point de grâce à espérer pour lui, c'est un homme mort, je puis le coucher sur mon livre. »

Subtil parle ensuite à Peachum de Babet Finette, qui est menacée de la transportation. Comme il s'agit là d'une adroite voleuse, Peachum ne tient pas pour elle le même langage que pour ce pauvre Thomas Baillon, si durement livré.

« Qu'on aille dire, s'écrie-t-il, qu'on aille dire à Babet Finette que je la sauverai de la transportation, car je puis gagner davantage avec elle en la faisant rester en Angleterre.

Subtil. Réellement, monsieur, cette Finette elle seule a fourni votre magasin de plus d'effets depuis un an que cinq hommes de la bande. En vérité, ce serait dommage de perdre une si bonne pratique.

Peachum. Si personne de la troupe ne me l'enlève, elle peut, selon le cours ordinaire du métier, vivre encore un an. J'aime à laisser échapper les femmes; un bon chasseur laisse toujours enfuir les perdrix femelles, c'est de là que dépend l'entretien de la chasse. D'ailleurs la loi n'accorde aucune récompense à ceux qui les font prendre. Il n'y a rien à gagner par la mort des femmes, excepté les nôtres. »

Maître Peachum aime à rire; la conversation roule quelque temps sur ce ton cyniquement jovial, puis Peachum congédie ainsi son digne valet : « Va-t'en vite à Newgate, et cours apprendre à nos amis quelles sont mes intentions. J'aime à les tirer d'embarras d'une manière ou d'une autre. »

Resté seul, Peachum se replonge dans son livre étrange, registre de grâce et de pendaison, où la vie et la mort d'un vaurien ne pèsent pas plus que le moindre chiffre sur tout autre journal. Ce qui le rend, le digne homme, plus ardent que jamais à cette étude, à ces calculs de vie et de mort, c'est que l'une des sessions trimestrielles de Old Baily est prochaine, et qu'il lui faut savoir, à un vaurien près, combien, tout compte fait, il devra sauver de criminels encore utiles, et combien il pourra en laisser d'inutiles aux mains de la justice. En somme, les assises finies, les jugements rendus, Newgate n'aura que son reste.

« Le temps avance, se dit-il, il faut que je songe à mes affaires et que je dresse mes batteries d'une manière convenable contre les sessions prochaines. Que je hais un vil fainéant qui ne peut rien faire gagner jusqu'à ce qu'on le fasse pendre! Voyons un peu le registre de la troupe. (*Il lit.*) Jean *Doigt-en-croc*, au service depuis dix-huit mois... Que je voie combien la caisse est redevable à son industrie... Une, deux, trois, quatre, cinq montres d'or, et sept d'argent... Vive un drôle aussi léger de la main! Seize tabatières dont cinq d'or pur, six douzaines de mouchoirs, quatre épées d'argent damasquinées, une demi-douzaine de chemises, trois perruques à nœud, et une pièce de drap. Si l'on prend garde que c'est là le fruit de ses moments perdus, je ne connais pas de plus joli garçon, et je ne sache personne qui ait une présence d'esprit plus séduisante sur le grand chemin... Gautier *la Terreur*, autrement Guillaume *le Brun*. Fi! un coquin sans principes, qui a toujours une voie sourde pour disposer de ses vols. Je lui sauverai encore deux ou trois sessions pour éprouver sa conduite... Henri Pieton. Ah! un pauvre maraud qui ne sait voler que des misères, un bélître sans le moindre génie. Ce drôle-là, quand je le ferais vivre encore six mois, n'ira jamais à la potence avec un certain honneur... Samuel *le Franc*... C'est un homme pendu à la première session. L'infâme qu'il est a l'imprudence de ne vouloir plus exercer son métier que comme tailleur, ce qu'il appelle un honnête emploi... Matthieu de la Monnoye, enregistré depuis un mois; un jeune drôle alerte, et qui promet des merveilles. Je suis fâché seulement qu'il ait un peu trop de hardiesse et de précipitation. Il pourra lever de fortes contributions sur le public si quelque assassinat ne le force à décamper... Thomas Biberon, un bêta d'ivrogne, un pilier de cabaret, toujours trop chancelant pour se tenir en place et pour y faire tenir les autres. La charrette lui est absolument nécessaire... Robert Duchemin, autrement *Gorgone*, autrement l'*Escarboucle*, autrement *Fier-à-bras*, autrement *Robin pillard*... »

Sur ce mot entre madame Peachum, qui l'a entendu et qui demande avec inquiétude à son mari pour quelle raison il couche ce bandit sur son livre fatal. Est-ce pour qu'il vive et vole encore, ou bien pour qu'il soit envoyé au gibet?

« Vous savez, lui dit-elle, expliquant la cause de l'intérêt qu'elle lui porte, vous savez, mon cœur, que c'est une de mes pratiques favorites. C'est lui qui m'a fait présent de cette bague.

PEACHUM (*d'un air sérieux*). Je viens de mettre son nom sur ma liste mortuaire, voilà tout, ma poule... Il passe sa vie parmi les femmes; dès que son argent sera parti, quelqu'une de ses maîtresses le livrera pour gagner la récompense, et voilà 40 livres sterling de perdues pour nous. »

Madame Peachum intercède encore; elle parle surtout contre le trop de facilité de son digne époux à envoyer les pauvres diables à la potence, de si charmants bandits qui volent et ne tuent pas : « Vous n'avez jamais eu, lui dit-elle, une troupe de plus beaux hommes, de plus braves et de mieux choisis qu'à présent. Entre tous, il ne s'en est pas trouvé un seul qui ait commis le moindre meurtre depuis près de sept mois et plus. »

A ces mots, l'affreux Peachum s'emporte; où sa femme voit une vertu, il trouve une faute. « Haïr le meurtre! Ne pas tuer! » Mais c'est le fait des bandits incomplets. Là est le mal, là est la cause de la décadence de sa troupe. « Que diable a donc cette femme, dit-il, pour faire sans cesse la dolente au sujet du meurtre? En est-on moins un brave homme pour en tuer un autre à son corps défendant? Si l'on ne peut s'en passer pour venir à bout de sa besogne, que voudriez-vous donc qu'on fît?... Sachez que le meurtre est un crime aussi à la mode que l'on puisse en commettre. Combien de gens du bel air avons-nous chaque année à Newgate uniquement pour cet article! S'ils trouvent le moyen de séduire les jurés et de faire passer leur action pour meurtre involontaire, en sont-ils moins estimés? Tenez, m'amour, ne parlons plus de cela. »

Si quelque chose peut ajouter à l'horreur qu'inspirent ces cyniques et sanglantes paroles, c'est la pensée que l'homme à qui Gay les prête a véritablement existé et a pu réellement tenir un langage pareil. Type imaginaire, ce Peachum est un être horrible; type réel, et il l'est, c'est un être effrayant. Selon une note préliminaire de Patu, premier traducteur de ce *Beggar's Opera*, et le même dont nous avons jusqu'ici suivi la version, Gay, ici, n'a rien créé, il n'a fait que peindre d'après un épouvantable modèle.

« Un nommé Jonatham Wild, pendu en 1724, dit Patu, a fourni à M. Gay le caractère de *Peachum*. Ce scélérat faisait précisément à Londres le rôle dont il s'agit ici, de faire travailler pour son compte les voleurs de toute espèce et de les livrer à la justice quand ils cessaient de lui être utiles, pour gagner la ré-

compense de 40 livres sterling. » Auparavant notre traducteur nous avait ainsi donné l'explication du nom de Peachum substitué par Gay à celui du type original : « Ce mot vient de *peach* et de *'em*, contraction de *them*; ce qui joint ensemble, veut dire *accuse-les*. »

A une autre scène de ce drame étrange, la cinquième de l'acte troisième, nous nous retrouvons encore chez Peachum, dans son magasin même, à la *Bûche tortue*, dit le texte. Le recéleur est devant une table couverte de vin, d'eau-de-vie et de tabac; avec lui est maître des Barres, autre honnête homme du même calibre, qui trouve moyen de cumuler le double métier de geôlier à Newgate et de bandit. Il vient demander à Peachum, avec lequel il est de compte à demi pour toutes les prises faites par les mains des drôles dont plus tard ils vendront la tête, quel a été le résultat exact, le profit net des coups tentés dans une des journées les plus favorables aux vols, celle où Georges II a été couronné. Jamais, dans toute l'année 1722, les voleurs n'ont dû avoir pareille aubaine. La rafle a été si bonne, que Peachum lui-même se perd au milieu du butin. Décidément un seul couronnement vaut mieux que toutes les cérémonies du monde, même qu'une installation de lord-maire. Il est seulement dommage qu'il faille trop de travail pour tout mettre en ordre.

DES BARRES. Le compte du couronnement, cher Peachum, est d'une nature si embrouillée, que j'imagine pour moi qu'il ne sera jamais en règle.

PEACHUM. Il est vrai qu'il renferme lui seul un nombre infini d'articles. Cela a valu à nos gens, en droits de différentes espèces, plus de dix installations. Voici, frère, une partie de ce compte, que nous avons sous les yeux.

DES BARRES. Une queue de femme d'un riche brocart. A ce que je vois, on en a disposé.

PEACHUM. Oui, pour madame Vilain, notre revendeuse. La friponne qu'elle est en tirera un parti merveilleux en souliers, pantoufles, etc., pour attraper nos jeunes dames lorsqu'elles vont être entretenues.

DES BARRES. Mais je ne vois aucun article de bijoux.

PEACHUM. Ils sont tous si connus, qu'il n'y a pas d'autre parti à prendre que de les envoyer dans les pays étrangers. Vous les trouverez écrits dans l'article de l'*exportation*. Pour ce qui regarde les tabatières, les montres, les épées, j'ai jugé à propos de les coucher sur mon livre sous leurs différents chefs.

DES BARRES. Vingt-sept poches de femmes avec tous les effets y contenus, scellés et emmagasinés.

PEACHUM. Mais, frère, il ne nous est pas possible maintenant d'examiner cette affaire. Il nous faudrait plus d'un jour. D'ailleurs le compte des derniers six mois pour l'argenterie est dans un livre particulier qui est dans mon magasin.

N'admirez-vous pas cette régularité dans la vie la plus cyniquement irrégu-

lière, cet ordre dans le désordre? C'est le vice, c'est le crime doublé dans sa force et dans ses ressources par tous les secrets du calcul. Chacun de ceux, hommes ou femmes, qui visitent la maison de Peachum, et les tavernes qui sont les hideuses succursales de ce bouge, ont les mêmes idées de spéculation, et les exécutent avec le même ordre imperturbable. Écoutez un peu, par exemple, à la scène IV du second acte, ce que dit Jeanne Plongeon la voleuse : « Je ne vais jamais à la taverne avec un homme pour le bien du métier. J'ai d'autres heures et d'autres galants pour mes plaisirs. » Ici pourtant, Jeanne Plongeon ne dit pas tout encore; ces galants de cœur dont elle parle sont pour elle des dupes aussi; du moins c'est madame Madré qui le dit.

Madame Madré. Si quelque femme a plus d'art que toute autre, c'est Jeanne Plongeon. Quoique son amant soit un cavalier des plus aimables, elle le vole aussi froidement que si l'or était son seul plaisir. Voilà ce que j'appelle gouverner ses passions d'une manière bien rare dans une femme.

Que dites-vous de ces gentilles personnes, et que vous semble des agréables cabarets où elles pratiquent ces belles manœuvres de l'amour servant d'appât pour le vol, de piége pour les dupes? Ils valent bien, et de reste, les *tapis-francs* les plus fangeux de notre Cité dont on a fait tant de descriptions hautes en couleur dans ces derniers temps, mais qui pourtant, malgré la violence des teintes, forcées pour l'effet, ne présentent pas, selon nous, des tableaux comparables à ceux qu'offraient et qu'offrent encore les tavernes anglaises, et dont la pièce de Gay ne nous a montré que le coin le plus honnête. Patu, le traducteur, est tellement scandalisé et des scènes que sa plume décalque sur le fond de l'œuvre originale, et de celles surtout qu'il devine sous les réticences de son guide, qu'il croit devoir éclairer le lecteur par cette note, mise au bas de la page où commence à se dérouler le tableau de la taverne près de Newgate, qui, au second acte, rassemble autour de ses tables tous les personnages de la pièce.

« On sait, dit-il, combien la police de Paris, de l'aveu même des Anglais, l'emporte sur celle de Londres. La licence des mœurs est portée à l'excès dans cette ville immense. Les tavernes sont des maisons de traiteurs où l'on reçoit les filles de joie, les libertins jeunes ou vieux, sous prétexte d'un dîner ou d'un souper. M. Gay ne pouvait peindre sous des couleurs trop odieuses de pareils endroits si contraires à l'honnêteté publique. »

Ceci était écrit au milieu du siècle dernier, et malgré la longueur de ces cent ans, malgré les révolutions qui les ont signalés, ceci est encore vrai aujourd'hui. Tout change à Londres, tout s'améliore et se perfectionne dans les sciences, dans l'industrie, dans le commerce, rien dans les mœurs. A côté du luxe qui grandit dans Piccadilly et dans Oxford street, la misère continue de croupir dans les bourgs de Saint-Gilles, l'orgie continue d'étaler ses désordres et ses scandales dans les tavernes nocturnes.

Londres en vient à s'étonner parfois du tableau qu'elle saisit avec stupeur par un rapide coup d'œil jeté dans ses bas-fonds, et alors la grande ville se fait horreur à elle-même; alors aussi les écrivains, qui, voyant le mal, devraient avoir la conscience de le décrire et de dire ses remèdes, semblent avoir peur de parler, ou, s'ils rompent le silence, se rejettent, poussés qu'ils sont par un faux amour-propre national, sur les autres nations, qui grossissent la leur du trop-plein de leurs vagabonds, et infligent à Londres, par cette invasion des vices de toutes sortes et de tous pays, la punition de sa trop facile hospitalité. C'est ainsi que dans les premières années de ce siècle Colqu'hurn croyait avoir suffisamment excusé Londres de la tache infamante que la multiplicité des crimes quotidiens qu'elle abrite imprime à son front de cité souveraine, quand il avait crié bien haut que tous ces crimes n'étaient pas commis par des Anglais, mais avaient au contraire pour auteurs des Français échappés de Paris qu'épuisait alors et qu'appauvrisait la révolution.

« Paris étant ruiné, disait-il, la noblesse bannie, et la plus grande partie des propriétés mobilières anéanties, les fripons et les escrocs n'y ont plus les mêmes ressources qu'auparavant, et d'ailleurs cette ville n'a plus les mêmes attraits qu'elle avait autrefois. L'ignorance de la langue anglaise, qui était pour nous une espèce de sauvegarde, n'est plus un obstacle à l'action des malfaiteurs venus du continent. Jamais notre langue n'a été aussi répandue au dehors, et jamais l'usage de la langue française n'a été aussi commun dans ce pays, surtout parmi les jeunes gens. Le goût du jeu et de la dissipation qui règne à Londres, et que l'influence des étrangers corrompus, l'opulence du peuple et la grande masse du numéraire en circulation ont déjà bien augmenté, présente aux Français et aux étrangers qui infestaient Paris sous l'ancien gouvernement un vaste champ pour exercer leur industrie. »

Ce n'était là qu'un jugement hasardé, qu'une excuse spécieuse, le temps l'a bien prouvé : Paris, en retrouvant son luxe, a retrouvé ses voleurs. Il est assez riche pour les alimenter tous, et si quelques-uns se décident encore à l'émigration, ce n'est certainement plus pour une raison de besoin, mais plutôt pour des raisons de sûreté. Les voleurs de Londres, ne se recrutant plus chez nous, devraient être moins nombreux; or, il n'en est rien : le bon Colqu'hurn serait forcé de l'avouer à la honte de sa nation.

« S'il vivait encore, dit avec un bon sens parfait M. Léon Faucher dans l'excellent travail qu'il publia en novembre 1843 dans la *Revue des deux mondes* sur les races de misérables dont Saint-Gilles est la fourmilière, Colqu'hurn serait obligé de reconnaitre qu'en fait de crimes, en Angleterre, l'exportation égale tout au moins l'importation. Ce magistrat, ajoute-t-il, qui ne savait comment expliquer la quantité des délits à une époque où les prisons de Londres recevaient annuellement quatre ou cinq mille individus, se trouverait bien autrement em-

barrassé pour rendre compte des causes qui amènent aujourd'hui dans cette seule ville l'arrestation de soixante-quinze à quatre-vingt mille personnes par an. Quelle que puisse être d'ailleurs l'explication, il faut bien admettre, lorsqu'un désordre social se développe avec ce luxe de proportion, qu'il doit être un produit indigène et spontané. »

En fait d'étrangers peuplant les bouges infects de Londres, en compagnie des vagabonds indigènes, nous ne pouvons guère citer que ces pauvres diables de jeunes Italiens qui font métier de jouer de l'orgue par les rues, métier de gagne-petit, industrie de gueux s'il en fut, ce qui a fait que Gay, dans la pièce citée tout à l'heure, n'en a pas donné d'autre au *beggar* (gueux) qu'il fait paraître dans le prologue et qu'il donne, s'effaçant lui-même, comme auteur de l'œuvre étrange dont les scènes viennent après. Celui-ci, par exemple, ce gueux lyrique, pour ainsi parler, n'était pas venu, comme ceux qui pullulent à Londres aujourd'hui, de Crémone, de Parme ou de Modène; c'était un gueux du cru, un grand homme de Saint-Gilles, et il s'en vantait fort : « Je ne rougis pas, dit-il au musicien qui lui sert d'interlocuteur dans la scène d'introduction, je ne rougis point d'avouer que je suis de la compagnie des gueux, et que je fais nombre comme les autres à leur repas de confrérie qui se tiennent toutes les semaines proche de l'église Saint-Gilles. J'en reçois même tous les ans un léger salaire pour les romances que je chante dans les rues, et j'y dispose d'un bon dîner aussi souvent que je le juge à propos. »

Ce gueux-là n'est pas trop misérable, et l'on pourrait volontiers crier pour lui le refrain que Béranger a rajeuni d'une vieille chanson du XVIIe siècle :

Vivent les gueux !

Ce n'est pas tout pour lui et pour ses pareils qu'un bon et copieux dîner, il faut à cette compagnie la comédie après boire, et c'est notre gueux qui la donne. Une grande salle se trouve disposée exprès auprès de l'église; l'auteur est un gueux, les acteurs sont des gueux, et tout se passe à la seule joie de la gueuserie rassemblée. « Je dois encore convenir, dit notre *beggar*, que jusqu'ici ma pièce a été très-souvent représentée par mes confrères dans notre grande salle proche Saint-Gilles. »

Les temps sont bien changés, si toutefois ce que nous disons ici, n'ayant que Gay pour autorité, n'est pas quelque peu une fiction de son ironie.

Aujourd'hui les pauvres joueurs d'orgue ne s'émancipent plus jusqu'à être vraiment musiciens et compositeurs, ils se contentent de faire gémir par les rues leur monotone instrument; ils vont en haillons, meurent de faim tout le jour, et le soir ne trouvent d'abri que dans les bouges les plus immondes. Le traitement qu'ils y reçoivent de leurs maîtres et logeurs est d'une incroyable cruauté. On joint contre ces pauvres diables, presque tous adultes, les sévices

aux privations, à tel point que dans les derniers mois de l'année dernière, la justice a cru devoir intervenir, et qu'une enquête a été faite pour qu'on sût bien jusqu'où allait réellement le dénûment mortel de ces pauvres nomades.

Voici ce qu'on lisait dans les journaux anglais du 9 septembre 1852 :

« Les administrateurs de la paroisse de Saint-André, dans *Holborn-street*, ont été encore saisis hier de la question des Italiens joueurs d'orgue et de la cruauté de leurs maîtres et logeurs.

» M. Luccioni a paru pour soutenir la prévention ; M. Richard Horne occupe le fauteuil.

» M. Luccioni. J'ai compté, dans le ressort de la paroisse seule de Saint-André, cent cinquante de ces esclaves blancs âgés de dix à quarante ans. Au n° 18, *Somes-street*, de *Eyre-street Hill*, dans un garni tenu par Louise Bazzini et son frère Dominique Bazzini, trente à quarante de ces pauvres petits êtres se groupent tous les soirs ; ils couchent trois dans un seul lit, dans un état de nudité complète. J'ai visité cet antre avec le sergent de police de la cité, M. Webb, et avec le célèbre Charles Dickens. Au n° 26 de *Eyre-street Hill*, il existe un autre repaire du même genre. Les hommes et les enfants sont des joueurs d'orgue dans les rues ; ils montrent des souris blanches et ils exécutent des danses grotesques pour amuser le public.

» Dans *Eyre-street* est le dépôt des grosses orgues louées à quatorze ou quinze adultes. A la tête de ce dépôt est Francis Mazini. Il y a un autre dépôt chez Francis Raggarti, 11, *Vine-street*. Là était un prétendu sourd-muet italien dont la police a constaté que les infirmités étaient simulées. Cet homme couche dans la cave au charbon.

» M. Day. Le pseudo-sourd-muet est probablement le Caliban de l'établissement.

» M. Luccioni. Ces malheureux font très-maigre chère, leur nourriture est insuffisante. Le matin une demi-livre de pain avec du thé (une once pour dix ou douze individus) ; quant à leur traitement médical, voici un certificat qui peut en donner une idée.

» Ici M. Luccioni donne lecture d'un écrit signé par M. F.-A. Poggi, chirurgien, ancien officier de santé à Turin :

« Le présent est à cette fin de certifier que j'ai examiné Pietro Bassi, joueur
» d'orgue des rues, originaire du canton de Traves, dans le duché de Parme,
» en Italie (la plupart viennent du duché de Parme). Ledit Bassi est atteint d'une
» débilitation générale avec fièvre, abcès à l'estomac, résultant de l'insuffisance
» des aliments et du sommeil, et de la fatigue qu'il éprouve à porter constam
» ment un orgue. Dans l'état actuel de sa santé, il ne peut continuer plus long-
» temps sans s'exposer aux plus grands dangers, et très-probablement à la con-
» somption. Il a déjà un rhume très-fort. Il est de mon devoir de lui donner le

» conseil de renoncer à ce genre d'existence le plus tôt possible, et de retourner » dans sa patrie. »

Les enfants étrangers ne sont pas les seuls parias de la misère que Londres voit croupir dans ses taudis immondes. La grande ville a des bouges sans nombre peuplés d'enfants, d'adultes, de jeunes filles couvés dans l'un des mille alvéoles de sa fourmilière, et qui, nés on ne sait où ni de qui, ne savent jamais ni de quoi vivre ni où loger. Ce sont les apprentis du vice et du crime toujours prêts à s'enrôler pour n'importe quel vol, au service de n'importe lequel des recéleurs nombreux qui habitent certains districts de Saint-Gilles, les bas quartiers de Westminster et les deux extrémités de White-Chapel.

Pour mieux attirer chez eux ces novices du vol et de toutes les mauvaises industries qui l'accompagnent, ces gens se font logeurs à la nuit, et presque tous n'admettent que des enfants dans leurs garnis. Une fois qu'ils les tiennent, ils se les attachent et ne les lâchent plus. Tout le butin fait le jour, le logeur le palpe le soir. En revanche il abandonne aux petits misérables, ses pourvoyeurs, des femmes qu'il loge et entretient exprès. Ce que M. Wakefield raconte de ces débauches précoces est vraiment incroyable, et il faut, pour qu'on y ajoute foi, que l'autorité du témoignage de M. Cotton, le chapelain de Newgate, et de M. Beaumont, vienne en cela corroborer le sien. « Tous les enfants, dit le premier, même dans l'âge le plus tendre, font profession d'entretenir, sur le produit de leurs vols, des filles qu'ils appellent *flash-girls*. B......, qui est un enfant de neuf ans, a, lui aussi, une personne qu'il appelle sa femme (*hirs girl*). »

« Dans les maisons particulières, à Saint-Gilles, et dans les maisons publiques, à White-Chapel, dit de son côté M. V. Beaumont, les jeunes garçons et les jeunes filles passent la nuit dans un état complet de promiscuité. »

Souvent ce n'est pas le logeur, qui, par soif du butin dont sa maison devient le riche entrepôt, pousse les enfants au vol, les petites filles à la prostitution; ce sont les parents eux-mêmes qui, pour créer des ressources à leurs habitudes d'oisiveté ou d'ivrognerie, ouvrent à leurs enfants cette voie du vice et du crime.

On lit dans le quatrième rapport de la *Ragged school Union*, à propos d'un entassement de 1,600 personnes, dont 200 enfants, découvert il n'y a pas plus de deux ans dans une rue étroite de Saint-Gilles purifié : « On se fera une idée de l'état moral de ces enfants, si l'on se représente des parents assez dégradés pour forcer, par une combinaison de mauvais traitements, leurs fils à devenir voleurs (*their sons to become thieves*), et leurs filles, dans un âge encore tendre, à se jeter dans un genre de vie plus avilissant (*still more debasing course of life*), pour subvenir à leur passion effrénée de boisson. »

De tous les excès dans lesquels on laisse l'enfance se jeter d'elle-même,

quand on ne l'y pousse pas, l'ivresse est le moindre à Londres. L'ivrognerie quotidienne y est un jeu pour les enfants du peuple; on les admet dans toutes les tavernes, et il est même certaines villes où ils ont des tables séparées, des verres faits exprès. Tout cela peut sembler si incroyable qu'il nous paraît nécessaire de citer encore ici notre autorité, c'est *The christian's penny magazine*, qui nous dit dans un de ses numéros de l'année 1834 : « Dans quelques grandes villes du Nord, on a établi dans les cabarets de petites tables et des verres d'une dimension proportionnée à l'âge des enfants auxquels ils sont destinés; mais à Londres, où cette *amélioration* n'a pas encore été introduite, les enfants se hissent sur la pointe des pieds pour prendre et payer leur petit verre de liqueur. Du reste, comme le nombre des *palais de genièvre* s'accroît tous les jours, il y a lieu d'espérer que la capitale ne restera pas en arrière dans cette voie de perfectionnement. »

Dans cette même année 1834, M. Buckingham soumettait au parlement des calculs extrêmement curieux sur la consommation de la bière, dont l'impôt venait d'être supprimé, et sur celle de l'eau-de-vie dans les cabarets de Londres, et il résultait de cette statistique qu'en Angleterre, aussi bien qu'en Écosse, on pouvait toujours compter parmi les visiteurs assidus des tavernes un enfant à peu près sur dix hommes et sur dix femmes. Il donnait, par exemple, pour certain que les quatorze principaux cabarets de Londres sont fréquentés, dans le cours d'une semaine, par 142,453 hommes, 108,593 femmes, et 18,391 enfants, en tout 269,437 individus, et il faisait remarquer que les femmes et les enfants s'y conduisaient d'une manière encore plus inconvenante que les hommes. Passant en Écosse et en Irlande, le noble faiseur de statistique avinée nous apprend que dans un des quartiers d'Édimbourg on compte un cabaret sur quinze familles; dans une petite ville d'Irlande dont la population ne dépasse pas 8,000 habitants, il en compte 88; enfin il dit : « Dans le district de Sheffield, treize personnes ont perdu la vie en dix jours, soit pour avoir trop bu, soit dans des rixes causées par l'ivresse. »

Ces rixes amènent ceux qui s'en sont rendus coupables devant le tribunal de simple police; l'ivresse même, quand on est pris en flagrant délit, est un cas de culpabilité suffisant pour qu'on vous fasse comparaître devant le juge; mais s'il est sévère pour la prévention, il ne l'est malheureusement pas pour la punition. On paie une légère amende, et tout est dit, on peut recommencer sur frais nouveaux. Un journal anglais du mois de juin 1836 rend compte ainsi d'une séance du tribunal de simple police, à Londres, où il s'agissait surtout de ces cas d'ivrognerie nocturne dont les coupables et les récidivistes pullulent dans chaque quartier :

« On commença par les personnes arrêtées pendant la nuit. — N... était si soûl qu'il ne pouvait se remuer. — En convient il? — Oui. — Qu'il paie

5 shillings d'amende, etc. — » Voilà une affaire faite. — « N... était soûl, etc. — En convient-il? — Non. — Son habit n'était-il pas crotté par derrière? — Oui. — Qu'il paie 5 shillings d'amende. » Voilà encore une affaire faite. — « Monsieur a cassé un carreau dans mon omnibus. — Quand avez-vous vu le carreau entier pour la dernière fois? — Je ne le sais pas au juste. — Avez-vous d'autres preuves? — Non, mais monsieur était gris. — Qu'il paie 5 shillings d'amende. » Encore une affaire faite. — « N... était soûl, et il l'est très-souvent. — Qu'il paie 5 shillings d'amende, et la première fois que cela lui arrivera de nouveau, je l'enverrai à la maison de correction. » « J'ai été frappé de deux choses, dit le même écrivain, d'abord de ce que des hommes déguenillés ne trouvaient aucune difficulté à payer sur-le-champ les 5 shillings, et ensuite de ce que des hommes fort bien mis se montrassent ivres dans les rues. »

Ces cas judiciaires, dont la source et le théâtre sont les cabarets, ne se dénouent pas tous devant la justice d'une aussi aimable façon. C'est que le crime est là aussi commun au moins que le délit, surtout dans les tavernes où les prostituées tendent leurs piéges et engluent leurs dupes, comptant, le mauvais coup fait et la proie saisie, pouvoir s'échapper à travers les ruelles sombres de Saint-Giles. C'est un dédale, mais qui n'est pas aussi inextricable qu'on le pense et où l'impunité ne trouve pas un refuge aussi assuré que les bandits l'espèrent. A l'époque où M. Léon Faucher recueillait à Londres les matériaux de son beau travail sur Saint-Giles, on venait d'y arrêter quatre prostituées toutes âgées de dix-sept ans qui avaient prêté les mains au détroussement d'une pauvre dupe, alléchée d'abord par les charmes de ces belles, puis grisée jusqu'à ce que le sommeil le plus inerte s'ensuivît. L'habile écrivain prit occasion de ce fait pour glisser dans son article quelques détails sur les guet-apens de cette espèce, qui se dressent toujours dans les *tap-rooms*, sorte de *public houses* du plus bas étage.

« Les relations des prostituées, à Londres, avec les voleurs, dit donc M. Léon Faucher, sont un fait général et qui souffre peu d'exceptions. On les rencontre par centaines attablés ensemble dans les cuisines des garnis ou dans les cabarets, à jouer aux cartes et aux dés. Ces femmes ont le secret des expéditions, elles en partagent quelquefois les périls, et habituellement les profits ; il n'y a pas de maison de prostitution, dans la dernière classe et la plus nombreuse, à Londres, à Manchester, à Liverpool, ni à Glasgow, qui ne soit aussi une caverne de brigands. Voici la méthode usitée en pareil cas : une de ces femmes ignobles, et dont le seul aspect offense tous les sens, se met en quête d'une dupe ; quand elle pense l'avoir trouvée, comme ce malheureux n'aurait jamais le courage de suivre une pareille créature ni de s'aventurer dans un tel lieu, elle le conduit d'abord dans la boutique de quelque débitant de liqueur, et l'enivre de *gin*. Le patient, ayant perdu l'aplomb de sa raison, devient plus facile ; on l'entraîne à

travers une multitude d'allées tortueuses, au fond d'une cour, et là, dans un affreux coupe-gorge, d'où il ne sort que battu et dépouillé, souvent on le laisse pour mort et on le jette dans la rue.

» Tout récemment, ajoute M. Léon Faucher, la cour criminelle de Londres a condamné à la déportation quatre prostituées, toutes âgées de dix-sept ans, qui avaient figuré comme acteurs ou comme complices dans un guet-apens de ce genre. Mais il n'y est pas toujours facile de retrouver la trace des coupables à travers ces labyrinthes de Saint-Giles, dont les allées se ressemblent toutes et où les cours n'ont pas de noms. »

Ce ne sont pas là des faits isolés et exceptionnels, ce sont des actes de la vie commune dans les tavernes de Londres. Pas de *room* des faubourgs, pas de *public house* dont la grande salle et les infects petits réduits qui y attiennent ne soient chaque nuit le théâtre immonde de quelque guet-apens de cette espèce. Pour qu'on juge de la vérité de ce que nous avançons, nous allons compléter le tableau dont M. Léon Faucher vous a dévoilé un des coins les plus hideux, par deux esquisses dues à deux plumes différentes, celle d'un Français et celle d'un Anglais. Si la première peut être suspectée d'exagération, on pourra croire au moins à la véracité de l'autre.

« Un *room* ou *public house*, dit M. Eugène Rendu dans le rapport qu'il présenta en janvier de cette année à M. le ministre de l'instruction publique, se compose de deux et quelquefois trois pièces. Au rez-de chaussée est le comptoir; on y verse à flots l'ale, le porter, le gin, le wiskey, le brandy. Dans les pièces du premier, on boit encore, et de plus on danse, on se vautre, etc. Toutes les rues de Londres ont leurs *rooms;* je ne crois pas exagérer en disant qu'on en compte un sur dix maisons. Selon les quartiers, les *rooms* sont plus ou moins brillants, et la population s'y échelonne, depuis le fils du lord jusqu'au portefaix des *docks*. C'est la nuit, si l'on a ce courage, qu'il faut visiter les *public houses* pour juger leur effet sur la moralité publique; c'est de dix heures du soir à deux heures du matin, quand la vive lumière des comptoirs se détache des ténèbres environnantes à travers les vitres dépolies, qu'il faut voir le flot des filles perdues et des gentlemen, s'il s'agit des quartiers opulents; des ouvriers et des jeunes garçons, si l'on parcourt les quartiers pauvres, battre incessamment la porte entre-bâillée des *public houses*. J'ai parcouru les *rooms* du plus bas étage, dans les plus mauvais quartiers, *rooms* de marins, où se danse le *gig*, *rooms* où pirouettent les saltimbanques, *rooms* où viennent lutter les boxeurs, et il ne faut pas être moraliste intraitable pour affirmer qu'une jeune population habituellement plongée dans une telle atmosphère est fatalement livrée à tous les emportements de la débauche. »

A quelques lignes plus bas, M. Rendu, dont la mission était d'observer les progrès du vice dans la classe des adultes des deux sexes, nous raconte ce qu'il

vit une nuit qu'il pénétra du *room* qui servait de rez-de-chaussée à l'un des pensionnats ou plutôt à l'une des nichées de ces petits misérables, jusqu'au taudis qui leur servait de dortoir.

« Du vice au crime, dit-il, la transition est facile. Comme pour mettre en demeure l'instruction morale et religieuse de lutter pied à pied contre un ennemi qui revêt jusqu'à ses formes en lui empruntant ses armes, il y a dans White-Chapel et ses confins des écoles et des maîtres de brigandage et de vol. L'école, ce sont les docks où les produits du monde entier entassés par une gigantesque puissance irritent la cupidité en fournissant aux expériences une mine intarissable. Les maîtres, ce sont tantôt des recéleurs qui, chose à peine croyable, trouvent des parents pour leur louer des enfants à la semaine; tantôt de vieilles femmes qui vendent à crédit pour forcer de petits malheureux endettés à se libérer en pillant un étalage; tantôt des filles publiques dont les ruses immondes sont la leçon du crime. » M. Léon Faucher, dans le travail que nous avons si souvent cité, nous avait déjà parlé de la corruption, de l'espèce de *chantage* exercé sur leurs petits débiteurs par les vieilles marchandes, mais ce qu'il ne nous avait pas fait voir dans toute sa hideur, c'est le tableau qui suit, et qui, sous la plume émue de M. Rendu, prend des teintes d'une réalité écœurante.

« Ce n'est pas assez de l'*externat,* dit-il, il y a le *pensionnat* du vol.

» Je suis entré de ma personne, à trois heures du matin, toujours, bien entendu, sous la protection des *policemen*, dans un garni exclusivement réservé à des apprentis voleurs. — Encore un triomphe de la liberté individuelle! — Au rez-de-chaussée de l'établissement, deux garnements de quatorze ou quinze ans, à face blême, veillaient avec une fille du même âge accroupis auprès d'un vieux poêle; au premier, où conduisait une échelle de meunier, neuf cases superposées trois à trois, comme des planches d'un fruitier, supportaient chacune deux ou trois corps demi-nus. On ronflait; je me gardai de troubler un sommeil qui, pour n'être pas celui de l'innocence, n'en semblait pas moins profond. »

Voyons maintenant ce que dit notre Anglais, qui n'est pas autre que Charles Dickens, dans un de ses derniers livres, *la Clef de la rue, ou Londres la nuit.* Il ne va pas prendre la chose sur un ton aussi philosophique que M. Léon Faucher ou que M. Eugène Rendu. Il ne cherchera pas le coin moral, l'horizon humanitaire dans le tableau qu'il peindra. Il dira le fait réel, tel qu'il est; il jettera même sur le tout une légère teinte de plaisanterie qui prouvera qu'il est fait de longue main à ces spectacles, et que par l'habitude il a été amené à en rire plutôt qu'à en gémir; mais son esquisse n'en sera pas moins curieuse et utile à observer. Avec les autres on pouvait craindre que pour que la question morale en sortît plus vivante, pour que l'enseignement en jaillît plus direct, le gouffre du vice fût creusé exprès et scruté dans des profondeurs un peu exagérées et imaginaires; avec Ch. Dickens qui peint sans parti, on n'aura pas à

avoir de ces craintes et de ces soupçons. C'est d'abord, nous l'avons dit, des tavernes nocturnes qu'il va nous parler.

« La taverne des *Armes de Mokawh*, par exemple, dit-il, ne ferme jamais.

» Le jeune lord Stultus, accompagné de son ami le capitaine Asinus, a tenté, vers quatre heures du matin, d'en expulser, de son autorité privée, tous les habitués pour rester maître de la place; mais, à l'instante prière de Frume, l'hôte de céans, il a substitué à ce premier dessein l'offre chevaleresque d'une tournée de grands verres de « vieux Tom » à toute la compagnie.

» Cette offre n'a pas été moins chevaleresquement acceptée. La tournée comprenant une trentaine de ces dames et de ces messieurs, c'était un assez bon coup pour Frume. En commerçant avisé qu'il est, il a su doubler la chance en donnant à tous les membres de la compagnie qui étaient gris, c'est-à-dire aux trois quarts, des verres d'eau au lieu de genièvre, opération souvent répétée par lui, et qui a pour double objet de combattre l'intempérance et d'accroître d'une manière notable les revenus de son échiquier.

» Après *les Armes de Mokawh*, on peut encore citer *la Tête de navet*, ce rendez-vous des grands maraîchers, et *la Pipe et le Collier de cheval*, fréquenté par les charretiers nocturnes, pour ne rien dire de cette bonne petite maison de Drury-Lane à l'enseigne du *Blue-Budgeon*, bien connue pour être le rendez-vous du fameux Tom Thug et de sa bande, dont les récents exploits dans l'art de la strangulation ont été si généralement admirés du public.

» Je jette en rôdant un coup d'œil curieux dans ces hôtelleries trop famées. A mesure que le jour avance, elles prennent un aspect plus calme, plus pacifique. Bientôt il n'y aura pas de maisons plus monotones, plus endormies, jusqu'à ce que les heures de la nuit y réveillent la vie, la débauche, le vol et peut-être le crime.

» Il y a aussi des cafés qui ne ferment pas. Celui où j'entre pour échanger ma pièce de quatre pence pour une tasse de café et une beurrée est resté ouvert toute la nuit. Il a maintenant pour seuls occupants un sale garçon dormant debout et une demi-douzaine de pauvres hères qui, par le paiement d'une tasse de café, ont acquis le privilége de s'asseoir à des tables crasseuses où, la tête appuyée sur les mains, ils tâchent de faire un somme furtif, somme interrompu trop tôt, hélas! par les poussées et les « réveillez-vous! » du garçon qui lui-même tombe de sommeil. Il paraît que sa consigne est d'empêcher les consommateurs de dormir. »

Dans sa revue nocturne, Ch. Dickens n'oublie rien. Il entre partout où il voit luire une lanterne, partout où pend une enseigne; car à Londres mieux encore qu'à Paris, point de taverne sans enseigne, à moins que ce ne soit quelques-uns de ces cabarets clandestins où le vin se vend en cachette, *under the rose* (sous la rose), comme on dit, en se servant d'une expression correspondante à

celle qui fut en cours dans notre vieux langage, et qui est encore employée dans les campagnes : « Vente de vin *à muche pot* (cache-pot). » Ici l'enseigne ne servirait qu'à trahir, et l'on s'en garde bien. Mais, je le répète, il est peu d'autres tavernes, surtout parmi les anciennes, qui s'en passent. Le tavernier fait ainsi acte de conscience. Il connaît le vieux proverbe que nous avons déjà trouvé dans les *Mimes* de Publius Syrus, et qui se lit aussi à la première ligne de l'épilogue de *Rosalinde :* « A bon vin point d'enseigne. » Or comme il sait que jamais bon vin n'exista chez lui, il arbore l'enseigne qui est si nécessaire pour le mauvais.

Parmi les établissements qui ne recourent pas non plus à l'appât pittoresque de cette réclame ostensible et extérieure, il faut compter encore ces espèces de petits cafés en plein vent, qui, semblables à ceux que de petits marchands dressent tous les matins aux abords du pont Neuf, se composent tout simplement d'un réchaud sur lequel bout et gémit la potion noirâtre. Le premier marchand de café qui nous vint d'Orient, vers 1670, à la suite de l'ambassadeur turc ridiculisé dans le *Bourgeois gentilhomme,* n'étalait pas autrement sa marchandise. C'est à l'une des issues du pont Saint-Michel que ce petit boiteux, qu'on appelait le Candiot à cause du pays d'où il arrivait, avait coutume de dresser son fumant étalage; il est probable que Londres, qui nous imitait en toutes choses alors, eut aussi dès ce temps son petit marchand de café en plein vent, et il n'est pas étonnant non plus que dans ce pays, où tout s'éternise si bien, le commerce de ce premier marchand ait survécu jusqu'à nos jours.

Ch. Dickens, pour dernière station, s'arrête à l'un de ces étalages, et il n'est pas peu surpris d'y trouver, s'y gorgeant déjà de la nauséabonde liqueur, je ne sais quel vaurien qu'il a rencontré partout, au parc, dans les tavernes, semblant le suivre dans sa longue course nocturne comme l'ombre errante du vagabondage. Voilà donc notre observateur arrêté au coin d'une rue, dont il regarde fermer le dernier cabaret, éteindre la dernière lanterne.

« Je rencontre là, dit-il, mon camarade, le vagabond du parc, en train de faire un déjeuner économique et nourrissant dans une stalle où l'on vend du café.

» Cette stalle est un genre d'édifice qu'on n'a pas encore décrit, quelque chose entre la tente d'une bohémienne et la guérite d'un watchman. Pour justifier ma comparaison, la dame qui sert le café a tout l'air d'une bohémienne, elle est positivement vêtue du manteau d'un watchman.

» Le breuvage aromatique, si l'on peut donner ce nom à un composé de fèves brûlées, de foie de cheval rôti et de chicorée de rebut, sort tout bouillant d'un chaudron de l'aspect le plus cabalistique; il est versé dans un régiment de tasses et de soucoupes, et, comme l'estomac demande quelque chose de plus solide, les tasses sont flanquées d'assiettes couvertes de massives piles d'épaisses

tartines et d'une équivoque substance qualifiée de gâteau. Outre mon camarade, deux maraîchers jouissent de l'hospitalité de l'établissement, et un énorme jardinier, assis à califourchon sur une pile de sacs de pommes de terre, s'est muni, à la même boutique, de pain, de beurre et de café, qu'il consomme avec une avidité telle, qu'à chaque bouchée ou gorgée les pleurs lui jaillissent des yeux. »

Les désordres et les scandales que nous venons d'énumérer au passage ne sont pas choses nouvelles en Angleterre; on l'a pu voir par le tableau esquissé plus haut de la *Taverne flottante* au temps de Charles II et du cabaret de Peachum, sous l'un des règnes qui suivit. D'autres faits ne nous manqueraient point comme preuves, si nous en avions besoin. Ainsi, pour ne revenir que sur la brutale passion de la *plèbe* anglaise pour le gin, nous n'aurions qu'à rappeler cette incroyable annonce faite par un tavernier de Londres, sous George II, et dont l'effet et ses suites sont ainsi expliqués dans un numéro du *Mercure* d'octobre 1809.

« Chaque taverne, à l'envi l'une de l'autre, y lisons-nous, mettait le *gin* (eau-de-vie de genièvre) au plus bas prix possible, pour attirer les chalands. Enfin un cabaretier s'avisa d'écrire au bas de son enseigne : « On promet à tous » les messieurs et autres (*gentlemen and others*) qui entreront ici de les rendre » morts-ivres (*dead-drunk*) pour deux pence (quatre sous de France). Ils sont » prévenus qu'il y a de la paille fraîche dans les caves. »

« Malheureusement pour les amateurs, ajoute l'écrivain français, le parlement prit la chose au grave, et considérant que le gin, qui était probablement préparé, hébéterait, démoraliserait et tuerait enfin successivement tous les sujets de Sa Majesté, il rendit un bill qui portait peine de mort contre les débitants de cette attrayante et funeste liqueur. »

On était alors en voie de rigueurs et de sévices contre l'ivresse. On ne s'en prit pas seulement au *gin* malfaisant, mais à l'inoffensif *porter*, à l'*ale* plus bénigne encore. Sous George III, toutes les espèces de bière furent augmentées, il s'ensuivit des émeutes dont Chevrier, dans son *Almanach* ironique et narquois pour 1762, résume ainsi, sous la date du mois de mars, les péripéties et les conséquences :

« On augmente la bière à Londres, la populace se mutine, elle force les caves des brasseurs, boit, s'enivre, dort et oublie tout. »

Je vous avais bien dit que pour trouver dans le passé des scandales au moins égaux à ceux d'aujourd'hui, nous n'avions qu'à chercher un peu. Les auberges anglaises du vieux temps ne nous ont pas encore fourni pourtant leur contingent de petits désordres; patience, cela peut venir. Nous nous trouvons à une époque justement où certaine histoire de voleurs arrivée dans une hôtellerie anglaise, et dont notre compatriote La Condamine fut la victime, fit le plus

grand bruit, grâce au mouvement que se donna le savant volé et aux écrits qu'il publia pour obtenir sinon justice, au moins vengeance à la face du monde. Il enveloppa tout le peuple anglais dans cette affaire. Pour quelques écus perdus il cria au voleur contre tout un peuple. C'était trop de zèle, il fut ridicule :

« M. de La Condamine, lisons-nous sous la date du 13 juillet 1763, dans les *Mémoires secrets,* ayant été filouté à Londres dans son auberge, a fait de cette misère un événement important par un appel à la nation anglaise, qu'il a jugé à propos de faire insérer dans les gazettes; il est même, dans celle de France, traduit. Rien de plus fol que cette pièce. L'auteur y met cette nation au-dessous des sauvages et des barbares chez lesquels il a voyagé. Il est à craindre qu'il ne lui en reste un ridicule ineffaçable. »

Je veux croire pourtant que l'affaire qui fit pousser de si beaux cris à M. de La Condamine était chose rare, était même une exception malheureuse, et que jamais les aubergistes de la plus hospitalière des nations, ainsi qu'elle se qualifie, n'en avaient eu de pareille à se reprocher. Pour m'assurer dans cette favorable pensée, et la faire partager à tout le monde, je n'aurais au besoin qu'à donner ici, comme contre-partie de l'aventure précédente, le tableau vraiment charmant de la réception que Philidor reçut à Londres, en 1783, d'une hôtesse modèle entourée et aidée d'une famille non moins parfaite qu'elle. C'est un croquis charmant; la lettre où il se trouve est inédite : il y aura donc double attrait à la connaître.

« Il est, écrit donc Philidor le 23 décembre 1783, il est d'usage en Angleterre qu'au jour de Noël on rassemble sa famille; mon hôtesse m'a prié de si bon cœur de faire connaissance de son père et de sa mère en acceptant son dîner, que je n'ai pas su refuser. »

Ici commence la description complète d'un repas de bourgeois anglais qui aura plus d'intérêt encore que tout le reste.

« Notre dîner à l'angloise consistoit dans une tête de cabillau pesant plus de vingt livres, avec un aloyau de vingt-cinq à trente livres, du plumpudding, des salades, des Christmas-pyes et du dessert. On a chanté à la ronde des chansons, et les femmes n'ont point disparu de la table, comme on le croit en France. Nous avons resté à table depuis trois heures et demie jusqu'à huit. Je me suis fort amusé de voir les enfants, les mères et les grands-papas se donner réciproquement des marques de tendresse avec la franchise du bon vieux temps. On a joué depuis huit heures jusqu'à onze au whist; ensuite on s'est remis à table pour manger deux bonnes poulardes, deux salades et les débris du dîner, et l'on s'est remis à chanter au dessert des canons et des chansons en chorus jusqu'à trois heures du matin, où chacun s'est séparé. La compagnie où je me suis trouvé est ce que nous nommerions en France petites gens; cependant je puis

t'assurer qu'il y régnoit plus d'honnêteté et qu'on y parlait avec plus de bon sens que dans la société du faubourg Saint-Germain, au coin de la rue Taranne. »

Voilà du moins un tableau qui dédommage un peu l'esprit et remet un peu le cœur de toutes les scènes écœurantes que nous avons été obligés de traverser. Ce n'est pas qu'on ne pourrait en trouver de pareils si l'on poussait l'étude des mœurs anglaises vers leur côté patriarcal; mais ce n'est pas ce qui nous importe dans ce livre. Cependant, comme, en ne faisant qu'effleurer cette partie plus honnête, nous pourrons encore trouver quelques faits à notre guise, comme il nous faudra surtout, pour la mieux voir dans tout son charme et toute sa vérité, remonter à des temps que nous aimons toujours à décrire, et qui n'ont pas eu encore leur part assez large ici, nous voulons bien *pérégriner* quelque peu à travers les cabarets de l'Angleterre, à l'époque où leur aspect était moins repoussant, au temps, par exemple, où les femmes du bon ton n'avaient pas crainte d'y aller sans honte. Sous Henri VII et au commencement du règne de Henri VIII, il en était ainsi. Un ambassadeur de Venise, qui vint alors à Londres, l'a constaté, et sans en être scandalisé, dans la relation qu'il a faite de son voyage, relation fort curieuse et qu'on a bien fait de publier récemment.

« Ils aiment la bonne chère, dit-il en abordant dans tous ses détails la partie gastronomique de la vie anglaise au XVIe siècle. Ils restent très-longtemps à table, mais ils épargnent trop le vin quand ils le boivent à leurs frais. » Voilà déjà un reproche qui leur fait honneur, et qu'on ne serait guère en droit de leur faire aujourd'hui, l'économie à Londres n'étant guère une raison de sobriété.

» Peu d'Anglais, ajoute notre Vénitien, ont une provision de vin; ils l'achètent en général à la taverne; et lorsqu'ils ont l'intention d'en boire beaucoup, c'est à la taverne qu'ils vont aussi, non-seulement les gentilshommes, mais les dames de la plus haute distinction.

» La rareté du vin en Angleterre est compensée amplement par l'abondance de l'ale et de la bière. Les Anglais y sont tellement habitués que dans les repas même où le vin ne manque pas, ils donnent la préférence à ces deux breuvages, dont ils boivent d'énormes quantités. Comme ils sont gens discrets, ils attendent pour en verser aux Italiens que ceux-ci leur en demandent. On ne peut leur faire un plus grand honneur que de manger chez eux, ou que de les inviter à leur tour; et ils dépenseraient plus volontiers cinq ou six ducats pour régaler une personne à leur table, qu'ils ne lui donneraient un liard pour la tirer d'embarras. »

Le luxe un peu massif et déjà lourdement *comfortable* des Anglais surprend beaucoup notre touriste transalpin. Il s'étonne surtout de la grande quantité de

pièces d'argenterie qu'il trouve dans les maisons, même dans les hôtelleries, à commencer par celle où loge un des ambassadeurs, ses confrères.

« Londres, dit-il, abonde en objets de luxe aussi bien qu'en articles d'un usage commun ; mais la chose la plus remarquable est la prodigieuse quantité d'argenterie. Je ne parle pas des maisons particulières, quoique l'hôte chez qui logeait l'ambassadeur milanais eût de la vaisselle pour plus de 100 couronnes; je parle des boutiques de Londres. Dans une seule rue nommée le Strand, qui conduit à Saint-Paul, j'ai compté cinquante-deux boutiques d'orfèvres, si riches et si garnies de pièces d'argenterie grandes et petites, que dans toutes les boutiques de Milan, de Rome, de Venise et de Florence réunies, je ne crois pas qu'on en trouve un si grand nombre ni d'une telle magnificence. Ces pièces d'argenterie sont des salières ou des coupes, des aiguières ou des bassins pour se laver les mains. »

Les hôtes les plus dévergondés que nous trouvions alors dans les tavernes ce sont les moines; les femmes de tout rang et de toutes beautés qu'ils savent devoir y rencontrer sont pour autant que le vin et l'ale dans l'appât friand qui les y attire.

Allez chez l'*Alewife* (femme d'ale), la fameuse tavernière des faubourgs dont le prêtre Skelton nous a fait un portrait si haut en fortes couleurs dans son étrange macaronée, *the Tunnyng of Elinore Rumming,* et vous y verrez les moines s'y ébaudir à cœur joie, y jouer de leur reste, comme on pourrait dire; car Henri VIII n'est pas loin : encore un peu de temps, il n'y aura plus pour eux sur le sol anglais un seul coin de terre qui leur rapporte de quoi s'aller enivrer au cabaret. Ils seront dépouillés, ils seront proscrits; mais le goût de l'ale natale les attachera à la terre anglaise. Plutôt que de s'exiler, ils se transformeront; et, patience! avant qu'il soit longtemps nous les verrons revenir ici, la barbe rasée, le chef touffu, sans capuce et sous l'habit plus austère du ministre ou du marchand, voire sous la veste du matelot; ils ne seront plus moines, mais ils boiront toujours : la taverne n'y perdra rien. Skelton pourrait revivre, Chaucer aussi, et y revenir, et, je le répète, ils n'y trouveraient rien de changé dans l'allure de leurs hôtes favoris, rien que la robe; or si elle ne fait pas le moine, elle ne fait pas non plus le buveur.

Nous avons nommé Chaucer, pourquoi ne saisirions-nous pas l'occasion de reparler un peu de lui, ne fût-ce que pour remettre en scène un de ses personnages oubliés par nous dans la longue analyse que notre précédent chapitre contient sur ses contes de Cantorbéry. C'était pourtant l'un de ceux qui nous importaient le plus : c'est un rôtisseur (*cook*), et un rôtisseur, vous l'allez voir, qui entend au mieux les ruses du métier.

Quand l'intendant dont vous savez le récit a cessé de parler, notre *cook* demande si l'on voudra bien accorder la parole « à un pauvre homme comme lui,

pour qu'il raconte à son tour une amusante aventure arrivée dans sa propre maison. » L'hôtelier de *la Jacquette*, qui a toujours la parole haute ici et qui octroie les permissions de conter, se rengorge quand il voit qu'il a affaire à un confrère, et la démangeaison d'une épigramme lui prend aussitôt à la langue. Il s'en passe la fantaisie aux dépens de notre rôtisseur, et tout en lui disant qu'il a la parole :

« Je te l'accorde, lui crie-t-il en se carrant sur son escabelle; parle, Roger, parle, et veille à ce que cela soit du bon coin. Car tu es connu pour avoir saigné plus d'un pâté et vendu plus d'un *jack de Douvres* qui avait été deux fois chaud et deux fois froid. Tu as recueilli les malédictions de maint pèlerin pour le *perselée* dont étaient farcies tes oies d'automne. Dans ta boutique, en effet, plus d'une mouche vole en liberté. »

A tout cela le *cook* ne répond que par de gros rires, preuve qu'il se reconnait et que vérité n'offense pas toujours; puis il se met à conter l'aventure d'un apprenti qui dépense l'argent de son maître en buvant fort, courtisant les femmes, etc., et qui, au bout de cette route fleurie, finit par trouver le gibet.

On n'a malheureusement qu'un fragment de ce conte, cinquante vers à peu près; ce qui dédommage de cette perte, c'est ce qui vient un peu plus loin dans le prologue du conte que fait l'économe. Le rôtisseur y reparaît, et pour y jouer un rôle dans une scène assez triviale, mais d'un bon comique. M. H. Gomont l'analyse ainsi, sans lui rien ôter de sa vivacité, dans le livre : *Analyses et fragments*, qu'il a publié en 1847 sur Geoffroi Chaucer.

« Le rôtisseur, dit-il, que l'hôte, sans doute par mégarde, invite de nouveau à dire son histoire, est ivre-mort. A peine peut-on le tirer de son état de somnolence, et il répond aux injonctions de l'hôte en exprimant un vif besoin de dormir. « Pour dormir à mon aise, je renoncerais, dit-il, à un tonneau de vin de Chypre. » Enfin, comme l'économe lui adresse des propos assez piquants, il se jette sur ce dernier et le fait tomber de cheval. Cet acte de violence, toutefois, ne cause pas grand mal, car tout finit par un coup de vin que le champion désarçonné, afin de se venger noblement, fait avaler au rôtisseur. »

Dans tout ceci nous avons vu grande abondance et grande consommation de vin, ce qui a dû vous étonner quelque peu, eu égard au lieu où nous sommes. Pour revenir à des tavernes sinon plus sobres au moins plus avares de la précieuse liqueur et plus prodigues de l'ale patriotique, nous allons vous mener aux cabarets des poëtes. Ici il y aurait par trop d'invraisemblance à vous faire voir des mets dispendieux et surtout largement arrosés par les vins d'Espagne ou de France; c'est tout au plus si la dépense du porter n'y dépasse pas les moyens des poëtes. Jugez-en plutôt par ce que Shadwell fait dire à Dryden, racontant sa façon de vivre à Londres lorsqu'il y fut arrivé frais émoulu des Universités :

« Je fus d'abord en butte à beaucoup de persécutions; je louai un logement dont la fenêtre n'était pas plus grande qu'un mouchoir de poche. Je dînai à un ordinaire de trois sous qui aurait pu faire mourir de faim un tailleur; je voyais peu de monde, j'étais vêtu de serge, et je buvais du vin aussi rarement qu'un réchabite ou que le confesseur du Grand Seigneur. »

Dans le nombre des tavernes littéraires, il y en avait pourtant où le vin n'était pas liqueur défendue, et où les libations se faisaient avec ce seul nectar cher à Bacchus. C'était, par exemple, au temps même de Dryden, le fameux cabaret de la *Sirène.*

Dès 1638 il était très-fréquenté et il avait déjà sa poétique clientèle. Le vieux Jasper Mayne, voulant sans doute payer par une réclame quelque écot arriéré, ne manque pas d'envoyer à la *Sirène* Timothy, l'un des personnages de sa pièce de *City-Match.*

Il lui fait dire :

I had made an ordinary
Perchance at *the Mermaid.*

Ben Johnson, Beaumont et Flechter parlent souvent dans leurs œuvres de l'illustre cabaret, où il paraît qu'ils avaient coutume de se rassembler; mais aucun pourtant ne nous a fait savoir dans quel endroit de Londres se trouvait cette *Sirène;* nous ne l'avons appris que par le vieux poëme *Newes from Bartholomew fayre.* La *Sirène* était dans Cornhill. Pour que vous n'en doutiez pas, nous allons vous donner le passage tout entier du vieux livre. Il n'aura pas que cette curiosité pour vous, car vous y trouverez l'énumération complète de toutes les tavernes en renom alors dans la capitale de l'Angleterre :

The hath beene great sale and utterance of wine,
Besides beere and ale, and ipocras fine,
In every country, region, and nation;
Chefely at Billingsgate, at *the Salutation*,
And *Bores Head*, neere London stone,
The Swan, at Dowgate, a taverne well knowne,
The Miter in Cheape, and then *the Bull Head* ,
And many like places that make noses red;
The Bores Head in Old Fish street, *Three Cranes* in the Vintree,
And now of late, *St-Martin's* in the Sentree;
The Wind-Mill in Lothbury; *the Ship* at the Exchange,
King's Head in New Fish streete, where roysters do range;
THE MERMAID in Cornhill; *Red Lion* in the Strand,
Three Tuns Newgate-Market, in Old Fish street *the Swan.*

Le texte ici était indispensable à cause des noms qui le hérissent; voici maintenant la traduction littérale :

« Dans tous les pays, contrées et nations, il se fait grande vente et grande consommation de vin, outre celle de bière, d'ale et de fin hypocras, surtout à

la Salutation, dans Billingsgate, à *la Tête d'ours*, près de la pierre de Londres. Il y a aussi une taverne bien connue, *le Cygne*, dans Dowgate, *la Mitre* (the Miter), dans Cheape, puis *la Tête de bœuf*, et bien d'autres lieux encore qui empourprent le nez. *La Tête d'ours*, dans la vieille rue du Poisson; *les Trois crânes*, dans Wintree; et depuis peu de temps, *Saint-Martin*, dans Sentree; *le Moulin à vent*, dans Lothbury; *le Vaisseau*, près du Change; *la Tête de roi*, dans la nouvelle rue du Poisson, où demeurent les roysters; *la Sirène*, dans Cornhill; *le Lion rouge*, dans le Strand; *les Trois tonneaux*, au marché de Newgate; et *le Cygne*, dans la vieille rue du Poisson. »

Après cette curieuse énumération d'enseignes tavernières, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire avec toute son étendue une notice anglaise dont nous ne savons pas l'origine, mais qui se trouve traduite dans le *Choix de Curiosités* publié en 1822.

« Je suis, dit donc notre anonyme dans son chapitre dont le titre est justement celui-ci : *Enseignes de tavernes*, je suis étonné, quand je passe dans la ville, de voir l'étrange mélange que présentent les enseignes des auberges, une *couronne avec une pie*, une *baleine avec un corbeau*,

Le *rasoir* et la *poule*,
La *cuisse* et les *sept étoiles*,
La *hache* et la *bouteille*,
La *tonne* et le *luth*,
L'*aigle* et l'*enfant*,
La *pelle* et la *botte*.
(*L'Apollon anglais*, 1710.)

» Les absurdités que présentent les enseignes des tavernes sont souvent assez singulières; mais on peut généralement en attribuer l'origine à ce penchant invétéré qu'a le vulgaire de toutes les nations à faire usage de tout quand il s'agit de noms propres.

» Il est aussi difficile de deviner quel rapprochement il peut y avoir entre une *pie* et une *couronne*, entre une *baleine* et un *corbeau*, ou bien entre une *poule* et un *rasoir*, qu'il le serait de démontrer de quelle manière ce rapprochement prend sa source dans la corruption de la langue, quoiqu'il soit plus probable que c'est de là qu'il provient.

» Le signe de la cuisse (*leg*) et des sept étoiles n'est qu'une faute d'orthographe, et signifie la ligue et les sept étoiles (*the leag and seven stars*) et l'on entendait par les sept étoiles les sept Provinces-Unies. La *hache* et la *bouteille* (*the axe and bottle*) ne sont sans doute qu'une altération de *battle axe* (hache d'armes), qui en temps de guerre était une enseigne très-convenable. La *tonne* et le *luth* étaient des signes indicatifs du plaisir du vin et de celui de la musique. »

Ici nous arrêterons notre anonyme pour dire ce qu'il ne dit pas, à savoir que cet accord du luth et de la tonne, de Bacchus et des Muses, n'était pas chose rare à Londres, où il dut y avoir des cabarets chantants aussitôt qu'à Amsterdam. Les premiers concerts ne se donnaient même pas ailleurs. Nous ne donnerons pour preuve que cette annonce insérée dans la *Gazette de Londres :* « Aujourd'hui, 4 février 1674, à la taverne de la Toison près Saint-James, à deux heures de l'après-midi, tous les jours de la semaine, excepté le dimanche, rare concert par quatre trompettes marines, instrument inconnu jusqu'ici en Angleterre. Prix des places : un shilling les meilleures, six sous les autres. »

Cela dit, cette taverne de la *Toison* dont nous n'aurons plus à reparler étant ainsi connue, revenons à notre anonyme et aux enseignes burlesques de ses cabarets.

« L'*aigle* et l'*enfant*, dit-il donc, peuvent avoir un sens caché; mais quand on vient à la pelle et à la botte, c'est là le triomphe de la folie, et il est inutile de chercher à y découvrir un rapprochement raisonnable.

» Le cygne à deux cous, *the swan with two necks*, a été pendant longtemps un mystère pour les curieux. Ce mystère s'évanouit par le changement d'une seule lettre. L'enseigne, dans son origine, était *the swan with two nicks* (le cygne à deux entailles), et nous trouvons le sens de cette dernière enseigne entièrement expliqué dans une communication faite par M. Joseph Banks à la Société des antiquaires. Dans une assemblée de cette société, qui eut lieu dans le mois de janvier 1810, M. Joseph présenta à la Société un rouleau de parchemin remarquable par son contenu. C'était l'indication des marques ou des entailles faites sur le bec des cygnes vieux et jeunes qui se trouvaient dans toutes les rivières et sur tous les lacs du comté de Lincoln. Ces détails étaient accompagnés d'une description des priviléges accordés aux personnes chargées de garder les cygnes sur ces rivières ou lacs, et les obligations des garde-cygnes du roi d'empêcher la destruction de ces volatiles et de s'opposer à ce que d'autres personnes adoptassent les mêmes signes ou les mêmes figures sur le bec de leurs cygnes. Le nombre des marques contenues dans le rouleau de parchemin montait à 219; elles étaient toutes différentes et se bornaient à la petite surface du bec du cygne. Les signes extérieurs consistaient en une figure oblongue formant un cercle par un bout, et qui contenait des points, des entailles, des flèches ou toute autre figure de ce genre, pour établir une différence et faire reconnaître le cygne de chaque individu. On rendit plus tard, dans la douzième année du règne de la reine Élisabeth, des ordonnances pour la conservation des cygnes dans le comté de Lincoln.

» La chèvre et le compas (*goat and compasses*). On supposait qu'il tirait son origine de la ressemblance entre le saut d'une chèvre et l'extension d'un compas, mais rien n'est peut-être plus idéal. Cette enseigne tire son origine du temps

de la république, où c'était la mode d'employer des sentences tirées de l'Écriture sainte pour toute espèce de choses et pour toutes les dénominations; alors on entendait partout : Dieu soit loué, *barebones* (*god be-praised barebones*) et par l'invitation de boire un pot d'ale, *à tous les dieux nous protége* (*god-en-compasseth us*), la corruption de *god-encompasseth us*, dont on a fait *goat and compasses us*, est assez sensible et naturelle. »

Qui sait, c'est peut-être de la bouche même de Cromwell que ces saintes paroles, hypocritement prononcées, étaient passées sur la tablette de l'enseigne où nous les trouvons transformées en un si grotesque rébus. On n'ignore pas, en effet, que le futur Protecteur préludait à sa mission de despotique hypocrisie par des stations à la taverne; comme Luther, il évangélisait et catéchisait parmi les pots; seulement il choisissait ses acolytes avec un tact moins délicat : son Mélanchthon à lui était un charretier nommé Pride, et il ne quittait cette noble compagnie, sans pourtant quitter le cabaret, que pour se complaire dans celle de Harrisson, boucher et futur colonel.

Si les enseignes dont notre anonyme nous parlait tout à l'heure n'étaient autre chose que les paroles énigmatiques de Cromwell, mises en hiéroglyphe par un procédé qui ajoutait l'algèbre à l'algèbre, il faut dire que cela se fit sans l'aveu du sanglant apôtre et de ses sectaires, et que même lorsqu'ils eurent connaissance de ce qu'ils appelaient des profanations, ils firent tout pour les empêcher et faire effacer ces enseignes barbouillées aux dépens de l'Écriture sainte. Nous devons ce détail à notre déchiffreur d'enseignes, à qui nous allons laisser achever son curieux travail.

« Dans les *Caractères énigmatiques* de Richard Flekuve, dit-il, publiés en 1665, en parlant des réformateurs fanatiques, il fait observer qu'ils ont déjà bien commencé la réforme en changeant l'enseigne de la salutation de l'ange et de Notre-Dame, dans celle du soldat et du citoyen, et la roue de Catherine (*Katherine wheel*), dans celle du chat et de la roue (*the cat and wheel*), de sorte qu'il ne leur restait plus qu'à faire tuer saint Georges par le dragon, et à faire pincer par le diable le nez de saint Dunstan, pour rendre la réforme complète. Ils font, dit-il, une œuvre ridicule de leur réforme, et ils mettent tant de zèle contre tout ce qui est gaieté et jovialité, qu'ils arracheraient aussi l'enseigne du *Chat et du Violon* si cette enseigne avait le malheur de se faire entendre d'eux.

» Le sac de clous de Chelsea (*the bag of nails*) est regardé par les serruriers et les charpentiers du voisinage comme une maison qui leur est particulièrement réservée; mais si ce n'était pas une corruption, cette auberge appartiendrait encore aux *bacchanales* ou aux amis de Bacchus, qui, du temps de Ben Johnson, avaient la coutume de faire une promenade du dimanche dans ce charmant village. Un siècle a converti les bacchanales en sacs de clous : ne pouvons-nous

pas nous attendre que le siècle suivant changera les ivrognes en forgerons (*bacchanalians into bag-o' nailians*)?

» L'origine de l'enseigne aux *Échecs*, qui est un emblème si commun des auberges et d'autres maisons publiques, a également été le sujet de plus d'une conjecture savante. Un écrivain suppose que l'on voulait représenter par là que l'on pouvait jouer aux échecs dans ces maisons. Un autre a appris d'un personnage très-illustre que, sous le règne de Philippe et de Marie, le comte d'Arundel avait, dans ce temps-là, le privilége de permettre l'ouverture des maisons publiques, et que, comme un échiquier faisait partie des armes de cette noble famille, l'aubergiste, pour faire voir qu'il en avait la permission, prenait ce signe pour enseigne; mais malheureusement pour les droits honorifiques d'Arundel, M. W. Hamilton a présenté il y a quelque temps à la Société des antiquaires la vue de Pompeia, dans laquelle nous voyons que les tavernes avec l'enseigne des échecs étaient communes chez les Romains. L'origine réelle de cet emblème est donc encore une énigme couverte d'un voile obscur. L'explication la plus spirituelle, quoiqu'elle ne soit sans doute pas la plus authentique, c'est celle qu'en donnait feu M. Georges Selwyn, qui avait la coutume de s'étonner que les antiquaires eussent la moindre peine à découvrir pourquoi les *draughts*, qui en anglais signifient à la fois coups de boisson ou échiquiers, étaient un emblème convenable pour des maisons à boire.

» Le commentateur des *Anecdotes de la littérature*, par Beloe, dit dans ses notes de l'année 1807 : « Je me rappelle qu'il y a plusieurs années, passant par une cour dans la petite rue Rosemary, j'observai une enseigne ancienne sur la porte d'une maison à bière, que l'on appelait *les Quatre tout* (*the four all*). C'était la figure d'un roi et l'inscription : *Je gouverne tout;* la figure d'un prêtre avec la devise : *Je prie pour tout;* celle d'un soldat avec la devise : *Je combats pour tout;* et enfin celle d'un fermier avec la devise : *Je paie tout.* »

» Il y a environ deux ans que, passant par la même rue et curieux de revoir cette singulière enseigne, je fus étonné de la trouver remplacée par un tableau en bois peint, sur lequel on avait écrit ces mots : *The four awls* (les quatre anguilles). Sur la route de White-Chapel se trouve une auberge qui a pour enseigne les mots : *the grave Morris* (le grave Morris). On donna à un peintre la commission de figurer cette inscription; mais le peintre n'avait pas un œil poétique, et il ne pouvait pas représenter la forme des choses inconnues. Dans sa détresse il s'adressa à l'un de ses amis, qui le tira aussitôt d'affaire; et le peintre dessina aussi bien qu'il put le comte Maurice (*the great Maurice*), dont il est souvent question dans les Lettres italiennes (*Epistolæ italianæ*). »

Malgré sa curiosité et son étendue, cette notice explicative sur les hiéroglyphes des enseignes tavernières ne nous a pas dit le mot de toutes les énigmes de cette espèce, et non plus que le fragment de la vieille comédie citée aupara-

vant ne nous a pas donné la liste complète de tous les anciens cabarets que nous devons vous faire connaître à Londres. Entre autres dont l'enseigne eût dû attirer l'attention de notre anonyme, est celui qui, du temps de Cromwell, s'appelait *le Bouchon en deuil*. Pourquoi ce nom si étrange dans sa tristesse et si incompatible avec la joie dont toute taverne doit être l'asile? Son explication nous mènera à vous dire une touchante histoire.

Au commencement du règne de Charles Ier, un pauvre diable du comté de Glocester, nommé Jean Taylor, vint à Londres et s'y fit batelier sur la Tamise. Il était poëte par nature et savait assez d'écriture pour griffonner ses vers, assez de grammaire pour les styler en bon anglais. Il se lança dans les chansons, en fit de jolies qui eurent du succès, et devint bientôt un des poëtes à la mode. Par allusion à sa profession, on l'appelait le *poëte d'eau*. Il trouva que c'était un triste nom, aussi quitta-t-il bientôt le maussade métier qui le lui avait valu. Pour en faire un tout contraire, et qui n'eût rien, en apparence au moins, de commun avec l'eau, il se fit garçon cabaretier; puis bientôt après les *pièces de poésie*, dont il dédia le premier recueil à Jacques Ier, lui ayant fait une petite fortune, il ouvrit une taverne à ses frais. A cabaret tenu par un poëte il fallait une enseigne piquante; Taylor, ayant bien cherché, n'en trouva pas d'abord de meilleure que son propre portrait. Il l'arbora donc au-dessus de sa porte avec un distique anglais dont voici à peu près le sens :

« On voit pendre aux cabarets, pour enseignes, des têtes de rois et même de saints; pourquoi n'y mettrais-je pas la mienne? »

Taylor, par ses poésies, était bien en cour; son nouveau titre de cabaretier ne lui porta pas préjudice; au contraire, par là il devint l'hôte de tous les seigneurs, qui firent de sa taverne le centre ordinaire de leurs réunions. La révolution qui renversa Charles Ier du trône, et qui fit tomber sa tête, survint, mais n'ébranla pas Taylor dans la fidélité qu'il avait vouée au malheureux roi. Il ne craignait même pas de l'afficher publiquement et de courir tous les risques de cette publicité dangereuse. Le lendemain de l'exécution du roi Charles, il détacha son enseigne, et à sa place il appendit au-dessus de sa porte une large couronne au noir feuillage : voilà pourquoi son cabaret s'appelait *le Bouchon en deuil*.

L'un de ceux qui lui faisaient concurrence, et qui n'est pas nommé non plus dans les deux énumérations qui nous ont guidé jusqu'ici, était le cabaret de *la Rasade (Rummer Tavern)*, situé près de Charing-Cross. Il était tenu en 1670 par Samuel Prior, et c'est de là que s'échappa un beau jour, pour devenir un ingénieux poëte et un fin diplomate, le célèbre Mathieu Prior, neveu de maître Samuel le cabaretier. Il n'avait pas servi chez son oncle, et Voltaire a eu tort d'écrire qu'il « était originairement garçon cabaretier. » C'est l'état de menuisier qu'il exerçait quand l'envie lui prit de s'émanciper jusqu'à la littérature; il est vrai que les conversations qu'il entendait dans la taverne de son oncle,

où s'assemblait le club des savants, avaient beaucoup aidé à développer en lui la vocation littéraire.

Ainsi dans toutes les existences poétiques de cette époque, la vie de taverne se trouve être pour quelque chose en Angleterre; si nous remontons vers les époques précédentes, jusqu'à Shakspeare par exemple, il en est de même.

Ce n'est pas que le grand poëte fût, comme on l'a trop dit et trop fait jouer, un effréné hanteur de cabarets; au contraire, il était la sobriété même, par nature d'abord et par économie ensuite. Cette qualité que Shakspeare poussa, dit-on, jusqu'à l'excès qui en fait un vice, lui est sévèrement reprochée par un pamphlétaire de son temps, qui du même coup semble aussi lui faire un crime de sa frugalité. « Sois frugal comme Shakspeare, lit-on dans le *Conseil aux acteurs*, rarissime pamphlet dont la collection du comte Spencer possède un exemplaire qui semble être unique. Ne laisse personne vivre à tes dépens, et vis à ceux de tout le monde. Quand ta bourse sera bien garnie des écus du public, achète-moi quelque bon manoir seigneurial, et va vivre comme un gentilhomme, maître suzerain de guinées bien trébuchantes. Tu serais venu à Londres sans souliers, tu peux un jour retourner chez toi chargé d'écus et d'honneurs. »

Tout frugal qu'il était, Shakspeare n'en connut pas moins dans tous ses détails la vie de cabaret. On le voit par maints passages de ses œuvres, desquels il appert surtout qu'il dut y être écorché vif. Chaque fois qu'il parle d'une taverne, c'est pour lancer une épigramme. Toute offense à sa bourse faisait si bien saigner son cœur! Il ne réserve même pas pour ses comédies ces traits qu'il lui plaît tant de décocher, on en retrouve jusque dans ses pièces bâties sur des sujets antiques. Voici, par exemple, ce que nous lisons à la scène III de l'acte II de son *Coriolan* :

MÉNÉNIUS (*à Coriolan*). De la modération, je vous en conjure.

CORIOLAN. Oui, comme un hôtelier qui, pour la plus vile pièce d'argent, se laissera traiter de fripon tant qu'on voudra.

Dans *Timon d'Athènes*, à la scène III de l'acte IV, même invective par allusion contre les cabaretiers ; c'est Timon lui-même qui parle : « C'est ainsi qu'on te traitait, dit-il à je ne sais quel plat flatteur; ton oreille était toujours ouverte comme celle d'un cabaretier qui fait un accueil gracieux aux fripons et à tous ceux qui l'approchent. »

Dans les comédies du grand et vindicatif poëte, ces épigrammes sont mieux de mise. On comprend volontiers Touchstone qui, dans la scène IV de l'acte III de *Comme il vous plaira*, dit à propos d'une chose qui le surprend fort : « On est moins confondu d'étonnement de voir arriver le long mémoire d'un petit écot dans un petit cabaret. « Mais on trouve un peu étrange d'entendre dans la même scène une jeune fille comme Célie faire cette singulière comparaison :

« Le serment d'un amoureux ne vaut pas mieux que la parole d'un garçon de cabaret ; l'un et l'autre affirment de faux comptes. »

A ce propos seul que Shakspeare fait tenir à une jeune fille, on devinerait quelles femmes il fréquentait lui-même, si par l'histoire de sa vie on ne le savait déjà. L'une de ses plus vives passions fut pour une hôtelière. « Pendant son séjour à Londres, il faisait, dit-on, de fréquents voyages à Stratford, écrit M. Guizot dans la notice qui précède sa traduction des œuvres complètes du grand poëte ; mais on l'accusait de trouver même sur sa route des distractions du genre de celles qui avaient pu le consoler au moins de l'absence de sa femme ; et sir William Davenant s'est vanté hautement de l'intimité du poëte avec sa mère, la belle et spirituelle hôtesse de *la Couronne* à Oxford, où Shakspeare s'arrêtait en allant à Stratford. »

Les raisons d'amour n'étaient pas les seules qui amenassent Shakspeare dans les hôtelleries ; bien souvent quand, pour ses représentations nomades, il avait besoin d'une salle et d'un théâtre, il n'en trouvait pas d'autre que les granges ou les hangars de ces grands asiles publics. Dans la notice citée tout à l'heure, M. Guizot nous donne quelques détails sur l'installation de ces premières scènes shakspeariennes. « Les comédiens ambulants, dit-il, étaient en usage de donner leurs représentations dans les cours d'auberge ; le théâtre en occupait une partie, des spectateurs remplissaient l'autre et demeuraient à découvert ainsi que les acteurs ; les chambres basses qui formaient le circuit de la cour et des galeries au-dessus offraient sans doute des places plus chères. Les théâtres de Londres avaient été construits sur ce modèle. »

Tieck, le conteur allemand, a cru intéressant d'observer la figure pensive du poëte, un jour qu'il attendait dans une salle d'hôtellerie, pensif et muet, au milieu de la foule turbulente, comme Molière dans la boutique du barbier Gelu, à Pézénas.

Shakspeare vient d'arriver dans une auberge. Il y a foule dans la grande salle, et tout en attendant l'arrivée de lord Southampton dont il a la promesse, il se laisse aller à écouter sans rien dire les mille propos de cette assemblée dont la voix glapissante et bavarde du poëte Marlowe domine le tumulte. Lord Southampton arrive dans la ville, et il dépêche son page à l'hôtellerie. « Tu vas aller, lui dit-il, dans la chambre commune ; là, regarde tous les visages. Les uns, remarque-le bien, te paraîtront ressembler à des figures d'animaux moins nobles, les autres à des figures d'animaux plus nobles ; cherche toujours, jusqu'à ce que tu aies rencontré un visage qui te paraisse ressembler à rien autre qu'à un visage humain. C'est là l'homme que je cherche, salue-le de ma part et amène-le-moi. » — « Et, ajoute M. Sainte-Beuve, de qui nous empruntons cette analyse, le jeune page s'empressa d'aller, et en entrant dans la chambre commune il se mit à examiner les visages ; et après un lent examen,

trouvant le visage du poëte Marlowe le plus beau de tous, il crut que c'était l'homme et il l'amena à son maître. La physionomie de Marlowe, en effet, ne manquait pas de ressemblance avec le front d'un noble taureau, et le page, comme un enfant qu'il était encore, en avait été plus frappé que de toute autre. Mais lord Southampton lui fit remarquer son erreur, et lui expliqua comment le visage humain et proportionné de Shakspeare, qui frappait moins au premier abord, était pourtant le plus beau. »

Nous ne pouvons pas mieux finir que par cette histoire cet immense chapitre où nous aussi, dans ces auberges, dans ces cabarets pleins de gens aux passions et aux figures diverses, nous n'avons guère trouvé qu'un visage d'homme, celui de Shakspeare. Dans les scènes qui nous restent à dérouler, un autre tout aussi vraiment humain nous apparaîtra, le visage de Molière.



CHAPITRE VI ET DERNIER.

LES HOTELLERIES ET LES CABARETS EN FRANCE

DEPUIS LA FIN DU XVIe SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS.

SOMMAIRE. — Bassompierre à la taverne. — Son aventure avec le Rosworm et les filles de l'hôtelier de Carlstein. — Henri IV au cabaret. — Ce qui lui arrive. — Histoire du couteau de Ravaillac volé dans une taverne. — Drames dans les cabarets au XVIIe siècle. — M. de Vatteville. — Un homme tué pour un gigot. — Une aventure de Fabert. — Le règne de Louis XIII et la Fronde au cabaret. — Les *raffins*, les *matamores*, les poëtes. — Le cabaret de Renard dans les Tuileries. — Brienne et Priolo. — Les boutiques de gourmandises au XVIe siècle. — Les Italiens en France, et les Français en Italie. — *L'osteria del Lombardo.* — Les rôtissiers de la rue aux Ours. — La *lanterne vive* des pâtissiers. — Les *faiseurs de ragoûts*, Flechmer, Mignot, etc. — Ragueneau, le pâtissier poëte. — Son histoire. — Origine d'un proverbe. — Les guinguettes du XVIIe siècle. — La Duryer. — Une tragédie à propos de cabaret. — La chanson de Motin. — Les couplets-réclames des guinguettes de Sceaux. — Invasion des reîtres. — Plaintes du buveur chansonnier. — Désespoir de Chapelle. — Les soldats maraudeurs. — Le cabaretier de Degsbourg. — Richesse et nombre des tavernes à Paris en 1664. — Leurs noms. — Cabaretiers voleurs. — Mesures de la police contre eux. — Révolte de vignerons et de taverniers. — Les Lanturlus à Dijon, les cabaretiers du Vivarais. — Impôts divers. — Comment le fisc distingue le marchand de vin du cabaretier. — Une ordonnance de Louis XIV, à propos de cabaret. — L'*omnibus-restaurant* au XVIe siècle. — Le *bouchon* et les *enseignes*. — Scandale sacrilége de celles des cabarets de Paris sous Louis XIV. — Lettre de Boursault. — Les tavernes littéraires. — Chapelle, Molière et Boileau à la *Croix de Lorraine*. — Une ivresse de Boileau à la *Tête noire*. — La comédie des Plaideurs au *Mouton blanc*. — Histoire de ce cabaret. — Chronique littéraire de la *Pomme de Pin*. — La taverne de la Boisselière. — Les grands seigneurs au cabaret. — Origine du vin de Beaune. — Boucingault, la Guerbois. — M. de Béchamel ; ses recettes poétiques. — L'éclanche dévorée pendant que minuit sonne. — Le cabaret des comédiens. — Mort de Champmeslé à l'*Alliance*. — Les *Deux faisans*. — Chapelle, mort de peur, ressuscite à la taverne de l'*Ange*. — Les musiciens ivrognes. — L'académie de danse à l'*Épée de bois*. — Les moines au *Treillis vert*. — Les pédants au cabaret de *la Corne*. — L'hôtel Saint-Quentin. — L'*Écu d'argent* et ses soupes. — Monmor changé en marmite. — Pérégrinations de Saint-Amand dans les cabarets du monde. — La tabagie de la Plante au bourg de Sauzon. — Le cabaret de la Coiffier à Paris. — Voiture et Saint-Amand. — Duel singulier d'un ivrogne et d'un



Nous commencerons ce chapitre, qui doit embrasser les deux derniers siècles et une partie du nôtre, par un dernier retour vers le XVIe, mais en ne parlant plus que de la France, pour laquelle, même après les nombreux détails dans lesquels nous sommes entrés, il faudrait encore au moins un volume entier, tant la matière est abondante et féconde. Ce dernier regard vers un passé que l'on pourrait croire épuisé pour nous ne nous mènera pas très-loin pourtant, nous avons hâte d'aller en avant et d'en finir. Il nous suffira de nous occuper de deux hommes dont nous avons négligé de parler jusqu'ici, parce qu'ils n'appartiennent pas moins à l'époque dans laquelle nous entrons qu'à celle dont nous venons de parler : ce sont Bassompierre et Henri IV. Le premier, entre autres affaires de galanterie et de débauche, en eut beaucoup dans les hôtelleries et dans les tavernes ; nous choisirons une de celles-ci, qui nous semble être la plus curieuse. Elle lui arriva à Carlstein, ville forte de Bohême, en

compagnie de ce fameux Rosworm, qui, pendant toutes ses pérégrinations en Allemagne, fut son compagnon d'orgies et d'entreprises de toutes sortes. « Le Rosworm, pensant m'obliger, dit-il, m'embarqua en une assez mauvaise affaire. Il avait traité avec un hôte de la nouvelle ville, que pour deux cents ducats il lui livreroit ses deux filles qui étoient très-belles, et je pense qu'il surprit ce pauvre homme étant ivre pour lui faire cette promesse, comme il apparut ensuite. Car comme nous fûmes arrivez à deux pas de cette hôtellerie, nous descendîmes de carrosse, qu'il commanda de retourner et de nous attendre là, et le Rosworm et moi, avec un sien page bohême pour nous servir de truchement, allâmes en cette hôtellerie.

» Nous trouvâmes le père dans son poêle avec ses deux filles, qui travailloient à leurs ouvrages, qui fut aucunement étonué de nous voir, et plus encore lorsque le Rosworm lui dit que nous lui portions chacun cent ducats pour avoir le pucellage de ses deux filles, comme il lui avoit promis. Lors il s'écria qu'il n'avoit jamais promis telle chose, et, ouvrant la fenêtre, cria par trois fois : « *Morteriau! morteriau!* » qui veut dire : « Au meurtre! »

» Alors le Rosworm lui porta le poignard à la gorge, et lui fit dire par le page que s'il parloit aux voisins, et s'il ne commandoit à ses filles de faire notre volonté, il étoit mort, et me dit cependant que je prisse une de ses filles et que je m'en jouasse. Moi qui pensois être venu à une affaire où toutes les parties étoient d'accord, fus bien étonné lorsque je vis qu'il nous falloit forcer les filles en la présence de leur père. Je dis au Rosworm que je ne m'entendois point à forcer des filles. Il me dit lors que si je ne le voulois faire, je vinsse tenir le poignard à la gorge de son père, et qu'il feroit son devoir avec une des deux filles : ce que je fis à grand regret, et ces pauvres filles pleuroient. Le Rosworm commençoit à en baiser une, quand un grand bruit du voisinage, ému aux cris qu'avoit faits l'hôte, lui fit lascher prise, et me dire qu'il nous falloit payer de courage et de bonne mine ou qu'autrement nous étions perdus.

» Lors il fit dire à l'hôte qu'il le tueroit s'il ne nous faisoit sortir des mains du peuple. Cet hôte avoit une jupe volante sous laquelle il lui mit sa dague qu'il lui tenoit contre la chair, et me fit donner le poignard du page pour en faire de même. Alors sortîmes du poêle, jusques à la rue, l'hôte intimidé disant toujours au peuple que ce n'étoit rien, jusques à ce que, étant un peu éloignez, nous retirâmes nos dagues de dessous sa jupe, et l'hôte commença à crier, comme devant : « *Morteriau! morteriau!* » ce qui convia le peuple à courir après nous avec infinis coups de pierres. Alors le Rosworm me cria : « Mon frère, sauve qui peut. Si vous tombez ne vous attendez point que je vous relève, car chacun doit songer à soy. » Nous courions assez vite; mais une pluye de pierres nous incommodoit grandement, dont l'une ayant donné dans les reins du Rosworm, le porta par terre; et moi, pour ne faire que ce qu'il

m'avoit dit qu'il me feroit, le relevai et l'aidai à marcher à vingt pas, au bout desquels nous trouvâmes heureusement notre carrosse, auquel nous étant jettez nous fîmes toucher jusqu'à ce que nous fussions en sûreté dans la vieille ville, étant échappez des pattes de plus de quatre cents personnes. »

Cette histoire, dans sa crudité révoltante, est d'un grand caractère. Tout ce qu'on apportait de cynisme et de brutalité dans la débauche s'y expose sans périphrase et sans voile. Bassompierre veut s'y donner pour plus innocent que son cynique ami, le Rosworm; mais à la manière dont il raconte le tout, ne craignant pas de dire qu'il tenait au pauvre père le couteau sous la gorge pendant le viol de sa fille, on voit trop qu'il était prêt à faire de même, et qu'il n'attendait que son tour. C'étaient pourtant là les grands élégants de ce temps-là, les gens qui menaient la mode; mais la mode était dans l'orgie, dans la débauche poussée jusqu'au crime et dans ce meurtre réglé, dans cet assassinat au nom de l'honneur qui fit verser tant de flots de sang sur le Pré aux Clercs et dans le Marché aux chevaux.

Nous reviendrons à ces scènes émouvantes d'horreur et de cynisme, mais auparavant nous avons besoin de nous rafraîchir l'esprit par quelque autre d'une couleur plus douce et plus reposée. Prenons, par exemple, celle que nous trouvons à la page 483 du tome Ier du *Mercure françoys*, où nous voyons Henri IV, avec autant de curiosité que certain kalife, mais avec plus de bonhomie, venant s'enquérir dans les auberges de la pensée qu'on a de lui et de son gouvernement. « Estant, lisons-nous, quelques jours après la chasse, et s'estant esgaré des siens, affamé comme un chasseur, se rencontrant sur un grand chemin, il tire droit au premier village, entre en la meilleure hôtellerie, et se met à table d'hoste avec plusieurs passants sans estre recognu. Après qu'il eust disné, il se mit en discours de la cour, des affaires d'Estat, du roy; chascun en dit par où il en sçavoit. On parle de sa conversion; luy en dit pour faire discourir. Mais un marchand de porcs, ayant son manteau agrafé par le collet, et lequel estoit contre luy, luy dit : « Ne parlons pas de cela, la poche sent toujours le haren. » Après cette parole, le roy se lève de table, se met à la fenestre, où il voit aussitost quelques seigneurs qui venoient faire de mesme luy, et repaistre en ce village. Il les appelle : Montez. Ceux avec qui il avoit disné le recognurent lors l'honneur que ces seigneurs lui faisoient, mais dont ils furent estonnez, et eussent bien voulu tous retenir ce qu'ils avoient dit. Toutesfois le roy, sans leur en rien dire, voulant s'en aller, frappa sur l'espaule du marchand de porcs, et luy dit seulement : « Bonhomme, la poche sent toujours le haren en vostre endroit, et non pas au mien, car vous avez encore du mauvais levain. » Ce trait appartient à sa franchise ordinaire, et à ce qu'il vouloit sçavoir lui-même l'opinion que l'on avoit de ses actions. »

C'est sous la date de 1610 que l'auteur du *Mercure françoys* place cette aven-

ture de Henri IV à la taverne. Or, c'est cette année même, à quelques semaines seulement de là, que devait sortir d'une taverne aussi l'homme qui frappa le roi avec l'arme la plus vile, avec un couteau volé sur la table même de cette taverne. L'un de nous a raconté sommairement ce fait dans un travail sur le quartier de Paris où se trouvait ce cabaret. Nous nous contenterons de reprendre ce récit :

« La butte Saint-Roch, en se peuplant, était avant tout devenue une sorte de Courtille. Parmi ses tavernes agrestes se remarquait celle des *Trois Pigeons*, qui faisait face au portail même de l'église. Peu de jours avant son horrible attentat, Ravaillac y vint loger. Il avait vainement cherché un gîte dans la ville tout obstruée alors par la foule des étrangers qu'attiraient les fêtes du sacre de la reine. De guerre lasse, il s'était mis à errer, cherchant toujours, des environs de la porte Saint-Jacques jusqu'aux environs de la porte Saint-Honoré. Près des Quinze-Vingts, il entra dans une hôtellerie où l'on ne put le recevoir encore. Un couteau à lame large et pointue était sur la table; il s'en saisit au moment où la servante qui venait de lui parler se retournait, et il sortit. — Plus tard, son crime étant commis avec le même couteau, il avoua cyniquement qu'il l'avait volé, « non pour se venger du refus qu'on lui faisait, mais parce qu'il lui avait semblé tout à fait propre à tuer le roi. » — Pressant l'arme homicide sous son vêtement, il avait continué son chemin à travers le faubourg; arrivé devant Saint-Roch, il avait heurté aux *Trois Pigeons;* on l'y avait reçu, et le 14 mai au matin il en sortait pour aller se poster rue de la Ferronnerie. On sait le reste. »

Les épisodes dramatiques et sanglants ne manquent pas à cette partie de l'histoire des tavernes. Nous choisirons les plus palpitants, et nous vous les donnerons, soit avec la forme dont les ont revêtus leurs premiers narrateurs, soit avec celle dont nous les revêtirons nous-même, en adoptant pour ces temps plus scéniques une méthode que nous avons repoussée jusqu'ici. Entraîné par le besoin de mise en scène, par la nécessité de dramatiser dans la forme ce qui est si dramatique par le fond, nous ferons agir et parler dans notre récit tout ce monde actif et remuant, à qui toute autre façon de raconter ôterait ses aises et ses libres allures. Nous n'abuserons pas toutefois de ces scènes plutôt dignes du roman historique que de l'histoire. Chaque fois que nous trouverons chez un contemporain le vif récit de l'épisode qui nous intéresse, nous nous garderons bien de le refaire; c'est celui-là que nous vous donnerons.

Commençons par le plus étrange de tous et le mieux conté. Vatteville est le héros, Saint-Simon est l'historien.

« Les Vatteville, dit-il, sont des gens de qualité de la Franche-Comté. Celui dont il s'agit se fit chartreux de bonne heure, et après sa profession il fut ordonné prêtre. Il avait beaucoup d'esprit, mais un esprit libre, impétueux, qui

s'impatienta bientôt du joug qu'il avait pris. Incapable de demeurer plus longtemps soumis à de si gênantes observances, il songea à s'en affranchir. Il trouva moyen d'avoir des habits séculiers, de l'argent, des pistolets et un cheval à peu de distance.

» Tout cela peut-être n'avait pu se pratiquer sans donner quelque soupçon. Son supérieur en eut, et avec un passe-partout va ouvrir sa cellule, et le trouve en habit séculier, sur une échelle, qui allait sauter les murs. Voilà le prieur à crier; l'autre, sans s'émouvoir, le tue d'un coup de pistolet et se sauve.

» A deux ou trois journées de là, il s'arrête pour dîner à un mauvais cabaret, seul dans la campagne, parce qu'il évitait, tant qu'il pouvait, de s'arrêter dans des lieux habités, met pied à terre, demande ce qu'il y a au logis; l'hôte lui répond : « Un gigot et un chapon. — Bon, répond mon défroqué; mettez-les à la broche. » L'hôte lui veut remontrer que c'est trop de deux pour lui seul, et qu'il n'a que cela pour tout chez lui; le moine se fâche et lui dit qu'en payant c'est bien le moins d'avoir ce qu'on veut, et qu'il a assez bon appétit pour tout manger. L'hôte n'ose répliquer et embroche. Comme le rôti s'en allait cuit, arrive un autre homme à cheval, seul aussi, pour dîner dans ce cabaret; il en demande, il trouve qu'il n'y a quoi que ce soit que ce qu'il voit prêt à être tiré de la broche. Il s'informe combien ils sont là-dessus, et se trouve bien étonné que ce soit pour un seul homme; il propose en payant d'en manger sa part, et est encore plus surpris de la réponse de l'hôte, qui l'assure qu'il en doute à l'air de celui qui a commandé le dîner.

» Là-dessus le voyageur monte, parle civilement à Vatteville, et le prie de trouver bon que, puisqu'il n'y a rien dans le logis que ce qu'il a retenu, il puisse en payant dîner avec lui. Vatteville n'y veut pas consentir. — Dispute; elle s'échauffe. Bref, le moine en use comme avec son supérieur, et tue son homme d'un coup de pistolet. Il descend après tranquillement, et au milieu de l'effroi de l'hôte et de l'hôtellerie se fait servir le gigot et le chapon, les mange l'un et l'autre jusqu'aux os, paie, remonte à cheval et tire pays.

» Ne sachant que devenir, il s'en va en Turquie, et pour le faire court, prend le turban et s'engage dans la milice. »

Ainsi et sans plus de façons on procédait en ce temps-là, pour peu qu'on fût en humeur de tuerie. Pour un habit de cavalier, on tue son prieur; pour un chapon et un gigot, on casse la tête d'un passant. Ces disputes d'hôtellerie, au sujet du repas et de la couchée, étaient plus fréquentes que le reste. On en venait d'ordinaire à la raison du plus fort, et celle-ci n'allait pas sans quelques coups d'épée.

Le grand Fabert, voyageant incognito, faillit être lâchement assassiné dans une querelle de cette nature. L'aventure est peu connue, et le P. Barre, géno-

véfain, l'a racontée d'une façon assez vive et assez colorée dans l'histoire qu'il a faite de la vie du maréchal. Nous allons le laisser parler.

« M. le maréchal de Fabert, dit-il, courant la poste, se reposait à Clermont en Beauvoisis, en attendant les chevaux qui étoient en course.

» Vers les deux heures du matin, le comte de Rantzau, neveu du célèbre maréchal de ce nom, et Laquenay, capitaine de cavalerie, entrent dans sa chambre, et se mettent à danser en faisant beaucoup de bruit.

» Fabert leur dit : « Messieurs, vous savez les usages, la chambre est à moi; il y en a d'autres dans l'hôtellerie, je vous prie de vous en accommoder. — Monsieur, répondit Rantzau, dormez si vous pouvez; pour moi, je veux me réjouir. »

» Fabert, choqué de cette réponse, se leva en fureur. Rantzau dit en riant : « L'affaire est sérieuse, monsieur prend ses chausses : » A ces mots, Fabert en chemise et nu-pieds fondit sur lui l'épée à la main.

Rantzau et Laquenay le mirent entre eux, de sorte qu'il ne pût porter aucun coup à l'un qu'il ne fût blessé par l'autre.

« Les gens de l'hôtellerie accoururent au bruit. En entrant, ils désarmèrent Laquenay, qui était près de la porte. Alors Fabert, quoique percé de quatorze coups d'épée, se jeta sur Rantzau, le saisit au corps, le renversa, et lui mettant l'épée sur la gorge, lui dit : « Quel est ton nom, misérable? Demande-moi la vie, ou je te tue. » Il ne répondit point. L'hôte s'écria : « Monsieur de Fabert, je le connais, il s'appelle Rantzau. » Au nom de Fabert, Rantzau dit : « Plût à Dieu que je fusse mort! qu'ai-je fait? — Sauvez-vous, jeune étourdi, s'écria Fabert, et tâchez de vous dérober au châtiment honteux que la justice réserve aux assassins. »

» On avait eu la précaution de fermer les portes de l'hôtellerie, et main-forte arrivait pour arrêter les coupables. M. de Fabert sollicita l'hôte pour qu'il favorisât leur évasion; il refusa. Alors Fabert poussa la générosité jusqu'à leur indiquer les moyens de se sauver; et lorsqu'il fut guéri de ses blessures, il alla solliciter leur grâce à la cour, et le roi la lui accorda. »

Ceci se passait au mois de mars de l'année 1641, c'est-à-dire à une époque féconde en sanglants scandales, où la vie d'un homme ne coûtait pas plus aux forcenés duellistes, aux raffinés d'honneur, que la vie d'un lièvre courant sur leurs terres.

C'est pourtant de ce temps-là qu'il nous faut parler à présent; c'est du règne de Louis XIII qu'il faut que nous nous occupions. Nous ne le verrons heureusement que par son côté gaillard et joyeux; et malgré le contraste terrible des scènes avoisinantes, nous aurons encore beaucoup à dire. En effet, le croirait-on? sous un roi dévot et ennuyé, sous un ministre terrible, tout n'est qu'orgie et extravagance dans Paris!

Temps étrange vraiment, ère d'ivresse et de sang, où la taverne touche à l'échafaud, l'homme qui chancelle sous l'effort de l'orgie à l'homme qui tombe sous le tranchant de la hache; époque bizarre, inouïe, qui, lorsqu'on pense à la bande joyeuse de ses *goinfres* et de ses *libertins,* semble faite tout entière, comme le dit Courval-Sonnet, « *pour être chantée sur l'air du Lanturlu*, » et qui, lorsqu'on se rappelle au contraire Richelieu, Laubardemont, Laffémas et leurs victimes, paraît ne devoir être écrite que de la main du bourreau Jean Guillaume.

Ensuite, comme pour continuer dignement ce règne, sinon dans ses fureurs, au moins dans ses joies et ses extravagances, viendra pour nous cette guerre folle, cette bagarre héroïque, cette *fronde* en un mot, qui, pour avoir un prêtre et un cardinal, Paul de Gondi et Jules de Mazarin, à la tête de chacun de ses partis, n'en prendra pas moins pour scène, souvent sanglante, les cabarets de Paris.

Vrai Dieu! c'est un étrange monde que les gens de ce temps-là, et qui veut des originaux peut y choisir. Voici les *raffinés,* les *matamores*, les *petits-maitres,* les *poëtes,* tout un peuple de bretteurs exercés aux finesses de l'escrime; la *stoccata* et le *punto reverso*, toute une troupe de tueurs galants, de pourfendeurs de naseaux et de marche-lauriers. Mais prenez garde tout d'abord, vrai Dieu! n'allez pas rire de leurs moustaches en croc, de leur feutre gris, cône empanaché haut de cinq pieds, de leurs rapières longues comme un jour sans pain; s'ils passent devant vous, Dieu vous garde d'une parole malséante sur leurs épais pourpoints de triple taffetas busqué, sur leurs *rotondes* à double rang de dentelles, sur leurs rubans et leurs canons couleur *ventre de biche*, *Espagnol malade, face grattée, singe mourant*, de *veuve réjouie,* de *ris de guenon,* de *singe envenimé*, ou de *baise-moi, ma mignonne*, suivant la nomenclature que donne de leurs ajustements d'Aubigné dans son *Baron de Fenæste*. Mal vous en prendrait, car ils jurent furieusement et tuent mieux encore. « Ils se battront avec vous, dit le Mercutio de Shakspeare, si vous avez respiré trop haut, si vous avez marché dans leur ombre, si votre barbe est mal plantée, si votre chien leur déplaît. »

« Quelles sont ces canailles qui font du bruit là-bas? s'exclamera le grand Cyrano; si je descends, je lâcherai la bride aux Parques... Et ne savez-vous pas que si j'entre, c'est pour ordonner à toutes choses de se taire, hormis à ma renommée? Ne savez-vous pas que mon épée est faite d'une des branches des ciseaux d'Atropos? Ne savez-vous pas que si j'entre, c'est par la brèche; si je sors, c'est du combat; si je monte, c'est sur un trône; si je descends, c'est sur le pré; si je couche, c'est un homme par terre; si j'avance, ce sont mes conquêtes; si je recule, c'est pour mieux sauter; si je joue, c'est au *roi dépouillé*; si je gagne, c'est une bataille; si je perds, ce sont mes ennemis; si j'écris, c'est

un cartel; si je lis, c'est un arrêt de mort; enfin, si je parle, c'est par la bouche d'un canon? »

Ne croyez pas qu'ils se contentent même de telles paroles, l'action les suit toujours de près, ils se battent, et tuent plus vite encore qu'ils ne parlent, deux contre deux, trois contre trois, cinq contre cinq, comme à ce fameux duel du mois de juillet 1652, où le duc de Nemours fut laissé mort sur le pré du *Marché aux chevaux*. S'ils se rencontrent pacifiquement quelquefois, c'est en entrant à la taverne, mais jamais en en sortant; suivez-les au cabaret de *Renard*, dans le jardin des Tuileries; à celui du *Bel-Air*, près du Luxembourg, où Lambert, le beau chanteur, fit tant de fredaines que, faute d'argent, il finit par payer de sa personne... c'est-à-dire en se mariant à la fille du tavernier; allez à cette fameuse *cave du vin muscat* de la croix du Trahoir, où ce même Lambert se grisait à en perdre la raison et la voix; entrez au cabaret des *Trois ponts d'or*, où le poëte la Serre prit aussi femme pour payer ses écots arriérés. — Contrat de mariage valait quittance alors entre cabaretière et poëte. — Et là, dans tous ces lieux de joie, au milieu d'un monde mêlé de poëtes crottés, de courtisans dorés, de bretteurs empanachés, vous ne verrez pas finir un festin sans voir sortir une bonne querelle du fond du dernier flacon.

Quel beau tapage alors, quelle belle mêlée, quelle belle cohue! C'est un feu nourri de bravades, de provocations, de défis aussitôt acceptés que lancés. Les gants sont jetés à la face comme gages de combat; les raffinés retroussent leurs fières moustaches, les rapières frémissent dans le fourreau; mais un poëte, pacifique personne, se jette entre les champions, et domine de son fausset médiateur ce tohu-bohu de menaces, une bourrade le rejette à vingt pas, lui et son sermon, une rapière dégaînée accroche son manteau de panne et lui fait un trou de plus. Le duel commence, la table qui sépare les champions va se briser tout écloppée contre la muraille. Dans ce champ clos élargi et tout semé de débris d'assiettes, la cohue s'écarte, les champions s'alignent, les fers se heurtent, et deux heures durant, jusqu'à ce que l'un des deux soit tombé perforé d'outre en outre, les chandelles vacillent au vent des longues tueuses qui vibrent et sifflent dans l'air.

C'est de chez Renard, si nous avons bonne mémoire, que ce drôle de Cyrano, caressant un soir son long nez tout tailladé de cicatrices, et faisant sonner sa rapière plus longue encore, envoya un cartel au genre humain, avec défense d'être vivant dans trois jours, sous peine d'avoir affaire à lui.

Combien d'autres bonnes histoires chez Renard, dans cette élégante taverne si solitairement perdue sous le naissant et frais ombrage des Tuileries! Renard, en fin cabaretier digne de faire école, avait des appâts pour tout le monde. Ancien valet de chambre du commandeur de Souvré, le plus délicat des gourmets, il donnait aux grands seigneurs, par son service passé, caution suffisante

de la tenue tout aristocratique et de la chère exquise de son cabaret; puis amateur des arts, ami des artistes qui trouvaient chez lui une salle spacieuse toute meublée de beaux tableaux et de belles tapisseries, il avait de même de quoi affriander le *curieux* de mœurs retirées, le *collectionneur* aux habitudes austères. Enfin, cachant sous de mystérieux feuillages ces *retraits* clandestins, si trivialement nommés aujourd'hui *cabinets particuliers*, Renard alléchait mieux encore le coureur d'aventures galantes, les grandes dames amoureuses, si altières au grand jour, si faciles dans l'ombre. La cour et la ville, tout le monde enfin venait donc chez lui à la file. Rien ne se tramait d'élégant et de mystérieux dont son cabaret ne fût le complice. Ah! que si M. de Chateaubriand ne l'avait contée avant nous dans sa vie de Rancé, nous vous dirions volontiers ici une charmante aventure de madame de Montbazon et de madame de Longueville chez Renard; et ensuite, n'était notre promesse de ne plus nous mêler d'épisodes politiques, comme nous aurions plaisir à vous conter, car la matière est belle, le plus glorieux exploit de M. de Beaufort, le jour qu'il s'en vint au cabaret de Renard braver en plein repas M. de Candale, M. de Jersay et tous les cabalistes Mazarin de leur escouade, et qu'en vrai roi des halles, après avoir rompu sa canne sur le dos de Jersay, il fit sauter à la face des convives la table avec les plats qu'elle portait. Mais de cette histoire-là, dont s'est tant égayé le naïf Loret qui l'appelle :

> Certaine étrange comédie
> . . . .
> Pleine d'invention et d'art,
> Et dont la scène est chez Renart,

nous ne voulons vous dire que ce qui est de notre ressort, un couplet de chanson. Il est de Blot, *l'Esprit*, et c'est M. de Beaufort qu'il malmène :

> Il deviendra grand potentat
> Par ses actions mémorables,
> Ce duc dont on fait tant d'état!
> Il deviendra grand potentat,
> S'il sait renverser notre État,
> Comme il sait renverser la table.
> Il deviendra grand potentat
> Par ses actions mémorables.

Il nous fâche de nous éloigner de cette tragi-comédie du cabaret de Renard sans vous avoir au moins indiqué la scène qui, selon nous, offre avec elle le plus étrange contraste. C'est encore une scène de taverne, mais aussi calme, aussi pacifique que l'autre est bruyante. Que s'y trame-t-il? Un marché. Brienne, qui traite pour Mazarin, est l'acheteur; Priolo, le pamphlétaire, est le vendeur.

L'un, affidé matois du plus madré des ministres, vient à beaux deniers

comptants marchander une conscience ; l'autre, écrivain affamé, gonflé de venin et d'orgueil, léger d'argent, plus léger d'honneur, chargé de dettes, vient vendre son âme et sa plume. Brienne verse à pleines mains les écus d'or, à flots écumants les rasades de vin d'Espagne ; et quand sa bourse est à sec d'argent, sa flatterie corruptrice à bout de louanges et de promesses ; quand enfin le dernier verre de la dernière bouteille est vidé, l'infâme marché est conclu. Maintenant si vous lisez jamais le *De rebus gallicis,* lib. VII, de Benjamin Priolo, vous saurez de quelle bourse corruptrice, de quelle bouteille frelatée sont sorties les prétendues vérités qui fourmillent dans ce livre en l'honneur du Mazarin.

Cela dit, le cœur affadi, la bouche amère, quittons vite ce monde où la politique effraie la gaieté ; allons où celle-ci règne seule, dans les tavernes où l'on boit et où l'on ne conspire pas.

Nous sommes arrivés à une époque où Paris commence à devenir ce qu'il est encore, la métropole gastronomique, le chef-lieu de la gourmandise en Europe.

Quand les visiteurs provinciaux, les touristes étrangers quittaient la grande ville, de quoi pensez-vous qu'ils retournaient parler chez eux ? Était-ce de Notre-Dame et de ses hautes tours ? Point. Des vingt-quatre églises qui entassaient leurs merveilles sur le terrain si resserré de la cité ? Moins encore. C'était alors du cours la Reine et de ses interminables ombrages ? des grands hôtels dont Michel de Marolles nous a donné la précieuse liste en détestables vers :

> Le vieux Montmorency, le d'Avaux, le Vivonne,
> Le Chevreuse nouveau, l'un et l'autre Beauvais,
> Le Senneterre neuf, le Monnerot sans dais,
> Le Créquy, le Viry, le Grammont, le Lionne, etc. ?

Point du tout. C'était donc des palais déjà si somptueux et si nombreux alors ? enfin

> De ces superbes galeries,
> Dont l'incomparable longueur
> A joint le Louvre aux Tuileries ?...

comme dit le poëte Maynard ? Eh ! non, vous dis-je, en aucune sorte. Ce qu'au retour ils allaient vanter partout comme la vraie merveille de la grande ville, comme l'objet de leur plus long ébahissement, c'était le grand nombre de ses tavernes, de ses pâtissiers et de ses rôtisseurs. Quand le frère Bonaventure Calatagirone, général des cordeliers, et l'un des négociateurs de la paix de Vervins, fut retourné en Italie, il ne parlait d'autre chose. Le friand moine ne gardait souvenir que des rôtisseries de la rue de la Huchette et de la rue aux Ours. Cette exclamation béate et jubilante, faite saintement l'œil au ciel, les narines ouvertes et comme aspirant encore : « *Veramente queste rotisserie sono cosa stupenda !* » voilà, selon Sauval, ce qui résumait pleinement toute son admiration pour Paris.

L'ambassadeur vénitien Jérôme Lippomano, qui était venu en 1577, n'avait point pensé, n'avait pas admiré autrement.

« Paris, écrit-il dans sa très-curieuse relation, a en abondance tout ce qui peut être désiré. Les marchandises de tous les pays y affluent; les vivres y sont apportés par la Seine, de Normandie, d'Auvergne, de Bourgogne, de Champagne, de Picardie. Aussi, quoique la population soit innombrable, rien n'y manque; tout semble tomber du ciel. Cependant le prix des comestibles y est un peu élevé, à vrai dire, car les Français ne dépensent pour nulle autre chose aussi volontiers que pour manger et pour faire ce qu'ils appellent *bonne chère.* C'est pourquoi les bouchers, les marchands de viande, les rôtisseurs, les revendeurs, les pâtissiers, les cabaretiers, les taverniers, s'y trouvent en telle quantité que c'est une vraie confusion; il n'est rue tant soit peu remarquable qui n'en ait sa bonne part. Voulez-vous acheter les animaux au marché ou bien la viande, vous le pouvez à toute heure, en tout lieu. Voulez-vous votre provision toute prête, cuite ou crue, les rôtisseurs et les pâtissiers, en moins d'une heure, vous arrangent un dîner, un souper, pour dix, pour vingt, pour cent personnes : le rôtisseur vous donne la viande; le pâtissier, les pâtés, les tourtes, les entrées, les sauces, les ragoûts. Cet art est si avancé à Paris, qu'il y a des cabaretiers qui vous donnent à manger chez eux à tous les prix, pour un teston, pour deux, pour un écu, pour quatre, pour dix, pour vingt même par personne, si vous le désirez. Mais pour vingt écus, on vous donnera, j'espère, la manne en potage ou le phénix rôti, enfin ce qu'il y a au monde de plus précieux. Les princes et le roi lui-même y vont quelquefois. »

Écoutez encore le chevalier Marini, et après ce qu'il vous aura dit du Paris culinaire de son temps, ne doutez plus :

« On ne voit que jeux, ballets, festins, conversations, mascarades et bonne chère; on tue plus de bestiaux en un jour que la nature n'en a produit en un an; ce ne sont que chapons embrochés, gigots et côtelettes qui tournoient jour et nuit devant un feu d'enfer, et qui prouvent ainsi le mouvement perpétuel. »

Enfin, pour clore cette digression gastronomique, et comme digne péroraison de tant de preuves, laissez-nous vous citer encore ce que dit des sauces, des ragoûts, des rôtis et même des pains de Paris, l'auteur de la lettre italienne reproduite dans le *Saint-Evremoniana :*

« On trouve à Paris tout ce qu'on peut demander, et on le trouve sur-le-champ; et le monde ne fournit aucune invention pour goûter tous les plaisirs de la vie que l'on n'y mette en usage. Les péripatéticiens et les stoïciens n'ont jamais tant travaillé pour réformer les mœurs, que les cuisiniers pour satisfaire le ventre. Toujours sauces nouvelles et ragoûts inconnus; et les Français, fatigués de se nourrir de viandes ordinaires, ont trouvé le moyen d'amollir les os décharnés des animaux, et d'en faire des mets délicieux. On vit chèrement ici :

le pain est bon, il est blanc, bien fait, et un seul pain est quelquefois si grand qu'il suffit pour rassasier une famille entière pendant plusieurs jours; ce qui a fait dire à un plaisant que si cette manière de faire de grands pains eût été dans la Judée au temps du Messie, les cinq mille Juifs qui furent rassasiés se seraient plutôt étonnez du four que du miracle. »

MM. les Italiens, qui vantent si bien ici notre hospitalité friande, notre délicatesse gastronomique, savaient nous rendre la pareille quand nous allions chez eux. Il est même plus d'une gourmandise délicate encore recherchée chez nous, qui n'est qu'un souvenir de leurs tables, qu'une exportation de leurs cuisines. Nous traitions parfois un peu sans façon leurs ambassadeurs, que nous allions jusqu'à loger à l'auberge, dans l'immonde rue de la Huchette; eux y mettaient plus de procédés. Ils envoyaient bien aussi les ambassades à l'hôtellerie, mais ils les défrayaient de tout. Dès 1459, à l'époque d'une ambassade de Philippe le Bon au pape, il en était ainsi déjà. « Quand il (le duc de Milan) fut assuré qu'icelle ambassade (du duc de Bourgogne vers le saint-père) prenoit son chemin par ladite ville de Milan, lisons-nous dans les chroniques de Matthieu de Coussy, il envoya de ses gens jusques à l'entrée de son pays faire commandement aux hostelains que la despense qu'icelle ambassade feroit, ils n'en prissent aucune chose, et que de tout ce qu'ils demanderoient on ne leur fist aucun refus; et ainsi en fut fait jusques en ladite ville de Milan. » Quelquefois les Français ne répondaient à ces politesses que par des tours de matoiserie. Ils avaient fort mauvaise renommée chez tous les hôteliers italiens; on en a la preuve par une charmante farce dont Molière imita le début dans son *Malade imaginaire*, et qui a pour titre : *Farsa del Franzoso alogiato al' osteria del Lombardo.*

M. Rathery, dans son beau travail : *Influence de l'Italie sur les lettres françaises*, l'analyse ainsi :

« On y voit, dit-il, les bons tours que les Français jouaient aux Milanais leurs hôtes, faisant la cour à leurs femmes, ou punissant leur avarice en tirant d'eux un bon dîner à peu de frais. Il y a des scènes d'un excellent comique, certains traits rappellent l'avocat Patelin et même Molière. Les interlocuteurs y parlent tantôt français, tantôt italien, et le plus souvent un français italianisé que nos soldats rapporteront plus tard en France. »

Les pâtissiers, comme on a pu voir, étaient pour beaucoup dans la bonne renommée de la gastronomie parisienne. C'est qu'ils n'épargnaient pour leur art friand aucun soin, aucune recherche, aucune exquise délicatesse. L'été, à leur large *ouvroir* parfumant la rue, l'hiver, à travers les vitres bien nettes de leurs huis, on voyait s'étaler par longues files de beaux *gâteaux feuillés*, bien saupoudrés de sucre blanc; des *roinsoles* croustillantes sortant de la poêle; des *tartes de massepain* faites d'amandes pilées, assaisonnées de moitié de leur poids

de sucre, et aromatisées d'eau de rose; puis des tourtes au musc et à l'ambre « qui coustoient jusqu'à vingt-cinq escus, » selon l'Estoile; des gâteaux faits avec des fruits de toute couleur assaisonnés d'hypocras, et de grasses *pièces de four* toutes piquées de dragées, de pistaches et de cédrat. Ces belles friandises étaient si avenantes à l'œil et jetaient si doux parfum, que c'était plaisir rien que de les voir et de humer leur fumet. Pauvres gens y eussent mangé leur pain sec, comme ce faquin dont parle Rabelais, qui, en la « *roustisserie du Petit-Chastelet, au devant de l'ouvroir d'ung roustisseur,... mangeoit son pain à la fumée du roust, et le trouvoit ainsi parfumé grandement savoureux.* »

Pour mieux achalander leurs boutiques, et surtout pour allécher mieux les enfants, de tout temps leur plus assidue clientèle, les maîtres pâtissiers recouraient le soir à je ne sais quel prestigieux éclairage qui faisait de leur ouvroir une vaste lanterne magique. La nuit venue, ils dressaient leurs chandelles derrière de longues pancartes faites d'un papier transparent, tout couvert de figures d'hommes et de bêtes grossièrement enluminées. La rue sombre s'éclairait de cette bizarre fantasmagorie, dont les ombres étranges s'agitaient et dansaient sur les blanches parois des maisons opposées. C'est aux spectacles de la basoche que les pâtissiers de Paris avaient emprunté ce singulier système d'illumination; et ils en amusaient gratis les pauvres diables qui n'avaient pu encore trouver six sols dans leurs poches pour aller jouir de ces merveilles à l'hôtel de Bourgogne. Régnier le satirique se trouva un jour parmi ces badauds ébahis, l'invention lui sembla ingénieuse, et plus tard il sut s'en souvenir à point pour égayer une de ses drôlatiques descriptions. Ayant à peindre, dans sa XIe satire, l'une des mégères égyptiennes du logis de Macette, effrayante duègne à l'œil vitreux, au front sillonné de *contrescarpes*, à la peau de parchemin, il ne trouva rien de mieux que cette grotesque comparaison :

L'autre qui de soi-même était diminutive,
Ressemblait transparente une lanterne vive,
Dont quelques pâtissiers amusent les enfants,
Où des oysons bridez, guenuches, éléfans,
Chiens, chats, lièvres, renards et mainte estrange beste,
Courent l'une après l'autre : ainsi dedans sa teste
Voyait-on clairement au travers de ses os
Ce dont sa fantaisie animait ses propos.

Le corps des pâtissiers *faiseurs de ragoûts* avait déjà ses célébrités en ce temps-là. Notre Paris du XIXe siècle a son *Félix*, son *Lesage*, son *Carême*; le Paris de Louis XIII et de Louis XIV avait son illustre *Fagnault*, son *Flechmer*, son *Mignot*, et tant d'autres qu'on ne connaît plus. Le ventre a si peu de mémoire! Mignot est le seul que l'on n'ait pas oublié, et pourquoi encore? Est-ce parce qu'un poëte l'a récompensé d'une bonne digestion par quelques vers flatteurs? Non, c'est parce que Boileau a médit de ses sauces; parce que le

dédaigneux Voltaire l'a renié pour son parent. O vanité de la gloire et de la cuisine! « Pour toutes deux n'est-il donc, comme disait le manchot la Reynière, qu'un même laurier et qu'une même fumée? »

Ces grands faiseurs du XVIIe siècle ont pourtant eu leur belle renommée. Leur nom seul prononcé faisait venir l'eau à la bouche des gourmets. Écoutez plutôt ce que dit avec candeur, mais avec conviction, Abraham du Pradel, dans son livre *Commode des adresses*, l'*Almanach Bottin* de ce temps-là (1690) :

« M. Fagnault, écuyer de cuisine de monseigneur le Prince, en fait de très-excellente qu'il vend à personnes de connaissance.

» Ainsi en est-il du sieur Flechmer, rue Saint-Antoine au coin Saint-Paul. Celuy-ci fait un grand débit de fines brioches que les dames prennent chez luy en allant au cours de Vincennes.

» Le sieur Mignot, rue de la Harpe, n'a pas seulement beaucoup de réputation pour la pâtisserie, mais encore pour toute espèce de ragoûts, étant pâtissier traiteur. »

Pourquoi l'*annonce grand format*, la *réclame omnibus*, n'étaient-elles pas inventées alors? Elles auraient eu beau jeu avec M. Fagnault, l'*écuyer de cuisine*, avec les *fines brioches* du sieur Flechmer, et les sauces du sieur Mignot.

Entre tous ces illustres *pastissiers* ou *pastisseurs*, comme on disait alors, brillait le grand Ragueneau. Sa boutique, placée dans la rue Saint-Honoré, entre la rue de l'Arbre-Sec et le Palais-Royal, était achalandée de poëtes, de comédiens et d'ivrognes, par le double voisinage de la Comédie française et de *la Croix du Trahoir*, où, comme vous savez, se vendaient en détail les vins muscats et des Canaries. Mais de ces deux clientèles, celle que Ragueneau préférait, c'était celle des poëtes et des comédiens. Ils payaient mal, c'est vrai, mais ils parlaient si bien ! Au bout d'un long crédit, on n'obtenait le plus souvent des gens de théâtre qu'un misérable billet de faveur pour aller applaudir Molière ou Mandory; les poëtes, de leur côté, n'apportaient le plus ordinairement comme à-compte que l'indigeste collection de leurs œuvres complètes pour envelopper les gâteaux et les brioches. Mais Ragueneau aimait ces sortes de payements poétiques. A force même d'en recevoir de pareils, à force de fréquenter le théâtre et de dépecer dans sa boutique les œuvres de ses illustres pratiques, le goût des vers le prit, lui aussi il se mit à rimer. On ne le trouva plus que rêvassant dans son comptoir, se grattant le front, comptant ses hémistiches sur ses doigts; enfin pétrissant un sonnet en même temps qu'un godiveau, et donnant chaque jour par fournée les quatrains, les sixains, les madrigaux, comme les petits pâtés : seulement les petits pâtés étaient excellents, et les vers détestables. Les poëtes ses pratiques, à qui il faisait savourer ses doubles productions, et qui riaient des unes en croquant les autres, ne s'en amusèrent que mieux. Charles Beys, le comédien poëte, que Ragueneau avait pris surtout

pour confident de sa muse, et qui cultivait précieusement sa manie comme un inépuisable fonds de bonnes mangeailles et de bonnes plaisanteries, le tout gratis, Charles Beys engoua plus que personne le pauvre sot de son propre mérite.

« — Vous êtes Apollon fait pâtissier, lui disait-il.

» — Ah! monsieur...

» — Que je sois pendu si je mens! Vous êtes un homme unique. Je connais dans la rue Grenelle-Saint-Honoré un certain Quinault, fils de boulanger, qui veut faire comme vous, et qui est déjà une assez bonne pâte de rimeur ; il tourne fort bien, ma foi, le vers d'opéra; il a à lui, comme dit Furetière, quatre ou cinq cents mots bien dorés et bien saupoudrés qu'il blute, qu'il sasse et qu'il ressasse, et qu'il pétrit le mieux du monde... Mais, vrai Dieu! ce n'est rien auprès de vous; son mérite ne vous va pas à la cheville.

» — Pourtant!...

» — Non, par ma foi! Tenez, mons Ragueneau, vous êtes pour les gens de pâte ce qu'Adam Billault, le menuisier de Nevers, est pour les gens de rabot et de varlope... Ah! ne vous en défendez pas, vous le valez... »

Et Ragueneau faisait alors une petite moue modeste, la plus drôle du monde; et Beys, pour s'empêcher d'en rire, avalait d'une bouchée le plus beau gâteau pris dans la plus belle assiette.

« — Tenez, continuait-il en faisant claquer sa langue, si j'étais que de vous, j'enverrais un cartel à ce menuisier rimeur.

» — Un cartel!

» — Un cartel poétique, cela s'entend, pour montrer un peu son béjaune à ce faiseur de coffres.

» — Il est bien illustre, monsieur Beys!

» — Vous méritez de l'être plus que lui; vous êtes trop modeste, mon brave Ragueneau, mais, que diable, il faut concilier sa modestie avec son mérite. Laissez-moi faire, je vais écrire en votre nom, et de bonne encre, un sonnet à maître Adam, où je lui ferai savoir... tout en le flattant.

» — A la bonne heure.

» — Qu'il n'est pas seul poëte entre les artisans, et qu'enfin s'il est du bois dont on fait les rimeurs, vous êtes, vous, mon brave pâtissier, vous êtes de ceux pour qui chauffe le four d'Apollon. »

Le lendemain, Beys revint de bonne heure à la boutique de Ragueneau, et après avoir embauffré deux ou trois brioches et autant de darioles pour se parfumer la bouche, voici ce qu'il lut au pâtissier épanoui :

A maistre Adam le menuisier, pour Ragueneau le pastissier.

SONNET.

Je croyois estre seul entre les artisans
Qui fust favorisé des dons de Calliope;
Mais je me range, Adam, parmi tes partisans,
Et veux que mon rouleau le cède à ta varlope.

Je commence à connoître, après plus de dix ans,
Que dessous moi Pégase est un cheval qui choppe.
Je vais donc mettre en paste et perdrix et faisans,
Et contre mon fourgon me noircir en cyclope.

Puisque c'est ton métier de fréquenter la cour,
Donne-moi tes outils pour échauffer mon four;
Je te laisse Hippocrène, et n'en veux boire goutte.

Tu souffriras pourtant que je me flatte un peu :
Avecque plus de bruit tu travailles sans doute,
Mais pour moi je travaille avecque plus de feu.

Ce sonnet était une flatterie à double tranchant, et Beys l'avait plutôt fait à l'intention d'Adam Billault, son ami, qu'à celle de Ragueneau, qui n'était que son plastron; mais il sut le lire et le commenter de sorte que le faiseur de brioches le prit du premier jusqu'au dernier vers pour l'apologie de ses rimes. En récompense il laissa le comédien gourmand s'indigérer deux mois durant sans cesse ni relâche avec les plus fines friandises de sa boutique. A ce train-là Ragueneau pouvait bien devenir fameux, même ridicule, mais riche point du tout. Son étalage se dégarnissait gratis, et sa bourse ne s'emplissait pas. Bien plus, grâce aux distractions poétiques, il arrivait souvent que Ragueneau salait trop ses sauces, pétrissait mal sa pâte, ou chauffait trop son four. Ses bonnes pratiques le quittèrent, et un jour il se trouva tout seul dans sa boutique entre deux godiveaux tout brûlés par dehors et les deux tiroirs de son comptoir béants et vides, face à face avec un sonnet ébauché et une brioche rancie. Il était ruiné. Cette solitude de sa maison, si pleine jadis de flatteurs, vous l'apprend de reste; les amis étaient partis, les recors arrivèrent. On le coiffa du bonnet vert comme banqueroutier, et on le jeta en prison; il n'en sortit qu'au bout d'un an. Que fit-il alors? D'Assoucy, qui avait été de ses amis, va vous l'apprendre par quelques lignes dures et moqueuses de ses burlesques *aventures*. « Il voulut publier ses vers, mais il ne trouva dans Paris aucun poëte qui le voulût nourrir à son tour, et aucun pâtissier qui, sur un de ses sonnets, voulût lui faire crédit seulement d'un pâté. Il sortit donc de Paris avec sa femme et ses enfants, lui cinquième, en comptant un petit âne tout chargé de ses œuvres pour aller chercher fortune en Languedoc, où il fut reçu dans une troupe de comédiens qui avaient besoin d'un homme pour faire un personnage de suisse,

où, quoique son rôle fût tout au plus de quatre vers, il s'en acquitta si bien qu'en moins d'un an il acquit la réputation du plus mauvais comédien du monde; de sorte que les comédiens, ne sachant à quoi l'employer, le voulurent faire moucheur de chandelles, mais il ne voulut point accepter cette condition, comme répugnante à l'honneur et à la qualité de poëte. Depuis, ne pouvant résister à la force de ses destins, je l'ai vu avec une autre troupe, mouchant les chandelles fort proprement. Voilà le destin des fous quand ils se font poëtes, et des poëtes quand ils deviennent fous. »

Et c'est ainsi que Ragueneau le pâtissier vieillit et mourut moucheur de chandelles.

En vous faisant, sur les pâtissiers et les rôtisseurs de Paris, cette longue digression, nous ne nous sommes pas autant écartés de notre sujet qu'on le pourrait croire. Il n'y avait pas un seul de ces faiseurs de mangeaille qui ne fût quelque peu cabaretier, et même cabaretier de la plus mauvaise espèce, c'est-à-dire entremetteur d'intrigues galantes, recéleur de scandales.

L'arrière-boutique de ces *fricotteurs* était toujours quelque petit réduit bien sombre tout disposé pour le mystère et le tête-à-tête, enfin un vrai *cabinet particulier*, moins le sofa, qui alors n'était point inventé. Une petite porte donnant sur une ruelle étroite et sombre conduisait à la mystérieuse chambrette. La femme novice en fait de débauche et timorée encore dans le vice ne manquait point de passer par cette entrée discrète, mais celle chez qui une longue habitude a fait taire tout scrupule et tout remords, qui marche hardiment et le front haut dans le désordre, celle-là dédaignait la porte clandestine. Narguant toute pudeur, elle entrait bravement chez le pâtissier par la porte commune. Cette sorte d'intrépidité dans le vice passait, aux yeux du peuple, pour le signe le plus flagrant de l'impudence et du dévergondage, aussi en fit-il un de ses plus énergiques proverbes. Quand il voulut flétrir de son mépris toute femme sans pudeur et faite depuis longtemps à braver tout respect humain, il dit :

Elle a honte bue, elle a passé par devant l'huis du PATISSIER.

Dans ce proverbe du peuple, la satire n'était pas toute pour la femme éhontée, le pâtissier complice de ses désordres y devait prendre sa bonne part du blâme; la malice populaire l'avait voulu ainsi, contente de piquer de cette manière un nouveau lardon sur le dur épiderme de ces empoisonneurs patentés. Et Dieu sait si ce n'était pas là une bien juste revanche! Dieu sait de combien de tromperies, de combien de mauvais repas le pauvre peuple se vengeait par ce simple quolibet! Les duperies des pâtissiers et des rôtisseurs étaient si nombreuses, déjà si flagrantes, si grossières, que la police d'alors, qui certes n'avait pas ses cent yeux d'aujourd'hui et qui même était presque myope, les avait pourtant appréciées toutes et condamnées dans ses ordonnances.

Défense était faite aux traiteurs et rôtisseurs d'*écrêter* les vieux coqs et de les faire ainsi passer pour des chapons; ordre leur était donné de couper les extrémités des oreilles aux lapins clapiers, pour qu'on ne les confondît pas avec les lapins de garenne, et de couper la gorge aux canards barboteux, afin qu'on les distinguât bien des canards sauvages. Ils devaient aussi vendre toujours des lapins avec leurs têtes, « à l'effet, dit l'ordonnance, d'empêcher qu'ils ne vendissent des chats pour des lapins. » S'il arrivait que, malgré l'édit royal, un rôtisseur donnait un chat pour un lapin, certaine sentence du parlement, confirmée par un arrêt de 1631, le condamnait, en guise d'amende honorable, à se rendre sur le bord de la Seine en plein jour et en public, d'y jeter ses chats écorchés et décapités, et de crier à haute voix comme *meâ culpâ :* « Braves gens, il n'a pas tenu à moi et à mes sauces perfides que les matous que voici ne fussent pris pour de bons lapins. »

Mais c'est trop parler de ces tromperies de rôtisseurs, de ces gibelottes de gargotiers. « Ne réveillons pas le chat qui dort, » comme disait Flicotteaux l'autre jour en pareille rencontre. Parlons de plus nobles cabarets, disons comment ailleurs on entendait grandement l'art des petits scandales et des somptueux repas, le mystère des *cabinets particuliers,* et la science de duper la riche pratique.

C'est aux environs de Paris, à Bagnolet, et surtout à Saint-Cloud, qu'étaient les rendez-vous de noble débauche. Là, sous prétexte de promenades permises, il y avait toujours des occasions d'amours défendues et d'orgies illicites; aussi Saint-Cloud, comme plus tard le moulin de Javelle, fut bientôt un lieu honni des vrais amants, des maris jaloux et des sages. « Si je devine bien, écrit Sarrazin à M. Arnaud, le mot d'aventure et le lieu de Saint-Clou (*sic*) vous feront d'abord songer à quelque chose d'étrange, etc. »

Que de jalousies éveillées, que de brouilles amoureuses, que de liaisons rompues, que de ménages en désarroi pour une simple promenade à Saint-Cloud et à Bagnolet, faite par l'amant ou l'amante, par l'époux ou par l'épouse, clandestinement et à l'insu de l'autre, partant en mauvaise compagnie! *Je ne saurais,* dit Charleval à une coquette,

> Je ne saurais vous pardonner
> Le régal qu'à Saint-Clou Paul vient de vous donner;
> C'est le plus dégoûtant de tous les esprits fades.
> Vous aimez trop les promenades,
> Iris, allez vous promener.

Furetière va plus loin; écoutez un peu comment, dans son *Voyage de Mercure,* il stigmatise vertement ces hantises dans ces lieux perdus, gouffres hideux où s'abîment les bonnes renommées, où viennent sombrer l'honneur et la paix des bons ménages :

— Un mari passe pour infâme
D'aller aux lieux où va sa femme,
Et dès là se nomme jaloux,
Quand il lui dit : D'où venez-vous?
Aussi, sans scrupule et sans honte,
Sans congé, ni sans rendre compte,
Elles vont de nuit et de jour,
Avec des plumets de la cour,
En des bals, en des promenades,
Ou se dressent des embuscades
Si puissantes contre l'honneur,
Qu'il n'en revient que par bonheur.
C'est par ces licences publiques
Que Mercure perd ses pratiques.
Car dès qu'on fit ces rendez-vous,
Ces Bagnolet et ces Saints-Clouds,
Qu'on fit des courses, des voyages,
Des vœux et des pèlerinages,
Et qu'on inventa les cadeaux,
Adieu l'état de maq......!

Le même Furetière dit encore dans son *Roman bourgeois :* « Les promenades furent fréquentes à Saint-Cloud, à Meudon, à Vaugirard, qui sont, comme parlent les bonnes gens, les grands chemins par où l'honneur bourgeois va droit à Versailles. »

Saint-Cloud, comme vous pensez bien d'après cela, n'était tout entier qu'un village de plaisance rempli de l'un à l'autre bout de petites maisons bien mystérieuses et bien ombragées, sortes de charmants réduits moitié guinguette, moitié villa, et qu'en ce temps, en style bourgeois, on appelait *maisons de bouteille.* Auprès s'épandaient, sous un dôme de treilles enlacées, avec leur ceinture de bosquets verdoyants, les larges et grasses tavernes où venaient se nouer, dans une orgie, les amours mystérieusement soupirés à Paris. Plus de contrainte : ce qui n'était là-bas qu'une demi-liberté devient ici de la licence; toute passion enchaînée, et qui là-bas se permettait à peine les soupirs, s'émancipe et éclate ici en rires gaillards et en folles chansons.

Le cabaret que préféraient les gentilshommes à Saint-Cloud était celui de la Duryer. Cette femme, il faut le dire, avait bien mérité de la noblesse, tant par ses services présents que par ses services passés. Il y avait même telle action de sa vie qui lui valait l'estime des plus austères gentilshommes, l'admiration sincère des puritains de la cour et de la province. Plus d'un, à qui la sévérité de ses mœurs défendait l'approche de ce cabaret mal famé, aurait volontiers pressé la main de la cabaretière, et la voyant passer, aurait respectueusement ôté son feutre en murmurant le nom de Saint-Preuil.

Saint-Preuil donc, puisque son nom prononcé nous oblige à vous dire toute l'histoire, avait pris la Duryer toute jeune fille, arrivant de son pays, Mons en Hainaut, et en avait fait une vivandière. C'était un maigre office qui certes

n'exigeait pas grande reconnaissance : la Duryer pourtant en eut une éternelle pour Saint-Preuil. De ce jour elle fut toute à lui, corps, âme et bourse. Il était dépensier, elle fut ménagère, et toutes ses économies furent pour lui; il était emporté, brutal, elle fut douce et passive. Quand elle n'avait pas d'argent à lui donner, elle se laissait battre sans mot dire, et encore après lui demandait pardon.

Quand il fut fait maréchal de camp et gouverneur d'Arras, n'ayant plus de raison pour être sa vivandière et rester à son service, elle le quitta et vint s'établir à Saint-Cloud. Là elle fonda une auberge dont sa bonne mine fut l'enseigne, et dont ses façons franches et accortes firent la fortune. Afin d'avoir pour la servir quelqu'un dont le zèle, le désintéressement et la fidélité lui fussent assurés à tout jamais et sans grands frais, elle s'attacha un pauvre homme dont elle fit du même coup son factotum et son mari. Voilà ce qui s'appelle entendre l'économie des affaires; aussi les siennes furent-elles bientôt des plus florissantes.

En 1641, elle avait déjà le plus beau cabaret des environs de Paris à trente lieues à la ronde, de grandes salles bien garnies de bancs, de tables de chêne, et de hauts buffets chargés d'une brillante vaisselle, puis de nombreuses chambres meublées attendant les hôtes avec leurs larges lits aux blanches courtines; et encore cette taverne modèle ne devait-elle pas s'en tenir là : dix ans après elle n'était plus reconnaissable, tant elle s'était agrandie et accrue par les soins et les dépenses de la Duryer. En 1652, selon Tallemant des Réaux, elle avait, l'habile hôtesse, fait percer jusqu'à trois ou quatre maisons, « dans lesquelles il n'y avait pas moins de quatre-vingts chambres meublées et *fort propres.* »

Comme elle était ainsi en passe de fortune, en pleine année 1641, une pénible nouvelle vint troubler le bonheur de la Duryer. Elle apprit que Saint-Preuil, son ancien protecteur, l'homme qu'elle avait si longtemps suivi et qu'elle vénérait toujours malgré ses brutalités, s'était jeté dans d'imprudentes haines contre le cardinal, avait pris parti pour Cinq-Mars, de Thou et leurs complices, puis, qu'en fin de conspiration, il avait été arrêté comme eux et conduit à Amiens, où il allait payer ses témérités de sa tête.

A cette nouvelle fatale, rien ne put retenir la Duryer; elle ferma son cabaret et partit pour Amiens. Quand elle arriva, tout le peuple était déjà sur la grande place, attendant sa victime et hurlant contre les bourreaux, trop lents à lui jeter sa tête.

La pauvre hôtesse se laissa aller au flot de la foule, qui la porta haletante et brisée jusqu'au pied de l'échafaud. Quand elle leva les yeux, elle vit Saint-Preuil debout près de la hache, pâle, mais l'œil fier encore; il avait le cou découvert, les mains liées derrière le dos, et le pied droit appuyé sur le billot saignant : lui aussi semblait attendre. Elle voulut l'appeler, elle se leva sur la

pointe des pieds, et en agitant ses bras, fit mille efforts pour être aperçue de lui; ce fut peine inutile, le bruit de la foule couvrit sa voix, et Saint-Preuil, absorbé dans une rêverie suprême, ne put apercevoir ses gestes.

A un mouvement que fit le bourreau pour se rapprocher de la hache, Saint-Preuil se recula, et elle ne le vit plus, mais tout à coup il y eut un immense mouvement dans la foule, un grand cri sortit de toutes les poitrines; en même temps il se fit sur l'échafaud un grand bruit de pas, puis elle entendit quelque chose de pesant qui tombait et rebondissait sur le plancher : elle regarda tout effrayée, et elle vit une pluie de sang qui ruisselait à travers les ais mal joints, et qui, en jaillissant, faisait une mare rouge sur le pavé... Tout était fini.

La Duryer chancela un instant, comme frappée d'un vertige, sous le coup de sa douleur et de son effroi; mais, reprenant soudain tout son courage, elle se précipita aux marches de l'échafaud, et les monta d'un seul élan. Arrivée sur le sanglant plancher, elle se trouva face à face avec le bourreau.

Il venait de placer dans un grand panier le corps et la tête du supplicié, et il enlevait de terre ce lourd et horrible fardeau pour en charger les épaules d'un de ses valets. Aux efforts qu'il faisait, aux secousses qu'il donnait, le couvercle du panier s'ouvrit, et la tête du mort, s'en échappant avec un flot de sang caillé, vint bondir aux pieds de la Duryer. Elle ne frémit point, ne recula pas d'un pas, l'heure de l'épouvante était passée; elle se baissa vers la tête ensanglantée, et, bien sûre que le bourreau ne la regardait pas, elle la prit par les cheveux, la mit dans son tablier, et s'étant glissée furtivement jusqu'au bas de l'échafaud, elle s'enfuit à travers les rues sombres.

Elle ne retourna à Saint-Cloud qu'après avoir fait embaumer la tête de Saint-Preuil, et lui avoir fait préparer à ses frais une magnifique sépulture.

Cette action de la Duryer fut connue, malgré le soin qu'elle mit à la cacher; on en fit même grand bruit à sa louange dans Paris et dans la province, à la cour et à la ville. Les chroniqueurs s'en emparèrent, et le nom de la courageuse hôtesse fut ainsi acquis à l'histoire. Voici ce qu'on lit dans le *Journal du cardinal de Richelieu*, au sujet de l'exécution de Saint-Preuil. Nous transcrirons ce passage, parce qu'il diffère en plusieurs détails du récit que nous avons fait nous-mêmes d'après des Réaux :

« Une femme de Paris, qu'on dit avoir été autrefois son hôtesse, monta sur l'échafaud avec un drap mortuaire, dans lequel elle mit le corps et la tête, mais comme on allait dévaler ledit corps, la tête étant tombée sur l'échafaud, elle la prit et la mit en sa robe, et étant descendue, elle la mit dans ledit drap avec le corps qu'on mettait dans un carrosse. »

La Duryer, revenue dans son cabaret de Saint-Cloud, y trouva, pour se consoler de cette effroyable journée, le rire, la folle ivresse, et les folles chansons; mais c'est moins dans la joie insoucieuse que dans la pratique d'une noble

bienfaisance qu'elle en chercha l'oubli. Elle mit tout son zèle et toute sa fortune à secourir les pauvres gens, dans quelque condition qu'elle les trouvât : chez le peuple, dans la bourgeoisie, et même dans la noblesse, où se trouvaient déjà bon nombre de nécessiteux.

Un certain baron des Essarts venait depuis longtemps chez elle, mangeait bien, buvait fort, et ne payait jamais, mais c'était par pauvreté, non par aucun mauvais vouloir de débiteur. Pourquoi sa bourse n'était-elle pas en proportion égale d'ampleur et de rotondité avec sa panse? La bonne hôtesse le lui pardonnait.

Il est pauvre, disait-elle, sa famille est nombreuse; bien loin de pouvoir soutenir noblesse, à peine s'il peut vivre, laissons-le boire; et jamais elle ne lui parlait de ses écots arriérés.

Une fois pourtant elle le prit à part, et pendant que le baron, croyant à une algarade de créancière, se rengorgeait fièrement dans sa dignité et dans sa noblesse, elle lui dit en rougissant presque :

— Vous avez beaucoup d'enfants, monsieur le baron, et si grosse famille est une charge pour vous, moi je n'ai ni fils ni fille, le bon Dieu nous a tenu rigueur et ne nous a pas envoyé un seul enfant : eh bien, accommodons-nous ensemble, compensons ma disette par votre opulence. Donnez-moi l'un des vôtres, votre cadet, par exemple, je vous promets de le bien élever, de le bien nourrir, de le bien vêtir. Vous êtes noble, moi je suis riche, et vous étant son père, moi me faisant sa fournisseuse et son intendante, nous le mettrons à nous deux sur le pied d'un fort bon gentilhomme.

Le baron fut tout étourdi de l'offre, mais elle était si gracieusement faite, il savait d'ailleurs la Duryer si bonne, si sincèrement bienfaisante, et en même temps si peu vaine de ses dons, qu'il accepta; il lui confia son second fils.

Les soins que la Duryer prit de cet enfant sont incroyables. Pour lui, rien n'était trop magnifique. « Elle le faisait élever comme un grand seigneur, dit Tallemant des Réaux, qui nous a révélé toutes ces histoires; il était vêtu de toile d'argent si pesante qu'il ne pouvait porter sa robe. Elle le voulait faire son héritier. »

Et ce n'est pas là son seul bienfait. « Elle nourrissait aussi, dit des Réaux, une pauvre femme avec trois enfants. »

Elle était pour tout le monde bonne et libérale jusqu'à la prodigalité; elle donnait aux nobles eux-mêmes des leçons de générosité et de largesse.

Un jour ayant ouï dire qu'un gentilhomme, après un duel où il s'était bravement conduit, était resté fort blessé près du pont de Saint-Cloud, elle courut près de lui, le fit emporter par ses gens, ordonna qu'on le traitât bien, et quand à force de soins il eut été guéri, elle lui donna cinquante pistoles pour se re-

tirer chez lui. Peu de temps après, cet homme revint apportant une bourse de quatre cents pistoles.

— Tenez, madame, dit-il à la Duryer, prenez, et si ce n'est pas assez, je reviendrai bientôt avec plus forte somme.

— Vous moquez-vous? reprit-elle, reprenez vite vos pistoles, et venez dîner.

L'autre fit résistance et refusa de reprendre sa bourse, la Duryer l'y força bien. Quand elle y eut réussi :

— Çà, dit-elle, puisque vous voulez me payer, donnez-moi deux pistoles.

Elle les prit et les jeta à ses gens en disant :

— Tenez, voilà ce que monsieur vous donne.

D'autres fois c'étaient les gendarmes royaux qui faisaient chez elle grosse dépense, dont elle ne leur faisait payer que la moitié.

— Eh! vertubleu, disait-elle à ces braves gens ébahis, ce n'est pas avec vous autres que je prétends m'enrichir.

C'étaient encore, et cela pendant les troubles, les gens du conseil qui envoyaient loger chez elle leurs valets et leurs chevaux, et qu'elle laissait partir sans vouloir s'en faire payer; mais cette fois-là M. de Tubeuf sut bien la contraindre de recevoir une ordonnance de cent écus au lieu de quarante qu'on devait.

Cette femme-là, nous ne le répéterons jamais assez, avait un art merveilleux pour faire tout ensemble la réputation de son bon cœur et la fortune de sa maison. Les envieux disaient qu'elle avait un sortilége, un charme, une *main de gorre,* comme ce chandelier de la Rochelle dont on sait l'aventure avec Henri IV; la vérité est qu'elle avait de l'activité, du tact et du cœur. Elle sut si bien faire que les grandes dames elles-mêmes, je dis les mieux famées, n'eurent point peur de venir chez elle. Où il y avait tant de bonté, tant de délicatesse d'âme, il devait toujours rester quelque pudeur..., et puis il en fallait si peu, même pour les plus honnêtes femmes de ce temps-là!

Afin de les apprivoiser mieux, la Duryer acheta, tout près de son cabaret, un beau jardin bien frais, bien ombragé, dont l'entrée, défendue à toute mauvaise compagnie, n'était ouverte qu'à ces visiteuses de bonne maison. On y faisait de jolis dîners sur l'herbe avec les plats les plus fins, les vins les mieux choisis qu'on apportait du cabaret.

Les poëtes avaient aussi leur libre entrée dans cette Paphos de la Duryer, et ils s'y complurent si bien que les jardins de Gondi, qui étaient tout près et dont ils avaient fait jusque-là leur plus chère solitude, en furent presque abandonnés. Pour que la Muse parvînt à les y ramener, il fallut qu'elle les accablât de bien vives caresses et leur envoyât de bien pressantes inspirations. Sarrazin, du moins, semble s'être bien fait prier par elle le jour qu'il composa, dans les jardins de

Gondi, sa fameuse *Ode à Calliope.* Un dîner l'attendait chez la Duryer, et quelque vive qu'elle fût, son inspiration cédait déjà devant la convoitise du ventre, quand la pauvre Muse, faisant appel à toutes ses flatteries, à toute son éloquence, réussit à le convaincre qu'un bon poëme à faire vaut mieux qu'un bon dîner à digérer. Il fit donc en tête-à-tête de sa Muse un repas très-poétique, mais encore plus maigre. « Voicy, lui avait-elle dit, de l'eau et des fruits, et nous ne ferons pas plus mauvaise chère aujourd'hui qu'on la faisait au bienheureux siècle dont les poëtes font tant de bruit. Nous trouverons même sous ces couches et sur ces treilles des melons et des muscats plus délicats que le miel des chênes et le lait des rivières, et je quitteray pour vous la table des dieux si vous quittez pour moi celle de la Duryer. »

Du reste, Sarrazin se trouva bien de cette abstinence : une lourde digestion eût porté malheur à sa verve; mal repu au contraire, libre d'estomac et d'esprit, il écrivit tout d'un élan cette sorte de dithyrambe au vainqueur de Sens qui est resté sa meilleure œuvre lyrique.

Gaston d'Orléans, le frère de Louis XIII, vint bien souvent lui-même faire de royales orgies dans le cabaret de Saint-Cloud, en compagnie de ses fidèles Puylaurens, Chalais, Bautru, Bassompierre. C'est de là qu'ivre lui-même il vint, avec sa bande plus ivre encore, faire chez la Neveu cette crapuleuse débauche tant racontée depuis Sandras de Courtilz. Enfin, c'est sans nul doute aussi chez la Duryer que Gaston prit un goût si vif pour la taverne et pour cette chanson qui en retrace les béatitudes.

Motin l'avait faite pour les ivrognes de la place Maubert et des faubourgs, et il se trouva, par la force des mœurs de ce temps crapuleux, que ce fut à un prince du sang qu'il plut et qu'il convint le mieux de la chanter.

Que j'aime en tout temps la taverne!
Que librement je m'y gouverne!
Elle n'a rien d'égal à soi;
J'y vois tout ce que je demande,
Et les torchons y sont pour moi
De fine toile de Hollande.

Pendant que le chaud nous outrage,
On ne trouve point de bocage
Agréable et frais comme elle est;
Et quand la froidure m'y mène,
Un malheureux fagot m'y plaît
Plus que tout le bois de Vincenne.

J'y trouve à souhait toutes choses ;
Les chardons m'y semblent des roses,
Et les tripes des ortolans;
On n'y combat jamais qu'au verre.
Les cabarets et les brelans
Sont les paradis de la terre.

C'est Bacchus que nous devons suivre :
Le nectar dont il nous enivre
A quelque chose de divin,
Et quiconque a cette louange
D'être homme sans boire du vin,
S'il en buvait, serait un ange.

Le vin me rit, je le caresse ;
C'est lui qui bannit ma tristesse,
Et réveille tous mes esprits.
Nous nous aimons de même sorte :
Je le prends, après j'en suis pris;
Je le porte, et puis il m'emporte.

Quand j'ai mis quatre dessus pinte,
Je suis gai, l'oreille me tinte,
Je recule au lieu d'avancer;
Avec le premier je me frotte,
Et je fais, sans savoir danser,
De beaux entrechats dans la crotte.

Pour moi, jusqu'à ce que je meure,
Je veux que le vin blanc demeure
Avec le clairet dans mon corps.
Pourvu que la paix les assemble,
Car je les jetterai dehors,
S'ils ne s'accordent bien ensemble.

Un repas chez la Duryer était un événement dans la vie de tout bon viveur de ce temps-là; savoir ce qu'on y avait défoncé de tonneaux, étranglé de poulardes, mis de vertus rebelles à bout et moissonné d'appas était la grande affaire des nouvellistes. « Si j'étais curieux, écrit Furetière, ce serait d'apprendre combien, un tel jour, on a mangé de dindons à Saint-Cloud, chez la Duryer; combien de plats de petits pois ou de fraises, etc.... » Mais aussi, dans toute la banlieue de Paris, il n'y avait guère que cette taverne dont on s'enquît si curieusement; les autres n'étaient guère regardées que comme des repaires de libertins sans noblesse, d'ivrognes sans qualité, d'orgies crapuleuses dont le nom seul prononcé donnait la nausée aux commensaux raffinés de la Duryer. Il y avait bien encore *le Petit Maure*, à Vaugirard, *l'Épée royale*, à Passy, et les nombreux cabarets de Sceaux, mais qu'était-ce, grand Dieu, auprès de la taverne de Saint-Cloud? Ce qu'une bouteille de suresne est auprès d'un flacon de malvoisie. Vainement ces petits cabarets voulaient se hausser jusqu'à sa renommée par de grands frais de tables neuves, de bancs de chêne, de brocs d'étain luisants, de pampres et de feuillages bien badigeonnés et serpentant autour des portes et des fenêtres, de larges gravures hautes en couleur représentant les quatre saisons clouées aux parois; tout cela ne servait de rien, c'était une vaine dépense d'enseigne et de *printemps d'hôtellerie*, comme eût dit Ninon : la taverne de la Duryer restait sans rivale.

Alors les taverniers de Sceaux firent un dernier effort pour se mettre en haut renom.

Un pauvre poëte besoigneux et râpé, à bout de verve et d'argent, dont l'habit et l'esprit montraient la corde, avait fait chez eux bon nombre d'écots sans en payer aucun. C'était une dette déplorable, désespérée, ils se l'avouaient, s'en rongeaient les ongles, et ne savaient que faire. Enfin, un jour, le plus fin d'entre eux se surprit à avoir une idée, il courut la conter aux autres, qui l'écoutèrent ébahis et l'applaudirent émerveillés, en répétant : « C'est mieux que de l'argent comptant. »

Le lendemain, il se mit de bonne heure sur le seuil de sa porte, attendant le rimeur au pourpoint troué, qui ne tarda pas à paraître.

« — Il est temps, lui dit-il en le happant au collet, qui, trop mûr, faillit lui rester dans la main, il est temps que ça finisse.

» — Quoi, dit l'autre, le tonneau que nous avons mis en perce hier?.... De grand cœur.

» — Non, le crédit que nous vous faisons tous : à tout il faut une fin.

» — C'est vrai, surtout à une bouteille qu'on laisse toujours trop longtemps pleine.

» — Trêve de sornettes, il faut payer...

» — Volontiers, si j'avais de l'argent.

» — Avez-vous de l'esprit?

» — Parbleu, dit le rimeur, qui, à cette parole de doute, enfonça son feutre et se campa bravement le poing sur la hanche.

» — Eh bien, c'est ce qu'il nous faut.

» — Parlez donc, je suis en fonds, vous êtes payé...

» — Il nous faut une chanson.

» — Allez préparer votre quittance.

» — Une chanson qui nous vante, qui célèbre nos vins et nous mette à tout jamais en honneur.

» — C'est dit... Faites qu'on m'apporte un broc plein, et je rimerai de source, je parlerai d'abondance. »

Le broc fut servi, le rimeur s'enivra, et la chanson fut faite. Puisée ainsi au fond d'une ivresse, était-elle bonne? Non. C'est qu'alors le vin ne valait rien. On la fit chanter par tous les vielleurs, chanter à pleine voix et à pleins verres dans tous les cabarets, on la fit publier dans tous les recueils bachiques; ce fut peine perdue, bruit inutile, efforts infructueux, les cabarets de Sceaux n'en devinrent pas plus célèbres et mieux hantés. Était-ce justice? Jugez-en, voici la chanson :

A Ceaux (*sic*) on fait de bons repas (*bis*) :
Quoi, buveurs, vous n'y courez pas?

A pied, à cheval, en carrosse,
On y fait tous les jours la nopce;
Ses verres sont de grands vaisseaux,
C'est pourquoy l'on la nomme Ceaulx.

Enfans, c'est icy le séjour
De ces gros messieurs de la cour,
Qui souvent tiennent table ouverte,
Et toujours de bons mets couverte :
On en vient saoul comme pourceaux.
Buvons et chantons vive Ceaulx!

Ce lieu est l'un des plus charmants,
Et les beuveurs et les amants
N'en ont point de plus délectable;
On y met tous les jours la table,
Et l'on y boit le vin à seaux,
Sans aucun mélange des eaux.

Bacchus chérit tant ce climat,
Pour montrer qu'il en fait estat,
Et qu'il l'aime sur toutes choses,
A semé le chemin de roses,
De couleur de ses vins nouveaux.
Buvons et chantons vive Ceaulx!

Quand éclatait quelque guerre et que les partis ennemis, entrant par nos frontières ouvertes, pénétraient jusqu'aux environs de Paris, ces pauvres cabarets de la riante banlieue étaient les premiers menacés, les premiers envahis. Il fallait voir comme reîtres et lansquenets s'y ruaient avec bonheur et s'y ébaudissaient, car ils n'avaient pas perdu le goût des bons vins de France, depuis le temps où Fleurange nous apprend qu'on logeait exprès en des villes de vignobles ceux que nos rois avaient à leur solde.

« Brandecque, dit-il au chapitre XXXIII de ses *Mémoires*, gentilhomme allemand, et monsieur de Montmort, général desdits lansquenets, et le jeune adventureulx, vindrent en un lieu de Bourgogne qui s'appelle Coulange-la-Vineuse; et son frère, le sieur des Jamets, à Vezelay, où est une partie du corps de la Magdeleine, avecques deux mille lansquenets. Et ont une coustume en France de mettre ces lansquenets en garnis ès lieux où il y a quelques vins, car ils l'ament mieux que l'eau bouillie. »

Ce qu'on leur donnait de bon gré, et pour ainsi dire comme supplément de solde, comme vrai pourboire en nature et sur place quand ils étaient sous nos drapeaux, les reîtres se le donnaient par force quand, étant aux gages des chefs allemands, ils se trouvaient chez nous en pays ennemi.

C'était dans les vignes un saccagement, dans les tavernes un pillage à faire verser par chaque bon ivrogne toutes les larmes de son corps.

Les chansons bachiques de ce temps-là n'ont plus de refrains joyeux, ce ne sont que des complaintes désolées dont un exemple, pris entre beaucoup, vous fera comprendre toute la tristesse.

Pourquoy sont venus en France
Tant d'estrangers si nouveaux,
Ces beuveurs à grosse panse,
Et ces vuideurs de tonneaux,
C'est pour faire au vin la guerre.

Sauve, sauve, sauve le verre,
Sauve le vin de ces gourmans,
Suisses, reîtres et Allemands!

Avons-nous pas trop à boire,
Pour appeler l'estranger?
Car s'ils viennent jusqu'à la Loire,
Nos vins sont en grand danger,
J'en frissonne tout de crainte.

Sauve, sauve, sauve la pinte,
Sauve, etc.

Ces buveurs d'eau en sont cause,
Ce seroit bien employé :
Car ils ne font autre chose,
Que le dernier fust noyé
Dans le Rhin jusqu'aux oreilles.

Sauve, sauve, sauve les bouteilles,
Sauve, etc.

Nostre roy rempli de gloire
Renversera leurs projets,
En les empeschant de boire
Le bon vin de ses sujets.
Ils mourront s'il les attrappe.

Sauve, sauve, sauve la grappe,
Sauve, etc.

Chapelle n'a pas de plaintes moins amères; il trouve dans la venue des reîtres une source inépuisable de chagrins et de doléances, il s'indigne aussi bien contre ceux qu'on a appelés pour défendre le parti de la cour pendant la Fronde, que contre les autres qui ont été enrôlés pour la cause des princes, et qui traitent en pays conquis la ville et la banlieue de Paris. Un certain M. Carré est le confident de ses plaintes, voici ce qu'il lui écrit :

Vous saurez donc qu'ici la peste,
Et la guerre encor plus funeste,
A ravi la moitié des gens.
Je ne sais si les Allemands
Voudront bien épargner le reste.

Le Nord nous a rendu visite,
Suivi d'un nombreux exercite
De Lorrains, Croates et Goths;
Le tout pour nous mettre en repos,
Ainsi que gazette débite.

. . . .

Toutes ces troupes étrangères
Font qu'on ne se promène guères.
Hélas! comment le pourrait-on,
Puisque Chaillot et Charenton
Sont à présent places frontières?

Je suis renfermé dans la ville,
En grand chagrin, sans croix ni pile;
Nous buvons mal, et, qui pis est,
Boirons longtemps mal, s'il ne plaît,
Aux gendarmes de faire Gille.

Car à Melun une grand' chaisne,
Qui tient la pauvre Seine en gêne,
Empêchant nos fameux voisins
D'amener ici leurs bons vins,
Nous réduit à ceux de Suresne.

Encore en avons-nous bien peu :
Car, sur ma foi, ce n'est pas jeu
D'en entreprendre la voiture;
Et qui le fait sans aventure
En doit belle chandelle à Dieu.

Quand les Français se trouvaient sur territoire ennemi, ils savaient bien prendre leur revanche. Ce sont les cabaretiers hollandais ou allemands qui leur payaient le pillage que reîtres et lansquenets avaient fait de leurs propres guinguettes; seulement, comme chez ces taverniers d'outre-Rhin le bon vin n'abondait pas, et qu'on n'y trouvait guère qu'une bière assez mauvaise dont nos soldats n'aimaient pas à s'affadir le cœur, ce n'est pas en nature, c'est en argent qu'aubergistes et cabaretiers devaient payer la dîme de conquête.

De sévères règlements défendaient à nos soldats ces exactions, mais ils n'en tenaient pas compte; on fut forcé d'en venir à la dernière rigueur et de porter peine de mort contre ceux qui s'en rendraient coupables. Les délits devinrent plus rares, mais il y en eut pourtant encore des exemples.

A Doegsbourg, dans les Pays-Bas, un cabaretier fut rançonné par deux gendarmes et un cadet au régiment des gardes. Ils voulurent le forcer à donner cinquante écus; il porta plainte, la chose fut prouvée, et le roi donna ordre à le Grain de faire justice. Il fallait qu'un des trois coupables fût pendu; on tira au billet pour savoir lequel subirait la peine.

Nous allons maintenant laisser Pélisson vous raconter le reste dans sa lettre du 24 juin 1672 à mademoiselle de Scudéry. « Le sort, dit-il, tomba sur le cadet aux gardes, jeune garçon sortant du collége qui a, dit-on, plus de deux cent mille francs de biens, et qui avait moins de part au mal que les deux autres. Son père a été autrefois valet de chambre du roi et s'appelle Ridel. La garnison se mit sous les armes pour assister à l'exécution dont les habitants de la ville étaient tous fâchés, et soit par cette compassion ou autrement, on fit

dire au cabaretier que sa femme s'était méprise, que son argent s'était retrouvé, et d'autres choses pour justifier les prisonniers. Cependant on ne trouvait pas le roi, qui était monté à cheval et à qui il fallait demander grâce. M. d'Albret, par pure bonté, courut à toute bride jusqu'à Doegsbourg, et tira parole de le Grain qu'il différerait l'exécution jusqu'à ce qu'on eût parlé à Sa Majesté. Le roi revint, on lui parla. Il distingua bien promptement l'artifice dont on usait pour sauver le malheureux. Il dit néanmoins qu'il faisait grâce, mais que le Grain avait tort d'avoir différé, et M. d'Albret de l'avoir demandée, pour lui renvoyer à faire mourir un homme ou à le sauver, qu'il lui coûtait assez de dire une fois que quelqu'un fût pendu sans y revenir encore une seconde. Cela passa même jusqu'à ordonner qu'on dît à M. d'Albret de ne pas se présenter devant lui. Incontinent après, de peur que ces paroles n'obligeassent à faire l'exécution, nonobstant la grâce qu'il venait d'accorder, il prit un soin extrême d'envoyer un garde du corps à toute bride pour dire à le Grain qu'il faisait grâce, mais qu'on chassât et les gendarmes et le cadet, en sorte qu'il ne parussent plus à l'armée. »

On savait que les cabaretiers étaient riches, et que chez eux il y avait toujours quelque tiroir bien garni à écrémer, voilà pourquoi les pillards de l'armée couraient tout d'abord à cette proie. Qui eût pu rançonner tous ceux qui tenaient taverne à Paris eût levé une belle dîme. Pendant les temps misérables de la Fronde, ils étaient seuls à gagner leur vie dans Paris; après eux il n'y avait guère que les marchands faisant commerce de futilités et de coquetteries qui pussent se vanter de faire aussi quelque gain raisonnable.

« Le bourgeois, écrit Gui-Patin le 2 janvier 1664, est ici fort mal content des rentes supprimées, tout le monde se retranche fort, il n'y a que les vendeurs de bijoux et de galants qui gagnent, avec quelques cabaretiers; les charlatans mêmes ne font plus de fortune. »

Une preuve que le métier était bon, c'est le grand nombre de cabarets qui s'établirent à Paris sous Louis XIII et pendant la Fronde. Une mazarinade ayant pour titre *Discours facétieux et politique en vers burlesques, sur toutes les affaires du temps*, par O. D. C., Paris, Guill. Sassier, 1649, nous nomme les plus fameux, et la liste en est assez longue déjà. Nous allons la donner sans en rien dire davantage, nous retrouverons plus tard tous ces noms-là.

Marseille,	La Montagne,	Le Chêne vert,
La Pomme de pin,	La Croix de fer,	L'Aigle royal,
L'Écu d'argent,	La Croix blanche,	L'Écharpe blanche,
Saint-Martin,	Notre-Dame,	Le Soleil.
Le Petit voisin,	Le Chapelet,	

Afin d'ajouter aux gains du métier, les taverniers étaient de la dernière tolérance pour les scandales de toutes sortes qui venaient s'abriter chez eux.

On a vu plus haut comment ils entendaient déjà le grand art de la prostitution déguisée, et du mauvais lieu, se cachant sous le couvert du retrait clandestin, c'est-à-dire de ce que nous appellerions *le cabinet particulier.* Ils faisaient pis encore ; continuant avec les gens sans aveu une complicité qui avait été de tradition dans leur métier à toutes les époques, ils étaient, en secret, de tous les mauvais coups, de toutes les tentatives un peu hardies dans lesquelles s'aventuraient les voleurs. En 1681, la chaîne des forçats fut arrêtée près de Melun ; soixante-dix-huit malfaiteurs furent délivrés et disparurent au galop sur des chevaux amenés exprès ; on chercha les auteurs de ce coup de main inouï, et l'on trouva qu'un cabaretier était l'un des chefs du complot. C'est le maître de *l'Écu de Bourgogne*, dans la rue Montorgueil, qui avait commandé les chevaux nécessaires pour l'enlèvement, et qui s'était fait garant du louage. On peut lire dans la *Correspondance administrative de Louis XIV*, à la page 56 de l'introduction du tome II, des détails sur cette affaire, qui nous est une dernière preuve des connivences continuelles des taverniers et des voleurs.

On le savait si bien chez les gens de police, que ceux-ci n'étaient jamais frappés sans que les autres eussent le contre-coup de la rigueur. On le voit par maint passage des lettres de Gui Patin.

Écrivant, par exemple, en octobre 1666, que Louis XIV veut apporter de grandes améliorations dans la police de Paris, il ajoute : « Le roi a dit qu'il veut faire de Paris ce qu'Auguste fit de Rome, *lateritiam reperi, marmoream relinquo ;* on viendra ensuite aux bouchers, boulangers, cabaretiers... On s'en va aussi, écrit-il un peu plus haut, donner ordre pour les voleurs de nuit, en quoi on imitera, à ce qu'on dit, la police de votre ville de Lyon ; on parle aussi de *lustranda universa civitate*, de visiter toutes les maisons, d'en chasser toutes sortes de vagabonds et gens inutiles, et même le nombre superflu des garçons barbiers, chirurgiens et apothicaires. »

Quand on ne fait que les morigéner par ces règlements de stricte police, nos taverniers se tiennent coi, ils savent que l'édit le plus rigoureux laisse toujours une porte ouverte à la désobéissance des habiles gens ; mais quand on s'en prend à leur bourse, c'est différent. Contre l'impôt il n'y a de ressource que la révolte, et ils y recourent.

Pendant la première moitié du XVIIᵉ siècle, il y eut plusieurs émeutes de vignerons et de cabaretiers, par suite de contributions nouvelles mises sur le vin, mais toutes furent plus risibles qu'à craindre. L'une, qui s'appela la révolte des *Lanturlus*, et dont la banlieue de Dijon fut le théâtre, ne mérita que d'être chantée sur le refrain moqueur qui lui avait servi de cri de guerre. Ce n'est même que comme commentaire de l'histoire de la chanson que l'histoire de la ridicule révolte nous est parvenue, blottie dans un coin du *Glossaire* de la Monnoye sur les Noëls bourguignons. Il nous dit du mot *Lanturlus* que c'était le

refrain d'un fameux vaudeville « qui eut grand cours en 1629 », et il ajoute : « L'air en étant brusque et militaire, des vignerons séditieux, attroupés l'année suivante à Dijon, un jeudi au soir, 28 de février, et tout le jour du lendemain, premier de mars, furent de là nommés *Lanturlus*, parce qu'ils faisaient battre cet air sur le tambour, par la ville, pendant leur marche. Ils pillèrent plusieurs maisons, et cette sédition, quand on en parle, est encore appelée le *Lanturlus* de Dijon. »

Une échauffourée de cabaretiers qui alluma le Vivarais en 1670 n'eut pas de suites plus terribles. Si Gui Patin n'en eût parlé, nous n'en saurions rien, et lui-même, comme vous allez voir, n'en savait pas grand'chose. « Je pense, écrit-il à Lyon le 20 juin, que vous savez mieux que nous s'il est vrai d'une espèce de petite révolte que l'on dit être arrivée en Vivarais, par les marchands de vin, à cause d'un impôt qu'on vouloit mettre sur les cabarets, de huit livres par an, et dont quelques maltôtiers ont été maltraitez. »

De quel impôt est-il parlé ici? Nous ne le savons; mais parmi ceux qui furent établis alors, il ne serait pas difficile d'en trouver plusieurs qui fussent capables d'exciter à ce point la colère de nos avares taverniers. Il aurait suffi, par exemple, de l'édit qui, tendant à établir une différence entre le marchand de vin véritable et le cabaretier, imposait à celui-ci une redevance plus forte que celle due par le premier. Les receveurs des aides eurent fort à batailler quand il fallut prouver aux cabaretiers tenant table, donnant à boire et à manger, qu'ils ne devaient pas être confondus avec le marchand qui se contentait de vendre son vin à travers le trou fait à sa grille de bois, et obligé, la vente faite, de renverser son pot vidé sur le comptoir, ce qui avait fait appeler ce genre de débit en détail vente à *huis coupé* et à *pot renversé*. Le tavernier, *le traiteur*, comme on l'appelait déjà sous Louis XIII — on le voit par un passage des *Historiettes* de Tallemant, — ne pouvait, malgré les priviléges plus étendus de son métier, et ses chances de profit plus considérables, ne pouvait, dis-je, se résoudre à payer un supplément d'aide pour le droit que lui accordait l'édit. On sut bien l'y contraindre. Colbert s'explique clairement à ce sujet dans une lettre du 16 octobre 1681, qui est l'exposé le plus complet que nous ayons trouvé de toute cette affaire. Elle est écrite à M. de Mirosménil.

« J'examinerai avec soin, écrit ce ministre, le mémoire concernant la levée des droits d'ayde dans la ville de Vitry, mais je vous avoue qu'il est difficile de donner atteinte aux règlements les plus anciens et les plus authentiques des aydes sans tomber en de grands inconvénients. Ces règlements portent que les marchands de vin ne peuvent vendre en détail qu'à huis coupé et pot renversé, et les taverniers et cabaretiers peuvent vendre du vin, donner à manger ou souffrir que l'on mange dans leur maison. Or, l'exception que vous faites d'un paysan qui a un morceau de pain dans sa pochette et qui demande un demi-

setier ou une chopine de vin et boit ce vin en mangeant son pain est assurément fort favorable; mais si celui qui vend son vin souffre qu'il mange cela dans sa maison ou dans sa cave, il donne sans difficulté atteinte au règlement dont les suites pourroient être difficilement empeschées, et qui tendent à confondre le marchand de vin et le cabaretier, c'est-à-dire empescher que les cabaretiers ne payent le droit tel qu'ils le doivent. Cette mesme difficulté est survenue à Paris, où enfin elle a esté accommodée par une augmentation de droits que ces marchands de vin ont consentie. »

Les ordonnances réglant la police générale étaient très-sévères pour ce qui concernait les cabarets. Tout était réglé, l'heure de leur fermeture, la façon dont on y devait vendre, le prix de chaque chose débitée, etc.

En 1629, un édit somptuaire avait défendu aux cabaretiers de prendre plus d'un écu par tête pour la dépense des *nopces et festins* faits chez eux. En 1666, dans l'édit du roi rendu pour pourvoir « à la seureté de la ville de Paris et autres villes », voici ce qui fut statué, entre autres choses : « Seront... les cabarets et lieux où se vend la bière à pot, fermés à six heures du soir au plus tard, depuis le jour et feste de Toussaint, et à neuf heures du soir depuis la feste de Pâques; à peine contre lesdits cabaretiers et vendeurs de bière à pot de cent livres d'amende pour la première fois, et en cas de récidive, de deux cents livres d'amende et d'être mis au carcan. »

L'*ordonnance de Louis XIV*, pour régler la juridiction du prévôt des marchands et des échevins, a bien d'autres prescriptions encore; elle s'en prend aux détaillants, vendeurs de vin *à pot renversé*, aussi bien qu'aux taverniers-traiteurs.

Par l'article XVII du VIIe chapitre, il est fait défense aux premiers de fermer leurs caves « qu'ils n'ayent entièrement vendu leur vin. »

« Pour prévenir aussi, y est-il dit, la malice d'aucuns vendans vins en détail, qui, prévoyant la stérilité, affectent de fermer leurs caves et cessent la vente de leur vin pour cause de chèreté, défense aux taverniers de fermer leurs caves et discontinuer de vendre, jusques à ce que les vins estant en icelles aient été entièrement vendus, à peine de confiscation et d'amende arbitraire. »

L'article qui suit traite d'un point non moins important, « *ne mélanger les vins*. »

« Défenses à tous marchans, tant en gros qu'en détail, de faire mixtion de vins, comme du vin blanc avec du vermeil, soit par remplage ou autrement, à peine d'amende pour la première fois et de confiscation en cas de récidive. »

Si l'on craint les vins faux, on craint aussi les fausses mesures, c'est pourquoi, par l'article XXII du même chapitre VII, il est statué ceci : « *Débit de vins en détail sera fait dans des pots et pintes d'estain et non dans des bouteilles*. »

« Défense à tous cabaretiers et taverniers de vendre dans leurs cabarets et distribuer en tavernes aucuns vins par bouteilles ; à eux enjoint de fournir leurs dits vins dans des pots d'estain et pintes estallonnées, à peine de cent livres d'amende pour la première fois, et d'interdiction de pouvoir tenir taverne ou cabaret en cas de récidive. »

Ces prescriptions de l'édit royal, malgré leur sévérité, n'étaient rien encore auprès de celles que contenait un arrêt rendu contre les tavernes par le parlement de Rouen vers la fin du XVIe siècle. Celui-là ne tendait à rien moins qu'à la suppression complète des tavernes qui eussent été remplacées, en ce qu'elles ont d'utile pour la consommation publique, par une sorte de cabaret ambulant portant vivres et boissons à domicile. Nodier trouve là le premier germe de l'invention nouvelle de l'*omnibus-restaurant*. Il en renvoie tout l'honneur au parlement rouennais, avec cette restriction toutefois, « qu'à son insu il avait été précédé en cela par la police chinoise. »

Un petit livre imprimé et vendu à Rouen sous ce titre :

Le discours démonstrant sans feinte
Comme maint pion font leur plainte,
Et les tavernes desbauchez,
Par quoy taverniers sont faschez,

avait, avec exactitude et en mauvais langage, rendu compte de l'édit proscripteur et de ses suites, notamment de l'invention qui en était résultée; Nodier prit ce bouquin, et pour nous faire l'historique complet de l'affaire, voici comment il l'analysa :

« Le prudent sénat de la province, dit-il, anticipa de plus de deux cents ans, par une décision hardie, sur les sages mesures des sociétés de tempérance qui viennent d'être instituées au nord de l'Amérique... Par un édit dûment enregistré et revêtu du sceau royal, le parlement de Normandie supprima les tavernes, en défendant, sous des peines graves, aux industriels qui les tenaient ouvertes à tout venant d'asseoir désormais aucun homme du lieu... La liberté de faire venir des vivres et des boissons à domicile resta entière pour tous, et les ménages s'en trouvèrent mieux. »

Si un voisin, avec son familier,
Se veut esbattre ainsy que de raison,
Il est contraint de boire en sa maison,
Et d'envoyer querir du vin au pot.
Par ce moyen en tout temps et saison,
Femme et enfant ont leur part à l'escot.

Le parlement fit mieux encore, il inventa un cabaret roulant qui dût aller de porte en porte colporter ses rafraîchissements. On l'appela *triballe* ou *trimballe*, du vieux mot *trimballer*, traîner, rouler, conduire après soi...

« Jusqu'alors, ajoute Nodier, le peuple était allé chercher le divertissement dans les tavernes, où il oubliait tout pour lui; les tavernes obtinrent la permission d'aller chercher le peuple, mais sous défense expresse de s'arrêter assez longtemps pour lui faire une occupation de ses plaisirs. »

Quels sont, je le répète, les édits bénins et incomplets de Louis XIV auprès de celui-ci, qui, d'un mot, coupe le mal dans sa racine, et par une prudence trop peu imitée, sait donner en même temps une compensation de ce qu'il enlève? Une dernière question pourtant : ces sages mesures furent-elles exécutées? J'en doute, surtout après que les mois de la première rigueur eurent été passés. Il dut en être comme de tout édit trop sévère ou trop indulgent, comme il en fut sans doute de la grande ordonnance royale que nous analysions tout à l'heure, et à laquelle nous devons encore revenir pour quelques détails. Dans les articles dont il nous reste à parler, il s'agit des enseignes dont la police est aussi réglée. Voici ce que statuent les deux articles du chapitre VII, qui les concernent.

« Article XXIII. *Taverniers mettront enseignes et bouchons.*

» Pour donner à connoître les lieux où se vendent les vins en détail, et si les règlements y sont observez, nul ne pourra tenir taverne en cette dite ville et fauxbourgs sans mettre enseigne et bouchon...

» Article XXV. *Seront mis enseigne aux vins estrangers contenant le prix.*

» Seront lesdits marchands tenus de déclarer le lieu où ils voudront faire le débit et vente desdits vins, et d'avoir enseignes contenant le prix qui aura esté mis par lesdits prevost des marchands et des échevins. »

Une seule chose n'est pas réglée dans ce qui concerne les enseignes de cabaret et autres, c'est leur partie pittoresque et emblématique; je ne parle pas de leur partie littéraire et orthographique, pour celle-là il y aurait eu trop à faire, et le Casitidès du *Fâcheux* y eût lui-même perdu sa peine, mais l'autre valait bien qu'on s'en préoccupât, surtout sous un roi aussi dévot que l'était Louis XIV. Presque toutes ces enseignes de tavernes, en effet, étaient des profanations en rébus, des sacriléges en calembours. Boursault, qui ne se piquait pourtant d'être ni trop dévot, ni trop chaste, surtout dans ses *Lettres*, ne put s'empêcher de dire un jour, tout indigné, son avis sur ces scandales en mauvaise peinture.

« N'est-ce pas, dit-il avec raison dans la lettre qu'il écrit au commissaire Bizoton, n'est-ce pas une allusion non-seulement grossière, mais criminelle, de faire peindre un *cygne* à une enseigne avec une *croix* pour faire une équivoque sur le *signe de la croix?*... Ne devrait-on pas condamner à une grosse amende un misérable cabaretier qui met à son enseigne un *cerf* et un *mont* pour faire une ridicule équivoque à *sermon?* Ce qui autorise des ivrognes à dire qu'ils vont tous les jour au sermon, ou qu'ils en viennent?... Ne fait-il pas beau voir un cabaret avoir pour enseigne *Au Saint-Esprit*, pour faire une impertinente allusion avec

le nom du maître, et quoique je le crois assez honnête homme pour n'y penser aucun mal, ne sait-il pas que le cabaret étant un lieu de débauche, ce n'est pas là que le Saint-Esprit doit être placé? J'en dis autant de la *Trinité*, de l'*Image Notre-Dame,* et de je ne sais combien de saints qui servent d'enseigne de cabaret, et qui enseignent peut-être encore pis... J'ai vu dans une fort petite rue qui donne d'un bout dans la rue Saint-Honoré et de l'autre dans celle de Richelieu, une de ces petites auberges ou *gargotes* où l'on prend des repas à juste prix, et voici quelle enseigne il y avait : C'était Jésus-Christ que l'on prenait au jardin des Olives, et pour inscription de l'enseigne, *Au Juste pris*, pour faire savoir qu'on mangeait là dedans à *juste prix.* Je fus si indigné contre le maraud qui avait trouvé cette odieuse équivoque que je ne pus retenir mon zèle, tout indiscret qu'il était. Je fis du bruit et menaçai même d'aller chercher un de vos confrères pour la faire abattre, et comme les commissaires sont plus craints de la populace qu'ils n'en sont aimés, la menace que je fis eut son effet, et quand j'y repassai, l'enseigne n'y était plus. »

Malheureusement elle n'était pas qu'en cet endroit de Paris, chaque corps de marchands avait son *juste prix* représenté par un *Juste pris.* L'enseigne sacrilége du tavernier de la rue du Rempart, car c'est de cette rue sans doute que Boursault veut parler, put bien disparaître, mais elle continua de se pavaner au-dessus des autres boutiques. Dernièrement encore un marchand de fer l'avait arborée au-dessus de la sienne, dans la cour du Dragon. C'est même, si je ne me trompe, l'une des dernières enseignes en rébus qui nous soient restées des autres siècles. Le fameux *Epi scié* du boulevard du Temple a en effet disparu; on chercherait inutilement à présent l'enseigne des *Trois forts bancs*, dont je n'ai pas besoin de vous expliquer le calembour; celle aussi du *Verre galant,* représenté par un verre tout enguirlandé de fleurs, et c'est tout au plus si l'on trouverait dans quelque coin de Paris une de ces fameuses enseignes *A la femme sans tête,* de qui l'une des rues de l'île Saint-Louis tenait son nom.

En toutes choses on a changé les méthodes, même celles d'avoir de l'esprit, et cela, aussi bien chez les gens de commerce qui ne s'en piquent plus guère, même en enseignes — il ne faut pas le regretter — aussi bien, dis-je, que chez les gens de lettres, qui s'en piquent toujours, mais y réussissent moins. En un seul point peut-être, rien n'a changé dans le monde de ces derniers, c'est dans la façon dont, la verve s'éteignant, on cherche à la rallumer; et l'esprit s'obstinant à s'absenter, on s'évertue à le rappeler. Aujourd'hui c'est l'estaminet qui sert de centre inspirateur, le divan aux coussins froissés qui tient lieu de trépied poétique; jadis c'était le cabaret. Il remplaçait le sacré vallon — je parle d'un vieux temps, je dois parler en vieux style. — Il n'y a donc que les noms d'un peu modifiés, la chose et le but sont les mêmes. Bohême à présent, Bohême autrefois! On s'étonnera peut-être de ce nom donné au monde littéraire du siècle de

Louis XIV, mais nous prouverons, et trop longuement peut-être, qu'il est mérité.

En effet, on ne connaît pas bien le grand siècle, on l'a calomnié chaque fois que, suivant la loi d'un parti pris traditionnel, on n'a mis en scène ses enfants illustres que pour nous les montrer écrasés sous la pompe ridicule de leurs perruques *in-folio*, enchevêtrés dans leurs hauts-de-chausses tout bordés de rubans et de dentelles, et chancelant sur ces hauts souliers à larges oreilles, toujours prêts à faire trébucher leurs muses ou leur gloire. On a médit de ces hommes quand, s'obstinant à les charger de cet attirail burlesque, on a voulu faire de l'Œil-de-bœuf, où ils attendaient humblement le petit lever du roi, leur rendez-vous ordinaire, leur unique station. Qu'on ne s'y trompe point pourtant, et qu'on se défie de ces préjugés admis, il était des heures où toute cette foule magnifique et enrubanée savait, elle aussi, *s'éjouir* et se mettre en belle humeur. Le guindé de l'étiquette ne l'empesait pas toujours. Quand ces hommes sérieux pouvaient fuir à leur tour ce joug fatigant du bon ton et des belles manières, Dieu sait comme ils savaient rire et s'ébattre au milieu des coupes et des chansons à boire; car, pour tout vous dire, c'est au cabaret que ces beaux courtisans échappés de Versailles faisaient l'école buissonnière loin de la férule dorée du grand roi.

Alors vraiment on pouvait assister à une gaillarde et réjouissante métamorphose! Tous ces beaux, tous ces marquis si bien gourmés tout à l'heure, lancent au plafond leur écrasante perruque, et, décoiffés ainsi à la façon du Mascarille des *Précieuses*, le crâne nu et fumant, les voilà qui s'abandonnent aux imaginations les plus bouffonnes. Le courtisan est dépouillé, le masque jeté à bas, l'homme joyeux reste. Ne leur parlez plus ni de Versailles ni du grand roi, ils s'en raillent et le chansonnent. N'aventurez pas un mot sur les Grecs et sur les Romains : fi! ils ne les connaissent plus, et s'ils daignent se souvenir de ces anciens hommes, c'est seulement en l'honneur de quelques bons diables, francs buveurs et gais convives, qui se nommaient, croient-ils, Anacréon et Horace. Pour le reste, ils l'ont oublié.

Ah! vraiment, vous tous, lecteurs naïfs, qui vous êtes fait un dix-septième siècle bien grave et toujours compassé, une cour de Louis XIV bien froidement majestueuse, éternellement esclave dans cette prison royale qu'on appelait Versailles, venez voir maintenant tous ces illustres; ils sont au cabaret, ils dînent à la *Croix de Lorraine*.

C'est l'une des meilleures tavernes de Paris; elle date au moins du temps de la Ligue, car elle a gardé pour enseigne cette *double croix* des princes lorrains, dont on avait dit dans la *Ménippée* :

Savez-vous ce que signifie
Que les ligueurs ont double croix?
C'est qu'en la ligue on crucifie
Jésus-Christ encore une fois.

Où était placé ce fameux cabaret? C'est là un point à débattre entre M. Taschereau, qui, dans un passage de sa *Vie de Molière*, nous dit qu'il était au cimetière Saint-Jean, et nous, qui soutenons qu'il devait être loin de ces quartiers, nous faisant fort pour cela de la lettre de Chapelle, qui nous sert de guide et dans laquelle il est dit :

Pour la Planche, attendu l'absence
De tant d'ivrognes d'importance,
Il craignit fort pour le Marais,
Et jugea qu'il fallait exprès
Y demeurer pour sa défense.

Il est impossible, après cela, de dire que la *Croix de Lorraine* était au cimetière Saint-Jean, en plein Marais. Mais que ce cabaret fût là ou de l'autre côté de la Seine, peu nous importe, on y buvait et riait bien, c'est l'essentiel; faisons vite connaissance avec lui. C'est un *lieu*, dit Chapelle,

... Propre à se rompre le cou,
Tant la montée en est vilaine,
Surtout quand on entre chien et loup,
On en sort chantant mirdondaine.

Vous êtes déjà fourvoyé, mais ne craignez rien, entrez; Chapelle, le plus joyeux de tous, va vous servir de cicerone, comme à nous, et continuer pour vous la description dont ce quatrain est le prélude. Voyez :

Ils sont là bien neuvaine
De gens valant tous peu ou prou.

C'étaient *neuf modernes épulons,* dit Chapelle. Au premier rang s'est assis

... Le comte de Lignon,
Homme à ne dire jamais non,
Quelque rouge bord qu'on lui porte;
Après lui, l'abbé du Broussin,
En chemise montrant son sein,
. . . .
Et prenant soin d'un seau de glace
Qui rafraîchissait notre vin.

Vous voyez qu'ils se mettent à l'aise et se *débraillent* noblement. Du reste, rappelez bien toute votre mémoire : cet abbé du Broussin ne vous est pas inconnu, certain vers de Boileau a dû vous en parler jadis; mais en voici bien un autre pour lequel il ne sera pas besoin d'évoquer de si lointains souvenirs :

Molière, que bien connaissez,
Et qui vous a si bien farcés,
Messieurs les coquets et coquettes,
Le suivait, et buvait assez
Pour vers le soir être en goguettes.

Puisque cet admirable poëte, l'homme le plus triste de son siècle, parce qu'il était le plus contemplateur, daigne venir à la *Croix de Lorraine* pour y noyer ses ennuis, vous n'hésiterez plus à croire, je pense, que tout le monde plus frivole des courtisans, toute la foule parfois joyeuse des auteurs daigne les accompagner. En effet, regardez déjà. N'est-ce pas Boileau qui vient d'entrer? Oui, c'est le satirique lui-même; il a daigné descendre du haut de ce Parnasse dont il rend la montée si ardue, et c'est Chapelle qui l'amène. Le malin bâtard du président Lhuillier a si bien fait, qu'il va cette fois encore rendre cette ivresse contagieuse pour le grave législateur des poëtes...

Et renversant sa lampe à l'huile,
Lui mettre le verre à la main.

Mais n'allez pas induire de là que l'amour du vin soit folie coutumière pour le grave et sentencieux Despréaux, non certes, il vit de régime, et comme Molière, il prendrait volontiers un vase de lait pour potion ordinaire : s'il aime à hanter les cabarets, c'est seulement parce qu'il sait d'avance qu'il n'y rencontrera que de bons esprits, des intelligences d'élite, et il y vient lire ses satires; pendant que les autres s'enivreront de vin, il s'enivrera de ses vers, Chapelle le lui a déjà reproché.

L'autre jour pourtant, ce même Chapelle a tendu un piége à sa sagesse infaillible, et notre pédagogue y est lourdement tombé. Despréaux sortait de la cour du Palais où les boutades de sa belle-sœur, madame Jérôme Boileau, l'avaient mis en veine d'épiloguer et d'admonester. Il rencontra Chapelle, ivre déjà, et d'humeur d'autant plus libre et insouciante. Le premier mouvement du poëte sévère est de lui faire une vigoureuse réprimande, la première pensée de Chapelle est d'en rire. La discussion s'engage et s'anime, les arguments s'entrecroisent, et ceux du rude moraliste ont grand'peine à se tenir fermes contre les ripostes pressantes du spirituel buveur.

« — Allons, dit enfin Chapelle, nous ne nous entendrons jamais; avec notre belle querelle nous n'ajoutons qu'un bruit de plus à tout ce grand vacarme de la rue; va, il ne sortira rien de nos paroles.

» — Je prétends bien que ta conversion en soit le fruit, dit plus gravement Boileau. Ne sais-tu pas que la lumière ne jaillit que du choc des idées?

» — Si tu le prends ainsi, elle jaillit bien mieux du choc des verres, et c'est pour cela que la Sorbonne ne vaut pas la taverne. Tiens, nous voici justement devant le cabaret de la *Tête noire*, entre avec moi, et je consens à t'entendre; accepte une rasade, et j'accepte ta remontrance; passe-moi la bouteille, et je te passerai le sermon. »

Ce cabaret de la *Tête noire* était situé près du Palais; il avait pour clientèle toute la basoche et les chantres de la sainte Chapelle. Jugez s'il était bien acha-

landé. Le *Diable* était son seul concurrent redoutable. Quand Boileau a dit dans son *Lutrin*

Et de chantres buvant les cabarets sont pleins,

c'est au *Diable* et à la *Tête noire* qu'il pensait. L'auteur de l'*Ode à tous les cabarets* ne les oublia pas non plus :

Palais où règne le pouvoir
De ces âmes sans artifice
Qui rendent, selon leur devoir,
A tout le monde la justice;
Lieux sacrés où l'on est soumis
Aux saints oracles de Thémis,
Encor que vous ayez la gloire
De voir tout le monde à genoux,
Sans *le Diable* et *la Teste noire,*
Je n'approcherais pas de vous.

Chapelle est de l'avis de ce rimeur, c'est la *Tête noire* et le *Diable* qui l'attirent par ici. Aussi est-il heureux d'y entrer et plus heureux d'y entraîner Boileau.

Quand ils furent assis à table, Chapelle se montra d'humeur si docile et si attentive, Boileau, au contraire, d'une éloquence si verbeuse, que, les bouteilles se succédant toujours pour remplir chaque pause du sermon et réconforter la langue fatiguée du sermonneur, l'ivresse ne tarda pas à le gagner lui-même. Chapelle s'en riait tout bas, versait toujours et se grisait plus à l'aise ; enfin à la péroraison du discours, l'un et l'autre glissèrent sous la table, Chapelle ivre de vin et de gaieté, Boileau ivre de vin et de doctrine.

A quelques jours de là, Despréaux prit sa revanche sur Chapelle par une épigramme mordante ; et le même soir, comme il se trouvait à la *Croix de Lorraine,* morose encore de son ivresse forcée, il composa avec Furetière la fameuse scène de *Chapelain décoiffé.* Ce fut cette fois une simple débauche d'esprit et de malice, seules orgies que le sévère Despréaux se permît volontairement. Il ne buvait que pour se mettre en humeur de railler ; après la première rasade sa verve se mettait en train, et il avait le vin satirique.

Racine était de même : s'il allait aux Tuileries pour déclamer ses tendres tragédies, s'il aimait à se perdre sous de frais ombrages pour soupirer ses grandes scènes, il venait au cabaret aiguiser ses épigrammes. Nous voudrions qu'il fût possible de connaître journée par journée l'histoire de la vie du grand poëte ; on apprendrait, nous en sommes sûrs, que c'est du cabaret qu'on doit dater seulement les malins couplets qu'il décocha contre la *Judith* de Boyer et l'*Aspar* du sieur de Fontenelle. La comédie des *Plaideurs*, cette satire charmante, cette épigramme dialoguée en trois actes contre les gens de robe, fut écrite tout entière sur le coin d'une table de taverne. Il la composa chez la veuve Bervin,

qui tenait cabaret au cimetière Saint-Jean, au *Mouton blanc*. Despréaux et l'avocat Brilhac étaient ses collaborateurs : l'un lui racontait en termes pittoresques les mœurs des plaideurs qu'il voyait faire antichambre chez son frère le greffier; l'autre l'initiait au jargon juridique, et Racine jetait sur le tout ses rimes charmantes, les fines saillies, les perles de son esprit; et du sein de ce grimoire épineux, il faisait ainsi éclore cette fleur exquise de gaieté dont nous aimons toujours à respirer le parfum.

Le cabaret du *Mouton blanc* survécut à Racine et à Despréaux; il existe même encore, je crois, dans la rue de la Verrerie, où on l'a transféré du cimetière Saint-Jean. La maison qu'il occupait sur cette dernière place, dans l'enfoncement qui avoisine la rue de Bercy, garda jusqu'à la fin du XVIIIe siècle le nom de maison du *Mouton*, qu'elle portait déjà du temps de Sauval. Le cabaret poétique ne l'occupait pas tout entière, une autre partie servait de pied-à-terre aux religieuses de l'abbaye de Chelles quand elles venaient à Paris, et c'est pour cela que l'auberge qui l'a remplacée s'appelle encore *hôtel de Chelles*.

Malgré ce voisinage trop pieux pour lui, le cabaret du *Mouton* menait grande chère et grand tapage; quiconque y avait bu une fois eût voulu y boire toujours.

A l'heure que dessus les flots
On fit cette belle entreprise,
En dépit de ses matelots,
De vouloir surprendre Sourdise (*sic*)
Il me souvient qu'en ce moment,
Étant dessus cet élément,
Le plus outrageux de nature,
Il s'écria d'un triste ton :
Ah! que n'ai-je pour sépulture
Les Deux torches ou *le Mouton!*

Pas de poëte qui n'eût fait un vœu pareil à celui du grand amiral, par amour du vin d'abord, ensuite par penchant poétique pour ce cabaret, qui, suivant Sylvain Maréchal, dans son livre sur les *Costumes civils de tous les peuples connus*, conserva jusqu'à la fin du dernier siècle la table sur laquelle s'accoudaient Racine et Despréaux.

Ce n'était pourtant pas encore là le plus illustre cabaret de cette époque. La véritable taverne littéraire, le vrai cabaret classique, comme l'a fort bien dit M. Sainte-Beuve, c'était la *Pomme de pin*, dans la rue de la Licorne, en la Cité, vis-à-vis de l'église de la Madeleine. C'est là vraiment que trônait le grand Chapelle et qu'il brillait dans tout l'éclat de son pétulant esprit : chaque soir on faisait cercle autour de lui pour l'entendre; chaque soir il y avait petite guerre de bons mots, escarmouche de bonnes plaisanteries et de couplets improvisés, et le malin bâtard était toujours le vainqueur. A cette fameuse taverne se tenait l'académie joyeuse, comme à l'hôtel Séguier se tenait l'académie pédante, et

Dieu sait à laquelle des deux on voyait plus ordinaire affluence. Il n'était bel esprit qui ne se fît gloire de s'enivrer au moins deux fois la semaine à l'illustre cabaret, et le plus humble rimailleur était fier de porter sur sa trogne bourgeonnée un *sic itur* à la *Pomme de pin,* comme le dit si plaisamment Régnier. Heureux qui, après une longue course à travers les boues de la Cité, pouvait apercevoir enfin la porte ouverte et la grille aux barreaux festonnés qui bordait les murs du cabaret! Heureux qui voyait sourire à sa gourmandise, comme un appeau friand, cette enseigne connue dont Saint-Amand avait dit :

La *Pomme de pin* qui vaut mieux
Que celle d'or, dont fut troublée
Toute la divine assemblée.

Les merveilles du *pont Notre-Dame,* qui étaient auprès; n'arrêtaient point le buveur au passage; il se disait en hâtant le pas, comme l'auteur de l'*Ode sur les cabarets de* 1608, que nous ne citerons jamais assez :

Quelle digne narration
Pourra comprendre tes merveilles,
Pont de qui l'admiration
Ravit les yeux et les oreilles?
L'égalité de ces maisons,
Ce bel ordre, ces liaisons,
Sont-ce pas autant de miracles?
Mais qui voit la *Pomme de pin*
Trouve-t-il pas les tabernacles
Du Dieu qui fait naître le vin?

Le maître d'une taverne dont le bon vin et l'esprit faisaient si bien la chalandise ne devait pas attendre longtemps la fortune, c'est ce qui arriva. Cet homme heureux se nommait Desbordes Grouyn : après avoir ainsi pendant quelques années tenu bureau d'esprit sous prétexte de donner à boire, il se sentit assez riche et se retira des affaires. Son fils lui-même, au dire de Tallemant, dédaigna de lui succéder; il se jeta dans la finance, et plus tard, s'étant encore enrichi, Gui Patin écrivit à son sujet : « Monsieur Desbordes Grouyn, jadis garçon cabaretier, fils du maître de la *Pomme de pin,* est aujourd'hui grand partisan et même un des gabelles. Il fait bâtir une maison à trois lieues d'ici. »

C'est Cresnay, le même dont a médit Boileau, qui avait pris en ses mains les destinées de l'illustre taverne, et qui exploitait sa renommée : il y prospéra comme ses prédécesseurs; comme eux il prit rang parmi les premiers cabaretiers, et fut l'un des douze marchands de vin du roi « qui faisoient les grandes fournitures en pièces et en bouteilles pour la cour, l'armée et le public ».

Cette fortune de Cresnay le fit jalouser par ses confrères, et comme ils surent que c'était la présence et la conversation des gens d'esprit qui attiraient chez lui si brillante affluence, chacun d'eux voulut avoir, pour achalander sa

taverne, un ou deux poëtes en renom qui lui fissent l'honneur de venir s'enivrer gratis avec ses meilleurs vins. Il n'y eut pas jusqu'au maître de la *Croix de fer*, petit cabaret de la rue Saint-Denis, où jamais pourtant seigneur ou financier ne s'était avisé de faire un repas à gros écot, qui ne se targuât un jour d'avoir à l'une de ses tables un hôte choisi dans la troupe des poëtes. Trouver un rimeur qui n'a pas dîné n'est pas chose difficile, et pourtant notre tavernier ne put ce soir-là en rencontrer un seul. Il jouait de malheur, tous les auteurs avaient trouvé où porter leur appétit et leurs vers. Les uns dînaient à l'*Écharpe*, la taverne la plus choyée du Marais, qui donne son nom à la très-courte rue menant de la rue Saint-Louis à la place Royale, et celle aussi dont le maître inventa les *cabinets particuliers*, s'il faut en croire l'auteur des *Visions admirables du pèlerin du Parnasse;* les autres s'enivraient aux *Trois cuillers*, chez Lamy, le cabaretier en renom de la rue aux Oües; ceux-ci étaient au cimetière Saint-Jean et faisaient bombance chez Martin, aux *Torches;* ceux-là s'égayaient à la *Galère* de la rue Saint-Thomas-du-Louvre; le plus grand nombre faisaient chère lie chez ce fameux Corbon, dont Chapelle a trop médit, et que, par un singulier anachronisme, un noël du temps nous montre parmi les cuisiniers *fricottant* pour le baptême du petit Jésus; enfin il s'en trouvait aussi chez cet hôte fameux du *Chêne vert*, dont le bouchon se voyait à la sortie du préau du Temple. Chapelle un jour y avait mangé, aux frais de d'Assoucy, un dîner qu'il lui paya plus tard en vers médisants; et c'est de cette même taverne que l'auteur de l'*Ode à la louange de tous les cabarets* nous a fait ainsi l'éloge :

Vieux temple, autrefois l'ornement
De ces marets inhabitables,
Et depuis, le seul fondement
De ces maisons inimitables,
Que j'ayme ces beaux changements
Qui ravissent nos jugements;
Que je me plais à la sortie
De ce beau champ tout découvert;
Surtout j'ay de la sympathie
Avec l'hoste du *Chesne verd.*

Or, dans toutes ces tavernes, c'était le désir de faire concurrence à la *Pomme de pin* et à ses gens d'esprit qui avait fait octroyer aux poëtes cette libérale et gratuite hospitalité. L'hôte de la *Croix de fer* était seul dépourvu. En vain s'était-il mis en campagne avec tous ses garçons; quatre heures allaient sonner, le dîner était prêt, les convives appelés pour ce galas d'esprit et de bonne chère étaient arrivés, et ni le maître ni les valets en courant par les rues n'avaient pu mettre la main sur le plus chétif rimailleur. De désespoir ils quittaient la partie, quand l'un des garçons aperçut dans le voisinage des halles un pauvre homme assez misérablement vêtu, qui se débattait à grand'peine au milieu d'un grand tas de boue. La figure pâle, l'air distrait de cet homme avaient tout d'abord frappé le

valet et lui avaient fait soupçonner que ce pouvait bien être un poëte; mais quand il l'eut vu ne point s'inquiéter de la crotte qui couvrait ses chausses, quand il l'entendit se murmurer à lui-même et sans se retirer de l'ordure quelques vers déclamateurs, il n'en douta plus.

« — Voilà notre homme, dit-il à l'hôte, et maître et valets se ruèrent sur le pauvre diable.

» — N'êtes-vous pas homme d'esprit? lui crièrent-ils en même temps.

» — Je m'en vante, répondit l'autre à cette demande flatteuse faite d'une manière fort impolie.

» — Vous allez donc nous suivre...

» — Mais, messieurs, je n'ai rien à faire avec vous...

» — Venez toujours. »

Et l'ayant saisi par les épaules, deux valets l'entraînaient déjà.

L'homme eut peur.

« — Messieurs, cria-t-il, je suis auteur, c'est vrai, mais je suis honnête homme; je suis poëte, mais je n'ai pas d'ennemi... Pourquoi vous adressez-vous à moi?

» — Venez, vous l'apprendrez tout à l'heure.

» — Je me nomme François Colletet, messieurs... on me connaît beaucoup par la ville..., et j'en prends toutes mes œuvres à témoin; jamais je n'ai fait un seul sonnet séditieux, un seul vers satirique... Je ne compose que des ballades galantes, des madrigaux bénins; mes vers n'ont jamais offensé personne, ils sont plutôt faits pour mettre le monde en joie.

» — C'est justement ce qu'il nous faut.... Venez. »

Les valets tiraient de plus belle, et pour accélérer la marche du poëte, qui regimbait à chaque pas, le maître poussait par derrière.

« — Mais, exclama Colletet, cherchant encore à se dégager par un effort suprême, mais je n'ai pas dîné, messieurs.

» — Tant mieux! cria l'hôte, c'est encore ce que nous demandons... »

Alors il fit signe à ses garçons, et étreignant lui-même Colletet avec plus de force, le malheureux poëte fut lestement enlevé de terre et emporté au pas de course.

Il ne reprit haleine qu'en entrant au cabaret de la *Croix de fer,* mais alors la chaude aspiration qu'il huma longuement apporta jusqu'à lui un si doux parfum de mets savoureux et de viandes cuites à point, qu'il n'eut plus la force d'avoir de mauvais soupçons.

Il se laissa plus doucement conduire. Depuis qu'on était arrivé, le maître était d'ailleurs devenu pour Colletet d'une civilité cérémonieuse; il ne lui parlait que son bonnet à la main, et tout en lui demandant pardon de la liberté grande, il lui montrait lui-même le chemin.

Le poëte ne savait que penser de tout cela; mais comme les parfums venant

de la cuisine se succédaient par bouffées plus fréquentes et toujours plus savoureuses, il espérait.

On arriva dans une grande salle splendidement éclairée, où trente gaillards à la mine affamée se tenaient autour d'une table immense et surchargée de plats.

« — Enfin, nous en tenons un! cria triomphalement l'hôte en entrant. Ah! ah! nous allons rire, ça va commencer. » Et doucement il poussa Colletet en avant.

Tout le monde se leva et se découvrit, puis on n'entendit plus un souffle... On attendait que l'homme d'esprit parlât.

Il ne dit mot, seulement il se murmura à lui-même :

« — Je ne sais ce qu'on veut de moi, mais voilà une table bien servie. »

L'hôte et les convives, que ce silence trompait, se disaient en même temps : « — Il a faim, sans doute, nous verrons après le potage. »

On servit. Colletet, mis à la place d'honneur, eut les premiers morceaux, les premières rasades; il n'en parla pas davantage, cette bonne chère l'occupait trop. Jamais le pauvre homme ne s'était vu à pareille fête, aussi il se répétait toujours : « — Mangeons, parbleu! nous verrons bien après le dîner ce qu'ils me veulent. »

Et les convives attendaient toujours, ils ne disaient mot eux-mêmes pour se tenir mieux aux écoutes et ne pas perdre une seule des rares paroles du poëte; lui ne se souciait que de ne pas perdre un seul morceau des plats. L'hôte était décidément inquiet; à chaque plat, à chaque service, il s'était dit : « Patience, c'est qu'il se réserve, nous verrons tout à l'heure. » Mais, hélas! le rôt avait disparu, et il en était réduit à se dire : « Ce sera donc pour le dessert. »

Le dessert s'écoula aussi silencieux. C'était vraiment à désespérer! Mais aussi pourquoi s'adresser à un de ces poëtes faméliques, qui n'ont plus de parole sitôt que leur robuste appétit a mis leur langue en travail?

Colletet venait d'absorber son dernier fruit et de vider pour la vingtième fois son verre, quand sept heures sonnèrent à l'horloge de l'église Saint-Leu.

« — Déjà, se dit-il, et ma femme! »

Il se leva alors, s'inclina au-dessus de la table, et annonça d'un geste qu'il allait parler.

« — Enfin! s'écria l'hôte.

» — Enfin! crièrent les convives... Écoutons.

» — Messieurs, dit-il, voici sept heures; ma demeure est loin d'ici, et ma femme m'attend. Je ne sais qui m'a valu l'honneur de votre compagnie, mais si quelqu'un veut me dire le mot de cette énigme, je loge rue Saint-Victor, auprès du collége de Boncourt... Du reste, messieurs, je vous rends grâces, votre dîner était excellent. »

Cela dit, il prit son chapeau et sortit; l'hôte ne le suivit pas, et désormais il se garda bien de courir après les gens d'esprit.

Colletet seul eut toujours bon souvenir de ce repas, car les dîners succulents faisaient alors époque dans la vie des poëtes; il composa même en son honneur un sonnet qu'on peut lire dans ses œuvres, sous ce titre : *Le dîner à la Croix de fer.* Nous ne vous citerons pas tout entière cette poésie de bonne digestion, nous vous en dirons seulement un vers qui peint bien à lui seul la façon égoïste et vorace dont Colletet en usait quand le hasard l'amenait à une table bien servie.

— Moi, dit-il,

Moi, je mange aux repas et bois sans dire mot.

De même que les poëtes, les grands seigneurs avaient alors leur taverne particulière, leur cabaret de choix; quand ils voulaient faire chère lie et *carrousse,* suivant l'expression du bel air, ils se rendaient chez la Boisselière. Cette Hébé de la haute noblesse avait mis son cabaret en tel crédit, que sa renommée avait éclipsé tout à fait la vogue surannée de Renard et de la Duryer. Elle tenait ses tables non loin du Louvre, et ce voisinage faisait affluer chez elle le peuple des courtisans heureux de ne faire qu'un saut de l'antichambre royale à la taverne, où ils pouvaient enfin se redresser à l'aise et se délasser de leurs courbettes. La Boisselière faisait grassement payer l'hospitalité de son cabaret. On ne dînait pas chez elle à maigres écots comme à l'*Hôtel d'Anjou,* rue Dauphine; comme au *Pressoir d'or,* rue Saint-Martin; comme à la *Toison* de la rue Beaubourg, tables vulgaires où l'on dressait la nappe pour vingt sous par cavalier; ou bien comme au *Signe de la croix* et au *Juste pris* de la rue Saint-Honoré. Les repas se faisaient même à plus grands frais encore qu'à l'*Hôtel de Mantoue,* rue Montmartre, et à l'*Hôtel de France,* rue Guénégaud, où les dépenses s'élevaient pourtant à quarante sous pour chaque écot. Chez la Boisselière, pour dîner même sans luxe et à l'ordinaire, il fallait, le dessert venu, débourser dix livres tournois. Mais quelque magnifiques et prodigues qu'ils fussent, les seigneurs ne lâchaient pas si grosse somme sans murmures ni jurements; ils faisaient même si bien, pendant tout le repas, à force d'exigences brutales, d'ordres fantastiques et multipliés, qu'un plus riche écot n'aurait pas suffisamment dédommagé l'hôtesse et ses garçons. Un poëte gentilhomme, d'Esternod, nous a laissé le pittoresque tableau de ces turbulents seigneurs au cabaret.

Ils blasphèment plus gros dans une hôtellerie
Que le tonnerre affreux de quelque artillerie.
— Cordious! morbious! de Pocab-de-Bious!
Est-ce là apresté honnestement pour nous?
Torchez cette vaisselle, ostez ce sale linge;
Il ne vaut seulement pour attifer un singe.

Fi! ce pain de Gonesse! .. Apportez du mollet;
Grillez cet au côté... Sus, à boire, valet!
Donnez-moi ce chapon au valet de l'estable,
Car c'est un Durandal, il est plus dur qu'un diable.
C'est quelque crocodil! Tau, tau! pile, lévrier!
Que ce coq d'Inde est flac! Va dire au cuisinier
S'il se dupe de nous, s'il sait point qui nous sommes,
Et lui dis si l'on traite ainsi les gentilshommes!

Tout le grand siècle a passé chez la Boisselière; tout le somptueux cortége des grands hommes de cette magnifique époque s'est arrêté dans ce cabaret. Combien même, combien s'en trouva-t-il qui aimèrent mieux faire station chez la joyeuse hôtesse qu'antichambre chez le roi! L'auteur du dithyrambe bachique qui nous sert de guide ne faisait pas autrement.

Grands et superbes bâtiments,
Où l'on voit même la nature
Admirer les compartiments
D'une excellente architecture;
Grand Louvre, honoré des François,
Belle demeure de nos rois,
Où leur grandeur particulière
Montre son absolu pouvoir,
Sans l'hostel de la Boisselière,
Je ne vous irais jamais voir.

C'était le plus joyeux relais qui se trouvât pour un courtisan sur le grand chemin de la fortune et des grandeurs; chaque jour les plus fiers étaient heureux d'y faire une halte; par malheur, quel que fût le prix des vins servis par la tavernière, ils ne savaient pas toujours y puiser la sincérité. Ils étaient courtisans, même au cabaret. Dans les jours d'ivresse, la flatterie empiétait sans vergogne sur les droits de la vérité, cette fidèle desservante du culte de la bouteille. Pour faire sa cour à Richelieu, le financier Montauron avait acheté à un prix extravagant tout le vin des vignes de la terre de Ruel, domaine chéri du cardinal; et malgré l'âpre verdeur de cette piquette, de ce vin rude et *guinguet*, comme on disait alors, tous les courtisans s'étaient disputé à prix d'or l'honneur de tarir jusqu'au dernier broc ce nectar ministériel. Sous Louis XIV, un même caprice courtisanesque mit en faveur le vin de Beaune, qu'on avait jusque-là dédaigné, pour ne priser que les vins d'Espagne et d'Italie. Le grand roi étant tombé malade, Fagon, son médecin, lui ordonna, en Bourguignon dévoué, l'usage des vins de sa province, et dès lors le dédain se changea en vogue. Le Jupiter de Versailles ne jurait plus que par le vin de Beaune, c'en fut assez; l'arrêt fut aussi formel que si le Jupiter de l'Olympe eût juré par le Styx: tout le monde voulut boire du vin consacré, et comme il se trouva des meilleurs et tout parfumé d'un généreux bouquet, on se soumit volontiers à l'empire de sa faveur. Son règne dure encore.

Celui du cabaret où ce fin nectar eut son plus grand débit fut aussi de longue durée. Aux premières années du règne de Louis XIII, nous trouvons déjà toute florissante la taverne de la Boisselière. En 1612, quand fut donné le ballet des *Courtisans et des matrones*, on n'eut garde d'oublier la fameuse hôtesse parmi les personnages les plus dignes d'y figurer; elle intervient là comme créancière d'un courtisan, et elle chante :

A moy, qui suis la Boisselière,
De mon métier cabaretière,
Ce courtisan manque de foy.
Le méchant, le vilain parjure,
Il voudroit bien me faire injure,
Luy qui fust mort de faim sans moy.

Bien qu'il fist partout l'agréable,
Afin d'avoir place à la table,
Souvent, sans moi, cet impudent,
Qui ne trouvoit pas de lipée,
Eust mis en gage son épée,
Ou desjeuné d'un curedent.

Quand je n'étois pas arrivée,
Ou que la table estoit levée,
Ou qu'il n'avoit place au bas bout,
Il contrefaisoit le malade,
Ou bien disnoit d'une salade,
Ou bien ne disnoit pas du tout.

Je l'ay nourri, je l'ai fait vivre,
Lorsque le voleur venoit suivre
La cour jusqu'à Fontainebleau.
Je n'en ai point de récompense;
Que l'on me paye sa despense,
Ou bien qu'il laisse le manteau.

Si notre célèbre tavernière est là peinte et *pourctraite* au vif, je comprends que les mauvais payeurs ne se hasardassent pas chez elle. Ils passaient piteux le long de son cabaret, et pour se dédommager un peu de n'y pouvoir entrer, ils en médisaient comme fait Gautier Garguille dans sa *Rencontre* avec Tabarin : « Allons, lui dit-il, où bon te semblera, pourvu que ce ne soit pas chez la Boisselière, d'autant que je suis si remply d'avoir beu de l'eau de ce fleuve, que j'en suis tout enflé de ses cruditez. »

La Boisselière faisait-elle donc si chèrement payer ses écots qu'on ne pût aller quelques jours chez elle sans faire de grosses dettes? Je ne sais, mais pour que vous en jugiez par vous-mêmes, nous allons vous donner ici, d'après le même ballet, les *parties* ou mémoires présentés par la Boisselière à son courtisan.

Pour le disner du courtisan,
Au dimanche, un demy-faisan,
Plus une soupe de marmite;
Pour le lundy, des pois nouveaulx,

Un potage fait de naveaux,
Au dessert une poire cuite.

Au mardy comme au mercredy,
Et pour tout le jour du jeudy,
Une espaule avec une éclanche;
Toujours le roty, le bouilly,
Et le bon vin n'a pas failly,
Le pain blanc, ny la nappe blanche.

Au vendredy, de bons œufs frais;
L'esté, des febves de marais;
L'hyver, de la fraische marée.
Au samedy, mesme repas,
La salade n'y manquoit pas,
Les capres ni la chicorée.

Pour un grand laquais tout pelé,
Du mouton ou du bœuf salé,
Et selon les saisons, les vivres;
Plus, sans les tranches de jambon,
En bois, en chandelle, en charbon,
Le tout peut monter deux cents livres.

Tout ceci se lit au *Recueil des plus excellents ballets de ce temps*, Paris, Toussaint du Bray, MDCXII, in-12, pages 11-13.

Parmi les seigneurs, mais bien payants ceux-là, qui fréquentaient le cabaret de la Boisselière, quelques-uns étaient plus assidus dans leurs hantises, et ce n'étaient pas les moins nobles et les moins titrés. A leur tête se voyait le marquis d'Uxelles, seigneur de haute maison, capitaine plein de bravoure, mais, pour tout dire aussi, plus intrépide buveur. Ses rangs, ses dignités, sa noblesse même, il eût tout donné pour une seule journée de débauche à la taverne. Un jour le ministre Louvois lui envoya la décoration insigne et si recherchée du cordon bleu.

« — Remerciez de ma part M. de Louvois, dit le marquis à l'envoyé, mais déclarez-lui en même temps que je refuse l'ordre dont il me décore, s'il doit m'empêcher d'aller au cabaret. »

Le ministre sourit de cette boutade, et il n'y répondit qu'en choisissant malicieusement le comte d'Harcourt pour donner l'accolade au marquis.

Ce gros homme était en effet le seul buveur capable de tenir tête à M. d'Uxelles. Il prenait le titre de *chef des goinfres*, qu'un certain la Flotte avait toutefois quelque droit à lui disputer. Quand il se trouvait le verre en main avec ses chers suppôts, Maricourt, Faret, Saint-Amand, Marigny, il était plus fier de cette dignité bachique que de son titre de maréchal de France. Il était, en fait d'histoire, de morale et de poésie, ignorant comme tout homme du bel air, et cependant venait-on à parler de cabarets et de vignobles, on s'étonnait de le trouver presque érudit. Il connaissait l'histoire de tous les clos de France,

d'Espagne, d'Italie et d'Allemagne; il savait par cœur tous les vers avinés de son poëte Saint-Amand, et l'on dit même qu'il avait fait assez d'effort sur sa paresse pour retenir de mémoire ce quatrain moral du président Mathieu :

Ainsi qu'au cabaret, l'homme demeure au monde;
Le plaisir et le vin se laissent avaler;
Le temps y dure peu, tant que la joie abonde,
Et puis il faut compter, payer et s'en aller.

Il n'y avait guère à Paris que deux tavernes qui fussent dignement rivales du cabaret de la Boisselière : c'étaient celles de Boucingo et la maison de la Guerbois. Boucingo vous est déjà connu, son brevet d'immortalité est signé d'un vers de Boileau. Au besoin ce quatrain de Chapelle compléterait son histoire :

Boucingo, dès son âge tendre,
Posséda la sauce Robert,
Avant même qu'il pût apprendre
Ni son *Ave* ni son *Pater*.

Il excellait surtout à fabriquer de son cru, et sans emprunter quoi que ce soit aux vignobles d'Espagne, une sorte de vin d'Alicante que les délicats préféraient au véritable. Montreuil le vante dans ses vers sans croire faire injure au dieu des vins sincères, et Boursault recommande ainsi à sa Babet ce nectar de fabrique parisienne : « Boucingo vend du vin d'Alicante, qu'il fait lui-même et qu'il donne à cinquante sols la bouteille, qui est la plus agréable liqueur qu'on puisse boire. »

Le cabaret de la Guerbois s'ouvrait dans le quartier fraîchement bâti de la butte Saint-Roch. Lainez, ce poëte buveur qui fit tant de bons vers aiguisant la soif, et un long poëme sur le *Tirbouchon*, y venait en voisin. Les cercles fameux alors de la butte Saint-Roch, le *club* chansonnier que présidait le chevalier de Bouillon et qu'égayaient Chaulieu et la Fare, y envoyaient leurs commensaux. Après une bonne séance bien malicieuse, on descendait chez la Guerbois, on venait achever d'y manger le prochain, non sur du pain sec, mais avec une grasse poularde, et s'il y avait quelque dissentiment, on vidait du même coup, comme disait Lainez, le débat et les écuelles. Les gens de robe et les hommes de finance y venaient aussi à la file. *Est-il*, dit Boursault,

Est-il un financier noble depuis un mois
Qui n'ait son dîner sûr chez madame Guerbois?...

Et c'était là une bonne clientèle, buvant bien et payant mieux. Aucun vin n'était trop cher pour ces Crésus des quartiers neufs. Leur renom en ce genre datait de loin, du reste. Déjà, sous Henri IV, Courval Sonnet avait dit :

Les plus excellents vins de Grave et de Coussy
D'Ay, Beaulne, Avenay, Versenay et Issy,
Les exquis muscadets, appelés vins de couche,
Sont toujours réservés pour la friande bouche
De ces bons financiers qui n'épargnent nul prix.

Les hommes de cour et de guerre ne dédaignaient pas eux-mêmes cette taverne des robins et des gens de finance. Quand il s'agit de boire, y a-t-il jamais mésalliance entre les gens? L'ivresse et la joie n'ont jamais regardé à l'habit.

Le buveur qui venait le plus assidûment chez la Guerbois était le président de M..., juge intègre, magistrat sans reproche, mais aussi et surtout ivrogne ivrognant toujours avec délices. Ménage, qui le voyait souvent, nous dit que lorsque ce brave homme se trouvait pris de vin, il y trouvait tant de plaisir, qu'afin de se souvenir qu'il devait encore s'enivrer le lendemain, il piquait des épingles sur sa manche.

Le célèbre fermier général M. de Béchamel, marquis de Nointel, venait aussi dans ce cabaret des friands gourmets pour y déclamer *ex professo* des leçons de haute gastronomie. Il donnait appétit au mieux repu, quand la bouche parfumée, l'œil ardent, ses manches de dentelle retroussées jusqu'au coude, il expliquait avec une délicatesse savante comment, pour les *sauces financières* qui ont gardé son nom, les épices et les plus fins hachis doivent s'harmonier avec les champignons. C'est là qu'il fit manger à ses amis, à ses fidèles, les premiers pâtés chauds, les premiers vol-au-vent élaborés sous ses yeux, dans les officines culinaires de son hôtel de la rue des Petits-Champs. Je gage que Molière avait surpris au passage le menu d'un repas dressé par M. de Béchamel, quand il écrivit cette carte d'un dîner à servir pour son *Bourgeois gentilhomme* :

« Si Damis s'en était mêlé... il ne manquera pas de vous parler d'un pain de rive à bizeau doré, relevé de croûte partout croquant tendrement sous la dent ; d'un vin à la séve veloutée, armé d'un goût qui n'est point trop commandant ; d'un carré de mouton gourmandé de persil ; d'une longe de veau de rivière, longue comme cela, blanche, délicate, et qui, sous la dent, est une vraie pâte d'amande ; de perdrix relevées d'un fumet surprenant ; et, pour son opéra, d'une soupe à bouillon perlé, soutenue d'un gros jeune dindon cantonné de pigeonneaux et couronné d'oignons blancs mariés avec la chicorée. »

Voilà un style assez appétissant, et qui n'est pas trop à dédaigner pour du style de cuisine. Mais, fi! c'est de la prose, et M. de Béchamel voulait, pour ses recettes, le divin langage des vers. Quand il rédigea, sous le nom de M. Lebas, son cuisinier, les préceptes gastronomiques qu'il dédiait aux gens de cour, il les formula en petits vers et en madrigaux. Bien plus, il voulut qu'on chantât ses recettes poétiques, et il marqua les airs sur lesquels s'ajustait le rhythme de leurs vers. Chaque plat eut son refrain, chaque assaisonnement sa musique. Désiriez-vous savoir comment se préparaient les perdreaux à l'espagnole, vous n'aviez qu'à chanter sur l'air : *Petits oiseaux, rassurez-vous :*

Du vin, de l'huile et du citron,
Coriandre et la rocambole,
Dans ce ragoût à l'espagnole,
Le tout ensemble sera bon.

Vouliez-vous tâter d'un fin coulis d'écrevisses, eh! vite, il vous suffisait de fredonner avec l'air : *Petits moutons qui dans la plaine :*

Les écrevisses bien pilées,
Mitonnez-les dans du bouillon;
Joignez-y du pain qui soit bon,
Et que toutes soient bien passées.

Le maréchal d'Estrées était aussi docte dans la science des vins que M. de Béchamel dans la connaissance des plats friands. C'est lui qui sut impatroniser le premier, dans les nobles cabarets de Paris, les vins exquis qu'il tirait de sa terre de Sillery. Sa femme veillait aux vendanges et à la préparation du mousseux nectar, tandis que lui-même il présidait à sa dégustation. La renommée qui a consacré et perpétué la vogue du Sillery, mis ainsi en honneur, lui a même laissé, en souvenir de madame d'Estrées, le nom de *vin de la Maréchale.*

Un cabaret, à Paris, avait pris le nom par excellence d'*Hostel des ragoûts.* Je ne sais lequel ce pouvait être; mais, d'après ce que nous avons appris, je croirais volontiers que c'était celui de la Guerbois. Quel qu'il fût, on y faisait bonne chère, si bien qu'un chansonnier du temps ne trouva pas indigne de ses stances la description de l'ordre observé dans cette *gourmanderie* illustre. Nous citerons les plus curieuses de ces strophes, vrai menu dithyrambique.

L'HOSTEL DES RAGOUSTS.

STANCES.

L'hoste donne une table ronde,
Une nappe et douze couverts,
Et qu'aucun rimailleur de vers
Ne s'en approche et ne la tonde.
A ce rond qui n'a point de bout,
La place d'honneur est partout;
Trêve de la cérémonie,
Ne choquons point la volonté;
Que la contrainte soit bannie.
Et que chacun de nous vive en sa liberté.

. . . .

Ne charbonnons point la muraille,
Ce n'est que le papier des foux
Ou le registre des filoux,
Des gourmands et de la canaille.
Garçon, apporte-nous du pain,
Donne de l'eau, lavons la main;
Je vois que l'hoste s'achemine,
Il est midy, çà plaçons-nous.
Ces bouteilles ont bonne mine,
Garçon, mets-nous à part et ce gris et ce doux.

Vient ensuite l'éloge détaillé des divers plats.

Orgueilleuse et belle éminence,
Superbe mets, gigot fessu,
Présent digne d'être reçu,
Glorieux jambon de Mayence,
Admirable et riche aliment,
Des festins le bel ornement,
Jambons de Soule et de Bayonne,
A la façon des vieux guerriers,
Suivez Bacchus, suivez Bellone,
Et venez nous trouver tout chargés de lauriers.

. . . .

A ce glou-glou de nos bouteilles
Nous employons un riche temps;
Mais pour être mieux écoutans,
Pourceau, prête-nous tes oreilles;
Que ta bajoüe y soit aussi,
Que la fumée ait noircie;
Preste-nous aussi ton eschine,
Tes saucisses et ton museau;
Les ragousts de notre cuisine
Ne sauroient faire un pas sans tes pieds de pourceau.

. . . .

Petits habitants de montagne,
Qui vous paissez de serpolet,
Qui cachez sous un poil follet
Le meilleur morceau de campagne;
Venez, petits caprioleurs,
Vêtus de vos grises couleurs,
Quittez la grotte souterraine
Où vous courez mille hazards;
Venez, bons lapins de garenne,
Pour éviter ici les ruses des renards.

N'allez pas croire que le cabaret de la Guerbois fût un cours permanent où la bonne chère ne servait que de prétexte à de doctes méditations. La gourmandise n'y était en aucune façon ni pédante ni gourmée. On y savourait avec théorie d'accord, mais on y mangeait aussi avec la vigueur d'un bon appétit pratique. Quelquefois même l'ivresse franche et joyeuse, l'ivresse du peuple, la bonne, pouvait s'y gagner; et alors, vraiment, la noble taverne devenait aussi bruyante, aussi pleine de tumulte, de chants joyeux et de jurons que la plus triviale guinguette des faubourgs.

Un soir, le prince Henri de Bourbon, fils du grand Condé, y fit pareille débauche, avec quelques seigneurs ses familiers. Au dessert, tout le monde déraisonnait : les uns parlaient de la cour, les autres du théâtre; les uns des dames de la reine, les autres des filles de la rue du Chantre; ceux-ci de leurs valets, ceux-là de leurs chiens. Mais ce qui dominait le désordre de toutes ces conversations croisées, c'était une dissertation verbeuse de M. de Conti sur l'appétit de ses bassets.

« — Mes chenils me ruinent, disait-il; je ne sais quelle faim vorace aiguise les dents de tous les chiens de ma meute, mais ils me dévorent pour mille écus de pâture par mois... Si le prophète Daniel fût tombé au beau milieu de ces mangeurs aboyants, il n'en serait pas sorti sain et sauf comme de sa fosse aux lions.

» — Palsembleu! dit le prince, je gagerais bien que vos bassets n'ont pas un appétit aussi robuste que la Guiche, l'un de mes valets de pied...

» — Quand nous serons à Versailles, nous les mettrons aux prises, si vous voulez.

» — Soit; mais d'abord, pour vous montrer tout ce que ce mangeur incroyable a de puissance dans la mâchoire et de capacité dans l'abdomen, je veux qu'il dévore devant vous et pendant que les douze coups de minuit sonneront, l'immense pièce de viande que voilà. »

Le prince montrait une épaisse éclanche de mouton restée intacte.

« — Je parie, dit M. de Conti, qu'il n'aura pas même le temps d'en dépecer la moitié.

» — Je gage mille louis pour soutenir ce que j'avance.

» — Je tiens la gageure. »

On fit monter la Guiche. C'était un petit homme maigre et membru, à l'œil vif et noir. Quand il sut ce qu'on voulait de lui, il donna tout au milieu de l'éclanche un coup de fourchette qui la traversa; — et s'étant mis à rire, ce qui fit briller à tous les yeux une double rangée de dents longues et tranchantes :

« — Voilà qui est bon seulement, dit-il, pour me mettre en goût et tenir ma mâchoire en activité. »

Ce disant, il s'attabla gravement, découpa avec majesté l'éclanché en douze morceaux qu'il déposa symétriquement, et, la fourchette haute, il attendit. Quand l'horloge commença à sonner, il se mit en besogne. Le premier coup tintait encore qu'il avait déjà englouti deux morceaux. Au sixième coup, il était en avance d'une bouchée. Il en profita pour prendre haleine et avaler un plein verre de vin de Beaune, qui s'engouffra torrentueusement dans son gosier. C'est le prince lui-même qui avait tendu le gobelet à son valet de pied, tant il avait à cœur le succès de sa gageure. Mais la voracité de son formidable mangeur sembla tout à coup se ralentir; ses facultés masticantes et digestives n'avaient plus la même vigueur; les morceaux, vainement hâtés, s'arrêtaient à la gorge, et, pour les faire descendre, la Guiche était forcé de se frapper la poitrine à grands coups de poing. M. de Conti triomphait, le prince de Condé se mordait les doigts d'impatience; car le dixième coup avait retenti et deux tranches restaient à dévorer.

« — Il y a cent louis pour toi, dit le prince au pauvre valet suffoquant, et de plus, je te donne l'intendance de mon hôtel au Marais... Fais donc encore un effort. »

La Guiche se ranima à cette promesse suprême, il embrocha d'un seul coup de fourchette les deux fatales tranches et les avala d'un trait. Il tomba à la renverse, sans respiration, le sang au visage, agonisant et râlant; mais le douzième coup ne faisait que de sonner et le prince avait gagné son pari.

« — Qu'on l'emporte, s'écria-t-il, et qu'on le soigne bien; je l'ai fait mon intendant. Quant à vous, monsieur de Conti, payez-moi mes mille louis. »

La Guiche eut la place promise, mais de sa vie il ne toucha à une éclanche; son exploit glouton resta célèbre. Nous tenons en nos mains une brochure bouffonne, imprimée à Dijon en 1693, avec ce titre : L'*Art admirable de la Guiche pour manger méthodiquement un membre de mouton pendant que douze heures sonnent.* Ainsi, pour arriver à la postérité, il ne faut qu'avoir vaste estomac et robuste appétit.

Après le cabaret des poëtes et ces tavernes des robins, des financiers et des grands seigneurs dont nous avons tenté de vous peindre les mœurs et de vous faire connaître les hôtes, il sera peut-être à propos de vous introduire dans le cabaret des comédiens. Bergerat en était le maître, et il était situé sous l'enseigne joyeuse des *Bons enfants,* dans la rue qui pourrait lui devoir son nom. Le voisinage du Palais-Royal et de son théâtre faisait affluer aux *Bons enfants* les principaux sujets de la troupe de Molière. Le grand poëte y vint souvent lui-même, et Boileau avec lui. C'est même ainsi qu'ayant connu Bergerat, le satirique eut fantaisie de l'immortaliser dans ce vers, où, parlant d'un certain dîner champêtre pris à Baville, chez M. de Lamoignon, il dit :

Et mieux que Bergerat l'appétit l'assaisonne.

Mais de même que le théâtre de l'hôtel de Bourgogne faisait concurrence au théâtre dirigé par Molière, ainsi le cabaret des *Bons enfants* avait pour rival celui de *l'Alliance,* où se réunissaient tous les émules des comédiens du Palais-Royal. Champmeslé, le mari de la fameuse tragédienne aimée de Racine, y venait surtout. Le pauvre homme, oisif et buveur par nature plutôt qu'époux jaloux, venait se distraire au cabaret des ennuis du ménage et des infidélités de sa femme. S'il faut même en croire une médisante indiscrétion de Boileau, dans sa correspondance, il s'y enivrait volontiers avec le vin de Champagne que lui payait Racine en récompense de son silence complaisant. Quand il fut devenu vieux, et que sa femme étant morte, il n'eut plus de tapage à faire au logis et d'infidélité à ignorer, il n'en continua pas moins ses assiduités au cabaret; afin même de clore dignement sa vie, c'est là qu'il vint mourir. Le jour même de sa mort, toujours allègre et dispos, Champmeslé étant allé lui-même faire dire deux messes aux frères Cordeliers, l'une pour sa mère et l'autre pour sa femme (alors les gens de théâtre n'avaient pas scrupule d'être dévots, et quelques dévots d'être gens de théâtre), les messes dites, il donna un quart d'écu (trente sous) au sacristain, qui lui dit :

« — Mais voilà dix sous de trop, et vous me donnez là pour une troisième messe.

» — Eh bien! vous la direz pour moi, reprit tristement Champmeslé; gardez tout. »

Il sortit alors de l'église, et s'achemina vers son cher cabaret. Plusieurs de ses camarades étaient assis sur un banc et causaient à la porte; il prit place auprès d'eux et se mêla à l'entretien. Il s'agissait d'un repas à faire de compagnie.

« — Parbleu, j'en serai, s'écria-t-il, et ce soir nous dînerons ensemble. »

A peine achevait-il ces mots, qu'il tomba lourdement par terre; on s'empressa de le relever : il était mort.

Les cabarets abondaient autour de l'hôtel de Bourgogne : les comédiens et les oisifs de théâtre sont de si bonnes pratiques pour les maisons où l'on boit, et puis la halle à la marée, dont le parfum seul donnait soif, était si près de là! D'abord c'étaient les *Deux faisants* que le tonnerre faillit consumer le 3 juillet 1664, dit Loret :

Où maint friant et maint comique,
Par débauche ou bien autrement,
Vont repaître ordinairement...

Puis, *vers les places de Montorgueil*, selon la pompeuse expression de notre lyrique des tavernes, on trouvait les *Trois maillets*. Enfin, tout proche du théâtre s'ouvrait le fameux cabaret de *l'Ange :*

Séjour des muses et des vers,
Où l'on recognoit sans envie,
Parmi tant d'accidents divers,
Les stratagèmes de la vie;
Esprits qui, par vos fictions,
Nous découvrez nos passions,
Je n'ai pas vu votre théâtre,
Qu'aussitôt je ressors de là
Pour un *Ange* que j'idolâtre,
A cause du bon vin qu'il a.

Chapelle venait souvent boire à *l'Ange*. Un soir qu'il en sortait à moitié ivre et tout à fait bien repu, il entra à l'hôtel de Bourgogne, où l'on jouait je ne sais plus quelle tragédie assaisonnée de combats et de coups d'épée. Une fois assis sur une des banquettes du théâtre, il se sentit si bien bercé par le rhythme monotone de la déclamation du gros Mondory, que, déjà alourdi et somnolent par l'effet de la digestion, il s'endormit tout à fait. Il ronflait depuis une heure à l'unisson du gros tragédien, quand arriva la scène de la bataille. Le cliquetis des épées le tira de son somme :

— Au voleur! au tirelaine! cria-t-il, se levant en sursaut à ce bruit, et d'une

main enfonçant son feutre, de l'autre étreignant son manteau. On n'est pas en sûreté ici. Au meurtre! on m'assassine!

Debout sur l'avant-scène, brûlant presque les rubans de ses chausses aux flammes des chandelles, les jambes titubantes, regardant sans voir le parterre qui riait aux éclats et les acteurs qui se tordaient dans leurs loges, il resta ainsi quelques minutes à hurler et à se démener, puis il prit sa course, en criant :

« Décidément, je ne passerai plus le soir sur ce maudit pont Neuf. »

Il retourna s'enfoncer dans son cher cabaret. « On ne put l'en tirer, dit d'Assoucy, de qui nous tenons l'histoire, que lorsqu'il eut épuisé le tonneau que l'on avait mis en perce pour le faire revenir de sa défaillance. »

Les musiciens n'avaient pas, que nous sachions, de cabaret préféré. Ces gens-là s'altèrent et boivent partout. Tout lieu leur était bon pour *chanter le beau pinceau,* comme on disait au temps de d'Aubigné, pour désigner le verre, qui enlumine si bien la trogne. En quelque endroit qu'on leur offrît de boire, ils faisaient raison et trinquaient des deux mains. Mais leur bourse aussi restait toujours close. C'était la réputation qu'ils s'étaient faite dans le monde ivrognant : « Mauvaise connoissance qu'un musicien de l'Opéra! dit M. Grifon dans *la Sérénade;* ils mènent les gens au cabaret, et il faut toujours payer pour eux. »

Les danseurs buvaient avec plus d'ensemble et de fraternité que leurs collègues de la musique. L'*Épée de bois*, dans la rue de Venise, était leur taverne de prédilection. Quiconque se fût avisé de s'enivrer ailleurs eût forfait aux lois de la compagnie. Mieux eût valu faire un entrechat contre la mesure. Quand Louis XIV eut organisé les danseurs en académie et leur eut assigné pour lieu de réunion une des salles du Louvre, nos pauvres gens se trouvèrent bien empêchés dans ce grand palais, sous ces voûtes dorées. Un beau jour ils s'échappèrent, gagnèrent d'une volée leur cher *Épée de bois*, et ne le quittèrent plus. « C'est dans ce lieu favori que se réunissaient les académiciens, dit M. Castil-Blaze, qui finira le tableau pour nous. C'est là que se réglaient les intérêts de l'empire du rigodon et du menuet; c'est là que se faisaient les élections, et, sans divertir à autre acte, sans quitter l'académique fauteuil, on servait le dîner sur la table où chacun venait d'écrire son bulletin. La nappe couvrait le tapis vert, la bouteille succédait à l'écritoire, la soupière remplaçait l'urne du scrutin, et l'on buvait à longs traits à la santé du nouvel académicien, au voyage de celui que la mort venait de rayer du contrôle. »

Les gens d'église, et n'allez pas nous imputer à malice si nous les plaçons après tous ces buveurs profanes, les prêtres et les moines, disons nous, avaient en la Cité, dans le quartier de l'*Université*, leurs tavernes et leurs *gourmanderies*, comme dit Rabelais : le *Riche laboureur* dans l'enclos de la foire Saint-Germain, la *Table Roland* dans la vallée de Misère, nom bien mal choisi pour un lieu illustré par une si belle taverne; aussi l'apologiste des cabarets s'écrie-t-il :

Que n'ai-je cent mille ducats
Afin d'en faire bonne chère
Des morceaux les plus délicats
Qui sont dans ce lieu de *misère!*

Mais c'est au *Treillis vert* de la rue Saint-Hyacinthe qu'affluaient de préférence les moines de toutes les communautés : capucins, célestins, jacobins, cordeliers. Et comme ils buvaient! les jacobins et les cordeliers surtout, vraies tonnes encapuchonnées :

Boire à la *capucine*,
C'est boire pauvrement,
Boire à la *célestine*,
C'est boire largement;
Boire à la *jacobine*,
C'est chopine à chopine;
Mais boire en *cordelier*,
C'est vider le cellier.

Jamais d'eau dans leur vin! fi! c'eût été profanation et contre les lois de l'Église qui, défendant l'eau pour le vin de l'Eucharistie, ne peut le commander pour celui du cabaret. Quand un moine allait prêcher en quelque église de province, que demandait-il pour prix de sa prédication pendant tout un Avent ou un Carême? Rien que quelques bons brocs de vin pour son gosier altéré. Bien boire ce n'est pas rompre le jeûne.

Les prêtres, nous l'avons dit, venaient aussi aux tavernes, mais moins hardiment que les moines. Les paroissiens les eussent montrés du doigt à la sortie, et une bonne chanson des gabeurs du coin eût fait justice de leur ivresse. Le curé Hardi, qui pendant la Ligue avait effrontément sali sa soutane dans tous les cabarets de Paris, avait trop bien appris à ses dépens ce qu'une telle conduite fait germer de scandales et de satires. Courval Sonnet lui avait décoché entre autres virulentes invectives ces rimes âpres et mordantes :

Oses-tu d'un curé, Hardy, porter le nom,
Lutin de cabaret, estalon de taverne,
Épicure gourmand que le ventre gouverne,
Marmiton de cuisine, insigne escornifleur,
Des bachiques liqueurs friponnier recéleur?...

Il n'y avait guère de cabarets à Paris où le libertinage des mauvais prêtres n'apportât son scandale. Les vaudevilles et les satires en faisaient raison. Le couplet d'une farce de 1697, *Pasquin et Marforio*, gourmande ainsi, sous un pseudonyme sans doute, l'un de ces abbés ivrognes :

On dit que l'abbé Friquet
Est toujours au cabaret,
Ce n'est qu'une médisance;
On dit que de l'*Alliance*
On l'a souvent rapporté
Sans raison ni connoissance,
C'est la pure vérité.

Les Mémoires de la calotte vont plus loin, ils nomment par son nom l'abbé Rattier, accusé d'une scène scandaleuse dans une taverne, et ils lui envoient un brevet d'aumônier en leur régiment des fous, le tout d'après le témoignage d'un certain Verdier, lequel, disent-ils :

..... Nous assure avoir vu
Le susdit prêtre, en sa colère,
Tranchant du jeune mousquetaire,
Poursuivre l'épée à la main
Certain quidam, marchand de vin
Qui, par respect pour la soutane,
N'osa répondre à coups de canne.

Enfin Gacon, dans sa XVe satire, met en scène un curé et un traiteur, celui-là sermonné par celui-ci qui s'en venge plus tard en refusant de l'enterrer en terre sainte :

..... Si ce directeur
A paru tant haïr un célèbre traiteur,
Jusqu'à ne vouloir pas le mettre en terre sainte,
C'est qu'un jour ce traiteur, homme libre et sans feinte,
Luy reprocha son crime, et luy dit hautement :
Cessez de me prêcher, ou vivez autrement.

Les pédants de l'Université tenaient table au cabaret de *la Corne*, qui, de la rue des Sept-Voies, était descendu à la place Maubert.

Je préfère au meilleur collége
La Corne en la place Maubert,

dit notre rimeur panégyriste des tavernes, et tout étudiant le pensait comme lui. Ils venaient aussi faire carousse le jour du Landit et des grandes fêtes universitaires à cet *hôtel Saint-Quentin* de la rue des Cordiers que Leibnitz, Gresset, Bordes, Mably, Condillac, devaient habiter plus tard, et auquel J.-J. Rousseau, qui y vint après eux et sur la recommandation de leur séjour, devait laisser son nom, qu'il a gardé. Mais c'était à *l'Écu d'argent* que l'on était sûr de trouver, un jour de grand gala, tous les plus fins gourmets de l'Université. Il n'y avait qu'à *l'Écu d'argent* qu'on tâtait du bon vin de Beaune. Les *Trois entonnoirs*, près des Carneaux, dont ce vin bourguignon faisait la renommée, n'en servaient pas de meilleur. C'est seulement aussi à *l'Écu d'argent* qu'on pouvait savourer sans crainte de contrefaçon ces soupes à la mode dont Boileau nous donne la recette un peu ironique dans sa troisième satire :

Que vous semble...... du goût de cette soupe ?
Sentez-vous le citron dont on a mis le jus
Avec un jaune d'œuf mêlé dans du verjus ?

Montmaur trônait à *l'Écu d'argent*, comme Chapelle chez Cresnay. Quand du haut de la tourelle doctorale qu'il habitait au collége de Boncourt il avait vu les cheminées fumer de ce côté ; quand son nez, toujours tourné à friandise,

comme celui de Saint-Jacques de l'Hôpital, avait cru saisir dans ces lointaines émanations le présage d'un bon dîner, il descendait, enfourchait sa mule, et arrivait à point pour bien manger et bien rire. C'est là que son appétit et ses bons mots, les uns payant pour l'autre, lui firent tant d'envieux dans la famélique Université; c'est là que Ménage, lui donnant pour chaire une large marmite, le montre qui enseigne la cuisine aux marmitons, dans son poëme satirique *Vita Gargilii Mamurræ parasitopædagogi;* enfin, c'est là que d'Alibray, autre jaloux, amène Mercure pour métamorphoser ce grand glouton en marmite. Le Dieu, dit-il,

Raccourcit ses deux pieds, de ce bâton aussi
Qu'il tenoit en sa main fait un pied raccourci;
Après, sur ses trois pieds il rendurcit son ventre,
Fait qu'avec l'estomac toute la tête y rentre;
Ses deux bras attachés au cou comme jadis,
Sur le ventre tombant, sont en anse arrondis;
Le collet du pourpoint s'élargit en grand cercle;
Le chapeau de docteur s'aplatit en couvercle, etc.

Montmaur, en son vivant, avait été bon professeur de grec. Quand il eut rendu l'âme dans un dernier hoquet, on chercha les livres qu'il avait pu faire, on n'en trouva point. Alors on lui supposa toute une collection d'ouvrages que sa science n'aurait pas dictés, mais que son appétit aurait certainement avoués : « Examen et réfutation du dire de saint François Xavier : *Satis est, Domine, satis est* (C'est assez, Seigneur, c'est assez). — Traité des quatre repas par jour, leur étymologie. — Requête à M. le lieutenant civil à ce qu'il lui plaise faire défense aux cabaretiers d'avoir des plats dont le fond s'élève en bosse, ce qui est une manifeste tromperie, etc. »

Cicerone souvent bavard, mais plus souvent désorienté, nous venons de vous conduire dans les plus fameux cabarets de ce temps-là; vous connaissez les plus avenantes et les mieux hantées de ces maisons de joie, mais ce pèlerinage *popinatoire* n'est pas près de finir, nous n'en avons marqué que les premières stations. Pour les autres, pour les dernières, nous vous donnerons un meilleur guide, c'est le gros Saint-Amand que nous vous dirons de suivre, et avec ce poëte, la fleur des *goinfres*, ce sera bientôt fait : il ne vous faudra pas un jour pour parcourir ce qui vous reste à connaître du Paris joyeux et ivrognant.

Ce gros homme est un buveur cosmopolite. Il a porté sa panse en cent lieux de la terre, et partout il a rimé, après boire, les louanges de l'ivresse. Le comte d'Harcourt, notre vieil ami, est son compagnon. Ils ont fait ensemble le voyage de Candie, et, sans peur de l'onde amère, ils ont trinqué sur la poupe, ils ont bu à tous les dieux marins. De Candie, Saint-Amand est allé à Rome, mais il n'y a trouvé que des faces sacerdotales moins fleuries que les visages des chanoines parisiens. Il n'a pu même attendre la fin du carême. Revenu à Paris, voici

comment il a redit, en quatre vers, à l'un des goinfres ses amis, tous ses muets anathèmes d'ivrogne, tout son dédain énergique contre la ville des papes :

O bon ivrogne, ô cher Faret!
Qu'avec raison tu la méprises!
On y voit plus de trente églises,
Et pas un pauvre cabaret!

Depuis ce temps, rien n'a pu le distraire de la vie joyeuse dont il a retrouvé le digne théâtre. Une seule fois, Faret a voulu l'emmener encore loin de Paris, et lui faire respirer l'air frais des champs dans les plaines de la Bresse, sa patrie; mais, loin de faire droit à cette envie du goinfre réfractaire, Saint-Amand n'a cru devoir lui répondre que par une longue épître en style de buveur bon conseiller :

Qui te porte à ce beau projet?
Parle, cher ami, je t'en prie,
Si tu ne veux que je m'écrie :
On fait à savoir que Faret
Ne rime plus au cabaret.
. . . .
Laisse les soins pour d'autres testes,
Laisse les forêts pour les bestes,
Laisse les eaux pour les poissons,
Et les fleurs pour les limaçons,
Aussi bien, à voir ton visage,
Cela n'est point à ton usage;
La campagne n'a point d'appas
Qui puissent attirer tes pas;
Et de l'air dont tu te gouvernes,
Les moindres échos des tavernes
Te plaisent plus cent mille fois
Que ne font les échos des bois.

Pour lui, il a continué ses pérégrinations dans les tavernes, passant toutes ses journées soit à *l'Épée royale*, cabaret fameux dont la grille de fer, curieusement ornée et festonnée, se voit encore au coin des rues Barre-du-Bec et Saint-Merry; soit auprès de Saint-Eustache, chez Cormier, hôte indulgent et de crédit facile. C'est là qu'il rencontrait souvent Maricourt, l'un de ses meilleurs compagnons, le même qu'il apostrophe ainsi quelque part :

Franc Picard à la rouge trogne,
Brave Maricourt, noble ivrogne,
Qui crois être sur ton fumier,
Quand tu présides chez Cormier.

Pour enseigne parlante, Cormier avait fait peindre au-dessus de sa porte l'arbre dont il portait le nom, et Saint-Amand ravi avait pu dire :

Paris, où fleurit un Cormier,
Qui des arbres est le premier.

Heureuse métaphore d'ivrogne qui se retrouve encore dans ce couplet bachique :

Mon gros Jean Gourman,
Que j'ay l'âme ravie
D'envie
De voir
Ton visage charmant.
Chacun rit,
Et, revoyant ta trogne,
D'un ivrogne,
Le Cormier fleurit.

Saint-Amand avait aussi dans ses préférences un cabaret de la rue de *la Perle*, au Marais, lequel avait succédé au fameux brelan de *la Perle* si hanté au moyen âge, et qui avait transmis son nom à la rue. Ce qu'il aimait dans ce lieu, c'est que l'heure n'y marchait pas. On n'y voyait qu'une mauvaise horloge toujours arrêtée ou en retard, sous laquelle se lisait :

Que j'aille bien ou mal, il ne t'importe pas,
Puisque céans toute heure est l'heure des repas.

Même lorsqu'il était loin de Paris, Saint-Amand trouvait encore à bien boire et à bien fumer. Étant allé passer quelque temps dans les terres du duc de Retz, près de Belle-Isle, il ne se fit pas un exil de cette solitude, il découvrit dans le bourg de Sauzon un cabaret borgne, tenu par un borgne nommé la Plante, et, ne demandant rien de mieux, il y passa ses journées. Une lettre écrite par M. Roger, commissaire de la marine, le 15 décembre 1737, et reproduite au tome II, page 454 du *Recueil du Parnasse*, nous donne ces piquants détails sur le genre de vie que menait Saint-Amand à Belle-Isle : « Mon aïeul maternel, sénéchal de Belle-Isle, écrit M. Roger, étoit du même goût, et intime ami de notre poëte. J'ai encore une vieille armoire sur laquelle nos deux champions montoïent : ils avoient entre eux une petite table chargée de bouteilles de vin. Là, chacun étant sur sa chaise, ils y faisoient des séances de vingt-quatre heures. Le duc de Retz les venoit voir de temps en temps dans cette attitude. Quelquefois la table, les pots, les verres, les chaises, les buveurs, tout dégringoloit de haut en bas. » Quand Saint-Amand était malade d'avoir bu, il se retirait dans une grotte qui porte encore le nom de *la Grotte de Saint-Amand*, où il a composé plusieurs de ses pièces.

C'est à Belle-Isle, chez la Plante, que notre gros goinfre consuma l'odorante cargaison de *petun* (tabac) qu'il avait rapportée d'Orient. Quand la dernière feuille s'en fut exhalée en fumée, ne trouvant point dans les poches de son haut-de-chausses le moindre doublon pour payer la Plante, mais sentant, au contraire, la rime active s'éveiller dans son cerveau, il composa ce sonnet en l'honneur de l'hôte et de sa tabagie :

Voici le rendez-vous des enfants sans souci,
Que pour me divertir quelquefois je fréquente.
Le maître a bien raison de se nommer *la Plante*,
Car il gagne son bien par une plante aussi.

Vous y voyez Belot, pâle, morne, transi,
Vomir par les naseaux une vapeur errante;
Vous y voyez Jallards chatouiller la servante,
Qui rit du bout du nez en portrait raccourci.

Que ce borgne a bien plus Fortune pour amie
Qu'un de ces curieux qui, soufflant l'alchimie,
De sage devient fol, et de riche indigent!

Celui-ci sent enfin sa vigueur consumée,
Et voit tout son argent se résoudre en fumée;
Mais lui de la fumée il tire son argent.

Ce sonnet est vif, gai, petillant comme une pipe bien fumeuse et bien embrasée. Mais écoutez cet autre, il est triste et philosophique comme un cigare éteint:

Assis sur un fagot, une pipe à la main,
Tristement accoudé contre une cheminée,
Les yeux fixés vers terre et l'âme mutinée,
Je songe aux cruautés de mon sort inhumain.

L'espoir qui me remet du jour au lendemain
Essaie à gaigner temps sur ma peine obstinée,
Et me venant promettre une autre destinée,
Me fait monter plus haut qu'un empereur romain.

Mais à peine cette herbe est-elle mise en cendre,
Qu'en mon premier état il me convient descendre,
Et passer mes ennuis à redire souvent:

« Non, je ne trouve pas beaucoup de différence
De prendre du tabac, à vivre d'espérance,
Car l'un n'est que fumée, et l'autre n'est que vent. »

Dans le Marais, près de la place Royale, dans la rue alors nouvelle du Pas-de-la-Mule, et vers le milieu de la montée, se trouvait à cette époque un cabaret fameux, que la qualité des gens qui le fréquentaient, l'exquise recherche des plats servis et sa propreté singulière, seul luxe de ce temps-là, avaient tout d'abord posé en rival heureux de celui de la Boisselière et de celui de la Guerbois. La Coiffier, cette femme joyeuse dont Tallemant des Réaux nous entretient souvent dans ses historiettes, était l'hôtesse de cette riche taverne; et, comme si elle eût deviné le nom que notre époque destinait aux dandys, successeurs brillants des muguets qui venaient dans sa salle basse, elle avait arboré pour son cabaret l'enseigne significative de la *Fosse aux lions*. Le maître du café le plus à la mode de nos jours, le propriétaire des salons du *Jockey's Club*, n'aurait pas trouvé mieux.

Avant de venir rue du *Pas-de-la-Mule*, la Coiffier avait eu son cabaret près

de Saint-Nicolas des Champs. C'est là que l'auteur de l'*Ode à la louange des cabarets* l'avait connue et célébrée :

Amants, que l'on voit à tous coups
Pleurer une importune flamme,
Je sens aussi bien comme vous
L'amour qui se glisse en mon âme.
La Coiffier me rend soucieux,
Elle seule plaît à mes yeux,
Et mon amour est immortelle,
Voyant un objet si divin,
Non pas pour coucher avec elle,
Mais bien pour boire de son vin.

En changeant de quartier, elle n'avait pas changé de clients, tous l'avaient suivie, chantant à tue-tête ce couplet que nous trouvons dans un recueil de 1628 :

Sus, allons chez la Coiffier,
Ou bien au Petit-More;
Je vous veux tous défier
De m'enivrer encore.

Saint-Amand venait souvent à la *Fosse aux lions;* mais, chose plus singulière, Voiture, le buveur d'eau, y venait aussi quelquefois, attiré par l'élite des gens nobles ou lettrés qui y tenaient compagnie. Le hasard fit que les deux poëtes s'y rencontrèrent, et ce fut là une plaisante entrevue. Ce fut moins la rencontre de deux académiciens que celle de deux éléments ennemis. Le vin et l'eau, personnifiés l'un et l'autre dans leurs plus ardents champions, étaient en présence.

« — Ah! monsieur de Voiture, dit Saint-Amand, c'est du plus loin qu'on ne vous a vu. Puis il ajouta avec un dédain superbe : — Vous venez si peu au cabaret!

» — Et vous, si rarement à l'Académie!

» — C'est vrai : la docte société pourrait me prendre pour un boudeur. Mais qu'y faire : mon destin est de lui tourner le dos; le poids de ma panse énorme m'emporte sur une autre pente, et m'amène toujours essoufflé et altéré jusqu'à la porte d'une taverne.

» — Nous savons bien que s'il fallait assimiler votre existence à quelque chose, il faudrait en comparer le cours au flot rapide qui s'échappe d'une tonne défoncée.

» — Ah! voilà du beau langage; mais je trouve que cette comparaison sent trop son vieux temps, et, comme je vous sais d'esprit inventif, je vous prierais de nous en percer d'une autre. »

Voiture rougit à ces derniers mots, allusion maligne à l'état de son père, le cabaretier d'Amiens. Voyant, au contraire, qu'on l'avait compris, Saint-Amand continua :

« — Et vous, poëte limpide, à quoi faudrait-il comparer le cours si fleurissant de votre belle vie? A quelque claire fontaine, sans doute; à quelque doux ruisselet serpentant au milieu des roses. Car l'eau seule est votre Dieu, votre source de poésie.

» — C'est un élément divin!

» — C'est une boisson détestable.

» — C'est la liqueur des muses.

» — C'est le poison des poëtes.

» — C'est le nectar des gens de notre sorte, dit alors de sa voix la plus flûtée le petit Painchêne, neveu de Voiture. C'est la seule libation des auteurs de notre famille.

» — De votre famille! Ah! voilà un mot des plus imprudents, monsieur Painchêne! Fi! que vous êtes oublieux, que vous êtes ingrat! Ne vous souvient-il donc plus, à vous qui vantez ainsi les buveurs d'eau comme gens de votre famille, ne vous souvient-il plus de ce bon M. Voiture qui faisait commerce de vin en la ville d'Amiens, sous l'enseigne du *Pigeon blanc*? Ce qui ne l'empêcha pas, le pauvre homme, de créer et mettre au monde M. de Voiture que voici, grand poëte par nature, et buveur d'eau par vanité. »

Voiture, le poëte dameret, rougit jusqu'aux oreilles.

« — Et qui vous a dit, monsieur de Saint-Amand, s'écria-t-il, qui vous a dit que je méconnaissais mon père?

» — Qui me l'a dit? Vraiment, ce sont vos œuvres, ce sont vos petits rondeaux à la louange de l'eau. Est-ce donc le fait d'un bon fils qui doit avant tout achalander d'ivrognes la boutique de son père que d'aller chanter partout, ainsi que vous le faites :

D'un buveur d'eau, comme avez débattu,
Le sang n'est pas de glace revêtu,
Mais si bouillant et si chaud au contraire,
Que chaque veine en eux est une artère
Pleine de sang, de force et de vertu.

» Ou bien encore :

Vénus, d'Amour la gracieuse mère,
Naquit de l'eau sur les bords de Cythère;
Aussi son fils favorise surtout
Un buveur d'eau.

» Eh! c'est bien autrement, morbleu! que vous deviez parler! Il fallait vous couronner de lierre, prendre le thyrse pour sceptre poétique, et ne chanter jamais que des rondeaux aiguillonnant l'ivresse; il fallait boire surtout, sinon par goût et vocation d'ivrogne, au moins par amour filial. Ainsi, mon poëte, vous auriez bien mérité des buveurs et de votre bonhomme de père; ainsi vous n'auriez jamais servi de point de mire aux railleries des méchants.

» — Et qui donc, s'il vous plaît, a jamais osé se prendre à moi?

» — Qui? Mais Saint-Gilles, le gai mousquetaire. Avez-vous oublié son quatrain moqueur :

Quoi! Voiture, tu dégénère!
Hors d'ici, maugrebi de toi!
Tu ne vaudras jamais ton père,
Tu ne vends de vin, ni n'en bois.

» Et le vieux M. de Bassompierre aussi : « Le vin qui donne du cœur aux » autres, disait-il, fait pâmer M. de Voiture. »

» — Eh! foin de ces comparaisons et de ces railleurs! s'écria le poëte hors de lui ; je défie quiconque voudra soutenir que je méconnais mon père et rougis de son état.

» — Voilà un noble élan, un généreux cartel ; mais c'est le verre en main qu'il faut le soutenir. Allons, monsieur de Voiture, armez-vous de ce rouge-bord, videz-le, tenez-moi tête, et prouvez-nous encore une fois au moins que vous n'êtes pas dédaigneux de la liqueur paternelle. Cela fait, j'irai dire partout que vous êtes

Au demeurant, le meilleur fils du monde.

Le défi caché sous cette ironique invitation était pressant, irrésistible. Voiture céda ; rendu hardi par la colère, il triompha de ses dégoûts, et, saisissant d'une main tremblante le verre qu'on lui présentait, il avala d'un trait et sans faire trop la grimace tout le vin qu'il contenait.

« — Victoire! s'écria Saint-Amand, les buveurs comptent un poëte de plus.

» — Pas encore, reprit Voiture, que la chaleur du vin animait déjà et rendait plus ardent à la riposte ; car moi aussi je maintiens mon sentiment, et je soutiens à mon tour qu'aucun poëte n'est digne de ce titre s'il dédaigne l'eau, poétique liqueur, dont l'Hippocrène est la plus vive source. A vous donc, monsieur de Saint-Amand, à vous ce plein verre d'une liqueur tant chérie par Apollon et les Muses! Si vous ne le videz à l'instant, moi aussi je vous déclare indigne de prendre place dans la grande famille des poëtes. »

Tout le monde applaudit de la voix et des mains à cette plaisante idée de joyeuse vengeance, et triomphant à son tour, Voiture versa une pleine aiguière dans le verre toujours vide de Saint-Amand.

Le gros homme frémit, et quand l'eau descendit par limpides cascatelles dans l'immense gobelet, on le vit pour la première fois pâlir sous le fard vineux dont tant de jours d'ivresse avaient enluminé ses joues.

« — Allons, à votre tour! s'écria une seconde fois Voiture, qui jouissait de sa stupeur, j'ai fait ma première libation à Bacchus, faites la vôtre aux Muses.

» — Point de façon, monsieur de Saint-Amand, dit aussi le petit Painchêne ; si l'eau est de saveur si mauvaise, vous avez là près de vous un plein broc de

vin de Cahors qui saura bien vous remettre le cœur. Allez, allez, l'eau ne fait qu'altérer le buveur, ce vous sera un prétexte pour vous enivrer mieux. »

Saint-Amand lui lança un regard foudroyant; mais comme il vit que tout le monde s'était mis du côté des deux rieurs et triomphait avec eux de sa confusion, il releva dédaigneusement la tête et affecta de faire bonne contenance.

« — Parbleu, dit-il, j'en veux boire, en effet, de cette eau détestable, ne fût-ce que par curiosité et pour savoir si c'est à elle seule qu'il faut renvoyer le ridicule de tant de mauvais vers que nous coassent les grenouilles du Parnasse. »

Après cette bravade, accompagnée d'un regard méprisant qui transperça le chétif Painchêne, Saint-Amand prit le verre d'eau et en avala quelques gouttes; mais quoiqu'il l'eût humée lentement et avec toutes les précautions d'un buveur expérimenté, cette première gorgée pensa le suffoquer. Il fut pris d'une nausée si violente qu'il fut contraint de remettre son verre sur la table.

Voiture riait aux éclats, Painchêne se tordait sur sa chaise, et tous les autres dissimulaient mal l'élan d'une hilarité pareille.

« — Allons, courage, se dit Saint-Amand, et puisqu'on me soumet à l'épreuve de l'eau, sortons victorieux du martyre. Aussi bien, ajouta-t-il à haute voix, je suis là au milieu de gens qui ne sont pas d'humeur charitable, ils ne sauveraient pas un pauvre diable qui se noie. »

Et il avala la seconde gorgée, puis la troisième, puis la quatrième, prenant chaque fois haleine comme après le plus pénible effort, et ne recommençant qu'après une pause de quelques minutes... C'est la première fois que ce grand ivrogne buvait à si petits coups. Il mit ainsi deux heures à vider son verre. Voiture assista à tout ce long martyre, comptant une à une, avec une joie maligne, les grimaces et les contorsions du pauvre diable. Quand Saint-Amand, après avoir bu sa dernière goutte d'eau, eut lancé contre la muraille son verre profané, le vainqueur se leva, frappa familièrement sur l'épaule le buveur terrassé, lui fredonna à l'oreille ces derniers vers du rondeau dont Saint-Amand avait cité la première strophe :

Si, vous ferez fort bien de vous en taire,
Qu'un de ces jours vous ne soyez battu
D'un buveur d'eau...

puis sortit avec toute sa compagnie.

Vous ne devez pas être surpris de trouver tous ces académiciens à la taverne, ce que nous vous avions dit auparavant vous avait habitué à pareilles rencontres. Nos immortels venaient là tous par goût, et quelques-uns par droit de naissance : bon nombre d'entre eux étaient nés à la taverne. Ainsi Charpentier, à qui l'abbé Tallemant en fit un jour assez fortement reproche en pleine Académie. « ... Ils se prirent de paroles, dit Furetière dans son *Second factum*, et après quelques gradations d'injures, Charpentier reprocha à l'abbé Tallemant

qu'il était fils d'un banqueroutier de la Rochelle; Tallemant répliqua à Charpentier qu'il était fils d'un cabaretier de Paris. » Quant à Voiture, nous n'avons pas besoin de répéter qu'il était de race tavernière, la scène précédente nous a suffisamment édifiés là-dessus. Il n'en devint pas moins un des plus illustres de l'Académie, et sa sœur n'en fut pas moins courtisée par des gens considérables. Quillet, un secrétaire du maréchal d'Estrées, qui fut l'un de ses amoureux, fit à propos d'elle ce couplet :

Enfants de Bacchus et d'Amour,
Aimons la nuit, buvons le jour;
Reprenons des vigueurs nouvelles.
Je brûle d'un amour divin :
J'aime une fille des plus belles,
Et fille d'un marchand de vin.

Mézeray n'était pas né à la taverne, mais il fit tout pour y vivre et y mourir. On sait son amitié pour Lefaucheur, cabaretier à la Chapelle-Saint-Denis; on connaît le testament qu'il fit en sa faveur, et l'on a soupçon qu'une raison d'amour, autant au moins qu'un désir bachique, l'attira dans cette guinguette et l'y acoquina. Madame Lefaucheur était jolie, dit-on, et le petit vin de son cabaret gagnait à être versé par elle. Mézeray, se laissant prendre à cette double ivresse, avait pu se répéter ce vieux couplet :

On ne croit boire que chopine,
Et quelquefois on en boit deux;
On croit rire avec la voisine,
Et l'on en devient amoureux.

Quelques vers d'un immortel que nous n'attendions pas ici, car c'est M. de Saint-Aulaire, véritable académicien de cour, achèveront de nous prouver combien alors on faisait fi de l'hippocrène pour ne courir qu'à la taverne.

Le vin, quand il est bon, nous sert de médecine,
Il surpasse le suc de toute autre racine;
Le vin pris le matin rend les hommes plus forts,
Et, quand il est bien frais, il réjouit le corps;
Le vin fait rencontrer le petit mot pour rire;
Le vin, quand il est bon, fait bien boire et bien dire;
Le vin fait que nos cœurs sont des livres ouverts;
En un mot, le bon vin fait composer des vers.
Et je crois qu'Apollon n'est propice à Corneille
Qu'à cause que son nom rime avec la bouteille;
Qu'on n'imprimeroit point les œuvres de Mairet,
Si le sien ne rimoit avec le cabaret;
Qu'à cause du baril, Barot fait des miracles,
Et qu'on tient dans Paris ses vers pour des oracles;
Qu'on n'eût tant cajolé sa belle Rabavin,
N'eust été que son nom se terminoit en vin.

Cela dit, on peut, sans autre transition, revenir à Saint-Amand. Il passa plus d'un jour à se remettre de sa libation forcée, de son empoisonnement aquatique,

et pourtant il n'y épargna pas l'antidote. Pendant deux semaines il ne quitta point les tavernes : buvant un plein broc à chaque table, il alla de cabaret en cabaret, et ne s'arrêta que quand il eut promené son ivresse dans tous ceux du cimetière Saint-Jean, joyeux cimetière, dit-il quelque part,

Fait pour enterrer les ennuis.

Et pourtant, en dépit de ce fortifiant régime, un mois après il avait encore le cœur affadi et la bouche amère.

Un jour vint cependant où le grand goinfre dut être moins dédaigneux pour l'eau. La misère le surprit au milieu de ses folles orgies, et force lui fut bien alors de se sevrer de sa liqueur chérie. Que fit-il, quand vinrent ces mauvais jours? Plutôt que de ne pas s'enivrer, il mourut. Mais, pour faire une digne fin, il s'en alla chez Sercy, dans ce cabaret dont l'enseigne, au *Petit Maure*, se voit encore au coin de la rue des Marais et de la rue de Seine. Là, drapé dans son manteau troué, le grand goinfre rendit l'âme auprès d'une dernière bouteille. L'un de ses sonnets peut lui servir d'épitaphe, la moralité suprême de sa vie.

Coucher trois dans un lit, sans feu ni sans chandelle,
Au profond de l'hiver, dans la salle aux fagots,
Où les chats, ruminant le langage des Goths,
Nous éclairent sans cesse en roulant la prunelle;

Hausser notre chevet avec une escabelle ;
Être deux ans à jeun, comme les escargots;
Rêver en grimaçant, ainsi que les magots,
Qui, bâillant au soleil, se grattent sous l'aisselle ;

Mettre, au lieu d'un bonnet, la coiffe d'un chapeau ;
Prendre, pour se couvrir, la frise d'un manteau,
Dont le dessus servit à nous couvrir la panse ;

Puis souffrir cent brocards d'un vieil hôte irrité,
Qui peut fournir à peine à la moindre dépense :
C'est ce qu'engendre enfin la prodigalité.

Saint-Amand mourant ainsi, et Chapelle l'ayant suivi à six années de là, on peut dire que le XVIIe siècle bachique est clos, le XVIIIe peut venir.

Avec lui commence une nouvelle ère pour les cabarets, ère toute d'orgies effrénées et de folles licences. Les tavernes prennent une face nouvelle : on n'y va plus seulement pour y faire débauche de poésie et y débrailler plus à l'aise son esprit, trop empesé ailleurs; on ne s'y enivre plus seulement par licence poétique, on s'y grise en toute réalité, on renie Apollon le buveur d'eau, et pour faire les frais de ces franches orgies, on en appelle aux dieux les plus sincèrement ivrognes.

Princes, ducs et marquis, que de somptueux plaisirs n'enchaînent plus à

Versailles, courent maintenant mieux que jamais les tavernes. C'est là qu'ils passent joyeusement ces longues et libres vacances que leur laisse la vieillesse dévote du grand roi. Les rues de Paris, leur bruit et leurs fanges n'ont plus rien qui révolte leur goût et provoque leur dédain ; loin de là, c'est au milieu des plus populeuses qu'ils vont chercher leurs tavernes de choix : on dirait que leur goût blasé par la magnificence, voulant se retremper, se raviver dans la crapule, tâche de la surprendre dans ses sources les plus secrètes et les plus infimes. Ainsi, c'est dans l'une de ces rues immondes qu'infectent les abords de la rue Saint-Denis et des halles, c'est dans la rue d'Avignon qu'ils se plaisent à faire débauche, chez ce fameux Rousseau dont les comédies de Dancourt ont éternisé la renommée, et qu'à toute autre époque on eût laissé croupir dans les fanges de sa rue.

A Rousseau portons nos écus,

s'écrient-ils tous avec leur chansonnier Coulanges, et tout le jour, au bruit assourdissant de son populeux voisinage, toute la nuit, à la lueur de quelques chandelles fumeuses, ils tiennent table dans la salle basse et humide de ce bouge renommé. C'est ce qu'ils appellent s'enivrer en bon lieu, et tout buveur qui recherche d'autre taverne est honni par eux comme un *faux délicat*. Écoutez plutôt ce qu'en dit un de ces marquis à qui l'ivresse n'avait pas encore désappris l'usage de la poésie et de l'hyperbole :

..... Paris voit force sots,
Nobles escrocs à l'esprit fourbe et traître,
Qui, ne pouvant s'enyvrer en bon lieu,
Boivent sans règle et comme il plaît à Dieu.
Bacchus, de nous éloigne telle ivresse !
Nous ne cherchons que ces repas joyeux
Où l'esprit brille, où règne l'allégresse,
Où la raison par traits ingénieux,
Par dits badins, se déride, s'oublie,
Et bonnement va trouver la folie.

Dieu sait pourtant quels vins étaient le plus souvent servis à ces gourmets si expérimentés ! Maîtres et garçons de cabaret n'avaient, il est vrai, en bouche, que les noms pompeux des vins de Beaune, de Coulanges, d'Ay, d'Avenay, mais la friandise du buveur une fois éveillée, ils ne lui servaient que de durs vins d'Auxerre saupoudrés d'alun, passés sur un râpé et entremêlés de vin d'Orléans. Rousseau n'était pas seul passé maître dans cette industrie hautement perfectionnée depuis le temps des *brouilleurs de vin* du XVIe siècle : Forel, qui avait à honneur d'enivrer, dans son cabaret voisin du Théâtre-Français, comédiens et poëtes ; Lamy, le maître des *Trois cuillers*, ne lui cédaient en rien dans l'art de frelater habilement. Un poëte qui les connaissait bien, et qui les regardait tous trois comme de vrais empoisonneurs, plus empoisonneurs qu'une douzaine de chimistes allemands, Boursaut, leur décocha un jour cette épigramme :

Forel, Rousseau, Lamy, nous sommes convaincus
Que chez vous on nous vole,
Et que pour deux écus
On compte une pistole.
Nous vous pardonnons cet abus;
Mais renoncez à l'injuste maxime
De mélanger le vin dans nos repas.
C'est assez de commettre un crime :
Volez, mais n'empoisonnez pas.

Quand ils se sont largement gorgés de ce faux nectar et qu'ils croient pouvoir se vanter d'avoir *travaillé en bon vin de Champagne*, quand toute une nuit d'ivresse a épuisé ce qui leur restait de force et de raison, le matin venu, tous nos marquis se retirent chez eux, ou plutôt leurs valets les y emportent. C'est là un des plus graves reproches que le *Distrait*, de Regnard, adresse à son beau-frère le chevalier.

..... On dit (je n'en crois rien)
Que souvent vous prenez trop de vin de Champagne;
Et qu'il faut que toujours quelqu'un vous accompagne,
Pour pouvoir vous montrer votre chemin la nuit,
Et même quelquefois vous reporter au lit.

Ceux dont la jambe est restée assez ferme s'en vont cuver leur vin en quelque mauvais lieu, chez la Neveu ou chez la Fillon, ou bien ils vont faire du bruit chez leurs maîtresses. « Eh! fi, madame, dit le Crispin du *Chevalier à la mode* parlant de son maître, il ne la va voir qu'en sortant de chez Rousseau, quand il est un peu en train, sur les trois ou quatre heures du matin; il va faire du bruit pour la divertir. »

Telles sont les mœurs du temps! Sous le grand roi du moins, les femmes ne souffraient jamais de ces débauches, l'ivresse n'empiétait point sur le respect qui leur était dû. Chapelle, le plus téméraire de ces nobles ivrognes, savait tout le premier comment, pour ne point faire outrage aux femmes, il faut tempérer à propos ses goûts de buveur; comment on doit se sevrer d'un plaisir pour en mériter un autre. Ses plus chers désirs en pâtissaient sans doute, et pour lui une telle tempérance valait la plus dure pénitence; mais enfin, quelle que fût leur tyrannie, il se soumettait à ces bienséances de l'amour, et quoique à jeun, c'est en toute sincérité qu'il écrivit un jour à sa maîtresse :

Pour toi seule je me retranche
Des longs dîners de la *Croix blanche*.

Sous la régence, ce dernier frein des mœurs est brisé, la licence envahit tout, on ne craint plus d'offrir aux yeux des femmes le spectacle de ces désordres; bientôt elles s'habituent à ne plus les regarder comme de coupables débauches, et la contagion gagnant, elles en deviennent elles-mêmes les complices. L'amour du vin, la passion des liqueurs fortes, comptent alors parmi les plus nobles dames des desservantes et des victimes. Déjà madame de Villedieu,

auteur fameux de tant de romans oubliés, était morte des suites d'une ivresse. En 1718, « on voit, dit Lemontey, une princesse de Condé, veuve du duc de Vendôme, se reclure dans un cabinet rempli de flacons de liqueur, et mourir à quarante ans des excès de cette crapule solitaire. »

Si les mémoires du temps se taisent souvent par pudeur sur ces désordres, les chansonniers, en revanche, ne nous les laissent point ignorer. Il nous suffirait, par exemple, de ce couplet de Coulanges pour dresser en bonne forme notre procès contre les femmes ivrognes de la fin du grand siècle :

La femme décide du vin,
Sait où le meilleur se débite;
Elle se pique de goût fin,
Elle s'en fait un grand mérite.
Le vin relève ses appas...
Les canapés sont à deux pas.

Écoutez aussi mademoiselle l'Héritier tançant vertement, en prude honnête, ces débauches des femmes :

A se barbouiller de tabac
Trouvait-on de la gloire?
Se piquait-on d'un estomac
Qui fût si propre à boire?
Certaines dames de ce temps
L'emportent, pour ces beaux talents,
Sur Jean de Werth,
Sur Jean de Werth.

Que vous dirai-je, enfin? cette mode de l'ivresse était si bien passée dans les mœurs du jour que, selon Senecay, tout nouvelliste bien appris devait savoir :

..... Quel petit maître a dîné chez Rousseau,
Quelle femme s'est enivrée.

Ce n'est point toutefois que les grandes dames dérogeassent assez pour hanter les cabarets et s'y enivrer sans vergogne. Les filles de mauvaise vie, les joueuses, les marquises du lansquenet s'y rencontraient seules. Encore ne s'aventuraient-elles d'ordinaire que dans ces tavernes hors de Paris, dans ces *guinguettes de la finance*, comme les appelle Dancourt, et dont les plus fameuses étaient le *Moulin de Javelle* et le *Port à l'Anglois*.

Aujourd'hui on va au *bal Mabille* et au *Château d'Asnières*, et plus d'un jeune *lion* de haute lignée ne craint pas d'y nouer, entre deux figures d'une contredanse quelque peu décolletée, les premières intrigues d'une liaison amoureuse. Sous la Régence, pour pareilles affaires, pour mener à bonne fin toute aventure galante, on allait au *Moulin de Javelle*. Cent vaudevilles du temps nous l'apprennent :

Vous qui de votre ardeur fidelle
Entretenez une cruelle,

Vous parlez gaulois;
Vous qui proposez à la belle
D'aller au Moulin de Javelle,
Vous parlez françois.

Mais la danse n'entrait encore pour rien dans l'heureuse conclusion de telles intrigues; les manœuvres si vives et si prestes aujourd'hui eussent alors semblé trop lentes. Pour s'engager, et surtout pour oublier plus vite, c'est entre deux bouteilles que l'on concluait tout amoureux marché. Le vin met si vite d'accord quand il s'agit de volupté, il rend sitôt oublieux pour tout ce qui ne rappelle pas le plaisir! En vérité, ces roués de la Régence étaient de grands maîtres.

Dans l'histoire des amours,
On ne connaît que leur mère;
On n'a su que de nos jours
Que Bacchus en est le père.
Amours, rentrez dans vos droits,
Vivent nos nouvelles lois!

. . . .

Pour rendre un amant plus sûr
D'un amour pur et fidèle,
Que sa belle boive pur,
Autant pour lui que pour elle.
Pour former des nœuds étroits,
Vivent nos nouvelles lois!

Plus de liqueur du Lignon
Qui fait naître l'amour fade;
Vive le vieux Bourguignon
Et son jeune camarade!
Triomphez, gai Champenois!
Vivent nos nouvelles lois!

. . . .

Tous mots ou contes gaillards
A table peuvent paraître,
A la faveur des brouillards
Qu'au dessert on y voit naître
Qu'on les passe quelquefois.
Vivent nos nouvelles lois!

Voilà de bonnes chansons qui en disent plus que vingt longs chapitres sur les mœurs de ce temps-là; voilà de bons couplets que ne renieraient aujourd'hui ni nos vaudevillistes pour leur esprit, ni nos dandys pour leurs maximes.

Au *Port à l'Anglois*, village de guinguettes qui s'épanouissait sous les treilles à l'autre extrémité de la grande ville, au delà d'Ivry, on festoyait de même sorte. C'est là qu'au sortir des bains du *quai Saint-Bernard*, tritons et naïades, pour parler le langage du temps, se donnaient rendez-vous. Plus d'une soubrette qui, au sortir de l'eau, s'était trompée d'ajustements, y venait leste et pimpante sous les atours de sa maîtresse; et nul marquis n'était, que nous

sachions, assez malavisé pour se plaindre de la métamorphose; plus d'une grande dame à qui le même accident faisait troquer la robe traînante pour le jupon court s'y fourvoyait de même parmi les grands laquais, et ne s'en plaignait pas davantage. C'était encore dans les mœurs du temps.

De la maîtresse à la soubrette,
Et de l'hôtel à la guinguette,
On passe du grand au petit,
Changement pique l'appétit.

Les deux sœurs Loyson, les deux nymphes souveraines du quai Saint-Bernard, venaient chaque soir d'été au *Port à l'Anglois.* C'est là que Regnard les connut. Libertin magnifique, débauché, spirituel, *cynique mitigé,* comme il s'appelle lui-même, quelles splendides orgies le poëte grand seigneur des *Folies amoureuses* devait y ordonner! C'était comme à Grillon, où il aimait tant à faire fête à ces femmes amoureuses; c'était même gaieté, mêmes vins, mêmes convives. Notre poëte d'abord, l'*architriclin* présidant au repas, ajustant chaque ragoût, veillant à tous les vins, et, par sa bonne mine, prévenant d'avance en faveur des mets friands qu'il annonce, car lui aussi, fier de son teint fleuri, la meilleure enseigne des bons repas, il pouvait dire comme l'homme de bonne chère de sa comédie des *Souhaits :*

Cet embonpoint des plus brillants,
Qui fidèlement m'accompagne,
Est pétri de mets succulents
Et broyé de vin de Champagne.

Ensuite venaient Davaux, le plus cher des amis du poëte; Duché, qui, pour composer des tragédies saintes, ne s'enivrait que mieux; Dufresny, si longtemps l'émule chéri, le second poétique de Regnard, et comme Henri IV, dont il se croyait le descendant, ayant le triple talent d'aimer, de boire et de rimer, sinon de combattre. Enfin, au milieu de ce groupe de convives joyeux paraissaient les deux sœurs, les reines de l'orgie, *la Doguine,* et *Tontine,* pour les appeler par leur nom de guerre et de débauche. Tout s'animait avec elles : leur gaieté donnait l'élan à la gaieté des autres; leur voix donnait le ton aux refrains bachiques et dominait le chorus des chants les plus grivois; leur verre était toujours le premier plein, le premier vide. Les joyeuses filles! elles avaient pour chacun un toast et un amour, elles buvaient et elles aimaient à la ronde. *La Doguine* surtout, cette blonde passionnée que Regnard aimait tant, et qu'il célébrait de si bon cœur, en ses jours d'ivresse :

Qu'elle est aimable,
Quand Bacchus la tient sous ses lois!
Mais bien qu'elle triomphe à table,
L'amour ne perd rien de ses droits.
Qu'elle est aimable!

Tous à la ronde
Vuidons ce verre que voilà,
C'est à cette charmante blonde.
Peut-être elle nous aimera
Tous à la ronde.

Quand la folle bande quittait le *Port à l'Anglois*, où elle ne venait jamais chercher vainement les longs plaisirs et les vins sincères; quand elle avait bien *fessé le vin de Champagne*, comme dit Regnard en quelque endroit, ne croyez pas que pour achever une fête si bien commencée elle s'en allât heurter à l'huis d'un cabaret de Paris : point. Les plus vantées entre ces tavernes semblaient autant de coupe-gorge à de tels convives: c'est loin des rues fangeuses où ces bouges se trouvaient d'ordinaire qu'ils s'aventuraient à la nuitée. La jambe avinée, le pied trébuchant, ils poussaient jusqu'au delà de la porte de Richelieu, vers les remparts. Là ils trouvaient l'asile modeste et hospitalier du poëte, ce petit logis toujours préparé pour les hôtes joyeux qu'un bon hasard voudrait y envoyer. La table, toujours mise, semblait les y attendre; un valet dispos les accueillait au seuil de la salle, et à un seul signe du maître paraissait, comme par magie, un repas simple, mais exquis. C'est ainsi qu'au milieu de plaisirs renaissants d'eux-mêmes, les hôtes du poëte achevaient la nuit.

Contents d'un linge blanc et de verres bien nets,
Qui ne recevaient point la liqueur infidèle
Que Rousseau fit chez lui d'une main criminelle,
Ils souffraient un repas simple et non préparé,
Où l'art des cuisiniers, sainement ignoré,
N'étalait point au goût la funeste élégance
De cent ragoûts divers que produit l'abondance,
Mais où le sel attique, à propos répandu,
Dédommageait assez d'un entremets perdu.

Aller au cabaret! fi! Regnard savait trop quel vin s'y fabrique et ce qu'y pèse une bouteille. On n'a qu'à entendre ce qu'il fait dire par Merlin au gargotier de sa comédie du *Bal :*

..... Sans vous déplaire,
Cette bouteille-ci me paraît bien légère.
Vous êtes un fripon, un scélérat. . . . .
. . . . Sans parler de la colle,
Ni des ingrédients dont votre art nous désole;
Je vous y tiens : voilà, monsieur le gargotier,
Des bouteilles qui sont faites d'un triple osier...

Tous les poëtes cependant n'avaient pas pour les tavernes ces dédains du rimeur sybarite. Pour le plus grand nombre, le cabaret était encore le lieu inspirateur, et ses vins frelatés l'ambroisie poétique. Un jour de succès, c'est encore là qu'on allait fêter sa gloire; un jour de défaite, c'est là qu'on allait chercher des consolations, et comme dit la Fontaine,

Noyer ses ennuis dans les pots.

Ces heures funestes à la scène étaient les plus joyeuses à la taverne; alors on y chantait si haut, on y trinquait si fort, que le bruit des chansons et des verres couvrait celui des sifflets.

Dancourt, mieux que personne, connaissait tout le prix de ce bachique dérivatif. S'il voyait à la première représentation d'une de ses comédies le succès près de lui fausser compagnie, dès les premiers symptômes, il devinait une chute, il lui suffisait de voir trébucher une scène et d'entendre les premiers murmures du public. Alors, sans attendre que l'ennui le gagnât lui-même, il sortait du théâtre et allait au cabaret. D'ordinaire c'est dans la rue des Prouvaires, chez Chéret, à la *Cornemuse*, qu'il allait s'attabler. On y connaissait ses habitudes, et jusqu'après la seconde bouteille on y respectait silencieusement son malheur. Mais cette double libation au dieu des mauvais succès une fois accomplie, Dancourt était le premier à oublier sa défaite, ou plutôt à en rire. Il avait trouvé tant d'autres bonnes saillies, tant d'autres idées souriantes au fond de son verre, que, vrai Dieu, celle qui venait d'avorter ne lui semblait plus mériter même un regret. Quelques bouteilles achevaient de retremper et d'aviver son inspiration, mise en éveil, et il rentrait chez lui tout à fait consolé; il sentait germer dans sa tête un succès tout prêt à le venger de sa chute.

Ces promptes consolations puisées à la taverne, ces joyeux retours du poëte, cette gaieté prenant si vite la place du désespoir, n'avaient point échappé à la plus jeune des filles de Dancourt, et la charmante espiègle commentait le tout à sa manière, c'est-à-dire avec cet instinct d'observation malicieuse et franche inné chez les enfants. Vous allez voir que les conclusions que tira de là sa petite cervelle se rencontrèrent tout juste avec la vérité.

Dancourt venait de terminer une petite comédie à laquelle il avait donné le titre assez malencontreux de *l'Éclipse*. Le jour de la première représentation, il lut sa pièce en famille devant sa femme et ses enfants, c'était bien là certes le public le plus bénévole qu'il pût désirer. Eh bien, pourtant, voyez la fatalité, sa pièce n'eut même pas le bonheur de réussir devant ce parterre si facilement amusable. A la première scène, l'ennui commença; à la seconde, toute la petite famille bâilla à bouche que veux-tu; à la troisième, la bonne madame Dancourt s'endormit. Le pauvre auteur n'alla pas plus avant, et, tout piteux, il rengaînait son manuscrit et il allait sortir, quand sa petite fille, le tirant par la manche, lui dit avec un regard espiègle et de son ton de voix le plus mutin :

— Bon papa Dancourt, je crois que ce soir vous irez souper chez Chéret.

C'était un mot d'enfant terrible qu'eût envié Gavarni. Dancourt en rit de bon cœur, embrassa tendrement sa petite fille, et comme il trouva la prédiction excellente, plutôt que de la démentir, il alla tout de ce pas au cabaret. Cette fois du moins il prit l'avance contre les sifflets, il avala l'antidote avant le poison;

et quand la mauvaise nouvelle arriva, il l'attendait bravement entre deux brocs et cuirassé par une bonne dose d'ivresse.

O Molière! c'est encore à vous que Dancourt empruntait cette bonne philosophie; cette ivresse de consolation n'était que la mise en pratique des préceptes de votre Gros René :

> Croyez-moi, bourrez-vous, et sans réserve aucune,
> Contre les coups que peut vous porter la fortune ;
> Et pour fermer chez vous l'entrée à la douleur,
> De vingt verres de vin entourez-vous le cœur.

Nous aventurerons-nous maintenant jusqu'à la place Maubert, pour y rencontrer dans le cabaret du *Petit père noir* la société choisie que le chevalier de la Ferté y entraînait alors à sa suite? Entrerons-nous dans cette *popine* galante, pour y juger par nos yeux de la vérité des descriptions que le chevalier poëte nous a faites du cabaret et de l'hôtesse?

> Si tu veux sans suite et sans bruit
> Noyer tous tes ennuis et boire à ta maîtresse,
> Viens; je sais un réduit
> Inaccessible à la tristesse.
> Là nous serons servis de la main d'une hôtesse
> Plus belle que l'astre qui luit;
> Et mêlant au bon vin quelque peu de tendresse,
> Contents du jour, nous attendrons la nuit.

Hélas! cette belle hôtesse de la place Maubert, elle n'a peut-être pour héritière de son cabaret et de ses charmes que quelque vieille à l'œil vitreux, à la face avinée, dont un sale comptoir d'étain est le trône et d'infects chiffonniers la seule cour.

— C'est Mégère au lieu d'Hébé, dirait dans son jargon *Phœbus*, le chevalier de la Ferté, s'il pouvait revenir, et toujours fidèle à sa tradition d'Horace, il s'enfuirait bien loin de la place Maubert en rimant non plus l'ode à Glycère, mais quelque traduction mordante de l'ode à la vieille Canidie.

Dans le quartier du Temple, où abondaient alors aussi les tavernes en renom et bien hantées, nous n'aurions pas moins de désenchantement si nous voulions y rechercher la trace des élégants buveurs du dernier siècle. Où donc est le cabaret que visitaient pour se griser les épicuriens du Temple, Chaulieu, la Fare, le chevalier de Bouillon, l'abbé Courtin, Palaprat, et quelquefois aussi, par échappée bachique, le grand prieur M. de Vendôme, Mécène de tous ces poëtes bons vivants? Où donc retrouverons-nous la salle basse du fameux Fite et la cave de la Morellière? En buveur reconnaissant et qui fait payer à sa muse la dette de son ivrognerie, Chaulieu a pourtant tout fait pour assurer à jamais la vogue de ces deux tavernes; il n'a réussi qu'à rendre le nom de leurs hôtes immortels : c'est une compensation. Personne ne pourra retrouver dans le dédale

de l'ancien Temple le lieu où se cachaient ces deux illustres cabarets, mais en revanche tout le monde retrouvera dans les œuvres du poëte le passage où il a fait si bien resplendir le nom des deux grands taverniers. Ainsi donc, pour arriver à la gloire, ne fût-on que simple cabaretier, il suffit d'avoir parmi ses pratiques quelques poëtes qu'on abrite chaudement, qu'on abreuve de vin frais et à qui surtout on accorde de longs crédits.

Qu'un jour Chaulieu fasse un bon repas chez Fite ou passe une joyeuse nuit d'ivresse chez la Morellière, le lendemain, si la digestion n'a pas été pénible, si les nausées de l'orgie n'obscurcissent pas d'un voile ses pensées souriantes, vite il écrira au chevalier de Bouillon, son confident de plaisir, son frère en épicuréisme :

Chevalier, reçois ces vers
D'une bouche libertine ;
Qu'ils aillent, sous ton nom, de popine en popine,
Apprendre à tout l'univers
Que Fite et la Morellière,
Pour n'avoir point de Césars,
Ont pourtant sous leur bannière
Leurs héros ainsi que Mars.

Puis son souvenir lui retraçant, dans un charmant mirage, les ébats, les joyeux propos, les bonnes folies de la veille, il finira par ce ravissant tableau sa poétique lettre :

Vois-tu, près de la guinguette,
Folâtrer dessus l'herbette
Vénus avec les Amours?
Elle attend sous cette treille,
Où tu vois mainte bouteille,
Volet au sortir du Cours.
Joins ce que ton cœur adore
A ce couple libertin :
Qu'en ouvrant ses yeux, l'Aurore
Vous trouve tous quatre encore
Ivres d'amour et de vin ;
Et grondez cette pleureuse,
Qui pour troupe si joyeuse
S'éveille un peu trop matin.

Il fut un temps où la troupe des buveurs élégants quitta le quartier des Marais et de la rue Saint-Denis pour l'immonde rue Quincampoix. Elle y suivait la multitude avide des agioteurs que la banque de Law y attirait, et qui, accourus là tous pour s'enrichir, n'y arrivaient pourtant jamais que pour être dupés. Pendant que ces ardents zélateurs de l'agiot mississipien assiégeaient de leurs groupes pressés la maison du banquier écossais toute bardée de barreaux et de grilles, les buveurs s'installaient au cabaret de l'*Épée de bois,* situé à l'angle de la rue Quincampoix et de la fangeuse ruelle qu'on appelait déjà rue de Venise. Là tout était spectacle et distraction pour eux : le mouvant tableau des

agioteurs s'agitant dans la rue, se ruant sur la maison du banquier et faisant curée de ce papier-monnaie acheté au poids de l'or ; les cris et les élans passionnés de toute cette multitude possédée de la fièvre du gain, et surtout l'air et les gestes effarés des courtiers se croisant sans cesse dans la salle même du cabaret pour arriver jusqu'à une sorte de bureau d'escompte qui se tenait au premier étage. Il y avait tout à gagner pour l'observateur dans l'étude de cette passion nouvelle, si franchement, si ardemment mise en jeu. Aussi, parmi les spectateurs attirés au cabaret de l'*Épée de bois* par ce drame émouvant et nouveau, les poëtes ne manquaient-ils pas. Malheureusement, quelques-uns se laissèrent prendre à la contagion. De sceptiques, ils devinrent croyants ; de sains, ils devinrent malades comme les autres, et Law, qui, de son haut perron et à travers ses grilles, faisait crier par tous ses commis à la foule empressée et inquiète : « Soyez tranquilles, on vous prendra tout, on prendra tout à tout le monde! » Law, dis-je, eut aussi l'argent de ces poëtes convertis au culte de l'agiot. Il fit si bien, que ces gens à la gueuserie proverbiale trouvèrent tous quelques louis pour payer leur dîme à la passion du jour. C'est peut-être son plus beau miracle.

Chose singulière! ceux qui n'avaient rien y gagnèrent ; ceux qui, au contraire, y hasardèrent leur petit avoir l'y perdirent.

Louis Racine y compromit la petite fortune qu'il devait aux chefs-d'œuvre de son père, et Marivaux, plus riche, s'y ruina plus complétement encore. C'est pour se refaire une fortune qu'il se jeta dans le théâtre : à cette fortune perdue, nous avons dû des œuvres charmantes.

Le poëte au moins avait ces ressources du génie réparant les mauvaises chances de la spéculation ; mais le grand seigneur, lesquelles avait-il? Comment pouvait-il se sauver du gouffre? Quelquefois c'est dans le mariage de quelque roturière qu'il trouvait son refuge ; une mésalliance était sa planche de salut. Mais si le noble ruiné était trop haut placé pour pouvoir descendre plus bas, les seuls moyens de salut qui lui restaient étaient fatalement criminels. Il fallait par force qu'il se fît spoliateur, quelquefois même voleur et assassin vulgaire.

Ce fut le sort du comte de Horn, dont on connaît la sanglante aventure dans ce cabaret de l'*Épée de bois*, dont nous avons parlé tout à l'heure. Le journal encore peu connu de Barbier nous en fait le récit suivant, vif et précis comme il convient ici.

« Au mois de mars (1720), vers le 9 ou le 10, y lisons-nous, logeait à Paris, à l'hôtel de Flandre, rue Dauphine, le comte de Horn, âgé de vingt-trois ans, cadet du prince de Horn, souverain dans la Flandre, parent de l'Empereur, de Madame douairière et de M. le régent lui-même. Son père lui faisait ici douze mille livres de pension. Comme il avait beaucoup perdu à la foire Saint-Germain, où le jeu était considérable cette année, à cause de la quantité de billets de banque, deux coquins, vieux officiers qu'il fréquentait, lui conseillèrent de

faire un mauvais coup; ils le rassurèrent apparemment sur sa qualité et sur son crédit. L'occasion était facile, à cause des portefeuilles où l'on portait des sommes considérables, et un jour, dans la rue Quincampoix, où était l'agiot, ils proposèrent, lui troisième, à un homme facteur-courtier qu'ils savaient avoir des papiers à plusieurs personnes, de faire quelque affaire.

» Pour la consommer, ils allèrent dans un cabaret situé dans un petit cul-de-sac de la rue Saint-Martin, derrière la rue Quincampoix, et montèrent dans une chambre au second. L'homme qui avait pour cent cinquante mille francs d'effets était assis; le comte de Horn lui entortilla la tête par derrière avec sa serviette, et pendant ce temps on lui donna dix coups de poignard. Il ne laissa pas de crier un peu. Les deux complices du comte de Horn se sauvèrent par la porte, lui se jeta par la fenêtre. A la faveur des pièces de bois qui soutiennent les maisons il ne se blessa pas, mais il eut l'imprudence d'aller lui-même chez le commissaire Regnard, rue Saint-Martin, rendre plainte qu'on avait voulu l'assassiner. Le commissaire le reçut avec respect, mais le peuple, qui vint du cabaret chez le commissaire, dit que c'était lui qu'il fallait arrêter, et il fut conduit en prison. De Milly, un des deux autres, fut pris aussi. »

Toute la noblesse s'émut; les meilleures familles, les Châtillon, les d'Egmont, le prince d'Épinay, intercédèrent, ce fut inutilement. Law sollicitait de son côté et demandait un grand exemple, ce fut lui qui l'emporta; le comte de Horn fut décapité.

En ce même temps, par une suite de circonstances qui tiennent sans doute moins au hasard qu'à la triste fatalité du métier, les cabaretiers se trouvaient être plus que jamais les hôtes de voleurs et d'assassins. Tous les mauvais coups se faisaient dans leurs bouges.

Un juif est tué rue Poupée, un des gens qu'on soupçonne du crime est arrêté et mis à la question; il avoue. Et quel lieu désigne-t-il comme théâtre du meurtre? Une mauvaise auberge de cette rue infecte.

« Dans la torture, dit Barbier, il a avoué qu'il avait tué un homme dans la rue Poupée, contre Saint-André, dans une auberge, et que le cadavre était dans une armoire. La justice s'y est rendue; mon serrurier (c'est toujours Barbier qui parle) a été mandé pour jeter bas la serrure de la chambre et ouvrir l'armoire, et il m'a dit, une heure après l'expédition, qu'il y avait dans le bas de l'armoire un homme ayant des pendants d'oreilles de petits diamants, qui avait la gorge coupée et deux coups à la tête. On a emporté le cadavre au Châtelet... On a emmené aussi les maître, maîtresse et servante de l'auberge, qu'on dit être un mauvais lieu. »

C'est encore une fois dans les cabarets ou les auberges que se dressent tous les piéges où doivent tomber les dupes marquées à tuer ou à voler. En 1753, au mois de janvier, un des riches orfévres de Paris, nommé Vallat, reçoit visite

d'un abbé ou soi-disant tel, qui lui donne rendez-vous, pour une grosse affaire de vente de galons, à l'auberge de l'*Hôtel royal*, rue des Mathurins. Vallat est exact, il arrive dans son carrosse, monte dans la chambre de l'abbé, dont la première question est celle-ci : « Vous avez votre argent? » Vallat lui fait voir les 3,000 livres en or dont il est porteur. Notre abbé tire un poignard, et le mettant sous la gorge de l'orfévre, lui déclare qu'il n'a pas de galons à vendre, mais qu'il lui faut pourtant les 3,000 livres. L'autre se débat; le poignard ne suffisant pas, l'abbé s'arme d'un rasoir dont il taillade le pauvre homme. Au bruit de cette scène, on accourt. L'abbé se sauve par une fenêtre sur les toits, il s'abrite derrière une cheminée; mais, quand on vient, son ombre le trahit, et il n'a qu'à choisir entre être pris ou sauter en bas. Il se laisse prendre, et vous devinez le reste.

Pour conclure, Barbier, de qui nous résumons le récit, dit qu'il était fort imprudent à Vallat de « monter seul chez un homme qu'il ne connaissait pas, et dans une chambre garnie. » Nous sommes de son avis, surtout pour le dernier point. Alors il fallait fuir l'hôtel garni comme on fuit un coupe-gorge, comme on fuit la forêt de Bondy; encore faisons-nous injure à la pauvre forêt par cette comparaison. Ce qui avait longtemps ajouté aux périls de ces lieux si dangereux d'ordinaire, c'est la préférence que Cartouche et sa bande, en quête de refuges et de repaires, avaient pour les tavernes et les hôtelleries.

Il y eut alors bien peu de cabarets de Paris qui ne fussent témoins d'un vol ou d'un assassinat par ce hardi bandit. La police le savait bien, et pour le prendre, elle ne dressait pas ses piéges autre part. Elle y réussit enfin. Dans la nuit du 20 octobre 1721, on le surprit dans un cabaret de la Courtille, dont le maître s'appelait Germain Savard, et qui avait pour enseigne à la *Haute borne*. C'est Marais, dans son journal, reproduit par la *Revue rétrospective*, qui nous donne ces détails, un peu en contradiction avec ceux qui ont cours dans les histoires populaires de Cartouche, et selon lesquels le fameux bandit aurait été arrêté au cabaret du *Pistolet*.

Il avait pris ses mesures comme à l'ordinaire. En rentrant vers six heures du matin, il avait donné le mot d'ordre, qui était celui-ci : Y *a-t-il quatre femmes?* Ensuite il était allé se coucher dans le lit même de l'hôte. Six pistolets armés étaient sur la table de nuit. Les archers apostés le laissèrent s'endormir; le moment venu, on s'empara de lui avant qu'il eût eu le temps de se reconnaître, sans cela il y aurait eu certainement danger : Cartouche ne se fût pas rendu sans tuer quelqu'un.

Son procès, qui s'instruisit longuement, fit mettre en cause bon nombre de complices qu'on ne lui supposait pas. Il y eut surtout beaucoup de cabaretiers compromis, entre autres, selon le journal de Barbier, notre guide en tout ceci, les frères Liards, « Cent-Suisses et gros cabaretiers, » qui, bien que riches de

cinquante mille écus chacun, avaient, vu les profits espérés, prêté la main aux brigandages de Cartouche, et fait, pour lui, de leur cabaret une maison de recel.

Les cabarets de la banlieue étaient, comme aujourd'hui, plus dangereux que les tavernes de l'intérieur. Favart raconte dans son journal au comte de Durazzo, comment, de son temps, une bande de voleurs, au nombre desquels était le fils d'un cabaretier, infestait tous les environs de Belleville, et trop nombreuse pour s'abriter dans les hôtelleries, se faisait un refuge des carrières voisines. Le récit de la capture du fils du cabaretier, dont les parents, honnêtes gens, ignoraient les crimes, est tout un petit drame.

« Dans le seul village de Belleville, dit Favart sous la date du 13 octobre 1763, où je loue une maison à un quart de lieue de Paris, on a arrêté au fond des carrières seize voleurs qui s'y retiraient la nuit; ils attaquaient en plein jour, et avaient des relations avec plusieurs garnements des villages circonvoisins.

» Un bourgeois de Paris, avec sa femme et sa fille, furent dépouillés par deux de ces scélérats; les pauvres gens, trompés dans leur partie de plaisir, s'en retournaient tristement à Paris. Fatigués, ils entrent dans un fameux cabaret de leur connaissance, où ils demandent à se rafraîchir. A peine les a-t-on servis, qu'il paraît deux jeunes gens : « Ah! s'écrie le bourgeois, voilà ceux qui nous ont volés. » Quelle est à ces mots la surprise du maître du cabaret en voyant son fils et celui d'un voisin! Malheureusement pour le père, mais heureusement pour l'humanité, il y avait à une autre table des archers de la maréchaussée qui s'emparèrent d'abord des deux coupables. »

Il était beaucoup moins rare de voir les taverniers prêter la main aux crimes que de les trouver victimes eux-mêmes des voleurs ou des assassins. Ce dernier cas se présentait pourtant quelquefois. Nous en savons même un très-dramatique exemple : c'est l'histoire de cette pauvre jeune servante d'une auberge bretonne, qui fut violée et tuée par deux bandits qui l'avaient demandée pour les guider la nuit.

Le crime eut lieu à Lannion, en 1693. Périnaïk était servante au *Pélican blanc*. Ce n'était pas une de ces filles d'auberge qui sont à gages pour toutes sortes de services, celui-ci de jour, celui-là de nuit. Elle était honnête autant que jolie. Elle sortait d'ailleurs d'une bonne famille; si ses parents ne l'eussent laissée orpheline de trop bonne heure, elle eût été à même de ne pas entrer en condition. Son frère aîné, que ses parents avaient eu le temps de bien élever, était vicaire à Lannion. Quoique servante, Périnaïk était heureuse, l'hôtesse du *Pélican blanc* était pour elle plutôt une mère qu'une maîtresse, et tous ceux qui venaient à l'auberge semblaient l'avoir en grande estime. Quand le double crime dont elle fut victime eut été connu, ce fut dans la ville une grande rumeur d'indignation. Les deux coupables, que le sénéchal avait fait arrêter, et

qu'on avait trouvés sur la route même ivres et endormis, furent salués, en allant au gibet, par les huées de la foule. L'un sifflait en marchant et poussait l'audace jusqu'à demander un biniou pour faire danser cette foule qui le huait ; l'autre s'en allait, au contraire, tête baissée et pleurant ; on lui jetait des pierres. Quand il fut arrivé à la potence, il s'y cramponna si fortement avec le pied, que le bourreau fut obligé de le lui couper d'un coup de hache. Justice fut faite.

C'est près de la croix de Saint-Joseph que Périnaïk avait été tuée. Longtemps, dit la légende bretonne, on vit chaque nuit, à la douzième heure, une petite lumière qui se levait au pied de la croix et qui s'agitait à l'entour en tremblotant. Une nuit, la mélancolique lueur parut comme à l'ordinaire, puis on la vit grandir, prendre une forme humaine, une tête, des bras, un corps revêtu d'une robe lumineuse, et deux grandes ailes blanches qui s'ouvrirent et l'emportèrent au ciel. « Le temps où la jeune fille eût cessé de vivre, si elle fût restée sur la terre, était arrivé. »

A cette dernière péripétie, si poétiquement close par cette phrase, que nous empruntons à M. de la Villemarqué, on a reconnu la superstitieuse Bretagne. On la retrouvera encore bien mieux avec toute sa simplesse et toute sa poésie pleine de senteurs pénétrantes, dans la complainte qui fut faite en dialecte du canton de Tréguier, et que M. de la Villemarqué nous a reproduite telle qu'il l'entendit chanter un jour par des laveuses de Lannion.

Dans cette complainte déjà légendaire, dont voici le titre breton, ENZIVADEZ LANNION (*l'Orpheline de Lannion*), on retrouvera toute la sinistre histoire. Un seul détail différera, et c'est à l'inimitié native de tout Breton contre les gens du fisc que l'on devra cette variante. Au lieu de deux bandits ordinaires, la tradition haineuse mettra en scène deux maltôtiers. Le détail est significatif, passons outre cependant, et écoutons la vieille ballade.

« En cette année mil six cent quatre-vingt-treize, est arrivé un malheur dans » la petite ville de Lannion.

» Dans la petite ville de Lannion, en une hôtellerie, à Périnaïk Mignon, qui » y était servante.

» — Donnez-nous à souper, l'hôtesse : tripes fraîches, viande rôtie et bon vin » à boire.

» Quand chacun d'eux eut bu et mangé tout son saoul :

» — Voici de l'argent, hôtesse, comptez blancs et deniers.

» Voici de l'argent, hôtesse ; votre servante et une lanterne pour nous recon- » duire chez nous.

» Quand ils furent un peu plus loin, sur le grand chemin, ils se mirent à » parler bas en regardant la jeune fille.

» — Belle enfant, vos dents, votre front et vos joues sont blancs comme » l'écume des flots sur la rive.

» — Maltôtiers, je vous prie, laissez-moi comme je suis, laissez-moi comme » Dieu m'a faite.

» Quand je serais cent fois plus belle, oui-da, cent fois plus belle encore, je » ne serais pas pour vous, messieurs, je ne suis ni mieux ni pire.

» — A en juger par vos gentilles paroles, mon enfant, on dirait que vous » êtes allée apprendre à parler avec les moines en leur couvent.

» — Je ne suis allée ni au couvent de Bégards apprendre à parler, ni ailleurs, » croyez-moi, avec les clercs. Mais chez moi, au foyer de mon père, j'ai eu, » messieurs, bien de bonnes pensées.

» — Jetez là votre lanterne, et éteignez-en la lumière; voici une bourse » pleine : elle est à vous, si vous voulez.

» — Je ne suis pas de ces filles que l'on voit par les rues de la ville, et à qui » l'on donne douze blancs et dix-huit deniers.

» J'ai pour frère un prêtre de la ville de Lannion : s'il entendait ce que vous » dites, son cœur se briserait.

» Je vous prie, messieurs, faites-moi la grâce de me précipiter au fond de » la mer, plutôt que de me faire un pareil affront.

» Je vous en supplie, messieurs, plutôt que de me faire un pareil chagrin, » enterrez-moi toute vive.

» Périnaïk avait une maîtresse pleine de bonté, qui resta sur le foyer à attendre » sa servante.

» Elle resta sur le foyer, sans se coucher, jusqu'à ce que sonnèrent deux » heures, deux heures après minuit.

» — Levez-vous donc, paresseux; levez-vous donc, sénéchal, pour aller » secourir une jeune fille qui nage dans son sang.

» On la trouva morte près de la croix de Saint-Joseph; sa lumière était auprès » d'elle, et la lumière vivait toujours. »

Passons à de moins sinistres histoires : cela sera facile, vu la matière que nous traitons; les mêmes livres qui nous ont fourni l'épisode sanglant peuvent nous prêter l'épisode joyeux, l'histoire comique. Ne sortons point, par exemple, de ce journal de Favart, d'où nous avons extrait tout à l'heure le petit drame du fils de cabaretier, voleur clandestin si singulièrement découvert, et nous trouverons encore quelque anecdote bonne à citer. Ainsi, sous la date du 24 juin 1760, cherchant quelque sujet joyeux pour amuser son noble correspondant, et ayant sous la main ce pauvre petit Poinsinet, le *mystifié*, il se met vite à en raconter les mille et une déconvenues. Nous ne prendrons de toutes ces histoires, un peu trop connues peut-être déjà, que celle qui est tout à-fait de notre matière, encore sera-ce pour y joindre, comme pièce justificative et commentaire burlesque, quelques couplets d'une complainte qui fut faite, après boire, sur la malheureuse victime de ces bons esprits, mauvais rieurs.

Dans ce que nous voulons extraire du journal de Favart, il s'agit de cette *mystification*, la plus longue de toutes, qui consista à faire croire à Poinsinet qu'il était invisible, et à le jeter dans les mille accidents auxquels un homme invisible peut être exposé. La principale scène de cette farce se passe chez Landel, ce fameux cabaretier de la rue de Bucy, le même chez qui nous verrons se tenir les premières séances bachiques et chantantes du premier Caveau :

« Poinsinet le jeune, quoique garçon d'esprit, dit Favart, avait une confiance si aveugle en Palissot, que celui-ci lui faisait accroire les absurdités les plus ridicules et le rendait perpétuellement le jouet de toutes les sociétés qu'il fréquentait. Un jour Palissot lui fit voir une lettre supposée d'un souverain d'Allemagne, portant commission de chercher en France un jeune homme versé dans la littérature, qui voulût bien se charger de l'éducation du prince héréditaire. Poinsinet pria son ami de lui ménager cette place; Palissot lui promit d'écrire en sa faveur. Quelque temps après, il feignit d'avoir reçu la réponse désirée. « Il dépend de toi, lui dit-il, d'être le précepteur du jeune prince ; il y a cependant un obstacle. — Un obstacle! quel est-il? — C'est que le prince est » luthérien, et qu'il faut être de sa religion. — Qu'à cela ne tienne, répondit » Poinsinet, je me fais Turc, juif, brahmine, s'il le faut. » Sur cette assurance, on prend jour pour lui faire faire abjuration, et il signe devant témoins une profession de foi telle qu'il avait plu de l'imaginer.

» Cela passait la plaisanterie; on fit comprendre à Poinsinet les conséquences d'une pareille action. On lui dit même qu'il y avait des ordres pour l'arrêter comme renégat; c'était un nouveau persiflage de ses amis. Par leur conseil, il se travestit en femme, ainsi que Pourceaugnac, et s'enferme dans une cave, où il ne se croit pas encore en sûreté. On lui persuade qu'un certain philosophe cabalistique possède le secret de rendre invisible; il veut en faire une épreuve. L'adepte prétendu lui frotte le visage d'une pommade jaune et le conduit chez Landel, le fameux traiteur, chez lequel on s'était assemblé pour souper. Il entre comme on était à table; on ne fait pas semblant de l'apercevoir. On parle de lui comme s'il était absent, c'est-à-dire qu'on ne ménage ni ses mœurs ni son esprit; on ne se contente pas de mettre son amour-propre à la torture, tantôt on lui jette un verre de vin par le nez, tantôt une assiette entre les jambes. A toutes ces gentillesses il disait en lui-même : « Bon, bon, je suis invisible. » Encouragé par cette expérience, il prend la résolution de voler son père en sa présence. Il s'introduit dans son cabinet en marchant sur la pointe des pieds, parce qu'on lui avait dit que s'il posait le talon à terre le charme cesserait. Le père, qui était occupé alors, ne s'aperçut pas que son fils était entré; mais, en tournant la tête, il le vit comme il prenait de l'argent dans son secrétaire. Le bonhomme n'était point au fait de la mystification ; aussi donna-t-il

une trentaine de coups de fouet à son drôle, qui les souffrit patiemment en s'écriant par intervalles : « Je sens bien que j'ai tort, sûrement j'aurai posé le talon. » Une autre fois, on lui dit qu'un certain homme l'avait insulté, qu'il fallait en tirer vengeance. On l'enivra pour lui donner du courage, et quand il fut déterminé à se battre, on lui opposa une figure de paille qu'il perça d'un grand coup d'épée. Il crut avoir tué son homme, nouvelles alarmes ; il se tint encore caché jusqu'à ce qu'on vînt lui apporter sa grâce. »

Le cabaret joue, on le voit, un grand rôle dans tout ceci ; l'ivresse est le principal ressort de toutes ces machines, elle fait un peu pardonner les mauvaises plaisanteries de ceux qui torturent, et rend presque croyable la niaiserie du torturé.

Passons maintenant à la complainte faite pour chanter toutes ces mésaventures, qu'on regrette presque de trouver plaisantes, car le rire ainsi obtenu est cruel et blâmable. Chaque couplet est une mystification nouvelle, et chaque mystification a pour scène un cabaret différent. Donnons d'abord le titre, qui est digne du reste.

LA TANT PITOYABLE ROMANCE

DES AVENTURES DÉSASTREUSES ET COMIQUES

DE L'INFORTUNÉ PETIT POINSINET

surnommé LA VICTIME.

HISTOIRE VÉRITABLE.

AIR *du cantique de saint Roch.*

Nous vous ferons grâce des couplets qui ne sont pas de notre sujet, ce sera bien assez des autres, si ce n'est trop même, car ils n'épargnent pas le détail cynique et dégoûtant.

La première scène est encore chez Landel.

De beaux esprits une troupe choisie
Voulut un jour le traiter chez Landel :
« Eh bien, dit-il, je me sens du génie ;
Allons, messieurs, j'accepte le cartel. »
Il fut si bête,
Si malhonnête,
Qu'il s'endormit
Sous la table et vomit.

Il fallait que l'ivresse jouât toujours quelques tours à Poinsinet, mais ce dernier-ci n'est pas du meilleur goût. Poinsinet, qui a du cœur, le comprend, il se dégoûte de lui-même et jure de s'observer. Pour bien prendre sa revanche, il invite à souper la même compagnie, devant laquelle il a fait figure si maussade. On accepte, on va chez Petit, autre traiteur fameux qui avait son cabaret

dans la rue des Boucheries-Saint-Honoré. Hélas! Poinsinet n'a pas plus de bonheur, la scène de la veille recommence.

Le lendemain, un saint jour de dimanche,
Notre glouton, que pressoit l'appétit,
Court inviter, pour prendre sa revanche,
Les mêmes gens à souper chez Petit.
Mais la pécore,
Plus bête encore,
Se rendormit
Sous la table et vomit.

Pardon encore une fois de ces descriptions nauséabondes; mais pour bien connaître cette époque d'esprit soi-disant juste et fin, de philosophie soi-disant grave et profonde, il faut en passer par-là, encore ne sommes-nous pas au bout.

Poinsinet est désespéré, il se battrait lui-même, il jure encore une fois ses grands dieux qu'il ne tombera plus dans de pareils excès; pour y couper court, il promet de ne plus boire.

Ne suis-je pas, dit-il, bien misérable?
J'ai fait des vers, Fréron seul m'a loué;
J'ai de l'esprit, et je suis sobre à table;
Mais on m'enivre, et je suis bafoué.
Liqueur funeste,
Je te déteste;
Jusqu'au tombeau,
Je me condamne à l'eau.

Pour n'être pas parjure, où va-t-il, ou plutôt où se laisse-t-il mener? Au cabaret, toujours au cabaret. Cette fois, c'est dans un des plus fameux du quartier du Temple, chez ce tavernier du *Soleil d'or* dont on voit encore dans la Vieille rue du Temple, au coin de la rue de l'Oseille et en face de la fontaine de l'Échaudé, la grille antique, et au-dessus de la porte, la vieille enseigne, Phœbus dédoré, entouré de ces mots dans leur orthographe surannée : AV SOLEIL D'OR.

Le lendemain, vis-à-vis la fontaine
De l'Échaudé, si fameuse au Marais,
Ses vrais amis, Préville et Clerontaine,
Pour s'amuser, vous l'emmènent exprès.
Qui l'eût pu croire?
Il osa boire
Tant, qu'il dormit
Sous la table et vomit.

Le malheureux étoit près d'une dame
Dont il salit la robe et le jupon;
Préville alors s'applaudissoit dans l'âme
De n'avoir pas apporté son manchon;
Car notre ivrogne,
Plein de bourgogne,
Avoit un jour
Vomi tout à l'entour.

Dans les couplets qui suivent, l'histoire du duel de Poinsinet, que Favart n'a fait qu'effleurer, est racontée dans tous ses détails. On sait où se passe la scène, c'est dans un mauvais lieu de la rue Baillet, près de la rue de l'Arbre-Sec; on sait comment arrive le cartel et quel est l'antagoniste de Poinsinet; enfin, tout se termine, pour ces mystifications, par un couplet résumant la plupart de celles dont il fut le patient : ici, quand il se laissa persuader qu'une place d'écran de la chambre du roi était vacante, et que, pour l'obtenir, il se grilla huit jours durant les mollets et les cuisses devant un feu à rôtir un bœuf; là, quand refaisant l'histoire de Lazarille de Tormes, il se crut métamorphosé en triton, en spectre, en cuvette, etc... De là notre ironique, et, quoiqu'elle n'en ait pas l'air, notre très-malveillante complainte, ne s'occupant plus de Poinsinet *mystifié*, prend à partie Poinsinet *auteur*, et comme tel moins ridicule à beaucoup près, et même assez heureux au théâtre par son esprit, pour qu'on fût jaloux de ses succès. En quelques vers on en fait sa liste, et l'on verra que c'est pour tâcher de les amoindrir. Pauvre Poinsinet! on ne veut rien lui laisser, pas même l'esprit qu'il avait la plume en main, et qui lui permettait de prendre au théâtre une belle revanche de sa niaiserie dans le monde.

Le sommaire de ce qui nous reste à citer étant ainsi posé, reprenons notre complainte.

Admis alors à souper chez des filles
De mauvais ton, près le Palais-Royal,
Le scélérat, qui les trouvoit gentilles,
Quoique ivre-mort, voulut les mettre à mal.
Quand d'aventure,
Une figure
De faux major
Vint troubler ce transport.

Or, admirez son merveilleux courage,
Le pauvre diable, alors tout éperdu,
Malgré sa peur, croyant avoir fait rage,
S'imagina qu'il s'étoit bien battu;
Que son épée,
De sang trempée,
Au faux major
Avoit donné la mort.

Le lendemain, criant miséricorde,
Il se plaignoit de son trop de valeur;
On lui prouva qu'il méritoit la corde,
Qu'on le pendroit pour avoir eu du cœur.
Sans rien répondre,
Il se fit tondre :
Être tondu
Vaut mieux qu'être pendu.

Depuis ce temps le pauvre petit homme
Ayant partout l'affront d'être sifflé,
Fut gouverneur, lavette, écran, fantôme,
Mystifié, battu, croquignolé.

Courant les g...,
Donnant des farces,
Souvent loué
Et toujours conspué.

Or écoutez de plus grandes merveilles :
Un negromant, dit Coste d'Arnobat,
Un beau matin étonna ses oreilles,
Par certains mots empruntés au sabbat.
Sur sa parole,
Le petit drôle
Crut être aux yeux
Invisible en tous lieux.

Ce fut avant le Warwick de la Harpe,
Lorsqu'au théâtre on siffloit Astarbé,
Que tout à coup amoureux d'une carpe,
Dont il cuidoit être le sigisbé,
Notre invisible,
Imperceptible,
Voulut, dit-on,
Se changer en triton.

Enfin lassé de tant de personnages,
D'un lord anglois épousant les destins,
Il entreprit de longs pèlerinages
Vers les pays qu'on nomme ultramontains.
Il vit Florence,
Parme, Plaisance,
Rome, en un mot,
Dont il revint plus sot.

Par son retour à l'Opéra-Comique,
Il éclipsa Sedaine et Taconnet;
Gille amoureux, chef-d'œuvre amphigourique,
Par son succès fit pâlir Nicolet.
Mais la bagarre
Parut si rare,
Qu'elle effaça
Presque Sancho Pança.

Sancho Pança fut suivi de Cassandre,
Qui fut suivi d'Apelle et du Sorcier,
Auquel sorcier on ne put rien entendre;
Tom Jones vint qui les fit oublier.
L'Ogre malade,
Noble parade,
D'un goût nouveau
Fit tomber Ramponneau.

Rassasié des lauriers de la foire,
Notre héros au tripot des François,
Voulut enfin reparoître avec gloire,
Et cette fois il eut un grand succès.
Le téméraire,
Vil plagiaire,
Prit mot pour mot
Le cercle à Palissot.

. . . .

Depuis ce temps, à titre de victime,
Le petit monstre, à des soupers bourgeois
Se voit admis; ce n'est pas qu'on l'estime,
On veut du moins le berner une fois.
Telle est l'histoire
Pleine de gloire,
Du marmouset
Appelé Poinsinet.

On n'aurait qu'une triste idée de l'esprit des gens spirituels de ce temps-là.— Quant à leur cœur, n'en parlons point, c'est un absent qui aurait tort, — si l'on s'en tenait pour juger d'eux à ces supplices infligés en façon de plaisanteries au malheureux Poinsinet. Par là, encore une fois, ils nous ont fait rire presque malgré nous; ramenons-les dans un meilleur jour, voyons-les riant franchement et prêts à nous faire rire de bon cœur sans arrière-pensée. Pour cela, retournons chez Landel, et assistons à ces bons pique-niques d'esprit et de bonne chère qui y firent la gloire de l'ancien Caveau.

Qui trouvons-nous dans la salle basse de la fameuse taverne littéraire du carrefour Bucy, dans ce cabaret lettré, la véritable *Pomme de pin* du XVIIIe siècle? Toute l'élite de ceux qui savent bien rimer, bien rire et bien boire encore : Panard, qui a quitté sa mansarde de la rue du Hasard, et qui, avant de venir ici faire sa station chérie, n'a pris que le temps d'aller faire un tour aux Tuileries pour achever un couplet, et de manger son petit pain d'un sou en buvant sa chopinette sur le comptoir du cabaretier de la rue de Richelieu ; Crébillon fils, déjà gorgé de quelques douzaines d'huîtres humées à pleins poumons chez l'écaillère de la rue Montorgueil, mais tout prêt à éventrer une nouvelle bourriche et à en vider jusqu'à la dernière coquille, pourvu qu'on lui apporte une pleine jatte de ce lait écumant qui dissout si bien dans l'estomac l'onctueux mollusque; pourvu qu'on lui promette aussi que Panard, mis en humeur de chanter ses jolis couplets, dira autant de vers qu'il fera éclater d'écailles. C'est aussi Gallet, l'épicier poëte, le coupletier de la rue des Lombards, le premier homme qui ait su mettre d'accord le sel de la chanson et l'épice du commerce, mais qui, puni bientôt de cette hérésie dont s'applaudissait la muse, dont s'indignait le négoce, fit banqueroute, hélas! et même, c'est là le mal, frauduleusement. S'il n'eût été que malheureux, tous les bras, tous les cœurs de ses amis du Caveau lui fussent restés ouverts, et leurs bourses mêmes, si c'eût été possible; on ne lui eût fait qu'un accueil meilleur, on n'eût applaudi que plus cordialement ses jolis refrains dont l'épicerie n'entachait plus les rimes; mais, la fraude s'étant mise de la partie, ce fut différent. On tint conseil chez Landel, et, après délibération, on décida qu'un billet serait dépêché au coupletier failli. Crébillon fils se chargea de la rédaction; la voici : « M. Gallet est prié de passer le plus rarement possible dans le carrefour Bucy, et d'aller dîner partout ailleurs le dimanche. »

Panard fut le seul qui ne voulut pas être inexorable; il était trop par l'esprit

et par le cœur de la famille de la Fontaine, pour ne pas se souvenir de ce vers admirable :

On devient innocent quand on est malheureux.

Il continua de voir Gallet. Quand ses rêveries aux Tuileries et ses stations chez Landel lui laissaient quelques instants, il s'en allait au Temple, lieu d'asile pour les débiteurs insolvables, et que notre insouciant, dont c'était le refuge, appelait son *Temple des mémoires*. Là on sablait quelques chopines, — peut-être à crédit encore, — à la maigre cantine de la dette publique. Panard fredonnait à Gallet ses dernières rimes, Gallet lui chantait ses derniers refrains, et l'on se quittait en se disant au revoir pour un lendemain qui n'arrivait souvent que le mois d'après : tant Panard, malgré son amitié pour Gallet, trouvait long le trajet des Tuileries au Temple, et longuement agréables les haltes qu'il fallait faire sur la route et qui souvent l'arrêtaient à mi-chemin. Une fois sa visite se fit plus attendre encore qu'à l'ordinaire : Gallet eut le temps d'être malade et de mourir. Quand Panard arriva, il était enterré. Marmontel le rencontra qui revenait triste, la tête baissée, la larme à l'œil : « Je voulais, écrit-il dans ses *Mémoires*, lui marquer la part que je prenais à son affliction.

» — Ah! monsieur, me dit-il, elle est bien vive et bien profonde! un ami de trente ans avec qui je passais ma vie! A la promenade, au spectacle, au cabaret, toujours ensemble! Je l'ai perdu.... je ne chanterai plus, je ne boirai plus avec lui. Il est mort. Je suis seul au monde, je ne sais plus que devenir. »

» En se plaignant ainsi, le bonhomme fondait en larmes, et jusque-là rien de plus naturel. Mais voici ce qu'il ajouta :

» — Vous savez qu'il est mort au Temple? J'y suis allé pleurer et gémir sur sa tombe. Quelle tombe! Ah! monsieur, ils me l'ont mis sous une gouttière, lui qui depuis l'âge de raison n'avait pas bu un verre d'eau! »

Piron était aussi l'un des convives, l'un des chanteurs, l'un des rieurs assidus du Caveau. On peut même dire qu'il en était l'âme, la gaieté, le rire même; car, sauf Crébillon le fils, tous ces gens-là n'étaient pas toujours très-forts en esprit comptant, en saillies abondantes; ils n'avaient guère de verve et de gaieté que la plume à la main. C'était surtout le défaut de Panard, causeur épais et convive distrait comme l'avait été la Fontaine. Marmontel en convient, et Collé aussi, qui avait été de cette société, et qui avait assez connu Panard pour dire que le bonhomme des divins apologues revivait tout dans ce bonhomme des charmants refrains : « Il ne s'est pas plus mis en peine de la fortune que ne l'a fait la Fontaine; son incurie pour les biens de ce monde était inconcevable. Pendant le temps qu'a subsisté l'Opéra-Comique, il subsista, lui, de ce qu'il en retirait, et il mangeait à mesure, au cabaret, cinq à six mille francs que ce spectacle lui rapporta par an pendant une vingtaine d'années. Lorsque cette ressource lui

manqua, quelques amis le logèrent, souvent l'habillèrent, et ils ont eu soin de lui jusqu'à sa mort... Des sots, dans une société, auraient pu le prendre pour une bête, et les gens d'esprit n'en ont jamais tiré parti. Il n'avait de l'esprit que quand il écrivait; il ne l'avait point en *argent comptant*. Il était rêveur et distrait, avait un rire niais et la conversation d'un enfant. Je n'ai connu personne qui mît moins dans le commerce ordinaire; il n'y apportait qu'une douceur et qu'une complaisance extrêmes. »

Piron était tout différent : c'était l'esprit même, avec son petillement étincelant et malicieux; sa conversation était, on peut le dire, un jet continu de bons mots, une pyrotechnie éblouissante de plaisanteries fines et d'impromptu, où la pensée ingénieuse jaillissait déjà tout armée et revêtue de la forme poétique. Il était chez Landel ce que Chapelle avait été à la *Pomme de pin*. C'était même mieux encore, c'était Boileau devenu causeur, c'était le Racine des *Plaideurs*, c'était quelquefois Molière lui-même s'émancipant à bavarder et à donner la menue monnaie de son esprit. Piron, encore une fois, était le *Caveau* tout entier. Aussi était-ce bien à son historien d'en faire sommairement la chronique. C'est ce qui est arrivé : personne ne nous a mieux appris que le biographe de Piron, Rigoley de Juvigny, ce qu'était cette joyeuse succursale de l'Académie. Être académicien, ce n'était rien, à entendre Piron; mais lui parliez-vous de son titre de membre du Caveau, oh! c'était autre chose.

« Au Caveau, écrit donc Rigoley de Juvigny, dans la notice qui précède son excellente édition des œuvres de maître Alexis, s'était formée une espèce d'aréopage que le haut rang qu'occupaient dans la république des lettres la plupart de ceux qui le composaient rendit bientôt célèbre. Quelques amateurs y étaient admis; mais l'entrée n'en était pas accordée indistinctement à tout le monde.... On y lisait ses ouvrages : on y était écouté sans prévention, et jugé sans partialité. Si l'ouvrage était mauvais, on ne laissait aucun repos à l'auteur qu'il ne l'eût tout à fait condamné à l'oubli, ou qu'il ne l'eût rendu digne de voir le jour par les corrections jugées nécessaires. Il fallait que l'amour-propre le plus fier se tût, et, pour peu qu'il osât se révolter, il était aussitôt assailli par une grêle d'épigrammes plus vives les unes que les autres. D'ailleurs, l'amitié, si sévère dans l'intérieur de cet aréopage, déployait toute sa sensibilité au dehors; les gens de lettres qui le composaient se soutenaient mutuellement en public : lorsqu'un ouvrage était imprimé, il ne s'agissait plus de juger, d'éclairer son ami, son rival, son concurrent; il s'agissait de le soutenir, de l'encourager, de le défendre et de l'applaudir avec le public.

» Le ton de cette société était une gaieté vive et piquante. Tout ce qui interrompait mal à propos cette gaieté était puni de ridicule. Parlait-on trop longtemps de soi, s'avisait-on de disserter du ton du bel esprit ou d'entamer un conte languissant et sans sel, on appelait aussitôt le garçon traiteur pour boire

à la santé du fat, du bel esprit ou du conteur ennuyeux, et cette santé portée terminait la louange, la dissertation ou le conte. »

Ce dernier trait est charmant; nous pouvions nous croire à l'Académie, il nous ramène au cabaret. Je jurerais que c'est Piron qui a trouvé ce châtiment-là.

La gaieté chez Landel ne consistait-elle qu'à bien rire, qu'à bien boire, qu'à bien rimer? N'aimait-on pas quelque peu, dans cette célèbre taverne, et démériterait-elle, par l'indifférence de ses hôtes, de tous ces buveurs galants, de ces poëtes tout confits en madrigaux mi-partis poétiques, mi-partis amoureux, que nous avons trouvés sur notre route, en pérégrinant à travers les cabarets du grand siècle? Non pas, vraiment. L'amour aussi avait là son petit coin; maître Landel ne lui avait pas fermé sa porte. Qui sait? en hôte sachant vivre, peut-être prenait-il lui-même ce pauvre aveugle par la main, et le menait-il où il devait aller. Les gais coupletiers qui firent vers 1800 le vaudeville de *Laujon de retour à l'ancien Caveau*, et qui n'ignoraient rien de la tradition passée, n'oublièrent pas cette particularité galante. Ils en firent un couplet, où le nom de Landel se perdit dans une ingénieuse variante du refrain de *Landerirette* :

Pour voir gentille fillette,
Sitôt qu'on l'appellera,
Pour percer une feuillette,
Dès qu'on le demandera.
Et lon lan la,
Landel irette,
Et lon lan la,
Landel ira.

Le temps où l'on se grisait, où l'on riait, où l'on rimait, où l'on aimait chez Landel à la porte Bucy, fut le bon temps du Caveau; mais il ne dura guère plus que Panard lui-même, qui pourtant ne mourut pas trop vieux. Quand Marmontel vint à Paris, le Caveau n'était déjà plus qu'une ombre de ce qu'il avait été. Ce n'était plus qu'une cave, — passez-nous le jeu de mots, — un cabaret ordinaire. Il voulut se reconstituer plus tard, mais ce fut en pure perte pour la gaieté

Dans le trou où il s'alla nicher, tout près du perron du Palais-Royal, plus de joyeux *pique-niques*, plus d'académie chantante. Ce ne fut qu'un refuge d'ergoteurs médisants, mangeant le prochain sur le pain sec de leur stérile et plat esprit; un ramas de nouvellistes bavards, d'alarmistes aigris qui venaient là, les jours d'hiver, fuir le froid ou la pluie, dont ils souffraient trop sous leur arbre de Cracovie. Autant on avait redouté et mis à l'index le faux esprit dans les séances de l'ancien Caveau, autant on le laissait s'ébattre de toute façon, et surtout en mauvaise prose, de politique ou de philosophisme, dans les assises pédantes du nouveau synode. Malgré cela, l'hôte qui tenait ce bouge prétentieux n'eut pas trop à se plaindre du sort. Il fit fortune, à peu près comme ces saltimbanques des foires qui montrent des bêtes curieuses. Il montrait, lui, des beaux esprits, et bien

mieux, des beaux esprits presque toujours en querelle et voire se chamaillant très-haut! D'ailleurs, il avait eu soin que la cage dans laquelle il les faisait voir fût bien ornée. La salle de son cabaret, fi! disons mieux, de son café, était d'un joli aspect; et, tout en regardant le combat, la logomachie perpétuelle de ces lettrés bavards, on consommait d'excellentes glaces. « Le *Caveau*, dit la correspondance secrète de Métra, sous la date du 15 mai 1779, est le nom qu'on donne à un café fort à la mode, placé dans un petit souterrain arrangé avec goût dans le jardin du Palais-Royal. Il est tenu par le nommé Dubuisson. Les agréables oisifs, les habitués de l'Opéra et surtout les amateurs de bonnes glaces, dont il s'y fait un débit prodigieux, s'y rendent à différentes heures du jour. Quelques gens de lettres y vont faire leur digestion plus ou moins laborieuse. C'est un tribunal duquel on peut appeler à celui du bon sens, mais dont les décisions font toujours une impression momentanée. »

Le plus souvent, c'est après le spectacle que se tenaient les plus chaudes et les plus bruyantes discussions. On divaguait sur la représentation de l'Opéra ou du Théâtre-Français à perte de vue; cela menait très-loin, et l'hôte, qui craignait la police, pestait en grommelant dans son comptoir : « Messieurs, il se fait tard, il est temps que je ferme, on me mettra à l'amende. » On ne l'écoutait guère, les volets étaient mis, une seule chandelle restait allumée et l'on ne partait pas; on continuait à divaguer. Une nuit Dubuisson se fâcha, et il en résulta une scène tragi-comique dont le dénoûment fut la désertion des habitués du *Caveau*. La chose est assez bien racontée dans la *Correspondance secrète*, sous la date du 10 avril 1783.

« Dubuisson, le maître de ce café littéraire, y est-il dit, gâté par l'affluence de ces ergoteurs impitoyables qui prônent et décrient avec la même démence les rois, les ministres, les gouvernements, les auteurs, les acteurs, les danseurs, les chanteurs, etc., s'est arrogé une dose de suffisance que les petits sybarites rimeurs qu'il reçoit à sa table peuvent bien souffrir et même applaudir, mais qui de loin en loin lui attire des apostrophes plus ou moins sérieuses, suivant le personnage auquel il s'adresse. Pour en venir au fait, vendredi dernier le marquis de Villette et plusieurs autres chroniqueurs s'y étaient rendus; suivant un ancien usage, à l'issue de l'Opéra, pour y tenir bureau des anecdotes scandaleuses les plus fraîches. La matière fut abondante, le temps passa rapidement, et onze heures étaient sonnées que personne ne songeait à partir. Dubuisson, dit-on, était un peu dans les broussailles, il voulait aller dormir, et vous verrez qu'il eût mieux fait que de rester; mais, soit humeur, soit crainte de la police, il pria, insista, voulut qu'on sortît. On persifla Dubuisson et l'on ne sortit point. Un M. de Brignolles, Marseillais, poëte et redoutable parleur, tenait alors la parole, et, dans un moment d'expression, il fit un geste avec le bras, et allait peut-être heurter Dubuisson qui se trouvait derrière lui, lorsque celui-ci l'arrêta

d'une manière assez ferme avec la main. B... se retourne, voit Dubuisson, et lui témoigne sa surprise et son mécontentement. D... réplique en nasillant quelques raisons piquantes, et le marquis de Villette lui dit qu'il avait tort. Cela s'apaise néanmoins, et la conversation reprend son fil. D..., voulant absolument qu'on sorte, dit à ses garçons de tout ranger, et lui-même prend des tabourets et les jette à droite et à gauche; mais, soit volonté, soit maladresse, il en campe un sur les jambes de M. de Brignolles, qui se livre à toute sa colère et traite Dubuisson de b..., de f..., de p..., et finit par l'appeler f... *cornard*. D... ne demeure point en reste et riposte sottise pour sottise à B...; mais le plaisant et le très-plaisant de l'affaire, c'est que, sur le mot *cornard*, D... ayant traité B... de *bardache*, celui-ci, par une saillie bien digne d'un Provençal, se prit à dire : « Oh! pour bardache..., j'en prends ces messieurs pour juges. » Et se passant la main sous le menton : « Est-il possible, continua-t-il, qu'un être aussi laid que moi puisse passer pour un bardache? » Sur quoi D... répliquant : « Eh bien, dit-il, je prends aussi ces messieurs pour juges, et leur demande si je puis passer pour cornard, ayant une femme aussi laide que la mienne? » — Chacun rit aux éclats; mais les deux champions ne cessèrent de s'adresser les plus sales invectives, au point que B... proposa des coups de canne à D..., sur quoi D... lui fit défi. La scène devenant fatigante pour tout le monde, chacun ayant enfin sorti, et D... étant sorti lui-même, toujours *gueulant* avec B..., les deux champions en vinrent aux mains dans la rue : mais, comme il faisait nuit et noir, on n'est pas d'accord sur le sort des combattants. Au surplus, le public a donné tort à D..., et la désertion qu'éprouve son café depuis cette scène scandaleuse prouve assez qu'il veut l'en punir. »

Après un pareil esclandre, nous devrions nous croire bien moins au Palais-Royal, dans ce Caveau soi-disant successeur de celui où Panard, Collé, Piron, menaient si joyeusement, si cordialement la vie; bien moins, dis-je, dans ce cabaret littéraire, qu'aux tavernes populaires des Porcherons. Nous pouvons donc tout de suite venir à celle-ci sans dire gare. La transition est trouvée. Ne soyons pas trop dédaigneux, d'ailleurs; ici encore, nous trouverons des poëtes : non pas seulement Vadé, qui y trônait aussi bien qu'à la Courtille,—où, comme on le sait, d'après Voltaire, il fit un beau jour décerner à Louis XV le surnom de *bien-aimé* (digne parrain pour un tel baptême!) — mais Fréron aussi, Collé, Panard, et même encore notre infortuné Poinsinet.

Souvenez-vous de l'un des couplets cités tout à l'heure à propos des œuvres poissardes de la pauvre victime :

. . . .
L'ogre malade,
Noble parade
D'un goût nouveau,
Fit tomber Ramponneau.
.

Il y a là certainement un commentaire à faire, et pour nous, dans ce commentaire, tout un chapitre : c'est pourquoi nous ne l'avons pas fait tout d'abord.

Qu'est-ce que ce Ramponneau, qui nous est donné ici comme un acteur de parade, une sorte d'émule burlesque de Volange? Serait-ce le même dont la renommée, comme cabaretier de la basse Courtille, est venue jusqu'à nous; le même dont nous connaissons l'Iliade avinée, depuis le jour, cher au Bacchus d'Argenteuil et au Silène de Suresnes, qui le vit naître dans le premier de ces deux villages aux souvenirs pleins de verdeur, jusqu'à l'heure de gloire et de fortune où il dressa ses tables et enguirlanda de lierre la grille de bois de sa guinguette? Serait-ce enfin ce même Ramponneau dont la vogue fut si grande, et qui, sans prendre d'autre enseigne que sa bonne grosse figure au niais sourire, d'autre devise que ses saillies nigaudes dignes de Jocrisse, attira tout le beau monde de Paris dans ces boueux parages, et qui devint la coqueluche même des jolies femmes, au point que leurs modes devinrent toutes à la Ramponneau? Vous l'avez dit, c'est le même. Ramponneau cabaretier et Ramponneau acteur ne sont qu'un; seulement il y a entre eux une révolution, celle qui d'un sage fait un fou.

Pendant que l'on se grisait de piquette sous ses treilles, Ramponneau se grisa de son succès. Il crut qu'il y avait en lui mieux que l'étoffe d'un cabaretier. Entendant parler de Volange, il se frappa le front, fit une gambade, et se dit avec un gros sourire : « Moi aussi je suis un farceur. » Il quitta sa boutique et alla heurter à l'échoppe de maître Gaudon, qui donnait des spectacles au boulevard du Temple, en concurrence avec les *Variétés amusantes*. Celui qui voulait être le rival de Janot ne pouvait mieux s'adresser qu'au théâtre concurrent du sien. Gaudon connaissait la colossale renommée de Ramponneau : lui donner ses tréteaux pour piédestal, lui parut être une magnifique affaire. On conclut marché le 27 mars 1760, jour à jamais mémorable, et voici à quelle condition les signatures furent échangées.

Ramponneau s'oblige : « de paraître et de jouer dans le spectacle du sieur Gaudon, et consent que le sieur Gaudon le fasse annoncer, afficher, voir *en dedans et en dehors,* fasse peindre son portrait au naturel, fasse faire des chansons, livres et pièces *à son avantage,* pour le temps de deux mois et demi ou environ, depuis le 14 avril jusqu'au 28 juin. De son côté, le sieur Gaudon lui promet 400 livres, dont 200 livres payables par billets à ordre lui seront délivrées huit jours après son début, et le reste après cinq semaines. De plus, le sieur Gaudon lui tiendra compte de la moitié des produits et bénéfices qu'il acquerra pendant ledit temps, tant par estampes que livres, chansons et autres généralement quelconques. » L'acte original contient de plus l'obligation, de la part de Ramponneau, de se trouver aux heures indiquées; il est fait double, avec un dédit de 1,000 livres, et l'on convient qu'il sera passé par-devant notaire à la première réquisition.

Gaudon comptait si bien sur le succès, qu'il commença par avancer à Ramponneau les 200 livres du billet qui n'était payable que huit jours après le début.. Ramponneau en profite pour s'équiper, se faire une garde-robe de Jocrisse, une collection de queues rouges, etc. Quelque temps lui restait avant ses débuts, il veut l'employer en représentation d'essai. En compagnie d'un certain Haget, amateur bourgeois, il part pour Versailles, et là, hardiment, à deux pas du palais, au nez même de la cour, il dresse ses tréteaux. Il échoue : cabaretier, il faisait rire; farceur, il est sifflé, il est hué. Mauvais présage! Il revient à bas bruit au boulevard, et trouve sa pièce de début prête. Poinsinet, qui y gagnait un habit neuf, l'avait stylée de sa meilleure encre, et à toute vitesse. La salle était décorée à neuf, la mise en scène était superbe. Bref, tout était magnifique, irréprochable; restait à savoir si Ramponneau, lui aussi, le serait. Il y réfléchit le premier, et si bien, que, le cœur encore gros de sa déconvenue de Versailles, il prit une résolution hardie. C'était un homme de tête et bien conseillé surtout, vous l'allez voir.

Un matin, la veille du grand jour, une lettre arrive chez Gaudon, elle est de Ramponneau, et c'est un homme noir qui l'apporte. Est-ce une facétie du gaillard? Non pas, c'est son désistement; il ne jouera pas la comédie, il ne montera pas sur les planches, etc., etc. Et pourquoi, s'il vous plaît? Le notaire apostolique qui, le samedi, veille de la Quasimodo, dressa l'acte de désistement, va vous répondre :

« Aujourd'hui est comparu le sieur Jean Ramponneau, cabaretier, demeurant à la basse Courtille, lequel a volontairement déclaré que les résolutions mûres qu'il a faites sur les dangers qu'apporte au salut la profession des personnes qui montent sur le théâtre, et sur la justice des censures que l'Église a prononcées contre ces *sortes de gens*, l'ont déterminé à renoncer, comme suit par ces présentes, à jamais monter sur aucun théâtre, ce qu'il promet à Dieu, ni faire aucune fonction, profession ni actes y analogues. Pourquoi il proteste par les présentes contre toutes soumissions et engagements qu'il pourrait avoir faits avec qui que ce soit, notamment avec le sieur Gaulier dit *Gaudon*, entrepreneur de spectacles sur les boulevards de cette ville, pour paraître ce jour, soit dans son spectacle, soit dans tout autre, ou pour souffrir qu'il soit fait par son ministère, sous son nom ou à son occasion, quelques actions, chansons, livres et estampes, le tout tendant à lui donner la *publicité indécente qui ne convient qu'à des gens de cette sorte*, comme lesdites conventions et engagements, quels qu'ils soient, n'ayant été et ne pouvant être qu'extorqués de lui dans des temps où il n'aurait pas eu l'usage de sa raison, ni la faculté de faire des réflexions sur les conséquences de ces engagements pour son salut; qu'ainsi donc lesdites soumissions et engagements, quels qu'ils soient, ne pourraient lui nuire ni préjudicier, etc., etc. »

Il y a certes assez de scrupule, de piété, de conscience apparente dans cet acte, pour que la vérité dût s'y trouver aussi. Elle n'y est pourtant pas. Quand ce bon Ramponneau, agréable niais comme ceux de la Sologne, madré nigaud qui ne se trompe que pour tromper, qui n'est dupe qu'à son profit, vient nous mettre en avant ses remords et ses béates repentances, il ne dit pas vrai. Ce n'est pas Dieu qui lui commande de renoncer à Satan, à ses pompes et à ses œuvres; c'est l'intérêt. Il a vendu sa guinguette à un sieur Martin, moyennant une rente de 1,500 livres, joli denier certes, mais qu'il ne doit palper qu'à une condition : c'est qu'il restera pour achalander le cabaret, c'est qu'il se rivera à la porte comme une vivante enseigne. Ramponneau trouve le marché bon, très-bon même, meilleur surtout que celui qu'il a conclu avec Gaudon. C'est pourquoi il l'a signé d'une main, tandis que de l'autre il veut déchirer son engagement.

Gaudon, bien entendu, prétend qu'il n'en soit pas ainsi. Il riposte au désistement par une assignation; procès! Les gloires du barreau, les plus nobles illustrations littéraires s'en mêlent. Gaudon a pour avocat Me Élie de Beaumont, et Ramponneau a pour lui Me Coqueley de Chaussepierre. Bien plus, il a Voltaire, qui jette son *factum* plaisant dans cette affaire à mourir de rire, comme il a lancé tant d'éloquents mémoires dans le labyrinthe sinistre des affaires de Calas et de Sirven. Mais laissons d'abord parler Gaudon, le *demandeur,* par l'organe de Me Élie de Beaumont.

« Vouloir appliquer aux théâtres de nos jours, dit celui-ci, ce que les lois anciennes auront prononcé contre des histrions sans pudeur ou des gladiateurs qui révoltaient l'humanité; renfermer les uns et les autres sous une condamnation générale, c'est évidemment faire une application injuste d'un règlement peut-être alors nécessaire.

» Dans la ville qui est le centre de la chrétienté, on voit les spectacles établis avec l'approbation d'un souverain, juge respectable de la règle des mœurs et qui pourrait les détruire, puisque la tiare romaine réunit en lui l'un et l'autre pouvoir. On a vu, sous Louis XIII, nos prélats, toujours réguliers et décents, accompagner le roi au théâtre. En Italie, prêtres et évêques assistent sans scrupule à ce noble délassement. Tout ce qui ne blesse point la règle des mœurs peut être l'objet d'une convention licite aux yeux des tribunaux séculiers. Toute convention licite aux yeux de ces tribunaux doit être exécutée, ou la réparation de son inexécution doit être prononcée en faveur de celui qui en reçoit du dommage. Telle est dans l'espèce la cause de ma partie; et cependant, si le sieur Gaudon n'obtient pas les 1,000 livres du dédit et les dommmages-intérêts qui lui sont dus, c'est fait d'une troupe choisie, pour laquelle il a fait des dépenses énormes. Ramponneau est venu de lui-même s'offrir à lui, l'acte a été fait double en présence des témoins; il l'a doublement ratifié, soit en recevant le lendemain un à-compte de 200 livres, soit en allant s'exercer à Versailles. Le sieur

Gaudon a fait graver Ramponneau et composer une pièce entière à sa louange, etc.

» S'il est vrai, disait encore Mᵉ de Beaumont en terminant, que la nécessité de réparer les torts qu'on a causés est une des premières conditions d'une véritable pénitence, que Ramponneau, en payant les condamnations du dommage résultant de l'inexécution de son traité, prouve aux incrédules la sincérité d'une conversion qu'il fait dans sa citation sonner si haut. »

Que répond à cela M. de Chaussepierre, l'organe de Ramponneau? Des banalités, hélas! Mais Voltaire? oh! des choses charmantes, des plaisanteries délicieuses toutes brodées d'érudition et d'esprit. Il est vrai pourtant que si son plaidoyer eût été prononcé, il eût fait perdre le procès que M. de Chaussepierre fit gagner.

« Je ne payerai pas, messieurs, s'écrie donc Ramponneau-Voltaire, et je ne monterai point sur le théâtre. J'ai fait un marché, il est vrai; mais, comme dit le fameux Grec dont j'ai entendu parler à la Courtille : « Si ce que j'ai promis » est injuste, je n'ai rien promis. »

» ..... Si la cour avait pu lire un petit livre que Jean Jacques, indigné de sa gloire, et honteux d'avoir travaillé pour les spectacles, a lâché contre les spectacles mêmes, elle verrait que ce Rousseau préfère hardiment les marchands de vin aux histrions. Il ne veut pas que dans sa patrie il y ait des comédies, mais il y veut des cabarets; il y regrette ce beau jour de son enfance où il vit tous les Genevois ivres, il y souhaite que les filles dansent toutes nues au cabaret.

» Nous espérons que les mœurs se perfectionneront bientôt jusqu'à parvenir à ce dernier degré de la politesse. Alors maître Beaumont lui-même sera très-assidu chez moi, à la Courtille. Il ne songera plus à me produire sur le rempart; il sentira ce qu'on doit à un cabaretier.

» Feu monseigneur le cardinal de Fleury disait que les fermiers généraux étaient les colonnes de l'État : si cela est, nous sommes la base de ces colonnes; car, sans nous, plus de produit dans les aides; et sans les aides comment l'État pourrait-il aider ses alliés et s'aider lui-même contre ses ennemis? M. de Silhouette, qui a tenu le tonneau des finances moins de temps que je n'ai tenu ceux de mes vins de Brie, a voulu faire quelque peine au corps des fermiers; mais il a respecté le nôtre.

» Si nous sommes nécessaires à la puissance temporelle, nous le sommes encore plus à la spirituelle, qui est si au-dessus de l'autre. C'est chez nous que le peuple célèbre les fêtes; c'est pour nous qu'on abandonne souvent trois jours de suite, dans les campagnes, les travaux nécessaires, mais profanes, de la charrue, pour venir chez nous sanctifier les jours de salut et de miséricorde; c'est là qu'on perd heureusement cette raison frivole, orgueilleuse, inquiète, curieuse, si contraire à la simplicité du chrétien, comme M. de Beaumont lui-même est forcé d'en convenir; c'est là qu'en ruinant sa santé on fournit aux chrétiens de

nouvelles découvertes; c'est là que tant de jeunes filles, qui peut-être auraient langui dans la stérilité, acquièrent une fécondité heureuse, qui produit tant d'enfants bien élevés, utiles à l'Église et au royaume, et qu'on voit peupler les grands chemins pour remplir le vide de nos villes dépeuplées....

» ..... C'est par un cabaret, et même par une cabaretière, que les premiers triomphes du saint temple juif commencèrent. La belle Rahab, vous le savez, messieurs, tenait un cabaret à Jéricho, dans le vaste pays de Setim. Elle était Zonah, du mot hébreu *zun*, qui veut dire cabaret et rien de plus. (Et c'est ce que je tiens de M. Tellès, qui vient souvent chez moi.) Elle reçut les espions du saint peuple; elle trahit pour lui sa patrie; elle fut l'heureuse cause que les murailles de Jéricho étant tombées au bruit de la trompette et des voix des Juifs, la nation chérie tua les hommes, les femmes, les filles, les enfants, les bœufs, les brebis et les ânes....

» ..... Vous voyez, juges augustes du boulevard et de la Courtille, quelle prééminence eut de tout temps le cabaret sur le théâtre.....

» ..... Je vois d'ici maître Beaumont sourire; je l'entends répéter les mots d'Horace, ce poëte du Pont-Neuf, que j'ai ouï souvent répéter :

Perfidus hic caupo. . . . .
. . . . . cauponibus atque malignis.

(Ce fripon de cabaretier, ces cabaretiers malins.)

» Il aura recours même à l'*Encyclopédie :* l'article CABARET dit que les lois de la police ne sont pas toujours rigoureusement observées dans nos maisons. Je demande justice à la cour de cette calomnie; je me joins à maître Palissot, maître Lefranc de Pompignan et maître Fréron, contre ce livre abominable. Je savais déjà, par leurs émissaires, mes camarades ou mes pratiques, combien ce livre et leurs semblables sont pernicieux....

» ..... Ces détestables livres enseignent visiblement à couper la bourse et la gorge sur le grand chemin, ce qui certes n'arrive pas à la Courtille, où nous abreuvons les gorges et coupons les bourses loyalement.

» Je conclus donc à ce qu'il plaise à la cour me faire donner beaucoup d'argent par Gaudon, qui a la mauvaise foi de m'en demander en vertu de son marché. »

Ramponneau n'obtint pas tout à fait ce que demande pour lui l'ironique plaidoyer de Voltaire, ce *factum* si gaiement persifleur. Il fut même condamné, c'était bien le moins, à restituer à Gaudon les 200 livres du billet avancé; mais ce fut tout. Il put retourner quitte et libre à son cabaret, ayant gagné à tout cela un renom nouveau qu'il sut exploiter au profit de Martin, son successeur, et au sien même.

Ainsi se termine cette grande affaire en cette année 1760, dont ce fut, selon Grimm, le principal événement : « L'année 1760, dit-il, est marquée dans les

fastes des badauds en Parisis, par la réputation soudaine et éclatante de Ramponneau. »

Mais cette réputation ne s'arrêta pas là. Elle fleurit de plus belle quand Ramponneau eut reparu dans sa guinguette, et qu'il se fut remis à califourchon sur une tonne, posture digne de Silène, qu'il ne devait plus quitter. *Le Tambour royal*, c'était le nom du cabaret de Ramponneau, redevint la guinguette préférée des badauds, et ce mauvais quatrain, servant d'inscription à la gravure alors populaire qui représentait la fameuse taverne, redevint une vérité, comme en 1758, époque de la première vogue :

On voit aujourd'hui courir nos badauds,
Sans les achever quitter leurs travaux,
Pourquoi? C'est qu'ils vont chez mons Ramponneau
Voir la taverne à la mode.

Ramponneau, nous l'avons vu, était un niais madré aimant la joie, mais préférant l'argent. Le célèbre rébus, véritable axiome de cabaretier : *Mon oye fait tout*, date de son temps, et est même, je crois, de lui. Sur la gravure dont nous parlons, on l'aperçoit écrit entre une grossière figure de Bacchus à cheval sur la tonne, et les portraits de mademoiselle Camargo et de M. Belhumeur, sergent aux gardes. Je crois même que la fameuse chanson dont ce même calembour-rébus est le refrain, s'y trouve aussi charbonnée en quelque coin :

Chascun dedans ce monde-cy
Met son corps et son âme en peine,
Et pensant sortir de soucy,
S'en vont à la chasse à *mon oye*.

De l'un jusques à l'autre bout
Du monde vous serez sans joye,
A cheval, en chaise ou debout,
Si vous ne possédez *mon oye*.

Ramponneau dut posséder bientôt ce fameux phénix ; sa guinguette ne désemplit pas.

Ce n'étaient pas seulement des farauds qu'on y voyait venir chantant à plein gosier :

Pour voir leurs maîtresses,
Mettent ces fringants,
Leurs cheveux en tresses,
En queue, en pendants.
Pour que l'on attrape,
Dira un faraud,
Faut que je me r'tappe
A la Ramponneau.

C'étaient aussi les gens les plus distingués. « Des princes même visitèrent Ramponneau, dit Voltaire, et il dit vrai. Les Anglais y affluaient surtout, même

les milords, qui, s'ils dédaignaient de s'y griser avec le petit vin bleu, n'y faisaient pas fi de la fillette et y pinçaient quelquefois une intrigue qui les menait assez loin. S'il faut en croire la chanson, il y en eut un qui fit sa femme d'une grisette trouvée à la Courtille. Le mariage conclu, la nouvelle lady n'eut rien de plus pressé que de revoir sa guinguette, et fouette jockey, voilà nos deux époux partis :

A la Courtille, z'un jour de fête,
Nos nouveaux mariés s'en vont tête à tête
Dans un cabriolet bien beau,
Afin d'voir c'fameux Ramponneau.

La foule était grande, mais pas telle pourtant qu'on ne pût s'y reconnaître entre amis, et bien mieux entre frère et sœur : or, justement voilà ce qui arrive. Un faraud qui n'avait pas été prié de la noce, quoique notre milady fût sa sœur, l'aperçoit et la salue, vous devinez comment. Une scène s'ensuit, très-vive, puis une rixe acharnée; car on savait boxer chez Ramponneau, et le faraud ne cédait pas à M. l'Anglais son beau-frère. Quand on s'est bien accommodé des deux parts, la garde arrive, le combat finit. Quant à la chanson, elle a pour finale une moralité à propos de ce petit drame de guinguette :

Qui doit apprendre à ben des filles
Qui vont chez Ramponneau faire les gentilles,
A n'pas mépriser les p'tites gens,
D'peur d'y rencontrer d'leux parents.

Vadé n'eût pas mieux dit, lui qui fut le poëte de ces guinguettes et qui les chanta dans leur vrai langage, lui qui, ne comptant pour rien le Louvre et les Tuileries, ces prétendues gloires de Paris, mais qui, comptant pour tout, en revanche, les fameuses guinguettes, la Courtille et les Porcherons, s'est écrié tout *enflambé* de verve, comme eût dit le vieux Régnier :

Voir Paris sans voir la Courtille,
Où le peuple joyeux fourmille,
Sans fréquenter les Porcherons,
Le rendez-vous des bons lurons,
C'est voir Rome sans voir le pape.
Aussi ceux à qui rien n'échappe,
Quittent souvent le Luxembourg
Pour jouir dans quelque faubourg
Du spectacle de la guinguette.
Courtille, Porcherons, Villette,
C'est chez vous que puisant ces vers,
Il trouve des tableaux divers,
Tableaux vivants où la nature
Peint le grossier en miniature;
C'est là que plus d'un Apollon,
Martyrisant le violon,
Jure tout haut sur une corde,
Et d'accord avec la discorde,
Seconde les rauques gosiers
Des farauds de tous les quartiers.

Le tableau est vrai, n'est-ce pas? on dirait qu'il est fait par Téniers, la plume en main au lieu du pinceau. Je le voudrais plus complet cependant, plus vif encore et surtout d'une couleur plus locale. Ce que dit Vadé est une description de la guinguette en général; c'est la Courtille aussi bien que la Villette, la Villette aussi bien que les Porcherons. Or, c'est un croquis réel pris au vif, une pochade colorée de l'un ou de l'autre de ces grands villages à cabarets, que nous aurions voulu. Nous l'avons bien cherché, et comme il arrive à qui bien s'enquiert, nous avons trouvé. Dans le coin d'un volume que je crois rarissime, sinon unique, nous avons découvert tout un poëme en *sept chants* ayant pour titre, celui-ci magique pour nous : *Les Porcherons*. C'était une admirable trouvaille, et nous avons béni la ville de Stenay, cité peu typographique d'ordinaire, où il semblait avoir été imprimé à notre seule intention, en 1773, à la fin de ce volume in-12 des *Amusements rapsodi-poétiques*. Nous l'avons lu, nous l'avons relu avec ardeur, et nous allons l'analyser de même, ne voulant pas que le lecteur de ce livre-ci perde rien des richesses que nous avons cherchées, et, Dieu aidant, trouvées pour lui.

Au premier chant, l'auteur nous dit qu'il ne s'occupera pas, bien entendu, des dieux de l'Olympe ni des héros de Troie; c'est aux Porcherons qu'il va, et morguienne, il a bien raison. Moi, dit-il,

Moi je me borne à des héros,
Hardis pourfendeurs de gigots,
Intrépides pour les grillades,
Gueulans ragoûts, tripes, salades,
Chacun d'eux pourtant bon vivant,
Qui ne mettant flamberge au vent,
N'ont brin le poing paralytique,
Lorsqu'on veut leur faire la nique.

Vous voyez tout d'abord qu'en ce poëme, comme chez Vadé, on parle bien et crûment la langue de l'endroit; ne vous en effrayez pas, notre livre est l'*Histoire du royaume d'Argot*. Nous savons ce que sont les héros, voyons ce qu'est le théâtre :

Leur champ se tient aux Porcherons,
Où vont luronnes et lurons,
Les jours de fête et le dimanche,
Casser ou la gigue ou l'éclanche,
A gogo boire et ribotter,
Farauder, rire et gigotter,
Et puis finir force gambades
Par maintes et maintes gourmades,
Qui donnent le plaisir après
A chacun de faire la paix.

C'est là qu'un robuste plaisir
N'a jamais le temps de languir.
Ton bruyant, gros ris, cris, tapage,
Saut, lippée et grand bavardage;

La chanson et le quolibet,
Les sons aigus du coup d'archet,
De vinot le pot ou la pinte,
Que l'on vide là sans contrainte,
Tout cet ensemble divertit
Qui n'a souvent sol ni crédit.

Ensuite vient l'énumération de toutes les espèces de gens qui viennent là s'ébaudir. Vous diriez la nomenclature des chefs de toute sorte qu'Herminie fait du haut des remparts de Jérusalem; seulement Herminie ici est une franche commère, passez-nous le mot, une poissarde :

On sait que toute la semaine,
L'artisan, sans reprendre haleine,
Chacun dans son petit état,
Travaillant comme un vrai forçat,
Des six jours se fait un carême,
Pour pouvoir aller, le septième,
Sucer, comme on dit, le cruchon,
Chanter la *mère Gaudichon*,
S'ébaudir, se mettre en goguettes,
Fille et garçon conter fleurettes,
Hommes et femmes s'empaffer,
De tout âge enfants se piffer,
Crocs rencontrer quelque gueulée,
Tapageurs troubler l'assemblée,
Farauds se montrer en beaux fils,
Vilaines faire les Cypris,
Greluchons lorgner leurs donzelles,
Celles-ci jouer les fidelles,
Et rendre dupes de leur jeu
Le pauvre *milord pot au feu.*

Ici nous revenons à notre histoire de tout à l'heure, qui, si elle avait besoin d'une preuve ou d'une vraisemblance, la trouverait dans ce dernier trait.

Hamilton, avant notre poëte, avait, dans sa lettre à M. de Mimeure du 1er juillet 1701, parlé aussi de l'affluence joyeuse qui se pressait aux guinguettes de Sceaux, de

Ces gentils compagnons,
Qui les fêtes à la guinguette,
Régalant facile grisette,
Avec trois maudits violons,
Pour Toinon, Nicole ou Perette,
A bon marché font des chansons.

Mais qu'il était loin du tableau qui se déroule ici, où toutes les variétés populacières qui font cohue aux Porcherons sont nommées par leur nom, et analysées dans tous les détails de mœurs, de métier, de costume!

Dans tous les quartiers de la ville,
C'est, dimanche et fête, une file
D'honnêtes gens de tous métiers,
Cordonniers, tailleurs, perruquiers,

Harengères et ravaudeuses,
Écosseuses et blanchisseuses,
Servantes, frotteurs et laquais,
Mignons du port ou porte-faix,
Par-ci par-là soldats aux gardes,
Et leurs commères les poissardes,
Qui, n'ayant crainte du démon,
Vous plantent tous là le sermon,
Pour galoper à la guinguette
Où se grenouille la piquette.

. . . .

Des pèlerins l'air libre et leste,
Les propos, l'ensemble et le geste,
Font voir, comme ailleurs, que chacun
Désire là d'être quelqu'un.

Bas blancs, souliers fins, chevelure
Poudrée à blanc, sont la parure
Des jolis cœurs qui, contents d'eux,
Y vont faire les doucereux.

On fait jabot, on fait manchette,
On a chemise blanche et nette,
Petit chapeau, grand bourdalou,
Mouchoir à flot autour du cou,
La rouge culotte de panne,
En main ou sous le bras la canne,
Veste de toile ou de coton,
En fine nacre le bouton;
Tête en avant, coude en arrière,
La rose dans la boutonnière,
Aux mains, hyver, été, les gants
Bourses, tresses ou catogans.

A cet ensemble on peut connaître
L'élégant et le petit-maître
Du Pont-aux-Choux, des Porcherons,
Où l'on roule ses paturons.

Ces dames ne sont pas moins pimpantes. La fille, ma foi, est digne du garçon :

. . . . . . On se redresse,
Sur l'honneur on fait la tigresse.
On babille *ab hoc* et *ab hac*,
On fait le semblant du tabac,
Taille serrée et force hanches,
Courtes chemises, longues manches.

. . . .

Quelques breloques aux oreilles,
Qui font aux atours des merveilles;
De mousseline un tablier,
Sur lequel descend le clavier,
De la ceinture à la pochette.
Au-dessus et dans la bavette,
Au milieu se met le bouquet,
Qui de l'amant est le cachet.
En rouge ou brun la courte cotte,
Propre à mieux sauter la gavotte.

Enfin tricot, mitaine ou gant,
Et crucifix d'or à coulant.
Bien entendu que la chaussure
Répond à ladite parure :
De fil ou coton bas à coin,
Qu'on tient tirés avec grand soin ;
De tombacle ou d'argent la boucle,
Aussi brillante qu'escarboucle,
Le soulier fin ou gris ou bleu,
Et les talons couleur de feu.

Reste à savoir comment se menait la bombance aux Porcherons, quel *fricot* on y mangeait, à quelles danses on s'y ébattait, comment s'y carrait le maître, comment s'y trémoussaient les garçons, s'ils étaient ou non, comme ceux de Ramponneau, coiffés de bonnets en pain de sucre faits de papier de diverses couleurs, etc., etc., comment enfin et sur quel ton l'orchestre y faisait sa cacophonie. Pour le repas, nous en savions déjà quelque chose. Le scénario de l'un de ces jeux de proverbe dont on s'amusait au commencement de l'autre siècle nous avait donné le menu de l'une de ces ripailles. Le thème du proverbe était une *Noce à la Courtille*, et il commençait par la mise en scène dont un des volumes d'avril 1777, de la *Bibliothèque des romans*, a reproduit le détail; il était dit que, sur la table dressée au milieu du théâtre, on verrait, pour plat du milieu, une terrinée de bœuf à la mode, une soupe aux choux et une à l'oignon, une éclanche à l'échalote et un gigot à l'ail, un chapon au cresson, du pâté à l'aune, des gâteaux et deux grandes salades. »

Voilà, ma foi, un menu bien dressé, et le parfum s'en fait sentir jusqu'ici. Celui qui jette ses aromes dans notre poëme des *Porcherons* n'est ni moins friand ni moins pimenté; et bien plus, pour parfaire le tableau, on voit consommer toute cette mangeaille, on assiste à l'immense gueuleton où chacun fait office de la mâchoire et de la fourchette.

Là-bas du manche d'un couteau
Un manant se fait un marteau
Pour qu'on lui rapporte chopine,
Et dit un *diable t'extermine.*
Plus loin c'est la pinte d'étain
Qu'on secoue à force de main,
Et dont le bruit, par son couvercle,
Des buveurs ranime le cercle.
Celui-ci fouette pots et plats,
Sitôt qu'ils sont vides, à bas.
Celui-là jure pour un verre
Qu'il a laissé tomber par terre.
Cet autre de voix fait assaut
Pour faire apporter un réchaud.
L'autre arrive avec sa frigousse,
Dont en passant il éclabousse.

Celui-ci crie et sacre net,
Trouvant dans un œuf un poulet,
Celui-ci malpropre et maussade,
Des mains retourne la salade.
Plus loin c'est la part du fricot,
Où nul ne se montre manchot.

Ce repas n'est pas très-appétissant sans doute, mais si notre rimeur l'eût voulu, il l'eût été moins encore, et cela sans qu'il se permît contre la vérité la moindre licence poétique. Il n'avait qu'à voir et qu'à flairer minutieusement ce qui se mangeait, comme le fit certain pessimiste de ce temps-là qui, sans crainte du mal de cœur, scruta jusque dans leurs plus infectes profondeurs les mystères de ces gargotes. Cet observateur cuirassé, on peut le dire, est un M. D..., auteur d'un petit livre paru en 1788, sous ce titre : *Les Numéros de Paris, ouvrage utile et nécessaire aux voyageurs à Paris. Paris, de l'imprimerie de la Vérité.*

Il consacre tout son *numéro V* à la description de la *guinguette* en général, et vous allez voir qu'il n'y épargne pas le cynisme dans l'observation :

« Le bas peuple, dit-il, va tous les dimanches à la guinguette : c'est ainsi qu'on appelle différents cabarets situés hors des barrières. Le vin y est toujours très-mauvais ; mais comme on le paye moins que dans la ville et que la mesure y est plus grande, le journalier court s'y abreuver de la plus pernicieuse boisson.

» Comme on danse tous les jours de fête dans ces cabarets, les laquais viennent y étaler leurs grâces, et courtiser les danseuses, qui ne sont guère autre chose que des échappées de la *Salpêtrière.*

» Ces marchands de vin sont aussi traiteurs, mais leurs ragoûts ne sont jamais bons ; tantôt on vous sert un chat pour un lapin, quelquefois la chair d'*âne* y est servie et payée sans que l'acheteur s'en méfie ; enfin tout y est sale et répugnant. On commet, dans quelques-uns de ces endroits, un brigandage bien infâme, c'est au sujet des fritures de petits poissons.

» Lorsqu'un Parisien veut se régaler, il court manger une friture de *goujons* chez *Jérôme* (Pierre, Jacques ou Jérôme, le nom est peut-être idéal et ne fait rien à la chose). Les goujons qu'on donne là ne sont autre chose que ce qu'on appelle ordinairement du poisson blanc ; avant de le mettre en friture, le cabaretier en a déjà tiré un gros profit, et voici comment. Ces marchands ont dans leur maison un endroit secret où l'on fait pourrir le poisson dans l'*urine* pendant vingt-quatre heures ; par cette manœuvre, on en retire l'écaille que cette opération rend susceptible de devenir un objet de commerce. (Elle sert, dit-on, pour faire une espèce de perles.) Ensuite, comme on ne veut rien perdre, on fait frire et l'on vend ce poisson pourri.

» Cela paraît incroyable et a jusqu'à présent échappé à la vigilance des lois. »

Il est impossible, convenez-en, de trouver une invention plus dégoûtante, et ce que dit Mercier des beignets graisseux faits au bout du Pont-Neuf semble

auprès de cela la description d'un menu de Lucullus. Le détail qu'il en donne se trouve au chapitre CCCXXII^e de son *Tableau de Paris*, sous cette rubrique : *Mets hideux.* — Comment eût-il donc nommé ceux dont nous venons de parler ?

« ... Je dirai encore, écrit-il, ce qui se passe au bout du Pont-Neuf. C'est une faiseuse de beignets qui, plaçant sa poêle à frire sur un réchaud exposé en plein air, et dont en passant vous recevez la fumée au nez, emploie au lieu de beurre, d'huile ou de saindoux, un *cambouis*, un *vieux oing*, qu'elle semble avoir dérobé aux cochers qui graissent leurs roues de carrosses. Des polissons déguenillés attendent que le beignet gluant et visqueux soit sorti de la poêle et le dévorent encore chaud et brûlant à la face du public. Le passant étonné s'arrête et dit : « *Il a le gosier pavé.* » Au reste, on distingue partout le Parisien, en ce qu'il mange sa soupe presque bouillante.

» Dois-je aussi parler des *vendeuses de marrons et de châtaignes* qui tout à côté les font rôtir ou bouillir? Elles glapissent du matin au soir, criant : *Tout chaud, tout bouillant.* On dit qu'attendu que les fermiers généraux nous vendent le sel treize sols la livre (falsifié encore), elles versent par économie dans leur chaudière aux marrons un sel qui leur est propre, qui ne vient ni de l'Océan ni des mines, et n'est pas encore assujetti à aucun droit.

» Vous conduirai-je encore, lecteur, ajoute Mercier, dans ces gargotes de faubourgs, obscures ou enfumées, où les maçons, tenant sous le bras leur morceau de pain enduit de plâtre, ainsi que leurs personnes, vont le plonger dans un chaudron banal ; ce qui s'appelle *tremper la soupe?* Il leur en coûte trois sols pour cette immersion. Quel chaudron! quelle soupe! Mais j'aperçois que j'offenserais votre délicatesse si j'allais plus loin. »

Nous avons été plus hardis, grâce à l'auteur des *Numéros parisiens;* nous en fera-t-on un crime? Non sans doute, la vérité qui instruit ne répugne jamais.

Nous en aurons beaucoup de pareilles à révéler, si nous nous hasardons à visiter aussi curieusement que les cabarets les hôtelleries dont nous ne nous sommes pas encore assez occupé. La digression sera longue peut-être, mais on nous la pardonnera.

Pendant le règne de Louis XIV, vers lequel il nous faut remonter un instant, les auberges étaient, pour la plupart, assez misérables en France, comme partout. Nous le savons par les étrangers qui ont laissé des relations de leurs pérégrinations dans nos villes et dans nos campagnes, et, ce qui est moins suspect de partialité dédaigneuse, nous le savons aussi par les touristes indigènes, qui ne peuvent cacher le dégoût que ces déplorables gîtes leur ont causé.

Dans le journal de son *Voyage en France,* dont la *Revue de Paris* a publié en 1831 de trop rares fragments, Locke s'exprime ainsi sur le compte des hôtelleries dont il dut subir la couchée et la mangeaille, depuis son débarquement jusqu'en pleine Picardie.

« 2 décembre 1675. — Les auberges de Boulogne à Abbeville, dit-il, sont détestables; celle où je me trouve ne suffirait pas à garantir un berger d'Écosse contre les atteintes de l'air. A force de demander une paire de pantoufles, je suis parvenu à me faire apporter une paire de sabots. Ce genre de chaussure m'incommode singulièrement; encore n'en ai-je pas seul le bénéfice. Mes deux compagnons de route, fatigués de leurs bottes, ont tour à tour essayé ces souliers de bois, très-communs en France, et absolument inconnus en Angleterre; deux sabots ont servi à trois personnes, et les politesses mutuelles dont ces évolutions ont été accompagnées ont achevé de rendre la scène grotesque. A cela, il faut ajouter un dîner abominable, point de lit, un assemblage de toutes les odeurs nauséabondes et de tout ce qui peut torturer le voyageur... Si Paris est un vrai paradis, comme tout le monde prend soin de nous le répéter, les auberges de la grand'route sont assurément le purgatoire qui y mène. »

Madame de Sévigné, qui fit alors de si fréquentes tournées en Bretagne, ne dit pas moins crûment leur fait aux misérables gîtes qu'elle rencontre sur son chemin. Il en est un qui lui tient surtout au cœur, c'est celui où force lui fut de s'arrêter presque aux portes de Nantes. Il avait pour maître un pauvre diable de paysan breton qui, ayant créé son auberge à son image, en avait fait « un endroit, dit la marquise, plus pauvre et plus misérable qu'on ne peut représenter. Nous n'y avons trouvé, ajoute-t-elle, que de la paille fraîche sur quoi nous avons tous couché sans nous déshabiller. »

Et cela, encore une fois, à deux pas d'une grande ville, aux portes mêmes de cette cité de Nantes qui devait si bien s'entendre au confortable, et même, disons-le, au raffinement de la vie d'auberge et de taverne. N'est-ce pas là, en effet, que s'établirent au commencement de ce siècle des cabarets où l'on donnait à boire à tant par heure, ce dont s'indigne pieusement et avec raison M. de Villeneuve, au tome II de son *Économie politique chrétienne ?*

On a droit de s'étonner du délabrement des hôtelleries de cette époque et de leur dénûment quotidien, lorsqu'on songe à la clientèle qui devait y affluer de toutes parts, surtout sur certaines routes. On voyait alors, j'en conviens, beaucoup moins qu'à présent, de gens en voyage. Il fallait pour cela une trop grande dépense et de temps et d'argent; mais une fois qu'on s'était mis en route, et beaucoup s'y décidaient, il fallait de nécessité s'arrêter deux ou trois fois par jour à l'auberge. Ne se fût-on mis en route que pour un trajet de vingt lieues, il fallait faire ses trois repas au moins à l'hôtellerie et y coucher une nuit. Ainsi le voulait la lenteur des véhicules, coches d'eau ou voiture. Aujourd'hui, dût-on aller jusqu'au fond de l'Allemagne, la vie d'auberge inquiète peu, tant que dure le trajet du moins; à peine entre-t-elle dans les frais de route. Le chemin de fer va d'une vitesse qui vous fait passer comme un trait devant toutes les hôtelleries où vous auriez dû, il y a un siècle, demander gîte et nourriture.

Pour que vous jugiez de la désespérante lenteur de ces moyens de transport qui tuaient le voyageur et qui auraient pu faire la fortune des hôteliers, nous allons vous donner un extrait de l'*Indicateur fidèle ou Guide des voyageurs*, publié en 1765, par MM. Michel et Dems, ingénieurs géographes du roi, et dédié à Cassini, directeur de l'Observatoire. Nous y prendrons ce qui concerne la *Route de Paris à Arras*.

« Tous les mardis et vendredis, à cinq heures du matin, part de Paris un carrosse pour Arras; dîne à Louvres, onze heures du matin; à Senlis, cinq heures du soir; couche à Pont-Sainte-Maxence, sept heures. —Repart à cinq heures du matin, dîne à Gournay, onze heures du matin; couche à Roye, six heures du soir. — Repart à huit heures du matin, dîne à Omiecourt, onze heures du matin; couche à Péronne, cinq heures du soir. — Repart à neuf heures du matin, dîne à Bapaume, midi; arrive à Arras, sept heures du soir. »

Quatre jours pleins pour un trajet que la vapeur dévore en huit heures trente-deux minutes!

Vingt ans plus tard, il n'y a pas encore de progrès, le siècle a marché vite, mais les coches, hélas! ne font pas comme lui. Lisez plutôt, avec nous, ce passage de l'*Almanach historique de la province de Guienne pour l'année commune* 1783 :

« Départ de Bordeaux pour Paris : La diligence ou turgotine part de la Bastide, le jeudi et le dimanche, à dix heures précises du matin : elle arrive à Paris en cinq jours et demi.

» Carrosse : Le carrosse part de Blaye pour Paris le samedi matin, reste en route quatorze jours et arrive le vendredi.

» Fourgon pour Bayonne : Le fourgon part tous les samedis à midi précis, et passe par Langon, Bazas, Roquefort, et arrive à Bayonne le jeudi dans la matinée (six jours). »

Si du moins les voitures eussent été commodes et moelleuses, si l'on eût pu s'y mettre comme dans un lit bien chaud, où le mouvement du lent véhicule n'eût fait que vous bercer; si pour chaque voyageur on eût eu, par exemple, quelque peu des soins que prenait pour lui-même le maréchal de Richelieu, ne voyageant que chaudement couché, ne mangeant que d'une cuisine faite à Paris et cuite à petit feu, le long de la route sous la voiture : oh! alors, il n'y eût eu que demi-mal; je sais même tels oisifs qui se fussent fort bien accommodés de cette longue couchée et qui se fussent mis tout exprès en voyage. Mais combien n'en allait-il pas ainsi pour les voyageurs ordinaires, fussent-ils même d'assez gros personnages, fussent-ils la marquise de Sévigné, ou bien encore M. Sarrazin, secrétaire des commandements de monseigneur le prince de Conti! Si nous le nommons, ainsi que la marquise, c'est que, comme elle, il nous a entretenu de ses ennuis sur le coche d'eau; c'est qu'un jour qu'il descendait la

Seine, comme la marquise avait tant de fois descendu la Loire pour se rendre en Bretagne, il se mit, tout en cherchant de l'œil les horizons normands, à rimer les ennuis de sa route, à décrire et le coche, et le nocher, et les passagers, et à faire enfin comme Horace son *voyage à Brindes :*

Dans une hôtellerie où je suis arrêté,
Préssé de la chaleur et de l'oisiveté,
Pour tâcher de tromper l'absence qui m'outrage,
Je veux en mauvais vers raconter mon voyage
Et faire un impromptu sans travail et sans art
De tout ce que j'ai fait depuis notre départ.
. . . .
J'arrivay sans tarder aux rives de Poissy,
Car les dieux et le sort en ordonnoient ainsy.
Lors, trouvant un bateau, nous nous mismes sans peine,
Mes compagnons et moy sur les flots de la Seine;
Le bateau, qui sans doute étoit du temps passé,
Me parut fort petit et fort rapetassé.
Sur les branches de saule encore toutes vertes,
L'on étendit sur nous deux antiques couvertes;
Les rayons du soleil et les rayons de l'œil
Y passoient comme ils font au travers d'un réseuil.
Là, garni d'un jambon propre à faire ripaille,
Nous sommes tous couchés comme des rats en paille;
Mes compagnons joyeux, et moi plus étonné
Qu'un homme qu'on auroit nouvellement berné.
Cependant le pilote, observant les étoiles,
Nous force de partir, hausse toutes les voiles,
Commande de ramer, et sous les avirons,
Le fleuve, en ondoyant, blanchit aux environs.
. . . .
Le plus vieil batelier, qui de l'arche est le maître,
Magloire Jolivet, pauvre homme et pauvre prêtre,
D'habit et de bonnet rouge et bleu déguisé,
Semble être promptement un triton baptisé;
J'entends de ces tritons de nouvelle manière
Que Balzac a trouvés au bord de sa rivière,
Et qui semblent bien moins, à sainement juger,
Des demi-dieux marins que des captifs d'Alger.

Maître Sarrazin continue encore quelque temps ainsi, les lenteurs du coche lui laissant tous les loisirs de la rime; mais nous, ayant plus de hâte que lui, nous arriverons vite à l'auberge, où, fourriers soigneux, nous demanderons d'abord s'il se trouve des lits pour les voyageurs. Un « certainement » bien affirmatif est la réponse de l'aubergiste. On a des lits, c'est vrai, mais quels lits, grands dieux! Les uns sont mauvais, les autres sont pires, pas un n'est présentable. Alors grande dispute entre les voyageurs. Chacun veut avoir le meilleur, et quelquefois, tous ayant raison de le demander, s'y mettent ensemble et pêle-mêle. Joli tableau, n'est-ce pas? dont la Fontaine va vous garantir la vraisemblance dans une de ces lettres charmantes qu'il écrivit à sa femme en septembre 1663 pour lui raconter son *voyage en Limousin :*

« Comme Saint-Lié, dit-il, n'est qu'un bourg et que les hôtelleries y sont mal meublées, notre comtesse n'étant pas satisfaite de sa chambre, M. Châteauneuf voulant toujours que votre oncle fût le mieux logé, nous pensâmes tomber dans le différend de Potrot et de la dame de Nouaillé. Les gens de Potrot et de la dame de Nouaillé ayant mis pendant la foire de Niort les hardes de leur maître et de leur maîtresse en même hôtellerie et sur même lit, cela fit contestation. Potrot dit : — Je coucherai dans ce lit-là. — Je ne dis pas que vous n'y couchiez, répondit la dame de Nouaillé, mais j'y coucherai aussi. Par point d'honneur, et pour ne pas se céder, ils y couchèrent tous deux. La chose se passa d'une autre manière... »

Quelquefois autre aventure. Les lits d'auberge se trouvent faits de telle sorte que, plutôt que de courir le risque de s'y hucher et d'y faire de sa nuit une insomnie de casse-cou, personne ne prend le parti de s'y coucher et préfère pour couchette le carreau de la chambre. C'est quand on approche de l'Allemagne qu'on est exposé aux hasards de ces périlleuses couchées. Si l'on va jusqu'en Bavière, jusqu'à Munich, c'est pis encore. Là on ne monte au lit que par escalade, comme dans une citadelle, et l'on ne s'y maintient que si l'on est bien cuirassé contre le vertige. Regnier Desmarets a fait tout un poëme de la description du lit monumental où il se coucha à Munich. C'était une vraie place forte, et il se tâta bravement deux heures avant d'en tenter l'attaque. Pour y entrer dignement, il s'y fourra tout botté :

Quel logis, quel gîte maudit!
Falloit-il donc aller si vite,
Pour ne trouver ni feu, ni pain, ni vin, ni lit!
Pour comble un poile (*sic*) où l'on respire
Une molle et fade vapeur,
Qui fait presque faillir le cœur,
Est l'endroit où l'on se retire.
Et de nos maux pourtant ce n'est pas là le pire,
Le pire est, ou qu'il faut dormir sur le plancher,
Chose, à mon avis, un peu dure,
Ou se résoudre à se jucher
Sur un lit que je voy, dont la seule figure
Me détermine presque à ne point me coucher.
. . . .
Il est fait en forme d'armoire
Et l'on y monte par degrés;
Des rideaux, vous m'excuserez,
Ces sortes de lits-là font gloire
De n'en être jamais parés.
L'ambitieux chevet, jusques au ciel s'élève;
J'entends jusques au ciel du lit,
Et de la couche large et brève,
Tient la moitié sans contredit.
Une couette de cuir, vers le milieu renflée,
Mais mince et plate vers le pied,

Avec une autre couette encor plus boursouflée
En occupe l'autre moitié.
Voulez-vous coucher, c'est entre ces deux couettes,
Où vous trouvez deux draps grands comme deux serviettes,
Qu'il faut tout vif s'ensevelir.
Romains, vainqueurs de l'Allemagne,
Et vous, illustre Charlemagne,
Que vous avez su mal polir!
Au lieu de tant de lois de toutes les natures
Dont on vous a vus la remplir,
C'étoient des draps, des couvertures,
C'étoient des matelas qu'il falloit établir.

Ces auberges d'Allemagne, celles des bords du Rhin surtout, vers Bâle et Strasbourg, étaient cependant de celles où l'on était le plus grassement hébergé. On vous y faisait meilleure mine qu'au temps d'Érasme, et surtout on y faisait chère plus succulente; on y pouvait bien boire sinon bien rire, mais surtout on y pouvait jouer autant qu'on en avait l'envie, voire tout le jour et toute la nuit.

« A mon retour en Suisse, dit dans sa note 8, à la fin du volume, l'auteur du *Voyage à Paris vers* 1793, j'arrivai vers les dix heures dans une petite auberge entre Befort et Bâle; j'y trouvai, dans la seule chambre où l'on pouvait se tenir, une demi-douzaine de paysans, autour d'une table, à côté de celle où l'on nous fit souper; ils étaient fortement occupés d'une partie de brelan. Obligé de repartir vers les cinq heures, je retrouvai mes joueurs encore à la même place; les écus continuaient de rouler sur la table et la dernière poule que je vis gagner était de plus de trente louis. Ce n'est pas sans doute une poule de ce genre que Henri IV souhaitait à tous les paysans de son royaume. Celle-ci, du moins, n'excita pas beaucoup d'emportement et d'humeur, mais elle ne termina point encore la partie. »

C'est toujours une triste chose que le jeu, surtout quand il est poussé avec cette frénésie et par des gens de travail qui, sachant ce que donne de peine le gain de la plus petite somme, devraient savoir aussi ce qu'il y a de douceur à en être économe et à en faire bon usage; cependant ce que nous venons de voir dans l'hôtellerie bâloise ne nous a pas fait éprouver un sentiment de tristesse comparable à celui que nous avons éprouvé quand les pages que nous allons citer d'un éloquent mémoire de Grosley sur les *corvées* de Champagne nous sont tombées sous les yeux. Tout à l'heure, c'était le jeu dont l'idée seule implique celle de la prodigalité, ce charlatanisme de l'aisance; ici ce sera plus triste, je le répète, ce sera la morne et dure misère du paysan taillable et corvéable, obligé de donner, faute d'argent, son travail pour dîme et pour impôt; forcé de dépenser au profit de l'intendant de la province ces heures laborieuses dont l'infatigable emploi suffit, comme maigre gagne-pain, à sa famille.

Voici donc le récit poignant de Grosley, dans son mémoire sur l'*Administration des corvées :*

« Un Anglais, gentilhomme cultivateur, me racontait que, dans l'automne de 1767, venant d'Allemagne à Paris, par la Bourgogne et la Champagne, il s'arrêta pour la couchée à un village, sur la route de Langres, nommé Suzainecourt. Ne soupant point, et voyant toutes les grosses auberges de ce village remplies de coches et de rouliers, il descendit dans une petite auberge, y trouva un lit pour lui et une écurie pour son cheval et s'y fixa. En attendant l'heure de se mettre au lit, à l'abri du bruit qu'il avait précédemment évité, il entretenait une veuve qui tenait cette auberge, lorsque arriva le syndic du village, à la tête d'une vingtaine de paysans pour lesquels il venait demander gîte de la part du roi.

» Ces paysans faisaient partie d'une troupe de soixante ou quatre-vingts venus de différents côtés pour commencer en commun une grande corvée sur le chemin de Suzainecourt. L'Anglais, dont cette apparition dérangeait les projets, en tira parti pour s'instruire parfaitement de l'objet qui rassemblait ces gens. Ils étaient mandés de huit à dix lieues avec leurs charrettes et leurs bœufs, qu'il était impossible d'amener de si loin, par une traversée qui n'était que montagnes et vallons également hérissés de pierres et de cailloux auxquels la faiblesse de leurs voitures et les sabots de leurs bœufs n'eussent pu résister.

» Tristement arrangés autour de la table de la petite auberge, ils prirent d'abord en considération l'amende qu'ils devaient et que le lendemain en arrivant à l'atelier il fallait payer entre les mains de M. l'inspecteur, sous peine de prison; cette amende étant en proportion du nombre de bœufs que chacun devait amener, il s'agissait de faire un état qui, en distinguant ce nombre relativement à chaque particulier, donnât le total à compter à l'inspecteur. Ils implorèrent pour ce travail le secours de l'Anglais qui leur mit cet état au net. Il montait environ à 50 livres, et cette somme, douloureusement tirée de toutes les poches, en monnaie de toute espèce, renfermée dans un papier et jointe à l'état, fut mise sous clef par la veuve qui les hébergeait.

» Après cette opération, pendant laquelle une partie de ces malheureux étaient occupés auprès du feu à étuver avec du beurre et du vin obtenus par charité leurs pieds déchirés et ensanglés par les cailloux de la route, la veuve leur demanda s'ils soupaient : quelques-uns avaient du pain, et ils firent marché à deux sols par tête pour le faire tremper avec de l'eau, du sel et un peu de beurre; d'autres firent marché pour le pain et pour l'assaisonnement; plusieurs, n'ayant ni pain ni argent, prirent le chemin de la grange pour s'y disposer, par le repos, au travail du lendemain.

» L'Anglais demanda alors à la veuve si elle avait ou si elle pouvait trouver dans quelque autre cabaret des restes de sauces dont on pût faire à la hâte une base de soupe, en y joignant du beurre et quelques herbes.

» Elle avait au fond d'un grand pot tout un jus de bœuf à la mode qui depuis

quatre jours faisait le fond de sa cuisine. L'Anglais en traita, et le pot ayant été rempli jusqu'aux bords et remis sur le feu, il fit donner à discrétion du pain à la compagnie : elle le tailla et en remplit en un instant quatre grandes terrines qui, à peine garnies de bouillon, furent englouties avec le silence d'un réfectoire de chartreux. Il fit ensuite servir trois fromages parés, avec du pain, toujours à discrétion. Le total de la fête lui coûta 5 livres 8 sols et lui valut mille bénédictions et les prières les plus ferventes que ces bonnes gens adressèrent au ciel pour lui en disant leurs grâces en commun.

» Le gentilhomme accompagnait le récit de ce fait de mille raisonnements à perte de vue sur l'amende, sur la légalité, sur le caractère de ceux qui l'ordonnaient d'une main et la recevaient de l'autre, sur son emploi, sur l'augmentation de travail qu'elle entraînait, etc., etc. Il ajoutait que, s'étant depuis trouvé dans un joli château appartenant à un homme qui avait fait sa fortune dans les ateliers de grands chemins, à peine l'avait-il appris, qu'il s'était hâté de s'enfuir, dans la crainte, disait-il, que ce château ne vînt à l'écraser en écrasant le maître. »

C'est par les touristes anglais, plus que par tout autre voyageur, que nous apprenons à connaître les anciennes auberges de France et surtout leurs abus, dont ils semblent même se complaire à étendre le détail. Arthur Young, qui de 1787 à 1790 parcourut toute la France, revient souvent sur le compte de nos hôtelleries. Quoiqu'il soit sévère dans son appréciation de touriste curieux de toutes choses, surtout de *confortable,* on aperçoit à travers ce qu'il dit que certaines améliorations ont été apportées depuis le temps de Locke dans ces asiles de l'hospitalité mercenaire. Ainsi on y est nourri d'une façon presque convenable. L'Anglais, si facile à prendre du dégoût, n'y trouve rien à redire : cela vaut le plus grand éloge. Il y a même des villes où il se récrie sur la bonne chère des hôtelleries et voire sur leur bon marché : « A Aire, s'exclame Arthur Young, juste et élogieux même par bonne digestion, on me donna, à *la Croix d'or,* de la soupe, des anguilles, un ris de veau, avec un dessert de biscuit, de pêches, de nectarines, de prunes, un verre de liqueur et une bouteille de bon vin, pour quarante sols. »

Mais après la louange de la cuisine vient bien vite la critique du reste. « C'est là tout, » dit-il en un autre endroit où il s'est encore complu à décrire la bonne chère; description convaincue après dégustation savante. Il admet pourtant aussi que les lits sont meilleurs dans les auberges françaises que dans celles d'Angleterre. Or, que demander mieux? le lit et le manger dans une auberge, c'est au moins le nécessaire, et, pour chicaner sur le reste, il faut être bien méticuleux et bien Anglais. Young est l'un et l'autre à un degré renforcé; ne nous en plaignons que pour l'hôtelier, que cela lui fait rudement malmener, mais pour notre propre compte accueillons et reproduisons avec plaisir le détail dans

lequel cette sévérité minutieuse le fait entrer à propos des hôtelleries. « Vous n'avez pas de salle à manger, dit-il, on vous sert dans une chambre où il y a deux, trois et quatre lits. Des appartements mal meublés, des murs blanchis ou couverts de différentes sortes de papiers dans la même chambre ou de tapisseries si vieilles, que ce ne sont que des nids à teigne ou à araignées, et les meubles sont si mauvais, qu'un aubergiste anglais en ferait du feu. Partout, en guise de table, on met une planche sur des barres de bois croisées qui ne laissent de place pour les jambes qu'aux extrémités; des chaises avec dossier perpendiculaire qui ôtent toute idée de se reposer après la fatigue. Les portes vous entretiennent agréablement de musique en faisant entrer le vent qui souffle par toutes les crevasses, tandis que les gonds écorchent les oreilles. Les fenêtres, non moins complaisantes, laissent entrer la pluie avec le jour; quand elles sont fermées, il n'est pas facile de les ouvrir, et quand elles sont ouvertes, pas aisé de les fermer. Le balai de laine ou autre et les brosses à frotter le plancher ne sont pas dans le catalogue des articles nécessaires à une auberge française. De sonnettes, il n'y en a pas, il faut continuellement s'égosiller pour appeler la domestique, et, quand elle paraît, il se trouve qu'elle n'est ni propre ni avenante. La cuisine est noire de fumée; le maître est, en général, le cuisinier; il y a grande abondance d'ustensiles de cuisine en cuivre, mais pas toujours bien étamés, etc. »

Depuis, tout cela s'est bien amélioré, convenons-en, et si la perfection du bien-être n'est pas encore obtenue dans les auberges de France, surtout dans celles de certaines provinces, il faut pourtant avouer que leur progrès en ce genre a été aussi grand, depuis le temps d'Young jusqu'à nous, qu'il l'avait été précédemment depuis l'époque de Locke jusqu'à la sienne. Cela nous donne bon espoir, puisqu'il faut un siècle pour amener les auberges du mauvais au passable et du passable presque au bien; avant cent ans nous aurons le mieux, c'est-à-dire le très-bien.

L'un des premiers progrès obtenus a été la moralité plus grande des maîtres d'auberges, je dis de celles, non des grandes routes, mais des villes : c'est quelque chose déjà. Jadis, ils étaient malhonnêtes gens partout.

Prenons un exemple, M. Dessein, l'aubergiste chez qui Sterne loge à Calais. C'est un brave homme celui-là. Doux, obséquieux, mais sincère cependant et digne d'une confiance entière. Sterne est un peu railleur avec lui, et pour cela même ne lui rend pas toute justice. Quand il l'a peint « revenant de vêpres et le suivant poliment son chapeau à la main pour lui rappeler qu'il l'a fait demander; » quand il a raconté leur entretien à propos de cette fameuse *désobligeante,* et qu'il s'est encore moqué de son imperturbable assentiment sur chaque chose, il croit peut-être avoir tout dit sur ce brave homme, il se trompe. M. Dessein n'était pas seulement l'hôtelier discret et poli qu'il a vu, c'était

encore l'honnête homme dont on pouvait mettre la probité aux plus tentantes épreuves, sûr qu'il s'en tirerait à son honneur.

Labouïsse Rochefort, dans la treizième livraison des étranges mémoires qu'il appelle *Trente ans de ma vie*, a complété, par une anecdote on ne peut plus honorable pour l'hôte de Calais, la silhouette trop railleuse découpée par la fine plume de Sterne.

« Sterne, dit donc Rochefort, a rendu célèbre, dès les premiers chapitres de son *Voyage sentimental*, l'imperturbable aubergiste Dessein armé de ses clefs et de ses respectueuses courbettes. Ce n'est point un être imaginaire créé par la fantasque imagination du voyageur anglais.

» En se rendant à Londres, M. de Montclar logea chez lui à Calais. Il avait dans sa ceinture mille écus en or qu'il emportait à sa garnison, mais qu'il ne voulait pas aventurer sur les routes de la bienheureuse Angleterre, que tant d'honnêtes voleurs parcourent sans obstacles, usant très-largement du *droit de la liberté*. Il pria M. Dessein de les lui garder jusqu'à son retour. M. Dessein les prend, s'assied à son bureau, et écrit sur un vaste registre : « *Le...* 178...., *reçu de M. le chevalier de Montclar mille écus en dépôt.* » Il se lève et s'en va. M. de Montclar, surpris qu'il ne lui remette aucun titre, lui fait observer qu'il n'est nanti d'aucun reçu. — Monsieur, *ce n'est point mon usage : vous faites un acte de confiance, vous êtes inscrit sur mon registre, cela suffit pour la sûreté de votre somme.*

» M. de Montclar, jeune, et par conséquent dans l'âge où l'on n'éprouve aucune défiance ni aucune crainte, ne fit point d'autre objection, ne doutant point de la sincérité et de l'exactitude d'une parole donnée d'un ton si *solennel*. Son espérance ne fut point trompée. A son retour en France, l'honnête M. Dessein lui remit ses mille écus en or, tels qu'il les lui avait laissés, en biffant l'article du dépôt sur son registre, et ajoutant en marge : *Le...* 178..., *ladite somme a été restituée à son propriétaire.* »

Serait-ce qu'il faudrait conclure, d'après cela, que les aubergistes étaient tous de très-honnêtes gens, des modèles de probité solennelle au XVIIIe siècle ; non pas, s'il vous plaît. C'était encore, comme eût dit Corneille, un monde de marchands mêlés où les mauvais l'emportaient toujours de beaucoup sur les bons. Pour un M. Dessein, dont vous trouvez à louer sans mesure l'exacte honnêteté, vous aurez, dans la gent des taverniers et des aubergistes, mille individus aussi prompts pour le mal que l'hôte de Sterne l'était pour le bien ; vous trouverez, par exemple, quand viendra la terreur, le fameux Jourdan *coupe-tête*, qui, d'abord cabaretier à Paris, avait fait dans cette noble profession l'apprentissage de celui de contrebandier qu'il prit ensuite, comme dans ce dernier métier il sut s'initier à tous les crimes dont la terreur lui permit plus tard le sanglant exercice.

Il faut dire, cependant, qu'au XVIIe et au XVIIIe siècle, la profession de tavernier et d'aubergiste se relève, en ce sens que les gens qui l'exercent ne s'y acoquinent pas, comme par le passé, dans la perpétuelle habitude du vice et du désordre. On en trouve bon nombre qui tendent à sortir de leur fange pour s'élever plus haut, vers quelque profession plus honorablement qualifiée.

Au XVIIe siècle, plus d'un fils de marchand de vin se jette dans la finance; nous avons eu l'exemple de Desbordes Grouyn, le fils du maître de la *Pomme de pin*, qui se mit dans les gabelles et y fit une grosse fortune dont la splendeur un peu dédorée de l'hôtel Pimodan, qu'il fit bâtir en l'île Saint-Louis, peut encore donner une preuve; nous pourrions citer, cent ans après, les frères Montmartel qui, selon des bruits fort accrédités, et dont le *Journal de Barbier* s'est fait l'écho complaisant, n'étaient aussi, à ce qu'il paraît, que des fils de cabaretier de village.

Beaucoup se donnaient aux lettres. Aubery le biographe, de qui l'on a d'assez médiocres histoires des cardinaux Richelieu et Mazarin, était né dans une auberge que son père tenait rue Saint-Denis; François Genard, qui fit quelques pamphlets apocalyptiques vers 1760, et qui finit par mourir à la Bastille, était fils d'un marchand de vin de Paris, qu'il ruina par les frais de son éducation d'abord, puis en se faisant plusieurs fois racheter par lui du régiment des gardes où il était encore en 1752. Il n'est pas jusqu'à Rivarol qui ne fût, malgré sa morgue fanfaronne et son blason menteur de chevalier provençal, qui ne fût, dis-je, tout simplement le fils d'un cabaretier de Bagnols. Lui et son frère, qui se disait comte, comme lui-même, plus modeste encore, se disait chevalier, eurent maintes fois les déboires de cette origine dissimulée. Un jour, le comte de Rivarol reçut de Bagnols une lettre en patois. C'était un sien cousin, cabaretier audit lieu, qui lui écrivait pour s'enquérir de sa santé, qu'on disait compromise par un coup de poing reçu aux Tuileries en pleine poitrine. Jugez, au reçu de cette épître, et surtout à sa lecture, jugez de l'indignation du comte et du chevalier *de* Rivarol. Celui-ci, tout chaud de colère, écrivit au lieutenant de police, M. Thiroux de Crosne, une lettre conservée encore aux archives de la préfecture et qui se termine ainsi : « J'ai voulu avoir l'honneur de vous prévenir, monsieur, de tout cela, avant que de présenter un mémoire au roi, comme me l'ont conseillé plusieurs gardes de Sa Majesté, mes camarades. » Un mémoire au roi pour un coup de poing et pour la lettre d'un cousin qu'on veut renier, comme trop infime, c'est bien là Rivarol tout entier!

Les cabarets eurent aussi leurs prophètes. Ainsi, le fameux Simon Morin, qui d'écrivain public se fit cabaretier, et de ce dernier métier passa sans autre ambage au rôle de Fils de Dieu qu'il s'adjugea dans son livre des *Pensées*, paru en 1647, et dont le dénoûment ne fut pas la croix du Calvaire, mais un bûcher en place de Grève.

Les arts avaient fait d'assez heureuses recrues dans les tavernes ; nous n'aurons besoin de citer pour exemple que mademoiselle Desmatins, qui, avant d'être une des interprètes les plus passionnées de la musique de Lulli, avait été laveuse d'écuelles à l'auberge du *Plat d'étain*, sur la place du Carré-Saint-Martin. Enfin, il n'y avait pas jusqu'à la magistrature qui ne se recrutât parfois d'avocats dans ce monde d'aubergistes et de marchands de vin où la basoche, au temps passé, ne trouvait pourtant que des clients assez difficiles à défendre.

« M. de Vendôme, bâtard de Henri IV, raconte Tallemant des Réaux, passant à Noyon, logea aux *Trois-Rois*. Le fils du maître de la maison, nouvellement reçu avocat, crut que sa nouvelle dignité l'autorisait à aller faire sa révérence à M. de Vendôme ; il y va. M. de Vendôme lui demande qui il était : « — Monsieur, je suis le fils des *Trois-Rois*. — Le fils de trois rois... Monsieur, je ne suis le fils que d'un ; vous prendrez le fauteuil : je vous dois tout honneur et tout respect. »

M. de Vendôme, un bâtard de Henri IV, à l'auberge! C'est déjà quelque chose, mais vous savez que nous en avons vu bien d'autres à la taverne ; si même vous voulez nous suivre, nous vous y montrerons de plus importants personnages encore. Un empereur, par exemple, Joseph II, qui, fidèle au plus strict incognito, ne voulait pas d'autres gîtes quand il courait l'Allemagne ou les contrées voisines. On sait que lorsqu'il vint à Paris, il refusa le palais qu'on lui offrait pour demeure, et ne voulut même pas d'un simple hôtel de comte ou de marquis, comme avait fait Pierre le Grand, qui prit gîte à l'hôtel Lesdiguières. Joseph II, lui, s'en vint bourgeoisement loger rue de Tournon, dans l'hôtel voisin du Luxembourg, dont le frère du fameux Mercier était alors le maître. Il s'y fit servir on ne peut plus modestement : Monteil va même jusqu'à dire, d'après une tradition du quartier, que Sa Majesté faisait elle-même sa cuisine. L'hôtel a gardé le nom d'*Hôtel de l'empereur Joseph II*. C'était là un privilége que réclamaient tous les aubergistes auxquels Sa Majesté Germanique avait fait honneur pareil. Ce fut, à ce qu'il paraît, un bonheur pour l'hôtellerie du bonhomme Mercier, mais il n'en fut pas de même pour certain hôte de Maëstrick, à qui, sur sa demande, l'empereur avait aussi fort gracieusement octroyé non-seulement son titre et son nom, mais même aussi la permission d'appendre son portrait équestre pour enseigne. Auparavant, cette auberge, la meilleure de Maëstrick, s'appelait vulgairement *l'Ane gris*, à cause de l'enseigne triviale que l'impérial portrait venait remplacer. Peut-être pensez-vous que *l'Ane gris* était ainsi détrôné par l'empereur en peinture, l'auberge prédestinée va augmenter d'autant en crédit et en importance, et que l'affluence des pratiques passantes y va doubler au moins. Point du tout. Nos Hollandais, bonnes bêtes d'habitude, ne reconnaissant pas l'enseigne, ne veulent pas davantage reconnaître l'auberge.

Ils n'entrent plus et vont auprès. Ce que voyant, un matois se met à ouvrir maison à deux pás de l'auberge trop honorée et trop abandonnée. Il se fait peindre pour enseigne un âne gris superbe, l'append au-dessus de sa porte et tout le monde arrive. L'autre, déjà furieux de l'abandon de ses pratiques, s'exaspère de cette concurrence. On lui a volé son *âne gris*, il demande son *âne gris;* il l'aura. Il fait venir le barbouilleur qui lui a peint à grands frais la malencontreuse majesté qui le ruine. « Efface ce qu'il y a sous ce tableau, lui dit-il, mais morbleu ne touche pas à la figure, elle m'a coûté cher et j'y tiens. Ote seulement l'écrit : *A l'empereur Joseph II*, et mets à la place : *Au véritable âne gris.* » Ce qui fut fait en lettres longues d'une aune, et longtemps on vit à Maëstrick, le grand empereur et roi se prélassant à cheval au-dessus de cette inscription : *Au véritable âne gris,*

En Allemagne, nous l'avons dit, Joseph II persistait dans sa manie de courir aux auberges et de fuir les palais.

Le duc de Wurtemberg le prit à son piége, d'une façon on ne peut plus adroite.

« Le duc, dit madame d'Oberchick dans ses Mémoires récemment publiés, eut une idée très-heureuse et tout à fait dans son caractère si délicat et si souverainement distingué. Il ordonna à toutes les hôtelleries d'ôter leurs enseignes, et il en fit mettre une énorme à la porte du palais, portant les armes de l'Autriche avec ces mots : HÔTEL DE L'EMPEREUR.

» Joseph II ne résista pas à une si ingénieuse insistance. Il vint chez le duc Charles et y resta plusieurs jours...

» La plaisanterie de l'auberge fut admirablement soutenue à Stuttgard; lorsque l'empereur descendit à la porte du palais, le duc vint le recevoir en costume d'hôtelier et joua son rôle avec un naturel incroyable. Les personnes de la cour les plus choisies et les plus élevées avaient toutes un emploi, soit à la chambre, soit à l'office; les plus jolies femmes portèrent le bavolet et le tablier des servantes. L'empereur s'y prêta de bonne grâce et en rit beaucoup. Le lendemain, chacun reprit sa place. »

Au départ, le travestissement recommença en partie. « Au moment, continue madame d'Oberchick, où le carrosse s'approchait devant la porte du palais, on vit monter à cheval un postillon en vieux surtout et en bottes crottées. L'empereur même le remarqua et dit en riant :

« — En voilà un qui n'est pas courtisan, il n'a pas mis son habit des dimanches. Ce doit être un ivrogne, nous lui donnerons un pourboire.

» Le postillon mena ventre à terre avec une adresse et une agilité merveilleuses. Joseph II en fut enchanté et reprit plusieurs fois :

» — Je voudrais avoir un drôle comme celui-là dans mes écuries.

» Arrivé à la poste suivante, au moment de changer de relais, Sa Majesté

voulut tenir sa promesse et donner un souvenir *sonnant* à celui qui s'était si fort distingué pendant ces quatre lieues.

» On lui apprit alors que ce postillon était le prince de... et qu'il avait été conduit avec ses chevaux. L'empereur trouva la plaisanterie charmante et remercia l'Altesse qui se transformait pour lui en coureur de grandes routes.

» — L'imitation était parfaite, monsieur, lui dit-il; cependant, si j'y avais regardé de plus près, j'aurais découvert le déguisement. Vous n'avez pas assez juré. »

Je pense que Joseph II, en dépit de son incognito, dut être fortement rançonné dans toutes les hôtelleries où de cœur et de joie il venait prendre gîte. Il se donnait bonnement comme le comte de Falkenstein, et en conséquence se faisait traiter d'une façon modeste; mais quand venait le moment des comptes, ce quart d'heure de Rabelais auquel n'échappent ni princes ni rois, je gage qu'on le faisait payer, non pas selon le titre qu'il avouait, mais suivant la très-haute et souveraine qualité qu'il dissimulait. On l'avait hébergé comme un comte, on le faisait payer comme un empereur. Quoi qu'il en soit, on ne dut jamais le mettre plus impudemment à rançon que le roi Georges Ier d'Angleterre courant la poste en Hollande. Il avait fait plusieurs fois ce voyage et avait bien juré de ne plus se laisser prendre aux embûches des comptes d'aubergistes. Plutôt que de descendre dans une hôtellerie hollandaise, il aurait couché dans sa chaise de poste. Par malheur, même avec les chevaux les plus *vites*, comme on disait, on ne marchait pas très-rapidement en ce temps-là, et, eût-on même fait d'abondantes provisions, force était de se ravitailler bientôt dans quelque village; les hôteliers alors reprenaient leur proie. Georges fut ainsi obligé de s'arrêter au village d'Alkemaër. C'était bien malgré lui, et il jura de ne faire que la dépense la plus chétive qu'il lui serait possible. Arrivé devant l'auberge du *Mouton*, il demanda trois œufs frais. Aurait-il, en effet, pu demander moins? On les lui apporta, comme il les désirait, frais, très-frais même, ce qui commença sans doute à lui donner l'éveil sur le prix qu'en raison de cette exception singulière on s'apprêtait à lui demander : « — Combien? dit-il à l'aubergiste en cassant la coquille du dernier. — Sire, deux cents florins, répondit l'autre. — Deux cents florins! » cria le roi, bondissant de surprise sur les coussins de sa chaise; mais se rassurant bientôt et prenant cet air railleur qui chez les princes prend si vite l'air d'une menace narquoise : « Les œufs, monsieur l'hôtelier, dit-il, sont donc chose bien rare à Alkemaër? » Il croyait tenir son homme, mais c'est lui qui le tenait, car il était matois. Il fit une nouvelle courbette, et froissant respectueusement son bonnet, il dit avec le sourire sournoisement benêt de quelque niais de Sologne : « Oh! que non pas, Sire, les œufs ne sont pas rares ici, mais ce sont les rois qui n'y sont pas communs. » Je suis payé, aurait dit Henri IV; Georges Ier ne le dit pas, mais il paya.

L'aubergiste d'Alkemaër avait eu de l'esprit en cette affaire, c'était fort bien, mais il aurait pu s'en dispenser. C'était un luxe qu'en vertu de l'usage et de la loi de son pays il aurait pu ne pas se donner, sans craindre pour cela de n'être pas tout aussi bien payé. Le roi Georges, ses trois œufs frais servis, avait-il demandé, avant de les manger, quel en était le prix? L'anecdote ne le dit pas. L'aubergiste était donc en droit de lui demander pour ces trois œufs dévorés tel prix qu'il lui conviendrait. — On a vu qu'il n'y manqua pas. — C'était l'usage, c'était la loi. Eût-on fait venir le bourgmestre, qu'il n'en eût pas décidé autrement, à moins que la présence d'une majesté, comme partie dans la cause, ne lui eût fait commettre, eu égard à la loi hollandaise, une injustice qui en droit commun se serait trouvée être l'équité.

Encore une anecdote, et vous verrez qu'à propos de cette étrange coutume des aubergistes hollandais nous avons dit vrai. Celle que nous allons reproduire d'après le livre assez peu connu de M. Fortia de Piles, *Nouveau dictionnaire français*, au mot REPRÉSAILLES, est curieuse à plus d'un égard. Elle prouve que si en Hollande on est ferré sur l'usage, sur la loi, fût-elle illégale, on ne l'est pas moins en France sur l'esprit et sur l'à-propos, et que par là on a toujours sa revanche toute prête :

« M. de la Vauguyon, étant ambassadeur en Hollande et résidant à la Haye, eut envie d'aller avec une compagnie manger un ragoût de poisson, appelé *waterfisch*, dans un endroit sur le bord de la mer, nommé Scheweningen, où on l'apprête à merveille de cette manière.

» Le jour pris, il fit arrêter le local et commanda du *waterfisch* pour toute sa société; il y envoya ses gens et sa cuisine pour y préparer le reste du dîner; de sorte que le maître de l'auberge n'eut à fournir que le logement et le poisson accommodé. Il s'y rendit avec sa compagnie, et après le repas, au moment du retour, le maître d'hôtel, ayant demandé le compte de sa dépense, fut très-étonné de se voir présenter un mémoire de 1,500 florins,—un peu plus de 3,000 francs. — Il le montra à l'ambassadeur, qui se récria, comme on le pense bien, sur cette prétention exorbitante.

» L'hôte fut mandé devant lui et ne voulut en rien diminuer. L'ambassadeur fit appeler le bailli du lieu, qui commença par lui demander s'il avait fait prix à l'avance avec les gens de l'auberge. M. de la Vauguyon lui répondit que non; alors le magistrat, s'adressant à l'hôte, lui représenta doucement qu'il avait tort de former une prétention aussi élevée. Celui-ci lui dit qu'il avait le droit de taxer son industrie comme il l'entendait; que c'était la loi, et qu'il la fixait en cette occasion à 1,500 florins. Le bailli dit à l'ambassadeur que la loi était formelle, qu'ainsi il ne pouvait rien y faire.

» M. de la Vauguyon s'adressa vainement au gouvernement hollandais, qui lui fit la même réponse, et il fut contraint de payer. Il instruisit le gou-

vernement français de ce qui lui était arrivé, et cet avis ne fut pas perdu.

» Quelque temps après, M. de Berkenroode, ambassadeur de Hollande à Paris, voulut aller en compagnie manger une matelote à la Râpée. Il en fit commander une des plus copieuses, ainsi que le logement, seulement sans faire de prix, et ses cuisiniers allèrent y préparer le repas. Quand vint le moment de donner, comme on dit, la carte, M. de Berkenroode fut bien étonné de voir un compte de 3,000 francs. Il jeta les hauts cris, fit appeler l'hôte: celui-ci, bien endoctriné, répondit qu'il taxait ainsi son industrie, qu'il en avait le droit, et que Son Excellence avait tort de se plaindre. L'ambassadeur hollandais fut près de s'emporter, mais il s'arrêta tout à coup. Après un moment de réflexion, il dit en souriant à son maître d'hôtel : « J'entends, j'entends; il faut que je paye le waterfisch de M. le duc de la Vauguyon. » Il fit compter à l'hôte les mille écus. »

L'aventure est curieuse, n'est-ce pas? mais ce qui a dû peut-être un peu vous étonner, c'est que, pour cette matelote à savourer, notre ambassadeur hollandais ne fût pas allé au *Moulin de Javelle*, si fameux jadis pour ces sortes de régals. Serait-ce donc qu'il aurait été mal renseigné sur les bons endroits? Non pas, c'est que la vogue a changé; elle n'est plus au *Moulin de Javelle*, elle a remonté la Seine; et l'on est venu placer la renommée des bons morceaux, des fritures croustillantes et dorées, des matelotes vermeilles et savoureuses, sur ce quai placé en face du *Port à l'Anglois*, et dont un commissaire des guerres, M. de la Râpée, a été le parrain.

On est bien loin du temps où Dancourt et l'obscur Michault, son collaborateur, faisaient représenter à la Comédie-Française ce petit acte, repris, je crois aussi, par Scribe, et pour lequel on avait emprunté au *Moulin de Javelle* son nom en guise de titre, et pour intrigue l'une des fréquentes aventures passées sous ses bosquets : c'était en 1696; il y a donc, à l'époque dont nous parlons, plus de quatre-vingts ans de cela. On est même bien loin de cette année 1718, pendant laquelle, le 5 septembre, selon Dangeau, M. le prince de Conti donna au même lieu une fort jolie fête de nuit, dont certaine dame de Normandie fut la reine au grand dépit de son Normand d'époux.

En 1752, le *Moulin de Javelle* était déjà tout à fait déchu. On le jouait encore à la Comédie-Française, ses treilles de toiles peintes encadraient encore la face goguenarde de Dancourt, que déjà il n'existait plus lui-même qu'à l'état d'ombre et de ruine d'une grande renommée. Un petit livre qui parut cette année-là, et que je crois rare, le *Voyage de Saint-Cloud par terre et par mer*, nous parle de cette décadence en phrases bien trouvées où le souvenir des joies évanouies se mêle agréablement aux tristesses et aux regrets du présent :

« Sur la rive opposée, y lisons-nous, en tirant au *sud-ouest*, est une petite masure isolée dont l'exposition heureuse, quoique très-retirée, semble annoncer

une de ces retraites que choisissaient autrefois les anachorètes, lorsque, dégoûtés du monde, ils voulaient renoncer entièrement à son commerce pour se livrer à la contemplation des choses célestes.

» Au milieu de quelques arbres mal dressés et plantés au hasard rampe humblement un petit corps de logis dont la simplicité fait tout l'ornement ; l'art paraît avoir moins participé à la décoration de ce lieu que la simple et belle nature ; cependant tout y rit, et je me trompe fort si ce n'est point là qu'était au temps jadis ce fameux désert où saint Antoine fut tant tourmenté par l'esprit malin lors de ces belles tentations que Callot nous a si bien gravées ; car on voit encore à quelque distance de là un moulin que ce saint ermite fit apparemment venir exprès de Montmartre pour son usage et celui de son ménage, et sous lequel il y a encore un toit à cochons. Le tout compose un ensemble qui m'a paru si charmant, que je crois que si jamais il prenait fantaisie à la Madeleine de revenir sur terre, et qu'elle passât à cet endroit-là, elle n'hésiterait pas à le préférer à la *Sainte-Baume*.

» Quelqu'un qui me vit attentif à examiner un lieu que je paraissais avoir regret à perdre de vue prévint ma curiosité, en me disant : — Eh bien ! monsieur, vous considérez donc cette fameuse *guinguette* autrefois si fréquentée, où l'Amour était venu de Cythère, exprès pour la commodité de Paris, établir une manufacture de plaisirs à la honte des familles bourgeoises. C'était là autrefois l'écueil où Charybde et Scylla prenaient plaisir à faire échouer la vertu, à tendre des piéges aux vestales ; c'était le rendez-vous de la lasciveté, de l'impureté, de la prostitution et de l'adultère ; tous les vices s'y rassemblaient de toutes parts. Mais tout est bien changé aujourd'hui : Bréaut est mort, et le *Moulin de Javelle* que nous voyons aujourd'hui n'est que l'ombre de celui que j'ai vu de mon temps.

» — Qu'appelez-vous, monsieur ? lui repartis-je. Est-ce que c'est là ce *Moulin de Javelle* dont j'ai entendu parler sur l'affiche de la Comédie-Française à Paris ?

» — Oui, monsieur, me dit-il, c'est le même pour lequel on a voulu inspirer de l'horreur aux jeunes gens en leur représentant tous les désordres qui s'y commettaient. »

A Paris, même les cabarets autrefois en renommée sont en décadence ; sauf les tavernes où vont les gens de lettres et que nous vous avons fait connaître en détail, sauf les courtilles populaires de la banlieue, il n'y a plus guère de cabaret qui fasse fortune. Les grands seigneurs ne les fréquentent plus que par boutades de crapule, ou bien en temps de carnaval ; encore ces jours-là ne restent-ils pas à Paris, ils s'en vont aux *Porcherons*. Les femmes n'ont plus les mœurs du temps de la Régence ; à moins qu'il ne s'agisse d'une partie nocturne et déguisée chez Ramponneau, le mot de cabaret les écœure. « Fi ! dit la présidente de la pièce de Collé, *La vérité dans le vin ;* fi ! les femmes ne peuvent

souffrir qu'on estime le vin. » On n'emploie plus le traiteur que pour lui faire préparer quelque fin repas qu'il vient lui-même servir en la grande salle de l'hôtel, dans la vaisselle seigneuriale qu'on livre à ses sauces, ou bien dans celle qu'il prête lui-même, ce dont il se trouve mal quelquefois, si j'en crois ce que raconte d'un certain M. de Firmaçon la *Chronique du règne de Louis XV*, publiée au tome IV de la *Revue rétrospective :* « Sous prétexte d'un grand souper, son rôtisseur, rue de l'Arbre-Sec, lui avait confié non-seulement toute sa vaisselle d'argent, mais en avait encore emprunté. M. de Firmaçon la mit en gage, et le rôtisseur en est non-seulement pour les frais de son souper, mais encore pour l'argent qu'il est obligé de rendre pour retirer sa vaisselle d'argent. »

Si quelques grands seigneurs font tort aux cabaretiers de cette façon plus que déshonnête, d'autres trouvent moyen de leur porter préjudice d'une manière toute différente : ils leur font concurrence. A la fin du XVIIe siècle, on vit un ambassadeur de Pologne établir chez lui une rôtisserie publique, et, pour lui remontrer l'inconvenance de cet établissement, il fallut une lettre ministérielle que nous trouvons au tome II, page 764, de la *Correspondance administrative de Louis XIV*. Une autre, qui se trouve auprès, statue sur un abus à peu près pareil. C'est une défense au maréchal d'Estrade de tenir jeu public dans son hôtel.

D'un autre côté, et comme pour aggraver encore la position rendue si fâcheuse de tous ces pauvres diables tenant cabaret, tripots et hôtelleries, les lois avaient redoublé de sévérité.

Par un arrêté qui se trouve aussi reproduit dans la *Correspondance administrative*, on avait fait défense à tous religieux de loger à l'auberge; en vertu d'une autre ordonnance, les gens qui, sous le nom de *baigneurs*, si répandus à Paris jusqu'à la fin du siècle dernier, tenaient maison meublée ou plutôt hôtel garni, étaient aussi obligés, comme le dernier des aubergistes de grande route, d'avoir registre ouvert de toutes les personnes logées chez eux. C'est qu'on savait tous les scandales qui trouvaient asile dans leurs chambres, tous les amours clandestins dont ils étaient les entremetteurs et les recéleurs. On n'alla point pourtant jusqu'à leur défendre de loger de femmes, comme cela s'était fait en Sicile, où, par une mesure de prudence incroyable et qui prouve combien on redoutait en pareil cas les déguisements, il fut enjoint aux aubergistes de ne recevoir que des gens portant de la barbe. Ce singulier édit est rappelé dans le *Journal de Verdun* du mois de février 1705, page 117.

Les aubergistes avaient aussi perdu la liberté d'établir leurs auberges où bon leur semblerait; un édit qui était en projet vers 1720, et qui, nous le croyons bien, fut réalisé, avait, dit le même journal, sous la date d'avril de cette année-là, statué « sur la fixation des lieux et auberges sur les routes en faveur des voyageurs. »

Une seule fois la loi avait été favorable aux cabaretiers : c'est lorsque, en décembre 1704, elle les déchargea, ainsi que les aubergistes, « des redevances attribuées aux visiteurs des poids et mesures ». Mais des visites de ces mêmes inspecteurs pour la capacité légale des mesures, voulut-on de même en exempter les cabaretiers? Moins que jamais, je pense, car plus que jamais ils exerçaient la fraude. On le savait bien, et si, la loi en main, le gouvernement sévissait contre eux, les satiriques, plume en main, prenaient aussi vengeance de ces cabaretiers trompeurs qui, non contents de frelater la vendange, vendaient ce vin faux dans de fausses mesures.

Les pièces du temps fourmillent d'invectives plaisantes contre les taverniers. Ici l'on se moque de ceux qui dédaignent leur ancien titre et se font appeler traiteurs gros comme le bras. Lamy, qui florissait vers 1695, était de ceux-là ; « Oh! oh! dit Colombine, la narquoise, dans les scènes françaises du *Banqueroutier,* Lamy n'est point un cabaret, c'est un traiteur de conséquence. »

Qu'étaient pourtant, grands dieux! ces traiteurs qui le prennent si haut? Des fricotteurs vulgaires qui, bien loin d'être sans pareils, sont éclipsés, pour peu qu'on puisse faire la comparaison, par le premier venu des cabaretiers de province.

Regnard fait à Chaumont un voyage dont il a mis en rimes et en refrains toutes les aventures et tous les repas. Il trouve bien de ci de là sur la route de piètres auberges, comme aux *Trois rois* à Brie; mais c'est par exception, et ce sont, ma foi, les bonnes auberges qui sont en majorité :

Entrant dans la bonne ville,
Cite Nogent,
Jérusalem fut l'asile,
Soleil couchant;
Bon séjour pour le pèlerin.
Vive du Vaulx le bon vin!

A Chaumont c'est mieux encore, c'est ici que Lamy, que Rousseau et tous les autres pâlissent :

Que l'on vante la *Galère*,
Rousseau, Lamy;
Petit-Jean fait autre chère,
Et près de luy,
Bergerat n'est qu'un assassin.
Vive du Vaulx et le bon vin!

Si les maîtres ont peine à trouver grâce devant ces satiriques, c'est bien pis encore pour les garçons de cabaret.

A la scène première du premier acte des *Promenades de Paris*, Scaramouche déshabille Octave et le met en garçon de cabaret :

« Voyons auparavant, lui dit-il, si vous saurez bien jouer votre rôle. Criez-vous bien : Du quel, messieurs? du Champagne? du Bourgogne? à huit? à dix?

à quinze? à trente? Holà! on y va. Savez-vous courir, mentir et vous enivrer au buffet? Voilà un garçon de cabaret depuis les pieds jusqu'à la teste! »

Que dites-vous du portrait? il est trop peu flatté pour ne pas être vrai.

S'il s'agit des vins vendus au cabaret, il faut entendre encore les plaintes de la pratique; c'est un chorus universel d'invectives, dans lequel domine la voix piaillarde de ces filles toujours acoquinées aux tavernes et qu'on appelait *guinguettes* en 1722, selon le *Ballet des vingt-quatre heures*. Au nez même du tavernier apportant son broc de nectar frelaté, on chante à pleins poumons des couplets qui lui font reproche de son industrie. Nous en savons mille de cette espèce, mais nous n'en disons qu'un bien anodin, mais assez spirituel. Il courait en 1717 :

Qui pour l'hyménée
Prend une catin,
A la destinée
Du marchand de vin.
Vainement il tente
De garder son muid,
Vin nouveau s'évente,
Vin gardé s'aigrit.

Nous aurions voulu quelques données sur les mauvais vins de fabrique servis dans les guinguettes, mais nous n'avons rien trouvé à ce sujet qu'une décision célèbre du conseiller au parlement, M. le Man, lequel opina à la mort d'un cabaretier frelateur. Je trouve l'arrêt juste, si M. le Man le rendit étant à table et légèrement en ébriété, mais à jeun je le crois un peu rigoureux.

Lemierre est moins indulgent que nous, dans son poëme des *Fastes*, au chant XIIe. Lui aussi, il demande, et même en assez bons vers, la tête des cabaretiers qui font du vin faux. Il vient de chanter la vendange, il vient de faire en l'honneur du nectar nouveau un dithyrambe alexandrin, et il ajoute :

. . . .
Délicieux breuvage et non moins salutaire,
Si la cupidité ne le mêle et l'altère;
Quoi! même la ciguë, en de savantes mains,
Distille un jus salubre aux infirmes humains,
Et l'on ose verser de perfides rasades!
Canidie a touché la coupe des Ménades,
Cette source où le peuple, aux sueurs condamné,
Rencontre au lieu d'un baume un philtre empoisonné.
Sévissez, magistrats! L'audacieux Penthée
Sur qui Bacchus vengea son orgie insultée,
C'est ce vil mercenaire, en nos murs toléré,
Qui profane des ceps le jus dénaturé.

Les vers sont beaux, la période solennelle, la péroraison éloquente, mais la moindre petite note qui nous expliquerait comment se frelataient ces mauvais vins ferait ici bien mieux notre affaire.

Nous n'avons trouvé cette recette précieuse dans aucun des documents relatifs aux cabaretiers du dernier siècle; nous savons qu'ils étaient *brouilleurs de vin* comme ceux des époques antérieures, voilà tout. Pour la même industrie à notre époque, nous avons été plus heureux, nous savons comment on y procède, comment, par exemple, — et c'est le sublime du métier, — on arrive à composer une sorte de vin dans lequel il n'entre ni raisins ni aucune espèce de fruits.

« On prendra, à cet effet, dit cette recette que nous recommandons pour le temps où les vignes seront gelées, on prendra cent cinquante litres d'eau de rivière; on y fera dissoudre cinquante livres de sucre brut de première qualité; on ajoutera à la liqueur cinq livres de... en poudre, trois onces de..., une demi-livre de... bien pilées, trois livres de..., un quart d'once de..., et un quart d'once de... concassé. Vous mettrez le tout dans une pièce d'Orléans dont on aura soutiré le vin depuis peu; cette liqueur, ainsi préparée avec les proportions voulues, doit la remplir à peu de chose près. Ajoutez deux livres de... en morceaux. Placez, autant que possible, à une température de dix-huit degrés, le tonneau; au bout de vingt-quatre heures, la fermentation sera parfaitement établie, et lorsqu'elle sera achevée, vous soutirerez et collerez avec trois ou quatre blancs d'œufs. On aura alors un vin propre à être mélangé avec les autres vins blancs ou rouges. On pourrait aussi le boire sans être mélangé; il n'a pas tout à fait ce moelleux et cet agrément qu'ont les vins naturels, mais il peut servir avec un grand avantage aux marchands de vins en détail de Paris, pour couper les autres vins. Il revient à environ 44 francs la pièce de deux cent vingt-huit litres. En le mêlant avec deux autres pièces de vin dur et chargé en couleur, on aura trois pièces de fort bon vin, plus un bénéfice de 100 francs environ. »

Mais c'est assez parler de mangeaille détestable et, dirait Rabelais, de *beuverie adultère* et frelatée. Après la panse, la danse : c'est le proverbe qui le dit, et toute guinguette bien apprise le met en pratique. Aux *Porcherons* — il faut bien y revenir — on suivait l'usage; dans le poëme qui les chante le rigodon vient après la ripaille :

Lorsqu'à peu près pleine est la panse,
Gavigni le cadet s'avance,
Et fait, tenant son violon,
A pas lents le tour du salon.
Du doigt pinçant la chanterelle,
Pour faire beaux bras il appelle.
Un aveugle ordinairement,
Dont la basse fait l'instrument,
Sur les talons de son confrère,
En tâtonnant marche derrière.
Lors il est de l'honnêteté
Que le verre soit présenté

A messieurs de la symphonie,
Qui, gens de bonne compagnie,
Quoique ennemis jurés du vin,
Se passeraient plutôt de pain.
A chaque écot une rasade,
Qui se répète à la passade,
Finit par monter au cerveau
De nos deux racleurs de boyau,
Desquels la raison en séquestre
N'en promet pas meilleur orchestre.

Après la contredanse, la gavotte ou le menuet, dont nous ne vous redirons pas les évolutions désordonnées et hors de mesure, arrive le fameux instant où il faut payer, ce fameux quart d'heure de Rabelais qui, entre taverniers et chaland ivre, dure souvent deux grandes heures de querelle et de coups de poing. Enfin on s'arrange toujours, on paye, et garçons et filles, forts et poissardes, bras dessus, bras dessous, se disposent à sortir. Par malheur, il y a grand tumulte dans la salle; des racoleurs et des soldats aux gardes viennent d'arriver, ils ont insulté quelques farauds qui n'ont pas l'oreille dure quand on est insolent, et l'on en est venu aux coups. Les bretteurs ont dégaîné, les farauds se sont armés des chaises et des bancs, c'est une effroyable bagarre.

Joli-Cœur de la colonelle,
Agresseur de cette querelle,
Fer-en-Grippe le grenadier,
Par état fameux estafier,
Saint-Jean, marchand de chair humaine,
Qui pour non ou pour oui dégaîne,
De maître en fait d'arme un prévôt,
Du taudis reconnu suppôt,
Sont ceux pour lesquels est troublée
Pour lors la brillante assemblée.'

C'est pour Fanchon, c'est pour Javotte, deux infidèles, deux Hélènes de cabaret, qu'on se querelle et qu'on s'échine. Fanchon et Javotte attrapent les premières tapes administrées militairement par Joli-Cœur.

Ce que voyant, le fort Jérôme,
En gnoles mauvais économe,
Il s'élance sur Joli-Cœur,
Qu'il vous étrangle avec honneur;
Mais au même instant Fer-en-Grippe,
Grinçant des dents, mordant la lippe,
Jure, sacre, et le sabre au vent,
Fait voir qu'il est un fier vivant.

. . . .

Joli-Cœur, enfin dégagé,
Attaque comme un enragé;
Il écarte au loin homme et femme
Du seul moulinet de sa lame.

Le prévôt et le racoleur,
Tous deux avec égale ardeur,
Percent jusqu'à leurs camarades
Par de fréquentes estocades.
Tous les quatre, acculés au mur,
Sont de toutes surprises sûr.
Verres, pots, plats, assiettes, pintes,
Leur portent de rudes atteintes.
Tous les meubles du cabaret
Jusqu'au moindre manche à balai,
Trottent en l'air drus comme mouches.
A ces dangereuses escarmouches,
Charlot et Bastien Rabat-Joie,
Accoutumés à tirer l'oie,
S'arment de bâtons courts et gros
Qu'ils lancent non comme manchots
Contre sabre et contre flamberge,
Faussés des meubles de l'auberge.

Le cabaretier veut mettre les holà! il veut être le *Si forte virum quem* de cette bagarre, il n'en peut mais, et n'y attrape que des horions. Il court chercher la garde, elle vient; on empoigne les deux sabreurs, et les poissards, avec leurs commères, restent maîtres du champ de bataille. Le combat a altéré, et toute victoire d'ailleurs se chante verre en main; on demande de nouvelles pintes, on s'altère davantage en buvant; on ne cesse donc plus de boire, et quand le compte arrive, Dieu sait si l'on reste penaud.

Ils connaissent que la dépense
Dépasse beaucoup la finance
Qu'ils peuvent ramasser entre eux,
Ce qui les rend un peu peneux.

Fanchon se dévoue; pour les tirer de peine, elle va

Mettre en plan
Son crucifix et son coulant.

Mais ce n'est pas assez, il faut que tout le monde en fasse autant, ou le compte ne sera pas payé.

Sitôt chacun s'inventorie
Et dépouille sa friperie :
La Nicole ôte son clavier,
Suzon déboucle son soulier;
Pour Javotte, par galantise,
Elle veut ôter sa chemise.

Enfin on est libre, il faut partir; on a bien quelque désir de rester: les jambes qui trébuchent résistent aussi un peu :

.... Mais
Il n'est si bonne compagnie
Qu'à quitter le temps ne convie,
Disait, au rapport des anciens,
Le roi Dagobert à ses chiens.

Cahin caha, trébuchant à chaque trou, s'embourbant à chaque ornière — et il n'en manquait pas alors dans ce chemin des Porcherons qui est devenu la magnifique rue de la Chaussée-d'Antin — on regagne la ville. Croyez-vous que c'est pour chercher aussitôt son gîte? Que non pas.

Deux à deux marchant à la file,
Ils entrent déjà dans la ville,
Où des voitures le fracas
Pour eux n'est petit embarras.
Des yeux partout Jérôme lorgne
Et cherche quelque café borgne,
Ou si l'on veut même un bouchon
Pour faire rafraîchir Fanchon,
Que l'on sait n'être assez nigaude
Pour jamais donner dans l'eau chaude,
Mais qui sait noyer sa raison
Dans le paffe, comme Suzon.

On entre donc chez la brandevinière, la rogomiste du coin. Ne vous en scandalisez pas, nos poissards font là ce que faisaient les marquis ivrognes de la fin du XVII[e] siècle. Ils ne sortaient jamais de chez Rousseau que pour se paffer d'eau-de-vie à l'étalage du brandevinier ambulant. Écoutez un peu l'*Arlequin Phaéton*, de Palaprat en 1692 :

« Ah! vraiment, ce drôle de brandevinier en sait long pour débiter sa marchandise, et s'en va attendre au passage les jeunes gens qui sortiront de chez Rousseau... »

Puisque ainsi faisaient les gens de cour, laissons donc nos gens de la halle entrer sans dire gare dans l'échoppe matinale de madame Roquille. C'est ainsi que s'appelle, du nom sans doute de la petite mesure que nous appelons aujourd'hui un canon, cette robuste marchande qui, dodue et forte en gueule, et trônant le poing sur la hanche derrière son comptoir d'étain, maintient la tradition que la fameuse madame Rogome, marraine du nectar de ce nom, impatronisa un siècle auparavant dans les environs du Pont-Neuf, à l'endroit même peut-être où la fameuse mère Moreau commença son établissement et sa vogue en 1795.

Marchant toujours enfin, on drille
Jusque chez la mère Roquille,
Dont le commerce en possédé
Sur tous les autres a le dé.
En brandevin elle a la vogue,
Et quoiqu'elle ait l'air assez rogue,
Elle souffre complaisamment,
La nuit, la maîtresse et l'amant
Dans sa maison agir à l'aise,
Et de plus elle déniaise
La jeunesse que tout exprès
Elle attire dans ses filets.

Voilà le mal, voilà le scandale, mais il était inhérent alors au métier de mar-

chand de vin. Pas de tavernière qui ne fût en même temps entremetteuse, et qui ne tînt au-dessus de sa boutique quelque garni tout prêt pour la débauche. Les grands seigneurs eux-mêmes ne s'en fiaient qu'à ces habiles femmes pour s'approvisionner de passions nouvelles ou pour bien surveiller les anciennes. Ainsi la pourvoyeuse du duc de Fronsac, en 1763, était une cabaretière de la rue Sainte-Anne. On lit dans le *Journal de police* dont Rochefort Labouïsse a reproduit des extraits au tome Ier de ses *Souvenirs :*

« 14 octobre 1763. — M. le duc de Fronsac a enfin trouvé le secret de plaire à madame la présidente de Boulainvilliers. C'est lui qui est aujourd'hui l'amant favorisé, et cette dame a la complaisance de se rendre deux ou trois fois la semaine à la petite maison de ce seigneur située rue de Pincourt. Il doit revenir dimanche de Fontainebleau pour la voir, et comme il est extrêmement jaloux, il a chargé pendant son absence la femme Masse, tenant le cabaret du *Port-Mahon*, au coin de la rue Saint-Anne, qui a été ci-devant femme de charge dans la maison de monsieur son père, de lui trouver un homme intelligent pour observer la conduite de cette dame. »

La femme Masse, s'en tenant là, restait dans les choses honnêtes du métier. On faisait bien pis ailleurs, surtout dans les cabarets des petits quartiers, dans les environs de la place Maubert et de l'Arche-Popin.

On lit dans la *Chronique secrète* des années 1742-1743, recueillie au tome IV de la *Revue rétrospective :*

« Il y a un cabaret à bière au coin de la rue Oignard, à côté d'un chapelier, rue Saint-Martin, qui sert d'entrepôt aux raccrocheuses et aux *crocs* du quartier.

» Dans la rue Thibautodé, chez une fruitière, au-dessus d'un perruquier, vis-à-vis l'arche Marion, on y exerce le même métier. »

C'est presque toujours dans les cabarets qu'on surprenait alors en flagrant délit de débauche tous ces moines et ces prêtres dont Manuel s'est complu à étaler la liste dans son livre scandaleux la *Police dévoilée.* Nous citerons deux de ses articles les plus significatifs :

« 9 novembre 1765. — J. Joseph Biache et Joseph Étienne, de la maison de Crépy, tous deux au cabaret du *Cerf montant,* où ils avaient demandé un lit à trois, n'ayant entre eux que la Marin. (Commissaire, Mutel; inspecteur, Marais, etc., etc.)

» 25 octobre 1761. — Philippe de Saint-Gouttan, chanoine de Vannes, avec un clerc dans un cabaret de Montmartre où pend l'image de saint François, prenant leur dîner comme les Romains, couchés entre la Catinat et la Leroi. (Commissaire, Thirion; inspecteur, Receveur.) »

Ces scandales si criants furent ceux dont la répression fut le plus éloquemment demandée lors des grandes réformes de 1789.

Ainsi, nous lisons dans une brochure publiée cette année-là, avec ce titre :

De la prostitution, cahiers et doléances d'un ami des mœurs, etc., plusieurs passages ayant en vue ces infamies, ces recels continuels de la débauche chez les cabaretiers :

« Interdire aux filles de loger chez les marchands de vin, au-dessus des cafés et des maisons de jeu, et surtout dans l'hôtel des restaurateurs. .

» ... Amender fortement les baigneurs qui favorisent le libertinage. Cet usage s'introduit et peut devenir commun, comme à Naples et à Berne, si la police n'y veille exactement...

» ... Interdire l'entrée des cafés, des restaurateurs et des tavernes à toutes personnes du sexe. »

Ailleurs, dans le même livre, c'est la passion du jeu, faisant rage dans ces mêmes bouges, qui est prise à partie :

« Punir de prison et de confiscation de meubles toutes les filles, *castor* ou *demi-castor*, qui donneraient à jouer. On en connaît plusieurs qui gagnent cinquante mille livres de rente au *quinze* et au *trictrac* (*sic*), chez elles, avec leurs dés. »

L'ancienne police était assez rigoureuse pour cet abus, surtout lorsqu'il s'agissait des cabarets du petit peuple. Nous en avons un exemple par le dénoûment même de ce poëme étrange des *Porcherons* que nous avons laissé en plein septième chant, au moment où la bande avinée vient d'entrer chez la cabaretière.

La Roquille, en femme commode,
Suivant son ordinaire mode,
Les voyant si tard plus que gris,
Les engage à prendre des lits.
Les commères, apprivoisées,
Ne craignant d'être dehousées,
Acceptent l'offre et mettent bas
La peur d'exposer leurs appas.
Chacun en secret se fait fête
De quelque nocturne tempête.

Mais ils n'auront pas ce qu'ils espèrent ; nos braves gens comptent sans la police, qui a cette nuit l'œil plus ouvert que jamais sur ce bouge mal famé.

Déjà depuis un certain temps
Pères et tuteurs, mécontents
Du commerce de la Roquille,
Qui débauchait plus d'une fille,
S'en étaient plaints au magistrat
Qui, juge en ce cas par état,
Voulut, pour l'exacte police,
Qu'on choisît une nuit propice
Pour faire sauter le taudis
Où commençaient quelques Laïs.
Un commissaire et son escorte
A minuit frappent à la porte.
On ouvre, on monte et l'on saisit
Tout, sans accorder de répit.

Nicole, qui est l'*orateuse* de la bande, veut interpeller la police, et elle lui fait, sur son honnêteté et sur la cause de leur présence dans ce lieu indu, un discours à fendre un cœur de roche; mais c'est peine perdue, le commissaire d'alors n'entendait que d'une certaine oreille, et les pauvres femmes, qui ont tout *mis en plan,* ne sont plus en fonds pour lui parler cette langue-là.

Mais un commissaire n'est pas
Homme à tirer quelqu'un de peine
Sans ce que l'on nomme l'étrenne;
Aussi donne-t-il l'ordre au guet
De les mener au Châtelet.

Et cela dit, arrive la morale :

Cet exemple fait voir aux filles
Le danger que chez les Roquilles
On court, quand, par malheur, la nuit,
Chez elles on accepte un lit.

Nous avons eu là, convenons-en, le tableau complet de la guinguette. Deux choses y manquent pourtant. D'abord le racoleur que nous y avons bien trouvé, c'est vrai, mais non pas comme il le fallait dans l'exercice de ses étourdissantes fonctions, grisant de vin bleu et de gloire frelatée le pauvre niais dont il veut faire un héros. Ce type, qui a disparu avec l'ancien régime, trônait aux guinguettes des *Porcherons* et y faisait rafle de futurs braves aussi bien que sur le quai de la Ferraille, dans ces tavernes appelées *fours*, je ne sais pourquoi, où tant de pauvres niais sont entrés à jeun et libres, pour en sortir gris et soldats.

C'est pourtant à Neuilly plutôt encore qu'aux *Porcherons* que les recruteurs dressaient heureusement leurs piéges et faisaient abondamment récolte de héros. C'est là que brillaient le mieux leurs enseignes en banderole au-dessus de la tente de toile bariolée; là enfin que l'hyperbolique citation du vers

Le premier qui fut roi fut un soldat heureux,

badigeonnée au-dessus de l'une de ces tavernes ambulantes, prenait le mieux à son appât les niais ambitieux du port au Foin et de la place Maubert. Mais ce qui faisait le plus pour amener des dupes dans les piéges du racoleur, c'était la brillante revue que le roi passait tous les ans dans la plaine des Sablons. Ce jour-là, plus de cent héros, jusque-là fainéants et badauds, se révélaient à eux-mêmes. C'était autant de pris pour le racoleur, qui n'avait qu'à faire un peu politesse au Turenne improvisé, et qu'à humecter de quelques verres de vin sa vocation guerrière, pour le griser tout à fait d'ambition et de gloire et l'enrôler sous les drapeaux.

« Il va signer son nom dans un cabaret de Neuilly, dit Mercier au cha-

pitre CCCXVII[e] de son *Tableau de Paris*, et le voilà adjoint aux héros qui vont cueillir les lauriers des batailles. L'artisan a vu tant de soldats assemblés dans la plaine, qu'il n'a pu ce jour-là dompter l'envie d'en aller augmenter le nombre.

» Si le roi ne faisait pas sa revue tous les ans avec ce grand appareil, il perdrait à coup sûr beaucoup de soldats.

» Quand cet ouvrier s'est donc vendu dix écus, vers la plaine des Sablons, et qu'il a fait enfin ce jour-là un bon repas, le recruteur lui dit le lendemain : — Mon bon ami, j'attendais la voiture du régiment, elle ne vient pas, je ne sais pourquoi ; mais il fait beau, marchons à pied, nous gagnerons de l'appétit.

» Il ne s'agit, en effet, que de faire cent trente lieues à pied. A la première journée, le recruteur dit au pauvre fantassin harassé : — Nous entrerions bien dans cette auberge, mais comment coucher dans des lits où tout le monde a couché? entrons chez ce bourgeois, il nous donnera de la paille fraîche. Le roi lui a recommandé de nous bien traiter ; s'il ne nous traitait pas bien, le ministère le saurait et en instruirait le roi.

» On entre dans la maison nue, et l'éloquent recruteur ajoute : — Mes amis, le roi vous fait servir de la chair crue, parce que chacun suivra son goût : l'un l'aime rôtie, l'autre bouillie, celui-ci un peu cuite ; faites rôtir votre viande. Voici un pot de vin nouveau, c'est assez pour vous rafraîchir : le vin nouveau, d'ailleurs, vaut bien le vieux.

» Arrivé au régiment, on lui dit le lendemain : — Mon ami, vous avez parcouru hier la ville ; quand vous vous promèneriez encore demain, vous verriez toujours la même chose, autant vaut vous amuser autrement : allez vous mettre à la muraille. On le fait tenir droit comme un piquet, on le redresse ; on lui abat les épaules et on lui dit : — Vous en aurez meilleure grâce devant les dames.

» La charlatanerie du recruteur est non-seulement autorisée, mais encore récompensée, ajoute Mercier, qui conclut ce tableau si burlesquement vrai par quelques phrases tout à fait sensées. Et ce même homme, dit-il, qui pour la première fois touche une épée, quand il aura été plongé dans l'esprit de corps, n'en deviendra pas moins un brave soldat, capable des actions les plus héroïques. Qu'est-ce que l'*esprit de corps?*... C'est ce qu'on voit, ce qu'on sent, ce qu'il est presque impossible de définir, ce que produit enfin le nom du régiment, où personne ne recule quand il a bu une fois à la *santé du roi*, dans un cabaret de Neuilly, le jour d'une revue. »

On pourrait en dire bien davantage sur cette industrie du racoleur, on n'aurait pour cela qu'à interroger encore le volumineux salmigondis moral qui s'appelle le *Tableau de Paris* ; qu'à lire avec un peu de soin quelques recueils anecdotiques du temps, tels que les *Souvenirs de deux militaires* de Fortia de

Piles, etc., etc., on aurait ainsi une chronique à peu près complète des *fours* avoisinant le Pont-Neuf, et tout un côté de l'histoire de ce quai de la Ferraille où, dit Florian :

Où l'on vend des oiseaux, des hommes et des fleurs.

Mais ce serait ici une superfétation de détails, dont nous nous garderons pour arriver vite au second tableau que notre poëte des *Porcherons* a oublié d'appendre dans sa galerie. Nous voulons parler des visites *incognito* que les plus grands seigneurs et les plus nobles dames ne craignaient pas de faire à la guinguette illustre. On en a douté dernièrement, mais à tort; madame de Genlis, qu'il ne faut guère croire quand elle s'adjuge des vertus, mais qui mérite toute créance quand par hasard elle avoue ses fredaines, confesse dans un des premiers volumes de ses mémoires qu'elle alla une nuit au bal des *Porcherons*, déguisée en grisette, comme toutes les autres dames de sa compagnie. Enfin dernièrement nous lisions dans les Mémoires tout récemment publiés de la baronne d'Oberkirch que cette envie d'aller aux *Porcherons* prit un soir la vertueuse princesse de Bourbon elle-même, et que c'est seulement par peur de son très-rigoriste époux qu'elle y résista.

Ces velléités populaires, ces envies de se mêler au peuple et de s'amuser, si c'était possible, comme lui et avec lui, étaient depuis longtemps de tradition dans les hautes classes en France; c'était comme un reste des saturnales romaines, comme une avance prise sur le carnaval de chaque année. Les femmes philosophes ne se permettaient-elles pas elles-mêmes ces petites licences, et en pleine liberté encore, sans penser le moins du monde qu'il y eût indécence dans leur fait! Il est même curieux de voir comment elles se comportaient quand d'aventure elles se lançaient dans ces petites parties de guinguette. L'une des plus singulières est celle qui réunit un soir et toute une nuit dans un cabaret de Chaillot, la *Maison rouge*, cinq ou six des virtuoses du bel esprit et de la beauté en ce temps-là : madame de Boufflers, madame du Châtelet, madame de la Popelinière et les marquises de Mailly, de Gouvernet et Dudeffant. Elles étaient jeunes alors, on sortait de la régence, et folles! vous allez voir. C'est Longchamps, récemment alors au service de madame du Châtelet comme valet de chambre, qui raconte la chose dans ses *Mémoires :*

« Ces dames, dit-il, se débarrassèrent de leurs vêtements, hormis ceux que la bienséance prescrivait de garder. On ne se gênait pas devant ses laquais, ajoute Longchamps, c'était l'usage, et j'ai été à même de juger par mon propre exemple que leurs maîtresses ne les regardaient que comme des automates. Je suis du moins convaincu que madame du Châtelet, dans son bain, en m'ordonnant de le servir, ne voyait pas même en cela une ombre d'indécence, et que mon individu n'était alors à ses yeux ni plus ni moins que la bouilloire que j'avais

à la main; à plus forte raison les laquais de ces dames pouvaient-ils être considérés ainsi au souper de Chaillot....

» Ces dames s'amusèrent beaucoup, nous n'en pûmes douter; on les entendait rire et chanter; elles ne songèrent à quitter le cabaret qu'à cinq heures du matin. »

Nous sommes bien loin de ces temps et de ces licences. Nous ne les regrettons pas, car nous aimons que la femme honnête ait toujours la pudeur de son honnêteté : même dans ses plaisirs, dans ses ébats les plus hardis, nous aimons qu'elle ne coure jamais le risque d'être confondue avec des femmes qu'en toute autre occasion elle rougirait de voir appeler ses pareilles. Par bonheur, dans le monde des femmes vraiment sages et qui ont la décence de leur sagesse, sans pour cela tomber dans la pruderie, ce pédantisme de la vertu, il n'y a plus guère d'exemple de ces désordres : on laisse à ces demi-courtisanes qui s'appellent femmes entretenues le plaisir sans partage de la partie fine à la guinguette et la liberté du cabinet particulier. Enfin, on laisse le cabaret à qui il appartient, à la population trop nombreuse déjà pour laquelle il a été créé. Maintenant, pour que le cabaretier ait du beau monde, il faut qu'il cesse d'avoir un cabaret, il faut qu'il transforme son établissement et se fasse restaurateur. Philippe lui-même, qui, simple marchand de vin à comptoir fourbi, résista si longtemps à la contagion du luxe extérieur, s'est vu forcé de faire comme les autres et d'ériger en véritable restaurant son ancienne taverne de la rue Montorgueil; à la halle même, où l'on n'aurait pas été si ingrat pour la pure tradition tavernière, on en fait autant. Le gros Antoine du *Pied de mouton* est maintenant un restaurateur; Pion, à la *Petite halle*, dans la rue des Prêcheurs, n'ose plus dire qu'il est un cabaretier; Truchot de même sur le boulevard Saint Martin; enfin, il n'est pas jusqu'à l'illustre Passoir, dans le faubourg du Temple, qui n'ait été obligé de mentir au premier titre qui a commencé sa fortune et qui maintenant semble faire injure au métier.

Le vrai marchand de vin, le franc cabaretier, tout prêt déjà pourtant, j'en suis sûr, à se métamorphoser restaurateur, sitôt qu'il se trouvera assez gros pour cela, ne se rencontre plus que dans quelques ruelles des faubourgs Saint-Denis, Saint-Martin, de la place Maubert. Son bouge est l'abri de l'ouvrier qui veut casser une croûte et s'arroser d'un verre de vin; la table y est toujours mise pour quiconque veut s'émanciper jusqu'à la dépense de la côtelette enfumée ou du fromage à part triangulaire d'un arome si offensant pour toute narine sensible. Un jeune littérateur réaliste, M. Aussandon, a dernièrement décrit *de visu* cette variété curieuse du marchand de vin non encore transformé, restaurateur dans sa chrysalide. Il peint et analyse tout dans sa vraie couleur. Voici d'abord le sanctuaire :

« La boutique est ouverte à tous vents. On y voit un comptoir à auge, d'étain

brillant, sur lequel reposent brocs et mesures de même métal. On y voit aussi quelques bouteilles d'élite pour les gourmets, les fins connaisseurs. Derrière ce comptoir est placée une glace de moyenne grandeur; de chaque côté de cette glace sont superposées des tablettes de verre garnies de flacons de cristal pleins de rhum, d'anisette ou de liqueur des braves. A la droite du comptoir est adossée une boîte sans couvercle contenant des pains longs et fendus; à gauche, il y a un tambour de bois qui masque l'escalier de la cave quand elle donne sur la rue.

» Lorsque ce soupirail n'est pas occupé par un repasseur de couteaux, un chapelier retapeur ou un bijoutier en vieux pour chaussures, le maître de l'établissement trouve moyen de placer sur la fenêtre qui le surmonte un jardinet orné de son jet d'eau et bassin où frétillent des ablettes sauvées par miracle de la friture; au-dessus du bassin une volière pleine d'oiseaux qui gazouillent gaiement; le tout couronné de cobæas, clématites et pois de senteur, qui grimpent en contournant les barreaux de fer de la fenêtre, s'épanouissant çà et là. »

Voyons maintenant la cabaretière, ce type si souvent heurté par nous au passage et qui n'a rien perdu de ses prétentions à la beauté, aux parures voyantes et à la galanterie; voyons aussi le cabaretier avec sa vraie carrure; enfin, voyons ses hôtes buveurs et tapageurs :

« La marchande de vin vient s'asseoir au comptoir de bonne heure et se retire avant la nuit; car, après huit heures, à la sortie des ateliers, les tables des cabarets se garnissent et les têtes s'échauffent. Le marchand de vin, au contraire, est à tout, toujours debout avec ses garçons qu'il active de la voix et du geste.

» C'est un gaillard solide, aux larges épaules, cou court, grosse tête, cheveux ras, ne se servant pas plus de chapeau que de lunettes, en bras de chemise bien blanche, les deux mains sur ses brocs, prêt à servir; caporal ou sergent dans sa compagnie, sapeur s'il est ventru, mais orné de breloques qui se balancent comme une pendule; ne refusant jamais de trinquer avec ses habitués, les faisant coucher au violon le dimanche soir, quand ils sont par trop tapageurs, mais allant les réclamer le lundi dès l'aube; citoyen patenté, servant de témoin pour mariage, baptême ou passe-port, trop respectueux pour manquer à un enterrement; endossant pour les cérémonies un habit noir qui le gêne et qu'il n'a jamais pu boutonner. »

Il ne manque ici qu'un type, le garçon de cabaret, mais nous le connaissons, nous l'avons vu déjà au passage, faisant son métier dans tous ses détails. Il est ce qu'il était à la fin du XVII[e] siècle, quand, dans sa farce des *Promenades de Paris*, Mongin faisait dire par Scaramouche à Octave, qu'il veut déguiser en garçon de cabaret, ces paroles déjà citées plus haut, et qui sont tout une description de ce type. Relisez-les, et venant à ce qui concerne l'ivrognerie quotidienne du garçon s'abreuvant au buffet; dites s'il n'y a rien de changé dans les habitudes de ces sortes de gens, et si ce n'est pas encore là le garçon de cabaret

tel que nous le connaissons? Il a si bien toujours le droit de s'enivrer, et il en a si bien aussi la faculté gratis, qu'un malheureux qui, de la bohême littéraire, était tombé de chute en chute, d'ivresse en ivresse dans la plus infime crapule, se fit, m'a-t-on dit, garçon de cabaret, valet de marchand de vin, pour pouvoir se griser tous les jours. Il prenait ses gages en nature! La nuit venue, on était sûr de le trouver sous un banc, tenant en main le dernier broc dans lequel il avait noyé le reste d'un esprit qui avait eu du feu et de la verve; la dernière flamme d'un génie satirique qui avait pu sans trop d'orgueil se cacher sous le pseudonyme d'Archiloque, et lutter corps à corps avec la vieille *Némésis* de Barthélemy à son réveil! Sous le grand roi, ce n'était pas un poëte, c'est un grand seigneur, un Nicolaï, dit-on, qui s'était pendant quelques semaines affublé du tonnelet de bure, de la serpillière salie du garçon marchand de vin; mais son intention justifiait cette licence : c'est par amour pour la cabaretière qu'il s'était fait valet du cabaret.

Aujourd'hui, Dieu sait quel amour entendent ces gens-là et de quelle manière ils en font métier et marchandise. Ils sont souteneurs, entremetteurs, tout ce que comporte enfin un mot que je ne veux pas écrire ici. Quand ils quittent le service du cabaret pour se donner tout aux autres métiers qu'ils menaient en même temps et sans cumul ma foi, ils se disent toujours marchands de vin. Le fait s'est produit il y a deux ans dans une affaire d'assassinat d'une fille publique dont l'*Événement* du 16 mai 1851 rendait compte ainsi :

« Berger est âgé de vingt-cinq ans, il se dit *garçon marchand de vin* : il en est de cette profession comme de celle de couturière que se donnent, par un reste de pudeur, les filles publiques appelées en témoignage. La profession réelle de l'accusé est en effet de celles qui n'ont pas de nom dans le langage honnête...

» M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez vingt-six ans, et vous vous dites *garçon marchand de vin?*

» L'ACCUSÉ. — Oui, monsieur, c'est une profession que je me suis donnée.

» D. Vous n'étiez donc pas chez un marchand de vins rue Saint-Antoine, 61 ? — Non, monsieur, je logeais là en garni; seulement, comme il fallait indiquer une profession, j'avais choisi celle-là. »

Nous savons, par malheur, que cet empiétement du cabaretier sur les autres métiers infâmes n'est pas un perfectionnement de notre époque corrompue, ce n'est qu'une tradition suivie. Les progrès dans le vice sont moins sensibles qu'on ne pense en thèse générale; les mauvais métiers ont bien vite atteint tous les abus, tous les excès qui devaient être de leur ressort. Les cabaretiers des siècles précédents n'ont pas beaucoup laissé à inventer à ceux de nos jours; cela est si vrai, que tel délit non prévu par nos lois modernes ne trouve sa législation pénale que dans des ordonnances très-anciennes, voire trois fois séculaires. Il n'y a pas un an, on a fait revivre une ordonnance de Charles IX pour

avoir raison d'un cabaretier dont notre Code pénal n'avait pas prévu le délit, et que le vieil édit faillit atteindre au contraire, à trois siècles de sa promulgation. Voici ce qu'on lisait dans les journaux de mai 1852 :

« Une déclaration du roi Charles IX, à la date du 5 janvier 1563, soumet à l'amende les *hôteliers*, qui refuseront *par malice* de loger les voyageurs.

» Le juge de paix du canton de Saint-Pierre de Chignac (Dordogne) avait, par un de ses jugements, fait application de cette disposition pénale au sieur Desmond, aubergiste à Ladouze. Ce dernier a interjeté appel, et le tribunal de police correctionnelle de Périgueux, à son audience du 18 courant, a réformé la décision rendue contre lui.

» Il a été reconnu en principe que la déclaration de 1563 était encore en vigueur, mais qu'elle n'était pas applicable à Desmond, qui, absent de son auberge quand son épouse avait refusé de loger des voyageurs, n'avait pu agir avec malice; que c'était la femme qui aurait dû être citée, et que, dans le cas où elle eût été condamnée, la responsabilité du mari n'aurait pu s'étendre qu'aux frais de poursuites, mais non à l'amende encourue, qui est la peine d'un délit ou d'une contravention, peine qui ne doit jamais atteindre la personne qui n'est que civilement responsable. »

En nous entraînant jusqu'à Charles IX, qu'on n'attendait guère en cette affaire, toutes nos digressions nous ont mené bien loin du cabaret que M. Aussandon avait si bien commencé à nous décrire. Nous connaissons le cabaretier, la cabaretière, nous avons effleuré la description de la salle, notre guide va l'achever :

« Pour pénétrer dans la salle commune, laissons d'abord de côté le cabinet réservé du marchand de vins, cabinet ciré, à fond brillant de propreté; il y a même une pendule dorée sur une cheminée à la prussienne, et au mur est suspendu un tableau à musique; le panier à l'argenterie flâne librement de la table à l'armoire, qui est toujours ouverte : on comprend que dans ce *sanctum sanctorum* on n'admet que des intimes, des huppés. La salle commune est la plus grande pièce de l'établissement. Elle est illustrée par un poêle de fonte à pommes de cuivre qui a l'air de jouer aux quatre coins avec les tables. Ces tables sont de chêne, couvertes de nappes grises ornées de salières jumelles de terre de pipe; bancs de bois comme à l'école. Un bec de gaz à flamme libre en éventail éclaire assez bien ce local que le propriétaire tient dans un état de nudité extrême, afin d'éviter le bris et la casse. Une bouteille est payée par le consommateur au moment où le garçon la dépose sur la table. Dans Paris, cette règle n'est plus aujourd'hui aussi sévère qu'autrefois; mais chez les marchands de vin hors barrière, elle est toujours en pleine vigueur. A deux heures de l'après-midi et à huit heures du soir, cette salle est pleine. Si le fonds est bien achalandé, comme chaque métier a son enseigne sur les faces de ces bons travailleurs! A

cette table s'assied un tourneur en cuivre tout vert de limaille; il n'y a que son tablier qui tienne solidement à lui, attaché par un polichinelle de cuivre en forme de crochet. En face de lui est un batteur d'or dont la face brillante est pailletée comme l'habit d'un marquis. A côté de celui-ci est assis et soupe un garçon boulanger, nature herculéenne, figure blanche, impassible et maigre : pour tout costume, il porte un jupon de grosse toile et un serre-tête blanc. »

Tout cela est propre, ou tout au moins à peu près, pour passer auprès de ces cabarets sans que le dégoût vous prenne par le regard et par l'odorat; mais du côté de la place Maubert, si l'on se hasarde à humer pareilles cuisines, gare, ma foi! il faut avoir le flair à l'épreuve et tenir son nez en défiance de toutes les émanations :

« Vous voyez, dit notre jeune observateur, tous les jours, devant le café de Paris, ces fringants équipages attelés de nobles coursiers rênés et guindés comme leurs maîtres qu'ils attendent en piaffant. Si vous avez le courage de monter avec nous jusqu'au haut du faubourg Saint-Martin ou Saint-Marceau, vous verrez à la porte de plusieurs marchands de vins rogomistes les équipages de MM. les chiffonniers : ce sont hottes et mannequins rangés comme des voitures à la porte d'un théâtre. L'aspect de cette classe de buveurs est hideuse, l'impression révoltante. Sur la face, le corps et le costume, tout n'est que trous et ordures, rien ne tient sur eux, ils ne tiennent à rien. Le vin et l'eau-de-vie, l'eau-de-vie surtout leur tient lieu de tout; l'eau de feu, comme dit l'Indien, auquel ils ont emprunté le mocassin pour chaussure. Le marchand de vin rogomiste a la tête d'un geôlier; passant les nuits à la vente, il sommeille presque toujours dans un coin, ne soulevant que la moitié d'une paupière à chaque aspiration et la baissant à l'expiration, indifférent aux propos diffus, gutturaux de cette enfance sénile. »

Pour nous rasséréner un peu et nous faire respirer à air libre, M. Aussandon devrait bien nous conduire à quelque guinguette ombreuse des faubourgs. C'est ce qu'il ne fait pas; il y a inhumanité, mais nous le tenterons à sa place : nous vous conduirons dans la dernière guinguette littéraire et chantante dont se sont égayée la banlieue de Paris.

Elle n'était pas aux Porcherons, où s'était ébaudi Vadé; à la Courtille, où Desriaux était mort pour avoir voulu consommer trop vite les droits d'auteur de son opéra *Démophon;* là, c'est chez Desnoyers que nous vous conduirions, et ce sont rarement des poëtes que nous pourrions rencontrer, même en carnaval. Voulant les trouver seuls, avec quelques journalistes, avec quelques peintres leurs amis, c'est chez la mère Saguet que nous allons

Sa guinguette n'est pas très-ancienne, elle n'est pas de fondation antérieure à l'année 1784, qui vit bâtir les murs d'enceinte si utiles aux fermiers généraux, si fatals aux cabaretiers. Bien lui a pris de venir après, elle n'a pas eu besoin

de se déplacer et de sauter, comme firent les Porcherons, de la rue Saint-Lazare à la barrière Blanche et à la barrière de Clichy; de la ville dans les faubourgs, de la Chaussée-d'Antin aux Batignolles. La guinguette de la mère Saguet s'est tout d'abord établie dans la rue du Moulin-de-Beurre, à deux pas de la barrière du Maine, dans un temps où les buveurs avaient passé condamnation sur ces murailles de 1784 dont on s'était plaint si fort au cabaret, et qui avaient fait dire à quelque marquis de Bièvre en goguette :

Le mur murant Paris rend Paris murmurant.

C'est sous l'Empire que la guinguette de la mère Saguet commence à être florissante, mais c'est sous la Restauration qu'elle atteint le dernier degré de sa prospérité et de sa gloire, car c'est alors qu'elle a pour hôtes, Charlet, Juhel, V. Hugo, M. Thiers, et mille autres bons vivants de cette valeur. Pour dignement parler d'eux et de leur hôtesse, nous allons laisser la plume à celui qui a été le meilleur historien de la mère Saguet, à M. Marc Fournier, dont l'article charmant : *Le dernier cabaret*, publié d'abord dans la *Revue du Midi*, puis dans l'*Artiste*, peut bien être, pour trouver sa vraie place, reproduit ici, sinon tout entier, au moins par longs fragments.

« Aujourd'hui que tant de traditions s'effacent et que l'oubli semble se promener sur les choses passées, comme l'antique charrue sur les cités détruites, il n'est peut-être pas hors de propos de recueillir ici le peu de traces qui nous restent de ce dernier des cabarets dont le seuil est encore debout, mais d'où le dieu qui l'animait jadis est depuis longtemps disparu.

» C'était donc une salle au rez-de-chaussée, basse, étroite et longue, avec des murailles nues que Juhel, dont il sera peut-être question dans le courant de ces lignes, recouvrit plus tard d'un badigeon à l'huile, un jour de ripaille, entre deux vins. Sur le mur du fond, au-dessus d'une porte qui conduisait au jardin, un cadran, dit *œil-de-bœuf*, avait marqué toutes les grandes heures de l'histoire contemporaine. Ce fut le lendemain de la bataille d'Iéna qu'il sonna pour la première fois. Depuis il marcha toujours, calme au milieu de nos tourmentes, comme le sablier du destin, et traversa tranquillement tous nos jours de fièvre et de colère avec soixante pulsations à la minute.

» L'*œil-de-bœuf*, avec un vieux damier pendu en face, et la complainte coloriée du *Juif Errant*, formaient exactement tout le décor des lambris. L'hiver, à partir de la Toussaint, on avait un poêle rond, de faïence, dont les tuyaux serpentaient sous le plafond, et brisaient une vitre pour prendre l'air à la fenêtre. Enfin, on comptait cinq tables à droite et cinq tables à gauche, toujours couvertes d'un gros linge bien blanc et d'assiettes symétriquement alignées : c'était l'*en cas*. On s'asseyait sur des escabelles. Pour arriver dans la salle, on traversait la cuisine, une belle cuisine bien noire, avec une vaste cheminée et des

jambons pendus sous le manteau; de la salle, on allait au jardin, c'est-à-dire une grande cour entourée de pavillons et de pampres, où d'autres tables, solidement enracinées, attendaient le retour des hirondelles qui ramenaient les buveurs. Une claire-voie fixée sur le mur d'entrée permettait d'apercevoir, de la route, la maisonnette aux volets verts, avec une autre petite cour, un grand arbre et un jardinet planté de laitues qui la séparaient du chemin. Celui qui passe aujourd'hui devant ce seuil tristement désert lit sur la face du logis : BOURDON, SUCCESSEUR DE VEUVE SAGUET, DONNE A BOIRE ET A MANGER. Or, la veuve Saguet, — découvrez-vous, fils de nos pères, — s'appelle *madame Grégoire,* dans une chanson de Béranger.

» On ne sait plus boire. C'est un art qui s'en est allé, je ne sais où, peut-être en Allemagne. Hoffmann buvait encore à Dresde en 1813, au milieu des balles du prince Eugène; c'est la dernière halte connue du vieux Bacchus. Il ne fit depuis que de rares apparitions, se révélant par-ci, par-là au petit nombre d'apôtres qui lui étaient demeurés fidèles, mais il ne s'arrêta plus. On en sut pourtant des nouvelles, jusque vers 1830, sous les vignes de la rue du Moulin-de-Beurre, et c'est là que se tinrent, à ce qu'on croit, ses dernières bacchanales. Car, en fait de cabaret, ne me parlez pas du *Caveau.* On avait, il est vrai, dressé là dedans une manière de temple, où l'on offrait à l'idole disparue le culte des souvenirs. Mais on y faisait beaucoup de poésie, — peut-être beaucoup trop. On criait *Evohe!* mais on s'y abreuvait d'ellébore un peu plus que de vin. Il y avait du prétentieux et du parti pris dans cet attirail bachique; mais de naturel, pas l'ombre. Remarquez que du jour où l'on a chanté *le jus de la treille,* on a oublié de le boire. Les choses, aussi bien que les hommes, ne passent dans le domaine de la poésie qu'après leur mort. Quand on ne les a plus, on les chante; mais tant que le plaisir existe, on a mieux à faire que de le rimer, on le goûte. Méfiez-vous des poëtes couronnés de pampres, ce sont quasi tous des buveurs d'eau. »

Le bon vin bu franchement et sans chansons faites exprès donne du moins de la tendresse et de la sensibilité; c'est inouï comme il fait pleurer facilement. C'est des larmes qui coulent des yeux des ivrognes, et non de celles que versent les rois, que Bossuet devait s'étonner. Oh! s'il eût vu celles qui inondèrent un jour la taverne de la mère Saguet, qu'eût-il dit? qu'eût-il fait? une oraison funèbre. Ce que dit M. Marc Fournier de la cause de ce grand deuil, la mort de Juhel, nous en tiendra lieu.

Les buveurs sont rassemblés, on boit en attendant ceux qui manquent.

« Voilà que tout à coup un des leurs entre dans la salle, pâle et pleurant.

» — *Juhel est mort!* dit-il en tombant sur un escabeau, le front dans ses deux mains.

» — *Juhel!* répondirent vingt cris consternés.

» La mort venait de s'abattre au milieu d'eux.

» Il faut que je vous dise qui était Juhel. C'était un pauvre et bon ivrogne, peintre d'enseignes de son métier. Il badigeonnait quelquefois; mais où il excellait de préférence, c'était à peindre des pampres sur la porte des marchands de vin. Les belles grappes blondes et les belles feuilles rouillées qu'il savait faire, cet admirable Juhel! Mais, vous comprenez, à force de planter des vignes à la porte des cabarets, il avait fini par prendre en goût le vieux Silène. Culte d'artiste, voilà tout. Et puis, il avait le vin si gai, si fou, si bon enfant, qu'on grisait Juhel toutes les fois qu'on voulait rire; et ils voulaient toujours rire, chez la mère Saguet. Aussi Juhel, c'était plus qu'un compagnon pour eux, c'était leur patron, leur maître de philosophie, le grand prêtre de leurs mystères. Quand on s'apercevait qu'il n'avait plus de culottes, on faisait une souscription pour lui en acheter une paire. Alors Juhel, reconnaissant, prenait sa plus belle couleur de rouille pour *rajeunir* les murs du cabaret, et poussait l'inspiration de son cœur jusqu'à dessiner des panneaux sur les murailles, entourés d'une belle Grecque du goût le plus pur, afin de réjouir les yeux de ses enfants! ils ont voulu que cette dernière œuvre du bon Juhel fût religieusement conservée, et tous les ans, depuis la mort du peintre d'enseignes, la mère Saguet enlevait, dès le matin, sous des flots d'eau de savon, la poussière qui ternissait la belle Grecque, pour que le soir, durant le repas anniversaire, le regard des enfants de Juhel en fût encore réjoui!

» Celui qui entrait ainsi, le visage défait, pour annoncer la mort du badigeonneur, s'appelait Charlet. Il y eut un long silence de stupeur et d'épouvante. On se regardait avec des yeux hébétés. Enfin une voix osa se faire entendre, qui demanda de quoi Juhel était mort. Celui qui fit cette question se nommait Devéria.

» — Mes amis, dit alors Charlet d'un air digne et orgueilleux, Juhel, le grand Juhel est mort, en chrétien, dans les vignes du Seigneur : il était gris comme un âne. C'est une consolation pour ceux qui le pleurent!

» — *De profundis!* murmurèrent alors tous les disciples recueillis du défunt le grand maître en *beuverie.*

» En ce moment la mère Saguet se précipita dans le cabaret, toute sanglotante.

» — Ah! messieurs, s'écria-t-elle, Juhel n'est plus! Qui aurait dit, mon Dieu! que Juhel nous quitterait ainsi? La vendange avait été si belle cette année!

» Chacun demeura frappé de la vérité de ce discours, si bien que la cabaretière, encouragée par le silence général, ajouta d'une voix amère :

» — Allez! les VIDES que la mort de Juhel vient de laisser parmi nous sont incalculables!

» — Pauvre femme! observa Romieu, elle pense à tous les tonneaux que lui *vidait* Juhel : c'est déchirant!

» La réflexion fit sourire, et peu à peu on se prit à songer que l'heureux Juhel, mort d'une *apoplexie de templier,* comme disait Charlet, devait se réjouir dans le sein de l'éternité, et bénir ses enfants *du haut des cieux, sa demeure dernière,* ainsi qu'ajouta Édouard Donvé, d'un air à faire pleurer les montagnes. Alors Fonta se leva et récita ce distique :

A JUHEL.

Tu nous as fait trop rire dans ta vie
Pour qu'à ta mort on pense à te pleurer.

» On trouva le début galant, et chacun se mit en devoir de chercher des rimes en l'honneur du défunt. Cela fit une chanson qui servit d'oraison funèbre, et que l'illustre Collinet joua sur sa petite flûte aux applaudissements universels.

» On attribue plusieurs strophes de cet hymne à l'un des plus joyeux tapageurs du cabaret, M. V. Hugo. Il venait là, tous les jours, promener sa muse et ses rêves, bon, naïf, insouciant, et le front déjà chargé de ces rayons de gloire dont ses amis oubliaient l'éclat à la franche clarté de son sourire. La mère Saguet, qui est aujourd'hui une bonne vieille de soixante-cinq ans, n'en parle jamais que l'œil humide. Elle l'appelle toujours l'*enfant sublime,* elle vous conduit derrière sa maison, dans un petit coin gazonné, où s'élevait jadis le *moulin de la grande Pinte.* « C'est là, dit-elle alors, au pied du moulin, que M. Victor écrivait ses vers. Le moulin n'est plus, mais je suis bien sûre que les vers sont restés. Ah! quel aimable enfant que M. Victor, et aussi son frère Abel! Diriez-vous, mon bon monsieur, que c'est ce fou d'Abel qui m'apprit à faire le *riz à la Valenciennes* et la *tetine de vache* en daube! Le jour qu'ils sont venus pour attacher leur croix d'honneur, j'ai pleuré comme une Madeleine, mais c'était de joie. Car c'est ici qu'ils ont tous attaché leur croix, tous, les uns après les autres. Et aussi je les appelais mes enfants, qu'ils étaient déjà de grands hommes! »

» Tous ceux dont le siècle s'honore sont venus rire sous ces heureuses tonnelles. L'un s'appelait Thiers, l'autre s'appelait David le statuaire, celui-ci Bellangé, celui-là Chenevard, cet autre Armand Carrel, cet autre Alexandre Dumas, et puis Devéria, et puis Raffet, Gavarni, Tony Johannot, Romieu, Boulanger, Rousseau, Collinet, Fontan, Victor Hugo : quelle éblouissante pléiade!

» Un jour, la mère Saguet, voyant que 1830, — 1830 a détruit plus de choses qu'on ne pense, — avait dispersé tous ses poëtes, prit sa cave en dégoût, et se retira des affaires dans un petit pavillon tout couvert de feuillée, qui est au fond du jardin.

» La mère Saguet voit ainsi monter autour d'elle cette marée de plâtre et de

moellons qui l'emportera. Elle a, d'ailleurs, une bonne vieille figure, assez philosophique. Quand on lui parle d'autrefois, son œil s'anime, et l'on découvre alors de vieux Jeux et de vieux Ris blottis et grelottants sous ses rides profondes. Ils se sont réfugiés là pour mourir avec leur mère..., ainsi que nous aurions dit du temps de madame Grégoire. »

Ce que M. Marc Fournier ne dit pas, c'est que la mère Saguet a tous les ans son jour de résurrection : c'est le jour de sa fête. Elle quitte son pavillon verdoyant et revient s'installer derrière son comptoir. Tout ce qui survit de gais lurons, ses contemporains, arrive alors à la file, aucun n'a oublié la date; la mère Saguet les attend, elle a fait elle-même la cuisine, elle a remué la *castrolle,* — c'est son mot, — avec une vigueur toute juvénile; la nappe est mise et les convives n'ont qu'à s'asseoir. Ainsi la mère Saguet se survit à elle-même comme elle avait survécu à la mère Gaspard :

Allons, allons, la mère Gaspard,
Une bouteille, il n'est pas tard;
Allons, la mère Gaspard
Il n'est qu'onze heures moins un quart ..

comme aussi elle avait survécu à la mère Radig, — prononcez Radis, — qui, sa fortune faite au cabaret de la *Providence*, à la Villette, s'en alla, vers 1830, au village de Bouffemont, près Pontoise, où elle est morte il y a deux ans, n'ayant pas moins de quatre-vingt-cinq ans. Avec elle s'en alla l'un des derniers débris de la vie de cabaret. Il ne reste plus que la mère Saguet, et nous en rendons grâce à Bacchus et à toute la mythologie bachique; sans cela, au lieu d'un *exegi monumentum,* nous aurions dû finir par un *De profundis.*

FIN.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON, 8, RUE GARANCIÈRE.


La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance
The Library
University of Ottawa
Date due
[redacted]
24 AVR '84
07 AVR '84


a39003 003056099b